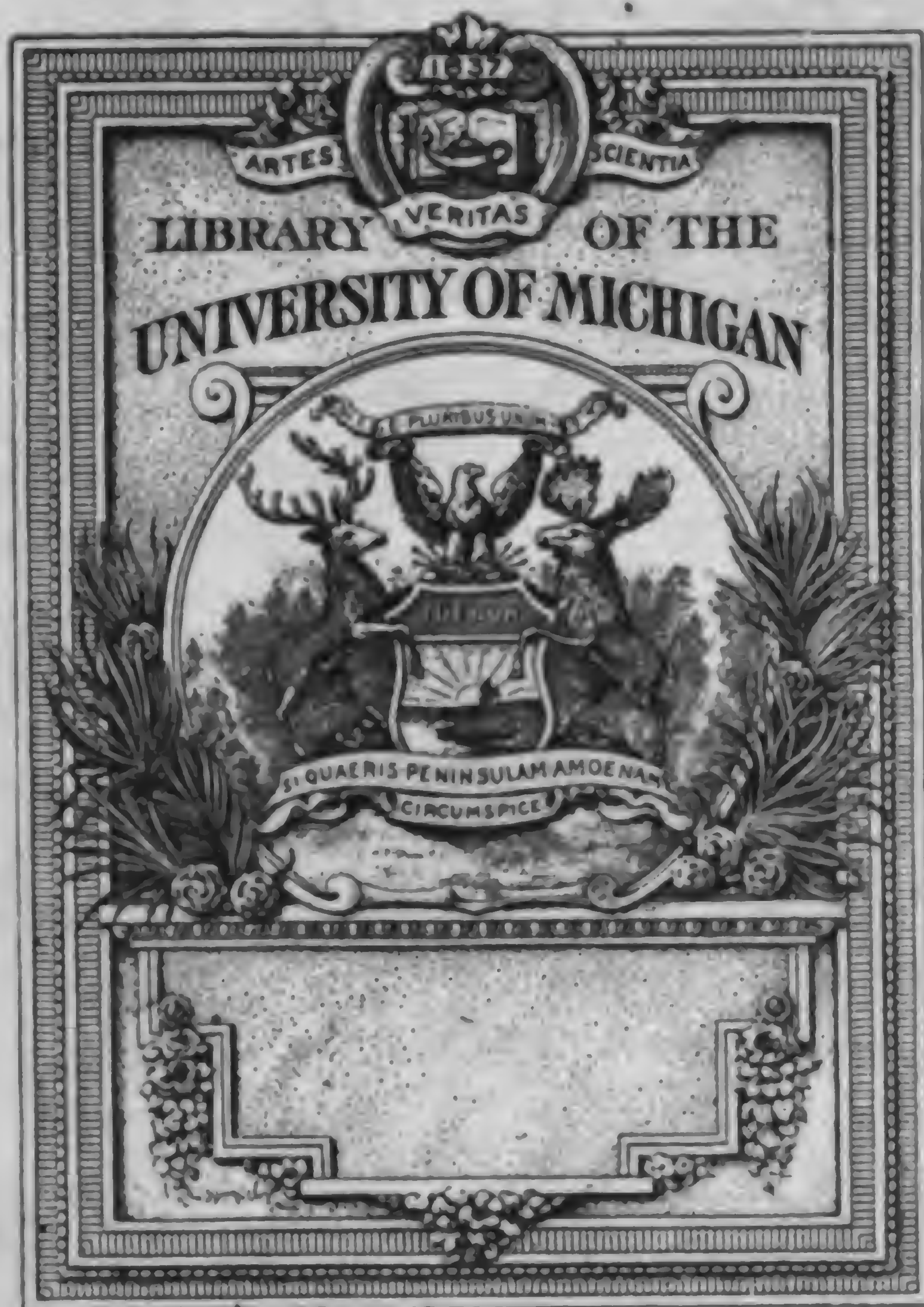

1837
ARTES
VERITAS
SCIENTIA
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
E PLURIBUS UNUM
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

LXXII.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

LXXII.

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR, A NOGENT-LE-ROTROU.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE



LXXII.

ANNÉE 1911.



PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS
RUE BONAPARTE, 82
1911



NOUVELLES ACQUISITIONS

DU

DÉPARTEMENT DES MANUSCRITS

DE

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE

PENDANT LES ANNÉES 1909-1910.

Les notices suivantes présentent un aperçu des accroissements qu'ont reçus les fonds latin et français du Département des manuscrits pendant les deux années écoulées du 1er janvier 1909 au 31 décembre 1910[1].

Acquisitions. — On remarquera parmi les acquisitions de ces deux dernières années un ancien exemplaire des Actes du troisième Concile de Constantinople (680), du IXe siècle; un traité des offices ecclésiastiques d'Amalaire, du Xe siècle; une copie de l'Histoire des Bretons de Geoffroi de Monmouth, du XIIIe siècle; un exemplaire des Voyages de Jean de Mandeville en Terre-Sainte, du XIVe siècle; un cartulaire de l'hôpital de Burgos, du XIVe siècle; une copie du cartulaire de l'abbaye de Saint-Maximin de Trèves, du XVIe siècle; un registre des privilèges de

1. Des notices des manuscrits des fonds latin et français des nouvelles acquisitions, depuis 1891, ont été précédemment publiées dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIII (1892), p. 333-382; t. LV (1894), p. 61-114 et 241-258; t. LVII (1896), p. 161-196 et 339-372; t. LIX (1898), p. 81-135; en un fascicule spécial, avec titre pour les années 1891-1899 (Paris, E. Leroux, 1900, in-8°, 93 p.); dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXIV (1903), p. 5-30 et 221-258; t. LXVI (1905), p. 5-69; t. LXVIII (1907), p. 5-74; et t. LXX (1909), p. 5-72. — Un Répertoire général alphabétique des manuscrits latins et français entrés à la Bibliothèque nationale en ces vingt dernières années (1891-1910) paraîtra prochainement.

l'Université de Toulouse, du xvie siècle ; un exemplaire des statuts du chapitre de Saint-Omer, avec une curieuse reliure du xve siècle ; un obituaire de l'abbaye de Saint-Laurent d'Avignon, du xve siècle ; un inventaire de la bibliothèque et des joyaux de Ferdinand Ier d'Aragon, roi de Naples, et différentes pièces originales relatives au mariage de ce prince avec Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire (1481 et 1484) ; un exemplaire de la traduction française par Pierre Bersuire de la troisième décade des Histoires de Tite-Live, du xve siècle ; le testament autographe de Brantôme ; les minutes originales de la correspondance du maréchal de Luxembourg avec Louis XIV pendant la campagne de Flandre de 1693 ; une volumineuse collection de pièces et correspondances originales sur l'histoire de la Savoie, principalement aux xvie, xviie et xviiie siècles, etc.[1].

Dons. — Divers dons et legs sont venus en même temps accroître particulièrement le fonds des manuscrits français.

Le ministère de l'Instruction publique, continuant la série de ses dons antérieurs, a déposé au Département des manuscrits la suite des Procès-verbaux du Comité des travaux historiques et scientifiques de 1852 à 1875.

Les manuscrits et papiers, principalement relatifs à l'histoire de Normandie, que M. Léopold Delisle avait conservés près de lui, après le don fait de ses collections à la Bibliothèque nationale[2], ont été remis, au lendemain de la mort de l'illustre savant, par les soins de son frère M. Xavier Delisle. On remarquera que l'importante collection de ces papiers, dont le classement et la reliure ne pourront être terminés que l'an prochain, ne figure pas dans le présent inventaire.

1. Les collections de la Bibliothèque nationale se sont aussi enrichies en ces deux dernières années d'environ 200 manuscrits orientaux, parmi lesquels deux manuscrits syriaques ornés de peintures ; celles du plus ancien de ces volumes, qui peut remonter au viie ou viiie siècle, ont été reproduites dans les *Monuments et mémoires* de la Fondation Eug. Piot (t. XVII, p. 85-98 et pl. V-IX). On aura un aperçu des manuscrits arabes, persans et turcs par l'Inventaire sommaire que doit prochainement faire paraître M. E. Blochet. Enfin, le fonds chinois a vu doubler et plus le nombre de ses volumes avec les importantes collections rapportées de l'Asie centrale et d'Extrême-Orient par M. P. Pelliot (environ 2,500 rouleaux manuscrits et 30,000 livres imprimés chinois).

2. Voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXX (1909), p. 244-245 ; cf. t. LXVI (1905), p. 499.

Différents autres dons et legs ont aussi fait entrer au Département des manuscrits une nombreuse collection de chartes sur le Poitou formée par Benjamin Fillon et donnée par Mme Charier-Fillon ; une douzaine de manuscrits, la plupart liturgiques, légués par M. Maurice Audéoud ; les Mémoires et correspondance de La Révellière-Lépeaux, donnés en 1888 par M. R. David d'Angers, mais dont la communication avait été réservée jusqu'en 1910 ; la correspondance d'Auguste Comte avec un de ses disciples, le Dr Audiffrent, léguée par ce dernier ; les manuscrits autographes des œuvres poétiques de Théodore de Banville, donnés par M. et Mme Georges Rochegrosse ; les manuscrits autographes d'Anatole France, recueillis et légués par Mme Arman-Caillavet ; une nouvelle suite de papiers de M. Georges Rohault de Fleury relatifs à l'archéologie religieuse, donnés par M. Maurice de Bengy-Puyvallée ; et ceux de M. Eugène Müntz sur les arts à l'époque de la Renaissance, donnés par son frère M. Achille Müntz, etc.

On sera en mesure de juger des autres principaux accroissements des fonds latins et français pendant les deux années 1909-1910 par la liste alphabétique suivante :

AIX-EN-PROVENCE. Statuta et consuetudines cathedralis ecclesiæ S. Salvatoris ; n. a. lat. 1991.

AMALARIUS. De ecclesiasticis officiis ; n. a. lat. 1983.

ANDALUS DE NIGRO. Theorica planetarum ; n. a. lat. 1988.

ARBOUVILLE (Mme D'). Lettres à Sainte-Beuve ; n. a. fr. 10762.

ASSIGNATS. Documents relatifs à leur fabrication ; n. a. fr. 21657.

AUGUSTIN (S.). Opuscules, en français ; n. a. fr. 21632.

AVIGNON. Obituaire de l'église S.-Laurent ; n. a. lat. 1992. — Statuts des Pénitents noirs ; n. a. fr. 10729.

BANVILLE (Théodore DE). Manuscrits autographes ; n. a. fr. 21644-21652.

BARCELONE. Cartulaire des douanes ; n. a. lat. 2038.

BARTHOLOMÆUS DE CAYMIS. Confessionale ; n. a. lat. 964.

BAYEUX. Cérémonial de la cathédrale ; n. a. lat. 956.

BERNARD (S.). Opuscules, en français ; n. a. fr. 21632.

BESSONAT (Guichard). Dialogus Pyladis et Orestis ; n. a. lat. 1003.

BIART (Nicolas DE). Sermones ; n. a. lat. 2032.

BOBAN (Eugène). Correspondance ; n. a. fr. 21476-21481.

BORDEAUX (Raymond). Papiers archéologiques ; n. a. fr. 21590-21596.

BURGOS. Cartulaire de l'hôpital ; n. a. lat. 1980.

CHANSONNIER FRANÇAIS (Fragments d'un ancien) ; n. a. fr. 21677.

CHARDON DE LA ROCHETTE. Lettres; n. a. fr. 10813.

CHASSANT (Alphonse). Correspondance et papiers; n. a. fr. 21581-21589.

CICERO (M. T.). De officiis; n. a. lat. 1000.

COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES. Procès-verbaux (1852-1875); n. a. fr. 21613-21626.

COMTE (Auguste). Lettres au Dr Audiffrent; n. a. fr. 10794.

CONSTANTINOPLE. Actes du troisième Concile; n. a. lat. 1982.

EFFIAT (Marquis D'). Testament, etc.; n. a. fr. 10820.

FARNÈSE (Famille). Lettres et documents; n. a. fr. 21535.

FERDINAND Ier D'ARAGON, roi de Naples. Inventaire de sa bibliothèque; n. a. lat. 1986. — Pièces relatives à son mariage avec Marguerite de Bourgogne; n. a. lat. 1987.

FILLASTRE (Guillaume). Toison d'or; n. a. fr. 21627.

FILLON (Benjamin). Chartes sur le Poitou, etc.; n. a. fr. 21502-21514.

FONTEVRAULT (Ordre de). Règle, en français; n. a. fr. 10822.

FRANCE (Anatole). Manuscrits autographes; n. a. fr. 10795-10811 et 21609-21612.

FRANCHE-COMTÉ. Chartes; n. a. fr. 21571.

GADEBLED (Léon). Papiers et correspondance; n. a. fr. 21574-21580.

GALFRIDUS MONEMUTENSIS. Historia Britonum; n. a. lat. 1001.

GRATIANUS. Summa Gratiana; n. a. lat. 1002.

HÉMERY (J. D'). Notes de police sur divers écrivains français du XVIIIe s.; n. a. fr. 10781-10783.

JANSON (Marquis DE). Papiers et correspondance; n. a. fr. 21539-21559.

JÉSUS-CHRIST (Vie de); n. a. fr. 10823.

LACTANTIUS. Opuscula; n. a. lat. 1985.

LA RÉVELLIÈRE-LÉPEAUX. Mémoires et correspondance; n. a. fr. 21562-21566.

LE FRANC (Martin). Estrif de fortune; n. a. fr. 10722.

LOUIS XI. Itinéraire; n. a. fr. 10773-10778.

LOUIS XVIII. Catalogue de sa bibliothèque; n. a. fr. 21475.

LUXEMBOURG (Maréchal DE). Lettres à Louis XIV pendant la campagne de Flandre de 1693; n. a. fr. 21643.

MANDEVILLE (Jean DE). Voyages en Terre-Sainte; n. a. fr. 10723.

MARTIN (Henri). Papiers et correspondance; n. a. fr. 21597-21598.

MILAN. Chartes; n. a. lat. 2429.

MONTBÉLIARD. Chartes; n. a. fr. 21571.

MÜNTZ (Eugène). Documents sur l'histoire des arts; n. a. fr. 21483-21500.

NONENQUE (Abbaye de). Chartes; n. a. lat. 2432.

NORMANDIE. Chartes; n. a. fr. 21573. — Copies et extraits de cartulaires, par M. L. Delisle; n. a. lat. 1018-1028, 2035, 2433; n. a.

fr. 21659. — Papiers de R. Bordeaux; n. a. fr. 21590-21596; — d'Alph. Chassant; n. a. fr. 21581-21589; — de L. Gadebled; n. a. fr. 21574-21580.

Notaires (Registres de) de différentes localités de l'Aveyron; n. a. lat. 968-997, 1993-2028, 2426, et n. a. fr. 10785-10793.

Origenes. Expositio in Canticum canticorum; n. a. lat. 1978.

Petrarcha (Franciscus). Opuscula et epistolæ; n. a. lat. 967 et 1985.

Poitou. Chartes recueillies par B. Fillon; n. a. fr. 21502-21514.

Pradt (Abbé de). Les quatre Concordats; n. a. fr. 10734.

Rohault de Fleury (Georges). Documents sur l'archéologie chrétienne; n. a. fr. 21520-21529.

Romans. Chartes et comptes; n. a. lat. 2431 et n. a. fr. 21628-21629.

Saint-Omer. Statuts du chapitre; n. a. lat. 1981.

Saint-Pétersbourg. Copies des autographes; n. a. fr. 21599-21603.

Saints (Recueil de vies de), en français; n. a. fr. 10721.

Savoie. Chartes et correspondances des ducs, etc.; n. a. fr. 21663-21676.

Saxe (Prince Xavier de). Journal, etc.; n. a. fr. 10742, 10743 et 21530.

Tite-Live. Troisième décade, trad. de P. Bersuire; n. a. fr. 21471.

Toulouse. Privilèges de l'Université; n. a. lat. 1979.

Trèves. Cartulaire de l'abbaye de Saint-Maximin; n. a. lat. 2034.

Vicence. Chartes; n. a. lat. 2430.

Vigan (Le). Chartes; n. a. lat. 2594. — Registre de notaire, n. a. lat. 957.

Villeneuve-les-Avignon. Cartulaire de l'abbaye de Saint-André; n. a. lat. 2029.

Tous ces articles réunis forment un total de 463 volumes manuscrits ajoutés aux fonds latin et français des nouvelles acquisitions pendant les années 1909 et 1910.

H. Omont.

Liste des manuscrits décrits.

Manuscrits *latins* nouv. acq.	956-1028,	73 mss.
—	1978-2038,	61 —
—	2425-2433,	9 —
—	2594,	1 —
Manuscrits *français* nouv. acq.	10721-10832,	112 —
—	21471-21677,	207 —
	Total :	463 mss.

MANUSCRITS LATINS.

Petit format.

956. Cérémonial de la cathédrale de Bayeux, par Raoul Langevin.

Fol. 76 v°. « Liber qui dicitur Albus. » — Au fol. 92 v°, ex-libris d'Antoine de Mareste d'Alge (1640). — Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes* (1909), t. LXX, p. 206.

xve s. Parch. II et 101 feuillets. 205 sur 158 millim. Rel. en bois, couverte de peau noire, avec fermoir.

957. Registre d'Antoine de Masseport, notaire au Vigan (1474-1475).

xve s. Pap. 118 feuillets. 215 sur 150 millim. Demi-rel.

958-959. Bréviaire à l'usage des Célestins du Colombier, en Vivarais.

xve s. Parch. 105 et 241 feuillets. 130 sur 95 millim. Demi-rel. (Don de M. le chanoine Ch. Urseau, d'Angers.)

960. Formulaire à l'usage de l'abbaye de Conches (Eure).

xve s. Parch. 5 feuillets. 148 sur 110 millim. Demi-rel. (Don de Mlle Bordeaux, d'Évreux.)

961. « Jacobi Sanctii [Santuccii, S.] Georgii ad Velum aureum diaconi cardinalis, de stupenda electione fratris Petri de Murrone eremitæ ad papatum... liber primus. »

Fol. 87. « Compilatione della infelice e sventurata Cocca Querina orbata al lungo viaggio di Fiandra, di Antonio Corrado de Cardini di Fiorenza » (1431).

Fol. 113. Traité anonyme d'astronomie judiciaire. Début : « Nella prima meta di quest' arte... »

Fol. 286. « Jacobus Leonicenus, oratio de humilitate, » auctore Dorotheo, e græco latine versa.

Fol. 296. « Omniboni Leoniceni de Vincentia oratio de laudibus eloquentiæ. » — Fol. 301. Ejusdem « epistola de concordia et simultate ac odio ».

N° 407 de la vente Sneyd (1903).

xviiie s. Pap. 318 feuillets. 230 sur 170 millim. Rel. parchemin.

962. Heures ; fragments, avec prières en français.

Fol. 1-4. Calendrier en français : février, août, octobre et décembre.

xve s. Parch. 33 feuillets. 150 sur 90 millim. Demi-rel.

963. « Infœlices amores Pyrami atque pulchræ Thisbes. » — « Les infortunées amours de Pyramus et de la belle Thysbée. »

Le texte latin est précédé d'une traduction française (p. 1-12). — Dédicace en latin à Barbe Hayot, signée : « Joannes Richier, nepos, 1633 ».

xviie s. Pap. ii feuillets et 22 pages. 165 sur 130 millim. Demi-rel.

964. « Confessionale, seu interrogatorium, per venerabilem patrem fratrem Bartholomeum de Caymis, de Mediolano, Ordinis Minorum. »

xve s. Parch. 96 feuillets, à 2 col. 140 sur 65 millim. Demi-rel.

965. Sermonum themata.

Début : « Emitte spiritum tuum, rogavit Propheta. Facies terre, id est corpus... »

xiiie s. Parch. 65 feuillets. 152 sur 120 millim. Demi-rel.

966. Sermones et sermonum themata, etc.

Incomplet du début.

Fol. 29. Extraits des Décrétales de Grégoire IX : « De rescriptis. Cum in concilio Lugdunensi quisdam constitutiones... »

Fol. 40. « Incipiunt canones penitenciales secundum sanctum Hieronimum de ebrioso episcopo, et de presbitero et diacono, » etc.

xiiie s. Parch. 45 feuillets. 160 sur 120 millim. Demi-rel.

967. Francisci Petrarchæ Psalmi septem et epistolæ ad J. Boccacium.

Fol. 1. « Francisci Petrarche laureati Psalmi septem, ad Sagramors de Pomeriis, monachum Cistercii. »

Fol. 8. « Ejusdem epistola ad Sagramors de Pomeriis, ex equite armate milicie Cisterciensem monachum, exhortatoria ad religiosi principii perseveranciam. » — A la fin la signature : « J. de Monsterio Sicco. »

Fol. 25. Ejusdem ad Joannem Boccacium epistolæ V.

Provient de M. de Migieu, n° 46 de son inventaire publié dans la *Revue des bibliothèques* (1901).

xve s. Parch. 54 feuillets. 150 sur 110 millim. Rel. anc. veau gaufré.

968-994. Registres de notaires de Saint-Geniès-d'Olt (Aveyron).

I (968). Années 1420-1434 : Petrus Girelli et Bernardus Bernerii. — 220 feuillets.

II (969). Années 1436-1441 : Bernardus Bernerii. — 316 feuillets.

III (970). Années 1443-1445 : Bernardus Bernerii. — 230 feuillets.

IV (971). Années 1444-1453 : Bernardus Bernerii. — 245 feuillets.

V (972). Années 1463-1477 : Johannes Nigri, Bernardus Agreti, Petrus Naudoni. — 261 feuillets.

VI (973). Années 1487-1491 : Petrus Balati, Petrus Bernardi. — 262 feuillets.

VII (974). Années 1488-1500 : Guilhelmus Cortes, Antonius de Virgis. — 317 feuillets.

VIII (975). Années 1490-1495 : Raimundus Bernardi. — 205 feuillets.

IX (976). Années 1500-1512 : Petrus Bernardi, Antonius de Virgis, P. Roquete. — 270 feuillets.

X (977). Années 1516-1517 : P. Roquete, Antonius de Virgis. — 393 feuillets.

XI (978). Années 1518-1519 : P. Roquete, P. Boycerii. — 277 feuillets.

XII (979). Années 1520-1523 : Antonius de Virgis, P. Boycerii. — 330 feuillets.

XIII (980). Années 1524-1527 : Antonius de Virgis. — 305 feuillets.

XIV (981). Années 1524-1529 : P. Boycerii, J. Dehermis. — 298 feuillets.

XV (982). Années 1526-1531 : G. Graffanh. — 369 feuillets.

XVI (983). Années 1528-1533 : P. Boycerii, G. Graffanh. — 401 feuillets.

XVII (984). Années 1531-1538 : G. Graffanh, J. Dehermis. — 271 feuillets.

XVIII (985). Années 1534-1536 : G. Graffanh. — 362 feuillets.

XIX (986). Années 1539-1540 : G. Graffanh. — 314 feuillets.

XX (987). Années 1540-1541 : J. Dehermis. — 298 feuillets.

XXI (988). Années 1542-1543 : P. Roquete. — 293 feuillets.

XXII (989). Années 1543-1544 : P. Roquete. — 244 feuillets.

XXIII (990). Année 1544 : G. Graffanh. — 358 feuillets

XXIV (991). Année 1545 : G. Graffanh. — 336 feuillets.

XXV (992). Années 1546-1547 : G. Graffanh. — 335 feuillets.
XXVI (993). Années 1548-1549 : G. Graffanh. — 213 feuillets.
XXVII (994). Années 1553-1563 : G. Graffanh. — 384 feuillets.
Cf. d'autres registres des mêmes notaires, mss. nouv. acq. lat. 1993-2026 et nouv. acq. franç. 10785.

XVe et XVIe s. Pap. Vingt-sept volumes. 210 sur 140 millim. environ. Demi-rel.

995. Registre de Guillaume Regis, notaire à Saint-Côme (Aveyron) (1502-1542).

Fol. 96. Quelques actes d'autres notaires (1493-1496 et 1544-1549).

XVe et XVIe s. Pap. 104 feuillets. 210 sur 140 millim. Demi-rel.

996-997. « Libri notularum Johannis de Podio, notarii regii Castri de Clave » [La Clau, Aveyron] (1465-1476).

Cf. plus loin les mss. nouv. acq. lat. 2027-2028.

XVe s. Pap. 217 et 199 feuillets. 210 sur 140 millim. Demi-rel.

998. Sermonum themata.

Début : « Suscepimus, Deus, misericordiam tuam... Ps. Beneficium quod non... »

XIIIe s. Parch. 94 feuillets. 145 sur 110 millim. Rel. chagrin rouge. (Ex-libris Paul Schmidt.)

999. Sermones et sermonum themata.

On y remarque divers sermons attribués à S. Bernard, ou de Guillaume de Pont-de-l'Arche (fol. 168 v°, 244 v° et 265 v°), — de Jean d'Abbeville (fol. 169 v°), — d'Étienne Langton (fol. 189), — de Pierre de Capoue (fol. 243 v°); — le Bestiaire de Hugues de Saint-Victor (fol. 313); etc.

Provient de l'abbaye de Silos (Espagne). N° 42 du Catalogue de 1878.

XIIIe s. Parch. 362 feuillets, à 2 col. 215 sur 150 millim. Rel. parch. (Ex-libris Paul Schmidt.)

1000. M. T. Ciceronis de officiis libri III.

Fol. 59. « Ejusdem de somno Scipionis liber. »

Fol. 62 v°. « Epistola per Lentulum ad Romanos missa de specie nostri Salvatoris. » — « Alia de Jesu Christo. »

XVe s. Parch. 63 feuillets. 230 sur 160 millim. Rel. velours rouge, avec ais en bois. (Ex-libris d'A.-F. Didot.)

1001. Galfridi Monemutensis historia Britonum.

Fol. 134. Anonymi [Thomæ Sarisberiensis?] summa pœnitentialis : « Cum miserationes Domini sint super omnia opera ejus... »

Fol. 230. Anonymi de confessione : « Ut confessionem et decorem induas amictus lumine... »

XIIIe s. Parch. 242 feuillets. 250 sur 170 millim. Rel. peau blanche, avec ais de bois. (Provient d'A.-F. Didot.)

1002. « Summa de casibus conscientiæ, quæ Gratiana dicitur, » auctore fratre Gratiano, Ordinis Minorum.

Fol. 2. « Epistola prohemialis domino cardinali Bessarioni, » a fratre Graciano, Ordinis Minorum (14 oct. 1461); avec portrait de l'auteur offrant son livre à Bessarion. — Au fol. 291, on lit : « Ista Summa, que vocatur Gratiana, fuit fratris Gratiani, de civitate Austriæ, Ordinis Minorum regularis observantiæ, quam ipse manu propria compilavit, et scripsit, et edidit... anno... M° CCCC° LX°, die XII° mensis julii... »

XVe s. Parch. 291 feuillets. 240 sur 170 millim. Rel. anc. veau gaufré, avec fermoirs. (Ex-libris d'A.-F. Didot.)

1003. « Pyladis et Horastis dyalogus, de miseria Curie Romane, » auctore Guichardo Bessonati.

Ms. autographe, daté à la fin du 17 décembre 1476. — Au fol. 1 v°, la mention : « Iste liber est michi Guichardo Bessonati, clerico habitatori Lugduni, in ruta Palacii. »

N° 25464 de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps.

XVe s. Pap. 14 feuillets. 200 sur 145 millim. Cartonné.

1004-1010. Sermones et sermonum themata.

I (1004). Sermo « in Dedicatione. Vere locus iste sanctus... Gen., 28. Quia sacrosancta mater ecclesia..., » etc. — 8 feuillets.

II (1005). « De Exaltatione sancte Crucis sermo. Ego Dominus humiliavi lignum... Ezechiel, XVII. Carissimi mei, in verbo proposito ponitur..., » etc. — 50 feuillets.

III (1006). De B. Virgine sermonum themata : « Ego mater pulchre dilectionis et timoris... » — A la fin (fol. 25 v°), liste de livres d'une bibliothèque : « Textus Sententiarum cum conclusionibus... » — 26 feuillets.

IV (1007). « De Rosario. Quare hec oratio appellatur Rosa seu Rosarius... sermo primus. Quasi flos rosarum... » — 26 feuillets.

V (1008). Miracula quædam B. Mariæ : « Erat quidam dives in

Francia morem trahens... » — Fol. 7. « Tabula in quodibet Rosarii magistri Michaelis [de Furno ?], sacre pagine professoris, Predicatorum Ordinis. » — 12 feuillets.

VI (1009). Varia de ecclesia, caritate, apostolis, duodecim portis mundi, artibus liberalibus, vitiis et virtutibus, morte, quatuor regionibus et humoribus, etc. — 9 feuillets.

VII (1010). Sermones XXII. de B. Maria. « Salutate Mariam, ad Romanos ultimo. Frequens et devota salutatio... » — 74 feuillets.

Proviennent de Van Ess. — N°s 663, 665, 666, 668, 669, 670 et 699 de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps.

xve s. Pap. Sept volumes. 205 sur 138 millim. Cartonnés.

1011. Heures, avec calendrier, prières et paraphrase des commandements de Dieu, en français, et cinq miniatures.

xve s. Parch. 180 feuillets. 162 sur 110 millim. Rel. maroquin rouge. (Legs de M. Maurice Audéoud.)

1012. Heures, avec calendrier en français.

xvie s. Parch. 65 feuillets. 185 sur 130 millim. Demi-rel. (Legs de M. Maurice Audéoud.)

1013. Heures, sans calendrier, suivies de plusieurs oraisons en français.

Sur le premier fol. de garde, le nom de « Barbe de Sainct-Leu », et au dernier fol. : « Vauldru, ce 15e juillet 1589 ».

xve s. Parch. 131 feuillets. 210 sur 150 millim. Rel. veau brun. (Legs de M. Maurice Audéoud.)

1014. Breviarium secundum ritum Romanum, ad usum fratrum Sancti Hieronymi.

Au dernier fol., en écriture du xviie s. : « Franciscus de la Paz », avec une prière à S. Jean « de Urteca ».

xve s. Parch. 96 feuillets. 245 sur 180 millim. Rel. veau gaufré. (Legs de M. Maurice Audéoud.)

1015. Biblia latina, cum interpretationibus nominum hebraïcorum.

xiiie s. Parch. 613 feuillets, à 2 col. 130 sur 90 millim. Rel. peau noire, à fermoirs. (Legs de M. L. Delisle.)

1016. Psalterium, cum calendario et parte Breviarii.

Miniatures aux fol. 14 v° et 15.

XIVe s. Parch. 246 feuillets. 100 sur 60 millim. Rel. en cuir de Russie. (Legs de M. L. Delisle.)

1017. Psalterium, Horæ Sancti Spiritus, de sancta Cruce et beatæ Virginis Mariæ.

XIVe s. Copié par « Walterus, scolaris de Machlina ». Parch. 277 pages. 140 sur 100 millim. Rel. parchemin. (Legs de M. L. Delisle.)

1018-1028. Copies, par M. Léopold Delisle, de chartes, cartulaires et pouillés de différentes églises et abbayes de Normandie.

I-II (1018-1019). Chartes de l'église de Coutances (XIe-XVIe s.). — 2 volumes, 1061 pages.

III (1020). « Recueil de chartes sur l'abbaye de Saint-André-de-Gouffer. » — 457 pages.

IV (1021). « Cartulaire de la collégiale de Gournay; » fragments. — 96 pages.

V-VI (1022-1023). Cartulaire et chartes de l'abbaye de Savigny. — 784 pages et 326 feuillets.

VII (1024). Cartulaire de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. — 216 feuillets.

VIII (1025). Cartulaire de l'abbaye de Saint-Pierre-de-Préaux. — 313 feuillets.

IX (1026). Pouillé de la cathédrale de Bayeux (*Liber velutus*). — 109 pages.

X (1027). Pouillé du diocèse de Coutances. — 147 pages.

XI (1028). Pouillé du diocèse de Rouen. — 331 pages.

Cf. plus loin les mss. nouv. acq. lat. 2035, 2036, et nouv. acq. fr. 21659.

XIXe s. Pap. Onze volumes, petit in-4°. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

Moyen format.

1978. « Exposicio Origenis super nupciale carmen, » seu in Cantica canticorum, libris IV.

N° 3729 de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps.

XIIe s. Parch. 79 feuillets. 320 sur 235 millim. Demi-rel.

1979. Registre des privilèges concédés par les papes et les rois de France à l'Université de Toulouse (1233-1514).

Copie collationnée, datée du 15 novembre 1502, suivie de la copie de quelques pièces relatives à l'Université de Grenoble.

XVIe s. Parch. 157 feuillets. 310 sur 225 millim. Rel. veau gaufré.

1980. Cartulaire de l'hôpital de Burgos (Espagne).

Incomplet du début et de la fin.

XIVe s. Parch. 40 feuillets (moins 1-6). 282 sur 200 millim. Rel. veau gaufré. (Ex-libris Ch.-L. Frossard.)

1981. Statuts du chapitre de Saint-Omer.

Copie datée du 12 décembre 1432 et certifiée par Jean de Gribo-val, abbé de Saint-Bertin, etc. — Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes* (1909), t. LXX, p. 670.

XVe s. Parch. 36 feuillets. 265 sur 175 millim. Reliure contemporaine, formée de deux boîtes à coulisses pour protéger les sceaux.

1982. Actes du troisième Concile de Constantinople (680).

Provient du chapitre de Beauvais; n° 4 de la vente du château de Troussures.

IXe s. Parch. 176 feuillets, à 2 col. 345 sur 218 millim. Demi-rel. ancienne.

1983. Amalarii de ecclesiasticis officiis libri IV.

Provient du chapitre de Beauvais; n° 7 de la vente du château de Troussures.

Xe s. Parch. 119 feuillets, à 2 col. 305 sur 225 millim. Rel. parchemin.

1984. Evangeliorum, sermonum et Vitarum Patrum excerpta, etc.

Fol. 47 v°-67 v°. Extraits des Vitæ Patrum, parmi lesquels les vies de S. Paul, dit Simplex, par Rufin d'Aquilée (fol. 50), de Ste Marine (fol. 53 v°) et une relation du miracle de Beryte.

Fol. 67 v°. « Gesta Salvatoris, que invenit Theodosius imperator. » (Evangelium Nicodemi.)

Fol. 89. « Vita [metrica] sancte Marie Egiptiace, » auctore Hildeberto Cenomannensi.

Fol. 106. Hymne, notée, en l'honneur de S. Valéry : « Congregatio fidelis monachorum... » ; ajoutée au XIIIe s. (Chevalier, n° 24935.)

Provient du chapitre de Beauvais; n° 11 de la vente du château de Troussures.

XIe-XIIe s. Parch. 106 feuillets. 280 sur 140 millim. Rel. parchemin noir.

1985. Lactantii et Petrarchæ opera varia.

Fol. 2. « Firmiani Lactancii institutionum divinarum adversus gentes » libri VII. — Fol. 119. « Firmiani Lactancii de ira Dei » libri VIII. — Fol. 132 v°. « Firmiani Lactancii de opificio Dei vel formacione hominis liber. » — Fol. 146. « Tabula super septem libros Firmiani Lactancii. »

Fol. 159. Francisci Petrarchæ invectivarum libri IV. — Fol. 183 v°. Ejusdem liber « de ignorancia sui et aliorum ». — Fol. 201 v°. Ejusdem epistolæ duæ ad Urbanum papam V. — Fol. 221. « Epistola magistri Joannis de Hisdinio contra predictas duas Francisci [Petrarchæ epistolas] ad Urbanum [V papam]. » — Fol. 226 v°. Francisci Petrarchæ epistola ad Hugutionem de Tyenis de « Gallo calumniatore ». — Fol. 240 v°. Hymne pour le jour de Pâques (Chevalier, *Repert. hymn.*, II, n° 17949). — Fol. 241. Anonymi ad Franciscum Petrarcham epistola : « Francisce, nimium Gallos inquietas... »

Deux feuillets de garde, en tête, sont formés d'un fragment de bulle du XIVe s. pour un bénéficier du diocèse de Lisieux.

Provient du chapitre de Beauvais; n° 25 de la vente du château de Troussures.

XVe s. Parch. 242 feuillets. 290 sur 230 millim. Rel. en peau, avec ais de bois.

1986. Inventaire des joyaux et des livres manuscrits et imprimés de la bibliothèque de Ferdinand Ier d'Aragon, roi de Naples, engagés à un banquier florentin en 1481.

Original, signé par le roi de Naples, avec le reçu de son secrétaire Antonello de Petruccis. — Publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1909), t. LXX, p. 456-470.

XVe s. Pap. 9 feuillets. 300 sur 215 millim. Demi-rel.

1987. Pièces originales relatives à un projet de mariage entre Ferdinand Ier d'Aragon, roi de Naples, et Marie de Bourgogne, fille unique du duc Charles le Téméraire (1484).

Trois pièces, avec la signature du roi de Naples.

XVe s. Parch. 3 pièces, de formats divers. Demi-rel.

1988. « Theorica planetarum, composita a domino Andalo de Nigro de Janua. »

XIVe s. Parch. 19 feuillets. 278 sur 190 millim. Cartonné.

1989. Fragments de manuscrits latins, vies de saints, etc.

On y remarque des fragments de mss. liturgiques (fol. 1) et des vies des saints Lucien (fol. 9), Melaine (fol. 10), Grégoire de Langres (fol. 11), Vaast (fol. 12) et Fulgence (fol. 13), etc.

x^e-xiie s. Parch. 52 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

1990. Cartulaire de l'abbaye cistercienne de La Noë, au diocèse d'Évreux.

Fragment de rouleau, de 235 millim. de large, contenant la copie de pièces datées de 1189 à 1256 ; cf. un autre fragment conservé aux archives de l'Eure (Stein, n° 1864).

xiiie s. Parch. 6 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

1991. Statuta et consuetudines cathedralis ecclesiæ Sancti Salvatoris Aquensis.

Fol. 1-19. « Nomina ecclesiarum et quantitates taxationis decime dyocesis Aquensis » (fol. 1), Vapincensis (fol. 6 v°), Forojuliensis (fol. 11), Sistaricensis (fol. 14), Regensis (fol. 16) et Aptensis (fol. 17 v°).

xive s. Parch. 78 feuillets. 310 sur 225 millim. Rel. parchemin.

1992. Obituaire de l'abbaye de Saint-Laurent d'Avignon.

Cet obituaire, dans lequel on remarque, au fol. 26, l'obit de l'amie de Pétrarque, « Laura de Novas, monacha », a été continué jusqu'au xviiie s. — Fol. 47. « Noms des religieuses qui ont vécu dans le monastère Saint-Laurent depuis 1607 jusqu'à présent, » 1788. — Fol. 51. « Noms de nos abbesses » jusqu'en 1796.

xve-xviiie s. Parch. et pap. 52 feuillets. 330 sur 230 millim. Rel. peau jaune.

1993-2026. Registres de notaires de Saint-Geniès-d'Olt (Aveyron).

I (1993). Années 1390-1423 : Bernardus Gerelli, Johannes de Moleria. — 170 feuillets.

II (1994). Années 1432-1441 : Johannes Nigri. — 210 feuillets.

III (1995). Années 1438-1455 : Bernardus Bernerii. — 215 feuillets.

IV (1996). Années 1439-1463 : Bernardus Bernerii. — 207 feuillets.

V (1997). Années 1462-1473 : Bernardus Bernerii. — 257 feuillets.

VI (1998). Années 1467-1495 : Petrus Balati. — 366 feuillets.

VII (1999). Années 1471-1481 : Petrus Balati, Guillelmus Cortes. — 215 feuillets.

VIII (2000). Années 1471-1492 : Petrus Balati. — 368 feuillets.

IX (2001). Années 1471-1484 : Bernardus Agreti, Petrus Balati. — 349 feuillets.

X (2002). Années 1480-1495 : Petrus Balati, Ramundus Bernardi. — 211 feuillets.

XI (2003). Années 1484-1523 : Joannes et Antonius de Virgis. — 182 feuillets.

XII (2004). Années 1488-1498 : Ramundus Bernardi, Petrus Balati. — 340 feuillets.

XIII (2005). Années 1490-1506 : Petrus Balati, Ramundus et Petrus Bernardi. — 322 feuillets.

XIV (2006). Années 1494-1498 : Ramundus Bernardi. — 217 feuillets.

XV (2007). Années 1508-1529 : Petrus Bernerii, Guilhelmus Fabri. — 201 feuillets.

XVI (2008). Années 1509-1516 : P. Roquete (?). — 215 feuillets.

XVII (2009). Années 1510-1529 : P. Roquete. — 307 feuillets.

XVIII (2010). Années 1512-1540 : P. Roquete. — 321 feuillets.

XIX (2011). Années 1513-1527 : P. Roquete. — 297 feuillets.

XX (2012). Années 1513-1534 : P. Roquete, Antonius Villareti. — 293 feuillets.

XXI (2013). Années 1515-1523 : P. Roquete. — 372 feuillets.

XXII (2014). Années 1527-1545 : Guillelmus Graffanh. — 284 feuillets.

XXIII (2015). Années 1531-1533 : P. Roquete. — 401 feuillets.

XXIV (2016). Années 1531-1539 : Guillelmus Graffanh. — 224 feuillets.

XXV (2017). Années 1553-1556 : Antoine Baldun, Hugues Delauro, P. Pelaprat. — 374 feuillets.

XXVI (2018). Années 1554-1568 : Antoine Baldun, Guillaume Graffanh. — 339 feuillets.

XXVII (2019). Années 1557-1560 : Guillaume Graffanh. — 274 feuillets.

XXVIII (2020). Années 1561-1577 : Antoine Baldun, Guillaume Graffandi. — 438 feuillets.

XXIX (2021). Années 1569-1570 : Guillaume Graffandi. — 420 feuillets.

XXX (2022). Année 1572 : Guillaume Graffandi. — 378 feuillets.

XXXI (2023). Année 1574 : Guillaume Graffandi. — 431 feuillets.

XXXII (2024). Années 1580-1582 : Guillaume Graffandi. — 358 feuillets.

XXXIII (2025). Années 1585-1586 : Jean Graffandi. — 392 feuillets.

XXXIV (2026). Années 1601-1633 : Jean et Guillaume Graffandi, David Perrin. — 323 feuillets.

Cf. plus haut d'autres registres des mêmes notaires, mss. nouv. acq. lat. 968-994 et nouv. acq. fr. 10785.

XIVe-XVIIe s. Pap. Trente-quatre volumes. 300 sur 200 millim. environ. Demi-rel.

2027-2028. Registres de Jean « de Podio », notaire à La Clau (Aveyron) (1465-1474 et 1470-1484).

Cf. plus haut les mss. nouv. acq. lat. 996-997.

XVe s. Pap. 116 et 225 feuillets. 300 sur 250 millim. Demi-rel.

2029. Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-de-Villeneuve-les-Avignon.

Copie d'un cartulaire perdu ; cf. Stein, n° 4111.

XVIe s. Pap. 28 feuillets. 295 sur 205 millim. Demi-rel.

2030. Recueil d'arrêts du Parlement de Paris (1299-1328).

Fol. 200. « Mémoire de ce qui s'est passé contre l'establissement du presche que l'on procuroit au lieu d'Isles, » en Champagne. — Recueil provenant de Pierre Pithou et de Grosley.

XVIe s. Pap. 203 feuillets. 300 sur 215 millim. Couvert. parch.

2031. « Matricula monachorum professorum Congregationis S. Mauri in Gallia, Ordinis S. P. Benedicti, ab anno MDCXCVI (Parisiis, 1698, in-fol.). »

Les inscriptions commencent en 1713 et finissent en 1796. — Au fol. 1, ex-libris de l'abbaye : « S. Mathei in Finibus terræ ». — Cf. plus loin le ms. nouv. acq. lat. 2037.

XVIIIe s. Pap. 295 feuillets. 345 sur 220 millim. Rel. veau brun.

2032. « Sermones dominicales [et de festis] fratris Nicholay de Biart. »

Au bas du fol. 1, on lit la mention : « Iste liber est domus sancte Marie, Ordinis Cartusiensis, prope Treverim, c. 27. » — Provient de A.-F. Didot.

XIVe s. Parch. 205 feuillets, à 2 col. 278 sur 180 millim. Rel. maroquin La Vallière.

2033. « Lectura Johannis Noailhe in titulum [Digesti] de actionibus » (1399-1400).

Fol. 213. « Interdicta domini Johannis de Senonis super Digesto novo, etc. » ; incomplet de la fin.

xiv° s. Pap. 292 feuillets, à 2 col. 305 sur 205 millim. Rel. veau fauve.

2034. Chartularium abbatiæ Sancti Maximini Trevirensis.

Copies d'actes depuis Dagobert (684) jusqu'à Rodolphe II (1583). — « Ex-libris Eustachii Wiltheim per successionem D. præsidis Benninck. » — N° 8840 de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps.

xvi° s. Parch. ii et 103 feuillets. 340 sur 250 millim. Rel. anc. en peau, avec ais de bois et fermoir.

2035. Chartes de l'abbaye de Blanchelande, au diocèse de Coutances; copie annotée par M. L. Delisle.

xix° s. Pap. ii et 230 feuillets. 275 sur 210 millim. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

2036. Extraits des registres de l'Échiquier de Normandie (1386-1499) ; copies de M. L. Delisle.

xix° s. Pap. 547 pages. 315 sur 190 millim. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

2037. Matricula monachorun professorum Congregationis S. Mauri in Gallia, Ordinis S. Benedicti (1690-1788).

Incomplet du début. Cf. plus haut le ms. n. a. lat. 2031.

xviii° s. Pap. 231 feuillets. 338 sur 220 millim. Rel. veau brun.

2038. « Libre de les leudas de Barçalona, axi de reals com de mediona de terra e de mar, e com se deven pagar ne par quals coses o mercaderies segons que avant se conten, e son hic aximatex privilegis, cartes, sentencies e altres documents ffahents per les dites leudes segons que antigament son acostumades de llevar » (1221-1497).

Texte latin ; copie authentique faite à Barcelone en 1591.

xvi° s. Parch. 139 feuillets. 360 sur 260 millim. Rel. parchemin.

Grand format.

2425. Table des *Diplomata, chartæ...*, publiés par Bréquigny et La Porte du Theil (Paris, 1791, in-fol.).

XIXe s. Pap. A-L et 91 feuillets. 420 sur 260 millim. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

2426. Registre des reconnaissances consenties à Jean Colomb, seigneur de La Capelle-Bleys (Aveyron), recueillies par le notaire Pierre Gaubert (1491-1504).

XVe-XVIe s. Parch. 75 feuillets. 415 sur 300 millim. Demi-rel.

2427. Recueil de pièces originales relatives à Ponte-Corvo, au royaume de Naples (1255-1431).

On y a joint l'acte de nomination du notaire Ant. Tripaldi de Molfetta, par le roi Joseph Napoléon (1807).

XIIIe-XVe s. Parch. Neuf pièces, de divers formats. Demi-rel.

2428. Recueil de chartes relatives à différentes localités du midi de la France (1211-1450).

On y remarque (fol. 1) une charte de coutume de Gordon, en provençal (1243); — Une transaction entre le prieur de Murat et le recteur de l'église de Fraysse (fol. 5 et 30); — Diverses pièces concernant l'abbaye de Montmajour (fol. 9), l'abbaye de Sainte-Claire-d'Aix (fol. 18); — une lettre de Charles VII (1450) (fol. 31); etc.

XIIe-XVe s. Parch. et pap. 31 pièces, montées in-fol. Demi-rel.

2429. Recueil de chartes relatives à Milan et au Milanais (1232-1562).

XIIIe-XVIe s. Parch. 42 pièces, montées in-fol. Demi-rel.

2430. Recueil de chartes relatives à Vicence, au Vicentin et à diverses localités de l'Italie du Nord, Venise, Castelfranco, etc. (1382-1695).

XIVe-XVIIe s. Parch. 158 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

2431. Recueil de chartes et pièces relatives à la ville de Romans (1360-1776).

Plusieurs de ces chartes servaient de couvertures aux comptes de Romans, ms. 21629 des nouv. acq. du fonds français.

XIVe-XVIIIe s. Parch. et pap. 32 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

2432. Recueil de chartes de l'abbaye de Nonenque, au diocèse de Rodez (1156-1561).

XIIe-XVIe s. Parch. 42 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

2433. Cartulaire de l'abbaye de Montebourg, au diocèse de Coutances.

Copie faite par M. L. Delisle sur une copie de M. de Gerville, et pièces annexes relatives à l'abbaye de Montebourg (Stein, n° 2523).

Page 561. Cartulaire du prieuré de Néville (Manche).

XIXe s. Pap. 573 pages. 400 sur 255 millim. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

Très grand format.

2594. Recueil de chartes du Vigan, etc., au diocèse de Nimes (1408-1595).

XVe et XVIe s. Parch. et pap. 60 pièces, montées grand in-fol. Demi-rel.

MANUSCRITS FRANÇAIS.

Petit format.

10721. Recueil de vies de saints, en prose et vers français.

Fol. 1. « La vie et miracles monsr saint Ouen, jadis archevesque de Rouen. Saint Ouen glorieulx confesseur et amy de Dieu... » — Fol. 9. « La vye et legende de monseigneur saint Roumain, aussy archevesque de Rouen. Au temps du trescretien roy de bonne memoire Lotaire... » — Fol. 13 v°. « Les vertus et efficace de l'eaue benoiste. Tous bons et vrays crestiens doyvent savoir... » — Fol. 15. « La fondation de la sainte et singuilliere oratore Nostre Dame du Puy en Auvergne, et comme le devot ymage fut trouvé par Hieremye le prophete. On lit pour v[r]ay aux histores et croniques... » — Fol. 19. « C'est comme le corps de monseigneur saint Anthoine fut translaté des desertz à Constantinoble, et de Constantinoble en France, et comme l'eglise et monastere de Saint Anthoine des Champs lez Paris fut miraculleusement fondée. Après que saint Silvestre, pape de Romme... » — Fol. 21. « Ce sont les miracles qui furent faitz en apportant le glorieux corps monseigneur saint Anthoine des desers d'Egipte en Constentinoble. Au temps que l'empereur Costentin...; » et autres miracles arrivés dans l'abbaye de Saint-Antoine-des-Champs (1262-1444). — Fol. 26 v°. « La vie et passion des dix mil martirs. A la louenge et en l'onneur || De Jesus Crist nostre sauveur... » — Fol. 29. « La vie [et miracles] madame sainte Geneviefve. A Nanterre, près de Paris, fut née la vierge digne... » — Fol. 32. « La vie du glorieulx parent et amy de Dieu

monseigneur saint Servays. Assavoir est que au temps jadis es pays de Judée... » — Fol. 35. « La saincte vie meritoire et beaulx miracles de monseigneur saint Dome de Chosme en Brie. Le glorieulx amy de Dieu monseigneur saint Dome... » — Fol. 40 v°. « La vie du glorieulx confesseur et amy de Dieu monseigneur saint Lain, evesque de Sées. Dieu qui est sans fin et sans commencement || Gard tous ceulx de mal et de villain tourment... » — Fol. 45 v°. « La vie de monseigneur saint Hubert d'Ardeine, avec les miracles. Au temps jadis que ung tirant plain de toute cruaulté, qui s'appelloit Ebrone... » — Fol. 60. « Comme la saincte lerme de Nostre Seigneur fut apportée de Costentinnoble à Vendosme. Du hault ciel et souverain empire || Est descendu Dieu nostre sire... » — Fol. 61 v°. « Ung miracle d'une fille de Bloys, » par la sainte Larme (10 vers). — Fol. 61 v°. « La vie monseigneur saint Mathurin. En l'honneur de saint Mathurin, || Affin que chacun pellerin... » — Fol. 66 v°. « La vie et legende du glorieulx amy de Dieu monseigneur saint Fiacre en Brie. Tout ainsy comme l'aigle instruit || Ses petis poussins à voller... » — Fol. 72. « Comment l'hymage Nostre Dame de Liesse, autrement ditte de Lienée, fut trouvée, avec ses miracles. En l'an mil cent et dix aprez le trespas du duc de Lorraine... » — Fol. 82. « La vie et legende madame sainte Austreberte, qui fut fille du conte pallatin, nommé Baldefride, et fut annoncée sa nativyté par ung ange... » — Fol. 83. « La vye de Richart, filz de Robert le dyable, qui fut duc de Normandie. Bonnes gens qui avez oy de mainte hystoire || ... » — Fol. 93. « Le mireur de la mort, que fist monseigneur saint Hierome, venerable docteur. Mes treschiers freres, dist monseigneur saint Hierome... » — Fol. 94 v°. « Declaration de la vie louable et histore monseigneur saint Hillaire de Poitiers, lumyere de sainte eglise gallycane, extraicte des Annalles d'Acquitaine, nagueres traduites en langage françoys par honnorable homme maistre Jehan Bouchet, procureur en la ville de Poitiers. Pour ce que mon intention est parler de la vye... » — Fol. 108. Vie de S. Brandin et de S. Maclou, son disciple. « Brandin fut ung saint homme, natif du pais de Escosse... » — Fol. 111. « De la vye de l'ame aprez la mort, extrait du vingt quatriesme livre de Vincent en son Ystorial, lxxxiiij chapitre. Pour ce que chacun homme charnel..., » etc.; intitulé à la fin : « Fins d'aucunes fleurs et auctoritez prinses et extraites des livres mons^r saint Gregoire. » — Fol. 124. « Le miracle de la dedicasse de l'eglise du benoist martir mons^r saint Denis, desdyée par nostre seigneur Jesu Crist. Lothaire,

roy des Françoys, mort, Dagobert, son filz, regna... » — Fol. 125. « Une vision des tourmens demonstrée à Charles le Chauve, roy de France et empereur de Romme. Au nom de Dieu, le souverain roy des roys... » — Fol. 127. « De la disposition des otz saint Jehan Baptiste et de la revellation de son chef [et translation d'Alexandrie en Aquitaine]. En l'an sixiesme de Theodose, le chef monseigneur saint Jehan Baptiste... » — Fol. 128 v°. « Extrait du vingt huitiesme livre de Vincent en ses Ystores, quatre vingt cinqiesme chappitre, d'un enffant nommé Guillaume, crucifié des Juifz en Angleterre, en la cité de Norrovoye... Ung enfant qui avoit nom Guillaume, de l'aage de quinze ans... » — Fol. 129 v°. « Du ravissement de l'ame d'un noble homme, nommé Thondalle, du païs d'Hirlande. En l'an de Nostre Seigneur mil cent quarante neuf... » — Fol. 141. « La mesgnye Hellequyn. [L']istore de la mesgnye de Hannequyn de laquelle Henry, evesque d'Orleans, frere de l'evesque de Beauvaiz... » — Fol. 143 v°. « D'une femme d'Angleterre que le dyable ravyt et emporta. [E]n une ville d'Angleterre nommée Berhellye... » — Fol. 144 v°. « La vie monseigneur saint Clement, premier evesque de Metz, qu'il convertit à la foy chrestienne. Cy commence la vye monseigneur saint Clement... » — Fol. 151. « La vie monseigneur saint Cloud, extraicte d'un livre ancien en parchemin, estant en l'eglise dudit saint Cloud. Le grand pere de saint Cloud fut le roy Clovys... »

XVI[e] s. Pap. 153 feuillets. 275 sur 185 millim. Rel. parchemin.

10722. « L'estrif de fortune et vertu, » par Martin Le Franc, prévost de Lausanne.

Fol. 136 v°. « La dansse des aveugles, qui est de Cupido, dieux des amans, de Fortune et de Atropos, que on dist la mort, — faicte par maistre Pierre Michault, prestre, le XV[e] jour de march, l'an mil iiij[c] et lxiiij. »

Fol. 171. « La controversie de noblesse, faitte et composée par ung notable docteur et grand orateur nomméz Surse de Pistoye » [Buonaccorso] et traduite en français par Jean Miélot.

Fol. 193. « Icy commence ung debat entre III. chevaliers et puissans princes, » par le même.

Fol. 199 v°. « Abregiet des hystores de Troyes, » en vers.

« Jason et Hercules vers Colcos s'en aloient... »

Cf. *Bulletin du bibliophile*, 1847, p. 275.

xve s. Pap. 204 feuillets. 260 sur 180 millim. Rel. veau fauve.

10723. Voyages en Terre-Sainte de Jean de Mandeville.
Début : « Comme il soit ainsi que la terre d'Oultremer... »

xive s. Parch. 100 feuillets. 250 sur 170 millim. Rel. maroquin gaufré.

10724. « Instructions et formules d'actes relatives à la loi concernant la police de sûreté, la justice criminelle et l'établissement des jurés, du 29 septembre 1791, sur le décret du 16 du même mois. »
Au-dessous de ce titre, la signature de : « F. P. Coudert de La Villatte ».

xviiie s. Pap. 381 pages. 228 sur 160 millim. Rel. basane rac.

10725. Statuts et ordonnances des selliers de la ville de Rouen, confirmés par lettres patentes de Henri IV (septembre 1603).
Aux fol. 17 et suiv. ont été copiées, au xixe siècle, différentes recettes médicales, etc., par Félix Semelagne, de Rouen.

xviie et xixe s. Parch. 54 feuillets. 260 sur 140 millim. Rel. veau fauve anc., avec fermoirs.

10726-10727. Notes autographes et documents relatifs à la mission du lieutenant de vaisseau L. Mizon dans les régions du Niger et de la Bénoué (1891-1894).

xixe s. Pap. 88 et 98 feuillets. 260 sur 210 millim. Cartonnés. (Don de M. Georges Villain.)

10728. « Parallèle de Louis le Grand avec les princes qui ont eu ce tiltre, » prononcé le jour de la fête du Roi dans l'Académie d'Arles.
Fol. 21. « Table chronologique des princes qui ont porté le nom de Grand... »

xviie s. Pap. 23 feuillets. 160 sur 105 millim. Rel. veau rac., aux armes de France.

10729. « Statuts et ordonnances de la devote compagnie et confrairie erigée au couvent des Augustins d'Avignon à l'honneur... de sainct Jehan Baptiste, soubz le tiltre des Penitenciers noirs... » (1548).
Texte italien de 1486, suivi de la traduction française, avec certificat de Fr.-M. Tarugi, archevêque d'Avignon (1594). — Ex-libris du marquis de Fortia.

xvie s. Parch. 17 et 115 feuillets. 220 sur 150 millim. Rel. peau verte.

10730. Répertoire d'anciennes chansons et poésies françaises, par Dominique-Martin Méon.

Fol. 104. Notes sur différents manuscrits d'auteurs français, italiens et espagnols.

Fol. 199. Notes sur quelques manuscrits étrangers transportés en France.

xixe s. Pap. 207 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de M. A. Bruel.)

10731. « L'Alsace à travers l'histoire : César et Arioviste; la Gaule et le Rhin à l'arrivée de César; de la mort de César au triomphe de Germanicus, » par E. Hepp (1894).

xixe s. Pap. 484 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de M. F. Hepp.)

10732. « Recognoissances de la chastellenye de Lunel, deppendant de l'abbaye de Conques, faictes à ... Jean Demignot, seigneur abbé de Conques, receues par moy Jean Plauguergues, notaire royal » (1610-1611).

xviie s. Pap. 286 feuillets. 280 sur 195 millim. Demi-rel.

10733. « Recueil ou brevet de diverses transactions et autres actes importants qui sont dans les archives du vénérable chapitre de Rodez. »

xviiie s. Pap. 251 feuillets. 290 sur 180 millim. Demi-rel.

10734. Les quatre Concordats, par l'abbé de Pradt.

« Premier manuscrit des quatre Concordats, offert à Madame la comtesse Boni de Castellane, par l'auteur. »

xixe s. Pap. 432 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

10735. « Inscriptions, soubzcriptions et subscriptions des lettres que le Roi, la Reine, la Reine-Mère, Monseigneur le Daulphin et Monsieur escrivent et qui leur sont escrites, tant dedans que dehors le royaume. »

Provient de la collection Dupuy, n° « 139. P. Dupuy, CIↃIↃ CXXIIII. » — Ex-libris Ch.-L. Frossard.

xviie s. Pap. 275 feuillets. 205 sur 135 millim. Rel. maroquin rouge, à petits fers. (Don de M. et de Mme F. Schlœsing.)

10736-10737. Pouillé de France, par Bertin du Rocheret.

I (10736). Déclaration du Clergé de France en 1682. — Provinces de Paris, Lyon, Rouen, Tours, Sens et Reims. — 374 feuillets.

II (10737). Provinces de Vienne, Arles, Bourges, Albi, Bordeaux, Auch, Narbonne, Toulouse, Aix, Embrun, Besançon, Avignon. Évêques de Québec; évêques *in partibus* en France. — Église des Pays-Bas, provinces de Cambrai, Malines et Utrecht. — 341 feuillets.

Cf. les mss. nouv. acq. fr. 1313-1326 et 4304-4330.

xviii[e] s. Pap. Deux volumes. 190 sur 120 millim. Rel. parch. (Provient du grand séminaire de Soissons.)

10738. Coutumes de Senlis, Clermont-en-Beauvaisis et Gerberoy.

Fol. 4. « Coustumes generalles du bailliaige de Senlis. » — Fol. 147. « Coustumes de la conté de Cleremont en Beauvoisis. » — Fol. 207. « Coustumes generalles du vidame de Gerberroy, leues et accordées audict lieu le lundi 23[e] jour d'aoust, l'an 1507. »

Au fol. 1, la mention : « Sum Domini Theobaldi Vaillant », et au bas du fol. 229 v°, envoi du livre « par M[e] Gilles Vaillant à M[e] Clement Vaillant, advocat en Parlement, son oncle, le v[e] mars 1596, en la ville de Paris ». — Fol. 3 v°, la mention : « Conservation Bucquet ».

xvi[e] s. Pap. 229 feuillets. 270 sur 190 millim. Demi-rel. anc.

10739. Rapports sur différents ouvrages, adressés par Louis-Charles-Joseph de Manne, censeur impérial, au directeur général de l'imprimerie et de la librairie (1811-1814).

xix[e] s. Pap. 219 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de M. le baron de Courcelles-Blanzac.)

10740-10741. Recueil de lettres de différents personnages de Provence.

I (10740). Lettres ou pièces signées de H. de Belsunce, évêque de Marseille (1), Blacas d'Aulps (2), J.-B. de Brancas, archevêque d'Aix (6), chevalier de Castellane (10), Couture, de Martigues (11), l'abbé d'Estienne (21), Jacques de Forbin-Janson (23), Le Tellier (25), l'abbé d'Oppède (26), Saint-Florentin (30), Audibert (37), cardinal de Fleury (39), etc. — 50 feuillets.

II (10741). Lettres de Cl.-Fr. de Callas, R. Fabri, P. de Valavez, neveu, père et frère de Peiresc. — 48 feuillets.

XVIIe et XVIIIe s. Pap. Deux volumes, montés in-4°. Demi-rel.

10742-10743. Journal du prince Xavier de Saxe (1751-1756), avec corrections autographes.

Cf. le ms. nouv. acq. fr. 21530.

XVIIIe s. Pap. 399 et 203 feuillets. 250 sur 190 millim. Demi-rel.

10744. « Recueils d'écriture depuis l'année 1741 jusqu'à l'année 1806, » par Fr.-Nic. Bedigis.

XVIIIe et XIXe s. Pap. 57 feuillets. 290 sur 190 millim. Demi-rel.

10745. « Méditations pour tous les jours de l'année, faites par feu M. le maréchal de Bellefont, dont l'original est entre les mains de Mme de Bellefont, la Carmélite, à qui je l'ay donné après l'avoir fidèlement coppié. »

XVIIe s. Pap. 191 feuillets. 225 sur 170 millim. Cartonné.

10746. « Registre faict en l'année 1660 par maistre Pierre Thiron, advocat au Conseil, dans lequel sont escriptes les principales affaires de sa maison » et de diverses terres de l'élection de Lisieux.

XVIIe s. Pap. 132 feuillets. 235 sur 175 millim. Rel. veau brun.

10747-10758. Papiers du Dr Lucien Leclerc.

I (10747). Journal de voyage, par Avignon et Toulon, en Algérie (incomplet du début et de la fin). — 35 feuillets.

II (10748). « Notices de mathématiciens et astronomes arabes. » — 48 feuillets.

III (10749). Astrologues et astronomes arabes. — 109 feuillets.

IV (10750). Mathématiciens et astronomes arabes. — 192 feuillets.

V (10751). « Les sciences en Orient. » — 282 feuillets.

VI (10752). « L'alchimie arabe. » — 191 feuillets.

VII (10753). « Histoire naturelle chez les Arabes. » — 86 feuillets.

VIII (10754). « Histoire de l'agriculture chez les Arabes. » — 257 feuillets.

IX-X (10755-10756). Notices et extraits de manuscrits latins et grecs de la Bibliothèque nationale, relatifs à la médecine, à l'astronomie, à l'agriculture, etc. chez les Arabes. — 383 et 312 pages.

XI (10757). « De l'Islam, son établissement, ses préceptes, ses institutions et ses sectes. » — 230 pages.

XII (10758). « Mémoire historique sur le livre intitulé Calila et Dimnah. » — 172 pages.

XIXe s. Pap. Douze volumes, in-4°. Cartonnés et demi-rel.

10759. Relation du voyage de deux officiers de la marine russe à travers la Sibérie (1725-1730).

xviiie s. Pap. 29 feuillets. 218 sur 160 millim. Demi-rel.

10760-10761. Vocabulaire cryptographique, avec ce titre latin : « Signorum in numeris et speciebus institutio, quæ praxim ab antiquis levi commodo pro signis dumtaxat militaribus tentatam, nunc visibilibus aut sonoris pro quolibet jussu tam politico quam militari perfectam exhibet. — MDCXCIX. »

xviie s. Pap. 340 et 335 feuillets. 240 sur 175 millim. Demi-rel.

10762. Lettres de Mme d'Arbouville à Sainte-Beuve.
Publiées par M. L. Séché en 1909.

xixe s. Pap. 332 feuillets, montés in-8°. Demi-rel. (Don de M. Jules Troubat.)

10763. « Les antiquités de la ville de Tonnerre, par le notaire Petitjean, en 1592. »
Fol. 35. « Découverte de saint Micomer en la ville de Tonnerre. »

xviiie s. Pap. 61 feuillets. 250 sur 180 millim. Demi-rel.

10764. « Déclinaison de l'aiguille aimantée. Mémoires par Guillaume de l'Isle. 1710. »
Fol. 19. « Déclinaison de l'aiguille aimantée. Observations par de La Croix. 1731. »

xviiie s. Pap. 40 feuillets. 280 sur 200 millim. Demi-rel. (Ex-libris de Michel Chasles.)

10765. Procès-verbal de vente après décès des biens de Simon Desmoutiers, avocat au parlement de Rouen (1558).
On a relié à la suite (fol. 92) une copie partielle du même procès-verbal par Alphonse Chassant (185 × 125 millim.).

xvie s. Pap. 117 feuillets. 270 sur 170 millim. Demi-rel.

10766. Recueil de pièces relatives aux familles Loubert de Neuilly (1678-1735) et Jorel de la Louisière (1723-1753).

xviie et xviiie s. Pap. 28 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

10767. « Compte de Jehan du Val, procureur et receveur au bailliage de Caen, pour ... les trésorier et chanoines de la Saincte Chappelle du Pallais royal à Paris... » (1468-1469).
Fol. 1-4. Fragment d'un factum pour un procès entre le trésorier

de la Sainte-Chapelle et M. de Molins, chapelain de la chapelle de Saint-Georges (articles 18-42 et 64-87).

xve s. Parch. 10 feuillets. 310 sur 320 millim. Demi-rel.

10768. Correspondance du bibliographe Pierre Deschamps.

Lettres d'Ambroise et Alfred Firmin-Didot et de G. Pawlowski (1855-1881). — Cf. plus loin le ms. nouv. acq. fr. 21515.

xixe s. Pap. 166 feuillets, montés in-4°. Demi-rel.

10769. « Constitutions pour les religieuses de l'Assomption, faite par l'authorité de M. le cardinal de La Rochefoulcaut, grand aumonnier de France, leur supérieur, à l'usage de ma sœur Sainte-Dosithé. »

II. « Règle du bienheureux père saint Augustin pour les religieuses de son Ordre. »

xviiie s. Pap. ix-181 et 52 pages. 160 sur 95 millim. Rel. veau brun.

10770. Copie des lettres d'Alfred de Musset à Mlle *** [d'Alton-Shée], plus tard Mme Paul de Musset.

Les lettres autographes, classées sous le n° 1195 des nouv. acq. du fonds français, ont été publiées par M. L. Séché en 1910.

xixe s. Pap. 88 feuillets. 230 sur 180 millim. Demi-rel.

10771-10772. Correspondance du vicomte et de la vicomtesse de Grouchy (1839-1867).

I (10771). Lettres de l'abbé Deguerry, Huber Saladin, A. de Lamartine, Mme A. de Marmier, marquis et marquise G. Pallavicino, de Pongerville, etc.

II (10772). Lettres du comte et de la comtesse A. de Circourt.

xixe s. Pap. 318 et 493 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de M. le vicomte de Grouchy.)

10773-10778. Itinéraire de Louis XI (1461-1483), dressé par Mlle Dupont et J. Vaesen.

I (10773). Années 1461-1466. — 2319 fiches.
II (10774). Années 1467-1470. — 2213 fiches.
III (10775). Années 1471-1473. — 1134 fiches.
IV (10776). Années 1474-1477. — 1301 fiches.
V (10777). Années 1478-1480. — 1277 fiches.
VI (10778). Années 1481-1483. — 898 fiches.

xixe s. Pap. Six boites de fiches. (Don de la Société de l'histoire de France.)

10779. « Copie du manuscrit venu de Sainte-Hélène d'une manière inconnue. London, mars 1817. John Murray, Albermale Street. »

A la fin, ex-libris du baron Larrey.

XIXe s. Pap. 82 feuillets. 168 sur 110 millim. Demi-rel. (Don de M. Isidore Goldblum.)

10780. « Discours sur la vie religieuse, suivis des discours sur l'amour de Dieu et l'oraison dominicale, dédiés à Madame Louise de France, par M. l'abbé Asseline, vicaire général de Glandèves, aujourd'hui évêque de Boulogne » (Paris, 1781, in-8°).

XIXe s. Pap. 292 pages. 155 sur 95 millim. Rel. basane.

10781-10783. Notes de police sur divers écrivains français du milieu du XVIIIe siècle, rédigées par les soins de Joseph d'Hémery, inspecteur de la librairie, sous les ordres du lieutenant de police Berryer, et intitulées : « Historique des auteurs en 1752 ».

I (10781). Aiguillon (Duchesse d')-Duvaur. — 172 feuillets.

II (10782). Egbert (D')-Muyart. — 188 feuillets.

III (10783). Nau-Yvon (Abbé). — 159 feuillets.

Au tome I, fol. 2, lettres de Guidi, censeur royal, à Malin, attaché à la Bibliothèque du roi.

XVIIIe s. Pap. Trois volumes. 260 sur 190 millim. Demi-rel. (Transmission du Département des Imprimés.)

10784. « Chargement et déchargement des pensions de la confrérie de Notre Dame des Agonizants, érigée dans l'église cathédrale de Cavaillon, remis à M. Pierre Flassany, thrésorier honoraire, par Mrs Lieutard, chanoine, et de Barrier, le 1er octobre 1770. »

Cf. plus loin le ms. nouv. acq. fr. 21604.

XVIIIe s. Pap. 82 feuillets. 280 sur 180 millim. Demi-rel.

10785-10793. Recueil de documents relatifs à Espalion et à quelques autres localités de l'Aveyron.

I (10785). Actes des notaires P. Fabri, La Roquete, Graffanh, etc., relatifs aux biens d'Antoine André, notaire à Saint-Geniez, et à sa famille (1562-1605). Cf. plus haut les mss. nouv. acq. lat. 968-994 et 1993-2026. — En retournant le volume, on trouve la copie de poésies diverses. — 78 feuillets.

II (10786). Registre de Bernard Perrin, notaire à Saint-Saturnin (1536-1560). — 143 feuillets.

III (10787). Actes relatifs aux biens de la famille Cinqpeyres de Saint-Côme (xve et xvie s.). — 101 feuillets.

IV (10788). Actes relatifs à la famille Portery de Saint-Côme (1555-1600). — 242 feuillets.

V (10789). Reconnaissances consenties à Catherine de Glandières pour ses seigneuries de la Boissonnade et de Brussac (1771). — 217 feuillets.

VI (10790). Registre de la confrérie du Saint-Sacrement à Espalion (1625-1833). — 147 feuillets.

VII-VIII (10791 et 10792). Registres de la confrérie des Pénitents blancs à Espalion (1668-1855). — 254 et 179 feuillets.

IX (10793). Registre des rentes d'une chapellenie fondée dans l'église de Saint-Laurent d'Olt (1635-1663). — 58 feuillets.

xvie-xixe s. Pap. Neuf volumes. 280 sur 190 millim. Demi-rel.

10794. Lettres d'Auguste Comte et de Pierre Laffitte au Dr G. Audiffrent (1850-1857).

Avec diverses pièces relatives à Auguste Comte et au Positivisme, quelques lettres d'Émile Littré, etc. — Publiées par M. Albert Bayet en 1911.

xixe s. Pap. 478 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Legs du Dr G. Audiffrent.)

10795-10811. Manuscrits autographes des œuvres de M. Anatole France.

I (10795). Ariste et Polyphile, ou le Langage métaphysique. — 28 feuillets.

II (10796). L'Ascension d'Andrea Tafi. — 26 feuillets.

III (10797). La Caution. — 26 feuillets.

IV (10798). Chevalier. — 83 feuillets.

V (10799). Discours de réception à l'Académie française. — 148 feuillets.

VI (10800). Cartes et lettres de félicitations reçues par M. Anatole France à la suite de son élection et de son discours de réception à l'Académie française. — 343 feuillets.

VII (10801). Histoire contemporaine : Crainquebille, la Cravate, Putois, etc. Articles de journaux. — 295 feuillets.

VIII-IX (10802-10803). Le Lys rouge. — 2 vol., 740 feuillets.

X (10804). Opinions de M. l'abbé Jérôme Coignard ; fragments. — 53 feuillets.

XI (10805). Le Procurateur de Judée; à la fin, une lettre d'Ernest Renan (28 déc. 1891). — 58 feuillets.

XII-XIV (10806-10808). La Rôtisserie de la reine Pédauque. — 244, 252 et 244 feuillets.

XV (10809). Saint Abraham. — 52 feuillets.

XVI (10810). Substitut; en tête, une lettre de M. L. Ganderax (20 avril 1894). — 51 feuillets.

XVII (10811). Lettres de Mme de La Sablière à l'abbé de Rancé; copie par M. Anatole France d'un ancien manuscrit. — 90 feuillets.

Plusieurs de ces volumes sont recouverts de reliures en parchemin blanc avec peintures sur les plats. — Cf. plus loin les mss. nouv. acq. fr. 21609-21612.

XIXe s. Pap. Dix-sept volumes, in-4°. Rel. parchemin et demi-rel. (Legs de Mme Arman-Caillavet.)

10812. « Notes recueillies par G. Hérelle, principalement aux archives municipales et à la bibliothèque municipale de Verdun, concernant soit la période de la Réforme et de la Ligue, soit la maison de Nettancourt et ses alliances. »

XIXe s. Pap. 257 feuillets. 260 sur 200 millim. Demi-rel. (Don de M. G. Hérelle.)

10813. Lettres de Chardon de La Rochette à son ami Payre (1779-1806).

XVIIIe et XIXe s. Pap. 116 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Don de Mme veuve Eug. Chatel.)

10814. Karikari, par Ludovic Halévy.

Ms. autographe d'une nouvelle publiée dans la *Revue illustrée* du 1er déc. 1886.

XIXe s. Pap. 50 feuillets. 230 sur 175 millim. Demi-rel. maroquin noir, au chiffre de Fr. Sarcey. (Legs de M. Maurice Audéoud.)

10815. « Catalogue des chanoines réguliers [Génovéfains] de la Congrégation de France. MDCCLXXVI. »

XVIIIe s. Pap. 35 feuillets et 156 pages. 165 sur 102 millim. Rel. maroquin rouge.

10816. Le Mérite des femmes, par G. Legouvé.

Écrit en tachygraphie par Coulon de Thévenot (1802).

XIXe s. Pap. III et 33 pages. 195 sur 120 millim. Rel. basane.

10817. « Constitutions sur la règle de sainct Augustin, dressées pour les religieuses du présent Hostel-Dieu de Vernon, fondé par saint Louis, roy de France. »

En tête, gravure de J. Isaac, représentant l'Adoration des mages. — Cf. d'anciennes Constitutions des religieuses de l'Hôtel-Dieu de Vernon sous le n° 4171 des nouv. acq. du fonds français.

xviie s. Pap. 108 feuillets. 200 sur 150 millim. Rel. parchemin.

10818. « La Peinture, poëme, traduction libre du latin de C.-A. Du Fresnoy, par M. A. Rabany-Beauregard. — Guéret, 3 août 1808. »

xixe s. Pap. 42 pages. 250 sur 180 millim. Demi-rel.

10819. Traité de la peinture, par P.-M. Gault de Saint-Germain.

Avec 34 planches du Traité de peinture de Léonard de Vinci, dont Gault de Saint-Germain a publié une édition.

xixe s. Pap. 403 feuillets. 250 sur 185 millim. Demi-rel.

10820. Recueil d'actes notariés relatifs à Antoine Ruzé, marquis d'Efflat, maréchal de France (1627-1634).

Fol. 13. Expédition du testament du marquis d'Efflat.

xviie s. Pap. 19 feuillets, montés in-folio. Demi-rel.

10821. « Le Phantôme du sage. »

Exemplaire imprimé (Paris, J. Besnard, 1675, in-12), incomplet du titre, corrigé et remanié, à ce qu'il semble, pour une réimpression par Louis Veuillot.

xviie et xixe s. Pap. viii feuillets, 99, 99, 88 et 30 pages. 145 sur 80 millim. Rel. veau brun.

10822. Règle de l'Ordre de Fontevrault, traduite en français par les soins de Marie de Bretagne, abbesse de Fontevrault, pour l'abbaye de la Madeleine d'Orléans, en janvier 1479 [1480], sous la direction de Jean III Cœur, archevêque de Bourges, Louis Pot, abbé de Saint-Laumer de Blois, et Jean Berthelot, chanoine de Tours.

Copie certifiée par les notaires D. Chenu et P. Roland. — Cf. le ms. fr. 13885.

xve s. Parch. ii et 58 feuillets. 215 sur 150 millim. Rel. anc., avec ais de bois.

10823. Vie de Jésus-Christ, traduite de latin en français en 1380, à la demande de Jean, duc de Berry.

Début : « Sur toutes les pancées spirituelles la plus prouffitable... »

Fol. 76 v°. Vie de la vierge Marie. « En la saincte Euvangille est escript : « Beati qui audiunt verbum Dei... »

Fol. 88. Commentaire sur les Psaumes : « Il est recité aux livres des Roys que David envoya sergens d'armes... »

Au fol. 86 v°, mention de la copie de ce ms. « in Villareto, in domo... Antonii de Orliaco, die ultima mensis octobris... 1473... J. Tavernerii. » — Timbre de la bibliothèque Polovtsoff ; n° 478 du catalogue de vente.

xv° s. Pap. 95 feuillets. 280 sur 200 millim. Rel. veau brun, avec ais en bois.

10824. Recueil d'adresses, discours et lettres, adressés à M. Léopold Delisle à l'occasion du cinquantenaire de son élection à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres (6 décembre 1907).

xx° s. Pap. 335 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle).

10825. Recueil de lettres relatives à la médaille offerte à M. Léopold Delisle à l'occasion du cinquantenaire de la Société de l'École des chartes (13 juin 1889).

xix° s. Pap. 108 feuillets, montés in-4°. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

10826. Liste numérique dressée par M. L. Delisle, d'après le catalogue de vente de novembre 1724, « des manuscrits trouvés après le décès de Madame la Princesse [de Condé, Marie-Anne de Bourbon], dans son château royal d'Anet ».

xix° s. Pap. 15 feuillets. 212 sur 135 millim. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

10827. Catalogue des « librairies du Louvre et du duc de Berry ».

Copie de M. L. Delisle, ayant servi à l'impression de ce catalogue dans le *Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 114-194.

xix° s. Pap. 183 feuillets. 195 sur 150 millim. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

10828. Copie, par Foisy, des notes de Jean Boivin sur les « livres acquis en Italie par Charles VIII, ou bibliothèque de Naples ».

Fol. 40. Copie, par Foisy, de l'inventaire de la bibliothèque de Blois, dressé en 1544, d'après le ms. français 5660 (Reg. 10279).

XIXe s. Pap. 131 feuillets. 190 sur 120 millim. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

10829. « Mémoires en forme de journal contenant ce qui s'est passé dans Paris depuis 1648 jusques en octobre 1652, » par un partisan de Gaston d'Orléans.

Ms. original, avec corrections autographes (?). — En haut du fol. 1, la mention : « Ce livre manuscrit appartient à Monsr de Mascarani, qui nous l'a presté au R. P. Chauvelin et à moy F. Agatange de Bourges ».

XVIIe s. Pap. 317 pages. 290 sur 190 millim. Rel. veau rac. (Legs de M. L. Delisle.)

10830-10832. Notices, analyses et extraits des registres des rois angevins de Naples (1272-1338), par Léon Cadier.

I (10830). Analyses; années 1272-février 1294. — 1061 et 1478 fiches.

II (10831). Analyses; années 1294, mars-1338. — 1713 et 1445 fiches.

III (10832). Copies extraites des registres 1 à 168. — 815 feuillets.

XIXe s. Pap. Deux boites et un volume. 270 sur 210 millim. Demi-rel. (Don de M. le directeur de l'École des chartes.)

Grand format.

21471. Troisième décade des Histoires de Tite-Live, traduite en français par Pierre Bersuire.

A la fin, la mention : « Ce livre cy appartient à mesr Jehan de Procsy [nom biffé et remplacé par] mons. le conte de Nassau et de Vyanne, seigneur de Breda. »

XVe s. Pap. 234 feuillets, à 2 col. 395 sur 275 millim. Demi-rel.

21472. « Coutumes vénérables du haut pays du comté de la Marche » (1521), commentées par « Guillon ».

Tome Ier, seul; art. 1-118.

XVIIIe s. Pap. 620 pages. 310 sur 180 millim. Rel. basane.

21473-21474. « Commentaire de Me Jean Regnault, lieutenant criminel en la sénéchaussée et siège présidial de la Marche, à Guéret, sur la coustume de la Marche, avec ses observations sur les autres coustumes... »

Au bas du titre et de même main, la mention : « Apartenant à moy Estienne Redon, notaire royal à St-Médard ».

xviie s. Pap. 2 volumes : ii et 654 feuillets. 310 sur 185 millim. Rel. veau brun.

21475. « Catalogue des livres du cabinet de Monsieur, » plus tard Louis XVIII.

xviiie s. Pap. 46 feuillets. 315 sur 200 millim. Demi-rel.

21476-21481. Correspondance de l'américaniste Eugène Boban-Duvergé (1869-1899).

I (21476). Acy (D')-Courtot. — 655 feuillets ou pièces.

II (21477). Damour-Kunz. — 530 feuillets.

III (21478). Labadie-Putnam. — 591 feuillets.

IV (21479). Quatrefages-Zaborowski. — 642 et 61 pages.

V (21480). Lettres de Charles-E.-Eugène Goupil à Eug. Boban (1888-1895). — 511 feuillets.

VI (21481). Correspondance de P. Lenoir. — 314 feuillets.

xixe s. Pap. Six volumes, montés in-4°. Demi-rel.

21482. Registre des reconnaissances consenties à Helias de Bar, seigneur de Glanada, aujourd'hui Villemade (Tarn-et-Garonne) (1490-1491).

Incomplet du début.

xve s. Parch. 51 feuillets. 400 sur 285 millim. Demi-rel.

21483-21500. Documents sur l'histoire des arts, recueillis par Eugène Müntz.

I-III (21483-21485). Les arts à la cour des papes d'Avignon (1333-1405). — 769, 840 et 699 feuillets.

IV (21486). Les arts à la cour des papes (1438-1503). — 462 feuillets.

V (21487). Les arts à la cour de Jules II. — 725 feuillets.

VI (21488). Les arts à la cour de Léon X, Adrien VI et Clément VII. — 828 feuillets.

VII (21489). Les arts à la cour de Paul III. — 920 feuillets.

VIII (21490). Documents sur les arts en Italie et en France (xve-xviiie siècle). — 995 feuillets.

IX (21491). L'art italien (xve et xvie siècles). — 657 feuillets.

X (21492). La Renaissance artistique en Europe. — 651 feuillets.

XI (21493). L'art en France à l'époque de la Renaissance. — 1200 feuillets.

XII (21494). Verriers, médailleurs et serruriers français (xve siècle). — 374 feuillets.

XIII (21495). Artistes français en Italie. — 773 feuillets.

XIV (21496). Lettres d'artistes. — École des Beaux-Arts. — 1008 feuillets.

XV (21497). Histoire de l'art, du Ier au XIVe siècle. — L'art populaire au xve siècle. — 566 feuillets.

XVI (21498). Illustration de la Bible. — 377 feuillets.

XVII (21499). Objets d'art transportés de l'étranger à Paris et rendus en 1815. — 441 feuillets.

XVIII (21500). Histoire littéraire. — 1058 feuillets.

XIXe s. Pap. Dix-huit volumes, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. Achille Müntz.)

21501. Correspondance de la sultane indienne Alina d'Eldir [Mme Charles Mercier] et documents divers.

XIXe s. Pap. 175 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21502-21514. — Collection Benjamin Fillon sur l'histoire du Poitou.

I (21502). Chartes relatives au Poitou, etc. (1150-1419). — 56 feuillets.

II (21503). Chartes relatives au Poitou, etc. (1426-1513). — 131 feuillets.

III (21504). Chartes relatives au Poitou, etc. (1516-1619). — 95 feuillets.

IV (21505). Chartes et pièces relatives à la seigneurie d'Argenton et à la succession de Philippe de Commines (1458-1547). — 192 feuillets.

V (21506). Papiers de la famille d'Aubigné, I (1558-1641). — 261 feuillets.

VI (21507). Papiers de la famille d'Aubigné, II (1642-1648). — 190 feuillets.

VII (21508). Papiers relatifs à la famille de Maillé (1473-1825). — 103 feuillets.

VIII (21509). Papiers relatifs à la famille de Rohan (1579-1642). — 169 feuillets.

IX (21510). Mélanges : Correspondance du s^r de Jarnac (1543); copies. — Fol. 16. Quittances de travaux exécutés pour le duc de Saint-Simon par le peintre Cavin (1719-1734). — Fol. 45. Lettres du vicomte de Tressan, à l'armée de Rochambeau, de l'abbé de Ver-

tot, etc. (1779-1788). — Fol. 72. Pièces diverses (1613-1815). — 279 feuillets.

X (21511). Pièces relatives aux marais du Bas-Poitou, particulièrement de la Claye (XVIIIe et XIXe s.). — 222 feuillets.

XI (21512). Procès des habitants de Langon et de Maynard, baron de Langon, relatifs aux marais (1777 et 1780). — 372 feuillets.

XII (21513). Procédures relatives aux familles Darcemalle du Langon, etc. et Sapinaut de Labergement (1735-1769). — 194 feuillets.

XIII (21514). « État alphabétique des fiefs de l'élection de Fontenay-le-Comte » et liste des « bénéfices de l'Aunis ». — 96 feuillets.

XIIe-XIXe s. Parch. et pap. Treize volumes, montés in-fol. Demi-rel. (Don de Mme Charier-Fillon.)

21515. Correspondance du bibliographe Pierre Deschamps.

Lettres de A. Aubry, O. Barbier, G. Brunet, Cortambert, Desbarreaux-Bernard, Th.-F. Dibdin, G. Gancia, J. Guérin, J.-W. Holtrop, Ch. Leclerc, J. Loiseleur, L. Potier, E. Tross, etc. — Cf. plus haut le ms. nouv. acq. fr. 10768.

XIXe s. Pap. 498 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21516. Recueil de lettres et pièces relatives à l'administration de l'île de Saint-Domingue à la fin du XVIIIe et dans la première moitié du XIXe siècle.

Fol. 75. Lettres et pièces relatives à Louis Chenu, colon à Saint-Domingue, et à sa famille sous la Révolution.

XVIIIe et XIXe s. Pap. 345 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21517. Recueil de lettres et pièces, dont plusieurs en turc, relatives à l'installation du télégraphe à Constantinople par les Français A. Delarue et E. Blacque (1854-1865).

XIXe s. Pap. 478 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. A. Dufour, de Corbeil.)

21518. Recueil de lettres du directeur de l'Imprimerie impériale allemande adressées à M. L. Delisle et relatives à l'origine des caractères gothiques d'imprimerie employés en Allemagne et désignés sous le nom de « Fractur » (1901).

XIXe s. Pap. 16 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

21519. « Notice des manuscrits trouvés à la mort de l'abbé Regnier-Desmarais, de l'Académie française. »

XVIIIe s. Pap. 19 feuillets. 350 sur 210 millim. Demi-rel.

21520-21529. Documents sur l'archéologie chrétienne, recueillis par M. Georges Rohault de Fleury.

I (21520). Ravenne; Liber pontificalis (1899). — 314 et 94 feuillets.

II-III (21521-21522). Rome; Liber pontificalis (1900). — 137 et 192 feuillets.

IV-X (21523-21529). Répertoire alphabétique, en sept volumes :

IV (21523). Absides-Autels. — 251 feuillets.

V (21524). Bains-Bustes. — 337 feuillets.

VI (21525). Cabanes-Chapiteaux. — 306 feuillets.

VII (21526). Charpentes-Croix. — 294 feuillets.

VIII (21527). Dallages-Linteaux. — 335 feuillets.

IX (21528). Main mystique-Pilastres. — 288 feuillets.

X (21529). Ponts-Villes. — Fol. 200. Essai sur l'architecture chrétienne primitive, du IVe au VIe siècle, en Occident. — 364 feuillets.

Cf. plus haut les mss. nouv. acq. fr. 20813-20919 et 20957-20959.

XIXe s. Pap. Dix volumes, montés in-fol. (Don de M. M. de Bengy-Puyvallée.)

21530. Brouillons de lettres, passeports et papiers divers du prince Xavier de Saxe.

Cf. plus haut les mss. nouv. acq. fr. 10742 et 10743.

XVIIIe s. Pap. 57 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21531. Recueil concernant l'ancienne bibliothèque du palais de Compiègne.

Règlements, fragments de registres divers; relevé des incunables, ouvrages envoyés à l'Élysée en 1879, etc.

XIXe s. Pap. 586 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Don du ministère de l'Instruction publique.)

21532. « Le Trosne d'honneur, » en prose et en vers, pour le mariage de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, avec Marguerite d'York (1468).

En tête du fol. 1, on lit : « A Eclibes, le 16 de febvrier 1601. Croy »; et au bas du dernier feuillet, en écriture du XVe s. : « J'aime — Ysabeau ».

xve s. Pap. 12 feuillets. 295 sur 215 millim. Cartonné.

21533. « Copie du dénombrement des fiefs de quartiers mouvant de la cour l'évêque au Cateau, servant de cartulaire des dits fiefs, pour celui dit le troisiesme fief, en faisant deux et appartenant à Monsieur Desars de Curgies, » par Pierre-François Aubry-Dubochet (1782).

xviiie s. Pap. 73 feuillets et 6 cartes. 360 sur 240 millim. Rel. veau raciné.

21534. Vente d'une partie du Palais-Royal, par Louis-Philippe-Joseph d'Orléans à Nicolas-Gervais Moutié, bourgeois de Paris (1779).

xviiie s. Pap. Feuillets 55 à 70. 380 sur 230 millim. Cartonné.

21535. Recueil de lettres autographes et documents originaux, relatifs pour la plupart à la famille Farnèse (1532-1693).

Lettres de François Ier, la reine Élisabeth de Portugal, Ferdinand (roi des Romains), Henri II, Philippe II, Charles IX, Emmanuel-Philibert (duc de Savoie), Henri III (roi de Pologne), Charles-Quint, le cardinal Charles Borromée, Charles XI (roi de Suède), etc.

xvie et xviie s. Pap. 66 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21536. Recueil de lettres autographes de divers personnages du xixe siècle.

On y remarque des lettres d'Artaud, J.-A. Barral, Béranger, Berryer, Bigot de Préameneu, Hortense Bonaparte, Cavour, Chateaubriand, cardinal de Cheverus, Colani, Benjamin Constant, Cuvier, Martial Delpit, Desnoyers, Doudan, Alexandre Dumas père, Egger, Guizot, Kreutzer, Lamartine, Le Grand d'Aussy, Méon, Francisque Michel, Montalembert, Monteil, Pardessus, G. Peignot, cardinal Pitra, Ch. Pougens, Félix Pyat, Sainte-Beuve, V. Schœlcher, A. Taillandier, Vallet de Viriville, etc.

Fol. 372. Papiers provenant du cabinet de Hyde de Neuville, ministre de la Marine.

Fol. 397. Minutes de discours de H. Wallon, ministre de l'Instruction publique, etc.

xixe s. Pap. 431 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21537. Recueil de lettres d'artistes et amateurs du xixe siècle.

On y remarque des lettres de Bartsch, Blaisot, Boilly, Brambilla, Castanié, Charlet, Comte, Court, Delacroix, Desboutin, Devéria,

Duchesne aîné, Mme Duclos, Dumesnil, baron Gérard, La Mésangère, Largillière, Leblanc, Manet, Marcille, Méline, Casimir-Périer, Ponce, de Pourtalès, Raffet, de Saint-Morris, Schulmeister fils, Mme Vernet, Villot, Woodburn, etc.

XIXe s. Pap. 136 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21538. Recueil de documents relatifs à des communications et prêts de manuscrits de la Bibliothèque royale (1728-1791).

XVIIIe s. Pap. 108 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21539-21559. Papiers et correspondance du marquis de Janson.

I (21539). Lettres de MM. de Brie, Arnaud et l'abbé Grand au marquis de Janson (1764-1782). — 485 feuillets.

II (21540). Lettres de M. Arnaud au marquis de Janson (1782-1786). — 359 feuillets.

III (21541). Correspondance du marquis de Janson avec N. Cousin (1782-1786). — 254 feuillets.

IV (21542). Lettres et pièces diverses. — 415 feuillets.

V-VI (21543-21544). Correspondance et papiers de Carichon, avocat à Avignon. — 346 et 330 feuillets.

VII (21545). Lettres et pièces relatives aux familles Montpezat et de Tertullis. — 313 feuillets.

VIII (21546). Lettres et pièces relatives à M. de Roubiac, etc. — 487 feuillets.

IX (21547). Mélanges : Taille en Beaujolais (1631-1632), etc. — 299 feuillets.

X (21548). Factums divers. — 362 feuillets.

XI (21549). Pièces relatives au commerce de Marseille avec les Échelles du Levant. — 244 feuillets.

XII (21550). Rôles de reconnaissances dues à Colias, diocèse d'Uzès (1333, 1376 et 1403). — 28 feuillets.

XIII (21551). Chartes et pièces diverses relatives à différentes localités de la Provence : Colias, Rochegude, Sabran, etc., et surtout Villelaure (1307-1624). — 78 feuillets.

XIV (21552). Reconnaissances de Montlaur, etc. — 148 feuillets.

XV (21553). Registre des actes reçus par J. Nicoti, notaire à Beaucaire (1512-1548). — 289 feuillets.

XVI (21554). Compte de la recette des tailles de Bar-sur-Aube, par Edme Perrot, notaire royal (1637-1643). — 67 feuillets.

XVII (21555). « Recognoissances de la baronnie de Montmaur » (1639-1646). — 288 feuillets.

XVIII (21556). Compte pour Marie Bailly de la communauté ayant existé entre elle et son mari feu J.-B. Brodart, établi par Jacques Baudelot, conseiller au Châtelet de Paris (1683-1699). — 206 feuillets.

XIX (21557). Livre de raison du propriétaire du moulin de La Roque, près Uzès (1518-1594). — 43 feuillets.

XX-XXI (21558-21559). Papiers du chevalier de Béla; pièces relatives à la Navarre et au Béarn, au régiment Royal-Cantabres, etc. — 399 et 285 feuillets.

XIVe-XVIIIe s. Pap. Vingt et un volumes, in-fol. Demi-rel. et rel. parchemin.

21560. Recueil de signatures, classées alphabétiquement, provenant de quittances de l'ancienne Chambre des comptes.

XVIIe et XVIIIe s. Parch. 126 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21561. Livre de raison de Jean Musnier, avocat et banquier en cour de Rome, demeurant à Quatremares, près Rouen (1657-1712).

XVIIe et XVIIIe s. Pap. 61 feuillets. 292 sur 192 millim. Demi-rel.

21562-21566. Mémoires, correspondances et papiers divers de La Revellière-Lépeaux.

I-III (21562-21564). Mémoires autographes. — 358, 440 et 336 feuillets.

IV-V (21565-21566). Correspondances et papiers divers. — 123 et 320 feuillets.

On y remarque des lettres de J.-F. Ducis, Volney, Hugues-B. Maret, Ginguené, Trouvé, Daunou, Visconti, Faipoult, etc.

XVIIIe et XIXe s. Pap. Cinq volumes, montés in-4° et in-fol. Demi-rel. (Don de M. Robert David d'Angers.)

21567. Projet d'une édition nouvelle du *Dictionnaire historique* de Moréri, par le libraire Baudouin (1812).

XIXe s. Pap. 38 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21568. « Cadastre de Saint-Cassin, en Savoye » (1738).

XVIIIe s. Pap. 89 feuillets. 355 sur 270 millim. Rel. parchemin.

21569. Recueil de copies de chartes, coutumes, etc. de différentes villes du département actuel du Gers.

Capbreton (fol. 2), Castelnau d'Arbieu (38), Cazères (52), Condom (56), Larroumieu (63), Maremne, diocèse de Dax (99), Miramont (107), Tournecoupe (121) et Villefranche-d'Astarac (157).

xvie-xixe s. Pap. 164 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21570. Coutumes d'Auvillars (1279-1552).

Incomplet. — A la fin (fol. 105), charte originale sur parchemin de Jean, comte d'Armagnac, pour les consuls d'Auvillars (12 juin 1423).

xvie s. Pap. 105 feuillets. 390 sur 270 millim. Demi-rel.

21571. Recueil de chartes et pièces diverses (1390-1784).

Fol. 1. Chartes et pièces diverses, la plupart des xvie et xviie siècles, parmi lesquelles on remarque une charte de Philippe de Savoie, 1488 (fol. 3); une copie du testament de Jean Gay, prêtre, 1523 (fol. 8); une lettre de légitimation signée de François Ier, juillet 1523 (fol. 9), etc.

Fol. 100. Chartes diverses concernant la Franche-Comté et la principauté de Montbéliard (1392-1697).

xive-xviiie s. Parch. 108 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21572. Mémoire sur la province de Languedoc, « fait à Montpellier le dernier décembre 1697 », par Lamoignon de Basville.

On trouve intercalés dans le texte une « Carte des costes du Languedoc, Desseins de la Maison Quarrée de Nismes. — Le Temple de Diane. — Amphithéâtre de Nismes. — Plan, profil et élévation du pont du Gard. — Pont neuf de Toulouse sur la Garonne », etc.

xviie s. Pap. 455 pages. 340 sur 220 millim. Demi-rel.

21573. Recueil de chartes et pièces relatives principalement à la Normandie (1569-1789).

On y remarque des pièces concernant Rouen (1), Évreux (6, etc.), un bref du pape Benoît XIV pour la confrérie de S. Fiacre des jardiniers de Bercy (54), différentes pièces comptables des États de Bretagne (56, etc.).

xvie-xviiie s. Parch. et pap. 88 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21574-21580. Papiers et correspondance de Louis-Léon Gadebled (1812-1873).

I-II (21574-21575). Biographie et papiers de famille. — 348 et 195 feuillets.

III (21576). Lettres de L. Gadebled à son père, de son père, de

son frère et de différents membres de sa famille; à la suite, lettres de divers archivistes départementaux, classées par ordre alphabétique de départements. — 548 feuillets.

IV (21577). Lettres diverses, classées par ordre alphabétique, parmi lesquelles on remarque des lettres de L. Bellaguet, Th. Bonnin, R. Bordeaux, H. Carnot, A. de Caumont, J. Desnoyers, H. Lefebvre-Duruflé, A. Le Prevost, Letronne, Pardessus, A. Passy, Raoul Rochette, A. de Sainte-Beuve, N. de Wailly, etc. — 524 feuillets.

V (21578). Procès-verbaux de la Commission des Archives (1841-1847); minutes de L. Gadebled, secrétaire, suivies de projets d'instruction pour le classement et de règlement des archives départementales, etc. — 444 feuillets.

VI-VII (21579-21580). Notes statistiques sur le département de l'Eure, recueillies par L. Gadebled pour son *Dictionnaire topographique, statistique et historique de l'Eure* (Évreux, 1840, in-12). — 337 et 549 feuillets.

XIXe s. Pap. Sept volumes, montés in-fol. Demi-rel.

21581-21589. Correspondance et papiers d'Alphonse Chassant (1808-1907).

I (21581). Correspondance, A-C. — 725 feuillets.

II (21582). Correspondance, D-H. — 656 feuillets.

III (21583). Correspondance, I-M. — 670 feuillets.

IV (21584). Correspondance, N-Z. — 558 feuillets.

On y remarque des lettres de V. Advielle, J. Andrieux, Ch. de Beaurepaire, Th. Bonnin, Bottée de Toulmon, A. Canel, J. Charvet, A. Claudin, E. Desjardins, L. Gadebled, A. Le Prevost, A. de Longpérier, Lottin de Laval, Eug. Marcel, A. et L. Passy, G. Peignot, Mme Philippe-Lemaître, A. de Sainte-Beuve, etc.

V-VI (21585-21586). Mélanges de paléographie grecque, latine et française : manuscrits, chartes, inscriptions. — 357 et 436 feuillets.

VII (21587). Mélanges de sigillographie et copies d'inscriptions latines du moyen âge. — 444 feuillets.

VIII (21588). Mélanges littéraires et archéologiques. — Fol. 1. Notes pour une édition de l'*Advocacie Notre-Dame*. — Fol. 119. Emblèmes et devises. — Fol. 142. Les *Nautae Parisiaci*. — Fol. 235. « Entretien de deux amis, » en vers (XVIIIe s.). — Fol. 250. « Les Philippiques, » par La Grange-Chancel. — Fol. 280. « Almanac curieux » (1521-1716), par J.-T. Moult (XVIIIe s.). — Fol. 411.

Notes de L. Gadebled sur la population de la France, etc. — 568 feuillets.

IX (21589). Lettres et pièces originales diverses, parmi lesquelles on remarque des lettres du chancelier Maupeou, le fac-similé d'une lettre de Babeuf à sa femme, de Casimir Delavigne, Dupont (de l'Eure), marquis d'Espinay-St-Luc, etc. — 242 feuillets.

XVIIe-XXe s. Pap. Neuf volumes, montés in-fol. Demi-rel.

21590-21595. Papiers et notes archéologiques de Raymond Bordeaux (1821-1877).

I (21590). Notes et croquis relatifs à la ville d'Évreux. — 416 feuillets.

II (21591). Notes et croquis relatifs au département de l'Eure. — 690 feuillets.

III (21592). Notes et croquis relatifs à la Normandie. — 517 feuillets.

IV (21593). Plans d'Évreux; dessins de monuments divers du département de l'Eure. — 211 feuillets.

V (21594). Répertoire alphabétique de notes historiques et archéologiques sur les communes du département de l'Eure. — 486 fiches.

VI (21595). Notes de voyages (1853-1872); 12 albums ou cahiers, réunis dans un carton :

1. Extraits relatifs à différentes localités du département de l'Eure. — 56 feuillets. — 2. Eure (1853). — 21 feuillets. — 3. Normandie (1854). — 62 feuillets. — 4. Normandie, Lorraine, Alsace et Suisse (1858). — 54 feuillets. — 5. Eure (1859). — 54 feuillets. — 6. Normandie, Poitiers et Château-Thierry (1862). — 54 feuillets. — 7. Troyes et Belgique (1864). — 54 feuillets. — 8. Argentan, Châteauroux, Bourges, Orléans, etc. (1866). — 51 feuillets. — 9. Normandie (1867-1868). — 47 feuillets. — 10. Normandie, Bords du Rhin, Belgique, etc. (1867-1872). — 250 feuillets. — 11. Bords du Rhin (1868). — 47 feuillets. — 12. Normandie (1870-1872). — 38 feuillets.

XIXe s. Pap. Cinq volumes, montés in-fol., et douze albums ou cahiers cartonnés. (Don de Mlle Bordeaux.)

21596. Testament et codicilles de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme (1609).

Testament entièrement autographe. — Cf. les mss. nouv. acq. fr. 20468-20480, et la *Bibliothèque de l'École des chartes* (1904), t. LXX, p. 5-54.

XVIIe s. Pap. 19 feuillets. 282 sur 200 millim. Demi-rel.

21597-21598. Papiers et correspondance de l'historien Henri Martin.

I (21597). Correspondance ; on y remarque des lettres d'Étienne Arago, H. Berlioz, P. Brouardel, Jules Favre, Jules Ferry, Ch. de Gaulle, Ernest Havet, Paul Lacroix, E. Legouvé, Dr Marmottan, H. Martin, E. Quinet, Vacherot, etc. — 230 feuillets.

II (21598). Œuvres diverses ; fragments d'histoire, poésies, romans. — 390 feuillets.

Cf. les mss. nouv. acq. fr. 21454-21464.

XIXe s. Pap. Deux volumes, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. le Dr Henri Martin.)

21599-21603. Collection des autographes de Saint-Pétersbourg. — Copies.

I (21599). I. Lettres de Louis de Valois, prince d'Alais (1636-1649) ; volume 37. — II. Lettres de Henri d'Angoulême au Roi et à la Reine-Mère (1573-1585) ; volume 38. — 25 et 92 feuillets.

II (21600). Lettres des ducs de Vendôme et de La Feuillade (1704-1706) ; volume 42. — 354 feuillets.

III (21601). I. Lettres de divers princes italiens, cardinaux, évêques, grands maîtres de l'Ordre de Malte aux rois et reines de France, etc. (1480-1683) ; volume 43. — II. Lettres de papes et de cardinaux aux rois et reines de France, etc. (1539-1662) ; volume 44. — 153 et 71 feuillets.

IV (21602). I. Lettres de Claude de Lorraine, duc d'Aumale (1567-1573) ; volume 50. — II. Lettres de ducs, princes et princesses de la maison de Lorraine ; volume 51. — 78 et 240 feuillets.

V (21603). I. Lettres d'Antoine, roi de Navarre ; volume 52. — II. Lettres de Jeanne d'Albret ; volume 53. — 94 et 105 feuillets.

XIXe et XXe s. Pap. Cinq volumes. 375 sur 270 millim. Demi-rel.

21604. « État des capitaux de la confrérie érigée dans l'église cathédrale de Cavaillon sous le titre de Notre-Dame des Agonizants, commencée en 1766. »

Cf. plus haut les mss. nouv. acq. fr. 10784.

XVIIIe s. Pap. 99 feuillets. 330 sur 210 millim. Rel. parchemin.

21605. « Quictances des sommes payées par feu Jean Pons, bourgeois, et Me Pierre Pons, juge de la baronye de Calmont [d'Olt,

près Espalion], à la descharge des biens de Michel Cavalié, leur donnateur. »

XVIIe s. Pap. 64 feuillets. 400 sur 250 millim. Demi-rel.

21606. « Livre de contractz de Pierre Cinqpeyres, merchant, bourgeois de Sainct Cosme [Aveyron], commencé à escrire en l'an mil six cens neuf: »

XVIIe s. Pap. 195 feuillets. 345 sur 240 millim. Demi-rel.

21607. Reconnaissances consenties par divers habitants de Chavagnac (Cantal) en faveur de François de Dienne (1533).

Sur une feuille préliminaire, « les noms des enfans de François de Diene... et de Jane d'Ossandon, sa fame ».

XVIe s. Pap. 33 feuillets. 380 sur 250 millim. Couvert. parchemin.

21608. « Discours à S. M. l'Empereur et Roi [Napoléon Ier] sur le rétablissement de la bibliothèque de Fontainebleau,... 10 octobre 1810, » par A.-A. Barbier.

Publié dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. de Paris* (1910), t. XXXVII, p. 42-45.

XIXe s. Pap. 6 feuillets. 210 sur 190 millim. Cartonné.

21609-21612. Manuscrits autographes des œuvres de M. Anatole France.

I (21609). Thaïs. — VI feuillets et 380 pages. Rel. avec broderies et fermoirs d'argent.

II (21610). Le miracle du grand saint Nicolas. — L'Histoire sans fin. — Sur la pierre blanche. — Histoire comique. — 148 feuillets.

III (21611). Toast au banquet Francis de Pressensé. — Discours sur la tombe d'Émile Zola et de Pierre Laffitte. — Discours à la Bourse du travail. — 34 feuillets.

IV (21612). Substitut; épreuves avec additions et corrections (cf. nouv. acq. fr. 10810). — 16 feuillets.

Cf. plus haut les mss. nouv. acq. fr. 10795-10811.

XIXe s. Pap. Quatre volumes, in-fol. Rel. diverses et demi-rel. (Legs de Mme Arman-Caillavet.)

21613-21626. Procès-verbaux des séances du Comité des travaux historiques et scientifiques au ministère de l'Instruction publique (1852-1875).

I (21613). Séances générales. Novembre 1852-juillet 1857. — 173 feuillets.

II (21614). Histoire. Novembre 1852-juillet 1857. — 335 feuillets.

III (21615). Philologie. Novembre 1852-juillet 1857. — 179 feuillets.

IV (21616). Histoire et Philologie. Juin 1858-juillet 1862. — 379 feuillets.

V (21617). Histoire et Philologie. Novembre 1862-juillet 1865. — 289 feuillets.

VI (21618). Histoire et Philologie. Novembre 1865-juillet 1868. — 312 feuillets.

VII (21619). Histoire et Philologie. Novembre 1868-juillet 1875. — 581 feuillets.

VIII (21620). Archéologie. Novembre 1852-juillet 1857. — 350 feuillets.

IX (21621). Archéologie. Juin 1858-juillet 1862. — 339 feuillets.

X (21622). Archéologie. Novembre 1862-juillet 1865. — 274 feuillets.

XI (21623). Archéologie. Novembre 1865-juillet 1868. — 272 feuillets.

XII (21624). Archéologie. Novembre 1868-juillet 1875. — 544 feuillets.

XIII (21625). Sciences. Juin 1858-avril 1866. — 255 feuillets.

XIV (21626). Sciences. Janvier 1867-juin 1875. — 139 feuillets.

XIXe s. Pap. Quatorze volumes, in-fol. Demi rel. (Don du ministère de l'Instruction publique.)

21627. Histoire de la Toison d'or, par Guillaume Fillastre.

Incomplet du début et de la fin. — Provient de A.-A. Monteil. — N° 9115 de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps.

XVe s. Parch. 119 feuillets, à 2 col. 375 sur 265 millim. Rel. basane.

21628. Statuts des drapiers et cardeurs de la ville de Romans (Drôme) (1525-1531).

XVIe s. Parch. 20 feuillets. 300 sur 250 millim. Rel. veau gaufré.

21629. Comptes de divers receveurs municipaux de la ville de Romans (1387-1538).

Années 1387, 1431, 1435-1436, 1445, 1463, 1484-1485, 1536-1538. — Cf. le ms. nouv. acq. lat. 2431.

XIVe-XVIe s. Pap. 246 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21630. Registre des cens dus au marquis de Talaru dans les paroisses de Sauvain et Chalmazelles (Loire), pour la rente noble de Monterboux.

XVIIIe s. Pap. 269 feuillets. 415 sur 260 millim. Demi-rel.

21631. Catalogue de la bibliothèque Raoul Chandon, à Épernay.

Copie dactylographiée.

XXe s. Pap. v et 204 feuillets. 320 sur 205 millim. Cartonné. (Don du ministère de l'Instruction publique.)

21632. Opuscules de S. Bernard et de S. Augustin,

Page 2. « Des lamentacions saint Bernart. » — Page 23. « Des meditacions saint Bernart. » — Page 60. « Des contemplacions saint Augustin. » — Page 105. « Le livre S. Augustin des seulz parlers de l'ame à Dieu. »

La table qui occupe la première page donne l'indication des différents opuscules qui composaient ce volume et dont il ne subsiste plus que les trois premiers. — Ex-libris gravé de René-Amédée Choppin (de Villez).

XVe s. Parch. 140 pages, à 2 col. 300 sur 260 millim. Demi-rel.

21633-21634. « Impressions d'un habitant de Paris pendant les journées de mai 1871, » par Maurice Audéoud.

Avec nombreuses gravures et caricatures ajoutées.

XIXe s. Pap. 134 et 121 feuillets oblongs. 300 sur 400 millim. Rel. veau fauve gaufré. (Legs de M. Maurice Audéoud.)

21635-21637. Devis d'ouvrages à faire pour la navigation sur l'Allier et la Loire, par Poictevin, ingénieur ordinaire du Roi (1679-1682).

Originaux ; avec cartes et plans lavés.

XVIIe s. Pap. 14, 74 et 64 feuillets. 365 sur 240 millim. Rel. maroquin rouge, aux armes et chiffre de Colbert.

21638. Recueil de pièces relatives aux Carmes de Clermont-Ferrand, etc. (1648-1793).

Fol. 22. Documents sur les fontaines de Clermont-Ferrand. — Fol. 39. Projet de pétition au roi Louis XVIII pour la création d'une Université à Clermont-Ferrand. — Fol. 45. Note sur le château de Buron (Puy-de-Dôme), avec plan.

XVIIe-XIXe s. Pap. 46 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21639. Comptes de P.-A. Caron de Beaumarchais avec l'imprimeur Panckoucke (1791-1795).

XVIIIe s. Pap. 28 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21640. Adresse de professeurs et bibliothécaires belges à M. Léopold Delisle, lors de son départ de la Bibliothèque nationale (1905).

La librairie de Charles V (1902) ; calligraphie et enluminures de Mme Cécile de Hemptine, abbesse de Maredret (Namur).

XXe s. Parch. 2 feuillets. 420 sur 280 et 480 sur 380 millim. Rel. veau fauve, dans un étui. (Legs de M. L. Delisle.)

21641. Recueil de pièces originales et copies relatives au chapitre de la Madeleine de Verdun.

XIIIe-XVIIe s. Parch. et pap. 276 feuillets, montés in-fol. Cartonné. (Legs de M. L. Delisle.)

21642. Correspondance, notes et extraits relatifs à l'édition de l'Histoire ecclésiastique d'Orderic Vital, par Auguste Le Prevost.

Lettres de Th. Stapleton, L. de La Sicotière, L. de Mas Latrie, A. Jacobs, etc.

XIXe s. Pap. 130 feuillets, montés in-fol. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

21643. Lettres du maréchal de Luxembourg au roi Louis XIV pendant la campagne de Flandre en 1693.

Minutes de la main de secrétaires, avec les copies d'un mémoire de M. de Chanlay sur Huy (fol. 29) et de deux lettres du maréchal de Vauban (fol. 345).

XVIIe s. Pap. 442 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21644-21652. Manuscrits autographes des œuvres poétiques de Théodore de Banville.

I (21644). Améthystes (1861). — Idylles prussiennes (1870-1871). — Roses de Noël (1878). — 193 feuillets.

II (21645). Vers à sa mère, Zélie de Banville. — 82 pages.

III (21646). Nous tous (1883-1884). — 235 feuillets.

IV (21647). Sonnailles et clochettes (1890); incomplet. — 160 feuillets.

V (21648). Poésies diverses. — 277 feuillets.

VI (21649). Théâtre. — 349 feuillets.

VII (21650). Camées parisiens (1866-1873). — Lanterne magique (1883). — Mélanges. — 216 feuillets.

VIII (21651). Chroniques (1879-1880). — Contes fantastiques (1881). — Contes pour les femmes (1881). — Petites études (1882). — 258 feuillets.

IX (21652). Marcelle Rabe (1890). — 210 feuillets.

XIXe s. Pap. Neuf volumes, montés in-fol. Demi-rel. (Don de M. et Mme Georges Rochegrosse.)

21653. « Papier des cens, rentes et debvoirs... deuz à... Madame Françoise Auvé,... abbesse de l'abbeye et moustier de Nostre-Dame de la Charité [du Ronceray] d'Angiers, en sa chastellennie... de Court de Pierre par le bailliaige de Rocheffort, du fief de Souvigné... et de la Poictevyniere... » (1540).

XVIe s. Parch. 166 feuillets. 360 sur 250 millim. Rel. parchemin.

21654-21655. « Clé des ouvrages qui composent ma bibliothèque, ou livre de renvoi à chacun d'eux..., soit sur les matières de philosophie, de science, d'histoire ou de littérature dont il traite, soit sur les auteurs et les personnages célèbres dont il parle, le tout rangé par ordre alphabétique, » par le Dr Duplanil. (Janvier 1797, v. st. — Nivôse an 5 de la République.)

I (21654). A-K. — II (21655). L-Z.

XVIIIe s. Pap. 360 et 351 feuillets. 360 sur 250 millim. Rel. veau rac.

21656. Répertoire chronologique, rédigé par Jean Soubeiran, de tout ce qui a été décidé ou fait au sujet des approvisionnements de grains, des poids et mesures, etc. de la France et de Paris, du 17 novembre 1788 au 22 octobre 1823.

XIXe s. Pap. 187 feuillets. 400 sur 260 millim. Rel. peau verte.

21657. Recueil de documents originaux, lettres, mémoires, etc., relatifs à la fabrication des assignats (1792-1795).

XVIIIe s. Pap. 236 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21658. Recueil d'arrêts rendus par le tribunal des maréchaux de France (9 janvier 1696-26 décembre 1697).

Minutes, dont beaucoup sont signées.

XVIIe s. Pap. 190 feuillets, montés in-fol. Rel. parchemin.

21659. Cartulaire de l'abbaye de St Vigor de Cérisy, au diocèse de Bayeux.

Copie de la traduction française du cartulaire conservée aux archives de la Manche (Stein, n° 816).

XIXe s. Pap. 35 et 519 pages. 430 sur 295 millim. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

21660. « Détail des biens qui, par ordre de Philippe de Valois, furent assignés en 1329 à Jeanne d'Évreux, veuve de Charles le Bel, dans le bailliage de Cotentin. »

Le rouleau original a été donné en 1879 par M. le duc de la Trémoïlle à la Bibliothèque nationale (nouv. acq. fr. 1455). — Copie de M. A. Bénet.

XIXe s. Pap. 24 feuillets. 350 sur 250 millim. Demi-rel. (Legs de M. L. Delisle.)

21661. « Mémoire de ce qui s'est passé de plus considérable dans le Nord, depuis l'année 1700 jusques en 1710, et le caractère des princes qui y ont eu part, » et autres mémoires diplomatiques sur l'Allemagne, la Pologne, la Moldavie et la Valachie, la Russie et la Chine, recueillis par le marquis de Bonnac (1682-1722).

Sur le premier plat de la reliure on lit : « A la substitution du Valdec, proche Soleure en Suisse, MDCCXXVI. » — Provient de la bibliothèque Ch. Scheffer.

XVIIIe s. Pap. II feuillets et 572 pages. 315 sur 198 millim. Rel. veau fauve.

21662. Recueil de lettres signées des ministres Colbert et Le Peletier et adressées à M. Le Feron du Plessis, procureur du Roi en la maîtrise de Compiègne, commissaire pour la réformation des eaux et forêts en Bourbonnais (1663-1697).

XVIIe s. Pap. 941 feuillets, montés in-fol. Rel. veau rac.

21663-21675. Recueil de pièces et correspondances relatives à l'histoire de la Savoie, principalement aux XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles.

I-II (21663-21664). Chartes et pièces diverses (1294-1597 et 1600-1794). — 64 et 116 feuillets.

III-IV (21665-21666). Lettres des ducs de Savoie et rois de Sardaigne, du duc Amédée VIII au roi de Sardaigne Charles-Emmanuel (1465-1626 et 1616-1797). — 240 et 290 feuillets.

V (21667). Lettres de diverses duchesses de Savoie, la plupart adressées au s^r de Bellegarde, président du sénat de Savoie (1590-1717). — 224 feuillets.

VI (21668). Lettres de différents princes, bâtards légitimés et personnages de la maison de Savoie (1591-1769). — Documents sur l'éducation des princes de la maison de Savoie. — Correspondance des agents de Savoie, etc. (1583-1765). — 390 feuillets.

VII (21669). Lettres du comte Philippe d'Aglie à Fr. Capré, auditeur des comptes de Savoie (1658-1667). — 185 feuillets.

VIII (21670). Correspondance de différents membres de la famille de Bellegarde, suivie de documents sur la même famille (1591-1783). — 279 feuillets.

IX (21671). Documents administratifs, financiers, diplomatiques et militaires sur l'histoire de la Savoie (1162-1748). — 445 feuillets.

X (21672). Documents relatifs à l'histoire de France (1494-1838); lettre autographe de Henri IV (fol. 8), relation de la mort du duc de Berry, mai 1714 (fol. 36); pièces relatives à l'affaire de la Valteline, à l'histoire religieuse et notamment au Jansénisme (1508-1682), à l'histoire de la Suisse et à la famille du Plessis-Châtillon. — 308 feuillets.

XI (21673). « Recueil de certains édictz [de François Ier et Henri II] enregistrés en la cour de parlement de Savoye » (1546-1554). — 84 feuillets.

XII (21674). Documents relatifs à la seigneurie de Montréal (1446-1720). — 98 feuillets.

XIII (21675). Documents relatifs au château des Marches, près Chambéry; inventaire et comptabilité (1791-1793). — 98 feuillets.

XIIIe-XIXe s. Parch. et pap. Treize volumes, montés in-fol. Demi-rel.

21676. Lettres de l'empereur Napoléon Ier à Champagny, duc de Cadore, ministre des Relations extérieures; copies (1809-1810).

XIXe s. Pap. 96 feuillets, montés in-fol. Demi-rel.

21677. Fragment d'un Chansonnier français, avec musique notée. On y trouve le texte de neuf chansons attribuées à « Guillaume ou Jacques le Vinier, Lambers Ferris, li rois de Navarre, li roine Blance, mes sires Gasses et Gilles de le Crois ». (G. Raynaud, *Bibliographie*, nos 388, 198, 2053, 1102, 1811, 2091, 1602, sans no et 1580; cf. un art. de M. J. Bédier dans les *Mélanges offerts à M. Maurice Wilmotte*, 1910, p. 895.)

XIIIe s. Parch. 2 feuillets, à 2 col. 370 sur 270 millim. (Don de Mme Pierre Aubry.)



LE VÉRITABLE TEXTE

DE LA

JUSTIFICATION DU DUC DE BOURGOGNE

PAR JEAN PETIT

(8 MARS 1408).

Le texte de la première *Justification du duc de Bourgogne*, par le trop célèbre Jean Petit, n'a jamais été connu et cité que d'après la copie qu'en a donné Monstrelet dans ses *Chroniques*. Seul, parmi les anciens éditeurs de Monstrelet, Buchon a recherché s'il y avait des manuscrits particuliers de la *Justification*[1]; mais il n'a donné sur cette question que de rares indications. Et le dernier éditeur de Monstrelet, Douët d'Arcq, s'est contenté des manuscrits de Monstrelet qu'il prenait comme base de son travail[2]. Cependant l'histoire de ce texte présente bien des complications, et nous avons sur cette histoire des documents fort curieux.

I.

Le 23 novembre 1407, vers huit heures du soir, à la sortie de l'hôtel Barbette, presque au coin de la rue des Poulies[3], le duc

1. Monstrelet, éd. Buchon, *Panthéon littéraire*, p. 80, n. 1.
2. Malgré son imperfection, c'est cette édition Douët d'Arcq, publiée par la *Soc. de l'Hist. de France*, qui sera citée dans ce travail.
3. *Enquête du prévôt de Paris sur l'assassinat du duc d'Orléans* (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XXVI, 1865). Cf. Vallet de Viriville, *l'Assassinat du duc d'Orléans par Jean Sans-Peur* (*Magasin de la librairie*, t. VII, 1859); Sellier, *le Quartier Barbette*, 1899.

d'Orléans, frère du roi Charles VI, était tombé dans un guet-apens et avait été assassiné. A la réunion extraordinaire du Conseil royal, qui se tint le lendemain jeudi 24 novembre chez le duc de Berri à l'hôtel de Nesle, le duc de Bourgogne tira à part le roi de Sicile et le duc de Berri « et dit que, par l'introduction du dyable, il avoit fait faire cet homicide »[1]. A l'issue du Conseil, devant les autres princes des fleurs de lys, Jean Sans-Peur renouvela son aveu. Le lendemain, lorsque le duc de Bourgogne voulut se présenter au Conseil, il fut invité à se retirer[2]. Pris de peur, avec six de ses hommes, il monta à cheval et sortit de Paris par la porte Saint-Denis, fuyant les conséquences de son crime[3].

Arrivé en Flandre, tandis que Valentine Visconti, veuve du duc d'Orléans, venait en cortège de deuil demander justice au roi, Jean Sans-Peur eut l'idée fixe de justifier son crime. Les premiers traits de cette justification furent sans doute arrêtés à Lille, où il était encore le 12 décembre[4] et où il réunit ses conseillers, tant clercs que laïques; et de leur délibération il fut déjà « grandement réconforté »[5]. Puis il alla tenir une grande assemblée à Gand. C'est alors que devant ses parents, alliés ou sujets, le duc de Bourgogne fit entendre publiquement sa première justification[6]. Elle fut faite par Simon de Saulx, abbé de Moustier-Saint-Jean, docteur en décret et conseiller du duc[7]. D'après Monstrelet, elle ressemblait fort à l'apologie que devait pronon-

1. Monstrelet, *Chroniques*, t. I, p. 162; Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, éd. Godefroy, p. 190; le héraut Berri, dans Juvénal des Ursins, *Hist. de Charles VI*, même édition, p. 415; Pierre de Fenin, *Mémoires*, éd. Dupont, p. 14; Cousinot, *Geste des nobles*, éd. Vallet de Viriville, p. 116.

2. Monstrelet, *Chroniques*, t. I, p. 163-164.

3. Petit, *Itinéraires des ducs de Bourgogne*, p. 362.

4. Petit, *Itinéraires des ducs de Bourgogne*, p. 362. D'après cet itinéraire, le duc était encore à Paris les 29 et 30 novembre. Voir les détails tirés des *Mémoires de Bavyn* (Bibl. de l'Institut, ms. 312), qui les a lui-même extraits des comptes des ducs de Bourgogne, dans Vallet de Viriville, *l'Assassinat du duc d'Orléans* (*Magasin de la librairie*, t. VII, 1859, p. 260).

5. Monstrelet, *Chroniques*, t. I, p. 171.

6. Monstrelet, *Chroniques*, t. I, p. 171; Cousinot, *Geste des nobles*, éd. Vallet de Viriville, p. 117.

7. Monstrelet, *Chroniques*, t. II, p. 171. Dans ce texte, on lit *Jean de la Saulx*, ce qui est sans doute une négligence de scribe. Jean de Saulx, chevalier, était alors chancelier du duc de Bourgogne. Les titres de « maistre » et de conseiller que donne Monstrelet s'appliquent non à lui, mais à un de ses

cer peu de temps après Jean Petit[1]. Le duc en fut si content qu'il « commanda que la copie en feust bailliée par escript à tous ceulx qui la vouldroit avoir ». Mais aucun exemplaire ne nous est parvenu.

Cependant à Paris les dispositions changeaient. Le duc de Bourgogne était redoutable. Les princes préféraient négocier. Des messagers, porteurs de lettres du roi de Sicile et du duc de Berri, vinrent trouver Jean Sans-Peur à Lille; on réussit à organiser une conférence à Amiens[2]. Avant le 19 janvier 1408, le roi de Sicile et le duc de Berri se rencontraient en effet à Amiens avec le duc de Bourgogne[3]. Celui-ci, dans leurs entretiens, tint « haultes et orgueilleuses manieres »[4]; il se vantait de ses actes comme d'un service rendu à l'Etat et déclarait « que le roy et son Conseil devoient l'avoir pour grandement recommandé pour avoir fait ceste besogne »[5].

Cette prétention, le duc de Bourgogne la fit soutenir par des hommes qui semblaient représenter la plus haute autorité théologique et canonique qu'il y eût alors en France, par des maîtres de l'Université. Simon de Saulx était là; mais cette fois il était entouré de maître Jean Petit, docteur en théologie, également conseiller du duc, de trois licenciés en décret ou en l'un et l'autre droit, maîtres André Cotin, Nicolas de Savigny et Pierre de Marigny, enfin d'un maître ès arts, maître Guillaume Euvrie[6].

parents, Simon de Saulx, homme d'église, docteur en décret, conseiller du duc. D'ailleurs, Simon de Saulx paraît avoir présidé à tous les préparatifs de la *Justification*.

1. Monstrelet, *Chroniques*, t. I, p. 172. Cousinot, *Geste des nobles*, éd. Vallet de Viriville, p. 117, fait paraître à Gand Jean Petit et trois autres maîtres de l'Université de Paris qui n'intervinrent que trois mois plus tard à Amiens.

2. Monstrelet, *Chroniques*, t. I, p. 172.

3. Petit, *Itinéraires des ducs de Bourgogne*, p. 363.

4. Cousinot, *Geste des nobles*, éd. Vallet de Viriville, p. 118.

5. Monstrelet, *Chroniques*, t. I, p. 173.

6. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1554, fol. 69 v°; Labarre, *Mémoires pour servir à l'histoire de Bourgogne*, p. 102, n. *b*. Dans le *Chartularium Universitatis Parisiensis*, on trouve, t. IV, p. 151, n° 1848, une pièce concernant Guillaume Euvrie, maître ès arts, qui doit se rapporter à cette collaboration, puisqu'elle porte quittance de 20 écus d'or, somme également indiquée par le compte des archives de la Côte-d'Or.

Jean Petit est trop connu pour qu'il soit utile de donner quelques détails sur lui.

André Cotin, licencié « en loys », avocat au Parlement dès 1402, archidiacre d'Angers. Dès 1406, il était un des avocats du duc de Bourgogne; il fut avocat

Tels furent les hommes qui, à Amiens, complétèrent la première ébauche publiée à Gand et dressèrent l'apologie officielle du duc de Bourgogne. Celui qui paraît avoir pris la part principale à ce travail, c'est Jean Petit. Depuis deux ans, Jean Sans-Peur s'était assuré ce précieux auxiliaire et, dès le 2 janvier 1408, son choix devait s'être arrêté sur lui pour conduire l'œuvre de sa justification, car à cette date, après avoir annulé toutes les pensions à vie et autres qu'il servait, le duc avait fait une exception significative en faveur de Jean Petit et avait veillé à ce que son conseiller reçût les arrérages qui lui étaient dus[1]. Quant à l'œuvre nouvelle qui sortit de ce travail commun, nous ne la connaissons pas à proprement parler. Mais, plus encore que celle de Gand, elle devait ressembler à la longue proposition que fit Jean Petit un mois et demi plus tard. Le fond en était le même. Les auteurs y soutenaient en effet, d'après Monstrelet, « que chose licite avoit esté au duc de Bourgogne de faire ce qu'il avoit fait au duc d'Orleans, disant oultre que, s'il ne l'eust fait, il eust très grandement peschié et estoient prets et appareillez de le soutenir contre tous disans le contraire ». Cette justification fut présentée « publiquement », « en la presence des seigneurs et du commun d'Amiens »[2].

Ainsi, voilà deux premières formes de la *Justification* que nous ne connaissons que par des allusions ou de vagues résumés ; la seconde était déjà, au moins pour une bonne part, de maître Jean Petit.

du roi (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1554, fol. 69 v°; Labarre, *Mémoires*, p. 155; Nicolas de Baye, *Journal*, t. I, p. 34; t. II, p. 14, 210, 257; Delachenal, *Hist. des avocats*, p. 169, 385, 386).

Nicolas de Savigny, fils d'un serf affranchi du diocèse de Reims, licencié *in utroque jure*, clerc, avocat au Parlement, doyen de Lisieux, chanoine de Paris. Dès 1394, il était pensionné du duc de Bourgogne. Il paraît avoir été riche (*Chart. Univ. Par.*, t. IV, n° 2136, p. 367; Tuetey, *Testaments*, p. 385; D. Plancher, *Hist. de Bourgogne*, t. IV, p. 165; S. Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, CCXCVII, n. 2; Delachenal, *Hist. des avocats*, p. 379).

Pierre de Marigny, licencié en lois, dès 1395 avocat du roi, gendre du premier président, Jean de Popaincourt; il était en 1406 avocat du duc de Bourgogne. Plus tard, il devint conseiller du duc, maître des requêtes et conseiller du roi, commis à la garde de la prévôté de Paris (Arch. de la Côte-d'Or, B. 1554, fol. 19; Tuetey, *Testaments*, p. 340; Labarre, *Mémoires*, p. 156; *Religieux de Saint-Denis*, t. IV, p. 80, 570; Delachenal, *Hist. des avocats*, p. 364).

Pour Guillaume Euvrie, voir plus loin.

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1554, fol. 28.

2. Monstrelet, *Chroniques*, t. I, p. 174.

II.

L'entente fut difficile entre les princes aux conférences d'Amiens. Finalement, il fut décidé, ce qui n'était pas une solution, que le duc de Bourgogne viendrait à Paris pour le règlement définitif[1].

Tout en gagnant Paris, Jean Sans-Peur s'occupa d'une nouvelle justification plus solennelle que celle d'Amiens. Parti d'Arras entre le 18 et le 20 février[2], il rencontra à Laon Jean Petit, un autre maître en théologie, Pierre Aux-Bœufs, et plusieurs personnages du même genre, et dans cette ville, puis à Senlis, il conféra longuement avec eux[3]. C'est alors que ses dernières instructions furent données. Dès ce moment, soit qu'elle répétât celle qui avait été faite à Amiens, soit que sa rédaction fût nouvelle et originale, la *Justification* qui devait, à Paris même, être présentée au roi, dut être prête.

Le 28 février 1408, le duc de Bourgogne entra à Paris[4].

Peu de faits de cette époque nous sont aussi bien connus que la réunion solennelle où le duc de Bourgogne fit présenter à Paris sa justification. Un document conservé aux archives du Nord nous en donne la physionomie exacte[5]. C'est la rédaction par

1. Cousinot, *Geste des nobles*, éd. Vallet de Viriville, p. 118; Pierre Cochon, *Chronique normande*, éd. de Beaurepaire, p. 228.

2. Petit, *Itinéraires des ducs de Bourgogne*, p. 363.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1554, fol. 28; Labarre, *Mémoires pour servir à l'histoire de Bourgogne*, p. 102, n. *c*.

Pierre Aux-Bœufs dut être le principal collaborateur de Jean Petit. Il était frère mineur, licencié en théologie dès 1403. Il parla au nom de l'Université en 1403 dans le conflit avec Charles de Savoisy, puis à l'ouverture de l'assemblée du clergé de 1406. Il fut mêlé aux affaires du Schisme, prit part au concile de Paris où furent condamnées les doctrines de Jean Petit. Il joua encore un certain rôle politique dans l'Université et à Paris sous la domination bourguignonne à partir de 1418. Il a écrit plusieurs ouvrages (*Chart. Univ. Par.*, t. IV, n°s 1803, 1807, 2003, 2125, 2432, 2183; *Religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 190; t. IV, p. 18; Nicolas de Baye, *Journal*, t. II, p. 288; Bourgeois du Chastenet, *Hist. du concile de Constance*, p. 95; N. Valois, *la France et le Grand Schisme*, t. III, p. 456, 458, 615; Wadding, *Scriptores Ordinis Minorum*, éd. de 1906, p. 186.

4. Petit, *Itinéraires des ducs de Bourgogne*, p. 363.

5. Ce document a été publié par Douët d'Arcq, *Ann.-Bull. de la Soc. de l'hist. de France*, 1864, t. II, p. 6, et commenté par Kervyn de Lettenhove, *Bull. de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XI, p. 558.

Rolland du Bois du rapport que maître Thierry Le Roy, envoyé exprès à Lille par Jean Sans-Peur, vint faire de vive voix à la duchesse de Bourgogne. Le Roy avait assisté aux préparatifs de la séance, puis à la séance elle-même ; c'est donc un témoin oculaire, c'est de plus un témoin doué d'une excellente mémoire.

Le duc de Bourgogne mit huit jours à organiser la nouvelle cérémonie de justification. Ce ne fut pas sans peine, à en juger par quelques détails matériels. Le duc avait requis le Conseil du roi qu'il lui plut « oÿr et entendre à aulcuns points et articles justes et raisonnables qu'il voloit remonstrer touchant l'honneur du Roy et la mort du duc d'Orleans ». La première difficulté, ce fut de trouver une salle : Jean Sans-Peur se décida pour la grande salle de l'hôtel Saint-Pol, sous le prétexte que, s'il fallait sortir de la résidence royale, le jeune duc de Guyenne pourrait avoir une « froideur ». Il fallut aussi régler la question délicate des invités ; Jean Sans-Peur dut fournir très exactement le rôle de tous ceux qu'il comptait amener avec lui.

Au jour dit, le jeudi matin 8 mars, la salle était bien gardée. Toutes les issues avaient été fermées, sauf une fenêtre. C'est par là que les invités entrèrent un à un. Entre six et sept heures arrivèrent le duc de Guyenne, le roi de Sicile, le duc de Berri et « autres royaux ». Cependant, le duc de Bourgogne était parti de son hôtel d'Artois « à très grand nombre de noblesse de seigneurs », en tête le duc de Lorraine, le cardinal de Bar, le comte de Nevers. Jean Sans-Peur était de belle humeur. Tout en chevauchant par les rues, « il saluoit petitz et grans ». L'arrivée de son cortège amena quelque confusion : en dépit d'une étroite surveillance, avec les gens indiqués par le duc de Bourgogne, pénétrèrent d'autres personnes de sa suite. De même des bourgeois et des clercs, qui n'étaient nullement invités, s'introduisirent avec la députation officielle des bourgeois de Paris et celle de l'Université. Jean Sans-Peur entra le dernier, tout seul ; après quoi la porte fut fermée.

Dès qu'il fut entré, le duc ôta son aumusse et fit révérence aux « royaulx qui estoient assis au banq ». Le duc de Guyenne et le duc de Berri le firent asseoir entre les ducs de Berri et de Bretagne ; ce dernier s'en montra fort mécontent. Le reste de la salle était bien rempli. A gauche, se dressait une estrade de six degrés de haut : au sommet se tenait l'orateur, maître Jean Petit ; sur les degrés se placèrent l'évêque de Tournai, le chancelier de Bourgogne, les conseillers et les avocats du duc au Parlement ;

de chaque côté « les plus grands » seigneurs de la cour de Bourgogne. A droite était une seconde estrade, toute semblable à la première ; le sommet en était occupé par le prévôt de Paris et ses sergents.

Maître Jean Petit prit la parole à dix heures. Après avoir cité quelques textes, il se mit un instant à genoux pour expliquer son intervention en si grave affaire et réclamer l'indulgence de ses auditeurs. Puis il commença la *Justification* du duc de Bourgogne. Il parla tête nue, « sans muer sa voix ». Il dut lire sa proposition. Lorsqu'il « condescendit aux crimineulx faictz du duc d'Orleans » et déclara que le duc était digne d'être brûlé, il pria, « en luy mettant à genoulz devant les royaux, qu'il ne encheist leur indignation ». Il n'y eut qu'un léger incident ; quand l'orateur accusa le duc d'Orléans d'avoir voulu faire mourir le roi, le duc de Guyenne se pencha vers Charles de Savoisy et lui demanda « si c'estoit beaux oncles d'Orleans qui voloit faire morir monseigneur le Roy ». La proposition avait duré quatre heures. En terminant, Jean Petit se mit de nouveau à genoux devant les princes et « requist le duc de Bourgogne qu'il lui pleust dire que tout ce qu'il avoit illecq proposé, c'estoit au commandement de lui, pour et au prouffit de sa querelle ». Jean Sans-Peur ôta son aumusse et dit à haute voix : « Je vous avoue. » Petit répondit : « Grant merci » ! puis se leva. Il ajouta sans doute que le duc « retenoit et réservoit encore aucunes autres choses plus grands à dire au Roy quand lieu et temps seroit ». Alors chacun s'en fut chez soi.

III.

Jean Petit n'avait guère eu plus d'un mois pour mettre son œuvre au point. Les matériaux, il est vrai, étaient prêts, grâce aux deux premières justifications et surtout à celle d'Amiens. De plus, un autre maître en théologie, Pierre Aux-Bœufs, paraît bien avoir été l'utile collaborateur de la dernière heure pour Jean Petit. Malgré les circonstances, il est peu probable que des copies nombreuses aient été faites de la *Justification* avant le 8 mars. En plus du brouillon même de l'auteur, on ne peut pas croire à plus d'un exemplaire mis au net. Ce fut sans doute cet exemplaire qui servit à la lecture de Jean Petit et qui plus tard fut qualifié *original*.

Mais, aussitôt après la séance solennelle, le duc de Bourgogne voulut que la *Justification* fût répandue. C'est alors que les exemplaires furent multipliés.

Les premiers servis furent les princes de la maison de Bourgogne. Jean Sans-Peur paya lui-même un certain nombre de copies qui furent exécutées sous les yeux mêmes de l'auteur : « Lesquelles copies [furent] faites par maniere de livres, chascune contenant six quaiers de petit volume de parchemin, escrips de forme, ystoriez et enluminez d'or et d'azur et couvert de cuir empains, c'est assavoir l'un pour mon dit seigneur, l'autre pour madame la Duchesse, le tiers pour monseigneur de Brabant et le quart pour monseigneur de Charrolois. » Jean Petit reçut pour l'exécution de ces copies 36 l. t. le 26 juillet 1408[1].

C'étaient des exemplaires de luxe. Il y eut de plus, toujours sous la direction de l'auteur, comme une édition à bon marché. L'enquête préalable ordonnée par le concile de Paris de 1413, réuni pour juger les erreurs de Jean Petit, nous donne à cet égard des détails fort précis[2]. Le 19 novembre 1413, par-devant l'official de Paris, en présence de Laurent de Villeneuve, maître ès arts, licencié en décret, l'un des promoteurs et examinateurs de la cour de l'évêque, et de Daniel Moche, prêtre, notaire apostolique et impérial, greffier de la cour d'inquisition, il fut fait sous serment la déposition suivante par Laurent Ouyn, originaire du diocèse de Rouen, maître ès arts, régent à Paris dans la Faculté des arts, demeurant au Clos-Bruneau, âgé d'environ vingt-cinq ans[3] :

Un certain temps, dit-il, après la lecture de la proposition, sans que je puisse fixer exactement la date, moi qui vous parle, maître Richard Dare, maintenant maître ès arts et régent aux écoles, et plusieurs autres personnes tant maîtres qu'étudiants, régulièrement au nombre de douze, nous fûmes réunis par le dit maître Jean Petit au Collège du trésorier de Rouen. Là, le plus souvent dans sa

1. Arch. de la Côte-d'Or, B. 1554, fol. 207; B. Prost, *Quelques acquisitions de mss. par les ducs de Bourgogne* (*Archives historiques, artistiques et littéraires*, 1er juin 1891, p. 350-351).

2. Gersonii *Opera*, t. V, p. 222. Tous les actes concernant le concile de Paris de 1413 ont été en effet réunis par Ellies Dupin dans la première partie du dernier volume des œuvres de Gerson.

3. Il n'a pas été possible de trouver de renseignements biographiques sur Laurent Ouyn, Richard Dare, Olivier de la Hache, cités plus loin.

chambre, quelquefois dans les écoles du collège, Jean Petit nous fit écrire sa proposition. Chacun de nous le fit selon sa capacité, de son mieux et le plus fidèlement possible, *magis veraciter quam potuit*. Maître Jean Janis [Joannis][1], autrement dit de Doudeville, maintenant maitre ou licencié ès arts, qui alors demeurait avec Jean Petit, nous lisait à haute voix le texte qui était, j'ai tout lieu de le croire, l'original. J'ajoute qu'à cette lecture et à l'exécution de ces copies l'auteur assista une partie du temps, voyant, écoutant, se rendant compte de tous les détails du travail.

Ici on posa à maître Ouyn cette question : on lui demanda si, arrivé à un certain endroit de la mineure de la proposition, feu Jean Petit, entendant le texte dicté, ne tint pas en souriant un propos de ce genre : « Aux-Bœufs y a mis ce mot. » Maître Ouyn répondit qu'il ne se souvenait pas d'avoir entendu ces paroles. Il dit en terminant qu'il croyait en conscience que, dans l'ensemble et dans les détails, c'était bien la même proposition que Jean Petit avait faite publiquement et qui avait ensuite été dictée par Jean Janis et copiée par lui et par ses compagnons, à une seule exception près : dans le paragraphe où il était parlé de la connaissance précise que devaient avoir certains princes des crimes énumérés dans la proposition, les noms de ces princes, a-t-il entendu dire, furent supprimés dans la dictée[2]. Interrogé de nouveau, il reconnut que le texte présenté par lui au Concile était l'exemplaire copié par maître Richard Dare. Quant à son exemplaire, il l'avait d'abord prêté à un sien parent habitant avec lui au Clos-Bruneau; puis, l'ayant retrouvé, il l'avait envoyé chez lui, dans le pays de Caux. Mais son père, par peur des Anglais, l'avait rapporté à Rouen; il promit de le faire revenir rapidement et de le remettre à l'évêque de Paris et à l'inquisiteur de la foi. Il signala d'autre part un Breton, maître Olivier de la Hache, qui avait également copié un exemplaire de la *Justification* dans la chambre de Jean Petit.

Maître Richard Dare, maître ès arts du diocèse d'Évreux,

1. On trouve un Jean Joannis, clerc du diocèse de Paris, bachelier ès arts, cité dans un rôle du 23 octobre 1403 adressé à Benoit XIII, *Chart. Univ. Par.*, t. IV, p. 117, n° 1709.

2. Ce passage ne se retrouve pas dans les meilleurs manuscrits, dans ceux de Vienne et de Paris, qui ont dû être exécutés aussitôt après la séance du 8 mars 1408 pour les princes de la maison de Bourgogne. Il ne figura sans doute que sur le manuscrit qualifié d'original ou sur la minute de Jean Petit.

habitant à Paris, rue de la Sorbonne, à la maison du Figuier, confirma le récit de Laurent Ouyn; il affirma que les copistes étaient au nombre de six, qu'il avait écrit son exemplaire sur papier, que la lecture à haute voix était faite par un clerc aux gages de Jean Petit, maître Jean Joannis, lequel déclarait hautement que son maître était l'auteur de la proposition, qu'enfin Jean Petit venait lui-même surveiller le travail. Tous les copistes étaient persuadés qu'ils copiaient l'original. Il a pour sa part écrit son exemplaire avec tout le soin possible pour maître Guillaume Euvrie[1], du collège de Lisieux. La copie qui lui était attribuée lui fut montrée; il la parcourut folio par folio et reconnut qu'elle était bien son œuvre, et par suite qu'elle était conforme à l'exemplaire dicté par Jean Joannis[2].

Quant à l'original qui avait servi à faire les copies, les enquêteurs ne purent avoir sur son sort qu'un renseignement mystérieux. Un chanoine de Paris, qui portait le même nom que l'auteur de la *Justification*, maître Dominique Petit[3], relancé

1. Guillaume Euvrie était de la nation normande; maître ès arts, il avait été deux ans régent à la Faculté des arts et était étudiant en théologie dès 1403. Il avait été appelé à Amiens avec Jean Petit par le duc de Bourgogne, comme on l'a vu plus haut. En 1412, lors des conférences d'Auxerre, il était procureur de la nation normande; il fut parmi les députés de l'Université aux conférences. Par la suite, il remplit d'importantes missions auprès du roi, notamment à Troyes, lors des négociations du traité de 1420, au concile de Constance (1418), auprès du pape (1419), auprès du duc de Glocester en Angleterre (1422). Il était doyen de Reims depuis 1420, secrétaire du roi en 1419, licencié en théologie et maître régent à la Faculté de théologie depuis 1424. Il était, d'autre part, scolastique de l'église d'Avranches, chanoine de Beauvais. Il disparut en 1427 (*Chart. Univ. Par.*, t. IV, p. 100, n° 30; p. 353, n°ˢ 1848, 1944, 1950, 2092, 2141, 2155, 2165, 2202, 2204, 2234, 2258, 2281, 2292).

2. Gersonii *Opera*, t. V, p. 213.

3. Dominique Petit de Varennes, prêtre de Reims, n'avait rien de commun, paraît-il, avec Jean Petit. C'était un important personnage, déjà âgé. Après avoir été maître ès arts en 1373, recteur en 1382, il était depuis 1388 maître en théologie. En 1400, Gerson proposait de lui remettre les fonctions de chancelier. Après 1408, l'Université le recommandait ainsi sans doute à l'évêque de Metz : *Nam est tantus clericus, divinis et humanis scientiis apprime eruditus, fidei doctor grandis ætatis, cujus laboribus et auxiliis in causis fidei et prosecutione unionis s. ecclesie maxime usi sumus.* Au concile de Paris, il eut une attitude modérée et indécise et vota pour la *dilatio*. Doyen de la Faculté de théologie depuis le 3 septembre 1413, il ne mourut qu'en 1427 (*Chart. Univ. Par.*, t. III, p. 162, n. 1, n° 1476, p. 255, 241; t. IV, n°ˢ 1761, 1793, p. 77, n. 2, p. 263, n. 3, n°ˢ 2012, 2219, 2242, 2258, 2260, 2278, p. 477, n. 1).

jusque chez lui, raconta qu'une nuit, en grand secret, l'original proprement dit lui fut apporté et qu'il put le lire en grande partie. Mais le lendemain, avant qu'il eût fini, celui qui avait apporté le manuscrit vint le reprendre; il promit de parler à ce mystérieux personnage pour se dégager du secret. Malheureusement, nous n'en savons pas plus long[1]. A la première séance du Concile, le 30 novembre 1413, maître Guillaume Cholet, carmélite[2], émit l'hypothèse que l'original véritable devait se trouver au Trésor du roi, sans doute au Trésor des chartes; et maître Jean Crenac de Cranach, maître ès arts de la nation anglaise[3], déclara à son tour qu'on ne pouvait se rendre compte de la réalité des erreurs incriminées qu'en consultant l'original qui devait se trouver au Trésor des chartes. Mais nous ne voyons pas qu'il soit rien sorti de là.

Si la destinée de l'original, brouillon ou mise au net, nous est inconnue, il résulte des faits qui viennent d'être racontés que, tout de suite après la séance du 8 mars, il fut exécuté sans luxe un nombre déjà respectable de copies authentiques. Mais la diffusion ne dut pas s'arrêter là et les manuscrits se multiplièrent encore. Les lettres royales, qui donnaient ordre à l'évêque de Paris de poursuivre la *Justification*, affirmaient que les funestes doctrines de Jean Petit avaient été publiées et semées dans le royaume. Un maître en théologie déclare au Concile « qu'il y avait eu une très large publicité, *quod illi caterni fuerunt divulgati ubique* »[4]. Un autre théologien estime que les manuscrits sont fort nombreux[5]. Il est vrai qu'un grand nombre d'universitaires présents au Concile, tels que Jean Courtecuisse, l'abbé de Vézelay, Jean Manchon, affirmèrent n'avoir ni entendu ni lu la proposition[6]. Mais nous ne pouvons

1. Gersonii *Opera*, t. V, p. 215.

2. Gersonii *Opera*, t. V, p. 68. G. Cholet, licencié en théologie en 1411, assista aux séances du concile de Paris du 30 novembre et du 4 décembre 1413, puis à celles du 19 décembre au 5 janvier 1414, fit partie de la commission qui collationna les textes, fut encore présent au concile du 12 au 19 février; il fut tué par les Bourguignons à leur entrée à Paris le 29 mai 1418 (*Chart. Univ. Par.*, t. IV, n°° 1940, 2000, 2001, 2003, 2006, p. 212, 2104).

3. J. de Cranach a signé comme bachelier en théologie un rôle adressé au concile de Constance à l'automne 1416 pour réclamer la condamnation des neuf propositions (*Chart. Univ. Par.*, t. IV, n° 2072).

4. Gersonii *Opera*, t. V, p. 74.

5. Gersonii *Opera*, t. V, p. 139.

6. Gersonii *Opera*, t. V, p. 7, 72, 121, 135, 140, 195.

accepter sans un certain scepticisme une pareille affirmation de la part de personnages aussi mêlés aux grandes affaires que le fut Courtecuisse. En 1413, le succès de l'œuvre de Jean Petit n'était pas encore épuisé, puisqu'on voyait toujours des exemplaires *publice venditioni exposita*[1]. Enfin, au commencement de janvier 1414, pour éviter toutes les contestations, sur la proposition de l'official de Paris et de l'inquisiteur, il fut décidé que tous les exemplaires remis au concile seraient collationnés par une commission spéciale; or, cette commission n'examina pas moins de onze manuscrits[2]. Il paraît bien, d'autre part, que des extraits de la *Justification* avaient été faits de tous côtés.

Les décisions du concile de Paris eurent les effets les plus fâcheux pour les manuscrits de la *Justification*. Les doctrines de Jean Petit furent condamnées le 23 février 1414[3]. Cette condamnation stipulait la destruction des exemplaires par le feu. Le même jour, en effet, l'évêque de Paris ordonnait, sous peine d'excommunication, à tous ses fidèles de déposer entre ses mains tous les manuscrits contenant une quelconque des propositions condamnées[4], afin qu'ils pussent être détruits. L'exécution fut immédiate. Deux jours après, le dimanche 25 février 1414, une grande foule était réunie au parvis Notre-Dame autour d'un échafaud dressé à cet effet : là, en présence de l'évêque de Paris et des représentants de l'Université, après un sermon de Benoît Gentien, la *Justification* du duc de Bourgogne fut solennellement brûlée. Il est probable que ce jour-là furent jetés au feu les exemplaires qui avaient été remis au Concile au commencement de ses opérations[5]. La même cérémonie fut renouvelée un mois après. En vertu des menaces spirituelles que proférait la sentence épiscopale, d'autres exemplaires avaient été sans doute déposés et firent les frais du second autodafé[6]. D'autre part, la sentence de condamnation fut répandue partout, elle fut envoyée dans tous les diocèses afin d'y être exécutée. Par ses lettres, du 16 mars 1414, le roi ordonna aux archevêques, évêques et tous

1. *Chart. Univ. Par.*, t. IV, p. 272.
2. Gersonii *Opera*, t. V, p. 216-238.
3. *Chart. Univ. Par.*, t. IV, n° 2013.
4. *Chart. Univ. Par.*, t. IV, n° 2014.
5. Nicolas de Baye, *Journal*, t. II, p. 170; *Religieux de Saint-Denis*, t. V, p. 276; Gersonii *Opera*, t. V, p. 323; *Chart. Univ. Par.*, t. IV, p. 283, n.
6. Nicolas de Baye, *Journal*, t. II, p. 307.

autres juges ecclésiastiques de veiller étroitement à cette exécution ; il fut prescrit en même temps aux avocats et procureurs du roi dans les cours d'Église de poursuivre tous les délinquants et récalcitrants. Un mandement spécial fut envoyé à cet effet au Parlement le même jour[1]. Et ces prescriptions furent suivies d'effet : nous savons par Pierre Cochon, par exemple, que les sentences furent publiées à Rouen[2].

De là, il résulte que, s'il fut répandu un grand nombre d'exemplaires dans le royaume de 1408 à 1413, il en fut détruit une certaine quantité dans le courant de 1414. Cependant, la sentence du Concile n'eut aucun effet dans les domaines de Bourgogne. A la cour et aux archives de Jean Sans-Peur, la *Justification* était conservée comme un document précieux. Le duc comptait toujours sur elle pour légitimer son forfait. Nous savons par exemple que, le 31 novembre 1414, le duc de Bourgogne envoya au comte de Savoie une copie de la proposition de Jean Petit pour justifier l'assassinat du duc d'Orléans. Cette copie lui fut remise par l'intermédiaire de Jean de la Baume, avec prière de faire recommander cette affaire au concile de Constance qui devait s'en occuper[3].

Bien plus tard encore, le texte de la *Justification* était recopié à la cour de Bourgogne. C'est ainsi qu'en 1438, Simon de Loz, confesseur de la duchesse de Bourgogne, recevait 12 l. 10 s. « pour avoir fait coppier en parchemin la proposition de maistre Jehan Petit, qui contient grand escripture »[4].

D'autre part, la *Justification du duc de Bourgogne* reparut au grand jour dans les *Chroniques* d'Enguerrand de Monstrelet. On peut dire qu'il en fut, après Jean Petit, le nouvel éditeur. Monstrelet a dû écrire sa chronique à partir de 1422

1. Gersonii *Opera*, t. V, p. 324, 326, 327, 332; *Chart. Univ. Par.*, t. IV, n°s 2015, 2016.

2. P. Cochon, *Chron. normande*, éd. de Beaurepaire, p. 270.

3. La Teyssonnière, *Recherches historiques sur le département de l'Ain*, t. IV, p. 142.

4. De la Fons-Mélicocq, *Dons et courtoisies de Philippe le Bon et Charles le Téméraire aux savants, aux artistes et aux gouverneurs des princes de la maison de Bourgogne* (*Messager des sciences historiques de Gand*, 1858, p. 221); Doutrepont, *la Littérature à la cour des ducs de Bourgogne*, p. 288. Le plus vraisemblable, c'est que cette mention s'applique à la première *Justification*. La seconde est restée complètement dans l'ombre, et seule la première pouvait encore attirer l'attention en 1438.

environ, peut-être même plus tard. Pour allonger son texte sur les premières années du xve siècle, il a transcrit un grand nombre de documents. Le plus long de ces documents est la *Justification*, qu'il put copier dans un des exemplaires bourguignons. On verra plus loin ce qu'il faut penser de cette transcription. Désormais, ce fut par Monstrelet exclusivement que fut connue l'œuvre de Jean Petit; c'est dans Monstrelet qu'elle fut imprimée pour la première fois par Vérard, sans date; et depuis, c'est toujours encadrée dans les *Chroniques* de Monstrelet qu'elle a été rééditée.

IV.

Buchon, comme on l'a vu, est le seul des éditeurs de Monstrelet qui ait songé à vérifier le texte de la *Justification* donné par le chroniqueur. A propos d'un passage fort curieux, il dit dans une note de son édition du *Panthéon littéraire*[1] : « Tout le détail qui suit les conjurations et maléfices du duc d'Orléans avait été omis jusqu'ici dans toutes les éditions. Le manuscrit 8347-5. 5[2] est le seul, en effet, qui le donne. Craignant que ce fût une interpolation, je le comparai avec les manuscrits de la *Justification* de Jean Petit qui se trouvent à la Bibliothèque du roi, et je le trouvai conforme à tous, à quelques phrases près. Je restitue le texte d'après le manuscrit 10319-3. 3, autrefois Colbert 6312[3]. »

Buchon était un éditeur aisément satisfait. Les manuscrits qu'il trouvait conformes à quelques phrases près (l'expression est naïve) sont très différents; du reste, sa collation a été très restreinte; elle n'est sensible que dans deux ou trois passages. Néanmoins, il paraît s'être rendu compte qu'il y avait des manuscrits de valeur fort inégale.

Le texte de la *Justification* apparaît sous deux formes :

1° Dans les manuscrits des *Chroniques* de Monstrelet;

2° Dans des manuscrits isolés.

A vrai dire, le texte donné par Monstrelet n'a de valeur que

1. P. 80, n.

2. Actuellement français 2684. C'est le manuscrit reproduit par Douët d'Arcq dans son édition de Monstrelet; il présente le meilleur texte du premier livre des *Chroniques*.

3. Aujourd'hui 5733. Voir plus loin la description de ce manuscrit.

comme transcription, plus ou moins exacte, du manuscrit que le chroniqueur a eu entre les mains. Les manuscrits des *Chroniques* ne représentent donc, et d'une façon imparfaite, qu'un des manuscrits indépendants.

Beaucoup plus intéressants sont les manuscrits isolés qui, malgré les condamnations ecclésiastiques, sont parvenus jusqu'à nous. C'est parmi eux qu'il y a véritablement chance de retrouver un texte meilleur, plus voisin d'un degré au moins de l'original. Car il est prouvé par les faits signalés plus haut que, si la plupart des exemplaires de la *Justification* répandus dans le public ont été détruits après la condamnation, cependant les exemplaires qui étaient aux mains des princes de Bourgogne, de leurs alliés ou de leurs principaux conseillers ont été conservés.

Mais ici une difficulté se présente : dans un certain nombre de manuscrits, le texte de Monstrelet apparaît, lui aussi, sous une forme isolée; il a été détaché des *Chroniques* pour figurer dans des recueils factices sur le tyrannicide ou le concile de Constance. Il est donc nécessaire, pour classer avec sécurité les manuscrits et pour déterminer ceux qui sont vraiment indépendants de Monstrelet, de pouvoir discerner les deux textes, lorsqu'ils se présentent tous deux sous la forme isolée.

Trois éléments permettent de le faire à première vue d'une façon précise :

1° *Préambule.* — Dans tous les manuscrits indépendants des *Chroniques* de Monstrelet, le préambule est tout à fait différent de celui des *Chroniques*[1]. Voici le début des deux préambules :

Bibl. nat., ms. fr. 5733, fol. 3.	*Monstrelet*, t. I, p. 177.
Cy commence le propos de la justificacion de Monseigneur le duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Arthoys et de Bourgongne...	Le VIIIe jour du moys de mars, l'an mil quatre cens et sept, le duc Jehan de Bourgongne fist proposer...

1. Il y a cependant réduction ou suppression de ce préambule dans les manuscrits suivants : Bruxelles, 12881, 4376; Paris, Bibl. nat., franç. 2885; Arsenal, 3728.

2° *Incipit.* — Dans les manuscrits indépendants, l'*incipit* proprement dit de la *Justification* est en style direct. Dans Monstrelet ou dans les manuscrits qui procèdent des *Chroniques*, il est en style indirect. Dans les uns, il est au passé; dans les autres, à l'imparfait :

Bibl. nat., ms. fr. 5733, fol. 3.

Par devers la très noble et très haulte maiesté royal, comme vray subiect et obeissant à son roy et souverain seigneur, mon très redoubté seigneur le duc de Bourgongne... *est venu* cy très humblement.

Monstrelet, t. I, p. 178.

Premierement *dist* le dit maistre Jehan Petit *comment* par devers la très noble et très haulte majesté royale *venoit* comme vray obeissant à son roy et souverain seigneur le dit duc de Bourgongne...

3° *Explicit.* — L'*explicit* placé après la dernière phrase du texte dans tous les manuscrits indépendants, tel qu'on le trouve par exemple dans les manuscrits A et B décrits plus loin[1], a été complètement supprimé par Monstrelet.

Huit manuscrits, à notre connaissance, dont quatre à la Bibliothèque nationale, un à l'Arsenal, deux à Bruxelles et un à Vienne, présentent les éléments qui viennent d'être définis et constituent la classe des manuscrits indépendants. Un neuvième manuscrit a été signalé en 1860, qui devait se rattacher aux précédents, mais il a été impossible d'en retrouver la trace. Voici la description de ces manuscrits :

A. — VIENNE, *K. K. Hofbibliothek*, n° 2657. Petit in-4°, vélin, relié en maroquin à filets dorés, 71 feuillets, écriture du commencement du XV[e] siècle.

Ce manuscrit très soigné, très riche et parfaitement conservé, a été décrit au XVIII[e] siècle (1781) par le marquis de Chasteler dans les *Nouveaux Mémoires de l'Académie de Bruxelles*, Histoire, t. I (1788), p. 210-211, — et au XIX[e] siècle plus longuement par Gachard, dans sa *Notice des manuscrits concernant l'histoire de la Belgique qui existent à la bibliothèque de Vienne*, insérée dans le *Bulletin de la Commission royale d'histoire de la Belgique*, 3[e] série, t. V (1864), p. 256-257.

1. Cet *explicit* est fort réduit dans deux manuscrits : Bruxelles, 4376, et Arsenal, 3728.



JUSTIFICATION DU DUC DE BOURGOGNE, PAR JEAN PETIT.

Bibliothèque Impériale de Vienne, ms. 2657.

Phototypie Berthaud

Fol. 1 v°. — En tête, dans un encadrement richement enluminé de rinceaux, de feuillage et de fleurs, une miniature assez délicatement traitée représente une scène allégorique. Au fond du tableau, on aperçoit des clochers et des tours devant lesquels se dressent de gros rochers. De chaque côté, des arbres entourent une tente bleue décorée de fleurs de lis d'or et surmontée d'un étendard. La tente est ouverte et les deux pans de l'entrée sont relevés, laissant apparaître une grande fleur de lis d'or, que surmonte la couronne de France. Un loup, à gauche, a saisi entre ses dents un fleuron de la couronne et s'efforce de la jeter par terre. A droite, un lion, l'air irrité, abat sa patte droite sur le loup et lui fait une blessure sanglante.

Au-dessous de la miniature, on lit les vers suivants :

Par force le leu rompt et tire
A ses dens et gris la couronne,
Et le lyon par très grand ire
De sa pate grant coup luy donne.

Fol. 2. — Dans un cadre aussi richement orné que celui de la miniature, avec une belle lettre ornée au début, on lit le préambule propre aux manuscrits indépendants :

Cy ensieut la justification de Monseignieur le duc de Bourgoigne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoigne, sur le fait de la mort du duc d'Orleans, proposée publiquement par la bouche de maistre Jehan le Petit, docteur en theologie et conseillier dudit duc de Bourgoigne, à Paris, en l'ostel de Saint Paul, le VIII[e] jour de mars, l'an mil quatre cens et sept, en la presence du duc de Guyanne et daulphin de Vianne, ainsné filz et heritier du roy de France, du roy de Cecile, du cardinal de Bar, des ducs de Berri, de Bretaigne, de Bar et de Lorraine, de plusieurs prelas et docteurs de l'Université de Paris et d'aillieurs, contes, barons, chevaliers, escuiers, bourgois et très grand multitude de gens de tous estas.

Au bas de la page commence le texte même de la *Justification :*

Par devers la très noble et très hault Maiesté Royal, comme vray subiect et obeissant à son roy et souverain seignieur, monseignieur le duc de Bourgoigne, comte de Flandres, d'Arthois et de Bour-

goigne, II fois per de France et doyen des pers, est venu cy très humblement en toute humilité pour luy faire reverence, service et toute obeissance, comme il y est tenu et obligié par plusieurs et très grans obligacions...

Le texte de la *Justification* se termine au bas du verso du folio 70 et au haut du folio 71 :

Et l'entens ainsi à mon gros et rude entendement que le roy nostre sire le doibt plus amer que paravant et sa loyaulté et bonne renommée faire prescher par tout le royaume et dehors le royaume faire publier par lettres patentes par maniere d'epistres ou aultrement. Icelluy Dieu vueille que ainsi soit il fait, *qui est benedictus in secula seculorum. Amen.*

Explicit la justification du duc de Bourgoygne, conte de Flandres, d'Artoys et de Bourgoygne, sur le fait de la mort de feu le duc d'Orleans, proposée publiquement par la bouche de maistre Jehan Petit, docteur en theologie et conseillier dudit duc de Bourgoygne, en l'ostel de Saint Paul, à Paris, le VIII[e] jour de mars mil IIII cens et sept, en la presence du duc de Guyenne et daulphin de Vienne, ainsné filz et heritier du roy de France, du roy de Cecile, du cardinal de Bar, des ducs de Berry, de Bretaigne, du Bar et de Lorraine, de plusieurs prelas et docteurs de l'Université de Paris et de aillieurs, de contes, barons, chevaliers et escuiers, bourgeoys et très grant multitude de gens de tous estas.

Ce manuscrit a fait partie de la collection Hohendorff, acquise par l'empereur Charles VI en 1720. Il n'a pas été possible de remonter plus haut dans son histoire. Mais tout fait présumer qu'il appartient au temps même de Jean Petit et du duc Jean Sans-Peur. Le très riche décor dans lequel est présentée la *Justification* ne s'explique que si on considère ce manuscrit comme un exemplaire de luxe, destiné à être conservé dans les collections du duc ou donné à quelque prince de sa famille. Or, nous savons que des exemplaires de ce genre ont été commandés à Jean Petit, aussitôt après la séance du 8 mars 1408. Ils étaient formés de « six quaiers de petit volume de parchemin, escrips de forme, ystoriez et enluminez d'or et d'azur ». Ce signalement est conforme aux traits caractéristiques du manuscrit de Vienne. Ce manuscrit est donc fort probablement un des exemplaires de

la première heure, copiés sur le texte original pour le duc, la duchesse ou leurs enfants, et un des plus beaux de cette série. Le texte, écrit avec le plus grand soin, aurait ainsi une valeur toute particulière.

B. — Paris, *Bibliothèque nationale*, fonds français, n° 5733. Petit in-4°, vélin, relié en maroquin rouge, 78 feuillets, écriture du xve siècle.

Ce manuscrit porte une série d'annotations qu'il est utile de signaler.

Fol. 1. — Sans doute d'une même écriture du xvie siècle : *915. — C'est à moy S. Mansy*, suivi d'une sorte de seing manuel. — *Autant de bien que pour moy j'en vouldroye.*

Plus bas, on trouve les indications suivantes : GGGG, avec un paraphe effacé; puis HHHH 81, avec le même paraphe.

Fol. 2. — D'une écriture du xvie siècle : *Orleans est sans per.*

Au verso, une miniature, de facture fort médiocre, du reste, représente la même allégorie que le manuscrit de Vienne avec la même disposition et les mêmes détails. Le milieu est un peu effacé. Dans un paysage de rochers et de verdure se dresse une tente bleue ornée de fleurs de lis d'or. Dans l'entrée, dont les pans sont relevés, on voit une grande fleur de lis surmontée d'une couronne royale fort inclinée. Un loup s'efforce d'arracher la couronne de ses dents; à droite, un lion ouvre la gueule et de sa patte attaque et blesse le loup. Au-dessous de la miniature, on lit le quatrain déjà cité d'après le manuscrit de Vienne. Il n'y a pas de variante.

Fol. 3. — C'est à ce folio que commence le texte de la *Justification*. Ce texte est encadré de feuillages finement enluminés, coupé de lettres ornées.

Au-dessus, une main moderne a écrit : *Par Jean le Petit, docteur en théologie, il escrivoit* l'an 1407, plus deux mots effacés. Au bas, *Cod. Colb. 6312. Regius 10319, 3. 3.*

De ces annotations, on peut tirer quelques renseignements, vagues encore, sur les vicissitudes du manuscrit. Il a dû appartenir au xvie siècle à un personnage du nom de Mansy, d'ailleurs inconnu. Le fol. 1 porte une cote qu'il est possible d'identifier : GGGG. Elle figure dans le catalogue des manuscrits des Carmes Déchaux de Clermont-Ferrand, tel qu'il a été copié

par Le Tonnelier dans son recueil de catalogues[1]. Au fol. 261 de ce recueil, on trouve la mention suivante :

GGG. Bourgogne, Jean Petit. La *Justification* du duc de Bourgogne sur la mort du duc d'Orléans, par Jean Petit.

Bien que la copie de Le Tonnelier ne porte que GGG au lieu de GGGG, il ne saurait y avoir de doute. Le manuscrit 5733 a figuré dans la bibliothèque des Carmes Déchaux de Clermont qui était fort riche et contenait des manuscrits de grande valeur. Cette collection attira l'attention de Baluze : il réussit à en faire l'acquisition au nom de Seignelay pour la bibliothèque de Colbert. La *Justification* dut figurer parmi les 61 manuscrits envoyés de Clermont à Paris. C'est d'ailleurs ce que prouve la cote du fol. 3, *Colb. 6312*. En 1732, le roi acquit les 6,645 manuscrits « anciens et de science » de la bibliothèque Colbertine. Le manuscrit de la *Justification*, qui était le 6312 de Colbert, devint le 10319, 3. 3 de la Bibliothèque royale, où il devait demeurer d'une façon définitive[2].

La *Justification* proprement dite est précédée du préambule qui vient d'être cité. Ce préambule, sauf quelques différences orthographiques légères, est conforme à celui du manuscrit de Vienne.

Le texte même est également conforme à celui du manuscrit A. Il est cependant moins soigné et des fautes ont été commises par le copiste. Mais il y a eu collation et corrections. Voici les premières et les dernières lignes de l'œuvre de Jean Petit :

Par devers la très noble et très hault Maiesté Royal, comme vray subiect et obeissant à son roy et souverain seigneur, mon très redoubté seigneur Monseigneur le duc de Bourgongne, conte de Flandres, d'Arthoys et de Bourgongne, II fois per de France et doyen des pers, est venu ci très humblement et en toute humilité pour lui faire reverence, service et toute obeissance, comme il y est tenu et obligié par pluseurs et très grans obligacions...

1. Bibl. de l'Arsenal, n° 4630, fol. 256 : *Index codicum manuscriptorum Carmelitarum excalceatorum Claromontensium*. Voir d'autre part Labbe, *Nova bibl. manus.*, 206; Montfaucon, *Bibl. bibliothecarum*, t. II, n° 1278.

2. Delisle, *le Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 480-485.

Fol. 77 v°. — Et l'entent ainsi en mon gros et rude entendement que le roy nostre sire le doibt plus amer que paravant, et sa loiaulté et bonne renommée faire preschier par tout le royaume et dehors le roiaume publier par lettres patentes, par maniere de epitres et aultrement. Icellui Dieu vueille que ainsy soit il fait, *qui est benedictus in secula seculorum. Amen.*

Fol 78. — L'*explicit* est également conforme à l'*explicit* du manuscrit A, avec les variantes suivantes : *Bourgongne*, — *Arthoys*, — *du duc d'Orleans*, — *Jehan le Petit.*

Il y a des lettres ornées au début, puis au commencement de la seconde partie ou mineure (fol. 57). Dans le courant du manuscrit, des corrections ont été faites en marge ou dans les lignes. Les unes, fol. 20 v°, 22, 29 v°, 65, sont de la même écriture que le manuscrit et semblent prouver la collation. Les autres, d'une écriture plus récente, peut-être de l'écriture qui a inscrit les notes du fol. 1, sont de caractère tendancieux : fol. 6, à la place de *derainement trespassé*, l'annotateur a écrit : *traitrement et meschamment tué;* — fol. 67, à la place de *justes et véritables*, *injustes et déraisonnables.*

A la fin de l'*explicit*, et au-dessous, une main plus récente a écrit en manière de protestation : *Vive Orleans!*

Ce manuscrit, moins luxueux que le précédent, présente cependant d'intéressantes analogies. L'écriture est de même style. La miniature, quoique plus petite et moins soignée, est identique à celle de Vienne. L'enluminure ornementale, beaucoup plus sobre, est inspirée des mêmes motifs. C'est sans doute une des copies que Jean Sans-Peur fit exécuter pour les princes de sa maison ; peut-être est ce une de celles qu'il offrit à ses enfants. Le manuscrit 5733 de la Bibliothèque nationale, ou manuscrit B, présente donc, lui aussi, très probablement un texte très proche de l'original et quasi officiel.

C. — Un manuscrit très voisin des précédents a été signalé par Vallet de Viriville dans le *Magasin pittoresque*, année 1860 (p. 135).

Voici les renseignements très sommaires qu'il donne :

« Un exemplaire contemporain de l'*Apologie* se trouvait dans la bibliothèque de lord Stewart de Rothsay. Il a figuré sous le n° 2580 au catalogue de cette collection qui fut mise aux enchères à Londres en 1857. Ce manuscrit a été adjugé au prix de 33 livres

ou 825 francs. A la première page de l'œuvre se trouve un dessin à la plume que nous reproduisons...

« Le *loup*, qui joue tant bien que mal sur le mot Louis, était l'emblème principal de Louis, duc d'Orléans... D'un autre côté, le lion formait la pièce principale des armoiries des ducs de Bourgogne...

« La vignette nous montre, dans une campagne, la couronne de la fleur de lis qui penche et va tomber. A droite, un loup (Louis, duc d'Orléans) s'efforce de lacérer, d'endommager l'une et l'autre, la couronne et la fleur de lis. Il essaye d'attirer sur sa tête cette même couronne. C'est précisément le grief politique et principal que l'*Apologie* impute au frère de Charles VI. Mais à gauche, le grand lion, le duc Jean, survient. Il se précipite sur le loup et d'un coup de griffe porté à la tête du loup il le met à mort. Le sens de l'allégorie est en outre exprimé dans les vers suivants, placés au-dessous de la figure :

« Par force le leu romp et tire
A ses dens et gris la couronne,
Et le lion par très grant ire
De sa pate grant coup lui donne. »

Il n'a pas été possible de retrouver la trace de ce manuscrit. Des détails donnés par Vallet de Viriville, il résulte qu'il était formé de cahiers de papier, ce qui explique le dessin à la plume au lieu d'une miniature. Ce dernier, d'après la vignette du *Magasin pittoresque*, était une reproduction sommaire de la miniature des manuscrits précédents. D'autres manuscrits du même genre ont dû être exécutés. Le manuscrit 5732 de la Bibliothèque nationale présente, en effet, la même disposition ; mais la place du dessin est restée blanche au-dessus du quatrain. Le manuscrit cité dans le *Magasin pittoresque* peut très bien avoir été une des copies dont les actes du concile de Paris de 1413 mentionnent l'exécution.

D. — Paris, *Bibliothèque nationale*, fonds français n° 5732. Petit in-4°, papier, relié, 56 feuillets, écriture du xve siècle.

Fol. 1. — En haut : *Codex Colb. 6225. Regius 10315, 3. 3.* Quelques signes ont été effacés ; on lit le n° *473*. En bas : *Jac. Aug. Thuani.*

Un espace blanc précède le texte ; il paraît avoir été réservé

avec intention, sans doute pour un dessin du genre de celui que Vallet de Viriville a publié dans le *Magasin pittoresque*.

Le texte commence par le quatrain déjà signalé dans les manuscrits A et B. Le préambule qui suit est identique au préambule du manuscrit B. S'il y a quelques petites différences orthographiques (*Artois*, *Loraine*, *grant*, *chevaliers*), on remarque d'autre part la forme commune aux deux manuscrits de *saint Paol*, ce qui est assez caractéristique.

Des lettres rouges sont disséminées dans le texte. Quelques corrections de l'écriture du manuscrit ont été inscrites en marge. Enfin un certain nombre de passages ont été marqués en marge également par une croix ou un trait surmonté de trois points.

Fol. 56. — L'*explicit* est conforme au manuscrit B. Sauf quelques très légères différences, les formes sont les mêmes.

Comme l'indiquent ces détails et comme le confirme l'examen du texte, ce manuscrit a une parenté étroite avec le manuscrit B. De plus, on lit à la fin de l'*explicit*, au folio 56, une note importante : *Collatio facta de verbo ad verbum*. Cette note peut être interprétée de plusieurs manières : ou bien nous sommes en présence d'un des manuscrits copiés sous les ordres et les yeux de Jean Petit, et la note indiquerait une collation faite aussitôt après la copie; — ou bien ce manuscrit est un des onze qui ont été collationnés par la commission spéciale du concile de Paris, puis il aurait échappé à l'autodafé, ce qui n'est pas invraisemblable; — ou bien encore ce serait une copie quelconque faite dans la première moitié du XVe siècle d'après le manuscrit B ou d'après un exemplaire identique. De toute façon, le n° 5732 paraît fort rapproché du véritable texte.

E. — BRUXELLES, *Bibliothèque royale*, n° 12881. Grand in-8°, relié, 30 folios, écriture du XVIIe siècle.

Fol. 1. — En tête, on lit le quatrain : *Par force le leu*, etc... L'orthographe est identique à celle du manuscrit A.

Le préambule a été tronqué; le voici :

Cy commence la justification de Monseigneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, sur le fait de la mort et occision de feu le duc d'Orleans, proposée par maistre Jehan le Petit, docteur en theologie et conseillier dudit duc de Bourgoingne, le 8e jour de mars, l'an mil quatre cens et sept.

Le début de la *Justification* est conforme au texte des manuscrits A et B, sauf quelques légères différences orthographiques et une variante : *censé et obligié* au lieu de *tenu et obligié*, ce qui est sans doute l'effet d'une lecture inexacte.

Fol. 29 v° et fol. 30. — La fin est conforme aux manuscrits A et B, sauf quelques petites variantes d'orthographe et un mot oublié (*faire publier*). L'*explicit* est complet. Il présente quelques variantes : *le Petit* comme dans le manuscrit B, — *Paris* avant *en l'hostel de Saint Pol*, — *autres gens de divers estats* au lieu de *gens de tous estas*. La date, au lieu de suivre *à Paris*, est rejetée tout à fait à la fin, sans doute parce que le copiste l'avait oubliée.

Cette copie a été faite sur un bon manuscrit, mais elle présente quelques petites négligences.

Dans les manuscrits suivants, la *Justification*, tout en étant indépendante du texte de Monstrelet, n'est plus isolée : elle est jointe à d'autres documents touchant également le meurtre du duc d'Orléans et ses conséquences ou à d'autres œuvres littéraires.

F. — BRUXELLES, *Bibliothèque royale*, n° 4373, 6. Petit in-4°, reliure du temps avec deux fermoirs, feuillets 153 à 189 v°, écriture du milieu du xve siècle.

Fol. de garde. — Table du manuscrit : *le Respit de la mort de 1376. — Othea. — Enseignement des filles. — Justification du duc de Bourgongne de 1407.*

Fol. 153. — En tête, à l'encre rouge : *les Justificacions du duc Jehan de Bourgongne touchant la mort du duc d'Orléans.*

Le préambule a été supprimé. L'*incipit* présente une variante : *Par devers la très haulte, excellente et noble majesté royal* au lieu de *Par devers la très noble et très hault majesté royal...*

Le texte même a subi quelques altérations de détail, mais sans intérêt.

Fol. 189 v°. — La fin présente quelques variantes insignifiantes (*publier* au lieu de *faire publier*, *et aultrement* au lieu de *ou aultrement*). L'*explicit* est réduit à cette phrase :

Expliciunt les dictes Justificacions de Monseigneur le duc de Bourgongne, le duc Jehan de Bourgongne.

A la suite de la *Justification*, *s'ensuyvent les lectres de justificacion octroyées et baillées par le Roy à mondit seigneur le duc de Bourgongne touchans la mort dudit feu duc d'Orléans* (Monstrelet, *Chroniques*, éd. Douët d'Arcq, I, 243).

G. — PARIS, *Bibliothèque nationale*, fonds français, n° 5060. In-4°, papier, relié, 226 folios, écriture du xv° siècle.

Fol. 1. — En haut : 9681 ; c'est l'ancien numéro.

Le premier texte contenu dans ce manuscrit est précisément la *Justification*. Le préambule et le début de l'œuvre de Jean Petit sont conformes au texte des deux premiers manuscrits; il n'y a que de légères différences d'orthographe. De plus, les mots *des ducs de Berry, de Bretaingne*, ont été passés; le copiste, après avoir écrit *cardinal*, a repris par inadvertance à [*duc*] *de Bar*.

Le texte même de la *Justification* ne présente que peu de variantes et des variantes tout à fait secondaires sur le texte des manuscrits A et B.

Fol. 47 v°. — L'*explicit* est également conforme, à d'infimes détails près, aux meilleurs manuscrits.

Fol. 48. — *Proposition de l'abbé de Cerisy en réponse à la proposition de Jean Petit.*

Fol. 106. — *Seconde proposition de Jean Petit*, dont il sera question plus loin.

H. — PARIS, *Bibliothèque de l'Arsenal*, n° 3726 (158, H. F.). Petit in-4°, papier, relié maroquin rouge, tranches dorées, 109 feuillets, écriture du xv° siècle, initiales rouges et blanches. Ce manuscrit provient de la bibliothèque de M. de Paulmy[1].

Fol. A v°. — En haut : *Jehan Naultrin* (?).

Vers d'une écriture plus moderne, du xvii° siècle sans doute :

1° Un distique sur dame Envye et dame Ambition.

2° Un quatrain, avec l'adresse barrée : *A Monsr le controleur general.*

3° Un second quatrain intitulé : *Brieve cronicque.*

4° Un troisième quatrain intitulé : *Contre maistre Jehan Petit, menteur*[2].

1. Voir H. Martin, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de l'Arsenal*, t. III, p. 497.
2. Publiés *ibid.*

Fol. 1. — Cy commance le propos de la majeur de maistre Jehan Petit, proposée pour la premiere partie de la justificacion de Monseigneur de Bourgoingne à l'encontre de feu duc d'Orleans, crimineulx sur les cas cy après declairés, le huitiesme jour du moys de mars, l'an mil quatre cens et septz.

Dans la marge, à droite, une main du XVI[e] siècle a écrit une longue diatribe contre Jean Petit et son œuvre. Au bas du recto du même folio : *Drap brûlé.*

Fol. 2. — Le début est conforme au texte des manuscrits A et B.

Fol. 40. — La fin de la *Justification* est également conforme au texte de ces manuscrits.

Fol. 41 v°. — L'*explicit* est sensiblement réduit :

Explicit la justification de mondit seigneur de Bourgongne, proposée par maistre Jehan Petit, maistre en theologie, publicquement à Sainct Pol par devant tous noz seigneurs contre feu duc d'Orleans, crimineux, pour les cas dessus declairez, le VIII[e] jour du mois de mars, l'an mil quatre centz et sept.

Fol. 41. — Replique faite au nom de la duchesse d'Orleans par l'abbé de Cerisy.

Fol. 84. — Conclusions presentées au Roy au nom de la duchesse et du duc d'Orleans à la suite de ceste replique.

Fol. 93. — Traictié fait entre les enffans d'Orleans et le duc Jehan de Bourgongne. (Chartres, 9 mars 1409.)

Fol. 96. — Lettres envoyées au Roy par les enfans d'Orleans, contenans la maniere de la mort de leur feu pere, etc. (Jargeau, 14 juillet 1411.)

Dans ce manuscrit, le préambule et l'*explicit* ont une rédaction originale qui diffère sensiblement du texte des manuscrits A et B. Quant à la *Justification* elle-même, à quelques différences orthographiques près, elle est conforme au texte des meilleurs manuscrits. La valeur de cette copie est évidemment inférieure à celle des manuscrits A et B. On ne saurait cependant la négliger, puisqu'elle appartient sans doute au milieu du XV[e] siècle.

I. — PARIS, *Bibliothèque nationale*, français, n° 2885. Petit in-4°, papier, relié, 170 feuillets, écriture du XVII[e] siècle.

Ce manuscrit est l'ancien n° 8429. Il est intitulé : *Recueil*

de plusieurs pieces touchant la mort du duc d'Orleans, frere unique du roy Charles VI, perpetrée par le duc de Bourgoigne et ses complices le 23 novembre 1407.

Fol. 4. — Table genealogique de la maison de Bourgongne, issue du roy Jean, et de la maison d'Orleans, yssue du roy Charles V.

Fol. 5. — Comme Louis d'Orleans, seul frere du roy Charles VI, fut tué dans la ville de Paris par le duc de Bourgongne, proche de la porte Barbette, le mercredy XXIII novembre, jour de Saint Clement, l'an mil CCCC VII, à sept heures du soir.

En marge : *Monstrelet, vol. I, chap. 36, mot pour mot.*

Fol. 12. — Comme le duc de Bourgongne declara au roy de Sicile et au duc de Berry que c'estoit lui qui avoit faict tuer le duc d'Orleans.

Fol. 19. — Narré particulier de ce qui se passa et fut dict au Conseil par le docteur Jean Petit, lorsqu'il fut ouy et receu à dire et proposer les justifficacions du duc de Bourgongne sur le subject de la mort du duc d'Orleans.

C'est un résumé de la *Justification.*

Fol. 29. — Autre narré particulier de ce qui se passa et fut dict au Conseil du Roy, lorsque la duchesse douairiere et duc d'Orleans y furent ouÿs et receuz à demander justice contre Jean, duc de Bourgongne, et ses complices pour raison du meurtre par eux commis sur la personne du deffunt duc d'Orleans.

En marge (fol. 30) : *Monstrelet, t. I, ch. 44.*

C'est le résumé de la proposition de l'abbé de Cerisy.

Fol. 39. — La Justification du duc de Bourgoigne proposée par le docteur Jean Petit sur le crime perpetré en la personne du duc d'Orleans, frere unique du roy Charles VI, le huictieme jour de mars 1407.

En marge : *Monstrelet, ch. 39.*

Le préambule a disparu. Le début, sauf quelques différences orthographiques insignifiantes, est conforme aux manuscrits A et B. Il en est de même des dernières lignes. L'*explicit* a une formule un peu différente :

Est cy devant mis la justification du duc de Bourgoigne, conte de Flandres et de Bourgoigne...

Le reste est conforme aux manuscrits A et B, sauf quelques détails insignifiants. Le nom du cardinal de Bar a été sauté.

Ce texte est assez fautif. Il reproduit en général les manuscrits A et B, avec quelques variantes empruntées à Monstrelet et quelques additions qui lui paraissent propres. Il est difficile de déterminer son origine.

Fol. 132. — Les sept assertions refuttées servans à la proposition de Jean Petit, pour la justification du duc de Bourgongne.

En marge : *Monstrelet, ch. 44.*

Fol. 138. — Soient nottées les sept veritez et appliquées au temps present.

Fol. 142. — Suivent aucunes clauses mises de mot à mot, tirées de divers lieux de la proposition de Jean Petit.

Fol. 148. — Cedule qui respond à ce qu'aucuns pourroient opposer que la proposition de l'Université est contre la paix et au deshonneur d'aucuns seigneurs.

Fol. 166. — Lettres patentes du roy Charles VI pour la recherche des erreurs et heresies commises et declarées contre la vray foy catholique et la doctrine de nostre mere saincte Eglise, 1413.

V.

Les manuscrits du Ier livre des *Chroniques* de Monstrelet ne méritent pas, — au point de vue du texte de la *Justification* — d'être étudiés en détail. Ils n'ont pas à cet égard de valeur propre. Leur intérêt est de représenter pour nous le manuscrit, pris évidemment en bon lieu, dont s'est servi Monstrelet pour sa transcription.

Le meilleur texte du Ier livre des *Chroniques* de Monstrelet est sans hésitation celui que donne le ms. français n° 2684 de la Bibliothèque nationale. C'est ce texte qui a été purement et simplement reproduit par Douët d'Arcq dans son édition. Or, il suffit d'un examen superficiel pour se rendre compte que Monstrelet, ou son copiste, a usé avec une certaine liberté du manuscrit de la *Justification* qu'il avait sous les yeux. Il a été déjà constaté que le chroniqueur a modifié à son gré le préambule et l'*explicit*. Il a substitué, dans l'*incipit*, le style indirect au style direct. Quelques exemples montreront d'une façon pré-

cise avec quelle légèreté Monstrelet a traité le texte primitif. Voici une partie du début :

Bibl. nat., ms. fr. 5733, fol. 4.

Or, est mon dit seigneur de Bourgongne bon catholique et loyal preudomme, seigneur de bonne vie *et hounorable*, et, en la *loy* de chrestianté, *le Roy est son proesme*, *id est proximus*. Pour quoy *il* est tenu de le amer comme *soy-maismes* et *soy* garder de lui faire offense. *Item*, il est son parent de sa ligne, si prochain comme son cousin germain, pourquoy il est obligié non pas *tant* seulement à *soy* garder *de lui faire offense*, maiz à le deffendre à tout le moings par sa parole contre tous ceulx qui lui feroient injure ou *offence*. Tiercement, il est son vassal, et pour ce, par la tierce obligacion, il n'est pas tant seulement tenu à le *deffendre* de parole, mais avec ce à *le deffendre* de fait et de toute sa puissance. Quartement, il est son subject, pour quoy par *la raison de* la quarte obligacion qui *enclot en soy* les trois *premieres* obligacions devant dictes, il n'est pas seullement tenu *et obligié* à la garder de parole et de fait contre ses anemis, mais est tenu avec ce le vengier de *tous* ceulx qui lui font ou ont fait injures ou *qui les luy ont* machinées *ou machinent* à faire, ou cas qu'il vendroit à sa cognoissance.

Monstrelet, éd. Douët d'Arcq, t. I, p. 178.

Or, est mon dit seigneur de Bourgongne bon catholique et loyal preudomme, seigneur de bonne vie et en la foy de chrestienté, et prouchain du Roy, pour quoy est tenu de le aymer comme son prouchain et garder de lui faire *aucune* offense. *Item*, il est son parent, *yssu* de sa lignée, si prouchain comme son cousin germain, pour quoy il est obligé, non pas seulement à *le* garder, mais à tout le moins le *doit* deffendre par sa parole contre tous ceulx qui lui feront ou *diront* injure. Tiercement, il est son vassal, et pour ce, par la tierce obligacion, il n'est pas tant seulement tenu de le *garder par* parole, mais avecques ce de fait et de toute sa puissance. Quartement, il est son subject, pour quoy, par la quarte obligacion qui *ensuit* les trois obligacions devant dictes, il n'est point *tant* seulement tenu de le garder de *sa* parole et de fait contre *tous* ses ennemis, mais avecques ce est tenu *de* le venger de ceulx qui lui font injures ou *qui* lui ont faictes ou *vouldroient machiner* à faire, ou cas qu'il venroit à sa congnoissance.

Ce n'est là que le début de la copie de Monstrelet. On y remarque déjà d'assez lourdes fautes de lecture, des inadvertances de transcription. Mais certaines parties sont plus négligées, surtout celles qui contiennent des textes latins : le chroniqueur les a le plus souvent écourtés. Voici par exemple la fin de la première partie ou majeure :

Bibl. nat., ms. fr. 5733, fol. 55.

Le IXe et derrain correlaire est : Tout subiect et vassal *d'un royaulme* qui tient gens d'armes sur le pais, qui ne font *aultre chose* que menger et exiller le *poure* peuple, pillier, rober, *raençonner*, *occir*, tuer gens et *prendre* femmes *à force*, et avec ce *met* capitaines ès chateaulx, forteresces, ponts et passages du *dit* royaulme, et fait mettre sus tailles et *emprunts* intollérables, feignant que c'est pour mener *la* guerre contre les anemis dudit royaulme, et *aprez* quant ils sont levées, *cueillies* et mises ou tresor du roy, les emble, prent et ravit par *sa* force et puissance et en donnant les dites pecunes, *en* fait aleances aux anemis, adversaires et malveullans des dis roy et royaulme, *en entencion de afflebier les dis roy et royaulme et apourier et se rendre plus fort et plus puissant* pour obtenir sa maulvaise et dampnée intencion, c'est *assavoir* de obtenir la couronne et seigneurie du dit royaulme, *il et* tout tel subiect *et vassal ainsy faisant*, doibt estre puny comme

Monstrelet, éd. Douët d'Arcq, t. I, p. 222.

Nonum et ultimum correlarium. Est que tout subject et vassal qui tient gens d'armes sur le pays, qui ne font riens que menger et exiller le peuple, piller *et* rober, prendre et tuer gens et *efforcer* femmes, et avec ce mectre capitaines ès chasteaux, fortresses, pons et passages du royaume, et *avec ce* fait mectre sus tailles et *emprises* intolérables, feignant que c'est pour mener guerre contre les ennemis du dit royaume, et quant *les dictes tailles* sont levées et mises ou tresor du roy, les emble, prend et ravit par force et puissance, et en donnant les dictes pecunes, fait alliance aux ennemis, adversaires et malveillans du dit roy et de son royaume, *en se rendant fort et puissant* pour obtenir à sa dampnée et mauvaise entencion, c'est à dire de obtenir la couronne et seigneurie dudit royaume, tout tel subject *qui ainsi fait*, doit estre puny comme *traistre*, faulx et desloyal au dit roy et *au* royaume comme criminel de leze majesté ou premier et quart degré *et* est digne de double mort, pre-

tyrant, faulx et desloyal aux dis roy et royaulme, et comme crimineux de lèse majesté en premier et *en* quart degrés, est digne de double mort, *c'est assavoir* premiere et seconde, *id est morte corporali et eterna dampnacione scilicet in ignem eternum qui paratus est dyabolo et angelis suis, Matth. XXV°. Et hec de quarto articulo et per consequentiam de tota majori.* Et ainsi si fais fin *en* la premiere partie de la dicte justification *de mondit seigneur de Bourgongne.*

miere et seconde. Et ainsi fait fin la premiere partie de la justificacion.

La fin n'est pas moins caractéristique. Le texte de Jean Petit y apparaît plusieurs fois tronqué par Monstrelet :

Bibl. nat., ms. fr. 5733, fol. 75.

La seconde maniere est en ce qu'il a fait mettre sus taillies et empruns intollerables sur le peuple *dudit royaulme* en faignant que c'estoit pour *mener* la guerre contre les anemis du*dit* royaulme, *et aprèz qu'ilz ont été levées, cueilliez et mises ou tresor du roy, les a emblées, prises et ravies par sa force et puissance, c'est assavoir trois cens mil frans qui estoient en la tour du Palais et cent mil ou chastel de Melun*, et en donnant d'ycelles pecunes aux anemis, adversaires et malveullans des*dis* roy et royaulme, en a fait ses alies en intencion de affleblier *et apourier* le roy et *de*

Monstrelet, éd. Douët d'Arcq, t. I, p. 241.

La seconde maniere est en ce qu'il a fait mectre sus tailles et emprunts intollerables sur le peuple en feignant que c'estoit pour soustenir la guerre contre les ennemis du royaume et en donnant d'icelles pecunes aux ennemis, adversaires et malvueillans du roy et *du* royaume *et* en a fait ses aliez en entencion de affeblir le roy et soy rendre plus fort et plus puissant pour obtenir sa dampnable entreprise de parvenir à la couronne et seigneurie du royaume. Ainsi appert *que j'ay declairé et remonstré* comment ledit criminel duc d'Orleans a commis crime de lese majesté *ou* quart degré, non pas

soy rendre plus fort et plus puissant pour obtenir sa *faulse et* dampnée entreprise de pervenir à la couronne et seigneurie du *dit* royaulme. Ainsi appert, *declare et remontre comme* ledit crimineulx duc d'Orleans a commis crime de leze maiesté *en* quart degré *en pluseurs manieres*, *pluseurs aultres crimes très grans et très horribles*, non pas tant seulement en quart degré, mais en tiers, second et premier en pluseurs manieres *et* diverses especes, *icelluy crimineulx duc* a commis et perpetrez pour pervenir à sa mauvaise et dampnable intencion, c'est assavoir à la très noble *et très haulte* couronne et seignourie de France, et *la tollir* et substraire au roy nostre sire et à sa generacion, lesquieulx aul̃tres crimes mondit seigneur de Bourgongne *reserve* à declarer et dire en temps et en lieu *touteffois* que mestier sera. Et oultre appert *avec ce nostre* dicte minor declarée *de* laquelle joincte *avec* ma dicte major, s'ensuit clerement *et en bonne consequence* que mon dit seigneur ne doibt en riens estre blasmé ni repris dudit cas advenu en la personne d'*ycellui* crimineux duc d'Orleans, et que le roy nostre sire n'*en* doibt pas tant seulement estre content, mais doibt avoir mon dit seigneur de Bourgongne et son fait aggreable et l'auctoriser en tant que mestier seroit.

tant seulement ou quart degré, mais ou tiers, second et premier en plusieurs *cas et* manieres d'especes diverses a commis et perpetré pour parvenir à sa dampnable et mauvaise entencion, c'est assavoir à la très noble couronne et seigneurie de France et le *oster* et soustraire au roy nostre sire et à sa generacion. Lesquelz autres crimes mondit seigneur de Bourgongne, a *resservez* à declairer et dire en temps et en lieu, *quant* mestier sera. Et *en* oultre appert *ma* dicte mineur declairée, laquelle joincte à ma dicte majeur, s'ensuit clerement que mon dit seigneur *de Bourgongne ne veult et* ne doit en riens estre blasmé ne reprins dudit cas advenu en la personne *dudit* criminel duc d'Orleans. Et que le roy nostre sire ne doit pas tant seulement estre content, mais doit avoir mon dit seigneur de Bourgongne et son fait *pour* agreable et le auctorizer en tant que mestier seroit.

Les négligences dont il vient d'être donné des exemples montrent clairement qu'on ne saurait mettre au même rang le texte des principaux manuscrits isolés et le texte de Monstrelet. Le chroniqueur ou celui qui tenait la main pour lui a été un mauvais copiste. Sa transcription n'a donc qu'une valeur secondaire. Elle n'est cependant pas tout à fait négligeable. Monstrelet présente en effet quelques variantes dignes d'attention. Or, ces variantes ne s'expliquent que si le chroniqueur a eu sous les yeux un des textes les plus anciens.

VI.

Un fait curieux mérite encore d'attirer l'attention. Il est nécessaire de le signaler, afin d'achever de déterminer le véritable texte de la *Justification.*

Buchon a comparé le texte des manuscrits de Monstrelet avec les manuscrits indépendants[1]. S'il avait fait cette comparaison d'une façon moins superficielle, il aurait été bien vite amené à une constatation imprévue : l'avant-dernier manuscrit isolé qu'il signale, le 5060 du fonds français de la Bibliothèque nationale, ne contient pas seulement le texte de la *Justification* reproduite par Monstrelet, mais bien deux *Justifications* en partie semblables, en partie différentes, si bien qu'il est impossible de ne pas reconnaître que ce manuscrit contient deux œuvres différentes de Jean Petit.

La même inadvertance peut être reprochée à Kervyn de Lettenhove. Il a consacré un court article à la séance du 8 mars 1408, où fut lue solennellement la *Justification*, d'après un curieux document cité plus haut[2]. Il a donné en note quelques passages de la *Justification* qui aurait été lue à cette séance, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale de Bruxelles. Or, ces passages ne se retrouvent ni dans Monstrelet ni dans le texte authentique des manuscrits qui viennent d'être étudiés, particulièrement des manuscrits A et B. Il a donc été rédigé une autre *Justification du duc de Bourgogne*, assez semblable dans son début à la première pour qu'on ait pu les confondre,

1. Monstrelet, éd. Buchon, *Panthéon littéraire*, p. 80, n. 1.
2. *Bull. de l'Acad. royale de Belgique*, 2e série, t. XI, 1861.

assez différente cependant pour qu'on ne retrouve pas dans l'une toutes les citations empruntées à l'autre[1].

Cette seconde *Justification* est restée complètement inconnue des chroniqueurs et des historiens. Ce qui explique ce silence, c'est qu'elle n'a jamais été lue publiquement, qu'elle n'a jamais été utilisée pour les besoins de la cause. On peut du moins fixer la date de la rédaction. Jean Petit fut mandé à Lille entre le 17 et le 27 octobre pour faire séance tenante une réponse péremptoire à la proposition ou réplique de l'abbé de Cerisy en faveur des enfants d'Orléans. Le travail fut exécuté hâtivement, mais resta inutile. Quand le duc de Bourgogne arriva à Paris le 28 novembre 1408, le roi n'y était plus. Valentine Visconti, duchesse d'Orléans, mourut à Blois le 4 décembre 1408. La paix entre Orléans et Bourgogne fut faite à Chartres le 9 mars 1409.

De cette seconde *Justification*, il reste deux manuscrits :

1° *Bibliothèque royale de Bruxelles*, n° 10419, vélin, relié maroquin, 94 folios, écriture de la première moitié du XVe siècle.

2° *Bibliothèque nationale*, français, n° 5060. Ce manuscrit a été décrit plus haut : c'est le manuscrit G.

L'*incipit* reproduit avec de notables variantes le début de la première *Justification* :

Comme vray et loyal subgiet et obeyssant à vous son roy et souverain seigneur, mon très redoubté segneur, mon segneur le duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, segneur de Salins et de Malines, deux foys per de France et doyen des pers, vostre parent et cousin germain par le costé du melleur sexe, est chi venu presentement par devers la vostre très noble et très haulte Maiesté royal pour vous obeir, reverer et servir de toute sa puissance, comme il y est tenu et obligié par très grans et pluiseurs obligacions...

La fin, au contraire, est entièrement différente de celle de la première *Justification* :

Car il vo fait ascavoir que ch'est son entente d'y continuer, en nous repetant la parole et la proposicion prise par moy au commenchement de cheste partie, composée de mon theume et du tiers

1. L'erreur de Kervyn de Lettenhove a été renouvelée par Boutaric, *les Documents relatifs à l'histoire de Paris dans les archives et les bibliothèques*

theume de partie adverse. En laquelle pour et o nom de mondit segneur de Bourgongne je disoye ainsi : *Quia justificacionem meam, quam cepi, non deseram tenere; judica me, Domine, secundum justitiam tuam et secundum innocentiam meam*, ch'est à dire :

Puis que par moy est commenchié
Cheste justificacion,
De par moy ne sera point lessié,
Ains en aray conclusion ;
Et où mon fait n'a point de vice,
Maiz grant loyaulté sans offence,
Juge moy selon ta justice
Et selonc ma vraye innocence.
In secula seculorum. Amen.

Ainsi soit il, que Dieu le voeulle, *qui est unus et trinus benedictus.*

Explicit. Deo gracias.

Ces deux citations suffisent à prouver la différence des deux documents. Il est bien évident que cette seconde *Justification*, malgré certaines parties communes, ne peut servir à déterminer le véritable texte de la première *Justification* solennellement publiée le 8 mars 1408. C'est un texte bien à part, dont certaines parties sont d'un vif intérêt et qui par suite sera l'objet d'une étude spéciale.

A. Coville.

de Belgique (*Bull. de l'Hist. de Paris*, 1878, p. 116) : « Le ms. 10419, dit-il, renferme le texte original de l'*Apologie du meurtre du duc d'Orléans* par le duc de Bourgogne, due au cordelier Jean Petit. C'est l'exemplaire même que l'on eut l'impudence de mettre entre les mains de Charles VI, ainsi que le constate la dédicace qui suit. »

PERE MARSILI

ET LE

LIBRE DELS FEYTS DEL REY EN JACME LO CONQUERIDOR

Parmi les documents relatifs à la chronique intitulée *Libre dels feyts*, ou *Chronica del rey en Jacme lo Conqueridor*, publiés jusqu'à présent, il n'en est pas d'absolument décisifs sur l'auteur et la date de la rédaction de ce texte si précieux. Le manuscrit original, jadis conservé dans les archives de la couronne d'Aragon à Barcelone, est perdu et les documents actuellement mis au jour ne sont pas assez explicites pour permettre des affirmations péremptoires et ne peuvent servir qu'à étayer des présomptions.

D'un mandement en date du 5 mai 1313[1], par lequel le roi d'Aragon Jaime II annonce à Sanche, roi de Majorque, l'envoi d'une copie manuscrite du « livre des faits » (*liber actuum*) de leur commun aïeul Jaime Ier, il est impossible de conclure s'il s'agit d'une copie du texte catalan ou bien de la version latine de cet ouvrage, que frère Pere Marsili venait d'achever[2]. Dans un mandement du même Jaime II, du 18 juin 1313[3], la somme

1. Publié par G. Llabrés et J. Massó Torrents, et en dernier lieu par A. Rubió y Lluch, dans *Documents per l'historia de la cultura catalana mig-eval*, t. I, p. 57, n° XLVI, et par H. Finke, dans *Acta Aragonensia*, t. II, p. 898, n° 574.

2. Cf. l'*explicit* de deux manuscrits du « livre des faits » en latin, rapporté dans un inventaire de 1410 (publié par J. Massó Torrents dans la *Revue hispanique*, t. XII, p. 422, n° 56, et p. 447, n° 237) et donnant la date du 2 avril 1313. — M. Finke (*loc. cit.*) affirme sans preuves qu'il s'agit, dans le mandement, d'un manuscrit de la version latine rédigée par Marsili. Il paraît plus vraisemblable de croire, puisque le texte catalan existait, que c'est celui-là qui fut envoyé au roi Sanche, la langue vulgaire devant lui être plus familière que le latin.

3. Publié par A. Rubió y Lluch, *op. cit.*, t. I, p. 58, n° XLVII, et par H. Finke, *op. cit.*, p. 899, n° 575.

de 130 sous barcelonais est assignée audit frère prêcheur « *pro scripturis libri gestorum illustrissimi domini regis Jacobi* » ; est-ce pour une copie du texte latin ou du texte catalan, faite par Marsili, ou sous sa direction (peut-être celle qui avait été envoyée, le mois précédent, au roi Sanche), ou bien pour la rédaction latine de l'ouvrage faite par le même Marsili? Les termes du document nous laissent dans le doute[1].

Les documents de date postérieure, signalés et passés en revue récemment par MM. J. Massó Torrents[2] et A. Rubió y Lluch[3], ne présentent pas sur la question de certitudes suffisantes. En somme, le seul renseignement clair et précis, de date ancienne, se trouve dans la préface mise par le frère P. Marsili en tête de sa chronique latine du roi Jaime Ier, qu'il donne comme la traduction des « gestes de ce prince racontées jadis dans un style véridique mais en langue vulgaire » et dont le récit « était déposé dans les archives du palais royal »[4]. Cet intéressant témoignage se trouve dans un manuscrit du début du XIVe siècle[5], qui paraît être le manuscrit original, et peut-être autographe, de P. Marsili[6], mais du moins, à ce qu'il semble, revu et corrigé par lui[7]. C'est cet exemplaire qui aurait servi pour la copie sur parchemin, ornée de miniatures, présentée par l'auteur au roi Jaime II, à Valence, le 2 juin 1314[8], qui est mentionnée dans

1. M. Finke (*loc. cit.*) croit, sans indiquer ses raisons, que cette somme est allouée à Marsili pour une copie de son œuvre.

2. *Historiographia de Cataluña en català durant l'època national*, dans la *Revue hispanique*, t. XV, p. 521-523.

3. *Commentaris a uns documents sobre la Crónica de Jaume I*, dans la *Revue Empori*, t. I, 1907, p. 3-8.

4. « ... Gesta, pristinis temporibus, veraci stilo sed vulgari, collecta ac in archivis domus regie ... reposita... »

5. Bibliothèque provinciale universitaire de Barcelone, coté 20.2.20, papier, 88 feuillets.

6. L'écriture du manuscrit cité à la note précédente ressemble assez à celle d'une lettre de Pere Marsili au roi Jaime II, en date du 30 mars 1310 (laquelle est signalée comme probablement autographe et publiée par H. Finke, *Acta Aragonensia*, t. II, p. 888, n° 566); mais l'écriture de ces documents est trop peu caractéristique pour qu'on puisse être très affirmatif sur ce point.

7. Voir les corrections indiquées ci-dessous.

8. « Anno Domini .M.CCC.XIII°., in die qua festum fit sanctissime Trinitatis, illustrissimo regi Aragonum, domino Jacobo secundo, missam audienti Valencie, in ecclesia fratrum Predicatorum, dictus frater P. Marssilii presentavit hoc opus domino regi, ... in pergameno translatum, litteris aureis et ystoriis depictum... » (ms. de Barcelone 20.2.20, fol. 4 r°). — Cf. Villanueva, *Viage*

une note contemporaine mise en tête du manuscrit de Barcelone.

Durant le siège d'Almeria, en septembre 1309[1], Jaime II envoya deux ambassadeurs, dont l'un était frère Pere Marsili, au pape Clément V, pour obtenir de celui-ci des secours, notamment l'octroi d'une décime; le pape refusant cette faveur, les ambassadeurs s'emportèrent et lui dirent des paroles dures et irrévérencieuses. Pour cela, frère P. Marsili fut puni par ses supérieurs dans l'Ordre des Frères Prêcheurs, privé du droit de prêcher, de confesser et d'être élu aux charges de l'Ordre, et envoyé en disgrâce au couvent de Perpignan. Le roi d'Aragon prit sa défense auprès du pape, arguant du fait que Marsili n'avait parlé qu'en qualité d'ambassadeur de son roi. En juin 1311, malgré les démarches du roi auprès du pape et du maître de l'Ordre des Frères Prêcheurs, la punition n'avait pas été levée[2].

A une date que nous ne saurions fixer, Marsili se trouvait au couvent des Frères Prêcheurs de Mayorque, d'où il adressa une lettre à un ancien frère mineur devenu mahométan. Nous avons retrouvé de cette lettre une copie du xve siècle, dans la transcription d'un recueil de pièces formé par le cardinal d'Aragon Nicolau Rossell, mort en 1362, qui constitue le manuscrit 627 de la bibliothèque Angelica de Rome[3], sous la rubrique suivante : « Sequentem litteram transmisit frater Petrus Marsilii, Ordinis Predicatorum, de conventu Majoricensi, cuidam apostati Ordinis Fratrum Minorum, prius vocato frater (*sic*) Andreas, postea vero factus Saracena vocabatur Abdalla[4]. » Voici le début de cette lettre : « Illi quondam Andree, nunc

literario, t. XVIII, p. 313-326, où sont publiés les renseignements historiques relatifs à cette œuvre, donnés et mis en tête de l'ouvrage par Marsili (fol. 4 r° dudit manuscrit), son prologue (fol. 5 r° *ibid.*) et la table des chapitres (fol. 1, 2 et 3 r° *ibid.*).

1. Le 4 septembre; Jaime II écrit au pape pour lui annoncer l'envoi de cette ambassade (Quétif et Échard, *Scriptores Ordinis Predicatorum*, t. II, p. 520).

2. Les documents relatifs à cette affaire ont été publiés par A. Rubió y Lluch, *Documents per l'historia de la cultura catalana*, t. I, p. 50, et par H. Finke, *Acta Aragonensia*, t. II, p. 771, 773, 779, 884, 888-890.

3. Cf. H. Narducci, *Catalogus codicum manuscriptorum, praeter graecos et orientales, in Bibliotheca Angelica olim coenobii S. Augustini de Urbe* (Roma, 1893, in-4°), p. 260-271.

4. Cette lettre occupe les folios 115 v° à 117 r° dudit manuscrit

autem Abdalano, caro solum propter Christum, — pro peccatoribus crucifixum, qui vere mortuus fuit et revixit, et vivit in secula seculorum, — frater Petrus Marsilii, inter fratres Ordinis Predicatorum minimus et de conventu Majoricensi, illuminari intellectu et effectu reduci ad Eum, qui est Via extra quam erratur, Veritas sine qua nichil scitur, et Vita sine qua quilibet moritur et non vivit. Detestabilis ruine tue rumor, circumquaque diffusus, et tam abominabilis lepre in corpore tuo profusio jamdiu commovit viscera mea... Substine me adhuc paululum loquentem, ut veniat tibi in memoriam illius tui status prioris excelsa condicio... » Pere Marsili exhorte cet ancien frère mineur à faire un retour sur lui-même et à se rappeler le temps où il était « mediator plebis ad Dominum », pour comparer son état présent à sa condition passée. Suivent d'autres considérations pieuses destinées à émouvoir l'apostat et à l'induire à un retour dans le giron de l'Église chrétienne.

La date de cette lettre n'a pas été transcrite dans le manuscrit où nous l'avons trouvée[1]. Au surplus, il n'y a dans ce texte aucun détail de faits précis se rapportant à la vie du destinataire ou à des événements historiques; peut-être cette lettre n'a-t-elle pas été envoyée à son destinataire supposé et n'était-elle qu'un exercice de pieuse rhétorique.

Pour la détermination des rapports existant entre le *Libre dels feyts* et la chronique latine donnée par Marsili, il était nécessaire de comparer attentivement le texte latin avec le texte catalan. M. A. Morel-Fatio avait montré l'intérêt que présentait cette collation : il avait relevé, dans le manuscrit de Marsili, deux corrections permettant d'affirmer que Marsili avait sous les yeux un texte catalan, où le roi Jacme parlait à la première personne, comme dans le *Libre dels feyts*. Sur les conseils du savant professeur, nous avons fait la comparaison entière des deux textes, le catalan représenté par l'édition qu'en a donnée D. Marian Aguiló y Fuster, le latin représenté par le manuscrit même de Marsili, déjà cité ci-dessus, conservé à la *Biblioteca provincial Universitaria* de Barcelone. Nous indiquerons brièvement les résultats de notre collation.

Aux deux corrections indiquées par M. Morel-Fatio[2] : *audivit*

1. On y lit seulement « Scriptum, etc. ».
2. *Rivista di filologia romanza*, t. I, p. 127.

rex missam, au lieu de *audivimus missam*, par quoi étaient traduits les mots *annam hoir la Missa* (Aguiló, p. 37, l. 7) et *qui videbantur esse cum rege*, au lieu de l'expression *esse nobiscum* influencée par le texte catalan *quis pensaven que fos de la nostra partida* (Aguiló, p. 37, l. 12), nous ajoutons les remarques suivantes : le manuscrit de Marsili, au chapitre XVI (folio 11), portait : *Et vidimus ipsum P. Aonesii cum .XX. militibus*, traduction directe du texte catalan (Aguiló, p. 45, l. 21 et 22) *e veem P. Aones ab XX cavallers*, dans ledit manuscrit *vidimus* a été corrigé en *vidit*, le mot *rex* ajouté, pour remettre le récit dans la forme impersonnelle adoptée par le traducteur. De même, quelques lignes plus bas, c'est évidemment parce que Marsili lisait dans le *Libre dels feyts : e venguem nos*, qu'il a traduit d'abord par inadvertance *nos venimus* et a corrigé, en exponctuant *nos* et *...mus* et en inscrivant au-dessus *rex*... et *t.*, en *rex venit*. Dans un autre passage (fol. 25), le verbe a bien été mis à la troisième personne, mais à ce moment, pour la clarté du récit, le mot *rex* a été ajouté au texte. Enfin, au chapitre XXV du livre IV (fol. 82), Marsili s'est laissé influencer par le texte catalan (Aguiló, p. 476, l. 1-477, l. 6) et a laissé dans tout ce passage les verbes à la première personne, alors que le discours direct s'arrête, dans le texte catalan, à la fin des paroles adressées par le roi à R. Marquet (Aguiló, p. 476, l. 9); après ce discours en style direct, on lit ce qui suit :

MARSILI.	LIBRE DELS FEYTS.
Accedentes vero episcopus Barchinonensis, et magistri Templariorum ac Hospitalis, ac proceres Barchinonenses, et omnes naucleri et domini navium et navalis artis scioli ac omnes periti, supplicantes *nobis* cum magna instancia, et per Deum et beatam Virginem obsecrantes, ut *nos* hanc viam nullatenus *faceremus*...	Ab tant vench nos lo bisbe de Barcelona, el Maestre del Temple, el Maestre del Espital, qui eren de nostra terra, e ab tots los prohomens de Barcelona e ab los senyors de les naus e ab los mariners, e demanaren nos merce per Deus et per sancta Maria que nos no volguessem fer aquell viatge...

Ces constatations induisent à conclure que Marsili a fait sa

traduction sur un texte catalan, où le roi parlait à la première personne, et la collation avec la traduction montre que ce texte catalan était le *Libre dels feyts*, tel qu'il nous a été conservé dans plusieurs manuscrits et publié par D. Marian Aguiló y Fuster; d'après l'examen des variantes, le manuscrit qui a servi à Marsili reproduisait parfois les leçons de celui qu'a utilisé l'édition du *Libre dels feyts* publiée à Valencia, « en casa de la viuda de Joan Mey Flandro », en 1557[1].

Le traducteur a suivi de très près et avec fidélité le texte catalan[2], cependant il l'a parfois résumé, lorsque celui-ci devenait trop prolixe, et il a fait disparaître ou atténué la familiarité et la négligence de certains passages de l'original. De plus, Marsili a introduit quelques réflexions morales et pieuses de son cru et quelques explications qui donnent à sa chronique latine un léger caractère didactique. Seul le prologue latin diffère totalement de celui du *Libre dels feyts*[3].

Puisque l'on ne trouve pas dans le texte latin certaines particularités que Marsili n'a pas jugées dignes de figurer dans sa chronique et que contient le texte catalan, il y a là un argument en faveur de l'antériorité du texte catalan. Par exemple, au chapitre XII du livre III manquent les détails sur l'épée que portait le roi (Aguiló, p. 222) : « E haviem nos aduyta una espaa de Monso, que havia nom tiso, que era molt bona e aventurosa a aquels que la portaven. » On ne rencontre pas non plus dans Marsili (l. I, chapitre III) le petit fait que raconte le *Libre dels feyts* (Aguiló, p. 13) ainsi : « E aenant nos jaen en lo breçol, tiraren per una trapa sobre nos .j. cantal e caech prop del breçol : mas nostre Senyor nos volgue estorçra que no morissem. »

Le texte de Marsili présente un effort vers une composition plus

1. Par exemple : (chap. I) le nom *Hemanuel* de l'empereur de Constantinople; (chap. XXII) le nom *Geraldum*, *en Guerau* au lieu de *en Ponç*; (chap. XX) *quinta die*, *al .V. dia* au lieu de *al .VIII. dia*.

2. Le manuscrit de Marsili a été mutilé, il y manque deux feuillets environ contenant les derniers chapitres (XLVI-LIX) du livre IV et dernier, dont les titres portés à la table des chapitres montrent qu'ils étaient la traduction des §§ 546-566 du *Libre dels feyts*.

3. Le prologue de Marsili a été publié par Villanueva au t. XVIII de son *Viage literario*..., p. 314-316, de même que la table des chapitres (*Ibid.*, p. 316-326).

soignée ou du moins vers plus de clarté que le catalan, en voici un exemple :

MARSILI.

(L. III, chap. LXXIV.)

Et, facto mane, convenerunt ad domum ffratrum Predicatorum, et cum tractassent, miserunt ad regem duos milites, Gomezium de Balamaza et Sancium Aznarii Darve, qui rex erat in quodam placito de Azuer, quod habebat domina Terasia contra Garsiam de Uera et Micaelem Petri de Alagone, et dixerunt : Domine, significant vobis nobiles et tota milicia...

LIBRE DELS FEYTS.

(Aguiló, p. 410.)

E altre dia mati ajustarem se a casa dels Prehicadors e enviaren nos .ij. cavallers, nos estan en .j. pleyt ab lo bisbe de Saragoça, que era jutge d'un pleyt d'Açuer, que havia dona Teresa ab Garcia de Uera ab Miquel Pereç Dalago. E nos que exiem d'aqui, enviarem nos Sanxo Gomes de Balamaçan et Sanç Açnares de Luna (*édition de 1557 :* Aznares Darbe) e dixeren nos : Senyor, envien vos a dir los richs homens e la cavalleria...

Les explications didactiques de Marsili qui ne se trouvent pas dans le texte catalan sont peu nombreuses. Ainsi, à propos du lieu de Lattes (Aguiló, p. 12, l. 9), Marsili ajoute : *Villa juxta Montem Pessulanum ;* les chapitres I et II du livre II de Marsili donnent sur le royaume de Mayorque des renseignements géographiques plus précis et plus développés que le texte catalan (§ 47, Aguiló, p. 77-78) ; et Marsili termine son livre II par un chapitre additionnel : *Excusatio super nominibus ventorum positis in vulgari in toto isto libro secundo*, dans lequel il dit qu'il a employé pour désigner les vents les appellations de la langue vulgaire, afin d'être mieux compris, mais il termine, pour prouver son érudition, en donnant leurs noms tirés du latin classique. Dans le même livre, Marsili a intercalé un chapitre nouveau intitulé : *Planctus super mortem nobilium de Monte Catano interfectorum in bello*, qui est de pure rhétorique. Alors que le *Libre dels feyts* commence : « Vera cosa es e certa que nostre avi el Rey don Amfos feu parlar matrimoni al Emperador... », le I[er] chapitre de Marsili fait précéder ce récit du nom des parents du roi Alfonse, « qui... dictus est... rex

Aragonie ac comes Barchinonie, eratque etiam marchio Provincie ».

Voici quelques exemples des réflexions pieuses ajoutées au récit par Marsili (l. II, chapitre xv) : « Expediente Deo, in cujus manu sunt omnia jura regnorum, die mercurii mane, flante dulciter aura matitunali, recessunt de portu... »

MARSILI.	LIBRE DELS FEYTS.
(L. III, chap. XVI.)	(§ 182, p. 228.)
Dilatare voluit Deus terminos sue ecclesie et jura sui principis ampliare. Recessitque rex et ivit im Aragoniam...	Ab aytant partim nos d'els e anam nos en en Arago...

En somme, les résultats de la collation que nous avons faite corroborent les termes employés par Marsili dans son prologue pour définir son œuvre : c'est une traduction en latin du récit plus ancien, fait en langue vulgaire, des gestes du roi Jaime, divisée en quatre livres et en chapitres « pour en faire un livre d'histoire[1] ; » ce récit que Marsili a traduit n'est autre que le *Libre dels feyts*[2], et le texte catalan sur lequel a travaillé Marsili ne différait que par des variantes peu importantes du manuscrit copié pour l'abbé de Poblet, Pons de Copons, base de l'édition donnée par Aguiló de cette précieuse chronique.

E. MARTIN-CHABOT.

1. « ... Ut ... gesta, pristinis temporibus ... collecta, ... reducerentur in medium atque, latino sermone diserta et per capitula, juxta conclusionum varietatem, distincta, unum ystorialem et cronicum redderent codicem. »

2. La chronique en dialecte aragonais, insérée dans la compilation de *La Grant Coronica de los Conquiridores*, qui fut faite, dans le dernier tiers du XIVe siècle, par le grand maître Johan Ferrández de Heredia, de l'Ordre de l'Hôpital, et publiée récemment d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale de Madrid, par M. E. Fouché-Delbosc (pour la *Sociedad de bibliófilos madrileños*, Madrid, 1909, in-8°), n'est pas traduite du texte latin de Marsili, mais du texte catalan du *Libre dels feyts*. Cette traduction aragonaise n'est pas apparentée à celle de Marsili, bien que, comme celle-ci, elle comporte une division en chapitres (mais non en livres) et reproduise dans le style indirect et impersonnel le récit primitif catalan.



BIBLIOGRAPHIE

Edmund-Ernst Stengel. *Den Kaiser macht das Heer. Studien zur Geschichte eines politischen Gedankens.* Weimar, Bœhlau, 1910. Gr. in-8°, xvii-110 pages.

Sous ce titre ingénieux, mais légèrement obscur (car il ne s'agit nullement de *pronunciamientos*, comme on pourrait le croire), M. Stengel expose une théorie politique qui eut cours chez quelques écrivains allemands, du xe siècle au xive. Pour en saisir le sens exact, la valeur propre et la portée d'ailleurs restreinte, il faut nécessairement reprendre *ab ovo* la théorie du saint Empire romain de la nation germanique.

La *Chronique de Moissac*, qui est l'une des sources principales en ce qui touche les événements de l'an 800, raconte[1] que Charles, roi des Francs, se trouvant à Rome au mois de décembre, reçut la nouvelle que l'empire d'Orient était tombé aux mains d'une femme[2]. Le pape Léon III, d'accord avec son entourage, prit occasion de cet événement pour couronner Charles empereur, le jour de Noël, et le faire acclamer comme tel par le peuple romain. C'est sur ces faits que fut établie la théorie juridique du nouvel empire d'Occident en la première période de son existence millénaire. Mais la part qu'elle faisait à la papauté et au peuple-roi était trop belle pour que les empereurs germaniques n'aient point tenté de bonne heure d'échapper à cette double emprise.

Ils imaginèrent tout d'abord de fonder leur droit impérial sur la volonté divine : *Keyser von Gottes Gnaden*. Ce fondement paraissait d'autant plus solide qu'il était, comme celui de la papauté, d'essence mystique. Charlemagne l'avait déjà invoqué pour son compte, moins pourtant contre le pape que contre les empereurs grecs qui contes-

1. Dans Dom Bouquet, *Hist. de France*, t. V, p. 78-79. Charles reçoit les titres d'*imperator* et d'*augustus;* celui de *César*, qui devait prévaloir, n'apparait pas encore.

2. Remarquer toutefois que le règne de Constantin V (al. VI) avait pris fin dès l'année 797, sans que l'on sache bien toutefois si le barbare traitement, auquel sa mère Irène l'avait soumis, entraina sa mort immédiate. Les historiens ne sont pas d'accord sur ce point.

taient la légitimité de son nouveau titre. Il fut proclamé plus tard, dans diverses conjonctures, par Otton Ier, Frédéric Barberousse et Louis de Bavière, en lutte contre la curie.

Un autre moyen de faire pièce à la papauté, c'était de lui opposer comme antérieur, et donc supérieur, l'antique droit du peuple de Rome à élire l'empereur. Les légistes, imbus de traditions romaines, invoquèrent souvent ce droit. Les empereurs le goûtaient moins parce qu'il limitait leur autonomie; ils échappèrent à cette conséquence en disant ou faisant dire, à partir du XIIe siècle, que l'élection du chef de l'Empire était virtuellement incluse dans celle du roi de Germanie par les grands électeurs, substituts du peuple romain[1]. Les fins diplomates de la curie ne désarmèrent pas, il est vrai, pour si peu. Par un tour de dialectique fort habile, ils déclarèrent que le droit prétendu par le pontife sur l'élection de l'empereur s'étendait *a fortiori* sur l'élection du roi. Qui peut le plus peut évidemment le moins.

Pour se soustraire aux prises de ce droit transcendant que la foi des peuples accordait à la papauté, il y avait un meilleur moyen : c'était de tirer tout le droit impérial de la situation prépondérante acquise en fait par tel et tel roi de Germanie grâce à ses victoires militaires; ce que M. Stengel exprime d'un terme concis et pourtant fort clair, dont l'équivalent nous manque : *die Vormachtstellung*[2]. C'est à l'étude de cette théorie nouvelle, d'un réalisme pratique et d'une inspiration primitive, que notre auteur a consacré sa brochure.

Pour en retrouver les racines, il étudie d'abord de fort près les conditions dans lesquelles les armées romaines victorieuses proclamaient leur chef *imperator*, et il nous montre comment l'empire militaire est sorti, au premier siècle avant notre ère, de cette coutume séculaire de la République. Rien à cet égard qui ne soit depuis longtemps connu des historiens; mais ce chapitre préliminaire était indispensable, puisque l'empire germanique prétendait se rattacher par Byzance à l'antiquité romaine.

Cette idée du droit par le fait de la victoire militaire et de la puissance politique n'est pas tout à fait absente des motifs qui amenèrent « l'exaltation » de Charlemagne. La *Chronique de Moissac* dit expressément que le pape et les prélats de son entourage, décidés à proclamer Charles empereur, trouvèrent argument en ceci qu'en Italie, en Gaule, en Germanie, tout lui obéissait.

1. Sur la distinction historiquement nécessaire entre roi de Germanie et empereur, voyez l'étude de M. M. Kramer, *Der Reichsgedanke...*, dont nous avons rendu compte ici même, année 1909, p. 370.

2. On pourrait cependant traduire littéralement par *situation de prépotence*. M. Stengel développe ailleurs cette idée plus clairement encore : *Die Vorherrschaft verleiht kaiserliche Gewalt* (p. 30), et plus loin : *Die Waffen der Deutschen sind ihr Besitztitel auf das Kaiserthum* (p. 31).

Par contre, on peut contester, en prenant le point de vue juridique, le droit que s'arrogeait le pape de transférer la couronne impériale des Grecs aux Germains sans accord préalable avec la cour de Constantinople. Aussi celle-ci protesta-t-elle toujours contre la légitimité du nouvel empire et releva bientôt l'ancien en donnant à Constantin V (*al.* VI) un successeur mâle en la personne de Nicéphore.

Ce sont là d'ailleurs débats d'école. Sans tant se préoccuper des principes, Léon III, ne trouvant plus auprès des Grecs la protection dont il avait besoin et ayant au contraire éprouvé le secours des Francs contre les Lombards, voulut simplement consolider son propre gouvernement en attribuant à son nouveau protecteur un titre politiquement suréminent, et ce en vertu du magistère spirituel suprême que lui-même détenait. La *Chronique de Moissac* le dit expressément, et cet acte d'autorité était en tout conforme aux conceptions du temps.

Hâtons-nous de dire que cette seconde explication du couronnement de Charlemagne est celle qui a prévalu jusqu'ici, au moins depuis la célèbre décrétale *Venerabilem* d'Innocent III, aussi bien dans l'opinion du passé que dans celle des historiens modernes. Quant au rôle du peuple romain en cette affaire, ce fut le rôle d'un comparse dont les acclamations avaient été escomptées, sinon provoquées. Entre lui et la papauté, la collusion cessera au XIIe siècle par l'organisation définitive du collège des grands électeurs germaniques.

Mais l'empire carolingien, concurrencé par celui de la dynastie isaurienne, disparaît au bout d'un siècle. Le titre d'empereur qui apparaît encore en Italie, en France, en Angleterre, n'y a plus la même portée que précédemment : il n'est plus d'ordinaire que l'affirmation d'une prépotence régionale, nullement celle d'une domination sur toute la chrétienté d'Occident.

En 952, sept ans environ après sa victoire de Lechfeld sur les Hongrois, Otton Ier rétablit l'empire germanique sans convier la papauté à donner préalablement son *Placeat*. Et par là apparaît clairement que le nouvel empereur entend tenir son titre et son pouvoir de ses armes victorieuses. C'est ce qu'affirme presque aussitôt Witukind de Corvey : *triumpho celebri rex factus gloriosus ab exercitu, pater patriæ imperatorque appellatus est*, sans même daigner faire mention du couronnement à Rome qui eut lieu peu après, comme confirmation du fait accompli.

Ce texte, M. Stengel le soumet à une critique attentive et n'a point de peine à démontrer que l'expression *Pater patriæ* est une réminiscence purement littéraire, sortie du cerveau de Witukind, mais d'autant plus maladroite que ce titre n'était décerné dans la Rome antique que par le Sénat. L'invention est moins certaine en ce qui touche le titre d'*imperator* et l'acclamation militaire. M. Stengel hésite à bon

droit et n'ose se prononcer sur ce point, tout en reconnaissant que Witukind aurait admirablement choisi le moment historique où cette scène pouvait le mieux paraître à sa place, onze ans seulement après que le titre impérial avait été refusé par le pape Agapet II au roi de Germanie Henri Ier. Je regrette que M. Stengel ne se soit pas demandé dans quelle forme cette acclamation militaire aurait pu avoir lieu, s'il s'agit d'un *Ave imperator*, poussé par des chefs dûment stylés et qui nous ramènerait au temps de la République romaine, ou si ce fut, par exemple, un *Hoch dem Keyser*, sorti spontanément de la poitrine de soldats encore pleins du souvenir de Charlemagne.

Quoi qu'il en soit, une théorie nouvelle découle du récit de Witukind, en opposition avec celle des papes et des légistes. Elle trouvera, à partir du XIIe siècle et plus particulièrement au XIIIe et au XIVe, réelle faveur à ce point que des chroniqueurs et des juristes contesteront que l'élection de Charlemagne ait été l'œuvre de la papauté. Godefroi de Viterbe, Léopold de Bebenburg, Henri de Herford seront les principaux représentants de cette théorie de réaction politique, à laquelle un juriste, Jean de Buch, essaiera de donner une valeur juridique.

Que le succès militaire et la puissance politique effective conduisent légitimement de la possession de la royauté *ex successione paterna* à la possession de l'empire *per licitum bellum*, c'est au fond une théorie personnelle aux empereurs avides d'autonomie et d'indépendance. Après Otton le Grand, Barberousse la fait sienne lorsqu'en 1155, se trouvant aux portes de Rome, il congédie si délibérément les ambassadeurs qui sont venus lui rappeler les droits du peuple romain à élire l'empereur. Elle reparait, moins avouée cependant, en 1157, à la diète de Besançon, lorsqu'au cardinal-légat, apportant la fameuse lettre d'Adrien IV, qui parle de la couronne impériale comme d'un *beneficium* du pape, les princes de la diète ne savent répondre qu'en portant la main sur leur épée, tous prêts à faire un mauvais parti au messager d'Adrien, cependant que l'empereur, plus mesuré cette fois, fait écrire au pape qu'il est empereur par la grâce de Dieu.

La théorie réaliste que nous expose M. Stengel ne saurait pourtant modifier sensiblement à nos yeux le caractère semi-hiérocratique que le saint Empire a conservé à travers le moyen âge jusqu'à la Révolution, en lutte parfois avec la papauté, mais le plus souvent en union avec elle, prétendant même quelquefois la conduire, la réformer, lui imposer un chef. Pas plus d'ailleurs que l'insoumission fréquente des empereurs n'a modifié le sentiment que les pontifes romains ont toujours affirmé, d'être la principale source de l'autorité impériale.

Il faut reconnaître par contre que les historiens et les juristes du moyen âge ne pouvaient pas être absolument défavorables en fait à la conception de Witukind. Les écrits d'Eusèbe, de Paul Orose et d'Eutrope, où ils puisaient leur connaissance de l'antiquité, ne racontaient-

ils pas que Jules César avait conquis l'Empire de haute lutte sur le Sénat, et le nom même de César (prononcez Késar = Kaiser) n'était-il pas devenu le nom même dont on désignait le chef du saint Empire?

Il n'était point jusqu'aux théologiens allemands, pour peu qu'ils fussent hostiles à la papauté, qui ne se sentissent prêts à l'accepter, cette conception, quand on leur rappelait les prophéties de Daniel sur le quatrième Empire : *erit velut ferrum; quomodo ferrum comminuit et domat omnia, sic comminuet et conteret omnia haec* (II, 40). Or, ce quatrième Empire, c'était, au su de tous les gens instruits, l'Empire des Césars, que prolongeait maintenant l'Empire restauré par Charlemagne et Otton le Grand. La tentative de maintenir le second dans l'armure de fer du premier, pour me servir de l'image de M. Stengel, n'était donc pas aussi vaine qu'il semble d'abord.

Witukind considère Otton le Grand avant tout comme le chef militaire et le roi national des Saxons, — des Teutons, eussent dit ses contemporains; des Germains, dirions-nous, — sans plus se soucier du peuple romain ni du pape que cet Edgar d'Angleterre, qui s'intitulait vers le même temps empereur des Anglo-Saxons. Il n'a garde cependant d'oublier que ce titre de César le fait chef nominal des rois de la chrétienté féodale : *rerum dominus et regum maximus Europae, ... imperator multorum regum et gentium timor, ... rex gentium, ... amor mundi et totius urbis caput, ... cujus potentiae majestatem non solum Germania, Italia atque Gallia, sed tota fere Europa sustinet*[1]. De cette ambition des Ottoniens, inspirée manifestement par le souvenir de l'empire carolingien, découlera logi-

1. Ces textes me semblent prouver nettement qu'Otton I[er], ou tout au moins les théoriciens de son pouvoir, entendaient renouer moralement, sinon politiquement, la tradition de Charlemagne et relever son empire, sinon comme État, du moins comme institution. Je les oppose aux critiques qui ont contesté le bien fondé de la thèse que j'ai émise il y a une vingtaine d'années, en m'appuyant, à défaut de ces textes que j'ignorais, sur diverses considérations : à savoir que les Capétiens ont eu de bonne heure le souci de protéger leur indépendance contre les prétentions logiques de la prééminence impériale, et que, forts de leur puissance politique et militaire grandissante à mesure que déclinait celle des empereurs, forts aussi du souvenir de Charlemagne, roi des Francs, dont ils se croyaient historiquement les héritiers, ils se sont, depuis Philippe-Auguste, essayés maintes fois à obtenir l'Empire pour joindre la possession du titre féodal suprême à la réalité du pouvoir qu'ils exerçaient. Voyez notre article *la Royauté française et le Saint-Empire romain au moyen âge*, dans la *Revue historique* (t. XLIX, 1892, p. 241-288). Par contre, sur quelques autres points, j'abandonne, aujourd'hui mieux informé, mes positions premières, en particulier cette affirmation qu'à la fin du x[e] siècle, l'*imperium romanum* est, « au sens concret du mot », une triade politique dont la Germanie, l'Italie et la France sont les membres égaux. Il eût convenu de dire « au sens idéal du mot ».

quement, inévitablement, l'attitude défensive prise à leur égard par la plupart des Capétiens de France.

Après le juriste Jean de Buch, la théorie qui nous occupe n'a plus raison de se produire, et c'est pour cela, sans doute, que M. Stengel ne pousse pas son étude au delà. Les empereurs de la maison d'Autriche, ne redoutant ni les prétentions de la papauté ni les revendications du peuple romain, ne songent plus qu'à fonder à leur profit le droit héréditaire, dont le triomphe est proclamé le jour où Maximilien Ier, identifiant la royauté germanique avec la monarchie impériale, se déclare l'empereur romain élu, *der erwæhlte rœmische Kaiser*. Cependant, M. Stengel a senti le besoin de consacrer une demi-page à l'Empire allemand de 1871 pour constater qu'il repose sur le même fondement que celui d'Otton le Grand. Et en effet, si l'on veut trouver une base religieuse à cet Empire, il faudrait la chercher dans l'esprit tant soit peu mystique de Guillaume Ier, comme il faut chercher sa base juridique dans l'adhésion qu'il obtint du Reichstag de la Confédération du nord et des princes allemands rassemblés à Versailles. Mais cette double base présuppose les victoires de 1870, sans lesquelles elle serait restée pour ainsi dire en l'air. Pourquoi, par contre, M. Stengel n'a-t-il rien dit de la tentative qu'osèrent Bonaparte et Pie VII, de transférer des Germains aux Latins l'Empire d'Occident[1]? Il eût trouvé là une nouvelle preuve, éloquente entre toutes, que les armes fondent les Empires bien plus que les conventions politiques ou l'autorité des pontifes. Le chef de l'Église ne put en cette affaire qu'acquiescer à la volonté de l'homme de guerre, et son acquiescement parut d'autant moins libre qu'il le porta lui-même à Paris, au lieu d'exiger que le nouvel élu vînt le chercher à Rome.

La brochure dont nous rendons compte n'est point un exposé méthodique de l'évolution historique qu'a subie la notion d'empire au moyen âge. La plupart des faits que nous avons énoncés selon l'ordre chronologique, M. Stengel les rappelle suivant les besoins de sa démonstration. Après avoir refait, au chapitre I, la théorie de l'empire militaire romain, il nous montre au chapitre II que l'empire germanique fut avant tout l'incarnation de la force. Il interrompt alors cet exposé historique pour discuter au chapitre III le texte de Witukind et expliquer sa théorie. Au chapitre IV, il dégage des faits et des textes la conception que Frédéric Barberousse se faisait de son pouvoir et les idées

1. Ce transfert, annoncé par le sénatus-consulte du 18 mai 1804, fut rendu définitif par le couronnement du 2 décembre suivant, avant même que François II eût remplacé son titre d'empereur d'Allemagne par celui d'empereur d'Autriche (7 déc.). L'acte public par lequel le Habsbourg déclara abdiquer la couronne et le gouvernement de l'empire germanique est même plus récent encore, du 6 août 1806. Nous savons tout cela. Mais qui dit transfert politique ne dit pas succession après décès.

qu'avait le moyen âge sur l'élévation de Charlemagne à l'Empire. Enfin le chapitre v est consacré à la critique des gloses auxquelles a donné lieu le *Exercitus facit imperatorem* de saint Jérôme et certain passage du *Miroir de Saxe*. Deux appendices et sept pages d'additions complètent ce travail, dont l'ordonnance logique n'est évidemment pas la qualité principale. Il vaut surtout par ce fait qu'il a su rappeler à l'attention des historiens et mettre en pleine lumière une notion politique trop oubliée des théoriciens modernes du saint Empire.

Alfred Leroux.

Robert Parisot, professeur d'histoire de l'Est de la France à la Faculté des lettres de Nancy. *Les Origines de la Haute-Lorraine et sa première maison ducale (959-1033)*. Paris, 1909. In-8°, 614 pages, avec tableaux généalogiques, cartes et facsimilé.

Cet ouvrage, où est exposée l'origine d'une grande seigneurie féodale, devenue au début des temps modernes un État centralisé qui devait jouer un rôle important dans l'histoire, ne peut manquer d'attirer l'attention de quiconque s'occupe de la formation de la société politique du moyen âge. Il est extrêmement touffu; mais, comme il est conçu d'après un plan très méthodique, le lecteur s'y oriente facilement. Sans prétendre le résumer, je voudrais donner une idée des conclusions générales qui s'en dégagent.

Dès la fin du vi^e siècle existait un duché de Mosellane, avec Metz pour capitale. Bien plus petit que le futur duché de Haute-Lorraine, il ne comprenait ni Trèves, ni Toul, ni une partie du diocèse de Toul. Il avait disparu avant le xe siècle; peut-être s'est-il survécu à lui-même soit dans la géographie officielle, soit aussi dans l'épopée qui fait de Garin le Lorrain le duc de Metz.

Au milieu du xe siècle, l'archevêque de Cologne Brunon, qui gouvernait l'ancien royaume de Lothaire pour le compte de son frère Otton Ier, voulut rétablir l'ordre profondément troublé dans cette région en y introduisant, comme intermédiaire entre les comtes et le gouvernement central, deux puissants fonctionnaires; tel est, suivant M. Parisot, le motif qui l'amena à créer les deux duchés de Haute et Basse-Lorraine. Il confia le premier à un personnage issu d'une illustre race, le comte Frédéric, qui, antérieurement, avait pu être investi du comté de Metz, sinon de celui de Bar-le-Duc; M. Parisot le tient pour un arrière-petit-fils de Louis le Bègue par sa mère Cunégonde. En même temps, il plaçait à la tête de la Basse-Lorraine un homme puissant, du nom de Godefroy, qui gouvernait divers comtés parmi lesquels il faut peut-être citer le Hainaut. En dépit de quelques objections, dont l'une est fondée sur un texte de Flodoard, l'auteur croit que les deux duchés

furent créés la même année, en 959. Que les deux ducs aient été choisis parmi les membres de l'aristocratie du pays, contrairement aux habitudes antérieures, c'est, d'après M. Parisot, le résultat d'une concession faite aux tendances particularistes qui caractérisent la région d'entre Rhin et Escaut.

Le territoire soumis au duc de Haute-Lorraine comprenait en 959 la province ecclésiastique de Trèves avec trois *pagi* du diocèse de Reims (régions de Mézières, de Mouzon et de Doulcon) qui dépendaient jadis du royaume de Lothaire II. « Quant au Bassigny et à l'Alsace, ils sont restés en dehors du nouveau duché, puisqu'avant 959 le premier était probablement rattaché à la France et la seconde certainement unie à la Souabe. » D'ailleurs, la circonscription nouvellement créée n'avait ni nom officiel ni capitale attitrée. Si le premier duc, Frédéric, avait exercé au nom du roi le pouvoir comtal sur une des quatre cités épiscopales de la province, cette cité fût sans doute devenue la capitale du duché; mais il n'en fut pas ainsi. Frédéric et ses fils paraissent bien avoir possédé à Metz les pouvoirs comtaux, mais ils les tenaient de l'évêque; encore les perdirent-ils dès le début de l'épiscopat de Thierry II. Ainsi leur influence sur les vieilles cités du pays était réduite à peu de chose.

Quoi qu'il en soit, il ne faut pas se méprendre sur le caractère de ces ducs; ce sont des fonctionnaires investis par le souverain d'une part de la puissance publique sur un ressort déterminé. M. Parisot fait connaître, autant que cela est possible, leurs attributions se rapportant aux services que doit assurer un gouvernement : police, justice, armée, etc.; en ces diverses matières ils n'ont pas de pouvoir propre et empruntent toute leur autorité au roi. Cela est si vrai qu'ils n'ont pas, de leur chef, le *bannus*, c'est-à-dire le droit de coercition, et sont obligés de se faire déléguer le ban royal. Sur ce point M. Parisot est en contradiction avec M. Schroeder, qui, dans son ouvrage bien connu[1], attribue aux ducs, aussi bien qu'aux margraves, un pouvoir personnel, à la différence des comtes qui n'agissent qu'en vertu du ban du roi. « Nous doutons, dit M. Parisot, que cette théorie soit vraie pour les trois premiers ducs de la Mosellane. » Il serait intéressant de trouver des textes qui permissent de résoudre cette question.

Le souverain avait la charge de payer les services des ducs. Dans cet État dépourvu d'un trésor régulièrement rempli par les contributions des sujets, à une époque où d'ailleurs les paiements se faisaient en nature bien plus qu'en argent, les ducs comme les autres fonctionnaires étaient rétribués par l'abandon de domaines ou de droits régaliens. Ce procédé avait, entre autres inconvénients, celui d'im-

1. *Lehrbuch der deutschen Rechtsgeschichte*, 5ᵉ éd., Leipzig, 1907, in-8°, p. 582.

planter les familles de fonctionnaires dans le territoire qu'ils étaient chargés d'administrer et de favoriser ainsi les tendances du xe siècle et du xie vers le démembrement des droits régaliens et l'hérédité des fonctions.

En ce qui touche la transmission héréditaire du duché, M. Parisot saisit l'occasion de réfuter définitivement un système qui, depuis dom Calmet, a été accueilli par de nombreux historiens. Ils font des ducs de Lorraine deux catégories bien distinctes : les anciens, antérieurs à Gérard d'Alsace, dits les ducs bénéficiaires, sont considérés comme de simples gouverneurs « qui peuvent toujours être dépouillés de leurs bénéfices par le souverain, roi ou empereur ». Gérard d'Alsace, au contraire, ouvre l'ère des ducs héréditaires, « parce qu'il aurait reçu de Henri III le privilège de transmettre à ses descendants la dignité ducale ». En réalité, il n'y a aucune différence de droit entre les deux séries de ducs; aucun privilège n'a été conféré à Gérard d'Alsace. L'hérédité s'est établie en fait chez ses descendants, comme d'ailleurs elle s'était établie en fait chez ses prédécesseurs. La seule différence entre les temps anciens et les temps nouveaux, c'est que, au IXe siècle et au xe, le fils qui succédait à son père devait se munir de l'investiture du roi et que parfois la loi de succession n'était pas régulièrement appliquée. En somme, la distinction entre les ducs bénéficiaires et les ducs héréditaires « ne répond à aucune réalité ».

Le premier livre de l'ouvrage de M. Parisot, consacré à l'étude de droit public dont je viens d'indiquer les conclusions générales, s'achève par un court chapitre sur le comte palatin, attaché au palais d'Aix-la-Chapelle, qui avait l'administration supérieure des *fisci* des deux duchés de Lorraine. Son action sur la Haute-Lorraine semble avoir été d'autant plus faible que, grâce aux donations ou aux usurpations, les *fisci* y devinrent de moins en moins nombreux.

Dans le second livre, M. Parisot traite au long des comtés, *castra*, *villae*, domaines, abbayes possédés par les ducs de la première race. Il les divise en plusieurs catégories : d'abord biens patrimoniaux, c'est-à-dire alleux et bénéfices héréditaires; puis bénéfices qui semblent attachés à la dignité ducale; enfin bénéfices qui paraissent avoir été la possession personnelle d'un duc. C'est une étude à la fois large et minutieuse de géographie historique dont il est impossible de songer à faire l'analyse. Il n'est pas davantage possible d'analyser le livre III et dernier, qui contient l'histoire des trois premiers ducs de Haute-Lorraine, Frédéric Ier, Thierry Ier et Frédéric II; on sait qu'ils se suivirent par voie de succession directe, de mâle en mâle, et gouvernèrent le duché de 959 à 1033. De ces deux livres, où sont consignés les résultats de recherches très étendues, poursuivies avec un soin extrême par un érudit bien informé, qu'il me soit seulement permis d'extraire quelques faits qui me semblent particulièrement dignes d'être mis en lumière.

Aux premiers temps de son existence, le duché formait une province homogène, uniformément soumise à l'autorité des ducs ; ils étaient supérieurs aux comtes et aux évêques. Or, de 959 à 1033, la situation des ducs vis-à-vis du souverain s'est modifiée à leur avantage ; « Thierry et son fils ont une liberté d'allures que n'avait pas connue Frédéric Ier ». Il semble donc que le pouvoir ducal soit en voie de devenir une force politique de premier ordre. Cependant, il s'en faut qu'il en ait été ainsi. Sous le règne de ces ducs commence le travail de désagrégation de la province ; on sait à quel point ce travail devait être porté.

Il est permis d'apercevoir les causes qui déterminent cette désagrégation. Dans l'intérieur du duché, les évêques et les comtes profitent, à l'égard du duc, des mêmes circonstances d'ordre général qui permettent au duc de s'affranchir plus complètement du pouvoir royal ; partout la force centrifuge est à l'œuvre. Il y a plus : les évêques, M. Parisot le fait remarquer, acquièrent, au cours de cette période, le pouvoir comtal sur leurs villes épiscopales en même temps que le droit de battre monnaie. Sans doute l'auteur ne croit pas que ces acquisitions les aient, dès le XIe siècle, rendus indépendants de l'autorité ducale ; à son avis, le lien qui les rattache aux ducs n'est pas rompu avant le XIIe siècle. Je ne le conteste pas ; il n'en est pas moins vrai que depuis la fin du Xe siècle ce lien va sans cesse se relâchant à mesure que se consolide la situation des prélats.

A ces causes d'ordre général, il en faut joindre de spéciales à la Lorraine, où les événements prirent souvent une tournure peu favorable aux ducs. C'est ainsi que le second duc, Thierry, pendant son long règne, fut maintes fois malheureux. Son pouvoir reçut une rude atteinte quand fut expulsé de Metz son jeune fils Adalbéron, qu'il avait placé sur le siège épiscopal de cette ville ; du même coup, Thierry se vit enlever à Metz les pouvoirs comtaux qu'il n'exerçait que par délégation de l'évêque. Ainsi la ville la plus importante de la Haute-Lorraine échappait pour toujours à l'autorité ducale. « Jamais la Mosellane ne retrouvera l'unité ni la force qu'elle a perdues pendant le premier quart du XIe siècle. »

Alors le nord et le nord-est de la province, où les ducs ne se montrent que rarement et où d'ailleurs les points d'appui leur font défaut, se retirent peu à peu de leur domination. Comme leurs possessions personnelles se trouvent principalement dans le sud et le sud-ouest, c'est là qu'ils font habituellement leur résidence ; ils y groupent quelques *pagi*, le Barrois, l'Ornois, le Scarponnois, qui deviennent ainsi le noyau d'une nouvelle circonscription, le *Comitatus Barrensis*, gouverné au nom du duc par des lieutenants, vicomtes en fait, comtes seulement de nom. En même temps les ducs ont acquis l'avouerie de l'abbaye de Saint-Mihiel, qui possède dans le diocèse de Verdun un riche domaine foncier. Cette acquisition fut pour les premiers ducs un fait capital. « C'est grâce aux domaines de cette abbaye, domaines que

Frédéric et ses successeurs ont en grande partie soumis à leur autorité, qu'ils ont réussi à prendre pied dans le Verdunois, dans la partie occidentale du Scarponnois ainsi que dans le Soulossois et le Saintois. Nous sommes en droit d'affirmer que, si l'avouerie de Saint-Mihiel n'avait pas appartenu à nos ducs, jamais le comté féodal de Bar n'aurait pris l'extension qu'il finit par atteindre au XI[e] et au XII[e] siècle. »

On voit que ce comté se formait pendant que se désagrégeait le duché de Haute-Lorraine. A la mort de Frédéric II, qui ne laissait que des filles, son gendre Louis de Mousson sollicita en vain l'investiture du duché; il lui fallut se contenter du comté de Bar, que gardèrent ses descendants. En revanche, ceux-ci rompirent les liens qui les rattachaient à la nouvelle dynastie ducale; ayant perdu le duché, ils se rendirent absolument indépendants des ducs qui les remplaçaient; bientôt ils devinrent leurs rivaux perpétuels et leurs adversaires acharnés. Cette rivalité de Bar et de Lorraine, qui joue un si grand rôle du XII[e] siècle au XV[e], n'est, en somme, que la rivalité de l'ancienne famille ducale et de la nouvelle dynastie; elle coûta cher à la région. Un jour vint, au XIV[e] siècle, où le comte de Bar, arrière-petit-fils des premiers ducs de Lorraine, obtint de l'empereur l'autorisation de changer la couronne comtale de Bar en couronne ducale; désormais, il marcha l'égal de son voisin de Lorraine. Au surplus, la dynastie issue de Gérard d'Alsace n'a pas su enrayer le mouvement de dissolution de la Lorraine; morcelée en de nombreux États, ecclésiastiques et laïques, la province offre « le spectacle lamentable de luttes incessantes où s'épuisent les forces du pays, pour le plus grand profit des comtes de Champagne d'abord et plus tard des Capétiens et des Valois ». Que si René II, au nom de ses droits héréditaires, réunit sur sa tête les deux duchés de Lorraine et de Barrois, il s'en faut que la Haute-Lorraine du temps de l'archevêque Brunon soit alors reconstituée. Les villes épiscopales ont gardé leur existence indépendante; ce n'est qu'au XVIII[e] siècle, après la conquête française, qu'elles se retrouvèrent sous la même domination politique que les terres ducales. Jusqu'à la fin de l'ancien régime se ressentiront les conséquences « de l'émiettement de l'ancienne Mosellane ».

Je voudrais indiquer encore les deux appendices qui, à la fin du volume, contiennent la discussion de certaines questions délicates. Au moins je ne puis me défendre de signaler particulièrement le premier, portant sur cette question : la Lorraine formait-elle encore en 959 un royaume autonome distinct de l'Allemagne? Voici la réponse de l'auteur : au moment de la création des deux duchés de Haute et Basse-Lorraine, il est difficile de prétendre que la Lotharingie constituait encore officiellement un royaume autonome; il n'y a plus de couronnement du roi lorrain, il n'y a plus de chancellerie

lorraine. Toutefois, aux yeux des habitants de la moitié occidentale du pays, la Lorraine, au xe siècle et au xie, est toujours considérée comme un État distinct de l'Allemagne; ce point de vue est aussi celui des chroniqueurs français. Au contraire, la « Lotharingie orientale, celle de langue allemande, paraît avoir oublié assez rapidement son ancienne indépendance ». A plus forte raison, les Germains établis à l'est du Rhin ne paraissent pas considérer la Lotharingie et l'Allemagne « comme deux États différents unis par la personne du souverain ». Ainsi à cette époque la Lorraine vit dans la conscience des populations de langue française et est peu à peu oubliée dans celles des populations de langue allemande.

J'en ai dit assez, je crois, pour donner une idée de l'intérêt des questions nombreuses, dont quelques-unes de haute importance, que soulève le livre de M. Parisot. Elles n'y sont pas seulement traitées avec l'aide des ressources d'une vaste érudition; elles y sont résolues avec beaucoup de prudence et de réserve. Quand l'auteur doute ou ignore, il le dit sans ambages; cela donne confiance en lui. Ce livre est une digne suite de l'ouvrage publié par M. Parisot il y a quelques années : *le Royaume de Lorraine sous les Carolingiens*[1]. Pour compléter son œuvre, il appartiendrait à M. Parisot d'étudier les débuts de la dynastie de Gérard d'Alsace. C'est là un nouveau service qu'il rendrait à l'histoire de Lorraine et du même coup à l'histoire générale.

Paul FOURNIER.

La seigneurie de Montfort en Iveline, depuis son origine jusqu'à son union au duché de Bretagne (Xe-XIVe siècle), par André RHEIN, archiviste paléographe. Versailles, impr. Aubert, 1910. In-8°, 364 pages, planches. (Publication de la Société archéologique de Rambouillet.)

Le château de Montfort-l'Amaury, situé à l'extrémité nord-ouest de la région boisée de l'Iveline, a été le chef-lieu d'une vaste seigneurie, possédée jusqu'au début du xive siècle par une puissante maison dont le premier auteur connu, Guillaume de Hainaut, vivait au temps de Robert le Pieux. Amaury Ier de Montfort contribua puissamment à faire couronner le roi Henri Ier, malgré la reine mère Constance d'Arles. Un petit-fils de cet Amaury devint évêque de Paris; une de ses petites-filles fut Bertrade, femme de Foulques, comte d'Anjou, puis du roi Philippe Ier. Au xiie siècle, les Montfort prirent une part très active aux guerres anglo-françaises, servant tantôt un parti, tan-

1. Il fait aussi grand honneur à la Société d'archéologie de Lorraine, qui l'a imprimé dans ses *Mémoires* (années 1907 et 1908).

tôt l'autre : vassaux des rois de France à cause de Montfort, ils tenaient des rois d'Angleterre le comté d'Évreux, qu'ils avaient hérité en droit, dès 1118, et dont, après une résistance de plus d'un an, Henri Beauclerc avait fini par leur accorder l'investiture. Ayant cédé, en 1200, Évreux à Philippe-Auguste, et se voyant refuser par les rois d'Angleterre la possession du comté de Leicester, dont ils étaient les légitimes héritiers, les seigneurs de Montfort se rattachèrent à la cause des rois de France. Simon IV, le plus illustre d'entre eux, devint, on sait dans quelles circonstances, vicomte de Béziers et de Carcassonne, duc de Narbonne et comte de Toulouse. Après sa mort, Amaury V, son fils, perdit toutes ses conquêtes; il fut connétable de France et prit, le premier, le titre de comte de Montfort. Simon, frère de cet Amaury, obtint en 1239 du roi d'Angleterre, Henri III, l'investiture, si longtemps refusée à sa famille, du comté de Leicester. Jean, fils d'Amaury V, mourut à la croisade de 1248, sans laisser de postérité masculine. Le château de Montfort, avec la plus grande partie du comté, fut porté par Yolande de Dreux, petite-fille de Jean, au duc Arthur II de Bretagne, qu'elle épousa en 1294; il est resté uni aux biens de la maison de Bretagne et a été incorporé, avec eux, au domaine royal, en 1527.

Après avoir retracé l'histoire des sires de Montfort, M. Rhein décrit leurs possessions, s'attachant à en dresser la carte, à en faire connaître l'administration, les revenus. Il faut lui savoir gré des efforts qu'il a tentés pour réunir quelques renseignements sur la vie économique de la région qu'il étudiait.

Son ouvrage constitue l'histoire d'une famille illustre autant que la monographie d'une seigneurie. La généalogie de la maison de Montfort et la biographie de ses membres tiennent une place importante dans la narration. Les documents, très abondants, que l'auteur a réunis, lui ont permis de distinguer avec sûreté les homonymes, nombreux dans cette famille, que l'on avait parfois confondus avant lui. C'est évidemment par inadvertance qu'il a donné à Simon IV, comme à Simon III, une fille nommée Perrenelle, mariée à Barthélemy de Roye. En réalité, il n'a existé qu'une seule Perrenelle de Montfort, qui ait eu un mari appelé Barthélemy de Roye; elle était fille non pas de Simon IV, mais de Simon III, puisque Amaury V, dans une charte de 1223, la désigne comme sa tante (*patrua*) et non comme sa sœur.

M. Rhein dit que Simon IV eut une fille mariée, en 1217, au fils d' « Adhémar de Poitou ». Il interprète ainsi une phrase de Pierre des Vaux de Cernay, qui, après avoir relaté les combats que dut livrer Montfort aux partisans de Raymond de Toulouse, dans la vallée du Rhône, expose les conditions de la paix qui fut conclue entre Simon et l'un de ses principaux adversaires, appelé dans le texte « Ademarius Pictavensis ». Cet « Ademarius » est connu dans l'histoire sous le nom d'Aimar de Poitiers. Chef d'une grande maison féodale, dont

l'origine est incertaine, il était comte de Valentinois et de Diois. Pierre des Vaux de Cernay nous apprend que Simon et Aimar s'engagèrent alors à marier leurs enfants (« Promissumque est ab utroque firmiter quod filius Ademarii haberet filiam comitis in uxorem »). Mais il est douteux que ce projet se soit réalisé.

C'est par distraction, sans doute, que l'auteur a laissé imprimer sous la forme « Ronci » le nom de famille du célèbre Alain de Roucy, et qu'il a négligé de traduire par Tarbes le mot « Tarvie », qui désigne, dans une charte de l'an 1216, le lieu où Simon de Montfort donna son approbation au contrat de mariage de son fils Guy et de Perrenelle de Bigorre.

Il convient de féliciter l'historien de la seigneurie de Montfort d'avoir orné son livre d'une bonne illustration documentaire. Sa première planche reproduit, d'après les *Monumens de la monarchie françoise* de dom Bernard de Montfaucon, les images de deux seigneurs de la maison de Montfort copiées sur des vitraux de la cathédrale de Chartres. Comme Montfaucon, M. Rhein appelle l'un d'eux Amaury et l'autre Simon. En réalité, on ne sait pas, au juste, qui ils sont. Leur costume est celui que l'on portait au XIII[e] siècle; leurs armoiries sont celles de la maison de Montfort. C'est tout ce qu'on peut en dire avec certitude. Les verrières qui les représentent existent encore. Il est facile de constater que les figures données par Montfaucon ne sont pas très exactes.

M. Rhein publie, d'après les moulages des Archives nationales, une belle série de sceaux. Les observations qu'il fait sur les dessins renfermés dans le manuscrit latin 5441 de la Bibliothèque nationale méritent d'être signalées : il est certain que la fidélité de ces reproductions de sceaux, qui ont été exécutées pour Roger de Gaignières, n'est que fort relative.

L'auteur a dressé un long catalogue d'actes ne représentant pas moins de 285 pièces, et, de plus, il a reproduit *in extenso* 70 documents qui lui ont semblé particulièrement intéressants pour l'histoire de la seigneurie de Montfort. Ces textes, transcrits et analysés, occupent plus de la moitié du volume. Ils seront certainement d'un grand secours aux historiens, lorsqu'on les aura rendus pratiquement accessibles, au moyen d'une table alphabétique des noms de lieux et de personnes.

Max PRINET.

Joseph GARIN. *En Savoie. Histoire de Chevron.* T. I. Paris, H. Champion, 1910. In-16, XX-291 pages, fig. et planches.

Chevron est une paroisse de Savoie située à cinq kilomètres d'Albertville et formée par deux villages, Mercury et Gemilly, qui ont

donné leur nom à la commune. M. l'abbé Garin consacre à cette petite localité deux volumes, dont le premier vient de paraître. C'est beaucoup. Dans les quatre-vingts premières pages, il n'est guère question de Chevron, pour cette bonne raison qu'avant le XI[e] siècle on n'en sait à peu près rien. Par contre, M. Garin s'applique à raconter ce que furent les Allobroges, leurs mœurs et leur religion, comment les Romains administrèrent la contrée; il passe ensuite à l'établissement du christianisme, aux invasions des barbares et à l'organisation des premières églises.

Il est vrai que M. l'abbé Garin s'adresse moins aux érudits et aux savants qu'aux Chevronnais. Il se propose avant tout de « faire davantage aimer à ses compatriotes le pays de leurs ancêtres ». Il voudrait raviver chez eux l'amour de leur petite patrie qui semble diminuer, car il constate avec tristesse que Chevron peu à peu se dépeuple. Ce but est extrêmement louable et il faut féliciter M. Garin de son intention.

D'ailleurs, bien que l'auteur n'ait certainement pas épuisé toutes ses sources et ne fasse pas toujours preuve de beaucoup de sens critique, les érudits trouveront dans son ouvrage des renseignements utiles sur l'histoire des Chevron-Villette, ancienne et puissante famille qui fonda l'abbaye de Tamié en 1132 et joua un rôle important à la cour des comtes puis des ducs de Savoie[1]. On doit regretter que M. Garin n'ait pas strictement respecté l'ordre chronologique et ait séparé l'histoire généalogique des Chevron-Villette de l'histoire territoriale de leur seigneurie.

L'ouvrage est agréablement illustré et se termine par deux tableaux généalogiques, celui des seigneurs de Chevron et celui des seigneurs de Gemilly.

Jean CORDEY.

La Chambre de commerce de Marseille d'après ses archives historiques, conférence donnée dans la grande salle d'honneur du Palais de la Bourse, le 16 déc. 1909, par M. Joseph FOURNIER. Marseille, impr. et lith. Barlatier, 1910. In-8°, 47 pages, 7 planches hors texte.

Les archives de la Chambre de commerce de Marseille ont déjà été mises à contribution pour d'importants travaux d'histoire politique ou économique; mais l'adduction de fonds annexes tels que ceux de la Compagnie royale d'Afrique, du bureau de la Santé, du bureau des draps, etc..., nécessitait un classement et un inventaire nouveaux.

1. Sur cette famille, voir aussi *la Famille seigneuriale des Chevron-Villette*, par le chanoine Garin. Albertville, 1883, in-8°.

M. Joseph Fournier, qui a été chargé de ce travail, a donné au public, dans une conférence, un aperçu historique sur cette institution d'après ses archives. Fondée en 1599, elle n'est d'abord qu'une simple commission au sein du Conseil de ville de Marseille et porte le titre de *Bureau du commerce;* érigée en institution autonome en 1650, elle devient le prototype des autres Chambres de commerce du royaume créées en 1701. A ses attributions à la fois consultatives et administratives correspondent autant de catégories de documents : mémoires sur les sujets les plus variés adressés au roi ou au conseil du commerce, correspondances avec les consuls du Levant et de Barbarie dont elle acquitte le traitement et les dépenses extraordinaires, comptabilité considérable, car elle doit faire face aux dépenses de l'entretien du port, du service de la poste dans les Échelles du Levant et s'entremet souvent pour le rachat des esclaves chrétiens. Des reproductions de quelques-uns des plus intéressants parmi ces documents sont jointes au texte de cette conférence, entre autres celle d'une lettre inédite de Pierre Puget, datée du 29 novembre 1669 et relative aux sculptures exécutées par lui à l'hôtel de ville de Marseille.

L. ROYER.

Études de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris, par A. DE BOÜARD, élève diplômé de l'École des Hautes-Études, membre de l'École française de Rome. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, xv-189 pages. (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, fasc. 186.)

Après un exposé bibliographique de l'étude diplomatique des actes privés dans laquelle la France s'est laissée, et de beaucoup, devancer par les savants italiens et allemands, M. de Boüard a eu l'heureuse idée de commencer par un sérieux examen de l'authenticité et de la force exécutoire des actes privés dans l'antiquité et surtout en France avant la Révolution. A Rome, les actes des tabellions ne devenaient authentiques qu'au moyen de leur insinuation, sur des registres spéciaux, aux greffes des justices. Après la chute de l'empire romain l'institution des tabellions subsista et la pratique notariale se propagea avec tendance, sans progrès rapides, vers l'authenticité, malgré l'importance accordée à l'intervention du notaire et des témoins. De bonne heure on eut recours au juge pour assurer aux contrats la force exécutoire.

Les praticiens italiens firent assimiler (quant aux effets juridiques) à une sentence l'aveu fait en présence du juge et, au moins dès le xe siècle, on trouve dans les actes privés mention de la présence du juge; bientôt même c'est ce dernier qui ordonne au notaire de remplir son office et alors il y avait *fides publica*. Puis, au cours du

XIe siècle, s'opère la fusion des deux offices de juges et de notaires; les notaires deviennent de vrais magistrats de la juridiction volontaire, c'est dans ces conditions que d'Italie ils vont gagner le midi de la France. Dès le début du XIIIe siècle, les notaires y sont des délégués directs du pouvoir public conférant, par la seule apposition de leur seing manuel, la vertu probatoire et la force exécutoire aux actes qu'ils recevaient. Après la réunion de cette région à la couronne, ces notaires publics eurent à subir la concurrence des notaires institués par le roi, et l'ordonnance de juillet 1304 devint le code du notariat dans le midi. Il en était différemment au nord de la France où, au XIVe siècle, l'acte notarié n'est encore considéré comme authentique que s'il est muni d'un sceau de juridiction.

En 1291 apparaissent les notaires royaux. Dans chaque juridiction royale s'établit un *tabellionage*, bureau public d'écritures dirigé par un tabellion imité du *receptor actorum* des officialités. Dès cette époque, pour être valable un acte doit avoir été passé devant un notaire et deux témoins ou devant deux notaires, — règle qui perdra de sa rigueur et devra être rétablie au XVIe siècle, — aussi les tabellions s'adjoignaient un de leurs clercs assermentés quand ils recevaient directement un contrat. Par son ordonnance de juillet 1443, Charles VII décida qu'il n'y aurait qu'une seule charge de tabellion dans le ressort de chaque justice royale. Cela concernait le nord, car dans le midi pas de tabellionages : *tabellio* est synonyme de *notarius*.

A partir de l'édit d'Angoulême de novembre 1542, les notaires, simples clercs de juges à l'origine, deviennent indépendants et choisissent eux-mêmes leurs clercs auxiliaires; là où se trouvaient plusieurs notaires on établit, au-dessus d'eux, un tabellion, et les charges des notaires, comme celles des tabellions, furent érigées en offices et déclarées incompatibles jusqu'à l'édit de mai 1597 qui les réunit dans l'unique office de notaire royal. Ce fut la fin des tabellionages, bien qu'on en retrouve encore quelques-uns au XVIIIe siècle. Au début de ce siècle, — novembre 1706, — un édit conféra à chaque notaire un sceau aux armes royales avec le droit de sceller eux-mêmes leurs actes. A la fin, le décret des 29 septembre-6 octobre 1791 fondit les diverses dénominations des notaires dans une seule catégorie, celle des notaires publics délégués, sans intermédiaire, de la puissance publique, inamovibles et, comme les juges, parlant dans leurs actes au nom du souverain. Dès lors disparaissent au nord de la France les derniers souvenirs du temps où les notaires n'étaient que des clercs du juge, notant les sentences rendues par lui ainsi que les aveux et les reconnaissances faits devant lui par les parties.

Nous arrivons à l'étude importante et très intéressante des notaires au Châtelet de Paris. Dès la première moitié du XIIIe siècle, — au

moins depuis 1234, — le prévôt de Paris reçut des aveux et en délivra aux parties des actes rédigés par un clerc et scellés du sceau de sa juridiction; on passait donc déjà au Châtelet des actes volontaires emportant exécution parée et le prévôt réunissait en sa personne les deux juridictions contentieuse et gracieuse. Mais force lui fut de se faire aider par des clercs qui apposaient leur signature au bas de la teneur de l'acte. Ces clercs étaient des notaires avant la lettre. La séparation des deux juridictions ne s'accomplit que très lentement à Paris et très longtemps le prévôt reçut, même après l'attribution exclusive aux notaires de la juridiction gracieuse, des aveux des parties et les fit consigner par ses secrétaires jurés dans les *lettres de prévôté*. A partir de l'ordonnance de 1321, ces clercs privés du prévôt durent être choisis parmi les notaires du Châtelet et délégués par lui « à oïr et rapporter » les aveux et les conventions des parties. Le premier aveu recueilli par des clercs délégués du juge remonte à 1274, du moins au Châtelet de Paris. A cette époque, entre 1270 et 1277, apparaît la Confrérie des notaires qui n'instrumentent pas comme officiers puisqu'ils ne signaient pas, mais « comme envoyés officieusement par le juge qui les qualifie ses clercs, et non pas clercs établis par le roi ».

Jusqu'au commencement du XIVe siècle, on ne trouve pas d'actes privés passés sous une autre forme que celle des lettres de reconnaissance au Châtelet, mais dès le premier quart de ce siècle on voit apparaître, concurremment avec les lettres de prévôté, et en grand nombre, les actes notariés : l'aveu y est reçu par deux personnages qui ne sont plus appelés clercs du prévôt, mais clercs notaires jurés établis de par notre seigneur le roi au Châtelet de Paris. Ils sont devenus officiers et cela peut-être depuis les lettres patentes de mars 1301 dans lesquelles Philippe le Bel nomme soixante notaires du Châtelet. A vrai dire, ils ne sont pas encore exempts de la dépendance du prévôt de Paris, au nom duquel demeurent toujours l'intitulé et la notification. N'ayant chez eux ni cabinet ni étude, les notaires travaillent dans les salles du Châtelet où leurs bureaux, sans doute fort simples, s'appellent « bancs ». Le prévôt fait partie de la commission, — avec le chancelier et quatre conseillers du Parlement, — qui les institue au nom du roi, c'est lui qui les met en possession de leurs charges. Peu à peu ce rôle du prévôt ira s'atténuant et au XVe siècle il se borne à examiner le candidat et à recevoir son serment.

Les notairies du Châtelet n'étaient donc pas, comme les autres, vendues à l'enchère, mais dès 1321 Philippe V obligea leurs détenteurs à verser, le vendredi de chaque semaine, le quart de leurs recettes au roi. Défense leur fut faite aussi d'aliéner leurs sièges ou de les faire occuper par des tiers. Au XVIe siècle, les offices de notaires du Châtelet seront héréditaires, au XVIIe ils deviendront casuels.

Longtemps les notaires du Châtelet avaient eu un sérieux concurrent dans le prévôt de Paris qui empiétait sur leurs fonctions et aussi dans les commissaires du Châtelet; mais eux aussi empiétaient sur la juridiction prévôtale surtout quand ils examinaient les témoins « en toutes les causes meues et à mouvoir oudit Chastelet ». Ils gardaient aussi les écritures judiciaires; enfin dans certains cas les auditeurs et les examinateurs du Châtelet devaient s'adjoindre un ou plusieurs notaires. Le 11 décembre 1538, un édit créa l'office de greffier du Châtelet, fixant aussi ses droits et ses privilèges; mais jusqu'à la fin de l'ancien régime les notaires du roi garderont le droit d'écrire les compromis et autres actes des arbitres, amiables compositeurs et autres juges convenus et aussi les minutes dont ils demeuraient dépositaires. On leur reconnaissait encore le titre de greffiers des arbitrages.

Leur nombre demeura officiellement fixé à soixante jusqu'aux lettres patentes d'octobre 1639, où il fut porté à 113. A maintes reprises pour obtenir de l'argent le pouvoir créa des officiers publics (greffiers des conventions, notaires royaux apostoliques...), portant différents noms et investis des mêmes attributions que les notaires, pour obliger ceux-ci à racheter ces charges inutiles et ainsi éviter le partage des fonctions et la diminution des recettes. Nombreux étaient les privilèges des notaires du Châtelet : commitimus, faculté de recevoir les actes dans toute l'étendue du royaume et de remplir les trois offices, distingués ailleurs, de notaire, tabellion et garde-notes. L'ordonnance de 1539 les obligea enfin à tenir registres de tous les actes qu'ils recevaient, — dans le midi, depuis 1304, les notaires tenaient trois registres, — et les autorisa en même temps à faire écrire par leurs clercs les grosses des contrats. Ils en abusèrent et leur firent écrire les minutes, — qui n'apparaissent réellement chez les notaires du Châtelet qu'à la fin du xve siècle. On vit même les clercs passer des contrats en l'absence du notaire qui donnait ensuite aveuglément sa signature. Ce n'est qu'en 1579 que la signature des parties aux minutes devint obligatoire. Puis peu à peu l'usage des liasses l'emporte sur celui des registres et vers 1600 ces derniers disparaissent. Un édit de juillet 1673 imposa le papier timbré.

Cette étude très intéressante terminée, M. A. de Boüard passe à l'examen diplomatique des lettres de prévôt, dont la plus ancienne date de 1238, puis des minutes dont il fait un rapide historique; des grosses, dont la matière subjective fut toujours, jusqu'à la Révolution, le parchemin; du sceau, qui, sans être jamais l'élément capital de la force exécutoire, était cependant indispensable à la grosse; des brevets, toujours délivrés sur parchemin jusqu'au xviie siècle et dont l'origine se confond, du moins au Châtelet, avec celle des minutes; jusqu'au xve siècle, le brevet tint lieu de minute. Trente-huit pièces justifica-

tives bien choisies et un index alphabétique terminent le travail de M. de Boüard, qui est très bon, très neuf et rendra de réels services.

Félix Aubert.

Fleury Vindry. *Les parlementaires français au XVIe siècle.* T. I : *Parlement d'Aix, Grenoble, Dijon, Chambéry, Dombes.* Fasc. 2 : *Parlement d'Aix* (réimpression), *Rouen, Rennes, Turin.* T. II (fasc. 1) : *Parlement de Bordeaux.* Paris, H. Champion, 1909-1910. In-8°, 220, 370 et 132-xxxv pages.

M. Vindry, auteur du *Dictionnaire de l'État-major français au XVIe siècle* et des *Ambassadeurs français permanents au XVIe siècle*, a eu l'heureuse idée de nous dresser l'état aussi complet, aussi exact que possible des membres des parlements de France au xvie siècle d'après les sources manuscrites et les sources imprimées. Il lui a fallu une patience et un courage très méritoires pour retrouver tant de noms, avec les dates d'admission, et composer les notices qui les accompagnent. Ses recherches généalogiques dans les archives départementales et municipales, dans les bibliothèques de Paris et de province, aux mairies et aux greffes des tribunaux ont été couronnées de succès et il a pu ainsi fournir des listes et des renseignements précieux aux historiens et aux généalogistes les plus exigeants.

Après avoir énuméré les premiers présidents, les autres présidents, les conseillers, les greffiers, les procureurs et les avocats généraux (à Aix, à Dijon, en plus les conseillers d'honneur), M. Vindry consacre à chacun d'eux une notice biographique plus ou moins étendue d'après l'abondance des documents et aussi d'après l'importance des personnages, avec indications des sources et des dates. Beaucoup renferment des traits de mœurs brièvement, mais utilement mentionnés. On se rendra compte du labeur de l'auteur en considérant qu'il y a pour le parlement d'Aix 187 notices, pour celui de Grenoble 154, pour celui de Dijon 252 et pour celui de Rouen 375! Les parlements éphémères de Dombes et de Chambéry comptent 48 et 33 notices.

La réimpression des pages consacrées au parlement d'Aix a permis des corrections et des additions intéressantes : *conseillers* d'honneur au lieu de *chevalier* d'honneur (au nombre de huit au lieu de sept); Bertrand *Romans* au lieu de Romany; addition aux notices de François de Guérin, Simon de Tributiis, Louis Martin, André Pena, etc... On doit regretter que M. Vindry n'ait pas dressé deux listes distinctes des greffiers civils et des greffiers criminels, comme il l'a fait pour le parlement de Grenoble.

Au nombre des notices dauphinoises qui offrent un intérêt général, il faut noter celle de Philippe Decio et surtout celle, — c'est un article de vingt pages, — d'Aymar du Rivail, historien dauphinois, et de sa

famille. Le nombre considérable des greffiers civils m'a surpris ; en 1503, j'en compte cinq ! Ce fait insolite demandait une explication.

Pour les parlements de Bourgogne, de Normandie et de Bordeaux, M. Vindry distingue les conseillers clercs des conseillers laïcs, et ce n'est pas chose indifférente ; s'il avait pu étendre cette distinction aux autres parlements, les futurs historiens de nos parlements provinciaux lui en sauraient beaucoup de gré.

Au parlement de Bourgogne, nous trouvons aussi mentionnés à part les offices des commissaires aux requêtes, les noms des abbés de Cîteaux conseillers nés, les premiers et les seconds chevaliers (?) (sans doute pour conseillers) d'honneur et un greffier des présentations. Dans tous ces fascicules, on trouve quelques rectifications au *Catalogue des actes de François Ier*.

Floquet (p. 270, au n° 71, on lit Fioquet), le savant historien du parlement de Rouen, a naturellement servi de guide à M. Vindry dans le second fascicule de son tome premier. En parcourant les noms, on est frappé d'un détail curieux : avec l'engouement pour les étrangers, surtout les Italiens, au XVIe siècle, on vit un Milanais, Innocent Piole, ne rester que trois jours en fonction et Nicolas Panigarola, de Gênes, nommé sans savoir le français !

Pour le parlement de Rennes, M. Vindry avait encore un guide excellent et il n'a eu qu'à puiser dans l'ouvrage de M. F. Saulnier : *le Parlement de Rennes* (1909, 2 vol. in-4°). Un scrupule exagéré l'a empêché de lui emprunter les notices des membres de cette cour célèbre, mais c'est regrettable. On ne peut toujours avoir sous la main le bel ouvrage de M. Saulnier et l'unité du travail de M. Vindry est un peu troublée par cette lacune.

Le très important parlement de Bordeaux occupe à lui seul un fascicule. On a la satisfaction de trouver, à part les présidents des deux chambres des enquêtes, les présidents et les conseillers des requêtes, les maîtres de la chambre de l'Édit et les greffiers des présentations, mais ceux du criminel ne sont malheureusement pas cités. Les notices de Guillaume Daffis, d'Étienne de la Boétie (qu'il qualifie, non sans raison, de « pseudo grand homme » et au sujet duquel il réfute le Dr Armaingaud en disant des vérités sur les huguenots du XVIe siècle, — mais était-ce bien le lieu ?), de Jean Gauffreteau l'aîné et des autres magistrats de ce nom, de Gilles de Geneste, du galant Bertrand Duplessis, de Pierre de Beaulieu, exécuté à Rennes le 12 mars 1608, d'Étienne de Cruseau, auteur d'une remarquable chronique, de Geoffroy de Malvin, sieur de Cessac, offrent un réel intérêt. A la suite viennent une note sur trois conseillers d'honneur, des addenda et corrigenda aux fascicules précédemment parus et des notes biographiques prises soit au greffe du tribunal civil de Bordeaux, soit dans les

anciens registres baptismaux de la paroisse Saint-André de Bordeaux entre 1560 et 1610.

Comme il l'a fait pour Aix, M. Vindry aura sans doute à rééditer les fascicules des autres parlements. Sans augmenter beaucoup l'ouvrage, il rendra un service considérable en exposant rapidement et avec précision l'historique de la fondation et la composition de ces parlements, en donnant de brèves notions sur le nombre des chambres, des conseillers qui les constituaient, sur les bailliages et les sénéchaussées qui en dépendaient... A l'aide de ses recherches personnelles et des histoires déjà nombreuses de ces cours souveraines, il y arrivera aisément et donnera ainsi une valeur encore plus grande à son vaste répertoire.

Il me sera permis, en terminant, de m'arrêter devant les noms des magistrats cités qui siégèrent aussi au Parlement de Paris; ils sont nombreux et les énumérer tous encombrerait inutilement ce compte-rendu, mais je proposerai, en ce qui concerne quelques-uns, les rectifiations suivantes : Gassiot de la Combe, conseiller au parlement de Bordeaux (t. II, fasc. 1, p. 59, n° 114), avait été reçu, le 5 janvier 1523, conseiller au Parlement de Paris (cf. Arch. nat., X¹ᵃ 1523, fol. 45). M. Vindry le dit bien quand il s'occupe du parlement de Rouen (t. I, fasc. 2, p. 283, n° 143, sans indications de sources), mais il eût pu le redire ici. Si on ajoute foi aux *Lettres de Catherine de Médicis* (t. III, p. 298), Jean de la Guesle aurait été désigné le 23 février 1570 (et non 1571, cf. Vindry, t. I, fasc. 1, p. 141, n° 7) procureur général au Parlement de Paris; Francesco Medula (*ibid.*, p. 150, n° 46) mourut en 1531; le 29 août, son successeur, Léonard Guyonnet, official de Sens, était reçu (cf. *Catal. des actes de François Iᵉʳ*, n° 26062). — A propos de Pomponne de Bellièvre (*ibid.*, p. 199, n° 24), il aurait dû au moins citer la longue notice que lui a consacrée Blanchard dans son livre des *Présidents à mortier du Parlement de Paris*.

De même sur Antoine du Bourg (*ibid.*, p. 210, n° 2) et sur tous les magistrats qui eurent l'honneur de devenir chanceliers, il eût dû consulter les ouvrages classiques de Tessereau et du Père Anselme, sauf à les rectifier au besoin.

Dans quelques lignes consacrées à Guérin d'Alzon (t. I, fasc. 2, p. 366, n° 4), il oublie de dire qu'il fut reçu conseiller clerc au Parlement de Paris, le 30 mai 1539, au lieu de feu Mᵉ Élie de Calvimont (cf. *Catalogue* cité, n° 26077, et Arch. nat., X¹ᵃ 1543, fol. 484 v°).

Jean de Selve, qui fut président à Rouen (*ibid.*, p. 253, n° 2), fut reçu conseiller au Parlement de Paris, le 3 décembre 1511, au lieu de Pierre Gouffier (Arch. nat., X¹ᵃ 1514, fol. 9, 14 v°).

A Paris, où il fut avocat général, Pierre de Raymond s'appelait *Pierre Remond*. Pour en finir avec les noms, je conseille à M. Vin-

dry (*ibid.*, p. 288, n° 172) d'écrire *Jean de Dormans* et non des Dormans. Ce magistrat appartenait à une célèbre famille parlementaire bien connue depuis le XIVe siècle.

La notice d'Antoine Fumée (*ibid.*, p. 261, n° 33) est généralement exacte, mais M. Vindry a-t-il pu complètement se reconnaître dans cette vie, où Blanchard (*Généalogies des maîtres ordinaires de l'Hôtel, 1670*) s'embrouille? La notice consacrée à Jean Malingre (*ibid.*, p. 255, n° 10) m'avait aussi un peu dérouté, mais, en y réfléchissant, je crois qu'il y eut à Paris deux conseillers de ce nom et proches parents.

D'ailleurs, ces remarques, ces critiques sont peu importantes et, quand il établira la liste documentée des membres du Parlement de Paris au XVIe siècle, M. Vindry saura les rendre inutiles.

Félix AUBERT.

Mémoires du maréchal d'Estrées sur la régence de Marie de Médicis (1610-1616) et sur celle d'Anne d'Autriche (1643-1650), publiés pour la Société de l'histoire de France, par Paul BONNEFON. Paris, Renouard, 1910. In-8°, XXVIII-389 pages.

En même temps qu'elle publiait les *Mémoires* de Richelieu, la Société de l'histoire de France a eu l'idée de donner une nouvelle édition des *Mémoires* du maréchal d'Estrées dont s'est servi le cardinal pour la rédaction de son œuvre. D'Estrées a écrit deux fragments, l'un qui a trait aux événements de 1610 à 1616, l'autre à ceux de 1643-1650. Cette seconde partie était jusqu'ici inédite, si tant est qu'elle ne fût pas inconnue, puisque Chéruel et le marquis de Ségur l'ont utilisée. M. P. Bonnefon en édite le texte d'après le manuscrit 86 des Nouv. acq. fr. de la Bibliothèque nationale. La première partie avait été imprimée en 1666 par le P. Le Moyne, et les rééditions successives de l'œuvre de d'Estrées n'avaient été que la reproduction de ce texte, d'ailleurs arrangé. M. P. Bonnefon a mieux aimé, avec raison, avoir recours à un manuscrit qui n'est pas parfait, le manuscrit Nouv. acq. fr. 2069 de la Bibliothèque nationale, mais qui offre assurément une rédaction plus voisine de celle de l'auteur. Il a ajouté ensuite des variantes provenant de deux autres manuscrits, conservés à Lille et à Tours, qui ne sont, en réalité, que des copies plutôt médiocres. Comme annotation, l'éditeur s'est borné en général à des identifications de noms propres, et il nous paraît que dans des éditions de ce genre c'est tout ce qu'on peut désirer[1].

Louis BATIFFOL.

1. Sinon, il faudrait que l'éditeur fût très au courant de l'histoire de l'époque dont il s'occupe et de la bibliographie de son sujet. Ainsi, M. Bonnefon dit page 17 (en note) que « le couple (des Concini), grâce aux pratiques d'astrologie, avait pris

Dr Ph. Maréchal. *Une cause célèbre au XVIIe siècle. Béatrix de Cusance, Caroline d'Autriche, Charles IV de Lorraine.* Préface d'Arthur Chuquet, membre de l'Institut. Paris, H. Champion, 1910. Petit in-8°, xv-477 pages, planches.

Le duc de Lorraine, Charles IV, dépossédé de ses états par la France, s'était réfugié, en 1634, dans la ville impériale libre de Besançon. Il y rencontra une jeune fille de grande maison, Béatrix de Cusance, dont la beauté et l'esprit le séduisirent. Le duc était marié; il avait épousé, pour régulariser ses droits à la couronne de Lorraine, sa cousine Nicole qu'il n'avait jamais aimée; mais il tenait pour nulle cette union imposée par la politique.

Béatrix de Cusance accepta les hommages du prince. Néanmoins, elle se laissa marier à un autre. Sa mère, la marquise de Berghes, lui fit épouser un seigneur fort riche, Eugène-Léopold d'Oiselay, comte de Cantecroix, prince du Saint-Empire, héritier de la maison de Granvelle. Le mariage fut célébré le 6 mars 1635. M. et Mme de Cantecroix s'étant rendus en Franche-Comté, le duc Charles, toujours épris, les y rejoignit. Le comte de Cantecroix vint à mourir le 6 février 1637.

Béatrix était libre. Charles IV ne l'était pas encore. La duchesse Nicole refusait de consentir à l'annulation de son mariage. Charles et Béatrix passèrent outre. Le 15 février, leur contrat de mariage fut signé, et, à une date de peu postérieure, le 2 avril peut-être, ils se prirent pour époux, en présence d'un chapelain de l'église Saint-Pierre de Besançon.

La nouvelle de ce mariage secret ne tarda pas à se répandre. On apprit aussi que Béatrix était enceinte. Au mois de septembre, elle accoucha, en grand mystère, au château de Scey-en-Varais, d'un fils dont le duc de Lorraine se déclara le père. Bientôt, le bruit courut que cet enfant était mort à Belleherbe.

La mère du défunt comte de Cantecroix, Caroline, marquise d'Autriche, ne voulut admettre ni que l'enfant eût pour père Charles de Lorraine, ni qu'il fût mort; elle prétendit que, né de Béatrix de Cusance, sept mois après le décès d'Eugène-Léopold d'Oiselay, il était

sur Marie de Médicis un ascendant énorme ». Nous avons montré nous-même dans une série d'articles parus dans la *Revue historique* en 1907-1908 que l'accusation de pratiques, non d'astrologie, dont personne n'a parlé, mais de sorcellerie n'avait aucune consistance et ne correspondait à rien de réel. Page 109, l'éditeur dit que Marie de Médicis est morte d'hydropisie : elle est morte d'une maladie de cœur. M. Bonnefon n'a cité dans ses notes aucun travail récent, ce qui peut s'admettre; mais il fait une exception (p. 235), pour un livre sur des *Musiciens d'autrefois* à propos d'une comédie : c'est peut-être trop ou trop peu.

le fils légitime de celui-ci, et qu'il avait été enlevé et transporté en Lorraine, puis aux Pays-Bas. C'était lui, héritier des Oiselay-Cantecroix, qui devait recueillir la riche succession de la maison de Granvelle.

Elle avait pour adversaires : d'une part, Béatrix de Cusance et Charles de Lorraine, qui affirmaient que l'enfant, né avant terme, était issu de leur union, et qu'il était mort en février 1638; d'autre part, Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour, qui demandait a être envoyé en possession de l'héritage des Granvelle, en vertu d'un fidéicommis ouvert en sa faveur à l'extinction des Cantecroix.

Le procès du « posthume de Cantecroix » fut porté devant le parlement de Dole qui rendit, en 1641, un arrêt rejetant la thèse de Caroline d'Autriche et adjugeant les biens en litige au comte de Saint-Amour.

La marquise d'Autriche put se procurer, à Gand, un enfant qui avait été réputé jusque-là le fils d'une femme galante, originaire d'Anvers, nommée Élisabeth van Wetten, et qu'elle prétendit faire reconnaître pour celui de Béatrix de Cusance et du comte de Cantecroix. Élisabeth van Wetten, après avoir corroboré de son témoignage les dires de Caroline d'Autriche, se rétracta et revendiqua l'enfant comme sien. Un arrêt du Conseil de Flandre le lui rendit en 1648. Mais la marquise n'en soutint pas moins, jusqu'à la fin de ses jours, la survivance de son petit-fils et son identité avec le prétendu enfant d'Élisabeth; après sa mort, en 1662, le Grand Conseil de Malines débouta le « posthume » de ses prétentions.

Ce sont les péripéties de ce procès que M. Maréchal raconte dans le livre qu'il vient de publier. Il le fait avec beaucoup de détails, et il conclut en faveur de la thèse de Caroline d'Autriche.

Cette femme énergique avait eu pour auxiliaire dans tous ces débats un homme ingénieux, Pierre Mareschal, procureur général en la gruerie de Franche-Comté. M. Philippe Maréchal nous apprend qu'il est l'arrière-neveu de ce personnage; en défendant la cause du « posthume de Cantecroix », il défend aussi, en quelque sorte, celle d'un de ses ancêtres. Au lecteur impartial son argumentation ne paraîtra pas plus convaincante que celle de Gachard, qui, traitant du même sujet, est arrivé à des conclusions opposées.

C'est de questions généalogiques qu'il s'agit dans la plus grande partie du livre de M. Maréchal. Je crois devoir relever quelques erreurs qui lui ont échappé quant à la filiation, aux titres et aux armoiries de plusieurs grandes maisons. Béatrix, femme de Robert Tincke, était bien la fille du comte Louis de Flandre qui mourut à Crécy en 1346; mais elle était sa fille illégitime. Frédéric Perrenot était seigneur, mais non pas comte (p. 4), de Champagney. On ne saurait identifier la « fille

du comte Henri de Berghes » (p. 11) avec Béatrix de Cusance, fille de Claude-François de Cusance et d'Ernestine de Witthem, marquise de Berghes. Il n'est pas exact de qualifier Charles le Téméraire « duc de Bourgogne, Lorraine, Franche-Comté, Belgique ». Le cardinal-infant, Ferdinand d'Autriche, était fils de Philippe III, roi d'Espagne, et non de Philippe II (Arbre généalogique de Caroline, marquise d'Autriche). Caroline d'Autriche était non seulement l'arrière-petite-nièce (p. 175), en ligne masculine, de Charles-Quint, mais encore l'arrière-petite-fille de ce même prince, par sa grand'mère, Marie d'Autriche.

M. Maréchal donne, en deux planches, les armoiries de divers personnages cités dans son livre. Le blason de Caroline d'Autriche y est reproduit avec les émaux qui sont figurés sur un portrait de fantaisie donné ailleurs; il aurait été préférable d'indiquer ceux que décrit l'acte de légitimation de cette princesse (p. 171). Les armes de Chantonnay et de Champagney, gravées sur la première planche héraldique, n'ont jamais été celles des Perrenot de Chantonnay et de Champagney. Je ne pense pas, cependant, qu'on ait voulu représenter ici les armoiries d'autres seigneurs de Champagney et de Chantonnay. L'écu du duc de Lorraine, Charles IV, n'est pas dessiné correctement : le 1er quartier (Hongrie) devrait présenter des divisions égales (c'est un *fascé d'argent et de gueules*); le 3e (Jérusalem) serait, régulièrement, *d'argent à la croix potencée d'or, cantonnée de quatre croisettes du même*, et le 4e (Aragon) *d'or à quatre pals de gueules;* au 5e (Anjou), il faudrait une bordure de gueules. Les pièces des armoiries des Bonvalot doivent être rapprochées deux à deux pour constituer des jumelles.

En ce qui concerne la hiérarchie et les usages ecclésiastiques, M. Maréchal a fait quelques confusions. Il donne (p. 346) le titre de curé de Saint-Pierre de Besançon à un chapelain de cette église, chargé des fonctions de vicaire. Il fait agir, en 1661 (p. 145), un évêque de Malines et un archevêque de Mons. Dans la traduction d'un acte rédigé en latin, on lit cette date singulière : « Le 6 mars 1635, qui fut le 3e jour après le second dimanche de la Quadragésime » (p. 343). Le texte porte : « Anno christiano millesimo sexcentesimo trigesimo quinto, die sexta mensis martii, quae fuit feria tertia post dominicam secundam quadragesimae » (Bibliothèque de Besançon, Chiflet 3, fol. 105).

L'auteur s'est efforcé, avec un zèle très louable, de présenter à nos yeux les héros et le décor du drame qu'il expose. Il donne les vues de quelques-unes des demeures seigneuriales où se sont passées les scènes qu'il décrit, et les portraits des principaux personnages dont il parle. Parmi les peintures et les gravures reproduites, il en est beaucoup de curieuses, plusieurs de réellement belles, et leur ensemble constitue une illustration remarquable. Pour M. Maréchal, Béatrix de

Cusance « semble avoir réalisé le type parfait de la beauté blonde, rose et blanche en faveur dans la Bourgogne et les Pays-Bas » (p. 8). Il vante « l'or de ses cheveux cendrés » (p. 207). L'auteur s'en est fié, paraît-il, à Guillemin, qui dit qu'elle avait « les cheveux d'un clair cendré ». Au témoignage, un peu tardif, de cet historien qui écrivait, si je ne m'abuse, quelque vingt-six ans après la mort de Béatrix, on peut opposer celui de Van Dyck, qui, peignant le portrait de Mme de Cantecroix, lui a donné une chevelure d'un brun foncé. Les esprits conciliants estimeront qu'une jolie femme peut avoir été successivement brune et blonde.

Max PRINET.

Le budget communal de Besançon, au début du XVIIIe siècle, par Marius POUCHENOT. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, VII-131 pages, avec un plan, une vue et une carte. (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, 184e fasc.)

La cité impériale libre de Besançon avait été réunie à la Franche-Comté espagnole, en 1664, à la suite de longues négociations. Devenue ainsi la ville la plus importante de la province, elle pouvait prétendre au titre et à la situation effective de capitale. Mais les événements ne lui permirent pas d'obtenir, dès lors, les avantages qu'elle espérait. Ce fut seulement après que le traité de Nimègue eut fait passer le comté de Bourgogne sous la domination de Louis XIV, que Besançon fut érigée en chef-lieu de la nouvelle province française. Elle acquit, aux dépens de Dôle, le Parlement, l'Université et la Monnaie, et devint le siège de juridictions nouvellement créées, tout en conservant celles qu'elle possédait auparavant, à l'exception de la Régalie.

Il semblerait donc qu'elle ait dû retirer de la conquête française un sensible profit. Mais ces faveurs ne lui furent pas accordées gratuitement. Elle déboursa 300,000 livres pour le transfert du Parlement et 150,000 livres pour celui de l'Université; il fallut qu'elle procurât le logement aux administrations et aux fonctionnaires, qu'elle payât de lourds impôts pour la construction des casernes et des fortifications. Enfin, elle eut à supporter sa part des charges qui pesaient alors sur toute la France.

Elle perdit ses libertés. Les gouverneurs élus, qui avaient été, en quelque sorte, les souverains de la ville impériale, furent remplacés par un magistrat dont les pouvoirs étaient fort limités et dont les offices devinrent vénaux en 1692.

M. Pouchenot a voulu exposer quelle influence ces changements, accomplis dans la constitution politique de la ville, ont eue sur ses finances. Il a relevé, dans les comptes municipaux, l'état des dépenses et des recettes, aux premiers temps de la domination française, et il a

constaté que la situation financière avait alors empiré, pour s'améliorer sensiblement à partir de 1703. A cette date, les sacrifices qu'a dû faire Besançon pour acquérir tous les privilèges d'une capitale de province ont pris fin.

Les documents que l'auteur a mis en œuvre sont, pour la plupart, tirés des archives municipales et de la bibliothèque de Besançon. Il les indique parfois avec trop peu de précision, négligeant de donner les cotes des manuscrits. Il lui arrive même de confondre les dépôts où il a puisé; ainsi, il indique la collection Chiflet, les *Annales* de Grimont et l'*Histoire de Franche-Comté* du P. Prost comme se trouvant aux archives de la ville (p. v); elles appartiennent à la bibliothèque.

La plus grande partie du volume est occupée par des documents copiés ou résumés. Parfois, dans la présentation d'une même pièce, M. Pouchenot passe brusquement du procédé de la transcription à celui de l'analyse, et *vice versa*, sans en avertir le lecteur. Sa façon d'interpréter les passages qu'il n'a pas cru devoir reproduire textuellement n'est pas toujours heureuse. Par la suppression de quelques mots (« pour *finito* du compte rendu par »), il transforme le trésorier de la cité en un fournisseur de lanternes (p. 88). Ses fautes de lecture sont fréquentes, surtout en ce qui concerne les noms propres (*Vavin* et *Vazin* pour *Varin; Tinleau* pour *Tinseau; Sauvagoz* pour *Sarragoz; Bourgey* pour *Bougey; Legoutvil* pour *Legoutail; Movinville* pour *Morinville; Paidailhau* pour *Pardailhan*, etc.). Dans le mot « fau », qu'il transcrit plusieurs fois et qu'il a dû rencontrer bien souvent au cours de ses recherches, il n'a pas reconnu un nom propre : c'était le nom de famille d'un receveur de la ville de Besançon.

Max PRINET.

La marine bourguignonne et côtedorienne, par P. DESTRAY et E. ISNARD. Dijon, impr. Darantière, 1910. In-8° carré, 108 pages.

Quelque surprenant que soit à première vue le titre de cet ouvrage, je ne le reprocherai pas aux auteurs. Il est très vrai qu'il correspond à une réalité, et d'ailleurs dans leur préface MM. Destray et Isnard s'excusent auprès du lecteur de cette fantaisie « irrévérencieuse ». J'avoue toutefois être plus choqué par l'adjectif côtedorien que par cette alliance de mots bizarres : la marine bourguignonne. Sans doute ce néologisme exprime assez bien ce que les auteurs veulent dire. L'on entend à merveille qu'ils désirent marquer la distinction entre l'ancien régime et le nouveau. Il est difficile cependant de ne pas se rappeler combien peu des noms attribués à nos départements ont pu donner de qualificatifs destinés à distinguer leurs habitants. Comment

appeler les habitants des Bouches-du-Rhône, du Tarn-et-Garonne? L'usage a déjà fait apparaître les dérivés susceptibles de demeurer, tels les qualificatifs de Girondin, de Jurassien. Je ne crois pas que le terme Côtedorien soit appelé à la même fortune.

Dans leur intéressant petit volume, édité avec goût, orné de figures concernant la marine ou la navigation et tirées de documents bourguignons, MM. Destray et Isnard exposent les sacrifices consentis par la province ou par le département de la Côte-d'Or, afin de réparer les pertes que, pendant la guerre de Sept ans, la guerre d'Amérique ou les guerres de la République et du Consulat, les Anglais avaient infligées à notre marine. Les formalités du vote des subsides nécessaires pour la mise en chantier des navires dont la construction fut décidée : la *Bourgogne*, les *États-de-Bourgogne*, la *Côte-d'Or*, le *Vengeur*, la *Ville-de-Dijon* nous sont racontées très clairement. Peut-être des recherches complémentaires dans les archives du ministère de la Marine, maintenant aux Archives nationales, auraient-elles permis d'ajouter certains détails? C'est ainsi que dans B[2] 383 on trouve mention, folio 119, de la mise à l'eau, en 1766, du vaisseau la *Bourgogne*. L'inventaire signale encore dans B[2] 431, pièce 713, un témoignage de satisfaction adressé en 1786 aux États de Bourgogne à propos des versements effectués au Trésor royal pour la construction des vaisseaux. Les archives de la Marine auraient probablement pu fournir aussi des renseignements intéressants sur le sort des navires construits aux frais de la province. Mais il est certain que les auteurs ont tiré le meilleur parti des documents se trouvant aux archives de la Côte-d'Or et rien là n'a dû échapper à leurs investigations. Les pièces justificatives sont bien choisies, intéressantes et éditées avec soin. C'est à peine si l'on peut relever quelques divergences orthographiques, sans grande importance d'ailleurs, qui tiennent peut-être à la dualité d'auteurs. C'est ainsi que le mot *anglais* est orthographié *anglais* dans les pièces justificatives et *anglois* dans les extraits de ces mêmes pièces qui ont été intercalés dans le texte. Il eût été préférable, page 35, d'écrire, comme cela a été fait page 25, le désastre des Saintes et non pas le désastre de Saintes. Enfin je me permettrai de rectifier une faute d'impression à la page 65. L'année 1903 de *la Révolution française* correspond au tome XLV et non pas au tome XCV, ainsi que cela a été imprimé par erreur.

Ces petites observations faites — et elles n'enlèvent rien à la valeur du livre — il n'est que juste de féliciter MM. Destray et Isnard de leur intéressante étude. Ils ont les premiers traité une question qui pourrait être examinée dans les diverses provinces ayant conservé leurs États. Il est à souhaiter que les travailleurs appelés à s'occuper de la question sachent utiliser aussi complètement les ressources que pourront leur offrir les dépôts d'archives de leur région.

Henry Prost.

Histoire de la guerre de la Vendée, par l'abbé Deniau, sous la direction de dom Chamard. T. I à IV. Angers, s. d. Gr. in-8°. (Le t. IV nomme pour auteurs le chanoine Deniau, dom Chamard et l'abbé Uzureau.)

La première pensée qui vient à l'esprit quand on aborde cet imposant ouvrage, c'est qu'il est la contre-partie du non moins imposant recueil de Chassin. Cette opinion n'est qu'à demi exacte, ou du moins elle ne l'est pas dans le sens que l'on pourrait lui donner de prime abord. Tandis que la compilation de Chassin est surtout un recueil de documents d'archives relatifs aux guerres de la Vendée, le livre de l'abbé Deniau est surtout et avant tout une histoire narrative de cette insurrection. La première est un vaste chantier de matériaux; le second est un édifice construit avec ces matériaux et avec beaucoup d'autres. Et c'est ici que commence à se justifier une crainte que n'avaient pas eue les premiers éditeurs de ces immenses publications documentaires sur la Révolution française qui, depuis vingt ans, font gémir les presses nationales et départementales et plier sous leur poids les rayons de nos bibliothèques. C'est qu'il est facile de tirer d'un texte tout ce que l'on veut; tout dépend de l'interprétation qu'on lui donne. « Montrez-moi quatre lignes de l'écriture d'un homme... » De sorte que l'on peut se demander si ce grand effort ne va pas et n'ira pas de plus en plus contre le but que l'on voulait atteindre. On pourrait se poser encore plusieurs autres questions à ce propos; mais ce n'en est ici ni le lieu ni le sujet.

Il n'en est pas moins vrai que l'œuvre de l'abbé Deniau, par l'esprit qui l'anime, est le contre-pied de celle de Chassin. Avec une sincérité qu'on n'a pas le droit de mettre en doute, mais avec une naïveté qui désarme, l'auteur de ce livre déclare l'avoir écrit sans parti pris. L'impartialité historique est une vieille question, éternellement renaissante, éternellement discutable et discutée. « Je n'ai jamais pensé, — a dit précisément et justement un homme qui avait beaucoup pensé, — que l'impartialité fût une si grande vertu de l'historien. Aucun historien digne de ce nom n'a écrit uniquement pour la gloire d'avoir écrit, et l'impartialité, quand elle n'est pas le masque ou le déguisement de l'indifférence en histoire, est souvent celui du cynisme : il faut prendre parti pour César ou pour Pompée! » Quoiqu'il s'en défende, l'abbé Deniau, tout comme Chassin d'ailleurs, a pris parti, et, l'on s'en doute, le parti de l'abbé Deniau n'est pas celui de Chassin. Comment pouvait-il en être autrement? L'abbé Deniau était natif de Cholet, séparé des Vendéens de la grande guerre par une ou tout au plus deux générations, proche parent de beaucoup d'entre eux, prêtre par surcroît et exerçant son ministère au centre même du pays jadis insurgé. Il a donc pris parti, mais il l'a pris franchement, sans

déguiser ni ses indignations ni ses admirations. Avec lui, l'on sait où l'on va, et c'est déjà quelque chose.

Cet ouvrage est un peu disparate. Cela vient de ce qu'il n'est ni l'œuvre d'un seul auteur ni une œuvre d'un seul jet. C'est d'abord la réfection d'une *Histoire de la Vendée*, par F. Deniau, curé du Voide (Angers, 1878 et suiv., 6 vol. in-8°). La mort ayant surpris l'abbé Deniau au cours de cette refonte, son travail fut repris par son neveu, autre abbé F. Deniau, curé de Saint-Macaire en Mauges, assisté de son cousin, dom Chamard, prieur de l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé. L'abbé Deniau, deuxième du nom, et dom Chamard décédés eux aussi, la continuation de l'œuvre a été confiée à M. l'abbé Uzureau, directeur de la revue *l'Anjou historique*, par les soins de qui le t. IV vient d'être publié.

Disparate, cet ouvrage l'est encore par la méthode (ou l'absence de méthode) propre à chacun de ses co-auteurs. Comme je l'ai dit, le premier d'entre eux était Vendéen par sa naissance, sa famille, ses relations, son ministère, le milieu où s'écoula toute sa vie. Très éloigné de la plupart des sources documentaires, il s'est surtout servi de la tradition. Trente ou quarante ans après le drame, il avait recueilli de la bouche des acteurs, des témoins survivants ou de leurs enfants une multitude d'anecdotes que l'on se répétait dans le pays, le soir, à la veillée : c'est avec cela qu'il a fait son livre ou plutôt la part qui lui en revient. Son œuvre est donc du folk-lore, si l'on peut dire, avec tous les mérites (et ils sont grands), mais aussi avec tous les défauts (et ils ne sont pas moindres) de ce genre de récits. A dom Chamard appartient spécialement la période préparatoire de l'insurrection vendéenne de 1789 à 1793. C'est la substance d'un volume qu'il avait publié en 1899, *les Origines et les responsabilités de l'insurrection vendéenne* (Paris, in-8°), volume qui n'est lui-même que la reproduction d'articles écrits pour la *Revue du monde catholique* et où l'auteur avait entrepris de réfuter la *Préparation de la guerre de Vendée* de Chassin. Les circonstances n'ayant pas permis à dom Chamard d'y apporter les retouches que les œuvres de polémique doivent subir pour entrer dans le calme domaine de l'histoire, on retrouve çà et là dans son texte et dans ses notes un ton agressif ou ironique, des répliques indignées qui sont de graves imperfections, mais qui dénotent déjà un plus grand souci de la discussion scientifique de la vérité. Dom Chamard étant mort à son tour, l'abbé Deniau, deuxième du nom, poursuivit l'œuvre de son oncle en s'efforçant de répondre de plus en plus aux exigences de la critique historique. Sa bibliographie des sources imprimées paraît aussi complète que possible. Il doit beaucoup d'autre part à de précieuses archives particulières. Quant aux archives publiques, il semble ne les avoir utilisées qu'à travers les recueils de textes publiés avant lui. De nouveau inter-

rompue par la mort de ce dernier collaborateur, l'*Histoire de la guerre de la Vendée* risquait de demeurer inachevée, lorsque M. l'abbé Uzureau accepta de la conduire à bonne fin. Les lecteurs de la *Bibliothèque de l'École des chartes* connaissent l'actif et infatigable directeur de la revue *l'Anjou historique*. Ils savent avec quelle ardeur il recherche et publie les documents historiques relatifs à cette province. On ne pouvait donc confier cette tâche à des mains plus expertes ni plus diligentes. Oserais-je cependant prier M. l'abbé Uzureau de se hâter lentement, de ne point sacrifier au plaisir d'éditer le soin d'annoter, de mettre en forme les amas de matériaux rassemblés par lui ou laissés par ses devanciers, en un mot de faire œuvre d'historien? Puisque, aussi bien, l'idée directrice de ce grand ouvrage est une *Histoire de la guerre de Vendée*, c'est une narration que nous attendons. Et c'est en somme une véritable narration que l'on nous a donnée jusques et y compris le t. IV de cette histoire. Malgré tous les défauts résultant du nombre des auteurs successifs, de leurs manières différentes de concevoir leur œuvre, de la composer ou de l'écrire, nous avons ici, en une suite de récits que relie naturellement entre eux le fil des événements, la chronique même de l'insurrection vendéenne. Si les éléments en sont divers et de diverse valeur, ils sont d'une abondance et d'une minutie à décourager tous ceux que tenterait désormais la même entreprise. Les auteurs ont tout su, tout vu, tout lu; ils ont tout recueilli et tout utilisé; leur œuvre, ils l'ont dit eux-mêmes, est une encyclopédie. Et jamais mot n'a été mieux approprié. Et c'est par là que ce livre rappelle les grandes chroniques du moyen âge. Sinon pour la vigueur savoureuse du trait, la couleur pittoresque de l'expression, du moins pour la conscience scrupuleuse de l'enquête, la surabondance de l'information, enfin l'intérêt poignant du récit, l'abbé Deniau est le Froissart des guerres de la Vendée.

E. WELVERT.

Les Ministères français (1789-1909). Paris, Édouard Cornély, 1910. In-8°, 58 pages. (Publication de la Société d'histoire moderne; série des instruments de travail, fasc. II.)

Il n'est pas besoin de longues explications pour faire comprendre l'utilité de ce petit ouvrage. Tous ceux qui s'occupent d'histoire générale moderne, et le nombre s'en accroît tous les jours, ont à chaque instant besoin de se rappeler la date d'un ministère ou le nom d'un ministre. Cet opuscule leur mâchera la besogne. Il dispensera de recourir à de gros dictionnaires ou à de volumineux recueils que l'on peut ne pas avoir sous la main ou qui ne donnent pas toujours le renseignement désiré ou enfin qui le font attendre. On doit donc savoir

gré à la Société d'histoire moderne de l'excellente idée qu'elle a eue d'admettre ce nouveau volume dans la série commençante des instruments de travail dont elle a entrepris la publication.

E. W.

Adolphe Régnier. *Saint Léon le Grand (Ve siècle).* Paris, Victor Lecoffre. In-12, 211 pages. (Dans la collection *Les Saints.*)

M. Ad. Régnier, dont la *Vie de saint Martin* avait été accueillie avec une faveur que prouve la deuxième édition, a écrit dans la même collection des *Saints* la biographie du pape Léon le Grand. L'auteur s'est consciencieusement et utilement employé à manifester la prééminence du Saint-Siège romain au ve siècle. La suprématie du successeur de saint Pierre s'affirme surtout dans notre pays par le souverain contrôle que saint Léon exerce sur les actes d'un prélat fort cependant de sa sainteté et de sa popularité, Hilaire, métropolitain d'Arles. Elle ne se révèle pas beaucoup moins imposante en Orient grâce au rôle décisif que jouent les légats pontificaux au concile de Chalcédoine. Toutefois, dans ce concile et surtout dans le retentissant *brigandage* d'Éphèse qui l'a précédé, l'Orient, par ses résistances au dogme et à la discipline des Latins, entre déjà dans la voie du schisme. Quel contraste entre les mœurs, les caractères, les tendances intellectuelles en Orient et en Occident! M. Ad. Régnier, sans s'appliquer à accuser les contrastes ni à charger les couleurs du décor, donne cependant par la sobriété même de son récit une tragique idée des dissensions auxquelles s'abandonnent presque tous les diocèses et jusqu'aux monastères de l'empire d'Orient. Mais l'auteur prend soin avant tout de nous renseigner sur le conflit des doctrines et des systèmes théologiques. Aucun paradoxe ne l'éblouit, aucune subtilité byzantine ne le met en défaut.

Cette sûreté d'érudition philosophique ajoute beaucoup à l'intérêt d'une histoire qui retrace une lutte essentiellement théorique et morale malgré les passions de personnages ambitieux qui enveniment le combat jusqu'à l'outrancière brutalité. Mais le savoir de l'auteur s'alliant à une entente délicate de la langue latine produit encore un autre effet heureux. L'historiographe de saint Léon se montre un excellent traducteur des écrits de son héros; il ajoute ainsi à l'ascendant de la haute pensée pontificale. C'est prendre un plaisir élevé et délicat que de lire dans la version française de M. Ad. Régnier l'homélie de saint Léon pour le jour de Noël ou la lettre du pape au patriarche Flavien. La fidèle clarté de la traduction laisse aussi transparaitre la noble mélancolie du sermon prononcé par saint Léon dans la fête de saint Pierre, anniversaire du pillage de Rome par les Vandales. Pour donner une telle valeur aux textes latins de la décadence, il faut les avoir prati-

qués longtemps et familièrement. Il faut s'être de longtemps préparé à aborder les œuvres de saint Léon par une *Étude sur la langue latine dans les sermons de saint Augustin*, comme M. Ad. Régnier l'a fait dès ses débuts sous l'inspiration de l'illustre philologue qu'était son grand-père.

H. GAILLARD.

Pierre MANDONNET, O. P. *Des écrits authentiques de saint Thomas d'Aquin*, 2e édition. Fribourg, 1910.

L'étude du R. P. Mandonnet mérite d'être accueillie avec reconnaissance par tous ceux qui s'intéressent aux œuvres du docteur angélique et à l'histoire de sa pensée. L'auteur a procédé avec une méthode très sûre dont lui-même a posé nettement les principes au début de son livre. Grâce surtout à l'étude comparée et attentive des catalogues de ses écrits, le P. Mandonnet a pu donner une solution définitive au problème, encore assez mal élucidé jusqu'ici, de l'authenticité de l'œuvre littéraire de saint Thomas. De ces catalogues, le plus précieux est incontestablement le catalogue officiel qui fut présenté en 1319 à Naples, lors du premier procès pour la canonisation de saint Thomas. Ce document, qui ne nous est connu que par un seul manuscrit (Bibl. nat., lat. 3113), sert de base à la dissertation du P. Mandonnet. Le catalogue officiel est cependant utilement complété et contrôlé grâce aux autres catalogues, que l'auteur divise en trois groupes.

Le premier groupe, qui comprend cinq catalogues, se rattache très étroitement au catalogue officiel. Un second groupe, de six catalogues, est représenté par les deux catalogues de Ptolémée de Lucques (antérieur au catalogue officiel) et de Bernard Guidonis (postérieur à 1320). Enfin un dernier groupe, constitué par trois catalogues, procède de la *Tabula scriptorum Ordinis Prædicatorum*.

La simple division du catalogue officiel révèle déjà les préoccupations de critique bibliographique du rédacteur ; à la différence des autres catalogues qui visent à établir un certain ordre chronologique ou à mettre en évidence les ouvrages les plus importants, le catalogue officiel ne tend qu'à établir la liste exacte des écrits de saint Thomas sans rien omettre, et en excluant toute attribution illégitime. La première section du catalogue, qui se termine par ces mots, « supradicta omnia vocantur opuscula », contient vingt-cinq opuscules. Dans la seconde section sont mentionnés trente-six ouvrages dont les exemplaires se trouvent à Paris : « Tot etiam alia opera edidit quorum exemplaria sunt Parisiis. » Le rédacteur nous prévient que les ouvrages enregistrés dans la troisième section n'ont pas été écrits par saint Thomas lui-même, mais qu'ils ont été recueillis par quelques-uns de ses auditeurs : « Si autem

sibi alia adscribantur, *non ipse scripsit et notavit*, sed alii recollegerunt post eum legentem vel praedicantem. » Cette petite note très significative achève de nous convaincre de la parfaite sincérité et diligence du rédacteur. Bien que l'on ne puisse désigner nommément l'auteur de ce catalogue, de provenance napolitaine, il n'y a aucun doute possible cependant sur la sûreté d'information du compilateur. Sur deux points de détail seulement, le P. Mandonnet surprend en défaut le catalogue officiel; encore convient-il de remarquer que nous n'avons affaire probablement qu'à des fautes de copiste.

Les catalogues dérivés du catalogue napolitain diffèrent à peine de leur prototype.

Les catalogues de Ptolémée de Lucques et de Bernard Guidonis ressemblent davantage à des tables analytiques. Ils nous fournissent sur les ouvrages de saint Thomas toute sorte d'informations relatives aux circonstances de temps et de lieu dans lesquelles ils furent composés. Le catalogue de Ptolémée, le plus ancien, a le mérite d'être original et indépendant des autres catalogues connus; il est précieux pour établir la chronologie des œuvres de saint Thomas. Le travail de Ptolémée présente plusieurs divergences avec le catalogue officiel, il omet dix-sept articles de ce catalogue et enregistre en revanche un nombre à peu près égal d'ouvrages inconnus au catalogue officiel et dont les uns sont authentiques, les autres apocryphes.

Le prototype du troisième groupe, la *Tabula scriptorum Ordinis Prædicatorum*, dont la rédaction fut terminée, selon le P. Mandonnet, en 1311, est de très médiocre valeur. Non seulement ce catalogue omet plusieurs écrits authentiques, mais il présente encore vingt et un apocryphes, dont dix-huit lui sont propres. Enregistrons néanmoins soigneusement le témoignage de la *Tabula*, sur l'existence d'un commentaire littéral des quatre évangiles, indépendant de la *Catena aurea* et aujourd'hui disparu. Par une coïncidence non négligeable, la *Tabula* concorde sur ce point avec le catalogue officiel.

Le P. Mandonnet consacre un chapitre de son travail à l'examen des écrits authentiques de saint Thomas inconnus aux catalogues. Il n'y a pas de doute possible sur l'authenticité du *De emptione et venditione ad tempus*, de la *Responsio ad Bernardum abbatem Casinensem*, de la *Responsio ad fratrem Joannem Vercellensem*, de l'*Officium de festo corporis Christi*, des *Articuli iterum remissi*.

La *Quæstio de unione Verbi incarnati*, que l'on range parmi les *Quæstiones disputatæ*, et qui traite de l'union hypostatique, est, à cause de la différence notable qu'il y a dans cet écrit avec la doctrine exposée par saint Thomas en ses autres œuvres, considérée à bon droit comme apocryphe par la plupart des théologiens. Le P. Mandonnet nous semble faire preuve d'une prudence un peu excessive en considérant comme seulement douteuse l'attribution du *De unione*,

et le témoignage que l'auteur croit trouver dans ce fait qu'un manuscrit du XIV[e] siècle contient le *De unione*, parmi les autres questions disputées, ne suffit pas à établir l'authenticité de cet opuscule.

Le P. Mandonnet signale la disparition de plusieurs ouvrages catalogués, que le dépouillement rationnel des manuscrits de saint Thomas, dans les bibliothèques de l'Europe, permettra peut-être de retrouver un jour. Nous serions bien heureux de posséder le commentaire littéral sur Marc, Luc et Jean, et la reportation de Pierre d'Andria sur saint Mathieu. Un commentaire du premier livre des *Sentences*, composé en 1265, et dont le catalogue de Ptolémée nous révèle l'existence, est également disparu.

Le P. Mandonnet a utilement dressé une liste complète des apocryphes, ainsi qu'un tableau comparatif des catalogues. Sachons gré à l'auteur de nous faire espérer la publication d'autres études sur saint Thomas. L'ouvrage du savant dominicain ne laisse à désirer que sur un seul point : son style contient à plusieurs reprises des expressions qui ne nous paraissent pas irréprochables et qui ne sont nullement nécessaires à un travail d'érudition; nous nous résoudrons difficilement à admettre comme très satisfaisantes les expressions où l'auteur nous parle d' « état civil d'un ouvrage déficient » (p. 18), et où il est question de « prétériter les autres catalogues » (p. 21).

Emmanuel FLICOTEAUX.

Lettres de Jean XXII (1316-1334), textes et analyses publiés par Arnold FAYEN. T. II, 1[re] partie : *1325-1330*. Rome, Bretschneider; Bruxelles, Dewit; Paris, H. Champion, 1909. In-8°, 448 pages. (*Analecta Vaticano-Belgica* publiés par l'Institut historique belge de Rome, vol. III, 1[re] partie.)

La première partie du second volume des lettres de Jean XXII renferme les lettres de ce pape intéressant la Belgique depuis la dixième année de son pontificat (5 septembre 1325-4 septembre 1326) jusqu'au commencement de la quinzième année, qui va du 5 septembre 1330 au 4 septembre 1331. Cette quinzième année n'est pas donnée complètement. M. Fayen s'arrête en effet au 5 octobre 1330, se proposant dans la seconde partie de ce tome II, qui est sous presse, de publier toutes les lettres de la fin de ce pontificat. Dans ce volume, l'auteur a suivi le même plan que dans le précédent, donnant in-extenso les principales lettres et les autres en analyse. Nous ne reviendrons pas sur ce que nous avons déjà dit de ce travail à propos du tome I. Cette 1[re] partie du tome II est faite avec le même soin et en suivant la même méthode; elle ne sera donc pas moins intéressante pour les érudits qui veulent étudier le commencement du XIV[e] siècle.

Jules VIARD.

Lettres de Benoît XII (1334-1342), textes et analyses publiés par Alphonse Fierens. Rome, Bretschneider; Bruxelles, Dewit; Paris, Champion, 1910. In-8°, cxxii-588 pages. (*Analecta Vaticano-Belgica : Documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai* publiés par l'Institut historique belge de Rome, vol. IV.)

Le nouveau volume publié par l'Institut historique belge de Rome est tout entier consacré au pontificat de Benoît XII. Il continue ainsi la série de travaux commencée par D. Ursmer Berlière et M. Arnold Fayen et qui est consacrée aux papes du xiv[e] siècle. Grâce à cette publication, formant comme le complément de celles de MM. Daumet et Vidal, on pourra désormais facilement connaître les différents actes pontificaux du règne de Benoît XII intéressant notre pays.

Le volume de M. Fierens comprend l'analyse ou le texte intégral de 953 pièces. Sur ce nombre, 934 sont des lettres de Benoît XII tirées des archives du Vatican; onze (n° 935 à 945), n'ayant pu être retrouvées dans ce dépôt, sont publiées à l'aide de différents travaux dans lesquels elles sont insérées. Enfin les huit dernières (946 à 953) sont des lettres de Philippe de Valois et d'Édouard III écrites au pape et qui sont transcrites dans les registres de Benoît XII. Le rôle joué par ce pontife au début de la guerre de Cent ans, les efforts qu'il fit pour amener la réconciliation des rois de France et d'Angleterre et la sollicitude qu'il ne cessa de témoigner à Philippe de Valois donnent un intérêt particulier à cette publication. Si l'on ajoute à cela que pendant les premières années de cette grande lutte le principal théâtre de la guerre fut la Flandre et le nord de la France, on comprendra facilement que ce volume soit une source de premier ordre pour les historiens qui s'occupent de cette période. Les érudits travaillant aussi à l'histoire de l'Église n'y trouveront pas moins à glaner. Benoît XII fut non seulement un pape que les événements du siècle préoccupèrent gravement et qui chercha par une politique plus ou moins habile à éviter la guerre et les dissensions entre les princes chrétiens. Il fut avant tout un pape dans toute l'acception du terme. Moine austère et théologien de grand talent, il s'appliqua surtout pendant les trop courtes années de son pontificat à la réforme de l'Église. Il s'attacha d'abord à défendre les biens ecclésiastiques contre les empiétements et les compétitions des princes séculiers. Les riches prébendes et les monastères opulents de la Flandre, qui étaient alors en pleine prospérité, ne pouvaient manquer d'exciter l'envie des clercs et la convoitise des seigneurs. Benoît XII fut alors le dispensateur des plus beaux bénéfices, l'arbitre souverain dans les contestations difficiles, le défenseur des droits lésés et des revendications légitimes. Il chercha surtout à combattre les abus que provoquaient

les commendes et à délivrer les églises des intrigants suscités par le système des expectatives. Une des préoccupations de Benoît XII fut aussi la réforme des mœurs. Au commencement du XIV[e] siècle, sous l'influence de la richesse et de l'amour du luxe, un grand relâchement s'était produit dans les mœurs. Les naissances illégitimes étaient fréquentes et bien des prêtres étaient par leur conduite un objet de scandale pour les fidèles. Le pape sévit fortement contre tous ces abus; mais le peu de temps qu'il resta sur la chaire de saint Pierre ne lui permit pas de mener à bien les différentes réformes qu'il avait entreprises.

M. Fierens, après avoir esquissé à grands traits la politique religieuse de Benoît XII, donne une description très détaillée des différents registres se rapportant à ce pontificat. Viennent ensuite l'analyse ou la publication des lettres curiales, secrètes ou communes, qui intéressent les anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, une brève analyse des lettres exécutoires, la publication de plusieurs lettres non enregistrées et publiées dans divers recueils et celle de quelques documents insérés dans les registres de Benoît XII. Plusieurs tables terminent cet excellent travail et permettent de l'utiliser facilement : une table des noms de lieux et de personnes, une table alphabétique des matières et une des *incipit* des lettres communes, secrètes et curiales.

Jules VIARD.

Studien über Papst Benedikt XII (20 Dezember 1334 bis 25 April 1342), von D[r] Karl JACOB. Berlin, R. Trenkel, 1910. In-8°, 165 pages.

Comme le titre même de cet ouvrage l'indique, ce n'est pas une histoire du pontificat de Benoît XII que son auteur a voulu donner dans son travail, mais seulement quelques études sur ce pontife et sur son administration. Benoît XII fut un pape qui tenta de grandes réformes dans l'Église et essaya de mettre fin à de nombreux abus. Or, comme tous les réformateurs, il fut beaucoup critiqué et la calomnie ne l'épargna pas. Aussi nous croyons que, pour juger sainement un tel pape, il faut bien plus examiner ses œuvres qu'écouter les bruits plus ou moins exacts dont quelques chroniqueurs ou quelques mécontents ont pu se faire les échos. Il ne faut pas non plus oublier que Benoît XII occupa la chaire de saint Pierre à une époque particulièrement difficile et délicate, alors que la chrétienté fut bouleversée par des guerres et des dissensions nombreuses. Or, voulant avant tout ramener la paix entre les princes chrétiens, dans l'espoir qu'ils dirigeraient leurs efforts contre les Turcs, il fit de nombreuses démarches et de grands efforts qui furent quelquefois mal interprétés par les partis adverses.

M. K. Jacob, qui a mis à profit les nombreux travaux déjà publiés tant en France qu'en Allemagne sur l'époque où vécut Benoît XII, a examiné seulement différents points de son pontificat. Après des notes assez brèves sur le conclave qui élut ce pape et sur sa vie avant son avènement au trône pontifical, il consacre quelques pages à sa personne et au début de son gouvernement. Les chapitres les plus considérables sont ceux qui sont relatifs à l'administration de l'Église, aux impôts et aux finances et surtout à la politique de ce pape. On trouvera encore dans ce travail des notes sur les cardinaux qui vécurent autour de Benoît XII, sur la chancellerie et sur la réforme des Ordres religieux. En somme, ce volume, dont certaines conclusions demanderont à être examinées de près, offre surtout une suite d'aperçus sur le pontificat de Benoît XII et non son histoire méthodique et complète.

Jules VIARD.

Histoire de l'abbaye de Flines, par Mgr Édouard HAUTCŒUR,... Nouvelle édition revue et augmentée. Lille, R. Giard, 1909. In-8°, xv-468 pages, pl. et plan.

Mgr Hautcœur, après avoir publié en 1874 le cartulaire de l'abbaye de Flines, avait fait paraître l'année suivante l'histoire de cette maison; il nous donne aujourd'hui une nouvelle édition de cette histoire continuée jusqu'à nos jours et illustrée d'excellentes photogravures. En dehors du chapitre consacré aux événements récents, le texte primitif n'a guère subi de modifications, et quoique, depuis 1875, bien des textes utilisés par l'auteur aient été édités de nouveau avec plus de soin et de critique que précédemment, nous ne croyons pas que l'ouvrage de Mgr Hautcœur ait perdu à ne pas être remanié, tant les sources historiques ont été consultées par lui avec prudence.

L'abbaye cistercienne de Flines fut fondée par Marguerite la Noire, comtesse de Flandre, vers l'année 1234. Le monastère primitif s'élevait non pas à Flines, mais près d'Orchies, le long du ruisseau de l'Orque, dans le pays de Pevèle, et portait le nom de l'Honneur-Notre-Dame. Les Bernardines chargées de diriger la nouvelle communauté venaient sans doute de la maison fondée à Marquette, en 1226, par la comtesse Jeanne de Flandre. Le pape Grégoire IX reconnut l'existence de l'abbaye par une bulle datée du 19 juillet 1235 et l'exempta de la juridiction de l'ordinaire par une autre bulle du 13 avril 1237. La maison de l'Honneur-Notre-Dame ne tarda pas à prospérer, non seulement les donations affluèrent, mais les demandes d'entrée se multiplièrent tellement que le Saint-Siège dut prendre des mesures pour empêcher la réception de plus de religieuses que n'en pouvaient nourrir les possessions (bulle du 13 novembre 1245). Bientôt

le couvent se trouva assez puissant pour envoyer une colonie repeupler l'abbaye de Poleilmont, située aux environs de Charleroi, que la peste avait décimée.

A la suite de difficultés avec le chapitre de Tournai, il fut décidé que le monastère serait transporté à Flines, dans le diocèse d'Arras, où l'abbaye possédait déjà une exploitation rurale. Les nouveaux bâtiments commencés vers 1251 se trouvèrent prêts à recevoir les religieuses vers 1255; en 1257, le transfert était chose faite. Malgré les dépenses occasionnées par les constructions nouvelles, la situation continua à être de plus en plus florissante; c'est que les particuliers comme les princes de la maison de Dampierre rivalisaient de largesses; les uns léguaient ou faisaient don de terres ou de fermes, les autres exemptaient le monastère d'impôts, de droits de péage et lui assuraient différents revenus. A la fin du XIII[e] siècle, le domaine de l'abbaye était constitué tel qu'il demeura jusqu'à la Révolution. Les accroissements postérieurs à cette époque sont d'importance minime.

Bien administré, le monastère ne connut ni la misère, où tombèrent au XIV[e] siècle nombre d'établissements religieux, ni les désordres et la déchéance morale, où se traina le XV[e] siècle finissant. Ravagé par la peste, puis menacé par les Gueux, qui forcèrent les religieuses à se réfugier à Douai, il n'attendit pas la fin du XVI[e] siècle pour se relever et depuis il demeura prospère jusqu'à la Révolution. Une seule fois les nonnes connurent les horreurs de la guerre, ce fut durant les expéditions de Philippe le Bel en Flandre; elles ne devaient plus renouveler cette triste expérience, bien que souvent la région fût le théâtre d'hostilités.

Une bulle de Clément IV, du 21 mars 1267, avait fixé le nombre des religieuses de chœur à cent, mais ce chiffre fut souvent dépassé, au commencement du XVIII[e] siècle il fut même doublé; les sœurs converses et les convers chargés des travaux agricoles étaient une vingtaine; il y eut un, puis deux confesseurs réguliers; quant aux chapelains séculiers, ils s'élevèrent au cours du XIV[e] siècle au nombre de quatorze, alors que le pape n'en avait prévu qu'un seul, mais leur accroissement fut nécessité par l'abondance des fondations pieuses.

L'élection des abbesses resta aux voix des religieuses jusqu'au XVI[e] siècle : ce n'est qu'en 1561, pour la première fois, que Marguerite de Parme désigna une abbesse de son choix.

L'abbaye reçut souvent des personnes de qualité qui y venaient terminer leurs jours, la plus célèbre fut la comtesse Marguerite de Flandre, qui y mourut en 1279. Dès le XIV[e] siècle, les religieuses se chargèrent aussi de l'éducation des jeunes filles.

Les bâtiments, qui avec leurs dépendances immédiates couvraient une superficie de quatorze hectares, furent construits entre 1250 et 1350. Comme le pays était très marécageux, on l'avait asséché en

creusant deux canaux qui en déversaient les eaux dans la Scarpe; ces canaux présentaient en outre l'avantage de fournir un accès commode au monastère quand les chemins étaient défoncés par les pluies. L'église fut dédiée le 28 mai 1279 par l'archevêque de Reims Pierre Barbet; l'évêque de Tournai, Philippe Mousket, consacra ensuite quelques chapelles. Bâtie en grès, elle se composait de trois nefs coupées par un transept; la nef centrale était fermée par des cloisons en bois et servait de chœur aux religieuses. Le transept seul était ouvert au public. Le clocher, primitivement en bois, ne fut remplacé par une tour en pierre que vers la fin du XVIIe siècle. L'église renfermait un grand nombre de reliques et d'objets d'art; elle possédait notamment deux beaux rétables en bois peint du XVe siècle, œuvre du sculpteur Ricart de Valenciennes. Jusqu'au traité d'Athis-sur-Orge, elle servit de sépulture à la maison de Dampierre. On y voyait les tombeaux de la comtesse Marguerite de Flandre, de Guillaume et de Gui de Dampierre, de Mahaut de Béthune, de Blanche de Sicile, femme de Robert de Béthune, de Jean de Flandre, évêque de Liège, et de Guillaume de Hainaut, évêque de Cambrai, tous deux petits-fils de Marguerite de Flandre.

L'infirmerie et la salle du chapitre furent achevées avant la fin du XIIIe siècle; le dortoir et le réfectoire entre 1309 et 1323; enfin le cloître vers le milieu du XIVe siècle. Un second cloître fut élevé au XVIe siècle et les abbesses du XVIIIe siècle remanièrent complètement les bâtiments claustraux. La pioche des démolisseurs devait tout abattre en 1794.

Le livre de Mgr Hautcœur, solidement documenté, est d'une lecture agréable; mais il est d'un maniement peu commode : l'auteur a adopté un ordre purement chronologique, qui mêle la formation du domaine à l'histoire externe et interne du monastère, il a en outre négligé de dresser des tables. Cette histoire n'en est pas moins un excellent ouvrage qui sera toujours consulté avec fruit.

Henri LEMAÎTRE.

Le Chapitre royal de l'église collégiale de Saint-Pierre-de-la-Cour du Mans, par le vicomte MENJOT D'ELBENNE et l'abbé DENIS. I : *Étude historique*. II : *Cartulaire*. Mamers, Fleury, 1910. 2 vol. in-8°.

Les chanoines de Saint-Pierre-de-la-Cour desservaient la *Sainte-Chapelle* des comtes du Maine. Leurs archives ont à peu près disparu pendant la Révolution, et l'on ne saurait presque rien de leur histoire si un chanoine du XVIIIe siècle n'avait, dans un recueil heureusement conservé, résumé leurs plus anciens titres.

MM. d'Elbenne et Denis se sont beaucoup servi du recueil ainsi

composé, ils l'ont complété grâce à de patientes recherches et sont arrivés à constituer un *Cartulaire* factice qui comprend 250 actes échelonnés du xe siècle au xve. Ce cartulaire forme l'un des volumes de la publication dont nous rendons compte. Il est accompagné d'une table des noms propres.

L'autre volume comprend une notice historique assez développée sur le Chapitre. On y remarquera l'histoire de ses démêlés avec les évêques du Mans, une étude très intéressante sur l'organisation de ses écoles, le résumé des livres perdus qui constituaient son trésor d'archives, notamment du *Pastoral* et du *Cartulaire*, des listes chronologiques des doyens et des chantres et une liste alphabétique de tous les chanoines connus. Cette notice est elle-même suivie d'une table et d'une série d'*Addenda* fort importants, qu'il ne faut pas oublier de consulter. Le tout aurait été utilement complété par une bibliographie générale et par quelques pages sur les sources; les références auraient pu également être multipliées.

On trouvera l'étude diplomatique des plus anciens actes, qui ne rentrait pas dans le plan de M. d'Elbenne, dans l'intéressant ouvrage de notre confrère M. Latouche sur *le Comté du Maine aux Xe et XIe siècles*. L'étude archéologique de ce qui subsiste de l'ancienne église reste à faire.

La publication du *Cartulaire de Saint-Pierre-de-la-Cour* fait honneur à l'érudition de ses auteurs. Étendue des recherches, exactitude des transcriptions, ingéniosité dans la reconstitution des documents perdus, fidélité des tables sont autant de mérites qui les recommandent à la reconnaissance des historiens.

L. C.

Margaret and Ernest Marriage. *The Sculptures of Chartres Cathedral.* Cambridge, at the University Press, 1909. In-8°, xvi-270 pages, 120 figures.

Les auteurs n'ont pas voulu écrire une monographie de la cathédrale de Chartres, ils se sont proposé de donner une série aussi complète que possible des sculptures de la cathédrale et en particulier des portails; un texte court et précis, en anglais et en français, accompagne chaque planche. Les motifs photographiés représentent des ensembles, mais aussi et surtout des détails, pris à l'aide du télé-objectif qui, fouillant partout, nous révèle un grand nombre de morceaux que nous ne soupçonnions qu'à peine. Cet essai doit être encouragé; les travailleurs trouveront dans ce volume un grand nombre de matériaux d'art et d'iconographie. Notons parmi les planches les plus intéressantes celles qui représentent les signes du zodiaque et les travaux des mois (portail occidental), des détails des tympans et des grandes statues de

ce portail, les statues d'abbés placées dans les niches des contreforts, les statuettes de la vie active, de la vie contemplative et des béatitudes (portail nord), les scènes de la création et les voussures de ce portail, photographiées avant les restaurations actuelles, enfin quelques beaux fragments de la célèbre clôture du chœur.

M. A.

Gabriel Fleury. *La cathédrale du Mans.* — Louis Demaison. *La cathédrale de Reims.* — Auguste Anglès. *L'abbaye de Moissac.* Paris, H. Laurens, 1910. In-8°, 108, 136 et 96 pages, plans, pl. et fig. (Petites monographies des grands édifices de la France, publiées sous la direction de M. E. Lefèvre-Pontalis.)

Ces nouveaux volumes de la collection que dirige M. Lefèvre-Pontalis sont l'œuvre d'archéologues connaissant parfaitement l'édifice dont ils publient la monographie.

Après une courte et substantielle notice historique, M. Fleury décrit l'intérieur de la cathédale : plan, nef, chœur (chœur roman et chœur gothique), crypte, chapelles, déambulatoire, abside, transept, tombeaux et vitraux, puis l'extérieur.

On attribue la fondation de la cathédrale du Mans à saint Julien, qui l'aurait élevée près du mur de l'enceinte gallo-romaine; il n'en subsiste rien aujourd'hui. Du vi^e au ixe siècle, on trouve dans les *Actus pontificum*, première histoire des évêques du Mans, des mentions de recontruction de la cathédrale. Enfin, dans la seconde moitié du xie siècle, la cathédrale fut reconstruite en entier sur un plan nouveau; l'évêque Vulgrin creusa les premières fondations en 1060; son successeur Arnauld continua l'œuvre commencée et, malgré l'écroulement subit du chœur, l'édifice était à sa mort en partie achevé. Le 17 octobre 1093, l'évêque Hoël consacra le nouvel édifice et y transféra les reliques de saint Julien.

Peu après, l'évêque Hildebert entreprit la reconstruction de la nef et confia le soin de diriger les travaux au moine Jean, de l'abbaye de la Trinité de Vendôme, lorsque deux terribles incendies vinrent ravager la cathédrale. Guillaume de Passavant (1145-1187) restaura la nef et la couvrit d'une voûte, achevée en 1158, qui existe encore aujourd'hui. En 1217, le chœur ayant été jugé trop petit fut renversé et le nouveau s'éleva aussitôt à sa place; il était terminé en 1254. La reconstruction des croisillons commencée à la fin du xive siècle ne fut achevée qu'en 1430. Depuis, la cathédrale n'a pas été sensiblement modifiée. On en connait le plan : une nef du xiie siècle flanquée de bas côtés, un grand transept achevé au xve siècle et un chœur flanqué d'un double déambulatoire et de treize chapelles rayonnantes du xiiie siècle; la chapelle d'axe est plus grande que les autres; une des

chapelles méridionales a été défoncée au xve siècle pour construire la sacristie.

Les vitraux, dont quelques-uns peuvent remonter à la fin du xie siècle et dont l'ensemble permet de suivre les modifications apportées à l'art de la peinture sur verre du xie au xvie siècle, sont une des parties les plus intéressantes de la cathédrale du Mans. Comme les procédés, les sujets ont varié durant ce long espace de temps; on rencontre d'abord des scènes de la vie de Jésus-Christ et des saints patrons de la cathédrale, puis des scènes allégoriques (xiiie siècle), enfin au xve des scènes du Nouveau Testament. Malheureusement, ces vitraux ont été fort endommagés et par les Huguenots en 1562, et par les orages, notamment en 1858. Les morceaux les plus anciens se trouvent maintenant dans les fenêtres romanes du bas de la nef; c'est là entre autres que l'on peut admirer l'*Ascension*, un des plus anciens spécimens de la peinture sur verre, dont les deux panneaux inférieurs sont seuls authentiques. Dans les fenêtres hautes du chœur, on voit représentés des personnages de grandeur naturelle, prophètes, apôtres, évêques et à leurs pieds les bienfaiteurs et les donateurs, des membres des corporations, drapiers, fourreurs, architectes de la cathédrale, boulangers, etc., dans l'exercice de leur métier; toutes ces scènes du xiiie siècle sont très vivantes et très réalistes. Les vitraux des fenêtres du déambulatoire et des chapelles absidiales, assez bien conservés, contiennent des scènes de la vie du Christ et des miracles de la Vierge, entre autres l'histoire de Théophile. Des vitraux du xve siècle décorent la grande fenêtre du croisillon septentrional et représentent des saints, des évêques, des personnages appartenant à l'histoire du pays et, au-dessus, le *Jugement dernier*.

En tête du volume est un très bon plan colorié dressé par M. Pascal, l'architecte de la cathédrale. L'illustration, abondante et bien choisie, reproduit toutes les parties intéressantes de ce beau monument.

Dans sa monographie de la cathédrale de Reims, M. Demaison donne à l'histoire de la construction une très large place; il y résume ses études antérieures et en expose les résultats souvent très nouveaux et quelquefois assez éloignés des théories de ses devanciers. Dès le ve siècle, il existait sur l'emplacement de la cathédrale actuelle une basilique construite par saint Nicaise. En 862, l'archevêque Hincmar célébra la dédicace d'une nouvelle cathédrale commencée par son prédécesseur Ebbon; un siècle plus tard, l'archevêque Ebbon y effectua des remaniements importants mal précisés dans les récits des deux chroniqueurs contemporains : Richer et le continuateur des *Annales de Flodoard*. La cathédrale carolingienne avait été en partie reconstruite sous le règne de Louis VII, lorsque le 6 mai 1210 un

immense incendie qui dévora un quartier de la ville détruisit complètement la basilique.

Un an après, les plans étaient dressés et l'archevêque Aubri de Humbert posait la première pierre du nouvel édifice; en 1221, les fonds commençant à s'épuiser, le pape Honorius III accorda, comme il le faisait souvent dans des cas semblables, des indulgences à ceux qui contribueraient à la construction de la cathédrale. En 1241, le chœur était terminé. On a longtemps attribué à Robert de Coucy, sans d'ailleurs prêter attention aux dates, la gloire d'avoir construit la cathédrale de Reims; M. Demaison, s'appuyant entre autres sur les inscriptions du labyrinthe, prouve qu'il faut la reporter à Jean d'Orbais, qui en dressa le plan, éleva le chevet et commença le transept; Jean Le Loup, qui lui succéda vers 1231, acheva le chœur dont le chapitre prit possession en 1241 et éleva le transept septentrional, qui date du milieu du XIIIe siècle. De 1247 à 1255, Gaucher de Reims travailla aux portes et voussures de la façade occidentale, qui dut être commencée vers 1250, avant que les premières travées de la nef fussent construites. Ces travées sont l'œuvre de Bernard de Soissons, qui, vers 1280, construisit la grande rose de la façade occidentale.

A la fin du XIIIe siècle, le grand portail était donc terminé, sauf le fronton et les étages des tours, et il semble que, malgré les efforts des archéologues pour rajeunir les premières travées de la nef et du portail, ce point soit définitivement acquis.

C'est au commencement du XIVe siècle seulement que nous rencontrons Robert de Coucy qui acheva le grand portail et mourut en 1311. M. Demaison a pu retrouver dans les archives les noms de quelques-uns des architectes du XIVe siècle : Colard Gilles, qui fut en même temps architecte de Saint-Nicaise, puis Jean de Dijon qui mourut en 1416 et fut remplacé par Colard de Givry, qui fut pendant trente-six ans le maître de l'œuvre de Notre-Dame. Au XVe siècle cependant, les tours n'étaient pas encore entièrement achevées et, en 1427, l'ancien doyen, Guillaume Fillastre, offrait 400 écus pour terminer la tour septentrionale. Enfin les flèches allaient être commencées lorsque le terrible incendie du 24 juillet 1481 consuma tous les combles et arrêta à jamais les travaux. On n'a fait depuis que restaurer et entretenir ce magnifique édifice.

Je me suis trop étendu sur toute cette première partie pour pouvoir parler de la deuxième, la description, malgré tout l'intérêt qu'elle présente en particulier au sujet de l'iconographie des portails. Je ne trouve guère à reprocher à cet excellent volume très habilement illustré que la division en trois chapitres de la partie historique, qui déroute quelquefois le lecteur et oblige l'auteur à se répéter; peut-être eût-il été préférable de traiter à leur emplacement chronologique les différents points étudiés dans ces trois chapitres, quitte à donner à la

fin du volume une liste des architectes, par exemple, ou à développer dans des notes certaines discussions qui auraient tenu une trop grande place dans l'histoire même de la construction.

Dès 1063, Durand, le premier abbé clunisien de Moissac (1048-1072), consacrait une église dont les fouilles récentes ont permis de découvrir les fondations; elle était aussi grande que l'église actuelle et comprenait une nef flanquée d'étroits bas côtés, comme il en existe encore dans les églises romanes du Limousin, une abside avec déambulatoire et peut-être un transept; la nef était couverte d'une voûte en berceau supportant directement la toiture; des piliers circulaires portaient les grandes arcades. L'abbé Ansquitil, quelques années plus tard, complétait l'œuvre de son prédécesseur en élevant autour de l'église de vastes constructions dont il reste encore quelques débris dans le cloître.

A la fin du XIIe siècle, on construisit une nouvelle église couverte de coupoles, consacrée en 1180; mais, en 1188, un grand incendie consuma les clochers et une partie des bâtiments claustraux. L'abbé Bertrand de Montaigu (1260-1293) releva les bâtiments ruinés par les incendies et dévastés par les bandes armées qui ravagèrent le pays au cours du XIIIe siècle; le cloître date de cette époque; une partie des sculptures du cloître antérieur fut réemployée. Après la guerre de Cent ans, dont l'abbaye eut beaucoup à souffrir, on dut reconstruire l'église presque entière; on ne conserva de l'église à coupoles que la partie inférieure des murs latéraux des deux premières travées; l'église actuelle est l'œuvre des abbés Aymeric de Roquemaurel (1431-1449) et Pierre de Carmaing (1449-1483).

L'église, au point de vue construction, n'offre rien de particulièrement intéressant, mais sa sculpture, surtout celle du portail, est tout à fait remarquable, et M. Anglès a su en faire ressortir tout l'intérêt; son influence fut considérable : « Les ateliers de Moissac et ceux tout voisins de Toulouse donnèrent naissance, dès la première moitié du XIIe siècle, à une brillante école de sculpture qui, avec l'école bourguignonne, dont les œuvres maîtresses, les tympans de Vézelay et d'Autun, datent des environs de 1132, joua un rôle capital dans l'évolution de la statuaire du moyen âge et contribua pour une forte part à la préparation du style gothique. » Son influence se fit sentir en Provence, Auvergne, Limousin, Aquitaine, en Italie, en Espagne et jusque dans l'Ile-de-France, à Saint-Denis, à Chartres, à Étampes, à Senlis par exemple. Mais, dès la fin du XIIe siècle, elle était en décadence, et après la croisade des Albigeois elle disparut devant les écoles du nord.

M. Anglès décrit avec grand soin les sculptures, peintures et le mobilier de l'église; il faut noter un crucifix du XVe siècle, d'origine

espagnole, dont la croix est formée par des ceps de vigne munis de leurs branches; le Christ, de grandeur naturelle, très réaliste, est vêtu du court jupon traditionnel.

Le cloître de Moissac, un des plus jolis coins de France, est intéressant à étudier au double point de vue de la sculpture et de l'iconographie. Les arcades en briques du XIVe siècle retombent sur des colonnettes en marbre des Pyrénées, alternativement simples et géminées; les piliers qui renforcent les angles et la partie médiane des galeries sont couverts de figures raides et plates, semblables à celles des ivoires byzantins. Sur les chapiteaux évasés des colonnettes sont représentés des sujets empruntés à la Bible, aux Évangiles et aux vies de saints; on peut noter dans ces sculptures un grand soin du détail, l'amour du pittoresque et l'observation directe de la nature; le style en est excellent lorsqu'il s'agit de représenter la vie réelle, inférieur pour les sujets abstraits de l'Écriture. La flore fournit partout de magnifiques motifs. L'influence de l'Orient s'y fait sentir en plusieurs endroits : reproductions de broderies, d'étoffes, d'encadrements, de coffrets, inscriptions coufiques plus ou moins déformées. M. Anglès donne la description des chapiteaux dont plusieurs sont reproduits dans le texte, malheureusement à trop petite échelle; très au courant des plus récents travaux iconographiques, il montre qu'il ne faut pas toujours chercher un sens symbolique à des motifs purement décoratifs.

L'ouvrage se termine par une courte description de la curieuse église Saint-Martin qui contient des parties antérieures à l'époque romane.

Ce volume, abondamment illustré, accompagné d'un excellent plan teinté de M. Chauliat, fait très bonne figure à côté des monographies déjà parues dans cette collection que dirige d'une manière effective notre confrère M. Eug. Lefèvre-Pontalis.

Marcel AUBERT.

Jean BAYET. *Les richesses d'art de la ville de Paris. Les édifices religieux, XVIIe, XVIIIe, XIXe siècles.* Paris, H. Laurens, 1910. In-8°, 268 pages, 64 pl.

On connaît le volume qu'a consacré M. Boinet aux édifices religieux de Paris du moyen âge et de la Renaissance. M. Jean Bayet vient de compléter ce travail par une excellente étude des édifices religieux construits à Paris aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles. Au commencement du XVIIe siècle, l'Ordre des Jésuites tout-puissant impose aux églises le style dit « jésuite », plus propre à satisfaire la raison qu'à provoquer l'effusion mystique; l'intérieur des églises est orné de tableaux de grande beauté et de monuments sculptés : autels, statues, tom-

beaux, présentant un curieux mélange de sincérité et d'ostentation.

Le XVIIIe siècle, bien que très éloigné du sentiment religieux, a vu s'élever un grand nombre d'édifices; c'est que la population de la ville augmentait et qu'il fallait des églises dans les nouveaux faubourgs. Les églises « jésuites » se font d'abord plus coquettes, pour suivre le goût régence; la décoration est contournée comme une pièce d'ornementation rocaille; les boiseries sont admirablement sculptées; les grilles en fer forgé sont des œuvres d'art; le mobilier, d'un goût raffiné, est d'une exécution parfaite. Mais l'ensemble manque de force.

Avec la seconde moitié du XVIIIe siècle apparaît une réaction inspirée par l'étude des monuments de l'art antique; dans le style jésuite, seul le détail de la décoration était emprunté à l'architecture gréco-romaine; à la fin du XVIIIe et surtout au commencement du XIXe siècle, on copie entièrement les monuments anciens.

Le XIXe siècle, siècle d'érudits et de restaurateurs, subit d'abord l'influence de l'antiquité, à qui il emprunte ses grands plans rectangulaires, ses péristyles à colonnes, ses nefs bordées de colonnades, ses plafonds enrichis de caissons.

Mais voici que le romantisme ressuscite le style gothique; on commence par restaurer les monuments gothiques, puis on les pastiche dans des édifices nouveaux, dont plusieurs, intimement liés au plan de transformation et d'embellissement de Paris commencé par le baron Haussmann, sont d'un heureux effet décoratif. Les architectes remontèrent même au delà du gothique et construisirent des églises de style roman et même de style byzantin. La décoration intérieure des églises est plus originale et la plupart des artistes, purs classiques, élèves d'Ingres ou romantiques, ont senti profondément la poésie du christianisme et ont quelquefois retrouvé pour l'exprimer la sérénité mystique des anciens fresquistes.

Comme on peut le voir par ce rapide examen du travail de M. Jean Bayet, les églises de Paris permettent de suivre l'évolution de l'art religieux, monumental et décoratif aux XVIIe, XVIIIe et XIXe siècles; et M. Bayet a su nous intéresser à ces monuments d'un art quelquefois méprisé par les archéologues et les artistes. Une illustration abondante complète ce beau volume.

Marcel AUBERT.

Ernst HEIDRICH. *Die alt-deutsche Malerei.* — Richard HAMANN. *Die früh-Renaissance der italienischen Malerei.* Jena, Eug. Diederichs, 1909. In-8°, 200 pl. (*Die Kunst in Bildern.*) Prix : 4 m. 50.

L'intérêt de la collection publiée par la maison Diederichs de Jena n'est pas à démontrer. C'est par la multiplication des recueils de ce

genre, qui permettent facilement la comparaison des œuvres par des reproductions à échelle très suffisante, que l'historien de l'art peut vraiment étudier et se faire une idée très nette de tel ou tel maître. Les volumes sont précédés d'une courte introduction d'une cinquantaine de pages et se terminent par une explication sommaire des planches.

Celui qui est consacré à la peinture primitive allemande est dû à la compétence de M. Ernst Heidrich. Les principaux tableaux des grands peintres du xvᵉ et du xviᵉ siècle, depuis Lucas Moser jusqu'à Hans Holbein, défilent devant nos yeux. Les planches nous donnent souvent de beaux détails de retables ou de compositions importantes et d'admirables portraits de Dürer, de Lucas Cranach et de Holbein.

Le second recueil passe en revue les œuvres des Pollaiuolo, de Benozzo Gozzoli, Botticelli, Piero di Cosimo, Jacopo del Sellaio, Filippino Lippi, Domenico Ghirlandaio, Andrea del Verrocchio, Lorenzo di Credi, Luca Signorelli, Pietro Perugino, Francesco Francia, Bernardino Pinturicchio, Francesco Cossa, Cosimo Tura, Ambrogio Borgognone, etc. Là encore les reproductions de détails abondent et permettent admirablement les comparaisons.

Nous sommes persuadé que la collection, qui vient de paraître, va se poursuivre assez rapidement; elle est de celle qui sera dès lors indispensable aux amateurs et aux érudits.

A. Boinet.

Max Kemmerich. *Die frühmittelalterliche Porträtplastik in Deutschland bis zum Ende des XIII. Jahrhunderts.* Leipzig, Klinkhardt und Biermann, 1909. In-8°, 253 pages et 112 fig.

M. Kemmerich, déjà connu par son intéressant volume sur les portraits du moyen âge dans la peinture allemande avant le xiiiᵉ siècle, vient de consacrer une longue étude parallèle aux portraits dans l'art plastique. Il ne faudrait pas assurément prendre le mot portrait dans son sens véritable. Il ne peut s'agir que de représentations le plus souvent de pure fantaisie. Ainsi les artistes ont représenté, mais avec combien peu de réalisme, l'empereur Otton le Grand et sa femme sur un ivoire de la collection Trivulce, ou encore Henri II et Cunégonde sur l'autel de Bâle à Cluny. Les sceaux nous donneraient des indications plus précises. M. Kemmerich les passe en revue dans un chapitre très instructif et abondamment illustré. Il étudie tout particulièrement les effigies de Charles le Gros, Arnoul de Carinthie, Otton III, Henri II, Conrad II, Henri III, Henri IV, Henri V, Frédéric Barberousse et Frédéric II.

Dans la grande sculpture, à ses débuts, on notera les portraits de l'impératrice Béatrix au portail du dôme de Freising, de Frédéric Bar-

berousse au même monument et au cloître de Saint-Zénon près de Reichenhall, de l'évêque Hugo de Hasenbourg à la porte Saint-Gall de la cathédrale de Bâle, des abbesses Adélaïde Ire, Béatrix et Agnès à Quedlimbourg, de l'évêque Geoffroy de Spitzenberg au dôme de Wurzbourg, etc.

Un chapitre important traite uniquement de l'iconographie de Frédéric Barberousse. L'auteur compare les œuvres de sculpture déjà citées au célèbre buste de Cappenberg et au bas-relief du musée de Hagenau. Il est incontestable qu'il y a des analogies réelles.

Au XIIIe siècle, les sculpteurs donnent aux personnages des traits plus individuels. On sent qu'une évolution se manifeste dans l'art. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder le tombeau de Henri le Lion et de sa femme Mathilde au dôme de Brunswick, la statue d'un comte de Fribourg (Conrad) au dôme de Fribourg, la tombe du roi Rodolphe de Habsbourg à Spire, celle de l'archevêque Sigfried d'Eppenstein à Mayence, le monument funéraire de Gérard de Gueldre et de sa femme Marguerite à Roermond, le tombeau du duc Henri IV à Breslau, etc.

Il y a beaucoup à apprendre en lisant le livre de M. Kemmerich, qui nous révèle quantité de documents iconographiques de réelle importance. Si quelques-unes de ses conclusions peuvent paraître difficiles à admettre, l'ensemble n'en forme pas moins une sorte de *corpus* très complet auquel les historiens de l'art allemand du moyen âge devront désormais avoir recours souvent.

A. Boinet.

Émile-H. van Heurck et G.-J. Boekenoogen. *Histoire de l'imagerie populaire flamande et de ses rapports avec les imageries étrangères.* Bruxelles, G. van Oest, 1910. Gr. in-4°, 342 grav., dont plusieurs en couleurs.

L'importance des images populaires pour l'histoire des mœurs, pour l'histoire elle-même et pour le folklore ne saurait être mise en doute. Elles ont transmis de génération en génération les farces, les légendes et les épopées et sont, en un mot, de véritables documents. Le livre que nous annonçons a donc un très grand intérêt.

Les ouvrages publiés sur cette matière sont peu nombreux; les livres généraux n'existent pas. Nous possédons seulement, en particulier pour la France, quelques travaux locaux. Les images populaires furent d'abord d'ordre religieux. Dans la suite, elles furent légendaires, militaires, anecdotiques, satiriques, philosophiques et politiques (tribulations du Juif-Errant, aventures de Cartouche, glorieux faits d'armes de Napoléon, contes de la Mère l'Oie, etc.).

Dans une introduction très substantielle, MM. van Heurck et Boekenoogen donnent des indications précieuses sur les imagiers et sur les

procédés de fabrication de l'ancienne image populaire. Ils abordent ensuite l'histoire de l'imagerie à Turnhout. C'est dans cette localité, qui est le siège le plus important de la fabrication de la carte à jouer du monde entier, qu'a été installé le grand établissement Brepols et Dierckx Zoon, qui remonte au début du XIXe siècle. Turnhout est l'Épinal belge. Dans la même ville se sont fondées encore vers le même temps les maisons Wellens et Delhnvenne, Glenisson et van Genechten, Beersmans-Pleek et Jacobs-Brosens. M. van Heurck s'était rendu acquéreur des bois de la maison Brepols et du fonds d'images de l'éditeur Beersmans, ce qui lui donna l'idée de publier un livre sur l'imagerie flamande, en collaboration avec M. Boekenoogen, qui avait déjà fait beaucoup de recherches sur l'histoire de l'imagerie populaire dans les Pays-Bas.

Il nous est difficile d'entrer dans de nombreux détails sur les sujets représentés par les imagiers. Il nous suffira d'indiquer, par exemple, le Petit Poucet, l'Enfant prodigue, le Pays de Cocagne, Gulliver, Cartouche, Croquemitaine, Robinson Crusoé, Alida et le Ramoneur, le Petit Chaperon rouge, Peau d'Ane, Barbe-Bleue, Guillaume Tell, maître Renard, etc.

L'ouvrage se termine par un « aperçu de l'imagerie populaire des divers pays de l'Europe » (Belgique, Hollande, France, Allemagne, Autriche, Suisse, Italie, Espagne, Angleterre, Russie et Suède), qui renferme en une centaine de pages quantité de renseignements inédits ou peu connus. Pour la Belgique, les spécimens antérieurs au XIXe siècle sont rares; au contraire, en ce qui concerne la Hollande, les auteurs ont pu reconstituer, grâce à un grand nombre de pièces qui nous ont été conservées, l'histoire de l'imagerie dans ce pays, une des plus fécondes et des plus intéressantes de l'Europe. La ville d'Amsterdam a été dès le XVIe siècle un centre très important pour la fabrication des images. Au XVIIIe siècle, il faut citer surtout l'habile graveur H. Numan († 1788), qui copia les vieilles planches en les modernisant.

En France, les villes où fut pratiquée l'industrie imagière au XVIIIe et au XIXe siècle sont, principalement, Orléans, Chartres, Nantes, Le Mans, Rouen, Évreux, Caen, Paris, Avignon, Lyon, Metz, Nancy, Belfort, Lille, Cambrai, Douai et enfin Épinal. M. Lucien Descaves a inséré dans le livre que nous analysons une longue notice sur François Georgin (1801-1863), qui entra dans les ateliers de Jean-Charles Pellerin, — le fondateur, à la fin du XVIIIe siècle, de la célèbre maison d'imagerie populaire d'Épinal, — et dont le nom se lit sur une si grande quantité d'estampes. Georgin a gravé des images religieuses, des contes et des romans de chevalerie, des scènes populaires, des épisodes tirés de nos vieux fabliaux, des *patentes* burlesques. Il entre-

prit enfin la série de ces planches en couleur si connues qui contribuèrent à créer et à répandre la légende napoléonienne.

L'imagerie populaire a pris aussi un grand développement en Allemagne. Il est à souhaiter qu'un ouvrage soit un jour publié sur cette question. En attendant, MM. van Heurck et Boekenoogen nous donnent rapidement quelques notes sur les principaux centres : Augsbourg, Nuremberg, Munich, Strasbourg, Cologne, Mayence, Halle-sur-Saale et Neu-Ruppin (Prusse). Les sujets le plus souvent représentés sont des soldats, des paysans, des satires, des danses des morts et des juifs.

Le beau volume que nous venons de parcourir contient une illustration particulièrement abondante; mais en plus des reproductions, il présente l'avantage d'offrir non seulement beaucoup de bois gravés authentiques, ceux-là mêmes qui ont servi à tirer les images autrefois, mais encore quatorze images authentiques en taille de bois, provenant du fonds même de Turnhout, épuisées depuis longtemps et qu'on chercherait vainement ailleurs le plus souvent. C'est, en définitive, à l'heure présente, la publication la plus importante qui ait été consacrée à l'imagerie populaire.

A. BOINET.

Dr Ernst HAUVILLER. *Die Erhaltung der Siegel, ihre Bedeutung für die historischen Hülfswissenschaften, ihr Kunst- und Kulturgeschichtlicher Wert.* Metz, G. Scriba, 1910. Gr. in-8°, 23 pages, 1 pl.

La brochure de M. le Dr Hauviller reproduit un discours qu'il a prononcé à Berlin, le 2 novembre 1909, à l'occasion du quarantième anniversaire de la fondation de la Société héraldique et sigillographique « Herold ».

Après avoir rappelé l'intérêt que présentent les sceaux comme signes de validation des documents et comme monuments artistiques, l'auteur insiste sur les moyens de les conserver et de les reproduire. Pour leur moulage, il vante l'emploi de la plastiline, substance très malléable, analogue à la cire à modeler. Je ne pense pas que la plastiline puisse s'appliquer sans pression. Or, je crois dangereux tout procédé qui exige une pression même légère sur la surface des sceaux de cire originaux. Nous employons en France le système du coulage qui, pratiqué par des mains soigneuses, est sans danger.

Sans doute, un estampage à la plastiline se fait plus rapidement et à moins de frais qu'un moule de plâtre. Mais le bénéfice de ces avantages n'est qu'apparent. Les creux de plastiline ne sauraient constituer que des moules provisoires. Ils restent malléables et sensibles

aux influences de la température. Pour obtenir des moules durables, il faudra, sur les creux de plastiline, en établir, par une double opération, d'autres, d'une matière plus résistante. La reproduction perdra de sa finesse à chacun des estampages successifs. Par notre procédé de coulage, nous avons, du premier coup, le moule définitif. Est-ce à dire que la plastiline ne doive pas trouver son emploi dans la reproduction des sceaux? Telle n'est point ma pensée. Je crois que l'on pourra recourir utilement à son usage pour mouler les sceaux dont la surface est formée d'une feuille de papier. Les tentatives que l'on a faites pour les reproduire à l'aide de plâtre coulé n'ont pas été très heureuses. Ces sceaux présentent plus de cohésion superficielle que ceux de cire nue; ils peuvent supporter plus aisément une certaine pression. Leurs reliefs étant généralement peu accentués, il suffirait d'appuyer très légèrement pour faire pénétrer la plastiline dans toutes les parties creuses. On peut donc espérer que l'emploi de la plastiline permettra de multiplier les empreintes de sceaux sur papier, trop rares, jusqu'ici, dans nos collections.

Max PRINET.

Leo WIESE. *Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe siècle)*, accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire par Karl BARTSCH. 10e édition, entièrement revue et corrigée. Leipzig, F. C. W. Vogel, 1910. Gr. in-8°, 543 pages.

La première édition de la *Chrestomathie de l'ancien français* de Bartsch a paru en 1866. Plusieurs éditions en ont été publiées depuis, soit par l'auteur lui-même, soit après sa mort par M. Horning. La plupart ont profité, non seulement des critiques faites à propos des éditions précédentes, mais aussi des nouvelles publications de textes. M. Wiese, professeur à l'Université d'Iéna, s'est chargé de la neuvième édition, qui est datée de 1908, et de la dixième, qui vient de paraître. Mon intention n'est pas d'éplucher celles-ci, d'y rechercher quelles corrections de détail, plus ou moins justifiées, je pourrais proposer à l'auteur, mais seulement de dire ce que ce livre bien connu est devenu entre les mains du nouvel éditeur.

M. Wiese n'a rien changé au choix des pièces fait par Bartsch; la première est un fragment des *Gloses de Cassel*, la dernière est un extrait des *Mémoires* de Philippe de Commines. Il en a de même respecté l'ordre chronologique. Dans la préface de la dixième édition, il exprime le regret de n'avoir pas pu, pour répondre au désir de quelques critiques, substituer à cette disposition un classement par genres littéraires, modification qui l'aurait obligé de changer tous les chiffres du glossaire et de la partie grammaticale. J'estime que, s'il se décidait à entreprendre cette refonte dans les éditions futures, il aurait

grandement tort. Le groupement des pièces par genres est tout indiqué pour une chrestomathie qui vise à l'enseignement de la littérature autant qu'à celui de la langue, et c'est le cas pour celle que j'ai publiée en collaboration avec Gaston Paris. Mais pour un recueil de textes, qui ne prétend qu'à l'enseignement d'une langue dont les différents dialectes ne sont pas spécialement affectés, comme en grec, aux différents genres littéraires, on ne peut hésiter logiquement qu'entre un groupement des morceaux par dialectes, leur succession chronologique, ou un arrangement qui concilierait la chronologie et la dialectologie. Dans sa chrestomathie provençale, M. Appel a préféré le classement par genres à l'ordre chronologique; on n'en voit pas les avantages; les inconvénients sautent aux yeux; pour n'en citer qu'un, six pièces de Guiraut de Bornelh sont dispersées en six parties différentes du volume. M. Wiese a répondu aux vœux auxquels il fait allusion en ajoutant à sa dixième édition une « table des matières par ordre des genres ». C'est suffisant pour un recueil exclusivement philologique et qui ne donne pas une ligne de renseignement sur la littérature.

Si M. Wiese a conservé les morceaux choisis par Bartsch, et dans leur ordre primitif, il les a revisés avec beaucoup de soin et de labeur, soit sur les dernières éditions critiques, soit, à défaut de celles-ci, sur les manuscrits, autant que cela lui était utile et possible. Pour chacun des 99 numéros du recueil, le titre est accompagné d'indications bibliographiques; au bas des pages, les variantes des manuscrits. A la bibliographie, il serait bon d'ajouter deux indications : la date approximative de la composition, telle qu'elle est donnée, à la fin du volume, dans un « tableau chronologique », et surtout, quand il y a lieu, le dialecte de l'auteur. Ce dernier renseignement serait très utile aux étudiants; le premier aurait au moins l'avantage d'obliger M. Wiese à une observation plus rigoureuse de la chronologie, à ne pas laisser, par exemple, les poésies de Marie de France dans des pages qui portent en titre courant la mention : XIII[e] siècle.

Les textes n'occupent pas moins de 313 pages, serrées, à deux colonnes pour les vers. Ils sont suivis d'un « tableau sommaire des flexions de l'ancien français », plus exactement de celles qui se rencontrent dans la chrestomathie; d'un « glossaire », plus complet et souvent plus exact que celui de Bartsch; d'une « table des noms propres » qui figurent dans les textes; d'une « table alphabétique » des noms d'auteurs et des ouvrages anonymes; d'un « tableau chronologique » des mêmes auteurs et des mêmes ouvrages; d'une « table des matières par ordre des genres » et enfin d'une « table des matières » suivant l'ordre où elles se succèdent.

Ernest LANGLOIS.

Hermann Suchier. *La Chançun de Guillelme.* Französisches Volksepos des xi. Jahrhunderts kritisch herausgegeben. Halle, M. Niemeyer, 1911. In-8° (*Bibliotheca Normannica*, t. VIII).

En 1893, un bibliophile anglais publiait, sous le titre de *La Chançun de Willame*, la copie d'un manuscrit de geste encore inconnu. M. Paul Meyer, analysant et commentant cette publication dans la *Romania* (XXXII, p. 597), écrivait, en parlant de la nouvelle chanson de geste : « Lorsqu'elle sera connue, elle deviendra un thème inépuisable de dissertations et sera, j'en ai peur, invoquée à l'appui des thèses les plus variées. » Cette prévision s'est déjà réalisée. La « matière de France » commençait à s'épuiser; pour trouver du neuf sur le cycle de Guillaume, on était réduit au paradoxe. Aussi, lorsque parut la *Chançun de Willame*, les romanistes des deux mondes et des deux sexes se jetèrent sur elle. La liste des publications dont elle a été l'objet depuis 1903 n'occupe pas moins de quatre pages dans le volume de M. Suchier.

Le manuscrit, à en juger par les deux fac-similés qui accompagnent la première édition, est du xiii[e] siècle; le texte en est très altéré; beaucoup de vers sont faux; il est visible que d'autres ont été omis; le scribe de ce manuscrit, ou plutôt d'un manuscrit précédent, a dû écrire de mémoire. Néanmoins, on reconnait facilement que la composition est de beaucoup antérieure à la copie. On a aussi bientôt remarqué que les 3,554 vers du manuscrit contiennent, non pas une, mais deux chansons de geste, de deux auteurs différents.

C'est avec le vers 1983 que M. Suchier marque la fin de la *Chanson de Guillaume;* il donne à la suite le titre de *Chanson de Rainouart*. Son édition ne comprend que le premier poème.

Les Sarrasins, venus de Cordoue par mer, sous la conduite de leur roi Desramé, remontent la Gironde, entrent en France, dévastent les Marches et incendient les Alleux-de-l'Archamp. Thibaut de Bourges, accompagné d'un sien neveu et du comte Vivien, accourt à leur rencontre. Parti de Bourges le matin, il arrive à l'Archamp sur la rive de la mer dans la même journée; dès qu'il aperçoit l'ennemi, il s'enfuit avec son neveu; Vivien et ceux des hommes qui lui sont restés combattent, sans manger ni boire, pendant trois jours; ils sont tués, Vivien meurt le dernier. Cependant un messager était parti avant la fin du combat pour demander du secours à Guillaume au courbe nez. Guillaume était rentré chez lui, à Barcelone, depuis trois jours, venant de Bordeaux, où il avait combattu les Sarrasins (rencontre à laquelle il n'a été fait précédemment aucune allusion)[1]. Il quitte Barcelone le soir, arrive le

1. On ne voit pas bien comment les mêmes Sarrasins pouvaient se battre simultanément à Bordeaux contre Guillaume et à l'Archamp contre Vivien,

matin à l'Archamp et livre aux infidèles une bataille, qui dure aussi trois jours et de laquelle seul de tous les chrétiens il sort vivant. Il revient à Barcelone, y retrouve une armée réunie par sa femme, repart pour l'Archamp et cette fois vient à bout des Sarrasins. « Lors fu dimercres », c'était un mercredi.

Le poème est en vers décasyllabiques assonants; des 180 laisses dont il se compose, 32 se terminent par une sorte de refrain, formé de deux vers, l'un de quatre syllabes, l'autre de dix, qui assonent ensemble, mais pas, sauf exceptions, avec la laisse qu'ils suivent, ni avec celle qu'ils précèdent. Le petit vers mentionne toujours un jour de la semaine : *Lundi al vespre*, *Juesdi al vespre*, *Or fu dimercres*[1].

M. Suchier place la composition du poème vers l'an 1080 et suppose que l'auteur était de la partie orientale de la Normandie. C'est en s'appuyant sur cette double base qu'il a rétabli, avec toute la science dont il possède la maîtrise, et en même temps avec beaucoup de prudence, le texte très altéré du manuscrit, sans en changer les formes lorsque la modification ne s'imposait pas[2].

La géographie du poète est on ne peut plus rudimentaire. Le champ de bataille est appelé Larchamp sur mer; les Alleux sont à côté, ou plus exactement, après une heureuse correction de l'éditeur, le nom du pays est les Alleux-de-l'Archamp. M. Suchier place cet endroit dans Ille-et-Vilaine; il existe en effet dans ce département et dans la région avoisinante de nombreux lieux-dits du nom d'Alleux, et comme ces alleux au moyen âge étaient souvent boisés, et qu'il est répété par trois

surtout si l'Archamp est éloigné de Bordeaux. Mais les plus choquantes invraisemblances de chronologie et de géographie sont nombreuses dans le poème.

1. Pourquoi ce refrain revient-il à la fin de telle laisse plutôt que de telle autre? S'il a quelque rapport avec l'accompagnement musical du poème, il semble qu'il doive clore ou introduire chaque laisse. D'autre part, à la lecture du texte, on est frappé du nombre extraordinaire des laisses en *é-e*, c'est-à-dire de celles avec lesquelles le refrain pourrait assoner : 31 sur 180. C'est une proportion inusitée. Dans la *Chanson de Roland*, cette assonance ne revient que 16 fois sur 321 laisses, et dans le *Voyage de Charlemagne* pas une seule fois sur 51. Je suppose donc qu'il y a une corrélation entre le refrain et les laisses en *é-e;* laquelle? c'est une question à étudier.

2. Déjà en 1909, M. Franz Rechnitz a publié une restitution des 1,000 premiers vers de la *Chanson de Guillaume* (*Prolegomena und erster Teil einer kritischen Ausgabe der Chanson de Guillelme*. Bonn). Je n'ai pas fait une comparaison suivie du texte de M. Suchier avec celui du manuscrit et je ne me suis reporté à celui-ci que pour quelques passages qui m'ont paru contestables. Au vers 149, je préfère la leçon du manuscrit *Malvais seignor* à celle de l'éditeur *Mais malvais sire;* la syntaxe fait de ces mots le régime du verbe *out*. Je crois qu'aux vers 95 et 1389 *cels* et *icels* seraient préférables à *cez* (ajouté) et à *icez* (corrigé); cf. vers 373 *icele*.

fois dans le poème que l'ennemi incendie[1] les Alleux, M. Suchier voit dans ce détail une confirmation de sa thèse; appui bien fragile, car, d'une part, il existait des alleux boisés dans toute la France — M. Suchier en cite plusieurs — et, d'autre part, quand on parle des incendies allumés par l'ennemi envahisseur, ce n'est malheureusement pas à des forêts qu'on pense.

Comment les Sarrasins arrivent-ils à l'Archamp? En remontant la Gironde, dit le texte à deux reprises :

A munt Girunde en est venu par force,
Entret en France... (v. 15, v. 41).

Cet itinéraire ne conduit pas en Bretagne. Il va de soi que cette difficulté n'a pas échappé à M. Suchier; il la tourne en disant qu'il faut supposer que la flotte, après son incursion dans la Gironde, a redescendu le fleuve pour aller ravager les côtes du nord de la France. Mais pourquoi le faut-il, sinon pour les besoins de la cause[2]? Il est vrai qu'à l'Archamp, c'est de la mer que les ennemis débarquent; mais en supposant que ce ne soit pas là une des nombreuses contradictions du poème, pourquoi cette mer serait-elle la Manche plutôt que le golfe de Gascogne?

Le poème dit que Thibaut et ses hommes, partis de Bourges,

En l'Archamp vindrent desur la mer a destre.

M. Suchier attache plus d'importance qu'il ne convient à ce détail. En réalité, ici « a destre » ne signifie rien. Chacun des quatre points cardinaux peut être à droite d'un voyageur qui vient de Bourges; tout dépend de la direction qu'il suit. Assurément, si Thibaut se dirigeait vers l'ouest, la Manche était à sa droite; mais s'il allait vers le sud, c'était l'Océan qui était « a destre », comme c'eût été la Méditerranée s'il s'était avancé vers l'est.

Les raisons exposées par M. Suchier en faveur de sa localisation de l'Archamp n'ont par elles-mêmes qu'une force probante très médiocre[3]. Il est évident que sa conviction repose sur un autre argument qu'il n'invoque pas, mais qu'on devine; ceux qu'il développe n'ont été cherchés et trouvés que pour renforcer celui-ci. Autrement dit l'iden-

1. Le manuscrit dit *prent*, mais la correction de M. Suchier, *esprent*, paraît assurée.

2. Il est possible aussi que, dans une version antérieure au poème connu, Guillaume arrête l'ennemi devant Bordeaux et l'oblige à rebrousser chemin.

3. Il est aussi question dans le poème d'une « terre certaine »; la même expression se retrouve ailleurs. M. Suchier a mis hors de doute que cette expression n'est pas un nom propre, comme il l'avait cru lui-même précédemment, mais signifie « terre ferme ».

tification géographique doit s'accorder avec l'identification historique qui la suit, et c'est celle-ci qui a provoqué celle-là. M. Suchier voit dans les 930 premiers vers du poème un écho d'événements réels; Vivien, le héros de la chanson, mort à l'Archamp en essayant de repousser une invasion des Sarrasins, ne serait autre que le comte Vivien, abbé laïque de Saint-Martin de Tours, tué en 851 dans un combat contre les Bretons. Les rapprochements que M. Suchier établit entre le poème et la chronique sont frappants; ils ne constituent pas une preuve proprement dite, mais soutiennent une hypothèse extrêmement intéressante, qui ne présente rien d'invraisemblable et qu'il serait antiscientifique de rejeter simplement. On ne peut chercher, sans de nouveaux arguments, à imposer cette identification comme une certitude; elle n'est pas assurée; mais les objections qu'on lui a déjà opposées ne prouvent pas davantage qu'elle soit fausse.

La partie historique du poème représente une plus ancienne *Chanson de Vivien*, à laquelle un remanieur a ajouté une suite de pure fiction, dans laquelle Guillaume de Barcelone venge son neveu. Un duc Guillaume défendit Bordeaux contre une attaque des Normands en 848, c'est-à-dire trois ans avant la mort de Vivien. L'arrangeur a pu, confondant les Bretons et les Normands avec les Sarrasins, comme il arrive dans les chansons de geste, voir une corrélation entre ces deux événements; il a fait de Vivien le neveu de Guillaume, et bien qu'il laisse la résidence de celui-ci à Barcelone, il lui donne la même femme, Guibourg, et les mêmes surnoms, Fièrebrace, au Courbe nez, qu'au Guillaume de la légende épique.

Vers 1120, suivant M. Suchier, la *Chanson de Guillaume* a subi un nouveau rajeunissement, qui est ensuite devenu le *Covenant Vivien*, tel que les manuscrits nous l'ont conservé. L'auteur de la version intermédiaire entre la *Chanson de Guillaume* et le *Covenant Vivien* serait aussi l'auteur et l'inventeur de la *Chanson de Rainouart*, qui est copiée à la suite de la *Chanson de Guillaume* dans le manuscrit nouvellement mis au jour. La *Chanson de Rainouart* est plus tard devenue la *Chanson d'Aliscans*. Ainsi se sont développées la légende épique de Vivien et celle de Rainouard-au-tinel.

Le texte de M. Suchier est suivi de notes explicatives[1], de la repro-

1. La note du vers 158 interprète le texte dans un sens qui me paraît inexact. Thibaut de Bourges, en approchant de la mer, y aperçoit les voiles de la flotte ennemie et se figure que c'est le camp sarrasin. On le détrompe : « donc vint avant » et découvre les « faites de cinq cents tentes ». M. Suchier explique que, pendant le temps marqué par « donc vint avant », les Sarrasins ont débarqué et dressé leurs tentes. C'est peu croyable. Au vers suivant, Thibaut commande à Vivien de monter sur un tertre pour voir combien les ennemis ont d'hommes « e en mer e en terre ». Il a d'ailleurs été dit précédemment

duction diplomatique des 1,934 premiers vers du manuscrit et d'un glossaire.

Ernest LANGLOIS.

Werner SÖDERHJELM. *La Nouvelle française au XVe siècle.* Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 239 pages. (*Bibliothèque du XVe siècle*, t. XII).

Le titre donné par M. Söderhjelm à son livre n'en annonce pas exactement le contenu; si on le prend pour guide unique, on se trouvera vite désorienté devant une succession de chapitres intitulés : 1° *la Nouvelle française avant le XVe siècle*; 2° *les Quinze joyes du Mariage*; 3° *Antoine de la Salle, ses œuvres authentiques*; 4° *les Cent Nouvelles nouvelles*; 5° *les Arrests d'Amour*; 6° *Jehan de Paris*; 7° *les Nouvelles de Sens*. Évidemment les *Quinze joyes de Mariage* ne sont pas des nouvelles ; encore moins les *Arrests d'Amour* de Martial d'Auvergne; *Jehan de Paris* a plutôt l'étendue d'un roman. Qu'on ne croie pas pourtant que M. Söderhjelm s'y soit mépris. Il donne dans sa préface une bonne définition de la nouvelle ; je la reproduis, bien qu'un peu longue, parce qu'elle est le phare qui éclaire du commencement à la fin du livre la marche de l'auteur et celle des lecteurs. « Telle qu'on est habitué à concevoir historiquement l'idée de la nouvelle, c'est un récit court, généralement en prose, qui nous présente une situation le plus souvent prise dans la vie de tous les jours et resserrée dans un cadre étroit. L'événement raconté aboutit à une catastrophe inattendue ou surprenante, ce qui veut dire que l'élément dramatique joue un rôle essentiel dans la constitution de la nouvelle. A l'origine, tout est concentré dans l'effet de cette pointe, de cette situation finale, et tout tend à la préparer ; souvent le récit est extrêmement court et simple, et toute l'histoire n'est qu'une anecdote. Plus tard, et peu à peu, l'étude psychologique gagne en importance, et c'est souvent dans le contraste des caractères, représenté d'une manière frappante et subite, qu'est placée la crise. La différence entre le roman et la nouvelle pourrait être exprimée à peu près de la manière suivante : tandis que le roman nous donne une image de la formation et du développement d'une personnalité, d'un caractère, la nouvelle ne donne qu'un épisode ou un moment de la

que les Sarrasins avaient incendié l'Archamp; donc ils avaient déjà débarqué. Si Thibaut n'aperçoit d'abord que les vaisseaux, c'est qu'alors le camp lui était caché, soit par le « tertre », soit par tout autre obstacle.

A la note du vers 217, il est dit que *targe* et *escu* sont employés comme synonymes. En fait, dans tous les vers cités par M. Suchier, il y a, non pas simplement « targe », mais « grant targe ». La synonymie, avec cette épithète, devient plus naturelle, la simple targe étant un petit écu.

vie, un côté du caractère; tandis que le roman enveloppe ses personnages et tout ce qui les entoure d'une lumière égale qui pénètre dans tous les recoins, la nouvelle les illumine par des rayons soudains, des éclairs, qui n'atteignent qu'une partie restreinte de la vie, mais lui donnent un relief extrêmement prononcé; tandis que dans le roman règne le ton épique et que ce genre ne s'impose pas de limites quant à l'étendue du récit, la nouvelle est pleine de mouvement dramatique et de concentration. »

D'autre part, M. Söderhjelm connaît mieux que personne les œuvres qu'il analyse dans son volume; il a d'ailleurs déjà antérieurement publié sur la plupart d'entre elles des monographies très appréciées; et cette dernière circonstance n'a sans doute pas été entièrement étrangère au choix des auteurs et des morceaux qu'il a réunis dans la présente étude. Ce qu'il y recherche, ce sont les traits, isolés ou déjà groupés, tantôt seulement à l'état d'ébauche, tantôt plus nettement dessinés, qui se retrouvent dans sa définition de la nouvelle et dont l'ensemble deviendra plus tard caractéristique de la littérature narrative en France. Il s'est donc proposé, en somme, de montrer comment s'est formée et développée dans notre littérature la nouvelle en prose; et comme introduction à cette étude, il donne « un aperçu des productions qui peuvent être considérées comme les précurseurs de la nouvelle réaliste proprement dite ou dans lesquelles on trouve déjà des traces du procédé technique dont se servent les auteurs des nouvelles postérieures ».

Vu de ce point, le livre de M. Söderhjelm retrouve toute son harmonie. J'en ai fait connaître le contenu en citant les titres des chapitres; c'est une série d'analyses littéraires, conduites dans le sens qui vient d'être indiqué, avec indications des progrès ou des reculs marqués par chaque composition dans l'art de conter en prose.

Ernest LANGLOIS.

Dr Ernest WICKERSHEIMER. *Les secrets et les conseils de maître Guillaume Boucher et de ses confrères.* Contribution à l'histoire de la médecine à Paris vers 1400. Poitiers, impr. de Blais et Roy (s. d.). In-8°, 109 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 1909.)

Dans un article paru dans la *Romania* en 1908 (t. XXXVII, p. 358-377), M. Paul Meyer montrait l'intérêt que présente pour les lexicographes la publication des recettes médicales en langue vulgaire où se trouvent « quantité de mots, notamment de noms de plantes, qui manquent à nos dictionnaires ou qui y sont interprétés d'une façon vague et souvent inexacte ». Il souhaitait en outre que l'on publiât un certain nombre de recueils analogues, écrits en latin, pour faciliter la comparaison avec les textes vulgaires et en mieux détermi-

ner l'origine ou savante ou populaire[1]. L'édition que le Dr Paul Dorveaux a donnée en 1896 de l' « Antidotaire Nicolas », avec l'excellent glossaire qui l'accompagne, répond très bien à ce vœu.

Les recettes, puisées dans le manuscrit 12. 2. Aug. fol. de la bibliothèque de Wolfenbüttel, que publie aujourd'hui le Dr Wickersheimer, seront aussi d'un précieux secours pour les travailleurs. Elles présentent le double avantage d'être à peu près datées de l'année 1400 et d'émaner de maîtres de l'Université de Paris, tels que Guillaume Boucher et Pierre d'Auxonne[2]. En outre, les formules de médicaments sont accompagnées d'observations cliniques, description des symptômes, consultations et avis des praticiens qui jettent un jour curieux sur les mœurs médicales du temps. On y voit comment les médecins visitaient les malades, les interrogeaient et les examinaient, comment ils établissaient leur diagnostic, souvent même le médecin ne se déplaçait pas et établissait la thérapeutique à suivre d'après les renseignements que lui apportait quelque parent ou serviteur.

Chaque observation forme un paragraphe numéroté. Il est à regretter que l'éditeur n'ait pas distingué par des caractères différents le titre, le diagnostic et le traitement dans chacun de ses paragraphes, et surtout qu'il ait négligé de dresser une table, tant des noms propres que de tous les termes techniques. Il est presque impossible de se reconnaître au milieu de ces observations, écrites l'une à la suite de l'autre sans aucun ordre et d'établir des rapprochements entre les maladies connexes ou les traitements similaires.

Henri LEMAÎTRE.

L. LE PILEUR. *Les Maladies de Vénus et l'œuvre de François Villon.* Avec un document nouvellement interprété (extrait du *Journal de médecine de Paris*, juin 1910).

Le Dr Le Pileur examine les passages des œuvres de Villon dans lesquels on a cru voir des allusions à la syphilis et montre qu'on ne peut rien y trouver de tel. Il donne ensuite le texte original d'un

1. La *Romania* a publié un certain nombre de ces recettes : t. XII, p. 100-104 ; t. XIV, p. 491 ; t. XVIII, p. 571-582 ; t. XXXII, p. 77, 273, 289, 292, 295, 453 ; t. XXXV, p. 579, 580, 582. M. Paul Meyer en a donné en outre une bibliographie dans le *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1906, p. 38.

2. M. Wickersheimer, dans le titre de ces recettes, a résolu l'abréviation *meris* par *medicis regis;* il nous semble qu'il faille voir dans *meris* une faute de copiste pour *mg̃ris magistris ;* et corriger en outre *ordinariorum* en *ordinariis*, ce qui donne au texte un sens acceptable : *medici, de magistris ordinariis alme universitatis Parisiensis* (cf. p. 11-12 et 14). Cf. sur Pierre d'Auxonne et Guillaume Boucher, Alfred Franklin, *Recherches sur la bibliothèque de la Faculté de médecine de Paris*, *passim*.

extrait du Livre des sentences consulaires de Moissac, de 1303, dont on avait publié une traduction où l'expression « mal gaug » est abusivement interprétée par « mal vénérien ».

E. L.

Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Actes royaux, par M. Albert Isnard. T. I : *Depuis l'origine jusqu'à Henri IV*. Paris, Impr. nationale, 1910. In-8°, ccxxi-852 col.

Ce catalogue ne comprend pas les seuls actes royaux imprimés depuis le xvie siècle isolément en de petites plaquettes, actuellement classés dans la division du département des Imprimés réservée à la jurisprudence et désignée par la lettre F. Il comprend tous les actes royaux dispersés dans les autres séries de la Bibliothèque. M. Isnard nous donne même la liste de tous les recueils d'actes royaux, recueils généraux s'étendant à plusieurs règnes, recueils particuliers comprenant les actes relatifs à une province, à une ville, à une communauté ecclésiastique ou laïque, à une corporation, à une administration, etc., et il a classé ces recueils au mot type (*Aides*, *Aix-en-Provence*, *Amiens*, *Amirauté*, *Blasphémateurs*, *Chambre des comptes*, *Mâcon*, *Manufactures*, etc.), suivant l'ordre alphabétique. Dans la seconde partie, de beaucoup la plus importante, les actes royaux sont classés chronologiquement, et, sous ce nom d'actes royaux, on a compris non seulement les lettres patentes (ordonnances, édits, déclarations), mais aussi d'autres pièces qui peuvent être considérées comme l'expression de la volonté royale, telles que harangues destinées à faire connaître les ordres du roi, lettres à un souverain ou à un ambassadeur, conditions imposées à une ville tombée au pouvoir du roi, etc.; on n'a exclu que les lettres d'un caractère nettement privé. Cependant, pour le xvie siècle, l'auteur a eu parfois quelque difficulté à faire le partage entre les actes royaux et ceux qui sont émanés du Conseil d'État. Quand le titre d'une ordonnance n'était pas assez explicite, on l'a complété par des indications mises entre crochets.

M. Isnard n'a donc pas seulement fait œuvre, et œuvre excellente, de bibliothécaire, œuvre minutieuse et dont tous ceux qui savent combien l'exactitude est une qualité rare reconnaîtront le mérite. Il s'est montré historien et diplomatiste; sans compter qu'il a retracé en tête de son livre l'histoire de la formation et du développement à la Bibliothèque nationale de la collection des actes royaux, dont l'embryon a été la collection rassemblée par les Dupuy, et que Jacques Dupuy, réalisant un dessein que ses frères et lui avaient formé, légua à Louis XIV par testament, en date du 25 mai 1652. Sous l'administra-

tion de Colbert, le nombre des documents de ce genre s'accrut considérablement. En 1725, la collection Morel de Thoisy entra à la Bibliothèque du roi et, en 1651, le recueil Cangé. Pendant la période révolutionnaire, Van Praët récolta dans les dépôts littéraires une ample moisson de recueils factices et d'actes isolés, lettres royaux et arrêts de toutes les juridictions disparues.

Aujourd'hui, la collection d'actes royaux de la Bibliothèque nationale est la plus riche qui existe, comme le montre la comparaison que M. Isnard a établie avec la collection Rondonneau, des Archives nationales, et avec le *Recueil général des anciennes lois françaises* d'Isambert. Ainsi, pour le règne d'Henri IV, le recueil d'Isambert ne donne le texte que de 211 actes, la collection Rondonneau comprend 1,095 actes et celle de la Bibliothèque nationale 1,529 actes. Pour Louis XIV, les actes royaux et actes des cours souveraines atteignent à la Bibliothèque le chiffre de 36,121, tandis que Rondonneau n'en a recueilli que 18,057 et Isambert imprimé 2,281.

Voilà qui suffit à montrer l'importance du travail de M. Isnard.

Ce catalogue vient à la bonne heure, quand l'Académie des Inscriptions et celle des Sciences morales poussent avec activité la publication, la première des actes royaux des Carolingiens et des premiers Capétiens, la seconde celle des actes de François Ier. Le catalogue des pièces conservées à la Bibliothèque nationale permettra aux érudits d'attendre patiemment l'achèvement du répertoire complet des actes de l'ancienne monarchie, à condition toutefois que l'impression en soit rapidement poursuivie et promptement achevée, comme on peut l'espérer.

Maurice Prou.

Histoire du dépôt légal. 1re partie : *France*, par H. Lemaître,... Paris, A. Picard et fils, 1910. In-8°, lviii-128 pages. (Publication de la Société française de bibliographie, exercice 1909.)

Le dépôt légal est une question qui préoccupe beaucoup de nos confrères et en laisse bien peu indifférents. Les bibliothécaires en effet y voient le principal mode d'accroissement des collections qui leur sont confiées et d'autre part tous les érudits ont intérêt à voir la totalité de la production littéraire du pays représentée dans les dépôts publics.

Tel qu'il est organisé actuellement, le dépôt légal est loin de donner entière satisfaction et nombreuses sont les communications qu'il suscite dans les congrès et les réunions de sociétés littéraires, bibliographiques et professionnelles.

L'*Histoire du dépôt légal en France* de M. Henri Lemaître apporte une importante contribution à la solution du problème. Par

ses soins, 120 textes législatifs et soixante-dix-neuf mémoires et projets, échelonnés du XVIe au XXe siècle, ont été réunis et se trouvent publiés ou analysés dans son recueil. L'étude qui précède les documents est un exposé chronologique divisé en trois parties : ancien régime, période révolutionnaire, et de 1810 à nos jours. Établi par François Ier aux termes de l'ordonnance de Montpellier (28 décembre 1537), le but originaire du dépôt légal était d'enrichir la Bibliothèque royale, et cette conception survit jusqu'à la fin de l'ancien régime. Pendant la Révolution, au dépôt obligatoire effectué par le libraire ou l'imprimeur s'en substitua un nouveau, facultatif, à la charge de l'auteur, en garantie de la propriété littéraire. Cette question de la propriété littéraire, soulevée par le décret des 19-24 juillet 1793, a pris une importance primordiale au cours du XIXe siècle, et aujourd'hui encore, si une partie des projets de réforme émanent d'érudits ou de fonctionnaires de l'instruction publique, soucieux du dépôt intégral, bon nombre de propositions sont faites par les auteurs, imprimeurs ou éditeurs dans le seul but de garantir les droits d'auteur.

Par qui et à qui les exemplaires prélevés devaient-ils être remis? Dans quel état et en quel nombre? Quelles étaient les responsabilités et sanctions? Toutes ces questions sont minutieusement examinées sous chaque régime. Notons en passant que, si le dépôt des livres est prescrit dès 1537, celui des estampes n'apparaît pas avant le milieu du XVIIe siècle et ce n'est qu'en 1714 qu'il est question de soumettre la musique aux mêmes mesures. Vers 1720, le sieur Joanne, dans un mémoire adressé à l'abbé Bignon, garde de la Bibliothèque du roi, proposait même d'assimiler aux ouvrages proprement dits les « besognes de ville », que dans leur argot les imprimeurs appellent « bilboquets », signalant entre autres l'intérêt des affiches et des billets d'enterrements, que recherchent en effet aujourd'hui les amateurs de « vieux papier ».

L'étude de M. H. Lemaître n'est qu'une première partie. Pour être complète en effet, l'histoire du dépôt légal ne doit pas être seulement envisagée en France, mais également dans les autres pays. Dans la presque totalité des pays civilisés, le dépôt légal (*Abgabe der Pflichtexemplare*, *Delivery of printed copies*) existe depuis un temps plus ou moins long. Espérons que l'auteur ne nous fera pas attendre trop longtemps cette seconde partie.

Étienne CLOUZOT.



LIVRES NOUVEAUX

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

1. Abraham-Isak (Des R.) aus Narbonne (11. Jahrh.) Sefer Ha-Eschkal. Auf Grund v. 2 Handschriften ediert u. kommentiert v. Schulem Albeck (en hébreu). 1. Lfg. Berlin, M. Poppelauer, 1910. Gr. in-8°, 80 p. 3 m.

2. Achtnich (Karl). Der Bürgerstand in Strassburg bis zur Mitte des xiii. Jahrh. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1910. Gr. in-8°, x-55 p. (Leipziger historische Abhandlungen. 19. Heft.) 1 m. 60.

3. Acta pontificum Danica. Pavelige Aktstykker vedrörende Danmark 1316-1536. IV. Bind. 1471-1492. Udgivet af Alfr. Krarup og Johs. Lindbæk. Udgivet paa Carlsbergfondets bekostning. Köbenhavn, Gad, 1910. In-8°, 612 p. 6 kr.

4. Acta sanctorum novembris collecta, digesta, illustrata, a Carolo De Smedt, Francisco Van Ortroy, Hippolyto Delehaye, Alberto Poncelet et Paulo Peeters, presbyteris Societatis Jesu. Tomus III : quo dies quintus, sextus, septimus et octavus continentur. Bruxellis, apud socios bollandianos, 1910. In-fol., xii-1000 p. à 2 col., 1 portr. hors texte. 75 fr.

5. Ældste (De) danske Arkivregistraturer udgivne efter Beslutning af det Kongelige Danske Selskab for Fædrelandets Historie og Sprog, V. Binds 1. og 2. Halvbind. Köbenhavn, Gyldendal, 1910. In-8°, 804 et 502 p. 17 kr. 50.

6. Albiousse (Lionel d'). Armorial de la ville d'Uzès. Nîmes, Impr. générale, 21, rue de la Madeleine, 1910. Gr. in-8°, 278 p.

7. Altenglische Arundel-Psalter (Der). Eine Interlinearversion in der Handschrift Arundel 60 des Brit. Museums. Hrsg. u. eingeleitet v. Guido Oess. Heidelberg, C. Winter, 1910. Gr. in-8°, vii-255 p. (Anglistische Forschungen, 30. Heft.) 8 m.

8. Alvi (Pirro). Todi, città illustre nell' Umbria : cenni storici. Todi, tip. Tuderte, 1910. In-16, iv-350 p. 3 l.

9. Amelli (Am. M.). La chiesa di Roma e la chiesa di Milano nella

elezione di papa Alessandro III, 7 settembre 1159 : memoria. Firenze, tip. s. Giuseppe, 1910. In-8°, 27 p.

10. Analecta hymnica medii aevi. LIII. Thesauri hymnologici prosarium. Die Sequenzen des Thesaurus hymnologicus H. A. Daniels u. anderer Sequenzenausgaben. 1. Tl. Liturgische Prosen erster Epoche aus den Sequenzenschulen des Abendlandes insbesondere die dem Notkerus Balbulus zugeschriebenen, nebst Skizze üb. den Ursprung der Sequenz. Auf Grund der Melodien aus den Quellen des 10.-16. Jahrh. neu hrsg. v. Clem. Blume, S. J., u. Henry Bannister, M. A. Leipzig, O. R. Reisland, 1911. Gr. in-8°, XXXI-414 p. 13 m.

11. André de Sainte-Marie (Le P.). L'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel. Étude historique. Bruges, impr. Verbeke-Loys, 1910. Petit in-8°, 206 p. et grav. 2 fr.

12. Angot (A.), Gaugain (F.). Dictionnaire historique, topographique et biographique de la Mayenne. T. IV (supplément). Laval, veuve A. Goupil, 1910. In-8° à 2 col., 952 p.

13. Annales Regum Iyâsu II et Iyo'as, edidit Ignatius Guidi. Paris, C. Poussielgue, 1910. In-8°, 261 p. (Corpus Scriptorum Christianorum Orientalium. Scriptores Æthiopici. Textus. Series altera. Tomus VI.)

14. Araujo-Costa y Blanco (Luis). Discurso sobre la edad media considerada como edad cristiana. Madrid, hijos de Reus, 1910. In-fol., 95 p. 2 p.

15. Ardon (Saint). La Vie de saint Benoît d'Aniane. Traduite sur le texte même du cartulaire d'Aniane, par Fernand Baumes. Paris, Bloud, 1909. In-16, 64 p. (La Vie des saints, chefs-d'œuvre de la littérature hagiographique. Science et religion, n° 562.)

16. Arseneva (S. D.). Razskazy iz istorii zapadnykh okrain Rossii. II. Galickaia Rus. III. Litovsko-russkoe kniajestvo. [Tableaux de l'histoire des frontières occidentales de la Russie. La Russie galicienne. La principauté russe de Lithuanie.] Saint-Pétersbourg, impr. synodale, 1910-1911. In-8°, 207 et 175 p., fig. 0 r. 60 le volume.

17. Aubin (Gust.). Zur Geschichte des gutsherrlich-bäuerlichen Verhältnisses in Ostpreussen von der Gründung des Ordensstaates bis zur Steinschen Reform. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1910. Gr. in-8°, VII-192 p. 4 m. 50.

18. Aucassin and Nicolette, and 15 other mediæval romances and legends; selected and newly tr. by Eug. Mason. New York, Dutton, 1910, In-16, XX-236 p. (Everyman's lib.) 35 c.

19. Aureli (A.). Toscanella ed i suoi monumenti : guida storico-artistica del visitatore. Viterbo, tip. Agnesotti, 1910. In-16, 45 p., fig.

20. Ausgabebuch (Das) des Marienburger Hanskomturs f. die J. 1410-1420. Hrsg. v. Walth. Ziesemer. Königsberg, F. Beyer, 1910. Gr. in-8°, xxxv-464 p., 1 carte coloriée, 1 plan et 2 pl. de spécimens d'impressions et de filigranes. 18 m.

21. AUSTIN (Stanley). The history of engraving, from its inception to the times of Thomas Bewick. London, T. W. Laurie, 1910. In-8°, 210 p. et ill. 3 s. 6 d.

22. Austria sancta. Die Heiligen u. Seligen Tirols. I. Christliches Altertum u. früheres Mittelalter. II. Späteres Mittelalter und Neuzeit. Wien, Mayer, 1910. Gr. in-8°, VII-122 et III-107 p. (Studien und Mitteilungen aus dem kirchengeschichtlichen Seminar der theologischen Fakultät der k. k. Universität in Wien, 5-6 Heft.) 1 m. 80 le fasc.

23. AYRES (Harry Morgan). Bibliographical sketch of Anglo-Saxon literature. New York, Lemcke and Buechner, 1910. In-8°. 25 c.

24. BACON (Susan Almira). The source of Wolfram's Willehalm. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1910. Gr. in-8°, VIII-172 p. et 1 pl. (Sprache u. Dichtung. 4. Heft.) 6 m.

25. BAHRFELDT (Emil). Die Münzen- u. Medaillen-Sammlung in der Marienburg. Bearb. unter Mitwirkg. v. Jaquet u. Schwandt. V. Bd. Münzen u. Medaillen der Stadt Danzig. Berlin, W. H. Kühl, 1910. In-fol., x-194 p., fig. et 19 pl. 22 m.

26. BAIER (Herm.). Päptsliche Provisionen f. niedere Pfründen bis zum J. 1304. Münster, Aschendorff, 1911. Gr. in-8°, VII-342 p. (Vorreformationsgeschichtliche Forschungen. VII.) 8 m. 75.

27. BAIX (F.). Doyens du concile de Florennes. Notes historiques. Louvain, bureau des Analectes, 30, rue de Bruxelles, 1910. Petit in-8°, 23 p. (Extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. VI, 1910.)

28. BALTHASAR (Karl). Geschichte des Armutsstreites im Franziskanerorden bis zum Konzil v. Vienne. Münster, Aschendorff, 1911. Gr. in-8°, XI-284 p. (Vorreformationsgeschichtliche Forschungen. VI.) 7 m. 50.

29. BANGS (Mary Rogers). Jeanne d'Arc, the Maid of France. Boston, Houghton, Mifflin, 1910. In-12, x-351 p. 1 d. 25.

30. BARAUDE (Henri). Orléans et Jeanne d'Arc. Paris, Roger et Chernoviz, 1910. Petit in-8°, 288 p., avec cartes, plans et dessins de l'auteur. 5 fr.

31. BARLOTTA MICELI (A.). Tipe e figure del Purgatorio dantesco. Avola, tip. E. Piazza, 1910. In-8°, 27 p.

32. Bartsch (Karl). Chrestomathie de l'ancien français (viiie-xve s.), accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire. 10e éd., entièrement revue et corrigée par Leo Wiese. Leipzig, F. C. W. Vogel, 1910. Gr. in-8°, xi-543 p. 14 m.

33. Basseville (A.). Le Quartier Saint-Aignan dans l'histoire d'Orléans. Orléans, impr. Jeanne d'Arc, 71, faubourg Bannier, 1909. In-8°, 32 p.

34. Bauer (Adf.). Ursprung u. Fortwirken der christlichen Weltchronik. Rede. Graz, Leuschner u. Lubensky, 1910. Gr. in-8°, 23 p. 0 m. 80.

35. Baumgartner (Alex.). Geschichte der Weltliteratur. VI. Die italien. Literatur. 1.-4. Aufl. Freiburg i. B., Herder, 1911. Gr. in-8°, xxiii-943 p. 15 m.

36. Bedae (Venerabilis) Historiae ecclesiasticae gentis Anglorum liber III. Analytically translated for theological students with all verbs fully parsed and brief notes, by Rev. T. J. Williams Fisher. London, Simpkin, 1910. In-8°, 216 p. 5 s.

37. Bede (The venerable). Ecclesiastical history of the English nation, and the lives of the holy abbots of Weremouth and Jarrow; with introd. by Vida D. Sendder and notes to the history. New York, Dutton, 1910. In-16, xxxiv-370 p. (Everyman's lib.) 35 c.

38. Behaghel (Wilh.). Die gewerbliche Stellung der Frau im mittelalterlichen Köln. Berlin(-Wilmersdorf), Dr. W. Rothschild, 1910. Gr. in-8°, xii-90 p. (Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte. 23. Heft.) 3 m.

39. Benoît XII (1334-1342). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par J.-M. Vidal. Fin du t. II : Index nominum personarum et locorum (A. M.). T. III. Paris, Fontemoing, 1910. In-4°, t. II, p. 457 à 472; t. III, p. 1 à 160. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série, 2 *bis* : Lettres communes des papes d'Avignon.)

40. Bêowulf. Mit ausführl. Glossar hrsg. v. Mor. Heyne. 9. Aufl., bearb. v. Levin L. Schücking. (Angelsächische Denkmäler. I. Tl.). Paderborn, F. Schöningh, 1910. In-8°, xii-323 p. (Bibliothek der ältesten deutschen Literatur-Denkmäler. III. Bd.) 5 m. 80.

41. Bergmans (Paul). Marguerite d'York et les pauvres Claires de Gand. Notice sur un manuscrit enluminé de la vie de sainte Colette. Gand, A. Siffer, 1910. In-8°, 16 p., grav., 5 pl. (Extrait du *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Gand*, 1910.) 2 fr.

42. Bergner (Heinr.), Nebelsieck (Heinr.). Beschreibende Darstellung der älteren Bau- u. Kunstdenkmäler des Kreises Liebenwerda.

Halle, O. Hendel, 1910. Gr. in-8°, VIII-251 p., 217 ill. dans le texte, 26 pl., 1 carte. (Beschreibende Darstellung, der älteren Bau- u. Kunstdenkmäler der Prov. Sachsen. 29. Heft.) 14 m.

43. BERNAYS (Ed.). Esterlins ardennais inédits. II. Bruxelles, Goemaere, 1910. In-8°, 7 p. et fig. (Extrait de la *Revue belge de numismatique*, 1910.) 1 fr. 75.

44. BERNAYS (Édouard), VANNERUS (Jules). Histoire numismatique du comté, puis duché de Luxembourg et de ses fiefs. Abbaye d'Echternach; comté de Chiny; seigneuries de Moiry, de Schönecken et de Saint-Vith; comté de Salm en Ardenne; seigneurie d'Orchimont; terre franche le Cugnon. Bruxelles, Hayez, 1910. In-4°, 802 p. et 29 pl. hors texte. (Extrait des *Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*.) 62 fr. 50.

45. BERNEKER (Erich). Slavisches etymologisches Wörterbuch. Heidelberg, C. Winter, 1910. In-8°, p. 401-480 (Indogermanische Bibliothek. I. Abtlg. Sammlung indogerman. Lehr- u. Handbücher. II. Reihe : Wörterbücher. 2.) 1 m. 50.

46. BERNOT (Édouard). Les Seigneurs d'Aillefol et de Géraudot, de l'an 1200 à la Révolution. 3e partie. Troyes, grande impr., 126, rue Thiers, 1910. In-8°, p. 33 à 62.

47. BERTAUX (E.). Donatello. Paris, Plon-Nourrit, s. d. In-8°, 255 p. avec grav. (Les Maîtres de l'art. Collection publiée sous le haut patronage du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.) 3 fr. 50.

48. BERTHIER (J.-J.). L'Église de Sainte-Sabine à Rome. Rome, impr. Roma, 1910. In-8°, 550 p., fig. et pl.

49. Bibliotheca hagiographica orientalis ediderunt Socii Bollandiani. Bruxelles, Société des Bollandistes, 22, boulevard Saint-Michel, 1910. In-8°, XXIII-288 p. (Subsidia hagiographica, 10.) 20 fr.

50. BIGWOOD (Georges). Documents relatifs à une association de marchands italiens aux XIIIe et XIVe siècles. Bruxelles, M. Weissenbruch, 1909. In-8°, 42 p. (Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, t. LXXVIII.)

51. BILSON (John). Le Chapiteau à godrons en Angleterre. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 15 p. avec grav. (Extrait du *Compte-rendu du 75e Congrès archéologique de France tenu en 1908 à Caen*.)

52. BLANCHET (Adrien). Les Origines antiques du plan tréflé. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 13 p. avec fig. (Extrait, avec additions, du *Bulletin monumental*, année 1909.)

53. BLANCHET (Adrien). Plombs de Caen, de Louviers et d'Évreux.

Sceau de Coutances. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 8 p. avec grav. (Extrait du *Compte-rendu du 75e congrès archéologique de France tenu en 1908 à Caen.*)

54. Bled (O.). Le Livre d'or de Notre-Dame des Miracles à Saint-Omer, d'après les archives ecclésiastiques et communales de la ville de Saint-Omer. Publié par les soins de MM. les administrateurs de la confrérie de Notre-Dame des Miracles. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq, 1910. Gr. in-4° à 2 col. non paginé, avec grav. et fac-similés.

55. Bloch (Herm.). Die staufischen Kaiserwahlen u. die Entstehung des Kurfürstentums. Forschungen. Leipzig, B. G. Teubner, 1911. Gr. in-8°, xvii-380 p. 12 m.

56. Boccaccio (Giov.). Il Decamerone, illustrato da Tito Lessi. Giornata terza. Firenze, fratelli Alinari, 1910. In-4°, p. 163-237, 10 pl.

57. Bofarull y Sans (Francisco de). Gremios y Cofradías de la antigua Corona de Aragón. Tomo II. Barcelona, tipogr. L. Benaiges, 1910. In-8°, 421 p. (Colección de documentos inéditos del Archivo general de la Corona de Aragón. Tomo XLI.) 6 p.

58. Bofarull y Sans (Francisco de). Los Judios en el territorio de Barcelona. Siglo x al xiii. Reinado de Jaime I, 1213-1276. Barcelona, impr. de Altés, 1911. In-fol., 127 p. 5 p.

59. Boffito (G.). Saggio di bibliografia Egidiana. Precede uno studio su Dante, S. Agostino ed Egidio Colonna romano. Firenze, L. S. Olschki, 1911. In-4°, xxxi-78 p.

60. Bondurand (Édouard). Bail en langue d'oc de travaux pour l'église de Calvisson (1482). Nîmes, impr. A. Chastanier, 1911. In-8°, 15 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Nîmes*, année 1910.)

61. Boniver (Guillaume). Histoire du marquisat de Franchimont. Le château-fort et les bans de Theux, Verviers, Spa, Sart et Jalhay. Liège, École professionnelle Saint-Jean-Berchmans, 1908. Petit in-8°, 48 p. 0 fr. 50.

62. Boniver (Guillaume). Histoire populaire de la principauté de Stavelot-Malmedy. Stavelot, impr. J. Baccus, 1908. Petit in-8°, 50 p. 0 fr. 50.

63. Boüard (A. de). Études de diplomatique sur les actes des notaires du Châtelet de Paris. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, xv-192 p. (Bibliothèque de l'École des hautes-études, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique. Sciences historiques et philologiques, 186e fascicule.)

64. Bouldoires (L.). Saint Pierre et les origines de l'Église catholique. Paris, Desclée, de Brouwer et Cie, 1910. Petit ni-16, 104 p. avec grav.

65. Boulting (T.). Woman in Italy; from the introduction of the chivalrous service of love to the appearance of the professional actress. New York, Brentano's, 1910. In-8°, 356 p. 4 d.

66. Boutié (Louis). Paris au temps de saint Louis, d'après les documents contemporains et les travaux les plus récents. Paris, Perrin, 1911. Petit in-8°, v-414 p., 8 grav.

67. Bouvier (Abbé H.). Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens. T. II : de 1122 à 1519. Paris, A. Picard et fils, 1911. In-8°, iv-474 p.

68. Bovet (Marie-Anne de). Cracovie. Paris, H. Laurens, 1910. Gr. in-8°, 144 p., 118 grav. (Les villes d'art célèbres.)

69. Brassington (U. S.). Historic Worcestershire. London, Simpkin, 1910. In-4°, 354 p. 5 s.

70. Bréhier (Louis). Études archéologiques. Le Sarcophage des Carmes-Déchaux. Les Anciens inventaires de la cathédrale. La Bible historiée de Clermont. Clermont-Ferrand, impr. Mont-Louis, 1910. In-8°, 95 p. et pl. (Mémoires de la Société des amis de l'Université de Clermont-Ferrand, 2e fasc. Supplément à la Revue d'Auvergne.)

71. Brockstedt (Gust.). Von mittelhochdeutschen Volksepen französischen Ursprungs. 1. Tl. Kiel, R. Cordes, 1910. Gr. in-8°, iii-162 p. 8 m.

72. Broeckaert (Jan). De oudste stadsrekening van Dendermonde (1377-1378), gevolgd van die over 1392-1393. Dendermonde, drukkerij A. Du Caju-Beeckmann, 1910. In-8°, 113 p. (Extrait des *Gedenkschriften van den oudheidkundigen kring der stad en des voormaligen lands von Dendermonde*, tweede reeks, deel XIII.)

73. Brom (Gisbert). Guide aux archives du Vatican. 2e édition, revue et augmentée. Rome, Loescher, 1911. In-8°, xii-104 p. 4 l.

74. Bruckner (Alb.). Die vier Bücher Julians v. Aeclanum an Turbantius. Ein Beitrag zur Charakteristik Julians u. Augustins. Berlin, Trowitsch, 1910. Gr. in-8°, vii-116 p. (Neue Studien zur Geschichte der Theologie u. der Kirche. 8. Stück.) 3 m. 80.

75. Bruel (F.-L.). Cluni. Album historique et archéologique, précédé d'une étude résumée et d'une notice des planches. Mâcon, impr. Protat frères, 1910. Gr. in-8°, 58 p. et pl.

76. Brun (A.). Les Troubadours, d'après quelques livres récents. Avignon, F. Séguin, 1910. In-8°, 16 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Vaucluse*, 1910.)

77. Bückling (Gerh.). Die Wechselwirkung gewererechtlicher u. fronungsrechtlicher Elemente im Liegenschaftsrecht des deutschen

Mittelalters. Heidelberg, C. Winter, 1911. Gr. in-8°, 119 p. (Deutschrechtliche Beiträge. Forschungen u. Quellen zur Geschichte des deutschen Rechts. 2. Heft.) 3 m.

78. Bumpas (T. Francis). The Cathedrals of Northern France. London, T. U. Laurie, 1910. In-8°, 404 p. 6 s.

79. Bünger (Fritz). Geschichte der Neujahrsfeier in der Kirche. Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht, 1911. Gr. in-8°, 151 p. 4 m.

80. Burgess (J. Tom). Historic Warwickskire. London, Simpkin, 1910. In-4°, 328 p. 5 s.

81. Burke (Bernard), Ashworth (P.). A Genealogical and heraldic history of the peerage and baronetage, the privy council, knightage and companionage. London, Harrison and sons, 1910. In-8°, 42 s.

82. Bürkner (Rich.). Christliche Kunst. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1910. In-8°, vii-152 p. (Wissenschaft u. Bildung. 76.) 1 m.

83. Bussell (F. W.). The Roman Empire, essays on the constitutional history from the accession of Domitian, 81 a. d., to the retirement of Nicephorus III, 1081 a. d. New York, Longmans, Green, 1910. 2 vol. in-8°, xiv-402 et xxiii-521 p. 9 d.

84. Butte (Heinr.). Stift und Stadt Hersfeld im 14. Jahrh., m. e. Anh. : Die Stadt Hersfeld bis zum Beginn des 15. Jahrh. u. 14 Urkundenbeilagen. Marburg, N. G. Elwert, 1911. Gr. in-8°, viii-167 p. 3 m.

85. Bygdén (Leonard). Svenskt anonym- och pseudonym-lexikon, H. 15 (= Bd. 2 : 6). Uppsala, Litteratursällskapet, 1910. In-8°, p. 481-576 (Skrifter utg. af Svenska litteratursällskapet, 17 : 13.) 5 kr.

86. Cabrol (Dom Fernand). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fasc. 12 : Cella-Cénobitisme. Paris, Letouzey et Ané, 1910. Gr. in-8° à 2 col., col. 2881 à 3168, avec grav., plans et pl.

87. Caffin (Charles H.). The Story of Spanish painting. London, Unwin, 1911. In-8°, 218 p. 4 s. 6 d.

88. Caillet (Louis). Donation par le roi René à Saffroy de Baschi, son écuyer, de plusieurs châteaux des baylies de Digne et de Sisteron (1470). Angers, Grassin, 1911. In-8°, 7 p. (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*)

89. Calendar of patent rolls, Henry III, 1258 to 1266. London, Wyman, 1910. In-8°. 15 s.

90. Calendar of patent rolls, Henry VI : years 1452-1461. London, Wyman, 1911. In-8°. 15 s.

91. Callaey (Frédégand). L'idéalisme franciscain spirituel au xive siècle. Étude sur Ubertin de Casale. Bruxelles, A. Dewit, 1911. In-8°, xxvii-280 p. (28e fascicule du *Recueil de travaux publiés par*

les membres des conférences d'histoire et de philologie de l'Université de Louvain.) 5 fr.

92. Callari (Lu.). I palazzi di Roma e le case di pregio storico e artistico. Roma-Milano, soc. ed. Dante Alighieri, di Albrighi, Segata e C., 1910. In-16, xxix-355 p. et fig. 3 l. 50.

93. Der Cambridger Psalter, Hs. Ff. 1. 23. University libr. Cambridge. Zum ersten Male hrsg. m. besond. Berücksicht. des latein. Textes v. Karl Wildhagen. Hamburg, H. Grand, 1910. In-8°, xxiii-416 p. (Bibliothek der angelsächsischen Prosa. VII. Bd.) 22 m.

94. Caoursin (Guillaume). Beretning om Belejringen af Rhodos. Johan Snels Udgave af 1482 (paa Latin) og Gotfred af Ghemens Udgave af 1508 (paa Dansk). Facsimile-Udgave. (Aug. Fjelstrup : Johan Snels og Gotfred af Ghemens Udgaver af Guillaume Caoursins Beretning om Belejringen af Rhodos). Köbenhavn, Hermann-Petersen, 1910. In-8°, 48 p. 10 kr.

95. Capeille (J.). Dictionnaire des biographies roussillonnaises. 2e fasc. : D.-K. Perpignan, Comet, 1910. In-4° à 2 col., p. 149 à 292. 5 fr.

96. Carte basso-latine della Spagna e del Portogallo, raccolte da E. Monaci. Roma, E. Loescher, 1911. In-8°, 18 p. (Testi romanzi ad uso delle scuole.) 0 l. 60.

97. Catalogue des manuscrits de la collection Mancel, à Caen, par R.-N. Sauvage. Paris, Plon, 1910. In-8°, 316 p. (Extrait du *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, t. XIV, publié par le ministère de l'Instruction publique.)

98. Catalogue des monnaies belges du collège Sainte-Barbe réunies par les soins du P. Vanden Borre, pour servir à l'histoire des anciennes provinces de Belgique. Gand, impr. H. Rousseeuw-Arys, 1910. Petit in-8°, 98 p. 1 fr. 50.

99. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XLI-XLII : Dollfus-Duchemin de Villiers. Paris, Impr. nationale, 1910. In-8° à 2 col., 1272 et 1262 col.

100. Cavalli (Jacopo). Commercio e vita privata di Trieste nel' 400. Trieste, E. Vram, 1910. In-8°, xxiii-421 p.

101. Cavanna (Nic.). L'Umbria francescana illustrata. Perugià, Unione tipografica cooperativa, 1910. In-16, xv-416 p., pl. et fig. 8 l.

102. Celier (Léonce). Les Dataires du xve siècle et les origines de la daterie apostolique. Paris, Fontemoing, 1910. In-8°, 181 p. (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, publiée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, fascicule 103.)

103. CHAMPION (Pierre). Frère Thomas Guette. Le Complot de Louis d'Amboise, d'André de Beaumont et d'Antoine de Vivonne (1429-1431). Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 25 p. (Notes sur Jeanne d'Arc, IV-V. Extrait du *Moyen âge*, 2e série, t. XIV, mai-juin 1910.)

104. Chançun (La) de Guillelme, französisches Volksepos des XI. Jahrh. kritisch hrsg. v. Herm. Suchier. Halle, M. Niemeyer, 1911. Gr. in-8°. IX-LXXVI-195 p. (Bibliotheca normannica. VIII.) 5 m.

105. Chartes des abbés de Saint-Valery extraites des archives de New College, à Oxford, publiées par Cl. Brunel et H. Salter. Abbeville, impr. Paillart, 1910. In-8°, 37 p. et 6 grav. (Extrait du *Bulletin de la Société d'émulation d'Abbeville*, année 1910, nos 1 et 2.)

106. La Chastelaine de Vergi, poème du XIIIe siècle, édité par Gaston Raynaud. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, VIII-31 p. (Les Classiques français du moyen âge.) 0 fr. 80.

107. CHIZZOLA (Orazio). Prose e poesie dei secoli XIII e XIV, scelte ed annotate. Triest, M. Quidde, 1910. In-8°, 278 p. 3 m. 20.

108. Chrestomathie du moyen âge. Extraits publiés avec des traductions, des notes, une introduction grammaticale et des notices littéraires, par G. Paris et E. Langlois, 7e édition, revue. Paris, Hachette, 1910. Petit in-16, XCIII-370 p. (Classiques français.) 3 fr.

109. CHRISTIANI (T.). Dorpats erstes Privileg in polnischer Zeit. Jurjew (Dorpat). Leipzig, K. F. Koehler, 1910. Gr. in-8°, 40 p. (Verhandlungen der gelehrten estnischen Gesellschaft. 3. Heft.) 1 m.

110. Chroniken zur Geschichte des Bauernkrieges u. der Markgrafenfehde in Bamberg. Mit e. Urkundenanh. Bearb. u. hrsg. v. Ant. Chroust. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1910. Gr. in-8°, XCII-717 p. (Veröffentlichungen der Gesellschaft f. fränkische Geschichte. I. Reihe. Fränkische Chroniken. I. Bd. 2. Hälfte. Chroniken der Stadt Bamberg. 2. Hälfte.)

111. CHURCH (R. W.). Dante. London, Hodder and S., 1910. In-12, 153 p. (Little books on religion.) 1 s.

112. CIANETTI (Enea). Machiavelli. Firenze, la Rinascenza del libro, casa ed. italiana, 1910. In-16, 44 p. (Collana biografica universale, n° 15.) 30 cent.

113. Codex diplomaticus Lusatiae superioris III, enth. die ältesten Görlitzer Ratsrechnungen bis 1419. Im Auftrage der oberlausitz. Gesellschaft der Wissenschaften hrsg. v. Rich. Jecht. 6. Heft, enth. das Register zu Heft 1-5. Görlitz, H. Tzschaschel, 1910. Gr. in-8°, 787-897 p. 3 m. 60.

114. Codices Scaligerani (praeter orientales). Lugduni Batavorum,

E. J. Brill, 1910. Gr. in-8°, XIII-40 p. et 1 fig. (Codices manuscripti bibliothecae universitatis Leidensis. II.) 2 m. 50.

115. Codices Vulcaniani. Lugduni Batavorum, E. J. Brill, 1910. Gr. in-8°, VIII-65 p. et 1 fig. (Codices manuscripti bibliothecae universitatis Leidensis. I.) 2 m. 50.

116. COLLAS (Émile). Valentine de Milan, duchesse d'Orléans. Paris, Plon-Nourrit, 1911. In-8°, III-447 p. et 1 portr. 7 fr. 50.

117. COLLINET (Paul). Deux nouveaux manuscrits du coutumier de Champagne. Paris, L. Larose et L. Tenin, 1910. In-8°, p. 670 à 682. (Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.)

118. Commission provinciale des petites archives. Inventaires sommaires. Série I : Communes. Série II : Archives ecclésiastiques. Gand, A. Siffer, 1910. In-8°, 44 et 34 p. 0 fr. 25 le fasc.

119. CORNET (Aug.). Une petite cité bressane. Varennes-Saint-Sauveur à travers les siècles. Bourg, impr. du « Courrier de l'Ain », 1910. In-8°, 555 p., avec carte et grav. 5 fr.

120. CORNU (Paul). Histoire de Paris. I : Paris depuis la période gallo-romaine jusqu'à la fin du XIVe siècle. Paris, G. Vitry, 1910. Petit in-8°, 35 p. (Enseignement par les projections lumineuses.)

121. COUGET (Henri). Le Clergé gallo-romain à la fin du IVe siècle. Paris, Bloud, 1911. In-16, 63 p. (Questions historiques. Science et religion, n° 575.) 0 fr. 60.

122. COURANT (Maurice). Bibliothèque nationale. Département des manuscrits. Catalogue des livres chinois, coréens, japonais, etc. 7e fasc., nos 6409-6689. Paris, E. Leroux, 1910. In-8° à 2 col., p. 625 à 823.

123. COX (J. Charles). The Sanctuaries and sanctuary seekers of mediæval England. London, G. Allen, 1911. In-8°, 368 p. 15 s.

124. CRABÉ (Abbé Lucien). Notes historiques sur Loubajac. Tarbes, impr. Lesbordes, 41, rue des Grands-Fossés, 1910. In-8°, 218 p.

125. CREUTZ (Max). Die Anfänge des monumentalen Stiles in Norddeutschland. Köln, M. Du Mont-Schauberg, 1910. Gr. in-8°, 70 p. et 11 pl. 6 m.

126. CROOY (Fernand). Abbaye d'Afflighem. Le calice dit de saint Bernard. Texte flamand par don Urbain Hendrickx. Jette-Bruxelles, établissements Vandamme et Rossignol, s. d. In-4°, 17 p. à 2 col., fig. et pl. 2 fr.

127. CROOY (Fernand). Les Orfèvreries anciennes conservées au trésor de Hal. Bruxelles, G. Van Oest, 1910. In-4°, 59 p. et XXIII pl. hors texte. 10 fr.

128. CULTRU (P.). Histoire du Sénégal, du XVe siècle à 1870. Paris, E. Larose, 1910. In-8°, 380 p. (Les Origines de l'Afrique occidentale.) 7 fr. 50.

129. CUMMING (Alex. D.). Old Times in Scotland : life, manners and customs. London, A. Gardner, 1910. In-8°, 192 p. 3 s. 6 d.

130. CUNNINGHAM (W.). The Growth of English industry and commerce during the early and middle ages. 5th edit. Cambridge, Univ. Press, 1910. In-8°, 750 p. et carte. 12 s. 6 d.

131. CYNEWULF'S Elene. Mit Einleitg., Glossar, Anmerkgn. u. der latein. Quelle hrsg. v. F. Holthausen. 2. verb. Auflage. Heidelberg, C. Winter, 1910. In-8°, XVI-102 p. et 1 pl. (Alt- u. mittelenglische Texte 4.) 2 m.

132. DAHN (Fel.). Die Könige der Germanen. Das Wesen des ältesten Königstums der german. Stämme u. seine Geschichte bis zur Auflösg. des karoling. Reiches. Nach den Quellen dargestellt. 1. Bd. : Die Zeit vor der Wanderung. Die Vandalen. 2. Aufl. Leipzig, Breitkopf u. Härtel, 1910. Gr. in-8°, XX-256 p. 10 m.

133. DAVIDSOHN (R.). Die angebliche Geheimhaltung des Todes Kaiser Friedrichs II. Rom, Loescher, 1910. Gr. in-8°, 12 p. (Extrait des *Quellen u. Forschgn. a. ital. Archiven u. Biblioth.*) 0 m. 65.

134. DE ANNA (Lu.). Il verbo francese e la sua teoria dal XII al XIX secolo : studio critico, storico, filologico. Vol. III (La coniugazione morta). Roma-Milano, soc. ed. Dante Alighieri di Albrighi, Segati e C., 1911. In-8°, XXXIV-576 p. 12 l.

135. DEARMER (Percy). Fifty pictures of Gothic altars; selected and described. New York, Longmans, Green, 1910. In-4°, 211 p. et pl. (Alcuin Club collections.) 6 d.

136. DE CHIARA (Stanislao). Dante e la Calabria. Seconda edizione, in gran parte rifatta e notevolmente accresciuta. Città di Castello, S. Lapi, 1910. In-16, 252 p. (Collezione di opuscoli danteschi inediti o rari, diretta da G. L. Passerini, voll. 91-95.)

137. DECOUX-LAGOUTTÉ (Édouard). Conférence sur l'histoire de Treignac. Tulle, impr. P. Crauffon, 1910. In-16, 119 p. et grav.

138. DEDEKIND (Alex.). Ein Beitrag zur Purpurkunde. IV. Bd. : Gewährung v. Einblicken in die internationale Literatur der letztvergangenen 4. Jahrhunderte üb. Purpur. Berlin, Mayer u. Müller, 1911. Gr. in-8°, XV-848 p., 1 reproduction. 20 m.

139. DE FRANCESCO (A.). Origini e sviluppo del feudalismo nel Molise fino alla caduta della dominazione normanna. Napoli, tip. L. Pierro e figlio, 1909. In-8°, 137 p.

140. Degli Azzi Vitelleschi (Giustiniano), Panella (Ant.). Secondo indice tripartito della quinta serie dell' Archivio storico italiano (voll. XXI-XL, anni 1898-1907). Firenze, G. P. Vieusseux, 1909. In-8°, 300 p.

141. De Jongh (H.). La Faculté de théologie de l'Université de Louvain au xve siècle et au commencement du xvie. Louvain, impr. P. Smeesters, 1910. In-8°, 58 p. (Extrait de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, t. XI, n° 2.)

142. Delaunay (René). Recherches historiques sur la ville et le pays d'Ernée (Mayenne). La châtellenie d'Ernée (xe siècle à 1789). Laval, veuve A. Goupil, 1909. In-8°, 54 p. avec grav. (Extrait du *Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne*, 2e série, t. XXIV et XXV.)

143. Delaville Le Roulx (J.). Mélanges sur l'Ordre de saint Jean de Jérusalem. Paris, A. Picard et fils, 1910. In-4°, 458 p. avec grav. et fac-similé.

144. Delisle (L.). Enquête sur la fortune des établissements de l'Ordre de saint Benoît en 1338. Paris, C. Klincksieck, 1910. In-4°, 54 p. (Tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXIX.)

145. Delmotte (Philibert). Essai d'un glossaire wallon, qui peut servir à démontrer que cet idiôme, tel qu'il se parle encore aujourd'hui dans la province de Hainaut, n'est que le roman ou français des xie, xiie, xiiie, xive et xve siècles, peu corrompu et mélangé d'un fort petit nombre de mots étrangers. Mons, impr. L. Boland, 1907-1909. 2 vol. petit in-8°, xxiv-722 p. (Réédition du Glossaire de Philibert Delmotte, publié en 1812, faite par la rédaction du journal L'Ropieur, de Mons.) 10 fr.

146. Delpy (A.). Essai d'une bibliographie spéciale des livres perdus, ignorés ou connus à l'état d'exemplaire unique. 2e vol. : lettre H à lettre P. Paris, A. Durel, 1911. Gr. in-8°, 179 p.

147. Delsart (H.-M.). Sainte Fare, sa vie et son culte. Paris, J. Gabalda, 1911. In-18, xv-372 p., avec grav. et plan. (Une fondatrice d'abbaye au viie siècle.)

148. Demaison (Louis). La Cathédrale de Reims. Paris, H. Laurens, s. d. Petit in-8°, 136 p., 44 grav., 1 plan. (Petites monographies des grands édifices de la France.)

149. Dementhon (Charles). Principales sources des études sur le Bugey, avec esquisse sommaire et notes critiques. Géographie du Bugey. Histoire du Bugey jusqu'à l'annexion. Paris, A. Picard et fils,

1911. In-8°, 142 p. et grav. (Extrait du bulletin *le Bugey*, années 1909-1910.)

150. DENT (R. K.), HILL (Joseph). Historic Staffordshire. London, Simpkin, 1910. In-4°, 344 p. 5 s.

151. DENYS LE CHARTREUX. Opera omnia in unum corpus digesta ad finem editionum Coloniensium, cura et labore monachorum sacri Ordinis Cartusiensis, favente Leone XIII. T. XXXIX. Opera minora VII. Tornaci. Freiburg i. B., Herder, 1910. Gr. in-8°, 728 p. 12 m.

152. DES GRANGES (Ch.-M.). Histoire de la littérature française. Paris; Freiburg i B., J. Bielefeld, 1910. Petit in-8°, XVI-927 p. 4 m.

153. DES MAREZ (G.). Vieux Bruxelles. 50 planches hors texte, d'après les œuvres architecturales les plus caractéristiques du XIIIe au XVIIIe siècle, précédées d'une étude sur l'évolution historique et architecturale de la ville. Bruxelles, G. Van Oest, 1910. Petit in-4°, IV-15 p. et 50 pl. hors texte. 5 fr.

154. DESTRÉE (Joseph), VAN DEN VEN (Paul). Les tapisseries des Musées royaux du Cinquantenaire à Bruxelles. Bruxelles, Vromant, 1910. In-8° carré, 29 p. et 44 pl. hors texte. 5 fr.

155. Dichtungen des deutschen Ordens. IV. Die mitteldeutsche poet. Paraphrase des Buches Hiob, aus der Handschrift des königl. Staatsarchivs zu Königsberg hrsg. v. T. E. Karsten. Berlin, Weidmann, 1910. Gr. in-8°, XLVII-279 p., 2 pl. (Deutsche Texte des Mittelalters. XXI. Bd.) 11 m. 60.

156. DIETZ (Alex.). Frankfurter Handelsgeschichte. 1. Bd. Frankfurt a. M., H. Minjan, 1910. Gr. in-8°, XVII-245 p., fig. et 1 pl. 26 m.

157. Documenta ad illustrandam historiam. 1. Liber Axumae. Interpretatus est C. Conti Rossini. Versio. Leipzig, O. Harrassowitz, 1910. Gr. in-8°, 104 p. (Corpus scriptorum christianorum orientalium. Scriptores aethiopici. Series II. T. VIII. 2.) 3 m. 60.

158. Dokumente zur Geschichte der humanistischen Schulen im Gebiet der bayerischen Pfalz. Mit histor. Einleitg. hrsg. v. K. Reissinger. 1. Bd. Historische Einleitg. u. Dokumente der bischöfl. Schulen in Speyer. Berlin, Weidmann, 1910. Gr. in-8°, XVIII-446 p. (Monumenta Germaniae paedagogica. Begründet v. Karl Kehrbach. Hrsg. v. der Gesellschaft f. deutsche Erziehungs- u. Schulgeschichte. 47. Bd.) 11 m. 60.

159. DÖLGER (Frz. Jos.). Ἰχθύς. Das Fischsymbol in frühchristl. Zeit. 1. Bd. Religionsgeschichtliche u. epigraph. Untersuchgn. Zugleich e. Beitrag zur ältesten Christologie u. Sakramentenlehre. (Suppl. der « Röm. Quartalschrift ».) Rom, Freiburg i B., Herder, 1910. Gr. in-8°, XX-473 p., 79 fig., 3 pl. 16 m.

160. DOMPIERRE DE CHAUFEPIÉ (H. J. DE), VAN KERKWIJK (A. O.). Keur van munten en penningen uit het koninklijk kabinet van munten, penningen en gesneden steenen te 's-Gravenhage, uitgekozen en beschreven. 's-Gravenh., Mart. Nijhoff, 1910. In-fol., VIII-32 p., 343 fig., 25 pl., 20 fr.

161. DÖRING (Osc.). Deutschlands mittelalterliche Kunst-Denkmäler als Geschichtsquelle. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1910. Gr. in-8°, XV-414 p., 119 fig. (Hiersemann's Handbücher. VII. Bd.) 12 m.

162. Dortmunder Urkundenbuch. Bearb. v. Karl Rübel. I. Ergänzungsbd. (Nr. 1-906.) 789-1350. Dortmund, F. W. Ruhfus, 1910. Gr. in-8°, VI-511 p., 11 pl. 12 m.

163. DOUGLAS, HALLIDAY. The philosophy and psychology of Pietro Pomponazzi; ed. by C. Douglas and R. P. Hardie. New York, Putnam, 1910. In-8°, X-318 p. 2 d. 50.

164. DOUGLAS (Sir George). The Book of Scottish poetry, being an anthology of the best Scottish verse from the earliest times to the present. London, Unwin, 1910. In-8°, 928 p. 7 s. 6 d.

165. DOUMERGUE (E.). La Réformation et la Révolution. La Réforme et le moyen âge. La Réforme et les temps modernes. Alençon, impr. veuve F. Guy. Petit in-8°, 70 p.

166. DOWDEN (John, Rt. Rev.). The Medieval Church in Scotland, its constitution, organisation and law. With biographical sketch. London, Mac Lehose, 1910. In-8°, 400 p., 28 ill. 15 s.

167. DRYDEN (Alice). Memorials of old Leicestershire. London, G. Allen, 1910. In-8°, 312 p. 15 s.

168. DUCLOS (Ad.). Bruges, histoire et souvenirs. Bruges, Ch. Van de Vyvere-Petyt, 1910. In-4°, 592 p., avec plans, photogravures, etc. 10 fr.

169. DUNGERN (Otto Frhr.). Die Entstehung der Landeshoheit in Oesterreich. Wien, A. Hölder, 1910. Gr. in-8°, 197 p. 3 m. 80.

170. DUNS SCOTUS (Joannes). Quaestiones disputatae de rerum principio; Tractatus de primo rerum omnium principio. Novis curis edidit p. Marianus Fernandez Garcia. Ad Claras Aquas (Quaracchi), ex typ. collegii S. Bonaventurae, 1910. In-8°, XCVI-723 p.

171. DUPLOMB (Charles). Histoire générale des ponts de Paris. I, 1re partie : les ponts sur la Seine. Paris, impr. J. Mersch, 1911. In-8°, 346 p., avec grav.

172. DURRIEU (Comte Paul). Les Manuscrits à peintures de la Cité de Dieu. Paris, H. Leclerc, 1910. In-8°, 12 p. (Extrait du *Bulletin du bibliophile*.)

173. DURRIEU (Comte Paul). Les « Très Belles Heures de Notre-Dame » du duc de Berry. Restitution de l'état primitif d'un splendide manuscrit du XVe siècle, aujourd'hui dépecé, mutilé et au tiers brûlé. Paris, E. Leroux, 1910. In-8°, 57 p. et 6 pl. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

174. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR (Edmond). Quels renseignements fournissent les Olim sur la condition des villes. Composition d'histoire de droit, faite en sept heures, le 14 octobre 1910. Paris, A. Rousseau, 1910. In-4°, 16 p. (Universités de France. Agrégation des Facultés de droit. Section d'histoire du droit.)

175. DURTELLE DE SAINT-SAUVEUR (Edmond). Recherches sur l'histoire de la théorie de la mort civile des religieux, des origines au XVIe siècle. Rennes, impr. E. Prost, 1910. In-8°, 220 p.

176. EBHARDT (Bodo). Die Burgen Italiens. Baugeschichtliche Untersuchgn. üb. die Entwicklg. des mittelalterl. Wehrbaues u. die Bedentg. der Burgenreste f. die Kenntnis der Wohnbaukunst im Mittelalter. II. Bd. (Oberitalien.) Berlin, E. Wasmuth, 1910. In-fol., 47-86 p. et ill. 50 m.

177. EBHARDT (Bodo). Der Einfluss des mittelalterlichen Wehrbaues auf den Städtebau. Berlin, W. Ernst, 1910. Gr. in-8°, 40, 39 fig. (Städtebauliche Vorträge aus dem Seminar f. Städtebau an der königl. technischen Hochsule zu Berlin. III. Vortragszyklus. III. Bd. 8. Heft.) 3 m.

178. Encyclopædia (The) of Islam : a dictionary of the geog., ethnog. and biography of the Muhammedan peoples. Part VII. London, Luzac, 1910. In-8°, 11 pl. 3 s. 6 d.

179. ETTMAYER (Karl). Vorträge zur Charakteristik des Altfranzösischen. Freiburg (Schweiz) (Universitäts-Buchh.), 1910. In-8°, 132 p. 2 m.

180. EVERETT (W.). The Italian poets since Dante. London, Duckworth, 1910. In-8°. (Readers Library.) 2 s. 6 d.

181. FAGE (René). L'Église de Solignac (Haute-Vienne). Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 34 p. avec grav. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

182. FAGE (René). Louis XI et les fortifications de Tulle. Tulle, impr. P. Crauffon, 1910. In-8°, 28 p. (Extrait du *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*.)

183. FALK (H. S.), TORP (Alf.). Norwegisch-dänisches etymologisches Wörterbuch. Auf Grund der Übersetzg. v. H. Davidsen neu bearb. deutsche Ausg. m. Literaturnachweisen stritt. Etymologien sowie deutschem u. altnord. Wörterverzeichnis. Heidelberg, C. Win-

ter, 1911. In-8°, VII-1722 p. (Germanische Bibliothek. I. Sammlung german. Elementar- u. Handbücher. IV. Reihe : Wörterbücher. 1. Bd.) 4 m.

184. FASSBINDER (Jos.). Der Catalogus sanctorum Ordinis sancti Benedicti des Abtes Andreas v. Michelsberg. Bonn, P. Hanstein, 1910. Gr. in-8°, 134 p. 2 m.

185. FAURE (Claude). Mélanges d'histoire viennoise. Vienne, H. Martin, 1911. In-8°, VII-200 p. 4 fr.

186. FELL (Geo.). Der Mailänder Dom u. seine Sehenswürdigkeiten. Regensburg, F. Pustet, 1910. Petit in-8°, IX-132 p., 25 fig. 1 m. 20.

187. FELTEN (W.). Geschichte des Mittelalters. Von Christi Geburt bis zum Entdeckg. Amerikas. Wien, Verlag der Leo-Gesellschaft, 1910. Gr. in-8°, VII-528 p., 369 fig. dans le texte et 35 pl., dont plusieurs coloriées. (Illustrierte Weltgeschichte. 2.) 14 m.

188. FERRAN (Eugène). Le Vieux Pamiers (Pamiers avant l'occupation romaine; Pamiers sous la domination romaine; les Anciens lacs de Pamiers; la Navigation sur l'Ariège et le commerce des vins à Pamiers aux XIII[e] et XIV[e] siècles). Foix, impr. Fra, 1910. In-8°, 18 p.

189. FETT (Harry). En islandsk tegnebog fra middelalderen. Videnskabs-Selskabets Skrifter II. (Hist. filos. klasse 1910. Nr. 3.) Kristiania, Jacob Dybwad, 1910. In-8°, 29 p., 41 pl. 6 k.

190. FIELD (Claud). Mystics and Saints of Islam. London, F. Griffiths, 1910. In-8°, 224 p. 3 s. 6 d.

191. FIERENS (Alfons). De geschiedkundige oorsprong van den aflaat van Portiunkula, met een aanhangsel over de wereldbrieven van sint Franciscus. Gent, A. Siffer, 1910. In-8°, XIX-301 p. (Uitgave der koninkligke vlaamsche Academie voor taal- en letterkunde, IV[de] reeks : Uitgaven der commissie voor geschiedenis, bio- en bibliographie, n° 8.) 4 fr.

192. FIERENS-GEVAERT. La peinture en Belgique : musées, collections, églises, etc. Les primitifs flamands. Fasc. IX : Bernard van Orley, les van Coninxloo, les deux van Clève. Bruxelles, G. Van Oest et C[ie], 1910. In-4°, p. 229 à 250 et pl. CLXXII à CLXXXXI hors texte. 4 fr.

193. FILANGIERI DI CANDIDA (Ricc.). Storia di Massa Lubrense. Napoli, L. Pierro, 1910. In-8°, XXXII-795 p.

194. FINKEL (Ludwik). Elekcya Zygmunta I. [L'élection de Sigismond I[er].] Kraków, Spólka wyd. Pol., 1910. In-8°, VIII-296 p. 6 k.

195. FLAMENT. Un compte de la châtellenie de Souvigny en Bour-

bonnais (1412-1413). Paris, Impr. nationale, 1910. In-8°, 27 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1909.)

196. Flamini (Francesco). Introduction to the study of the Divine comedy; tr. by Freeman M. Josselyn, tr. rev. and augm. by the author. Boston, Ginn, 1910. In-12, x-146 p. 1 d. 25.

197. Flath (Ernst). Heimatkunde u. Geschichte v. Schönheide, Schönheiderhammer u. Neuheide. Schönheide, A. Stopp, 1910. Gr. in-8°, xv-347 p., 18 pl. 2 m. 50.

198. Fleury (Gabriel). La Cathédrale du Mans. Paris, H. Laurens, s. d. In-16, 108 p., 42 grav. et 3 plans. (Petites monographies des grands édifices de la France, publiées sous la direction de M. E. Lefèvre-Pontalis.)

199. Folmer (Tiddo). Over onze middeleeuwsche miniatuurschilderkunst en het Breviarium Grimani. (Uitgeg. naar aanleiding der tentoonstelling van het Breviarium in het Rotterd. Leeskabinet). Rotterdam, P. M. Bazendijk, 1911. In-8°, 11 p. 0 fr. 25.

200. Foras (Comte E.-Amédée de). Armorial et nobiliaire de l'ancien duché de Savoie. 4e volume. Grenoble, Allier frères, 1900-1910. In-fol., vii-499 p., avec armoiries.

201. Forget (J.). Les conciles œcuméniques. Bruxelles, maison de l'Action catholique et P. Dieltjens, s. d. In-12, 103-ii p. 1 fr.

202. Fossey (J.). L'Autel liturgique. Notes d'architecture et d'iconographie religieuse à propos de l'autel nouveau de Saint-Ouen-de-Thouberville (Eure). Rouen, impr. Lecerf fils, 1910. In-8°, 32 p. et 1 grav.

203. Fournier (Paul). Études critiques sur le décret de Burchard de Worms. Paris, L. Larose et L. Tenin, 1910. In-8°, 149 p. et tableau. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1910.)

204. Frey (Walt.). Beiträge zur Finanzgeschichte Zürichs im Mittelalter. Zürich, Leemann, 1910. Gr. in-8°, 278 p. (Schweizer Studien zur Geschichtswissenschaft. III. Bd. 1. Heft.) 5 m. 40.

205. Frieshammer (Joh.). Die sprachliche Form der Chaucerschen Prosa, ihr Verhältniss zur Reimtechnik des Dichters sowie zur Sprache der älteren Londoner Urkunden. Halle, M. Niemeyer, 1910. Gr. in-8°, xxvi-144 p. (Studien zur englischen Philologie. Hrsg. v. Lor. Morsbach. 42. Heft.) 5 m.

206. Fuchs (Eduard). Illustrierte Sittengeschichte vom Mittelalter bis zur Gegenwart. (2. Bd.) Die galante Zeit. München, A. Langen, 1910, Gr. in-8°, x-484 p., 429 ill. dans le texte et 65 hors texte. 20 m.

207. Gabilly (Jules). Montravers, autrefois et aujourd'hui. Poitiers,

Société française d'impr. et de libr., 1910. In-8°, 228 p. avec carte. 3 fr.

208. GADDE (Fredrik). On the history and use of the suffixes- ery (-ry), -age and -ment in English. London, W. Heffer, 1911. In-8°, 152 p. 2. s. 6 d.

209. GALLION (Wilh.). Der Ursprung der Zünfte in Paris. Berlin (-Wilmersdorf), Dr. W. Rothschild, 1910. Gr. in-8°, 120 p. (Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte. 24. Heft.) 4 m. 20.

210. GALPIN (Francis U.). Old English instruments of music, their history and character. London, Methuen, 1910. In-8°, 954 p. et ill. 7 s. 6 d.

211. GARIN (Joseph). Histoire de Chevron. T. I : les origines, les seigneurs. Paris, H. Champion, 1910. In-16, xx-295 p. avec grav. et carte. (En Savoie.)

212. GATIAN DE CLÉRAMBAULT (E.). Le Château de Tournoël (Auvergne). Les Seigneurs. Le Château. La Seigneurie. Paris, H. Champion, 1910. In-4°, VI-308 p. et pl.

213. GATTINONI (Gregorio Rosolino). Il campanile di San Marco, monografia storica. Venezia, G. Fabbris, 1910. In-4°, 375 p., pl. et fig.

214. GAUFFRETEAU (E.). Notes historiques sur Magné (Vienne). Poitiers, impr. Blais et Roy, 1910. In-8°, 112 p. et grav. (Extrait des *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, t. III, année 1909.)

215. GIRARD (P.-F.). Un second manuscrit des extraits alphabétiques de Probus (Paris latin 4841). Paris, L. Larose et L. Tenin, 1910. In-8°, p. 479 à 520. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, juillet-août 1910.)

216. GIRON (Léon). Les Peintures murales du département de la Haute-Loire (du XIe au XVIIIe siècle). Paris, E. Leroux, 1911. In-fol., XII-112 p. avec grav. et pl.

217. Il Giullare di Nostra Signora, leggenda medioevale francese, tradotta in italiano da Rosamond Eustis, coll'aiuto di O. Bicchierai. Venezia, tip. Sorteni e Vidotti, 1910. In-16, 39 p.

218. GLASEWALD (A. E.). Chronik der Stadt Gössnitz. Gössnitz, A. Glasewald, 1910. Gr. in-8°, 247 p., 92 fig. et 3 plans. 3 m.

219. GOETSCHALCKX (P. J.). Oorkondenboek der witheerenabdij van St-Michiels te Antwerpen, I. Eekeren-Donk, drukkery weduwe Leop. Van Hoeydonk, 1909. In-8°, VIII-325 p.

220. GÓRKA (Jakób). Dziewica Orleańska blogoslaviana Joanna d'Arc. Tarnów, l'auteur, 1911. In-8°, XIV-477 p. 4 k. 80.

221. Gorton (D. A.). The History of medicine. London, Putnam, 1911. 2 vol. in-8°. 25 s.

222. Götz (Walt.). König Robert v. Neapel (1309-1343). Seine Persönlichkeit u. sein Verhältnis zum Humanismus. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1910. Gr. in-8°, vii-72 p. 2 m.

223. Gout (P.). Le Mont-Saint-Michel. Histoire de l'abbaye et de la ville, étude archéologique et architecturale des monuments. T. I. Paris, A. Colin, 1910. 2 vol. gr. in-8°; t. I, p. 1 à 378, 225 grav., 13 pl.; t. II, p. 379 à 771, 245 grav., 25 pl. Les 2 vol. 50 fr.

224. Grabar (Igor). Istoriia russkago iskusstva. [Histoire de l'art russe.] VI. Saint-Pétersbourg, I. Knebel, 1910. In-4°, 113-224 p., ill.

225. Graf (Geo.). Die arabischen Schriften des Theodor Abû Qurra, Bischofs v. Harrân (ca. 740-820). Literarhistorische Untersuchgn. u. Übersetzg. Paderborn, F. Schöningh, 1910. Gr. in-8°, viii-336 p. (Forschungen zur christlichen Literatur- u. Dogmengeschichte. 3. u. 4. Heft.) 12 m.

226. Graham (Carlyle J.), Derbishire (In. Elizabeth). Sangimignano of val d'Elsa in Tuscany. Rome, E. Loescher, W. Regenberg, 1910. In-8°, xvi-229 p. et pl.

227. Gregorovius (Ferd.). Lucrezia Borgia. Nach Urkunden u. Korrespondenzen ihrer eigenen Zeit. 5. Auflage. Stuttgart, J. G. Cotta, 1911. Gr. in-8°, 371 p., 1 pl., 3 fac-similés. 6 m.

228. Grenier (Dom). Histoire de la ville et du comté de Corbie (des origines à 1400). Publiée par MM. H. Josse, A. de Calonne et Cl. Brunel. Paris, Picard fils, 1910. In-4°, xi-564 p. (Société des antiquaires de Picardie. Fondation Henri Debray. Documents inédits sur l'abbaye, le comté et la ville de Corbie, I.)

229. Grob (J.). Recueil d'actes et documents concernant les Frères Mineurs dans l'ancien duché de Luxembourg et comté de Chiny, précédé d'une notice historique. Luxembourg, impr. Joseph Belfort, 1909. 2 vol. in-8°, lxxxii-812 p. (Publication de la Section historique de l'Institut du grand-duché de Luxembourg, t. LIV et LVI.) 15 fr.

230. Gröger (Otto). Die althochdeutsche u. altsächsische Kompositionsfuge m. Verzeichnis der althochdeutschen Composita. Zürich, Zürcher u. Furrer, 1911. Gr. in-8°, x-488 p. (Abhandlungen, hrsg. v. der Gesellschaft f. deutsche Sprache in Zürich. XI.) 10 m.

231. Guébin (Pascal), Lyon (Ernest). Les Manuscrits de la chronique de Pierre des Vaux-de-Cernay (texte et traductions). Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 16 p. (Extrait du *Moyen Age*, 2e série, t. XIV, juillet-août 1910.)

232. GUERRIERI (CROCETTI Cam.). Gli antenati di Dante nella leggenda e nella storia : ricerche e studî. Teramo, tip. del Corriere, 1910. In-8°, 43 p.

233. GUIRAUD (Jean). Histoire partiale. Histoire vraie. I : Des origines à Jeanne d'Arc. Paris, G. Beauchesne, 1910. In-16, XXIV-416 p.

234. GUIRS (Ant.). Fragmente e. Poleser Kalendarium defunctorum aus dem Mittelalter. III. Die Noten des Bischofs Dominicus de Luschis üb. die Lehenspflicht der Herren v. Walsee-Ens f. das Poleser Lehen am Quarnero. Pola, Schrinner, 1910. Gr. in-8°, 67-94 p., 1 facsimilé. (Quellen zur Sozial- u. Wirtschaftsgeschichte der Polesana im späten Mittelalter u. bei Beginn der Neuzeit. II.) 60 m.

235. GURLITT (Cornel.). Amtshauptmannschaft Löbau. Dresden, C. C. Meinhold, 1910. Gr. in-8°, VI-618 p., fig. et 2 pl. (Beschreibende Darstellung der älteren Bau- u. Kunstdenkmäler des Königr. Sachsen. 34. Heft.) 30 m.

236. HÄBERLE (Dan.). Pfälzische Bibliographie. III. Die ortskundl. Literatur der Rheinpfalz. Alphabetisch geordnd. Heidelberg, E. Carlebach, 1910. In-8°, 297 p. (Extrait de *Mittlgn. d. Polichio.*) 6 m.

237. HACHEZ (Norbert). Essai sur le délit de sacrilège en droit français jusqu'à la fin du XV° siècle, publié par J.-L.-M. Eggen. Gand, E. Van Goethem, 1910. In-8°, II-139 p. (40° fascicule du *Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand.*) 6 fr.

238. HAMANN (Rich.), ROSENFELD (Fel.). Der Magdeburger Dom. Beiträge zur Geschichte u. Ästhetik mittelalterl. Architektur, Ornamentik u. Skulptur. Berlin, G. Grote, 1910. In-fol., VII-170 p., 182 fig. et 7 pl. coloriées. (Extrait du *Jahrb. d. preuss. Kunstants.*) 20 m.

239. Das hamburgische Pfundzollbuch v. 1369. Bearb. v. Hans Nirrnheim. 1. Bd. Hamburg, L. Voss, 1910. Gr. in-8°, LXVII-197 p. et 2 pl. coloriées. 9 m.

240. HANNION (A.). Notes historiques sur l'hospice de Jargeau, extraites de ses archives. Vendôme, imp. Rouilly, 1910. Petit in-8°, 71 p. et pl.

241. Hanserecesse von 1477-1530. Bearb. v. Dietr. Schäfer u. Frdr. Techen. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1910. Gr. in-8°, XVIII-975 p. (Hanserecesse. 3. Abth. 8. Bd.) 32 m.

242. HARDOUIN (Alfred). Catalogue de la bibliothèque de l'Académie delphinale. Grenoble, impr. Allier frères, 1910. In-8°, VI-166 p.

243. HARDY (B. C.). Philippa of Hainault and her times. London, Long, 1910. In-8°, 320 p. et ill. 10 s. 6 d.

244. HARMS (Bernh.). Der Stadthaushalt Basels im ausgehenden Mittelalter, Quellen u. Studien zur Basler Finanzgeschichte. Mit Unterstützung der histor. u. antiquar. Gesellschaft zu Basel hrsg. I. Abteilg. Die Jahresrechnungen (1360-1535). 2. Bd. : Die Ausgaben (1360-1490). Tübingen, H. Laupp, 1910. Gr. in-8°, 503 p. 25 m.

245. HARTMANN (K. O.). Die Baukunst in ihrer Entwicklung von der Urzeit bis zur Gegenwart. 1. Die Baukunst des Altertums u. des Islam. 2. Die Baukunst des Mittelalters und der Renaissance. Leipzig, C. Scholtze, 1910-1911. Gr. in-8°, VIII-241 et VII-347 p., fig. et pl. 16 m.

246. HARTMANN (Paul). Die gotische Monumental-Plastik in Schwaben, ihre Entwicklg. bis zum Eindringen des neuen Stils zu Beginn des XV. Jahrh. München, F. Bruckmann, 1910. In-fol., XI-161 p., 28 pl., II p. de texte. 36 m.

247. HARVEY (W.). The Church of the Nativity at Bethlehem. Edit. by R. Weir Schultz. London, Batsford, 1911. In-4°, ill. 30 s.

248. HAUCK (Alb.). Kirchengeschichte Deutschlands. V. Tl. 1. Hälfte, 1 u. 2. Aufl. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1911. Gr. in-8°, VIII-582 p. 10 m. 50.

249. Havelok. Mit Einleitg., Glossar u. Anmerkg. hrsg. v. F. Holthausen. 2. verm. u. verb. Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1910. In-8°, XVI-133 p., 1 pl. (Alt- u. mittelenglische texte, 1.) 2 m. 40.

250. HECKER (Eug. A.). A short history of the progress of woman's rights from the days of Augustus to the present time; with special reference to the record in England and the United States. New-York, Putnam, 1910. In-8°. 1 d. 50.

251. HEFFTNER (Paul). Ursprung u. Bedeutung der Ortsnamen im Stadt- u. Landkreise Breslau. Breslau, F. Hirt, 1910. Gr. in-8°, VIII-190 p., 1 pl. et 1 carte. 3 m. 50.

252. HEMPHILL (Samuel). The Gospels of Mac Regal of Birr, a study in Celtic illumination. (Proceedings of the Royal Irish Academy.) London, Williams and Norgate, 1911. In-4°. 1 s. 6 d.

253. HEMRICOURT (Œuvres de Jacques DE), publiées par C. de Borman, avec la collaboration de A. Bayot. T. I : le Miroir des nobles de Hesbaye. Bruxelles, Kiessling, 1910. In-4°, 491 p. et carte. (Publication de la Commission royale d'histoire de l'Académie royale de Belgique.)

254. HENDERSON (H. F.). With Dante on the mountain ; a guide through the circles of the Purgatorio. Cin., Jenning and Graham, 1910. In-12, 173 p. 75 c.

255. HENKEL (W.). Diplomatische Geschichte der Lande Stolp

u. Schlawe bis zum J. 1317. Stolp, C. Schrader, 1910. Gr. in-8°, 99 p. 0 m. 60.

256. HERRE (Paul). Quellenkunde zur Weltgeschichte. Ein Handbuch. Unter Mitwirkg. v. Adf. Hofmeister u. Rud. Stübe bearb. u. hrsg. Leipzig, Dieterich, 1910. Gr. in-8°, XII-400 p. 4 m. 80.

257. HILL (G. F.). On the early use of Arabic numerals in Europe. Oxford, Hart, 1910. In-4°, 190 p. (Society of Antiquaries.)

258. HILLING (Nikol). Die Offiziale der Bischöfe v. Halberstadt in Mittelalter. Stuttgart, F. Enke, 1911. Gr. in-8°, XII-134 p. (Kirchenrechtliche Abhandlungen. 72. Heft.) 5 m.

259. Historical Mss. Commission. Manuscripts of the most Hon. the marquis of Salisbury, Part 12. London, Wyman, 1910. In-8°. 3 s. 6 d.

260. Historical Manuscripts in the Welsh Language, vol. 2, part. 4. London, Wyman, 1910. In-8°. 1 s.

261. HODGSON (F. C.). Venice in the 13th and 14th centuries. London, G. Allen, 1910. In-8°, 664 p. 10 s. 6 d.

262. HOFF (Heinrich Ewald). Schleswig-holsteinische Heimatgeschichte. 1. Bd. Von den ältesten Zeiten bis zur Wahl Christians I. zum Landesherrn, 1460. Kiel, Lipsius u. Tischer, 1910. In-8°, IX-488 p. 4 m. 20.

263. HOFFMANN (Rabb. Moses). Der Geldhandel der deutschen Juden während des Mittelalters bis zum J. 1350. Ein Beitrag zur deutschen Wirtschaftsgeschichte im Mittelalter. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1910. Gr. in-8°, IX-236 p. (Staats- u. sozialwissenschaftliche Forschungen. 152. Heft.) 5 m. 50.

264. HOLMQVIST (Hjalmar). Medeltidens kyrkohistoria till XIVde århundradets början. Uppsala, Schultz, 1910. In-8°, XXXVII-357 p. (Ur kristendomens historia och tankevärld, 8.) 7 kr. 50.

265. HUBIGNON (N.). Étude historique sur Tournes, œuvre posthume. Balan-Sedan, impr. O. Prin, 1910. In-8°, 126 p.

266. HUMBERT (Auguste). Les Origines de la théologie moderne. I. La Renaissance de l'antiquité chrétienne (1450-1521). Paris, J. Gabalda, 1911. In-18 jésus, 362 p. (Bibliothèque théologique.)

267. HYMANS (Henri). Bruxelles. Paris, H. Laurens, 1910. Gr. in-8°, 192 p., 139 grav. (Les Villes d'art célèbres.)

268. Inventaire archéologique de Gand. Catalogue descriptif et illustré des monuments, œuvres d'arts et documents antérieurs à 1830, publié par la Société d'histoire et d'archéologie de Gand. Fascicule LII-LIII. Gand, impr. N. Heins, 1910. In-8°. 3 fr. 50 le fascicule.

269. Inventaire sommaire des archives historiques (archives

anciennes; correspondance) du ministère de la Guerre. T. IV, 1er fasc., nos 2905 à 3094. Paris, Impr. nationale, 1910. In-8°, 184 p.

270. Inventaires sommaires des petites archives du Hainant, publiés sous le patronage du conseil provincial par le Comité provincial du Hainant. T. I, fasc. 1. Mons, imp. Dequesne-Masquillier et fils, 1910. In-8°, p. 1 à 88. 3 fr.

271. Iakovenko (P. A.). Istoriia vizantiĭskoĭ cerkvi. [Histoire de l'église byzantine.] Iurev, impr. Bergmann, 1910. In-4°, 48-127 p.

272. Isnard (Albert). Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Actes royaux. T. I : Depuis l'origine jusqu'à Henri IV. Paris, Impr. nationale, 1910. In-8° à 2 col., ccxxii-852 col.

273. Jackson (Vincent). English Melodies from the 13th to the 18th century. One hundred songs. With an introduction and historical notes. London, Dent, 1910. In-8°, 262 p. 7 s. 6 d.

274. Jacob (Eug.). Johannes v. Capistrano. II. Teil : Die auf der königl. u. Universitäts-Bibliothek zu Breslau befindl. handschriftl. Aufzeichngn. v. Reden u. Traktaten Capistrans. 3. Folge. XLIV sermones Vratislaviae habiti a. D. MCCCCLIII. Breslau, Trewendt u. Granier, 1911. In-8°, vi-276 p. 6 m.

275. James (Montague R.). A descriptive catalogue of the Mss. in the Library of Corpus Christi College, Cambridge. Port. 3, Nos. 157-250. Cambridge, Univ. Press, 1910. In-8°, viii-362-548 p. 7 s. 6 d.

276. Jansen (Max.). Jakob Fugger, der Reiche. Studien u. Quellen. I. Leipzig, Duncker u. Humblot, 1910. Gr. in-8°, ix-415 p. (Studien zur Fugger-Geschichte. 3. Heft.) 10 m.

277. Jaud (L.). Saint Filibert, fondateur et abbé de Jumiège et de Noirmoutier. Sa vie, son temps, sa survivance, son culte. Étude d'histoire monastique au viie siècle. Paris, J. Gabalda, 1910. In-8°, xxix-570 p., cart. et grav. 6 fr.

278. Jayne (K. G.). Vasco da Gama and his successors, 1460-1580. London, Methuen, 1910. In-8°, 346 p. 10 s. 6 d.

279. Jean XXII (1316-1334). Lettres communes analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par G. Mollat; 11e-12e fasc., t. V; 13e fasc., t. VI. Paris, Fontemoing, 1907-1910. 3 fasc. in-4°, p. 129 à 468; p. 1 à 312. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome. 3e série, 1 *bis*. Lettres communes des papes d'Avignon.) 6 fr. 90, 18 fr. 90, 23 fr. 40.

280. Jelitto (A.). Geschichte der oberschlesischen Landwirtschaft. Kattowitz, Phönix-Verlag, 1910. In-8°, viii-142 p., 44 ill. 3 m.

281. Jolivet (L.). Notice historique sur Anglure (Marne). Châlons-sur-Marne, A. Robat, 1910. In-8°, 232 p. avec grav.

282. JOOSTING (J. G. C.). De archieven van kerspelen en marken, berustende in het depôt van's rijks-archieven in Drente. Leiden, E. J. Brill, 1910. In-8°, VIII-172 p. 1 fr. 75.

283. JOOSTING (J. G. C.). De archieven van ontbonden vereenigingen en commissiën, berustende in het depôt van's rijks archieven in Drente. Leiden, E. J. Brill, 1910. In-8°, IV-146 p. 1 fr. 50.

284. JOOSTING (J. G. C.). Het huisarchief van Batinge. Leiden, E. J. Brill, 1910. In-8°, XVI-464 p., 10 pl. 5 fr.

285. JOOSTING (J. G. C.). Inventaris van de Coevorder archieven, berustende in het depôt van's rijks archieven in Drente. Leiden, E. J. Brill, 1910. In-8°, VIII-154 p. 1 fr. 50.

286. JUNKER (Herm.). Koptische Poesie des 10. Jahrh. II. Tl. (Text u. Uebersetzg.) Berlin, K. Curtius, 1911. Gr. in-8°, 243 p. (Extrait de l'*Oriens christianus.*) 20 m.

287. KALISCHER (Erwin). Beiträge zur Handelsgeschichte der Klöster zur Zeit der Grossgrundherrschaften. Berlin, L. Düringshofen 1911. In-8°, 97 p. 2 m.

288. KALWAITIS (W.). Litauischer Namenschatz v. Dörfern, Flüssen, Lebewesen, Pflanzen. Metallen; der Mensch u. Wörtersammlung, denen auch deutsche Namen beigefügt sind. Tilsit (Quertstr. 2-3), W. Kalvaitis, 1910. Gr. in-8°, VIII-117 p., 2 fig. 3 m.

289. KÄMMEL (Otto). Deutsche Geschichte. 3. durchgeseh. u. ergänzte Aufl. Leipzig, O. Spamer, 1911. Gr. in-8°, VIII-846 et V-802 p., 494 fig. et 6 cartes coloriées. 17 m.

290. KAMPER (J.), WIRTH (Zd.). Der politische Bez. Mies. Prag. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1911. Gr. in-8°, VII-390 p., 240 fig. dans le texte et 17 pl. (Topographie der historischen u. Kunst-Denkmale in Königr. Böhmen von der Urzeit bis zum Anfange des XIX. Jahrh. XXX.) 20 m. 40.

291. KAMPERS (Frz.). Karl der Grosse. Die Grundlegung der mittelalterl. Kultur u. Weltanschauung. Mainz. Kirchheim, 1910. Gr. in-8°, VII-128 p., 74 fig. et titre en mosaïque. (Weltgeschichte in Karakterbildern. II. Abtlg.) 4 m.

292. KELEMINA (Jac.). Untersuchungen zur Tristansage. Leipzig, E. Avenarius, 1910. Gr. in-8°, IX-82 p. (Teutonia. 16. Heft.) 3 m.

293. KELLNER (K. A. Heinr.). Heortologie od. die geschichtliche Entwicklung des Kirchenjahres u. der Heiligenfeste von den ältesten Zeiten bis zur Gegenwart. Freiburg i. B., Herder, 1911. Gr. in-8°, XV-318 p. 7 m.

294. KENTENICH (G.). Beschreibendes Verzeichnis der Handschriften der Stadtbibliothek zu Trier. 6. Heft. Die ascet. Handschriften. 2. Abtlg.

Nr. 654 — 803 des Handschriften-Katalogs u. Nachträge. Trier, F. Lintz, 1910. Gr. in-8°, x-172 p. 6 m.

295. KERN (Fritz). Die Anfänge der französischen Ausdehnungspolitik bis zum J. 1308. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1910. Gr. in-8°, XXXII-375 p. et 1 carte coloriée. 11 m.

296. KIELMANSEGG (Erich). Familien-Chronik der Herren, Freiherren u. Grafen v. Kielmansegg. Wien, Manz. 1910. Gr. in-8°, XXII-834 p., 25 fig., 8 pl., 5 tables généalogiques. 17 m.

297. KIRCH (Conr.). Enchiridion fontium historiae ecclesiasticae antiquae, quod in usum scholarum collegit K. Friburgi Brisgoviae, Herder, 1910. In-8°, XXIX-636 p. 8 m.

298. KIRCHNER (A.). Table générale des mémoires et travaux de la Société libre d'agriculture, commerce et arts du département du Doubs, 1799 (an VII)-1809. Besançon, impr. Dodivers, 1910. In-8°, 44 p.

299. KITTS (Eustace J.). Pope John the Twenty-Third and Master John Hus of Bohemia. London, Constable, 1910. In-8°, 478 p. 12 s. 6 d.

300. KNÖPFLER (Alois). Lehrbuch der Kirchengeschichte. Freiburg im Breisgau, Herder, 1910. Gr. in-8°, XXVIII-849 p., 1 carte coloriée : Orbis christianus secc. I-VI. 12 m.

301. KOHLER (Jos.). Die Ausläufer der langobardischen Vadia im 15. Jahrh. Breslau, M. u. H. Marcus, 1910. Gr. in-8°, 23 p. (Extrait de la *Festgabe der Berliner juristischen Fakultät f. Otto Gierke zum Doktor-Jubiläum.* 21. VIII. 1910). 0 m. 80.

302. KOLESNIKOV (J. F.). Ustroïstvo i vedenie arkhivov. [Construction et administration des archives.] Moscou, impr. I. I. Ivanov, 1910. In-8°, 112 p.

303. KÖNIGSFELDT (J. P. F.). Genealogiske Tabeller over europæiske Fyrstehuse i Middelalderen og den nyere Tid. Paany udgivne med Fortsættelse af T. B. Cold. Köbenhavn, Lybecker, 1910. In-fol., 68 p. 4 k.

304. KOPIETZ (J. A.). Geschichte der deutschen Kultur u. ihrer Entwickelung in Frankenstein u. im Frankensteiner Lande. Ein Beitrag zur schles. Kulturgeschichte. Breslau, Müller u. Seiffert, 1910. In-8°, 355-XVII p. 3 m.

305. KÖRNER (Jos.). Niebelungenforschungen der deutschen Romantik. Leipzig, H. Haessel, 1911. In-8°, x-274 p. (Untersuchungen zur neueren Sprach-u. Literaturgeschichte. Neue Folge. 9. Heft.) 6 m.

306. KÖSTLIN (H. A.). Geschichte der Musik in Umriss. 6. vollständig neu bearb. u. wesentlich ergänzte Ausg. Hrsg. v. Wilib. Nagel. Leipzig, Breitkopf u. Härtel, 1910. Gr. in-8°, XVI-746 p. 12 m.

307. KOWALEWSKY (Maxime). Die ökonomische Entwicklung Europas bis zum Beginn der kapitalistischen Wirtschaftsform. Aus dem Russ. V. Die hofrechtl. Verfassg. des Gewerbes u. des Zunftwesens. Der schwarze Tod u. seine wirtschaftl. Folgen. Deutsch v. M. B. Kupperberg. Berlin, R. L. Prager, 1911. In-8°, VII-458 p. (Bibliothek der Volkswirtschaftslehre u. Gesellschaftswissenschaft. XV.) 8 m. 50.

308. KRAMMER (Mario). Zur Entstehung der lex Salica. Weimar, H. Böhlau, 1910. Gr. in-8°, 71 p. (Extrait de *Festschr., Heinr. Brunner z. 70. Geburtstag dargebr.*) 2 m. 40.

309. KRAUSHAR (Alexander). Miscellanea archiwalne. II. Sprawy krzyzackie w Polsce, wedlug dyplomatów archywalnych 1216-1421. [Les Croisades en Pologne.] Varsovie, Gebethner et Wolf, 1911. In-8°, 80 p. 1 k. 50.

310. KRISTIAN V. TROYES. Cligés-Textausg. m. Variantenauswahl, Einleitg., Aumerkg. u. vollständ. Glossar. Hrsg. v. Wendelin Foerster. 3. umgearb. u. verm. Aufl. Halle, M. Niemeyer, 1910. In-8°, XC-288 p. (Romanische Bibliothek. Nr. 1.) 6 m.

311. KRÜGER (E.), KENTENICH (G.). Trier zur Römerzeit u. im Mittelalter. Leipzig, Trier, F. Lintz, 1910. Gr. in-8°, II et 35-71 p., nombreuses illustrations dans le texte, 1 carte en deux couleurs et 1 plan de Trèves à l'époque romaine. (Extrait de *Das Moselland u. d. westdeutsche Eisenindustrie.*) 1 m.

312. KRYLOVSKIĬ (A. S.). Sistematičeskiĭ katalog knig biblioteki kievskoï dukhovnoï akademii. [Catalogue des livres de la bibliothèque de l'Académie ecclésiastique de Kiev.] III. [Histoire]. 9. Kiev, impr. de la société Petr Barskiĭ, 1910. In-8°, 374 p. 2 r. 50.

313. Kunst- u. Altertums-Denkmale (Die) im Königr. Württemberg. Ergänzungs-Atlas. 27. et 28. Esslingen, P. Neff, 1910. In-fol., 10 pl. 1 m. 60.

314. KURTH (Godefroid). Étude critique sur Jean d'Outremeuse. Bruxelles, Hayez, 1910. In-8°, 107 p. (Extrait des *Mémoires publiés par la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, collection in-8°, t. VII, 1910.)

315. LACOMBE. Une critique du mariage au XVe siècle. Discours prononcé, le 14 décembre 1910, à la séance solennelle de rentrée de la conférence des avocats stagiaires. Poitiers, impr. Blais et Roy, 1910. In-8°, 45 p. (Barreau de Poitiers.)

316. LA CROIX (R. P. C. DE). Notes archéologiques sur Nouaillé. Poitiers, impr. Blais et Roy, 1910. In-8°, 8 p. (Extrait du *Bulletin de*

la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e série, t. II, 1er trimestre, 1910.)

317. Lang (Karl Heinr.). Geschichte des Fürstent. Ansbach-Bayreuth, in 2. Aufl. neu hrsg. v. Adf. Bayer. I. Bd. 1486-1557. Ansbach, F. Geybold, 1911. Gr. in-8°, xv-306 p. et 6 pl. 3 m. 75.

318. Langlois (Ernest). Les Manuscrits du roman de la Rose. Description et classement. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 654 p. (Travaux et mémoires de l'Université de Lille. Nouvelle série. I. Droit. Lettres. Vol. 7.)

319. Lasteyrie (Robert de), Vidier (Alexandre). Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du ministère de l'Instruction publique, 1906-1907. Paris, E. Leroux, 1909. In-4°, 269 p.

320. Lazzareschi (Eug.). Il Montamiata nei Commentarii di Pio II. Lucca, tip. Baroni, 1910. In-8°, 28 p.

321. Leben (Das) Kaiser Heinrich IV. Nach der Ausg. der *Monumenta Germaniae* übers, v. Philipp Jaffé u. W. Wattenbach. 4. neubearb. Ausg. v. W. Eberhard. Leipzig, Dyk, 1910. In-8°, xxviii-56 p. (Die Geschichtschreiber der deutschen Vorzeit. 40. Bd.) 2 m.

322. Leblond (Victor). Inventaire sommaire de la collection Bucquet Aux Cousteaux, comprenant 95 volumes de documents manuscrits et imprimés rassemblés au xviiie siècle sur Beauvais et le Beauvaisis. Paris, H. Champion, s. d. In-4° oblong, xxii-360 p. (Publications de la Société académique de l'Oise.)

323. Lecky (William Edward Hartpole). History of European morals from Augustus to Charlemagne. New and cheaper impression. London, Longmans, 1911. In-8°, 913 p. 2 s. 6 d.

324. Lecomte (Maurice). Histoire de Melun. Paris, Jouve, 1910. In-8°, 265 p. (Histoire générale des communes de France.)

325. Lefèvre-Pontalis (Eugène). La Cathédrale de Coutances. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 33 p. avec grav. (Extrait du *Compte-rendu du 75e Congrès archéologique de France tenu en 1908 à Caen.*)

326. Lefèvre-Pontalis (Eugène). Les Clochers du Calvados. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 35 p. avec grav. (Extrait du *Compte-rendu du 75e Congrès archéologique de France tenu en 1908 à Caen.*)

327. Lefèvre-Pontalis (Eugène). Étude sur les ogives toriques à filet saillant. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 18 p. avec grav. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1909.)

328. LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène), LÉCUREUX (Lucien). Les Influences poitevines en Bretagne et l'église de Pont-Croix. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 15 p. avec grav. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1909.)

329. LEIDINGER (Geo.). Einzel-Holzschnitte des 15. Jahrh. in der kgl. Hof- u. Staatsbibliothek München. Mit erläut. Text hrsg. II. Bd. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1910. In-fol., 24 p., 50 eaux-fortes coloriées à la main. (Einblattdrucke des 15. Jahrh.) 80 m.

330. LEINUNG (Wilh.), MÜLLER (Frz.). Magdeburg im Wandel der Zeit. Geschichts- u. Kulturbilder aus dem Werdegange Magdeburgs. Magdeburg, Creutz, 1910. Gr. in-8°, VII-251 p. et 35 fig. 4 m. 50.

331. LEJEUNE (Jean), JACQUEMOTTE (Edmond), MONSEUR (Édouard). Glossaire toponymique de la commune de Beaufays. Liège, impr. H. Vaillant-Carmanne, 1910. In-8°, 49 p., 1 carte hors texte. (Extrait du *Bulletin de la Société de littérature wallonne*, t. LII.) 2 fr.

332. LEMESLE (P. A.). Notice sur l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire. Angers, G. Grassin, 1910. In-8°, 105 p., 1 grav. et 1 plan. (Extrait de la *Revue de l'Anjou*.)

333. LÉPICIER (Augustin-M.). Saint Alexis Falconiéri, des sept saints fondateurs de l'Ordre des Servites de Marie, 1310-1910. Bruxelles, A. Dewit, 1910. Petit in-8°, 142 p. et grav. 0 fr. 95.

334. LE ROUX (Max). Une salle de l'art français du moyen âge au musée d'Annecy. Annecy, J. Abry, 1910. In-8°, 16 p. avec grav. (Extrait de la *Revue savoisienne*, année 1910, fasc. 4.)

335. LESKIEN (A.). Handbuch der altbulgarischen (altkirchenslavischen) Sprache. Grammatik. Texte. Glossar. Weimar, H. Böhlau, 1910. Gr. in-8°, XVI-351 p. 8 m.

336. LESZYNSKY (Rud.). Die Juden in Arabien zur Zeit Mohammeds. Berlin, Mayer u. Müller, 1910. Gr. in-8°, III-116 p. 2. m.

337. Life (The) of the Black Prince. By the Herald of Sir John Chandos. Edit. from the ms. in Worcester College, with linguistic and historical notes by Mildred K. Pope and Eleanor C. Lodge. London, Frowde, 1911. In-4°, 318 p. 25 s.

338. LLOYD (John Edward). A History of Wales : from the earliest times to the Edwardian conquest. London, Longmans. 1911. 2 vol. in-8°, 848 p. 21 s.

339. LÖFFLER (K.). Geschichte des Verkehrs in Baden, insbesondere der Nachrichten- u. Personenbeförderung (Boten-, Post- u. Telegraphenverkehr), von der Römerzeit bis 1872. Heidelberg, C. Winter, 1910. Gr. in-8°, XVIII-588 p., 4 pl., 5 tables et 7 cartes. 12 m.

340. Löhr (Jos.). Methodisch- kritische Beiträge zur Geschichte der Sittlichkeit des Klerus besonders der Erzdiözese Köln am Ausgang des Mittelalters. Münster, Aschendorff, 1910. Gr. in-8°, VIII-120 p. (Reformationsgeschichtliche Studien u. Texte. Hrsg. v. Jos. Greving. 17. Heft.) 3 m. 20.

341. Loiseau (F.). Notice sur saint Gilles. Bellême (Orne), impr. G. Levayer, 1910. In-8°, v-25 p. 60 cent.

342. López Peláez (Antolin). San Froilán de Lugo. Siglo IX. Madrid, impr. de los hijos de Gómez Fuentenebro, 1910, 226 p. 3 p. 50.

343. López Peláez (Antolin). Vida póstuma de un santo. El culto de san Froilán. Madrid, impr. de los hijos de Gómez Fuentenebro, 1911. In-8°, 214 p. 3. p.

344. Lorin (Ch.). Médaillon du XIIe siècle dans l'église Saint-Pierre de Chartres. Chartres, impr. Durand, 1910. In-8°, 8 p. avec grav. (Extrait du *Cinquantenaire de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.*)

345. Lortsch (D.). Histoire de la Bible en France, suivi de fragments relatifs à l'histoire générale de la Bible et d'un aperçu sur le colportage biblique en France et en Indo-Chine au XXe siècle, avec un index alphabétique. Préface de M. le pasteur Mathieu Lelièvre. Paris, Agence de la Société biblique britannique et étangère, 58, rue de Clichy, 1910. In-8°, XXI-593 p., 65 ill., 2 pl. hors texte. 7 fr. 50.

346. Loserth (Joh.). Geschichte des altsteirichen Herren- u. Grafenhauses Stubenberg. Graz, U. Moser, 1911. Gr. in-8°, VIII-396 p., 27 fig. et 1 pl. 10 m.

347. Löw (Gustav). Sveriges forntid i svensk historieskrivning. 2. Uppsala, Almqvist ock Wiksell, 1910. In-8°, VIII-102 p. 1 k. 50.

348. Lübbecke (Fried.). Die gotische Kölner Plastik. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1910. Gr. in-8°, XIII-126 p., 44 pl. coloriées. (Studien zur deutschen Kuntsgeschichte. 133. Heft.) 12 m.

349. Lucas (St. John Welles). The Oxford book of Italian verse. XIII century-XIX century. New York, Oxford Univ. Press, 1910. In-8°, 576 p. 2 d.

350. Lurquin (Auguste). Glossaire de Fosse-lez-Namur. Liège, impr. H. Vaillant-Carmanne, 1910. In-8°, 76 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de littérature wallonne*, t. LII.) 2 fr.

351. Luthmer (Ferd.). Die Bau- u. Kunstdenkmäler der Kreise Biedenkopf, Dill, Ober-Westerwald u. Westerburg. Frankfurt a. M., H. Keller, 1910. Gr. in-8°, XX-177 p., fig., pl. et une carte coloriée.

(Die Bau- u. Kunstdenkmäler des Regierungsbezirks Wiesbaden. III.) 10 m.

352. Lütjens (Aug.). Der Zwerg in der deutschen Heldendichtung des Mittelalters. Breslau, M. u. H. Marcus, 1911. Gr. in-8°, xii-120 p. (Germanistische Abhandlungen. 38. Heft.) 4 m.

353. Luxardo (Fedele). Memorie antiche di Brugnato e della sua celebre badia. Genova, tip. della Gioventù, 1910. In-8°, 19 p. (Per la laurea teologale del sac. Francesco Eugenio Bertucci.)

354. Macherl (Pet.). Geschichte Oesterreichs f. das Volk. Graz, Styria, 1910. Gr. in-8°, xvi-856 p., 230 fig. 10 m.

355. Maclean (Arthur J.). The ancient Church orders. Cambridge, Univ. Press, 1910. In-8°, 194 p. (Cambridge Handbooks of liturgical study.) 4 s.

356. Mahlkalns (A.). Latweeschu walodas etimologija. [Étymologie de la langue lettone.] Marienburg, l'auteur, 1910. In-8°, 96 p. 0 r. 30.

357. Maier (Aug. Rich.). Niclaus Gerbaert v. Leiden, e. Niederländer Plastiker des 15. Jahrh., seine Werke am Oberrhein u. in Osterreich. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1910. Gr. in-8°, ix-103 p., 20 pl. en couleur. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. 131. Heft.) 6 m.

358. Maille (Tomas O.). The Language of the Annals of Ulster. London, Sherratt and H., 1910. In-8°, 222 p. 7 s. 6 d.

359. Maitre (Léon). L'Église de Saint-Philbert de Grandlieu devant l'Institut. A propos d'un rapport de M. le comte Robert de Lasteyrie. Paris, E. Leroux, 1910. In-8°, 22 p. (Extrait de la *Revue historique*.)

360. Mandonnet (R. P. Pierre). Siger de Brabant (étude critique). Louvain, Institut supérieur de philosophie, 1911. In-4°, xvi-328 p. (Les Philosophes belges. Textes et études. Collection publiée par l'Institut supérieur de philosophie de l'Université de Louvain. T. III.) 7 fr. 50.

361. Manghi (Aristo). Il gran chiostro della certosa di Pisa. Pisa, tip. F. Mariotti, 1910. In-4°, 26 p. (Per le nozze di Giuseppe Giannini con Giuseppina Papa.)

362. Manitius (Max). Geschichte der lateinischen Literatur des Mittelalters. I. Tl. : Von Justinian bis zur Mitte des 10. Jahrh. Mit Index. Hrsg. v. Iwan Müller. München, C. H. Beck, 1911. Gr. in-8°, xiii-766 p. (Handbuch der klassischen Altertums-Wissenschaft. IX. Bd. 2 Abtlg. I. Tl.) 15 m.

363. Mann (H. K.). The Lives of the Popes in the middle ages, vol. 8. London, K. Paul, 1910. In-8°. 12 s.

364. Marangoni (L.). La basilica di S. Marco in Venezia. Milano,

E. Bonomi, 1910. In-24, 25 p., 74 pl. (L'Italia monumentale : collezione di monografie, nº 7.)

365. MARIGNAN (A.). Les Fresques de l'église de San Angelo in Formis. Paris, H. Champion, 1910. In-8º, 122 p. (Extrait du *Moyen Age*, 2ᵉ série, t. XIV, janvier-juin 1910.)

366. MAŘIK (Jos.). W- Schwund im Mittel- u. Frühneuenglischen. Wien, W. Braumüller, 1910. Gr. in-8º, VIII-111 p. (Wiener Beiträge zur englischen Philologie. 33. Bd.) 3 m. 40.

367. MARTIN, JEANTON. Pierres tombales circulaires de la Bourgogne. XVᵉ au XVIIᵉ siècle. Paris, impr. Plon-Nourrit et Cⁱᵉ, 1910, In-8º, 20 p. et pl.

368. MARTIN (Georges). Histoire de l'enseignement du droit en Bretagne jusqu'en 1735 (date du transfert à Rennes de la Faculté de droit de l'Université de Nantes). Rennes, impr. Simon, 1910. In-8º, 292 p.

369. MARTIN-CHABOT (E.). Un document relatif à l'expédition de la compagnie catalane en Orient (1304). Paris, H. Champion, 1910. In-8º, 8 p. (Extrait du *Moyen Age*, 2ᵉ série, t. XIV, mai-juin 1910.)

370. MARUCCHI (Orazio). I monumenti del Museo cristiano pio-lateranense, riprodotti in atlante di XCVI tavole, con testo illustrativo, contributo allo studio degli antichi cimiteri cristiani di Roma. Milano, U. Hoepli, 1910. In-fol., 76 p. et pl.

371. MASLOVSKIĬ (S. D.). Biblioteka imperatorskoĭ Nikolaevskoĭ akademii. Sistematičeskiĭ ukazatel knig (1832-1910). [Catalogue systématique des livres de la bibliothèque de l'Académie impériale Nicolas.] Saint-Pétersbourg, impr. Berejlivost, 1910. In-8º, VI-570 p.

372. MATARAZZO (Francesco). Chronik v. Perugia (1492-1503). Uebers. u. eingeleitet v. Marie Herzfeld. Jena, E. Diederichs, 1910. In-8º, 258 p. et 24 pl. (Das Zeitalter der Renaissance. Ausgewählte Quellen zur Geschichte der italien. Kultur. I. Serie. 1. Bd.) 6 m.

373. MATIEGKY (J.). Rukovět české archaeologie. [Manuel d'archéologie tchèque.] Königl. Weinberg, Jan Laichter, 1911. In-8º, XII-110 p., 24 pl. (Umĕni a řemesla. 5.) 2 k. 50.

374. MEDLEY (Dudley-Julius). The Church and the Empire; being an outline of the Church from A. D. 1003 to A. D. 1304. New York, Macmillan, 1910. In-12, XII-300 p. (Church universal; ed. by W. H. Hutton.) 1 d. 40.

375. MEIER (P. J.). Braunschweig. Leipzig, Klinkhard u. Biermann, 1911. In-8º, VII-100 p. et 10 pl. (Stätten der Kultur. 27.) 3 m.

376. MEININGHAUS (Aug.). Das Lehen- u. Lehensbriefe-Verzeichnis der Grafen v. Dortmund. [Aus : *Beiträge z. Gesch. Dortmunds u.*

d. Grafschaft Mark.] Dortmund, F. W. Ruhfus, 1911. Gr. in-8°, 43 p. et une carte. 1 m.

377. MEININGHAUS (Aug.). Zur Genealogie des Dortmunder Grafengeschlechts « v. Dortmund ». Dortmund, F. W. Ruhfus, 1911. Gr. in-8°, 8 p. (Extrait de *Beiträge z. Gesch. Dortmunds u. d. Grafsch. Mark.*) 0 m. 30.

378. MEISSNER (Walt.). Studienfragen zur deutschen Geschichte. 1. Tl. : Geschichte des Mittelalters. Halle, Gesenius, 1910. Gr. in-8°, VI-194 p. 2 m.

379. MELHUISK (Sara). English history illustrated from original sources, from the earliest times to 1066. London, Black, 1911. In-8°, 252 p. 2 s. 6 d.

380. MELLA (Car. Ag.). Responsum pro inclita Vercellarum civitate et ordine decurionum. Testo latino, con versione italiana del prof. Domenico Arnoldi, corredata da note e documenti per D. Arnoldi, C. Faccio, P. G. Stroppa. Società vercellese di storia et d'arte. Vercelli, tip. Gallardi e Ugo, 1909. In-8°, p. 1-160 (Storici inediti vercellesi.)

381. Mengeder Urkundenbuch. Hrsg. v. A. Stenger. Dortmund, F. W. Ruhfus, 1910. Gr. in-8°, III-99 p. 2 m.

382. MENTIENNE. Le Fief de la Grange-Batelière, de l'an 1200 à 1847. Les Grands domaines de l'ancien Paris. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 55 p. et 1 plan.

383. MENTZ (Arth.). Geschichte der Stenographie. Leipzig, G. J. Göschen, 1910. Petit in-8°, 127 p. (Sammlung Göschen. 501.) 0 m. 80.

384. MERGHELYNCK DE BEAUVOORDE (Arthur). Les Étrangers dans la West-Flandre, le Tournaisis et la châtellenie d'Ath. Œuvre posthume publiée par les soins de Mme la douairière Merghelynck de Beauvoorde, née Flyps. T. I. Tournai, H. Delcourt-Vasseur, 1910. Gr. in-8°, VIII-507 p. 12 fr. 50.

385. MERORES (Margar.). Gaeta im frühen Mittelalter (8.-12. Jahrh.) Beiträge zur Geschichte der Stadt. Gotha, G. A. Perthes, 1911. In-8°, VII-171 p. 3 m.

386. MESNIL (Jacques). L'Éducation des peintres florentins au XVe siècle. Paris, bureaux de la « Revue des idées », 26, rue de Condé, 1910. In-8°, 15 p. (Extrait de la *Revue des idées* du 15 septembre 1910.)

387. MEUNIER (L.). Histoire de la médecine, depuis ses origines jusqu'à nos jours. Préface par Gilbert Ballet. Paris, J.-B. Baillière et fils, 1911. Petit in-8°, VI-646 p.

388. Meyer (Johan). Fortids kunst i Norges bygder. III. Vaage, Sell og Nedre Hedalen. Kristiania, Alb. Cammermeyers Forlag, 1910. In-8°, 37 p., XIV pl. 9 kr.

389. Meyer-Lübke (W.). Romanisches etymologisches Wörterbuch. I. Heidelberg, C. Winter, 1911. In-8°, xxii u. i-80 p. (Sammlung romanischer Elementar- u. Handbücher. III. Reihe. 2 m.

390. Meyer v. Knonau (G.). Der Chronist Johannes v. Winterthur. Zürich, Beer, 1911. Gr. in-8°, 22 p., 2 pl. (Neujahrsblatt 1911 zum Besten des Waisenhauses in Zürich. 74. Stück.) 2 m. 50.

391. Millet (Gabriel). L'Octateuque byzantin, d'après une publication de l'Institut russe de Constantinople. Paris, E. Leroux, 1910. In-8°, 10 p. et fig. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

392. Mondwahrsagebuch. Zwei altdeutsche Handschriften des 14. u. 15. Jahrh. Hrsg. v. Rob. Vian. Halle, M. Niemeyer, 1910. Gr. in-8°, viii-127 p. 4 m.

393. Monnoyeur (Dom J. B.). Traité de Jean Gerson sur la pucelle. Vigile de la Pentecôte. 14 mai 1429-14 mai 1910. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 40 p. avec grav. 1 fr.

394. Monroe (Will S.) Bohemia and the Cechs. The history, people, institutions and c. London, Bell, 1910. In-8°, 522 p. 7 s. 6 d.

395. Monumenta historica dioeceseos Wladislaviensis. XXIV. [Edidit Stanislaus Chodyński.] Wladislaviae, typis officinae dioecesanae, 1910. Gr. in-8°, 135 p.

396. Morel-Payen (Lucien). Troyes et Provins. Paris, H. Laurens, 1910. Gr. in-8°, 160 p., 120 grav. (Les Villes d'art célèbres.)

397. Morris (John E.), Jordan (Humfrey). An Introduction to the study of local history and antiquities. London, Routledge, 1911. In-8°, 416 p. et ill. 4 s. 6 d.

398. I Mosaici antichi conservati nei palazzi pontifici del Vaticano e del Laterano, con introduzione del dott. Bartolomeo Nogara. Milano, U. Hoepli, 1910. In-fol., 40 p., pl. et fig. (Collezioni archeologiche artistiche e numismatiche dei palazzi apostolici, pubblicate, per ordine di S. S. Pio X, a cura dei musei e delle gallerie pontificie e della biblioteca Vaticana, vol. IV.)

399. Mühlfeld (Christian). Die herzogl. Hofkapelle in Meiningen. Biographisches u. Statistisches, zusammengetragen u. bearb. Meiningen, Brückner u. Renner, 1910. Gr. in-8°, iv-96 p. (Neue Beiträge zur Geschichte deutschen Altertums. 23. Lfg.) 2 m. 60.

400. Müller (Walth.). Zur Frage des Ursprungs der mittelalterlichen Zünfte. Eine wirthschafts- u. verfassungsgeschichtl. Untersuchg.

Leipzig, Quelle u. Meyer, 1910. Gr. in-8°, XII-92 p. (Historische Leipziger Abhandlungen. 22. Heft.) 3 m. 20.

401. MURDOCK (J.). A History of Japan. Vol. I. From the origins to the arrival of the Portuguese in 1542 A. D. With maps by Isoh Yamagata. London, K. Paul, 1910. In-4°, 667 p. (Published by the Asiatic Society of Japan.) 21 s.

402. MURKO (M.). Zur Kritik der Geschichte des älteren südslawischen Litteraturen. An die Leser des « Archivs f. slaw. Philologie ». Laibach, L. Schwentner, 1911. Gr. in-8°, 36 p. 1 m.

403. Nachträge zu Hain's Repertorium bibliographicum u. seinen Fortsetzungen. Als Probe des Gesamtkatalogs der Wiegendrucke hrsg. v. der Kommission f. den Gesamtkatalog der Wiegendrucke. Leipzig, R. Haupt, 1910. Gr. in-8°, IV-81 p. 6 m.

404. NARDIN (Léon), MAUVEAUX (Julien). Histoire des corporations d'arts et métiers des ville et comté de Montbéliard et des seigneuries en dépendant d'après les papiers inédits de ces sociétés et les archives de la principauté. Paris, H. Champion, 1910. 2 vol. in-8°, 510 et 276 p., 1 pl. de sceaux.

405. NERLI (Ant.). Breve chronicon monasterii Mantuani S. Andree Ord. Bened. (aa. 800-1431), a cura del dott. Orsini Begani. Segue in appendice : Aliprandina o Cronica de Mantua dalle origini della città fino all' anno (1414) di Bonamente Aliprandi. Fasc. 3 (fine) Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1910. In-4°, p. 177-236. (Rerum italicarum scriptores da L. A. Muratori. Nuova edizione con la direzione di Giosué Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 30, tomo XXIV, parte XIII, fasc. 3.) 10 l.

406. NICOLAÏ (Alexandre). Histoire de la carte à jouer en Guienne, avec une étude-préface sur les maitres-cartiers de Guienne. Bordeaux, Feret et fils, 1911. In-4° oblong, LXVII-133 p. avec fac-similés d'autographes, fig. et pl.

407. NIESE (Hans). Die Gesetzgebung der normannischen Dynastie im Regnum Siciliae. Halle, M. Niemeyer, 1910. Gr. in-8°, VII-215 p. 7 m.

408. NISTOR (J.). Die auswärtigen Handelbeziehungen der Moldau im XIV., XV. u. XVI. Jahrh. Nach Quellen dargestellt. Gotha, F. A. Perthes, 1911. In-8°, XIX-240 p. 4 m.

409. NORBERT (P.). Saint Jean Discalcéat, frère mineur (1279-1349). Sa vie, son époque, son Ordre en Bretagne. Manuscrit inédit du XIVe siècle. Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1911. In-18, XXXI-457 p., 7 grav.

410. NUTTDING (Adelaide), DOCK (Lavinia L.). Geschichte der Kran-

kenpflege. Die Entwicklg. der Krankenpflege-Systeme von Urzeiten bis zur Gründg. der ersten engl. u. amerikan. Pflegerinnenschulen. Uebers. v. Agnes Karll. Berlin, D. Reimer, 1910. In-8°, xx-580 p., 59 pl. 10 m.

411. Okey (T.). Venice and its story. New-York, Dutton, 1910. In-8°, xvi-332 p. 4 d.

412. Okkonen (Onni). Melozzo da Forli u. seine Schule. Eine kunsthistor. Studie. Helsingfors, Akademiska Bokhandeln, 1910. Gr. in-8°, iii-155 p., fig. et 8 pl. 6 m.

413. Opisanie dokumentov i bumag kraniaščikhsia v Moskovskom arkhivě ministerstva iusticii. [Inventaire des archives du ministère de la Justice à Moscou.] XIV. Moscou, impr. synodale, 1910. In-8°, 518-184 p. 3 r. 50.

414. Organisation (l') du service des archives de la ville de Bruxelles (archives, bibliothèque, musée communal). Bruxelles, E. Guyot. Petit in-8°, 59 p. (Extrait du *Rapport présenté au Conseil communal, en séance du 3 octobre 1910, par le collège des bourgmestres et échevins, en exécution de l'article 70 de la loi du 30 mars 1836.*)

415. Ortolff v. Benjerland (Des) Frauenbüchlein, gedrukt vor 1500. Begleit-Text v. Gust. Klein. München, C. Kuhn, 1910. In-8°, 14-31 p. et 4 pl. (Alte Meister der Medizin u. Naturkunde 1.) 2 m. 50.

416. Otto (Rich.). Ueber die Dorpater Klöster u. ihre Kirchen. Jurjew (Dorpat). Leipzig, K. F. Koehler, 1910. Gr. in-8°, vii-66 p. et 3 pl. (Verhandlungen der gelehrten estnischen Gesellschaft. 2. Heft.) 2 m.

417. Padilla (Salvador). Gramática histórica-crítica de la lengua española. Madrid, Saenz de Jubera hermanos, 1911. In-4°, xxiv-378 p. 6 p.

418. Panormita (Ant.). Ottanta lettere inedite del Panormita, tratte dai codici milanesi (a cura di) R. Sabbadini; nuovi documenti sul Panormita tratti dagli archivi palermitani (a cura di) M. Catalano-Tirrito. Catania, M. Giannotta, 1910. In-8°, 209 p. (Biblioteca della società di storia patria par la Sicilia orientale, vol. I.) 12 l.

419. Paris (Gaston). Mélanges de littérature française du moyen âge, publiés par Mario Roques. 1re partie : la Littérature française au moyen âge; l'Épopée, le roman. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 336 p.

420. Pater (Ad.), Podlaha (Ant.). Soupis rukopisů knihovny metropolitní kapitoly Pražské. [Catalogue des manuscrits du chapitre de Prague.] I. A.-E. Prague, Bursik et Kohout, 1910. Gr. in-8°, viii-514 p. (Soupis rukopisů knihoven a archivů zemí českých. I.)

421. PEILE (John). Biographical register of Christ's College, 1505-1905, and of the earlier foundation, 1448-1505. Vol. I. Cambridge, University Press, 1911. In-8°. 40 s.

422. PERROSSIER (Cyprien). Essai de biographie romanaise. Évêques originaires de la Drôme (Fragments historiques). (Avec une notice historique sur l'auteur.) Valence, impr. J. Céas et fils, 1910. In-8°, XVIII-228 p.

423. PERROT (Ernest). Quels renseignements fournissent les Olim sur la condition des villes. Composition d'histoire du droit, faite en sept heures, le 14 octobre 1910. Paris, A. Rousseau, 1910. In-4°, 20 p. (Universités de France. Agrégation des Facultés de droit. Section d'histoire du droit.)

424. PERRY (J. Tavenor). Dinanderie : a history and description of mediæval art work in copper brass and bronze. London, G. Allen, 1910. In-4°, 250 p. et ill. 21 s.

425. PETRARCA (Francesco). Brief an die Nachwelt. Gespräche üb. die Weltverachtg. Von seiner u. vieler Leute Unwissenheit. Uebers. u. eingeleitet v. Herm. Hefele. Jena, E. Diederichs, 1910. In-8°, XXXVIII-198 p. et 3 pl. (Das Zeitalter der Renaissance. Ausgewählte Quellen zur Geschichte der italien. Kultur. I. Serie. 2. Bd.) 5 m.

426. PILLOY (J.), SOCARD (E.). Le Vitrail carolingien de la châsse de Séry-lès-Mézières. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 21 p. avec grav. et fig. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

427. PINSON (Paul). Bibliographie d'Étampes et de l'arrondissement, ou Catalogue par ordre alphabétique de noms d'auteurs et d'anonymes des documents imprimés, cartes et plans relatifs aux villes, bourgs, villages, hameaux, abbayes, châteaux, rivières, hommes remarquables, avec des notes bibliographiques et littéraires. Paris, H. Champion, 1910. In-8° à 2 col., VI-155 p.

428. PLAISANCE (Émile), dit Pascalein. Histoire des Savoyens. Publiée par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, sous les auspices du Conseil général de la Savoie. T. I et II. Chambéry, impr. nouvelle, avenue de Savoie, 1910. 2 vol. in-8°, VII-532 et 350 p. LVI pl.

429. PLESSER (Alois), TIETZE (Hans). Die Denkmale des politischen Bez. Pöggstall. Mit Beiträgen v. Jos. Bayer et Heinr. Sitte. Wien, A. Schroll, 1910. In-fol., XXIX-272 p., 301 fig. et 1 carte coloriée. (Österreichische Kunsttopographie. 4. Bd.) 23 m.

430. Poètes (Les) de la mort. Anthologie des poésies de la mort, du XVe siècle à nos jours. Morceaux choisis, avec préface et notes par Léon Larmand. Paris, Louis Michaud, 1910. In-16, VIII-150 p., 9 grav. 1 fr.

431. Poètes (Les) de la ripaille. Anthologie de poésies de la table, du XVe siècle à nos jours. Morceaux choisis, avec préface et notes par Léon Larmand. Paris, Louis Michaud, 1910. In-16, VI-166 p., 8 grav. 1 fr.

432. Poètes (Les) humoristes. Anthologie de poèmes humoristiques, du XIIIe siècle à nos jours. Choix, préface et notes, par Georges Normandy. Paris, Louis Michaud, 1910. In-16, IX-149 p., 9 grav. 1 fr.

433. PRATT (Helen M.). The Cathedral Churches of England, their architecture, history and antiquities, with bibliography and glossary, a practical handbook for students and travellers. London, Murray, 1910. In-8°, 594 p. 10 s. 6 d.

434. PRÉVOST. Inventaire sommaire des documents manuscrits contenus dans la collection Chatre de Cangé, au département des imprimés de la Bibliothèque nationale. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 240 p.

435. PRINET (Max). L'Origine du type des sceaux à l'écu timbré. Paris, Impr. nationale, 1910. In-8°, 16 p. avec fig. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1910.)

436. PTAŚNIK (Jan). Z dziejów krakowskiego kupiectwa od XIV do XIX w. [Le commerce de Cracovie du XIVe au XIXe s.] Krakow, impr. du Czas, 1910. In-4°, 66 p.

437. QUARCK (Max). Soziale Kämpfe in Frankfurt am Main vom Mittelalter bis an die Schwelle der grossen Revolution. Frankfurt a. M., Buchh. Volkstimme, 1911. Gr. in-8°, VIII-38 p. 0 m. 40.

438. RAMBAUD (Pierre). Le Prieuré des bénédictines de Sainte-Croix, aux Sables-d'Olonne. Poitiers, impr. Blais et Roy, 1910. In-8°, 82 p. et grav. (Extrait des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, t. III, année 1909.)

439. RAVANAT (Albert). Dictionnaire du patois des environs de Grenoble, publié par Émile Robert. Grenoble, J. Rey, 1911. In-4° oblong à 2 col., 208 p.

440. Regesta pontificum romanorum, congessit Paulus Fridolinus Kehr. Germania pontificia, sive repertorium privilegiorum et litterarum a romanis pontificibus ante annum M C L XXXX VIII Germaniae ecclesiis, monasteriis, civitatibus singulisque personis concessorum, congessit Albertus Brachmann. Vol. I, pars I. Provincia Salisburgensis I, auctore Alberto Brachmann. Berlin, Weidmann, 1910. Gr. in-8°, VII-265 p. 10 m.

441. Regesten der Erzbischöfe v. Mainz von 1289-1396. 7. Lfg. II. Bd. (1354-1396). Bearb. v. Fritz Vigener. Leipzig, Veit, 1910. In-fol., 241-320 p. 4. m. 50.

442. Regesten der Erzbischöfe v. Mainz, von 1289-1396. 8. Lfg. I. Bd. (1289-1353). Bearb. v. Ernst Vogt. Leipzig, Veit, 1910. In-fol., 241-320 p. 4 m. 50.

443. Régné (Jean). Amauri II, vicomte de Narbonne (1260-1328), sa jeunesse et ses expéditions. Son gouvernement. Son administration. Narbonne, impr. F. Caillard, 2, rue Corneille, 1910. In-8°, 505 p. 10 fr.

444. Regula sancti patris Benedicti iuxta antiquissimos codices recognita a P. Edm. Schmidt, O. S. B. Accedunt quaedam benedictiones et preces. Ed. II emendatior. Regensburg, F. Pustet, 1911. Petit in-8°, xv-144 p. et titre illustré. 0 m. 80.

445. Reichling (Dieter.). Appendices ad Hainii-Copingeri repertorium bibliographicum. Additiones et emendationes. Indices fasciculorum I-VI. München, J. Rosenthal, 1911. Gr. in-8°, 328 p. 15 m.

446. Rey (Émile). La Cathédrale Saint-Étienne de Cahors, six siècles d'évolution architecturale. Cahors, J. Girma, 1910. Petit in-8°, 56 p. et fig.

447. Rhein (André). L'Église abbatiale de Cerisy-la-Forêt. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 45 p. avec plan et grav. (Extrait du *Compte-rendu du 75e congrès archéologique de France tenu en 1908 à Caen.*)

448. Rhein (André), Urseau (R.), Fleury (G.). Guide du congrès d'Angers et de Saumur, en 1910. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 254 p. avec plans. (Société française d'archéologie.)

449. Ricci (Corrado). Geschichte der Kunst in Nord-Italien. Deutsche Uebersetzg. v. L. Pollak. Stuttgart, J. Hoffmann, 1911. In-8°, viii-428 p., 770 fig. et 4 pl. coloriées. 6 m.

450. Rich (Rud.). Mittelalterliche Hausgeschichte der edlen Familie Thun. VII. Heft: Viktor I. u. seine Familie. Mit Beilagen CXXXVI-CLXVII. Wien, G. Gerold, 1910. Gr. in-8°, vii-91 p. et p. 359-402. 6 m.

451. Rickert (Martha Edith). Ancient English Christmas carols MCCCC to MDCC. New-York, Duffield, 1910. In-16, xxviii-317 p. (New medieval library). 3 d. 25.

452. Riedner (Otto). Die Rechtsbücher Ludwigs des Bayern. Untersuchungen zur äusseren Geschichte der bayer. Landesgesetzgebg. Heidelberg, C. Winter, 1911. Gr. in-8°, 140 p. (Deutschrechtliche Beiträge. Forschungen u. Quellen zur Geschichte des deutschen Rechts. 3. Heft.) 3 m. 50.

453. Riezler (Sigm.). Herzog Sigmund u. die Münchener Frauenkirche. München, G. Franz, 1910. Gr. in-8°, 16 p. (Sitzungsberichte

der königl. bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische u. histor. Klasse.) 0 m. 30.

454. Rímnasafn. Samling of de ældste islandske Rimer. Udgivet for Samfund til Udgivelse of gammel nordisk litteratur ved Finnur Jónsson. 5 Hæfte. Köbenhavn, Gyldendal, 1910. In-8°, 96 p. 2 kr. 50.

455. Rings (P. Mannes), O. P. Das Werk des hl. Dominikus. Dülmen, A. Laumann, 1910. Gr. in-8°, xv-199 p. 2 m.

456. Rocchi (Gius.). Regesto di sottoscrizioni notarili e d'altri elementi del protocollo di carte inedite del secolo xii e xiii : appunti e note. Vercelli, Unione tip. vercellese, 1910. In-4°, 35 p.

457. Roersch (Alphonse). L'humanisme belge à l'époque de la renaissance. Études et portraits. Bruxelles, G. Van Oest, 1910. In-8°, iii-174 p. 3 fr. 50.

458. Roger (Robert). La Peinture au moyen âge dans le pays de Foix et le Couserans. Paris, Impr. nationale, 1910. In-8°, 11 p., 3 fig. et planches. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1909.)

459. Romano-Puccio (Pietro). Gli archivi. Palermo, tip. C. Sciarrino, 1910. In-8°, 171 p. 2 l. 50.

460. Rose (Elsie Whitlock). Cathedrals and cloisters of the Isle de France (including Bourges, Troyes, Reims and Rouen); with ill. from original photographs by Vida Hunt Francis. New York, Putnam, 1910. In-8°, xix-392, xii-465 p. 5 d.

461. Rösel (Isert). Die Reichsteuern der deutschen Judengemeinden, von ihren Anfängen bis zur Mitte des 14. Jahrh. Berlin, L. Lamm, 1910. Gr. in-8°, 95 p., 1 pl. (Schriften der Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judentums.) 3 m. 50.

462. Roserot (A.). Les Abbayes de l'ancien diocèse de Troyes. Additions et corrections à la Gallia christiana, t. XII. Paris, Impr. nationale, 1910. In-8°, p. 3. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1909.)

463. Ross (Janet Ann Duff Gordon). The lives of the early Medici, as told in their correspondence. Boston, Badger, 1911. In-8°, xix-352 p. 4 d.

464. Russo (Gius.). Memorie storiche della chiesa vescovile di Girgenti, dai tempi apostolici sino agli albori del secolo xx : periodo apostolico. Girgenti, stamp. Montes, 1910. In-8°, 49 p. et portrait.

465. Sabatier (Paul). L'Incipit et le premier chapitre du Speculum Perfectionis. Paris, Fischbacher, 1910. In-8°, 332 à 338 p. (Opuscules de critique historique. Recueil trimestriel. Fasc. 16, 1er octobre 1910.)

466. Salzburger Urkundenbuch. II. Bd. : Urkunden von 790-1246. Gesammelt u. bearb. v. Abt Willib. Hauthaler, O. S. B., u. Frz. Mar-

tin. 1. Heft. : Die Urkunden von 790-1072. Salzburg, E. Höllrigl, 1910. Gr. in-8°, v et 1-172 p. 3 m. 50.

467. SANTINI (Em.). Leonardo Bruni Aretino e i suoi Historiarum Florentini populi libri XII : contributo allo studio della storiografia umanistica florentina. Pisa, tip. succ. fratelli Nistri, 1910. In-8°, 173 p.

468. SAROT (E.). Le Château de Gratot, étude descriptive et historique. Coutances, impr. C. Daireaux, 1910. Petit in-8°, 54 p.

469. SAUERMANN (H. M.). Die gothische Bildnerei u. Tafelmalerei in der Dorfkirche zu Kalckreuth. Erlangen, Th. Blaesing, 1911. In-8°, XII-117 p., 10 pl., 1 feuille de notes. (Beiträge zur fränkischen Kunstgeschichte. Hrsg. v. Frdr. Haack. 1. Heft.) 3 m.

470. SCAGLIA (Sisto). I mosaici antichi della basilica di S. Maria Maggiore in Roma, descritti e illustrati. Roma, F. Pustet, 1910. In-4°, 78 p., fig. et pl.

471. SCHAECHTELIN (P.). Das Passé défini u. Imparfait im Altfranzösischen. Halle, M. Niemeyer, 1911. Gr. in-8°, VII-83 p. (Zeitschrift f. romanische Philologie. Hrsg. v. Gust. Gröber. Beihefte. 30.) 3 m.

472. SCHEGLMANN (Sylva). Versuch e. Entwicklungsgeschichte der Deckenmalerei in Italien vom XV. bis zum XIX. Jahrh. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1910. Gr. in-8°, VIII-47 p. et 6 pl. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. 80. Heft.) 4 m.

473. SCHERER (Val.). Die Kultur der Frührenaissance in Florenz. München, G. D. W. Callwey, 1910. Gr. in-8°, 18 p. (Flugschrift des Dürer-Bundes zur ästhetischen Kultur. 70.) 15 m.

474. SCHERR (Johs.). Geschichte der deutschen Frauenwelt. In 3 Büchern nach den Quellen. Leipzig, Hesse u. Becker, 1911. Petit in-8°, 260 et 248 p. 4 m.

475. SCHMIDT (Pater Ulr.), O. F. M. P. Stephan Fridolin, e. Franziskanerprediger des ausgehenden Mittelalters. München, J. J. Lentner, 1911. In-8°, XII-166 p. (Veröffentlichungen aus dem kirchenhistorischen Seminar München. Hrsg. Alois Knöpfler. III. Reihe, Nr. 11.) 3 m. 80.

476. SCHMIEDEL (Hans). Nikolaus Lubich (1360-1431), e. deutscher Kleriker im Zeitalter des grossen Schismas u. der Konzilien, Bischof v. Merseburg (1411-1431). Berlin, E. Ebering, 1911. Gr. in-8°, VII-158 p. (Historische Studien. 88. Heft.) 4 m. 50.

477. SCHMITZ (Frz.). Der Dom zu Koeln, seine Construction u. Ausstattung. Erläuternder Text v. Thdr. Schmitz. (Neue Ausg.) Frankfurt a. M., J. Baer, 1910. In-fol., 3 feuilles de texte avec pl., 8 p. et 141 pl. 100 m.

478. Schneider (Eug.). Ausgewählte Urkunden zur württembergischen Geschichte. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1911. Gr. in-8°, VIII-271 p. (Württembergische Geschichtsquellen. 11. Bd.) 3 m.

479. Schneider (Fed.). Eine langobardische Herzogsurkunde aus Spoleto (772). Rom, Loescher, 1910. In-8°, 16 p. (Aus : *Quellen u. Forschgn. a. ital. Archiven u. Biblioth.*) 0 m. 80.

480. Schneider (Fed.). Die Geheimhaltung des Todes Kaiser Friedrichs II. Eine Antikritik. Rom, Loescher, 1910. In-8°, 20 p. (Extrait de *Quellen u. Forschgn. a. ital. Archiven u. Biblioth.*) 1 m.

481. Schneider (Rud.). Die Artillerie des Mittelalters. Nach den Angaben der Zeitgenossen dargestellt. Berlin, Weidmann, 1910. Gr. in-8°, v-183 p., 6 fig. dans le texte, 8 hors texte. 6 m.

482. Schrener (Hans). Die rechtlichen Grundgedanken der französischen Königskrönung. Mit besond. Rücksicht auf die deutschen Verhältnisse. Weimar, H. Böhlau, 1911. Gr. in-8°, XIV-180 p. 6 m.

483. Schroeder (Leop.). Die Wurzeln der Sage vom hl. Gral. Wien, A. Hölder, 1910. Gr. in-8°, 98 p. (Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. 164 Bd. 2. Abhandlung.) 2 m. 30.

484. Schultz-Gora (O.). Altprovenzalisches Elementarbuch. 2. verb. Aufl. Heidelberg, C. Winter, 1911. In-8°, x-189 p. (Sammlung romanischer Elementarbücher. I. Reihe : Grammatiken. III.) 3 m. 60.

485. Schulz (Bruno). Das Grabmal des Theoderich zu Ravenna u. seine Stellung in der Architekturgeschichte. Würzburg, C. Kabitzsch, 1911. Gr. in-8°, 34 p., 34 reproductions et 1 pl. (Darstellungen früh- u. vorgeschichtlicher Kultur-, Kunst- u. Völkerentwicklung. 3. Heft.) 2 m. 20.

486. Seckel (Emil). Quellenfunde zum lombardischen Lehenrecht insbesondere zu den Extravaganten-Sammlungen. Breslau, M. u. H. Marcus, 1910. Gr. in-8°, 120 p. (Extrait de la *Festgabe der Berliner juristischen Fakultät f. Otto Gierke zum Doktor-Jubiläum.* 2 s. VIII. 1910.) 4 m.

487. Secker (Hans Friedrich). Die frühen Bauformen der Gotik in Schwaben, insbesondere ihr Zusammenhang mit Details aus der Strassburger Münster Bauhütte. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1911. Gr. in-8°, XII-78 p., 10 pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte, 138.) 4 m. 50.

488. Semanský (Ant.). Pamĕty mĕstyse Uhřínĕvsi a okolí. [Histoire d'Uhřínĕves, près de Prague.] Uhřínĕves, l'auteur, 1910. Gr. in-8°, 222 p. 2 k.

489. SERAFINI (Cam.). Le monete e le bolle plumbee pontificie del medagliere vaticano, descritte ed illustrate, precedute da un saggio di storia delle collezioni numismatiche vaticane, di mons. Stanislao Le Grelle. Vol. I : Adeodato (615-618)-Pio V (1566-1572). Milano, U. Hoepli, 1910. In-4°, XCI-348 p. et pl. (Collezioni archeologiche, artistiche e numismatiche dei palazzi apostolici, pubblicate per ordine di S. S. Pio X a cura della biblioteca Vaticana, dei musei e delle gallerie pontificie, vol. III.)

490. SERBAT (L.). L'âge de quelques statues du grand portail de la cathédrale de Reims. Caen, H. Delesques, 1910. In-8°, 20 p., 3 pl. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

491. SERRA (Livío). I registri Titolatorum del Collaterale e il volume 7 ora perduto : notizie archivistiche. Napoli, Detken e Rocholl, 1910. In-4°, 20 p.

492. SERRANO (Luciano). Becerro gótico de Cardeña. Madrid, Murillo, 1910. In-8°, XLVII-417 p. (Fuentes para la Historia de Castilla, tomo III.)

493. SFORZA (Giov.). Bibliografia storica della città di Luni e suoi dintorni. Torino, tip. V. Bona, 1910. In-4°, 178 p. (Extrait des *Memorie della r. Accademia delle scienze di Torino*, serie II, tomo LX.)

494. SIBERT DE BEKA. Ordinaire de l'Ordre de Notre-Dame du Mont-Carmel, vers 1312. Publié d'après le manuscrit original et collationné sur divers manuscrits et imprimés par le R. P. Benedict Zimmerman. Paris, A. Picard et fils, 1910. In-8°, XXIII-404 p. (Bibliothèque liturgique, publiée par Ulysse Chevalier, t. XIII.)

495. SICARD (P. M.-M.). Sainte Marie-Madeleine, histoire de son culte. T. III. Paris, A. Savaète, 1910. In-16, 344 p., avec grav. et portr. Les 3 vol. : 10 fr.

496. SIEBERN (Heinr.), KAYSER (D.). II. Reg.-Bez. Hildesheim. 3. Der Kreis Marienburg. Hannover, Th. Schulze, 1910. Gr. in-8°, XII-209 p., 63 fig. et 14 pl. (Die Kunstdenkmäler der Prov. Hannover. 10. Heft.) 6 m.

497. SIEDEL (Glob.). Die Mystik Taulers, nebst e. Erörterung üb. den Begriff der Mystik. Leipzig, J. C. Hinrichs, 1911. In-8°, V-130 p. 2 m. 40.

498. SIMONI (Dario). San Rossore nella storia. Seconda edizione, riveduta e corretta. Firenze, L. S. Olschki, 1910. In-8°, 182 p. et pl.

499. SKEAT (Wa. W.). An etymological dictionary of the English language. 4th ed., rev. and enl. New York, Oxford Univ. Press, 1910. In-4°. 11 d. 75.

500. SOMMA METELO (M.). Campanile : memorie abruzzesi, rivedute e corrette. Seconda edizione. Tucuman, tip. La Argentina, 1910. In-8°, LXV-406 p. et portr.

501. SORGE (Gius.). Mussomeli, dall' origine all' abolizione della feudalità : note e considerazioni. Vol. I. Catania, N. Giannotta, 1910. 396 p. 5 l.

502. SOUKUP (Josef). Politický okres Písecký. [Le cercle de Pisec.] Prague, Bursik et Kohout, 1910. Gr. in-8°, VIII-347 p., pl. (Soupis památek historických a uměleckých v fiálovstvi českém. 33.) 15 k.

503. STAATSMANN (Karl). Das Aufnehmen v. Architekturen. 2. Tl. Geschichte des Aufnehmens v. Architekturen. Zugleich e. Geschichte der Architekturwandlung. Leipzig, K. Grethlein, 1910. Gr. in-8°, V-280 p., 30 fig. 9 m.

504. STAHL (Fritz). Brüssel. Leipzig, Klinkhardt u. Biermann, 1910. In-8°, VI-227 p. et fig. (Stätten der Kultur, 26.) 3 m.

505. STEELE (Rob.). Tudor and Stuart proclamations, 1485-1714; calendared under the direction of the Earl of Crawford. Vol. I : England and Wales; vol. II : Scotland and Ireland. New York, Oxford Univ. Press, 1910. In-fol., CCVI-537, 661 p. 34 d.

506. STEIN (Henri). Une dynastie d'architectes. Les Morel. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 12 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2e série, t. XIV, juillet-août 1910.)

507. STEINACKER (Karl). Die Bau- u. Kunstdenkmäler des Kreises Gandersheim. Wolfenbüttel, J. Zwissler, 1910. Gr. in-8°, XVI-492 p., 272 fig. et 21 pl. (Die Bau- u. Kunstdenkmäler des Herzogt. Braunschweig, V. Bd.) 16 m.

508. STEINBRECHT (C.). Die Baukunst des deutschen Ritterordens in Preussen. III. Schloss Lochstedt u. seine Malereien. Ein Denkmal aus des deutschen Ritterordens Blütezeit. Mit 1 Kupferradierg. Hrsg. m. Unterstützg. des Vereins f. die Herstellg. u. Ausschmückg. der Marienburg. Berlin, J. Springer, 1910. In-fol., VI-28 p., 11 pl. coloriées et 38 fig. dans le texte. 40 m.

509. STEINER-WISCHENBART (Jos.). Burg Finstergrün im Lungau. Graz, P. Cieslar, 1911. Gr. in-8°, 47 p. et reproductions. 1 m. 35.

510. STEINHAUSEN (Geo.). Kulturgeschichte der Deutschen im Mittelalter. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1910. In-8°, III-181 p. (Wissenschaft u. Bildung, 88.) 1 m.

511. STENGEL (Edm. E.). Die Immunität in Deutschland bis zum Ende des 11. Jahrh. Forschungen zur Diplomatik u. Verfassungsgeschichte. 1. Tl. Diplomatik der deutschen Immunitäts-Privilegien vom 9. bis zum Ende des 11. Jahrh. Innsbruck, Wagner, 1910. In-8°. 22 m.

512. Stocco (Mat.). Notizie storiche del castello di Treville e delle sue pertinenze : Poisolo, S. Andrea oltre il Musone, Soranza. Venezia, Istituto veneto di arti grafiche, 1910. In-8°, 104 p. 1 l.

513. Storer (Edward). Peter the Cruel : the life of the notorious Don Pedro of Castille; together with an account of his relations with the famous Maria de Padilla. New York, J. Lane, 1911. In-8°, x-335 p., photogr. et 16 ill. 4 d.

514. Storr (Rayner). Concordance to the latin original of the four books known as De imitatione Christi given to the world A. D. 1441 by Thomas à Kempis; comp. with full contextual quotations by Rayner Storr. New York, Oxford Univ. Press, 1910. In-8°, xvi-599 p. 4 d. 20.

515. Straus (R.). Die Juden im Königr. Sizilien unter Normannen u. Staufern. Heidelberg, C. Winter, 1910. Gr. in-8°, 115 p. (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte, 30. Heft.) 3 m.

516. Streitberg (Wilh.). Die gotische Bibel. II. Tl. Gotisch-griechisch-deutsches Wörterbuch. Heidelberg, C. Winter, 1910. In-8°, xvi-180 p. (Germanische Bibliothek, II. Abtlg. Untersuchungen u. Texte. 3. Bd. II. Tl.) 1 m. 70.

517. Strunk (Herm.). Quellenbuch zur Geschichte des alten Erzstifts Bremen u. Niedersachsens bis zum Ausgang des Mittelalters. Halle, Gebauer-Schwetschke, 1911. Gr. in-8°, vi-218 p., fig. et 3 pl. (Beiträge zur Heimatkunde des Reg.-Bez. Stade, hrsg. v. dem Heimatbund der Männer vom Morgenstern u. dem Stader Verein f. Geschichte u. Altertümer der Herzogtümer Bremen u. Verden u. des Landes Hadeln. 1. Bd.) 2 m. 40.

518. Stuart (Donald Clive). Stage decoration in France in the middle ages. New York, Lemcke and B., 1910. In-12, ix-230 p. (Columbia Univ. studies in Romance philology and literature.) 1 d. 50.

519. Sylwan (Otto), Bing (Just). Europas litteraturhistoria från medeltiden till våra dagar. Med talrika bilder. D. 1-2. Stockholm, Hökerberg, 1910. In-8°, 565 et 553 p. 22 kr. 50.

520. Tahon (Victor). Le prieuré de Val-Duchesse. Bruxelles, Vromant, 1910. In-8°, 177 p., fig., grav. et pl. hors texte. 3 fr. 50.

521. Tamarati (Michel). L'Église géorgienne des origines jusqu'à nos jours. London, Luzac, 1910. In-8°, 726 p., 104 portr., 2 cartes. 12 s. 6 d.

522. Tamassia (Nino). Saint Francis of Assisi and his legend. Trans. into English by Lonsdale Ragg. London, Unwin, 1911. In-8°, 240 p. 6 s.

523. TAULER'S Predigten, aus der Engelberger u. Freiburger Handschrift sowie aus Schmidts Abschriften der ehemaligen Strassburger Handschriften hrsg. v. F. Vetter. Berlin, Weidmann, 1910. Gr. in-8°, XVII-518 p., 3 pl. (Deutsche Texte des Mittelalters, XI. Bd.) 18 m.

524. TAULER (Œuvres complètes de Jean), religieux dominicain du XIVe siècle. Traduction littérale de la version latine du chartreux Surius, par E.-Pierre Noël. T. I : Introduction, Vie du maître. Sermons du temps, du premier dimanche de l'Avent au premier dimanche après l'octave de l'Épiphanie. Paris, A. Tralin, 1911. In-8°, 443 p. 7 fr. 50.

525. TERME (G.). L'Art ancien au pays de Liège. Mobilier et sculptures. Album publié sous le patronage du Comité exécutif de l'Exposition universelle de Liège, 1905. Liège, impr. Bénard, 1910. In-8°, 6 p., 150 pl. 30 fr.

526. TERME (G.). L'Art ancien au pays de Liège. Orfèvrerie, dinanderie, ivoires. Album publié sous le patronage du Comité exécutif de l'Exposition universelle de Liège, 1905. T. III. Liège, impr. Bénard, s. d. In-8°, 13 p., 150 pl. 25 fr.

527. THEYS (A.-J.). Le Bienheureux Thierry de Leernes, abbé de Saint-Hubert. Tournai, établissements Casterman, 1910. In-8°, v-240 p.

528. THOMAS OF CELANO (Life of s. Clare, ascribed to Fr.). Translated and edited from the earliest mss. by Fr. Paschal Robinson. London, T. T. Unwin, 1910. In-8°. 5 s.

529. TOUBLET (E.). Le Prieuré d'Auvers-le-Hamon. Mamers, impr. Fleury, 1910. In-8°, 40 p. (Extrait de la *Revue historique et archéologique du Maine*, t. LXV-LXVI, 1909.)

530. TOWNSEND (J. A.). A history of Abingdon. New York, Oxford Univ. Press, 1910. In-4°, VIII-184 p. 3 d.

531. TOYNBEE (Paget). Dante Alighieri; his life and works. New York, Macmillan, 1910. In-12, XIII-316 p., 16 ill. 1 d. 50.

532. TRAPENARD (Camille). Quels renseignements fournissent les Olim sur la condition des villes. Composition d'histoire du droit français, faite en sept heures, le 14 octobre 1910. Paris, L. Larose et L. Tenin, 1910. In-4°, 18 p. (Agrégation des Facultés de droit. Section d'histoire du droit.)

533. UHDE-BERNAYS (Herm.). Rothenburg ob der Tauber. Leipzig, Klinkhardt u. Biermann, 1910. In-8°, VIII-117 p., ill. dans le texte et sur pl. (Stätten der Kultur, 4.) 3 m.

534. Une famille normande à travers mille ans. Histoire généalogique de la maison de Mary de Longueville. Coutances, impr. Notre-Dame, 19, rue Tancrède, 1910. Gr. in-8°, CXXXIX-554 p. et tableaux.

535. Unwerth (Wolf). Untersuchungen üb. Totenkult u. Odinnverehrung bei Nordgermanen u. Lappen m. Excursen zur altnordischen Literaturgeschichte. Breslau, M. u. H. Marcus, 1911. Gr. in-8°, xii-178 p. (Germanistiche Abhandlungen. 39. Heft.) 6 m.

536. Urkundenbuch der Abtei Sanct Gallen. v. Tl. (1412-1442) 5. Lfg. (1437-1441). Hrsg. vom histor. Verein des Kantons St Gallen. Bearb. v. Pl. Bütler u. Schiess. St Gallen, Fehr, 1911. In-fol., 801-1000 p. 10 m.

537. Urkundenbuch des Klosters Heiligkreuztal. 1. Bd. Bearb. v. A. Hauber. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1910. Gr. in-8°, xlii-919 p. (Württembergische Geschichtsquellen, hrsg. v. der württemberg. Kommission f. Landesgeschichte, 9. Bd.) 8 m.

538. Urseau (Ch.). Un bréviaire à l'usage des Célestins du Colombier en Vivarais. Paris, Impr. nationale, 1910. In-8°, 4 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1909.)

539. Vacant (A.), Mangenot (E.). Dictionnaire de théologie catholique, contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire. Fasc. 32 : Duns Scot-Election. Paris, Letouzey et Ané, 1910. Gr. in-8°, col. 1921 à 2240.

540. Vadalá (Pa.). Schema della Divina Commedia di Dante Alighieri. Catania, N. Giannotta, 1910. In-8°, 102 p. 2 l.

541. Van der Haeghen (V.). Enquête sur la vie et les œuvres de Corneille de Bont, orfèvre de Charles le Téméraire et de Marie de Bourgogne. Gand, chez l'auteur, 1909. In-8°, 6 p.

542. Van der Lans (J. R.). Historisch-romantische werken. IIe serie. Deel I. Om de keizerskroon. Leven en daden van graaf Willem II van Holland, roomschkoning, stichter van 'sGravenhage, MCCL. 3 e. druk. Nijmegen, L. C. G. Malmberg, 1910. In-8°, 417 p., 1 pl. 1 fr. 25.

543. Van der Linden (H.), Obreem (Henri). Album historique de la Belgique. Fasc. V-VI. Bruxelles, G. Van Oest, 1910. In-4°, p. 33 à 48 et pl. lxxix à cxix hors texte. 2 fr. le fasc.

544. Van Gennep (A.). Légendes populaires et chansons de geste en Savoie. Paris, bureau de la « Revue des idées », 26, rue de Condé, 1910. In-8°, 44 p. (Extrait de la *Revue des idées* du 15 novembre 1910.)

545. Van Marle (Raimond). Un chancelier de France sous Charles VI, Henri de Marle. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 53 p. avec portr.

546. Van Waefelghem (Raphaël). Les cartulaires de l'abbaye du

Parc. Bruxelles, Misch et Thron, 1909. In-8°, 34 p. (Extrait des t. IV et V des *Analectes de l'Ordre de Prémontré*.) 2 fr. 25.

547. VASARI (Giorgio). Le vite de' più eccellenti pittori, scultori e architettori. Mit krit. Apparate hrsg. v. Karl Frey. Parte I. 1. Bd. München, G. Müller, 1911. Gr. in-8°, XXIV-914 p. 23 m.

548. VEDEL (Vald.). Ritterromantik. Mittelalterliche Kulturideale. II. Vom Verf. durchgesch. Uebersetzg. v. Anna Grundtvig, geb. Quittenbaum. Leipzig, B. G. Teubner, 1911. In-8°, IV-170 p. (Aus Natur u. Geisteswelt. 293.) 1 m.

549. VIARD (Paul). Philippe le Bel et les dîmes insolites. Dijon, impr. Jobard, 9, place Darcy, 1911. In-8°, 13 p. (Études sur l'histoire de la dîme ecclésiastique en France.)

550. VILLARI (Pasquale). Mediæval Italy from Charlemagne to Henry VII. London, Unwin, 1910. In-8°, 408 p. 15 s.

551. VILLON (Œuvres de François). Publiées avec préface, notices, notes et glossaire, par Paul Lacroix. Paris, E. Flammarion, s. d. In-18 jésus, 368 p. (Les Meilleurs auteurs classiques français et étrangers.) 0 fr. 95

552. VOGELEIS (Mart.). Quellen u. Bausteine zu e. Geschichte der Muzik u. Theaters im Elsass (500-1800). Strassburg, F. H. Le Roux, 1911. In-8°, 848 p., 1 fig., 1 pl. fac-simile. 10 m.

553. WACKERNAGEL (Rud.). Geschichte der Stadt Basel. II. Bd. 1. Tl. Basel, Helbing u. Lichtenhahn, 1911. Gr. in-8°, XI-533 et 95 p. 14 m. 40.

554. WAERN (Cecilia). Mediæval Sicily, aspects of life and art in the Middle Ages. London, Duckworth, 1910. In-8°, 388 p. 12 s. 6 d.

555. WAGNER (Pet.). Einführung in die gregorianischen Melodien. Ein Handbuch der Choralwissenschaft. 1. Tl. Ursprung u. Entwicklg. der liturg. Gesangsformen bis zum Ausgange des Mittelalters. 3. Aufl. Leipzig, Breitkopf u. Härtel, 1911. Gr. in-8°, XI-360 p. 7 m.

556. WEIGAND (Fr. L. K.). Deutsches Wörterbuch. 5. Aufl. in der neusten f. Deutschland, Österreich u. die Schweiz gült. amtl. Rechtschreibg. Nach des Verf. Tode vollständig neu bearb. v. Karl v. Bahder, Herm. Hirt, Karl Kant. Hrsg. v. Herm. Hirt. 11. u. 12. Lfg. Giessen, A. Töpelmann, 1910. Gr. in-8°, 2. Bd., IV et 705-1362 p. 3 m. 20.

557. WEIS-LIEBERSDORF (J. E.). Inkunabeln des Formschnitts in Bibliotheken zu Eichstätt. Strassburg, J. E. Heitz, 1910. In-fol., 16 p., 20 ill. (11 en couleurs). (Einblattdrucke des 15 Jahrh.) 40 m.

558. WEISSBRODT (Joh.). Der hl. Gertrud der Grossen, Gesandter der göttlichen Liebe. Nach der Ausg. der Benediktiner von Solesmes. Freiburg i B., Herder, 1911. Petit in-8°, XVI-619 p. 4 m. 20.

559. Werle (Geo.). Die ältesten germanischen Personennamen. Strassburg, K. J. Trübner, 1910. Gr. in-8°, III-88 p. (Zeitschrift f. deutsche Wortforschung. 12. Bd. Beiheft.) 2 m. 75.

560. Werneburg (Rud.). Gau, Grafschaft u. Herrschaft in Sachsen bis zum Uebergang in das Landesfürstentum. Hannover, E. Geibel, 1910. Gr. in-8°, III-79 p. (Forschungen zur Geschichte Niedersachsens, III. Bd., 1. Heft.) 2 m.

561. Weyhe (H.). Zu den altenglischen Verbalabstrakten auf -nes u. -ing, -ung. Halle, M. Niemeyer, 1911. Gr. in-8°, 49 p. 1 m. 20.

562. Wilke (Carl). Das Friedegebot. Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Strafrechts. Heidelberg, C. Winter, 1911. Gr. in-8°, 214 p., 1 pl. et 1 charte. (Deutschrechtliche Beiträge. Forschungen u. Quellen zur Geschischte des deutschen Rechts. 4. Heft.) 5 m. 50.

563. Wirth (Zdenek). Politický okres Nachodský. [Le cercle de Nachod.] Prague, Bursik et Kohout, 1910. Gr. in-8°, VI-213 p. (Soupis památek historických a umêleckých v kralovství ćeském, 34.) 9 k.

564. Woolley (Reginald M.). The Liturgy of the primitive church. Cambridge, Univ. Press, 1910. In-8°, 190 p. 5 s.

565. Wretschko (A.). Universitäts-Privilegien der Kaiser aus der Zeit von 1412-1456, erläutert. Weimar, H. Böhlau, 1911. Gr. in-8°, 793-816 p. (Extrait de *Fetschr. O. Gierke z. 70. Geburtstag dargebr.*) 1 m.

566. Wretschko (A.). Die Verleihung gelehrter Grade durch den Kaiser seit Karl IV. Weimar, H. Böhlau, 1910. Gr. in-8°, V-78 p. 2 m. 80.

567. Zeller (Heinr. Ludw.). Das Seerecht v. Oléron nach der Handschrift Paris, bibliothèque de l'Arsenal, n° 2570. Diplomatischer Abdr. m. Einleitg., ergänz. Glossar u. e. Handschriftprobe. Berlin, R. L. Prager, 1911. Gr. in-8°, VI-21 p. et 1 pl. (Sammlung älterer Seerechtsquellen, 6. Heft, II. Abtlg.) 1 m. 50.

568. Zeller (Jos.). Die Umwandlung des Benediktinerklosters Ellwangen in e. weltliches Chorherrnstift (1640) u. die kirchliche Verfassung des Stifts. Texte u. Darstellg. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1910. Gr. in-8°, XVI-571 p. (Württembergische Geschichtsquellen. Hrsg. v. der württemberg. Kommission f. Landesgeschichte. 10. Bd.) 8 m.

569. Zimmer (H.). Ueber direkte Handelsverbindungen Westgalliens m. Irland im Altertum u. frühen Mittelalter. (4. Der Gascogner Virgilius Maro grammaticus in Irland. — 5. Westeuropäisch-irischer Handelsverkehr im 1. Jahrh. v. Chr.) Berlin, G. Reimer, 1910. Gr. in-8°, 1031-1119 p. (Extrait des *Sitzungsber. d. preuss. Akad. d. Wiss.*) 2 m.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

— Par arrêté ministériel, en date du 10 février 1911, ont été nommés archivistes paléographes dans l'ordre de mérite suivant :

MM. 1. Waquet (*Henri*-Joseph-Marie).
2. Perrier (Frédéric-*Paul*).
3. Billioud (Alexandre-*Joseph*).
4. Estienne (Lucien-Charles-*Joseph*).
5. Fournier (François-Marie-*Pierre*).
6. Blum (*Edgar*-Siméon).
7. Deschamps (*Paul*).
8. Despras (Jean-Louis-*Pierre*).
9. Decq (*Édouard*-Henri-Joseph).
10. Vallery-Radot (Maurice-René-*Jean*).
11. Peyrichou (Léonard-Antoine-*Léon*).
12. Roman (Jean-*Joseph*-Charles).
13. Papinot (*André*-Léon).
14. Lemoine (*Henri*-Philippe-Marie).
15. Courtecuisse (*Maximilien* - Léon - Barthélemy-Joseph).

Et hors rang comme appartenant à des promotions antérieures (ordre alphabétique) :

MM. Luzu (*Roger*-Eugène-Alexandre).
Mazeran (*Georges*-Émile-Marcel).
Vaquier (*André*-Marie-Joseph).

Les thèses de MM. Perrier et Waquet ont été signalées à M. le ministre de l'Instruction publique comme particulièrement remarquables.

Le prix Auguste Molinier a été décerné *ex æquo* à ces deux thèses, et une généreuse libéralité de Mme la marquise Arconati-Visconti a permis de doubler pour cette année le montant du prix.

— Par décret, en date du 9 mars 1911, notre confrère M. Eugène Lefèvre-Pontalis a été nommé professeur d'archéologie du moyen âge à l'École des chartes, en remplacement de notre confrère M. R. de Lasteyrie, admis sur sa demande à la retraite et nommé professeur honoraire.

— Par arrêté ministériel, en date du 17 janvier 1911, notre confrère M. Auguste Dumas a été chargé du cours complémentaire d'histoire du droit français à la Faculté de droit de l'Université d'Aix.

— Notre confrère M. Auguste Cordey a soutenu devant la Faculté des lettres de l'Université de Paris, le 28 janvier 1911, ses thèses de doctorat sur les sujets suivants : Thèse complémentaire. *Correspondance de Louis-Victor de Rochechouart, comte de Vivonne, général des galères de France pour l'année 1671.* — Thèse principale. *Les Comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent ans (1329-1391).* Il a été déclaré digne du grade de docteur avec la mention honorable.

— Notre confrère M. Martineau, chargé par intérim du gouvernement des Établissements français dans l'Inde, en a été nommé gouverneur.

— Par arrêté préfectoral, en date du 30 janvier 1911, notre confrère M. E. Gabory a été nommé archiviste de la Loire-Inférieure, en remplacement de notre confrère M. Desplanque, non acceptant.

— Par arrêté préfectoral, en date du 29 mars 1911, notre confrère M. G. Lavergne a été nommé archiviste de la Dordogne.

— Par arrêté préfectoral, en date du 2 avril 1911, notre confrère M. P. Lanco a été nommé archiviste de la Vendée.

— Par arrêté préfectoral, en date du 6 mai 1911, notre confrère M. P. Le Cacheux a été nommé archiviste de la Manche.

— Par arrêté préfectoral, en date du 9 mai 1911, notre confrère M. P. Destray a été nommé archiviste de la Nièvre.

— Par arrêté ministériel, en date du 10 mars 1911, ont été nommés : officiers de l'Instruction publique nos confrères MM. André Ducom, Léon Gauthier, Ernest Laurain, Lucien Lazard, Paul-André Lemoisne, Gabriel Pérouse et Alexandre Vidier; officier d'Académie notre confrère M. Raoul Busquet.

— Par d'autres arrêtés, en date des 8 et 21 avril 1911, nos confrères MM. Henri Léonardon et Louis Engerand ont été nommés, le premier officier de l'Instruction publique et le second officier d'Académie.

— Au concours des Antiquités nationales, l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient d'attribuer plusieurs médailles et mentions à nos confrères :

2e médaille : M. Paul Guérin, *Recueil de documents concernant le Poitou ;*

3e médaille : M. Marcel Aubert, *Monographie de la cathédrale de Senlis ;*

4e médaille : M. Jean Régné, *Amauri II, vicomte de Narbonne ;*

1re mention : M. Robert Latouche, *Histoire du comté du Maine aux Xe et XIe siècles*, et *Essai de critique sur la continuation des « Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium » ;*

3e mention : M. Claude Faure, *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin.*

— Notre confrère M. de Bonnault d'Houët a obtenu une récompense sur le prix de la Fons-Mélicocq à l'Académie des inscriptions pour son volume sur *Compiègne pendant les guerres de religion et la Ligue.*

— Notre confrère M. L. Celier a obtenu une récompense sur le prix Saintour à l'Académie des inscriptions pour ses deux volumes sur la *Daterie apostolique* et les *Actes des évêques du Mans.*

— L'Académie française a attribué le second prix Gobert à notre confrère M. Louis Batiffol pour son ouvrage sur la *Jeunesse de Louis XIII.*

— L'Académie des sciences morales et politiques a accordé une récompense sur le prix Audiffred à notre confrère M. Lucien Romier pour son étude sur *Jacques d'Albon de Saint-André, maréchal de France (1512-1562).*

NÉCROLOGIE.

RODOLPHE DARESTE DE LA CHAVANNE.

La Société de l'École des chartes vient de faire une perte particulièrement sensible : son doyen, M. Rodolphe Dareste de la Chavanne, membre de l'Académie des sciences morales, conseiller honoraire à la Cour de cassation, s'est éteint à Paris, le 24 mars dernier, à l'âge de quatre-vingt-sept ans. Notre regretté confrère était né à Paris, le 25 décembre 1824 ; il avait été nommé élève pensionnaire de l'École des chartes le 26 décembre 1841 et avait obtenu le diplôme d'archiviste paléographe, sous le régime de l'ordonnance de 1829, le

10 décembre 1846. Une notice nécrologique lui sera consacrée par notre confrère M. Paul Fournier dans le prochain cahier de la *Bibliothèque*.

HENRI ADAM DE FLAMARE.

Notre confrère Henri Adam de Flamare, archiviste de la Nièvre, est mort subitement à Nevers, le 6 avril, dans sa soixante et unième année. Né à Sens le 26 février 1851, il était sorti de l'École des chartes le 18 janvier 1876 avec une thèse sur l'*Histoire de l'administration du Trésor de Notre-Dame de Paris pendant le moyen âge*. Nommé bientôt archiviste des Alpes-Maritimes, ce poste brillant en apparence, au climat délicieux en hiver, mais très pénible pendant les longues chaleurs, l'éloignait beaucoup de son pays qu'il aimait par dessus tout. Néanmoins, il s'était promptement mis à l'étude du provençal et avait entrepris divers travaux historiques et même géologiques sur le delta du Var et les montagnes du comté de Nice, en même temps qu'il avait préparé une édition du cartulaire de l'abbaye de Lérins pour la Société niçoise. Au fond, ses goûts et son cœur l'appelaient dans sa chère Bourgogne. Il avait demandé les archives de Nevers et, à la suite de notre autre confrère Étienne Héron de Villefosse, il obtint, en 1881, ce poste tant désiré. Dès lors, il put se livrer à ses études préférées; il amassa une quantité considérable de notes sur les familles bourguignonnes et nivernaises; c'est ainsi qu'il trouva dans les registres paroissiaux d'Entrains l'acte de naissance, le 30 mars 1643, de Roger de Gaignières, le fameux collectionneur (*Bibl. de l'École des chartes*, t. XLVII, p. 341). Vice-président de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, il y publia divers articles très appréciés : Actes de Philippe-le-Bel en Nivernais; — la Cinquième Croisade et les chevaliers teutoniques en Nivernais; — Charte d'Honorius III relative à l'hôpital de Bethléem à Clamecy; — Charte de départ pour la Terre sainte de Gaucher de Châtillon; — Documents sur l'administration du comté de Nevers au XIIIᵉ siècle. Il fut nommé correspondant du ministère en 1892 et officier de l'Instruction publique en 1898. Doué d'une mémoire heureuse, possédant une connaissance approfondie des hommes et des localités, il hésitait trop à produire. Sa grande étude sur le Nivernais pendant la guerre de Cent ans et le capitaine de bandes Perrinet Gressart est restée inachevée. Il en donnait encore une lecture le 28 mars, quelques jours avant sa mort. Atteint d'une cruelle maladie, qui ne faisait pas prévoir une fin si rapide, il a été enlevé en pleine activité, et les regrets que cause l'inaction des dernières années lui auront été épargnés. Après

un service à Nevers, où ses nombreux amis et collègues l'ont accompagné jusqu'à la gare, il a été inhumé le 9 avril, à Paris, au cimetière du Montparnasse, en présence de quelques amis prévenus à la hâte pour lui rendre un dernier hommage.

R. DE L.

— Nous avons eu le regret de perdre encore deux autres de nos confrères : M. Gabriel Barbaud, archiviste honoraire de la Vendée, né à Bressuire, le 4 février 1847, et décédé dans cette même ville, en 1911, qui avait obtenu en 1873 le diplôme d'archiviste paléographe avec un *Essai sur la diplomatique de Charles VII;* et M. Joseph Helleu, né à Paris, le 13 août 1857, et décédé le 25 septembre 1910; il avait obtenu en 1881 le diplôme d'archiviste paléographe avec une thèse sur *Philippe de Navarre, comte de Longueville (1334-1363)*, et avait été pendant quelques années attaché à la bibliothèque de l'Arsenal.

ORIGINE FRAUDULEUSE DU MANUSCRIT 191 ASHBURNHAM-BARROIS.

Sous ce titre, notre regretté maître et confrère Léopold Delisle a publié en 1901, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LXII, p. 543-554), un article dans lequel il établissait victorieusement que ce volume, intitulé : *Ethimologiæ moraliter distinctæ*, jadis dérobé par ou pour le pourvoyeur de Barrois et sur la dernière page duquel avaient été ajoutées par un faussaire les signatures de Charles V et de Jean, duc de Berry, devait être identifié avec le n° 589 A des manuscrits du fonds latin de la Bibliothèque nationale.

Après avoir été adjugé à un libraire anglais en 1901, lors de la dispersion de la collection Barrois, ce manuscrit devait être mis de nouveau en vente à Londres, le 6 avril dernier, en même temps qu'une première partie des collections d'un célèbre bibliophile, récemment décédé, M. Charles Butler, de Warren Wood (Hatfield). Le fils de ce dernier, M. le capitaine Butler, ayant reconnu la provenance suspecte de ce volume, n'a pas voulu qu'il fût compris dans la vente et s'est grandement honoré en le faisant spontanément remettre à la Bibliothèque nationale. La reconnaissance unanime des érudits et des bibliophiles accueillera cette décision aussi noble que libérale de M. le capitaine Butler; grâce à lui, ce petit manuscrit, dont la présence était constatée déjà sous François Ier, en 1518, dans la Librairie royale de Blois (n° 462 de l'inventaire de Guillaume Petit), aura pu reprendre

dans nos collections nationales la place qu'il avait quittée depuis trois quarts de siècle.

H. O.

DATE DE L'ANNEXION
DU
LIBER SEPTIMUS DECRETALIUM DE PIERRE MATTHIEU
AU *CORPUS JURIS CANONICI*.

Pierre Matthieu, de Lyon, a fait imprimer à Francfort, en 1590, un recueil de décisions des papes, depuis Sixte IV jusqu'à Sixte V. Cette compilation, connue sous le nom de *Liber septimus Decretalium*, a été mise à l'index en 1623, puis imprimée plus tard à la suite du *Corpus juris canonici* et considérée par conséquent comme orthodoxe. La plupart des auteurs qui signalent cette annexion la placent à tort en l'année 1671. La véritable date de l'adjonction au *Corpus juris canonici* du *Liber septimus Decretalium* est l'année 1661. A cette date, Guillaume Barbier et Jean Girin imprimèrent à Lyon, avec privilège du roi, un volume in-4°, intitulé[1] : « Corpus juris canonici, notis illustratum, Gregorii XIII jussu editum, complectens : Decretum Gratiani, Decretales Gregorii papae IX, Sextum Decretalium Bonifacii papae VIII, Clementinas, Extravagantes Joannis papae XXII, Extravagantes communes; accesserunt Constitutiones novae summorum pontificum nunquam antea editae, quae VII Decretalium loco esse possunt [c'est le *Liber septimus Decretalium*]; Annotationes Ant. Naldi, cum addit. novis; et quae in plerisque editionibus desiderabantur, Petri [*sic*, pour Joannes Pauli] Lancelotti Institutiones juris canonici; Regulae cancellariae apostolicae; cum indicibus, etc. »

La plupart de ces œuvres sont imprimées avec une pagination spéciale pour chacune d'elles. A la fin du volume, le *Consensus procuratoris regii* est du 10 décembre 1657 et la *Licentia* du 17 septembre 1660. A la fin de l'index, qui suit les 255 pages de l'œuvre de Pierre Matthieu, nous trouvons, datée du 21 septembre 1660, l'*Approbatio doctorum* : F. Cyrille Morel, docteur en théologie de la Faculté de Paris, prieur du Mont-Carmel à Lyon, et F. Alexandre Richard, docteur en théologie, prieur des Frères Prêcheurs de Lyon. Ceux-ci déclarent qu'ils ont lu cet ouvrage, « in quo omnia fidei orthodoxae et probis moribus consona reperimus ».

Tous les témoignages s'accordent donc à prouver que le livre a été

1. *Bibliothèque de Chartres*, 256. C 13048.

publié en l'année 1661. Il fut présenté sous le titre de *Novae Constitutiones summorum pontificum, quae septimi Decretalium loco jure merito esse possunt*, mais il est universellement connu aujourd'hui sous le nom de *Liber septimus Decretalium*. Les imprimeurs l'ont fait précéder de la préface suivante : « Benevolo lectori s. — Amice lector, quomodo Reipubl. literariae et tibi plene consultum foret hunc septimum Decretalium, Constitutionum Apostolicarum, post Sextum, Clementinas et Extravagantes, hactenus editarum, et a doctissimo viro, D. Petro Matthaei j. c. Lugdunensi, olim ita collectarum, et separatim impressarum, et olim illustr. D. cardinali Caietano inscriptarum, tot libris canonicis, titulis et canonibus, accurata distinctione, respondeant, hic in calce corporis juris canonici universi adiungere operae pretium esse duximus, quo nimirum nihil restaret, quod plenam et perfectam cognitionem huius apostolici juris impedire posset, praesertim cum constet istas Constitutiones, a D. D. modernis passim ab historicis quoque allegari. Adiunximus etiam quibusdam in locis (ubi hoc necessarium videbatur) notas non inutiles. Tu igitur, vir optime, nostro labore, et bona intentione contentus, illo utere, fruere. Vale ».

Maurice JUSSELIN.

UN DOCUMENT RELATIF A LA SUCCESSION DE CHARLES IX.

A la nouvelle de son élection au trône de Pologne, le duc d'Anjou, qui, depuis le mois de février, assiégeait inutilement la Rochelle, comprit la nécessité de terminer au plus tôt la guerre. La venue à Paris des ambassadeurs polonais rendait sa présence nécessaire.

Le 24 juin 1573, les quatre délégués du roi Charles IX, Brûlart, de Sauve, Pinart et Villeroy, arrêtèrent les conditions de la paix, très avantageuses pour les protestants. Quelques jours après, le duc d'Anjou s'embarqua avec sa suite et, par mer, gagna Nantes, où il se trouvait le 19 juillet. Puis il suivit la levée de la Loire et rentra à Paris. Le 19 août arrivèrent les ambassadeurs polonais, qui venaient lui remettre les insignes de sa royauté.

Mais le roi de Pologne ne se pressa pas de quitter la France. Il n'en partit qu'à la fin de novembre, et encore bien à regret. Il avait, du reste, de bonnes raisons, dont la moindre n'était pas la perspective d'arriver en plein hiver dans un pays froid et barbare et d'abandonner pour cela la cour de France et la princesse de Condé, Marie de Clèves, qui lui avait inspiré une violente passion. Un motif plus sérieux encore le poussait à rester en France. Il savait que le roi son frère, déjà

mortellement atteint, n'avait plus que peu de temps à vivre et il craignait qu'au cas où Charles IX mourrait pendant son absence, le duc d'Alençon n'essayât de prendre pour lui la couronne. Henri voulut avant de partir réserver expressément ses droits.

Le roi, très désireux d'éloigner son frère, consentit à faire, le 22 août, une déclaration solennelle en sa faveur[1].

Pour donner plus de solennité et de force à sa déclaration, le roi la fit contresigner par ses frères, par le roi de Navarre et même par les princes du sang qui, de près ou de loin, pouvaient avoir quelque droit à la couronne.

Voici le texte de ce document, dont l'original[2] vient d'être acquis pour la Bibliothèque nationale[3] :

« Aujourd'huy, vingt deuxiesme jour d'aoust, l'an mil cinq cens soixante treize, le Roy estant à Paris, considérant que les événemens des choses futures sont en la main de Dieu seul, qui en dispose selon sa Providence, le conseil de laquelle est incogneu, et affin d'obvier à tous doubtes et scrupules que le tems, par les occasions, pourroit engendrer à l'advenir, à cause que Messeigneurs, frères dudict seigneur Roy, pourroient estre absens et demeurer hors ce royaume et que leurs enffans, à l'adventure, naistroient et demeureroient en pays estrange et hors cedict royaume, a dict et declairé, où il adviendroit (que Dieu ne veuille) qu'icelluy seigneur Roy décédast sans enffans masles, ou que ses hoirs masles deffaillissent, en ce cas le roy esleu de Poullogne, duc d'Anjou et de Bourbonnoys, comme plus prochain de la couronne, seroit le vray et légitime héritier d'icelle, nonobstant qu'il fust lors absent et résidant hors cedict royaume. Conséquemment et immédiatement après, ou en deffault dudict seigneur roy esleu de Poullogne, ses hoirs masles procréez en loyal mariage viendroient à ladicte succession, nonobstant qu'ilz fussent naiz et habitassent lors hors cedict royaume. Après, ou en deffault desdicts hoirs, Monseigneur le duc d'Alançon viendroit à ladicte succession, et après luy ses hoirs masles descenduz par loyal mariage, nonobstant aussi que ledict seigneur duc fust à l'advanture absent et résidant hors du royaume et que ses enffens naquissent et demeurassent lors hors icelluy[4]. Dict en outre et déclaire ledict seigneur Roy que, pour les causes susdictes,

1. Le texte en a déjà été publié par le marquis de Noailles parmi les pièces justificatives de son travail sur *Henri de Valois et la Pologne*, d'après une copie de la collection Fontanieu (nouv. acq. fr. 7733); l'orthographe a été rajeunie. D'autres copies se trouvent à la Bibliothèque nationale, ms. fr. 3951, fol. 179, et coll. Dupuy, t. 500, fol. 85.

2. Ou au moins un des originaux; il est probable en effet que cette déclaration a été expédiée en plusieurs exemplaires.

3. Ms. nouv. acq. fr. 21697.

4. Il y avait alors un projet de mariage du duc d'Alençon avec Élisabeth d'Angleterre.

mesdicts seigneurs ses frères, ny leurs enffans respectivement, ne seront censez et repputez moins capables de venir à ladicte succession, ny aultre qui leur pourroit escheoir en cedict royaume, ains leur demeureront tous droictz et aultres choses quelzconques, qui leur pourroient à présent et à l'advenir competer et appartenir, saulves et entières, comme s'ilz résidoient et habitoient continuellement en cedict royaume jusques à leur trespas et que leurs hoirs fussent originaires et régnicoles, et ce nonobstant les ordonnances de cedict royaume, lesquelles rendent les estrangers et aulbains incapables de toute succession et déclairent les biens qu'ilz auroient audict royaume, à l'heure de leur trespas, acquis au Roy par droict d'aubeine, ausquelles ordonnances ledict seigneur Roy déclaire mesdicts seigneurs ses frères et leurs hoirs n'estre subgectz ny comprins et néanmoins déroge à icelles ordonnances, en tant que besoin seroit. Et d'abundant, dès maintenant comme pour lors que lesdictz enffans seroient naiz, ledict seigneur Roy les a habilitez et habilite pour estre capables tant de la succession de la couronne que de toutes aultres et droictz quelzconques, tout ainsi que s'ilz estoient originaires et régnicoles. En tesmoin de quoy ledict seigneur Roy a voulu signer ce présent acte et déclaration de sa propre main, icelluy faire aussi signer par mesdicts seigneurs ses frères, roy de Navarre et aultres princes de son sang, et contresigner par nous ses conseillers secrétaires d'Estat.

CHARLES.
HENRY.
FRANÇOYS.
HENRY[1].
CHARLES, cardinal DE BOURBON[2].
LOYS DE BOURBON[3]. HENRY DE BOURBON[5].
FRANÇOIS DE BOURBON[4]. FRANÇOYS DE BOURBON[6].
CHARLES DE BOURBON[7].

De Neufville. *Brulart.* *Pinart.*
Fizes. »

1. Henri, roi de Navarre.
2. Charles, cardinal de Bourbon, né le 22 décembre 1523, proclamé roi de la Ligue sous le nom de Charles X, mort le 9 mai 1590.
3. Louis de Bourbon, deuxième du nom, duc de Montpensier, né le 10 juin 1513, mort le 23 septembre 1582.
4. François de Bourbon, fils du précédent, dauphin d'Auvergne, mort le 4 juin 1592.
5. Henri de Bourbon, premier du nom, prince de Condé, duc d'Enghien, né le 29 décembre 1552, mort le 5 mars 1588.
6. François de Bourbon, frère du précédent, prince de Conty, né le 19 août 1558, mort le 3 août 1614.
7. Charles de Bourbon, frère du précédent, cardinal de Bourbon, né le 30 mars 1562, mort le 30 juillet 1594.

Pour établir plus solidement encore les droits du roi de Pologne, des lettres patentes du 10 septembre publièrent les parties les plus importantes de la déclaration royale. La Bibliothèque nationale en possède des copies (nouv. acq. fr. 7733, fol. 359; Dupuy, vol. 86, fol. 223; ms. fr. 3951, fol. 177; Cinq Cents de Colbert, vol. 4, fol. 89).

La conspiration de La Mole et de Coconas prouva au roi de Pologne qu'il avait eu raison de craindre et que les mesures prises n'avaient servi à rien.

P. DE CENIVAL.

NOUVELLE VENTE DE MANUSCRITS PHILLIPPS.

Une quinzième vente de la bibliothèque de sir Thomas Phillipps a eu lieu à Londres, du 24 au 28 avril dernier; le catalogue contenait 1,143 numéros, et le produit de la vente s'est élevé à 8,795 livres sterling, soit un peu plus de 222,500 francs. La Bibliothèque nationale a pu y acquérir quelques manuscrits, parmi lesquels nous citerons un exemplaire de l'*Historia Normannorum* de Dudon de Saint-Quentin, du XIIe siècle (no 320), un exemplaire de la rédaction française de la *Coutume de Normandie*, du XIIIe siècle (no 755), une traduction française par Jacques Amyot du traité de *Plutarque de la Loquacité*, ms. original, daté de 1542 (no 21), une importante collection de 320 lettres autographes ou originales, adressées au duc de Guise, en 1557-1558, par le cardinal de Lorraine, le maréchal de Saint-André, le duc de Montmorency, etc. (no 511), des lettres et poésies autographes de Paganino Gaudenzi (1639-1641), adressées à Gabriel Naudé (no 429), différentes collections de lettres autographes du baron de Breteuil (no 132), du président Hénault (no 525), de Suard (no 965), une correspondance du peintre Claude Gautherot avec la Société populaire d'Auxerre (no 431).

Un exemplaire des *Chroniques de Saint-Denys*, s'arrêtant à l'année 1223 (no 220) et provenant de Monmerqué et Libri, a été adjugé au Musée britannique; un Compte des subsides levés en Champagne, en 1364-1365, pour la rançon du roi Jean II le Bon (no 601) a été acquis pour la bibliothèque du château de Windsor; le *Liber fraternitatis S. Volfgangi ecclesie Ratisponensis*, du XIVe siècle, etc. (no 869), a été acquis pour la Bibliothèque royale de Munich; une série de 49 bulles originales, dont neuf seulement des XIIe et XIIIe siècles, des papes Eugène III, Alexandre III, Lucius III, Clément III, Clément IV, Grégoire X, Nicolas IV, etc. (1152-1772), pour l'abbaye de Saint-Bertin, à Saint-Omer (nos 899-915), ont été adjugées à différents libraires anglais au prix total de 88 livres, soit 2,226 fr.

On remarquera aussi le prix élevé atteint par quelques cartulaires anglais, compris dans la même vente : n° 386, Cartulaire de l'abbaye de Ford (xve s.), adjugé à 235 l. = 5,945 fr.; n° 483, Cartulaire de l'abbaye de Glastonbury (1515-1517), adjugé à 150 l. = 3,795 fr.; n° 1132, Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Marie d'York, 2 vol. (xive-xve s.), adjugé à 505 l. = 12,776 fr.

MANUSCRITS BÉNÉVENTAINS ET WISIGOTHIQUES.

En 1909, M. L. Delisle avait fait part à l'Académie des inscriptions et avait autorisé la reproduction dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LXXI, p. 233-235) de quelques remarques paléographiques nouvelles sur les anciennes écritures de l'Italie méridionale et de l'Espagne, dues à M. E. A. Loew, membre de l'École américaine de Rome. L'un des derniers cahiers des *Sitzungsberichte* de l'Académie de Bavière contient une étude détaillée sur ces mêmes écritures, dédiée par M. Loew à la mémoire de M. L. Delisle et intitulée : *Studia palaeographica. A contribution to the history of early latin minuscule and to the dating of Visigothic mss.* (München, 1910, in-8°, 91 p. et 7 pl.).

Le même savant annonce en outre la publication prochaine, à Rome (chez l'éditeur D. Anderson, 7, via Salaria), de deux importants recueils paléographiques. Le premier de ces recueils, auquel les *Studia palaeographica* servent en quelque sorte d'introduction, est intitulé : *Scriptura Beneventana. A collection of fac-simile in the script of southern Italy and Dalmatia from the 8th to the 14th century;* il comprendra 100 planches in-fol. en phototypie, avec notices et transcriptions, et sera complété par un volume in-8°, intitulé : *The Benevent script. A manual of the south italian minuscule.*

En collaboration avec M. l'abbé P. Libaert, M. Loew se propose aussi de faire paraître, sous le titre de : *Scriptura latina minuscula antiquior*, une collection de fac-similés de manuscrits en ancienne minuscule latine du viie au ixe siècle, publiée en deux parties. La première partie, présentement sous presse et contenant 50 planches en phototypie de format in-4°, donnera des reproductions de manuscrits de Bobbio, Vérone, Verceil, Novare, Nonantola, Modène et du Mont-Cassin; la seconde, qui paraîtra ultérieurement, sera réservée aux manuscrits de France, d'Allemagne et de Suisse.

H. O.

ALBUM NÉERLANDAIS DE PALÉOGRAPHIE[1].

La librairie De Jager, à La Haye, a mis en vente un album paléographique hollandais, publié par les soins de MM. H. Brugmans et O. Oppermann. Le recueil comprend vingt-huit planches en phototypie, reproduisant en totalité ou en partie cinquante-six documents en latin ou en langue vulgaire, écrits dans les limites du royaume actuel des Pays-Bas, et dont les dates s'échelonnent entre l'extrême fin du XIe siècle et l'année 1692. Les fac-similés sont en général assez nets. Ils sont accompagnés de transcriptions et d'analyses imprimées avec un certain luxe et le volume se présente dans de bonnes conditions matérielles. Les documents sont empruntés aux archives ou aux bibliothèques d'Arnhem, Deventer, Groningue, La Haye, Leeuwarden, Middelburg, Utrecht et Zwolle, ainsi qu'au British Museum de Londres. Voici d'ailleurs la liste sommaire des pièces reproduites :

I. Cartulaire d'Egmond (vers 1100). — Lettre de Dirk VII, comte de Hollande (vers 1196). — Sentence d'Otton II, évêque d'Utrecht (mars 1226).

II. Chronique du monastère de Bloemhof (vers 1250). — Lettre de Henri, évêque élu d'Utrecht (26 août 1250).

III. Lettres de *Heidenricus*, abbé de Saint-Paul d'Utrecht (29 mars 1253). — Charte d'Otton II, comte de Gueldre (9 avril 1256). — Charte d'Aelis d'Avesnes, régente de Hollande et Zélande (10 décembre 1258).

IV. Charte du « préfet » et des « consuls » de Groningue (1er novembre 1276). — Privilège de Floris V, comte de Hollande (26 avril 1281). — Charte de l'abbesse et du couvent d'Oudwijk, près d'Utrecht (28 août 1302).

V. Statut accordé par Renaud II, comte de Gueldre, à Wageningen (4 décembre 1312). — Sentence arbitrale des magistrats municipaux de Stellingwerf (1er septembre 1343).

VI. Compte de 1346-1347. — Charte du « ruwaard » Albert (1er juillet 1365). — Sentence arbitrale rendue par divers personnages (14 avril 1383).

VII. Livre de comptes de l'abbaye de Saint-Étienne d'Oudwijk (1374-1375). — Livre des privilèges de la ville d'Utrecht (1395).

VIII. Mémorial de l'église Saint-Pierre de Leyde (vers 1386).

IX. *Stimulus amoris* de Henri de Balme (1393). — *Vita beati Malachie* de saint Bernard (1393).

X. Cartulaire du couvent du Zwolle (1404). — Compte du trésorier de Hollande (1416-1417).

1. *Atlas der Nederlandsche palaeographie*, bewerkt door Dr H. Brugmans en Dr O. Oppermann. S'Gravenhage, A. de Jager, 1910, in-fol.

XI. Procès-verbal de visite de l'abbaye de Bloemkamp (15 août 1412). — Lettre de Jean Cock, chanoine de Steenwijk (1er octobre 1448). — Cartulaire de Saint-Odulf de Staveren (vers 1450).

XII. Traités liturgiques ou théologiques divers (1437-1469).

XIII. *Historia tripertita* de Cassiodore (1450). — Protocole de notaire (1488).

XIV. Saint Augustin (1457). — Cartulaire du monastère de Nieuwlicht, près d'Utrecht (xve siècle).

XV. Bible latine (1464-1476).

XVI. Testament de Baltazar Neumeyster (14 juillet 1479). — Cartulaire du couvent de Zwolle (vers 1500).

XVII. Minute d'acte de l'évêque Philippe de Bourgogne (15 août 1523). — Livre des comptes de l'abbaye de Nieuwlicht (1527-1533).

XVIII. Registre municipal de Groningue (1642). — Lettre du stathouder de Frise (24 décembre 1538). — Statuts frisons de 1571.

XIX. « Journal » de Bernard de Merode, lieutenant-stathouder de Frise (1582).

XX. Lettre des magistrats municipaux d'Arnhem (8 janvier 1594).

XXI. Déclaration des abbés et prélats de Frise (28 juillet 1594).

XXII. Lettre de C. Ryckewaert (23 février 1617).

XXIII. Minute des actes des États d'Over-Yssel (1619). — Rôle de Steenwijk (1628).

XXIV. Résolutions des États (12 octobre 1622). — Lettres des États de Frise (27 décembre 1664).

XXV. Requête du notaire Verduyn au Conseil d'Utrecht (1632).

XXVI. Minute de la main de Huygens (4 novembre 1651).

XXVII. Lettre de Corneille de Witt (8 juin 1672). — Accord entre divers magistrats (1670).

XXVIII. Lettre d'Egbert Clant (1670). — Résolutions des États (16 avril 1692).

R. P.

PALÆOGRAPHIA IBERICA.

Sous ce titre, M. John M. Burnam, professeur à l'Université de Cincinnati et connu particulièrement pour ses recherches sur Prudence, entreprend la publication à la librairie H. Champion, à Paris, d'un recueil de « Fac-similés de manuscrits espagnols et portugais (viiie-xve siècle) », avec notices et transcriptions. Ces fac-similés, pris dans les principales bibliothèques d'Europe, paraîtront par fascicules de vingt planches, au prix de vingt-cinq francs le fascicule. Il y aura environ quinze fascicules. Les fac-similés comprendront des textes

écrits soit en latin, soit dans une des langues romanes parlées dans la péninsule ibérique. Ce recueil est appelé à rendre pour la péninsule ibérique, pour le Portugal notamment, assez délaissé jusqu'ici, les services que nous rendent les recueils analogues dont nous disposons pour d'autres pays.

G. L.

ALBUM DE PALÉOGRAPHIE ET DE DIPLOMATIQUE DU MIDI DE LA FRANCE.

Sous le titre d'*Album de paléographie et de diplomatique. Facsimilés de documents relatifs à l'histoire du midi de la France et en particulier de la ville de Toulouse, conservés dans les archives méridionales*, notre confrère M. Fr. Galabert, conservateur des archives anciennes de la ville et des hospices de Toulouse, projette la publication d'un recueil de 100 planches en phototypie, offrant un choix de documents, du XIe au XVIe siècle, empruntés aux archives de plusieurs des départements du midi : Ariège, Aude, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Lozère, Basses et Hautes-Pyrénées, Tarn et Tarn-et-Garonne.

Cet *Album* sera publié en 10 fascicules, chacun de 10 planches ($0^m35 \times 0^m50$), avec transcription, au prix de 8 fr. 50 le fascicule pour les exemplaires ordinaires, et de 12 fr. pour les exemplaires de luxe. Il paraîtra deux fascicules par an et les prix seront portés à 14 fr. et 20 fr. après la clôture de la souscription, fixée au 15 août 1911. Les souscriptions doivent être adressées à l'éditeur M. Cl. Lassalle, photographe de l'Université et des Sociétés savantes, 32, rue de l'Étoile, à Toulouse.

SPÉCIMENS DES PREMIÈRES IMPRESSIONS PARISIENNES (1470-1495).

Le fascicule I du tome III des *Publications de la Société pour l'étude de la typographie du XVe siècle* (1909), dû aux soins de MM. Isak Collijn et M.-Louis Polain, donne aux planches 151-180 une suite de spécimens des caractères employés par les premiers imprimeurs parisiens, dont voici le détail :

151. Ulrich Gering, Michel Friburger et Martin Crantz. Atelier de

la Sorbonne (1470-1473). — Type 1. Gasparinus Barzizius, *Epistolae*, [1470], in-4°.

152-154. Les mêmes. Atelier du Soleil-d'Or (1473-1477). — Type (2) 3. Guido de Montrocher, *Manipulus curatorum*, 1473, in-fol., et *Biblia latina*, [1476], in-fol.

155-156. Ulrich Gering. Atelier du Soleil-d'Or (1473-1484). — Types 4 et 5. Nicolaus de Lyra, *Postilla in Psalmos*, 1483, in-4°, et Virgilius, *Opera*, 1478, in-4°.

157. Pierre Cesaris et Jean Stol (1473-1477). — Type 1. Bernardus Parmensis, *Casus longi super Decretales*, 1475, in-fol., et Johannes de Lignano, *de pluralitate beneficiorum*, s. d., in-4°.

158. Louis Simonel, Richard Blandin, Jean Simon et Gaspard de Russangis. Atelier du Soufflet-Vert (1475-1484). — Type 1. *Vocabularius utriusque juris*, 1476, in-fol.

159-160. Pasquier Bonhomme (1475-1477). Atelier de l'image saint Christophe. — Types 1 et 2. *Chroniques de France*, 1476, in-fol.

161-162. Jean Bonhomme (1484-1490). Même atelier. — Types 1 et 2. Petrus de Crescentiis, *Livre des profits ruraulx*, 1486, in-fol.; Carolus VII, *Pragmatica sanctio*, 1486, in-4°; et Johannes Nider, *de lepra morali*, 1490, in-4°.

163-168. Pierre Le Rouge (1487-1493). — Types 2 et 4-7 (3). *La Mer des histoires*, 1489 et 1488, in-fol.; Lucain, Suétone et Salluste, 1490, in-fol.; Albertus de Saxonia, *Sophismata*, 1489, in-fol.; Guilelmus Ockam, *Quodlibeta septem*, 1487 (88), in-4°; *Breviarium Aeduense*, 1489, in-8°; *Psautier*, avec l'exposition de Nicolas de Lyre, s. d., in-fol.

169-172. Pierre Le Caron (1489-1500). — Types 1, 2, 3 à 6*. Alain Chartier, *Faits, dits et ballades*, 1489, in-4°; *l'Abuzé en court*, s. d., in-4°; *Vie de saint Roch*, s. d., in-4°; Guillaume Alexis, *le Grand blason de fausses amours*, s. d., in-4°.

173-174. Denis Meslier (1489-1495). — Types 1-5. Villon, *le Grand Testament*, s. d., in-4°; *Destruction de Jérusalem*, 1491, in-4°; *Vie de saint Fabien*, s. d., in-4°.

175-178. Jean Morand (1492-1500). — Types 1-4. *Chroniques de France*, 1493, in-fol.; Pierre Desrey, *Postilles des épîtres et évangiles*, 1497, in-fol.; Anianus, *Compotus*, 1498, in-4°; *Manuale seu Missale Parisiense*, 1496, in-fol.

179. Guillaume de Bosco, Dubois (1494). — Type 1. Thomas Bricot, *Quaestiones logicales super Aristotelem*, 1494, in-4°.

180. Guillaume Mignart (1495). — Types 1-3. François Garin, *Complaintes et enseignements à son fils*, 1495, in-4°.

TABLES DE LA *GAZETTE DES BEAUX-ARTS.*

La *Gazette des beaux-arts* possédait déjà trois bonnes tables des articles publiés par elle depuis sa fondation en 1859 jusqu'à l'année 1880; un répertoire plus médiocre et embrassant l'ensemble de la publication de 1859 jusqu'en 1892 avait été donné au public en 1895. L'administration de la Revue a profité du cinquantenaire de sa fondation pour entreprendre une nouvelle table générale. C'est notre confrère M. Charles Du Bus qui a été chargé de mener l'œuvre à bonne fin. Les *Tables générales des cinquante premières années de la Gazette des beaux-arts* (*1859-1908*) formeront deux volumes, dont le second comprendra la table des illustrations. Le premier, seul paru, renferme la *Table des articles* (Paris, 106, boulevard Saint-Germain, 1910, gr. in-8°, IX-171 p.). Dans cette table, les articles ont été groupés suivant un ordre méthodique « poussé aussi loin que possible ». Une première section, *l'Art*, comprend les généralités; une deuxième, *les Arts*, passe en revue chacun des arts particuliers, architecture, sculpture, etc. Le même article est répertorié autant de fois qu'il touche à des matières diverses : par exemple, un article de M. G. Bénédite sur *Une statuette de reine de la dynastie bubastite au musée du Louvre* se trouvera sous le n° 1915, dans la division *l'Art*, section *Musées*, rubrique *Louvre, Antiquités orientales*, et sous le n° 2429 dans la division *les Arts*, section *Sculpture*, rubrique *Orient ancien, classement par collections*. En outre, pour corriger ce qu'a parfois d'arbitraire un classement méthodique, M. Du Bus a complété cette table par quatre index alphabétiques, qu'il définit ainsi : « *a)* auteurs d'articles originaux ou de comptes-rendus, auteurs d'ouvrages faisant l'objet de ces comptes-rendus, titres d'ouvrages anonymes sans signification géographique; *b)* artistes faisant l'objet d'articles spéciaux; *c)* lieux proprement dits (villes, pays, musées), milieux artistiques (collections, collectionneurs, mécènes, expositions) et généralement tous vocables éveillant l'idée d'une localisation des œuvres d'art; *d)* sujets, thèmes d'iconographie, motifs d'art, titres d'ouvrages ne présentant pas le caractère toponymique. » On peut regretter que M. Du Bus n'ait pas fondu ces quatre index alphabétiques en un seul. Il eût évité des anomalies, comme celle qui lui fait classer dans un index qu'il qualifie « topographique » des noms de personnages, mécènes ou collectionneurs, et comme celle qui lui fait mettre dans la série des auteurs les collectionneurs dont le nom n'est désigné que par des initiales.

G. L.

SOCIÉTÉ DES AMIS DE VINCENNES.

Grâce à l'initiative du capitaine de Fossa, dont le livre sur Vincennes a été annoncé ici même à nos lecteurs, il s'organise, sous ce titre, une société dont l'objet est de protéger le château, de constituer dans le vieux fort une enclave historique par l'isolement du donjon de Charles V et l'annexion à ce donjon de la chapelle. C'est notre confrère M. Albert Mousset qui est secrétaire du comité d'organisation et qui reçoit les adhésions.

G. L.

CONCOURS DES PRIX THIERS ET MIGNET.

L'Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix décernera en mai 1912 et 1913 deux prix, de la valeur de 3,000 francs, fondés par Mlle Dosne et M. le Dr Evariste Michel.

Le premier de ces prix sera décerné « à l'auteur du meilleur des « ouvrages soumis au jugement de l'Académie sur un sujet intéressant « la Provence (Bouches-du-Rhône, Var, Alpes-Maritimes, Hautes-« Alpes, Vaucluse). Il pourra être également attribué à l'auteur, né en « Provence, de toute œuvre que l'Académie jugera digne de cette « récompense ».

Pour le second, « tout écrivain, quelle que soit sa nationalité, sera « admis à concourir, à la seule condition que son œuvre, manuscrite « ou imprimée, se rattache exclusivement à la ville d'Aix ».

« Les ouvrages présentés au concours pourront être manuscrits ou imprimés. La date de leur publication, s'ils sont imprimés, ne devra pas être antérieure à celle de l'ouverture du concours (1908). »

Les ouvrages présentés au concours du prix Thiers devront être déposés, au nombre de deux exemplaires au moins, avant le 1er janvier 1912, et au concours du prix Mignet avant le 1er janvier 1913.

Bon à tirer, 29 mai 1911.

UN DIPLÔME MÉROVINGIEN

DE PROTECTION ROYALE

EN FAVEUR DE SAINT-DENIS.

On conserve aux Archives nationales, sous la cote K 1, n° 10, un fragment de papyrus très mutilé dont le texte, donné en fac-similé lithographique par Letronne[1], a été publié pour la première fois par Teulet[2] avec quelques fautes évidentes de lecture et sans les souscriptions. Ces deux auteurs se contentaient des indications sommaires suivantes : *Fragmentum epistolae pro S. Dionysio* (*absque not. chronol.*)

Le document échappa sans doute à l'attention de Pardessus qui ne l'inséra pas dans son célèbre recueil des textes diplomatiques mérovingiens paru en 1859. Jules Tardif en donna une nouvelle édition[3] sous l'analyse que voici : « Fragment d'un diplôme mérovingien en faveur de l'abbaye de Saint-Denis. »

La transcription du texte était plus fidèle que la précédente; mais elle présentait encore quelques interprétations douteuses; le premier, Tardif imprima les noms des souscripteurs, qu'il lisait *Dag.* et *Dado;* toutefois, il ne tira aucune conclusion de la présence de ces souscriptions au bas de son texte, et il attribua la date 650-700 à ce débris de diplôme sans fournir les raisons qui l'avaient conduit à placer l'acte dans la seconde moitié du VIIe siècle.

1. *Diplomata et chartae merovingicae aetatis in archivo Franciae asservata delineanda curavit A. Letronne* (Parisiis, in-fol.), pl. XX *bis*.
2. *Diplomata et chartae merovingicae aetatis in archivo Franciae asservata* (Paris, 1851, in-8°), p. 33, n° XX *bis*.
3. *Monuments historiques* (Paris, 1866, in-4°), p. 22, n° 27. — Tardif fournit les dimensions du papyrus : 0m32 sur 0m28.

Sa lecture des souscriptions devait provoquer les identifications que manifestement il n'avait pas voulu faire, et que présenta l'érudit allemand Karl Pertz en insérant le document dans le recueil des diplômes mérovingiens des *Monumenta Germaniae*[1]. Pertz ne douta pas que les lettres *D a g* ne fussent les premières du nom de Dagobert et que le roi de ce nom dont il s'agissait ne fût Dagobert Ier, puisque saint Ouen, surnommé *Dado*, avait été le référendaire de ce prince. Il plaça l'acte entre les années extrêmes du règne de Dagobert en Neustrie, telles du moins qu'elles étaient alors admises : 627-638, 19 janvier; et il le présenta comme une restitution de biens.

L'opinion de Pertz ne fut point combattue par les sévères critiques Stumpf et Sickel qui examinèrent son livre au point de vue de la diplomatique. Elle a reçu récemment l'adhésion de MM. Lauer et Samaran qui nous ont donné un fac-similé phototypique et une transcription ligne pour ligne du texte[2]. Ces deux derniers érudits, comme Tardif et Pertz, ont lu les souscriptions *Dag.* et *Dado ;* comme Pertz, ils ont attribué le diplôme à Dagobert Ier et expressément justifié cette attribution ; ils ont corrigé comme il convenait les dates du règne et ont analysé la teneur en ces termes : « Dagobert restitue divers biens à l'abbaye de Saint-Denis. »

Nous nous proposons de prouver d'abord que l'attribution du diplôme à Dagobert Ier est fausse, parce que les lectures de Tardif, trop facilement acceptées, sont mauvaises; nous rechercherons l'époque à laquelle ce document a été donné à l'abbaye de Saint-Denis; enfin nous verrons qu'on s'est totalement mépris sur la nature même de l'acte.

I.

Quand on examine l'original, ou, à son défaut, les excellents fac-similés qui en ont été faits, on constate qu'entre le dernier mot de la formule de corroboration et les premiers caractères de la première souscription, il n'y a rien d'écrit, et même qu'il n'y

1. *Monumenta Germaniae historica. Diplomatum imperii t. I* (Hannover, 1872, in-fol.), p. 18, n° 17.

2. *Les Diplômes originaux des Mérovingiens, fac-similés phototypiques, avec notices et transcriptions.* Préface par M. Prou (Paris, 1908, in-fol.), pl. 5; texte, p. 6.

a pas la place d'y inscrire quelque mention tant soit peu longue.

Ceci posé, une raison d'ordre diplomatique s'oppose à ce que nous lisions le nom du roi Dagobert immédiatement après la formule de corroboration. En effet, cette formule nous est conservée assez complète pour qu'il n'y ait pas le moindre doute sur la valeur de la restitution qu'en ont proposée les différents éditeurs du texte : [*manus nostrae si*]*gna*[*c*]*ul*[*is su*]*bter* [*dec*]*revimus roborare*. Cette formule annonce toujours, dans les originaux et dans les diplômes incontestablement authentiques, la signature impersonnelle ou objective du roi : dans un des meilleurs mémoires de ses *Questions mérovingiennes*, Julien Havet a exposé que l'emploi du mot *signaculis* annonce une souscription royale tracée de la main du scribe et comportant un monogramme qu'encadre la formule *Signum domni N. gloriosi* (ou *gloriosissimi*) *regis*[1]; et que toute souscription annoncée par le mot *subscriptionebus* était autographe et rédigée en la forme *N. rex* ✝ ou *N. rex subscripsi*[2]. Notre diplôme ne fait pas exception à la règle : il est bien impossible de voir dans la première souscription que nous étudions en ce moment la signature autographe de Dagobert Ier[3]; il n'y a pas la place matérielle d'introduire avant le nom du souscripteur la formule objective de la corroboration impersonnelle. Que faut-il conclure de cette double impossibilité, sinon que l'on a eu tort de chercher en cet endroit la souscription royale et qu'il faut y voir le commencement de la souscription de chancellerie?

Rien ne s'oppose à cette solution : on sait en effet que la place respective des souscriptions du roi et du fonctionnaire de la chancellerie n'est pas soumise à une règle fixe; tantôt la souscription du prince précède celle du référendaire ou de son substitut[4], tantôt elle la suit[5].

Si nous avons bien là une souscription de chancellerie, nous pourrions songer au chancelier Dageberchthus, qui a souscrit à la

1. Ou : *Signum domno N. glorioso* (ou *gloriosissimo*) *regi*.

2. *Œuvres de Julien Havet*, t. I. *Questions mérovingiennes*. IV : *les Chartes de Saint-Calais*, p. 133-135. Cf. A. Giry, *Manuel de diplomatique*, p. 708.

3. Voir les souscriptions autographes de ce roi, dans Lauer et Samaran, *op. cit.*, pl. 3 et 4.

4. Lauer et Samaran, *op. cit.*, pl. 3, 7, 14. 15, 24, 26, 28, 37 et 38 : soit 9 exemples.

5. *Ibid.*, pl. 1, 2, 4, 6, 17, 33 et 34 : soit 7 exemples.

place du référendaire Angilbaldus un diplôme de Childebert III[1]; mais nous aurions tort de nous arrêter à cette hypothèse, parce que la lecture *d a g* est inadmissible. Il est de règle absolue, — tous les diplômes originaux le confirment, — que le référendaire fasse précéder sa souscription d'un chrismon; la comparaison de notre pièce avec les autres documents originaux, sur ce point particulier, permet de reconnaître dans le prétendu *d* initial du nom les vestiges d'un chrismon[2]. Et alors le nom de notre chancelier commence par *Ag*.

« Mais alors, nous dira-t-on, que faites-vous du mot *Dado* qui a été lu à la ligne suivante? On sait que *Dado*, qui est le même personnage qu'Audoenus (saint Ouen), fut référendaire sous Dagobert Ier avant d'être évêque de Rouen : la voici la souscription de chancellerie! » A cette objection, nous répondrons que la lecture *Dado* et son interprétation ne peuvent pas se justifier.

L'original ne porte que ce que nous voyons sur le fac-similé de MM. Lauer et Samaran; du temps de Tardif, il ne portait pas autre chose; la similitude du fac-similé de Letronne et de celui de MM. Lauer et Samaran le prouve très évidemment. Les deux seules lettres parfaitement lisibles sont un *d* et un *o* liés comme ils l'étaient, sans contestation possible, dans le nom du roi Chlodovius que nous lisons à la dernière ligne d'un original mutilé[3]. Dans ce qui précède ce groupe de lettres en ligature, on ne peut voir que des vestiges d'écriture : ces vestiges sont cependant suffisants pour qu'on s'interdise de suivre Tardif dans l'interprétation qu'il en a donnée; il est matériellement impossible, avec la meilleure volonté du monde, d'y voir les éléments de la lecture *da*.

Rien, comme il semble, ne permettait d'attribuer ce fragment de diplôme à Dagobert Ier.

II.

De ce que l'on a eu tort, sur des données insuffisantes, de mettre en avant le nom du plus grand des rois mérovingiens, il

1. Lauer et Samaran, *op. cit.*, pl. 32. Le nom du substitut me semble avoir été lu à tort *Dagobertus* : il y a Dageberthus. Sur la ligature *ge*, voir par exemple le mot *geneture*, Lauer, n° 27, ligne 8, ou *genetur*, n° 35, ligne 5. Les notes tironiennes donnent *Da-ga-re-berctus*.

2. Voir, par exemple, notre planche, fig. 4 et 5.

3. Lauer et Samaran, *op. cit.*, pl. 8. Voir notre planche, fig. 1 et 2.

ne s'ensuit pas que le diplôme ne puisse pas être de Dagobert Ier. Assurément ; mais il peut être aussi d'un autre roi. Pouvons-nous ici choisir une solution et déterminer ainsi approximativement l'âge de notre diplôme?

La matière subjective de l'écriture nous fournit un *terminus ad quem* : le document est écrit sur papyrus. Le papyrus a été employé pour l'expédition des diplômes mérovingiens jusqu'en novembre 659 au moins, et l'usage du parchemin est constaté pour la première fois le 12 septembre 677[1]. Clotaire III, qui a régné de 657 à 673, est le dernier roi dont la chancellerie ait fait usage de cette matière fragile et coûteuse, puisque, à partir de Thierry III (673-691), tous les diplômes qui nous sont parvenus sont sur parchemin. Notre diplôme est, selon toute vraisemblance, antérieur à 673.

La souscription royale, nous l'avons vu, était rédigée selon la formule objective. Les seuls rois dont les actes authentiques nous soient parvenus avec ce mode de souscription sont ceux qui ont commencé à régner si jeunes que, pendant leur minorité, ils n'ont pu signer leurs actes : Clovis II, Clotaire III et Clovis III[2]. Les rois qui avaient atteint leur majorité signaient eux-mêmes les actes de juridiction gracieuse ; le seul exemple certain d'un cas contraire que nous connaissons est le suivant : dans un diplôme de Clotaire III, ce roi, confirmant un acte de son grand-père, rapporte que Dagobert Ier, incapable de tenir la plume, ne put souscrire « mano propria » et que l'acte fut souscrit par Clovis II et sa mère Nantechildis[3] ; mais certainement

1. Wilhelm Erben, *Urkundenlehre;* 1re partie : *Die Kaiser und Königsurkunden des Mittelalters in Deutschland, Frankreich und Italien* (München, 1907, gr. in-8°), p. 120.

2. Il en fut probablement de même de Childéric II donné comme roi aux Austrasiens par sa mère Balthilde en 662 (*Vita sanctae Balthildis*, rédaction A, ch. 5, édit. Krusch; *Mon. Germ. hist.*, *Script. rer. merov.*, t. II, p. 487. Cf. W. Levison, *Das Nekrologium vom Dom Racine und die Chronologie der Merowinger*, dans *Neues Archiv.*, t. XXXV (1909), p. 46, n° 24). Mais les diplômes qui attestent le fait sont plus que suspects. On pourrait peut-être citer d'autres cas tirés des diplômes de Thierry IV et de Childéric III, au VIIIe siècle; mais ils ne sont pas très sûrs.

3. *Diplôme de Clotaire III en faveur de la matricule de Saint-Denis :* « ... [et e]jus manus dicuntur tripedare illi calamus; idio ipsa auturetate mano propria non podibat subs[cribe]re, nisi domno et geneture nostro Chlodovio, quondam rige, dum adoliscens erat, vel avi nostri Nantechil[dis] ... [are vel] subscribire debirint. » Lauer et Samaran, *op. cit.*, nos 12 et 12 *bis*. — Le mot *ado-*

le diplôme de Dagobert Ier, tout à fait exceptionnel, comportait quelque clause exceptionnelle, elle aussi, qui mettait, une vingtaine d'années plus tard, Clotaire III au courant de cette singularité[1]. Nous sommes donc en droit de dire que, selon toute vraisemblance, notre document anonyme appartient à la période de la minorité d'un règne, soit du règne de Clovis II, soit du règne de Clotaire III.

Pour choisir entre ces deux rois, nous sommes un peu désarmés; le nom du notaire ou du référendaire *Ag*... est inconnu; les deux seuls chanceliers dont le nom commence ainsi, Aghlibertus et Aghilus, étaient en fonctions, l'un sous Thierry III[2], l'autre sous Clovis III[3]; et ni l'un ni l'autre ne peut être notre homme parce que la souscription du référendaire ou de son substitut est une signature (fig. 3 et 4) et que les souscriptions autographes d'Aghlibertus et d'Aghilus diffèrent trop sensiblement de celle de notre inconnu[4].

Il ne nous reste d'autre ressource que d'étudier la seconde ligne de souscription où nous avons déjà lu le groupe de lettres en ligature *do*. Si nous regardons bien attentivement cette ligature, nous nous demanderons si nous avons, dans la voyelle, un *o* en forme de 8 comme nous en trouvons d'autres en quelques endroits de la teneur[5]; ou si nous ne sommes pas bien plutôt en présence d'un *o* superposé et lié à la partie supérieure du premier jambage d'un *u*. Il nous semble que cette dernière solution est la meilleure : nous trouvons une disposition assez analogue

liscens n'a pas ici son sens classique; il est synonyme de *puer*, car Clovis II, né en 633 au plus tôt (*Fredeg. chron.*, IV, 76, édit. Krusch, *Mon. Germ. hist.*, *Script. rer. merov.*, t. II, p. 159), n'avait encore que neuf ans quand sa mère mourut. Voir la note suivante.

1. Il est vraisemblable que la donation faite à Saint-Denis par Dagobert datait du moment où le vieux roi fut apporté malade d'Épinay-sur-Seine à l'abbaye pour mourir auprès du tombeau des saints qu'il avait tant honorés (*Fredeg. chron.*, IV, 79, éd. Krusch, p. 161). L'acte, souscrit par la femme et le fils du roi, ne reçut peut-être ces signes de corroboration qu'après la mort de Dagobert, survenue le 19 janvier 639; et certainement avant le mois de septembre 642, date de la mort de Nantechildis (*Fredeg. chron.*, B IV, 90, p. 166).

2. Lauer et Samaran, *op. cit.*, n° 15.

3. *Ibid.*, n°s 21 et 22.

4. Voir fig. 4 et 5. Cf. Levillain, *la Souscription de chancellerie dans les diplômes mérovingiens*, dans le *Moyen âge*, 1911, p. 90-91.

5. Voir fig. 1, dans le carton, le mot *nostro*.

des lettres *d o v* dans le nom de Chlodovius que nous avons déjà signalé au bas d'un acte royal mutilé[1].

La comparaison des deux documents conduit à cette présomption que nous avons là les débris du nom de Chlodoveus[2] et que nous pouvons oser, jusqu'à un certain point, proposer la restitution suivante de la seconde ligne de souscription :

[*Signum* (monogramme) *domni Chlo*]dov[*ei gloriosi regis*][3],

les mots *signum domni*, avec le monogramme intercalé entre eux, débordant à gauche la souscription supérieure. Le nom de Clovis II nous paraît, en tous cas, mieux convenir ici que celui de Clotaire III; car, si l'on peut songer à restituer [*Chlo*]*do*-[*charii*] en utilisant l'orthographe du nom que nous trouvons dans un diplôme original de Chilpéric II[4], nous observerons cependant que les diplômes originaux de Clotaire II et de Clo-

1. Voir plus haut, p. 236.

2. Voir fig. 1 et 2 où, à dessein, nous avons superposé les deux noms fragmentaires. La pièce de comparaison, le diplôme K 2, n° 4 (Lauer et Samaran, *op. cit.*, pl. 8), nous fournirait ce nom dans une date rédigée sous la forme objective : « [Anno ...]o rigni domno Chlodoveo. » Toutes les éditions, depuis celle de Mabillon jusqu'à celle de Lauer et Samaran, fournissent ces données qu'on ne lit pas dans l'original, qui porte seulement deux signes qu'on a interprétés abusivement *or*, et qui sont, à notre avis, la fin du mot *signum* abrégé *sign.*; la fin du mot *r*[*igni*] est de pure imagination; on lit ensuite *dom. Chlod*[*oveo*]. La place qu'occuperait cette ligne de date sur l'original et qui obligerait à croire que la date précédait les souscriptions et le sceau, autant que la forme objective même de la date qu'on ne rencontre dans aucun autre original mérovingien, nous induisent à penser que l'on ne saurait citer comme certain cet exemple pour justifier l'emploi de la forme objective dans les dates des diplômes mérovingiens, comme l'a fait M. Wilhelm Levison, *Die Merowingerdiplome für Montierender*, dans *Neues Archiv*, t. XXXIII (1908), p. 746, n. 8.

3. Dans la seule souscription royale de cette espèce qu'un original nous ait conservée, le monogramme est intercalé entre les mots *signum* et *domni* (Lauer et Samaran, *op. cit.*, pl. 7), comme c'était aussi l'usage courant pour la souscription de la reine et pour celle des particuliers. Dans un diplôme de Clotaire III pour Corbie, les monogrammes du roi et de la reine sont rejetés à la fin de chaque souscription; mais cette disposition n'est connue que par un cartulaire (L. Levillain, *Examen critique des chartes mérovingiennes et carolingiennes de l'abbaye de Corbie*, Paris, 1902, in-8°, p. 220). Nous observons toutefois que, dans leurs souscriptions autographes, les rois traçaient leur monogramme immédiatement derrière leur nom; quand ils cessèrent de se servir du monogramme, la fin de leur souscription se perdit dans une sorte de ruche. Cf. M. Prou, *Préface* au livre cité de Lauer et Samaran, p. VI.

4. Lauer et Samaran, *op. cit.*, n° 35.

taire III ne nous ont livré ce nom de roi qu'orthographié *Chlothacharius*[1], ce qui paraît être la forme ancienne du nom barbare latinisé.

Enfin, il faut bien dire que si nous lisons seulement *do* sans lettre subséquente liée à l'*o*, on peut aussi proposer de restituer *domni;* toutefois, non seulement on expliquera difficilement les vestiges d'écritures qui précèdent immédiatement le *d* et qui ne paraissent pas pouvoir appartenir à un monogramme, mais encore la souscription royale serait bien à l'étroit en cette fin de ligne; nous possédons, en effet, dans notre fragment de papyrus la partie droite du diplôme, puisque ce document mutilé nous fournit toutes les fins de ligne.

Tout bien pesé, il nous semble que l'attribution du diplôme peut être faite à Clovis II plutôt qu'à Clotaire III; et que, le roi n'ayant pas souscrit personnellement, le diplôme doit appartenir aux premières années d'un règne qui a commencé le 19 janvier 639 et qui a pris fin en 657, entre le 11 septembre et le 16 novembre[2]; le roi ayant atteint sa majorité vers 649, notre acte ne saurait être postérieur.

III.

Le papyrus est trop mutilé pour qu'on puisse tenter de retrouver sous les lambeaux de phrases qui ont échappé au désastre le texte complet de la teneur. Peut-on néanmoins découvrir la signification véritable du document? Avons-nous

1. Lauer et Samaran, *op. cit.*, n°s 1, 2, 10. De même, la charte de la dame Chrothildis nous fournit la même orthographe du nom royal, dans sa date (Tardif, *Mon. hist.*, n° 19).

2. W. Levison, *Das Nekrologium von Dom Racine ...*, *loc. cit.*, p. 38 et 45. — Le fait que nous ne trouvons pas la souscription de la reine Nantechildis ne doit pas nous inviter à reporter la date du diplôme après la mort de celle-ci, survenue en septembre 642; il peut se faire que la formule d'annonce des souscriptions fût ainsi conçue : [*nos et precelsa genetrex nostra domna Nantechildis regina, manus nostrae si*]*gna*[*c*]*ul*[*is*]... et que la souscription de la reine se soit trouvée dans la partie perdue du papyrus. Sur les souscriptions des reines dans les diplômes mérovingiens, voir L. Levillain, *op. cit.*, p. 328 et suiv. Nous profitons de l'occasion qui se présente de parler de la souscription réginale pour rappeler que le mot *domna* ne constitue, ni dans l'annonce des signes de validation ni dans la souscription réginale, un élément permanent. Les derniers éditeurs du diplôme de Clovis II (Lauer et Samaran, n° 7) ont eu grandement tort de suivre Tardif et de restituer avec lui la souscription de la reine ainsi : « Sign. (*monogr.*) praecelsae domnae Nantechildae regi-

sous les yeux, comme on nous l'a dit, un simple acte de restitution ? Et si ce n'est pas cela, à quelle catégorie de privilèges royaux appartient ce précepte ?

Nous avons beau prendre les uns après les autres tous les mots qui nous ont été conservés entiers ou fragmentaires, pas un seul ne paraît pouvoir nous autoriser à voir dans ce document une restitution de biens.

Voici ce qu'on lit :

[1]..... [p]eculi[ar]es patroni nostri[a] clemencie rigni n[ostr]i ost .... eo quod fedelis nostr[i] ||[2].........se ma ...etum[b] ad ip[sa] sancta baseleca delega[sse]nt[c]...... m[d] epistola[e] ||[3]........... [quo]d nos [pr]o[pter re]ferentia[f] domni Diuninse vel peticione ipsius d........ddo...... a devocione ||[4]....... sup[er]...s[g] in nostro serm[on]e eum recipemus. Pr[e]cipientis[h] quod v..[i] admemmoratus[j] ||[5]....... pta quod ejus epistola..o........a........ per hanc aut[o][k] ||[6]........ do ....., ut dixsemus, rem su........ baseleca sostulle....... ro.... nullas.

Un abbé de Saint-Denis a donc porté à la connaissance du roi que l'abbaye avait reçu, de fidèles du prince, des biens ; et il lui

nae. » Le mot *domnae*, qu'ils n'ont pas lu et qu'ils restituent en italiques et entre crochets, n'existe certainement pas sur l'original, et les éditeurs antérieurs à Tardif avaient correctement édité cette souscription.

a. Dipl. de Clotaire II : *pe[cu]liares patroni nostri*. Lauer, n° 2. — *b*. Peut-être : ... *retum;* — [me]retum? Cf. *mereto* pour *merito*. *Marculfi form.*, I, 30; Zeumer, *Mon. Germ. hist.*, *Form. merov. et karol. aevi*, p. 61. — *c*. *Marculfi form.*, I, 36 : *Igitur venerabilis ille abba ... nobis innotuit eo quod ... homines ad ipsa ecclesia pro animae eorum remedium nonnulla per eorum instrumenta delegassent*. Zeumer, p. 66. Cf. *Marculfi form.*, II, 40 : *ad ipsa ecclesia sancti illius per vestra epistola diligastis*, p. 100. — *d*. L'original porte les deux derniers jambages. M. Prou m'a démontré que cela ne pouvait pas être une *n*, mais que c'était une *m* privée de son premier jambage. — *e*. Peut-être : [*per traditoria*]*m epistola*. Cf. *Marculfi form.*, II, 40 : *hanc epistolam praestaturia*. Zeumer, p. 100, ligne 5. — *f*. *Marculfi form.*, I, 36 : *Petiit ut ...* : *quod nos propter nomen Domini et reverentia ipsius loci sancti praestetisse cognuscite*. Zeumer, p. 66. — *Referentia* pour *reverentia;* dipl. de Clotaire II : *pr[o div]ino intueto vel referencia ipsius* [*loci sancti*]. Lauer, n° 1. — *g*. *Superfluvias (?)*. Cf. *Marculfi form.*, I, 35 : *Ita et inantea, resecatas quarumcumque superfluvias inquietudines, sub eo ordine valeant in nostro sermone ... permanere*. Zeumer, p. 66. — *h*. Cf. *praecipientes enim ut* ... Levillain, *Examen ... des chartes de Corbie*, p. 325. — *i*. *Vir?* — *j*. *Marculfi form.*, I, 24 et 36, p. 58 et 66. — *k*. *Autoretate;* dipl. de Clovis II; *quam vero autoretate*. Lauer, n° 6, 6 *bis;* — dipl. de Thierry III : *per hanc auctoretati*. Lauer, n° 15; — dipl. de Chilpéric II : *per sua aucturetate*. Lauer, n° 37; — *Marculfi form.*, I, 35 : *per hanc auctoritate*. Zeumer, p. 65.

a présenté une requête qui sollicitait au moins l'octroi de la protection royale. Le roi, sans doute, ordonne qu'il soit fait droit à cette « peticio » et prémunit la basilique contre toute soustraction.

Nous ne pouvons pas préciser davantage les données du document ; mais, d'après ces données, nous pouvons considérer sûrement notre diplôme comme une concession de protection royale pour des biens donnés à l'abbaye par des particuliers ; il y a évidemment une connexion étroite entre la « delegatio » faite par les fidèles et la « peticio » adressée au roi.

Nous n'avons pas conservé de charte royale mérovingienne absolument semblable à celle-là. Mais une formule de Marculfe présente avec notre diplôme une certaine analogie ; à la requête d'un abbé, un roi confirme à un monastère tout son temporel en même temps que tous ses privilèges, qu'il place sous la sauvegarde royale, « in nostro sermone »[1].

Mais, dans notre document, on ne voit pas bien nettement ce qui est pris par le prince sous sa protection. « In nostro sermone eum recipemus. » Le pronom peut viser le domaine donné par les fidèles et il peut désigner l'abbé requérant lui-même.

Dans le premier cas, nous aurions un exemple unique d'une protection royale accordée pour un domaine isolé ; ce qui ne paraît pas en soi impossible[2]. Dans le second cas, l'abbé aurait saisi l'occasion d'une donation importante, qui pouvait peut-être être contestée par les ayants droit, pour solliciter d'être pris par le roi sous sa sauvegarde. Si l'on s'arrête à cette seconde hypothèse, on sera tenté de rapprocher la formule du dispositif : « precipientis quod v... admemmoratus... » de celle de la *Carta de mundeburde regis et principes* ainsi conçue : « Propterea per presentem decernimus ac jobemus praeceptum, ut memoratus pontifex (*aut* abba) sub nostro sermone... resedeat[3]. »

Au premier abord, il semble y avoir une différence essentielle entre cette *Carta* et la formule par laquelle, à l'occasion d'une

1. *Marculfi formulae*, I, 35 : *confirmatio de omni corpore facultatis monasterii*, Zeumer, p. 65.

2. Voir plus loin l'explication que nous en donnons.

3. *Marculfi formulae*, I, 24, p. 58.

confirmation de biens et de privilèges, le roi couvre de sa protection l'ensemble des facultés du monastère ; dans la *Carta*, le « sermo » est personnel, puisque c'est l'abbé qui jouit de cette faveur ; dans la *Confirmatio*, le « sermo » est réel, c'est-à-dire porte sur la terre et les privilèges. Mais, si cette différence existe bien, elle est purement de style ; nous observons, en effet, qu'elle ne répond pas à deux situations juridiques distinctes. Que le roi prenne sous sa protection les biens et privilèges d'un monastère ou qu'il accorde seulement sa protection à l'abbé, le résultat est le même[1]. Dans la *Carta*, dont le dispositif nous montrait tout à l'heure un évêque (ou un abbé) placé sous le régime de la protection royale, l'exposé nous découvre la signification vraie de cette mesure ; l'évêque (ou l'abbé) est reçu, sur sa demande, dans le « sermo regis » avec tous ses biens et tous ses hommes, c'est-à-dire avec tous les biens et tous les hommes de son église, pour qu'il soit assuré de la mainbour et défense du maire du palais[2]. Il n'y a donc pas de doute que, sous des formes diplomatiques diverses, nos deux formules répondaient à un même besoin[3]; et à ce même besoin répondrait aussi notre diplôme, si nous en faisons un diplôme de « sermo » personnel.

Mais si la protection royale a été spécialement demandée pour des biens récemment transmis à l'abbaye de Saint-Denis, la nécessité d'une telle demande s'explique tout naturellement si l'abbaye n'avait pas encore reçu, dans la personne de son chef, une charte de protection qui, de l'abbé, étendît son bienfait à tous les hommes et à tous les biens du monastère ; ou si, ayant reçu une charte de confirmation de ses facultés analogue à la formule de Marculfe, elle était tenue de solliciter la faveur royale pour tous les biens qui lui étaient offerts postérieurement, la protection royale ne s'étendant qu'aux propriétés et privilèges que

1. On dira plus loin sur quoi porte la différence.

2. « Igitur cognuscat magnitudo seu utilitas vestra, quod nos apostolico (*aut* venerabile) vero *illo* de monasterio *illo* ... cum omnibus rebus vel hominebus suis ... sub sermonem tuicionis nostre visi fuimus recipisse, ut sub mundeburde vel defensione inlustris vero *illius*, majores domi nostri, cum omnibus rebus prefatae ecclesiae (*aut* monasterii), quietus dibeat resedere. » Zeumer, p. 58.

3. E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, t. I. *Époques romaine et mérovingienne* (Lille et Paris, 1910, in-8°), p. 135, n. 6.

possédait l'abbaye au moment même où la charte de confirmation avait été publiée[1].

En résumé, le fragment de diplôme que nous venons d'étudier a été placé sous le nom de Dagobert Ier pour des raisons qui ne résistent pas à l'examen. Ce doit être bien plutôt un acte d'un roi mineur, Clovis II ou Clotaire III, et probablement un précepte émané de la chancellerie de Clovis II, avant que ce prince fût en âge de gouverner personnellement et de souscrire lui-même ses diplômes.

Nous avons affaire à un diplôme de protection, soit que cette protection s'étende de l'abbé à toutes les facultés de l'abbaye, soit qu'elle assure à des acquisitions récentes le bénéfice accordé précédemment aux biens et privilèges de Saint-Denis.

Quelle que soit sa signification précise et quel que soit le roi qui l'a octroyé, ce fragment d'acte est appelé, par sa nature même et par la date approximative qu'on lui doit attribuer, à intéresser tout spécialement l'historien de la basilique san-dionysienne.

L. LEVILLAIN.

1. La *Confirmatio de omni corpore facultatis monasterii* insiste, à plusieurs reprises, sur ce point que la protection s'étend aux biens possédés « moderno tempore », aux privilèges conservés « usque actenus », « juxta quod etiam per priorem preceptionem nostram erga se perhibent esse munitum. » Zeumer, p. 65-66. — La *Carta de mundeburde* ne fait pas ces restrictions.

NOUVELLES RECHERCHES

SUR LE TEXTE

DE LA

CHRONIQUE DE L'ABBAYE DE SAINT-RIQUIER

PAR HARIULF.

Dans mon introduction aux *Gesta ecclesiae Centulensis* d'Hariulf, publiée en 1894, je crois avoir démontré qu'en l'absence du manuscrit autographe, disparu dans l'incendie de l'abbaye de Saint-Riquier, du 29 mars 1719, la base de toute l'édition nouvelle devait être cherchée dans la seconde édition du *Spicilegium* de d'Achery, par dom de la Barre. La première édition (t. IV) ainsi qu'un manuscrit du XVIIe siècle conservé à Amiens (n° 531) sont moins complets et donnent des leçons inférieures. Je n'ai aucune raison de modifier cette opinion. Mais une petite découverte, faite il y a quelques années déjà, m'a permis de préciser les rapports de la première édition du *Spicilegium* (*Sp. 1*) et du manuscrit d'Amiens (*A*).

La première édition (1661) est fondée sur une copie d'André Duchesne que son fils, François, avait transmise à dom Luc d'Achery. Cette copie, j'imaginai d'abord[1] qu'elle était perdue : une lettre de dom Claude de Lamy, moine de Saint-Riquier, semblait dire en effet que cette copie avait été envoyée à Saint-Riquier[2]. Par suite, elle avait partagé le sort du manuscrit autographe et de la bibliothèque des religieux consumée par les flammes en 1719. Puis, dans les trop nombreuses « Additions

1. Introduction, p. LIX.
2. Voy. mon édition, p. 287.

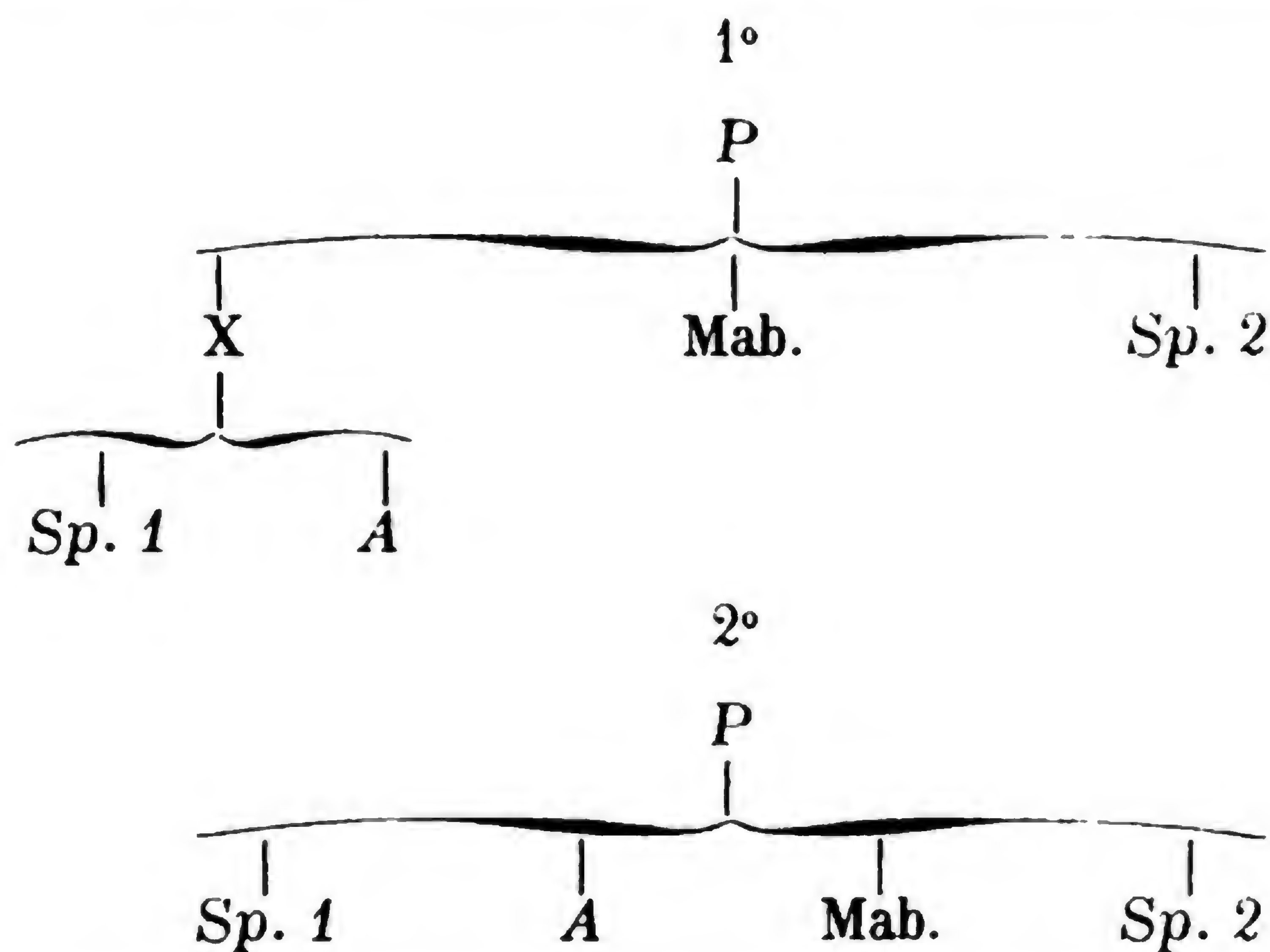
et corrections » qui remplissent la fin de mon édition, je fis observer[1] que cette déduction ne ressortait pas avec certitude de la lettre de dom Lamy.

Cette réserve était sage. Dix ans plus tard[2], je retrouvais par hasard la copie d'André Duchesne à la Bibliothèque nationale, dans le ms. lat. 12893. Elle y occupe les folios 183 à 251. La première partie de ce manuscrit est formée par une histoire de l'abbaye de Corbie par dom Cotron. C'est la seule qui ait été relevée par M. Léopold Delisle dans son Inventaire des manuscrits latins. Une distraction ou un dérangement subit ne lui aura pas permis de tourner jusqu'au bout les pages du manuscrit. Et c'est ce qui explique que la copie d'André Duchesne soit passée inaperçue et n'ait pas été relevée dans la table alphabétique manuscrite du nouveau fonds latin dressée par lui et conservée au département des manuscrits[3].

Faute d'avoir eu en main cette copie en 1894, je n'ai pu me rendre compte exactement des relations de *Sp. 1* et *A*. Les étroits rapports de ces deux textes sautaient aux yeux et je n'eus aucune peine à les mettre en évidence[4]. Mais je repoussai l'hypothèse, qui s'était d'abord présentée à mon esprit, que *A* pourrait bien être une transcription de la copie d'André Duchesne[5]. Égaré par la mention « ex cod. ms. bibliothecae defuncti Pauli Petavii, senatoris in Parlamento Parisiensi », qu'on trouve dans la copie d'Amiens, j'imaginai que *A* dérivait directement du manuscrit de Petau. Et, en dépit de l'extrême négligence de transcription de *A*, cela était de conséquence, car Petau a eu en sa possession le manuscrit autographe d'Hariulf avant qu'un mauvais sort le ramenât à Saint-Riquier où il périt[6]. Néanmoins, je ne dissimulai pas que des indices portaient à croire que *A* n'avait connu *P* que par l'entremise d'une copie moderne et qu'il y avait pris la mention « ex cod.

1. Voy. p. 324.
2. Exactement le 12 avril 1904, d'après mes notes.
3. Depuis lors, l'indication de la copie du texte d'Hariulf a été ajoutée sur l'exemplaire de la salle des Manuscrits, ainsi que dans la table alphabétique manuscrite du fonds latin.
4. Introduction, p. LIX-LX.
5. *Ibid.*, p. LX.
6. *Ibid.*, p. LX-LXV.

ms. bibliothecae defuncti Pauli Petavii »[1]. Finalement, je laissai indécis le choix entre les deux classements suivants :



La première alternative doit seule être retenue. Le manuscrit moderne dont s'inspire *A* n'est autre que la copie d'André Duchesne (*D*).

La collation des deux transcriptions mettra, pour quiconque la fera, ce fait hors de doute. Toutes les lacunes de *D* se retrouvent dans *A*[2], et celui-ci n'a pas un mot de plus que *D*. Les renvois de *D* aux imprimés sont reproduits par *A*. Ainsi le renvoi aux œuvres d'Alcuin de *A* (p. 12 *b*) est emprunté à une note marginale de *D* (fol. 185 v°). L'explication que je tentais[3] pour justifier la conjecture que *A* dérivait d'un manuscrit moderne s'est trouvée justifiée. On lit dans *A* : *in honores Mariae*[4], *festivitates Remigii*[5], au lieu de : *in honore sanctae Mariae*, *festivitate sancti Remigii*. Cela me semblait indiquer qu'il y avait dans le texte copié par *A* : *in honore s. Mariae festivitate s. Remigii*. « *A* aurait joint par erreur l'*s* abréviatif de *sanctae*, *sancti* au mot précédent. Mais cette manière d'abré-

1. Introduction, p. LXVIII.
2. Voy. par exemple, dans mon édition, p. 144-148, 167, 168, 169, 196-200, 256-258, 258-261.
3. Introduction, p. LXVII.
4. P. 56, var. *a* de mon édition.
5. *Ibid.*, p. 240 *e*.

ger le mot *sanctus* ne se rencontre point dans les manuscrits anciens. » Et en effet, dans *D*, l'*s*, abréviation de *sancta*, *sanctus*, en ces deux endroits (et ailleurs aussi) est lié par un trait de plume au mot précédent (fol. 195 v°, 240 v°), d'où l'erreur de *A* qui se révèle copiste inintelligent[1].

Au chapitre I du livre I[2], la variante *Azarico* de *A* (au lieu de *Alarico*) s'explique quand on considère la forme que *D* a donné à *l* dans ce mot[3]. Au chapitre VI, *A* porte *in impetu*, au lieu de *cum impetu*[4] : c'est que dans *D*[5], le *c* et le premier trait de l'*u* sont cachés par une légère tache, ce qui permet de lire *in* à un lecteur peu attentif. La faute *obseruat* quelques lignes plus bas[6], au lieu d'*obsecrat*, s'explique on ne peut mieux par l'aspect de *D*, où le *c* a la forme d'un *r* et l'*r* d'un *v*. De même l'incompréhensible *nost* (au lieu de *non post*) au livre I, c. 13[7]. De même *consecrante* (au lieu de *conservante*)[8]. Le mot *kymbae* est écrit *Kymbae*[9], comme s'il s'agissait d'un nom propre, dans *A* (et *Sp. 1*) : c'est que dans *D*, l'initiale a l'aspect d'une majuscule. Plus loin, *exprimens* de *A*[10] (au lieu de *reprimens*) se comprend si on se reporte à l'aspect graphique de ce mot dans *D*[11]. De même *viui*[12] (au lieu de *unum*). De même *Roschinus* (au lieu de *Koschinus*)[13]. De même *diuini* (au lieu de *diurni*)[14]; *alterae* (au lieu d'*Alteiae*)[15]. De même *abuscliis* (au lieu de *abusibus*)[16].

Certains mots de *D* sont omis par *A*, parce qu'ils figurent dans *D* en interligne. Ainsi *saga de pallio*[17].

1. Cf. *Amores Richarii* (p. 53, var. *d*).
2. P. 7, var. *d* de mon édition.
3. Fol. 184 v°.
4. P. 16, var. *f*.
5. Fol. 187 r°.
6. P. 16, var. *i*.
7. P. 24, var. *a*.
8. P. 25, var. *a*.
9. P. 28, var. *b*.
10. P. 29, var. *c*.
11. Fol. 190 v°.
12. P. 45, var. *b*. Cf. *D*, fol. 194 r°.
13. P. 220, var. *a*, *b*. Cf. *D*, fol. 235 v°.
14. P. 21, var. *b*. Cf. *D*, fol. 188 v°.
15. P. 28, var. *f*. Cf. *D*, fol. 190 r°.
16. P. 90, var. *d*. Cf. *D*, fol. 204 v°.
17. P. 69, var. *C*. Cf. *D*, fol. 198 v°.

Enfin, la conjecture émise autrefois[1] qu'une phrase du chapitre II du livre II a été sautée par *A*, par suite d'un bourdon occasionné par le mot *monacho*, trouve sa confirmation : dans *D*, au fol. 199 recto, ce mot est écrit deux fois, le second exactement au-dessous du premier.

Une chose étonne cependant. Il est évident, après ce qui vient d'être dit, que, dans *A*, la mention *ex cod. ms. bibliothecae defuncti Pauli Petauii, senatoris in Parlamento Parisiensi*, ne saurait signifier que *A* dérive d'un manuscrit de Petau ; mais, comme je l'avais supposé en 1894, *A* a purement et simplement reproduit l'indication de provenance qu'il trouvait dans son modèle. Ce modèle, c'est la copie de Duchesne (*D*). Mais *D ne contient pas le renvoi au manuscrit de Petau*. Et la première édition du *Spicilegium* ne la renferme pas davantage. Faudra-t-il admettre que *A* a voulu nous égarer ? Cette supposition serait de la plus haute invraisemblance. *A* est une copie hâtive, qui n'est pas destinée à la publicité. Son possesseur, ou le copiste qu'il employait, n'avait aucun intérêt appréciable à donner une fausse indication de provenance.

Je crois que *D* avait en réalité une indication de provenance, mais celle-ci a disparu. On remarque en haut du recto du premier feuillet[2], à l'endroit où Duchesne avait coutume de mettre le renvoi à sa source, une assez longue déchirure. Avec quelque soin que cette déchirure ait été faite, elle n'en a pas moins laissé subsister la haste inférieure d'une lettre et, au commencement, la lettre *E*. Je ne doute pas que ce soit le début de *Ex cod. ms. bibliothecae*, etc.

Cette déchirure est ancienne, comme le montre l'aspect jauni de la tranche. Elle est postérieure à la date, inconnue, du XVIIe siècle où se place la copie de *A*, antérieure à 1661, date de la 1re édition du *Spicilegium*. Il n'y a aucune raison pour que dom Luc d'Achery n'ait pas reproduit la mention de provenance si le manuscrit d'André Duchesne la renfermait encore, lorsqu'il lui fut transmis par François Duchesne. Cette légère mutilation[3] est sans doute l'œuvre de ce dernier. Il est difficile de deviner à quel motif il faut l'attribuer.

1. P. 71, var. *a*.
2. Bibl. nat., ms. lat. 12893, fol. 183 r°.
3. Elle a eu comme contre-partie forcée la suppression du mot *Item*, qui se trouvait au haut du verso du fol. 183, à la suite de *Finit praefatio*. Aussi ce

Ainsi disparaît l'unique objection qu'on puisse élever contre l'ancienneté du manuscrit de Petau, et les raisons que j'ai données pour identifier ce manuscrit avec l'autographe même d'Hariulf et l'identité de celui-ci avec le manuscrit des Carmes de Clermont n'en sont que fortifiées[1]. *D*, copié sur *P*, renferme[2] à la suite de la Chronique d'Hariulf (fol. 183 r°, 250 v°) des vers adressés à Anscher (fol. 252)[3], un diplôme de Charlemagne pour Forestmontier (fol. 253 r°)[4], la *Vita Anghilberti, abbatis Centulensis* (fol. 254 r°-259 v°), le *Libellus miraculorum per S. Angilbertun abbatem divinitus ostensorum anno Domini MCX* (fol. 260 r°), la *Vita sancti confessoris Madelgisili, per Hariulfum* (fol. 261 r°), ainsi que le signalent l'inventaire des manuscrits de Paul Petau[5] et l'inventaire des manuscrits des Carmes déchaussés de Clermont[6]. Au témoignage de Mabillon, qui voyait dans ce manuscrit, recouvré par l'abbaye de Saint-Riquier en 1673, l'autographe même d'Hariulf, au témoignage de dom Ursin Durand, qui l'a manié, puis copié ou collationné en 1717[7], on peut joindre, en outre,

mot n'est-il pas dans *Sp. 1*. Dans *D* on peut cependant distinguer encore les jambages inférieurs de *I* et *M* du mot ITEM, lequel était en capitales.

1. Dans le compte-rendu bienveillant qu'il voulut bien consacrer à mon édition (*Revue critique*, 1896, II, p. 10), M. Pirenne s'appuyait sur les indices relevés par moi-même (p. LXVII) pour contester que le ms. de Petau fût ancien, et il gardait des doutes sur ma théorie de l'identité du ms. de Petau et du ms. de Clermont. J'espère que le présent mémoire contribuera à dissiper toute hésitation.

2. Sur l'aspect de *D.*, voy. encore plus loin p. 20.

3. Sur ces vers, cf. plus bas p. 260.

4. Ce diplôme couvrait certainement un feuillet détaché par accident et mis à la suite de la Chronique. Mabillon avait observé la même disposition sur le ms. qu'il avait fait venir de Clermont. Voy. mon édition, p. 314, note 2; cf. p. LXIII.

5. Voy. mon introduction, p. LVIII, note 3.

6. *Ibid.*, p. LVI, note 3. L'identité du ms. de Petau et du manuscrit de Clermont ressort encore de l'identité de la peinture représentant l'abbaye de Saint-Riquier au temps d'Anjilbert (cf. mon édition, p. LVIII et p. 56, note 2). Mabillon attribuait au XII° (?) siècle la « veterem iconem ex ms. cod. », que fit graver Charles d'Aligre en 1673 (*Acta sanctor.*, saec. IV, t. I, p. III); il écrit « ejus operis delineationem in membraneo Chronico Centulensi *ante annos quingentos* depictam hic apponi curavit illustrissimus Carolus Daligre » (*Ibid.*, p. 110).

7. Voy. mon édition, p. LXII, note 5, LXIII, LXV, note 3; p. 56, note 2. Ajouter à cela que *D* renferme la copie du Nécrologe de Saint-Riquier, laquelle était à la fin du ms. autographe (cf. plus loin, p. 261, note XXXV), et aussi le propre de l'abbaye de Saint-Riquier (voir plus loin, p. 269).

celui de dom Victor Cotron, prieur de ce monastère. C'est pour ce dernier que dom Audibert, général des Bénédictins de Saint-Maur, avait négocié l'acquisition de ce manuscrit. Dans une lettre à Mabillon, envoyée de Saint-Riquier le 27 janvier 1673, Cotron annonce à son correspondant l'intention de continuer l'œuvre d'Hariulf, dont le manuscrit de Clermont vient d'arriver à Paris; dans un post-scriptum, il le presse d'y prendre au plus vite ce qui l'intéresse et de lui adresser le manuscrit par la voie d'Abbeville, « autrement cela m'arrestera »[1]. Cotron avait entrepris une histoire de l'abbaye de Saint-Riquier, fondée jusqu'à la fin du XIe siècle sur l'ouvrage d'Hariulf, puis continuée jusqu'à son temps. La seconde partie, la *Chronici Centulensis seu Sancti Richarii continuatio*, fut achevée en cette même année 1673, en octobre ou peu après[2]. En tête de cette continuation, dont nous avons encore l'original[3], dom Cotron écrivit une *praefatiuncula*, où il parle du manuscrit autographe d'Hariulf :

Chronici Centulensis praefatiuncula.

Ut quodammodo justis flagrantibusque *Hariulfi* votis satisfaciam, qui obnixe precatur eos, qui in hoc Sancti Richarii coenobio militaturi sunt, quatenus sollicite custodiant ea in quibus congregandis ipse ejusque antecessores plurimo labore desudaverunt, nec ea qualicumque modo deperire permittant, operae pretium videtur ejus insigni cronico, quod jamjam *ex proprio auctographo* praemisimus[4], fastorum hujus monasterii continuationem usque ad praesens tempus subnectere, ut ex his duobus integrum perfectumque chronologiæ confletur opus. Idem pariter a posteris exoptans quod ipsemet

1. Voy. mon édition, p. 292-293.

2. Le dernier événement rapporté est l'achat de deux candélabres d'argent, pour la somme de 640 livres, « anno 1673, mense octobri » (Bibl. nat., ms. lat. 12890, fol. 207 r°). Des faits de la Pentecôte et du mois d'août 1673 sont mentionnés aux fol. 211 v° et 239 v°.

3. Bibl. nat., ms. lat. 12890 (ancien Saint-Germain, latin 532). J'aurais dû, dans mon édition, faire état de cet ouvrage.

4. C'est ce passage qui nous permet d'affirmer qu'avant la continuation représentée par le ms. lat. 12890, qui poussait le récit de 1097 à octobre 1673, dom Cotron avait écrit une histoire de Saint-Riquier, fondée sur Hariulf. Le ms. de cette première partie a disparu. Je doute qu'on puisse l'identifier à la « Chronique de Saint-Riquier », en 400 pages, conservée à la bibliothèque d'Abbeville (n° 320), car le *Catalogue des mss. des bibliothèques des départements* (t. XL, p. 36) attribue ce ms. au XVIIIe siècle.

Hariulfus a nobis, nisi enim ipse sagaci sollicitudine veterum gesta variaque diplomata et cartas scriptis exarasset, nulla prorsus praecedentium temporum memoria extaret, cum omnia penitus instrumenta, cartae et diplomata flammarum incendiis concremata consumptaque fuerunt anno 1131, ita ut ex tot privilegiis et diplomatibus, quibus hoc monasterium retroactis temporibus fuerat dotatum, ne quidem unicum superfuerit.

Il n'est que trop clair que dans l'édition d'Hariulf il n'y aurait pas eu lieu de tenir compte de *Sp. 1* et de *A*. Il aurait suffi de reproduire *D*. Il est clair aussi que *D* se trouve forcément et involontairement reproduit dans mon édition, par l'accord de *Sp. 1* et *A*. Toutefois, il s'est trouvé que j'ai trop peu tenu compte des leçons de *A*. Il reproduit *D* plus fidèlement que *Sp. 1* dans un certain nombre de cas dont on trouvera ci-dessous[1] le relevé, exclusion faite des variantes simplement graphiques.

La collation de *D* a permis de relever un certain nombre de passages où il n'a été fidèlement suivi ni par *A* ni par *Sp. 1*[2].

1. P. 3 *b*, 6 *a*, 8 *c*, 11 *e*, 12 *f*, 17 *e*, 22 *b*, 23 *a*, 24 *b*, 26 *c*, 27 *c*, 30 *b*, 31 *a*, 33 *b f*, 34 *b*, 36 *a*, 38 *g*, 41 *b*, 45 *e*, 49 *a*, 52 *a*, 54 *i*, 57 *i*, 61 *k*, 72 *a b d*, 79 *d*, 80 *a b*, 84 *a*, 106 *a*, 121 *d*, 120 *b*, 134 *i*, 143 *c*, 162 *a*, 165 *g*, 176 *d*, 180 *i*, 189 *a b*, 195 *d e*, 205 *b*, 216 *c*, 217 *a*, 226 *d*, 227 *a g*, 231 *e*, 237 *k*, 239 *d*, 242 *e f g*, 247 *b*, 252 *d*, 253 *l*, 264 *d*, 265 *c h*, 267 *a*, 268 *a b*, 269 *f*, 271 *b*, 274 *f h*, 277 *d*, 278 *d*, 282 *b*, 283 *f*.

2. Ainsi, p. 14 *d* : le mot *fuit* est omis par ces deux dérivés; mais dans *D* (au fol. 186 v°), il semble, à une lecture rapide, que ce mot soit barré, bien qu'il n'en soit rien. P. 16, l. 1 : il y a *quod* et non *quos* dans *D*; l. 13, *belli* et non *bella*. P. 30, l. 7 : *D* a *et* devant *humanam*. P. 42, l. 3 : *a Christo* et non *Christo*. P. 76, l. 14 : *Augustus* avant *Karolus Magnus*, omis par *Sp. 1* et *A*, est cependant dans *D*, mais le mot y est coupé en deux (fol. 200 v° à 201 r°). P. 99, l. 15 : *pro gaudio* et non *prae gaudio*. P. 103, l. 2 : *appositum* et non *positum*. P. 112, l. 11 : *hebdomadibus* au lieu *d'hebdomadis*. P. 138, l. 6 : *ipsius sanctissimi* et non *sanctissimi*. P. 139, l. 19 : *dominicae* et non *Domini*. P. 142, l. 18 : *qui* devant *probus* n'est pas dans *D*. P. 166, l. 20 : *multotiens* au lieu de *multoties*. P. 173, dern. l. : *praesumpserit* et non *praesumpserint*. P. 180, l. 20 : *auditoris* et non *auditori*; l. 21 : *Centulum* et non *Centulam*. P. 181, l. 2 : *regi notificatus* et non *regi sit notificatus*. P. 191, l. 27 : *urguet* et non *urget*. P. 195, l. 5 : *aut* et non *ac*. P. 196, l. 6 : *intexuit* et non *intexit*. P. 203, l. 7 : *perculsit* et non *perculit*. P. 206, l. 4-5 : *quandoquidem enim ille nobis* au lieu de *quandoquidem nobis ille*. P. 209, l. 2 : *effectus sit* et non *effectus est*. P. 211, l. 7 : *ac* et non *at*. P. 220, l. 25 : *consecrari* et non *consecrare*. P. 221, l. 7 : *sanctissimi Johannis* et non *sancti Johannis*; l. 9 : *virginorum (sic)* et non *virginum*. P. 226, l. 31 : *hujuscemodi* et non *hujusmodi*. P. 227, l. 2 : *hujusce* et non *hujus*. P. 253, l. 28 : *Lothoringia* et non *Lotharingia*. P. 278, l. 20 : *id* entre *habitatores* et *ferventius*.

Mais les divergences entre le modèle et la copie sont insignifiantes. Les transcripteurs ont çà et là corrigé un lapsus évident, parfois aussi ils ont lu de travers un mot mal écrit. L'intérêt n'est pas là.

Dérivés tous deux de *D*, *Sp. 1* et *A* présentent cependant des différences. On trouvera dans *A*, cette médiocre copie, d'assez longs passages qui font défaut dans *Sp. 1*. Celui-ci, à son tour, offre çà et là des annotations marginales ou interlinéaires qui manquent dans *A*. Notre système n'en sera cependant nullement ébranlé.

Partout, en effet, où il semble plus complet, *A* s'est borné à remplir un espace laissé en blanc par *D* intentionnellement, pour aller plus vite. C'est ainsi que, sauf pour livre IV[1], *D* n'a pas reproduit les tables qui dans l'original se trouvaient en tête de chaque livre. Pour le livre I, après avoir écrit CAPITULA LIBRI PRIMI : 1. *De gestis Francorum*, *D* a laissé en blanc le reste du folio 184 r°. En tête du livre II, qui comprend un moindre nombre de chapitres, *D*, après avoir écrit INCIPIUNT CAPITULA LIBRI II : 1. *De genealogia Francorum principum*, laisse en blanc seulement le second tiers du folio 194 r°. En tête du livre III, qui comprend trente-deux chapitres, *D* a laissé tout le folio 202 r° en blanc, entre les mots INCIPIUNT CAPITULA LIBRI TERTII : 1. *De abbate Herico*, écrits en haut, et FINIUNT CAPITULA TERTII LIBRI GESTORUM CENTULENSIS ECCLESIAE, au bas.

A a soigneusement complété ces tables en copiant, naturellement, les rubriques de chaque chapitre. J'avais eu raison d'observer[2] que les tables en tête de chaque livre sont postérieures et se bornent à reproduire les rubriques des chapitres. Et, comme elles sont l'œuvre de *A*, elles n'ont (sauf pour le livre IV) aucune valeur.

A chaque instant, dans la reproduction des diplômes carolingiens, *D*, rebuté par la longueur des formules qui lui prenaient du temps, a laissé des espaces en blanc et mis en marge « ut in

1. Voici les seuls changements à opérer dans mon édition (p. 177-178). *D* (fol. 225 r° et v°) porte : *Incipiunt capitula IIII. libri*. Au n° 15 : « Quomodo electus et abbas *quomodo* sit effectus ». Au n° 24 : « De honore illi a rege *collato*, etc. ». Au n° 26 : « Vitae *ejus* ». Au n° 28 : « Deus facere ». Au n° 29 : « Odebrico ». Au n° 34 : « Ubi *successorem* sibi », etc.

2. Voy. mon Introduction, p. XLIX, note 1. Par contre, j'ai eu tort de dire (p. 1 *a* et 3 *c*) que les mots *Praefatio Hariulfi in descriptione gestorum Centulensis ecclesiae* et la numérotation des abbés sont dus aux éditeurs. Ils sont dans *D*. Dans *D* le numéro de chaque chapitre est après la rubrique.

prœced. ». *A* s'est appliqué à combler ces vides[1] en reproduisant les formules du diplôme précédent conformément à l'indication de *D*. Ainsi pour les diplômes de Charles le Chauve du 27 septembre 844[2], du 29 février 856[3], du 27 mars 868[4]. Les parties de ces actes qui sont offertes par le seul manuscrit *A* sont donc tant soit peu conjecturales.

D a gagné encore du temps en renvoyant du *Chronicon Centulense* à la *Vita Anghilberti* d'Anscher, qu'il reproduit également[5], et inversement.

Ainsi, au livre III, c. 5[6], après les mots *tres ejus filii*, *D* (fol. 207 v°) s'arrête (pour ne reprendre qu'à *indissoluto repertus est*), laisse quatre lignes en blanc et met en marge : « vide Vitam S. Angilberti et Nithardum. » A la fin du même chapitre, *D* ne reproduit de l'épitaphe d'Angilbert que les deux premiers mots (*hoc recubat*), laisse neuf lignes en blanc et met en marge « vide vitam S. Angilb. ». Ces renvois marginaux, *Sp. 1* les a reproduits, mais il n'a pas tenté de combler les lacunes et s'est contenté de remarquer que *hic aliqua desunt*. Plus curieux, *A* a complété[7] en ayant recours à la *Vita Anghilberti*[8] à laquelle renvoyait *D*. Et il a eu d'autant moins de peine que *D* a copié cette *Vita* à la suite du *Chronicon Centulense*, ainsi qu'on vient de le dire.

Cette *Vita Anghilberti*, on le sait[9], est une composition fallacieuse de l'abbé Anscher, exécutée au moyen des données que lui fournissait le *Chronicon Centulense* de son condisciple et ami Hariulf, et aussi le manuscrit de Gorze. André Duchesne n'a pas eu de peine à s'apercevoir que nombre de passages, surtout d'épitaphes en vers, se retrouvaient dans le *Chronicon Centulense*. Usant du même procédé que lorsqu'il transcrivait ce dernier texte, il s'est abstenu provisoirement de copier ces pas-

1. Et il a opéré après coup, car ces passages sont d'une encre plus fraiche.
2. Voy. p. 109 *b e*.
3. Voy. p. 111 *a;* 115 *p*. Sur la date de ces actes, cf. plus bas p. 264.
4. Voy. p. 131 *e*.
5. Bibl. nat., ms. lat. 12893, fol. 254 r°, 259 v°.
6. P. 102 de mon édition, l. 1.
7. L'encre en ces endroits est plus noire.
8. Les passages en question se trouvent dans *D* au fol. 258 v°. Duchesne ne s'est pas aperçu que dans la reproduction du premier passage, par Anscher, les mots *dum unus quisque hoc sibi conatur* ont été omis. Aussi ne les trouve-t-on pas dans *A*. Ils nous sont connus par *Sp. 2*.
9. Voy. mon Introduction, p. XLIX-L.

sages. Laissant en blanc l'espace approximativement nécessaire pour les compléter plus tard, il s'est contenté d'écrire en marge un renvoi au *Chronicon*.

Transcrivant la *Vita Anghilberti* d'après *D*, comme il avait fait du *Chronicon*, *A* ici encore a soigneusement complété conformément aux indications de Duchesne. En voici, entre cent, une preuve typique. Une pièce de vers d'Angilbert (*Omnipotens dominus*) se trouve reproduite dans la *Vita Anghilberti* d'Anscher. *D* (fol. 257 r°) se contente de copier les deux premiers mots et renvoie en marge au livre II du *Chronicon*[1]. *A* offre, au contraire, dans sa transcription de la *Vita Anghilberti* cette pièce en entier (fol. 6 r°). Mais la preuve qu'il a dû avoir recours au *Chronicon Centulense* se tire de l'absurde leçon *tritate* au vers 9. Cette cacographie n'est explicable que si, nous reportant à la copie du *Chronicon* par *D*, nous examinant sous quel aspect graphique se présente (au fol. 196 r°) la bonne leçon : *virtute*.

Venons-en maintenant aux passages ignorés de *A* que nous rencontrons dans *Sp. 1*.

Il y a un certain nombre d'identifications marginales, telles que « Meremort-au-Liège », « Amiens », « Tyrel », « Noyères », « Feuquières-en-Vimeu », etc.[2], que *A* a pu dédaigner. Cette explication est plus difficile à admettre pour le passage concernant Arnoul, archevêque de Reims[3]. La véritable explication nous est suggérée par la remarque suivante :

Quand on examine la manière dont l'épitaphe de Saint-Riquier est reproduite dans *A* et *Sp. 1*, on s'aperçoit que ce dernier est exactement conforme à *D*. Dans *A*, au contraire, les vers ne sont pas distingués selon qu'ils sont écrits *in fronte sepulchri*, *in latere dextro*, etc[4]. En outre, on chercherait vainement[5] dans *A* les deux derniers vers (*semper... aula*), précédés dans *D* et *Sp. 1* de l'indication *Alibi*. Il n'y a pas lieu de croire à une distraction de *A*. Il a eu, en effet, l'occasion de transcrire une seconde fois cette épitaphe : dans sa reproduction de la *Vita Anghilberti*. Son modèle, *D*, ne lui offrait (fol. 258 r°) que le

1. Liv. II, l. 7, p. 55 de mon édition.
2. Voy. mon édition, p. 174, 202, 231, 232.
3. P. 161 *a*.
4. Voy. mon édition, p. 73-74.
5. C'est par suite d'un lapsus que l'appel *i* de la p. 74 de mon édition joint *A* à *Sp. 1* et 2 pour l'indication d'une variante graphique au vers *abstractos*...

premier vers et renvoyait, selon son habitude, pour le surplus au texte de *Chronicon Centulense*. Reportons-nous à cet endroit (*D*, fol. 200 r°). Tout s'explique : les passages qui manquent dans *A* sont dans *D*, écrits en interligne ou tout au bas de la page : on voit qu'on a eu peine à les intercaler; la main est la même, mais l'encre est plus noire[1]. Nous sommes donc en présence d'additions effectuées par Duchesne lui-même, postérieurement au moment où *A* prit copie de sa transcription. Nous verrons bientôt d'après quel texte les additions concernant l'*Epitaphium sancti Richarii* ont été effectuées.

L'étude de l'énumération des reliques possédées par l'abbaye au IXe siècle nous amènera à une conclusion identique[2].

Voici à peu près comme elle se présente dans le ms. lat. 12893 (au fol. 198 r°) :

Albini
Seruatij
Hieronymi
Equitij
Effrem.
Gregorij
Augustini
Leonis
Siluestri
Felicis
Isidori
Donati
Benedicti
Col.

Columbani
Isaac
Vincentij
Antonij
Paulini
Fortunati
Simpliciani
Reliquiæ ex corporibus sanctorum quae condidit Paulinus papa.
Reliquiæ S. Megimboldi
Prasci
Eugenij
Frō.

Fronti
Fidelis
Asterij
Simpliciani
Faxidi
Aghogij
Gislarij
Sperati
Roberti
Galemeri
Osgualdi
Reliq.

RELIQVIÆ VIRGINVM

S. Felicitatis
Perpetuæ
Agatæ
Eugeniæ
Teclæ
Ceciliæ
Petronillæ
Eufemiæ
Faustæ
Eufrasiæ
Aldegundis

Columbæ
Feliculæ atque
Scolasticæ

Ex alio codice.
Gualarici
Vedasti
HVC VSQVE de certis sanctorum reliquiis de quibus a sanctis Patribus, qui eas nobis largiti sunt, nomina certa recepimus; separatim martyres vel confessores descripsimus. Deinceps autem distinctæ aliorum sanctorum nomina sive martyrum vel confessorum, quia non invenimus, minime scripsimus.

1. Seuls les vers *Ipsius ut meritis ... agat* sont précédés d'un titre (*Ad pedes*) dans *A*. En examinant *D*, on distingue sans peine *Ad pedes* sous la barre qui recouvre ces deux mots.

2. Dans mon édition, le premier nom (*Albini*) est à la p. 65, l. 15.

His ita, sicut paulo superius scriptum est, honorifice decenterque reconditis in nomine Sanctæ Trinitatis cum multa diligentia.....

Cette disposition explique une lacune de *A* et une double erreur de *Sp. 1* et *Sp. 2*. Les mots *Gualarici*, *Vedasti*, *Hucusque... scripsimus* manquent dans *A*, évidemment parce qu'ils ont été ajoutés après coup[1] par André Duchesne *ex al. cod.* Dans *Sp. 1* (suivi par *Sp. 2*), *Gualarici*, *Vedasti* ont été placés après *Simpliciani*, mais *Hucusque... scripsimus* ont été imprimés à la suite de *Feliculæ atque Scolasticæ* tout simplement parce que ce passage se trouvait écrit juste au-dessous de ces derniers mots dans *D* et que d'Achery a cru que le signe de renvoi (après *Simpliciani*) concernait seulement *Gualarici*, *Vedasti*. Dans le manuscrit du Vatican (*R*), qui renferme également cette liste de reliques[2], c'est l'ensemble du passage *Gualarici... scripsimus* qui fait suite à *Simpliciani*.

Un peu plus loin, le titre du chapitre x du livre II[3] porte après le mot *altariorum* un signe de renvoi à l'addition marginale suivante : *Al. De ornatu eiusdem ecclesiæ et de multiplicitate thesauri seu sacrarum vestium cultu.* Ce passage manque dans *A*, toujours pour la même raison, parce qu'il constitue une addition de *D*. Et, comme il se retrouve textuellement dans *R*[4], il n'est pas douteux que le renvoi *Al*[*ibi*], comme *ex al*[*io*] *cod*[*ice*] plus haut, s'applique à ce même manuscrit. Enfin, c'est à lui également qu'ont été empruntées les additions apportées par Duchesne à l'*Epitaphium Richarii*[5].

Ce manuscrit (*R*), tout comme l'original du *Chronicon Centulense*, appartenait au commencement du XVII[e] siècle à Paul Petau. C'est donc dans la bibliothèque de ce savant magistrat et après sa mort (1614)[6], qu'André Duchesne a exécuté sa transcription du *Chronicon* et, en outre, une collation d'un certain nombre de passages de ce texte avec quelques pièces contenues dans le recueil factice que représente *R*.

La destinée des deux manuscrits qu'utilisait Duchesne devait

1. La main est la même, mais l'encre est plus fraîche.
2. Voy. l'édition Waitz, *Mon. Germ. Script.*, t. XV, I, 176, 2[e] col. Cf. mon édition, p. 65-66.
3. P. 67 de mon édition.
4. Voy. mon édition, p. 67, var. *d*.
5. Voy. plus haut, p. 255. Dans *R*, cette épitaphe est au fol. 77 v[o] et 78 r[o].
6. *Ex cod. ms. bibliothecae defuncti Pauli Petauii, senatoris in Parlamento Parisiensi*, écrit Duchesne en tête de sa transcription. Voy. plus haut., p. 249.

être très différente : tandis que l'un (*R*)[1] prenait le chemin de la bibliothèque de la reine Christine, puis du Vatican, l'autre (le manuscrit autographe du *Chronicon Centulense*) passait au chancelier Séguier, puis, entre 1632 et 1638, entrait dans la bibliothèque des Carmes de Clermont-Ferrand ; racheté à l'instigation de Mabillon, en 1673, ce manuscrit retournait à Saint-Riquier pour y périr dans l'incendie de 1719[2].

On le voit, l'étude précédente, si elle nous fait mieux saisir les rapports de *A* et *Sp. 1* avec *D*, ne nous autorise pas à modifier sérieusement notre texte. Celui-ci doit reposer avant tout sur la seconde édition du *Spicilegium* dont le P. de la Barre devait les éléments à dom Ursin Durand. Il resterait à retrouver la copie de ce dernier, comme nous avons retrouvé celle d'André Duchesne. Les recherches que j'ai tentées en ce sens n'ont point abouti. Il semble résulter du témoignage de dom de La Barre[3] que dom Durand avait moins exécuté une copie qu'une collation. Sans doute il s'était borné à faire des corrections et des additions sur un exemplaire de la première édition, et cela expliquerait qu'on ait jugé inutile de conserver cet exemplaire après l'impression de la seconde édition. Au surplus, le soin avec lequel les Bénédictins ont utilisé les copies qu'on leur fournissait ne laisse pas supposer que la découverte hypothétique de cette copie ou collation de dom Durand nous apporterait des leçons imprévues.

1. Sur ce ms., voy. mon Introduction, p. xxiii.

2. Voy. mon Introduction, p. lvii-lxv. On peut relever d'autres additions de Duchesne. Je signalerai seulement deux passages : 1° dans la liste des abbés de Saint-Riquier qui suit la Préface, *A* ne fait aucune distinction. Dans *D*, cependant (au fol. 183 v°), un trait sépare Gervin II d'Anscherus et des noms suivants et on lit en marge *alia manu*. Signalons à ce propos que le ms. Y. 189 de Rouen (aujourd'hui n° 1409; voy. le *Catalogue des mss. des bibliothèques départementales*, t. I, p. 412) offre au fol. 1, d'une écriture du xi° siècle, une liste d'abbés de Saint-Riquier qui concorde sensiblement avec celle d'Hariulf. Elle s'arrête également à Gervin II. 2° Au liv. III, c. 6, en marge d'un diplôme du roi Lothaire (954-986), confondu par Hariulf avec l'empereur de ce nom, André Duchesne avait observé que *hæc non ad Lotharium imp. sed Lotharium regem, filium Ludovici Ultramarini, pertinent*. Quand *A* consulta la transcription de Duchesne, cette remarque judicieuse n'avait pas encore été ajoutée par celui-ci; aussi *A* a-t-il tranquillement reproduit l'acte sans avertissement. D'Achery, au contraire, avait cette remarque sous les yeux, bien qu'il ne la reproduise pas : s'il n'imprime pas l'acte dans *Sp. 1*, c'est qu'il a été pris de scrupule.

3. Voy. mon édition, p. lxv, note 3.

Si *D* ne peut occuper la première place pour la reconstitution du texte d'Hariulf, il ne fournit pas moins un précieux contrôle[1] puisqu'il repose, tout comme le travail de dom Durand, sur l'original même.

Je profiterai de l'occasion pour enrichir la liste déjà trop copieuse des *Errata* de mon édition :

P. 28, l. 17 : quod loco, *lisez* quo loco.
P. 51, l. 13 : ad, *lisez* ac.
P. 75, l. 1 : quia *omis entre* Corbeia *et* cum.
P. 75, l. 2 : propios, *lisez* proprios.
P. 76, l. 23 : proprios *omis après* thesauros.
P. 83, l. 15 : vero *omis entre* duae *et* inferiores.
P. 99, l. 14 : tanquam, *lisez* tantam.
P. 118, l. 28 : filii comitum *omis après* filii ducum.
P. 119, l. 18 : tenentur *omis après* provincialibus.
P. 140, var. *a : ajouter à la fin, après* scribatur, *les mots* inventa occasio.
P. 149, l. 4 : inchoaretur, *lisez* reinchoaretur.
P. 153, l. 13 : commutenda, *lisez* commutanda.
P. 167, l. 16 : ei *omis après* dedit.
P. 167, l. 22 : fuerunt, *lisez* fuerant.
P. 179, l. 29 : *supprimer* Christi.
P. 180, l. 7 : indicibilis, *lisez* inedicibilis.
P. 181, l. 8 : in Romam, *lisez* ire Romam.
P. 181, l. 21 : servito, *lisez* servitio.

1. André Duchesne a commis pas mal d'étourderies et de bévues dans sa transcription; mais, d'autre part, il faut le dire, l'édition de dom de La Barre n'est pas impeccable. Elle a, ça et là, de petites omissions (ainsi : *ipsius* p. 138, l. 6; *id*, p. 278, l. 20; *ab*, p. 284, l. 22), de mauvaises leçons, peut-être simples fautes d'impression (ainsi : *studium* au lieu de *stadium*, p. 17, l. 12; *in Romam* au lieu de *ire Romam*, p. 181, l. 8; *propria divinitate* au lieu de *propicia divinitate*, p. 236, l. 9; *si* au lieu de *sis*, p. 284, l. 16, etc.).

Au reste, le ms. autographe lui-même renfermait des fautes, comme le prouve l'accord de *D* et de *Sp. 2* pour certaines bévues (ainsi : *totum amor*, p. 74, l. 25; *ecclesiam se coram modum*, p. 17, l. 14, lisez : *ecclesiam se coram, modo fondatam*, « l'église récemment fondée en leur présence, et non *sua cura modo* comme le propose *Sp. 2*); pour la fausse date « MLXXIIII, indictio XI », au sujet de la mort de Gervin I[er], l'accord de *D* et *Sp. 2* montre que l'erreur remonte à Hariulf lui-même et non à un copiste, comme je l'ai supposé, p. 274, note 1.

P. 183, l. 24 : illus, *lisez* illius.
P. 183, l. 25 : infimaretur, *lisez* infirmaretur.
P. 189, l. 3 : nullus, *lisez* nullius.
P. 201, l. 31 : suscipendum, *lisez* suscipiendum.
P. 204, l. 22 : convenerent, *lisez* convenerant.
P. 209, l. 24 : disceret, *lisez* diceret.
P. 210, l. 28 : in villa, *lisez* illa via.
P. 223, l. 12 : experimenti, *lisez* experimenta.
P. 227, l. 13 : oranter, *lisez* ovanter.
P. 228, l. 28 : ex quo, *lisez* ex qua.
P. 228, l. 32 : Ceresiacum, *lisez* Cerasiacum.
P. 234, l. 4 : illi, *lisez* illis.
P. 239, l. 23 : submnonebat, *lisez* submonebat.
P. 240, l. 20 : obnixius, *lisez* obnoxius.
P. 242, l. 13 : de *omis entre* ut *et* Dei.
P. 244, l. 15 : denomitatim, *lisez* denominatim.
P. 244, l. 28 : metent, *lisez* metunt.
P. 253, l. 25 : illo, *lisez* ille.
P. 264, l. 10 : Enim sancti vero, *lisez* Enim vero.
P. 265, l. 23 : ecclesiae. *La leçon* ecclesia (*D*) *est préférable.*
P. 267, l. 24 : in psalmorum recitatione *omis après* assiduitate.
P. 270, l. 3 : confideo, *lisez* confido.
P. 275, l. 27 : suo, *lisez* suae.
P. 278, l. 10 : caliga, *lisez* caligas.
P. 279, l. 26 : *supprimer* in.
P. 280, l. 10 : spoliendo, *lisez* spoliando.

INTRODUCTION.

P. VIII, l. 15 : Saint-Winnoc de Bruges, *lisez* Saint-Winnoc de Bergues.
P. XII-XIII : *Éloge d'Anscher*. Le texte de cette pièce de vers, publiée dans mon édition (p. 321) d'après Mabillon, se trouve dans *D* (Bibl. nat., ms. lat. 12893), au fol. 252. Dom Cotron l'a reproduite dans sa « Continuation » (Bibl. nat., ms. lat. 12890, fol. 23 v°) d'après un « vieux manuscrit », qui est le manuscrit original d'Hariulf qu'il venait de faire venir de Clermont, de concert avec Mabillon. Il écrit : « Ejusque [Anscheri] epitaphium in « quodam veteri manuscripto codice ad calcem operum Hariulfi « reperitur prædicti abbatis encomia complectens. » Mabillon

qualifie de « cod. Centul. » le manuscrit de Clermont, parce que celui-ci venait d'être envoyé à Saint-Riquier.

Voici quelques leçons de *D* qui diffèrent de l'édition de Mabillon reproduite par nous (p. 321); vers 4 : *divo* (au lieu de *digno*); vers 17 : *sancti Nicholai* (au lieu de *sancto Nicolao*); vers 29 : *sit tibi* (au lieu de *scit sibi*); vers 49 : *famulorum* (au lieu de *famularum*).

P. xvi, note 5. L'étymologie de *Centulum* n'est pas inconnue. Ce nom est celtique. Il dérive du thème *cintu*, « premier ». Il se retrouve dans le nom d'homme *Centule*, si répandu au sud-ouest de la France pendant le moyen âge. Voy. une remarque de d'Arbois de Jubainville dans la *Revue celtique*, t. XVI, 1895, p. 99.

P. xviii, l. 8. Supprimer le mot *chronologiques*. L. 13 et l. 24 : Gervin, *entendez* Gervin II. L. 22 : Gervin II, *lisez* Gervin I[er].

P. xxii, l. 7 : Les mots « de Lobbes » après « Saint-Amand » sont à supprimer.

P. xxii, note 7. La *Vita Ansberti* ne saurait avoir été confondue avec une *Genealogia domus Francorum*.

P. xxv. A propos du manuscrit de Gorze, voy. le catalogue des manuscrits de cette abbaye vers le milieu du xi[e] siècle (peu après 1032), publié par D. Germain Morin dans la *Revue bénédictine*, 1905, p. 1-11.

P. xxviii-xxix. Sur la *Vision de Charles le Gros*, cf. R. Poupardin, *le Royaume de Provence sous les Carolingiens* (1901), p. 324-332; W. Levison, *Zur Textgeschichte der Visio Kaiser Karls III*, dans le *Neues Archiv*, t. XXVII, p. 494.

P. xxxv. Il est exact que l'*Obituaire* de Saint-Riquier consulté par Mabillon se trouvait à la fin du manuscrit original de la *Chronique de Saint-Riquier* et, par suite, a été brûlé en 1719. Il est exact également qu'il ne renfermait (exception faite pour Rodolphe et Angilbert) aucune date d'obit concernant les abbés mérovingiens et carolingiens. La vérification de notre assertion est aujourd'hui possible. André Duchesne nous a, en effet, conservé copie de ce Nécrologe, copie que nous éditons à la fin de cet article. Ce Nécrologe faisait partie du manuscrit autographe de la *Chronique de Saint-Riquier*, au témoignage de Mabillon qui l'a consulté pour trouver les dates d'obit d'Odelgerus, de Gui, d'Enguerrand (voy. mon édition, p. 202, note 1, 206, note 1, 215, note 1), enfin d'Hariulf lui-même. A propos de celui-ci, Mabillon écrit : « Ex « autographo per me recuperato... discimus Hariulfum abbatem

« Aldenborgensem non alium esse ab Hariulfo monacho Centu- « lensi, secus quam nonnullis videbatur. Floruit sub finem XI sae- « culi Hariulfus, cujus obitus in veteri Necrologio Centulensi « notatur his verbis : *XIII. kal. maii obiit Hariulfus senior*, « ut distinguatur ab alio Hariulfo levita et monacho, qui XIII kal. « junii obiisse memoratur » (*Vetera Analecta*, éd. in-8°, t. I, 1675, p. 437). Ce dernier renseignement semblerait donner un démenti à notre assertion. Car s'il est vrai qu'Odelgerus, Gui, Enguerrand, Hariulfus senior, se retrouvent dans la copie de Duchesne aux mêmes dates que dans les passages où Mabillon utilise le Nécrologe, on y chercherait vainement le second Hariulf. Mabillon s'est mépris à son sujet. Dès 1693, un religieux de Saint-Riquier, Thomas Boucher, s'était trouvé embarrassé par cette même difficulté et écrivait à Mabillon lui-même : « J'ai parcouru « Hariulfe et le Nécrologe qui est à la fin de son manuscrit et je « n'y ai point trouvé aucun de ces noms. Je ne say si c'est ce vieux « Nécrologe dont parle Votre Révérence dans son I. tome des « Analects à cause que je n'y trouve que Hariulfus senior, et que « je n'y trouve point d'autre Hariulfe diacre » (voy. mon édition, p. 295). Ce passage nous montre que l'absence du second Hariulf n'est pas due à ce que Duchesne n'aurait fait qu'un extrait du Nécrologe contenu dans l'original du *Chronicon Centulense*. Une dernière question se pose. Si ce Nécrologe est écrit du vivant d'Hariulf, comme tout semble le prouver (voy. plus loin les dates d'années que j'ai mises en marge de ma reproduction du Nécrologe), l'*Hariulfus senior* n'est plus notre chroniqueur, comme je l'ai dit (p. IX), d'après Mabillon, et la date du 16 août avancée par les Bollandistes, d'après un obituaire de dom de Bar, serait peut-être la vraie pour le décès de l'auteur du *Chronicon Centulense*.

P. XXXVI. Il n'est pas sûr que les deux lettres du pape Jean XV aux comtes et évêques de France, leur ordonnant de restituer les biens enlevés à Saint-Riquier, soient apocryphes. Les discordances chronologiques sont plus apparentes que réelles, les dates assignées par la *Gallia christiana* à l'épiscopat de Baudouin de Térouanne étant erronées. Voy. J. Havet, *Lettres de Gerbert*, p. 189, note 4.

P. XLII, note 2. « Montreuil fut détruit par Arnoul ». Non. Montreuil fut pris par Arnoul. C'est le monastère de Saint-Valéry-sur-Somme qui fut détruit. Voy. la *Relatio corporis sancti Walerici* (*Histor. de Fr.*, t. IX, p. 147).

P. XLV, note 1. La mention de la donation à Saint-Riquier de *Campania* en Pontieu, par le roi Dagobert, s'autorise à deux reprises (p. 31 et 233) de la *Vita s. Richarii* d'Alcuin, où il est dit seulement que ce roi donna à Saint-Riquier « aliquid de censu suo ad luminaria domus Dei ». N'y aurait-il pas une confusion dans l'esprit d'Hariulf avec un passage des *Gesta Dagoberti*, où l'on voit ce roi donner *Campania villa.* Il est vrai que la donation est faite à Saint-Denis et qu'il s'agit de *Campania in pago Camlicense*, c'est-à-dire de Champagnes, près de Beaumont-sur-Oise (éd. Krusch, dans les *Mon. Germ.*, *Script. aevi Merov.*, t. II, p. 415). Cf. p. suiv. l'erratum de la p. 31.

P. LXII et 69, note 1. L'Évangéliaire de Charlemagne est décrit aussi dans la « Continuation » de dom Cotron (Bibl. nat., ms. lat. 12890, fol. 215 v°).

P. LXIII. « L'épitaphe finale... manquait dans la copie de Duchesne ». Non. Elle est au folio 251 r°, ainsi que les trois premiers vers de la Dédicace (jusqu'à *valeto*). Pour s'expliquer que *A*, *Sp. 1* aient omis de copier cette épitaphe et cette dédicace, il faut remarquer que, dans *D*, la pièce de vers *Toto corde... sacrificavi*, qui termine la Chronique d'Hariulf, remplit le recto du folio 250. Au verso, on trouve la liste des fêtes célébrées à Saint-Riquier (*hae sunt solemnitates ad Centulam proprie pertinentes*). C'est seulement au feuillet suivant que se trouve l'*Epitaphium scriptoris*, séparée par un simple trait de plume des trois premiers vers de la Dédicace (*Centula diligo... valeto*). C'est évidemment cette disposition matérielle qui a porté d'Achery et *A* à négliger des vers ainsi séparés du reste de l'ouvrage.

Il est plus malaisé de trouver le motif pour lequel *D* n'a copié que les trois premiers vers de la Dédicace. Les six derniers (*Comprobat... arcet*) étaient certainement sur l'original. Mabillon, en 1675, les reproduit dans ses *Vetera Analecta* (t. I, p. 431-432), « ex autographo per me recuperato », parce que épitaphe et dédicace manquaient dans le *Spicilegium.* Pourquoi donc André Duchesne, transcrivant ce même original environ un demi-siècle auparavant, n'a-t-il pas reproduit les six derniers vers? Nous avons vu (p. 253-254) que, cette copie, Duchesne avait dû l'exécuter à la hâte, sautant les passages qu'on pouvait retrouver ailleurs, les parties de diplômes qui étaient de simple formule, négligeant même des chapitres entiers. On peut supposer que c'est pour la même raison qu'il a omis les derniers vers. Peut-être se réser-

vait-il de les reproduire par la suite s'il en avait le temps, car on remarque un léger espace en blanc à la suite du *valeto*. Cependant ce blanc équivaut à trois et non à six vers et, en outre, lorsque *D* saute des vers il pointe le nombre des lignes sautées, ce qui n'est pas le cas ici.

Notes historiques.

P. 9, note 2. Childebert II mourut en 597, après le 28 février. Voy. J. Havet, *Bibl. de l'École des chartes*, 1887, p. 8, note 5.

P. 15, note 2. « Le nom de Chaidoc (Cadoc) est breton et non pas irlandais ». Cette opinion a reçu l'approbation de M. d'Arbois de Jubainville (*Revue celtique*, t. XVI, 1895, p. 99). On peut se demander cependant si cette forme ne cache pas un hypocoristique : *Chai-* plus *óc*, « jeune, petit » (?).

P. 31, note 3. Supprimer *lès-Boulonnais*, qui n'a pas de sens. Dans son édition de la traduction de la *Chronique de Centule* du marquis Le Ver (Paris, 1899, in-4°), Ernest Prarond a proposé (p. 377-379) pour *Valerias* et *Rebellis-mons*, situées *in Campania*, des identifications que je ne crois pas heureuses.

P. 39. Il est possible qu'Hariulf ait trouvé ces vers de Micon, non dans le manuscrit de Gorze, mais dans le manuscrit 10470-73 de la Bibliothèque royale de Bruxelles (fol. 432), qui est du x[e] siècle. Voy. le *Catalogus cod. hagiogr. bibl. reg. Bruxell.* des Néo-Bollandistes, t. II, p. 394.

P. 41, note 3. La chronologie du règne de Thierry III a été rectifiée par l'abbé Vacandard dans la *Revue des Questions historiques*, 1896, t. I, p. 505. Cf. Levison dans le *Neues Archiv*, t. XXV, p. 593.

P. 42, note 2. Sur Coschinus, cf. Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert*, 1905, p. x.

P. 60, note 1. Ajouter que Jessé, évêque d'Amiens, fut déposé en 830, à l'assemblée de Nimègue (*Mon. Germ. Script.*, t. II, p. 598).

P. 79, note 1. « Hariulf entend sans doute par ces mots la *Vita Caroli* d'Einhard et l'ouvrage de Nithard ». Non. Il n'a connu directement ni l'un ni l'autre. Il ne les connait que par les extraits que renfermait le manuscrit de Gorze.

P. 108, note 1 : 16 mai, *lisez* 21 mai.

P. 111, note 1 : 24 novembre, *lisez* 27 septembre.

P. 116, note 1 : 14 mars, *lisez* 29 février.

P. 117, note 1. Il est vrai que dans un diplôme du roi Henri I[er], de 1042, en faveur de Saint-Sauve de Montreuil, il est question des dons du « comte Hilgodus qui reçut au temps de l'empereur (*sic*) Louis, fils de Charles le Chauve, le corps du saint (Guenolé) transporté de Bretagne par crainte des pirates » (Sœhnée, *Catalogue des actes de Henri I[er]*, p. 60). Cette allusion même prouve qu'en 1042, on ignorait au juste la date de l'arrivée du corps de saint Guenolé (et par suite du comte Helgaud). Celle-ci se place entre 919 et 926. Voy. La Borderie, *Histoire de Bretagne*, t. II, p. 354, 371.

P. 151-152. L'historicité du transfert des corps des saints Valéry et Riquier à Montreuil (p. 150, note 2, 152, note 1; cf. p. XLII) a été également mise en doute par M. Holder-Egger (*Mon. Germ. Script.*, t. XV, II, p. 694, note 8, et 696, note 3). Au dire de Mabillon (*Acta sanctor. Ord. S. Benedicti*, t. V, p. 563, note a; *Annales Benedictini*, t. III, p. 632), suivi par dom Bouquet (*Historiens de France*, t. IX, p. 93), on lisait: « Anno DCCCLII ablatum est corpus et IV kal. sept. beati Bertini cœnobio illatum », en marge d'un vieux manuscrit d'Hariulf : « ex margine veteris codicis Hariulfi chronographi ». M. Holder-Egger (*loc. cit.*, p. 696, note 5) pense que ce renseignement est tiré des *Gesta abbatum Sithiensium* de Folcuin (*Mon. Germ.*, *Script.*, t. XIII, p. 630), et avec raison; mais il est aventuré d'ajouter que c'est Hariulf lui-même qui l'a reporté en marge de son manuscrit et qu' « il est facile de démontrer qu'il a lu l'ouvrage de Folcuin à l'abbaye de Saint-Bertin ». En réalité, Hariulf n'a pas connu Folcuin (voy. mon Introduction, p. XXXII), et j'estime plus que douteux que le renseignement annalistique reproduit plus haut ait jamais figuré en marge de l'original d'Hariulf. Ni André Duchesne (et par suite *Sp. 1* et *A*), ni dom Ursin Durand, qui ont copié et collationné cet original, en relevant jusqu'aux plus insignifiantes des annotations marginales, n'en font mention. Il est probable que nous avons affaire à une méprise de Mabillon.

P. 190, note 2 : n° 56, *lisez* n° 58.

P. 230, note 2. Remarquer qu'Enguerrand souscrit en qualité de comte l'acte publié p. 190.

P. 231, note 3. Un « Gualterus Gualteri Tirelli natus » souscrit, en 1069, une charte de Raoul, comte d'Amiens, où il semble co-seigneur avec ce personnage de la terre de Conty. Du Cange le dit

« seigneur de Poix ». Voy. son *Histoire d'Amiens*, éditée en 1840, p. 199.

P. 249, note 1. Les mots « illius non particeps sed contemptor qui destruit muros Hierusalem » font allusion à Nabuzardan, le conquérant de Jérusalem (*Rois*, XXV, 8), que la Bible des Septante appelle ὁ ἀρχιμάγειρος; cf. Cornelius a Lapide et Isidore de Séville, *Sentent.*, II, 2 : « Princeps coquorum muros Jerusalem subvertit » (Migne, *Patrol. lat.*, t. LXXXIII, col. 648-9). Voy. P. Gabriel Meier, dans *Histor. Jahrbuch*, 1895, p. 817.

Ferdinand Lot.

APPENDICE.

Obituaire de Saint-Riquier.

(Copie d'André Duchesne, Bibl. nat., ms. lat. 12893, fol. 251 r°.)

Istis conscriptis utinam merear sociari!

VIII. id. jan.	Obiit Hruodulfus abbas et comes[1].
V. kal. febr.	Ob. Karolvs magnus imperator[2].
Non. febr.	Ob. sanctus Odelgerus decanus[3].
XII. kal. mar.	Ob. sanctus Anghilbertus abbas[4].
VI. non. mar.	Karolvs comes[5].
V. non. mar.	Ob. Geruinus venerabilis abbas[6].

1. Rodolphe, oncle de Charles le Chauve, abbé laïque de Saint-Riquier, mort en 866, le 6 janvier. Voy. Dümmler, *Gesch. d. Ostfränk, Reiches*, t. II, p. 142. Cf. *Poetae lat. aevi Carol.*, t. III, p. 352-3.

2. Charlemagne, mort le 28 janvier 814. Voy. Abel et Simson (*Jahrbücher... Karl. d. Gross.*, t. II, p. 533-534).

3. Sur ce personnage, voy. Hariulf (p. 200-202, 206; cf. p. 287-8). Il mourut le 5 février 1043-1044-1045, car il souscrit un acte de l'abbé Enguerrand du 26 janvier 1043 (*ibid.*, p. 196), et son épitaphe fut composée par ce même abbé, qui mourut le 9 décembre 1045 (voy. plus bas, p. 269, note 10).

4. Angilbert, abbé de Saint-Riquier, est mort le 17 février 814. Voy. Hariulf, p. 77-78.

5. Charles le Bon comte de Flandre, assassiné le 2 mars 1127. Voy. Galbert de Bruges, éd. Pirenne, p. 24-25.

6. Gervin Ier, abbé de Saint-Riquier, mort le 3 mars 1075. Voy. Hariulf, p. 272.

Id. apr.	Ob. FVLCO abbas Fer. monachusque noster[1].
XIII. kal. maii.	Ob. HARIVLPHVS levita et monachus, senior[2].
VIII. kal.	Ob. Guido abbas, noster monachus, qui fuit frater Angelranni abbatis[3].
V. kal.	Ob. Rotbertus abbas[4].
XIIII. kal. jun.	Ob. Albinus, qui et Alcuinus abbas et leuita, dictator Vitae Richarii[5].
XII. kal.	Ob. Arnulfus abbas S. Walarici[6].
VI. kal.	Ob. Robertus abbas For[7].
Kal. junii.	Ob. Ibertus abbas[8].
Non. junii.	Ob. Ingilardus abbas[9].
XVIII. kal. jul.	Ob. Richardus abbas[10].
V. kal.	Ob. Warinus abbas[11].
V. non. jul.	Ob. Hugo miles[12].

1. Foulques, fils d'Enguerrand Ier, comte de Pontieu, nommé un instant, par surprise, abbé de Saint-Riquier en 1042, puis en 1045 abbé de Forestmontier (voy. Hariulf, p. 204-207). Il mourut après 1059 (*Gallia christ.*, t. X, col. 1308).

2. Peut-être notre Hariulf, peut-être un homonyme antérieur, si le présent nécrologe, ainsi qu'il paraît, a été composé du vivant de notre auteur (cf. plus haut, p. 262) et peut-être par lui.

3. Gui, abbé de Forestmontier, disciple d'Engelard selon Hariulf (p. 170), qui donne également son obit (24 avril).

4. J'ignore de quel monastère il était abbé.

5. Alcuin est mort le 19 mai 804. Voy. Dümmler, *Poetae lat. aevi carol.*, t. I, p. 162.

6. On ne connaît pas d'Arnoul, abbé de Saint-Valéry-sur-Somme. Il y a ici un lapsus. Il s'agit d'Arnoul, abbé de Saint-Josse (Étaples), v. 1020, élève d'Engelard. Voy. Hariulf, p. 170.

7. Robert, abbé de Forestmontier, mort après 1126, avant 1134 (*Gallia christ.*, X, 1308).

8. Serait-ce Ibert, fondateur de Saint-Michel, Bucilly, Waulsort. Son obit est placé au 28 mars, mais par un texte peu sûr (Longnon, *Romania*, 1908, p. 203).

9. Engelard, abbé de Saint-Riquier. Il est seulement connu par Hariulf, qui donne également le 5 juin pour son obit; l'année est postérieure à 1007 (on possède de lui un acte du 12 mars de cette année, *ibid.*), et sans doute à 1010 ou 1016, car son successeur Enguerrand, n'était pas encore abbé (*ibid.*, p. 181, note 1), antérieure à 1022 (*ibid.*, p. 184).

10. Richard, abbé de Saint-Vanne de Verdun. Il fut en relations avec l'abbaye de Saint-Riquier (Hariulf, p. 207, 209-211). Il mourut le 14 juin 1046. Voy. l'*Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 359-365.

11. Est-ce Guérin, abbé de Florenne, au diocèse de Liège, qui vivait en 1107 (*Gallia christ.*, III, 978) ou Guérin, abbé de Vicogne, au diocèse d'Arras, de 1129 à 1147 (III, 461-462)?

12. Sans doute quelque chevalier de Pontieu, bienfaiteur de l'abbaye de Saint-Riquier. Cf. p. suiv., note 8.

IIII. non.	Ob. HUGO comes[1]. Johannes abbas For[2].
IV. id.	Ob. Gualterus abbas de Most. et noster monachus[3].
III. —	Ob. Henricus imperator[4].
XIII. kal. aug.	Ob. ROTBERTUS rex[5].
Kal. aug.	Ob. Engelerus abb[6].
II. non. aug.	HENRICUS rex[7].
IX. kal. sept.	Ob. Hugo et Walchelmus milites[8].
VII. —	Ob. Johannes abbas[9]; Saxouualo[10].
III. id. sept.	Ob. Godefridus vicecomes[11].
XII. kal. octobr.	INGELRANNUS comes[12] et Fulsensis m^a[13].
VII. —	Ob. Hubertus abbas[14].

1. Hugues Ier ou Hugues II, comte de Pontieu. Cf. Hariulf, p. 140, 189, 193, 194, 205, 206, 230, 231, 239.

2. Jean, abbé de Forestmontier depuis 1146 au moins, mort après 1167 (*Gallia christ.*, X, 1308). L'obit de ce personnage constitue peut-être une addition.

3. Gautier « Grimutio », abbé de Saint-Sauve de Montreuil vers 1020 (Hariulf, p. 170).

4. Henri II, le Saint, mort le 13 juillet 1024, honoré par l'Église le 15 juillet. Voy. Hirsch et Bresslau, *Jahrbücher des D. Reiches unter Heinrich II*, t. III, p. 299.

5. Robert II, roi de France, mort le 20 juillet 1031. Voy. Pfister, *Robert le Pieux*, p. LXXXVI. — Avec ce nom commence la 2e colonne.

6. Engelier, abbé de Forestmontier, paraît en 1085 (*Gallia Christ.*, X, 1308).

7. Henri Ier, roi de France, mort le 4 août 1060. Voy. Maurice Prou, *Recueil des actes de Philippe Ier, roi de France*, p. XXVI.

8. Chevaliers inconnus, sans doute du Pontieu. Cf. p. précéd., note 12.

9. Jean, abbé de Saint-Riquier (?), 1136, c. 1143 (*Gallia christ.*, X, 1253-1254). Cf. p. suiv., note 6.

10. Le préchantre Saxowalon dont Hariulf a repris l'œuvre (Hariulf, p. 242, 283). Il mourut un 26 août, après 1067, car il souscrit un acte du comte Gui de Pontieu de cette année (*ibid.*, p. 237); après 1068, car cette année il accompagna Gervin Ier en Angleterre (*ibid.*, p. 242), avant 1088, date à laquelle Hariulf acheva la première rédaction de sa Chronique. Cf. mon Introduction, p. XVII, XLVII.

11. Godefroid, vicomte de Pontieu. Il souscrit comme vicomte un acte de 1035; c'est lui aussi probablement qui apparait comme témoin dans des chartes de 1043, 1052, 1067 (Hariulf, p. 193, 194, 231, 237).

12. Enguerrand Ier ou Enguerrand II, comtes de Pontieu. Le premier mourut vers 1045, le second en 1053. Voy. Hariulf, p. 193, 236. Cf. p. suiv., note 3.

13. M^a est peut-être pour « matrona » (?). Ce personnage est inconnu.

14. Hubert, abbé de Forestmontier, élève d'Engelard (Hariulf, p. 170), successeur de Gui, prédécesseur de Foulques (*ibid.*, p. 206; cf. p. précéd., notes 1 et 3).

v. non. oct.	Ob. Gonzo abbas[1].
xv. kal. novemb.	Ob. Rorigo episcopus[2].
viii. —	Ob. ANGELRANNVS comes[3].
iii. non. nov.	Helgaudus abbas[4].
viii. id.	Ob. Fulcericus abbas[5].
Id. nov.	Ob. Johannes abbas[6].
xii. kal. dec.	Ob. HVGO comes[7].
iii. non. dec.	Ob. ROGERVS marchio[8].
viii. id.	Ob. Fulco abbas[9].
v. id.	Ob. domnus Angelrannus abbas[10].

PROPRE DE SAINT-RIQUIER.

(Copie d'André Duchesne, Bibl. nat., ms. lat. 12893, fol. 250 v°.)

Hae sunt solemnitates ad Centulam proprie pertinentes.

Kal. januarii.	Dedicatio ecclesiae.
viii. idus januarii.	RODVLFI abbatis.
ii. id. febr.	Exceptio reliquiarum sanctorum Guandregisili, Ansberti.
xii. kal. mart.	Depositio ANGILBERTI abbatis et fundatoris.

1. Peut-être Gonzon, abbé de Florenne, au diocèse de Liège. Il mourut après 1059. Voy. *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 491.

2. Rorigon, évêque d'Amiens depuis 1080, mort vers 1090 (*Gallia christ.*, X, 1166).

3. Cf. p. précéd., note 12.

4. Hergot, évêque de Soissons, puis (1087) abbé de Marmoutier, où il mourut le 3 novembre 1104. Voy. Hariulf, p. 283; cf. Martène, *Histoire de Marmoutier*, éd. Chevalier (t. XXIV des *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, p. 568).

5. Fouquery, abbé de Saint-Riquier. Sa mort se place peut-être un peu après 948 (Hariulf, p. 150, note 2). Hariulf (p. 155) donne la date du jour (6 novembre) de sa mort.

6. Jean, abbé (cf. p. précéd., note 9).

7. Hugues II, comte de Pontieu, mort et enseveli le 20 novembre 1052. Voy. une charte de son fils Enguerrand II, dans Hariulf, p. 231.

8. Serait-ce Roger, comte de Beaumont et de Meulan, mort en l'abbaye de Préaux sous l'habit monastique le 29 novembre 1094 (?). Voy. Orderic Vital, éd. Le Prévost, t. III, p. 427. Ou plutôt Roger, comte de Pontieu de 945 à 957 au moins (Flodoard, *Annales*, éd. Lauer, p. 144).

9. Foulques, abbé de Corbie de 1048 à 1095. Sa mort est aussi placée au 6 décembre (*Gallia christ.*, X, 1273).

10. Enguerrand, abbé de Saint-Riquier, mort le 9 décembre 1045. Hariulf (p. 215) donne également son obit.

v. non. mart.	Geruini abbatis.
IIII. id. mart.	Sancti Widmari abbatis.
XII. kal. april.	S. Benedicti abbatis.
VIII. kal. april.	Dedicatio altaris S. Gabrielis archangeli.
II. kal. april.	Exceptio SS. Aratoris, Pauli, Maurii, Salvii.
XV. kal. maii.	Exceptio reliq. S. Viti martyris.
VI. kal. maii.	Depositio sancti patris Richarii primi abbatis nostri.
IV. non. maii.	Exceptio reliquiarum Saluii episcopi martyris.
III. kal. junii.	SS. Caidoci, Fricori, Madelgisili.
III. non. junii.	Relatio patris Richarii a Flandria.
II. id. junii.	Exceptio S. Luciani et Justi martyr. de Beluaco.
Idus junii.	Exceptio SS. Firmini episcopi, Fusciani, Victorici et Gentiani martyr. et S. Honorati episcopi conf.
XVIII. kal. sept.	Publica solennitas S. Mariae Virg.
Non. sept.	Dedicatio oratorii S. Raphaelis.
VI. idus sept.	Dedicatio ecclesiae S. Mariae et SS. Apostolorum.
IIII. kal octob.	Dedicatio oratorii S. Michaelis.
Kal. octob.	Reconciliatio totius loci post vastationem[1].
VII. id. octob.	Prima translatio patris nostri Richarii.
XIIII. kal. nov.	Dedicatio criptae sub donno Geruino.
Kal. novemb.	Depositio S. Vigoris episcopi.
Non. novemb.	Translatio prima S. Angilberti abbatis.
Kal. decemb.	Exceptio Johannis martyris, Alexandri papae, Vrbani papae, Felicitatis martyris cum quatuor filiis eius martyribus.
IV. non. dec.	Festiuitas omnium sanctorum Centula degentium.
V. idus dec.	Depositio S. Angelramni abbatis nostri.
Idus dec.	Exceptio reliq. S. Judoci confessoris Christi.
VIII. kal. mai.	Dedicatio ecclesiae S. Nicolai sub domno ANSCERO abbate.

1. Le 28 août 1131. Voy. Hénocque, *op. cit.*, t. I, p. 412-418.



DEUX PRÉTENDUES LETTRES DU RÉGENT

FILS AINÉ DE JEAN II

AU COMTE DE SAVOIE AMÉDÉE VI.

L'historien de la maison de Savoie, Samuel Guichenon, écrit, à propos des troubles fomentés par Charles le Mauvais, pendant la captivité de Jean II, que, dans ces conjonctures critiques, le fils aîné du roi de France, Charles, dauphin de Viennois et régent du royaume, « n'eut pas de meilleur ami que le Comte Vert, son beau-frère »[1]. C'est ce qu'avait dit, en termes à peu près identiques, quelque trente ans auparavant, le jésuite Monod, dans son *Apologie pour la sérénissime maison de Savoye*, où il s'efforçait d'établir, à l'aide de documents officiels, — car il était historiographe en titre et réfutait par ordre d'injurieux libelles, — que les comtes, puis ducs de Savoie, s'étaient toujours signalés par leur fidélité et leur dévouement à la couronne de France[2]. Le fait affirmé par Guichenon, et avant lui par le P. Monod, peut être exact, et je n'entends pas le contester. Je voudrais

1. *Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*. Lyon, 1660, 2 vol. in-fol., t. I, p. 411 : « Charles, daufin de Viennois, regent de France pendant les troubles que le roy de Navarre suscita au royaume, après la prison du roy Jean à la bataille de Poitiers, n'eut point de meilleur amy que le Comte Vert, son beau frere, etc. »

2. *Apologie françoise pour la serenissime maison de Savoye contre les scandaleuses invectives intitulées première et seconde savoysienne, etc., au roy très chrestien par commandement de S. A. S.*, sans nom d'auteur. Chambéry, 1631, in-8°. L'auteur était le P. Pierre Monod, jésuite. Voy. Guichenon, *op. cit.*, Préface, fol. C 1 v° et C 2; t. I, p. 411; C. Sommervogel, *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*, t. V, 1895, p. 1219. — Le P. Monod donna l'année suivante, en italien, une *deuxième apologie*, qui n'est guère que la traduction du texte français : *Apologia seconda per la serenissima casa di Savoia in risposta alle scandalose invettive intitolate a prima e seconda Savoina ..... Fatta in francese e nuovamente tradotta et aumentata d'ordine di S. A. S.* In Torino, 1632, in-8°. — L'avant-propos de l'édition française est signé : « L'historiografe de Savoye. »

seulement montrer que, par suite de méprises fort singulières, deux des arguments produits par Guichenon, — dont l'un est emprunté à son devancier et l'autre lui appartient en propre, — n'ont aucune valeur probante.

Tout d'abord, il allègue un document très important, aujourd'hui célèbre, mais encore inédit au XVIIe siècle : la lettre du 31 août 1358, par laquelle le régent annonce au comte de Savoie le dénouement sanglant de la révolution parisienne et lui dévoile en même temps la conjuration d'Étienne Marcel et du roi de Navarre[1]. De cette lettre, à laquelle il aurait dû se tenir pour justifier son assertion, Guichenon n'a même pas tiré tout ce qu'il aurait pu y prendre[2], comme s'il ne l'avait connue que de seconde main, par les extraits imprimés dans l'opuscule du P. Monod[3]. Il semble que, s'il avait eu l'original sous les yeux[4],

1. Je me contenterai de renvoyer à l'*Histoire de Charles V* (t. I, p. 466-467, et t. II, p. 424-432), où l'on trouvera, avec le texte de cette lettre, collationné sur l'original, l'indication des éditions qui en ont été données et tous les éclaircissements nécessaires.

2. *Op.* et *loc. cit.* : « ... auquel, après la sédition de la Jacquerie, il (le régent) envoya un courrier pour luy donner part de tout ce qui s'estoit passé et pour le conjurer de l'assister au danger où il se trouvoit, avec une lettre conceüe en des termes si obligeans et pleins de confiance, qu'il n'est pas mal aisé de juger l'estime que le daufin avoit pour le comte de Savoye et l'affection que le comte avoit pour la France, puisque par cette lettre le daufin lui escrit *que les partisans du roy de Navarre ayants prémédité de faire périr toute la maison royale, avoient resolu de s'en prendre mesmes à la personne du Comte Verd.* » Voy. ce que j'ai dit au sujet des dangers que, d'après la lettre du régent, la révolution parisienne aurait fait courir au comte de Savoie lui-même, menacé dans sa personne et dans ses biens (*Hist. de Charles V*, t. II, p. 431-432).

3. En regard du passage cité ci-dessus (p. 271, n. 1, et p. 272, n. 2), Guichenon a mis à la marge (t. I, p. 411) les mots suivants : *Apologie pour la maison de Savoye*, en guise de référence. Dans sa préface, il mentionne le P. Monod, jésuite, qui écrivit « l'apologie pour la serenissime maison de Savoye contre la premiere et seconde Savoysienne; l'une composée l'an 1600, par Arnaud, avocat au Parlement de Paris, et l'autre l'an 1630, par Bernard de Rechignevoysin, seigneur de Guron, où il y a beaucoup de choses concernants l'histoire de Savoye » (fol. C 1 v° et C 2). — Le P. Monod a donné deux extraits, dont l'un assez long, de la lettre du régent. Il avait très bien compris l'intérêt exceptionnel du document : « La lettre, disait-il, mérite d'être un jour publiée toute entière, pour contenir des particularitez remarquables et peu connues de l'histoire de France. Je ne mettray ici que ce qui sert pour faire connoître s'il est vray que les princes de Savoye soient les plus cruels ennemis de la France, etc. » (*Apologie*, p. 30).

4. Turin, Archivio di Stato, Materie politiche, Negoziazioni con Francia, mazzo 1°, n° 7.

il l'aurait cité plus longuement, et sans doute publié parmi les *Preuves* de son histoire.

En écrivant au comte de Savoie, un mois après la mort d'Étienne Marcel, le régent ne se bornait pas à l'instruire des événements accomplis. Il le priait instamment de lui porter secours contre ses ennemis, et cet appel pressant ne s'expliquait que trop par une prise d'armes générale des Navarrais, l'audace croissante des Compagnies et la crainte que continuaient à inspirer, malgré leur défaite, les anciens amis du prévôt.

Quelle fut la réponse du Comte Vert? Nous l'ignorons. Guichenon a cru en savoir davantage, et il a eu le tort de supposer que la démarche du régent avait eu une suite. Le comte de Savoie aurait accueilli favorablement la requête de son beau-frère; il lui aurait prêté ou promis une assistance effective[1]. La correspondance entre les deux princes s'est trouvée enrichie, non point de la réponse d'Amédée VI, que nous ne connaîtrons probablement jamais, mais de deux nouvelles lettres du dauphin, figurant l'une et l'autre aux *Preuves* de l'histoire de la maison de Savoie[2], et dont l'attribution au fils aîné du roi Jean n'est pas soutenable. La première, dont le P. Monod, mieux inspiré que Guichenon, s'était gardé de faire état, doit être restituée à Philippe de Valois. Elle a été écrite du Bois de Vincennes, le 4 juin 1340, au comte Aymon, le père d'Amédée VI. C'est une invitation à répondre à la « semonce » du roi de France, en se rendant de sa personne à Arras, avec 300 hommes d'armes savoisiens, huit

1. *Op. cit.*, t. I, p. 411-412 : « A cette semonce, Amé assista le regent d'hommes et d'argent. Et comme le roy d'Angleterre, pour profiter des desordres de la France, se preparoit d'entrer en Artois avec une puissante armée, le regent escrivit en toute diligence au comte pour l'aller joindre avec le plus de forces qu'il pourroit lever, et parce que l'Anglois, ne treuvant point de resistance, s'estoit approché de Paris, il y eut quelques ouvertures faites pour la delivrance du roy Jean. Le comte fut invité par une autre lettre du Daufin, escrite de sa main, de se treuver à l'assemblée des trois estats du royaume, *comme estans entre tous ses amys celuy à qui il vouloit le plus deferer, aux choses qui touchoient son honneur et son estat.* Mais la conclusion de la paix avec l'Anglois estant bien avancée, et le comte de Savoye ayant esté obligé de passer les monts, il ne put rendre au Daufin le service qu'il attendoit de luy en cette occasion. » Les mots en italique ont été soulignés par Guichenon lui-même comme pris textuellement dans la prétendue lettre du régent.

2. *Op. cit.*, t. II, p. 202 : « Lettre de Charles, daufin de Viennois, regent de France, au comte Verd. — Tirée de la Chambre des comptes de Savoye. » P. 202-203 : « Autre lettre du mesme regent. — Tirée de la Chambre des comptes de Savoye. »

jours avant la fête de Saint-Jean-Baptiste, ou au plus tard le jour même de cette fête[1]. Le mandement original existe encore aujourd'hui aux archives d'État, à Turin[2]. Il n'est daté que du quantième du mois, mais il est assez facile de déduire le millésime de l'année du texte même de la pièce[3]. D'ailleurs, l'écriture seule permettrait de le rapporter au règne de Philippe VI. Je crois nécessaire de donner simultanément et de placer en regard la transcription littérale de l'original et la copie moins fidèle de Guichenon. Ce n'est pas que j'attache plus d'importance qu'il ne convient à des différences de graphie, dont les anciens éditeurs n'avaient cure, ni même à quelques erreurs de lecture, comme il peut en échapper à tout le monde. Mais, dans l'espèce, le vieil historien a pris avec le document qu'il publiait des libertés vraiment trop grandes. La suppression de la formule initiale « De par le Roy » a une réelle gravité, de même que l'addition d'une signature supposée « *Signé* : CHARLES ». Evidemment, les mots *De par le Roy* n'eussent pas permis, s'ils avaient été reproduits, d'attribuer la lettre au régent, tandis que la signature *Charles* autorisait cette attribution, en trompant le lecteur. Doit-on croire à une double méprise involontaire? Il est assez difficile de l'admettre, et j'ai peur que le texte n'ait été intentionnellement dressé de telle façon qu'on en pût tirer argument :

(Turin, Archivio di Stato, Negoziazioni con Francia, mazzo 1°, n° 3[4].)

De par le Roy,

Biau cousin, conte de Savoie, autresfoiz vous avons mandé, prié et requis, et encores vous mandons, prions et requerons sur toute l'amour, feauté et affinité que vous avez à nous et à la coronne de France, que avec

(S. Guichenon, *Hist. généal. de la royale maison de Savoye*, t. II, p. 202.)

Beau cousin de Savoye, autrefois vous avons mandé, prié et requis, et encoures vous mandons, prions et requerons sur toute l'amour, fiance et affinité que vous avés à nous et à la couronne de France, que avec trois cents hommes d'armes en vostre

1. Voy. le texte publié ci-dessous.
2. Materie politiche, Negoziazioni con Francia, mazzo 1°, n° 3.
3. Voy. *Chroniques de Jean le Bel*, éd. de la Société de l'hist. de France, t. I, p. 192-194, et les indications données dans les notes. Les gages des hommes d'armes savoisiens qui répondirent à la semonce royale sont décomptés à partir du 16 juin (huit jours avant la Saint-Jean).
4. Original, parchemin. Lettre close. Traces d'un sceau de cire rouge au dos.

trois cenz hommes d'armes en vostre compaignie, ou meilleur arroy d'armes et de chevaux que vous pourrez, vous soiez à nous à Arraz, huit jours avant la S. Jehan Baptiste prochaine venant, ou le jour de ladite S. Jehan à tout le plus tart, et de ce ne vous veullez faillir, si chier comme vous avez l'onneur de nous et de la coronne de France, car soiez certains que nous entendons à tenir fermement nostre dite semonce et y estre au jour dessus dit en nostre propre personne, avec vous et noz autres feaulz et amis. Si ne lessiez pour riens que vous n'y soiez, comme dit est, car nous vous y attendons. Donné au Bois de Vincennes, le IIIIe jour de juing.

compagnie, ou meilleur arroy d'armes et de chevaux que vous pouvés, vous soyés à nous à Arraz, huit jours avant la S. Jean Baptiste prochainement venant, ou le jour de ladite feste S. Jean à tout le plus tard, et de ce ne vous veuilliés faillir, si chier comme vous avés l'honneur de nous et de la couronne de France, car soyés certains que nous entendons à tenir fermement nostre dite semonce et y estre au jour dessus dit, en nostre propre personne, avec vous et noz autres feaux et amys. Si ne laissiés pour riens que vous n'y soyés, comme dit est, car nous vous y attendrons. Donné au Bois de Vincennes, le quatrieme jour de juing.

Signé : CHARLES[1].

La deuxième lettre, attribuée au régent, qu'on trouve dans l'*Histoire généalogique de la royale maison de Savoye*, et que le P. Monod avait déjà imprimée presque en entier, a jusqu'à présent échappé à mes recherches[2]. Je n'en pourrai donc pas donner ci-après un texte très sûr; les copies de Guichenon, on vient de le voir, ne sont pas la fidélité même, et la transcription du P. Monod, exacte quant au fond, mais seulement quant au fond, est surtout utile pour fixer le sens dans un ou deux

1. A propos de cette addition, on peut faire un rapprochement assez curieux. F. Combes, qui a publié le premier et réédité deux fois ensuite la fameuse lettre au comte de Savoie (31 août 1358), dont il a été question plus haut, n'a rien changé tout d'abord à la souscription finale, laquelle se réduit au nom du secrétaire : « Escript à Paris, le derrenier jour d'aoust. — GONTIER. » Mais, en réimprimant une troisième fois ce même texte, il a modifié, de la façon suivante, la souscription : « Escript, etc. *Signé :* CHARLES, dauphin; GONTIER, secretaire » (*Lectures historiques à la Sorbonne et à l'Institut, etc. Étienne Marcel et la commune du XIVe siècle*. Paris, 1884, in-8°.)

2. Elle n'est pas à l'*Archivio di Stato*. Peut-être la retrouverait-on, égarée dans quelque dossier, à l'*Archivio camerale*, où je l'ai cherchée aussi, mais inutilement.

passages douteux. Cela est regrettable, car le document est très intéressant, et la question d'attribution, fort mal résolue par les premiers éditeurs, ne fait aucune difficulté. Nous avons affaire, non point à une lettre du dauphin, mais à une lettre du roi de Navarre, écrite de Paris, dans les premiers jours de décembre 1357[1], environ un mois après sa délivrance, qu'il rappelle de façon assez humoristique, en une phrase singulièrement claire et précise : « De mon état... plaise vous assavoir que, la merci Notre Seigneur et aucuns de nos bons amis, je me partis de là où j'étais, sans prendre congé de mon hôte, le IXe jour de novembre, en bonne santé, etc.[2]. » L'hôte traité aussi cavalièrement était Tristan du Bos, le capitaine du château d'Arleux, d'où Charles le Mauvais s'était évadé, ou plutôt d'où il était sorti à peu près librement, grâce à de nombreuses complicités, dans la matinée du jeudi 9 novembre 1357[3]. Nous connaissons les amis dévoués, les médiatrices infatigables[4], dont l'intervention s'exerça si utilement en faveur du roi de Navarre, avant et après son départ d'Arleux. Leurs efforts devaient aboutir, le 12 décembre, à la conclusion d'un « accord », qui par avance inspirait peu de confiance au signataire de la lettre, bien des gens s'étant employés à le ménager, dont la sincérité ou le désintéressement pouvaient être suspects. On savait dès lors que les Etats généraux de la langue d'oïl, réunis depuis le commencement du mois de novembre, mais qui, en raison des événements survenus, avaient fait peu de besogne, s'ajourneraient au vingtième jour après Noël. Le comte de Savoie était prié d'assister à la nouvelle session qui s'ouvrit effectivement le 14 janvier 1358,

1. La lettre n'est pas datée de Paris, mais elle a dû être écrite de cette ville. Le roi de Navarre mentionne en termes formels sa venue à Paris, où il est entré le 29 novembre au soir (*Hist. de Charles V*, t. I, p. 326). De plus, il vise les pourparlers engagés entre ses amis et les conseillers du dauphin pour la conclusion d'un accord qui ne fut définitif que le 12 décembre suivant (*op. cit.*, t. I, p. 331, n. 2). Enfin, les États généraux de la langue d'oïl, réunis depuis le commencement de novembre, furent prorogés au 14 janvier 1358 (*au vingtième jour après Noël*), à une date qu'on ne saurait préciser, mais postérieure au 4 décembre. C'est donc, semble-t-il, entre le 4 ou le 5 et le 12 décembre que la lettre en question, où il est parlé d'une session des États, dont l'ouverture était fixée au 14 janvier, a dû être écrite.

2. Le P. Monod a omis ce passage, d'où il ne pouvait rien tirer à l'appui de sa thèse, mais qui est d'un intérêt capital pour trancher la question d'attribution.

3. *Hist. de Charles V*, t. I, p. 324-325.

4. « Nos dames », dit-il, c'est-à-dire sa tante, la reine Jeanne, veuve de Charles IV le Bel, et sa sœur, la reine Blanche, veuve de Philippe de Valois.

dans le délai indiqué. « Car, certes, disait le roi de Navarre, sur tous autres, je désire vous voir et vous parler. »

Guichenon a manqué son but, s'il a cru, en imprimant à nouveau une lettre signée CHARLES, — et cette fois légitimement signée de ce nom, — apporter un argument de plus à l'appui de ce qu'il avance au sujet des sentiments du comte de Savoie à l'égard du dauphin. Mais il a bien mérité de l'histoire en reproduisant, et, semble-t-il, sans en rien omettre, une pièce fort curieuse, dont l'authenticité n'est pas contestable, car, indépendamment d'allusions exactes et précises que nul n'eût imaginées au XVIIe siècle, on y reconnaît, à je ne sais quoi de vif et d'original, le tour d'esprit et comme la griffe du roi de Navarre.

LETTRE DU ROI DE NAVARRE AU COMTE DE SAVOIE.

(Guichenon, *Hist. généal. de la royale maison de Savoye*, t. II, p. 202-203 : « Autre lettre du mesme regent [au comte de Savoie]. Tirée de la Chambre des comptes de Savoye. »)

Biau, tres doux, cher et tres amé frere[1], je envoye devers vous pour le tres grand desir que j'ay de sçavoir vostre estat[2], et vous pry, tres cher frere, que par le porteur de ces presentes le me veuilliés mander bien pleinement, et aussi de vos nouvelles de par delà. Car, par ma foy, nulle plus grant joye ne me peut venir que de en oir, comme je le desire de tres bon cuer. De mon estat, beau frere, que je sçay que vous orrés volontiers, mercy, plaise vous assavoir que, la mercy Nostre Seigneur et aucuns de mes bons amys, je me party de là où j'estoye, sans prendre congié à mon hoste le IXe jour de novembre, en bonne santé de corps, gré Nostre Seigneur qui le vous ottroie!

Tres cher frere, je sçay comment en mon adversité et tribulation vous m'avés esté bon amy en plusieurs manieres, et aussi avez eu grande compassion de my, dont[3] je vous mercy si chierement comme plus puis, et certes je en ay trouvé prou de tiels[4]. Si ay esté à Paris,

1. Monod : « Biau, tres doux, cher et bien amé frere... »
2. Le P. Monod omet ce qui suit (etc.) jusqu'au second paragraphe : « Tres cher frere, etc. »
3. Monod : « don ».
4. Monod : « et certes je en ay trouvé peu de tiels ». La leçon *pou* (peu) *de tiels* semble donner un sens plus naturel et plus satisfaisant. Cependant, *prou de tiels* peut s'expliquer aussi en raison des nombreuses sympathies que le roi de Navarre avait su se concilier.

comme vous sçaurés plus plenierement par mes autres lettres, et aussi par le pourteur de ces lettres, et là avons pris une journée à xx jour[s] de Noel, où tous les trois Estats du royaume de France doibvent estre, nos dames[1], et plusieurs autres. Et, beau frere, plusieurs autres se mettent en paine de faire les bons varlets et de faire l'accort au[s]quielx j'ajouste pou de foy[2]. Et pour ce, beau frere, que entre tous mes amys vous estes de ceux que je voudroye plus avant croire de mon honneur et estat, et moy fier du tout, et aussi que mieulx voudroye[3] qui heust l'honneur de tout ce qui à la dite jornée se fera, vous prie chierement, ce y peu estre[4], vous veülliés estre à la dite jornée. Car certes sur tous autres je vous desire à veoir et à parler à vous. Més pour Dieu gardés bien que il n'y aye nul peril, car bel se chastie qui par autruy se chastie[5]. Pardonnés moy si, comme vous sçavés, et encor ne vous osé-je bien escrire tout plainement pour doute des chemins, més bien brievement je vous escriray[6]. Le porteur de ces lettres vous dira tout. Beau frere, je prie Dieu que il vous doint[7] autant de bien comme je en voudroye. Par Dieu! il souffiroit[8]. Escrit de ma main en aste, desirant de vous veoir.

Vostre frere par Dieu bien vostre

CHARLES.

R. DELACHENAL.

1. Voy. ci-dessus, p. 276, n. 4.

2. Guichenon : « Au quielx je n'oste pou de foy », ce qui n'a pas de sens. — Monod : « Ausquels je adjouste pou de foy », ce qui est évidemment la bonne leçon.

3. Guichenon : « qui mieulx ». — Monod : « que mieux voudroye ».

4. « Si (se) il peut être ». — Monod, qui a peut-être corrigé ce passage : « Se il peut estre ».

5. Guichenon : « que par autruy ». — Monod : « car bel si chastie qui par autruy si chastie ». — Le sens est : celui-là est bien instruit qui est instruit par l'exemple d'autrui (allusion aux mésaventures du roi de Navarre). Le P. Monod a parfaitement entendu ce passage : « ... perche ben impara, ch' impara ad essempio altrui... » (traduction italienne de l'*Apologie*). Voy. Ernest Langlois, *Anciens proverbes français* (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LX, p. 568 et suiv.), n° 97.

6. Guichenon a évidemment omis quelques mots, ce qui rend la phrase inintelligible. — Monod : « Pardonnez moi si je ne vous ay plustot escrit, car je n'ay osé, si comme vous scaurez, et encor ne vous osé-je bien escrire tout pleinement, etc. ».

7. Guichenon : « doins ». — Monod : « doint ».

8. Guichenon : « souffriroit ». — Monod : « souffiroit ».

NOTICES

SUR LES

MANUSCRITS PETAU

CONSERVÉS A LA

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

(FONDS AMI LULLIN).

(Suite[1].)

Manuscrits français.

Ms. fr. **85** (Petau 184). GUILLAUME DE TYR. *Histoire des croisades* et *Continuation anonyme jusqu'en 1229*. Traduction française.

Milieu du xve siècle. Flandre. Parchemin. 247 feuillets. 412 sur 300 millimètres. Écriture à deux colonnes; réglé à l'encre grise-violette. Peintures; encadrements; lettrines enjolivées. Reliure basane brune, xviie siècle, aux armes, chiffre et devise des Petau; tranche jaspée.

Le style des peintures et certaines particularités dialectales du texte dénotent à première vue l'origine flamande de ce manuscrit. Un écusson[2] placé dans l'encadrement, au bas du premier feuillet, nous apprend que ce volume a fait partie, au xve siècle, de la librairie d'un membre de la maison de Clèves, selon toutes probabilités Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein[3], l'un des neveux de

1. Voir *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXX, p. 247 et 471.
2. Écartelé : au 1 et 4 de Clèves; au 2 et 3 de la Mark; en abîme, un écu écartelé : au 1 et 4 de Bourgogne moderne; au 2 et 3 de Bourgogne ancien; avec un écusson aux armes de Flandre brochant sur le tout.
3. Fils d'Adolphe IV, duc de Clèves, comte de la Mark, et de Marie de Bour-

Philippe le Bon, duc de Bourgogne, auprès duquel il fut élevé. Un emblème, composé d'un Q majuscule (ou peut-être un grand 2, ou encore l'abréviation de *et*), surmonté d'une couronne et accompagné de la devise : *A iamés*, est deux fois répété dans l'encadrement, où se voit le blason de Clèves-Ravenstein. En regardant très attentivement blason et emblème, on constate que l'un et l'autre ont été peints à des endroits qui ont subi un grattage minutieux. Sous les armes de Clèves-Ravenstein, on arrive à distinguer par transparence les traces d'un écu écartelé, dans lequel les armes de La Mark figuraient aux quartiers 1 et 4. De l'emblème primitif, on n'aperçoit plus guère que des vestiges indistincts; il devait comporter des flammes rayonnantes.

Les peintures et la décoration marginale très élégante de ce manuscrit rappellent les travaux du même genre exécutés pour Philippe le Bon[1]. Elles sortent certainement de l'atelier d'un des enlumineurs qui travaillèrent pour ce prince. Plusieurs artistes ont coopéré à la décoration du volume : l'un peint des fonds de paysage tout à fait conventionnels (voir fol. 121, 132, etc.), tel autre observe attentivement la nature et en exprime les aspects avec un accent de vérité; ainsi on reconnaît sans peine les essences d'arbres qu'il s'est plu à représenter (voir fol. 130 v°, 145, 161 v°). Tel des illustrateurs rend avec plus de mouvement et de nerf les scènes de bataille que tel autre, dont les compositions sont ternes et languissantes. Parmi des images médiocres, on rencontre parfois une excellente vignette, bien composée et traitée avec un sens exact des valeurs. Ainsi les deux peintures des fol. 86 v° et 108, où l'on voit le comte Baudoin recevant la couronne des mains du patriarche de Jérusa-

gogne. On trouve son nom et son blason, identique aux armes décrites ci-dessus, parmi ceux des chevaliers de la Toison d'or dans la seconde moitié du XV° siècle jusqu'en 1491. Il mourut entre cette date et 1500. Au chapitre de la Toison d'or tenu en 1500, le nom d'Adolphe de Clèves apparait sur la liste des chevaliers récemment trépassés, qu'il s'agit de remplacer.

Il y a lieu d'observer que deux proches parents d'Adolphe de Clèves ont porté les mêmes armes que lui : son neveu, Engilbert de Clèves, troisième fils de Jean Ier, duc de Clèves, héritier du comté de Nevers du chef de sa mère, Élisabeth de Bourgogne, comtesse de Nevers; puis Philippe de Clèves, seigneur de Ravenstein, vivant en 1482 (cf. Paul Durrieu, *Jacques de Besançon*, p. 25-26). Le frère aîné d'Adolphe de Clèves-Ravenstein, Jean Ier, duc de Clèves, portait simplement de Clèves, parti de la Mark.

1. Cf. en particulier, Salomon Reinach, *Un manuscrit de Philippe le Bon à Saint-Pétersbourg*, dans les *Monuments et Mémoires de la fondation Piot*, t. XI.

lem, Arnoul, sont de charmants tableaux d'intérieur. Les attitudes variées et expressives des assistants sont très heureusement notées.

La vignette-frontispice est divisée en deux compartiments. Dans le haut, des scènes de carnage et de violence : ce sont les persécutions exercées à Jérusalem par les infidèles contre les chrétiens. Dans le compartiment inférieur, à gauche, l'entrée de Pierre l'Hermite à Jérusalem ; à droite, le même personnage présente au pape une supplique du patriarche. L'encadrement, composé de fleurs, de fruits et de rinceaux, est séparé du texte par un bandeau d'or bruni semé de marguerites.

Ce beau volume resta longtemps dans les Flandres. Au commencement du XVII[e] siècle, il appartenait à Charles-Alexandre, duc de Croy, marquis d'Havré[1].

Le texte que donne ce manuscrit était désigné dans la liste de vente du cabinet Petau sous le titre assez vague de *Voyages d'outre-mer*, qui a passé dans le *Catalogue* de Senebier (p. 359-361). C'est en réalité une version modernisée, transcrite au XV[e] siècle dans le dialecte de la Flandre française[2], de la traduction française rédigée au XIII[e] siècle de l'*Historia rerum in partibus transmarinis gestarum* par Guillaume de Tyr[3]. La plupart des noms propres sont estropiés, soit qu'il faille attribuer ces incorrections

1. Il a fait peindre sur un des feuillets de garde son blason et ses emblèmes (deux mains sortant de nuages, qui tiennent une banderole marquée de la lettre *W*, et, au-dessous de l'écu, un cœur chargé d'un *G* et transpercé d'une flèche), accompagnés de sa devise : *J'ayme qui m'ayme*, de son cri : *Je soustiendray Croy*, et de son nom avec la date : 1616 (cf. ci-après le ms. fr. 182, de même provenance). Charles-Alexandre de Croy était né le 21 mars 1581. Il se distingua à la bataille de Prague et fut tué dans son palais de Bruxelles le 5 novembre 1624 (voir Père Anselme, *Hist. généalogique et chronologique*, t. V, p. 644). Il retira le duché de Croy en vertu d'un arrêt du 26 février 1613, après la mort de son cousin et beau-frère, Charles, duc de Croy et d'Aerschot (1560-1612). Celui-ci était un bibliophile distingué. Il avait hérité de son grand-père maternel, Georges d'Hallevyn, les goûts littéraires et une bibliothèque de prix, qu'il se plut à enrichir. Cette librairie, « la plus belle collection privée qui existât alors en Belgique », fut vendue après la mort de son propriétaire, en 1614 (cf. Edward van Even, *Notice sur la bibliothèque de Charles de Croy, duc d'Aerschot (1614)*, dans le *Bull. du bibliophile belge*, t. IX (1850), p. 380, 436). On peut se demander si les manuscrits de Charles-Alexandre de Croy n'avaient pas auparavant fait partie de cette collection; mais nous n'en avons pas la preuve.

2. On relève les formes *ainchois*, *prinches*, *garchon*, *souspechon*, *machon*, etc.

3. Cf. Guillaume de Tyr, *Histoire des croisades*, dans le *Recueil des historiens des croisades*, *Historiens occidentaux*, t. I et II.

aux copistes successifs entre les mains desquels ce texte s'était peut-être altéré du XIIIe au XVe siècle, soit qu'on ait procédé à cette dernière date à un travail peu soigneux de rajeunissement de la version primitive.

A partir du livre XXIII, nous avons affaire à la *Continuation* rédigée en Orient, qui embrasse les années 1184 à 1229[1]. Mais elle est présentée ici dans un résumé extrêmement succinct, de telle sorte que toute la matière des livres XXIII à XXXIII de la *Continuation*[2] est condensée dans les trente-deux derniers feuillets du volume.

Commencement du texte, fol. 1 : Les anciennes histoires dient que Eracle, qui fu moult bon crestien, gouverna l'empire de Romme. Mais en son temps Mahommet avoit ja esté, qui fu messagé au deable, et il fist entendant qu'il estoit prophete envoié de dame Dieu...

Début de la *Continuation* (livre XXIII, chapitre I), fol. 213 : Il avoit lors si grant hayne d'entre le roy et le comte de Japhe...

Fin, fol. 245 : Et quant le roy Jehan fu en Constantinople, les barons lui firent hommage, puis fist espouser sa fille au damoisel, qui devoit estre empereur, et leur fit porter couronne. Le roy requist au damoisel qu'il lui tenist ses convenences. L'empereur et les chevalliers le firent voulontiers, ainsi qu'il le devisa, et le roy s'en tint à tant.

Ms. fr. **87** (Petau 60). Liénard Baronnat, conseiller du roi et maître des Comptes. *Exposé des droits de Charles VIII aux royaumes de Naples, Sicile et Aragon.*

Fin du XVe siècle. Parchemin. 19 feuillets. 300 sur 215 millimètres. Des espaces ont été réservés en blanc pour des initiales ornées, qui n'ont pas été peintes. Reliure ancienne, basane brune. En tête du fol. 1, une ancienne cote : *X 50*.

Ce mémoire a été rédigé sur l'ordre du roi et d'après une décision de la Chambre des Comptes, pour justifier la campagne d'Italie en établissant la légitimité des revendications formulées par Charles VIII. Il est accompagné de l'analyse des titres, lettres et autres documents qui paraissaient de nature à corroborer la thèse soutenue et se termine par des conclusions juridiques rédigées en latin.

L'auteur, ou du moins l'un des auteurs, un maître en la Chambre des Comptes, Liénard Baronnat, s'est nommé en tête de

1. *Op. cit.*, t. II, p. VII.
2. *Op. cit.*, t. II, p. 1-382.

l'inventaire des pièces justificatives, qu'il déclare avoir dressé au château d'Angers le 27 janvier 1491 (1492 n. st.). Il ne se donne que comme le rédacteur de l'inventaire, et il est probable que la dissertation juridique qui précède est un travail collectif. Baronnat ajoute que par la suite, en exécution d'une ordonnance de la Chambre des Comptes, il a transporté à Paris, dans le trésor de ladite Chambre, toutes les pièces énumérées dans cet inventaire.

La Bibliothèque nationale possède deux manuscrits de l'*Exposé* de Baronnat, dont l'un (fr. 5742) sur parchemin, enrichi de peintures, paraît être l'exemplaire de présentation au roi. Sous le règne de Louis XII, on y a effacé, dans le libellé du contenu et du but de l'ouvrage, le nom de *Charles huitiesme* et on l'a remplacé par *Loys douziesme*.

Fol. 1 : [C']est le cas contenant la genealogie et les moiens cy après declairés, par lesquelz appert du bon droit que trèschrestien roy de France, Charles, huitiesme de ce nom, a ou royaume de Scicile.

Fol. 9 v° : Ensuit l'inventaire sommaire de plusieurs bulles, lettres et enseignemens touchant ledit royaume de Scicile, pour verifier le bon droit cy dessus desduit, que le Roy nostre seigneur a en icellui royaume. Lequel inventaire a esté fait par maistre Lyenard Baronnat, conseillier dudit seigneur et maistre de ses Comptes, par l'ordonnance dudit seigneur et de mesdits s[rs] de sesdits Comptes, le XXVII[e] jour de janvier mil CCCC quatre vingt onze, ou chastel et portail d'Angiers, lesquelles lettres ledit Baronnat, par l'ordonnance des susdits, a apportées en la Chambre des Comptes et en son tresor à Paris.

Fol. 15 r° : Cy finit le cas posé et le cas tel qu'il est du droit que le Roy peult justement quereller et demander sur le royaume de Scicile.

Fol. 15 v° : [C]y après s'ensuivent les conclusions de droit en latin prinses sur le cas dessusdit et sur les lettres cy dessus inventoriées.

Fin, fol. 19 v° : Quod ipse misericors Deus per sue indeficientis clementie pietatem advertat. Amen.

Au verso du feuillet de garde, à la fin du volume, on remarque des exercices de signatures avec paraphes, tracés par des notaires ou clercs de tabellions du XVI[e] siècle : *Peltier*, *Berthault*, *Piloust*, *1587*, *pour Jehan Piloust*, *à la relation dudit notaire*, *Piloust tabellion*.

Ms. fr. **129** (Petau 144). *Généalogie de la maison de Montmorency*.

2[e] moitié du XVI[e] siècle. Papier. 64 feuillets. 290 sur 195 millimètres. Bla-

sons peints à l'aquarelle. Reliure parchemin blanc jaspé de noir, au chiffre d'Alexandre Petau, dont l'ex-libris se trouve à l'intérieur.

Cette notice généalogique contient en deux livres la filiation des Montmorency et des maisons alliées. Elle a été rédigée vers la fin de 1566. On y a mentionné un mariage conclu cette année-là; puis, d'une autre main, on a inscrit des décès survenus en 1568, 1570-1571.

Une pagination ancienne indique pour le livre I les p. 13-72, 75, 76; pour le livre II les p. 13-76. Mais il ne semble pas qu'il y ait de lacunes dans le texte. Les douze premières pages de chaque livre contenaient peut-être des tableaux qui ont disparu. Les blasons peints sont d'une exécution hâtive, et encore moins soignée vers la fin du volume. Traces de mouillures aux derniers feuillets.

Ms. fr. **130** (Petau 1). *Recueil des armes de tous les anciens chevaliers de Lorraine, qui se sont trouvés de temps en temps aux assises du duché.*

Commencement du XVIIe siècle. Papier. 2 volumes : I, 209 feuillets; II, 230 feuillets. 350 sur 220 millimètres. Pièces des écus dessinées et coloriées à la main dans des écus, avec casque, lambrequins et cartouche pour le nom, gravés à l'eau-forte. Reliure veau brun, XVIIe siècle.

Le tome I contient la table des noms, les armes de Lorraine et les blasons des chevaliers, par ordre alphabétique, jusqu'à Ludre (I à CCIII). Au tome II, les blasons de Luillier à Villy (CCIV à CCCII). Trente écus gravés sont restés vides. En tête de chaque tome, dans un décor dessiné à la plume et rehaussé de sépia représentant un portique de style Louis XIII, a été calligraphié ce titre : *Recueil des armes de touts les antiens chevaliers de Lorraine, qui se sont trouvez de temps en temps aux assises du Duché.*

Ms. fr. **131** (Petau 95). Pierre Le Baud. *Généalogie des très anciens roys, ducs et princes qui, au temps passé, ont regy et gouverné ceste royalle principauté de Bretagne.*

Fin du XVe siècle. Parchemin. 23 feuillets. 215 sur 147 millimètres. Au début du texte, une grande initiale décorée. Reliure basane, XVIIe siècle, aux armes, chiffre et devise d'Alexandre Petau.

Les armes de la duchesse Marguerite de Bretagne[1], un écu

1. Marguerite de Foix, fille de Gaston IV, comte de Foix, et d'Éléonore de

losangé, parti de Bretagne et de Foix, et sommé de la couronne ducale, peintes en tête du texte, au fol. 2, attestent que c'est là l'exemplaire de présentation[1].

L'auteur[2] expose en effet, dans son préambule, comment il a rédigé cette histoire des souverains de la Bretagne à la demande de la duchesse Marguerite. Étrangère à la maison de Bretagne, elle souhaitait, dit-il, d'apprendre à en connaître les traditions. Tel était sans doute le prétexte invoqué par le duc en commandant ce mémoire; car, et c'était le but principal de l'ouvrage, cet exposé historique tendait avant tout à dissiper la croyance acceptée « à tort que de tous temps la succession desdictz roys et princes, depuis le commancement jusques à present, a esté continuée en ligne masculine, et que les femmes n'y ont point eu de lieu... ». Le duc François II n'avait pas eu d'enfant de sa première femme, Marguerite de Bretagne. De son second mariage étaient nées deux filles, Anne et Isabelle. Il importait donc de faire admettre le principe de la succession féminine et d'invoquer des précédents historiques pour établir les droits d'Anne de Bretagne et de sa sœur cadette au duché de Bretagne.

L'exposé de Le Baud embrasse la période qui s'étend depuis les origines légendaires de la maison de Bretagne jusqu'à la 28e année du règne de François II, soit 1486. Comme Marguerite de Foix, à qui l'ouvrage est dédié, est morte à Nantes le 15 mai 1487, Pierre Le Baud a dû achever sa compilation vers la fin de l'année 1486. Il est l'auteur d'autres petits traités historiques et généalogiques relatifs à la Bretagne, dont quelques-uns ont été publiés.

Commencement, fol. 2 : A très haulte... damme, Margarite, par la grace de Dieu, duchesse de Bretaigne, contesse de Montfort, de Richemont, d'Estempes et de Vertus, voustre trèshumble et trèsobeissant

Navarre, mariée le 27 juin 1471 à François II, duc de Bretagne, mort le 9 septembre 1488.

1. Un autre exemplaire, de plus petit format, sans armoiries, qui a appartenu au XVIe siècle à Gilles Bernardeau, recteur de Notre-Dame de Nantes, est conservé à la Bibl. nat., ms. fr. 6011.

2. Pierre Le Baud ou Lebaud est aussi l'auteur d'une *Histoire de Bretagne*, qu'il composa à la demande de Jean de Châteaugiron, seigneur de Derval, dont il était le secrétaire. L'exemplaire de dédicace de cette *Histoire* est conservé à la Bibl. nat., ms. fr. 8266 (cf. C. Couderc, *Album de portraits d'après les collections du Département des manuscrits*, Paris (1909), p. 45-46).

subget, serviteur et orateur, Pierre Le Baud, toute trèshumble obeissance, service et subjection due comme à ma souveraine damme. Pour ce, trèshaulte... damme, que pour deux principalles causes, ainsi que j'ay esté adverty singulierement...

Fin, fol. 20 v° : ... et doinst au duc nostre souverain seigneur, à vous et à mes très redoubtées dammes voz filles, prosperité, bonne vie et longue, et en la fin de voz jours le regne perdurable. Amen.

Ms. fr. **131**[b] (Petau 204). Charles Soyer[1]. *Recueil des armoiries de tous les archevesques et evesques du royaume de France, qui estoyent vivants en l'année 1635.*

1re moitié du xviie siècle. Papier. 114 feuillets. 400 sur 270 millimètres. Blasons coloriés. Reliure basane originale, décorée de médaillons, dentelles et filets dorés; tranche dorée.

Les blasons, du style lourd des héraldistes du xviie siècle, sont dessinés au crayon; le trait a ensuite été refait à la plume, puis on a colorié; l'or et l'argent sont au naturel. Les écus sont surmontés de couronnes pour les prélats titrés, ducs et comtes, ou de chapeaux. Les prénoms, noms, titres et dignités sont inscrits au-dessous, dans des cartouches de modèle uniforme, agrémentés d'ornements roses, bleus, or et argent.

L'ordre adopté est celui des provinces ecclésiastiques, en commençant par Lyon, Reims, Paris, Sens, Vienne, etc. Le premier blason est celui de l' « éminentissime cardinal Alphonse du Plessis de Richelieu, archevesque et comte de Lion, primat des Gaules, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé »; le dernier, celui de « messire Pierre du Vair, évesque de Vence, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé ». Un seul écu est resté vide, celui de « messire Jean Destresses, évesque de Lectoure, conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé ».

Ms. fr. **132** (Petau 142). *Le très noble Ordre de la Thoison d'or.*

2e moitié du xvie siècle. Papier. 213 feuillets. 270 sur 190 millimètres. Personnages et blasons peints à l'aquarelle. Reliure maroquin rouge, xviie siècle, aux armes, chiffre et devise d'Alexandre Petau; tranche dorée.

C'est un recueil des statuts, ordonnances, costumes et insignes

1. Il se qualifie : *enlumineur du Roy* et orthographie dans le titre : *Receuille...*

de l'Ordre, suivi de la série des chapitres, avec les noms (souvent estropiés) et les armes des chevaliers qui y assistèrent et la liste des trépassés, à partir du « Chappitre de l'Ordre tenu et celebré en la ville de Lille en l'eglise collegialle de S[t] Pierre, le xxvii[e] jour de novembre, l'an de grace mil IIII[c] XXXI, qui fust la premiere feste de la trèsnoble Ordre de la Thoyson d'or », jusqu'à la 23[e] fête qui fut « tenue et celebrée en la ville de Gand, en l'eglise S[t] Bavon, que l'on disoit S[t] Jehan, par Philippe, roy catholicque, 1559 ».

Dans la première partie de l'ouvrage, où est relatée l'histoire de l'institution de la Toison d'or, se voient les portraits des princes de la maison de Bourgogne et de quelques chevaliers de grand renom, copiés d'après des tableaux des xv[e] et xvi[e] siècles.

Cet exemplaire a appartenu à un membre de la maison de Lalaing. On remarque une signature autographe : *Lalaing*, placée au bas de la liste des chevaliers ayant pris part au chapitre de 1559. Parmi ceux-ci figure Ponthus de Lalaing, seigneur de Bugnicourt; mais son nom est suivi de la mention ajoutée après coup : *trespassé*. D'autre part, une note d'une autre main que le reste du recueil, et qui le clôt, mentionne, au nombre des *chevaliers esleuz au lieu des trespassés* au chapitre de 1559, Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten, auquel il faut probablement attribuer la signature signalée plus haut. Elle est surmontée d'un cartouche grossièrement tracé à la plume, qui renferme un cœur percé d'une flèche, entouré de croix et des initiales *L. T. V.* — Une autre annotation, d'une écriture très personnelle, et peut-être autographe : *Henrique, admirante de Castilla*, est inscrite à côté du nom de Jean de Medina, duc de Rio Seco, porté dans la liste des chevaliers présents au chapitre de 1559.

Ms. fr. **132[a]** (Petau 208). *Noms, surnoms, qualitez et armes des prélats, commandeurs, chevaliers et officiers de l'Ordre du benoist Saint Esprit*, depuis son institution par le roy Henry 3[e], l'an mil cinq cens soixante et dix-huict jusques à present; ensemble les lieux et années ausquelz se sont tenus les chappitres dudit Ordre, et les couleurs et blasons desdits sieurs chevaliers..., avec les portraits au naturel des Roys qui ont tenu les chappitres... Le tout recully et dessigné à la main par [Claude] Collier, graveur au Palais, l'an 1637.

1[re] moitié du xvii[e] siècle. Papier. 338 feuillets. 465 sur 345 millimètres.

Blasons peints. Reliure parisienne, maroquin rouge « à la fanfare », XVII[e] siècle; tranche dorée.

En tête du volume, après le titre, une vignette-frontispice assez médiocre représente la réception d'un chevalier par Henri III, le 31 décembre 1578, au moment de la création de l'Ordre. Deux portraits gravés, et coloriés ensuite, de Henri IV et de Louis XIII ont été collés sur les premiers feuillets et encadrés dans des cartouches dessinés à la plume et enluminés.

Les meubles des armoiries ont été dessinés à la plume, puis coloriés[1], dans un blason gravé de type uniforme. En face de chaque écusson, au verso du feuillet précédent, se voit le nom soigneusement calligraphié du titulaire, dans un cartouche enrichi d'or et de pourpre.

Le dernier chapitre relaté est celui du 14 mai 1633.

Ms. fr. **132[b]** (Petau 209). *Noms, surnoms, qualitez et armes des chevaliers du très ancien et noble Ordre de la Thoison d'or*..., depuis la première institution... Le tout recherché, mis en figure et designé à la main par Claude COLLIER, graveur de Monseigneur, frère du Roy, demeurant au Palais, à Paris; paint et enluminez par la femme dudit Collier.

1[re] moitié du XVII[e] siècle. Papier. 386 feuillets. 460 sur 330 millimètres. Blasons peints. Reliure parisienne, maroquin rouge « à la fanfare », XVII[e] siècle; tranche dorée.

Même genre de travail que pour le numéro précédent. Les noms des chevaliers sont inscrits dans des cartouches identiques à ceux qui ont servi pour le *Recueil des armes des chevaliers du Saint-Esprit*.

Ms. fr. **133** (Petau 226). *Album* contenant des portraits d'empereurs et d'impératrices, de princes et princesses d'Allemagne, des scènes de tournois, des reproductions des différentes parties de l'équipement et de l'habillement des chevaliers pour les tournois.

Fin du XVI[e] siècle. Papier. 62 feuillets (dont 17 de largeur double, pliés en quatre). 308 sur 220 millimètres. Peintures. Reliure veau brun, XVII[e] siècle, au chiffre d'Alexandre Petau; son ex-libris à l'intérieur.

1. Voir le numéro suivant. Le travail de coloriage a sans doute aussi été exécuté par la femme de Collier.

Ce recueil paraît avoir été composé à Bâle. Le papier est marqué de deux filigranes différents, indiquant tous deux la provenance de fabriques bâloises de la seconde moitié du XVIe siècle. Les peintures sont gauchement exécutées et sans aucune valeur artistique. Les portraits n'ont aucun caractère d'authenticité. Seules les vignettes représentant des scènes de tournois, des détails d'armes et de harnachement, offrent un intérêt documentaire. Des légendes en allemand expliquent les sujets. On y a ajouté après coup une traduction latine.

Ms. fr. **160** (Petau 213). BRUNETTO LATINI. *Le Trésor.*

2e moitié du XVe siècle. Parchemin. 200 feuillets. 387 sur 287 millimètres. Écriture à deux colonnes. Peintures; initiales en couleurs. Reliure basane brune jaspée, XVIIe siècle, aux armes, chiffre et devise d'Alexandre Petau, avec son ex-libris à l'intérieur.

Il ne reste aucun indice des possesseurs de ce volume antérieurs à Petau. Le premier feuillet du livre I portait peut-être un blason ou quelque autre marque de propriété. Mais la miniature-frontispice qui en faisait l'ornement a tenté un amateur, et ce feuillet, ainsi que le premier du livre III, a été enlevé. Cette mutilation est d'ancienne date. Elle est fort regrettable, car la décoration du volume est luxueuse, et les deux grandes vignettes qui subsistent en tête des livres II et IV sont des morceaux très intéressants.

Le plus récent éditeur du *Trésor* de Brunet Latin, M. P. Chabaille[1], loue la vérité et la finesse des peintures d'animaux que l'on voit ici dans la partie du livre qui traite de l'histoire naturelle. Et pourtant, sans la légende qui accompagne chaque figure, il serait parfois malaisé de reconnaître l'animal que l'enlumineur a voulu représenter : à tel point que l'on prendrait l'âne pour une taupe. Dans les scènes figurées, les personnages aux figures grisâtres sont souvent trop figés dans leurs longs vêtements aux cassures rigides, dont les plis et les lumières sont marqués avec abus par des touches d'or. Ce n'est donc qu'en tenant compte de l'élégance et du fini de la décoration marginale que nous pouvons accepter le jugement formulé par M. Chabaille à la fin de la description qu'il a donnée

1. Cf. *Li livres dou Tresor*, par Brunetto Latini, publié par P. Chabaille dans la *Collection des documents inédits*, 1re série, *Histoire littéraire*. Paris, 1863. — Brunetto Latini, fils de Bonacorso Latini, était né à Florence en 1230 et y mourut en 1294.

de ce volume : « C'est le plus beau manuscrit du *Trésor* que nous ayons vu[1]. » Mais il est vraiment singulier que, l'ayant étudié avec soin, il le date de la fin du XIV[e] siècle; car cet exemplaire de l'ouvrage de Brunet Latin présente tous les caractères d'un livre copié et décoré dans la seconde moitié du XV[e] siècle. Les marges décorées de certains feuillets, avec leurs compartiments de formes diverses à fonds d'or ou laissés en blanc, rappellent de façon frappante les travaux de même genre sortis de l'atelier de Jacques de Besançon ou d'autres enlumineurs parisiens de la même époque.

Au fol. 82, en tête du livre II, une vignette-frontispice occupe un peu plus de la moitié de la page. Elle est divisée en deux compartiments superposés. A l'étage supérieur, un décor d'architecture encadre trois scènes : au centre, dans une salle de palais ou une nef d'église, *dame Philosophie*, vêtue comme une princesse, couronne en tête, assise sous un dais, remet une cassette pleine de joyaux à ses suivantes, Logique et Pratique. Des deux côtés de cette scène centrale, des places de ville, entourées de portique : là se tiennent *dames Prudence*, tenant en main une topaze, et *Attrempance* (Tempérance), qui montre un saphir. L'étage inférieur est occupé par un carrefour urbain, auquel aboutissent plusieurs rues bordées de boutiques. Les divers corps de métier, le rôtisseur, le chapelier, le tailleur, l'épicier, le maréchal, etc., ont là leurs échopes et leurs ateliers; les chalands viennent faire leurs emplettes. Tout cela est pris sur le vif et très adroitement rendu. Au premier plan, *Force*, avec un diamant, et *Justice*, le glaive dans une main et une émeraude dans l'autre. Ces personnages allégoriques portent les costumes à la mode vers 1450 à 1470, des robes traînantes. Elles sont coiffées de hennins ou de bonnets à grandes ailes de lingerie. Un étroit bandeau d'or mat, semé de pièces d'or et d'argent minutieusement reproduites, sépare les deux colonnes du texte. Un bandeau du même genre, chargé de perles et de pierres précieuses, court autour du texte, dans les marges. Celles-ci sont couvertes d'un de ces riches encadrements à compartiments, dont le décor se compose de rinceaux, de fleurs, de papillons, d'oiseaux, de bêtes diverses, naturelles ou fantastiques, et que l'on exécutait avec une incomparable virtuosité dans les ateliers parisiens.

La grande vignette placée au commencement du livre IV, fol. 150,

1. Voir Chabaille, *op. cit.*, *Introduction*, p. XXI et XXVII.

représente une séance de conseil ou de parlement. Les conseillers de rang supérieur siègent sur des bancs élevés, tendus de draperies bleues, disposés en hémicycle. Les personnages de moindre importance sont assis plus bas, sur de simples bancs de bois. Au milieu de la salle, une table pour les greffiers. Les motifs de l'encadrement s'enlèvent sur un fond uniforme d'or mat.

M. Chabaille a publié in extenso trois fragments du manuscrit du *Trésor* de Genève (manuscrit A. 2 de son édition), qui présentent des variantes intéressantes[1].

Ms. fr. **161** (Petau 192). ABULCASIS. *Al-Tasrif*, traduction en dialecte roman du midi de la France.

Ce manuscrit n'existe plus à la bibliothèque de Genève. Il lui a été enlevé pendant l'occupation française, avec le manuscrit latin 48[2], et le registre constate en ces termes la perte de ce volume entré en 1756 par le legs d'Ami Lullin : « Sorti de la bibliothèque en 1804, remis au gouvernement français. Donné par ordre de M. Chaptal à la bibliothèque de Montpellier. » Il y porte maintenant la cote H. 95[3].

Cette traduction de l'ouvrage d'Abulcasis, très intéressante au point de vue de la langue, a été faite pour Gaston Phébus, comte de Foix. L'exemplaire a appartenu plus tard à Henri II, roi de Navarre. Il a fait l'objet d'un mémoire du baron de Tourtoulon paru dans la *Revue des langues romanes*, t. I. M. Paul Meyer l'a signalé dans son *Inventaire des livres de Henri II, roi de Navarre* (*Romania*, t. XIV (1885), p. 226)[4].

1. *Op. cit.*, *Appendice II*, p. 623-624, *Comment Julius Cesar fu premier empereur*, chapitre plus développé que dans le texte original. *Appendice III*, p. 625-633, *Cy parle de Judith*, récit plus étendu et d'une allure plus dramatique que dans le texte primitif. *Appendice VI*, p. 644. *Addicion. Harenc*, une notice intercalée.

2. Voir *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXX, p. 275.

3. Cf. *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* [1re série, in-4°], t. I. Paris, 1849, p. 320. M. Girard, bibliothécaire de l'Université de Montpellier, m'a confirmé l'identité de ce manuscrit avec l'ancien ms. fr. 161 de Genève.

4. M. Meyer, sur la foi du catalogue de Senebier, a cru que le manuscrit de Genève était un autre exemplaire de cette traduction d'Abulcasis que celui de Montpellier.

Ms. fr. **163** (Petau 88). Frère LAURENT, dominicain. *Le Livre des vices et des vertus*, ou *la Somme le Roi*.

Fin du XVe siècle; école française du Nord. Parchemin. 99 feuillets, portant une foliotation ancienne I à CII; les fol. XXVI, XXVII, XXXVIII ont été enlevés (cette mutilation, probablement d'ancienne date, a déjà été constatée en 1847). Peintures; grandes initiales et lettrines décorées. Reliure veau marron, enrichie de filets et d'entrelacs d'argent et de fleurons dorés, XVIe siècle. Sur le plat de la couverture, on lit ce titre, qui pourrait prêter à une confusion avec l'ouvrage de Jaques Le Grant : *Le livre de bonnes meurs, en françois.*

Ce manuscrit présente certaines particularités que l'on relève aussi dans un très bel exemplaire de la *Somme le Roi*[1], copié en 1464 par Jehan Hubert pour Isabeau Stuart, duchesse de Bretagne. C'est en premier lieu une erreur d'attribution en ce qui concerne l'auteur de l'ouvrage. Par suite d'une confusion avec les *Sommes* de saint Thomas d'Aquin et de l'oubli où était tombé à la fin du XVe siècle le nom de l'auteur véritable, frère Laurent[2], après le membre de phrase qui désigne l'auteur comme ayant été *ung frere de l'Ordre des Freres Prescheurs*, on lit dans ces deux manuscrits ces mots : *nommé sainct Thomas d'Aquin.* — En second lieu, les indications très détaillées d'un maître d'atelier pour la composition des images ou *histoires* ont été conservées, et même incorporées dans le texte, sous forme de rubriques. Mais ici s'arrête la ressemblance des deux exemplaires, et les vignettes dépourvues de mérite artistique du manuscrit de Genève n'ont pas été copiées d'après les illustrations bien supérieures du manuscrit français 958 de la Bibliothèque nationale.

L'exemplaire de la *Somme le Roi* de Genève a été étudié et décrit en 1847 par M. Louis Vulliemin[3], qui a judicieusement reconnu dans ce texte attribué à saint Thomas d'Aquin l'œuvre de frère Laurent. Mais, dans un jugement trop superficiel et basé sur

1. Aujourd'hui ms. fr. 958 de la Bibl. nat. Voir au sujet de ce manuscrit P. Paris, *les Manuscrits françois*, t. VII (1848), p. 342-344.

2. Sur frère Laurent, *Laurentius Gallus*, appelé parfois Laurent du Bois, voir Quétif et Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. I (1719), p. 386-388; Lajard, *Histoire littéraire de la France*, t. XIX (1838), p. 397-405; Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, p. 1027.

3. Cf. l'article signé L. V. et intitulé *le Mireour du monde*, dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, 4e série, 1847, t. V, p. 481-502.

l'habitude, assez répandue à l'époque où il écrivait, de qualifier de remarquables et de charmantes toutes les miniatures anciennes, M. Vulliemin s'extasie sur la beauté des vignettes et l'élégance des bordures de ce manuscrit. Or il faut convenir que la décoration en est très médiocre, pour ne pas dire franchement mauvaise. Les images sont d'une composition banale et gauchement exécutées; les encadrements, d'une facture assez raide, n'ont rien de particulièrement remarquable, non plus que les lettrines enjolivées. On observe à quelques endroits des mouillures.

Un écusson, qui figurait deux fois dans l'encadrement du premier feuillet, a été lavé. Les armoiries étaient d'or à trois roses (ou peut-être trois tourteaux) de gueules; les familles qui ont porté des armes analogues sont en nombre très considérable. Les supports qui accompagnent l'un des écussons (deux lévriers blancs), et qui ont été respectés, pourraient aider à identifier ces armoiries, mais nous n'y avons pas réussi.

On sait que frère Laurent composa ou plutôt compila la *Somme* en 1279 pour Philippe III le Hardi, dont il était le confesseur. M. Paul Meyer a consacré deux articles[1] aux sources de cette compilation, qui eut une vogue considérable au XIIIe siècle et pendant les deux siècles qui suivirent. La doctrine chrétienne y est exposée avec une érudition qui n'exclut ni la clarté ni l'élégance. Cet ouvrage a été publié à Paris vers 1502[2] pour Antoine Verard.

Commencement, fol. 1 r° (rubrique de la première vignette) : Cy doibt estre premierement l'ystoire comment nostre Seigneur donna les dix commandemens de la loy en tables de pierres à Moyse, qui estoit au bas d'une montaigne...

Titre, fol. 1 v° : Cy commance le très proffitable Livre des vices et vertuz, en françoys, que composa et fist ung frere de l'Ordre des Freres Prescheurs, nommé sainct Thomas d'Aquin, en l'an de l'incarnacion nostre Seigneur mil deux cens soixante dix neuff, à la requeste de Philippes, roy de France...

Début du texte, fol. 1 v° : Dieu dit par le prophete David que cieulx sont bien eurez, qui enquierent de bon cueur ses commandemens...

Fol. 2, incipit : ... la terre ne par aultre creature...

1. *Notice sur le ms. 27 de la bibl. d'Alençon*, dans le *Bull. de la Société des Anciens textes français*, t. XVIII (1892), p. 68-95, et *Notice sur le ms. de la Bibl. nat., ms. fr. 13304 renfermant les trois premières parties de la Somme le Roi*, dans la *Romania*, t. XXIII (1894), p. 449-455.

2. Cf. Brunet, *Manuel*, t. V, col. 436.

Fin, fol. CII r° : Mais parfine ma matiere à la gloire de Dieu du ciel, à qui en soit tout l'onneur, et qui nous maint en sa gloire là où est pardurable vie. Ce nous ottroit le filz de Dieu et de la Vierge Marie. Amen. — Ce livre compila et parfist ung frere prescheur à la requeste du roy de France Philippe, en l'an mill deux centz sexante dix neuff. — Cest livre nommé le Libvre des vices et des vertuz.

Ms. fr. **164** (Petau 41). Jacques Le Grand, moine augustin. *Le Livre des bonnes meurs.*

Fin du xv° siècle. Vélin. 99 feuillets (3 feuillets préliminaires non chiffrés, le premier collé contre la couverture, 96 feuillets cotés au xvi° siècle 1 à 96; le texte s'arrête au fol. 92 v°). 297 sur 210 millimètres. Écriture à longues lignes. Miniature-frontispice; lettrines en couleurs. Reliure basane gauffrée et estampée de fleurs de lis, rosaces, etc., fin du xv° siècle ou xvi° siècle. Au recto du premier feuillet préliminaire libre, une cote ancienne : *n° 44*, de la même main que la foliotation.

La vignette placée en tête du volume, qui n'a pas reçu d'autre illustration, montre la condamnation par le Père céleste des esprits orgueilleux et révoltés. C'est une de ces représentations de la chute des anges rebelles que l'on rencontre dans de nombreux manuscrits. Ici, la composition, qui occupe près de la moitié de la page, manque de grandeur et de majesté. Le nombre des personnages est des plus réduits : visiblement, l'enlumineur, assez habile du reste, a voulu se tirer d'affaire avec le minimum de travail. Vêtu d'une robe verte, que recouvre un ample manteau rose doublé de blanc, le Seigneur siège sur un trône doré. Il frappe de sa lance les démons aux corps monstrueux qui s'apprêtaient à faire l'escalade du paradis. Des anges entonnent un hymne de louange. Un riche encadrement composé de fleurs, fraises, rinceaux et arabesques couvre la marge. Trois créatures fantastiques y figurent : un lion à buste et tête de vieillard, armé d'une épée et d'un bouclier; un nain obèse et grotesque, ailé, qui joue de la flûte; une sirène brandissant une lance. Les nombreuses lettrines décorées dans la table et l'ensemble du livre, traitées en camaïeu bleu, rose, rouge, sont d'un travail particulièrement fin et soigné. On y a introduit de minuscules personnages fort bien dessinés.

Frère Jacques Le Grant, mort vers 1415, a composé son *Livre des bonnes meurs* en 1410 pour le duc de Berry. C'est un extrait d'un ouvrage plus important qu'il avait précédemment

rédigé en latin, le *Sophologium*, et qui a été souvent imprimé sous le titre de *Trésor de sapience*[1]. Le *Livre des bonnes meurs* a eu plusieurs éditions, dont la première est de Paris, 1488, chez Pierre Le Rouge.

Début, fol. 3 : Tous orgueilleux se veulent à Dieu comparer, en tant qu'ilz se glorifient en eulz mesmes, et aus biens qu'ilz ont.

Fin, fol. 92 v° : Par quoy il appert que pou vault l'esperance de ceulx qui dient que le monde durera moult longuement. — Cy fine le Livre de bonnes meurs.

Ms. fr. **165** (Petau 65). Frère Pierre [Le Fruictier, dit] Salmon, secrétaire de Charles VI. *Les demandes faites par le roi Charles VI touchant son état et le gouvernement de sa personne, avec les réponses de Salmon* [2e rédaction].

Commencement du xve siècle. Parchemin. 265 sur 195 millimètres. 260 feuillets; avec une foliotation ancienne aux encres rouge, bleue et or, qui s'arrête au fol. CX; six feuillets, qui devaient être historiés, ont été enlevés d'ancienne date, fol. 1, 25, 82, 93, 109 de la foliotation ancienne, et un feuillet entre les feuillets actuels 107 et 108. Écriture à longues lignes. Miniatures; bordures; initiales décorées. Reliure ancienne, velours vert sur ais de bois (présentant les traces d'ornements en métal, cinq rosaces sur chaque plat et les fermoirs, qui ont disparu).

Ce manuscrit, d'une exécution extrêmement soignée et d'un réel mérite artistique, nous paraît être l'exemplaire de dédicace de la seconde rédaction du travail de Salmon. L'ouvrage avait été achevé et présenté dans sa première forme à Charles VI en 1409; l'exemplaire de présentation, l'un des plus beaux manuscrits du xve siècle, est aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale (fr. 23279)[2].

1. Cf. un article de l'abbé Sallies dans les *Mém. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, t. XV (1743), p. 796-800; Ernest Langlois, *Manuscrits français de Rome antérieurs au XVIe siècle*, dans les *Notices et extraits des mss. de la Bibl. nat.*, t. XXIII (1889), 2e partie, p. 110.

2. Une description détaillée en a été donnée dans le *Catalogue de la vente du duc de La Vallière*, t. III (1783), p. 197-206; cf. aussi Levesque, *Notices et extraits...*, t. V; Leroux de Lincy, *Paris et ses historiens*, Paris, 1844, p. 344; comte Paul Durrieu, *le Maître des Heures de Boucicaut*, Paris, 1906, p. 22-23 (extr. de la *Revue de l'Art*); C. Couderc, *Catalogue des mss., exposition de portraits peints et dessinés...*, Paris, 1907, p. 21-22, et *Album de portraits d'après les collections du Département des mss.*, Paris, 1908, p. 25-26, avec la reproduction de plusieurs miniatures, pl. LVII-LXI.

Quelques années plus tard, Pierre Salmon remania son ouvrage pour l'adapter aux circonstances nouvelles. Il supprima les documents relatifs à ses relations antérieures avec le duc de Bourgogne, dont le souvenir était devenu compromettant pour lui, et inséra dans la troisième partie des lettres des années 1410 et 1411 ; enfin, il ajouta une quatrième partie, qui n'est qu'un long et ennuyeux traité de morale. C'est le texte de cette seconde rédaction, revue et augmentée en 1412 ou 1413, que donne le manuscrit de Genève[1].

Sans être aussi abondante et variée que l'illustration de l'exemplaire de dédicace de 1409, celle de ce volume plus petit n'en est pas moins de premier ordre. Les trois grandes vignettes qui subsistent seules sont des morceaux excellents et font regretter ce qui a disparu. Inspirées, mais non copiées servilement, des images du premier exemplaire, elles ne leur cèdent en rien au point de vue de l'exécution et sont certainement dues à la même main. Rappelons à ce propos que M. Paul Durrieu a cru pouvoir attribuer trois des miniatures de l'exemplaire de 1409 à l'enlumineur des *Heures* du maréchal de Boucicaut[2].

Le groupement des personnages, leurs attitudes dans les deux peintures du manuscrit de Genève, où l'on voit Charles VI en conférence avec Salmon, ne sont pas tout à fait les mêmes que dans les images correspondantes du grand exemplaire, mais l'effet général est identique. Allongé sur un lit de parade drapé de tentures bleues fleurdelisées (fol. 4) ou rouges et brochées d'or (fol. 7), le roi devise avec son secrétaire agenouillé à son chevet, tandis que trois seigneurs, parmi lesquels on a reconnu en particulier le duc de Berry, causent à quelque distance; ceux-ci portent des vêtements courts et d'étoffes unies dans les vignettes de Genève, tandis qu'ils sont vêtus de houppelandes brodées d'emblèmes dans l'exemplaire de 1409. Mais, dans les unes comme dans les autres, les figures des personnages sont frappantes de vie et d'expression et paraissent des portraits pleins de vérité. Peut-être même les types sont-ils encore plus caractérisés dans les peintures de Genève que dans les premières;

1. On le trouve aussi dans un manuscrit sur papier de la Bibl. nat. (ms. fr. 5032).

2. Cf. *le Maître des Heures de Boucicaut*, Paris, 1906, in-4°. M. Durrieu pense que l'artiste, resté inconnu, est aussi l'auteur des miniatures du *Livre des merveilles* (ms. fr. 2810 de la Bibl. nat.). Or, les images du ms. des *Demandes de Charles VI* de Genève présentent une parenté indéniable avec celles du *Livre des merveilles* (cf. C. Couderc, *Album...*, p. 26-27 et pl. LXII).

en même temps, il y a plus d'air et une perspective meilleure dans ces tableaux. Pour animer la scène, l'artiste a placé au premier plan deux bêtes favorites, un lévrier blanc et un petit singe, qui jouent gracieusement. Ces animaux sont d'un dessin impeccable. Les armes royales et la devise : *Jamés*, sont brodées sur la tapisserie ornant le fond et le tour du lit, et la devise de Charles VI reparaît au fol. 4 sur des banderoles dorées, qui forment avec deux paons et des feuillages les motifs de la bordure.

La troisième grande miniature, au fol. 145 v°, montre Pierre Salmon dans son cabinet de travail, une de ces architectures en façon de nefs ouvertes sur l'extérieur chères aux artistes de cette époque. Dame Raison, accompagnée de ses sœurs, Foi et Espérance, viennent le visiter et lui présentent un tableau, où sont inscrits les noms des vices. Un grand nombre de scènes analogues, très finement peintes (l'auteur et les personnages allégoriques, l'auteur et le roi, le roi en oraison), figurent dans les panses des grandes initiales historiées. Les armes royales s'y voient aussi. Le magnifique encadrement de la page 145 v° et nombre de bordures d'une exécution parfaite rappellent les décorations de certains manuscrits du duc de Berry.

La calligraphie soignée, l'emploi des encres rouge, bleue et or pour les rubriques, concourent à donner au manuscrit l'apparence d'un volume de luxe. De même que pour l'exemplaire de 1409, dans la première et la seconde partie, les mots : *Le roy* sont toujours écrits en lettres d'or. Ces différents indices, joints à la présence signalée plus haut de la devise et des armes de Charles VI dans les bordures, établissent qu'il s'agit bien d'un exemplaire destiné au souverain.

Nous ne relevons, en fait de marque de propriété avant l'entrée du manuscrit dans la bibliothèque Petau, qu'une grande signature avec paraphe, soigneusement grattée, au verso d'un feuillet collé contre la couverture : *Menly* (?) ou peut-être : *Henry* (?).

Le fol. I, qui manque, contenait le début du prologue de cette seconde rédaction. On peut compléter cette lacune d'après le ms. fr. 5032 de la Bibl. nat. Ce préambule est différent de celui de la première rédaction.

Fol. II (aujourd'hui coté 1), incipit : qui tous roys regnent, vous doint salut de ame et de corps.

La 1re partie s'étend du fol. 1 au fol. 23.

Le fol. XXV (entre les fol. actuels 23 et 24) ayant été enlevé, le

commencement de la 2e partie a disparu. Cette partie embrasse les feuillets 24 à 77. Le texte n'offre pas la subdivision en chapitres, que l'on observe dans deux manuscrits de la Bibl. nat., mss. fr. 5032 et 9672. Il est continu, de même que dans un autre manuscrit de la Bibl. nat., ms. fr. 5070. — 3e partie, fol. 77 v° à 104. — 4e partie, fol. 105 à 258. Fin : Icy fine Raison son traittié, et lors l'acteur la remercie de ses peines et labeurs, et les aultres deux dames pareillement, et à tant prennent congié de luy, et demeure icelluy acteur tout seulet.

La seule partie intéressante du traité de Pierre Salmon, la troisième, où il a rappelé le rôle qu'il avait joué dans l'entourage de Charles VI, a été imprimée, d'après l'exemplaire de dédicace de la première rédaction, par G.-A. Crapelet[1], en 1823, et réimprimée, comme supplément à la *Chronique* de Froissart, par J.-A. Buchon[2].

Quant à l'auteur, Pierre Le Fruictier, dit Salmon, que l'on trouve désigné sous son véritable nom dans un sauf-conduit qui lui fut délivré en 1408, quand il se rendit en Italie, sa biographie a été l'objet de plusieurs notices[3]. Il vivait encore en 1424.

Ms. fr. **166** (Petau 46 et 47). Recueil factice : I. *L'enseignement de vraie noblesse.* — II. *Histoire d'Ecosse*, jusqu'en 1463. — III. *Le droit que le roy Charles VIIIe prétend au royaulme de Naples.* — IV. *Histoire de sainte Hélène* (en latin).

Fin du xve siècle. Vélin. 93 feuillets (le volume se compose de trois fragments d'origine différente). 315 sur 215 millimètres. Peintures et marges décorées, pour le premier traité seulement. Reliure basane brune, xviie siècle, aux armes de Petau.

En faisant relier à nouveau ce petit volume, Alexandre Petau lui avait donné pour titre : *Plusieurs traités moraux;* le catalogue

1. Sous le titre de *les Demandes faites par le roi Charles VI, touchant son état et le gouvernement de sa personne, avec les réponses de Pierre Salmon, son secrétaire et familier.* Publiées, avec des notes historiques, d'après le ms. de la Bibl. du Roi, par G.-A. Crapelet, Paris, 1823, in-8°, pl.

2. Sous le titre inexact de *Mémoires de Salmon*, dans la *Coll. des Chroniques nationales françaises*, publ. par J.-A. Buchon, t. XV. Buchon a reproduit aussi une notice sur les deux mss. de la Bibl. nat., mss. fr. 23729 et 5032, qui avait été insérée par Levesque dans les *Extraits des mss. de la Bibl. nat.*, t. V, Paris, an VII.

3. Cf. la notice de Levesque, citée ci-dessus; H. Moranvillé, *la Chronique du religieux de Saint-Denis et les Mémoires de Salmon*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. L, 1889, p. 5, 575. M. Moranvillé concluait à l'identification de

de vente de sa collection porte : *Divers traités de morale, par un chevalier anglais*, dénomination qui a été reproduite par Senebier. Nous indiquerons le contenu des quatre parties de ce recueil :

I, fol. 1-81. *L'enseignement de vraie noblesse.* — Ce traité, qui forme le corps principal du manuscrit, ne porte pas de titre. Mais nous avons pu l'identifier avec un ouvrage dont les manuscrits, peu nombreux, commencent en général par ces lignes, qui n'ont pas été copiées dans le présent exemplaire : *Cy commence ung petit livre intitulé le Enseignement de vraye noblesse. Prologue.* Hennin n'en citait qu'un seul manuscrit[1] ; la *Bibliothèque protypographique* en mentionne trois, qui faisaient partie de la bibliothèque des ducs de Bourgogne. Nous avons vu trois manuscrits de l'*Enseignement de vraie noblesse* mentionnés dans les catalogues de Chantilly[2], de l'Arsenal[3], de la Bibliothèque nationale[4], et il en existe probablement encore quelques autres.

Cet ouvrage n'a pas été imprimé. C'est un traité de morale chevaleresque. L'auteur ne s'est pas nommé. Il laisse seulement entendre qu'il est chevalier et Flamand de naissance. Le plan et le contenu de son ouvrage ne dénotent pas grande originalité. Pour se conformer à une mode littéraire de son temps, celle des dialogues allégoriques, le chevalier-écrivain entreprend de raconter un entretien qu'il aurait eu, au mois de mai 1440, avec dame Imagination, alors qu'il se rendait en pèlerinage à Notre-Dame de Hal en Hainaut. Après lui avoir tenu de fort beaux et sages discours, Imagination lui a enjoint de coucher par écrit, pour le profit d'autrui, les leçons dont elle l'a fait bénéficier. Pour lui obéir, il expose donc des enseignements et des préceptes de morale, les mêmes que l'on trouve dans tous les ouvrages de ce genre et de cette époque.

Ce qui prête à l'exemplaire de Genève un intérêt tout particulier, c'est sa provenance.

Salmon avec l'auteur de la *Chronique*, hypothèse qui a été depuis lors abandonnée; B. Prost, *Pierre Salmon et la Chronique de Saint-Denis*, dans les *Archives historiques et littéraires*, t. I, 1889; Noël Valois, *Jacques de Nouvion et le religieux de Saint-Denis*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXIII, 1902, p. 233.

1. Cf. *Monuments de l'histoire de France*, t. VI, p. 67.

2. Ms. 1445 de Chantilly. Cf. duc d'Aumale, *Chantilly. Le Cabinet des livres. Manuscrits*, t. I (1900), p. 242-244.

3. Ms. 2329. Cf. Henry Martin, *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal*, t. II (1896), p. 478-479.

4. Cet exemplaire est daté de 1496.

Au bas de l'encadrement du fol. 3, où débute le texte de l'*Enseignement de vraie noblesse*, figurent des armoiries[1] entourées du ruban de l'Ordre de la Jarretière brodé de la devise : *Honny soit qui mal y pense*, qui sont certainement celles du fameux comte de Warwick, Richard Nevill, le *Faiseur de rois* (1428-1471), si connu par le rôle considérable qu'il a joué dans les guerres des Deux-Roses.

Ce manuscrit a été transcrit et décoré dans les Flandres, comme l'atteste la miniature-frontispice du style flamand de la seconde moitié du xv[e] siècle. On y assiste à la rencontre de l'auteur, qui vient de mettre pied à terre et tient son cheval par la bride, avec dame Imagination. Dans le fond se profile l'église de Notre-Dame de Hal. Un encadrement composé de fleurs (ancolies, œillets, etc.), de fraises, de rinceaux, couvre la marge. Parmi le décor, on remarque un ours blanc enchainé à un arbre sec. La transcription du texte doit être de l'année 1464, date qui forme l'explicit de cet ouvrage et qui paraît s'appliquer à l'achèvement

1. L'identification de cet écu aux nombreuses partitions n'a pas été aisée. Il se blasonne ainsi : écartelé : au 1, parti : au 1[er], de gueules à la fasce d'or accompagnée de six croix recroisetées du même, posées en fasce, 3 et 3 (Beauchamp); au 2[e], échiqueté d'or et d'azur, au chevron d'hermine (Warwick); au 2 de l'écartelé, parti : au 1[er], d'argent à 3 fusées de gueules accolées en fasce (Montacute ou Montagu-Salisbury); au 2[e], d'or à l'aigle de sinople, becquée et armée de gueules (Monthermer); au 3 de l'écartelé, de gueules au sautoir d'argent et un lambel de 3 pendants d'azur (Nevill); au 4 de l'écartelé, écartelé : au 1 et 4, d'argent à 3 chevrons de gueules; au 2 et 3, contre-écartelé : au 1 et 4, d'argent plein; au 2 et 3, de gueules à la frette d'or, et une bande de sable brochant sur l'écartelé (Le Despenser). Cf. Segar and Edmondson, *The arms, supporters, badges, etc., of the sovereigns, with the arms of the knights companions of the most noble Order of the Garter* (British Museum, Kings mss. 398 to 416); Will. Dugdale, *The baronage of England*, t. I (1675), p. 304-307; sir Bernard Burke, *A genealogical history of the dormant, abeyant, forfeited and extinct peerages of the British empire*. Londres, 1866. — Comme il y a eu diverses alliances entre les Beauchamp et les Nevill, on pourrait hésiter sur le nom du personnage auquel il convient d'attribuer les armes ci-dessus. Mais la présence des quartiers Montagu et Le Despenser restreint le champ des conjectures. Restent seulement Henry Beauchamp, duc de Warwick, mari d'Ann Nevill, sœur de Richard, et celui-ci. Mais le duc de Warwick est mort en 1445, longtemps avant la date de 1464 inscrite sur cet *Enseignement de vraie noblesse*. C'est donc bien le *King-maker* en personne, Richard Nevill, mari de la sœur du duc de Warwick, Anne Beauchamp, et créé comte de Warwick après la mort de sa nièce Anne Beauchamp, comtesse de Warwick (1449), qui a fait peindre sur ce volume ses armes entourées de la Jarretière qu'il s'était attribuée lui-même.

de la copie plutôt qu'à la rédaction[1]. Les armes de Warwick ont été peintes en même temps que la vignette et le décor marginal, car elles font partie intégrante des motifs de l'encadrement. On peut donc supposer que le comte de Warwick a acquis ce manuscrit quand il se réfugia en France; peut-être, étant donnée la provenance flamande, vers le temps où il vint de Calais avec un sauf-conduit, en 1469, et fut reçu par le duc de Bourgogne à Saint-Omer. Il est curieux, quand on songe à la carrière du *Faiseur de rois*, de le voir prendre plaisir aux préceptes de morale et de dévotion de l'*Enseignement de vraie noblesse*.

Début du prologue : Pour m'acquitier d'une promesse que j'ay faicte à Dame de trèsgrant renommée, passer temps et eschever oyseuse, mère des vices, moyennant la grace de Dieu, que devotement appelle à mon aide, veul exposer une merveilleuse adventure qui nagaires m'est advenue...

Commencement du traité : Comment Imagination vestue et atournée moult noblement s'apparut à l'acteur de cest livre en faisant le pelerinaige Nostre Dame de Hal en Hénau. Par la grace de nostre seigneur Jhesucrist, dont tous biens procedent, me vint devotion et voulenté d'aler viseter la glorieuse Vierge Marie en son eglise de Hal en la conté de Haynnau. Et pour ceste chose acomplir, me parti de la ville de Lille en Flandres, et vins jusques en la ville d'Enghien, de laquelle parti le ve jour du moix de may en l'an mil quatre cens et quarante, pour aler audit lieu de Hal...

Fin, fol. 80-81 : Priant nostre Seigneur Jhesuchrist, nostre bon createur, que ce que j'en ay fait soit à sa loenge, doctrine et exaucement des princes et leur chevalerie, et prouffit à la chose publique, qui par sa doulce grace nous doinst paix en ce siecle et paradis en fin. Amen. — Escript en l'an de grace mil quatre cens soixante quattre, le quatriesme jour de septembre.

II, fol. 82-90. *Histoire d'Écosse*, fort abrégée et tout à fait légendaire quant aux origines. Les derniers événements relatés sont la mort de James II, la régence exercée par sa veuve, enfin la mort de celle-ci, survenue en 1463.

L'écriture de cette *Histoire* est différente de celle de l'*Enseignement de vraie noblesse*, moins soignée, plus petite et d'une encre

1. En effet, si l'on rapproche l'adverbe *nagueres* que l'auteur emploie dans son prologue, en parlant d'un songe qu'il aurait eu en 1440, il faut conclure que la date de 1464 inscrite à la fin du livre ne peut concerner sa composition, mais seulement la transcription.

plus noire. Elle date aussi de la seconde moitié du xv[e] siècle. On voit au commencement un blason aux armes d'Écosse, très grossièrement peint. A la fin, ces lignes d'une grosse écriture de la fin du xv[e] siècle ou du commencement du xvi[e], que l'on retrouve dans des annotations marginales de cette *Histoire : Se lyvre me bailla Mons[r] Daubengy* [*d'Aubigny*], *et fut fet par ung grant cler escossoiz, nommé Irlandia, mort à Paris lonc tems.* Il s'agit là évidemment de Bernard Stuart, troisième seigneur d'Aubigny[1], capitaine des gardes écossais. Il jouit d'une grande faveur auprès du roi de France et fut chargé de plusieurs missions diplomatiques. En 1494, Charles VIII l'envoya auprès du pape pour exposer ses droits sur la couronne des Deux-Siciles. Cette circonstance explique la présence du morceau qui suit.

III, fol. 91 r°. *Le droit que le roy Charles VIII[me] pretend ou royaulme de Naples.* D'une écriture encore plus cursive et plus fine que l'*Histoire d'Écosse;* de 1492 environ. C'est un résumé très succinct des arguments à invoquer à l'appui des revendications du roi de France basées sur les droits des princes d'Anjou (cf. ci-dessus mss. fr. 83 et 87).

IV, fol. 91 v°-93 r°. *Histoire légendaire de sainte Hélène.* Cette vie de sainte Hélène, qui aurait été la femme et non pas la mère de Constantin, présente beaucoup d'analogie avec celle qui a été imprimée par John Capgrave[2] et qui, dans le texte complet, est précédée d'un prologue, et commence ainsi : *Helena, sanctissima femina, Christianæ religionis basis, ... Cloelis, regis Britanniæ, unica fuit filia...*

Commencement : Gloriosissima regina Helena fuit filia Cloelis, regis Britonum... — Fin, fol. 93 r° : Cujus corpus a fidelibus est honorifice sepultum et conditum sub anno Domini.

Ms. fr. **168** (Petau 183). *Le livre du roy Modus et de la royne Racio. — Le Songe de la pestilence.*

Fin du xv[e] siècle. Vélin. 165 feuillets (avec une numérotation ancienne III-V, VIII-CLXIX; les feuillets I, II, VI, VII ont disparu). 410 sur 280 millimètres. Écriture à deux colonnes. L'illustration se compose de 120 primatures et

1. Né vers 1447, mort en 1508. Cf. *Dictionary of national biography*, LV, p. 72-73.
2. *Nova legenda Anglie*, Londres, 1516, vel., goth., fol. 173 v°-176 v°.

5 esquisses à la plume; 132 espaces réservés pour des vignettes sont restés en blanc et 3 images ont été exécutées au XVIIe siècle[1], deux au fol. 107 v°, une au fol. 108. Initiales décorées. Reliure veau brun, XVIIe siècle; tranche dorée.

Ce volume avait souffert, quand il est entré, vers la fin du XVIe siècle, dans la collection Petau. Quatre feuillets avaient été perdus, et les premiers feuillets subsistants étaient déchirés sur les côtés. On les répara et on peignit les armes des Petau au bas du premier feuillet, en surcharge sur un écusson plus ancien qui avait été effacé. Par transparence, on distingue de faibles vestiges de ce blason primitif : de gueules, à trois meubles de forme ronde, dont un seul, celui de la pointe, a laissé des traces assez distinctes : je crois reconnaître un anneau dentelé. Il ne serait donc pas impossible que nous ayons ici un volume provenant de la librairie du célèbre amiral de France Louis Malet de Graville[2]. Quoi qu'il en soit, un manuscrit aussi richement historié a dû être exécuté pour quelque personnage d'importance.

Comme il arrive fréquemment, la miniature-frontispice[3] est d'une facture très supérieure aux autres illustrations. C'est la preuve que le maître de l'atelier s'est entièrement chargé de l'exécution de la peinture principale. Quant à la décoration du reste du volume, il a confié à ses ouvriers le soin de colorier les vignettes dont il avait lui-même tracé les esquisses. En effet, les cinq esquisses à la plume qui n'ont pas été mises en couleur (fol. 70, 70 v°, 71, 71 v°, 84) sont hardiment tracées d'un trait ferme, qui dénote la main d'un maître, tandis que les miniatures achevées sont d'un faire lâché et mou, qui sent l'industrie et la hâte. Pourtant les couleurs sont belles et harmonieusement assemblées : dans cette harmonie apparaît encore le goût du maître, qui avait noté les couleurs à employer[4].

Le frontispice représente le roi Modus, la reine Racio et les « aprentis seigneurs » sous les apparences de la cour de France.

1. Travail exécuté par un enlumineur employé par les Petau. Cf. mss. fr. 1 et 186.

2. Il portait de gueules, à trois fermeaux d'or, et il avait le goût des beaux livres (cf. Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. II, 1874, p. 381; duc d'Aumale, *Musée de Chantilly. Manuscrits*, t. II (1900), p. 103-105).

3. Au fol. III (fol. actuel 1); les fol. I et II devaient contenir la table.

4. Au sujet des dessins des maîtres d'atelier, voir Henry Martin, *les Esquisses des miniatures*, dans la *Revue archéologique*, juillet-août 1904.

C'est une pièce magistrale, où l'on admire les portraits idéalisés de Charles VIII et d'Anne de Bretagne[1]. Le roi aux traits juvéniles, aux cheveux blonds dorés, la reine avec ses yeux bleus, son teint éblouissant, que fait ressortir sa robe bleue, brodée de fleurs de lis comme le dais sous lequel siègent les souverains, sont des visions de beauté et de grâce. Le groupe des apprentis seigneurs, de beaux gars aux cheveux blonds, comme le roi, aux yeux bleus, accentue encore l'impression de triomphante jeunesse qui se dégage de cette page. — Les costumes font déjà penser aux modes du règne de Louis XII et permettent de dater cette peinture des dernières années de Charles VIII, soit de 1496 ou 1497.

On ne connaît pas le nom de l'auteur du traité de vénerie et de fauconnerie intitulé *le Livre du roy Modus*. Cet ouvrage en prose mêlée de vers est à peu près contemporain du poème des *Déduits de la chasse*, par Gace de la Bigne, avec lequel il présente de nombreuses analogies. Il a dû être composé entre 1322 et 1338. Le plus ancien manuscrit, qui date de la seconde moitié du XIVe siècle, est conservé à la Bibliothèque nationale (fr. 12399). On y voit, à la suite de l'explicit, une inscription entourée de deux cercles concentriques présentant deux séries de lettres rouges et bleues, où l'on doit retrouver les noms des auteurs. Différentes interprétations en ont été données. On y a lu les noms de Henri de Vergy, seigneur de Feré, de Henri de Ferrières et Denis d'Hormes, enfin de Jean de Melun, sieur de Tancarville[2]. Le *Livre du roi Modus* a été imprimé à plusieurs reprises. La première édition est de Chambéry, 1486[3].

Le *Songe de la pestilence*, qui se trouve ici, comme dans la plupart des manuscrits, copié à la suite du *Roi Modus*, a été composé plus tard, vers la fin du règne de Charles V. D'après Chassant[4], le nom de l'auteur de ce traité de morale serait Denis d'Hormes. Le *Songe* a été imprimé à part, dès 1505.

Début du texte, fol. 1 (ancien fol. III; un prologue en vers, qui se

1. Cf. C. Couderc, *Album de portraits..., etc.*, p. 47 et pl. CIV et CV.
2. Cf. P. Paris, *les Manuscrits français de la bibl. du Roi*, t. V (1842), p. 205-213; duc d'Aumale, *le Cabinet des livres de Chantilly, Catalogue des manuscrits*, t. I (1900), p. 298-300; Henry Martin, *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal*, t. III, p. 213-214; H. Omont, *Catalogue des mss. français de la Bibl. nat., Ancien supplément français*, t. II, p. 516.
3. V. Brunet, *Manuel*, t. III (1862), 1785-1786.
4. Voir *Bulletin du bouquiniste*, 1er et 15 juin 1869.

trouve en tête du ms. fr. 12399 de la Bibl. nat. et des autres mss. complets, manque) : Au temps que le roy Modus donnoit doctrine de tous deduis... — Fin, fol. 100 : Par ainsi tes ennemys ne te pourront nuyre ne grever. — Explicit le livre des deduis de chiens et de oyseaux, que le roy Modus ordonna.

Fol. 100 : Cy devise le songe de l'acteur de la pestilence, et comment les vertus en furent chassiés. L'an de grace mil trois cens trente et huit[1], après ce que je ai eu coppié le livre des deduis, si comme ilz sont escris en ce livre, et comme je l'avoye veu et trouvé en un livre bien ancien, si comme le roy Modus les avoit ordonnées. En celluy an, le quart jour d'avril, que je estoye en grand pensée de trouver matiere plaisant, de laquelle je puisse remplir un livre... — Fin du *Songe*, fol. 169 v° : ... qu'il vueille garder le bon roy de France et tout son conseil, et tous les habitans dudit royaume de France. Amen.

Le récit des événements qui s'accomplirent pendant le règne de Charles V, rédigé sous forme de prophétie rimée, qui suit en général le *Songe de la pestilence*, n'a pas été copié ici.

Ms. fr. **169** (Petau 170). GASTON PHÉBUS, comte de Foix. *Le livre de la chasse.*

Parchemin. 2e moitié du XVe siècle. École flamande. 104 feuillets, avec une foliotation ancienne. 380 sur 260 millimètres. Écriture à deux colonnes. Miniatures; lettrines en or et en couleurs. Reliure veau brun, XVIIe siècle; tranche jaspée.

Ce manuscrit a appartenu en premier lieu à un bibliophile célèbre, Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse[2]. Son ex-libris, peint au bas du premier feuillet, a été effacé et ses armes remplacées par celles de Louis XII; mais on en voit la trace par transparence, sous l'écu fleurdelisé. On a laissé subsister les deux mortiers, montés sur des affûts et lançant des bombes, qui flanquaient le blason, et l'on peut encore discerner sur ces banderoles flottantes, malgré un grattage consciencieux, quelques-unes des lettres des devises de Louis de Bruges : *Plus est en vous*, *Meer es in w.*[3].

1. Le ms. fr. 1303 de la Bibl. nat., dont le texte est très proche de celui du ms. de Genève, à part quelques divergences vers la fin, porte ici par erreur : 1438.

2. Cf. J.-B.-B. Van Praet, *Recherches sur Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuyse, suivies de la notice des manuscrits qui lui ont appartenu.* Paris, 1831, in-8°, p. 152.

3. Voir Léopold Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. I, 1868, p. 140-146.

Contrairement à l'affirmation de Van Praet, ce volume était donc bien au nombre des livres de La Gruthuyse qui passèrent dans la bibliothèque de Louis XII.

En outre, M. Van Praet, qui n'avait sans doute pas pu voir ce manuscrit[1] quand il en a publié une description, le dépeint comme « enrichi de très belles miniatures ». Mettant à part la vignette-frontispice, on ne saurait nier que les miniatures de ce volume ne soient fort médiocres. Elles sont très nombreuses, il est vrai, mais leur profusion ne rachète pas leur peu de mérite. Les bêtes sauvages et les animaux domestiques que l'on a cherché à représenter sont mal ou sommairement dessinés ; les figures humaines manquent d'animation, et les fonds de paysages, avec leurs arbres en boules et leurs lointains azurés, sont d'une banalité fatigante. Tout cela est d'un art et d'une science bien rudimentaires et trahit la main d'artisans pressés.

Le frontispice, d'une valeur très supérieure aux autres miniatures, est de la main d'un bon artiste des Flandres. A cheval, entouré de ses écuyers et de valets, un grand seigneur s'apprête à partir pour la chasse. Ce n'est pas l'auteur de ce traité de vénerie, Gaston de Foix, mais bien Louis de Bruges, pour qui ce volume a été exécuté. Il est vêtu d'un justaucorps rouge, que cache un manteau bleu doublé de vert, et de chausses noires avec des bottes molles de cuir fauve ; au cou, il porte le collier de la Toison d'or, et la figure accuse une ressemblance certaine avec d'autres portraits du seigneur de La Gruthuyse[2]. Toute la scène, avec les allées et venues des valets de chiens, a du naturel et de l'animation. Dans le fond, un château flanqué d'une chapelle, et entouré de fossés,

1. Il dit en effet : « Ce manuscrit, enrichi de très belles miniatures et aux armes de la Gruthuyse entourées du collier de la Toison d'or, est dans la bibliothèque publique de Genève », et cite le *Catalogue* de Senebier, lequel ne parle pas, et pour cause, de la provenance, à lui inconnue, du manuscrit. Les armes que l'on voit actuellement sont celles de Louis XII. Or, M. Van Praet ajoute précisément : « Il n'était pas parmi les livres de ce seigneur quand sa bibliothèque vint enrichir celle du roi de France. » Quant au collier de la Toison d'or, il est probable qu'il entourait l'écu de Louis de Bruges, mais on n'en aperçoit plus le moindre chaînon.

2. Le nez est assez proéminent, le bas de la figure et le menton en retrait. Cf. en particulier C. Couderc, *Album de portraits...*, p. 47 et pl. XCII. En revanche, il n'y a pas d'analogie avec les autres portraits reproduits : *ibid.*, p. 47, 48, 50, pl. CVI, CVIII, CXII à CXIV.

s'élève au milieu d'une campagne verdoyante. L'ensemble est d'une composition harmonieuse et d'une couleur agréable, malgré une atmosphère trop opaque. L'encadrement se compose d'une succession de petits tableaux où se voient divers épisodes de chasse. Le feuillet a un peu souffert du frottement, circonstance qui a augmenté une certaine tendance à la mollesse, au flou, qui s'observe dans la facture de ces petites scènes.

Le traité de chasse composé par Gaston III, surnommé Phébus, comte de Foix (1331-1391), et dédié par lui à Philippe, duc de Bourgogne, a été imprimé plusieurs fois au XVI[e] siècle, où il jouissait encore d'une grande vogue, et plus récemment par J. Lavallée (Paris, 1853, in-8°)[1].

Fol. I, incipit : Au nom et en l'onneur de Dieu, createur et seigneur de toutes choses..., je, Gaston, par la grace de Dieu, surnommé Febus, conte de Foiz, seigneur de Bearne, qui tout mon temps me suys delité par especial en trois choses, c'est assavoir l'une si est en armes, l'aultre est en amours, et l'aultre si est en chasse...

Fol. II, incipit : Des alans. Secondement parleray... (même fol., plus loin :) Et fut commencié ce present livre le premier jour de may, l'an de grace de l'incarnacion nostre Seigneur M. CCC. IIII[xx]. et VII. — Fin, fol. CIII v° : Pour ce, je prye et supplie Messire Philippe de France, par la grace de Dieu, duc de Bourgoingne, conte de Flandres, d'Artois, de Bourgoingne... Et nostre Seigneur luy doinst tant de bien en ce monde et en l'aultre, comme il meismes le vouldroit. Amen.

Ms. fr. **170** (Petau 171). *De l'art de la chasse des oyseaux ;* traduction française du traité de fauconnerie attribué à Frédéric II, empereur d'Allemagne.

2[e] moitié du XV[e] siècle. Flandres. Parchemin. 152 feuillets (avec une foliotation ancienne de VI à CLVII ; les fol. I à IV qui contenaient la table ont disparu, et le fol. V, frontispice, n'est pas numéroté), plus 2 feuillets blancs préliminaires et deux à la fin, le premier et le dernier collés contre la couverture. 378 sur 260 millimètres. Écriture à deux colonnes. Peintures. Reliure veau brun, XVII[e] siècle ; tranche jaspée.

De même que le numéro précédent, ce volume a passé de la bibliothèque de Louis de Bruges dans la librairie de Louis XII, et l'on constate au premier feuillet les mêmes marques de propriété du

1. Cf. E. Langlois, *Notices et extraits...*, t. XXIII, 2[e] partie (1889), p. 124-125.

seigneur de La Gruthuyse, à demi effacées et en partie recouvertes par les armes royales[1].

Il y aurait aussi lieu de répéter la même remarque que pour l'exemplaire du *Livre de la chasse* de Gaston Phébus, au sujet de la supériorité incontestable de la vignette-frontispice sur les illustrations du reste du volume. Cette miniature, œuvre également d'un enlumineur flamand, ne paraît pas sortir du même atelier que le frontispice du manuscrit français 169. Il y a ici plus de vigueur dans le rendu, en même temps qu'une perspective meilleure; les têtes sont très caractéristiques et certaines doivent être des portraits. Mais il ne semble pas que l'artiste ait cherché à représenter Louis de Bruges[2] dans la personne du prince, l'empereur Frédéric II, apparemment, qu'il montre assis dans une vaste salle, entouré de plusieurs fauconniers, dont l'un, pliant le genou, vient lui présenter l'oiseau. Une dame s'approche de la chaire du prince. Par les fenêtres entr'ouvertes, on aperçoit les maisons de briques à pignons aigus d'une ville de Flandre, qui pourrait bien être Bruges[3]. Un encadrement, du même genre que celui du manuscrit français 169, montre toutes sortes d'oiseaux domestiques et de gibier de plume, près des maisons et sur les bords d'un cours d'eau peuplé d'oiseaux aquatiques, qui serpente à travers des campagnes accidentées. Le coloris est fin, le dessin très juste.

Mais, sitôt cette belle page tournée, on ne rencontre plus, dans les figures dont les marges de ce volume sont couvertes, que des représentations sommaires et maladroites d'oiseaux difficiles à reconnaître et des scènes de l'élevage et du dressage des faucons, intéressantes au point de vue de l'art de la chasse et de la fauconnerie, mais très faibles sous le rapport de l'art de la peinture; à cet égard, l'illustration est même inférieure à celle du numéro précédent.

Au milieu du XVIIIe siècle, ce manuscrit, alors en possession d'Ami Lullin, fut prêté par lui, en même temps que le *Livre de la*

1. Ce manuscrit n'a pas été signalé par Van Praet dans sa notice sur la bibliothèque de Louis de Bruges.

2. Voir ci-dessus, p. 306, note 1.

3. Cette vignette rappelle une illustration du *Livre des proprietez des choses* (British Museum, Royal ms. 15 E III, fol. 1), qui a été reproduite par M. George F. Warner dans les *Reproductions from manuscripts*, series I, p. 13 et pl. XXXVIII. Le manuscrit a été écrit à Bruges en 1482 par Jean du Ries.

chasse de Gaston Phébus et le *Traité des oiseaux de proie* de Charles Lescullier[1], à son ami, M. Huber-Alléon, qui préparait un ouvrage sur le vol des oiseaux de proie. M. Huber a tracé sur les feuillets dont ce volume est interfolié quelques belles et hardies esquisses d'oiseaux planant.

D'après la tradition qui a été consignée dans le texte de la traduction, l'empereur Frédéric II aurait composé vers 1247 ou 1248 un ouvrage sur la chasse aux oiseaux (*De re accipitraria*) pour son fils Mainfroi, qui y aurait fait plus tard quelques additions et de légères modifications[2].

La traduction française, dont ce manuscrit offre une version modernisée, a été faite par un écrivain anonyme pour Jean II, seigneur de Dampierre, mari d'Isabeau de Brienne. Le traducteur mentionne dans sa préface le fils de ses patrons, Guillaume de Dampierre, et leur bru, Jeanne de Chalon, dame de Wignori, ce qui permet de fixer la date de son travail entre 1290 et 1300.

Début du prologue du traducteur, fol. 1 (ancien fol. V) : La doctrine du saige ès proverbes est telle, car il enseigne que l'omme ait fiance en nostre Seigneur de tout son cuer.

Fol. 2 (ancien VI) : ... Ceste œuvre haultaine et griefve à exposer ay je envahie, ce sachent tous, et entreprinse à translater de latin en françois, à la requeste et à la peticion de trèsnoble baron, mon doulx seigneur, Jehan, chevalier, descendu de trèsnoble lignie et nez de sainte rachine, seigneur de Dampierre et de Saint Disier, et à la reverence de Madame douche dame Ysabel, dame de ce mesme lieu, descendue de trèshaulte sainte lignie de roi...

Fin, fol. CLVII : Encores, se de deux faucons, lesquelz il averra aucuneffoiz estre portez sur une main, l'un est perduz, il sera tost recouvrez. Et ces choses souffisent, qui sont dittes du tiroir du chappel et des autres choses en present.

Ms. fr. **171** (Petau 157). FRONTIN. *Le livre des stratagèmes;* traduction française par JEAN DE ROUVROY, doyen de la Faculté de théologie en l'Université de Paris, chanoine de l'église de Bourges.

2e moitié du xve siècle. Vélin. 127 feuillets. 245 sur 170 millimètres. Écri-

1. Ce dernier manuscrit, qui provenait aussi de la collection Petau (no 34 du Catalogue de vente), n'est pas parvenu à la bibliothèque de Genève.

2. Cf. J. Pichon, *Du traité de fauconnerie de l'empereur Frédéric II*, de

ture à longues lignes. En tête du volume, une grande initiale enjolivée; dans le texte, initiales ornées d'arabesques, aux encres bleue, rouge et noire. Reliure parchemin blanc, XVII[e] siècle.

Le texte de Frontin est précédé d'une dédicace du traducteur à Charles VII. Cette version se rattache à une première famille de manuscrits, qui comprend notamment l'exemplaire de dédicace, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale (fr. 24257)[1], et un manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal (ms. 2693)[2]. Une seconde série de manuscrits[3] contient, après l'hommage et l'expression des souhaits présentés au roi par le traducteur, cette souscription : *Jehan de Rovroy, doyen de la Faculté de theologie en l'Université de Paris et chanoyne de la chapelle de vostre palais de Bourges, vostre trèshumble chappellain et subget.*

La traduction des *Stratagèmes* occupe les fol. 3 à 113 v°.

Début de la dédicace, fol. 3 : A trèschristian, trèshault, trèspuissant prince, Charles septiesme, par la grace de Dieu roy de France... Mon naturel et souverain seigneur, Valere ou premier chapitre de son second livre recommande... [Prologue.] Pour semblable cause, aucuns de messeigneurs voz familliers m'ont bailliée la charge de vous translater de latin en romant pour vostre recreacion et esbatement ung livre qui s'appelle le Livre de stratagemes...

Fin du texte de Frontin, fol. 113 v° : Ilz ne se tindrent point sur leur garde et furent soudainement ruez, jus et desconfis tout en ung jour, et par mer et par terre.

Deux notes aux fol. 1 et 113 v°, qui constituaient apparemment les marques de propriété d'un des premiers possesseurs du livre, ont été grattées. Un ex-libris plus récent, de la fin du XV[e] siècle, se voit encore au fol. 113 v° : *Ce present livre apartient à Parisot Harmant. Qui le trouvera si luy rende.* C'est peut-être ce personnage qui a profité des feuillets restés en blanc à la fin du volume pour transcrire l'une ou l'autre des pièces suivantes :

Fol. 115 à 124. *Paraphrase en vers latins du Credo.* L'écriture est différente de celle du Frontin.

ses manuscrits, de ses éditions et de ses traductions, dans le *Bulletin du bibliophile*, t. XVI (1864), p. 885-900.

1. Cf. Ch. de La Roncière, *Catalogue des mss. français... Anciens petits fonds français*, t. II (1902), p. 296.

2. Cf. Henry Martin, *Catalogue...*, t. III (1887), p. 87.

3. Dont font partie entre autres deux manuscrits de la Bibl. nat., mss. fr. 1233 et 1235.

Début de la pièce :

Credo ego catholicus,
Simplex sim vel ierarchicus,...

Fin, fol. 124 v° :

Ille in fide claudicat,
Salvus esse non poterit. — Explicit.

Fol. 124 v°. *Description de la sainte Croix.* D'une autre main que la pièce précédente :

Quatuor ex lignis crux Domini dicitur esse :
Pes crucis est cedrus, corpus tenet ipsa cypressus,
Palma manus tendit, titulo letatur oliva.

Fol. 125-126 v°. *Poème satirique latin contre le mariage et les femmes.* Ce morceau, d'une latinité assez défectueuse, ne manque pas d'une verve humoristique, parfois un peu lourde.

Sit Deo gloria, laus, benedictio,
Johanni pariter, Petro, Laurentio,
Quos misit Trinitas in hoc naufragio,
. . . .
Ipsis trahentibus me de incendio,
Respondi breviter : Vobis consentio. — Explicit.

Ms. fr. **172** (Petau 4). Philippe Prevost, sieur du Plessis-Sohier-lez-Tours, conseiller et maître d'hôtel ordinaire du roi. *Le Mars*, c'est-à-dire de la militie, discipline et art de la guerre.

Fin du xvi° siècle. Papier. 311 feuillets. 345 sur 240 millimètres. Figures dessinées à l'encre. Reliure parchemin.

Le texte, surchargé de ratures, d'additions, de remarques, est de la main de l'auteur et parait avoir été préparé en vue de l'impression. Mais l'ouvrage n'a pas vu le jour. Les devises du sieur du Plessis : *Unius*, et : *Rien de mortel ne souspire mon âme*, y sont répétées en plusieurs endroits. Nous ne possédons guère, sur l'auteur du *Mars*, que les renseignements autobiographiques qu'il a insérés dans son ouvrage. Une quittance du 7 octobre 1594 porte sur une somme de 150 écus à lui payée par François Hotman, conseiller du roi et trésorier de son épargne, pour couvrir les frais d'un

voyage qu'il devait faire en Anjou, d'ordre et pour le service du roi. Il y est qualifié « Philippe Prevost, sieur du Plessis, gentilhomme à la suite du Roi »[1].

Son ouvrage contient des renseignements intéressants au point de vue de l'histoire de la tactique et de la cartographie militaire. A son dire[2], il n'existait en France, avant les dernières guerres civiles, aucun homme *capable de dresser une carte de camp pour le loger par les villages*, c'est-à-dire à même de tracer un plan de dislocation. Du Plessis assure n'avoir jamais rencontré un maréchal de camp en état d'en dessiner le premier trait et bien moins encore d'établir un plan de bataille. Et c'est ainsi que Du Plessis est amené à exposer des vues fort justes sur l'instruction des maréchaux de camp[3].

Au verso du titre se trouve une dédicace à Henri IV, datée du 16 mai 1591. Au feuillet suivant, un dessin à la plume représentant un trophée d'armes; au-dessous, une seconde dédicace, en latin, à Henri IV, avec la date : CIↃ · IↃ · XCII · xviii · Cal. Junias (14 mai 1592). A l'envers de ce feuillet est collée une grande figure de Pallas, tracée à l'encre, avec cette légende : *A la vertu militaire et au sacré génie de Henri IIII, roi de France et de Navarre*. Une note indique que cette figure devrait se trouver au fol. 90.

Fol. 3-4. Épître de l'auteur au roi, datée du Plessis-Sohier-lez-Tours, 18 octobre 1591, et signée : « Le Plessis-Sohier ». — Suit un sonnet adressé au roi.

Fol. 4 v°. Frontispice sous forme d'un portail, surmonté d'un buste de Du Plessis; au-dessous, un cartouche, qui porte ces mots : « De son âge le LXXII. » — Suivent trois sonnets de Du Plessis à ses amis, au lecteur et à son livre.

Fol. 7. Sonnet à Du Plessis par le s^r^ Du Perat. — Fol. 7 v°. Sonnet soi-disant adressé à Du Plessis par Ét. du Bertas, mais en réalité de lui-même, car il a noté en marge : « Faut refaire le sonnet ». — Fol. 8-9. Diverses pièces dédiées à Du Plessis par Io. Forg., pres[ident] de la c[our], in foro justè agens, Maillé, s^r^ de Valesne, Antoine Macé (en latin).

1. Bibl. nat., Pièces originales, vol. 2378, fol. 37.
2. Ms. fr. 172, fol. 21.
3. Ibid., fol. 227-228.

Fol. 10-310. *Le Mars*. Dans le texte et hors texte, de nombreux plans de batailles, levés de camps, etc. L'ouvrage se termine par un sonnet au lecteur :

J'armoi ce Mars de cuirace et de lance...

Ms. fr. **173** (Petau 18). Recueil d'ornements d'architecture.

Milieu du XVI[e] siècle. Papier. 64 feuillets. 295 sur 210 millimètres. Figures à la plume ; cartonné.

Ce recueil, intitulé : *Cayers d'architecture*, contient en premier lieu des notions générales d'architecture, puis un certain nombre de dessins de moulures, entablements, plafonds, corniches, colonnes, etc., accompagnés d'un commentaire. Les motifs reproduits sont empruntés au style antique ou à celui de la Renaissance. Au fol. 40, un cartouche porte la salamandre couronnée de François I[er] et quatre F entourés de cordelières.

Plusieurs feuillets de ce recueil présentent des filigranes figurant un pot à anse, surmonté d'un trèfle, différant quelque peu les uns des autres, tantôt avec le nom de *Simonet*, tantôt avec les initiales *N. P. T.*, ou d'autres. D'après M. Briquet, les papiers ainsi marqués proviennent de la Champagne[1].

Hippolyte AUBERT.

(A suivre.)

1. Cf. C.-M. Briquet, *les Filigranes*, t. IV, p. 626.

BIBLIOGRAPHIE

Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques, publié sous la direction de Mgr Alf. BAUDRILLART et de MM. Alb. VOGT et U. ROUZIÈS. Fasc. II : *Achot-Adulis*. Paris, Letouzey et Ané, 1910. In-4°.

Le deuxième fascicule de cette importante publication ne dément en rien la bonne impression que nous avait donnée le premier (voy. la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXXI, p. 370). Les articles consacrés aux religieux bénédictins, franciscains et jésuites, articles dus aux RR. PP. Ursmer Berlière, Antoine de Sérent, Rivière et Griselle, sont nombreux et bien documentés; nous pouvons en dire autant de ceux de M. l'abbé Fraikin sur les évêchés et les abbayes de l'Italie. Signalons encore le très bon article de notre confrère M. de la Martinière sur Adémar de Chabannes et les diverses notices sur les Actes des martyrs : actes arméniens (par le P. Tournebize), actes coptes et syriaques (par M. l'abbé Nau), actes grecs et latins (par M. Dufourcq).

Parmi les quelques lacunes, bien difficiles d'ailleurs à éviter dans un recueil de ce genre, nous signalerons l'insuffisance de l'article consacré au poète Adam de le Hale; l'édition des *Canchons et partures*, publiée par R. Berger, n'est pas mentionnée, non plus que le très important compte-rendu qu'en a écrit M. Guesnon dans le *Moyen-Age*, ni les autres travaux de ce dernier savant sur les trouvères artésiens. Insuffisant aussi, et même inexact, est l'article relatif à l'évêque de Nantes Actard; l'auteur de cet article, M. Besson, a regrettablement omis de consulter des ouvrages capitaux, comme l'*Histoire de Bretagne* d'Arthur de la Borderie et la *Chronique de Nantes;* l'éditeur de ce dernier texte, M. René Merlet, a précisément donné (p. XXXVII, n. 2), dans une note sur la situation particulière des évêques de Nantes, des indications qui ne laissent plus « inexplicables » certains traits de la vie d'Actard; il eût également fallu signaler les théories récemment émises par M. Colmant et qui attribuent à ce prélat la paternité des Fausses Décrétales (*Positions des thèses* de l'École des chartes, promotion de 1907; cf. les *Annales de Bretagne*, t. XXII, p. 515). Mais, répétons-le, ce *Dictionnaire* est très bon dans son ensemble et il constitue un instrument de travail indispensable.

André LESORT.

Histoire ecclésiastique d'Eusèbe; texte grec et traduction française, publ. par l'abbé Em. Grapin. Paris, Alph. Picard, 1905 et 1911. 2 vol. in-12, 5 fr. le vol. (*Textes et documents pour l'étude historique du christianisme*, publiés par Hipp. Hemmer et Paul Lejay, fasc. 2 et 14.)

On connaît le caractère particulier de la collection entreprise par MM. les abbés Hemmer et Lejay. Leur dessein étant de donner aux hommes d'étude, historiens ou théologiens, des éditions facilement accessibles par leur format et par la modicité de leur prix, ils ont renoncé délibérément à toutes recherches originales pour l'établissement critique des textes qu'ils publient; mais ces éditions, ils les veulent rigoureusement scientifiques, et, pour cela, ils adoptent le meilleur texte connu, tel qu'il a été déterminé par la publication la plus récente et la plus savante. Une sobre annotation met le lecteur au courant de la tradition manuscrite, de la bibliographie des principales études déjà consacrées à l'auteur et à son œuvre, des difficultés soulevées par certains passages et des discussions auxquelles ont donné lieu ces difficultés. Enfin, une traduction française, aussi littérale que possible, est placée en face du texte original et permet au lecteur de prendre une connaissance plus rapide de l'ouvrage, connaissance qui, dans bien des cas, sera pour lui suffisante.

En ce qui concerne particulièrement l'*Histoire ecclésiastique d'Eusèbe*, il semble inutile de signaler son importance pour l'étude des premiers siècles du christianisme. L'édition reproduite par M. Grapin est celle qu'a donnée Schwartz dans les *Griechische christliche Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, de l'Académie des sciences de Berlin (Leipzig, Hinrichs, 1903-1908); parmi les notes, quelques renvois à la très ancienne traduction syriaque, renvois empruntés à la traduction allemande donnée par Nestle dans les *Texte und Untersuchungen*, éclairent heureusement certains passages. La traduction, faite avec un soin scrupuleux, semble parfaitement exacte; elle se lit sans aucune fatigue et l'on sent à peine l'effort qu'il a dû en coûter à son auteur pour rendre dans notre langue la pensée grecque, si différente de la pensée française.

André Lesort.

Edward B. Krehbiel. *The interdict, its history and its operation.* Washington, American historical association, 1909. In-8°, viii-184 pages.

Cet ouvrage, auquel l'American historical association a décerné en 1907 le prix Herbert Baxter Adam, destiné à récompenser des travaux sur l'histoire européenne, est divisé en quatre chapitres : origines et

histoire de l'interdit, fonctionnement de l'interdit, effets de l'interdit, atténuations et levée de l'interdit. Cette censure apparaît comme une excommunication générale, moins sévère cependant que l'excommunication, en ce sens qu'elle atteint seulement par le dehors les fidèles frappés, en les privant des secours religieux, mais qu'elle ne les retranche pas de la société catholique, comme le fait une sentence d'excommunication. Née, semble-t-il, vers le début du VIIe siècle, elle n'est guère employée par le Saint-Siège avant le XIe siècle. Un long appendice (p. 86-163) donne l'énumération des interdits prononcés pendant le pontificat d'Innocent III (1198-1216), avec une notice historique sur chaque cas particulier. Une bonne bibliographie, soigneusement établie, et un index détaillé terminent le volume.

André LESORT.

Dr Ludwig SCHMIDT. *Allgemeine Geschichte der Germanischen Völker*. Munich et Berlin, Oldenbourg, 1909. In-8°, XIV-245 pages. (*Handbuch der mittelalterlichen und neueren Geschichte*, herausgeg. von G. von Below et F. Meinecke.)

M. L. Schmidt, connu par d'importants travaux sur l'histoire des Vandales, a donné, dans le *Handbuch* de G. von Below et F. Meinecke, un tableau très clair et très précis de l'histoire des peuples barbares d'origine germanique jusqu'au milieu du VIe siècle. Les arguments d'ordre philologique, anthropologique ou sociologique, que l'on a cru parfois devoir invoquer dans l'étude de ces époques primitives, sont appréciés par l'auteur avec une certaine sévérité, qui, surtout dans un ouvrage de ce genre, pourra mettre le lecteur en garde contre des hypothèses plus intéressantes que solides. Les renseignements précis que l'on peut tirer des textes narratifs judicieusement analysés sont d'ailleurs plus abondants qu'on ne serait tenté *a priori* de se l'imaginer. On trouvera, dans le livre de M. Schmidt, non seulement des renseignements sur les migrations primitives des tribus germaniques, mais aussi un bon résumé de ce que nous pouvons savoir de l'histoire des premiers Mérovingiens, et des détails qu'il serait difficile de trouver ailleurs ainsi réunis sur les deux peuples qui ont joué alors un si grand rôle dans l'histoire générale de l'Europe, les Visigoths et les Ostrogoths.

R. POUPARDIN.

Monumenta Germaniae historica. Scriptores rerum Merovingicarum. T. V : *Passiones vitaeque sanctorum aevi Merovingici*, ediderunt B. KRUSCH et W. LEVISON. Hannoverae et Lipsiae, impensis bibl. Hahniani, 1910. In-4°, VIII-834 pages, 22 fac-similés.

Avec ce volume, l'édition critique des Vies de saints de l'époque

mérovingienne arrive à la fin du VIIe siècle. Pour mener plus rapidement à terme ce volume et le suivant, M. Bruno Krusch s'est assuré la collaboration d'un savant estimé, M. W. Levison, rompu aux méthodes de la critique, et l'on acceptera pleinement l'opinion du directeur de l'entreprise, quand il nous dit dans son avertissement « nomen solum mutatum est, at ratio ac disputatio eadem mansit ». On trouvera la vie de vingt-sept saints, plus l'*Historia Wambae*, de Julien de Tolède, qui constitue un hors-d'œuvre sans doute, mais qui sera le bienvenu. Les diverses régions constituant le *Regnum Francorum* offrent une contribution hagiographique très inégale. De ces vingt-sept documents hagiographiques, neuf concernent des saints dont la vie s'est, au moins en partie, écoulée dans le diocèse de Rouen (vies des saints Wandrille, Ouen, Filibert, Lambert, Ansbert, Condedus, Érembert, Vulfrand, Ermeland); cinq des saints du Nord (vies des saints Remacle, Amand, Omer, Bertin, Winnoc); quatre concernent la Champagne (Frodobert, Nivard, Faron, Menge); quatre l'Aquitaine (Vincentianus ou Viance, Meneleus, Praejetus ou Priest, Barontus); un le Laonnois (sainte Salaberge); deux la Bourgogne (Léger et Ragnebert ou Rambert); un la Suisse de langue française (Germain de Moutiers Grandval); un la Franconie (Kilian de Würzburg).

En faudra-t-il conclure que la sainteté a été moins répandue en dehors des régions que l'on vient d'énumérer? Une conclusion plus exacte c'est que les écoles « hagiographiques » étaient clairsemées. Il est remarquable que le tiers des documents publiés ici émane du diocèse de Rouen.

L'abbaye de Saint-Wandrille, notamment, a été, depuis le début du IXe siècle, une fabrique active de vies de saints. De la première moitié du IXe siècle datent les vies des abbés Lambert et Ansbert, de l'anachorète britton Condedus, d'Érembert, soi-disant évêque de Toulouse, de Vulfrand, évêque de Sens, d'Herbland, abbé d'Indre; et aussi la *Vita B* de saint Wandrille, que les éditeurs ont jugé inutile de reproduire. Aucun de ces textes n'est contemporain du saint dont ils prétendent retracer la biographie. Seule du groupe, la *Vita A* de saint Wandrille (mort vers 670), écrite vers 700 par un anonyme qui avait connu le saint dans sa vieillesse, a une véritable valeur.

L'auteur de la première *Vita Audoini* écrivait au début du VIIIe siècle, une génération après le saint. C'était un religieux de Rouen peu au courant de l'histoire de son temps. La vie de *Filibert*, abbé de Jumièges, mort à une date inconnue, après 683, qui utilise la précédente, n'a pas été écrite avant le milieu du VIIIe siècle.

Groupe du nord : la *Vita Remacli*, due à un moine de Stavelot du IXe siècle, est sans valeur. Il en faut dire autant de la *Vita Amandi* : postérieure d'un siècle à la mort du saint (décédé peu après 676), elle a été fabriquée sans doute à Noyon, peut-être par Gislebert, évêque de Tournai et Noyon, en même temps qu'abbé d'Elnone (Saint-Amand).

Le texte de la plus ancienne rédaction des vies des saints Omer, Bertin († 698) et Winnoc est dû à un seul et même auteur, ainsi qu'on l'avait déjà supposé à plus d'une reprise; cet auteur a écrit au début du IXe siècle, probablement un peu avant 811.

Groupe champenois : la *Vita Frodoberti* a pour auteur Adson († 992), qui écrivait trois siècles après la mort du fondateur de Montier-la-Celle (près de Troyes). Celle de *Nivard*, évêque de Reims († 673), est due à Auman, moine de Hautvilliers, lequel vécut sous Charles le Chauve. De la même époque est la vie de saint Menge (*Memmius*), évêque de Châlons-sur-Marne, au IVe siècle. La vie de saint *Faron*, évêque de Meaux, composée par un de ses successeurs, l'évêque Hilgarius, en 869, prétend puiser ses renseignements dans une biographie du saint faite par un Scot, Chillenus. M. Krusch est plus que sceptique sur l'existence de cette source (p. 173) et s'amuse (p. 788), comme M. Bédier, des philologues romanistes qui dissertent à perdre haleine sur le « chant de saint Faron ».

Groupe aquitanique : la *Vita Vincentiani, confessoris Avolcensis*, écrite à l'époque carolingienne, avant le onzième siècle, est un recueil de fables sur Vincentianus, qui a donné son nom à *Avolca*, aujourd'hui Saint-Viance (Corrèze). La *Vita Menelei* a utilisé le texte précédent; elle se place entre le Xe et le XIIe siècle. L'auteur ne savait rien de son héros, qu'il met en rapport avec Brunehaut et dont il veut faire le fondateur du monastère de Menat (Puy-de-Dôme), alors que celui-ci existait déjà au temps de Grégoire de Tours.

Par contre, la *Passio Praejecti, episcopi et martyris Arverni*, constitue un document des plus précieux, non seulement pour l'histoire de l'Auvergne, mais pour celle du règne de Childéric II (662-675). Son auteur appartenait à l'entourage du saint et était sans doute moine à Volvic, où Prix fut assassiné en 676 par les sénateurs arvernes. La *Visio Baronti, monachi Longoretensis*, appartient à un genre littéraire différent, mais bien connu. Elle a été composée dans le diocèse de Bourges, à Saint-Cyran (Indre), le 25 mars 678 ou 679.

Groupe bourguignon : la *Passio Leudegarii* a été écrite trois fois. Seule la rédaction entreprise par un moine de Saint-Symphorien d'Autun, dix ans à peine après la mort du saint (3 octobre 678 ou 680), a une grande importance historique. La deuxième rédaction, celle d'Ursinus, date seulement de la seconde moitié du VIIIe siècle et a été composée à Saint-Maixent de Poitiers. La troisième, vers 800, utilise successivement les deux précédentes. La *Passio Ragneberti, martyris Bebronensis* (Saint-Rambert-en-Bugey, Ain), utilise la rédaction d'Ursinus et se place sans doute au IXe siècle.

L'auteur de la *Vita Sadalbergae, abbatissae Laudunensis*, prétend avoir été témoin oculaire d'une guerre « récente » entre Thierry III et Dagobert II. Celui-ci ayant été tué en 679, la composition se place-

rait en 680, dix ans environ après la mort de la sainte abbesse de Notre-Dame de Laon. En réalité, l'auteur n'était pas un contemporain; il utilise la *Vita Columbani* tout en commettant de lourdes erreurs dans sa biographie; il peut avoir écrit au début du IXe siècle.

Un document important nous est, au contraire, fourni par la *Passio Germani, abbatis Grandivallensis*, par le prêtre Bobolenus. M. Krusch en place la composition en l'an 675 ou aux environs, donc au lendemain de l'assassinat de l'abbé de Moutiers-Grandval par la troupe d'Alamans menée par le duc d'Alsace, Chaticus.

L'apôtre de la Franconie avant Boniface, l'Irlandais Kilian, a été l'objet de la part d'un religieux de Würzburg d'une biographie au premier abord satisfaisante. Mais, comme il est certain qu'elle ne peut avoir été écrite avant 833, quelle confiance lui accorder pour des événements du VIIe siècle ?

Les éditeurs nous font espérer l'apparition, dans un délai rapproché, du tome VI des *Scriptores rerum Merovingicarum*. Il terminera cette publication magistrale et sans doute définitive.

Ferdinand LOT.

Abbé H. NETZER. *L'introduction de la messe romaine en France sous les Carolingiens*, avec une préface de M. l'abbé CLERVAL. Paris, Alph. Picard, 1910. In-8°, VI-366 pages.

Ce que M. Léopold Delisle avait fait pour la paléographie et l'ornementation des sacramentaires du IXe et du Xe siècle, M. l'abbé Netzer a voulu le faire à son tour en se plaçant au seul point de vue de la liturgie : 135 pages (72-205) de son livre sont consacrées à l'analyse des sacramentaires jadis décrits par l'illustre savant. En premier lieu, chacun des manuscrits est séparément analysé, puis leurs rubriques et leurs textes sont ensuite groupés fête par fête. Ce travail minutieux forme la base sur laquelle s'appuie toute l'argumentation de l'auteur, mais, en outre, ces textes sont éclairés à l'aide des ouvrages des liturgistes contemporains, Alcuin et Amalaire. Après avoir d'abord esquissé à grands traits l'histoire du mouvement unitaire qui, dès le VIIe siècle et principalement en Espagne, tendait à fondre entre elles les liturgies des diverses églises d'une même province ecclésiastique, puis celles des diverses provinces d'un même pays, M. l'abbé Netzer montre comment l'adoption de la liturgie romaine dans la France carolingienne fut beaucoup moins suscitée par le Saint-Siège que par Pépin le Bref et par Charlemagne; ce fut la chapelle du palais qui l'adopta d'abord et qui la propagea dans les autres églises. En passant par la chapelle impériale, elle recueillit des éléments étrangers, messes nouvelles ou morceaux de la composition d'Alcuin, et Amalaire lui-même, que l'empereur avait cependant envoyé à Rome pour y étudier

sur place les usages de l'église apostolique, ne se gêna pas pour modifier à son gré le sacramentaire grégorien. Des usages gallicans, tels que le chant du *Credo* et les prières de l'offertoire, subsistent après la réforme et ont même la vie si dure qu'ils finiront par passer dans l'*Ordo romanus*.

Cette dissertation est très bien conduite; l'analyse des textes est faite avec soin et dénote un véritable sens critique. Cependant, sans parler de trop nombreuses fautes d'impression, on regrette de trouver çà et là bien des traces d'inexpérience, qui déconcertent un peu le lecteur habitué à la rigueur des méthodes scientifiques. La localité où se tint le concile de 517 est généralement appelée « Epaône » et non « Epaon » (p. 15 et 18); on dit « Saint-Riquier » et non pas « Saint-Richier » (p. 55). Si M. l'abbé Netzer semble bien connaître les textes anciens et les ouvrages modernes susceptibles d'éclairer le sujet qu'il étudie, on peut lui reprocher de n'avoir pas toujours employé les meilleures éditions et d'avoir négligé quelques publications importantes : au lieu de citer (p. 30, n. 1) Paul Diacre d'après l'édition de Migne, il aurait été préférable de renvoyer le lecteur à celle des *Monumenta Germaniae;* à propos d'Amalaire (p. 57, n. 2), il fallait préférer à la notice un peu trop ancienne de Bégin celle qu'a publiée Mönchemeier en 1893 dans les *Kirchengeschichtliche Studien* de Münster et qui renferme des données utiles pour l'étude des problèmes abordés par M. Netzer. L'index bibliographique omet trop souvent d'indiquer le lieu et la date de publication, le format, le nombre des volumes des ouvrages qu'il énumère. Mais voici une lacune plus fâcheuse encore : pour rendre tous les services qu'on doit en attendre, ce livre devrait être muni de tables des noms des saints, des fêtes et des *incipit* des textes cités. Les textes très intéressants édités en appendice (fragments du sacramentaire de Saint-Vaast, cérémonies du sacre royal, prière rituelle pour le jugement de Dieu par le pain et le fromage, messe de Saint-Arnould, antiphonaire du sacramentaire de Saint-Amand) sont dépourvus de toute annotation, alors qu'il aurait au moins fallu identifier les fragments scripturaires qui y foisonnent.

Cependant, malgré ces imperfections dans la forme, le livre de M. l'abbé Netzer constitue une excellente et très utile contribution à l'histoire littéraire de l'époque carolingienne et à l'histoire de la liturgie. Pour peu qu'il se familiarise davantage avec les habitudes rigoureuses de l'érudition, son auteur nous donnera dans l'avenir des travaux qui marqueront dans cette branche du savoir humain.

André LESORT.

Henri Maillet. *L'église et la répression sanglante de l'hérésie.* Liège, Vaillant-Carmanne, et Paris, Champion, 1909. In-8°, XII-109 pages. (Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, fascicule XVI, publié et annoté par Karl Hanquet.)

Ce mémoire, rédigé en 1903 par un étudiant français, mort prématurément depuis lors, est publié par M. le professeur Hanquet qui, dans une courte préface, le présente au public et y ajoute quelques indications sur la littérature du sujet. La thèse soutenue par M. Maillet est celle-ci : jusque vers le milieu du XII° siècle, l'épiscopat se montre très hostile à l'exécution capitale des hérétiques, et si, à partir de cette date, il finit par admettre cette pénalité, il ne fait alors que tolérer un usage adopté depuis longtemps déjà par la justice séculière. Une des parties les mieux construites de cette dissertation est celle où l'auteur combat les conclusions de Julien Havet relativement à la Constitution impériale de 1224 : selon lui, cet acte ne s'appliquait pas seulement à la Romagne, ainsi que l'a prétendu Julien Havet, mais à toute la Lombardie, et, d'autre part, il est inexact que Grégoire IX l'ait jamais adopté dans les domaines pontificaux ni promulgué pour la chrétienté tout entière. Au contraire, « Grégoire IX, en 1235, à une époque par conséquent où la législation qui condamnait les hérétiques à la peine de mort dans toute l'Italie était établie, ne demandait encore contre des hérétiques, pourtant particulièrement coupables, que la peine du ban ».

André Lesort.

Mélanges sur l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, par J. Delaville Le Roulx. Paris, Alphonse Picard, 1910. Gr. in-8°.

Ce beau volume n'est autre chose que la réunion de dix-huit articles, chacun avec sa pagination spéciale, publiés par le savant historien de l'Ordre des Hospitaliers. Et bien que ces tirages à part proviennent des recueils les plus divers, *Bibliothèque de l'École des chartes*, *Revue historique*, *Archives de l'Orient latin*, *Revue de l'Orient latin*, *Mémoires des Antiquaires de France*, *Florilegium Melchior de Vogüé*, *Mélanges d'archéologie et d'histoire publiés par l'École française de Rome*, *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions*, *Mélanges Julien Havet*, *Moyen-Age*, ils sont tous de même taille et à grandes marges : d'où il résulte que l'auteur, dès la date de son premier article paru en 1879, avait prémédité le Corpus actuel. Non content de grouper des articles épars, M. Delaville Le Roulx les a pourvus, en appendice, d'une mise au point et d'une table des matières qui en facilitent considérablement l'usage.

Il les a rangés dans l'ordre chronologique de leur publication, au lieu d'adopter un classement méthodique. Peut-être ce dernier mode eût-il mis davantage en valeur les découvertes de M. Delaville Le Roulx, qui éclairent nombre de points demeurés obscurs dans l'histoire des Hospitaliers : la Chronologie des grands maîtres (article II) et celle des grands prieurs de Rome (XI), la Fondation du grand prieuré de France (XIII), la Rédaction des statuts successifs de l'Ordre, depuis la règle de Raymond Du Puy jusqu'à la compilation de Guillaume de San-Stefano (IX).

De même, en réunissant les articles IV, V, VII, VIII et XV, on reconstitue presque toute la sigillographie de l'Ordre, sceaux et bulles des divers dignitaires si soigneusement décrits dans un texte du XIII[e] siècle, sceaux des prieurs anglais, des officiers des langues d'Aragon et de Castille et autres reliques de la sphragistique conservées à Malte. Au premier siècle de sa création, la puissance d'extension de l'Hôpital était telle que les Teutoniques étaient en 1143 placés sous sa dépendance (X), qu'un archevêque Syrien de Gaza s'affiliait à lui (III), et que des femmes se faisaient hospitalières (XII).

Durant le grand schisme au contraire, quand la foi s'attiédit, l'Ordre de Saint-Jean perdit de son prestige jusqu'à donner asile à des aventuriers, les Talebart (XVII) et jusqu'à produire un anti-grand maître (I). Ce fut le moment où il fut dépossédé en 1402 par les Tartares de Tamerlan (XVIII) de la ville de Smyrne, qu'il occupait depuis soixante ans.

Le morceau capital des *Mélanges*, c'est l'Inventaire des pièces de Terre sainte (XIV). Il s'agit d'un groupe de 378 documents inventoriés au XVIII[e] siècle par l'archiviste du grand prieuré de Saint-Gilles, Jean Raybaud, dont les originaux sont aujourd'hui disparus, à peu d'exceptions près. Or, l'inventaire, découvert par M. Delaville Le Roulx aux archives départementales des Bouches-du-Rhône, révélait l'existence de nombreuses chartes signées des princes latins de Palestine et de Syrie entre 1107 et 1287 : rois de Jérusalem, princes d'Antioche et de Galilée, seigneurs de Césarée et de Margat, comtes de Tripoli, d'Édesse, d'Ascalon, patriarche d'Antioche, archevêques d'Apamée et de Tyr, évêques de Nazareth, de Raphanie, de Bérithe, d'Acre, abbé du Mont-Thabor, etc. Et je ne parle pas des actes émanés des rois de France, de Hongrie, de Portugal, de Chypre, de Sicile et du roi des Romains, des bulles pontificales et des transactions diverses passées par l'Ordre de Saint-Jean. M. Delaville Le Roulx a pris soin d'ajouter aux notices de Raybaud l'indication de l'original, quand il a pu, — mais c'est l'exception, — le retrouver aux archives de Malte. Ainsi annoté, cet inventaire forme un très utile complément à l'ouvrage bien connu de notre confrère, le *Cartulaire général des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*.

Ch. DE LA RONCIÈRE.

Clément V et Philippe IV le Bel, par Georges LIZERAND. Paris, Hachette, 1910. In-8°, XLVIII-508 pages.

Après les nombreux travaux déjà publiés, tant en France qu'en Allemagne, sur les relations de la papauté avec Philippe le Bel, M. Georges Lizerand a pensé qu'il pourrait encore donner un ouvrage intéressant sur ce sujet. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans son volume de nouveaux aperçus modifiant sensiblement ce qui était déjà acquis. Cependant, il a pu, grâce à la découverte de quelques documents encore inédits, préciser plusieurs points de détail et bien mettre en évidence le rôle joué par la papauté sous le pontificat de Clément V. Il nous est difficile, comme le fait remarquer M. Lizerand dans son introduction bibliographique, de suivre avec beaucoup de précision les relations qui s'établirent alors entre Clément V et Philippe le Bel. De nombreuses ambassades furent échangées entre les deux pouvoirs, sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement. Nous connaissons les noms de plusieurs personnages qui ne cessèrent d'aller d'une cour à l'autre, mais nous ignorons souvent quelles instructions leur furent remises ou les rapports qu'ils présentèrent à la suite de leur mission. Dans ces conditions, on ne peut que se livrer à des conjectures ou se contenter des renseignements souvent bien vagues contenus dans quelques documents officiels.

Il ne faudra donc pas demander au travail de M. Lizerand plus qu'il ne peut nous donner. La plupart des pièces diplomatiques nécessaires pour nous tenir au courant des négociations échangées entre Rome et la France nous faisant défaut, l'histoire de ces relations reste toujours un peu vague et un peu imprécise. Après avoir jeté un rapide coup d'œil sur le pontificat de Benoît XI, afin de mettre en évidence l'état de l'Église au commencement du XIV[e] siècle, M. Lizerand fait connaître dans quelles circonstances eut lieu l'élection de Clément V et donne quelques détails sur sa vie ecclésiastique antérieurement à son élection. Trois grands faits dominent l'histoire de l'Église sous son pontificat; le procès des Templiers, le procès de Boniface VIII et le concile de Vienne. On peut dire que l'étude de ces faits occupe la majeure partie du travail de M. Lizerand et que les autres événements restent un peu dans la pénombre à côté d'eux. Pour le procès des Templiers, il adopte les conclusions de Raynouard, de Lea et de la plupart des historiens, déclarant qu'ils sont innocents de la majeure partie des accusations portées contre eux. Il fait également ressortir l'inanité des méfaits dont on voulait accabler la mémoire de Boniface VIII. Comme conclusion, il retrace un bon portrait de Clément V et fait ressortir les causes de la faiblesse de caractère de ce pape. A la suite de son travail, il publie trente-sept lettres inédites de Clément V et de Philippe IV le Bel, et, dans son ensemble, ce

volume offre une bonne étude des relations diplomatiques de la France avec le Saint-Siège au début du XIVe siècle.

Jules VIARD.

Étude sur l'histoire de la dîme ecclésiastique en France. Philippe le Bel et les dîmes insolites, par Paul VIARD, docteur en droit, licencié ès-lettres, élève de l'Ecole des Hautes-Études. Dijon, Jobard, 1911. In-8°, 13 pages.

De cette étude, il résulte que Philippe le Bel enjoignait énergiquement à ses officiers de ne pas troubler le clergé dans la perception des dîmes, mais des dîmes autorisées par l'usage. Dans ce qu'on a appelé la Philippine, acte interpolé dont on n'a retrouvé jusqu'ici aucune trace dans les manuscrits, et plus réellement dans une lettre et un mandement du 8 février 1313, ce prince, à l'exemple de Philippe-Auguste et de Philippe le Hardi, conformément à la jurisprudence du XIIIe siècle, proclama l'influence prépondérante de la coutume sur l'assiette de la dîme et défendit de percevoir les dîmes insolites. Philippe le Bel n'invoquait aucune disposition canonique, il s'arrogeait le pouvoir d'intervenir sans avoir égard au droit ecclésiastique et il déclarait que désormais le Parlement aurait seul le droit de statuer en principe sur l'assiette de la dîme, de juger tous les différends qui surgiraient.

Cette bonne étude fait bien augurer de la suite que M. Viard compte donner à son intéressante *Histoire de la dîme ecclésiastique, principalement en France, avant le décret de Gratien.*

F. AUBERT.

A. LANDRY. *Essai économique sur les mutations des monnaies dans l'ancienne France de Philippe le Bel à Charles VII.* Paris, H. Champion, 1910. In-8°, XVII-219 pages. (Bibliothèque de l'École des Hautes-Études, 185e fasc.)

Disons d'abord, non pas précisément à titre de blâme, mais pour éviter toute méprise, que la méthode de M. Landry n'est pas la méthode historique, celle de Vuitry par exemple. Quand Vuitry, dans *les Monnaies sous les trois premiers Valois*, suit la chronologie pas à pas, il ne néglige certes point les lois économiques; il les montre en action, de façon qu'à chaque tournant du récit l'événement se présente sous un certain aspect, auquel concourt leur travail intérieur, mais les faits de cet ordre ne sont mis en vedette que par occasion, on passe outre dès que leur œuvre spéciale du moment a été analysée, sauf à y retourner s'ils doivent se reproduire à une autre étape de l'histoire. M. Landry procède différemment. Il prend à part un de ces genres de faits, l'affaiblissement des monnaies, par exemple; il l'ana-

lyse en lui-même, abstraction faite de toute contingence, puis il le met en contact avec les faits qui doivent l'accompagner en prenant chacun de ceux-ci dans un ordre logique, de sorte que l'affaiblissement presque insensible d'un Charles V, qui avait pour but d' « équipoller » l'or à l'argent, est étudié côte à côte et confronté avec l'altération systématique d'un Philippe VI ou d'un Jean le Bon. De même pour le renforcement, car telles sont les deux grandes divisions du livre. Aussi définirai-je cet Essai l'œuvre d'un économiste composée à propos et en marge de l'histoire monétaire.

M. Landry se sert à merveille de l'analyse, il en joue en virtuose. Si deux questions sont théoriquement indépendantes, il les étudie à part et tire de chacune d'elles tout ce que permet le raisonnement, sauf à avouer que, dans la pratique, les phénomènes se rencontrent liés. Toutes les conjonctures que peut édifier l'hypothèse, il les admet et les résout, quitte à reconnaître que, dans la réalité, le cas n'a pas dû se présenter. Ainsi, au chapitre des affaiblissements, le profit du roi, qui est la chose essentielle, est expliqué, mais enveloppé de considérations adventices que l'auteur ne pose que pour les écarter. Oserai-je insinuer que quelques-unes de ces affirmations, si bien nuancées qu'elles soient, m'ont paru verser dans le paradoxe?

Par exemple, M. Landry soutient qu'il ne saurait y avoir dans un pays insuffisance de monnaies; il nie que le moyen âge, en dépit des plaintes continuellement formulées, ait souffert d'une pénurie de métal; il dit que le stock monétaire était en rapport avec les exigences des transactions, dont beaucoup s'effectuaient sans le secours de la monnaie, et, quand on lui objecte que c'est justement parce qu'on manquait de monnaies que les échanges et paiements en nature continuaient à se pratiquer, M. Landry nous accuse de pétition de principe : il nous semble que la pétition est de son côté. M. Landry ajoute que, dans la Grèce antique, le pouvoir d'achat de l'argent peut être évalué à dix fois ce qu'il est à présent, alors qu'au moyen âge il n'a pas dépassé la proportion cinq ou six et que personne ne soutiendra que l'antiquité ait manqué d'argent. Cela veut dire simplement, selon nous, que le pouvoir d'achat n'est pas en raison de la quantité de numéraire, mais de cette quantité combinée avec le besoin qu'on en a. Si l'antiquité est restée en deçà de ce que lui permettait le métal, évidemment à cause du travail servile, le moyen âge a pu à l'inverse désirer plus qu'il ne pouvait; il a pu sentir d'instinct que l'insuffisance de numéraire gênait son développement industriel et commercial; il a pu, faisant rendre à l'argent tout le possible, abaisser son pouvoir à cinq ou six, en souffrant qu'il ne fût pas abaissé davantage.

Malgré cette prédominance du raisonnement, qui d'ailleurs se propose aimablement à l'esprit plutôt qu'il ne s'impose, M. Landry n'est pas aussi abstrait que certains qui ont suivi l'histoire de

plus près. Puis il professe que les mutations ont eu une influence *réelle* sur les prix de toute chose, sur les conditions sociales, sur la fortune de l'institution royale. De-ci de-là, quelques passages de son livre nous rappellent que les lois économiques ont pour matière l'humanité pensante et souffrante. « Nous sommes, dit-il, dans un domaine où des courants peuvent s'établir, qui dans une grande mesure seront irréfléchis et qui pourront être déraisonnables, et, quand de tels courants s'établissent, ceux-là mêmes qui ne cèdent pas à l'entraînement général sont obligés d'adopter l'estimation des autres... », ou encore : « On n'oubliera pas que, dans les phénomènes monétaires, les croyances, les sentiments jouent un rôle plus grand peut-être que dans d'autres parties du domaine économique et que par là les calculs fondés sur la pure théorie peuvent être souvent déroutés », etc... Évidemment, M. Landry le regrette ; mais l'aveu y est précieux pour les amis de l'histoire.

Chacun de nous se rappelle cet appareil de physique qu'on propose dans les cours, cette fontaine qui tarit et puis se remet en activité d'elle-même : les rois et les peuples étaient en face de la fontaine intermittente ; mais ils avaient souvent soif, et alors, pour boire, ils faussaient le jeu. Vous trouverez chez M. Landry l'explication de ce jeu, avec des aperçus sur les circonstances qui l'influençaient.

A. Dieudonné.

Les Grandes Chroniques de France. Chronique des règnes de Jean II et de Charles V, publiée pour la Société de l'Histoire de France, par R. Delachenal. T. I : *1350-1364*. Paris, Laurens, 1910. In-8°, 346 pages.

Nul n'était mieux qualifié que M. Delachenal pour entreprendre la réédition de toute la partie des *Grandes Chroniques de France* consacrée aux règnes de Jean II et de Charles V. Dans les deux premiers tomes de son *Histoire de Charles V*, M. Delachenal avait fait un usage constant de ce document historiographique de premier ordre et il en avait tiré le plus grand profit. Aucune des erreurs de l'édition de Paulin Paris n'avait échappé à son étude approfondie et les notes de l'*Histoire de Charles V* s'étaient trouvées remplies de nombreuses rectifications apportées à la publication de son devancier. Une réédition partielle des *Grandes Chroniques* paraissait le complément indispensable du livre de M. Delachenal et la Société de l'Histoire de France a eu l'heureuse idée de l'entreprendre : le premier volume de cette œuvre vient de paraître, suivant de près les deux premiers volumes de l'*Histoire de Charles V*. L'édition de M. Delachenal laisse fort loin derrière elle celle de Paulin Paris et elle est établie avec une précision et une érudition remarquables.

Depuis fort longtemps, une réédition des *Grandes Chroniques de France*, et spécialement de la partie de l'œuvre attribuée à Pierre d'Orgemont, s'imposait. Si Paulin Paris avait eu le grand mérite d'éditer de son mieux cet important document et d'en faciliter l'intelligence aux érudits, il n'en est pas moins vrai que le texte de sa publication n'avait pas toujours été dressé avec tout le soin et avec toute l'intelligence désirables. En dépit de ses affirmations, l'éditeur n'avait jamais suivi les leçons des meilleurs manuscrits, et en particulier du manuscrit de Charles V; il avait ainsi introduit dans son édition toute une série de mauvaises lectures qui n'avaient pu échapper aux historiens. Dans bien des cas, Paulin Paris s'était contenté d'adopter des variantes médiocres, hors d'état d'altérer le sens du texte (cf. l'édition de M. Delachenal, p. 80, 86, 90, 117, etc., et les renvois à l'édition de P. Paris, t. VI, p. 38, 42, 45, 63-64), mais trop souvent aussi, sur la foi d'un mauvais manuscrit, il avait accepté des dates erronées et faussé ainsi la chronologie des événements (cf. t. VI, p. 7 et 26, rectifiées par M. Delachenal, p. 37 et 62). Aux fausses dates s'étaient ajoutées de fausses lectures (t. VI, p. 16, 21, rectifiées par M. Delachenal, p. 50 et 57) : des variantes malheureuses avaient jeté une confusion inexprimable dans le texte de Paulin Paris et elles y avaient introduit de véritables contresens historiques. Nous en citerons un exemple fort significatif. Publiant le passage des *Grandes Chroniques*, où le rédacteur signale les tentatives réitérées du dauphin pour regagner, en janvier 1358, la confiance des Parisiens, Paulin Paris avait imprimé (t. VI, p. 80) : « ... Le samedi ensuivant..., monseigneur le duc manda pluseurs des *maistres* de Paris au palais. » Or, au lieu de *maistres*, il fallait lire *mestiers* (Delachenal, *Hist. de Charles V*, t. I, p. 340, note 4, et *Chronique...*, p. 139), et l'erreur de Paulin Paris avait fait commettre aux historiens un contresens complet. On avait interprété ce passage comme une démarche du dauphin auprès de l'Université de Paris et on en avait tiré cette conclusion que les maîtres des Facultés n'avaient jamais abandonné le parti du dauphin! Le texte des *Grandes Chroniques* prouve seulement que le dauphin cherchait, par tous les moyens, à reconquérir les bonnes grâces des bourgeois parisiens. Au même titre que le texte, les notes de Paulin Paris, fort peu nombreuses d'ailleurs, prêtaient encore à la critique. Paulin Paris approuvait et commentait le récit de Pierre d'Orgemont, beaucoup plus qu'il n'en expliquait les détails. Si, dans quelques-unes de ses notes, il faisait preuve d'une véritable compréhension du texte, il se bornait, dans la plupart, à fournir des renseignements philologiques sans grande valeur. Quelques-unes de ses notes contenaient même des interprétations assez malheureuses : Paulin Paris ne traduisait-il pas l'interdiction faite par Étienne Marcel à tous les ouvriers parisiens de travailler, « à tous menestereux d'ouvrer » par une

défense totale « de chanter ou de jouer des instruments » (p. 49, note 2; Delachenal, *Hist. de Charles V*, t. I, p. 294, note 6, et *Chronique...*, p. 96)! De tous ces points de vue, l'édition de Paulin Paris était insuffisante et l'œuvre attribuée à Pierre d'Orgemont méritait une édition nouvelle, scientifiquement établie et exactement annotée. C'est ce programme de publication que M. Delachenal a entièrement réalisé.

Dans son introduction, qui paraîtra avec ses prochains volumes, M. Delachenal ne manquera pas de nous dire quel rigoureux classement des manuscrits des *Grandes Chroniques* il a établi. Pour le moment, il nous suffit de savoir que c'est le manuscrit français 2813 de la Bibliothèque nationale, manuscrit de Charles V, qui a servi de base à son édition. A être puisé dans une source sûre, le texte des *Grandes Chroniques* a beaucoup gagné en précision et en clarté : en lisant le texte publié par M. Delachenal, le lecteur n'est plus arrêté par aucune des nombreuses obscurités qui rendaient si souvent pénible l'emploi de l'édition de Paulin Paris. Mais ce sont les notes fort nombreuses qui donnent, selon nous, à l'édition de M. Delachenal une valeur toute particulière. Faisant état de tous les travaux, utilisant en bien des cas des documents d'archives encore inédits, M. Delachenal fournit sur chaque personnage, sur chaque événement des renseignements biographiques ou historiques, sobres et précis. Sur les principaux acteurs de la révolution parisienne de 1356-1358, sur la politique monétaire du dauphin et sur l'histoire diplomatique de la fin du règne de Jean II, les commentaires de M. Delachenal, particulièrement sûrs et précieux, sont destinés à simplifier les recherches de tous ceux qui s'occupent de l'histoire du XIVe siècle. Nous nous permettrons cependant de signaler à M. Delachenal quelques très menues observations que nous a suggérées la lecture attentive de son édition. En indiquant (p. 56, note 2) les débuts de la prévôté des marchands d'Étienne Marcel, M. Delachenal aurait pu renvoyer à l'ouvrage de H. Fremaux, *la Famille d'Étienne Marcel*, dans les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, t. XXX, 1903, p. 212; parlant (p. 103, note 10) de Jean d'Auxerre, qui vendit à Étienne Marcel la Maison aux Piliers, M. Delachenal mentionne cette vente sans en citer ni l'acte ni la date. On voudrait, à propos de l'échevin Charles Toussac (p. 112, note 2), trouver un renvoi à la liste des échevins publiés par Le Roux de Lincy, *Histoire de l'Hôtel-de-Ville*, Paris, 1846, in-4°, appendice IV, p. 203; au sujet de Gilles Marcel, clerc du Parloir aux Bourgeois (p. 112, note 6), l'éditeur ne renvoie pas à ce même ouvrage, p. 219. Sur les cinquanteniers et les dizainiers (p. 120, note 1), M. Delachenal ne cite pas le mémoire de M. G. Picot, paru dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, t. I, 1874 (*Recherches sur les quartiniers, cinquanteniers, dizainiers de Paris*). Enfin, à propos de Jean Perret, maître du grand pont de

Paris, mis à mort par Étienne Marcel (p. 179, note 1), M. Delachenal ne mentionne pas le document publié sur ce personnage par Siméon Luce, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XXI, 1860, p. 86 et suiv. (*Pièces inédites relatives à Étienne Marcel et à quelques-uns de ses principaux adhérents*).

Ces quelques observations de détail ne sont point faites pour diminuer, en quoi que ce soit, la haute valeur de la remarquable publication de M. Delachenal. Nous souhaitons sincèrement que l'auteur de l'*Histoire de Charles V* fasse paraître le plus tôt possible les volumes suivants de son édition. De plus, en nous disant s'il faut, selon lui, attribuer au chancelier Pierre d'Orgemont cette partie des *Grandes Chroniques*, M. Delachenal ne manquera point de fournir des arguments sérieux, et cet important problème de l'historiographie française du moyen âge trouvera sans nul doute sa solution définitive.

Georges HUISMAN.

Enquête sur la fortune des établissements de l'Ordre de Saint-Benoît en 1338, par L. DELISLE. Paris, C. Klincksieck, 1910. In-4°, 54 pages. (Tiré des *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, t. XXXIX.)

« La présente publication », dit M. Delisle en tête de ce fascicule, « a surtout pour but d'appeler l'attention sur une série de documents dont on ne s'est guère occupé jusqu'ici et qui sont cependant d'une grande importance pour l'histoire économique du XIVe siècle ». Il s'agit d'une enquête prescrite par Benoît XII et qui devait faire connaître en détail l'état de fortune de chacune des maisons de l'Ordre de Saint-Benoît dans les différentes provinces de la chrétienté. Cette enquête était, dans l'esprit du pape, le prélude de réformes de l'Ordre auxquelles il voulait procéder. C'est au mois de juin 1849 que M. Delisle transcrivit, aux archives de la Seine-Inférieure, le rapport de l'abbé de Saint-Ouen, qui attira son attention sur cette catégorie de documents. Dans la suite, au cours de ses investigations dans différents dépôts, il put recueillir encore des enquêtes ou des fragments d'enquêtes de Saint-Sauveur-le-Vicomte, de Marmoutier, de Saint-Victor de Marseille et du Mont-Saint-Michel, toutes datées des années 1337 et 1338.

Après avoir raconté comment il découvrit successivement toutes ces enquêtes, de 1849 à 1909, M. Delisle donne les textes suivants en les faisant précéder d'une courte notice destinée à bien mettre en relief les renseignements que l'on y peut puiser. 1° Pouvoirs donnés par le pape Benoît XII aux commissaires chargés de diriger l'enquête dans les provinces de Vienne, Arles, Aix et Embrun (13 décembre 1336).

2° Extrait du chapitre provincial des maisons bénédictines de la province de Narbonne (15 juin 1337). 3° État du temporel de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (25 février 1338). 4° État du temporel des prieurés de l'abbaye du Mont-Saint-Michel (25 février 1338). 5° Extrait de l'état de l'abbaye de Saint-Sauveur-le-Vicomte (5 mars 1338). 6° État du temporel de l'abbaye de Saint-Ouen de Rouen (10 avril 1338). 7° État du prieuré de Martigné, diocèse de Rennes, dépendance de l'abbaye de Marmoutier (8 mai 1338). L'énumération de ces différents documents fait de suite ressortir l'importance de cette publication, tant au point de vue de l'histoire religieuse que de l'histoire économique de notre pays et montre combien il serait désirable que de nouvelles enquêtes concernant d'autres grandes abbayes bénédictines pussent être exhumées des dépôts d'archives où elles sont cachées.

Jules Viard.

Journal de Clément de Fauquembergue, greffier du Parlement de Paris, 1417-1435, texte complet publié pour la Société de l'Histoire de France, par Alexandre Tuetey, avec la collaboration de Henri Lacaille. T. II : *1421-1430*. Paris, Laurens, 1909. In-8°, 372 pages.

Sous le titre de *Journal de Clément de Fauquembergue*, M. Tuetey a publié dans les deux premiers volumes de son édition une série de notes consignées par le greffier du Parlement Clément de Fauquembergue, dans les registres qui lui étaient confiés. La plupart des notes qui figurent dans l'édition de M. Tuetey sont relatives à l'histoire administrative et politique du royaume : elles ont en général le mérite d'être précises et de contenir des informations sûres, mais elles présentent bien rarement un caractère personnel. Dans le deuxième volume de la publication de M. Tuetey, Clément de Fauquembergue parle fort peu de lui; il se laisse volontiers oublier et c'est en toute impartialité qu'il fait le récit des événements dont il s'est trouvé spectateur. On chercherait en vain l'opinion politique de ce greffier, honnête et modéré, qui écrit sur des registres officiels et ne paraît point avoir eu le désir de jamais afficher son opinion. A propos de la domination anglaise, des premiers succès de Jeanne d'Arc et du dauphin Charles, Clément de Fauquembergue parle sans haine et sans violence sur le ton égal et mesuré qui est le propre de ses notes. Fut-il Anglais rallié ou demeura-t-il Français de cœur, attaché à la cause du dauphin Charles? Ce sont autant de questions auxquelles il serait impossible de répondre à l'aide de la partie de son œuvre contenue dans le deuxième volume de l'édition de M. Tuetey. Tandis que son contemporain, l'auteur du *Journal d'un bourgeois de Paris*, ne cache

jamais son antipathie personnelle pour tous les gouvernements qui se sont succédé à Paris durant la première moitié du xve siècle, Clément de Fauquembergue demeure dans une sage neutralité. Si l'on croit qu'au point de vue historiographique un journal n'est pas seulement une œuvre écrite au jour le jour, mais aussi une œuvre profondément personnelle où l'auteur exprime librement sa pensée, on ne pourra considérer le *Journal* de Fauquembergue comme vraiment digne de ce titre ; on sera forcé de reconnaître que les diverses notes du greffier du Parlement n'ont de commun avec un journal que leur disposition chronologique et leur succession, à intervalles plus ou moins réguliers, dans les registres du Parlement de Paris.

Lorsqu'on lit le deuxième volume de l'édition de M. Tuetey, on est surpris d'y relever à la fois des renseignements administratifs ou historiques, dont il était naturel que Fauquembergue cherchât à garder le souvenir, et de simples mentions d'ordre judiciaire, relatives à divers procès jugés au xve siècle par le Parlement, qui ne présentent, pour l'historien, qu'un intérêt des plus médiocres. C'est qu'en marge de diverses mentions historiques ou judiciaires qu'il avait consignées sur ses registres et dont il voulait garder le souvenir, ce greffier avait pris la précaution de faire un petit signe, de dessiner un astérisque, une main indicatrice ou une petite croix. Des passages marqués d'un signe quelconque par Clément de Fauquembergue forment son pseudo-journal et figurent dans l'édition de M. Tuetey. En l'absence de toute indication de la part de l'éditeur, il ne nous semble point que M. Tuetey ait eu d'autre critérium pour former sa publication que les marques autographes de Clément de Fauquembergue, et son édition comprend, en principe, toutes les mentions en marge desquelles figurent les indications diverses du greffier. C'est ce qui nous est apparu en comparant le tome II du *Journal* et le registre des Archives nationales X^{1a} 1480, qui a été la principale source du nouveau volume de M. Tuetey. Nous nous sommes convaincu qu'il y avait certaines marques qui étaient visiblement les marques autographes[1] mises par Clément de Fauquembergue en marge de divers passages,

1. A notre avis, les marques authentiques mises par Clément de Fauquembergue vis-à-vis de certaines mentions sont une sorte d'astérisque à longue queue, que l'on retrouve fréquemment, et une petite main indicatrice tendue vers le passage à noter. En revanche, il nous a semblé qu'en bien des cas la croix et la lettre minuscule qui figurent en regard de quelques passages sont très postérieures et ont été ajoutées aux procès-verbaux de Fauquembergue : elles sont d'une encre et d'une main fort différentes et nous paraissent avoir été mises sur les registres du Parlement par Félibien, qui publia partiellement les mentions du greffier, ou par quelques-uns des nombreux érudits qui utilisèrent ces informations au xviie ou au xviiie siècle.

et que ces passages devaient figurer intégralement dans une édition de ce *Journal*.

En bien des cas M. Tuetey n'a pas tenu un compte suffisant de ces indications. Dans le registre X¹ª 1480, au folio 228, une mention munie de tous les signes indiscutables de Fauquembergue n'a pas été publiée. Au folio 267 v° (vendredi 22 janvier 1423, nouv. st.), un passage relatif à un procès entre le procureur du roi et les seigneurs temporels de Chalon, également apostillé par Fauquembergue, n'a pas été davantage imprimé. M. Tuetey n'a point fait figurer dans son édition une intéressante indication, relative à l'addition de deux mots dans un registre du Parlement (fol. 272 v°, samedi 24 avril 1423, nouv. st.), qui est accompagnée de toutes les marques chères au greffier du Parlement. Nous avons constaté encore que M. Tuetey avait publié des extraits des registres du Parlement qui ne présentent, dans l'original, aucune des marques à l'aide desquelles Clément de Fauquembergue mettait certaines indications en relief. C'est ainsi que le passage publié par M. Tuetey, t. II, p. 4-5 (mardi 11 février), n'est accompagné au folio 228 du registre X¹ª 1480 d'aucune des indications marginales de Fauquembergue. Nous ferons la même observation pour les passages édités p. 10-11 (jeudi 6 mars 1421) et p. 57 (4 septembre 1422). Aux folios 229 v° et 258 du registre X¹ª 1480, ces lignes ne sont précédées ou suivies ni de l'astérisque, ni de la main, ni de la croix, ni des lettres employées par Fauquembergue.

Pour publier le *Journal de Clément de Fauquembergue* et pour rassembler dans les registres du Parlement les extraits divers qui constituaient les souvenirs du greffier, M. Tuetey a été guidé certainement par des raisons qu'il ne manquera pas de nous expliquer dans son introduction. En attendant, l'édition qu'il nous donne sera consultée avec intérêt par tous ceux qui s'occupent de l'histoire politique ou administrative du xvᵉ siècle et les érudits ne manqueront pas de tirer parti de ses utiles notes historiques et biographiques.

Georges HUISMAN.

Gabriel PÉROUSE. *Georges Chastellain; étude sur l'histoire politique et littéraire du XVᵉ siècle.* Paris, Champion, 1910. In-8°, II-161 pages. (Extrait des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, 2ᵉ série, t. VII.)

Georges Chastellain, édité par Kervyn de Lettenhove, n'avait encore fait l'objet d'aucune étude critique; le travail de M. Pérouse comble cette lacune. L'homme, le chroniqueur, le poète, l'écrivain sont successivement passés en revue, et, après avoir lu ce petit volume, nous connaissons mieux l'état d'esprit et la psychologie de l'historien, qui doit être comparé à Commines et à Olivier de la Marche, dont il dif-

fère d'ailleurs essentiellement. S'il n'a pas la réputation de Commines, c'est que, plus sage et moins flatteur, il n'approuve pas toujours la politique du prince son maître et qu'il défend non une conception particulière, mais des principes généraux, synthèse des idées morales qui ne se bornent pas à une expérience personnelle. S'il n'a pas l'enthousiasme d'Olivier de la Marche, c'est qu'il n'écrit pas uniquement pour énumérer les fastes de la cour du duc de Bourgogne, mais que, sacrifiant le moins possible aux devoirs de sa charge, il est plus philosophe et ne se croit pas quitte avec quelques pages de descriptions somptueuses; au contraire, il s'attache le plus souvent à rechercher les mobiles des actions et à pénétrer les intentions des personnages qui figurent dans son récit. On en devine dès lors tout l'intérêt. Sachons-lui gré de nous avoir dépeint sans trop de préciosité et sans excessive complaisance une civilisation dont il nous aide à comprendre l'origine et la signification morale. Sachons-lui gré d'avoir toujours prêché que le meilleur politique est après tout celui qui respecte le mieux le droit d'autrui, que l'orgueil et l'imprudente ambition sont chez les princes des crimes d'État, et que l'humilité est de règle dans toutes les conditions humaines. La lecture de Chastellain doit être, à ce point de vue, très recommandée.

Il fut un des écrivains du XVe siècle les mieux doués, ce fut aussi un de ceux dont l'influence fut la plus profonde. Servi par une facilité qui va jusqu'à l'absence de méthode, parfois jusqu'au désordre, il a du moins sur la plupart des contemporains l'avantage de pouvoir être lu sans lassitude; il a surtout l'avantage de raisonner sans pontifier et de rester sincère.

M. Pérouse l'a admirablement compris et analysé. Son travail, très littéraire et d'une élégante tournure, masque sous des dehors agréables une érudition de bon aloi qui en fait un excellent chapitre d'histoire littéraire.

H. S.

Histoire de la marine française. IV. *En quête d'un empire colonial. Richelieu*, par Charles DE LA RONCIÈRE. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1910. In-8°, 740 pages.

Il suffit de signaler ici ce quatrième volume de l'*Histoire de la marine française* par notre confrère Ch. de La Roncière. Tout le monde sait en effet à la suite de quelles recherches est écrit chacun de ces volumes, quelle érudition y fait ses preuves et quel intérêt on prend à leur lecture. Celui-ci n'est pas inférieur aux précédents, loin de là.

Il embrasse un siècle de notre histoire maritime, mais quel siècle! Depuis la mort de Henri II jusqu'à la disparition de Richelieu : ce

sont nos guerres de religion, nos querelles avec l'Angleterre et l'Espagne, notre défense contre les pirates barbaresques, les courses de nos corsaires, les entreprises coloniales de nos marchands qui cherchent à s'établir depuis le Spitzberg jusqu'en Afrique australe, depuis le Brésil et le Canada jusqu'aux îles de la Sonde; c'est encore la formation de nos compagnies coloniales. Dès les premières guerres de religion, notre marine s'affaiblit, la discorde s'établit entre nos marins, les expéditions s'exécutent sans un plan bien arrêté d'avance, ceux de nos soldats et marins qui combattent au loin ne sont pas soutenus, c'est un éparpillement de forces qui aboutit naturellement à des échecs multipliés. Chacun poursuit sa politique, tant pis si l'intérêt général du pays en souffre. On vit même quelques-uns de nos meilleurs chefs d'escadre obligés de servir sous un pavillon étranger, même marcher contre leurs compatriotes et les déloger des positions conquises. Henri IV sentit bien la cause de notre faiblesse et essaya, malgré ses ministres, de créer une flotte pour reprendre l'avantage sur mer; il vécut trop peu et la régence de Marie de Médicis vint anéantir son effort. Heureusement, le cardinal de Richelieu, appartenant à une famille de marins, réussit à saisir le pouvoir et à s'y maintenir. Et résolument il se mit à l'œuvre, brisant toutes les résistances, créant l'organisme moderne de l'administration maritime, établissant des ports francs pour le commerce et des ports de guerre, donnant des monopoles à des compagnies à charte pour exploiter telle ou telle partie du monde. On sait comme sa politique fut couronnée de succès, comme les flottes françaises se reconstituèrent, comme se créa un vaste empire colonial au Canada, en Acadie, aux Antilles, en Guyane, au Spitzberg, en Sénégambie, à Madagascar, comme les Algériens et les Marocains apprirent à nous respecter.

A lire ces chapitres de M. de La Roncière, on se met à regretter amèrement que notre pays soit continuellement victime d'un défaut de politique suivie et du particularisme étroit de ceux qui dirigent ses destinées. Avec l'héroïque phalange des marins qui, affamés, luttaient un contre vingt et n'hésitaient pas à sacrifier leur fortune et leur vie pour sauver l'honneur du pavillon, la France aurait pu acquérir au XVIe siècle une telle puissance! Mais pas d'organisation, pas d'entente, pas d'esprit de suite!

L'ouvrage de notre confrère a cette utilité que non seulement il nous révèle une foule de faits non connus jusqu'ici, mais encore qu'il nous permet de pénétrer le caractère de notre nation, d'apprécier ses qualités héroïques, son esprit aventureux et de distinguer non moins sûrement les défauts qui viennent parfois annihiler ses plus brillantes vertus. A ce titre, c'est un enseignement qui est à méditer. Il n'est pas, me semble-t-il, de meilleur éloge à faire de l'*Histoire de la marine française*.

L.-H. LABANDE.

F. Uzureau. *Un prêtre français pendant l'émigration : M. de La Corbière, chanoine d'Angers.* Paris et Arras, s. d. In-8°, 144 pages.

Si l'on pouvait passer au four crématoire les 144 pages de cet opuscule, je ne sais trop ce que l'histoire ferait de la pincée de cendres que l'on en retirerait. M. de La Corbière, chanoine d'Angers, a traversé l'émigration française en Angleterre, en Belgique, en Hollande, en Allemagne; il a servi comme aumônier dans l'armée de Condé et assisté à plusieurs combats; il a vu pleurer Louis XVIII sur le front des troupes. Il a souffert le chaud, le froid, la faim, la soif, la nudité. Il a été réduit, pour vivre, à passer des fils d'or et d'argent dans des étoffes de gaze et à faire jouer la comédie à des demoiselles bavaroises. De tout cela, il n'a trouvé à dire que des pauvretés. Mais c'est un narrateur dont la personne nous intéresse beaucoup plus que les récits. Car nous surprenons en lui un des types accomplis de ce clergé des anciens canonicats, horriblement médiocre de vocation, de caractère, de culture, endormi dans la torpeur d'un insignifiant ministère sacerdotal et dont les plus grandes catastrophes, comme celle-ci, ne devaient pas guérir l'incurable mollesse. Si Boileau avait pu ressusciter pendant l'émigration, M. de La Corbière, chanoine d'Angers, lui aurait fourni le thème d'un second *Lutrin*.

E. W.

P. Henry Fouqueray, S. J. *Histoire de la Compagnie de Jésus en France, des origines à la suppression (1528-1762).* T. I : *les Origines et les premières luttes (1528-1575).* Paris, Alph. Picard, 1910. In-8°, xxv-673 pages.

A la suite d'un vœu émis par la vingt-quatrième Congrégation générale de la Compagnie de Jésus, le T. R. P. Martin décida que chacune des *Assistances* entre lesquelles se partage la Compagnie serait chargée de rédiger sa propre histoire. Depuis lors, ont successivement paru les premiers volumes des Assistances d'Espagne (par le P. Astrain), d'Allemagne (par le P. Duhr), de l'Amérique du Nord (par le P. Th. Hughes), de l'Italie (par le P. Tacchi Venturi), et la librairie Alph. Picard vient de publier le tome I de l'histoire de l'Assistance de France, due aux recherches des PP. Ern. Rivière, Ferdinand Tournier, Félix Rivier et Henry Fouqueray; ce dernier s'est chargé de la rédaction. Disons tout de suite que ce travail ne se présente pas à nous comme une œuvre d'édification ou d'apologie, mais comme une œuvre strictement scientifique; il est d'ailleurs basé sur une documentation très abondante, empruntée aux riches archives de la Compagnie et aux dépôts publics de France et de l'étranger[1]; l'introduction

1. Il ne paraît cependant pas que les archives judiciaires aient été suffisam-

bibliographique, les bibliographies particulières placées en tête de chaque chapitre et les références nombreuses données en notes montrent aussi avec quel soin ont été explorés les sources imprimées et les travaux antérieurs.

Le livre premier est nécessairement consacré à la personnalité de saint Ignace, à la fondation de la Compagnie de Jésus, aux constitutions et au livre des *Exercices;* bien que tout ceci ne concerne pas directement la France, il était nécessaire, pour l'intelligence de la suite, d'en donner un bref exposé.

Saint Ignace, à qui son séjour à l'Université de Paris avait fait apprécier l'enseignement de l' « Alma Mater », ne tarda pas à y envoyer quelques-uns de ses novices, et, dès 1542, il y en avait seize au collège des Lombards. Un peu plus tard, en 1550, les étudiants de la Compagnie purent avoir leur habitation particulière dans l'hôtel que possédaient à Paris les évêques de Clermont et que mit gracieusement à leur disposition l'évêque Guillaume du Prat. Celui-ci avait rencontré au concile de Trente un des premiers compagnons d'Ignace, le P. Claude Le Jay, théologien du cardinal-évêque d'Augsbourg, et il s'était épris d'une très vive sympathie pour le nouvel Ordre, qu'il appela à la direction du collège de Billom, dans le but d'instruire la jeunesse, de prêcher dans son diocèse la doctrine catholique et d'y combattre le protestantisme. La Compagnie était dès lors implantée en France, mais ses progrès y furent d'abord très lents. Le recrutement des novices demeura longtemps assez difficile : il fallut parfois refuser, faute de personnel, des offres de fondations séduisantes à bien des points de vue, et la majorité où furent longtemps les religieux espagnols ou italiens refroidit bien des sympathies et fournit des arguments aux adversaires que rencontra la Compagnie dès le début de son existence. La première opposition vint de l'Université : cette nouvelle milice religieuse, dont les membres n'étaient ni des moines ni des séculiers, déconcerte les habitudes courantes; elle introduit dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie des méthodes qui renouvellent ces sciences, et les élèves des vieux collèges parisiens désertent les chaires universitaires pour se rendre en foule aux cours du P. Maldonat; l'instruction religieuse, à peu près complètement négligée jusque-là, occupe une place importante dans le programme des collèges de la Compagnie de Jésus. Le pouvoir royal favorise les nouveaux venus, mais les lettres d'autorisation accordées par le souverain au mois de janvier 1551 ne sont enregistrées au Parlement, et encore avec maintes réserves, que le 13 février 1562, après sept lettres

ment fouillées : à propos des procès de Paris (1565) et de Bordeaux (1574), nous ne trouvons dans les notes aucune référence à la série X des Archives nationales ni à la série B des archives de la Gironde.

de jussion; puis vient le retentissant procès de 1565, marqué par le célèbre plaidoyer d'Étienne Pasquier pour l'Université contre les Jésuites et terminé par une sentence qui maintient le *statu quo* en autorisant les Jésuites à continuer leur enseignement sans qu'ils soient agrégés à l'Université.

Si les Jésuites furent généralement encouragés par l'épiscopat, ils rencontrèrent aussi de ce côté certaines oppositions : l'évêque de Paris, Eustache du Bellay, les combattit avec ardeur; d'autre part, le curé de Saint-Eustache, René Benoît, mena une campagne contre le P. Auger quand, en 1574, il voulut établir l'adoration perpétuelle.

En province, le collège de Tournon est fondé en 1561, ceux de Mauriac et de Toulouse en 1562, celui de Chambéry en 1565, celui de Bordeaux et l'Université de Pont-à-Mousson en 1572. Les conditions de ces fondations varient à l'infini : à Tournon, l'initiative en est due au cardinal de Tournon et à la municipalité; à Toulouse, le cardinal d'Armagnac et la municipalité sont d'accord pour créer le nouvel établissement, destiné à l'enseignement du latin, du grec et de l'hébreu, qui ne se donnait dans aucun des anciens collèges de la ville; à Lyon, les Jésuites sont appelés par le chapitre, d'accord avec l'archevêque et avec la municipalité. Ailleurs, comme à Pamiers, la municipalité fait échouer les projets de fondation ou, du moins, comme à Bordeaux et à Chambéry, elle s'oppose de mille manières à leur réalisation. A Nevers, le collège est fondé par le duc Louis de Gonzague; à Chambéry, par le duc Emmanuel-Philibert de Savoie; à Billom, à Mauriac, à Verdun, par les évêques; à Bordeaux, par des membres du Parlement et par des familles de l'aristocratie locale, soutenus et encouragés par l'archevêque. Tantôt les ressources du nouveau collège sont fournies par des fondations; tantôt les Jésuites entrent en possession de prieurés sans religieux ou de collèges anciennement dotés; tantôt ce sont les municipalités qui versent des subventions; tantôt enfin ce sont des prébendes théologales ou préceptoriales qui sont affectées à la subsistance du collège.

Le ministère des Jésuites ne s'exerce pas seulement dans l'intérieur de leurs collèges. Leurs prédicateurs se font déjà entendre dans toutes les régions de la France, et, dès 1568, l'un d'eux, le P. Emond Auger, prêche le carême à la cour; de 1558 à 1564, les PP. Auger, Possevin et du Coudret donnent des missions dans le diocèse de Genève, dans les vallées des Alpes, à Lyon, à Avignon, en Auvergne; en 1570, c'est Maldonat qui en donne une en Poitou. Ils font le catéchisme dans les hôpitaux, dans les faubourgs, dans les campagnes, secouant l'effroyable ignorance religieuse où presque partout est plongé le peuple. En même temps, ils combattent le protestantisme sur tous les terrains : leur second général, Lainez, prend une part active au colloque de Poissy; il s'efforce, vainement d'ailleurs, d'amener des protestants au concile

de Trente; le provincial d'Aquitaine, le P. Auger, fait expulser de Bordeaux les hérétiques; Maldonat essaye de convertir la duchesse de Bouillon et soutient un tournoi théologique avec les ministres de Sedan. A la controverse de la chaire et de l'école, ils ajoutent celle du livre : le P. Emond Auger publie un catéchisme et des opuscules d'édification destinés aux diverses classes de la société.

Au début du règne de Henri III, c'est-à-dire trente-cinq ans après l'arrivée de ses novices à Paris, la Compagnie comptait, dans ses deux provinces de France et d'Aquitaine, quatorze collèges et 316 religieux, et elle était déjà intimement mêlée à la vie morale et politique de notre pays.

Tel est, dans son ensemble, le contenu de ce premier volume. Le récit y est aisé et le lecteur suit facilement la marche des événements, mais il est regrettable que le P. Fouqueray n'ait pas ramassé, en quelques pages finales, la somme des renseignements épars dans son texte pour en former comme un tableau présentant dans son ensemble la situation générale de l'Ordre en France à l'époque où il s'arrête. Sept pièces justificatives inédites, notamment le texte du discours prononcé par Lainez au colloque de Poissy, sont publiées en appendice et une table des noms de personnes termine le volume.

André LESORT.

F. UZUREAU. *Andegaviana*, 9e et 10e séries. Paris, A. Picard et fils; Angers, J. Siraudeau, 1910. 2 vol. in-8°, 494 et 542 pages.

L'activité de M. l'abbé Uzureau nous a valu l'an dernier deux volumes d'*Andegaviana*, bâtis sur le même plan et comprenant les mêmes matières que les précédents. Ils se composent chacun d'une série de soixante à soixante-dix articles, concernant principalement l'histoire religieuse, politique et administrative de l'Anjou et plus particulièrement de la ville d'Angers. L'auteur s'attache, je l'ai déjà dit, presque exclusivement au XVIIIe siècle et au XIXe; ce qu'il imprime sur des époques plus anciennes, il le tire soit d'anciennes annales angevines restées inédites, soit d'ouvrages qui paraissent au moment où il prépare son recueil. C'est ainsi qu'il emprunte la matière de quelques pages à la *Bibliographie générale des cartulaires français* de notre confrère Stein, aux *Annales de Charles le Chauve*, publiées par nos confrères Lot et Halphen, à un article de M. Léon Maître sur les cryptes du diocèse d'Angers, etc. Pour lui-même, il se contente bien souvent, ainsi qu'on se le rappelle, de copier textuellement, en les faisant précéder de quelques lignes explicatives, les rapports officiels et la correspondance des subdélégués des intendants, de la Commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale d'Anjou, des préfets et sous-préfets, il découpe des extraits des registres du présidial, des

Affiches d'Angers, du *Journal de Maine-et-Loire*. Il continue également sa moisson dans les greffes des tribunaux et il nous reproduit encore quelques interrogatoires de victimes révolutionnaires. Il a même rédigé, au moyen des documents conservés aux archives départementales, les notices sur des questions de géographie historique, comme l'histoire des cantons de Maine-et-Loire de 1790 à 1909; mais, pour le ressort de la sénéchaussée de Saumur, il se borne à transcrire la liste des localités dressée à l'occasion des élections de 1789 pour les États généraux. Il dresse encore la nomenclature des chapitres et maisons religieuses en Anjou, classés d'après la date de leur fondation, mais ce n'est qu'une énumération sèche, à la suite de laquelle il écrit : « Il serait intéressant de déterminer dans un tableau d'ensemble la destinée actuelle des anciens couvents d'Angers et de la province d'Anjou, ou tout au moins d'indiquer leur ancien emplacement. » Ceci caractérise bien la manière de M. Uzureau; chez lui, rien de définitif, rien d'achevé. On revient constamment sur les mêmes sujets, toujours d'une façon fragmentaire, au petit bonheur en quelque sorte. Les *Andegaviana* accumulent sans ordre beaucoup de matériaux à peine dégrossis pour de futurs historiens; mais ceux-ci auront cependant à recourir bien souvent aux documents originaux, car ils ne seront pas sûrs qu'on les leur a présentés intégralement. J'ai déjà montré tous les inconvénients de la méthode ou plutôt du défaut de méthode de M. l'abbé Uzureau; je n'y reviendrai donc pas.

Je m'attendais presque à voir, à la fin du tome X, une table générale des matières traitées dans tous les volumes déjà parus et aussi, ce qui serait important, des sources où l'auteur a puisé : nous devons encore la désirer. Espérons qu'elle nous sera donnée un jour.

L.-H. LABANDE.

Bibliographie lorraine (1909-1910). Revue du mouvement intellectuel, artistique et économique de la région. Paris, Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1910. In-8°, 169 pages. (*Annales de l'Est*, publiées par la Faculté des lettres de l'Université de Nancy, 24e année, fascicule 3.)

Les *Annales de l'Est*, qui jusqu'ici paraissaient sous forme de revue trimestrielle, abandonnent ce mode de publication. Désormais, elles donneront des suites de fascicules sur des sujets divers, littérature, philologie, histoire, géographie, etc., de manière que chaque fascicule, d'étendue variable, forme un ouvrage complet. Enfin, tous les ans, l'un de ces fascicules sera consacré à la bibliographie lorraine et donnera l'analyse critique des principales publications, articles ou livres nouveaux, touchant l'archéologie, l'histoire, la littérature, la géographie, etc. de la région. On trouvera donc dans la

suite de ces fascicules une véritable bibliographie régionale qui permettra aux érudits qui s'occupent de l'histoire de la Lorraine, et même de l'Alsace, de se tenir au courant du mouvement littéraire, scientifique et historique intéressant cette région.

Le premier fascicule de cette bibliographie, que nous signalons aujourd'hui, comprend non seulement les volumes ou mémoires parus au cours des années 1909 à 1910, mais il remonte pour quelques articles jusqu'en 1905. En général, chaque compte-rendu, tout en étant succinct, est suffisant, et, en parcourant ce volume, on pourra se renseigner d'une façon très exacte sur ce qui intéresse la Lorraine parmi les publications de ces dernières années. Nous ferons une petite restriction au sujet de la partie intitulée soutenance des thèses ; un compte-rendu détaillé, faisant bien connaître l'important travail de M. Aimond, aurait pu remplacer avantageusement ce long procès-verbal d'un tournoi plus ou moins académique.

Pour faire connaître le contenu de ce volume, nous ne pouvons mieux faire que d'en indiquer les différents chapitres. Nous en relevons neuf, comprenant la géographie avec les sciences qui s'y rattachent, topographie, géologie, hydrographie, météorologie, etc. Les généralités historiques avec l'histoire générale, les généalogies, l'histoire locale, l'assistance publique, l'histoire économique. L'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine. Le moyen âge. La période moderne jusqu'en 1766. La Lorraine française de 1766 à nos jours. Le mouvement économique, comprenant tout ce qui concerne l'industrie, le commerce et la banque. L'archéologie et l'histoire de l'art et enfin le mouvement littéraire. Nous relèverons en terminant un petit lapsus. Page 104, c'est sans doute Oreil-Maison, commune de Lamarche (Vosges), que l'on a voulu désigner sous le nom d'Auteuil-Maison.

Jules VIARD.

René DE LESPINASSE. *Le Nivernais et les comtes de Nevers*. I. Paris, Champion, 1909. In-8°, VI-492-VI p.

Le comté de Nevers est un des rares grands fiefs ayant duré autant que la monarchie; aucun travail d'ensemble n'a encore été entrepris à son sujet, et notre confrère M. René de Lespinasse, qui porte un vif intérêt à cette province, s'est donné la tâche d'en écrire l'histoire. Tâche assez délicate d'ailleurs, car les textes sont assez rares, les cartulaires et les archives des établissements ecclésiastiques ont presque entièrement disparu, la généalogie des vieilles familles du pays n'a pas été esquissée par un Duchesne ou un Du Bouchet.

Ce tome premier comprend le Nivernais gaulois, romain et barbare, puis étudie la province sous les premiers rois et les premiers comtes jusqu'à la fin du XIIe siècle. Il y a peut-être quelque monotonie dans l'exposition chronologique des faits, et l'ouvrage eût gagné en

clarté si des divisions fréquentes avaient été introduites dans chacun des douze chapitres dont il se compose. Peut-être aussi les relations des comtes de Nevers avec les abbayes voisines (Regny, Bouras) n'ont-elles pas été assez nettement mises en lumière et pourrait-on reprocher à l'auteur de ne les avoir connues que par l'intermédiaire du *Cartulaire de l'Yonne*, forcément incomplet (cf. *Archives de l'Yonne*, H 1561-1565, 1661 *bis*, etc.). Quelques lignes, à des pages différentes, sur les plus anciennes monnaies nivernaises, nous ont paru insuffisantes, bien que le sujet ait été traité déjà par de Soultrait. Des tableaux annexes auraient permis de se mieux rendre compte de la succession des grandes familles féodales. M. de Lespinasse n'a pas parlé d'un échange conclu en 1195 entre le roi et Pierre de Courtenay, comte de Nevers, qui porta sur le château de Montargis d'une part, sur la ville de Saint-Pierre-le-Moutier d'autre part[1].

Ces observations, d'ailleurs, n'enlèvent pas au présent volume ses principaux mérites. Une sage critique a fait éliminer ou suspecter quelques textes douteux; diverses concordances ont permis de dater certains faits d'une manière plus exacte qu'on ne l'avait pu faire jusqu'ici (par exemple le mariage de Mahaut de Bourgogne avec Robert de Dreux, p. 390); les premiers chapitres résument parfaitement toutes les trouvailles archéologiques faites depuis un siècle dans la région. D'un style clair et précis, l'auteur s'achemine allègrement vers le tome II, qui sans doute paraîtra bientôt[2], et l'on ne peut que souhaiter la prompte réalisation du projet tout entier. Une table provisoire, annexée au premier volume, est reconnue par notre confrère lui-même insuffisante; mais un index général devra plus tard l'annihiler.

H. Stein.

V. Hunger. *Quelques actes normands des XIV*e*, XV*e *et XVI*e *siècles*, fascicules II et III. Paris, 1910 et 1911. In-8°, vi-147 et vi-156 pages.

Ces deux fascicules achèvent la publication heureusement entreprise par l'auteur de pièces choisies dans sa propre collection. Comme le premier[3], ils apportent sur les guerres anglaises, de Jean II à Charles VII, de nouveaux détails locaux et des précisions utiles. Notons, par exemple, les documents relatifs aux fortifications et garnisons de Bayeux (1369, 1404, 1453), Caen (1355, 1356, 1359, 1369, 1378-1380, 1386, 1399-1400, 1412), Falaise (1375, 1398, 1468), Harfleur

1. Ce document, en original à la bibliothèque de l'Arsenal, vient d'être publié par M. Cartellieri dans son *Philipp II August* (1910), t. III, p. 216.

2. Ce tome II, comprenant les xiiie et xive siècles, vient de paraître et tient toutes les promesses de son aîné.

3. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LXX, p. 552-553.

(1440), Honfleur (1415), Pontorson (1422), Vire (1395), etc. Mais, à côté de ces textes d'une signification spéciale, l'éditeur, avec un discernement fort louable, en a placé d'autres intéressant les impôts, les gages et salaires, le personnel des offices, etc., qui éclairent en plusieurs points l'administration de la Normandie aux XIV[e] et XV[e] siècles. L'annotation qui les accompagne mérite à l'ouvrage, par le nombre et la sûreté des références, d'être rapproché de la *Chronique du Mont-Saint-Michel* de Siméon Luce. De bonnes tables alphabétiques des noms de personne et de lieu en facilitent l'emploi.

Une semblable publication (imprimée, soit dit en outre, avec luxe et goût) devrait être prise comme modèle par certaines des Sociétés savantes de Normandie, dont les efforts se perdent, trop souvent, en des éditions de textes banalement anecdotiques ou simplement inutiles.

R. N. SAUVAGE.

M.-J. BRY. *Les vigueries de Provence. Aperçu de leur histoire jusqu'à la fin du XVI[e] siècle. Leur organisation et leur rôle aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, d'après les archives de la viguerie d'Aix*. Paris, Picard, 1910. In-8°, 1 carte et 1 fac-similé.

L'ouvrage de M. Bry, ainsi que son titre l'indique, est divisé en deux parties : la première est consacrée à l'étude des origines et du développement des vigueries en Provence jusqu'au XVI[e] siècle; la seconde est un tableau du fonctionnement de ce rouage administratif dans la constitution provençale aux XVII[e] et XVIII[e] siècles, d'après les archives de l'ancienne viguerie d'Aix. A vrai dire, la première partie de ce travail constituerait presque à elle seule un exposé de l'ensemble de l'administration de la Provence au moyen âge, car la viguerie et le bailliage sont les circonscriptions civiles essentielles créées par les comtes tant pour l'administration que pour les finances et la justice. M. Bry se contente d'étudier sommairement l'état et les variations de ces circonscriptions administratives jusqu'au XVI[e] siècle en fixant autant que possible la date de leur apparition; il examine ensuite par qui et comment étaient régis la viguerie ou le bailliage, quelles étaient les attributions du viguier en matières administratives, financières ou militaires, la durée de sa charge, ses gages et ceux des autres fonctionnaires de la viguerie : juges, clavaires, notaires, etc... On regrettera peut-être que la question des origines n'ait pas été traitée d'une façon plus approfondie : une connaissance plus complète de la bibliographie du sujet, une étude serrée des sources et notamment des cartulaires si riches de la région provençale eussent sans doute permis à l'auteur d'arriver à une plus grande précision ou tout au moins à des vues plus originales sur ce point, particulièrement en ce

qui concerne la différence entre les bailliages et les vigueries, question qui demeure obscure. Telle qu'elle se présente, la première partie de l'ouvrage de M. Bry, sans être définitive, rendra néanmoins des services, notamment pour la connaissance géographique de ces importantes circonscriptions et leur délimitation dans le cours du moyen âge.

Après la réunion de la Provence à la France, la viguerie est conservée en tant que circonscription administrative, mais la façon dont elle est régie subit des modifications considérables. L'office de viguier, supprimé en 1535, puis rétabli en 1542, perd désormais toute importance. Nommé par le roi, sur la présentation des consuls du chef-lieu de viguerie, le viguier n'a plus guère que des attributions de police et la présidence des assemblées de viguerie. L'office lui-même est presque partout acheté par les municipalités des chefs-lieux et disparaît peu à peu de cette façon. Les véritables administrateurs de la viguerie sont les consuls du chef-lieu de la viguerie : ce fait explique la présence aux archives communales d'Aix des anciens papiers de cette institution. C'est d'après ces archives que M. Bry analyse le fonctionnement de la viguerie désormais réduite au rôle de rouage intermédiaire entre les États provinciaux et les communautés. Les consuls chefs de viguerie représentent en temps ordinaire l'assemblée de viguerie qui se réunit sur leur convocation. Eux-mêmes forment une assemblée chargée de nommer les fonctionnaires subalternes et qui remplace parfois l'assemblée générale. Cette dernière, en effet, composée de tous les députés des communautés de la viguerie, ne se réunit pas à des dates fixes ; il y eut, en ce qui concerne la viguerie d'Aix, un intervalle de cinquante-huit ans pendant lequel aucune convocation ne fut faite. L'attribution principale de l'assemblée est le vote d'une imposition répartie par feux et destinée à payer le traitement du viguier et des autres officiers de viguerie et surtout à pourvoir à l'entretien et à la réparation des chemins qui vont d'un point à un autre de la viguerie. L'exécution des décisions appartient aux consuls, assistés d'officiers spéciaux : le trésorier, le greffier, l'ingénieur. Dans l'ensemble de l'administration du pays, la viguerie sert encore de division financière : elle est la circonscription du receveur chargé de recueillir les deniers du pays et du roi ; de même, l'intendant y place d'ordinaire un subdélégué. Enfin, les vœux de la viguerie peuvent parvenir jusqu'à l'administration supérieure grâce à la députation qu'envoie la viguerie aux États provinciaux : ce droit de députation, enlevé à la viguerie au XVII[e] siècle, fut repris par elle à la veille de la Révolution. C'est sur le récit de la tenue de ces dernières assemblées que se termine le livre de M. Bry.

La seconde partie de ce travail, avec un sujet plus restreint, plus local et, par cela même, moins intéressant que la première, n'en est

pas moins une étude très consciencieuse et très clairement exposée de cet organe secondaire qu'est la viguerie, et par là elle fournit une utile contribution à la connaissance de la constitution à la fois originale et complexe de la Provence sous l'ancien régime. Deux facsimilés, des pièces justificatives et une table des noms cités complètent avantageusement ce volume.

Je signale en terminant quelques identifications de noms de lieux que l'auteur aurait pu tenter : p. 73, *Legodenis* est sans aucun doute Lagoy, dans la commune de Saint-Remy, Bouches-du-Rhône; p. 45, le castrum de *Visinis* désigne Vins, commune du département du Var, et le castrum de *Melis*, Méoux, commune de Claviers, même département, etc... Enfin, p. 83, l'auteur cite un hommage avec une faute de transcription : au lieu de *Castrum Gravisoni siti in vicaria Thenearum*, il faut lire *in vicaria Tharasconis;* il s'agit de Graveson, commune du département des Bouches-du-Rhône, dans la viguerie de Tarascon et non dans celle de Puget-Théniers.

L. Royer.

Congrès des Sociétés savantes de Provence. Arles, mai-juin 1909. Comptes-rendus et mémoires. Paris, Champion, 1910, in-8°.

Depuis 1906, les Sociétés savantes de Provence se réunissent en congrès tous les trois ans. L'initiative de ces réunions, prise par la *Société d'études provençales*, se justifie pour une province aussi riche en monuments et en souvenirs et donne en même temps aux travailleurs locaux un débouché nouveau pour exposer les résultats de leurs recherches. Le congrès de 1909 se tint à Arles et coïncida avec les fêtes célébrées dans cette même ville à l'occasion du cinquantenaire de Mireille. Parmi les mémoires imprimés dans ce volume, je signalerai ceux, trop peu nombreux, semble-t-il, qui touchent spécialement à l'histoire du moyen âge, notamment la généalogie des vicomtes de Marseille, par M. de Juigné de Lassigny, établie d'après un consciencieux dépouillement des cartulaires et conduite jusqu'au XIII[e] siècle, mais dont certaines filiations un peu hâtives ne devront pas être acceptées sans examen. M. Fernand Cortez discute la thèse de M. de Manteyer sur les légendes saintes de Provence, en mettant malheureusement dans son travail trop de préoccupations plus propres à obscurcir le jugement qu'à l'éclairer dans le sens de la vérité. M. Buchot publie un règlement de police de la ville d'Antibes de l'an 1500, écrit en provençal et qui intéresse la philologie aussi bien que l'histoire économique. Enfin, pour la géographie historique, il faut mentionner les notes de M. l'abbé Chaillan sur les possessions de deux commanderies de l'Ordre de Malte, Nice et Beaulieu, et celles de M. Nicollet

sur l'origine du mot *Avignon* et sur les limites des territoires d'Arles et des Baux au XIIIe siècle. En ce qui concerne cette dernière localité, M. le pasteur Destandau s'est livré à un intéressant travail de reconstitution des différents quartiers de la ville à l'aide de deux cadastres de la fin du XVIe siècle.

L. ROYER.

Archives du palais de Monaco. Inventaire du fonds Grimaldi-Régusse, publié par ordre de S. A. S. le prince Albert Ier et rédigé sous la direction de M. L.-H. Labande, par G. LAVERGNE. Monaco et Paris, Picard, 1911. In-8°, XII-322 pages.

Les archives du palais de Monaco se sont enrichies, il y a peu d'années, d'un fonds nouveau provenant de la famille de Grimaldi-Régusse. François Grimaldi, originaire de Gênes, vint se fixer en Provence vers 1531; Michel Grimaldi, son petit-fils, acheta en 1613 la seigneurie de Régusse. La plupart de ses descendants occupèrent des charges importantes au parlement de Provence, dans le clergé ou dans l'armée. Les papiers de cette famille sont considérablement augmentés par les titres apportés par des familles alliées, presque toutes originaires de Provence : les Napolon, les Castillon de Beynes, etc... Deux d'entre elles surtout, les Lombard de Castellet et les d'Allard de Néoules, ont fourni des documents d'une importance particulière, dont l'analyse forme deux sections du présent inventaire. On y trouve pour certaines communes provençales, celles du Castellet et de Néoules principalement, des documents intéressants, notamment les registres des délibérations communales et ceux des audiences des bayles. Il faut signaler encore un certain nombre de livres de raison, des inventaires de mobilier, de nombreuses correspondances et d'autres documents que l'on rencontre en général dans les archives des familles et qui sont précieux pour l'histoire économique et celle de la vie privée. L'inventaire de M. Lavergne, rédigé avec soin, est complété par une table très détaillée des matières, des noms de personnes et de lieux qui en facilite la consultation.

L. ROYER.

Louis CAILLET. *Étude sur les relations de la couronne de Lyon avec Charles VII et Louis XI (1417-1483).* Lyon, Rey; Paris, Picard et fils, 1909. In-8°, XLVI-720 pages. Prix : 10 fr.

Cet ouvrage, présenté comme thèse de sortie à l'École des chartes, dénote des recherches sérieuses, une suffisante connaissance des sources et du sujet, mais beaucoup d'inexpérience, d'étranges licences de style et d'étonnantes naïvetés (comme celles qui consistent à con-

sidérer comme termes difficiles ou obscurs des mots comme *florin*, *gabelle*, *larron*, *nef*, *obole*, *seing* (p. XLIV) et à donner au mot *conil* la signification de *pigeon*). L'ouvrage comprend deux parties, l'une de rédaction (280 pages), l'autre de pièces justificatives en très grand nombre (350 pages) et dont beaucoup ont de l'importance pour l'histoire politique et pour l'histoire financière, presque exclusivement empruntées aux archives municipales de Lyon[1].

On trouvera quelques intéressants détails, dans la première partie, sur les États de langue d'oïl, sur la taille et les impôts extraordinaires qui furent perçus à Lyon de 1423 à 1439, sur les relations de Louis XI avec la ville de Lyon et la participation de cette cité aux différents épisodes politiques (guerre du Bien public, guerre de Catalogne, conquête de la Bourgogne) et économiques (foires de Genève, introduction de la soierie, repeuplement d'Arras) auxquels elle fut mêlée. Participation d'ailleurs très inégale, où l'on voit souvent agir les délégués lyonnais sans que leur présence ou leurs démarches aient en quoi que ce soit modifié la marche des événements. Et le récit n'est au fond qu'une adaptation des documents lyonnais à l'histoire générale.

Sans doute, le travail eût gagné à être mûri davantage avant d'être envoyé à l'impression et à être imprimé avec plus de souci de l'exactitude et moins de précipitation. De nombreux paragraphes auraient dû être écourtés. Dans les documents, la ponctuation est fréquemment défectueuse et devait être revisée. Mais il faut tenir compte à l'auteur, encore inexpérimenté, de la somme de travail fournie et de la contribution utilement apportée à l'histoire de la ville de Lyon depuis le meurtre de Montereau jusqu'à la mort de Louis XI.

H. S.

Jacques SOYER. *Les Députés du Tiers représentant la ville et le bailliage d'Orléans aux États généraux de Blois en 1588.* Orléans, impr. G. Pigelet et fils, 1910. In-8°, 15 pages. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.*)

Dans cette brochure, notre confrère M. Soyer rectifie plus d'une erreur et apporte plus d'un fait nouveau. C'est ainsi que tous les historiens d'Orléans avaient pris pour députés du Tiers aux États de Blois les commissaires choisis pour rédiger le cahier général des

1. La publication des textes appellerait, je crois, bon nombre d'observations : le secrétaire de Charles VII, Prégrimaut, est appelé Regrimaut et Regrimart; — Rodrigue de Villandrando devient Rodrigue de Villefranche; — le chancelier Doriole est écrit Aryole et Oriole; — Anjorrant a été lu Auforrant; — le même personnage est tantôt Hugonin Bonnet, tantôt Hugonin Bonnin; —

doléances. Ces commissaires étaient au nombre de six, cinq pour la ville et les faubourgs d'Orléans et un pour les châtellenies du bailliage. Il y avait deux députés seulement; furent élus comme tels Guy Hurault, bourgeois et marchand, échevin d'Orléans en 1582 et qui deviendra maire de cette ville en 1600-1602, et Joachim Gervaise, sieur des Châtelliers, conseiller au bailliage en 1567 et lieutenant criminel à Orléans en 1570, tous deux du parti de la Ligue. M. Soyer a retrouvé dans les archives communales d'Orléans et publié à la fin de son article un curieux mémoire des frais de voyage et de séjour à Blois des deux députés, document, dit l'auteur de l'article, d'un intérêt d'autant plus réel que les registres des délibérations et des comptes de la ville pour cette époque si troublée ont complètement disparu.

L. Auvray.

R. P. Dom Anger. *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt (Ille-et-Vilaine).* S. l. [Rennes, impr. Prost], 1911. In-8°, 846 pages.

Ce gros volume, qui a paru par fragments successifs dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, est infiniment plus compréhensif que le manuscrit de la bibliothèque municipale de Rennes catalogué sous le titre de « Cartulaire de Saint-Sulpice » et intégralement reproduit en tête de la présente publication. Le manuscrit, in-4° de vingt-cinq feuillets en parchemin, ne renferme en réalité que quarante et une pièces, toutes relatives aux droits que possédait l'abbaye dans la forêt de Rennes, alors que le recueil du R. P. Dom Anger n'y ajoute pas moins de 257 numéros, empruntés pour la plupart aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine, et, en moins grand nombre, aux archives de la Sarthe, du Finistère et à la Bibliothèque nationale; ces documents s'espacent depuis le début du XIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe, mais les actes du moyen âge y sont de beaucoup les plus nombreux. A la suite de ces textes vient, sous le titre général de *Terrier*, la description de tous les droits domaniaux ou féodaux, dîmes et possessions de tous genres ayant appartenu à l'abbaye : cette description, accompagnée d'extraits et d'analyses de baux et de pièces administratives diverses, est distribuée suivant l'ordre des départements (Ille-et-Vilaine, Finistère, Morbihan, Côtes-du-Nord, Loire-Inférieure, Sarthe, Mayenne, Maine-et-Loire et Deux-Sèvres) où était situées ces possessions. Il y a là des éléments d'infor-

Henri Calavrier et Henri Callendrier ne devraient être qu'un seul individu; — de même, Pierre Chevrier et Pierre Chivrier; — de même, Pasquet Lescheron et Pasquet le charron; — on n'a pas reconnu dans la forme Tienen le prénom Étienne, etc. Les tables fourmillent d'inexactitudes.

mation très précieux pour l'histoire économique du moyen âge et surtout des XVIe-XVIIIe siècles. Une liste alphabétique des religieux et des religieuses, dont l'auteur a pu retrouver les noms, et un index général des noms de personnes, de lieux et de matières terminent le volume.

Il est malheureusement à regretter que les noms de personnes et surtout les noms de lieux ne soient pas identifiés avec toute l'exactitude et la précision que l'on aime à trouver dans de semblables ouvrages. D'autre part, la bibliographie est vraiment insuffisante : le recueil des actes du duc Jean V, édité par M. Blanchard dans la collection des *Archives de Bretagne* (Société des Bibliophiles bretons), est souvent cité, mais son titre n'est nulle part énoncé complètement; la bulle d'Eugène III, du 22 avril 1146 (n° XLII), est donnée comme inédite, alors qu'elle a été publiée déjà trois fois, notamment par Dom Morice et par Migne; le R. P. Dom Anger néglige d'ailleurs de renvoyer, à son propos, aux *Regesta* de Jaffé-Wattenbach (n° 8909); il en est de même pour la bulle d'Alexandre III de 1161 (*Ibid.*, n° 10804) et pour deux brefs de Jean XXII, répertoriés par M. l'abbé Mollat, dans ses *Lettres communes de Jean XXII*, sous les nos 13053 et 13054. On aurait pu tirer de cette dernière publication la mention d'autres actes émanés du même pontife et qui ont échappé aux investigations, cependant très consciencieuses et très étendues, du R. P. Dom Anger. Une dernière critique : les renseignements multiples, dont le groupement constitue le Terrier, ne sont pas classés avec assez de méthode : aux pages 474-475, par exemple, on nous parle de l'hôtellerie, puis des fours banaux de l'abbaye, pour revenir de nouveau à l'hôtellerie, puis encore aux fours banaux. En outre, et ceci est plus grave, il arrive que l'on nous parle d'un bail ou que l'on nous indique la superficie d'un domaine de l'abbaye sans nous donner aucune date : assurément, les cotes des pièces sont toujours signalées en bas de page, mais cela ne suffit pas, et, quand il s'agit de l'étendue d'un domaine ou des conditions d'un bail, il nous importe de savoir à quelle date se rapportent ces renseignements.

Quelques-unes de ces défectuosités seront sans doute réparées dans l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Sulpice*, dont le *Cartulaire* doit former la substance et que le R. P. Dom Anger se propose de publier prochainement dans les *Archives de la France monastique*. Nul n'était mieux préparé que lui pour un travail de ce genre.

André LESORT.

Cartulaire de l'abbaye de Silvanès, publié par P.-A. VERLAGUET. Rodez, impr. Carrère, 1910. In-8°, XCVI-638 pages, planches. (Archives historiques du Rouergue, I.)

Le *Cartulaire de Silvanès* est le premier volume d'une collection que vient d'entreprendre la « Commission des Archives historiques du

Rouergue », commission émanée de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron. L'intérêt très grand du document, la conscience parfaite avec laquelle l'éditeur s'est acquitté de sa tâche, le soin apporté à l'exécution matérielle, les fac-similé, vues et plans, qui ornent le volume, font de cette publication de début un excellent modèle, dont on ne saurait trop féliciter les promoteurs et qui, il faut l'espérer, achèvera de les engager dans la voie où ils viennent d'entrer si heureusement.

L'ouvrage, outre une introduction, comporte deux parties : d'abord l'édition d'un cartulaire original, et ensuite le recueil des chartes de Silvanès, non transcrites dans le cartulaire, qui ont pu être retrouvées tant aux Archives du département de l'Aveyron que dans les copies de la collection Doat à la Bibliothèque nationale. En tête de ce supplément, M. l'abbé Verlaguet a réédité la relation de la fondation de l'abbaye, publiée jadis par Baluze dans ses *Miscellanea*, puis reproduite dans le *Recueil des historiens de la France* et dans un volume des *Mémoires* de la Société des lettres de l'Aveyron. Ce texte, rédigé par un moine nommé Hugues, sur l'ordre de Pons, quatrième abbé (1161-1171), d'après les souvenirs des témoins oculaires, est d'un intérêt hors de pair : en effet, le récit qu'il donne de la conversion d'un seigneur de château, Pons, sire de Léras, au diocèse de Lodève, qui fonda Silvanès en 1136, est étonnamment vivant et entre dans des détails infiniment précieux pour l'histoire des sentiments, des mœurs et de la vie économique et sociale.

Le cartulaire original est de la même époque que la relation, et les 463 chartes qui y ont été copiées sont comprises entre les années 1132 et 1169. Un petit nombre d'entre elles existent encore en original aux Archives de l'Aveyron ; les variantes en ont été soigneusement relevées en note par l'éditeur ; il eût été préférable de procéder inversement, c'est-à-dire d'adopter le texte des originaux subsistants et de rejeter en note les variantes du cartulaire.

Silvanès, abbaye située dans le petit pays de Camarès, vers l'extrémité sud du diocèse primitif de Rodez (depuis 1317 dans le diocèse de Vabres), n'a jamais été qu'une maison fort modeste, comme la plupart de celles qui ont été fondées tardivement et par des personnages de rang secondaire. Son cartulaire n'a donc pas d'importance pour l'histoire proprement dite ; il n'en présente pas moins beaucoup d'intérêt, dont il doit une grande partie à ce qu'il renferme un nombre fort respectable de chartes, qui cependant ne se rapportent qu'à un rayon territorial très limité et qu'à une période de temps fort courte : aussi y trouve-t-on les dossiers complets d'un assez petit nombre d'acquisitions immobilières, ce qui permet de suivre en plusieurs exemples, dans tous les détails, le travail fort compliqué qui était nécessaire en ce temps pour réunir dans une même main les différents droits réels issus du démembrement du droit de propriété et dont chacun était

réparti entre de nombreuses personnes en vertu du principe de la solidarité familiale. En outre, les chartes de Silvanès fournissent des renseignements très précieux sur l'organisation économique de la propriété et sur la condition de la classe agricole. Malheureusement, en ces matières, ces documents, dont la brièveté et la sobriété font contraste avec la verbosité et la redondance des actes notariés de l'âge suivant, soulèvent beaucoup de problèmes dont, la plupart du temps, ils ne suffisent pas à eux seuls à fournir la solution. L'éditeur a donc été bien inspiré en ne traitant dans son Introduction ces difficiles questions que d'une façon fort discrète, et qui aurait pu l'être encore davantage sans inconvénient. Nous signalerons comme point particulièrement intéressant la netteté et la précision avec lesquelles les chartes de Silvanès distinguent et désignent les trois droits réels dont la réunion reconstituait la pleine propriété, à savoir : l'*alodium*, c'est-à-dire la nue propriété, le *fevum*, c'est-à-dire l'usufruit concédé à un vassal, le *beneficium*, c'est-à-dire le droit d'exploitation concédé à un tenancier, ce que les juristes appelèrent plus tard le domaine utile. Le *beneficium* apparait comme un droit réel aussi ferme que les deux autres : comme eux, il est l'objet d'une copropriété familiale et, lorsque l'abbaye acquiert un immeuble, elle poursuit l'acquisition du *beneficium* exactement comme celle de l'*alodium* et du *fevum*. Par contre, ces tenanciers, dont la tenure est si solide en leurs mains, sont soumis à un servage personnel : l'éditeur ne l'a pas cru, mais des chartes comme le n° 120 ne sauraient laisser de doute sur ce point.

La partie la plus défectueuse de cette belle et utile publication est la table, qui est très abondante, mais faite sans ordre et sans méthode, et où les identifications topographiques sont insuffisantes et surtout peu clairement indiquées, ce qui est d'autant plus à regretter que M. l'abbé Verlaguet, en plusieurs parties de son Introduction, témoigne d'une connaissance des lieux on ne peut plus parfaite.

GUILHIERMOZ.

Les anciennes maisons d'Hanvoile, ou les Archives d'un château de la Renaissance (1181-1788), par L. VUILHORGNE. Beauvais, impr. départementale de l'Oise, 1910. In-8°, 39 pages. (Extrait des *Mémoires de la Société académique de l'Oise*, t. XXI, 1re partie.)

M. Vuilhorgne publie et commente un texte curieux qu'il a trouvé dans les minutes d'un notaire de Gerberoy. C'est l'inventaire, dressé à la fin de l'année 1788, des titres et papiers du duc de Fleury, décédé le 13 avril précédent, qui se trouvaient en son château d'Hanvoile. Cet inventaire, fait avec beaucoup de soin, représente un grand nombre

de documents originaux qui ont été détruits en 1792. La plupart de ces pièces étaient d'une réelle importance pour l'histoire locale. Quelques-unes avaient un intérêt plus général. Celles dont la perte semble surtout regrettable sont : les marchés et mémoires concernant l'édification du château d'Hanvoile (1563-1585); — les pièces du procès criminel de Nicolas, Gabriel et Jean-Baptiste de Ronsard qui, en 1573, assassinèrent Madeleine de Monceaux, veuve de Guillaume de Ronsard; — un dossier de vingt-trois lettres écrites par les rois de France et les grands officiers de la couronne aux seigneurs de la maison d'Auxy (1580-1669); — la correspondance du maréchal de Boufflers avec M. de Monceaux d'Auxy, son cousin (1673-1701).

En appendice, M. Vuilhorgne reproduit le texte du jugement prononcé à Orléans, le 15 février 1574, contre les assassins de Madeleine de Monceaux. Il le donne d'après une plaquette contemporaine très rare qui a déjà été rééditée par M. de Rochambeau, dans son livre intitulé : *la Famille de Ronsart.*

Max PRINET.

La communauté des notaires de Tours de 1512 à 1791, d'après ses archives inédites, par Ludovic LANGLOIS, notaire honoraire. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, XII-523 pages.

M. Langlois commence son étude à l'année 1512, c'est-à-dire à l'apparition des lettres patentes de Louis XII, que la communauté des vingt notaires tabellions royaux de Tours regardait comme sa charte de création et non comme une simple réorganisation. Il laisse donc intentionnellement de côté toute l'histoire antérieure du notariat tourangeau; cependant, un résumé de cette histoire aurait mieux fait comprendre les transformations et les efforts persévérants qui amenèrent l'institution notariale à une forme assez complète pour être conservée intacte, dans ses principes essentiels, jusqu'à la loi de ventôse an XI, qui la confirma. Son fort volume, intéressant, bien documenté et bien présenté, nous raconte les vicissitudes du notariat définitivement institué, les détails de son organisation et les luttes judiciaires qu'il eut à soutenir pour sauvegarder ses droits contre les tabellions rétablis par ordonnances royales, les nouveaux fonctionnaires si nombreux dont les attributions faisaient partie de celles réservées aux notaires, mais dont la vente procurait des ressources à des gouvernements toujours endettés, contre des impositions écrasantes et trop souvent injustifiées. Non moins âpres et non moins longues furent les luttes contre les magistrats royaux, les seigneurs justiciers et même leurs propres agents subalternes, que ces excellents notaires eurent à livrer pour défendre leur incontestable monopole en matière de juridiction volontaire et gracieuse. M. Langlois n'oublie pas d'étudier les rapports des notaires de Tours avec les représentants de l'administration, les

magistrats, les seigneurs et leurs agents, les notaires royaux du plat pays de Touraine et les autres communautés de notaires, enfin avec les procureurs, les huissiers et les sergents.

Grâce aux registres des délibérations de la communauté, M. Langlois peut donner de précieux renseignements sur son organisation, les privilèges et les charges de ses membres, les règlements, le budget et l'administration de ses finances. Il a su aussi utiliser les ordonnances, les arrêts du Parlement et du Conseil du roi, les mémoires et les autres documents conservés aux Archives et dans les bibliothèques de Paris et de Tours. A la fin, on trouve une bonne table alphabétique des noms de personnes et de lieux et une table chronologique des édits, ordonnances, lettres patentes, arrêts, etc., cités au cours de l'ouvrage et concernant le notariat et les notaires.

M. Langlois a donc donné une savante et instructive contribution à la grande histoire, encore attendue, du notariat en France; il faut l'en féliciter et le remercier de nous avoir conservé le souvenir des luttes courageuses, des exemples de probité et de labeur des graves mais aimables notaires du doux pays de Touraine.

F. Aubert.

Andrea Galante. [*Elenco della*] *corrispondenza del card. Cristoforo Madruzzo nell' archivio di Stato di Innsbruck.* Innsbruck, 1911. In-4°, xii-35 pages, portrait.

Cet inventaire, précédé d'une notice savante et suivi d'un index, révélera aux érudits un grand nombre de documents touchant l'histoire politique et religieuse du xvie siècle. D'ailleurs, la *Corrispondenza madruzziana*, conservée aux archives d'Innsbruck, est loin d'être complète. Elle ne comprend que les lettres adressées au cardinal Cristoforo. Pour se rendre compte de l'action qu'exerça ce personnage considérable, il faudrait y joindre une étude des lettres écrites par le cardinal, lettres qui sont dispersées dans les archives d'Allemagne, d'Autriche et surtout d'Italie. Au cours de nos recherches, à Rome, à Naples, à Florence et à Sienne, nous en avons trouvé beaucoup. Aux archives de Sienne, il existe une correspondance de Camillo Spannocchi, familier et secrétaire de Madruzzo, qui offre un grand intérêt pour l'histoire du concile de Trente (sessions 1551-1552). Il est à souhaiter que M. le professeur Galante poursuive les études qu'il a entreprises autour du fameux « cardinal de Trente ».

A noter, en tête de cet inventaire, la reproduction d'un portrait de Madruzzo par le Titien[1].

L. Romier.

1. N° 480 : le cardinal S. Angelo est Rainuce Farnèse. N° 685 : il faut lire « Chastillon ». N° 718 : c'est au mois d'avril 1553 que le cardinal Farnèse résidait en Avignon. — Les *fascicoli* portent beaucoup de dates erronées.

Dom René Ancel. *Nonciatures de Paul IV (avec la dernière année de Jules III et Marcel II).* T. I, 1re partie. Paris, 1909. In-8°, cx-253 pages. (Archives de l'histoire religieuse de la France.)

L'étude des nonciatures, que les Allemands poursuivent, depuis longtemps, avec méthode, constance et succès, attire enfin, semble-t-il, l'attention continue des érudits français. Le premier volume des *Nonciatures de France sous Paul IV*, qu'a publié le P. Ancel, mérite, par la nouveauté et l'ampleur du commentaire, d'être mis au pair, sinon au-dessus des *Nuntiaturberichte aus Deutschland.* L'introduction même est d'une originalité qu'on ne trouve pas dans les publications allemandes. On peut seulement regretter que le style en soit trop négligé. Les documents publiés dans ce volume sont datés du 20 septembre 1553 au 21 août 1555. Le texte est établi avec soin, sauf quelques fautes d'impression. L'ensemble des matières offre assez d'intérêt. Pourtant, il sera préférable, à l'avenir, d'employer le procédé des extraits avec analyses copieuses : la prolixité des dépêches diplomatiques est particulièrement fâcheuse dans la correspondance des nonces. Les ambassadeurs des cours laïques possèdent, en général, un style plus sobre et plus précis. De plus, une table par volume serait à désirer.

Les sources du commentaire sont tout à fait originales : elles proviennent des archives du Vatican, des archives d'État de Florence, de Modène, de Naples, de Parme, de Venise et de Simancas, ainsi que des archives de la famille Gualterio. Celles de Naples et de Parme ont été consultées à la hâte, semble-t-il. Et il n'est pas douteux qu'aux archives de Gênes, de Mantoue, de Sienne et de Turin, le P. Ancel eût pu trouver autant de matériaux qu'ailleurs. Mais on aurait mauvaise grâce à trop exiger, et il est juste de reconnaître que ce volume offre la plus vaste documentation qu'on puisse trouver aujourd'hui dans un ouvrage français touchant cette période. Aussi les erreurs graves y sont-elles rares et, sur tous les sujets, les notions nouvelles y abondent. On ne pourra rien écrire désormais sur l'histoire de France et d'Italie, pendant les années 1554-1555, qui n'ait pour fond les textes publiés et le commentaire ajouté par le P. Ancel.

L'introduction est digne de retenir l'attention et aussi de provoquer quelques discussions. P. xxi : le P. Ancel n'a pu établir quelles fonctions avaient occupées Sebastiano Gualterio à la fin du pontificat de Paul III. Une dépêche d'A. Serristori au duc de Florence (1549, 29 juin, Rome) permet de combler cette lacune. L'agent florentin parle des divisions introduites à la secrétairerie d'État par le pape, et, au sujet des affaires de France, il écrit : « Al Cavalcante è tocca quella di Francia, con un substituto che si domanda Mons. Sebastiano Gualterio, già secretario del cardinale Trevulcii » (Arch. d'État de Florence, Mediceo, 3268, 222; orig.). — P. xlii : il n'est pas exact

d'écrire que le duc de Florence, en 1553, « devint le vrai chef des opérations militaires dans le Siennois ». Au contraire, durant toute cette année, Cosme se renferma dans une attitude strictement correcte à l'égard de la France et de la république de Sienne. Ses relations amicales avec le cardinal de Ferrare, représentant du roi à Sienne, les conférences pacifiques de Viterbe auxquelles il envoya un délégué, la restitution de Lucignano qu'il consentit aux Siennois sont les marques les plus saillantes de cette attitude. C'est seulement en janvier 1554, après le pillage de l'île d'Elbe par les flottes turque et française, et surtout après l'arrivée de Piero Strozzi à Sienne, que Cosme se décida à déclarer une guerre ouverte, qu'il préparait, il est vrai, depuis plusieurs mois. — Ce n'est pas en *1553*, mais en 1551, que les Génois refusèrent d'agréer l'ambassadeur de Henri II, Luigi Alamanni. — Enfin, durant les années 1553-1554 (jusqu'à la défaite de Marciano, 2 août), la situation des Français ne fut jamais « compromise ». A cette époque, « l'hégémonie » en Italie appartient à la France et non à l'Espagne. — P. XLIII : l'attitude de Jules III est mal représentée. « Pour lui, la question italienne n'existait pas », écrit le P. Ancel. En réalité, le pape porta toujours un intérêt passionné à la question italienne. Il y a deux périodes dans l'histoire politique de son règne : *avant* et *après* la guerre de Parme. Les résultats fâcheux de cette guerre et de la crise gallicane de 1551 convertirent le pape à l'amour de la paix ; mais cet amour revêtit une forme active et pressante, et Jules III, plus qu'auparavant, intervint dans les affaires des États italiens. A Sienne, à Florence, à Gênes, à Ferrare, sans parler de la France ni de la Cour impériale, ses agents jouèrent un rôle incessant. Pour amener les princes à la réconciliation, il agit, non pas « au dehors et au-dessus », mais à l'intérieur des partis.

Dans la partie de cette introduction qui concerne les Carafa et Paul IV, le P. Ancel reprend sa thèse favorite et soutient, pour ainsi dire, « l'ingénuité » de Paul IV. Il faudrait tout un volume pour discuter cette thèse. Mais il convient de rendre hommage à l'immense érudition et à la grande loyauté dont fait preuve le P. Ancel dans ce débat.

Les textes, je l'ai dit, sont entourés d'un commentaire abondant et précieux. Voici quelques additions et rectifications :

P. 2, n. 1 : durant l'année 1551 presque tout entière, H. Dandino résida à Bologne, à titre de légat, comme en fait foi sa correspondance. — P. 14, n. 2 : au printemps de 1553, le cardinal de Châtillon fut désigné par le roi pour assumer l'intérim de la protection de France à Rome. Des raisons de santé et de politique le retinrent en France et Jean du Bellay partit en son lieu. — P. 27, n. 2 : Piero Strozzi avait servi, un temps, la cause impériale. Il joua, durant la crise de 1551, à la Mirandole et à Parme, un rôle de premier plan, auquel le

P. Ancel ne fait pas allusion. En 1555, malgré les efforts de Catherine de Médicis, Strozzi tomba en disgrâce. C'est son amitié avec Carlo Carafa qui lui valut de recouvrer son poste militaire en Italie et de regagner la faveur du roi. Le passage cité de la lettre de Dalmatio a été lu à contresens : *diète* et non *dicte*. — P. 28, n. 3 : l'évêque de Mirepoix mourut, non le *19*, mais le *16* avril 1553, des suites d'une hémorragie interne. Sa disgrâce avait été causée surtout par ses tendances « ultramontaines » et son indiscrétion dans l'affaire des Indults. — P. 29, n. 1 : Leone Strozzi rentra au service du roi exactement le 23 avril 1554. — P. 30, n. 4 : le *Diario* de Sozzini jouit d'une réputation exagérée. Les erreurs y abondent. — P. 39, n. 2 : les agissements du prince de Salerne n'étaient guère mystérieux. Une de ses démarches les plus singulières fut celle qu'il accomplit à Constantinople en novembre 1552 : vêtu à la turque, ainsi que les cinquante gentilshommes de sa compagnie, il vint demander au sultan l'appui de sa flotte pour les entreprises du roi; reçu au milieu des fêtes, il fut logé au palais de Constantinople. — P. 41, n. 1 : au mois de juillet 1553, Jules III, désireux d'obtenir le retour du cardinal Farnèse à Rome, envoya deux brefs à la cour de France, l'un adressé au roi, l'autre au cardinal : dans ce dernier, il promettait au petit-fils de Paul III de le traiter avec *grandezza* et de lui assurer, à Rome, une pension de 500 écus par mois. — P. 44, n. 2 : Jean du Bellay arriva à Rome à la fin du mois de juin. Il s'était arrêté à Viterbe pour prendre part aux conférences pacifiques engagées par l'initiative de Jules III. — P. 45, n. 1 : Lanssac entra à Rome le 30 avril 1553. Il avait déjà rempli une mission extraordinaire, à Rome, en juillet 1552. — P. 67, n. 3 : Georges d'Armagnac reçut l'ordre de se rendre à Rome dès le mois de décembre 1553. — P. 68, n. 2 : Hippolyte d'Este résidait à Rome, comme protecteur, depuis le 13 juillet 1549. Nommé lieutenant général à Sienne, au mois d'octobre 1552, il y fit son entrée le 1er novembre et quitta la ville le 8 juin 1554 pour se rendre à Ferrare. Il fut disgracié sous Paul IV, non seulement à cause de ses intrigues, mais aussi à cause de sa vie « licencieuse et dissolue ». — P. 97, n. 1 : Paule de Termes fut nommé, au début du mois d'août 1552, « lieutenant au fait de guerre » à Sienne. Arrivé le 11 août, il y demeura jusqu'à la conquête de la Corse (août 1553). Auparavant, il avait été ambassadeur à Rome (avril-juin 1551), puis général des armées du roi à Parme. — P. 101, n. 2 : c'est à la fin de septembre 1553 que Louis Pic de la Mirandole épousa la fille du cardinal de Ferrare, Riniera. — P. 111, n. 2 : le corsaire Dragut-Rais fut l'allié fidèle et victorieux de la France. C'est grâce à l'appui de sa flotte que P. de Termes put se rendre maître de la Corse en 1553. — P. 115, n. 1 : l'édition de la *Correspondance de Du Gabre*, par A. Vitalis, est incomplète et pleine d'erreurs de datation. La biographie de ce

personnage est à refaire (lettres inédites aux archives de Naples, Parme et Sienne). — P. 116, n. 1 : d'Urfé quitta le poste d'ambassadeur à Rome au début de 1551. Au moment de la rupture des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, le poste d'ambassadeur était occupé par P. de Termes. — P. 123, n. 2 : la correspondance de Claudio Tolomei est conservée partie à Sienne, partie à Florence. C'était un humaniste, ami du cardinal Farnèse et protégé aussi par le cardinal du Bellay. — P. 118, n. 1 : le « Vincenzo » non identifié est Vincenzo de Nobili. — P. 146, n. 2 : Rossetti portait le titre officiel de « conseiller du duc de Ferrare ». — P. 150, n. 1 : Zeti, ami de Strozzi, contribua, par la reddition de Montereggioni, en août 1554, à discréditer le chef des *fuorusciti*. — P. 164 : le cav. Tiburtio, dans une lettre au cardinal Farnèse (1554, 2 novembre, Paris), raconte au long les démarches de Sampiero Corso pour obtenir le gouvernement de l'île (Arch. d'État de Naples, Carte Farnes., fascio 257, fasc. 2; orig.). — P. 171, n. 1 : la correspondance de Taddei est conservée aux archives de Sienne. — P. 178, n. 2 : c'est en juillet 1553 que l'évêque de Noyon, Jean de Hangest, s'enfuit de Rome sans payer ses dettes. — P. 214, n. 1 : Jérôme de Pise, lié avec Cosme de Médicis et avec le cardinal de Ferrare, fut soupçonné de trahison lorsque la guerre de Sienne, sous la direction de Strozzi, prit le caractère d'une guerre contre Florence.

Je ne voudrais pas que ces additions pussent diminuer, dans l'esprit du lecteur, l'estime qui est due à cette publication très savante. A suivre pas à pas la route du P. Ancel, on se rend compte de la nouveauté de son œuvre. Il est le premier, avec M. P. Courteault, qui ait su utiliser, par une critique comparée, les ressources que contiennent ces admirables archives d'Italie. Des érudits qui défrichent l'histoire du XVI[e] siècle, il mérite toute la gratitude. Aussi souhaitons-nous vivement qu'il termine bientôt l'*Histoire de Paul IV*, dont il a publié, au cours de ces dernières années, de remarquables chapitres.

Lucien ROMIER.

Aus der Zeit der Begründung der Universität Wien, von Gustav SOMMERFELDT. S. l. n. d. In-8°, 32 pages. (Sonderabdruck aus den *Mitteilungen des Instituts für österreichische Gechichtsforschung*, XXIX Bd.)

L'article très érudit que M. Gustav Sommerfeldt a publié sous le titre transcrit ci-dessus concerne principalement les écrits laissés par deux savants maîtres en théologie que le duc Albert III appela à Vienne pour professer en la nouvelle Faculté créée par lui : Henri Heynbuch de Langenstein et Henri Totting d'Oyta. Tous deux avaient étudié et enseigné à Paris : Oyta en était parti probablement en 1381

pour se rendre à Prague; Langenstein n'avait quitté la Sorbonne que l'année suivante; tous deux étaient à Vienne en 1384, mais Langenstein parait être arrivé un peu plus tôt que son compagnon. Les nombreux écrits que l'un et l'autre ont composés avaient déjà été plusieurs fois étudiés, notamment par M. Sommerfeldt lui-même; mais c'est dans le présent article qu'il faudra venir désormais prendre les renseignements les plus complets. L'auteur cite les manuscrits, discute les attributions, fait en un mot œuvre tout à fait critique.

Ceci, pourtant, n'est pas le principal de son article, car il s'est attaché à montrer l'action des deux théologiens, de Langenstein surtout, dans la fondation de l'Université viennoise; il publie l' « informatio » et la lettre rédigées pour le duc d'Autriche, « de studio Wiennensi stabiliendo ». Puis, il montre les relations établies entre les Facultés théologiques de Paris et de Vienne à l'occasion du grand schisme, pendant les années 1394-1396 : c'était encore Langenstein qui, à Vienne, prenait le plus souvent la plume pour répondre aux circulaires et lettres particulières des maîtres parisiens.

L.-H. L.

Charles Diehl. *Manuel d'art byzantin.* Paris, A. Picard et fils, 1910. In-8°, xi-837 pages, figures et planches.

La collection des manuels d'archéologie et d'histoire de l'art vient de s'enrichir d'un nouveau volume. C'est un guide excellent sur ce vaste ensemble qu'est l'art byzantin; le plan est clair, l'exposition nette, et le style agréable en rend la lecture attrayante. M. Diehl ne s'est pas contenté d'enseigner les points connus de l'art byzantin, ni même d'exposer clairement les théories encore controversées; il a fait plus : un grand nombre de questions sont traitées d'une manière toute nouvelle, et son travail se présente plutôt comme une histoire de l'art byzantin que comme un simple manuel.

M. Diehl s'est efforcé de démontrer que l'art byzantin n'est pas, comme on le pense souvent, un art archaïque et mort, mais bien un art vivant, qui, après des époques de floraison et aussi de décadence, apparaît, aux xive et xve siècles, « capable de se transformer et prêt à se renouveler ». Né au moment où le christianisme triomphant réclame des formes nouvelles et où l'Orient vient refouler l'essor de l'hellénisme, cet art s'épanouit magnifiquement du ive au vi^e siècle en Syrie, en Égypte et en Asie Mineure; le point où ces différentes influences se combinent est Constantinople, et le chef-d'œuvre de cet art est Sainte-Sophie, œuvre merveilleuse de science et d'audace, où le goût et le sens de la décoration, qui sont la préoccupation essentielle de l'art byzantin, éclatent partout. Si, dans ses grandes manifestations, cet art officiel et luxueux, fixé par l'influence traditionaliste de l'Église, perd

chaque jour de son pittoresque, du moins, dans les miniatures et les ivoires, il se souvient de l'art hellénistique et reste en contact avec la nature et la vie. Et c'est par là qu'il se renouvelle; la période du IXe au XIe siècle apparaît comme un deuxième âge d'or; l'influence de l'art antique et profane et le goût de l'Orient pour la décoration lui donnent une nouvelle impulsion et Saint-Marc de Venise nous montre toute la splendeur de cet art à son apogée. Bien qu'il sacrifie encore beaucoup à la tenue, à la discipline, au respect de la tradition, qui semblent devoir l'immobiliser, cet art sait cependant créer, et la recherche du pittoresque, du mouvement, de l'expression amène la renaissance du XIVe siècle, où la composition est plus souple, l'émotion plus tendre, le mouvement plus vivant et plus vrai.

Au lieu d'étudier, ce qui eût été sec et peu intéressant, comme en une longue monographie, chacune des catégories d'ouvrages d'art : architecture, peinture, sculpture, émaux, ivoires, miniatures, etc., M. Diehl a exposé l'ensemble de la production artistique des grandes périodes de l'histoire de l'art byzantin; il a en outre, de peur d'encombrer son livre, écarté les objets secondaires, ne gardant à l'appui de ses conclusions que ceux qui ont une véritable valeur pour l'art ou pour l'histoire.

Un des points les plus intéressants traités par M. Diehl est la question des origines de l'art chrétien; bien loin d'avoir subi uniquement l'influence de Rome, l'art chrétien du IVe siècle serait surtout un art oriental, et M. Diehl expose l'importance du rôle joué par la Perse dans la formation de l'art chrétien. Après Courajod et Choisy, ces théories ont été reprises par le professeur Strzygowski, qui a montré que, durant les premiers siècles de l'ère chrétienne, il exista en Orient, en Égypte, en Syrie, en Anatolie un art chrétien original, indépendant de toute influence romaine, et nettement mis en lumière le recul de la civilisation hellénique devant le réveil du vieil Orient : de la compénétration des deux naquit un art original et vivace qui se développa aux Ve et VIe siècles dans tout le monde chrétien et à Rome même. M. Diehl a fort bien résumé cette théorie éparse dans un grand nombre de travaux de M. Strzygowski, nous mettant en garde contre ce qu'elle peut avoir de hasardé quant aux dates des monuments sur lesquels elle s'appuie. Si vraiment ces monuments sont aussi anciens que le prétend M. Strzygowski, leur influence sur l'art chrétien et sur notre art occidental est beaucoup plus grande qu'on ne le croit généralement.

Toujours est-il que, si cette influence n'a pas été dès le début aussi grande que le prétend M. Strzygowski, elle se produisit d'une manière certaine dans la suite; et cela s'explique tout naturellement par les relations incessantes de Constantinople avec l'Occident; l'Orient impor-

tait chez nous des objets d'art et d'orfèvrerie, des étoffes précieuses, ivoires, émaux, manuscrits illustrés qui étaient autant de modèles pour l'Occident. Bien plus, les architectes faisaient venir de Constantinople des artistes spécialistes pour certains ouvrages, et il existait en Occident, surtout en Italie et en Allemagne, de véritables colonies d'artistes byzantins. C'est ainsi qu'au Mont-Cassin, au milieu du XIe siècle, on appela pour les mosaïques et les travaux d'orfèvrerie de la basilique des artistes byzantins ; à Rome, au commencement du XIIIe siècle, les fresques et les mosaïques sont aussi exécutées par des artistes grecs ou byzantins, ou sous leur influence ; Cimabué et Giotto continueront avec génie la tradition.

En France, la renaissance carolingienne doit beaucoup à Byzance ; pour M. Diehl, l'art roman lui doit encore davantage ; d'une manière générale, un grand nombre d'édifices orientaux présentent, avec des constructions françaises du XIIe siècle, une grande ressemblance. Voici d'ailleurs certains caractères communs aux monuments d'Anatolie et de Syrie centrale et aux édifices romans : emploi de la voûte au lieu de charpentes ; remplacement de l'atrium romain par une façade à porche flanquée de deux tours ; usage des piliers flanqués de demi-colonnes engagées ; travée sur plan rectangulaire en avant de l'abside, qui forme ce que l'on appelle le chœur ; plans à deux absides opposées particulièrement dans l'école romane des bords du Rhin. Comment doit-on expliquer ces ressemblances ? Les architectes d'Occident ont-ils connu ces monuments d'Orient, dont un certain nombre sont antérieurs aux nôtres ? Ou n'est-ce là qu'une rencontre fortuite ? Et, s'il y a eu influence, comment s'est-elle exercée ? A-t-elle existé antérieurement à la première croisade ? Ou serait-ce continuité d'une tradition plus ancienne qui, dès le IVe siècle, par Ravenne, Milan et Marseille, se serait exercée d'Anatolie en Gaule ? M. Diehl ne conclut pas. Quant aux églises à coupoles du Périgord, faut-il y voir, comme le voudrait M. Diehl, « la copie manifeste des édifices orientaux » ? Il nous semble que, dans l'état actuel de la question, cette affirmation est encore prématurée ; M. Diehl reconnaît bien qu'il existe des différences de construction entre les coupoles d'Orient et celles d'Occident, mais il ne pense pas qu'il faille s'y arrêter, et cependant, à notre avis, ces différences de construction sont dignes de considération, et c'est peut-être là qu'il faut chercher la solution de cette fort intéressante question ; malheureusement, le monument le plus important du Périgord, Saint-Front de Périgueux, a été reconstruit entièrement par Abadie. Mais c'est surtout dans l'ornementation romane que se révèle l'influence byzantine ; la sculpture romane a largement puisé dans les motifs décoratifs offerts par les étoffes, ivoires, plaquettes, coffrets, miniatures d'Orient ; M. Diehl retrouve surtout cette influence dans

les écoles romanes du midi de la France, où l'influence romaine était restée, elle aussi, très vivante; mais on peut dire qu'elle existe dans toute la France, jusque dans le Nord et en Normandie.

Bien d'autres questions très intéressantes sont encore exposées dans cet excellent travail, mais nous ne pouvons les résumer toutes ici et nous devons y renvoyer le lecteur désireux de connaître l'histoire de l'art byzantin, de ses origines et aussi de ses influences; bien des côtés de cet art, comme on vient de le voir, intéressent l'histoire de notre art occidental, et tous les archéologues trouveront à y glaner. Tel est ce très beau volume, illustré d'un grand nombre de figures, dont quelques-unes prises dans la belle collection formée par M. Millet aux Hautes-Études, et qui tient fort bonne place dans la collection des manuels d'art et d'archéologie.

Marcel AUBERT.

Victor MORTET. *La mesure de la figure humaine et le canon des proportions, d'après les dessins de Villard de Honnecourt, d'Albert Dürer et de Léonard de Vinci.* Paris, 1910. In-4°, 20 pages, 2 planches et 9 figures. (Extrait des *Mélanges Émile Chatelain.*)

On sait que, de très bonne heure, les artistes ont cherché des formules géométriques commodes pour mettre en place les différentes parties d'une figure et notamment celles du corps humain, afin d'éviter les disproportions. Ces formules peuvent varier beaucoup : elles ne sont assurément pas d'une application rigoureuse, mais celles auxquelles un artiste s'est arrêté exercent évidemment une influence considérable sur le caractère de son art.

Les anciens usaient certainement de ces formules. Le très précieux *Album de Villard de Honnecourt* nous les montre pratiquées au XIIIe siècle. L'ingénieux rapprochement des figures géométriques du vieux maître maçon picard avec celles d'Albert Dürer, notamment dans ses *Quatre livres de la proportion des parties et pourtraicts des corps humains* (traduction Maigret, 1557), et avec les dessins de Léonard de Vinci, ont amené M. Victor Mortet à des conclusions extrêmement intéressantes.

Sans suivre M. V. Mortet dans son argumentation serrée, qui échappe un peu à l'analyse, nous nous contenterons de signaler la plus importante des constatations auxquelles il a été amené.

Vitruve partageait la figure humaine en trois parties égales : 1° du menton au bas des narines; 2° du bas des narines au milieu des sourcils; 3° du milieu des sourcils au bas de la racine des cheveux. Villard de Honnecourt a donné, lui aussi, un canon de la figure humaine, le seul de ses dessins que l'on puisse considérer comme un canon

proprement dit[1]. Aux trois divisions indiquées par Vitruve, il en a ajouté une quatrième, égale à chacune des premières, allant du bas de la racine des cheveux au haut de la tête. Il en résulte quelque chose de moins allongé, de plus ramassé dans le visage, en même temps qu'un plus grand développement du front et un surhaussement de la boîte crânienne, qui imprime à la physionomie « une apparence de fierté, d'énergie, ou même parfois de ténacité de caractère allant jusqu'à la rudesse ».

M. Mortet nous montre que le même canon a été adopté par Albert Dürer et qu'il a été aussi suivi par Léonard de Vinci, quoique beaucoup moins vigoureusement et avec les infinies nuances qui différencient le génie souple et délicat du maître italien d'avec la rudesse et le dogmatisme germanique du maître de Nuremberg.

Les recherches de M. V. Mortet ont été surtout dirigées vers les documents qui peuvent nous renseigner sur les habitudes des artistes anciens, leurs manières de faire, leurs procédés, question intéressante au premier chef pour l'histoire de l'art, mais aussi très ardue, très aride, et sur laquelle nous sommes souvent assez mal renseignés. Son nouvel et remarquable opuscule vient très heureusement s'ajouter à nombre d'autres travaux très instructifs consacrés par lui à des sujets analogues.

Georges DURAND.

Lucien BÉGULE. *Les vitraux du moyen âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise et spécialement dans l'ancien diocèse de Lyon.* Paris, Laurens, 1911. Gr. in-4°, 237 pages, 254 planches et figures.

Comme le constate l'auteur dans sa préface, l'art du peintre verrier constitue la partie la plus belle et la plus importante de la peinture du moyen âge, et, cependant, son histoire n'a été jusqu'ici étudiée que très insuffisamment.

Comme pour l'architecture, dont la géographie et l'évolution sont devenues très claires pour nous dans leur ensemble grâce à la publication de nombreuses études régionales, il sera nécessaire de publier bien des monographies avant que l'on puisse tracer une histoire synthétique de l'art admirable des vitraux.

Prêchant d'exemple, l'auteur nous donne une statistique et une étude complètes pour la région dont Lyon est le centre. Il a jugé, avec raison, ne pas devoir s'enfermer dans les limites de l'ancien diocèse

1. C'est le dessin de la tête humaine qui se trouve placée isolément à la planche XXXVII (verso du 19e feuillet) de l'album publié par A. Darcel, autrement dit à la planche XXXVIII de l'édition de la Bibliothèque nationale. Ce dessin est reproduit par la figure 5 dans le mémoire de M. V. Mortet.

qui, ici comme ailleurs, ne répondent pas à des frontières d'art. L'illustration, tout entière en photographies et en réductions photographiques de calques, est l'œuvre de l'auteur, et elle est étonnante pour qui connaît les difficultés qu'offre la photographie du vitrail. L'auteur a, délibérément, renoncé aux reproductions en couleurs parce que, trop souvent, elles ne donnent que des résultats approximatifs et même inexacts. Avec sa double et haute compétence d'archéologue et de peintre verrier, qu'une longue carrière a instruit de toutes les ressources de son art, M. Bégule nous donne un livre qui est véritablement un modèle et qui dépasse la portée d'une monographie régionale.

Une introduction de vingt-huit pages résume et précise l'histoire générale de l'art du vitrail, puis trace celle des verriers lyonnais. Suivent les monographies des vitraux de la cathédrale de Lyon (XIIe au XVIe siècle) et de toutes les églises du Lyonnais et du Beaujolais, puis celle des vitraux du Forez, de la Bresse, du diocèse de Saint-Claude, de la Savoie et du Dauphiné. Pour présenter les vitraux dans le milieu pour lequel ils sont faits, l'auteur a donné des vues et de courtes monographies des édifices qu'ils ornent.

Ajoutons que la monographie de l'église et des vitraux de Brou, qui forme un important chapitre, est l'œuvre du docteur Victor Nodet, qui, on le sait, a consacré des années de consciencieuse et sagace étude à ce bel édifice et vient de résumer ses recherches dans un petit livre excellent. Les monuments décrits datent de la fin du XIIe siècle à la Renaissance. Les vitraux des XIIe, XIIIe et XIVe siècles sont tous à la cathédrale de Lyon; ceux des XVe et XVIe siècles sont répartis dans de nombreux monuments et nombreux sont les noms d'artistes verriers de cette période qui nous ont été conservés.

Déjà, les vitraux de la cathédrale de Lyon nous étaient connus par la belle monographie que l'auteur a consacrée à la cathédrale, et ceux de Brou avaient fait l'objet d'une publication de luxe rare et peu maniable, ceux du Forez avaient été décrits avec les autres richesses artistiques du pays par M. M. Thiollier, et, du reste, une bibliographie très consciencieuse ne nous laisse rien ignorer de ces publications antérieures, mais bien d'autres morceaux intéressants étaient encore inédits, car l'auteur a parcouru en détail toute la région qu'il étudie, et a relevé avec soin jusqu'au moindre morceau. Les œuvres déjà connues sont, du reste, pour lui, l'objet de remarques nouvelles.

L'auteur a eu la bonne fortune de trouver un monument charmant et d'une excessive rareté : un vitrail civil provenant de l'hôtel de la Bessée à Villefranche. Le sujet, traité en grisaille comme plus tard l'*Histoire de Psyché* à Écouen, représente un seigneur et une dame jouant aux échecs. Il est certain que les appartements de l'époque gothique étaient égayés de verrières de ce genre, analogues aux pein-

tures qui décoraient leurs murailles. Les sujets sculptés sur les ivoires civils ou gravés sur le cuir des coffrets, et les peintures des manuscrits peuvent nous donner une idée de ce qu'était cette imagerie, trop fragile pour avoir résisté à la guerre acharnée qui fut faite depuis la Renaissance à l'art civil du moyen âge.

C'est une autre rareté qu'un livre consacré à l'art du vitrail. M. Bégule vient de montrer combien attrayant et instructif est ce sujet d'études. Espérons qu'il aura des imitateurs. Ils ne sauront mieux faire que de prendre complètement pour modèle cet ouvrage présenté avec toute la critique, tout le soin et le goût que M. Bégule est coutumier d'apporter dans ses travaux.

C. ENLART.

Henri CLOUZOT. *Philibert de l'Orme.* — E. BERTAUX. *Donatello.* — M. REYMOND. *Le Bernin.* Paris, Plon-Nourrit, 1910. In-8°, 198, 255 et 204 pages, pl. (*Les Maîtres de l'art.*)

Le volume de M. Clouzot débute par un chapitre très clair sur les architectes de la prérenaissance, où il résume l'état actuel de nos connaissances sur cette importante question. Il semble bien que l'esprit italien de la Renaissance pénétra d'abord en France par les gravures des livres tels que le *Vitruve*, le *De re edificatoria* de Leo-Baptista Alberti, le *Songe de Polyphile* de Francesco Colonna; les architectes du moyen âge décorent peu à peu leurs édifices de motifs antiques; et de ce mélange serait peut-être sorti un style vivant et personnel. Mais les étrangers qui vinrent en France amenés par Charles VIII, fra Jocondo, Dominique de Cortone (le Boccador), Bernardin de Brescia et Luc Becjeame, n'acceptèrent pas ce compromis et, malgré la résistance des anciens architectes et l'indocilité même de leurs disciples, implantèrent un style entièrement renouvelé de l'Antiquité. Peu à peu, les artistes du moyen âge vont disparaître devant les savants, qui appliqueront mathématiquement les règles de la symétrie antique.

Philibert de l'Orme est un de ces architectes fiers de leur solide instruction classique et de leurs études faites sur place dans les ruines de Rome. Durant tout le règne de Henri II il dirige en maître absolu les travaux des châteaux du roi et de la favorite. Tandis qu'auparavant il y avait des ordonnateurs qui décidaient des travaux dans le conseil et en prenaient la direction générale, des contrôleurs qui vérifiaient les dépenses avant que le trésorier n'ordonnançât les mandats, des maîtres de l'œuvre qui dirigeaient les maîtres maçons, comme l'a exposé M. Dimier dans son ouvrage sur le Primatice, Philibert de l'Orme, nommé en 1548 intendant des bâtiments du roi, reçoit d'un seul coup tous ces pouvoirs réunis et devient à proprement parler

l'architecte tel que nous le comprenons aujourd'hui. Il le resta du 3 avril 1548 au 12 juillet 1559. C'est durant cette époque qu'il profita de sa faveur auprès du roi pour cumuler les charges au point de devenir un des plus gros arrentés du royaume. Il eut entre autres une prébende à Notre-Dame de Paris à partir de 1550. Sa disgrâce qui suivit la mort de Henri II ne fut pas de longue durée; au début de 1563, Catherine de Médicis le choisit pour agrandir Saint-Maur et construire le palais des Tuileries. Le 8 janvier 1570, Philibert mourait dans sa maison canoniale du cloître Notre-Dame et il fut enterré dans la nef de la cathédrale.

M. Clouzot, après une très bonne notice biographique, étudie les grands ouvrages de Philibert qui sont en même temps que des traités d'architecture des mémoires personnels très attachants; il décrit ensuite l'œuvre de Philibert à Lyon, à Saint-Maur, dans les grands châteaux de la couronne, puis à Anet, Limours, Chenonceaux, aux Tuileries. Cet excellent volume sur un des plus grands architectes de la Renaissance, orné de planches habilement choisies, de plans et de dessins empruntés aux livres mêmes de l'artiste, se termine par un tableau chronologique de l'œuvre et de la vie de Philibert de l'Orme.

Dans la même collection des *Maîtres de l'art* vient de paraître une étude de M. E. Bertaux sur Donatello. M. Bertaux, résumant l'immense littérature consacrée au grand sculpteur italien depuis plus de quarante ans, a donné à son travail un caractère tout personnel. Il nous présente un Donatello vivant; il nous montre l'évolution de ses idées avec et quelquefois au delà de son siècle, restant dans ses années de jeunesse réaliste jusqu'à la brutalité, malgré ses travaux à Rome, aux côtés de Brunellesco; aimant ses modèles jusque dans leur laideur et même quelquefois à cause d'elle; ramené plus tard vers le spectacle de l'enfance et de la vie heureuse par l'étude même de l'antiquité; mais conservant toujours cet esprit d'opposition aux traditions qui le fera traiter les sujets religieux eux-mêmes avec une liberté et un sentiment réaliste, excluant presque la pensée religieuse. A la fin du volume est un tableau chronologique très détaillé de la vie du maître et un catalogue définitif de ses œuvres conservées dans les collections publiques et privées. Une bibliographie critique complète très heureusement ce beau travail. Parmi les reproductions choisies dans tous les genres et à toutes les époques de la vie de l'artiste, nous noterons ce magnifique monument équestre du *condottiere Gattamelata* à Padoue, plus beau peut-être par le calme de sa force que le *Colleone* de Venise, et le groupe de *Judith et Holopherne* de la Logia dei Lanzi, dont l'horreur s'accroît encore par ce détail assez peu connu : la gorge d'Holopherne est déjà ouverte par un premier coup de cimeterre et l'héroïne s'apprête à détacher d'un second coup la tête du cadavre qu'elle maintient entre ses jambes.

Voici, dans la même collection, un nouveau volume sur un autre maître italien, dont la valeur est plus discutée que celle de Donatello : le Bernin. L'auteur de cet intéressant travail, M. Marcel Reymond, s'est efforcé de plaider la cause du Bernin, décorateur, sculpteur et architecte. Après le livre publié par Fraschetti en 1900, aussi complet par sa documentation que par son illustration, M. Reymond ne pouvait guère reprendre une biographie du maître et son travail est surtout une « étude artistique ». Avec sa nature passionnée, fougueuse, dirigée par la sensibilité plutôt que par la raison, voluptueuse, aimant la grâce, un peu précieuse même et en même temps fort pieuse et portée au mysticisme, Bernin représente avec une intensité particulière l'Italie du XVIIe siècle. M. Reymond avait déjà étudié, dans un article paru dans la *Revue des Deux-Mondes* (janvier 1910), la transformation qui s'était opérée dans les arts à Rome au début du XVIIe siècle. Sous l'influence du Concile de Trente, l'esprit de la Renaissance est condamné comme dangereux et l'on reprend pour la construction des églises les formes du moyen âge : croix latine, murailles et voûtes couvertes de peintures dont les sujets chrétiens édifient les fidèles. Mais la nature italienne ne put se plier longtemps à cette discipline, les papes se relâchèrent peu à peu et la « beauté pour elle-même » reprit sa place dans les églises. L'Église devra non seulement servir à honorer Dieu avec un culte convenable, mais aussi attirer et retenir les fidèles, par des moyens sensibles : la tendresse et l'émotion. Bernin répondait tout à fait à ce besoin; il sut être expressif et magnifique, tout en conservant aux grandes lignes, en architecture du moins, leur simplicité, leur caractère classique. C'est plutôt dans la décoration intérieure que Bernin pêche par excès d'imagination; il encombre les murs d'une ornementation chargée à outrance, de personnages en relief, de moulures excessives; cependant, il tire toujours un excellent parti de la lumière, plongeant une chapelle dans la pénombre et éclairant tel ou tel point, telle ou telle statue qu'il lui plaît. Comme sculpteur, Bernin est moins simple et cherche peut-être trop le pathétique. Cependant, M. Reymond, et surtout M. Alfassa, dans une étude remarquable qu'il vient de consacrer au Bernin dans la *Revue de l'art ancien et moderne*[1], ont noté à propos du fameux groupe de *Sainte-Thérèse frappée du trait de l'Amour divin* (1646), dans la chapelle Cornaro à Sainte-Marie-de-la-Victoire à Rome, l'extraordinaire analogie qui existe entre le sentiment représenté par le sculpteur et celui qui ressort du récit de l'évanouissement par sainte Thérèse elle-même ; évidemment, Bernin, voluptueux, a mêlé de la tendresse à l'expression du sentiment religieux; mais pouvait-il ne pas suivre le modèle que lui traçait la sainte elle-même. Cependant, nous ne souscrirons pas par-

1. Paul Alfassa, *le Cavalier Bernin à propos d'un livre récent* (*Revue de l'art ancien et moderne*, t. XXIX, p. 101 et 219, pl. et fig.).

tout au jugement de M. Reymond et il nous sera permis de trouver que l'ornementation de ces intérieurs d'église, riches de bronzes et de marbres, a dépassé un peu le but cherché et qu'elle donne vraiment trop aux églises d'Italie un aspect théâtral. Ce volume, aussi bien illustré que ceux qui l'ont précédé dans cette collection, se termine comme eux par un tableau chronologique de la vie et des œuvres de Bernin et une bibliographie du sujet[1].

Marcel AUBERT.

Maurice PROU. *Manuel de paléographie latine et française*, 3e édition entièrement refondue, accompagnée d'un album de 24 planches. Paris, Picard, 1910. In-8°, 509 pages.

En publiant la troisième édition de son manuel, M. Prou a pris soin de rappeler à ses lecteurs que cet ouvrage est avant tout un livre d'utilité pratique : « Nous avons, dit-il, bien moins visé à retracer l'histoire de l'écriture latine qu'à enseigner le déchiffrement de cette écriture. » Et, en effet, il suffit de jeter les yeux sur l'album joint au manuel de paléographie pour se rendre compte des ressources que doivent y trouver, non seulement les débutants, mais ceux qui tiennent à se perfectionner dans l'étude de la paléographie. Cette qualité dominante n'empêche pas le manuel de M. Prou de nous apporter un excellent tableau des modifications subies, depuis l'antiquité, par les écritures latines.

Tout d'abord, l'auteur a pensé qu'il fallait faire connaître, dans une bibliographie aussi complète que possible, les manuels et traités de paléographie, ainsi que les recueils de fac-similés. Dans cet ordre d'idées, il indique tous les ouvrages parus, jusqu'aux *Vorlesungen* de Traube, publiées après sa mort, en 1909, jusqu'aux albums paléographiques de MM. Pirenne, de Vries et Maximilien Ihm. Il va de soi que ces renseignements préliminaires, aussi complets qu'exacts, seront avant tout nécessaires à ceux qui veulent procéder, en paléographie, à des comparaisons et des études approfondies.

Pour son exposé historique, l'auteur a tenu compte des ouvrages les plus récents. S'agit-il d'étudier dans ses origines le système d'abréviations employé au début du moyen âge, il résume en quelques pages très claires l'étude intéressante, mais un peu touffue, de M. Traube sur les *Nomina sacra* et les plus anciens procédés de graphie mis en usage pour leur transcription. Ayant à exposer les doctrines actuellement en cours au sujet des notes tironiennes, il ne se contente pas de

1. Il semble que M. Reymond n'a pas connu le travail publié par notre confrère M. Léon Mirot sur le rôle du Bernin à Paris (*Mémoires de la Société de l'histoire de Paris*, 1904).

donner la substance des travaux de M. Chatelain; il expose les résultats obtenus, sur cette question difficile, par le dernier savant qui s'en soit occupé, M. Maurice Jusselin. En procédant ainsi, M. Prou devait notablement augmenter les dimensions de son manuel; c'est ce qui est arrivé, et ses lecteurs n'ont qu'à s'en féliciter.

On connaît le plan suivi dès le début par M. Prou et conservé dans la présente édition; il est simple et clair : étudier tout d'abord les écritures en usage dans le monde romain, jusquà leurs modifications telles qu'elles se manifestent dans les écritures dites nationales; s'arrêter au début de l'époque carolingienne pour exposer le système d'abréviations en honneur au moyen âge; reprendre ensuite, siècle par siècle, les principales modifications qu'on relève dans les manuscrits et les chartes jusqu'au XVIIIe siècle. Il n'eût pas été logique de procéder autrement; on sait que, dans l'histoire des écritures, la réforme accomplie sous Charlemagne amène une véritable révolution et marque le début d'une période nouvelle ; c'est alors qu'entrent en usage les procédés employés jusqu'aux temps modernes pour l'abréviation; ils n'ont fait que se développer et se modifier depuis.

Un bon exposé théorique a certes son utilité; mais il faut avant tout qu'on apprenne à lire en s'exerçant sur les textes eux-mêmes; c'est de cette nécessité que M. Prou a tenu compte quand, à propos de chaque période, il a donné un certain nombre de fac-similés, d'abord disséminés dans son volume, aujourd'hui réunis en un recueil. Aux planches qu'il avait précédemment insérées dans son manuel, il a joint des reproductions nouvelles; les unes et les autres seront utilisées avec le plus grand profit, même par des travailleurs ayant déjà l'expérience des anciennes formes graphiques. Dans toute la seconde partie de cet album, les pièces difficiles sont en majorité; tels sont en particulier les passages empruntés à des registres de notaires qui constituent pour les époques postérieures au milieu du XIIIe siècle d'excellents exercices de lecture. Nous ne pouvons pas ici les examiner en détail, mais il nous semble utile d'en énumérer au moins quelques-uns :

Planche XVI, n° 1; 1295. Registre de notes brèves d'un notaire de Puy-l'Évêque en Quercy; texte provençal.

Pl. XVIII, n° 1; 1380. Notes brèves d'un notaire de Genolhac, Gard.

Pl. XXI, n° 1; 1514. Conclusions pour le couvent des Mathurins de Paris contre les Filles-Dieu. Cette page figure au nombre des planches composant le nouveau fonds de fac-similés de l'École des chartes; la transcription entière que M. Prou en a donnée (p. 268) en facilitera la lecture à ceux auxquels les écritures rapides du XVIe siècle ne sont pas familières.

Pl. XXI, nos 2 et 3; 1577. Répertoire d'actes d'un notaire du diocèse de Sens (figure dans la 1re édition).

Pl. XXII, n° 1; 1571. Minute d'un acte de vente passé devant un notaire royal de Villeneuve-le-Roi.

Ibid., n° 2; 1614. Minute d'un acte d'échange passé par-devant un notaire de Sens.

Pl. XXIII, n° 2; 1671. Grosse d'un bail à rente passé devant deux notaires de la châtellenie de Cézy, Yonne.

Tous ceux qui s'intéressent à l'étude de la paléographie connaissent le *Recueil de fac-similés d'écritures* publié, dans ces dernières années, par M. Prou, comme annexe à son manuel, avec transcriptions en regard des textes; en joignant les cinquante reproductions dont il se compose aux vingt-quatre planches réunies dans l'album, on arrive à constituer un recueil destiné à rendre les plus grands services.

Élie Berger.

[A. Hulshof.] *Catalogus codicum manuscriptorum Bibliothecae Universitatis Rheno-Trajectinae.* II. Trajecti ad Rhenum, A. Oosthoek, 1909. In-8°, 378 pages.

Ce second volume du catalogue des manuscrits de la bibliothèque d'Utrecht renferme des additions et des corrections aux notices données par P.-A. Tiele dans son catalogue paru en 1887, puis un catalogue des manuscrits parvenus à la bibliothèque depuis cette même date de 1887, enfin l'indication des manuscrits provenant des églises et des monastères d'Utrecht et se trouvant dans des bibliothèques étrangères (église Notre-Dame, monastères de Saint-Paul, des Chartreux, des Chanoines réguliers, etc.). Le tout se termine par des index très détaillés des auteurs et des ouvrages anonymes, des anciens possesseurs ou des donateurs des manuscrits, des églises et des monastères d'où proviennent ces mêmes manuscrits et enfin des noms de personnes et de lieux cités dans les chartes jusqu'à l'année 1528. On ne saurait trop louer le soin avec lequel a été rédigé ce catalogue, dont les historiens apprécieront l'utilité et l'intérêt.

A. Boinet.

Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France, par M. Pellechet. T. III : *Compagnies-Gregorius magnus.* Paris, A. Picard et fils, 1909. In-8°, viii-653 pages.

Le *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France*, si heureusement commencé par la regrettée Mlle Marie Pellechet, est continué avec un soin digne des plus grands éloges par M. M.-L. Polain. Le deuxième volume, dont la préparation avait été interrompue par le décès de son auteur, a paru huit ans après le pre-

mier; le troisième est donné quatre ans après le second. Ces délais se raccourciront encore pour les tomes subséquents, car je crois savoir que le travail est fort avancé. La France possédera, après son achèvement, un monument que lui envieront toutes les autres nations; il sera digne de la science française et contribuera à sa gloire dans le monde.

J'ai dit que M. Polain apportait un soin minutieux à ce que l'œuvre fit le plus grand honneur à la chère mémoire qu'il sert. D'aucuns trouveront peut-être qu'il est trop minutieux, qu'il donne trop de détails, surtout dans les descriptions des exemplaires; si j'accorde que plusieurs de ces descriptions auraient pu sans inconvénient être réduites (par exemple celle du nº 3902, *Compot des bergers*, édition de Genève, 1497), j'ajouterai aussitôt que le cas est assez rare et que cette exagération est justifiée en quelque sorte par l'intérêt du volume. Mais partout ailleurs cette minutie est nécessaire; celui qui, même distraitement, feuillette ce tome III ne tarde pas à s'en rendre compte, quand il observe que M. Polain a pu, en agissant ainsi, non seulement distinguer des éditions extrêmement voisines les unes des autres, mais encore reconnaître les tirages défectueux et quelques anomalies dans l'imposition des cahiers de différentes éditions. Par conséquent, l'érudit se félicitera d'avoir désormais un aussi bon instrument de travail et un recueil aussi complet.

Mlle Pellechet et M. Polain ont visé à présenter leurs descriptions de telle façon qu'un lecteur averti n'aura plus besoin de recourir aux originaux. Depuis que le *Catalogue général* est commencé (et ce sera l'honneur de Mlle Pellechet d'avoir, par son initiative, provoqué en quelque sorte de telles publications), ont paru d'excellents répertoires et de non moins précieux recueils de fac-similés. Il devient relativement facile maintenant, mais cette facilité ne va pas quelquefois sans un long examen, d'identifier les caractères employés dans telle ou telle édition et de grossir les listes si incomplètes encore des ouvrages composés dans les divers ateliers typographiques. Ces identifications sont toutes marquées lorsque cela a été possible; et lorsque M. Polain ne le fait pas, c'est que vraiment on se trouve en présence de types, peut-être connus, mais assurément non reproduits en fac-similé. Il en résulte que lorsque le *Catalogue général* sera terminé, il faudra reviser toutes les études qui ont été publiées jusqu'ici sur l'imprimerie au xve siècle, surtout sur l'imprimerie française : on aura à modifier certaines attributions, on possédera surtout de nouveaux éléments pour apprécier l'activité de chacun des ateliers typographiques.

A un autre point de vue, ce tome III apportera encore de précieuses informations. Il n'y a qu'à parcourir les articles de Constitutions ou de Coutumes, ou la liste des éditions du Gratien, pour ne signaler que ceux-là, si l'on veut se rendre compte de l'utilité qu'il présente

pour l'histoire du droit. L'on pourrait noter aussi la contribution apportée à l'histoire littéraire par la description de livrets français jusqu'ici à peu près inconnus ou même complètement ignorés. Tous ces avantages étaient d'ailleurs prévus, lorsque Mlle Pellechet commença le *Catalogue général*, mais il n'est pas indifférent de noter que le succès a répondu à ce qu'on attendait.

Avant de terminer, je présenterai quelques petites observations. Pourquoi M. Polain n'a-t-il pas abrégé l'énumération des cahiers et de leur composition quand cela se pouvait? Le n° 4521, par exemple, a une série de chiffres occupant sept lignes ; au lieu de répéter jusqu'à 28 fois de suite le nombre 10, il me semble qu'on aurait pu écrire les « 28 suivants de 10 ». Au n° 4785 sont les notices des diverses épîtres dédicatoires que Guillaume Fichet avait fait imprimer pour être placées en tête de sa rhétorique, mais pourquoi avoir décrit aussi les épîtres manuscrites qui les accompagnent dans le recueil de la Bibliothèque nationale? Je sais bien qu'on objectera que peut-être ces dernières lettres ont été elles aussi imprimées, mais n'est-ce pas sortir du cadre fixé ? A la fin des notices sont indiquées les bibliothèques publiques qui possèdent des exemplaires de l'ouvrage en question ; pourquoi n'avoir pas toujours les mêmes cotes ? J'ai remarqué que, pour les bibliothèques d'Avignon et d'Aix, tantôt on avait indiqué les anciennes cotes, tantôt les nouvelles. Pour d'autres bibliothèques dont les cotes sont ordinairement notées, elles manquent parfois.

Ces quelques observations (on pourrait signaler aussi plusieurs coquilles typographiques, elles sont heureusement fort rares) ne diminuent en rien les qualités de ce tome III du *Catalogue général*. Aussi, je ne veux pas finir sans dire encore une fois combien il est précieux, avec quel soin il a été préparé et édité, enfin quelle reconnaissance nous devons avoir pour celle qui a eu le courage d'entreprendre un travail aussi long et difficile et pour celui qui continue si dignement son œuvre.

L.-H. Labande.

L. Havet. *Manuel de critique verbale appliquée aux textes latins.* Paris, Hachette, 1911. In-4°, xiv-481 pages.

Le travail de M. L. Havet, qui a en vue avant tout les textes classiques de l'antiquité latine, peut sembler placé en dehors du domaine spécial de cette revue. Mais, d'abord, l'auteur ne se renferme pas rigoureusement dans les limites qu'il a lui-même fixées, il emprunte un certain nombre d'exemples, de fautes et de corrections à des textes du moyen âge, notamment au poème de Mahieu de Boulogne (« Matheolus », xiiie siècle). En outre, la critique des textes présente, à côté de problèmes spéciaux à chaque langue et à chaque époque, une partie

plus générale, algébrique en quelque sorte et universellement applicable. Cela est si vrai que tel indianiste, éditeur d'un texte sanscrit, a pu reconnaître qu'il devait sa méthode à M. L. Havet. A plus forte raison, les latinistes qui voudront publier ou corriger des textes latins de l'antiquité chrétienne ou du moyen âge feront bien, avant de se mettre au travail, de prendre connaissance du livre de M. Havet. Qui ne sait que les diplomatistes eux-mêmes, toutes les fois que l'original d'une charte est perdu et qu'ils se voient obligés de se contenter de copies, sont en quelque sorte forcés de tenir compte des règles de la critique philologique[1] ?

M. Havet, — pour nous tenir ici à l'aspect général de son livre, qui nous intéresse avant tout, — défend très bien la critique conjecturale contre le reproche d'arbitraire qu'on lui adresse si souvent. Choisir entre les variantes qu'offrent les manuscrits pour un passage donné, c'est déjà, dit-il très justement, faire une conjecture. Toutes les sciences historiques sont d'ailleurs conjecturales, et ceci n'est pas seulement vrai des sciences qui s'occupent du passé de l'humanité : la géologie, quand elle veut expliquer le passé de notre planète, l'astronomie même, quand elle prétend reconstruire le passé des astres et des systèmes d'astres, sont des sciences éminemment conjecturales (p. 22, 23).

Il nous semble que l'auteur eût pu aller encore plus loin dans la voie des affirmations. Au fond, la critique des textes n'est qu'une application particulière de la critique historique sous sa forme la plus concrète. L'historien veut savoir comment tel personnage, dans telles circonstances, a réellement agi ; le philologue se demande ce que tel auteur, à un moment donné, a réellement écrit[2]. Si les philologues qui, depuis la Renaissance, se sont voués à la critique des textes avaient eu ce principe constamment et nettement présent à l'esprit, ils eussent fait moins de conjectures inutiles sous l'influence soit de

1. La critique de textes français du moyen âge, tout en reposant en gros sur les mêmes bases que les textes latins, présente cependant de grandes différences de détail, ainsi que l'ont montré MM. Foerster et Ebeling. Les copistes de textes français, écrivant une langue vivante qui leur était familière, allaient vite en besogne et faisaient des changements arbitraires que les copistes des textes classiques ne se permettaient pas.

2. Ou dicté à son secrétaire, ou composé dans sa tête, puis transmis oralement à des contemporains, s'il ne savait pas écrire ou ne se souciait pas de le faire : cas des *bylines* russes, des chansons populaires de toute origine qui peuvent, elles aussi, être l'objet de la critique philologique. — Je dois cependant noter ici que, d'après M. Havet, la tâche du critique doit se réduire à la restitution de l'exemplaire *princeps :* un éditeur qui a la conviction que le secrétaire auquel Cicéron dictait un ouvrage a commis une erreur que Cicéron lui-même n'a pas aperçue doit se borner à signaler la faute sans corriger le texte (p. 265).

vues esthétiques préconçues, soit de l'amour du paradoxe, du désir secret de lire et d'expliquer des passages connus de tous les lettrés autrement qu'on ne l'avait fait avant eux. La règle, de plus en plus observée dans la seconde moitié du XIXe siècle et d'après laquelle le critique qui propose une restitution conjecturale doit expliquer la genèse de la faute que sa correction suppose, a coupé court à bien des fantaisies. La critique conjecturale a appris à s'appuyer sur la paléographie, comme l'étymologie sur la phonétique[1]. D'autre part, la critique verbale, comme l'étymologie, paraît aujourd'hui plus complexe que ne le croyaient les créateurs de la méthode; M. Havet insiste sur le fait que de simples erreurs de lecture n'expliquent pas tout; dans une faute, il y a le plus souvent une part de psychologie; en outre, dans bien des cas, les fautes ainsi commises ont été mal corrigées par des copistes subséquents et ainsi sont nées ce que M. Havet appelle les fautes indirectes. On arrive ainsi à des accumulations d'erreurs vraiment surprenantes (voir p. 389 et suiv.). L'analyse des fautes de toute nature occupe la majeure partie du volume et constitue une véritable pathologie des textes. Évidemment, pour exceller dans la critique verbale comme pour être bon étymologiste, il faudra toujours une tournure d'esprit particulière; il n'en est pas moins vrai que, grâce à des travaux comme ceux de M. Havet, la critique verbale tend à devenir une science positive, à la fois solide et capable de progrès.

G. HUET.

Louis-D. PETIT. *Bibliographie der Middelnederlandsche Taal- en Letterkunde.* IIe Deel, de Litterature bevattende verschenen von 1888-1910. Leiden, Brill, 1910. In-8°, VIII-221 pages.

Ce volume est la suite de la *Bibliographie* publiée par M. Petit en 1888 et dont il a été rendu compte dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLIX, p. 666. Tout le bien qui a été dit de cette première partie peut s'appliquer à cette suite, qui comprend une période de vingt-deux ans particulièrement féconde. Publications isolées,

1. M. Havet insiste cependant avec raison (p. 123) sur la différence qui existe entre la critique des textes et la linguistique : « La déformation des textes, par des fautes individuelles, ne ressemble nullement à la déformation des langues, qui est produite par des altérations collectives. Le linguiste pressent et calcule ce qu'a dû devenir *caballus* dans tel patois; le critique, qui a examiné cent pages d'un manuscrit, ne peut deviner si, à la centième, il trouvera *meus* intact, ou omis, ou transposé, ou estropié. » — Ajoutons que, dans plusieurs passages (p. 219, 253 et ailleurs), on reconnaît le linguiste et surtout le romaniste exercé qu'est M. Havet.

articles de noms, comptes-rendus même ont été consciencieusement enregistrés. Une excellente table facilite les recherches. C'est un instrument de travail indispensable non seulement pour les spécialistes du moyen néerlandais et les germanistes, mais pour tous ceux qui s'occupent de l'ensemble des littératures du moyen âge.

G. HUET.

LIVRES NOUVEAUX

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

570. Abbamondi (Alf.). La politica in Aristotile e Machiavelli, osservazioni critiche. Rossano, tip. della Nuova Rossano, 1911. In-8°, 10 p.

571. Acta imperii, Angliae et Franciae ab a. 1267 ad a. 1313. Dokumente vornehmlich zur Geschichte der auswärt. Beziehgn. Deutschlands. In ausländ. Archiven gesammelt u. m. Unterstützg. des Johann-Friedrich-Böhmer-Fonds hrsg. v. Fritz Kern. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1911. Gr. in-8°, xxx-347 p. 20 m.

572. Aleandri (Vit. Emanuele). Il castello di Vitorchiano, antico feudo del senato romano, memorie storiche. Foligno, tip. F. Campitelli, 1911. In-8°, 43 p. et fig.

573. Allemand (F.). Dictionnaire biographique des Hautes-Alpes, avec bibliographie, armoiries, sceaux et portraits. Gap., imp. et libr. alpines, 13, rue Carnot, 1911. In-8°, vi-481 p.

574. Altaner (Berth.). Venturino von Bergamo, O. Pr., 1304-1346. Eine Biographie. Zugleich ein Beitrag zur Geschichte des Dominikanerordens im 14. Jahrh. Breslau, G. P. Aderholz, 1911. Gr. in-8°, xii-168 p. (Kirchengeschichtliche Abhandlungen. IX. Bd., 2. Heft.) 4 m.

575. Altunian (Geo). Die Mongolen u. ihre Eroberungen in kaukasischen u. kleinasiatischen Ländern im XIII. Jahrh. Berlin, E. Ebering, 1911. Gr. in-8°, 117 p. (Historische Studien. 91. Heft). 3 m. 20.

576. Angelico (Fra) da Fiesole. Des Meisters Gemälde in 327 Abbildgn. Hrsg. v. Frida Schottmüller. Stuttgart, Deutsche Verlags-Anstalt. Gr. in-8°, xli-249 p. (Klassiker der Kunst in Gesamtausgaben. 18. Bd.) 9 m.

577. Annaratone (Aless.). Arduino d'Ivrea e la sua personalità storica, monografia. Mortara-Vigevano, tip. A. Cortellezzi, 1910. In-8°, 46 p. 2 l.

578. Anthologia Palatina. Codex Palatinus et codex Parisinus, phototypice ed. Praefatus est Carol. Preisendanz. Leiden, A. W. Sijthoff, 1911. In-fol., 150 col. et 1 p. texte et 709 p. en phototypie. (Codices graeci et latini photographice depicti, duce Scatone de Vries. T. XV.) 510 m.

579. Antiguos gremios de Huesca. Ordenaciones documentos. Trascripción y estudio preliminar, de Ricardo del Arco. Colección de Documents para el estudio de la Historia de Aragón. Zaragoza, Pedro Sarra, 1911. In-8°, 269 p. 5 p.

580. Archivi (Gli) della storia d'Italia. Pubblicazione fondata dal prof. G. Mazzatinti, diretta dal dott. Giustiniano Degli Azzi. Serie II, vol. II (VII della raccolta.) (1. Archivio storico comunale di Ancona.

2. Archivio storico comunale di Matelica). Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1911. In-8°, VIII-475 p. et fig. 10 l.

581. AUBERT (Abbé). Histoire de Balleroy jusqu'au XIXe siècle. Caen, L. Jouan, 1911. In-8°, 378 p. et 4 grav. hors texte.

582. AUBIN (Herm.). Die Verwaltungsorganisation des Fürstbist. Paderborn im Mittelalter. Berlin(-Wilmersdorf), W. Rothschild, 1911. Gr. in-8°, X-144 p. (Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte. 26. Heft.) 4 m. 80.

583. BACON (Roger). Opera hactenus inedita. Fasc. III, liber primus communium naturalium, partes tertia et quarta edidit Robert Steele. London, Clarendon Press, Frowde, 1911. In-8°. 10 s. 6 d.

584. BAHNSON (Wilh.). Stamm- u. Regententafeln zur politischen Geschichte. 1. Bd. Asien. Afrika. Amerika. Ozeanien. Europa. I : Balkan-Halbinsel. 2. Bd. Europa. II : Italien, Spanien, Portugal, Frankreich. Berlin, Vossische Buchh., 1912. In-fol., IV-113 p. et III-158 p. 38 m.

585. BALLAND (A. et F.). Saint-Julien-sur-Reyssouze. Résumé des principaux événements survenus dans cette commune de 1300 à 1852. Bourg, impr. du « Courrier de l'Ain », 1911. In-8°, 130 p. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation de l'Ain.*)

586. BARDELLI (Maria). Qualche contributo agli studî sulle relazioni del Chaucer col Boccaccio. Firenze, tip. Cooperativa, 1911. In-8°, 52 p.

587. BARTHOLOMAEIS (Vinc. DE). Di un presunto canzoniere provenzale di Roberto d'Angiò, memoria. Bologna, tip. Gamberini e Normeggiani, 1910. In-4°, 14 p. (Extrait de *Memorie d. r. Accademia d. scienze, scienze morali.*)

588. BARTLET (J. Vernon). Early church history, a sketch of the first four centuries. Re-issue. London, R. T. S., 1911. In-8°, 162 p. 1 s. 6 d.

589. BASSERMANN (Elisab.). Die Champagnermessen. Ein Beitrag zur Geschichte des Kredits. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1911. Gr. in-8°, III-32 p. 2 m. 80.

590. BEAUREPAIRE-FROMENT (DE). Bibliographie des chants populaires français. 3e édition, revue et augmentée. Avec une introduction sur la chanson populaire. Paris, Rouart, Lerolle et Cie, 1910. In-16, XCIII-186 p. 5 fr.

591. BÉGULE (Lucien). Les Vitraux du moyen âge et de la Renaissance dans la région lyonnaise et spécialement dans l'ancien diocèse de Lyon. Lyon, A. Rey, 1911. In-4°, VIII-255 p. avec grav. 60 fr.

592. Behaghel (Otto). Geschichte der deutschen Sprache. 3. vollständig umgearb. Aufl. Strassburg, K. J. Trübner, 1911. Gr. in-8°, ix-354 p., 1 carte coloriée. (Grundriss der germanischen Philologie.) 6 m.

593. Bellandi (S.). Luigi Marsili, degli Agostiniani, apostolo ed anima del rinascimento litterario in Firenze, an. 1342-1394. Firenze, tip. Arcivescovile, 1911. In-16, 32 p.

594. The Benedictional of Saint Æthelwold, bishop of Winchester, 963-984. Reproduced in facsimile from the ms. in the library of the duke of Devonshire at Chatsworth. Edit, with text and introd. by G. F. Warner and H. A. Wilson. Oxford, Univ. Press, 1911. In-4°.

595. Bertini (Car. Aug.). Manoscritti della biblioteca del collegio araldico romano, riguardanti la storia nobiliare. Roma, Collegio araldico, 1911. In-8°, 27 p. (Extrait de la *Rivista del collegio araldico.*)

596. Bevilacqua Lazise (Alb.). Alcuni frammenti d'architettura ravennate nel Bellunese. Firenze, tip. Domenicana, 1911. In-8°, 14 p. et fig. (Extrait de *Arte e storia.*)

597. Bilderbeck (J. B.). Early printed books in the library of St. Catharine's College. Cambridge, Camb. Univ. Press, 1911. In-8°, 44 p. 2 s.

598. Blomme (A.). L'Abbaye de Zwijveke-lez-Termonde. Documents, I. Termonde, 1911. In-8°, 79 p. (Cercle archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.) 3 fr.

599. Boari (Efraim). I secoli della letteratura italiana : il Trecento. Milano, soc. ed. Sonzogno, 1911. In-16, 63 p. (Biblioteca del popolo n° 489.) 0 fr. 20.

600. Boffito (Gius.). La Bibliofilia, rivista dell' arte antica in libri, stampe, manoscritti, autografi e legature, diretta da Leo S. Olschki : indice decennale I-X (1899-1909). Firenze, L. S. Olschki, 1911. In-4°, 323 p. et pl.

601. Bohatta (Hanns). Leiturgische Bibliographie des XV. Jahrh. m. Ausnahme der Missale u. Livres d'Heures. Wien, Gilhofer u. Ranschburg, 1911. Gr. in-8°, viii-72 p. 12 m.

602. Bond (Fs.). Wood carvings in English churches. vol. 2, Stalls and tabernacle work; bishops' thrones and chancel chairs. New York, Oxford Univ., 1910. In-8°. (Church art in England.) 2 d. 40.

603. Bonilla y San Martin (Adolfo), Meńendez y Pelayo (Marcelino). Fernando de Córdova (1425-1486?) y los orígenes del renacimiento filosófico en España. Madrid, V. Suárez, 1911. In-8°, 158-lxxx-27 p. 6 p.

604. Bonk (Hugo). Geschichte der Stadt Allenstein. 3. Bd. Urkundenbuch. 1-4. Heft. Allenstein, R. Danehl, 1910. Gr. in-8°, 1-640 p. 3 m.

605. Bourguignon (Eugène). Un nouveau bienheureux belge. Le bienheureux Jean Rusbrok, chanoine régulier de Saint-Augustin, premier prieur de la congrégation de Windsheim-Latran. Liège, N. Dubois-Pirard, 1910. In-8°, xv-66 p. et pl. 0 fr. 75.

606. Braune (Wilh.). Althochdeutsche Grammatik. 3 u. 4. Aufl. Halle, M. Niemeyer, 1911. Gr. in-8°, xii-326 p. (Sammlung kurzer Grammatiken germanischer Dialekte.) V. 5 m. 50.

607. Brem (Ernst). Papst Gregor IX. bis zum Beginn seines Pontifikats. Ein biograph. Versuch. Heidelberg, C. Winter, 1911. Gr. in-8°, x-118 p. (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte. 32. Heft.) 3 m. 20.

608. Bretholz (B.). Geschichte der Stadt Brünn. Hrsg. vom Deutschen Vereine f. die Geschichte Mährens u. Schlesiens. I. Bd. bis 1411. Brünn, C. Winiker, 1911. Gr. in-8°, xv-445 p., 9 pl. coloriées. 8 m.

609. Brichet (P.). Fondation des foires de Sepvret (Deux-Sèvres), 1470. Angers, G. Grassin, 1911. In-8°, 11 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1910.)

610. Britten (F. J.). Old clocks and watches and their makers. 3rd edit, much enlarged. London, Batsford, 1911. In-8°, 708 p. 15 s.

611. Brunschwig (Des Hieron.) Buch der Cirurgia. Strassburg. Johann Grüninger 1497. Begleit-Text v. Gust. Klein. München, C. Kulm, 1911. In-8°, xxxviii-272 p., fig. et 16 pl. (Alte Meister der Medizin u. Naturkunde. 3.) 25 m.

612. Bucchioni (Umb.). Per un umile poeta del' 300, Francesco Ismera de' Beccanugi : note ed appunti. Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1910. In-8°, 22 p.

613. Buchheit (Hans). Katalog der Miniaturbilder im bayerischen Nationalmuseum. München, Bayer. Nationalmuseum, 1911. In-8°, xvi-142 p., 84 fig. et 37 pl. (Kataloge des bayerischen Nationalmuseums in München. 12. Bd.) 5 m. 40.

614. Bully (Georges), Sibille (Julien). Histoire de Hannut. Hannut, Bully, 1911. In-8°, 91 p. 2 fr.

615. Burchardus (Johannes). Liber notarum ab anno MCCCLXXXIII usque ad annum MDVI, a cura di Enrico Celani. Vol. I (fine). Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1910. In-4°, p. 545-664. 10 l.

616. Bury (J. R.). The Imperial administrative system in the ninth century. With a revised text of The Kletorologian of Philotheos. London, Frowde, 1911. In-4°. (British Academy.) 10 s. 6 d.

617. Cabrol (Dom F.), Leclercq (Dom H.). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fascicule 23. 1re partie : Cénobitisme-Césène; 2e partie : Chainage-Chalcédoine. Paris, Letouzey et Ané, 1911. 2 fasc. gr. in-8°, à 2 vol. avec grav. 1re partie, col. 3169 à 3332; 2e partie, col. 1 à 128.

618. Caillet (Louis). Note sur la réconciliation de Charles VII avec Louis de Chalon, prince d'Orange (1435-1437). Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 7 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2e série, t. XIV, juillet-août 1910.)

619. Calendar of inquisitions post mortem and other analogous documents. Vol. 6. Edward II. London, Wyman, 1911. In-4°, 720 p. 15 s.

620. Calinesco (Aurel S.). Le Retrait lignager de l'ancien droit roumain comparé à l'ancien droit français. Paris, Giard et Brière, 1911. In-8°, 162 p.

621. Canuti (Fiorenzo). La cattedrale e le antichità cristiane di Città della Pieve. Firenze, scuola tip. Salesiana, 1911. In-8°, 36 p. et pl.

622. Canz (Osk.). Philipp Fontana, Erzbischof v. Ravenna, ein Staatsmann des XIII. Jahrh. (1240-1270). Leipzig, Quelle u. Meyer, 1910. Gr. in-8°, xii-103 p. 3 m. 65.

623. Carducci (Giosuè). Poeti d'amore (Bernardo di Ventadorn, Rambaldo di Vaqueiras, Jaufré Rudel), con note. Dalla edizione definitiva approvata dall' autore. Bologna, N. Zanichelli, 1911. 2 vol. in-16, facsimile et 2 pl. (Opere di Giosuè Carducci : edizione popolare illustrata, ni 22-23.) 0 l. 70 c.

624. Carmassi (Gius.). Le relazioni fra Lucca e Gian Galeazzo Visconti dal 1384 al 1400. Genova, stab. Artisti tip. 1911. In-16, 39 p.

625. Cassaro (Ant.). Struttura sinottica topocronografica della Divina Commedia, con nota preliminare sulla data del viaggio dantesco. Girgenti, tip. Montes, 1910. In-16, 46 p.

626. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XLIII-XLIV : Duchêne-Du Plessys. Paris, Impr. nationale, 1910-1911. In-8°, à 2 col., col. 1258 et 1212 (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.)

627. Cavalcanti (Guido). Rime, con introduzione e appendice bibliografica di E. C. Lanciano, R. Carabba, 1910. In-16, 166 p. (Scrittori nostri, n° 6.) 1 l.

628. Cavalcaselle (G. B.), Crowe (J. A.). Storia della pittura in Italia dal secolo ii al secolo xvi. Vol. VI (Pittori fiorentini fin poco dopo la prima metà del secolo xv). Seconda edizione. Firenze, succ. Le Monnier, 1911. In-8°, vi-320 p. 7 l. 50.

629. Cecchi (Lor.). L'Architettura militare e civile in Livorno. 1° periodo (Dall'epoca mitica alla signoria di Alessandro de' Medici) : ricerche. Livorno, Stagi, Conti e C., 1910. In-4°, 560 p., 24 pl.

630. Cerri (Leop.). L'Architetto Alessio Tranello e l'opera sua in Piacenza, sec. xvx-vi. Parma, R. Deputazione di storia patria; A. Zerbini, 1910. In-8°, 33 p. (Extrait de l'*Archivio storico per le provincie parmensi.*)

631. Chabot (J.-B.). Chronique de Michel le Syrien, patriarche jacobite d'Autriche (1166-1199). Éditée pour la première fois et traduite en français. T. IV : texte syriaque. Paris, E. Leroux, 1910. In-4°, p. 281 à 538. (Ouvrage publié avec l'encouragement et sous le patronage de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.)

632. Chancellor (E. Beresford). The Lives of the British sculptors, and those who have worked in England from the earliest days to Sir Francis Chantrey. London, Chapman and Hall, 1911. In-8°, 344 p. 12 s. 6 d.

633. Chants royaux et tableaux de la confrérie du Puy Notre-Dame d'Amiens reproduits en 1517, pour Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême (Bibliothèque nationale, ms. français 145), publiés par Georges Durand. Paris, A. Picard et fils, 1911. In-fol., xi p. et 47 pl. (Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie.)

634. Charland (Paul V.). Mme saincte Anne et son culte au moyen âge. T. I. Paris, Alphonse Picard et fils, 1911. In-8°, 354 p.

635. Charles-Roux (J.). Saint Gilles. Sa légende, son abbaye, ses coutumes. Paris, A. Lemerre, 1910. Gr. in-4°, 363 p., 190 ill. (Souvenirs du passé.) 50 fr.

636. Chatterton (E. Keble). The Story of the British navy, from the earliest times to the present day. London, Mills and B., 1911. In-8°, 386 p., ill. 10 s. 6 d.

637. Chénon (Émile). Quelques mots sur les deux manuscrits récemment découverts du coutumier de Champagne. Paris, Larose et L. Tenin, 1911. In-8°, p. 66 à 74. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*. Variétés, t. I.)

638. Chiggiato (Giov.). Il canto XV del Purgatorio, discorso letto alla società dantesca di Padova, il 5 maggio 1910. Roma, tip. Unione ed., 1910. In-8°, 18 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia.*)

639. Chiti (Alfr.). Pistoia (guida storico-artistica). Pistoia, D. Pagnini, 1910. In-16, 160 p., fig. et pl.

640. Clasquin (François). Mirecourt. Temps passés. Temps présents. Paris, Berger-Levrault, 1911. In-4°, viii-293 p., 40 pl.

641. Codice diplomatico parmese, edito do Umberto Benassi. Vol. I (secolo ix), fasc. 1-2. Parma, R. Deputazione di storia patria, A. Zerbini, 1910. In-4°, 196 p.

642. Constitutiones et acta publica imperatorum et regum. T. IV, inde ab a. 1298 usque ad. a. 1313. Part. II, fasc. ii. Ed. Jac. Schwalm. Hannover, Hahn, 1911. Gr. in-8°, xxvii et p. 1445-1568. (Monumenta Germaniae historica, inde ab a. Christi D usque ad a. MD. ed. societas aperiendis fontibus rerum germanicarum medii aevi. Legum sectio IV.) 6 m.

643. Conway (Placid). Saint Thomas Aquinas, of the Order of Preachers (1225-1274); a biographical study of the angelic doctor. New York, Longmans, 1911. In-8°, x-119 p., 5 ill. (Friar saints ser., dominican lives.) 0 fr. 50.

644. Cook (Alb.). A concordance to Beowulf. Halle, M. Niemeyer, 1911. Gr. in-8°, iv-436 p. 12 m.

645. Corberon (Marquis de). Les Sires de Châtillon-en-Bazois, notes. Nevers, impr. G. Vallière, s. d. In-8°, xv-127 p.

646. Cordey (Jean). Les Comtes de Savoie et les rois de France pendant la guerre de Cent ans (1329-1391). Paris, H. Champion, 1911. In-8°, xvi-397 p., 1 portr., 1 sceau. (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences historiques et philologiques, 189e fasc.)

647. Corpus nummorum italicorum : primo tentativo di un catalogo generale delle monete medioevali e moderne, coniate in Italia o da italiani in altri paesi. Vol. I. Roma, tip. r. Accademia dei Lincei, di V. Salviucci, 1910. In-4°, viii-529 p., 42 pl.

648. Costantini (C.). Il Crocifisso nell' arte. Prefazione del prof. P. Vigo. Firenze, tip. Salesiana, 1911. In-8°, xvi-191 p., fig., 44 pl. 6 l. 50.

649. Costelloe (Rev. Laurence). Saint Bonaventura, the seraphic doctor, minister-general of the Franciscan Order, cardinal bishop of Albano. New York, Longmans, 1911. In-8°, xii-122 p., 6 ill. (Friar saints ser., Franciscan lives.) 0 d. 50.

650. Couffon (Olivier). L'Industrie minérale en Anjou. T. I : les Mines de charbon en Anjou du xive siècle à nos jours. Angers, Grassin, 1911. In-8°, 166 p., 26 fig., 16 pl. (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*)

651. Courtaux (Théodore), Touchet (Marquis de). Histoire généalogique de la maison de Touchet, de ses alliances et des seigneuries qu'elle a possédées, Normandie et Angleterre, d'après les archives de cette famille et les documents conservés dans les dépôts publics, accompagnée de deux tables des noms de familles et des localités. Paris, Cabinet de l'historiographe, 4, rue Trézel, 1911. In-4°, 471 p., avec grav. et armoiries.

652. Crescimone (V.). Sulla Divina Commedia, monografie e frammenti. Niscemi, R. Crescimone, 1911. In-8°, vii-339 p.

653. Crispo. Il pensiero di Dante e le fantasticherie di Petronio. Firenze, tip. S. Giuseppe, 1910. In-16, 25 p.

654. Cronica gestorum in partibus Lombardie et reliquis Italie, a cura di Giuliano Bonazzi. Fasc. 2 fine. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1911. In-4°, iv, 113-262 p., avec facs. (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione, con la direzione di Giosuè Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 88, tomo XXII, parte III, fasc. 2.) 10 l.

655. Crooij (L. et F.). L'Orfèvrerie religieuse en Belgique depuis la fin du xv[e] siècle jusqu'à la Révolution française. Bruxelles, Vromant, 1911. In-8°, 191 p., 40 pl. et fig. 10 fr.

656. Cruttwell (Mand). Donatello. London, Methuen, 1911. In-8°, 174 p. et ill. 15 s.

657. Culcasi (Car.). Laura cantatrice : la musica e l'amore nel Petrarca. Catania, V. Muglia, 1911. In-8°, 46 p. 1 l. 50.

658. Culcasi (Car.). Il Petrarca e la musica. Firenze, Bemporad, 1911. In-8°, 186 p. 3 l. 50.

659. Cunha (V. de B.). Eight centuries of Portuguese monarchy : a political study. London, Swift, 1911. In-8°. 15 s.

660. Dahn (Fel.). Die Könige der Germanen. Das Wesen des ältesten Königthums der german. Stämme u. seine Geschichte bis zur Auflösg. des karoling. Reiches. Nach den Quellen dargestellt. II. Bd. Die kleineren got. Völker. — Die äussere Geschichte der Ostgoten. Leipzig, Breitkopf u. Härtel, 1911. Gr. in-8°, xii-271 p. 10 m.

661. Danglefort (Paul). Sainte Pétronille, fille de saint Pierre, patronne et auxiliatrice de la France. Avignon, Aubanel frères, 1911. In-16, viii-229 p.

662. Dante Alighieri. Le similitudini dantesche, ordinate, illustrate e confrontate da Luigi Venturi. Terza edizione. Firenze, G. C. Sansoni, 1911. In-16, xxii-439 p. 2 l. 50.

663. Dante Alighieri. La Vita Nuova, per cura di Michele Sche-

rillo. Milano, U. Hoepli, 1911. In-16, LXI-377 p. (Biblioteca classica hoepliana.) 2 l.

664. DARNEY (Georges). La Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne). Paris, H. Champion, 1910. In-8°, XIV-717 p., avec ill. et 5 grav. 20 fr.

665. DASTI (Lu.). Notizie archeologiche di Tarquinia e Corneto. Seconda edizione, ristampata per cura di Gustavo Scotti. Corneto Tarquinia, Scuola tipografica, 1910. In-8°, 447-III p. 2 l. 50.

666. DAVID (L.). Le Canton de Montguyon (Charente-Inférieure) à travers l'histoire. Angoulême, impr. ouvrière, 18, rue d'Aguesseau, 1910. In-8°, 382-IX p., avec grav. 5 fr.

667. DAVIDSOHN (R.). Die angebliche Geheimhaltung des Todes Kaiser Friedrichs II. Rom, Loescher, 1910. In-8°, 12 p. (Extrait des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken.*)

668. DEBENEDETTI (Santorre). Gli studi provenzali in Italia nel Cinquecento. Torino, casa ed. E. Loescher, 1911. In-8°, VIII-304 p. 10 l.

669. DECLAREUIL (J.). Des Comtes de cité à la fin du v° siècle. Paris, L. Larose et L. Tenin, 1911. In-8°, 47 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, novembre-décembre 1910.)

670. DÉJEUX (Ulysse). Histoire du Deschaux (Jura). Dole, P. Audebert, 1910. In-16, 141 p.

671. DELLA GUARDIA (Anita). La Politia litteraria di Angelo Decembrio e l'umanesimo a Ferrara nella prima metà del sec. XV. Modena, tip. Blondi e Parmeggiani, 1910. In-8°, 86 p.

672. DELLA GUARDIA (Anita). Gaspare Tribraco de Trimbocchi, maestro modenese della seconda metà del secolo XV. Modena, soc. tip. Modenese, 1910. In-8°, 97 p.

673. DELLE COLONNE (Guido). Le canzoni La mia gran pena..., Giojosamente canto, a cura del prof. Emanuele Assenza Pisani. Modica, tip. E. Sarto, 1910. In-16, 16 p.

674. DEL LUNGO (Isidoro). Lectura Dantis : il canto XVII del Paradiso, con appendice sul primo rifugio e primo ostello di Dante in Verona. Firenze, G. C. Sansoni, 1911. In-8°, 84 p. 1 l.

675. DEL MONTE (Ennio). Una dotta eroina napoletana nella fine del quattrocento Beatrice d'Este. Napoli, tip. L. Pierro e figlio, 1911. In-8°, 24 p. (Extrait de *Don Marzio*, 1908.)

676. DES CILLEULS (Alfred). Les Anciennes eaux de Paris, du XII° au XVIII° siècle. Paris, Berger-Levrault, 1910. In-8°, 43 p. (Extrait de la *Revue générale d'administration.*)

677. DESDEVISES DU DÉZERT (G.), BRÉHIER (L.). Clermont-Ferrand, Royat et le Puy-de-Dôme. Paris, H. Laurens, 1910. Gr. in-8°, 152 p., 117 grav. (Les Villes d'art célèbres.)

678. DEVILLE (Étienne). Comptes de la collégiale de Vernon (1432-1439). Paris, Impr. nationale, 1911. In-8°, 20 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1910.)

679. Diplomatarium Norvegicum. Oldbreve til Kundskap om Norges indre og ytre forhold, sprog slegter, seder, lovgivning og rettergang i middelalderen. Aktstykker vedr. Norges forbindelse med de britiske öer (Förste bind). Utgiv av Alex. Bugge. 19 de samling. 1. halvdel. Kristiania, 1911. In-8°, 683 p. 6 kr.

680. I Diplomi italiani di Lodovico III e di Rodolfo II, a cura di Luigi Schiaparelli (Istituto storico italiano). Roma, tip. Forzani, 1910. In-8°, XIII-184 p. (Fonti per la storia d'Italia : diplomi, secc. IX-X, n° 37.) 8 l.

681. Documenti e regesti sui feudi di Aviano e genealogia dei Policreti, pubblicati a cura di Antonio Policreti. Udine, tip. D. Del Bianco, 1911. In-8°, 55 p. et pl. (Per le nozze di Gherardo Camposampiero con Luisa Policreti.)

682. DODGSON (Campbell). British Museum. Catalogue of early German and Flemish woodcuts preserved in the department of prints and drawings. London, Frowde, 1911. 2 vol. in-4°. 21 s.

683. DOWDEN (Bp. J.). The medieval church in Scotland; its construction, organization and law. New York, Macmillan, 1911. In-8°, XXXX-352 p. 4 d. 50.

684. DUMAY (Gabriel). La Chirurgie et la médecine à Talmay, du XV° au XX° siècle (1404-1910). Dijon, impr. E. Jacquot, 1910. In-8°, 36 p.

685. ECKARD (Rud.). Handbuch zur Geschichte der plattdeutschen Literatur. Bremen, C. Schünemann, 1911. In-8°, VII-435 p. 8 m.

686. ELIAE, metropolitae Nisibeni, opus chronologicum, pars prior edidit E. W. Brook. Paris, C. Poussielgue, 1910. In-8°, 232 p. (Corpus scriptorum christianorum orientalium.)

687. ELISCI (Raff.). Orazio e Dante : le tre fiere; Filippo Argenti. Assisi, tip. Metastasio, 1911. In-8°, 21 p. (Extrait de *Atti d. accademia properziana del Subasio*, vol. III.)

688. ELSTER (O.). Piccolomini-Studien. Leipzig, G. Müller-Mann, 1911. Gr. in-8°, 142 p. 2 m. 50.

689. ERBEN (W.), SCHMITZ-KALLENBERG (L.), REDLICH (O.). Urkundenlehre. III. Tl. Die Privaturkunden des Mittelalters v. Osw. Redlieb.

München, R. Oldenbourg, 1911. Gr. in-8°, IX-233 p. (Handbuch der mittelalterlichen u. neueren Geschichte. IV. Abtlg. Hilfswissenschaften u. Altertümer.) 7 m. 50.

690. EYRE-TODD (George). The story of Glasgow from the earliest times to the present day. London, Blackie, 1911. In-8°, 184 p. 3 s. 6 d.

691. Facsimili di documenti per la storia delle lingue e delle letterature romanze, raccolti da E. Monaci. Roma, D. Anderson, 1910. In-8°, 7 p. et facsimiles.

692. FALK (H. S.), TORP (Alf.). Norwegisch-dänisches etymologisches Wörterbuch. Auf Grund der Übersetzg. v. H. Davidsen neu bearb. deutsche Ausg. m. Literaturnachweisen, stritt. Etymologien sowie deutschen u. altnord. Wörterverzeichnis. 21. u. 22. Lfg. Heidelberg, C. Winter, 1910. 1. Bd. VII et p. 1601-1722. (Germanische Bibliothek. I. Sammlung german. Elementar- u. Handbücher. IV. Reihe.) 2 m. 50.

693. FALOCI PULIGNANI (M.). San Feliciano, vescovo di Foligno, e il pallio arcivescovile : memoria storica. Foligno, soc. poligrafica F. Salvati, 1911. In-8°, 76 p. et fig.

694. FEDERN (Rob.). Répertoire bibliographique de la littérature française, des origines à 1911, avec un index analytique, précédé d'un tableau de la littérature française, aux XIXe et XXe siècles, présentée par écoles. I. Leipzig, F. Volckmar, 1911. Gr. in-8°, XXXII et 1-64 p. 4 m.

695. FEIGEN (C.). Das Alter u. die älteste Geschichte der Stadt Homburg v. d. Höhe. Homburg v. d. Höhe, J. G. Steinhäusser, 1911. Gr. in-8°, 24 p., 1 pl. 0 m. 80.

696. FERRATA (Fr.). L'Opera diplomatica pontificia nel triennio 1510-1513 e l'opposizione del concilio lateranense a quello scismatico di Pisa (1511-1512). Grotte di Castro, tip. Castrenze, 1910. In-8°, 126-XVI p.

697. FIAMMAZZO (Ant.). Il codice dantesco della biblioteca di Savona. Savona, D. Bertoloto, 1910. In-8°, 118 p. et 4 fac-simili. 2 l. 50.

698. FICKER (Jul.). Von Reichsfürstenstande. Forschungen zur Geschichte der Reichsverfassung zunächst im XII. u. XIII. Jahrh. II. Bd. hrsg. u. bearb. v. Paul Puntschart. 1. Teil. Innsbruck, Wagner, 1911. Gr. in-8°. 14 m.

699. FISCHER (Jos.). Die Erkenntnislehre Anselms v. Canterbury. Nach den Quellen dargestellt. Münster, Aschendorff, 1911. Gr. in-8°, VII-86 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. X. Bd., 3. Heft.) 3 m.

700. Flamini (Fr.). Tra Valchiusa ed Avignone, la scena degli amori del Petrarca : note di topografia petrarchesca. Torino, casa ed. E. Loescher, 1910. In-8°, 167 p. et pl. 12 l.

701. Flandreysy (Jeanne de), Mellier (Étienne). Valence, son histoire, ses richesses d'art, son livre d'or. Paris, A. Lemerre, 1910. 2 vol. in-4°, 602 p., 165 ill., 1 plan et 1 pl. 50 fr.

702. Flensburg (J.). Die mittelniederdeutschen Predigten des Jordanes von Quedlinburg, in Auswahl. Malmö, l'auteur, 1911. In-8°, xxxvi-(4)-90 p. 2 kr. 50.

703. Fouché (Abbé C.). Taillebourg et ses seigneurs. Chef-Boutonne (Deux-Sèvres), impr. de Javarzay, 1911. In-8°, 425 p., avec grav. et 1 pl. 4 fr. 50.

704. Frati (Lod.). Giotto a Bologna. Roma, tip. Unione, 1910. In-4°, 2 p. (Extrait de *l'Arte*.)

705. Fumi (L.). Francesco Sforza contro Jacopo Piccinino, dalla pace di Lodi alla morte di Calisto III. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1910. In-8°, 97 p.

706. Fumi (L.). Di una falsificazione contenuta nell' antico Regestum della chiesa di Orvieto. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1910. In-8°, 20 p. (Extrait de *Bolletino della r. deputazione di storia patria per l'Umbria*.)

707. Gade (J. Allyne). Cathedrals of Spain. Boston, Houghton, Mifflin, 1911. In-8°, xiv-279 p. et pl. 5 d.

708. Gairdner (James). Lollardy and the Reformation in England. Vol. 3. London, Macmillan, 1911. In-8°, 462 p. 10 s. 6 d.

709. Galdi (Mar.). La lingua e lo stile del Ducas : contributo allo studio della letteratura bizantina. Napoli, tip. S. Morano, 1910. In-8°, 71 p.

710. Galletti (Alfr.). Lectura Dantis : il canto XXII del Purgatorio. Firenze, G. C. Sansoni, 1911. In-8°, 48 p. 1 l.

711. Galli (Antonius). Commentarii de rebus Genuensium et de navigatione Colombi, a cura di Emilio Pandiani. Fasc. 1. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1910. In-4°, xxxvi-48 p. (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione, fasc. 87, tomo XXIII, parte I, fasc. 1.)

712. Galpin (Rev. Fs. W.). Old English instruments of music, their history and character, with an appendix and a list of books of reference. Chicago, Mc Clurg, 1911. In-8°, xxv-327 p. et pl. 2 d. 50.

713. Gardthausen (V.). Griechische Palaeographie. 2. Aufl. 1. Bd. :

Das Buchwesen im Altertum u. im byzantin. Mittelalter. Leipzig, Veit, 1911. Gr. in-8°, XII-243 p. et 38 fig. 8 m.

714. GARUFI (C. A.). I capitoli della confraternita di S. Maria di Naupactos (1048, 1060-1068) conservati nella r. cappella Palatina di Palermo. Roma, tip. Forzani, 1910. In-8°, 29 p. et fig. (Extrait du *Bullettino dell' istituto storico italiano.*)

715. GAUTHIER (Jules et Léon). Armorial de Franche-Comté. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, VIII-230 p. et armoiries.

716. GAUTIER DE BRUGES (Un traité de théologie inédit de). Instructiones circa divinum officium, par l'abbé A. de Poorter. Bruges, L. De Planche, 1911. In-8°, XII-44 p. (Société d'émulation de Bruges, Mélanges, V.) 1 fr.

717. GERHARD (G.-A.). Griechischliterarische Papyri. I. Ptolemaïsche Hornerfragmente. Mit Unterstützg. des grossherzogl. bad. Ministeriums des Justiz, des Kultus u. Unterrichts hrsg. u. erklärt. Heidelberg, C. Winter, 1911. In-fol., IX-120 p., 6 pl. en couleurs. (Veröffentlichungen aus der Heidelberger Papyrus-Sammlung. IV. 1.) 16 m.

718. GEROLA (Gius.). Bassano. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1911. In-8°, 144 p. et fig. (Collezione di monografie illustrate : serie I. Italia artistica, diretta da Corrado Ricci, n° 59.)

719. GHIGI (Sante). Il mausoleo di Galla Placidia in Ravenna, secolo V. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1910. In-8°, 109 p., fig. et pl. 4 l.

720. Giotto e l'Arena di Padova. Padova, tip. Antoniana, 1910. In-16, 47 p.

721. GODFREY (Walter H.). A History of architecture in London. London, Batsford, 1911. In-8°, 414 p. et ill. 7 s. 6 d.

722. GÖLLER (Emil). Die päpstliche Pönitentiarie von ihrem Ursprung bis zu ihrer Umgestaltung unter Pius V. 2. (Schluss-) Bd. Die päpstl. Pönitentiarie von Eugen IV. bis Pius V. Darstellung u. Quellen. Rom, Loescher, 1911. Gr. in-8°, XI-216 et VII-210 p. (Bibliothek des kgl. preussischen historischen Instituts in Rom. 7. u. 8. Bd.) 15 m.

723. GOURAUD (Dom Louis). Les Chrétientés celtiques. Paris, J. Gabalda, 1911. In-18 jésus, XXXV-419 p. (Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)

724. GOVONE (G.). S. Pietro e il Vaticano. Milano, E. Bonomi, 1910. In-24, 16 p. et pl. (L'Italia monumentale, n° 6.) 1 l.

725. GRACIASKIĬ (Nikolaĭ). Parijskie remeslennye cekhi v XIII i

XIV stolietiiakh. [Les corporations de métiers parisiennes aux XIIIe et XIVe s.] Kazan, 1911. In-8°, 347 p. 2 r.

726. GRAPE (A.). Studier över de i fornsvenskan inlånado personnamnen (företrädesvis intill 1350). Akad. avh. I. Uppsala, Almqvist och Wiksell, 1911. In-8°, XXIX-104-69 p. 2 k.

727. GRIFFITH (Reginald Harvey). Sir Perceval of Galles, a study of the sources of the legend. Chicago, Univ. of Chicago, 1911. In-8°, VIII-131 p. 1 d. 25.

728. GRZEGORZEWSKI (Jan). Grób Warneńczyka. [Le tombeau de Warnenczyk.] Cracovie, Académie des sciences, 1911. In-8°, 90 p., fig. (Extrait du t. XXXV des *Rozprawy wydz. filolog. Akademii umiej.*) 3 k.

729. GUILLEMAUT (Lucien). Histoire. Album de la Bresse louhannaise (arrondissement de Louhans, Saône-et-Loire), depuis les temps les plus anciens jusqu'à nos jours. Louhans, impr. veuve L. Romaud, 1911. Petit in-8°, VII-323 p. et grav.

730. HACK (Frdr. Wilh.). Untersuchungen über die Standesverhältnisse der Abteien Fulda u. Herschfeld bis zum Ausgang des 13. Jahrh. — RICHTER (Greg.). Die bürgerlichen Benediktiner der Abtei Fulda von 1627-1802. Nebst den Statuten des Konvents ad S. Salvatorem vom 25. II. 1762. Fulda, Fuldaer Actiendruckerei, 1911. Gr. in-8°, 242 p. (Quellen u. Abhandlungen zur Geschichte der Abtei u. der Diözese Fulda. VII.) 4 m.

731. HALPERSOHN (R.). Ueber die Einleitungen im altfranzösischen Kunstepos. Berlin, Mayer u. Müller, 1911. In-8°, IV-73 p. 2 m.

732. Hamburgisches Urkundenbuch. Hrsg. v. Ant. Hagedorn. II. Bd. 1. Abtlg. 1301-1310. Hamburg, L. Voss, 1911. Gr. in-8°, IV-144 p. 9 m.

733. HANOTAUX (Gabriel). Jeanne d'Arc. Paris, Hachette, 1911. In-8° carré, XII-423-IX p. avec grav.

734. HARE (Christopher). Isabella of Milan, princess d'Aragona, and wife of duke Gian Galeazzo Sforza : the intimate story of her life in Milan told in the letters of her lady-in-waiting, as set forth by Christopher Hare. New York, Scribner, 1911. In-8°, IX-306 p. 2 d. 50.

735. HARE (T. Leman). The portrait book of kings and queens of Great Britain, 1066-1911 ; done in commemoration of the coronation of their majesties king George V. and Queen Mary; with supplementary notes on the ceremony; the historical and coronation notes, by C. Eyre Pascoe. New York, Stokes, 1911. In-8°, 67 p. 2 d.

736. HARTMANN (Ludo Mor.). Geschichte Italiens im Mittelalter.

III. Bd., 2. Hälfte. Die Anarchie. Gotha, F. A. Perthes, 1911. In-8°, IX-290 p. (Allgemeine Staatengeschichte. 32. Werk. III. Bd., 2. Hälfte.) 8 m.

737. HATTEMER (Karl). Territorialgeschichte der Landgrafsch. Hessen bis zum Tode Philipps des Grossmütigen. Darmstadt, A. Bergstraesser, 1911. Gr. in-8°, 93 p., 1 carte coloriée, 4 pl. 2 m. 50.

738. HAUPT (Albr.). Palast-Architektur v. Ober-Italien u. Toscana vom XIII.-XVIII. Jahrh. (5. Bd.) Bologna, Ferrara, Modena, Piacenza, Cremona, Pavia, Brescia, Bergamo, Mailand, Turin. Mit Unterstützg. des kgl. preuss. Ministeriums f. Handel u. öffentl. Arbeiten. 1. Lfg. Berlin, E. Wasmuth, 1911. In-fol., 18 pl. coloriées, 5 p. de texte. 28 m.

739. HEFELE (C. J.). Histoire des conciles, d'après les documents généraux. Nouvelle traduction française faite sur la 2e édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques, par Dom H. Leclercq. T. IV : 1re partie. Paris, Letouzey et Ané, 1911. In-8°, 616 p.

740. HENRY (Michel). Le pape Urbain II à Forcalquier; épisode d'histoire locale au moyen âge, avec une lettre-préface de M. le chanoine Bonnefoy. Vaison, impr. C. Roux, 1911. Petit in-8°, 18 p.

741. HERBST (Emilie). Der Zug Karl's VIII nach Italien im Urteil der italienischen Zeitgenossen. Berlin(-Wilmersdorf), W. Rothschild, 1911. Gr. in-8°, IV-49 p. (Abhandlungen zur mittleren u. neuern Geschichte. 28. Heft.) 1 m. 80.

742. HERCHENBACH (Hugo). Das Präsens historicum im Mittelhochdeutschen. Berlin, Mayer u. Müller, 1911. Gr. in-8°, XI-163 p. (Palaestra. 104.) 4 m. 50.

743. HERGENRÖTHER (Gius.). Storia universale della chiesa. Quarta edizione rifusa da mons. G. P. Kirsch. Prima traduzione italiana del p. Enrico Rosa. Vol. II. Firenze, tip. Fiorentina, 1911. In-8°, XXXIX-875 p.

744. HERMANIN (Federico). Die Stadt Rom im 15. u. 16. Jahrh. 52 Ansichten, ausgewählt u. m. Erläutergn. versehen. Leipzig, E. A. Seemann, 1911. In-fol., 35 p. 24 m.

745. HERZIG (R.). Der Dom zu Hildesheim u. seine Kunstschätze. Hildesheim, A. Lax, 1911. In-8°, III-107 p., 66 fig. et 1 pl. 2 m.

746. HIBBARD (Laura A.). Three middle english romances : King Horn, Havelock, Beves of Hampton. Retold. London, Nutt, 1911. In-16, 162 p. 2 s.

747. HODGSON (Fs. Cotterell). Venice in the thirteenth and fourteenth centuries, a sketch of Venetian history from the conquest of

Constantinople to the accession of Michele Steno, A. D. 1204-1400. New York, Scribner, 1911. In-12, XIV-648 p. 3 d. 50.

748. HOFFMANN (Rob.). Die wirtschaftliche Verfassung u. Verwaltung des Hildesheimer Domkapitels bis zum Beginn der Neuzeit. Münster, G. W. Visarius, 1911. In-8°, VII-95 p. (Historische Abhandlungen 2.) 2 m.

749. HOLMES (T. Scott). The origin and development of the Christian church in Gaul during the first six centuries of the Christian era; being the Birkbeck lectures for 1907 and 1908 in Trinity College, Cambridge. New York, Macmillan, 1911. In-8°, XIV-584 p. 4 d.

750. HORE (Philip Herbert). The history of the town and county of Wexford. Vol. 6. History of the town, castle and cathedral church of Ferns. London, E. Stock, 1911. In-4°, ill. 40 s.

751. HÜBNER (Arth.). Dichtungen des deutschen Ordens. III. Die poet. Bearbeitg. des Buches Daniel aus der Stuttgarter Handschrift. Berlin, Weidmann, 1911. Gr. in-8°, XXIII-162 p., 1 pl. en couleurs. (Deutsche Texte des Mittelalters. XIX. Bd.) 6 m. 60.

752. HUMBERT (Gaston). Institutions municipales et administratives de la ville de Reims sous l'ancien régime. Paris, A. Rousseau, 1910. In-8°, 206 p.

753. HUNT (Arthur S.). Catalogue of the Greek papyri in the John Rylands Library, Manchester. Vol. I, Literary texts (No. 1-61). London, Quaritch, 1911. In-4°, 214 p., 10 pl. 21 s.

754. L'Impero e la Chiesa nella Divina Comedia. Trapani, tip. fratelli Messina, 1910. In-8°, 25 p.

755. Inventaire des mosaïques de la Gaule et de l'Afrique, publié sous les auspices de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. T. III : Afrique proconsulaire, Numidie, Maurétanie, par M. F.-G. de Pachtere. Paris, E. Leroux, 1911. In-8°, 124 p., avec plan.

756. Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois (1363-1477); recueillis par Bernard Prost et publiés par Henri Prost. T. II : Philippe le Hardi. 3e fasc. : 1387-1389. Paris, E. Leroux, 1910. In-8°, p. 321 à 480. (Ministère de l'Instruction publique.)

757. JACKSON (Vincent). English melodies from the 13th to the 18th century; one hundred songs, ed., with introd. and historical notes. New York, Dutton, 1911. In-8°, 299 p. 3 d.

758. JADART (Henri). Les Livres d'heures rémois de la bibliothèque de Reims. Reims, Impr. coopérative, 24, rue Pluche, 1911. In-8°, 10 p.

(Extrait de la *Revue de Champagne, 1911. Publication historique, archéologique, artistique et littéraire.*)

759. JAHR (W.). Quellenlesebuch zur Kulturgeschichte des früheren deutschen Mittelalters. Berlin, Weidmann, 1911. Gr. in-8°, VIII-232 et VI-252 p. 7 m. 20.

760. JAMES (Montague Rhodes). A Descriptive catalogue of the manuscripts in the library of Corpus Christi College, Cambridge. Part 4, volume 2, part I. Nos. 251-350. Cambridge, Univ. Press, 1911. In-8°, 192 p. 7 s. 6 d.

761. JAWORSKI (Franciszek). Lwów stary i wczorajszy. [Lemberg autrefois et hier]. Wyd. II. Lwów, Société d'édition, 1911. In-8°, 362 p., ill. 6 k.

762. JAWORSKI (Franciszek). Lwów za Jagielly. [Lemberg sous Jagellon.] Lwów, Gubrynowicz et fils, 1910. In-8°, 134 p., ill. 4 k.

763. JEAN DE CAPISTRAN (S.). Epistolae quaedam ineditae (cura) p. Seraphini Gaddoni. Ad Claras Aquas, typ. Collegii S. Bonaventurae, 1911. In-8°, 7 p. (Extrait de *Archivum franciscanum historicum.*)

764. JELINEK (Frz.). Mittelhochdeutsches Wörterbuch zu den deutschen Sprachdenkmälern Böhmens u. der mährischen Städte Brünn, Iglau u. Olmütz (XIII-XVI. Jahrh.). Heidelberg, C. Winter, 1911. In-8°, XXV-1028 p. (Germanische Bibliothek. I. Sammlung german. Elementar-u. Handbücher. IV. Reihe : Wörterbücher. 3. Bd.) 20 m.

765. JIREČEK (Const.). Geschichte der Serben. I. Bd. (bis 1371). Gotha, F. A. Perthes, 1911. In-8°, XX-442 p. (Allgemeine Staatengeschichte. 38. Werk. I. Bd.) 9 m.

766. JOHANET (Henri). Note sur un manuscrit du XV° siècle relatif à Jeanne d'Arc, transmise par M. le comte Du Roscoat. Orléans, A. Gout, 1911. In-8°, 15 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.*)

767. JORDAN (Herm.). Geschichte der altchristlichen Literatur. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1911. Gr. in-8°, XVI-521 p. 16 m.

768. JULIENNE DE NORWICH (Révélations de l'amour de Dieu par), mystique anglaise du XIV° siècle. Traduites par un bénédictin de Farnborough. Paris, H. Oudin, 1910. In-18 jésus, XXXV-400 p., avec plan.

769. JUSSELIN (Maurice). Statistique archéologique d'Eure-et-Loir. Liste des monuments historiques ou mégalithiques, meubles et immeubles, classés à la date du 31 décembre 1910, avec références bibliographiques, table et notice sur les lois et décrets relatifs à la conser-

vation des monuments historiques. Chartres, impr. Durand, 1911. In-8°, 99 p.

770. KAEBER (E.), HIRSCHFELD (B.). Quellen zur Rechts- u. Wirtschaftsgeschichte der rheinischen Städte. Bergische Städte. II. Blankenberg. Bonn, P. Hanstein, 1911. Gr. in-8°, xxv-285 p. (Publikationen der Gesellschaft f. rheinische Geschichtskunde. XXIX. 2.) 10 m.

771. KALUZA (Max). A short history of english versification, from the earliest times to the present day. London, G. Allen, 1911. In-8°, 412 p. 5 s.

772. KANTER (Erh. Wald.). Markgraf Albrecht Achilles v. Brandenburg, Burggraf v. Nürnberg. Ein Zeit- u. Lebensbild. 1. Bd. Berlin, (-Schöneberg), A. Duncker, 1911. Gr. in-8°, XVII-778 p. (Quellen und Untersuchungen zur Geschichte des Hauses Hohenzollern. X. Bd.) 20 m.

773. KARCHER (Rich.). Das deutsche Goldschmiedehandwerk bis ins 15. Jahrh. Leipzig, E. A. Seemann, 1911. Gr. in-8°, 100 p. (Beiträge zur Kunstgeschichte. XXXVII.) 4 m.

774. KARLINGER (Hans). Bez.-Amt Ochsenfurt. Mit e. histor. Einleitg. v. Paul Glück. Mit zeichner. Aufnahmen v. Geo. Lösti. München, R. Oldenbourg, 1911. Gr. in-8°, VII-305 p., 200 fig., 16 pl., 1 carte. (Die Kunstdenkmäler des Königr. Bayern. 3. Bd. Reg.-Bez. Unterfranken u. Aschaffenburg. 1. Heft.) 11 m.

775. KLEIN (Alex.). Die altfranzösischen Minnefragen. 1. Tl. Ausg. der Texte u. Geschichte der Gattung. Marburg, A. Ebel, 1911. Gr. in-8°, IX-359 p. (Marburger Beiträge zur romanischen Philologie. 1. Heft.) 12 m.

776. KLEMM (Otto). Geschichte der Psychologie. Leipzig, B. G. Teubner, 1911. In-8°, x-388 p. (Wissenschaft u. Hypothese. VIII.) 8 m.

777. KRACAUER (J.). Geschichte der Frankfurter Juden im Mittelalter. Die polit. Geschichte der Frankfurter Juden bis zum J. 1349. Frankfurt a. M., J. Kauffmann, 1911. Gr. in-8°, 46 p. 1 m. 50.

778. KRAUS (Vikt.), KASER (Kurt). Deutsche Geschichte im Ausgange des Mittelalters (1438-1519). XIII. Stuttgart, J. G. Cotta, 1911. Gr. in-8°, 2. Bd. 321-400 p. (Bibliothek deutscher Geschichte. 172.) 1 m.

779. KRONFELD (Adf.). Beiträge zur Geschichte der Medizin. I. 1. Zur Geschichte der Syphilis. 2. Ein antikes Vorbild. 3. Eine Poliklinik aus dem v. Jahrh. a. Chr. Wien, M. Perles, 1911. Gr. in-8°, 34 p. et fig. (Extrait de la *Wiener medizin. Wochenschrift.*) 1 m.

780. KUTRZEBA (Stanislaw). Catalogus codicum manuscriptorum musei principum Czartoryski Cracoviensis. Vol. II, fasc. 2. Cracoviae, ex officina Czas, 1910. In-8°, p. 97-192.

781. KYBAL (Vlastimil). Über die Bedeutung des General-Archivs zu Simancas für die neuere Geschichte Österreichs. Wien, Gerlach u. Wiedling, 1910. Gr. in-8°, 65 p. 3 m.

782. LACOSTE (Abbé F.). Saint Philibert et le pèlerinage établi en son honneur au diocèse de Dijon. Domois-Dijon, impr. de l'Union typographique, 1910. In-18, 210 p.

783. LAFENESTRE (Georges). Saint François d'Assise et Savonarole, inspirateurs de l'art italien. Paris, Hachette, 1911. In-16, 305 p. 3 fr. 50.

784. Lamballe. Pays de Lamballe au XIIIe siècle. Ses châtellenies. II. H. J.-L., recteur de Tréméven, O. A. Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1911. In-8°, 43 p.

785. LAMPRECHT (Karl). Städte u. Bürgertum im Mittelalter. München, G. D. W. Callwey, 1911. Petit in-8°, 40 p. (Der Schatzgräber. Nr. 59.) 0 m. 15.

786. Lancelot del lac (Der altfranzösische Prosaroman von). I. branche : La reïne as granz dolors. Versuch einer krit. Ausgabe nach allen bekannten Handschriften v. Gerh. Bräuner. Marburg, A. Ebel, 1911. Gr. in-8°, XI-59 p., 3 pl. (Marburger Beiträge zur romanischen Philologie. 2. Heft.) 3 m.

787. LANDORMY (Paul). Histoire de la musique. 2e édition, revue et corrigée. Paris, P. Delaplane, 1911. In-16, 360 p. avec musique. 4 fr.

788. LANDOUZY (Louis), PÉPIN (Roger). Le Régime de corps de maître Aldebrandin de Sienne. Texte français du XIIIe siècle. Publié avec variantes, glossaire et reproduction de miniature. Préface de M. Antoine Thomas. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, LXXVIII-265 p.

789. LANG (Andrew). La Pucelle de France. London, Nelson, 1911. In-12, 464 p. 1 s.

790. LANGLOIS (Ch.-V.). La Connaissance de la nature et du monde au moyen âge, d'après quelques écrits français à l'usage de laïcs. Paris, Hachette, 1911. In-16, XXIV-401 p. 3 fr. 50.

791. LANGLOIS (Ch.-V.). La Société française au XIIIe siècle, d'après dix romans d'aventure. 3e édition. Paris, Hachette, 1911. In-16, XXIII-334 p. 3 fr. 50.

792. LANGLOIS (Ch.-V.). La Vie en France au moyen âge, d'après quelques moralistes du temps. 2e édition. Paris, Hachette, 1911. In-16, XIX-366 p. 3 fr. 50.

793. Lanzalone (Giov.). Un indovinello dantesco. Roma, tip. Unione ed., 1910. In-8°, 5 p. (Extrait de *Rivista d'Italia.*)

794. Lanzoni (Fr.). I primordi dell' Ordine francescano in Faenza. Faenza, tip. Novelli e Castellani, 1910. In-8°, 62 p. 0 l. 60 cent.

795. Lau (Frdr.). Quellen zur Rechts- u. Wirtschaftsgeschichte der rheinischen Städte. Kurkölnische Städte. I. Neuss. Bonn, P. Hanstein, 1911. Gr. in-8°, xxiii-183 et 511 p. (Publikationen der Gesellschaft f. rheinische Geschichtskunde. XXIX. 1.) 23 m.

796. Lawrie (Sir Archibald Campbell). Annals of the reigns of Malcolm and William, kings of Scotland, a. d. 1159-1214; collected, with notes and an index, by Sir Archibald Campbell Lawrie. New York, Macmillan, 1911. In-8°, xxxvi-459 p. 3 d. 25.

797. Lea (Henry Charles). Storia del celibato ecclesiastico nella chiesa cristiana. Prima ed unica traduzione italiana, sulla terza edizione inglese riveduta, di Pia Cremonini. Mendrisio, casa ed. Cultura moderna, 1911. 2 vol. in-8°, 461 et 337 p. 25 l.

798. Le Cacheux (Paul). Les Pouillés du diocèse d'Avranches, d'après l'édition de M. Longnon. Évreux, impr. de l'Eure, 1910. In-8°, 27 p.

799. Lécureux (Lucien). Une légende d'origine iconographique. La légende d'Avenières. Contribution à l'étude des procédés de formation des légendes. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 10 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2e série, t. XIV, juillet-août 1910.)

800. Leenhardt (Camille). Fonfrède, Fontfroide. Quelques notes tirées de ses archives, 1185-1910. Cahors, impr. A. Coueslant, 1911. Gr. in-8°, 26 p., avec fac-similé et grav.

801. Legendre (Paul). Lectures tironiennes. Étude des « Miscellanea tironiana », de W. Schmitz (Vat. lat. reg. 846). Paris, H. Champion, 1911. In-8°, 19 p. (Extrait de la *Revue des bibliothèques*, nos 1-3, janvier-mars 1911.)

802. Legouis (Émile). Geoffroy Chaucer. Paris, Bloud, 1910. In-16, vii-204 p. (Les Grands Écrivains étrangers.)

803. Legras (Henri). Le Bourgage de Caen. Tenure à cens et tenure à rente (xie-xve siècle). Paris, A. Rousseau, 1911. In-8°, 531 p. et pl. (Bibliothèque de la fondation Thiers, fasc. 26.)

804. Legris (Abbé A.). Sainte Honorine, vierge et martyre au diocèse de Bayeux. Bayeux, G. Colas, 1911. Petit in-8°, 30 p.

805. Lemaire (Emmanuel). Archives anciennes de la ville de Saint-Quentin. Essai sur l'histoire de la ville de Saint-Quentin au xive siècle.

T. II : 1328-1400. Saint-Quentin, au siège de la Société académique, 9, rue Villebois-Mareuil, 1910. In-4°, CLXXI-457 p., avec plan. (Société académique de Saint-Quentin.)

806. LENEL (Walt.). Venezianisch-istrische Studien. Strassburg, K. J. Trübner, 1911. Gr. in-8°, XV-197 p., 3 pl. coloriées. (Schriften der wissenschaftlichen Gesellschaft in Strassburg. 9. Heft.) 10 m. 50.

807. LEVASSEUR (E.). Histoire du commerce de la France. 1re partie : Avant 1789. Paris, A. Rousseau, 1911. In-8°, XXXIII-612 p. 12 fr. 50.

808. LHOMEL (Georges DE). Le Fief du Halloy, l'Anse d'eau, la rue de l'Hôpital maritime, la défense des côtes, le chemin du Haut-Banc. Abbeville, impr. A. Lafosse, 1911. In-4°, 55 p., 3 plans hors texte. (Documents pour servir à l'histoire de Berck-sur-Mer.)

809. Libretto (Un) di alchimia inciso su lamine di piombo nel secolo XIV, conservato nella biblioteca del fu prof. Scipione Lapi. Pubblicato, con introduzione, note e 13 facsimili di Angelo Marinelli, con prefazione del prof. Cesare Annibaldi. Città di Castello, tip. S. Lapi, 1910. In-8°, 62 p. et fig.

810. LINDNER (P. Pirmin), O. S. B. Fünf Professbücher süddeutscher Benediktiner-Abteien. Beiträge zu e. Monasticon benedictinum Germaniae. IV. Professbuch der Benediktiner-Abtei Benediktbeuern. V. Professbuch der Benediktiner-Abtei Petershausen. Mit einem Anhang : Die Aebte und Religiösen der ehemaligen Benediktiner Reichsabtei Isny. Kempten, J. Kösel, 1910. Gr. in-8°, XII-193 et VIII-64 p.

811. LLOYD (J. E.). A history of Wales from the earliest times to the Edwardian conquest. New York, Longmans, 1911. In-fol., XXIV-356, VII-357-815 p., 12 pl. 6 d.

812. LOISNE (Comte DE). Inventaires du trésor de Saint-Vaast d'Arras, de 1493 et 1544. Paris, Impr. nationale, 1911. In-8°, 19 p. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1910.)

813. LOMBARDO VETRANO (Mich.). Vita del beato Corrado (1351), con una versione libera di al a fronte, del p. Luigi Puglisi. Noto, tip. Zammit, 1910. In-16, 62 p.

814. LONDI (Em.). Il Classicismo nella pittura fiorentina del Quattrocento. Firenze, tip. Barbèra, di Alfani e Venturi, 1911. In-16, 229 p. 2 l.

815. LONGA (Glicerio). Spigolature storiche dagli statuti civili e criminali di Bormio (secc. XIV, XV, XVI). Tirano, tip. Nuova di Fiorentini, 1910. In-8°, 19 p.

816. LOSERTH (J.). Wiclifs Sendschreiben, Flugschriften u. kleinere Werke kirchenpolitischen Inhalts. Wien, A. Hölder, 1910. Gr. in-8°,

96 p. (Sitzungsberichte der kaiserl. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. 166. Bd. VI. Abhandlung.) 2 m. 25.

817. Loew (E.-A.). Studia palaeographica. A contribution to the history of early Latin minuscule and to the dating of Visigothic mss. München, G. Franz, 1910. Gr. in-8°, 91 p. et 7 pl. de facsimile. (Sitzungsberichte der königl. bayer. Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische u. histor. Klasse. Jahrg. 1910. 12. Abhandlung.) 4 m.

818. Luchaire (Achille). Innocent III. La Croisade des Albigeois. 3e édition. Paris, Hachette, 1911. In-16, 266 p. 3 fr. 60.

819. Ludwig (Gust.). Archivalische Beiträge zur Geschichte der venezianischer Kunst. Aus dem Nachlass hrsg. v. Wilh. Bode, Geo. Gronau, Detlev Frhr. v. Hadeln. Berlin, B. Cassirer, 1911. Gr. in-8°, viii-173 p., 6 pl. (Italienische Forschungen. 4. Bd.) 9 m.

820. Lugano (Placido). L'arte del ricamo tra i monaci di Montoliveto. Roma, off. poligrafica Italiana, 1910. In-8°, 26 p. et pl. (Extrait de la *Rivista storica benedettina.*)

821. Lütcke (Heinr.). Studien zur Philosophie der Meistersänger. Gedankengang u. Terminologie. Berlin, Mayer u. Müller, 1911. Gr. in-8°, xv-185 p. (Palaestra. 107.) 5 m. 50.

822. Macchiavelli (Nic.). Il Principe, e opere politiche minori. Sesta ristampa, Firenze, succ. Le Monnier, 1910. In-16, lxi-176 p. (Biblioteca nazionale economica.) 1 l. 50.

823. Maiocchi (Rod.). Il b. Isnardo da Vicenza, O. P., e il suo apostolato in Pavia nel secolo xiii. Pavia, tip. C. Rossetti, L. Fiocchini e C., 1910. In-8°, viii-192 p. et 11 pl.

824. Manfroid (Paul). Essai sur l'échevinage de Lille. Paris, impr. A. Davy, 1911. In-8°, 239 p.

825. Manghi (Aristo). La Certosa di Pisa, storia (1366-1866) e descrizione. Pisa, tip. F. Mariotti, 1911. In-8°, xi-340 p., fig. et pl. 2 l. 50.

826. Mann (Rev. Horace K.). The lives of the popes in the early middle ages. V. 6-7. The popes of the Gregorian Renaissance, St. Leo IX. to Honorius II., 1049-1099; with map of Italy and 14 illustrations. St. Louis, Herder, 1911. In-8°. 3 d.

827. Manni (Gius.). Lectura Dantis : il canto XXXIII del Purgatorio. Firenze, G. C. Sansoni, 1910. In-8°, 39 p. 1 l.

828. Mauveaux (Julien). Ville de Montbéliard. Inventaire sommaire des archives communales antérieures à 1793 (date de la réunion du

pays de Montbéliard à la France), suivi de l'inventaire sommaire des archives hospitalières. Ville de Montbéliard (Doubs), avec fac-similés de la charte de franchise de 1283 et du livre de bourgeoisie (1318). Montbéliard, impr. Barbier, 1910. In-4°, à 2 col., XII-267 p. (Collection des inventaires sommaires des archives communales et hospitalières antérieures à 1790, publiée sous la direction du ministre de l'Instruction publique.)

829. MARCHESE (Concetto). Due grammatici latini del medio evo. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1910. In-8°, 40 p. (Extrait de *Bullettino della Società filologica romana.*)

830. MARCHESE (Concetto). Traduzioni e compendi volgari di antiche istorie nel secolo XIV. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1911. In-8°, 30 p.

831. MARLETTA (Fedele). Il bacio a Madonna Laura, noterella petrarchesca. Catania, N. Giannotta, 1911. In-16, 35 p.

832. MARTIN (Olivier). Notes sur quelques manuscrits juridiques peu connus. Paris, L. Larose et L. Tenin, 1911. In-8°, p. 75 à 88 (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.*)

833. MARTINEZ SALAZAR (Andrés). Documentos gallegos de los siglos XIII al XVI. La Coruña, impr. de la Casa de Misericordia, 1911. In-8°, 168 p. 5 p.

834. MARTINI (Edg.). Textgeschichte der Bibliothek des Patriarchen Photios v. Konstantinopel. I. Tl. Die Handschriften, Ausgaben u. Übertragungen. Leipzig, B. G. Teubner, 1911. Gr. in-8°, 134 p., 8 pl. coloriées. (Abhandlungen der königl. sächsischen Gesellschaft der Wissenschaften. Philologisch-historische Klasse. 28. Bd. Nr. VI.) 7 m.

835. MARWICK (Sir James D.). Early Glasgow : a history of the city of Glasgow from the earliest times to the year 1611. London, Mac Lehose, 1911. In-8°, 376 p. 21 s.

836. MASSI (H. J.). Cursory notes in illustration of the paintings in the papal palace of the Vatican. New edition, revised and enlarged. Rome, Augustinian typ., 1910. In-16, 136 p. et fig. 2 l. 25.

837. MASSÓ TORRENTS (J.). Les Lletres catalanes en temps del rei Marti y en Ramón Çavall. Barcelona, Tipogr. L'Avenç, 1910. In-8°, 15 p. 1 p.

838. Medaillen u. Plaketten seit dem XV. Jahrh. Elberfeld, Schöpp u. Vorsteher, 1911. In-fol., IV p., 54 pl. 28 m.

839. MEHRING (Gebh.). Stift Lorch. Quellen zur Geschichte e. Pfarr-

kirche. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1911. Gr. in-8°, xxxv-243 p., 1 carte. (Württembergische Geschichtsquellen. 12. Bd.) 5 m.

840. Melhnish (Sara). English history illustrated from original sources; from the earliest times to 1066. New York, Macmillan, 1911. In-12, xviii-233 p. 75 c.

841. Mély (F. de). Signatures de primitifs, Pierre Vischer ou Weitt Stoss. Paris, E. Leroux, 1911. In-8°, 2 p. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

842. Mély (F. de). Signatures de primitifs. La Tradition du ixe au xive siècle. Paris, Leroux, 1911. In-8°, 32 p. avec fig. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

843. Mercati (Giov.). Quando fu consecrato papa Celestino II. Roma, tip. Unione ed., 1910. In-8°, 2 p. (Extrait de *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken*.)

844. Michel (Wilh.). Das Teuflische u. Groteske in der Kunst. München, R. Piper, 1911. Gr. in-8°, 129 p., 97 fig. 1 m. 80.

845. Minclov. Litva, istoričeskiia pověsti. [La Lithuanie, récits historiques.] Saint-Pétersbourg, K. N. Kosobriukhov, 1911. In-8°, 346 p., ill. 1 r. 50.

846. Minguella y Arnedo. Historia de la diócesis de Sigüenza y de sus obispos. Vol. I. Madrid, impr. de la Revista de arch., bibl. y museos, 1910-1911. In-8°, 677 p. 10 p.

847. Mioni (Ugo). La sacra liturgia : sue origini, suo significato, suo stato attuale. Studio storico-critico. Vol. I. Torino, tip. P. Marietti, 1911. In-16, 431 p. (Collezione Pietro Marietti, n° 371.)

848. Molsdorf (Wilh.). Gruppierungsversuche im Bereiche des ältesten Holzschnittes. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1911. Gr. in-8°, viii-60 p., 28 fig. et 11 pl. (Studien zur deutschen Kunstgeschichte. 139. Heft.) 7 m.

849. Monneret de Villard (U.). Le chiese di Roma, I-II. Milano, E. Bonomi, 1910, 2 fasc. in-24, 15 p. et pl. (L'Italia monumentale, n° 403.) 2 l.

850. Monti (D. Santo). Como. Parte I. Milano, E. Bonomi, 1910. In-24, 28 p. et fig. et pl. (L'Italia monumentale, n° 11.) 1 l.

851. Monticelli (Car.). La storia dei Papi. Vol. I. Roma, G. Tuzzi, 1911. In-16, 254 p. 2 l.

852. Motta Ciaccio (Lisetta). Gli affreschi di. S. Maria di Vezzolano e la pittura piemontese del trecento. Roma, tip. Unione ed., 1910. In-4°, 18 p. et fig. (Extrait de *L'Arte*.)

853. Mülbe (W. H.). Die Darstellung des jüngsten Gerichts an den romanischen u. gotischen Kirchenportalen Frankreichs. Leipzig, Klinkhardt u. Biermann, 1911. Gr. in-8°, x-84 p. et 15 pl. (Kunstwissenschaftliche Studien. 6. Bd.) 4 m. 50.

854. Muntadas y Rovira (Manuel). Probable origen català de les Llegendes del Sant Graal. Barcelona, impr. L'Avenç, 1910. In-8°, 29 p. 1 p.

855. Nau (F.). Nestorius d'après les sources orientales. Paris, Bloud, 1911. In-16, 62 p. (Questions historiques. Science et religion, n° 606.)

856. Nerone nel medio evo. Roma, casa ed. Romana, 1911. In-8°, 29 p. (Biblioteca popolare romana, diretta da Gigi Pizzirani, n° 1.)

857. Niccolai (Fr.). Petrarca a Selvapiana e nelle dimore di Parma. Borgo S. Lorenzo, tip. Mugellana, Mazzocchi, 1910. In-8°, 143 p.

858. Nicolau i D'Oliver (Lluis). Félix, bisbe d'Urgell. Segle VIII. Barcelona, tipogr. L'Avenç, 1910. In-8°, 61 p. 2 ptas.

859. Nicolosi (G. A.). Il litorale maremmano : Grosseto, Orbetello. Bergamo, Istituto italiano d'Arti grafiche, 1911. In-8°, 174 p. et fig. (Collezione di monografie illustrate : serie I. Italia artistica, diretta da Corrado Ricci, n° 58.) 5 l.

860. Nouveau recueil de documents pour servir à l'histoire de Montreuil-sur-Mer, 1210-1782. Supplément au cartulaire municipal, publié par Georges de Lhomel. Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 1910. In-4°, xxvii-592 p.

861. Oberman (H. T.). De oud-christelijke sarkophagen en hun godsdienstige beteekenis. 's-Gravenhage, Mart. Nijhoff, 1911. In-fol., vi-158 p., 39 fig., 12 pl. 12 f.

862. Ohlberger (Jos.). Geschichte des Paderborner Domkapitels im Mittelalter. Hildesheim, A. Lax, 1911. Gr. in-8°, 106 p. (Beiträge f. die Geschichte Niedersachsens u. Westfalens. 28. Heft.) 2 m. 60.

863. Opisso (Alfredo). La Conquista de Africa. Exposición completa de los descubrimientos geográficos, sucesos históricos y progresos realizados en Africa desde los tiempos más remotos hasta nuestros días. Tomo I. Barcelona, Molinas y Maza, s. d. In-8°, 1,020 p., 250 grav., 16 pl.

864. Orpen (Goddard Henry). Ireland under the Normans, 1169-1216. London, Clarendon Press, Frowde, 1911. 2 vol. in-8°, 400, 364 p. 21 s.

865. Ostgotalagens 1300-tals fragment utg. jämte inledning af Emil Olson (4). Stockholm, Nordisk bokhandel, 1911. In-8°, 111 p. (Samlingar utg. af Svenska fornskriftsällskapet, 139.) 4 kr. 25.

866. Ovidio (Fr. d'). Noterella dantesca. Cividale del Friuli, tip. fratelli Stagni, 1910. In-8°, 7 p. (Extrait de *Miscellanea di studi critici in onore di V. Crescini.*)

867. Pacchioni (Gugl.). Gli inizi artistici di Benozzo Gozzoli. Roma, tip. Unione ed., 1910. In-4°, 20 p. et fig. (Extrait de *L'Arte.*)

868. Palm (Birger). The place of the adjective attribute in English prose from the oldest times up to our days, a syntactic-historical study. Lund, Lindstedts bokh., 1911. In-8°, xv-173 p. 3 kr.

869. Palumbo (Monfredi). I Comuni meridionali prima e dopo le leggi eversive della feudalità : feudi, università, comuni, demanî. Vol. I. Montecorvino Rovella (Salerno), tip. l'Unione ed., 1910. In-8°, 427 p. 18 l.

870. Parat. Le cimetière barbare de Vaux-Donjon. Découvert par M. Terrade. Avallon, impr. P. Grand, 1911. In-8°, 95 p. et pl. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, année 1910.)

871. Paschini (Pio). Brevi note archeologiche sopra un gruppo di monumenti longobardi a Cividale. Udine, tip. G. Vatri, 1910. In-8°, 16 p.

872. Passerini (G. L.). Minutaglie dantesche. Città di Castello, casa tip. ed. S. Lapi, 1911. In-8°, 306 p. (Collezione di opuscoli danteschi inediti o rari, vol. 100-104.) 4 l.

873. Paul (Herm.). Mittelhochdeutsche Grammatik. 8. Aufl. Mit Wort- u. Sachregister. Halle, M. Niemeyer, 1911. Gr. in-8°, xii-226 p. (Sammlung kurzer Grammatiken germanischer Dialekte. II.) 3 m.

874. Pauvert. Jean de Fontaines, capitaine du Mans en 1420. Angers, impr. G. Grassin, 1910. In-8°, 12 p. (Extrait des *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, année 1910.)

875. Pecchiari (Pio). Manuale pratico per gli archivisti delle pubbliche amministrazioni. Milano, U. Hoepli, 1911. In-24, 229 p. (Manuali Hoepli.) 3 l.

876. Perrella (Alf.). Il castello de' Monforti sul monte di Campobasso, con altre notizie relative alla città. Campobasso, tip. De Gaglia-Nebbia, 1910. In-16, 40 p., fig. et pl. 0 l. 40 c.

877. Perroni-Marcianti (Giovanna). Gli studî danteschi del p. Mauro Granata. Palermo, tip. Boccone del povero, 1911. In-8°, 19 p.

878. Petermann (L.). Sächsisch- deutsche Geschichte. 1. Tl. : Geschichte der Mark Meissen u. ihrer Vorzeit. Meissen, Sächsische Schulbuchh., 1911. Gr. in-8°, viii-160 p. 1 m. 80.

879. PÉTIET (René). Armorial poitevin. Liste alphabétique des familles nobles ou d'ancienne bourgeoisie habitant ou ayant habité le Poitou, suivi d'un Index des armes citées, classées par figures héraldiques. Paris, H. Champion, 1911. In-8° à 2 col., 168 p. 5 fr.

880. PETRONE (Pado) di Lello. La Mesticanza (XVIII agosto MCCCCXXXIV-VI marzo MCCCCLVII), a cura di Francesco Isoldi. Fasc. 1. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1910. In-4°, LXXXI-32 p. (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione, fasc. 85, tomo XXIV, parte II, fasc. 1.)

881. PICCI (Ces.). Il De iocis et seriis di Francesco Filelfo. Varallo-Sesia, Unione tip. valsesiana, 1911. In-8°, 84 p.

882. PICCO (Fr.). Vercelli. Milano, E. Bonomi, 1910. In-24, 19 p., fig. et pl. (L'Italia monumentale.) 1 l.

883. PICCOLOMINI (Enea Silvio). Briefe. Uebers. u. eingeleitet v. Max Mell. Jena, E. Diederichs, 1911. In-8°, LVIII-286 p., 16 pl. (Das Zeitalter der Renaissance. I. Serie. 3. Bd.) 5 m. 20.

884. PIERRE DE REIMS, dit de VAUX, sœur PERRINE DE LA ROCHE ET DE BAUME. Les Vies de sainte Colette Boylet de Corbie, réformatrice des Frères Mineurs et des Clarisses (1381-1447), écrites par ses contemporains. Publiées par le P. Ubald d'Alençon. Paris, A. Picard et fils, 1911. In-8°, LIV-306 p., 3 grav. (Archives franciscaines, n° 4.) 8 fr.

885. PILOT (Ant.). Una capatina in alcuni monasteri veneziani del '500. Roma, tip. Unione ed., 1910. In-8°, 24 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia.*)

886. PINDER (Wilh.). Mittelalterliche Plastik Würzburgs. Versuch e. lokalen Entwickelungsgeschichte vom Ende des 13. bis zum Anfang des 15. Jahrh. Würzburg, C. Kabitzsch, 1911. Gr. in-8°, VIII-174 p., 78 fig., 56 pl. 12 m.

887. PIRRO (Dom.). La Divina Commedia, parafrasi della prima cantica, studio personale. Torre del Greco, tip. E. Pantaleo, 1910. In-8°, IX-442 p. et fig.

888. PISANI (Giulia). Catalogo dei codici corali d'Oristano. Lucca, tip. Baroni, 1911. In-8°, 69 p.

889. PISSIER (Abbé A.). Recherches sur l'histoire de Tharoiseau (seigneurie, paroisse, village). Avallon, impr. P. Grand, 1910. In-8°, 117 p.

890. PIZZI (Italo). L'origine persiana del romanzo di Tristano e Isotta. Roma, tip. Unione ed., 1911. In-8°, 17 p. (Extrait de *Rivista d'Italia.*)

891. PODESTÀ (Ferd.). Sul limitare del Purgatorio dantesco. Firenze, tip. Barbèra, di Alfani e Venturi, 1911. In-8°, 42 p.

892. POETSCH (Jos.). Die Reichsacht im Mittelalter u. besonders in der neueren Zeit. Breslau, H. Marcus, 1911. Gr. in-8°, XIV-261 p. (Untersuchungen zur deutschen Stadts- u. Rechtsgeschichte, hrsg. von Otto Gierke. 105. Heft.) 8 m. 60.

893. POGORELOV (Valeriĭ). Slovar k tolkovaniiam Feodorita Kirsskago na Psaltyr v drevne-bolgarskom perevodě. [Glossaire pour le commentaire du Psautier par Théodoret de Cyr, dans l'ancienne traduction bulgare.] Varsovie, Université, 1910. In-8°, VII-245 p. 1 r. 50.

894. PONTE (Anna Maria). L'ultimo re normanno e la sua politica estera. Palermo, tip. Affissioni e pubblicità, già F. Barravecchia e figlio, 1911. In-8°, 93 p.

895. Prinzipienfragen der romanischen Sprachwissenschaft. Wilhelm Meyer-Lübke zur Feier der Vollendg. seines 50. Lehrsemester u. seines 50. Lebensjahres gewidmet. 2. Tl. Halle, M. Niemeyer, 1911. Gr. in-8°, V-201 p. (Zeitschrift f. romanische Philologie. Hrsg. v. Gust. Gröber. Beihefte. 27. Heft.) 8 m.

896. PROHASKA (Dragutin). Das kroatisch-serbische Schrifttum in Bosnien u. der Herzegowina, von den Anfängen im 11. bis zur nationalen Wiedergeburt im 19. Jahrh. Zagreb, Agram, M. Beyer, 1911. Gr. in-8°, VIII-202 p., 1 carte. 3 m.

897. PROU (Maurice). Bulles sénonaises du XII° siècle, publiées par M. Wiederhold. Notice. Sens, impr. Duchemin, s. d. In-8°, 15 p.

898. PRUTZ (Hans). Jacques Cœur als Bauherr u. Kunstfreund. München, G. Franz, 1911. Gr. in-8°, 70 p. et 7 pl. (Sitzungsberichte der königl. bayer. Akademie der Wissenschaften Philosophisch-philologische u. histor. Klasse. Jahrg. 1911. 1. Abhandlung.) 3 m.

899. RAFFAELE (Lu.). La corda di Dante. Seconda edizione. Perugia, tip. V. Bartelli, 1910. In-8°, 30 p. (Extrait du *Giornale dantesco*.)

900. RAMBOSIO (Pietro). Note paleografiche e diplomatiche su di una carta pagense fatta in Torino nel 1133. Torino, tip. Baravalle e Falconieri, 1911. In-4°, 25 p.

901. RAPPAPORT (C. E.). Collection d'incunables imprimés en Italie, décrits avec soin et accompagnés de notes bibliographiques. Roma, tip. Armani e Stein, 1911. In-8°, 68 p. et fig. 2 l. 50.

902. Regesta pontificum romanorum congessit Paul. Fridolinus Kehr. Italia pontificia sive repertorium privilegiorum et litterarum a romanis pontificibus ante annum 1198 Italiae ecclesiis, monasteriis civitatibus singulisque personis concessorum. Vol. V. Aemilia sive

provincia Ravennas. Berlin, Weidmann, 1911. Gr. in-8°, LV-534 p. 20 m.

903. REINACH (Salomon). La tête magique des Templiers. Paris, E. Leroux, 1910. In-8°, 15 p. (Extrait de la *Revue de l'histoire des religions.*)

904. REISMÜLLER (Geo.). Romanische Lehnwörter (Erstbelege) bei Lydgate. Ein Beitrag zur Lexicographie des Englischen im 15. Jahrh. Leipzig, A. Deichert, 1911. Gr. in-8°, XII-134 p. (Münchener Beiträge zur romanischen u. englischen Philologie. XLVIII.) 4 m.

905. RENAUX (Camille). Le comté Humbertien de Savoie-Belley. Ses origines et ses variations jusque dans les premières années du XIIe siècle. Belley, impr. L. Chaduc, 1911. In-8°, 99 p. et carte. (Les Premiers comtes de Savoie. Troisième mémoire. Extrait du *Bulletin de la Société le Bugey.*)

906. REINHOLD (Pet.). Die Empörung König Heinrichs (VII.) gegen seinen Vater. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1911. In-8°, VIII-90 p. (Leipziger historische Abhandlungen. 25. Heft.) 3 m.

907. Repertorio diplomatico visconteo : documenti dal 1263 al 1402, raccolti e pubblicati in forma di regesto dalla Società storica lombarda. Tomo I (1263-1363). Milano, U. Hoepli, 1911. In-4°, 152 p.

908. REUTER (Fritz). Die Bataille d'Arleschant des altfranzösischen Prosaromans Guillaume d'Orange. Eine Quellenuntersuchg. m. krit. Text. Halle, M. Niemeyer, 1911. Gr. in-8°, 162 p. 4 m.

909. RIBERA (Almerico). Guido Cavalcanti. Modena, A. F. Formiggini, 1911. In-16, 76 p. et pl. (Profili, n° 12.) 1 l.

910. RICCI (Corrado). L'arte nell' Italia settentrionale. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1910. In-16, X-442 p., fig. et pl. (Ars una, species mille : storia generale dell' arte, n° 2.)

911. RICHARDSON (Mrs. Aubrey). The Mystic bride : a study of the life-story of Catherine of Siena. London, T. W. Laurie, 1911. In-8°, 352 p. et ill. 12 s. 6 d.

912. RICHTER (Paul). Die kurtrierische Kanzlei im späteren Mittelalter. Leipzig, S. Hirzel, 1911. Gr. in-8°, VII-123 p. (Mitteilungen der k. preussischen Archivverwaltung. 17. Heft.) 4 m.

913. RIGUET (Abbé). Saint Patrice (vers 389-461). Paris, J. Gabalda, 1911. In-12, VII-203 p. (Les Saints.) 2 fr.

914. RINIERI (Ilario). La s. casa di Loreto : confutazione del libro : Notre-Dame de Lorette, étude historique sur l'authenticité de la Santa Casa, par le chanoine Ulysse Chevalier. Torino, tip. P. Marietti, 1910-1911. 2 vol. in-8°, VIII-161 et 215 p.

915. Rizzacasa d'Orsogna (Giov.). La cronologia quale materia di scienza astronomica nella Divina Commedia. Palermo, tip. Virzi, 1910. In-8°, 48 p. 2 l. 50.

916. Robinson (J. Armitage). Gilbert Crispin, abbot of Westminster, a study of the abbey under Norman rule. Cambridge, Univ. Press, 1911. In-8°, 192 p. (Notes and documents relating to Westminster abbey, n° 3.) 5 s.

917. Rose (E. W.). Cathedrals and cloisters of the Isle de France. London, Putman, 1911. 2 vol. in-8°. 21 s.

918. Ross (Estelle). From Conquest to Charter (1066-1215). London, Harrap, 1911. In-8°, 288 p. 1 s. 6 d.

919. Rossi (Vit.). I codici francesi di due biblioteche veneziane del settecento. Cividale del Friuli, tip. fratelli Stagni, 1910. In-8°, 16 p. (Extrait de *Miscellanea di studi critici in onore di V. Crescini.*)

920. Rostand (André). Les descriptions anciennes de la cathédrale d'Amiens. Cayeux-sur-Mer, impr. Ollivier, 1910. In-16, 64 p. et 4 pl. (Conférences des Rosati picards. Amiens, XLVII.)

921. Rothert (Eduard). Historisches Kartenwerk. Zur raschen u. sichern Einprägg. zusammengestellt u. erläutert. 2. Bd. : Karten u. Skizzen aus der Geschichte des Mittelalters. 3. Bd. : Karten u. Skizzen aus der vaterländischen Geschichte der neueren Zeit (1517-1789). Dusseldorf, A. Bagel, 1911. Gr. in-8°, iv p. et 24 cartes; iv p. et 22 cartes. 4 m. le volume.

922. Royal (The) Commission on the ancient and historical monuments and constructions of Scotland. Second report and inventary of monuments and constructions of Sutherland. Edinburgh, Oliver and B.; London, Wyman, 1911. In-8°, 195 p. 6 s.

923. Rüegg (Jos. Ferd.). Heinrich Gundelfingen. Ein Beitrag zur Geschichte des deutschen Frühhumanismus u. zur Lösg. der Frage üb. die ursprüngl. Königsfelderchronik. Freiburg (Schweiz), Universitäts-Buchh, 1910. Gr. in-8°, 123 p. (Historische Freiburger Studien. VI.) 3 m.

924. Ruelle (Carolus Aemilius). Catalogus codicum astrologorum graecorum. Tomus VIII, pars II : Codicum parisinorum partem secundam descripsit. Accedunt Hermetica, edita ab Josepho Heeg. Bruxelles, Henri Lamertin, 1911. In-8°, viii-195 p., 2 pl. 10 fr.

925. Rüthning (Gust.). Oldenburgische Geschichte. 1. Bd. Bremen, G. A. Halem, 1911. Gr. in-8°, x-620 p., 1 reproduction et 1 planche. 12 m.

926. Ruysbroeck (Jean). L'ornement des noces spirituelles, de

Ruysbroeck l'admirable, traduit du flamand et accompagné d'une introduction par Maurice Maeterlinck. Nouvelle édition. Bruxelles, P. Lacomblez, 1911. In-8°, 335 p. 5 fr.

927. SANSONE (Vinc.). Difesa dell' autenticità del trattato de regimine principum di S. Tommaso d'Aquino, a torto attribuito interamente od in parte ad altri. Palermo, G. Micale, 1910. In-16, 16 p. 1 l.

928. SANSONE (Vinc.). Le fonti del De Monarchia di Dante Alighieri. Palermo, ed. G. Micale, 1910. In-8°, 92 p. 2 l.

929. SANT' AMBROGIO (Diogo). Le arcate cieche dell' atrio di S. Ambrogio e la chiesa di S. Maria di Calvenzano presso Melegnano. Milano, Società editrice libraria, 1910. In-8°, 7 p. (Extrait de *Il Politecnico*.)

930. SANT' AMBROGIO (Diogo). L'atrio di S. Ambrogio e la sua derivazione dell' arte cluniacense. Milano, Società editrice libraria, 1910. In-8°, 8 p. (Extrait de *Il Politecnico*.)

931. SARDI (Tom.). Girolamo Savonarola, giudicato da un suo contemporaneo : documenti inediti, pubblicati da Alfredo Bianconi. Roma, E. Loescher, 1910. In-8°, XLVIII-92 p. 4 l.

932. SARRAZIN (Léon-Louis-Georges). La phtisiothérapie en Occident pendant le moyen âge et les temps modernes. Lyon, A. Rey, 1910. In-8°, 123 p. 2 fr. 50.

933. SARRE (Frdr.), HERZFELD (Ernst). Archäologische Reise im Euphrat m. Tigris-Gebiet. Mit e. Beitrage : Arabische Inschriften v. Max van Berchem. 2. Bd. Berlin, D. Reimer, 1911. In-fol., XI-252 p., 132 fig. dans le texte et 2 cartes routières coloriées (sur 2 feuilles). (Forschungen zur islamischen Kunst.) 40 m.

934. SARTOR. La cathédrale de Reims. Nouvelles remarques sur le groupe de la Visitation. Reims, L. Michaud, 1911. Gr. in-8°, 20 p. avec grav.

935. SAVIO (Fedele). Punti controversi nella questione del papa Liberio. Roma, F. Pustet, 1911. In-16, 154 p. (Extrait della *Civiltà cattolica*, coll' aggiunta di due nuovi capitoli e un' appendice.)

936. SCHÄFER (Karl-Heinr.). Deutsche Ritter u. Edelknechte in Italien während des 14. Jahrh. 2. Buch. Soldlisten u. Urkunden der im päpstl. Dienste steh. deutschen Reiter. Paderborn, F. Schöningh, 1911. Gr. in-8°, XII-214 p. (Quellen u. Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte. XV. Bd.) 9 m.

937. SCHMIDT (P. Leop.). O. Cist. Der hl. Ivo, Bischof v. Chartres. Wien, Mayer, 1911. Gr. in-8°, VII-129 p., 1 facs. (Studien u. Mittei-

lungen aus dem kirchengeschichtlichen Seminar der theologischen Fakultät der k. k. Universität in Wien. 7. Heft.) 2 m.

938. SCHMIDT (Valent.), PICHA (Alois). Urkundenbuch der Stadt Krummau in Böhmen. II. Bd. : 1420-1480. Prag, J. G. Calve, 1910. In-fol., v-263 p. (Städte- u. Urkundenbücher aus Böhmen. VI.) 10 m.

939. SCHMITZ (Herm.). Münster, Leipzig, E. A. Seemann, 1911. In-8°, VIII-234 p., 144 fig. (Berühmte Kunststätten. 53. Bd.) 4 m.

940. SCHNEIDER (Fedor). Eine longobardische Herzogsurkunde aus Spoleto (772). Rom, Loescher, 1910. In-8°, 16 p. (Extrait des *Quellen und Forschungen aus italienischen Archiven und Bibliotheken.*)

941. SCHÖNFELD (M.). Wörterbuch der altgermanischen Personen- u. Völkernamen. Nach der Ueberlieferg. des klass. Altertums bearb. Heidelberg, C. Winter, 1911. In-8°, XXXV-309 p. (Germanische Bibliothek. IV. Reihe, 2. Bd.) 8 m.

942. SCHREIBER (W. L.). Manuel de l'amateur de la gravure sur bois et sur métal au XVe s. T. V. Contenant un catalogue des incunables à figures imprimés en Allemagne, en Suisse, en Autriche-Hongrie et en Scandinavie, avec des notes critiques et bibliographiques. 2. partie : J-Z. Leipzig, O. Harrassowitz, 1911. Gr. in-8°, 380 p. 12 m.

943. SCHREIBMÜLLER (Herm.). Pfälzer Reichsministerialien. Kaiserslautern, H. Kayser, 1911. Gr. in-8°, III-154 p., 3 pl. 3 m.

944. SEGRE (Car.). Studî petrarcheschi. Nuova edizione riveduta. Firenze, succ. Le Monnier, 1911. In-16, VII-388 p. 3 l.

945. SEPPELT (Frz. Xav.). Studien zum Pontifikat Papst Coelestins V. Berlin (-Wilmersdorf), W. Rothschild, 1911. Gr. in-8°, VII-57 p. (Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte. 27. Heft.) 2 m.

946. SERRA (André). Histoire de Bonifacio. Domois-Dijon, impr. de l'Union typographique, 1910. In-8°, 216 p. 2 fr. 50.

947. SEYLER (Eman.). Des Zollerngeschlechtes römische Herkunft u. ihre Folgeerscheinungen im frühen Mittelalter. Nürnberg, D. Seyler, 1911. Gr. in-8°, 138 p. et plan. 2 m. 40.

948. Sieben (Die) Meister Weisen. (Hrsg. nach der Heidelberger Handschrift cod. pal. germ. 149, m. Berücksicht. der Drucke des 15. Jahrh. u. des cod. pal. germ. 106. Druckanordnung u. Einbd. v. Rich. Benz.) Jena, E. Diederichs, 1911. In-8°, 160 p. (Die deutschen Volksbücher.) 2 m.

949. SIEBER (Johs.). Zur Geschichte des Reichsmatrikelwesens im

ausgehenden Mittelalter (1422-1521). Leipzig, Quelle u. Meyer, 1910. Gr. in-8°, IX-106 p. (Historische Leipziger Abhandlungen. 24. Heft.) 3 m. 60.

950. SKEAT (Rev. Wa. W.). A concise etymological dictionary of the English language. New and corrected impression. New York, Oxford Univ., 1911. In-12, XV-663 p. 1 d. 75.

951. SKEAT (Rev. Wa. W.). English dialects from the eighth century to the present day. New York, Putnam, 1911. In-16, 139 p. et facsim. (Cambridge manuals of science and literature.) 40 c.

952. SOBOLEVSKIĬ (A. J.). Drevniĭ cerkovno-slavianskiĭ iazyk (fonetika). [Phonétique de l'ancien slavon ecclésiastique.] Kiev, V. A. Prosianičenko, 1910. In-8°, 201 p. 1 r.

953. SOLMI (Arrigo). Le diete imperiali di Roncaglia e la navigazione del Po presso Piacenza : studio storico, con documenti inediti. Parma, tip. A. Zerbini, 1910. In-8°, 114 p.

954. SOMMER-TOLOMEI (Elvira), La leggenda di Tristano in Italia. Roma, tip. Unione ed., 1910. In-8°, 55 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia.*)

955. SORBELLI (Albano). Il Comune rurale dell' Appennino emiliano nei secoli XIV e XV. Bologna, N. Zanichelli, 1910. In-16, IX-366 p. (Extrait de l'*Archivio storico per le provincie parmensi.*) 5 l.

956. SOUCAILLE (Antonin). Vidimus de lettres patentes de Charles V pour des localités demandant une réduction d'impôts en raison de la diminution des feux. Paris, Impr. nationale, 1911. In-8°, 7 p. (Extrait du *Bulletin historique et philologique*, 1910.)

957. SOUTHEIMER (Mart.). Die aus dem Kapitel Ottobeuren hervorgegangene Geistlichkeit. Vom Ursprung des Kapitels bis zum J. 1900. Nach histor. Quellen bearb. Memmingen, J. Feiner, 1910. Gr. in-8°, XVI-420 p. 6 m.

958. SOYER (Jacques). La légende de la fondation d'Orléans par l'empereur Aurélien. Orléans, impr. A. Gout, 1911. In-8°, 15 p. (Extrait des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans.*)

959. STABB (J.). Some old Devon churches : their rood screens, pulpits, fonts, vol. 2. London, Simpkin, 1911. In-8°, 184 p., 162 ill. 7 s. 6 d.

960. Statuti della provincia romana : Vicovaro, Cave, Roccantina, Ripi, Genazzano, Tivoli, Castel Fiorentino, a cura di F. Tomassetti, V. Federici e P. Egidi. Roma, tip. Forzani e C., 1910. In-8°, XIII-

444 p., fig. et pl. (Istituto storico italiano. Fonti per la storia d'Italia : statuti, secc. XIII-XIV, n° 48.) 25 l.

961. Statuti di Ascoli Piceno dell' anno M CCC LXXVII, a cura di L. Zdekauer e P. Sella. Roma, tip. Forzani e C., 1910. In-8°, XXI-509 p. et fig. (Istituto storico italiano. Fonti per la storia d'Italia : statuti, sec. XIV, n° 47.) 12 l.

962. Statuto (Lo) dell' arte della mercanzia senese, 1342-1343, pubblicato a cura di Quinto Senigaglia, Siena, commissione senese di storia patria, 1911. In-8°, 290 p. (Extrait de *Bullettino senese di storia patria*.) 3 l.

963. STEFFENHAGEN (Emil). Die Entwicklung der Landrechtsglosse des Sachsenspiegels. X. Zur Stendaler Glosse u. zu den Bocksdorfschen Additionen. Wien, A. Hölder, 1911. Gr. in-8°, 15 p. (Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. 167. Bd. V. Abhandlung.) 1 m.

964. STEIN (Henri). Les architectes des cathédrales gothiques. Étude critique. Paris, H. Laurens, 1909. Petit in-8°, 128 p., 24 pl. (Les Grands artistes, leur vie, leur œuvre.)

965. STEINER (C.). Il canto VIII del Purgatorio. Roma, tip. Unione ed., 1910. In-8°, 23 p. (Extrait de la *Rivista d'Italia*.)

966. STEINERT (Raim.). Das Territorium der Reichsstadt Mühlhausen i. Th. Forschungen zur Erwerbg., Verwaltg., u. Verfassg. der Mühlhäuser Dörfer. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1910. Gr. in-8°, XVI-98 p. (Historische Leipziger Abhandlungen. 23. Heft.) 3 m. 40.

967. STEINTHAL (Fritz Leop.). Geschichte der Augsburger Juden im Mittelalter. Berlin, E. Ebering, 1911. Gr. in-8°, 92 p. 2 m.

968. STEPHANARDUS DE VICOMERCATO (Fr.). Liber de gestis in civitate Mediolani, a cura di Giuseppe Calligaris. Fasc. 1. Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1910. In-4°, LXXVIII, 1-34 p. avec facsimile. (Rerum italicarum scriptores, da L. A. Muratori. Nuova edizione, fasc. 86, tomo IX, parte I, fasc. 1.) 10 l.

969. STERZENBACH (Karl). Das Steuerwesen des Siegerlandes im Mittelalter. Münster, G. W. Visarius, 1911. In-8°, VIII-67 p. (Historische Abhandlungen. 1.) 2 m.

970. STOCKMANS (J. B.). Geschiedenis der gemeenten Kessel, Bevel, Nijlen, Emblehem en Gestel. Lier, J. en H. Taymans, 1910. In-8°, 424 p. et cartes. 5 fr.

971. STROBL (Jos.). Die Entstehung der Gedichte v. der Nibelunge Not u. der Klage. Halle, M. Niemeyer, 1911. Gr. in-8°, XI-115 p. 3 m.

972. Suppliques d'Innocent VI (1352-1362). Textes et analyses publiés par D. Ursmer Berlière, O. S. B. Rome, M. Bretschneider, 1911. In-8°, xxx-993 p. (Analecta Vaticano-Belgica, vol. V.) 15 fr.

973. Taylor (H. Osborn). The mediæval mind; a history of the development of thought and emotion in the middle ages. New York, Macmillan, 1911. In-8°, xv-613 p. et viii-589 p. 5 d.

974. Thibaut (F.). Histoire de Pérouges (Ain). Nouvelle édition. Lyon, A. Rey, 1911. In-8°, 183 p., 42 ill. 1 plan.

975. Thomas (F.). L'authenticité de la Santa Casa. Paris, E. Vitte, 1911. In-8°, 103 p. avec grav.

976. Thulin (C.). Die Handschriften des Corpus agrimensorum romanorum. Berlin, G. Reimer, 1911. Gr. in-8°, 102 p., 7 pl. (Extrait des *Abhandlungen der preuss. Akad. d. Wiss.*) 9 m.

977. Thürauf (U.). Geschichte der Stadt Ansbach, von der Gründung bis zum J. 1806. Ansbach, F. Seybold, 1911. Petit in-8°, 71 p. 0 m. 80.

978. Tietze (Hans). Die Denkmale der Gerichtsbezz. Eggenburg. u. Geras. Mit Beiträgen v. Mor. Hoernes u. Joh. Krahnletz. Wien, A. Schroll, 1911. In-fol., lxvii-258 p., 289 fig. et 14 pl. (Oesterreichische Kunsttopographie. V. Bd. 1. Tl.) 23 m.

979. Tixeront (J.). La vie monastique en Palestine aux v[e] et vi[e] siècles. Lyon, E. Vitte, 1911. In-8°, 24 p. (Extrait de l'*Université catholique.*)

980. Tommaso da Celano. Vita prima di S. Francesco d'Assisi, pubblicata nuovamente da don M. Faloci Pulignani. Foligno, soc. poligrafica F. Salvati, 1910. In-8°, 203 p.

981. Trabalza (Ciro.). Burckhardt e De Sanctis e i critici del Petrarca. Cividale del Friuli, tip. fratelli Stagni, 1911. In-8°, 20 p. (Extrait de *Miscellanea di studi critici in onore di V. Crescini.*)

982. Traube (Ludw.). Textgeschichte der Regula S. Benedicti. 2. Aufl., hrsg. v. H. Plenkers. München, G. Franz, 1910. Gr. in-8°, 127 p., 4 pl. (Abhandlungen der königl. bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische u. histor. Klasse. XXV. Bd.) 6 m.

983. Traversa (Ed.). Corrado, duca di Slesia e signore di Sagan, fu veramente patriarca di Aquileja? contributo alla storia del patriarcato di Aquileja nel secolo xiii. Udine, tip. G. Vatri, 1910. In-8°, 39 p. (Extrait du *Bollettino della civica biblioteca e del museo.*)

984. Triger (Robert). Le vitrail de sainte Madeleine de l'ancienne église de Sablé. Mamers, impr. Fleury, 1911. In-8°, 8 p. avec grav.

985. Tropamer (Henry). La coutume d'Agen. Bordeaux, impr. Cadoret, 1911. In-8°, 314 p.

986. Troubat (A.). Barberousse et Louis VII à Saint-Jean-de-Losne. La journée du 22 septembre 1162. Dijon, impr. Darantière, 1911. In-8°, 23 p. (Extrait de la *Revue de Bourgogne*, avril-juin 1911.)

987. Trudy 14ago arkheologičeskago sězda v Černigově 1908. Pod reda grafini Uvarovoï. [Travaux du 14e Congrès archéologique tenu à Černigov en 1908.] I. Moscou, Société archéologique, 1910. In-4°, xvii-553 p., 13 pl.

988. Tunberg (Sven). Studier rörande Skandinaviens äldsta politiska indelning. Uppsala, Appelberg, 1911. In-8°, xxxiii-233 p. 3 kr. 50.

989. Uccello (Paolo) [1397-1475], Veneziano (Domenico) [1400-1461], Masaccio [1401-1428] et Del Castagno (A.) [?-1457] : Meisterbilder. Eine Auswahl v. 60 Reproduktionen nach Photographien der Orig.-Aufnahmen, die am besten der Künstler Lebenswerk charakterisieren. Berlin, W. Weichert, 1910. In-16, 64 p. (Weichert's Kunstbücher. 41.) 2 m.

990. Urbano (Gius.). Lorenzo Valla e frà Antonio da Bitonto; Bonaventura Zumbini, 2e edizione, riveduta e corretta. Palermo, R. Sandron, 1911. In-16, 63 p. 1 l. 50.

991. Ursoleo (Emidio). La theodicea di S. Boezio in rapporto al cristianesimo ed al neoplatonismo. Napoli, tip. A. Trani, 1910. In-8°, 81 p.

992. Vacant (A.), Mangenot (E.). Dictionnaire de théologie catholique contenant l'exposé des doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire. Fasc. 33 : Élection-Emser. Paris, Letouzey et Ané, 1911. Gr. in-8°, col. 2241 à 2500.

993. Valentini (R.). Di un' antologia valerio-gelliana del sec. xii. Aosta, tip. G. Margueretterz, 1910. In-8°, 16 p. (Extrait de *Classici e neolatini*.)

994. Valin (Lucien). Recherches sur les origines de la commune de Rouen. Rouen, impr. L. Gy, 1911. In-8°, 38 p. (Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.)

995. Valle (Leopoldo). Indice di una miscellanea poetica ms. del secolo xv, che si conserva nella Beriana di Genova. Genova, F. Chiesa, 1911. In-8°, 37 p.

996. Van den Gheyn (J.). Deux livres d'heures (nos 10767 et 11051 de la Bibliothèque royale de Belgique) attribués à l'enlumineur Jacques Coene. Bruxelles, Vromant, s. d. Petit in-fol., 16 p., 51 pl. 15 fr.

997. VAN DER LINDEN (H.), OBREEN (Henri). Album historique de la Belgique. Fasc. VII. III. Unification des Pays-Bas, 1384-1555. 3. Mouvement intellectuel. Bruxelles, G. Van Oest, 1911. In-4°, p. 49-56, pl. et fig. 4 fr.

998. VANDERPOL (A.). Le droit de guerre d'après les théologiens et les canonistes du moyen âge. Bruxelles, J. Goemaere, 1911. In-8°, XVI-207-III-II p. 3 fr.

999. VELTMAN (Herm.). Vom Ursprunge u. Werden der Stadt Wetzlar. Wetzlar's ältester Name? Wetzlar, Schnitzler, 1910. In-8°, 113 p. 1 m. 50.

1000. VENTURI (Ad.). Storia dell' arte italiana. VII (la Pittura del Quattrocento), parte I. Milano, U. Hoepli, 1911. In-8°, LI-832 p. et fig.

1001. VENTURINI (Armida). Tre episodi della Divina Commedia : Pier delle Vigne, Pier della Broccia, Romeo. Alessandria, tip. Cooperativa, 1910. In-8°, 23 p.

1002. VIDAL (Pierre). La citadelle de Perpignan et l'ancien château des rois de Majorque. Perpignan, impr. Barrière, 1911. Petit in-8°, 120 p. avec grav. (Les Monuments historiques du Roussillon.)

1003. VIGENER (Fritz). Regesten der Erzbischöfe von Mainz 1289-1396. 9. Lfg. II. Bd. 1354-1396. Leipzig, Veit, 1911. In-fol., p. 321-400. 4 m. 50.

1004. VIGNAUD (Henry). Histoire critique de la grande entreprise de Christophe Colomb, comment il aurait conçu et formé son projet, sa présentation à différentes cours, son acceptation finale, sa mise à exécution, son véritable caractère. T. I : 1476-1490; t. II : 1491-1493. Paris, H. Welter, 1911. In-8°, XXXIII-731, XIX-705 p. 30 fr.

1005. VILLETARD (Abbé H.). Deux manuscrits liturgiques conservés à Avallon. Notes de liturgie et de bibliographie. Paris, A. Picard et fils, 1910. In-8°, 18 p. (Extrait du *Bulletin de la Société d'études d'Avallon*, année 1910.)

1006. VILLON (François). Œuvres, éditées par un ancien archiviste [A. Longnon], avec un index des noms propres. Paris, H. Champion, 1911. In-16, XVI-124 p. (Les Classiques français du moyen âge.) 2 fr.

1007. VITALI ROSATI (Uriele). Il messale di Giovanni di maestro Ugolino, miniatore milanese. Roma, tip. Unione ed., 1910. In-4°, 4 p. et fig. (Extrait de *L'Arte*.).

1008. VOGLIANO (Achille). Note papirologiche. Roma, tip. R. Accademia dei Lincei, 1910. In-8°, 8 p. (Extrait de *Rendiconti d. R. Accademia d. Lincei : Scienze morali*.)

1009. VOLPICELLA (Lu.). Repertorio gentilizio per la città e lo stato

di Lucca, compilato su fonti archivistiche (R. Archivio di stato in Lucca). Lucca, tip. A. Marchi, 1910. In-8°, 64 p. 1 l. 50.

1010. VORLÄNDER (Karl). Geschichte der Philosophie. 3. Aufl. 1. Bd. Altertum, Mittelalter u. Uebergang zur Neuzeit. Leipzig, Dürr, 1911. In-8°, XII-368 p. (Philosophische Bibliothek. 105. Bd.) 4 m. 50.

1011. VORBERG (Axel). Beiträge zur Geschichte des Dominikanerordens in Mecklenburg. I. Das Johanniskloster zu Rostock. Leipzig, O. Harrassowitz, 1911. Gr. in-8°, V-41 p. (Quellen u. Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland. 5. Heft.) 1 m. 80.

1012. WACKERNAGEL (Mart.). Die Plastik des XI. u. XII. Jahrh. in Apulien. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1911. In-fol., XI-146 p., fig., 33 pl. (Kunstgeschichtliche Forschungen. 2. Bd.). 36 m.

1013. WALTER (Geo.). Der Wortschatz des Altfriesischen. Eine wortgeograph. Untersuchg. Leipzig, A. Deichert, 1911. Gr. in-8°, XIII-82 p. (Münchener Beiträge zur romanischen u. englischen Philologie. Hrsg. v. H. Breymann u. J. Schick. 53. Heft.) 2 m. 60.

1014. WEIBULL (L.). Kritiska undersökningar i Nordens historia omkring år 1000. Lund, Gleerup, 1911. In-8°, VIII-196 p., 1 pl. 3 kr. 75.

1015. WELLANDER (Erik). Die Bedeutungsentwickelung der Partikel ab in der mittelhoch-deutschen Verbalkomposition. Uppsala, Akad. bokhandel, 1911. In-8°, VIII-116 p. 2 kr. 50.

1016. WENCKSTERN (Fr.). A bibliography of the Japanese empire. Being a classified list of all books, essays and maps in European languages, relating to Dai Nihan (Great Japan) published in Europe, America and in the East from 1859-93 A. D. (VIth year of Ansei-XXVIth of Meiji). To which is added a facsimile reprint of : Léon Pagès, Bibliographie japonaise depuis le XVe siècle jusqu'à 1859. Reprinted from the ed. of 1895. Leiden, E. J. Brill; Leipzig, O. Harrassowitz, 1910. Gr. in-8°, XVI-338 et IV-68 p. 25 m.

1017. WEST (George Herbert). Gothic architecture in England and France. London, Bell, 1911. In-8°, 382 p., ill. 6 s.

1018. WIESOTZKY (Bruno). Untersuchungen über das mittelhochdeutsche « Buch der Rügen ». Strassburg, K. J. Trübner, 1911. Gr. in-8°, X-72 p. (Quellen u. Forschungen zur Sprach- u. Culturgeschichte der germanischen Völker. 113. Heft.) 2 m. 20.

1019. WORRINGER (Wilh.). Formproblem der Gotik. München, R. Piper, 1911. Gr. in-8°, XI-127 p. et 25 pl. 5 m.

1020. WULFF (Osk.). Altchristliche u. mittelalterliche byzantinische u. italienische Bildwerke. 2. Tl. : Mittelalterliche Bildwerke. 2. Aufl.

Berlin, G. Reimer, 1911. In-fol., VIII-144 p. illustrées et 29 pl., plus appendice avec 18 p. illustrées et 1 pl. (Beschreibung der Bildwerke der christlichen Epochen. Hrsg. v. den königl. Museen zu Berlin. III. Bd. 2. Tl.) 23 m.

1021. WURZBACH (Alfr.). Niederländisches Künstler-Lexikon. Auf Grund archival. Forschgn. bearb., mit mehr als 3000 Monogrammen. 3. Bd. Nachträge u. Verzeichnis der Monogramme. Wien, Hahn u. Goldmann, 1911. Gr. in-8°, 294 p. 16 m.

1022. ZANONI (Lu.). Gli Umiliati nei loro rapporti con l'eresia, l'industria della lana ed i comuni nei secoli XII e XIII, sulla scorta di documenti inediti. Milano, U. Hoepli, 1911. In-8°, XVI-381 p. (Bibliotheca historica italica, series altera, vol. II.)

1023. ZAPPA (Giulio). Michelino da Besozzo miniatore. Roma, tip. Unione ed., 1910. In-4°, 7 p. et fig. (Extrait de *L'Arte*.)

1024. ZECK (Ernst). Der Publizist Pierre Dubois, seine Bedeutung im Rahmen der Politik Philipps IV. des Schönen u. seine literarische Denk- u. Arbeitsweise im Traktat « De recuperatione Terre Sancte ». Berlin, Weidmann, 1911. Gr. in-8°, XIX-218 p. 7 m.

1025. ZIESCHÉ. Die Sakramentenlehre des Wilhelm v. Auvergne. Wien (Breslau, Müller u. Seiffert), 1911. Gr. in-8°, 80 p. (Aus : *Weidenauer Studien*.) 2 m.

1026. ZINGARELLI (Nic.). Engles nelle rime di Rambaldo di Vaqueiras. Cividale del Friuli, tip. fratelli Stagni, 1910. In-8°, 22 p. (Extrait de *Miscellanea di studi critici in onore di V. Crescini*.)

1027. ZITO (Gius.). Contributo alla storia della Basilicata : il mandamento di Neopoli (secoli XI-XIX), con un interessante documento inedito. Potenza, tip. Garramone e Marchesiello, 1911. In-8°, 32 p.

1028. ZMIGRÓD-STADNICKI (Karl). Die Schenkung Polens an Papst Johannes XV. (um d. J. 995). Freiburg (Schweiz), Universitäts-Buchh., 1911. Gr. in-8°, XV-103 p., 1 carte coloriée. 2 m. 50.

1029. ZUCKERMANN (M.). Uebersicht über den jüdisch-geschichtlichen Inhalt des königl. Staatsarchivs zu Hannover. Leipzig, G. Fock, 1910. Gr. in-8°, 69 p. (Extrait des *Mitteilungen d. Gesamtarchivs der deutschen Juden*.) 1 m. 20.

CHRONIQUE ET MÉLANGES

Les examens de fin d'année de l'École des chartes ont eu lieu du 1er au 9 juillet 1911. Ils ont porté sur les textes et les questions qui suivent :

PREMIÈRE ANNÉE.

Épreuve écrite.

1° Texte latin à transcrire d'après le n° 308 de l'ancien fonds de fac-similés de l'École.

2° Texte provençal à transcrire d'après le n° 196 des héliogravures.

3° Texte latin à traduire : *Les registres de Grégoire IX*, publiés par L. Auvray, t. III, col. 309, n° 5285.

4° Texte provençal à traduire : Coutumes de Clermont-Dessus, §§ 41, 42, 46.

5° Bibliographie : Quelle distinction faut-il faire entre les imprimeurs du roi et l'imprimerie royale? Quand fut créée et comment fut organisée cette imprimerie? Quelles furent ses principales publications?

Épreuve orale.

1° Paléographie latine : Lecture de quelques lignes du manuscrit latin 9670 de la Bibliothèque nationale.

2° Paléographie française : Lecture d'une pièce du manuscrit français 26070 de la Bibliothèque nationale.

3° Traduction latine : *Layettes du Trésor des chartes*, n° 4395.

4° Histoire de France : Questions diverses de chronologie historique.

5° Philologie romane : Explication de quelques vers du *Moniage Guillaume*.

DEUXIÈME ANNÉE.

Épreuve écrite.

1° Texte latin à transcrire d'après le n° 732 de l'ancien fonds.

2° Texte latin à traduire : R. Poupardin, *Recueil des chartes de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, t. I, p. 243, n° CLXVIII.

3° Texte latin à analyser : Archives départementales du Nord, Cartulaire n° 38, fol. 21.

4° Diplomatique : Par quelle fiction juridique a-t-on, au moyen âge, donné aux actes privés le caractère authentique et la force exécutoire? Quelle est la différence entre un tabellion et un notaire, dans le nord de la France, du XIVe au XVIe siècle? Qu'entendait-on par garde-notes, et à quelle date cet office a-t-il été créé? Quelle est la date de l'édit qui a réuni les offices de notaire, tabellion et garde-notes? Quelles sont les diverses formes sous lesquelles peut se présenter un même acte notarié, et par quels noms désignait-on ces formes au moyen âge et dans les temps modernes?

5° Institutions : D'où procède l'institution des intendants, et quelles attributions les intendants ont-ils exercées aux deux derniers siècles de la monarchie? Comment l'Assemblée constituante a-t-elle réagi contre la centralisation administrative qu'ils représentaient?

Épreuves orales.

1° Paléographie : Lecture de quelques lignes du manuscrit latin 3580 de la Bibliothèque nationale.

2° Diplomatique : Quels sont les caractères distinctifs des petites bulles aux XIIIe et XIVe siècles? Quels sont les divers groupes entre lesquels peuvent se répartir les actes de cette espèce suivant les points de vue sous lesquels on peut les considérer?

3° Histoire des institutions : Quels étaient les noms et le rôle des différentes chambres qui s'établirent au Parlement de Paris, de la fin du XIIIe siècle jusqu'au XVIe?

4° Service des archives : I. *a)* Quelle est la place assignée aux fonds judiciaires dans le cadre de classement de 1841? *b)* Énumérer les principaux groupes de documents qui composent le fonds du Châtelet de Paris. — II. Qu'entend-on par comptes décadaires? Pendant quelle période de temps ces comptes ont-ils été rendus? Quelle méthode de classement doit leur être appliquée?

5° Sources de l'histoire de France : I. Dudon de Saint-Quentin. II. Wace. III. Pierre Tuebeuf. Donner pour chacun de ces auteurs une biographie très sommaire; indiquer son ouvrage ou ses ouvrages, ses sources, son autorité, et dire pour quel temps et pour quelle région cet ouvrage ou ces ouvrages sont à consulter.

TROISIÈME ANNÉE.

Épreuve écrite.

1° Texte latin à transcrire d'après le n° 349 des héliogravures.

2° Droit : I. A quelle époque ont été supprimés sans indemnité tous

les droits fonciers féodaux? Comment les distingue-t-on des droits fonciers non féodaux? II. Quelles sont, dans les manuscrits et les éditions anciennes, les diverses parties du *Corpus juris civilis?*

3° Archéologie : Indiquer le plan, l'élévation, les dispositions intérieures et le couronnement des donjons du XI° et du XII° siècle.

4° Sources : Énumérer les historiens français et bourguignons à consulter pour le règne de Louis XI, en indiquant très sommairement leur origine, le temps et le milieu où ils ont vécu, le titre, la langue et l'autorité de leurs ouvrages, et, quand cela se peut, les sources de ces ouvrages.

Épreuve orale.

1° Paléographie : Lecture de quelques lignes du manuscrit latin 3580 de la Bibliothèque nationale.

2° Histoire du droit : I. Que savez-vous d'une innovation très importante apportée au XVI° siècle aux règles du droit canonique touchant le mariage? Quelle a été l'influence de cette innovation? II. Que savez-vous des Assises de Jérusalem?

3° Archéologie : Comment sont représentés : 1° les vertus et les vices; 2° les travaux des mois dans l'iconographie religieuse du moyen âge?

A la suite de ces examens ont été admis à passer en deuxième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Pocquet du Haut-Jussé.
2. De Luppé.
3. Loubatier.
4. Huard.
5. Doré.
6. Deroy (élève redoublant).
7. Dieterlen.
8. Boudet (élève redoublant).
9. Leblanc.
10. Rey (élève redoublant).
11. Cluzel.
12. Allenou.
13. Baubet.

Ont été admis à passer en troisième année (ordre de mérite) :

MM. 1. Gaucheron.
2. Dulong.
3. Girard.
4. Vallet.
5. Laval.

MM. 6. MASSIET DU BIEST.
7. BAUDRY.
8. DERMENGHEM.
9. LA CROPTE DE CHANTÉRAC.
10. BERGER.
11. BOUCHER.
12. REIZLER.

Ont été admis à subir l'épreuve de la thèse (ordre alphabétique) :

MM. 1. BARON.
2. BOUCHER.
3. HELLOUIN DE CÉNIVAL.
4. JABLONSKI.
5. LOEW.
6. MACQUART DE TERLINE.
7. MARX.
8. MOREL.
9. OUDOT DE DAINVILLE.
10. VERRIER.

— Par décret présidentiel, en date du 28 juillet 1911, nos confrères MM. Paul Fournier et Gaston Raynaud ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur.

— Par arrêté ministériel, en date du 13 juillet 1911, notre confrère M. Louis Halphen a été nommé officier d'Académie.

— Notre confrère M. Georges Espinas a été élu membre résidant de la Société nationale des Antiquaires de France le 12 mars 1911.

— Par arrêté ministériel, en date du 26 mai 1911, notre confrère M. Robert Michel a été nommé archiviste aux Archives nationales, en remplacement de M. Le Cacheux, appelé aux fonctions d'archiviste départemental de la Manche et qui a été nommé archiviste honoraire aux Archives nationales.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le premier prix Gobert à notre confrère M. Charles de La Roncière pour les tomes III et IV de son *Histoire de la marine française.*

— La même Académie a décerné le prix de La Grange à notre confrère M. Ernest Langlois pour son ouvrage intitulé : *Les manuscrits du Roman de la Rose, description et classement.*

— L'Académie française a accordé une récompense sur le prix

Montyon à notre confrère M. P. de Vaissière pour son ouvrage intitulé : *La mort du roi.*

— L'Académie des sciences morales et politiques a accordé sur le prix Berger des récompenses à trois de nos confrères : M. Marius Barroux pour son *Essai de bibliographie pratique des généralités de l'histoire de Paris* et ses *Notions générales sur le département de la Seine et la ville de Paris;* M. Louis Halphen pour son *Étude de topographie historique : Paris sous les premiers Capétiens;* et M. Félix Herbet pour le *Bulletin de la Société historique du VIe arrondissement de Paris.*

— Le Congrès archéologique de France, tenu à Reims, au mois de juin dernier, a décerné une grande médaille de vermeil à notre confrère M. Louis Demaison et une médaille de vermeil à notre confrère M. Lucien Broche.

— Notre confrère M. Léon Dorez vient de recevoir le titre de docteur *honoris causa* de l'Université de St-Andrews (Écosse).

— La perte irréparable que l'érudition française et les études géographiques et historiques ont faite en la personne de M. Auguste Longnon, décédé le 13 juillet 1911, sera tout particulièrement ressentie par l'École des chartes. M. Auguste Longnon, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ancien archiviste et sous-chef de section aux Archives nationales, puis professeur au Collège de France et directeur d'études à l'École des Hautes-Études, avait été élu, le 4 juin 1897, membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, où ses deux fils ont obtenu successivement le diplôme d'archiviste paléographe.

Ses *Études sur les « pagi » de la Gaule* (1869-1872), bientôt suivies de sa *Géographie de la Gaule au VIe siècle* (1878) et de son grand *Atlas historique de la France* (1884), avaient consacré sa réputation de géographe. Mais les études historiques et philologiques ne sont pas moins redevables à M. Auguste Longnon. C'est à lui que revient l'initiative de la fondation, en 1874, de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, à laquelle il a donné entre autres publications : *Paris pendant la domination anglaise*, *Documents parisiens sur l'iconographie de S. Louis*, et une nouvelle édition du *Polyptyque de l'abbaye de S.-Germain-des-Prés, rédigé au temps de l'abbé Irminon.* Dans la collection de documents inédits sur l'histoire de France, il a publié trois gros volumes de *Documents relatifs au comté de Champagne et de Brie* (1901-1911), après avoir fait paraître le *Dictionnaire*

topographique du département de la Marne (1891). L'Académie des inscriptions lui avait confié, il y a une dizaine d'années, la continuation du *Recueil des historiens de la France* et, de 1902 jusqu'aujourd'hui, il a dirigé la publication de cinq volumes d'*Obituaires* et travaillé personnellement à l'édition de six volumes de *Pouillés* des anciennes provinces ecclésiastiques de la France. Il faut rappeler aussi son édition des *Œuvres complètes de François Villon* (1892), qui fut une révélation, et enfin l'heureuse découverte faite par lui d'un poème perdu de Froissart, le roman de *Meliador*, dont il a donné en 1895 une édition pour la Société des anciens textes français.

NÉCROLOGIE.

RODOLPHE DARESTE.

La science française a fait une grande perte dans la personne de notre confrère M. Rodolphe Dareste, conseiller honoraire à la Cour de cassation, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, décédé à Paris le 24 mars 1911.

M. Dareste était issu d'une famille d'origine italienne, établie depuis près de trois siècles à Lyon, où elle fournit des membres à l'échevinage. Une branche de cette famille s'était fixée à Paris; c'est à cette branche qu'appartenait notre confrère, né dans cette ville le 25 décembre 1824. Comme beaucoup d'hommes de sa génération, il fit d'excellentes études classiques; il comptait parmi les meilleurs élèves du collège Henri IV, à côté des fils de Louis-Philippe. Il rappelait ce souvenir en 1894, lorsque, au cours de l'allocution qu'il adressa au début de son année de présidence à l'Académie des sciences morales, où siégeait le duc d'Aumale, il saluait la maison vénérable où lui et le prince avaient été élevés ensemble, à l'ombre de la vieille tour de Clovis, alors que son illustre condisciple « remportait de pacifiques couronnes, en attendant les lauriers de la Smala ». Il n'ajoutait pas que lui-même avait été récompensé de son travail par de nombreux succès au concours général, surtout à la fin de son année de rhétorique, où il avait eu pour professeurs MM. Riant et Daveluy. Au sortir du collège, il fut reçu le premier à la licence ès-lettres en Sorbonne, prenant le pas sur les élèves de l'École normale. Ainsi il entra dans la vie muni de cette forte culture qui fut le privilège des classes éclairées au milieu du XIXe siècle, et dont nos contemporains ont malheureusement perdu le goût et le secret. Familiarisé de bonne heure avec tous les écrivains de l'antiquité classique, M. Dareste tournait le vers latin

avec autant de facilité que d'élégance, en même temps qu'il avait acquis du grec une connaissance étendue et précise, si bien qu'il devint plus tard un helléniste consommé.

La carrière des belles-lettres s'ouvrait à lui sous les auspices les plus favorables; cédant aux conseils de son père, il lui préféra la carrière judiciaire. Mais le droit, tel qu'il l'entendait, n'était pas une abstraite et étroite scolastique; il sut en vivifier et en élargir l'étude, grâce à la culture des lettres et de l'histoire, auxquelles il garda une inaltérable fidélité. Sans doute, il était reçu docteur en droit à l'âge de vingt-trois ans; mais, en même temps qu'il suivait les cours de l'École de droit, il était entré à l'École des chartes, se conformant à l'exemple de son frère aîné, Cléophas Dareste, qui fut un des meilleurs historiens de son temps[1]. M. Dareste sortit de l'École des chartes en 1846; il y avait été le condisciple de deux hommes éminents, dont le nom est demeuré cher aux historiens du droit, MM. Eugène de Rozière et Adolphe Tardif. En 1850, il soutenait en Sorbonne ses thèses de doctorat ès-lettres. Sa thèse latine traitait de l'organisation de la province romaine de Sicile; quant à la thèse française, il la consacra tout naturellement à un jurisconsulte humaniste sur la biographie duquel il devait revenir à plusieurs reprises : je veux parler de François Hotman, qui mérita l'attention de notre confrère, parce que nul plus que lui ne s'était efforcé d'éclairer le droit par l'étude de l'histoire et des antiquités[2].

Ainsi M. Dareste a commencé de mener les deux existences de jurisconsulte et de savant, qui, en sa personne, devaient se fondre dans la plus harmonieuse unité. Sa vie s'écoula paisiblement à Paris, dans cet hôtel du quai Malaquais, voisin à la fois du Palais et de l'Institut, qu'il ne quitta que quelques mois avant sa mort; elle se termina, dans les deux voies qu'il avait choisies, aux situations les plus élevées. Après qu'il eut exercé pendant vingt-six ans la charge d'avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, un décret du maréchal-président, rendu en avril 1877, sur la proposition de M. Martel, alors garde des sceaux, le nomma conseiller à la Cour suprême. Depuis longtemps apprécié de la Cour, il y possédait une légitime autorité; la preuve en fut donnée lorsque, comme membre de la Cour de cassation, il fut appelé à siéger au Tribunal des conflits, gardien des principes fondamentaux sur lesquels repose notre organisation administrative et

1. Un autre frère, M. Camille Dareste, zoologue distingué, appartint successivement aux Facultés des sciences de Lyon et de Lille, et termina sa carrière au Muséum d'histoire naturelle.

2. L'un des trop rares articles que M. Dareste donna à la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. XV) est intitulé *François Hotman et la conjuration d'Amboise.*

judiciaire. M. Dareste fit partie de la Cour de cassation jusques à la fin de l'année 1899, époque à laquelle il fut atteint par la limite d'âge. D'autre part, ses nombreux et importants travaux avaient bien vite attiré sur lui l'attention des hommes compétents; en 1878, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques, en remplacement de M. Valette, et prit place dans la section de législation. Je ne puis ici que rappeler en bref les œuvres principales qui jalonnent la carrière scientifique de notre confrère. En tout temps, le droit grec captiva son attention; la Grèce, disait-il dans ses dernières années, est pour moi une matière inépuisable. En 1863, il avait achevé la publication d'un ouvrage de son beau-père, M. Plougoulm, conseiller à la Cour de cassation : c'était une traduction des œuvres politiques de Démosthène. En 1875 et en 1878, lui-même donna en deux volumes une traduction estimée des plaidoyers du grand orateur athénien, accompagnée d'importantes notes interprétatives et critiques; plus tard, en 1898, ce fut le tour des plaidoyers d'Isée. Quelques années auparavant, il avait consacré un volume à l'étude de plusieurs ouvrages dont l'importance est capitale pour la connaissance du droit grec et pour la science du droit en général; ce sont les Dialogues de Platon sur la république et les lois, les Traités d'Aristote sur le gouvernement d'Athènes et sur la politique, et enfin le Traité des lois de Théophraste[1]. En même temps, il prenait une part active à la publication du *Recueil des inscriptions juridiques grecques*, en collaboration avec MM. Haussoullier et Théodore Reinach. Jusqu'à la fin de ses jours il se préoccupa des découvertes qui se produisaient dans le domaine du droit de l'antique Hellade; je n'en veux d'autre preuve que les mémoires et articles, tel son mémoire sur la loi de Gortyne, qu'il dispersait généreusement dans les nombreux recueils auxquels il collaborait. Il ne négligea pas le droit romain, et, comme il l'avait fait pour le droit grec, prit à tâche de signaler les textes nouvellement mis au jour. Mais ses travaux, en ce qui concerne le droit romain, sont beaucoup moins nombreux que ceux qu'il a consacrés au droit grec. Le lecteur qui a apprécié les qualités dont il fit preuve dans ces écrits, par exemple lorsqu'il entreprend de déterminer l'utilité que présentent les comédies de Plaute pour la connaissance du droit romain, ne pourra se défendre de le regretter.

M. Dareste ne s'est d'ailleurs enfermé ni dans l'histoire du droit grec ni dans celle du droit romain. Il tenait de sa formation d'humaniste un fond d'idées générales; en même temps, avec quelques-uns de ses contemporains, aussi distingués par la science que par le talent, il avait compris l'importance du mouvement historique inauguré en Allemagne, dans la science du droit, par Savigny et transplanté en

1. *La Science du droit en Grèce*. Paris, 1893.

France, sans grand succès, par Klimrath, lorsqu'il enseignait à la Faculté de droit de Strasbourg. Pour développer chez nous ce mouvement, quatre savants français s'associèrent. M. Dareste était l'un d'eux; il avait pour compagnons Laboulaye, de Rozière et Ginoulhiac. Leur action se manifesta en 1855, par la fondation de la *Revue historique de droit français et étranger*. Les initiateurs de ce mouvement se gardaient bien, il n'est pas inutile de le dire, de contester les principes philosophiques sur lesquels repose le droit. Là-dessus, Laboulaye s'expliqua très nettement dans le premier article du nouveau recueil : « Il n'y a pas de principe général qui, dans le droit de chaque peuple et de chaque siècle, ne prenne une forme particulière, et on distingue aisément en toute législation humaine l'action des idées et l'influence du passé, ce que l'on nommera, si l'on veut, l'élément philosophique à côté de l'élément traditionnel. Le mérite de l'école moderne, c'est d'avoir revendiqué cet élément historique et de s'en être servi, non pour étouffer l'autre, mais pour le limiter ». Le recueil, fondé en 1855 et continué sous des titres qui se sont modifiés (c'est depuis 1877 la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*), devait fournir une brillante et féconde carrière; jusqu'à sa mort, M. Dareste ne cessa d'y jouer un rôle très important, soit comme collaborateur, soit surtout comme directeur, et rendit ainsi les plus grands services à l'histoire du droit[1].

Le programme de la *Revue* comprend l'histoire du droit de tous les temps et de tous les pays; aussi vaste était le champ des études de M. Dareste. Ce qui est particulièrement nouveau dans son œuvre, ce sont les nombreux mémoires qu'il publia sur la plupart des législations empreintes d'un caractère archaïque[2]. Le temps était propice à ces travaux; dans tous les pays de l'Europe (pourquoi le mouvement a-t-il été plus lent en France qu'ailleurs ?) et jusque dans l'Extrême-Orient, « on exhume, on met à la portée des travailleurs les anciens monuments du droit »; mais, par la force même des choses,

1. Il n'est pas inutile de rappeler que la collaboration de MM. Dareste et Laboulaye produisit deux publications intéressantes pour les historiens du droit français, à savoir : *les Institutions du droit français*, de Claude Fleury (Paris, 1858), et *le Grand Coutumier de France* (Paris, 1868). M. Dareste a d'ailleurs consacré plusieurs études à divers manuscrits de ce dernier document.

2. Ces mémoires ont été publiés dans le *Journal des savants*, dans la *Nouvelle Revue historique de droit*, dans les *Séances et Travaux de l'Académie des sciences morales et politiques* et dans divers recueils. Ils ont été pour la plupart recueillis dans trois volumes in-8° intitulés : *Études d'histoire du droit* (Paris, 1889), et *Nouvelles Études d'histoire du droit* (Paris, 1902 et 1908). Le volume publié en 1889 a été réimprimé tel quel en 1908; l'auteur n'a pas cru devoir se livrer à une revision qui, dit-il, aurait exigé plusieurs années de travail.

ces vastes publications sont souvent d'un accès difficile à beaucoup de ceux auxquels elles sont destinées. « L'abondance même des textes et la multiplicité des langues sont des obtacles qui ne peuvent être surmontés qu'au prix de longs efforts. » Admirablement préparé par sa connaissance d'un grand nombre de langues européennes et par ses relations scientifiques très étendues, M. Dareste se donna pour mission de supprimer ces obstacles et de faire connaître aux esprits cultivés, sous une forme claire et sobre, les résultats des travaux accomplis. Ai-je besoin de dire que ce n'est pas par un sentiment de vaine curiosité, mais sous l'empire d'une incontestable nécessité, que notre confrère a entrepris de faire revivre les coutumes des peuples les plus divers, dont quelques-uns sont extrêmement éloignés de nous dans le temps et dans l'espace? Il estimait, en effet (et en cela se montre bien le disciple et l'ami de Laboulaye), que la science du droit s'égare quand elle se cantonne dans la spéculation abstraite; si elle se renferme dans l'étude d'un texte unique, fût-ce le Digeste ou le Code civil, elle se condamne à voir sans comprendre. Pour trouver la raison des choses, il lui faut, continue M. Dareste, « n'ignorer aucun des monuments de la législation, les rapprocher les uns des autres, et les embrasser dans leur ensemble. C'est par là seulement qu'elle peut discerner, dans chaque institution, l'élément absolu qui tient à la nature même de l'homme et qui a son fondement dans la raison, et l'élément relatif variant à l'infini sous l'influence des conditions extérieures »[1].

M. Dareste crut d'abord devoir laisser de côté l'Assyrie et la Chaldée, dont les monuments, écrivait-il il y a vingt-cinq ans, à la vérité très nombreux et très intéressants, ne sont pas encore expliqués d'une manière définitive. Plus tard, il s'estima autorisé à sortir de cette réserve; c'est ainsi qu'il analysa la loi d'Hammourabi. Il n'avait pas éprouvé les mêmes hésitations à aborder l'étude de la législation de l'Égypte, d'après les papyrus publiés en grand nombre au cours du XIXe siècle. Puis il passa à l'étude sommaire de la loi juive et de celle de Mahomet qui en dérive, « et qui, après s'être étendue sur une grande partie du monde, entre aujourd'hui en contact et en lutte avec le droit européen ». Ce droit, comme les langues modernes, est descendu des plateaux de la Haute-Asie; M. Dareste en écrit l'histoire depuis les codes brahmaniques et l'Avesta jusqu'aux coutumes de l'Arménie et du Caucase, de l'Irlande ou du pays de Galles, de la Norvège et de la Russie; c'est à la même pensée qu'il obéira en traduisant un texte islandais, la *Saga de Nial*, et le Code civil du Monténégro. Il ne pouvait omettre les lois des peuples d'origine germanique qui, à la chute de l'Empire romain, assujettirent l'Occident à leur domina-

1. Préface de la première série d'*Études d'histoire du droit*.

tion. Il les étudia dans la loi salique, parce qu'il estimait que cette loi en était le type le plus ancien et le plus important; il en suivit parfois l'histoire dans les textes des coutumes du moyen âge. Enfin, cet infatigable enquêteur porta son attention sur les lois des nations qui n'appartiennent pas à la race indo-européenne et ne sont pas en contact direct avec elle : Chine, Japon, Indo-Chine, Madagascar, etc.

Quoique M. Dareste limite le plus souvent son rôle à exposer les faits qu'il classe d'après un ordre méthodique, quelquefois il indique des conclusions d'une portée générale. « Toutes les anciennes lois, écrit-il, du nord au sud et de l'orient à l'occident, s'expliquent les unes par les autres, parce qu'après tout elles ont un fond commun qui est la nature humaine ». L'évolution du droit, plus ou moins rapide, s'accomplit suivant des lois qu'il est permis dans une certaine mesure de dégager et de mettre en lumière. Or, comme l'histoire nous montre des peuples à des étapes très diverses du même voyage, il arrive souvent que l'observation de l'état social d'un peuple et de ses institutions projette une vive lumière sur l'état d'un autre peuple qui s'achemine lentement vers la même étape ou qui l'a depuis longtemps dépassée. Ainsi s'explique le rôle important qui, dans l'histoire du droit, appartient à la comparaison et à l'analogie. Ce sont là des idées familières à beaucoup d'hommes de notre temps; les livres de M. Dareste n'ont pas médiocrement contribué à les répandre; nombre de comparaisons qu'il a instituées entre la législation de peuples très différents les uns des autres sont devenues classiques.

Toutefois, la probité scientifique de M. Dareste l'engageait à se tenir plutôt en deçà des résultats acquis qu'à les dépasser. Nul n'avait plus d'aversion pour les hypothèses qui lui semblaient échafaudées sur le sable. Maintes fois il lui arriva de mettre en garde les lecteurs contre les conclusions exagérées ou hâtives qu'ils eussent pu être tentés de déduire de faits constatés par lui. C'est qu'il avait la conscience très nette des influences extérieures qui viennent souvent donner une direction nouvelle et inattendue au développement des institutions; voyez, par exemple, ce qu'il dit des influences qui modifient l'évolution du droit dans le Caucase ou en Hongrie[1]. Peut-être, dans ses publications les plus récentes, sa réserve s'accusa-t-elle encore davantage, quand il s'agit de généraliser. Le matriarcat lui avait paru, en 1889, « avoir été partout une forme primitive de la famille »[2]; or, à propos de la Chine, il écrit plus tard que la question de savoir si ce pays a connu, à une époque préhistorique, la promiscuité, le matriar-

1. *Études d'histoire du droit*, 1re série (2e éd.), p. 263 et suiv., et *passim*; 2e série, p. 232 et suiv.
2. *Ibid.*, 1re série (2e éd.), p. 55.

cat et le mariage par enlèvement, est une question insoluble[1]. Cela s'accorde mal avec l'hypothèse d'une loi de développement des sociétés qui serait invariablement observée. Aussi M. Dareste n'est pas de ceux qui pensent qu'il serait possible de découvrir, par des raisonnements fondés sur l'analogie, l'état des choses primitif, celui qui a précédé les monuments écrits. Il le déclare très nettement dans une page digne d'être remarquée qui termine l'introduction de la deuxième série des *Études d'histoire du droit*, publiée en 1902. Après avoir exposé son opinion sur ce point, il donne aux savants de sages conseils. « Au lieu de s'égarer dans des hypothèses inutiles, dit-il, la science doit réserver tous ses efforts pour atteindre ce qui est à sa portée. Elle a fait d'immenses progrès depuis un siècle. Elle en fera encore, mais à la condition de se renfermer dans son objet et de ne pas perdre sa voie. »

On se ferait une idée incomplète de la vie intellectuelle de M. Dareste, si on le considérait comme exclusivement occupé des époques reculées et des civilisations archaïques; il n'était pas de ceux qui se désintéressent du droit et des institutions de leur temps. Si l'on veut en avoir la preuve, il suffit de se reporter à son remarquable livre sur la *Justice administrative en France*, ou à une intéressante étude qu'il écrivit sur la prescription. Dans le premier de ces ouvrages[2], l'auteur, avant de décrire le droit en vigueur, ne manque jamais de faire connaître les précédents, en remontant à l'époque de la monarchie administrative du XVIIe et du XVIIIe siècle, qu'il connaissait très bien; il montre clairement le lien étroit qui, en dépit de la Révolution, relie l'administration réorganisée par le Consulat à celle de l'ancienne France. Dans le second, il éclaire par l'histoire du passé les origines et le développement de la prescription, telle qu'elle est réglementée par le Code civil, et, s'aidant des renseignements que lui fournit le droit comparé, il indique les principales réformes qu'il croit utile d'introduire dans nos lois sur cette matière. C'est ainsi qu'il ne sépare point le passé du présent et que, dans l'un comme dans l'autre, il cherche des indications pour l'avenir.

Tels furent, à mon avis, les traits caractéristiques de ce noble esprit. M. Dareste réunissait en lui les meilleures qualités de l'élite de la génération française du milieu du XIXe siècle, mûrie par la culture classique et l'exercice des hautes charges; homme de sens rassis, de jugement à la fois aiguisé et pondéré, il répugnait aux exagérations aussi bien dans la pensée que dans l'expression. Il écoutait beaucoup

1. *Études d'histoire du droit*, 2e série, p. 291.
2. Publié en 1862. Une seconde édition, revue et complétée, a été donnée par l'auteur en 1898, avec la collaboration de son fils, M. Pierre Dareste.

et classait les notions acquises dans les compartiments bien aménagés d'une mémoire aussi sûre qu'étendue, où il savait les retrouver quand il en était besoin. S'il fallait exposer, il le faisait avec méthode et précision, en une langue toujours sobre, sans jamais enfler la voix. A notre génération, il rappelait les grands jurisconsultes humanistes du XVIe siècle, sur lesquels il avait la supériorité d'une vie plus sereine, empreinte d'une dignité qui inspirait le respect. Quand il mourut, on put répéter le bref, mais significatif, éloge qu'un historien du XVIe siècle faisait d'un parlementaire, son contemporain : « Il fut regretté de tous, pour sa singulière probité et érudition ».

Paul FOURNIER.

GASTON RAYNAUD.

Les deuils s'appesantissent sur l'École des chartes : notre regretté confrère Gaston Raynaud est décédé subitement à Boulogne-sur-Seine le 28 juillet dernier. Nous reproduisons le discours prononcé à ses obsèques par notre confrère M. Eugène Lelong au nom de la Société de l'École des chartes et de la Société des anciens textes français.

DISCOURS DE M. EUGÈNE LELONG, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Messieurs,

J'ai à m'acquitter d'un devoir qui m'est particulièrement douloureux, celui d'adresser, au nom de la Société de l'École des chartes, le suprême adieu à un camarade de promotion, à un ami qui, suivant le cours régulier des choses, aurait dû me survivre et qu'un coup foudroyant vient de ravir à notre affection.

Gaston Raynaud était né à Paris le 14 avril 1850. Au sortir du lycée Louis-le-Grand et de l'École de droit, ses goûts studieux le dirigèrent vers l'École des chartes. Il vint s'y inscrire au mois de novembre 1870 et suivit, durant ce terrible hiver 1870-1871, quelques leçons bien vite interrompues par les événements tragiques qui dispersèrent professeurs et élèves : au 18 mars, les cours furent suspendus, et c'est seulement à la rentrée de novembre 1871 que Raynaud vint reprendre sa place dans les rangs des nouveaux élèves, les derniers qui soient entrés à l'École sous le régime de la porte ouverte. Il s'y montra élève assidu et laborieux, particulièrement intéressé par l'enseignement, si nouveau pour nous, de la philologie romane. Au mois de janvier 1875, il obtenait, avec huit autres camarades, le diplôme d'archiviste-paléo-

graphe, le cinquième d'une promotion déjà bien réduite, dont les deux premiers, Bourbon et Vayssière, entrés tous les deux dans le service des archives départementales, sont morts prématurément; dont un autre, Barthélemy Terrat, classé hors rang comme appartenant à une promotion antérieure et qui a si brillamment marqué dans l'enseignement du droit, nous a été enlevé au début de cette année, qu'attriste pour la seconde fois le deuil qui nous réunit ici.

Dès l'École, Gaston Raynaud s'orienta nettement vers la philologie. Il avait choisi comme sujet de thèse l'étude du dialecte picard dans le Ponthieu aux XIIIe et XIVe siècles. Ce travail fut favorablement apprécié par deux juges sévères autant que bons connaisseurs en ces matières délicates, M. de Wailly et M. Paul Meyer : ils y signalèrent une analyse très fine des phénomènes phonétiques et des règles grammaticales. Publiée l'année suivante dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, l'étude sur le dialecte du Ponthieu mérita à son auteur, à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, la quatrième mention au concours des Antiquités de la France.

En ces temps déjà lointains et que je serais tenté de qualifier d'héroïques, les élèves de l'École des chartes ne craignaient pas de risquer des thèses de philologie et d'histoire littéraire. La même année qui voyait se produire la thèse de Raynaud sur le picard enregistrait la thèse de Léon Clédat sur Bertrand de Born et celle de Jacques Normand sur une chanson de geste, *Aiol*. Clédat et Raynaud devaient demeurer fidèles aux études de leur jeunesse; le poète délicat que nous goûtons en Jacques Normand s'en détacha assez vite. Il voulut cependant, avant de s'engager dans la voie plus moderne où il devait trouver les succès que vous savez, payer sa dette à l'École des chartes et à l'érudition. Il s'associa Gaston Raynaud, — avec Clédat, le meilleur philologue de la promotion, — pour la refonte de sa thèse sur Aiol, et c'est sous les noms réunis des deux amis que l'édition de la chanson d'Aiol, précédée d'une importante introduction sur les sources et les destinées du poème, prit place, en 1877, dans la collection de la Société des anciens textes français que venaient de fonder Gaston Paris, Paul Meyer et James de Rothschild. Cette publication fut récompensée par l'Académie des inscriptions d'une partie du prix Delalande-Guérineau. Deux ans plus tard, Raynaud complétait cette édition par celle de la chanson d'*Élie de Saint Gille*, œuvre ou plutôt *rifacimento* du trouvère à qui nous devons le remaniement, qui seul nous est parvenu, de la seconde partie d'Aiol.

En 1876, Gaston Raynaud était entré au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. Il y resta près de quatorze ans, et lorsque, en 1889, il quitta la Bibliothèque pour se livrer plus librement à ses travaux préférés, il demeura attaché par les liens de l'ho-

norariat au grand établissement où il avait conquis l'estime et les sympathies de tous. Durant son passage à la Bibliothèque, il a publié le catalogue des manuscrits italiens non décrits par Marsand, celui des manuscrits anglais et un inventaire sommaire des dépêches des ambassadeurs vénitiens dont les copies sont conservées au Département des manuscrits. C'est également pendant son séjour à la Bibliothèque qu'il a élaboré, en deux volumes parus en 1884, cette *Bibliographie des chansonniers français des XIIIe et XIVe siècles*, qui comprend la description de tous les manuscrits connus de chansonniers, la table des pièces, classées par ordre alphabétique des rimes, et la liste des trouvères, travail méritoire qui sera la base de ce futur *Corpus* de notre poésie lyrique du moyen âge que quelques élèves de Gaston Paris avaient mis en train, il y a une quinzaine d'années, à sa conférence de l'École des Hautes-Études et que la mort du maître et celle du principal ouvrier de l'entreprise, César Boser, sont venues si vite interrompre.

Rendu à sa pleine liberté d'érudit, Gaston Raynaud se consacra, avec un dévouement et un désintéressement sans bornes, aux sociétés qui se proposent la mise au jour des textes de notre histoire nationale et de notre vieille littérature. Toutes ces sociétés ont contracté à son égard une dette de reconnaissance, mais si les circonstances ne tenaient en ce moment éloigné le président de la Société des anciens textes français, notre ami M. Morel-Fatio, il tiendrait à dire, — et je le dis en son nom, — qu'il n'en est aucune qui lui doive plus de gratitude. Raynaud venait de donner à cette Société *Aiol* et *Élie de Saint Gille* lorsque la mort lui enleva, en la personne du très galant homme que fut le marquis de Queux de Saint-Hilaire, tout à la fois son administrateur et l'éditeur de l'œuvre considérable du meilleur poète du XIVe siècle, Eustache Deschamps. Raynaud accepta la double succession de l'éditeur et de l'administrateur. Il acheva, de 1889 à 1903, l'édition de Deschamps, interrompue au cinquième volume : il conduisit à bon terme cette publication par l'impression de six autres volumes, dont le dernier est consacré à une histoire approfondie de la vie et de l'œuvre du poète. A cette publication, la plus considérable qu'ait fait paraitre jusqu'ici la Société des anciens textes, Raynaud ajouta, en 1889, l'édition de *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle*, œuvre d'une quarantaine d'auteurs, quelques-uns introduits pour la première fois dans notre histoire littéraire et soigneusement annotés par lui, comme il l'avait fait pour Deschamps, au moyen de documents originaux et de mémoires du temps. Il donnait enfin, en 1905, à la même Société, le *Livre des Cent ballades*, sorte de code poétique de l'amour courtois et chevaleresque de la fin du XIVe siècle. Je ne dirai rien du *Chansonnier Saint-Germain*,

puisque, malheureusement, la reproduction phototypique de ce célèbre manuscrit a seule paru et que le texte critique que Raynaud devait en donner avec Gaston Paris n'a pas vu le jour.

A ces services scientifiques dont Gaston Raynaud s'acquitta au grand honneur de la Société des anciens textes, il en ajouta d'autres d'un ordre plus modeste. Il voulut bien accepter la tâche ingrate, mais utile entre toutes, de veiller, en qualité d'administrateur, aux intérêts matériels de la Société, au soin de ses collections, à l'exacte distribution des volumes aux associés. Il y a, dit-on, des ministres des Finances qui trouvent que leurs collègues dépensent trop. Aux Anciens textes, c'est un reproche que notre ministre des Finances n'a jamais été tenté d'adresser à notre ministre de l'Intérieur. Il s'étonnait plutôt, pour s'en réjouir, que des mandats de dépenses duement autorisées ne fussent jamais présentés à sa caisse.

D'autres sociétés que celle des anciens textes français ont eu recours aux bons offices de Gaston Raynaud. Il a édité pour la Société de l'Orient latin des textes importants : en 1882, en collaboration avec Michelant, les *Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre sainte, rédigés en français aux XIe, XIIe et XIIIe siècles;* en 1887, les *Gestes des Chiprois*, recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIIIe et XIVe siècles, œuvre de Gérard de Montréal et de ce Philippe de Navarre, que Gaston Paris devait, quelques années plus tard, identifier si heureusement avec un italien, le lombard Philippe de Novare.

A la Société de l'histoire de France, Raynaud a rendu à Froissart le même service qu'aux Anciens textes il avait rendu à Eustache Deschamps. Véritable providence des publications en détresse, il est venu d'abord au secours de Siméon Luce en éditant, en 1888, le texte et les variantes du tome huitième, dont Luce publiait parallèlement les sommaires et le riche commentaire historique; puis, après la mort de Luce, survenue, si soudainement aussi, en 1892, il a fait paraître, de 1894 à 1899, avec le concours de Spont, trois autres volumes. Pourquoi faut-il que le désir, peut-être un peu imprudemment exprimé, de voir paraître plus rapidement la suite de l'édition ait privé la Société de l'histoire de France d'une collaboration qui maintenait l'édition de l'œuvre de notre grand chroniqueur à la hauteur à laquelle l'avaient portée la scrupuleuse patience et la puissance d'investigation de Siméon Luce?

Les œuvres publiées pour les trois sociétés que je viens de nommer ne représentent qu'une partie de l'activité scientifique de Gaston Raynaud. Je ne saurais songer à énumérer ici tant d'articles ingénieux et instructifs parus dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, dans le *Cabinet historique*, dans la *Romania*, ailleurs encore, par ce connaisseur délicat de notre ancienne littérature, particulièrement de celle du

XIVe et du XVe siècle, dans laquelle, il faut bien le reconnaître, tout n'est pas de premier ni même de second ordre. Mais je dois, pour achever tout au moins l'esquisse de cette activité, rappeler le recueil, en deux volumes, des *Motets français*, honoré en 1884 par l'Académie des inscriptions et belles-lettres du prix La Grange; la grande publication, en six volumes, entreprise en 1872 par notre commun maître, Anatole de Montaiglon, du *Recueil général des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles*, à laquelle Raynaud a prêté son concours à partir du tome second jusqu'au dernier, paru en 1890; enfin, sous la direction de Gaston Paris, qui eut toujours Raynaud en grande amitié et en particulière estime, l'édition, en 1878, des 34,574 vers du grand mystère de la *Passion*, d'Arnoul Gréban, l'œuvre la plus considérable de notre ancienne littérature dramatique. Comment pourrais-je enfin ne pas rappeler sans émotion qu'une collection de classiques français du moyen âge, entreprise, il y a quelques mois, à la librairie Champion, sous la direction de M. Mario Roques, ne compte encore que deux petits volumes, que le premier, le touchant roman de la *Chastelaine de Vergi*, est signé de Gaston Raynaud et que le second est le *Villon* d'Auguste Longnon? Longnon, Raynaud! si dramatiquement unis aujourd'hui dans la mort comme ils l'étaient dans la vie, et au frontispice même de cette collection, par leur commun amour des vieilles lettres françaises et de notre histoire nationale, par leur zèle commun

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz, e les faiz e les murs.

Le labeur persévérant que j'ai essayé de vous faire connaître aurait peut-être mérité à notre ami plus d'honneurs qu'il n'en a obtenus. Avec un moindre bagage scientifique et un peu plus d'ambition, il eût pu siéger dans quelqu'un de ces aréopages de la science décorés du nom d'Académies. Du moins ne lui a-t-il manqué aucun de ces honneurs plus modestes et moins courus, témoignages de sympathies désintéressées. Aux Anciens textes, il a été, pendant vingt ans, à côté de notre dévoué trésorier, M. Émile Picot, de notre cher secrétaire, son maître et son ami, M. Paul Meyer, une de nos chevilles ouvrières. Il a été président de la Société de l'École des chartes en 1899, de la Société de l'histoire de France en 1907. Il a été appelé, il y a quatre ans, par le suffrage de ses pairs, ratifié par M. le Ministre de l'Instruction publique, à prendre place à la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques. Il y a deux jours enfin, le gouvernement de la République lui décernait un honneur auquel applaudissaient de grand cœur les plus sceptiques en matière de distinctions honorifiques, honneur suprême qu'il a à peine connu et dont l'insigne n'a pu, hélas! être déposé que sur un cercueil.

Ce qui restera, — ce qui importe qu'il survive à ces honneurs

aujourd'hui évanouis, — c'est, dans le cœur de ceux qui ont connu Gaston Raynaud, qui l'ont aimé, le souvenir d'un homme loyal, modeste, désintéressé, serviable entre tous, d'un bon travailleur qui ne s'est point cru dispensé de travailler parce que sa journée était payée d'avance.

Le coup qui a frappé Gaston Raynaud brise une union heureuse. Puisse celle qui lui survit trouver ici dans l'expression émue et bien sincère de nos profondes et respectueuses sympathies quelque adoucissement à sa douleur!

BIBLIOGRAPHIE

DES PRINCIPAUX TRAVAUX DE GASTON RAYNAUD.

1. — Étude sur le dialecte picard dans le Ponthieu, d'après les chartes des XIIIe et XIVe siècles (1254-1333). — Paris, 1876, in-8°, 123 pages.

Tirage à part de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXXVI (1875), 193-243, et XXXVII (1876), 5-34 et 317-357.

2. — Recueil général et complet des fabliaux des XIIIe et XIVe siècles, publiés par Anatole de Montaiglon et Gaston Raynaud. — Paris, 1872-1890, 6 vol. in-8°.

Les tomes II (1877, 360 p.), III (1878, 437 p.), IV (1880, 338 p.), V (1883, 415 p.) et VI (1890, 394 p.) ont été publiés par G. Raynaud.

3. — Aiol, chanson de geste, publiée d'après le manuscrit unique de Paris. — Paris, 1877, in-8°, LXVII et 350 pages.

En collaboration avec M. Jacques Normand. — Société des anciens textes français.

4. — Notice sur René Macé et ses œuvres. — Paris, 1878, in-8°, 15 pages.

Tirage à part du *Cabinet historique*, XXIV (1878), documents, p. 144-154.

5. — Le Mystère de la Passion, d'Arnoul Greban. — Paris, 1878, gr. in-8°, LI-471 pages.

En collaboration avec Gaston Paris.

6. — Inventaire sommaire des dépêches des ambassadeurs vénitiens relatives à la France, déposées au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale. — Paris, 1878, in-8°, 14 pages.

Tirage à part du *Cabinet historique*, XXIV (1878), catalogues, p. 259-261; un complément de cet inventaire a paru dans le *Cabinet historique*, XXV (1879), catalogues, p. 216-217.

7. — Le Chansonnier Clairambault de la Bibliothèque nationale. — Paris, 1879, in-8°, 22 pages.

Tirage à part de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XL (1879), 48-67.

8. — Voyage de Charles-Quint par la France, poème historique de René Macé, publié avec introduction, notes et variantes. — Paris, 1879, petit in-8°, XXXVI et 93 pages.

9. — Les Congés de Jean Bodel, publiés avec introduction et glossaire. — Paris, 1880, in-8°, 32 pages.

Tirage à part de la *Romania*, IX (1880), 216-247.

10. — Les Chansons de Jean Bretel. — Paris, 1880, in-8°, 24 pages.

Tirage à part de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, XLI (1880), 195-214.

11. — Élie de Saint Gille, chanson de geste, publiée avec introduction, glossaire et index, accompagnée de la rédaction norvégienne traduite par Eugène Koelbing. — Paris, 1879 [1881], in-8°, XLIII et 205 pages.

Société des anciens textes français.

12. — Inventaire des manuscrits italiens de la Bibliothèque nationale qui ne figurent pas dans le Catalogue de Marsand. — Paris, 1882, in-8°, 152 pages.

Tirage à part du *Cabinet historique*, XXVII (1881), catalogues, p. 133-164 et 225-343.

13. — Le ju de le capete Martinet. — Paris, 1881, in-8°, 16 pages.

Tirage à part de la *Romania*, X (1881), 519-532.

14. — Recueil de motets français des XII° et XIII° siècles, publiés d'après les manuscrits, avec introduction, notes, variantes et glossaires. — Paris, 1881-1883, petit in-8°, XXXVI-332 et XVIII-499 pages.

Bibliothèque française du moyen âge, I-II. — Une *Étude sur la musique au siècle de saint Louis*, par Henry Lavoix fils, occupe les pages 185-499 du tome II.

15. — Itinéraires à Jérusalem et descriptions de la Terre sainte, rédigés en français aux XI°, XII° et XIII° siècles. — Genève, 1882, gr. in-8°, XXXIII et 283 pages.

En collaboration avec Henri Michelant. — Publication de la Société de l'Orient latin, série géographique, III.

16. — Poésies inédites de Jean Moniot, trouvère parisien du XIII° siècle. — Paris, 1882, in-8°, 16 pages.

Tirage à part du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, IX (1882), 133-144.

17. — Le miracle de Sardenai, poème du XIIIe siècle. — Paris, 1882 (et 1885), in-8°, 36 pages.

Tirage à part de la *Romania*, XI (1882), 519-537, et XIV (1885), 82-93 (article complémentaire, p. 25-36 du tirage à part).

18. — Des avocas de la jument au deable de Luque la maudite. Trois dits tirés d'un nouveau manuscrit de fableaux. — Paris, 1883, in-8°, 21 pages.

Tirage à part de la *Romania*, XII (1883), 209-229.

19. — Catalogue des manuscrits anglais de la Bibliothèque nationale. — Paris, 1884, in-8°, 30 pages.

Tirage à part du *Cabinet historique*, XXIX (1883), 573-598.

20. — Bibliographie des chansonniers français des XIIIe et XIVe siècles, comprenant la description de tous les manuscrits, la table des chansons classées par ordre alphabétique de rimes et la liste des trouvères. — Paris, 1884, 2 vol. in-8°, XIII-252 et XVIII-249 pages.

21. — Annales de Terre sainte [1095-1291]. — Paris, 1884, gr. in-8°, 37 pages.

En collaboration avec Reinhold Röhricht. — Tirage à part des *Archives de l'Orient latin*, II (1884), 427-461.

22. — Paris en 1596, par un Italien. — Paris, 1885, in-8°, 7 pages.

Tirage à part du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, XII (1885), 164-170.

23. — Un nouveau Dit des femmes. — Paris, 1886, in-18, 15 pages.

Publié pour le mariage Julien Havet-Marguerite Marie de Saint-Georges (17 mars 1886).

24. — Poème moralisé sur les Propriétés des choses. — Paris, 1885, in-8°, 45 pages.

Tirage à part de la *Romania*, XIV (1885), 442-484.

25. — Les Gestes des Chiprois. Recueil de chroniques françaises écrites en Orient aux XIIIe et XIVe siècles (Philippe de Navarre et Gérard de Montréal), publiées pour la première fois. — Genève, 1887, gr. in-8°, XXVIII et 393 pages.

Publications de la Société de l'Orient latin, série historique, V.

26. — Chroniques de J. Froissart. Deuxième livre, publié pour la Société de l'histoire de France. Tomes IX-XI. — Paris, 1894-1899, 3 vol. in-8°.

Les tomes I à VIII, contenant le premier livre, ont été publiés par Siméon

Luce (le texte du tome VIII a été établi par G. Raynaud). — Tomes IX (1894, LXXVII-365 p.), X (1897, LXXVIII-401 p.) et XI (1899, LXXVII-483 p.).

27. — Rondeaux et autres poésies du XVe siècle, publiés d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. — Paris, 1889, in-8°, LXV et 176 pages.

Société des anciens textes français.

28. — La Mesnie Hellequin. — Paris, 1891, in-8°, 18 pages.

Extrait des *Études romanes dédiées à Gaston Paris* (1891), p. 51-68. — Cf. plus loin n° 41.

29. — Œuvres complètes d'Eustache Deschamps, publiées d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale. Tomes VII à XI. — Paris, 1891-1903, 5 vol. in-8°.

Les tomes I à VI ont été publiés par le marquis de Queux de Saint-Hilaire. — Tomes VII (1891, 381 p.), VIII (1893, 362 p.), IX (1894, 397 p.), X (1901, XCIV-255 p.) et XI (1903, 379 p.). — Société des anciens textes français.

30. — La Chastelaine de Vergi, poème du XIIIe siècle. — Paris, 1892, in-8°, 51 pages.

Tirage à part de la *Romania*, XXI (1892), 145-193. — Cf. plus loin n° 42.

31. — Le Chansonnier français de Saint-Germain-des-Prés (Bibl. nat., fr. 20050). Reproduction phototypique avec transcription. Tome I [seul paru]. — Paris, 1892, in-8°, II pages et 173 feuillets, en reproduction phototypique.

En collaboration avec M. Paul Meyer. — Société des anciens textes français.

32. — Une édition de Froissart projetée par Christophe Plantin (1563-1565). — Paris, 1895, in-8°, 5 pages.

Extrait des *Mélanges Julien Havet* (1895), p. 515-519.

33. — Eustache Deschamps et Bertrand Du Guesclin. — Mâcon, 1896, in-8°.

Extrait des *Mélanges de philologie romane, dédiés à Carl Wahlund* (1896), p. 369-376.

34. — L'Advocacie Nostre-Dame et la Chapelerie Nostre-Dame de Baiex, poème normand du XIVe siècle. — Paris, 1869 [1896], in-12, VIII-135 pages.

Académie des Bibliophiles. — Le texte imprimé en 1869 par Anatole de Montaiglon n'a paru qu'en 1896, avec introduction de G. Raynaud.

35. — Le Dit des outils de l'hôtel. — Paris, 1899, in-8°, 16 pages.

Tirage à part de la *Romania*, XXVIII (1899), 49-60.

36. — La Complainte de Paris en 1436. — Paris, 1900, in-8°, 8 pages.

Tirage à part du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris*, XXVII (1900), 36-41.

37. — Un nouveau manuscrit du Petit Jean de Saintré. — Paris, 1902, in-8°, 32 pages.

Tirage à part de la *Romania*, XXXI (1902), 527-556.

38. — Les Cent ballades, poème du XIVe siècle, composé par Jean Le Seneschal, avec la collaboration de Philippe d'Artois, comte d'Eu, de Boucicaut le Jeune et de Jean de Crésecque, publié avec deux reproductions phototypiques. — Paris, 1905, in-8°, LXX et 260 pages.

Société des anciens textes français.

39. — Renart le Contrefait et ses deux rédactions d'après les manuscrits de Vienne et de Paris. — Paris, 1908, in-8°, 39 pages.

Tirage à part de la *Romania*, XXXVII (1908), 245-283.

40. — Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France, le 5 mai 1908. [Note sur Renart le Contrefait.] — Paris, 1908, in-8°, 21 pages.

Tirage à part de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1908, p. 84-104.

41. — Deux nouvelles rédactions françaises de la légende des Danseurs maudits. — Paris, 1909, in-8°, 14 pages.

Tirage à part des *Mélanges offerts à M. Maurice Wilmotte* (1910), II, 569-580. — Cf. plus haut n° 28.

42. — La Chastelaine de Vergi, poème du XIIIe siècle. — Paris, 1910, petit in-8°, VIII-31 pages.

Les Classiques français du moyen âge; collection de textes français et provençaux antérieurs à 1500, publiés sous la direction de Mario Roques, I. — Cf. plus haut n° 30.

43. — Renart le Contrefait, publié d'après les manuscrits de Vienne et de Paris. — Paris, 1912, 2 vol. gr. in-8°.

Tome I (1911, 367 p.); tome II (sous presse). — Publication posthume.

L'ÉCOLE DES CHARTES ET LES SERVICES PUBLICS.

Le rapporteur du budget de l'Instruction publique pour l'année 1911, M. T. Steeg, aujourd'hui ministre, a inséré dans son *Rapport* (p. 370) un tableau sommaire indiquant la proportion du nombre des archivistes départementaux fournis par chacune des promotions sorties de l'École

des chartes depuis l'année 1900 jusqu'à 1909 au nombre total des diplômés de cette promotion. Nos confrères pourront trouver quelque intérêt à cette petite statistique. Nous la reproduisons donc, en tenant compte de certaines nominations postérieures à l'élaboration du rapport de M. Steeg, et en y joignant les indications relatives aux archivistes paléographes entrés dans d'autres services publics que dans celui des archives départementales. — Les catégories ont été établies d'après la dernière situation occupée par ceux de nos confrères qui ont passé d'une fonction à une autre. Nous avons cru devoir joindre à la catégorie des archivistes départementaux les archivistes municipaux (ceux de Toulouse et de Saint-Denis) de la promotion de 1901. Nous rangeons dans la catégorie des « divers » les fonctionnaires de la bibliothèque Sainte-Geneviève, de la bibliothèque de Tunis, de celles de l'Institut et de la Cour des comptes, des bibliothèques et archives de divers ministères.

Années	Diplômés	Arch. nat.	Arch. dép. et mun.	Bibl. nat.	Bibl. mun.	Enseignement	Divers	Total
1900	17	2	2	1	»	1	3	9
1901	16	2	8	2	2	»	»	14
1902	11	»	»	2	»	»	2	4
1903	15	2	4	2	2	1	1	12
1904	16	»	4	1	2	1	4	12
1905	16	2	7	1	»	»	3	13
1906	18	»	3	4	2	»	3	12
1907	19	»	7	3	3	»	1	14
1908	19	1	4	2	2	»	2	11
1909	14	»	2	»	3	1	»	6

ANCIENNES RECETTES D'ENCRES.

Les recettes suivantes pour la confection des encres noire et rouge, employées par les copistes de manuscrits, nous ont été conservées au fol. 106 du ms. latin 7185 de la Bibliothèque nationale. On peut les rapprocher de celles qui sont rapportées par W. Wattenbach, *Das Schriftwesen im Mittelalter* (3e éd., 1896), p. 223 et suiv. La transcription de ces recettes dans le manuscrit remonte au xe siècle.

« *Quomodo lavatur incaustum cum quo scriptores scribunt.*

« Tolle gallam unc. III, et gummi I, olum unc. II, et tracantum unc. I, et de aqua pluviali libras II, et tertiam partem libræ. Primo confringe ipsam gallam et pones cum aqua pluviali in ollam novam et

facias bullire modicum. Postea colas et mittes gummi pisatum bene ; cum autem se solverit, mittes tracantum et ipsum bene pisatum, et mox repone in vase vitreo et scribe.

« *Quomodo conficiatur color rubeus quem Greci dicunt cenabar*[*is*].

« Tolle argentum vivum libr. I et sulphur vivum unc. III, pisatum subtilissime pone ambo in vas vitreum et linias desuper lutum rubeum et ponas in furnum horas IIIIor. Vas denique debet esse sursum strictum et apertum.

« *Aliter*. Tolle argentum vivum unc. IIIIor et dimidium, et sulphur vivum unc. I, tritum pones sicut supra diximus in vas vitreum et linias desuper cum luto rubeo et cum pilis, et pones super carbones vivos die integra, et postea, cum frigidatum fuerit, frange lutum quod circa vas est et operare quod vis.

« *Aliter*. Tolle argentum vivum unc. VI, et sulphur vivum unc. I, et sal capadocium mediam unc., pisa sulphur et sal, et mitte totum in vas, vitreum, et claude os vitri cum lana et albumine ovorum et sic linias desuper per totum cum luto rubeo, et pones super carbones vivos horas tres, donec fiat color mineus bonus.

« *Quomodo fit siricon*.

« Tolle cirosam quantum vis et tempera cum aceto, et pone in vas fictile, et pone in caminum, et si volueris linire vas ipsum cum luto, melius est, et dimitte donec coquatur bene et miraberis. »

LE PROCÈS DE GALILÉE.

Les pièces du procès de Galilée avaient été transportées à Paris sous le premier Empire, en même temps que les archives du Vatican. Elles ne furent pas comprises dans les restitutions de 1815 et restèrent à Paris jusqu'en 1847, date à laquelle le roi Louis-Philippe les fit remettre au pape Pie IX par son ambassadeur, le comte Pellegrino Rossi[1].

En 1819, le chevalier Venturi, professeur émérite à l'Université de Pavie, qui venait de faire paraître la première partie des *Memorie e lettere inedite finora o disperse di Galileo Galilei* (Modène, 1818), s'était adressé à Delambre, secrétaire perpétuel de l'Académie des

1. Voir L. Delisle, dans le *Journal des Savants*, juillet-août 1892.

sciences, pour lui demander de lui procurer une copie collationnée du procès qu'il désirait imprimer dans son second volume. Delambre transmit la requête de Venturi à Daunou en ajoutant :

« Ce procès n'est plus une affaire d'État; ce n'est plus qu'un fait historique, une cause célèbre, qui n'a plus d'intérêt que pour l'histoire de l'esprit humain. On sait au Vatican que la procédure est venue à Paris, qu'elle y doit être encore; il n'y a plus de secret à garder. Cependant on mettra dans l'envoi de la copie toute la discrétion qui paraîtra convenable. Cette note n'est adressée nommément à personne. On ne demande point de réponse écrite, ni signée; une réponse orale et confidentielle réglera notre conduite ultérieure en ce que nous aurons à dire à M. Venturi. »

Voici la réponse de Daunou à Delambre :

« Monsieur et illustre confrère,

« Les pièces du procès de Galilée n'ont jamais été déposées aux archives de l'hôtel Soubise; elles avaient été directement adressées à Bonaparte, qui les a retenues jusqu'en 1814 dans sa bibliothèque des Tuileries, confiée aux soins de M. Barbier. J'ai su par les commissaires du pape, en juin 1814, qu'elles étaient alors entre les mains du ministre ou de l'Intérieur ou de la Maison du roi. Il paraît qu'elles n'avaient point été encore rendues en 1815, le Roi ayant désiré en prendre lui-même connaissance. Je n'ai eu à cet égard aucun renseignement depuis cette époque et je supposais qu'elles étaient retournées à Rome. Je n'en ai jamais été dépositaire, quoique j'aie réclamé plusieurs fois, jusqu'à la fin de 1813, la réunion de ces pièces aux Archives, dont elles avaient fait partie.

« Veuillez agréer, Monsieur et cher confrère, l'hommage de mon respectueux attachement.

« DAUNOU.

« Paris, le 28 février 1820. »

Une nouvelle démarche de Delambre resta également sans résultat, ainsi qu'il semble résulter de la note suivante :

MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI.

« Paris, le ... mars 1820.

« On regrette de ne pouvoir satisfaire aux désirs de M. Delambre, qui demande qu'il soit fait pour le compte de M. Venturi, professeur émérite de l'Université de Pavie, une copie collationnée et certifiée du procès de Galilée; en voici le motif :

« Lorsque les archives pontificales furent transportées de Rome à

Paris, on y comprit le procès de Galilée, qui fut déposé dans la bibliothèque du Conseil d'État. En 1814, M. Marino Marini, garde des archives pontificales, réclama de M. le comte de Blacas la restitution de toutes les pièces relatives à cette procédure célèbre. Son Excellence en approuva la remise; mais le Roi ayant désiré prendre connaissance de ce procès, il fut porté dans le cabinet de Sa Majesté. Les événements du 20 mars firent perdre de vue cette affaire, et lorsqu'au mois de novembre 1815, M. Marini renouvella sa demande, le directeur général du ministère de la Maison du roi ne put, malgré toutes ses recherches, découvrir la moindre trace de ces papiers. Peut-être M. le comte de Blacas pourrait-il procurer à cet égard des renseignements plus positifs : on lui écrivit en 1815, mais cette lettre étant restée sans réponse, l'on ne peut qu'engager M. Venturi à s'adresser directement à Son Excellence. »

FAC-SIMILÉS DE CHARTES DES ARCHIVES DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Nos confrères MM. Paul Chevreux, ancien archiviste, et Jules Vernier, archiviste de la Seine-Inférieure, ont dignement commémoré le Millénaire de la Normandie par la publication récente d'un beau recueil intitulé *les Archives de Normandie et de la Seine-Inférieure* (Rouen, 1911, in-4°, XVI-50 pages et 60 planches en phototypie, avec 60 feuillets de texte).

Dans une notice préliminaire, ils ont rappelé à grands traits l'histoire du dépôt confié à leurs soins et donné un aperçu des richesses qu'il renferme. Les 60 planches du recueil offrent la reproduction des documents les plus importants pour l'histoire des églises et des abbayes de l'ancien diocèse de Rouen, conservés aujourd'hui aux archives de la Seine-Inférieure. Neuf documents du XIe, ving-huit du XIIe, neuf du XIIIe, deux du XIVe, deux du XVe, trois du XVIe, cinq du XVIIe et deux du XVIIIe siècle concernent les abbayes du Bec, Fécamp, Jumièges, Saint-Ouen, Saint-Wandrille, etc., et émanent des rois de France Robert, Louis VII, saint Louis, etc., des ducs de Normandie et rois d'Angleterre Richard II, Guillaume le Conquérant, Henri II (16 chartes), etc.

DICTIONNAIRE DE BIOGRAPHIE FRANÇAISE.

La publication d'un *Dictionnaire de biographie française* doit être prochainement entreprise par la librairie Letouzey et Ané, sous la

direction de M. L. Didier, professeur au lycée Hoche, et de nos confrères MM. A. Isnard et E.-G. Ledos, bibliothécaire et conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale.

Nous détachons du prospectus en distribution les quelques passages qui suivent, où les auteurs exposent le but de leur entreprise et le plan qu'ils se proposent de suivre pour doter la France d'une biographie nationale, qui lui fait jusqu'à présent défaut.

« C'est l'étranger qui nous a montré la voie à suivre; on y a compris, plus tôt que chez nous, la nécessité de concentrer les efforts d'un groupe de travailleurs sur la biographie nationale : le *Biographisches Lexikon des Kaisertums Oesterreich*, de Wurzbach; la *Biographie nationale*, publiée par l'Académie royale de Belgique; l'*Allgemeine deutsche Biographie*, de l'Académie des sciences de Munich; le *Dansk biografisk Lexikon*, de M. C. Bricka, et surtout le *Dictionary of national biography*, de M. L. Stephen, nous ont donné des exemples et des modèles de ce qu'il faut exécuter. Il y a quelques années, M. L. Delisle a signalé à l'Institut l'intérêt qu'il y aurait à doter la France d'une publication de ce genre qui lui fait jusqu'à présent défaut.

« Une des difficultés de l'entreprise est d'établir des limites chronologiques et géographiques. Il nous a paru, sans nous dissimuler ce que cette conception offre de contestable, qu'il valait mieux ne pas exclure de notre plan l'antiquité gauloise et que nous y pouvions faire rentrer les personnages morts en 1910. Les limites territoriales ont été plus délicates à déterminer. Il est évident que nous ne prenons les colonies et les départements africains que depuis le moment de leur rattachement à la France; nous avons adopté la même décision pour la Corse et pour l'Alsace; mais nous n'avons pas cru devoir exclure de notre cadre ni la Flandre française, ni la Franche-Comté, ni la Lorraine, ni la Provence, ni même la Savoie ou le Comtat-Venaissin, qui ne sont jamais demeurés entièrement hors de la sphère d'influence française et dont l'histoire en tout temps se lie à celle de la France par des liens si intimes. Des pays qui n'ont été rattachés au nôtre que très momentanément et d'une manière assez factice, comme il est arrivé sous le premier Empire, ne sauraient, même pour cette courte période, entrer dans notre cadre.

« D'autre part, bien que nous ne nous occupions que de la biographie nationale, nous donnerons place dans ce dictionnaire aux personnages nés à l'étranger, mais dont l'activité, soit politique, soit scientifique, littéraire ou artistique, s'est exercée principalement dans notre pays : Mazarin, Law, Cherubini, Moréas appartiennent à l'histoire de France et doivent figurer dans une biographie française.

« Il n'était pas aisé non plus de fixer le degré de notoriété des personnages qui auront place dans l'ouvrage; nous pensons qu'en ces

matières la surabondance est moins fâcheuse que la disette ; et nous ne craindrons pas d'être assez larges dans nos choix : un écrivain, dont on ne possède qu'une œuvre, pourvu qu'elle ait exercé quelque influence ; un collectionneur qui n'a rien écrit, mais dont les collections, utilisées par d'autres, ont servi aux progrès de la science ; un membre même d'une administration locale, si son action a marqué dans l'histoire, ont parfaitement droit à une mention.

« Chaque notice devra commencer par donner le nom du personnage, suivi entre parenthèses de ses prénoms, dont le plus usuel sera, autant que possible, mis en italiques pour faciliter le classement, puis des dates de sa naissance et de sa mort. Lorsqu'une notice comportera la mention d'un fait ou d'une date en contradiction avec l'opinion courante, ou pouvant prêter matière à une controverse, une référence précise devra administrer immédiatement les preuves de l'opinion nouvelle. Pour les écrivains et les artistes, la notice comprendra, sous la rubrique *Œuvres*, la liste chronologique, dressée avec la plus grande rigueur bibliographique, des œuvres personnelles, au moins les plus importantes, à l'exception de celles qui auront déjà fait l'objet d'une mention au cours de la notice ; quand il existe de bonnes éditions des œuvres complètes d'un écrivain ou qu'il en a été dressé un catalogue exact, il suffira le plus souvent de les indiquer, en les complétant au besoin. La notice sera terminée par des indications bibliographiques et, si possible, iconographiques, qui permettront au lecteur de contrôler ou de compléter les assertions du texte. Cette *Bibliographie* formera un paragraphe spécial nettement distingué du corps de la notice et divisé en deux sections, l'une pour les sources, l'autre pour les ouvrages à consulter. Nous n'hésiterons pas à donner, à l'occasion, l'indication des sources ou des œuvres manuscrites.

« Les personnages seront classés dans ce dictionnaire au nom sous lequel ils sont le plus souvent connus, en sorte que les membres d'une même famille pourront se trouver dispersés : Colbert et Seignelay, Le Tellier et Louvois ; les personnages ainsi séparés seront groupés cependant sous le nom de famille, à titre de renvoi. A ce nom de famille, pour les familles ayant joué un rôle historique, une notice d'ensemble donnera une généalogie sommaire, en indiquant les dates essentielles de la vie des personnages qui y figureront, ceux qui méritent un article spécial étant d'ailleurs traités à part. Les saints prendront place à l'ordre du prénom sous lequel ils ont été canonisés ; c'est aussi au prénom que seront classés non seulement les souverains, mais les dauphins de France et les grands feudataires ; tandis que les membres n'ayant pas régné des familles princières seront classés à leur nom de famille ou au titre sous lesquels ils sont le plus habituellement désignés : le connétable de Bourbon, sous la rubrique Bourbon ; les ducs

d'Orléans, sous la rubrique Orléans. Les personnages du moyen âge se trouveront au nom qui est devenu le nom de famille, Gilles Aycelin, par exemple, à Aycelin; ceux qui ne sont connus que par leur lieu de naissance demeureront classés au prénom. Il en est de même des religieux qui quittent leur nom de famille pour prendre un nom de religion. Il ne sera tenu compte, pour le classement, ni de la particule, soit française, soit étrangère, ni de l'article séparé du nom... »

LA FRANCE FRANCISCAINE.

Tel est le titre d'une « Société d'histoire et d'archéologie consacrée à l'étude des Ordres de saint François en France, du XIIIe au XIXe siècle », que notre confrère M. René Giard vient de fonder. A la différence de la Société fondée à Assise il y a quelques années par l'initiative de M. Sabatier, et que nous avons annoncée ici même (t. LXIII, 1902, p. 480), la nouvelle Société limite son programme à un pays déterminé. Elle entend d'ailleurs revendiquer les couvents qui ont appartenu pendant des siècles à des provinces françaises, les religieux étrangers qui ont séjourné en France aussi bien que les Français dont l'action s'est exercée à l'étranger. La cotisation est de cinq francs par an et donne droit à la réception d'un volume in-8°. C'est notre confrère M. Giard, administrateur de la Société, qui reçoit les adhésions, à Lille, rue Royale, 2.

SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE PICARDIE.

Grâce à une mesure libérale prise par MM. Maurice et Pierre Cosserat, postérieurement à l'adoption du programme des concours pour les années 1911 et 1912, la Société des Antiquaires de Picardie est heureuse de pouvoir y ajouter l'article suivant, qui y figurera désormais jusqu'à ce que le prix qu'il prévoit ait été décerné :

Prix de géographie politique du territoire picard, offert par MM. Cosserat.

Une médaille d'or de la valeur de quatre mille francs à l'auteur de la meilleure étude sur la géographie politique du territoire ayant formé le gouvernement de Picardie (en y comprenant les gouvernements de Boulogne et de Calais), tel qu'il a existé avec ses variations jusqu'à la Révolution française; étude des différentes circonscriptions civiles, religieuses, administratives, militaires et féodales, dont il a pu

dépendre en tout ou en partie, depuis l'époque gallo-romaine jusqu'en 1789.

Rechercher aussi l'origine du mot « picard » et de ses diverses acceptions, telles que dialecte picard, nation universitaire de Picardie, etc..., et déterminer les territoires auxquels elles ont pu s'appliquer.

Ce travail devra être accompagné de cartes détaillées et spécialement d'une carte au cent millième du ministère de l'Intérieur, sur laquelle figureront trois tracés : le premier représentant la limite des territoires ayant certainement fait partie de la Picardie; le second représentant la limite des territoires n'ayant certainement pas fait partie de la Picardie; le troisième représentant une ligne purement conventionnelle, inscrite dans la zone comprise entre les deux premiers tracés et pouvant au besoin se confondre avec l'un des deux; cette ligne pourrait être considérée avec une certaine raison comme la limite du domaine picard.

Les mémoires seront adressés avant le 31 mars 1916 à M. le secrétaire perpétuel de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.

Le prix ne sera décerné que si l'un des travaux en est jugé digne; dans le cas contraire, il sera affecté à un nouveau concours sur le même sujet; le prix pourra au besoin être divisé.



Bon à tirer, 21 septembre 1911.

RAOUL D'ANQUETONVILLE

ET LE PRIX DE L'ASSASSINAT DU DUC D'ORLÉANS.

Le 23 novembre 1407, une troupe d'hommes d'armes, soudoyés par Jean Sans-Peur, assassinait, au sortir de l'hôtel Barbette, Louis d'Orléans, frère de Charles VI, dans des circonstances qui ont été maintes fois racontées[1]. Deux hommes dirigeaient cette troupe : l'un, Guillaume Courteheuse, écuyer du duc d'Orléans, qu'il attira dans le guet-apens par la fausse annonce que le roi le mandait près de lui; l'autre, Raoul ou Raoulet d'Anquetonville, qui fut l'instigateur et le metteur en scène du crime.

Raoul d'Anquetonville[2] appartenait à une famille normande et tirait son nom d'une seigneurie sise dans le Cotentin. Plusieurs membres de cette famille nous sont connus à la fin du xive siècle.

L'un d'eux, Raoul d'Anquetonville, mentionné dès 1372[3], était, en 1378, châtelain de Vire[4]; il prit part à la campagne de Flandres de 1383[5] et reçut, en récompense de ses services, 100 francs d'or, que le roi lui fit donner le 15 novembre de cette

1. Cf., en dehors des chroniqueurs du xve siècle, Vallet de Viriville, dans *Magasin de la librairie*, nov. 1859; A. Jarry, *la Vie politique de Louis d'Orléans*, p. 355, et Ém. Collas, *Valentine de Milan, duchesse d'Orléans*, p. 327.

2. Aujourd'hui Anctoville, Manche, arr. de Coutances, cant. de Bréhal. Le nom de cette famille est orthographié Anquetonville, Aquetonville, Auquetonville, Octonville. On a adopté la première forme, plus communément connue.

3. Demay, *Sceaux de la Normandie*, p. 11, n° 170.

4. Bibl. nat., Pièces orig., vol. 75, Anquetonville 16. Quittance de R. d'Anquetonville, en date du 22 septembre 1378, de 83 fr. d'or 10 s. t., pour la moitié de la solde de la garnison de Vire.

5. Ibid., Clairambault vol. 8, n° 69. Quittance de R. d'Anquetonville, chevalier, en date du 25 août 1383, de 160 l. t. sur ses gages, ceux d'un chevalier et de vingt-huit écuyers servant en la chevauchée de Flandre. — Ibid., à la date du 5 septembre 1383.

même année[1]. C'est là la dernière mention que nous ayons de ce personnage, auquel il convient de rattacher, sans savoir quels liens de parenté les unissaient, Foulques, Jean, Ferraut et Raoulet d'Anquetonville.

Foulques d'Anquetonville était secrétaire de Louis, duc de Touraine, puis d'Orléans, frère de Charles VI, qui, à plusieurs reprises, lui confia d'importantes missions, tant auprès de son beau-père Jean-Galéas Visconti[2] que dans l'intérieur de ses propres domaines[3], et qui lui accorda en reconnaissance de nombreuses gratifications[4]. En 1400, Foulques est qualifié de secrétaire du roi et de seigneur d'Anquetonville et de Senoville[5].

Jean d'Anquetonville n'apparaît qu'en 1398; le 11 juin de cette année, il était maire de Bur-le-Roi[6], succédant à Raoulet d'Anquetonville, qui en était verdier depuis 1394, et il donnait à cette date quittance de 26 l. 5 s. t. pour ses gages[7]. En 1399, il obtenait du roi rémission de 200 francs sur une amende, à laquelle l'avait condamné l'Échiquier de Normandie[8]; le 9 mai 1400, il était qualifié d'écuyer d'écurie du roi et recevait 27 l. 15 s. t. sur la recette de Bayeux pour ses gages[9].

1. Bibl. nat., Pièces orig., vol. 75, Anquetonville 15. Quittance de R. d'Anquetonville, en date du 15 novembre 1383, de 100 fr. d'or à lui donnés par le roi, pour les causes contenues dans les lettres royales du 13 novembre 1383.

2. Ibid., Pièces orig., vol. 75, Anquetonville n° 8. Mandement en date du 4 février 1392 par lequel le duc de Touraine ordonne à J. Poulain de payer les gages de Jean de Garencières, chambellan, de Foulques d'Anquetonville, secrétaire du duc..., pour un voyage naguères fait par eux vers le comte de Vertus. — Ibid., n° 9. Don le 6 décembre 1395 une somme de 150 fr. d'or à F. d'A. pour ses gages au voyage de Lombardie avec le sire de Garencières.

3. Bibl. munic. de Blois, coll. Joursanvault, carton 6, n° 859. « Saichent tuit que je Foucque d'Anquetoville, secretaire de monseigneur le duc d'Orliens, congnaiz avoir eu et receu de Jehan Poulain, tresorier de mondit seigneur, la somme de trente francs d'or, lesquelx il m'a bailliez pour aler ou voiage de Bloiz, en la compaignie de messire Karadoz des Quesnes, par le commandement de mondit seigneur. En tesmoing de ce, j'ay mis mon seing magnuel à ceste quittance le XXIIIIe jour de decembre, l'an mil CCC IIII^xx et douze. *(Signé :)* ANQUETONVILLE. » [Nous devons communication de ce document à notre confrère le vicomte J. de Croy, que nous remercions de son aimable complaisance.]

4. Bibl. nat., ms. fr. 10431, p. 132, n° 766, 6 décembre 1395; — ibid., ms. fr. 10432, p. 37, n° 108, 23 février 1399.

5. Senoville, Manche, arr. de Valognes, cant. de Barneville.

6. Bur-le-Roi, Calvados, arr. et cant. de Falaise, comm. de Norron.

7. Bibl. nat., Pièces orig., vol. 75, Anquetonville n° 14.

8. Ibid., n° 17.

9. Bibl. nat., Pièces orig., vol. 75, Anquetonville n° 10.

Quant à Ferraut d'Anquetonville, nous ne le connaissons que par un acte du 20 mai 1400, dans lequel il est désigné avec Girard Maupetit comme procureur de son frère Foulques, secrétaire du roi, seigneur d'Anquetonville et de Senoville.

Raoulet d'Anquetonville appartenait à cette famille. Peut-être même le diminutif sous lequel on le désigne communément était-il employé pour le distinguer de Raoul d'Anquetonville, châtelain de Vire, que l'on pourrait considérer comme étant son père; d'autre part, le fait que son successeur à Bur-le-Roi fut Jean d'Anquetonville permet de supposer qu'un lien assez proche devait les unir et qu'ils étaient parents, sinon frères. On ignore la date approximative de sa naissance. Suivant Cousinot[1], il aurait été le contemporain du duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, avec qui il aurait été élevé. Il apparaît pour la première fois en 1390; écuyer d'écurie du roi, il vendait à Charles VI, le 17 août, vingt-trois aulnes de drap d'Angleterre au prix de 80 l. p.[2], et, le 16 septembre, il était chargé de l'achat des vêtements destinés aux pages et écuyers du roi et du duc de Touraine[3]. Cette même année, il accompagnait en Écosse Guillaume Douglas, qui allait recruter une troupe de 120 archers destinés à servir à Lyon et dans la vallée du Rhône[4].

Capitaine de Pont-d'Ouve[5], il succéda, le 20 juillet 1394, à

1. Guillaume Cousinot, *la Geste des nobles* (éd. Vallet de Viriville), p. 388.

2. Arch. nat., KK 21, fol. 32 v°, 17 août 1390. « ... à Raoulet d'Anquetonville, escuier d'escuierie du roy, n. s., pour un drap noir d'Angleterre, contenant xxiij aulnes à apprester et vij quartiers et demi de large, achetés de lui le XIII° jour d'aoust, l'an mil CCC IIII^{xx} et X, lequel drap est revenu tondu et prest à xxj aulnes, et ycellui mis esdictes garnisons de l'argenterie, pour ce par quittance dudit Raoulet, donnée le XVII° jour d'aoust... iiij^{xx} l. p. »

3. Bibl. nat., Pièces orig., vol. 81, Aquetonville, n°° 2 et 3. Mandement du roi de lui payer 400 l., et quittance de R. d'A.

4. Bibl. nat., Pièces orig., vol. 75, Anquetonville 2. Don, le 24 septembre 1390, à Raoul d'Anquetonville, « escuyer d'escuerie du roi, d'une somme de c francs pour les frais et missions ou voyage d'Angleterre, où nous l'envoyons presentement en la compaignie de nostre amé et feal chevalier Guillaume de Duglais, pour faire certaines choses que nous lui avons enchargées... » — Ibid., n° 3. Quittance de R. d'Anquetonville du 25 septembre 1390. En avril 1391 il recevait 450 fr. d'or pour cette mission. — Ibid., n° 5.

5. Pont-d'Ouve, Manche, arr. de Saint-Lo, cant. de Carentan, comm. de Saint-Côme-du-Mont. Ce pont fortifié, sur la rivière d'Ouve, gardait l'entrée des marais du Cotentin, et constituait la première défense de Carentan du côté de la mer.

Jean Marie comme verdier de Bur-le-Roi en la vicomté de Bayeux[1] et conserva ces fonctions au moins jusqu'en 1396[2].

Peu après, grâce peut-être à l'appui que son parent Foulques d'Anquetonville lui prêta auprès du duc d'Orléans, mais surtout grâce à ses relations avec le duc de Bourgogne[3], il devint général conseiller sur le fait des aides[4] et fut plus spécialement chargé de cette administration en Guyenne et en Languedoc[5]. Mentionné au nombre des personnages de la cour, à qui, en mai 1400, le roi fit distribuer des houppelandes à sa livrée[6], il était encore général conseiller des aides[7] quand un scandale éclata, qui faillit briser sa brillante carrière.

En 1398, Charles VI avait fait don à Isabeau de Bavière d'une somme de 20,000 l. destinée à l'acquisition d'un hôtel. Le mandat royal devait, pour être payé, être visé par un général conseiller des aides, en la circonstance Raoulet d'Anquetonville, et par le trésorier de l'épargne Guillaume Barbery[8]. Que se passa-t-il? A en croire Raoul d'Anquetonville et Barbery, la reine n'aurait pu obtenir cette somme de la générosité royale que grâce à l'entremise des deux officiers de finances; et pour les récompenser de leur adroite intervention, elle aurait fait don à l'un de 5,000 l., à l'autre de 4,000 l. Isabeau, il est vrai, protestait contre cette allégation. Loin d'avoir fait cadeau d'une

1. Bibl. nat., Pièces orig., vol. 75, Anquetonville n° 10.

2. Ibid., n° 11. Quittance de R. d'A. datée de Compiègne le 20 juin 1396.

3. Dès le mois de juin 1396, Philippe le Hardi lui donnait deux queues de vin de Beaune (Arch. de la Côte-d'Or, B 369), et, le 13 janvier 1398, ordonnait par mandement, daté de Conflans-lès-Paris, de lui payer 2,000 fr. dont il lui faisait don (ibid., B 344).

4. Bibl. nat., ms. fr. 10432, fol. 517. Le 30 septembre 1398, il recevait 181 l. 10 s. t. de gages pour les mois d'août et de septembre. Monstrelet (éd. Douët d'Arcq, dans Soc. de l'Histoire de France, t. I, p. 158, dit formellement que Philippe le Hardi l'avait fait nommer à cette charge.

5. Ibid., ms. fr. 20684, fol. 16 v°. R. d'Anquetonville est, le 28 décembre 1398, établi général conseiller en Languedoc et Guyenne.

6. Douët d'Arcq, *Documents inédits sur le règne de Charles VI*, t. I, p. 135.

7. Arch. nat., KK 27, fol. 83.

8. Guillaume Barbery donnait quittance au receveur général du duc de Bourgogne, le 24 novembre 1395, de 135 fr. pour l'achat d'un cheval (Arch. de la Côte-d'Or, B 395); le 12 décembre 1397 il recevait 500 fr. d'or, que lui offrait le duc (ibid., B 379); en 1408 il est qualifié d'écuyer d'écuierie de Jean Sans-Peur et chargé d'importantes missions (ibid., B 1554, fol. 178).

telle somme, c'était au contraire d'Anquetonville et Barbery qui l'avaient sollicitée, ayant besoin d'argent, de leur confier un acquit de 10,000 l., grâce auquel ils pourraient facilement trouver un prêteur. C'était non un don, mais un prêt, dont, en 1401, la reine réclama, mais vainement, la restitution. L'affaire vint en Parlement. Les deux complices protestèrent hautement qu'il s'agissait bien d'une libéralité; « je vouldroye, aurait dit Isabeau à Barbery, que vous eussiez plus de bien que tant »[1], et Charles VI lui-même aurait approuvé le don fait par la reine. Devant les affirmations d'Isabeau, ils s'efforcèrent de diminuer leur responsabilité et de rejeter la faute principale l'un sur l'autre, d'Anquetonville déclarant n'avoir reçu que le mandat, tandis que Barbery aurait touché l'argent. Finalement, ils se rétractèrent et reconnurent la vérité. Cette confession de leur escroquerie ne leur valut toutefois pas l'indulgence du Parlement. Par arrêt du 4 juin 1401, ils furent condamnés à restituer à la reine, l'un 5,000 l., l'autre 4,000, sans préjudice d'une amende équivalente. Ils devaient demeurer prisonniers jusqu'à complet paiement de ces sommes, et, en outre, étaient privés de tous les offices et charges royales qu'ils avaient ou pourraient obtenir[2].

Ce premier procès était à peine terminé et perdu que Raoul d'Anquetonville se voyait de nouveau poursuivi devant le Parlement. Jean Mauduit, tailleur et valet de chambre du roi, lui avait prêté une somme de 1,125 fr. 6 s. 11 d. Ne pouvant en être payé, il avait cité son débiteur devant le Châtelet et avait obtenu contre lui prise de corps[3]. Moyennant caution, d'Anquetonville avait été libéré jusqu'au vendredi après la Saint-Martin de 1402. Il fit ajourner devant le prévôt de Paris Mauduit, qui en appela au Parlement. Finalement, les parties s'accordèrent et l'appel fut annulé[4].

1. Arch. nat., X^{1A} 4785, fol. 151; plaidoyer du 1er juin 1401.

2. Douët d'Arcq, *Pièces inédites...*, etc., t. I, p. 201.

3. Arch. nat., X^{1C} 84^{C}, n° 208.

4. Ibid., n° 209. « Charles, etc. A noz amez et feaulx conseilliers les gens tenans nostre present Parlement... De la partie de noz bien amez Raoul d'Auquetonville, nostre tresorier et conseiller, et Jehan Mauduit, nostre tailleur et varlet de chambre, nous a esté humblement exposé que comme à la requeste dudit Mauduit ledit Raoul eust esté emprisonné en nostre Chastelet de Paris pour la somme de xj^{c} xxv frans vj solz xj deniers, en quoy icelluy Mauduit

Ces deux affaires ne témoignaient guère de l'honnêteté de Raoul d'Anquetonville et le montrent comme un personnage peu scrupuleux, en proie à des besoins pressants d'argent et n'hésitant pas à se servir de moyens peu délicats pour s'en procurer. Il semblait que l'arrêt du Parlement eût dû l'écarter pour toujours de l'administration financière. Cependant, en 1402, au moment même où, à la requête de Jean Mauduit, nous le voyons décrété de contrainte par corps, il était rentré en faveur.

Si Louis d'Orléans n'avait pas été étranger à sa disgrâce[1], Philippe le Hardi l'avait, au contraire, pris sous sa protection.

disoit ledit Raoul lui estre obligé par lettres de nostredit Chastelet de Paris, pour cause de prest, et à tenir prison, et pour ce ledit Raoul ainsi emprisonné qui du consentement dudit Mauduit ou du procureur et porteur desdites lettres obligatoires avoit esté eslargi à certain jour en baillant plege et caution de paier ladicte somme, se tenuz y estoit, eust fait adjourner ledit Mauduit par devant le prevost de Paris ou son lieutenant pour veoir sa delivrance, laquelle icellui Mauduit contredist par vertu de ladite obligation et autrement, et lesdictes parties oyes en leurs personnes en jugement eust esté appoinctié que ledit Raoul seroit eslargi à caution soufisant de ladicte somme, de laquelle sentence ou appoinctement icelui Mauduit appella à nous ou à nostre court de Parlement, et depuis à la requeste dudit Raoul fut ladicte cause introduite en nostre dicte court de Parlement, et s'y sont tenues lesdictes parties pour adjournées et intimées en ladicte cause d'appel, et il soit ainsi que icelles parties, par l'advis et moyen d'aucuns de leurs amis, acorderoient volentiers ensemble, se sur ce nous plaisoit leur impartir nostre grace, requerans humblement icelle. Pourquoy nous, inclinans à leur supplication, et en contemplacion des bons et agreables services que lesdiz supplians nous ont fait es temps passez en pluseurs manieres, et esperons qu'ilz nous facent ou temps avenir, à icelles parties de nostre grace especial avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces presentes congié et licence de pacifier et accorder ensemble et eulx partir de nostre dicte court de Parlement, et ladite appellation avons mise et mettons au nient, sans amende, et la cause principale avons renvoyé et renvoions par devant nostre prevost de Paris ou son lieutenant pour y proceder tout aussi qu'ilz eussent fait et peu faire avant que ledit Mauduit interjectast ladicte appellation. Si vous mandons et estroictement enjoignons que lesdictes parties vous faites et soufrez joir et user paisiblement de nostre dicte grace, sans leur y mettre ou soufrir estre mis aucun empeschement au contraire, non obstans subreptices lettres quelconques empetrées ou à empetrer à ce contraires. Donné à Paris, le XXIXe jour de novembre, l'an de grace mil CCCC et deux, et de nostre regne le XXIIe. Par le Roy, à la relacion du Conseil, S. de Crespy. »

1. Monstrelet, t. I, p. 158; — et Cabaret d'Oronville, *Chronique du bon duc Loys de Bourbon* (éd. Chazaud), p. 270.

Grâce à ce dernier prince, Raoul d'Anquetonville fut, le 21 juin 1402, — alors qu'on l'avait, en 1401, déclaré déchu de toutes charges, — nommé trésorier de France. Le duc apporta lui-même à la Chambre des comptes les lettres de jussion en faveur de son protégé[1]. La cour refusa de le recevoir, et ce fut seulement le 3 août que, dans une séance tenue à l'hôtel neuf de Nesle, le duc de Bourgogne imposa Raoul d'Anquetonville et lui fit prêter le serment accoutumé[2]. La charge de trésorier fut supprimée en juin 1403; mais, malgré l'opposition de la Chambre des comptes, les ducs de Berry et de Bourgogne le firent rétablir[3], et il conserva cette fonction jusqu'à la fin de 1404[4].

La mort de Philippe le Hardi, en 1404, ne le détacha pas du parti bourguignon, et on le retrouve, en 1406, écuyer d'écurie de Jean Sans-Peur[5].

Ces fonctions, non plus que celles de trésorier de France, n'avaient pu le sortir des embarras qui l'avaient fait, en 1401 et 1402, comparaître devant le Parlement et devant le prévôt de Paris. En mars 1407, une nouvelle affaire rendit encore Raoul d'Anquetonville justiciable du Châtelet. Il devait au concierge de l'hôtel de Flandres 15 fr. 17 s. 6 d. t. pour ses despens et ceux de ses chevaux, et il ne voulait ou ne pouvait payer. Le lieutenant du concierge, Jean Boizeau, l'assigna devant le pré-

1. Borelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle*, t. III, p. 126-127.

2. Bibl. nat., ms. fr. 20684, fol. 19. 3 août 1402. « Virtute mandati domini Regis oretenus et iteratis vicibus relati per dominum ducem Burgundie dominis Compotorum parisiensium, coram dicto domino duce et ad ejus mandatum comparentibus in capella seu oratorio hospicii sui moderni de Nigella Parisius, 3^a die augusti anno 1402, Radulphus de Anquetonvilla armiger receptus fuit in thesaurarium Francie et solitum prestitit in presentia dicti domini ducis juramentum pro eodem officio sibi concesso per litteras dicti domini Regis, datas Parisius, xxi junii anno quo supra, signatas sic : « Par le roy, present monsei- « gneur le duc de Bourgogne, CANTELEU. »

3. Borelli de Serres, *ouvr. cité*.

4. Arch. nat., KK 15, fol. 100, 105, 106, 110, 114, 119 v°, 133 v°.

5. Arch. de la Côte-d'Or, B 1543, fol. 177. « ... Pour autres deniers paiés..., c'est assavoir à Raoulet d'Auquetonville, escuier d'escuierie de mond. seigneur, et à autres la somme de xlv fr. xv s. t. pour les causes et pour les parties plus à plein contenues et declairées es lettres de mandement de mond. seigneur. Donné à Paris, le xxie jour d'avril, l'an mil cccc et six, après Pasques. »

vôt, et, le 17 mars, Raoul fut condamné à payer sa dette avant Pâques et dut laisser en gage un cheval bai à longue queue, qui, en cas de non paiement à la date fixée, serait vendu au profit du créancier[1]. Ce dernier épisode ne permet pas de croire que sa situation se soit beaucoup améliorée, et, en 1407 comme en 1401 et 1402, Raoul d'Anquetonville apparaît toujours sous l'aspect d'un homme à court d'argent et ne vivant que d'expédients.

Jusqu'alors, on n'avait eu à lui reprocher que des escroqueries. Il était prêt à aller jusqu'au crime, et le rôle prépondérant qu'il joua dans le drame du 23 novembre suffit à le prouver. Quelles raisons le déterminèrent? Suivant certains auteurs, il aurait voulu venger son honneur souillé par le duc d'Orléans[2]; selon d'autres, il aurait rendu ce prince responsable de sa disgrâce de 1401 et aurait trouvé ainsi un moyen de satisfaire sa vengeance[3]. D'autres contemporains le montrent offrant successivement à Louis d'Orléans d'abord, puis à Jean Sans-Peur de le débarrasser de son rival et, finalement, se vendant au moins scrupuleux.

Ses besoins d'argent, le manque complet de moralité, l'absence de tous scrupules semblent suffisants pour expliquer son crime. Il n'y a pas lieu d'examiner ici les raisons qui ont pu pousser Jean Sans-Peur à un tel acte; mais on peut affirmer qu'il le prémédita de longue date et que Raoul d'Anquetonville fut à la fois et le confident de son criminel dessein et l'organisateur du guet-apens. Dès le 8 août, il vient trouver le duc de Bourgogne à Lille, et les services qu'il lui rend doivent être assez grands pour qu'il en reçoive un don de 100 écus[4]. C'est

1. Arch. nat., Y 5226, fol. 27 v°. Jeudi 17 mars 1407. « ... Condamne Raoul d'Anquetonville, present Guillaume Lormoy, son procureur, envers Jehan Boizeau, lieutenant du concierge de l'ostel de Flandres, en la somme de xj fr. xij s. vj d. t., d'une part, et iiij fr. v s. t., d'autre, de compte fait entre eulx pour despense de lui et de ses chevaulx à paier dedans Pasques et oultre avons dit que, ou cas où dedens ledit jour ledit Raoul n'aura paié ladite somme, en ce cas un cheval de poil brun bay à longue queue, par lui baillié en gaige et seurté dud. deu, sera vendu et delivré aux muys accoustumés et les deniers delivrés aud. creancier jusques à plain paiement..... »

2. Jean de Wavrin, *Anciennes chroniques d'Angleterre* (éd. de la Soc. de l'hist. de France), t. I, p. 191.

3. *Chronique du religieux de Saint-Denis*, t. III, p. 732, et Monstrelet, t. I, p. 158.

4. Arch. de la Côte-d'Or, B 1556, fol. 189 : « A Raoullet d'Octonville, escuier,

lui qui prépare l'attaque, qui loue la maison de l'Image Notre-Dame, où les assassins attendent le passage de Louis d'Orléans; c'est encore lui qui, l'attentat consommé, s'occupe d'une retraite. C'est lui aussi, naturellement, qui recueille la plus large part dans le prix payé par le duc de Bourgogne aux assassins de son rival.

Tous furent récompensés : les deux Courteheuse, Guillaume et Stas, furent attachés à l'hôtel de Jean Sans-Peur; ils prirent part, en 1408, à l'expédition de Liège[1], et, en 1410, Guillaume fut nommé châtelain de la place forte de la Montoire[2], sans préjudice des dons importants qui lui étaient faits[3].

auquel ledit Pressi paia et delivra, au temps qu'il avoit la charge de lad. recepte generalle, la somme de c escuz, le VIIIe jour d'aoust, l'an mil CCCC et VII, en la ville de Lille, pour don à lui fait par ycelli seigneur, tant pour le deffrayer de pluiseurs frais et despens qu'il fist en la dicte ville là où il estoit venu devers lui, comme pour son retour ou pais de Flandres... »

1. Ibid., B 1554, fol. 97 v°. 17 septembre 1408 : « ... à Guillaume Courteheuse pour lui acheter 1 harnois, pour lui armer et venir avec ycelui seigneur en l'armée de Liege, xlviij escuz xvj s. par. » — Ibid., B 1556, fol. 178. 4 septembre 1408. « ... à Guillaume Courteheuse, escuier, la somme de vj^{xx} escuz d'or, que mond. seigneur lui a ordonné estre baillées pour ses gages de lui et de ses gens d'armes... »

2. Bibl. nat., Pièces orig., vol. 890, Courteheuse, n° 8. Revue de Guillaume Courteheuse, châtelain de la Montoire, servant dans les guerres de Picardie sous le gouvernement du comte de Saint-Pol. — La Montoire, Pas-de-Calais, arr. de Saint-Omer, cant. d'Audruick, comm. de Zutkerque.

3. Arch. de la Côte-d'Or, B 1554, fol. 17 v°. 7 mai 1408. « ... en deniers paiés à Guillaume Courteheuse et cheux qui sont en sa compaignie, auxquelz lad. somme a esté ordonnée par mond. seigneur à eulx estre bailliée pour leurs gages de deux moys. ij^{c} lxxij fr. »

Ibid., fol. 90. 6 août 1408. « ... à Guillaume Courteheuze la somme de II^{c} frans d'or, monnoye royal, que mond. seigneur lui a donnez de grace especial pour une fois, pour consideration des bons et agreables services qui lui a fait et fait chacun jour, et pour certaines causes à ce le mouvans..., II^{c} fr. »

Ibid., fol. 90 v°. « ... à Stas Courteheuze, escuier, la somme de c frans d'or... »

Ibid., B 1560, fol. 120. 30 janvier 1411. « A Stas Courteheuse pour don à lui fait par mond. seigneur la somme de l fr. d'or, monnoye royal, pour les bons et agreables services qu'il lui a faiz longuement, fait chascun jour et espere que face au temps avenir... »

En juin 1410, Guillaume et son frère étaient encore au service de Jean Sans-Peur. « A Jourdain le May, le derrein jour du mois de juing, pour ce que ycellui jour il apporta et presenta à mond. seigneur lettres de par Stas et Guillaume Courteheuse, serviteurs de mond. seigneur, lesquelles touchoient lui et ses affaires bien grandement, iiij fr. demi » (ibid., B 1560, fol. 86).

Tous les autres complices[1], Robin de Laître, Berthe de Montanné, Guillaume de Montdidier, Guillaume Scodané, Guillaume Berclau, Jean Lourmoy, Pierre Baillet, Jean Simonnet, Jean Michel, Hennequin et Jean Ydier, reçurent ou des charges parmi les hommes d'armes du duc de Bourgogne ou des dons pécuniaires.

1. Les comptes de l'hôtel des ducs de Bourgogne renferment de très nombreuses mentions relatives à ces paiements :

Arch. de la Côte-d'Or, B 1554, fol. 90-91 v°. 6 août 1408. « A Berthe de Monnetamé, dit de Holignes, la somme de ij° fr. d'or, monnoye royal, que mond. seigneur lui a donnez de grace especial pour une fois seulement, pour consideration des bons services, etc., et pour certaines autres causes à ce le mouvans... ij° fr.

Ibid., fol. 90 v°. « A Robin de Laitre la somme de c fr. d'or, monnoye royal, que mond. seigneur lui a donnez pour une fois seulement, pour consideration de ses bons et agreables services, etc., et pour certaines autres causes à ce le mouvans..., c fr.

« A Guillaume Scodané la somme de c fr. d'or, que mond. seigneur lui a donnez pour les causes que aud. Robin de Laitre..., c fr.

« A Willequin de Wail, auquel mond. seigneur a donné de sa grace la somme de c fr. d'or, monnoye royal... c fr.

« A Guillaume Berclau la somme de c fr. d'or, monnoie royal, que mond. seigneur lui a donnez pour les causes contenuez es partyes cy devant..., c fr.

« A Jehan Ydier la somme de vj^{xx} fr. d'or, monnoye royal, que mondit seigneur lui a donnez pour consideracion des bons et agreables services... et pour certaines causes à ce le mouvans..., vj^{xx} fr.

Ibid., fol. 91. « A Pieret Valet la somme de lx fr. d'or, monnoye royal, que mond. seigneur lui a donnez de sa grace pour les bons et agreables services qui lui a faiz et fait chascun jour, et pour certaines causes et consideracions à ce le mouvans... lx fr.

« A Guillaume de Montdidier, auquel mondit seigneur a donné la somme de lx fr. d'or, monnoie royal, lx fr.

« A Jehannin Michiel, dit maistre Jehan, la somme de c fr. d'or, monnoye royal, que mond. seigneur lui a donnez pour les bons et agreables services, etc., et pour certaines causes à ce le mouvans... c fr.

Ibid., fol. 91 v°. « A Jehannin Simonnet, auquel mond. seigneur a donné de sa grace la somme de c fr. d'or pour les bons et agreables services qui lui a fait et fait chascun jour, et pour certaines causes et consideracions à ce le mouvans... c fr.

« A Hennequin Ydier la somme de c fr., que mond. seigneur lui a donnée de sa grace... c fr.

Ibid., fol. 209. 17 octobre 1408. « ....A Berthe de Montanné, dit de Holinghes, Jehan Ydier l'aisné, Robin de Laître et Hennequin Ydier le jeune, compaignons de Raoulet d'Octonville, escuier d'escuierye de mond. seigneur, la somme de vj^{xx} x fr., qui leur estoient deuz à cause de leurs gaiges des mois de

Mais de tous, Raoulet d'Anquetonville fut naturellement celui qui retira le plus de bénéfices de l'affaire. Déjà en août 1407, alors que le crime n'était pas encore perpétré[1], il touchait 100 écus, don de Jean Sans-Peur pour lever peut-être ses derniers scrupules et l'aider à la préparation de l'attentat. Le forfait accompli, il en reçut le prix, et lorsque Jean Sans-Peur eut ouvertement déclaré en avoir été l'instigateur, de ce jour les paiements se succédèrent, fréquents et de conséquence.

juing et de juillet mil CCCC et huit, que icellui seigneur leur a ordonné prendre et avoir de lui, c'est assavoir audit Berthe par chascun mois xx fr., audit Jehan Ydier par chascun mois xv fr. et ausdiz Robin et Hennequin, pour chascun mois à chascun d'eulx xv fr., pour ce... vj^xx x fr.

4 septembre 1408. « ... A Jehan Lourmoy, Jehan Symonnet, Jehan Michiel, Pieret Baillet et Guillaume de Montdidier, nagueres serviteur de Raoulet d'Octonville, pour leurs gages des mois de juing et juillet mil CCCC et huit, c'est assavoir pour chascun mois l fr. c fr.

« *(En marge :)* Gages des compagnons Raoulet d'Octonville, et soit prins garde comment doresenavant seront prins leurs diz gages. »

Ibid., fol. 100 v°. 25 octobre 1408. « A Bert et à vj de ses compaignons, compaignons de Raoulet d'Octonville, pour don à eulx fait par mond. seigneur, jusques à ce qu'ilz soient assignez de ce que ycelui mons. leur a donnez pour leurs gages... xlij escuz.

Ibid., B 1556, fol. 61 v°. 31 décembre 1408. « A Jehanin Lormoy, Jehannin Simonet, Jehan Michiel, Guillaume de Montdidier et Pieret Baillet, compaignons de Raoulet d'Octonville, la somme de l escuz d'or, monnoye royal, que mond. seigneur leur donna et fist délivrer les VIIIe et XIe jours d'aoust, l'an mil CCCC et VIII, pour avoir et acheter leurs necessitez... »

Ibid., fol. 170 v° : « ... A Raoulet d'Octonville et Guillaume Courteheuse la somme de vj^c iiij fr. d'or... pour leurs gaiges de eulx et de leurs compaignons, des mois de fevrier et mars mil CCCC VII, c'est assavoir... : à Bert d'Haulinghes, escuier, xl fr.; Hannaquin Didier, xxiiij fr.; son frère, xxiiij fr.; Robin le Valtre, xxiiij fr.; le varlet dudit Raoulet, xx fr.; Guillemin de Senliz, xx fr.; Pierre Michiel, xx fr.; Jehannin Simonnet, xx fr.; maistre Jehan Michiel, xx fr.; Jehannin Lormoy, xx fr., toutes lesquelles personnes sont de la compaignie dud. Raoulet... A Jehan de la Mote, xl fr.; Berclau, xl fr.; Wiblecque du Waz, xxiiij fr.; Pietre Galian, xxiiij fr.; Willequin Gallian, xxiiij fr., et le varlet dud. Courteheuse, xx fr., pour ce par mandement donné le derrein jour de decembre, l'an CCCC VIII, et rendu avec quittance de Raoulet et Guillaume, vj^c iiij fr.

« *(En marge :)* Gaiges de Roolet d'Octonville et ses compaignons pour les mois de fevrier et mars M CCCC et VII (anc. st.). »

Ibid., B 1558, fol. 83. 14 juin 1409. « A Guillaume de Montdidier, serviteur de Raoulet d'Auctonville, pour don à lui fait par mond. seigneur, pour lui et iiij de ses compaignons pour avoir aucunes leurs necessitez..., xlv fr.

1. Voir plus haut, p. 452, note 4.

Non seulement Raoul d'Anquetonville reçut un traitement de 50 francs par mois[1], mais de nombreux dons attestent la générosité de Jean Sans-Peur. Ce sont : 300 francs le 17 mars 1408[2], 332 francs le 7 mai[3], 318 francs[4] et 154 écus d'or[5] quelques jours plus tard, 248 écus en juin[6], 100 écus le 8 août et 500 francs le 27, « en consideration des grans et loiaux services qu'il a fait en plusieurs et maintes manieres, et fait chascun jour »[7], et 300 francs le 4 septembre[8]. En 1409, les dons sont moins fréquents : 80 écus le 2 janvier[9], 210 le 5[10], 50 francs en septembre[11], soit en somme 1,800 francs et 792 écus en moins de deux ans.

1. Arch. de la Côte-d'Or, B 1556, fol. 170 v°. « ... Aud. Raoulet pour ses gages de fevrier et mars M CCCC VII..., c fr. »
2. Ibid., B 1554, fol. 99 v°. 17 mars 1408. « Aud. Roollet... la somme de iij^c fr... »
3. Ibid., fol. 17 v°. 7 mai 1408. « ... En deniers paiés audit Raoulet d'Octonville, et ceux qui sont en sa compaignie,... pour leurs gaiges de deux mois, iij^c xxxij fr. »
4. Ibid., B 1556, fol. 171. « ... Aud. Raoullet la somme de iij^c xviij escus d'or pour avoir et achetter une robe, pour estre plus honnourablement, c escuz, et que icellui seigneur lui donna semblablement es mois de juing et juillet ensuivant, pour avoir ses necessitez, ij^c xviij escus, par mandement du xxv^e jour de mars l'an mil IIII^c et VIII... »
5. Ibid., B 1554, fol. 98 v°. « ... A Raoulet d'Octonville la somme de clxij escus d'or, monnoye royal, que mond. seigneur lui donna au moys de may mil CCCC et huit, pour avoir et acheter une robe et pour autres ses necessitez. »
6. Ibid., B 1556, fol. 170 v°. « ... Que icelluy seigneur lui donna semblablement es mois de juing et juillet..., ij^c xliij escus. »
7. Arch. de la Côte-d'Or, B 1554, fol. 89. « ... A Raoulet d'Auquetonville, escuier d'escuierye de mond. seigneur, la somme de v^c fr. d'or, monnoye royal, que mond. seigneur lui a donnez pour consideration des grans et loiaux services qui lui a fais en pluiseurs et maintes manieres et fait chascun jour; pour ce par mandement donné à Bruges le xxij^e jour d'aoust, l'an mil CCCC et huit. »
8. Ibid., fol. 99 v°. 4 septembre 1408. « ... A Raoulet d'Octonville, escuier d'escuierie de mond. seigneur, la somme de iij^c fr. d'or que mond. seigneur lui a donnez de grace especial pour ses bons et agreables services... iij^c fr. »
9. Ibid., B 1556, fol. 67 v°. 2 janvier 1409. « ... A Raoulet d'Octonville, escuier d'escuierye de mons., la somme de iiij^{xx} escus d'or, monnoye royal, que yceli seigneur lui a donné à deux fois, lui estant à Bruges, pour avoir ses necessités. iiij^{xx} escuz. »
10. Ibid., fol. 63 v°. 5 janvier 1409. « ... A Raoulet d'Octonville... la somme de ij^c x escus d'or, que ycelui seigneur lui a donnez et fait delivrer pour soy monter et habiller tant de chevaux comme de robes... ij^c x escuz. »
11. Ibid., B 1558, fol. 102. 14 septembre 1409. « ... A Raoulet d'Aucqueton-

Mais ce fléchissement dans les dons faits à d'Anquetonville n'indique pas que Jean Sans-Peur se soit lassé de payer l'exécuteur du crime de 1407; au contraire, à ce moment Raoul d'Anquetonville obtenait de son protecteur une récompense plus certaine que des dons partiels.

En effet, le 12 août 1408, au moment où cessent les paiements les plus considérables, Jean Sans-Peur, en considération « des grans et notables services que son amé et feal escuyer d'escuierye Raoulet d'Anquetonville » avait rendus au roi et à lui-même et « en l'accomplissement desquels il avoit despensé tout son avoir et heritage » pour « le singulier et evident prouffit de monseigneur le Roy, de sa generation, de nous et de la nostre et de tout le royaume, et pour mondit seigneur preserver de estre expulsé, exillié et mis hors de sa couronne et nous d'encourir mort cruelle », lui fit don de « douze cens frans d'or, monnoie royal, de pension, pour ycelle prendre et avoir chascun an, sa vie durant, c'est assavoir : mil frans sur nostre tonlieu ou coustume de nostre ville du Dam, à paier v^c^ frans au xxe jour de novembre prochain venant, et v^c^ frans au xxe jour de may ensuyvant, et deux cens francs sur nostre receveur de Lens, à paier cent frans à Noël prochain venant et cent frans à la Saint Jehan ensuivant et à tousjours d'an en an, ainsi et par la maniere dessus dicte, sanz ce que noz receveurs desd. lieux ou l'un d'eulx en lievent, cueillent ne prengnent pour nous ne à nostre prouffit aucune chose tant qu'il vivra, ne qu'il en soit en dangier d'en faire poursuite devers nostre tresorier ou autre de nos finances, ne aussi que nous, noz hoirs, successeurs ou ayans cauze puissions ladicte somme de douze cens frans revocquer, adnuller ou rappeller, mais nous plaist et voulons que lesdits receveurs en facent mencion en leurs comptes, pour tousjours nostre heritage entretenir, et que devant toutes autres charges quelzconques, soient à vie ou à heritaige, ladite somme de xij^c^ frans soit paiiée avant toute autre à ycellui Raoulet. Nous voulons ladite pension de xij^c^ frans estre allouée es comptes et rabattue de la recepte de ceulz qui paiée l'auront, sans contredit, par les gens de noz comptes à Lisle, nonobstant l'ordon-

ville, auquel led. seigneur fist bailler et deslivrer comptant la somme de l fr. pour lui aidier à deffrayer de pluseurs despens par lui faiz en la ville de Lille, ou moys d'aoust derrein passé, et par aucunes ses necessitez... l fr. »

nance derrein faicte par nous sur la restrinction des gages de nos gens et de nos officiers, laquelle quant à ce nous voulons et declairons estre de nul effect et valeur et quelsconques autres restrinctions, ordonnances, mandemens ou defenses à ce contraires. En tesmoing... »[1].

Deux ans plus tard, Jean Sans-Peur confirmait à nouveau cette libéralité, mais modifiait les termes de paiement qui devaient être mensuels[2].

Combien de temps Raoulet d'Anquetonville en profita-t-il? On l'ignore, car on perd sa trace dès cette époque. Il retomba dans l'oubli, après quelques années d'une lamentable et criminelle célébrité.

Léon Mirot.

1. Arch. départ. du Nord, B 1891, n° 13.
2. Ibid.



LE

PROJET DE MARIAGE

BOURGUIGNON-NAPOLITAIN

EN 1474

D'APRÈS UNE ACQUISITION RÉCENTE DE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE.

On sait que Marie de Bourgogne a eu bien des fiancés du vivant de son père : Philibert de Savoie, le duc de Guyenne, Adolphe d'Egmont, le duc de Clèves, Jean de Calabre, Ferdinand le Catholique, Frédéric d'Aragon furent autant de candidats, plus ou moins sérieux et plus ou moins persévérants, à la main de la riche héritière qui, une fois orpheline, devait épouser finalement Maximilien d'Autriche.

Une acquisition récente de la Bibliothèque nationale éclaire d'un jour précieux et nouveau l'une de ces combinaisons matrimoniales, la combinaison napolitaine. L'acquisition dont il s'agit consiste en un lot formé de trois documents[1] dont nous donnons ci-après le texte in-extenso et qui sont datés des mois d'octobre et novembre 1474. Le document I, donné au Château neuf de Naples, le 18 octobre 1474, est une lettre portant pouvoirs et instructions du roi de Naples, Ferrand Ier, à son second fils Frédéric, chargé de se rendre auprès de Charles le Téméraire pour y négocier son propre mariage avec la fille du duc; le document II, donné à Foggia par le même souverain, le 26 no-

1. Bibl. nat., nouv. acq. lat. 1987. Ces documents sont bien conservés, sauf que le document III a quelques trous et que l'attache et le sceau du document II ont disparu. Le lot a été relié à son entrée à la Bibliothèque nationale et la reliure porte au dos ce titre : « Projet de mariage de Frédéric d'Aragon et de Marie de Bourgogne, 1474. »

vembre, renferme les pouvoirs confiés à l'évêque de Capaccio (Caputaquensis), Francesco Bertini, ambassadeur à la cour de Bourgogne; le document III enfin, donné à Cassano, le 28 novembre, émane du duc de Calabre, Alphonse, et se rapporte à la même affaire.

Ce qui frappe à première vue dans chacun de ces documents, c'est l'accumulation des termes, l'insistance et la complaisance des recommandations et des précautions qui y sont multipliées comme à plaisir. Certes, les chancelleries du XVe siècle nous ont accoutumés à une abondance et à une verbosité dont il n'est pas étonnant de trouver ici une nouvelle manifestation. Mais on se tromperait en ne voyant dans la teneur de nos trois pièces qu'un développement particulièrement prolixe de clauses de style. Il est visible que le mariage bourguignon, en 1474, était à cœur à la diplomatie napolitaine : c'est que cette union n'était pas seulement avantageuse pour le prince Frédéric[1], elle tenait par des liens étroits à la politique générale du moment.

Pour saisir l'intérêt que pouvait avoir, en 1474, une pareille combinaison matrimoniale, il importe de se rappeler quel était à cette heure le groupement des puissances et quelle était la situation respective de la Bourgogne et du royaume de Naples dans le système formé par les États de l'Occident.

Une alliance était nouée, durable et caractéristique, entre les deux branches de la maison d'Aragon, représentées par Jean II et par Ferrand Ier, co-héritiers d'Alphonse le Magnanime[2]. En vain Louis XI avait-il essayé de rompre à diverses reprises le faisceau qui lui faisait échec[3] : la maison d'Aragon demeurait inébranlablement unie. Ferrand Ier, en diplomate avisé, restait

1. Sur la famille de Ferrand Ier, les renseignements ont été réunis et commodément présentés par M. A. Messer, *Contribution à l'histoire des Aragonais de Naples. Le* Codice Aragonese, *étude générale, publication du ms. de Paris*, thèse de doctorat, Dijon, 1909, in-8°. Signalons spécialement les tableaux généalogiques des p. CXLV et suiv. Notons d'ailleurs que le *Codice Aragonese* (c'est-à-dire le corpus des registres de la chancellerie de Ferrand Ier) est en déficit pour les années 1468 à 1491 (*Ibid.*, p. LXXXVII).

2. J'ai montré ailleurs les raisons et l'importance de cette alliance dans la politique générale du XVe siècle (voir, jusqu'en 1473, *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, Toulouse, Privat, 1903, in-8°, et, pour une date postérieure, *la Politique espagnole dans la guerre de Ferrare*, extr. de la *Revue historique*, t. XCII, 1906).

3. En 1473, Louis XI allait jusqu'à proposer d'abandonner la maison d'An-

fidèle au programme politique que le clair génie de son oncle avait tracé si judicieusement en 1469, lors de la mémorable mission confiée en Italie à l'évêque de Sessa[1]. Dans les instructions remises à ce diplomate, l'idée de l'entente avec la Bourgogne était explicitement formulée et logiquement raisonnée[2] : Jean II avait travaillé à cette entente depuis le début de la crise au milieu de laquelle il se débattait encore[3]; il s'y attachait surtout depuis la disparition de D. Pedro, et la recrudescence des prétentions angevines avait déterminé Louis XI à se poser en adversaire de la monarchie aragonaise[4]. Aragon, Naples et Bourgogne avaient, en somme, ce qui cimente le mieux les alliances : la communauté des ennemis. La France qui détenait le Roussillon, René d'Anjou qui menaçait Barcelone et les Deux-Siciles, rendaient inséparables Jean II et Ferrand Ier et les unissaient tous deux à Charles le Téméraire, de plus en plus ardent à convoiter la Lorraine et de plus en plus acharné à se poser en adversaire de Louis XI. L'année 1474 n'est-elle point celle où se dévoile avec éclat la chimère du Téméraire et où, dans un discours retentissant qui sonne comme un défi, le duc évoque le souvenir « du royaume de Bourgoigne que ceux de France ont longtemps usurpé et d'icellui fait duché »[5], annonçant du même coup le dessein de placer sur son front la couronne d'une royauté nouvelle? Le traité de Saint-Omer, du 1er novembre 1471, a scellé en une triple alliance formelle l'accord de la maison de Bourgogne et des deux branches de la dynastie aragonaise[6]. Les visées du « grand duc d'Occident » ne pouvaient aller, sem-

jou en Italie et de marier le dauphin à une fille du roi de Naples, Béatrice d'Aragon (Toutey, *Charles le Téméraire et la Ligue de Constance*, Paris, 1902, in-8°, p. 169).

1. *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, pièce justificative n° 28, p. 544-571.

2. *Ibid.*, p. 568.

3. J'ai analysé spécialement les vicissitudes de cette politique dans mon travail intitulé *L'origine bourguignonne de l'alliance austro-espagnole*, extr. du *Bulletin de la Société des amis de l'Université de Dijon*, 1905.

4. Outre l'article cité à la note précédente, voir *Contribution à l'histoire des relations de la cour de Bourgogne avec la cour d'Aragon au XVe siècle*, dans la *Revue bourguignonne* publiée par l'Université de Dijon. 1908.

5. H. Chabeuf, *Charles le Téméraire à Dijon*, dans les *Mém. de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*. Dijon, 1903.

6. *Louis XI, Jean II et la Révolution catalane*, p. 319.

blait-il, qu'à lui rendre plus chers encore les alliés qui attachaient leur sécurité à sa fortune.

Ainsi, en 1474, l'idée d'un mariage bourguignon-napolitain n'avait rien de trop inattendu. Le projet pouvait même apparaître comme une réplique opportune à une proposition paradoxale de Louis XI[1]. Au demeurant, ce n'était pas la première fois qu'était mise en avant l'idée d'une union de famille entre les Valois de Bourgogne et la maison d'Aragon[2]. Seulement, cette fois, la combinaison eût été, apparemment, trop profitable à l'une des deux parties.

Marier son second fils Frédéric à l'héritière unique du « grand duc d'Occident », c'était, à coup sûr, pour un roi de Naples, une perspective séduisante. Aussi les bons sentiments de Ferrand à l'égard de Charles le Téméraire se répandent-ils avec une effusion fort suggestive. Les trois documents d'octobre-novembre 1474 débordent de cordialité. Un projet a été agité, mais rien encore n'a été ni traité ni conclu. Qui donc pourrait mener l'affaire à meilleure fin que le fiancé lui-même? Le prince Frédéric se rendra donc à la cour ducale muni des pouvoirs les plus étendus : il sera en état de régler par le menu tout ce qui, de près ou de loin, concerne le mariage souhaité, sans oublier la dot. De la sorte, l'union pourra être célébrée « per verba de presenti ». Rien ne coûte au monarque napolitain pour procurer à son cadet un si bel établissement : sommes d'argent, biens meubles et immeubles, hommes d'armes, autant d'avantages que le prince pourra promettre et garantir sans crainte d'être désavoué[3]. L'ambassadeur Francesco Bertini, évêque de Capaccio, reçoit à son tour sa commission de plénipotentiaire avec capacité entière d'obliger et d'hypothéquer tous les biens du roi, dont il est le représentant, en vue de l'exécution des clauses qui seront arrêtées et jurées par lui[4]. Enfin, Alphonse lui-même, fils aîné de Fer-

1. Sur la proposition dont il s'agit, voir ci-dessus, p. 460, note 3.

2. Jean II avait songé à Marie de Bourgogne pour Ferdinand, son fils, le futur Ferdinand le Catholique. Sur ce projet, qui se dessine en 1461, voir mon mémoire sur *La question du Roussillon sous Louis XI*, extr. des *Annales du Midi*, t. VII, 1895 (en particulier pièce justificative n° I, tirée des Archives de la Couronne d'Aragon, *Chancellerie*, reg. 3410, fol. 172-173).

3. Ci-après, document I.

4. Ci-après, document II.

rand Ier, en sa qualité de prince héritier, corrobore par avance les conditions, autorisant son frère et l'évêque à s'engager auprès de la cour de Bourgogne et à signer tels articles ou telles conventions qui seront nécessaires à la conclusion de l'union tant désirée[1].

Tant d'avances et tant de promesses restèrent vaines[2], puisque la négociation n'aboutit point.

Peut-être la politique générale, qui avait fait naître le plan, en explique-t-elle, — en partie du moins, — l'échec. La fin de l'année 1474 marque une évolution diplomatique et comme un tournant dans la politique extérieure de l'État bourguignon. Charles le Téméraire commet alors la faute capitale dont la conséquence le perdra : il se tourne vers l'est. Sans doute, il reste théoriquement fidèle à la triple alliance de Saint-Omer, mais ses convoitises immédiates et ses aventures précipitées lui font perdre contact avec la maison d'Aragon. Le prince, dont l'intervention a déterminé en 1473 l'évacuation du Roussillon par les troupes françaises, leur laisse reprendre Perpignan en 1475. Un jour, Ferdinand le Catholique devait en faire, non sans malice, la remarque à Marie de Bourgogne, et si le mari de la duchesse devait être aussitôt reconnu par l'Espagne comme duc[3], l'heure où le pacte de 1471 reprenait une nouvelle force ne permettait plus de songer à une combinaison matrimoniale : la place était prise, il était trop tard pour songer à procurer à Frédéric un établissement de ce côté-ci des Alpes.

J. Calmette.

1. Ci-après, document III.
2. Les archives de Dijon sont muettes sur les pourparlers des deux cours à ce sujet et je ne trouve rien qui y supplée dans les sources narratives.
3. Voir *Une ambassade espagnole à la cour de Bourgogne en 1477*, extr. du *Bulletin hispanique*, 1905. De nombreux documents des archives de la couronne d'Aragon témoignent de la correspondance active qui s'échange à partir de 1477 entre les rois catholiques d'une part, la duchesse et le duc de Bourgogne (Marie et Maximilien) d'autre part. C'est assez dire que la réunion du duché opérée par Louis XI n'est nullement reconnue en Espagne. Au surplus, est-ce là un point que je me propose de traiter dans un travail ultérieur.

DOCUMENTS.

I.

Pouvoirs conférés par Ferrand Ier de Naples à son fils Frédéric d'Aragon.

1474, 18 octobre, Château neuf de Naples.

Ferdinandus, Dei gratia, rex Sicilie, Hierusalem et Hungarie. Profectionis vestre causam, illustrissime fili noster dilectissime, ad illmum et potentissimum principem dominum Carolum, ducem Burgundie, etc., fratrem nostrum carissimum, satis cognitam habetis, que in primis est ut illum ducem illmum, quem preter consanguinitatis et confederationis vinculum, quo mutuo devincimur, loco fratris habemus, atque ita ipsum et amamus et caripendimus, visitetis salutetisque nostris verbis, sibique nostro nomine ea mutuo benivolentie, amoris et fraternitatis officia prestetis, que ab amantissimo fratre merito prestari debeant. Nam cum ejusmodi visitationem et amoris officium erga ipsum illmum ducem diu ac semper in animo habuerimus, scilicet ut illud atque animi nostri affectionem sibi ostenderemus, per quem id officii illi illmo duci melius ac dignius ostendere possemus, quam per vos, illmum et carissimum filium nostrum, quando quidem per nos fieri non licet? Quod si liceret, nobisque id efficiendi data esset facultas, nihil esset quod ageremus libentius. Et quanquam modo in hac parte desyderio nos ipsi coram satisfacere non possumus, tamen maxima in parte nobis erit satisfactum ut quod per patrem fieri non licet non desit quin per filium, quo tam maximo modo desiderio satisfiat, efficiatur, cui et nobis ipsis non dubitamus tam optime perfecteque a vobis erit satisfactum, ut nihil ad hanc animi nostri affectionem erga ipsum illmum dominum ducem otendendam deesse videatur. Itaque, fili illme, quantum in vobis erit, in hac parte nobis ipsis satisfaciatis, atque ipsum illmum ducem iisdem verbis salutetis visitetisque, quibus et sue et nostre dignitati congruere videatur, utque animi nostri affectionem amo-

remque et benivolentiam erga eum perspectam habeat, quantique eum suamque amicitiam et fraternum amorem faciamus, quem pluris facere non possemus, totis viribus totisque animi vestri effectibus ostendere adnitemini. Verum, cum superioribus annis inter ipsum ill^{mum} ducem et nos, per medium oratorum nostrorum, tractatum agitatumque sit de matrimonio contrahendo inter vos, filium nostrum, ex una parte, et ill^{mam} dominam[1] [Mariam], ipsius ill^{mi} ducis filiam primogenitam, legitimam et naturalem, ex altera (quod hactenus peractum nec conclusum extitit), speremusque matrimonium ipsum ad effectum et conclusionem perduci, quam rem gratissimam duceremus, tum quia illud dignissimum esse cognoscimus, quodque vobis honori futurum sit et amplitudini, tum vel maxime quod ex hujusmodi connubio amoris, benivolentiæ et fraternitatis nexus, quibus mutuo astringimur, indissolubili et perpetua firmitate et stabilitate firmabuntur, corraborabunturque[2], et quod mutuus amor et benivolentia effecit, iidem et hoc stabile felixque connubium item efficiant, nosque devinctos arctius ac strictius reddant, cupimusque ac speramus quod idem ill^{mus} dominus dux in hac vestra ad eum profectione idem matrimonium perficere et concludere deliberabit, in cujus conclusione preter ea que in matrimoniorum celebratione fieri consueverunt pacta et conventiones ac cautiones item et promissiones obligationes que ad partium cautelam opponi[3] opportebit, item alia non parvi momenti tractanda, capitulanda, concludenda, stipulanda, juranda et firmanda erunt, et propterea necessarium nobis visum est vos, ill^{mum} filium nostrum, ad ea peragendum, faciendum et promittendum obligandumque nomine nostro, procuratorem in locum nostrum constituere et ordinare, ut vos, ea potestate a nobis suffulti, quecunque circa celebrationem et conclusionem ipsius felicis matrimonii et ante illius conclusionem vel postea inter ill^{mum} dominum ducem et nos facienda, obliganda et promittenda erunt, nostro nomine facere et adimplere possitis. Iccirco consyderantes et re ipsa cognoscentes quanto nos amore et pietate prosequamini quamve valeatis ingenio, fide, virtute et prudentia, de quibus valde confidimus, vos, eundem ill^{mum} filium nostrum Federicum de Aragonia, presentem et de mente nostra plene instructum, nostrum procuratorem et nuncium specialem atque in locum nostrum cum omni

1. Le nom laissé en blanc.
2. *Sic.*
3. *Sic.*

qua convenit plenitudine potestatis, tenore presentium nostra ex certa scientia, facimus, constituimus, creamus et ordinamus ad tractandum et praticandum cum prefato illmo duci Burgundie, vel cum quocunque aut quibuscunque aliis per ipsum illmum dominum ducem deputando vel deputandis, faciendumque, firmandum et concludendum nostro nomine in et super connubio et matrimonio (quod felix faustumque sit) inter vos, eundem filium nostrum, ex una parte, et illmam dominam[1] [Mariam], ejusdem illmi domini ducis Burgundie filiam primogenitam, legitimam et naturalem, ex parte altera, contrahendo per verba de presenti mutuum consensum exprimentia, cum mutue fidei assignatione et omnibus aliis verbis, cerimoniis et solennitatibus que de jure, usu et consuetudine sacrosancte Romane Ecclesie in matrimoniis contrahendis per verba de presenti requiruntur et observantur, quecunque capitula, pacta, conventiones, promissiones et obligationes, que vobis pro conclusione dicti matrimonii per verba de presenti, ut predicitur, necessaria et necessarie oportuneque et oportuna videbuntur, et proinde ex causa dicti matrimonii vel pro sussidio[2] ejusdem illmi domini ducis, vel alia quavis causa, nostro nomine promittendum eidem illmo domino duci omnem et quamcunque pecuniarum, bonorum mobilium vel militum aut armigerarum gentium quantitatem et numerum, prout melius vobis et dicto illmo domino duci videbitur expedire. Deque eisdem instrumentum vel instrumenta publica, omni qua decet solemnitate roborata, nostro nomine faciendum seu fieri faciendum et rogandum, et pro eorum firmitate et observatione obligandum per solennem stipulationem nos heredes et successores nostros ac bona nostra omnia, penas et juramenta in animam nostram apponendum et apponi faciendum, et omnes alias clausulas et renuntiationes in similibus necessarias et oportunas, et generaliter omnia alia et singula faciendum in premissis et circa premissa, et specialiter et expresse ad promittendum, faciendum et obligandum nostro nomine quecunque alia que principaliter vel accessore pro conclusione dicti matrimonii per verba de presenti, ut predicitur, vel alias, vobis necessaria et oportuna visa fuerunt, et que nos ipsi, si presentes essemus, facere, promittere, obligare, jurare, exequi et complere melius et plenius possemus et valeremus, etiam si promissiones, pacta, capitula, conventiones et obligationes predictas in contracti-

1. Le nom laissé en blanc.
2. *Sic.*

bus matrimoniorum apponi non fuerit solitum aut consuetum, et si eadem per vos nostro nomine promittenda et obliganda talia essent que mandatum exigerent magis speciale, ac specialissimum et individuo, dantes et concedentes vobis in premissis et circa premissa et quodlibet premissorum cum dependentibus, emergentibus, annexis et connexis eisdem speciale et specialissimum ac generale mandatum cum plena et libera potestate, promittentes sub ipotheca et obligatione omnium bonorum nostrorum ac jurantes ad dominum Deum ejusque sancta quatuor Evangelia omni futuro tempore habere ratum, gratum, validum atque firmum ac attendere, observare et adimplere omne et totum et quicquid in premissis et quolibet premissorum per vos, dictum ill^mum don Federicum, filium, procuratorem et nuncium nostrum, actum, factum, gestum, procuratum, obligatum, juratum, renunciatum, firmatum et conclusum, vel aliter actum extiterit quoquo modo, et nullo unquam tempore contravenire, dicere vel opponere, de jure vel de facto, directe vel indirecte, aut alio quovis quesito colore, promittentes insuper et fidejubentes, tenore presentium, pro vobis de rato et rati habitione. In cujus rei testimonium presentes fieri jussimus, magno Majestatis nostre pendenti sigillo munitas. Dat. in Castello novo Neapolis. xviii° octobris M° CCCC° LXXIIII°.

Rex Ferdinandus *(paraphe)*.

(Repli :) Nihil quod Curie. Dominus Rex mandavit mihi, Antonello de Petruciis.

(Parchemin, avec débris du sceau de cire rouge pendant sur lacs de soie jaune et rouge.)

II.

Pouvoirs conférés par Ferrand Ier à l'évêque de Capaccio, ambassadeur à la cour de Bourgogne.

1474, 26 novembre, Foggia.

Ferdinandus, Dei gratia, rex Sicilie, Hierusalem et Hungarie, reverendo in Christo patri Francisco, episcopo Caputaquensi, consiliario et oratori nostro apud ill^mum dominum ducem Burgundie, fratrem nostrum carissimum, fideli dilecto gratiam nostram et bonam voluntatem. Cum jampridem, inter ill^mum et potentissimum dominum Carolum ducem Burgundie, etc., fratrem nostrum carissimum,

et vos, oratorem nostrum, nostro nomine, tractatum fuerit de contrahendo matrimonio inter ill^{mam} legitimam et naturalem filiam ejus Celsitudinis et ill^{mum} et carissimum filium nostrum, Federicum de Aragonia, et adhuc quibusdam honestis et justis respectibus res ad conclusionem perduci non potuerit, quanquam et nobis cordi conclusio ipsa maxime foret, et Excellentie ipsius multis argumentis placere intellexerimus, et quia maxime cupimus pro antiqua amicitia et maxima conjunctione, qua invicem cum ejus Excellentia devincti sumus, hanc inter nos necessitudinem et amicitiam nexu firmiore astringi, quo perpetua nostre domus simul conjuncte et copulate sint, non solum ipsa benivolentia et amicitia, verum affinitate et sanguinis conjunctione, quod cupere Excellentiam ejus certo scientes, decrevimus, quo tractatus ipse comodius finiri et terminari possit et ad optatam conclusionem perduci, vos eundem Franciscum, episcopum Caputaquensem, oratorem nostrum, absentem tanquam presentem, ad tractandum, agendum et comparendum coram dicto ill^{mo} domino duci, seu aliis ab ipso potestatem habentibus, super conclusione tractatus dicti matrimonii et sponsaliorum inter ill^{mam} predictam filiam ill^{mi} domini ducis et prefatum ill^{mum} Federicum, filium nostrum carissimum, contrahendi, confisi de summa vestra in nos fide industriaque et diligentia, quam in multis ac maximis rebus experti sumus, constituere vos ac deputare, prout etiam tenore presentium constituimus et deputamus, omni meliori via, modo et forma quibus possumus et valemus, verum nostrum ac indubitatum et legitimum ac generalem et specialem procuratorem, actorum gestorem et nuncium, vel si quo alio nomine melius dici et censeri poteritis, ita quod generalitas specialitati non deroget nec e contra, et quicquid denique de jure vel de facto melius vel efficatius dici possit vel deberet, ad firmandum et concludendum dictum matrimonium et sponsalia cum prefato ill^{mo} domino duce vel aliis ejus nomine ad id per ejus Celsitudinem deputatis, tam per verba de presenti quam per verba de futuro, necnon ad promittendum dicto ill^{mo} domino duci seu aliis ejus nomine, causa dicti matrimonii vel alias, quancunque pecuniarum quantitatem ad quamvis summam ascendentem, per nos dicto ill^{mo} domino duci solvendam, modo et forma ac pro eo tempore de quo inter vos et dictum ill^{mum} dominum ducem, seu alios quo supra nomine concordabitur, ac etiam ad faciendum quecunque pacta et capitula, tam pro dicto matrimonio quam alia quavis de causa urgenti et maxima etiam, si eam exprimere oporteret, cum quavis efficacia et expressione verborum et ad faciendum

seu fieri faciendum quemcunque contractum sive instrumentum de conclusione ipsius matrimonii, et pactis ac rebus omnibus, de quibus inter vos conventum et concordatum fuerit, ac etiam ad nos obligandum sub quacunque pena que vobis benevisa fuerit, pro observatione omnium et quoruncunque per vos nostro nomine in premissis promittendorum, ac firmandorum et concludendorum, necnon pro observantia et cautela omnium et quoruncunque per vos gerendorum ad jurandum in animam nostram et pro nobis sub quacunque bonorum nostrorum presentium et futurorum hipotheca et obligatione, concedentes vobis in omnibus et singulis premissis, etiam si talia essent que mandatum magis speciale et speciálissimum desiderarent, plenum, liberum, amplum, generale ac speciale mandatum, cum omni qua decet plenitudine potestatis, attribuentes vobis omnes vices et voces nostras et totum ac plenum posse ac amplam, liberam et omnimodam potestatem et facultatem nostro nomine omnia et singula supradicta cum dependentibus, emergentibus et connexis exequendi, firmandi et concludendi ac denique eam ipsam potestatem et facultatem, quam nos habemus haberemusque, si presentes essemus, et omne id et totum quod per nos si talibus interessemus melius agi et exequi posset, promittentes ac jurantes tactis manibus corporaliter Scripturis, sub fide legalis Regis, Nos habituros rata, accepta, grata et firma que in supradictis per vos, nostro nomine, conclusa, firmata, promissa, obligata et conventa fuerint, et ea comprobaturos et observaturos et observari facturos, nec ullo pacto, ratione vel causa directe vel indirecte aut aliquo quesito colore ulla in re contraventuros aut contraveniri passuros, supplentes de nostra dominica potestate omnem defectum, qui forte in hoc mandato esse pretendi posset, volentes in eo haberi pro suppletis et intellectis omnes clausulas, pro majori corroboratione ipsius, que in eo exprimende forent, quod fieri fecimus in fidem et testimonium omnium premissorum nostro sigillo pendenti munitum. Dat. in terra nostra Fogie, die XXVI[ta] mensis novembris M CCCC LXXIIII.

REX FERDINANDUS *(paraphe).*

(Repli :) Registrata in cancellaria penes cancellarium { in registro Privilegiorum Curie VIII°.

(Trou de l'attache du sceau.)

III.

Pouvoirs d'Alphonse d'Aragon, duc de Calabre, conférés à Frédéric d'Aragon et à l'évêque de Capaccio.

1474, 28 novembre, Cassano.

Alfonsus de Aragonia, regius primogenitus, dux Calabrie et vicarius generalis, etc. Cum multa et maxima a vobis ill^{mo} et car^{mo} fratre nostro don Frederico de Aragonia et reverendo in Christo patre Francisco, episcopo Caputaquensi, paterno secretario et oratore ac nostro consiliario dilectissimo seu vestrum altero, agenda, capitulanda et concludenda sint regio paterno nomine cum ill^{mo} et potentissimo principe et domino Carolo, duce Burgundie, patre nobis carissimo seu cum alio quocumque ejus nomine tam super re matrimonii feliciter inter vos dictum ill^{mum} fratrem nostrum, ex una parte, et ill^{mam} dominam Mariam[1], ejusdem ill^{mi} domini ducis Burgundie filiam, contrahendi, ex altera parte, quam super aliis rebus, que inter regiam paternam Majestatem et prefatum ill^{mum} dominum ducem tractantur et agitantur, seu quas tractari, agitari et concludi oportebit et contingerit, in quibus rebus pro eorum firmiori et efficaciori conclusione ac perfeccione forte opus erit auctoritatem, approbacionem, ratificacionem et confirmacionem nostram adhiberi, neque id ab re quidem, cum ejusmodi esse poterunt convenciones, pacta et mutue obligaciones inter eamdem Regiam paternam Maj^{tem} et ipsum ill^{mum} dominum ducem super rebus inter eos contrahendis ut eciam a nobis tamquam primogenito in rengno[2] approbari et confirmari habeant. Eam ob rem intendentes, ymmo cupientes cum votis regie paterne Majestatis nos semper reddere conformes eisque, quantum in nobis est, ut obsequentissimus filius, obsequi et obtemperare, ex nunc quibuscunque capitulis, pactis, promissionibus, convencionibus et obligacionibus per vos in solidum, seu per vestrum alterum, nomine Regie paterne Majestatis vel nostro nomine faciendis, dicto ill^{mo} domino duci Burgundie, tam ex causa dicti matrimonii quam aliqua quacunque, scienter assentimus, et ad majorem firmitatem et robur eorumdem

1. Mot qui semble écrit après coup.
2. *Sic.*

ac earum, utque illa pacta et capitula ac obligaciones liberius et cum ampla et omnimoda potestate et auctoritate facere, exequi et complere possitis tenore presentium, nostra ex certa sciencia et omni meliori via et modo quibus possumus et valemus, vos eosdem ill^mum don Fredericum de Aragonia, fratrem nostrum, ac vos Franciscum de Bertinis, episcopum Caputaquensem, regium paternum consiliarium, secretarium et oratorem, et quemlibet vestrum in solidum, de quorum fide, virtute, probitate et animi integritate plene confidimus, et procuratores, mandatarios et nuncios speciales, et ad infrascripta generales, ita quod generalitas specialitati non deroget, nec contra, facimus, creamus, constituimus et ordinamus ad promittendum et obligandum nostro nomine et pro nobis in quibuscunque capitulis, pactis, convencionibus et obligacionibus, quas conjunctim et divisim una simul vel separatim nomine Regie paterne Majestatis faciendis cum eodem ill^mo domino duce, tam super re matrimonii predicti seu ejus occasione, quam super alia quacunque, quantumvis magna et maxima, de cujusvis inportancie fuerint, eciam si de tenore dictarum obligacionum et promissionum oporteret hic fieri mencionem specialem, nos esse et fore observaturos et plene adimpleturos, omni futuro tempore, realiter et omni effectu totum id et quicquid per vos aut vestrum alterum simul vel divisim promissum, pactatum, conventum, capitulatum, concordatum, juratum et obligatum fuerit eidem et cum dicto ill^mo domino duce Burgundie aut alio quorumque[1] ejus nomine, et propterea quecunque juramenta prestandum et obligationes quaslibet nostro nomine faciendum, pro cauthela ipsius ill^mi domini ducis et eorum quorum interest et interesse poterit in futurum, dantes, tribuentes et concedentes vobis et cuilibet vestrum auctoritatem et posse plenum quo in predictis et circa ea cum dependentibus, emergentibus et congnexis[2] facere, promittere, jurare et obligare possitis, et omnia et singula que nos ipsi, si presentes essemus, facere, promittere, jurare et obligare possemus et valeremus, promittentes et jurantes ad dominum Deum ejusque sancta quatuor Evangelia, nostris manibus corporaliter tacta, nos habituros ratum, gratum, validum atque firmum quicquid per vos seu alterum vestrum in premissis actum, factum, promissum, juratum et obligatum extitit et eisdem ullo umquam[3] tempore contra-

1. *Sic.*
2. *Sic.*
3. *Sic.*

dicere, facere, opponere vel venire, de jure vel de facto, directe vel indirecte, palam quolibet vel occulte, aut alio quovis quesito colore, sub ypotega[1] et obligacione omnium bonorum nostrorum presentium et futurorum. In cujus rei testimonium presentes fieri jubximus[2] mangno[3] nostro pendenti sigillo munitas. Dat. in castro Cassani, die XXVIII novembris M° CCCC LXXIIII.

ALFONSUS *(paraphe).*

Dominus Dux mandavit michi, Antonio Gaczo.

(Attache de soie jaune et rouge, sceau disparu.)

1. *Sic.*
2. *Sic.*
3. *Sic.*



LA MONNAIE ROYALE

DEPUIS LA RÉFORME DE CHARLES V

JUSQU'A LA RESTAURATION MONÉTAIRE PAR CHARLES VII

SPÉCIALEMENT DANS SES RAPPORTS AVEC L'HISTOIRE POLITIQUE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AFFAIBLISSEMENT.

Quand mourut Charles V, la France jouissait depuis quinze ans (1365-1380) des bienfaits d'un système monétaire parfaitement stable[1]. La pièce d'or, au titre de fin, était ce joli « denier aux fleurs de lis », autrement dit *franc à pied*, qui représente le roi debout sous un dais, dans un champ de fleurs de lis sans nombre; il valait exactement une livre tournois[2]. Le *gros tournois*, de type traditionnel, était aussi de métal fin[3]; il courait pour 15 deniers

1. E. Bridrey, *la Théorie de la monnaie au XIV° siècle. Nicole Oresme, étude d'histoire des doctrines et des faits économiques*, p. 506 et suiv. et tableau à la fin.

2. Franc à pied. Hoffmann, *Monnaies royales de France*, pl. XXIV, fig. 2. Taille : 64 au marc (3 gr. 82). Titre : 24 karats (or fin). Cours : 20 s. t.

3. Le titre ou aloi des monnaies, — on disait la loi, — que nous calculons en millièmes, s'évaluait pour l'or en *karats* ou vingt-quatrièmes, soit 24 karats au fin, et pour l'argent en *deniers* ou douzièmes, soit 12 deniers au fin, le denier pouvant se subdiviser en 24 grains (288 au fin). J'ajoute que : 1° c'est là un emploi du mot *denier* qu'il ne faut pas confondre avec les autres acceptions, pièce sonnante, poids ou monnaie de compte, et le chiffre de deniers exprimant le rapport au fin pourra être suivi d'un autre chiffre accompagné du mot *gr.* signifiant *grains* (non pas « gramme », comme lorsque « gr. » désigne un poids); 2° le fin au moyen âge n'est autre que l'*argent le roi* au 23/24; le mot « argent fin » sous-entend toujours cette petite restriction et n'aura pas d'autre sens dans notre article. Les titres que nous donnons en millièmes à la suite du nombre de deniers sont à réduire en conséquence.

tournois ou 12 deniers parisis[1]; il était accompagné d'un *denier blanc*, au tiers de fin, de même poids, soit 5 deniers tournois ou 4 deniers parisis de cours[2]; les *deniers parisis*[3], *tournois*[4], au sixième de fin, et les *mailles*[5] formaient la base du système. Cette monnaie est dite au pied 24e[6].

Mais combien le gouvernement de Charles V avait eu de peine à maintenir cette situation! En temps de trouble, comme sous Jean le Bon, la monnaie se cache; on a beau la frapper, le numéraire fait défaut. La matière première se dérobe aussi; comme on a besoin d'en tirer de gros bénéfices, plus elle est difficile à se procurer, plus il faut en élever le prix d'achat. Billon, espèces : c'est partout la pénurie, partout la hausse. Ces inconvénients, sous le règne réparateur de Charles V, n'existaient pas pour la même raison; croirait-on qu'ils se faisaient sentir néanmoins, quoique atténués[7]?

D'abord, la guerre avait recommencé et ne fut guère achevée avant la fin du règne. Puis le renforcement des monnaies, en demeurant stable, engendrait un certain exode de métal précieux à l'étranger, où il trouvait plus haut prix, et il arrivait que,

1. Gros tournois. Hoffmann, XXIV, 6. Taille : 96 au marc (2 gr. 55). Titre : 12 den. ou environ. Cours : 1 s. 3 d. t. = 15 d. t.

2. Denier blanc. Hoffmann, XXIV, 7. Taille : 96 au marc (2 gr. 55). Titre : 4 den. (0,333). Cours : 5 d. t.

3. Denier parisis. Hoffmann, XXIV, 8. Taille : 192 au marc (1 gr. 27). Titre : 2 den. (0,166). Cours : 1 d. p. = 5/4 d. t.

4. Denier tournois. Hoffmann, XXIV, 9. Taille : 240 au marc (1 gr. 01). Titre : 2 den. (0,166). Cours : 1 d. t.

5. Maille tournois. Hoffmann, XXIV, 10. Taille : 300 au marc (0 gr. 81). Titre : 1 den. 6 gr. (0,104).

6. Le *pied* exprimait la valeur nominale d'une masse de pièces de même type, dans laquelle entrait un marc d'argent le roi. Le pied se comptait de 5 en 5 sols tournois, 5 sous tirés du marc correspondant à la monnaie 1re, 10 sous à la monnaie 2e. La monnaie de saint Louis serait 12e, si ce mode de compter avait été connu dès cette époque, puisque le gros tournois ou sou se frappait à raison de 58, soit environ 12 fois 5 au marc. Ici le gros est tiré du marc de fin à raison de 96 fois 15 deniers de cours, soit 1,440 deniers ou 120 sous, ce qui donne pour le pied 120 : 5 = 24e. En calculant sur le blanc, il faut tenir compte du titre; 96 de ces pièces pesaient un marc avec l'alliage, mais le marc d'argent le roi en produisait trois fois plus, soit 288, c'est-à-dire pour 288 × 5 = 1,440 d. t. de cours comme ci-dessus. En général, toutes les pièces émises simultanément étaient sur le même pied, mais la règle n'est pas absolue.

7. Voy. E. Bridrey, *loc. cit.* Cf. A. Landry, *Notes critiques* sur cet ouvrage dans *Moyen-Age*, 2e série, t. XIII, 1909, p. 145, et compte-rendu de ces notes par A. Dieudonné dans la *Revue numismatique*, 1909, p. 512.

par le jeu naturel des lois économiques, les espèces monnayées elles-mêmes disparaissaient, remplacées par les pièces moins bonnes du dehors. Enfin, comme on ne démonétisait plus à plaisir, les refontes n'ajoutaient qu'un maigre contingent à l'apport des mines et du commerce. Pour toutes ces raisons, le prix du marc de matière première montait lentement, mais sûrement, le bénéfice de la frappe diminuait tous les jours. Certes, les avantages de l'ordre et de la confiance, qui renaissaient peu à peu, devant à la longue compenser largement quelques fuites, le plus sage aurait été de faire travailler les ateliers monétaires le moins possible : on eût choisi son heure et triomphé de l'offre. Par malheur, on ne s'y résignait pas, d'abord parce qu'on croyait que la frappe de l'argent était un signe de richesse, puis parce que nombreux étaient les intérêts particuliers qui vivaient de cette industrie.

Charles V, conseillé, dit-on, par Nicole Oresme, eut donc de grosses difficultés à surmonter; il leva, sans le consentement des États, de lourds impôts, mais il était résolu à conserver au royaume sa bonne monnaie, en titre, poids et cours, et il y parvint; il fit même des réserves en lingots. On peut juger si l'œuvre devait lui survivre longtemps.

Cependant, dans les premières années du règne de Charles VI, on ne toucha pas à l'édifice; une ordonnance du 1er octobre 1380[1] prorogea les édits et l'on continua à frapper les monnaies du précédent roi, sans qu'il nous soit possible de distinguer parmi ces dernières celles qui reviendraient à son successeur[2].

Les réserves de Charles V furent vites dépensées; puis, l'impopularité des fouages, illégalement maintenus jusque-là, ayant obligé le nouveau gouvernement à les supprimer, celui-ci se trouva dépourvu : on ne lui accordait pour les nombreuses dépenses d'une administration déjà centralisée qu'une aide d'une année. En 1381, à plusieurs reprises, nous voyons le roi et ses oncles livrer à la Monnaie une partie de leur vaisselle pour faire

1. L'ordonnance du 1er octobre 1380 n'est pas insérée au *Recueil des Ordonnances des rois de France*, mais nous la trouvons mentionnée dans un manuscrit que reproduit Saulcy (*Doc. inéd.*). Elle est d'ailleurs de peu d'importance, puisque, sauf avis contraire, la continuation de la frappe des monnaies antérieures au nom de « Charles » allait de soi. Comparez ce qui se passe à l'avènement de Louis XI, Charles VIII, Louis XII.

2. Voy. cependant F. de Saulcy, *Francs à pied de Charles V et VI*, dans l'*Annuaire de la Soc. française de numismatique*, 1873, p. 247.

des deniers d'or et des blancs[1]. Le duc d'Anjou, régent du royaume, rétablit de sa propre autorité une taxe sur les vins et denrées, et des soulèvements s'ensuivirent, notamment l'insurrection des *Maillotins*[2], mais, après la victoire de Rosebecque (1382), les Parisiens furent matés et leur défaite parut une excellente occasion de rançonner les villes. Le régime monétaire de Charles V dura encore deux ou trois ans, à la faveur de la paix ; la mauvaise administration des oncles du roi n'était pourtant guère favorable au maintien de la bonne monnaie.

Le 11 mars 1385 (n. st.) fut inaugurée une nouvelle émission. Des types furent créés, dont s'enrichit l'histoire de la numis-

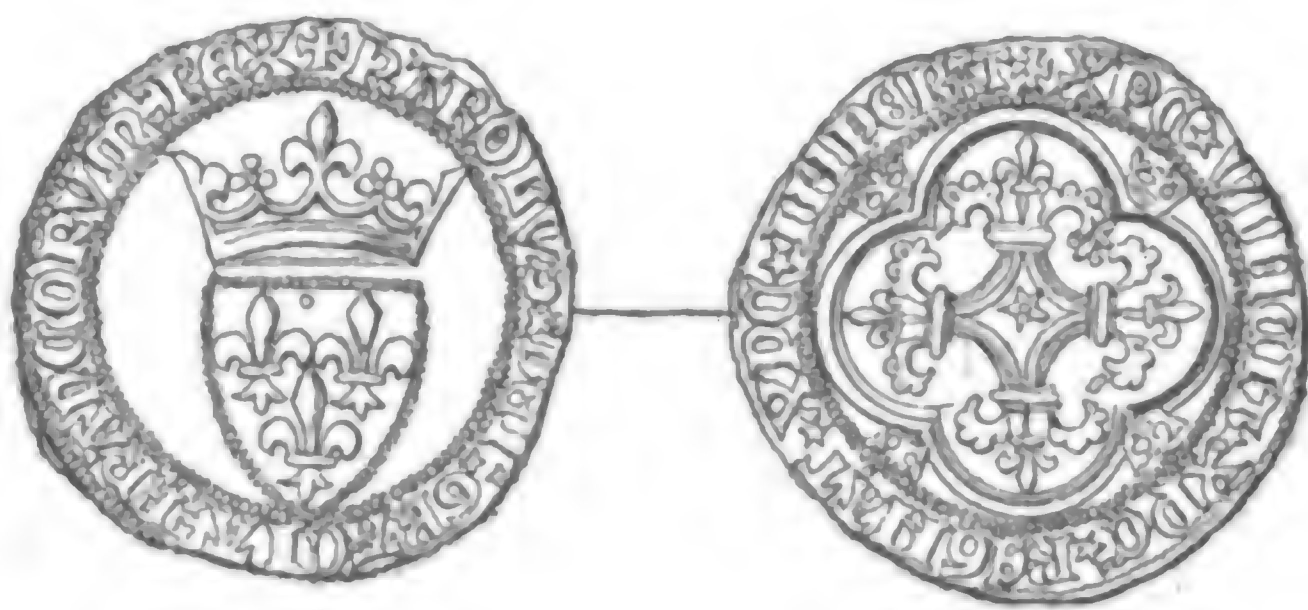


FIG. 1. — ÉCU D'OR DE CHARLES VI.

matique. L'écu à la couronne[3], premier exemple d'écu surmonté d'une couronne dans nos séries[4], n'était pas si élégant de dessin

1. 23 avril, 25 avril, 10 août 1381. — Les oncles du roi se firent payer. Le 16 avril, il est permis aux ducs de Bourgogne et de Bourbon de faire frapper à leur profit de la monnaie royale, et le 5 août même licence est donnée au duc d'Anjou pour 2,500 marcs d'or et 20,000 marcs d'argent. C'est ainsi que le roi s'acquittait souvent envers ses créanciers : je trouve même permission accordée au maréchal de Sancerre (15 août 1381), au sire de Budos (1382). Ces textes et tous ceux sur lesquels nous nous appuierons sans donner de références se trouvent rangés par ordre chronologique, soit dans le *Recueil des Ordonnances des rois de France*, soit dans Saulcy, *Recueil de documents relatifs à l'histoire des monnaies frappées par les rois de France*, 4 vol., dont le premier est dans la *Collection de documents inédits sur l'hist. de France*, dont le tome II (Charles VI, Henri V, Henri VI), imprimé à Caen chez H. Delesques, le tome III (Charles VII), à Mâcon, chez Protat, ont paru en 1887 et 1888.

2. Sur tous ces faits, voy. F. Mirot, *les Insurrections urbaines au début du règne de Charles VI (1380-83)*. Paris, 1906.

3. Hoffmann, XXV, 1.

4. Voy. une note de M. Prinet, *Armoiries couronnées*, dans la *Revue archéologique*, 1909, t. II, p. 370 (cf. *Revue numismatique*, 1910, p. 106).

que le denier aux fleurs de lis; mais il faut reconnaître que ceux qui le choisirent eurent la main heureuse, car sa fortune fut grande et il resta, sauf quelques éclipses et de légères modifications, la pièce d'or de la monarchie jusqu'à Louis XIII, c'est-à-dire jusqu'à la création du louis. En même temps, le type traditionnel du châtel tournois, ce vestige de l'esprit conservateur du gouvernement de Charles V, était abandonné sans retour; trois fleurs de lis pour le double, deux pour le denier, une pour la maille[1], constituaient à la monnaie noire une figuration simple et parlante qui l'orientait dans une voie nouvelle.

Du point de vue de l'histoire monétaire, nous voyons que deux faits caractérisent l'émission de 1385 : la suppression de l'équivalence de la pièce d'or à la livre de compte et la renonciation à la frappe de l'argent fin. De ces deux faits, une double interprétation est possible. Ou bien on admettra que le roi voulut en finir avec un état de choses qui, en identifiant la pièce d'or à l'unité de compte, gênait sa prérogative de taxer à son gré les monnaies, et on dira aussi qu'il cessait la frappe de l'argent fin comme trop peu lucrative pour ses besoins croissants. Mais on peut soutenir, d'autre part, que le moment était venu de modifier le rapport légal des métaux précieux et que la plus faible hausse de prix du marc d'argent, succédant aux « crues » du règne de Charles V, suffisait à condamner l'argent fin. Entre ces deux systèmes d'explication, soit par l'arbitraire royal, soit par le libre jeu des lois économiques, aucun n'est sans doute à exclure tout à fait, mais je crois que la première vaut surtout pour l'or et la seconde pour l'argent[2].

1. Hoffmann, XXVI, 31; XXVII, 38, 41.

2. Le rapport légal de l'or à l'argent ressort de l'examen des conditions d'une émission, mais le rapport commercial, ou ce que nous en pouvons connaitre, c'est-à-dire la variation des prix du marc payés aux Monnaies pour l'un et l'autre métal, n'est pas facile à établir dès qu'on veut le serrer de près. Les listes que reproduit Saulcy ne maintiennent souvent d'une émission à l'autre qu'un seul chiffre au-dessus duquel il arrivait que le maitre fût obligé de contracter marché, sans que la cote officielle enregistre ces variations, du moment que les espèces et le rapport légal restent les mêmes. Bref, nous n'avons là que les points de départ et d'aboutissement des cours. C'est ainsi qu'entre 1365 et 1385, aucun prix intermédiaire n'est enregistré par les manuscrits (Saulcy, *Doc. inéd.*, t. I, p. 14-63). Le recueil des Ordonnances nous donne parfois des indications, soit dans le texte soit extraites des tables dressées par Souchet de Bissaux et Le Blanc. Encore ne savons-nous pas toujours à quelle sorte de prix nous avons affaire, heureux quand nous renseigne la

Parlons de l'or d'abord, c'est-à-dire de son rapport à l'autre métal ; Charles V, soit parce que l'offre et la demande de l'orfèvrerie ne balançaient pas celle du monnayage également pour les deux métaux, soit qu'il voulût anticiper sur la marche prévue des cours, avait établi à l'émission de 1365, entre l'or et l'argent, un rapport légal de 10,66 que nous soupçonnons avoir été inférieur au rapport commercial[1] ; mais, si la circulation avait dû en souffrir, nous verrions quelquefois, malgré les édits, le franc donné pour une valeur supérieure à une livre dans cette période, ce qui ne paraît pas s'être produit[2] ; d'ailleurs, la diffé-

mention : *marcha argenti albi*, ou *marc esloyé à la loy des blancs*, et *marcha argenti nigri*, ou *marc esloyé à la loy du noir*. L'interprétation même de ces formules n'est pas sans soulever quelques difficultés, mais, quoi qu'il en soit, le vrai prix de l'argent est celui qui correspond à la frappe des gros et c'est celui qu'il faut dégager. Telles sont les données d'après lesquelles nous avons composé le tableau ci-dessous :

	Or.	Marc d'argent fin pour pièces à			
		12 d.	6 d.	4 d.	2 d.
1361	60 l.	5 l.	»»	»»	»»
1365	62 l. 10 s.	(5 l. 5 s.)	»»	»»	5 l.
1369, déc.	63 l.	5 l. 15 s.	[5 l. 10 s. 6 d.]	5 l. 9 s.	»»
1381, janv.	»»	»»	»»	»»	5 l. 8 s.
1385	65 l. 10 s.	[6 l.]	5 l. 16 s.	»»	5 l. 12 s.

Nous tenons à ce prix de 6 livres. On nous objectera qu'il est fictif, puisqu'en 1385 on ne frappe plus de gros ; je répondrai : 1° qu'il ressort des grandes lignes du tableau ; 2° que le prix du marc d'argent n'a pas pu ne monter que d'un sou depuis 1369. Tout cela nous engage à accepter comme terme de comparaison un chiffre voisin de 6 livres en 1385. Dès lors, en comparant les deux premières colonnes, on voit que le rapport des métaux précieux a varié de 1361 à 1365, 1369 et 1385 comme 12 ; 11,9 ; 10,95 ; 10,91. L'or avait donc continué à monter moins vite que l'argent, autrement dit à baisser.

1. Il faut savoir qu'une première fois, en 1361, Charles V avait établi un rapport légal de 12, conforme au rapport commercial du moment, et qu'on s'en était mal trouvé ; à la réforme de 1365, on pensa peut-être qu'il serait sage de devancer le mouvement et que les prix commerciaux rejoindraient le prix légal ; en effet, le rapport continua à se modifier dans ce sens, mais cela ne fut-il pas cause de cette fâcheuse hausse de 10 sous du marc d'argent entre 1365 et 1369 ? M. Bridrey ne me paraît pas s'être posé la question (*Nic. Oresme*, p. 546-553).

2. Dans les comptes de l'époque que j'ai pu consulter (B. Prost et H. Prost, *Inventaires mobiliers et extraits de comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois*, p. 77, 110, 128, 134 ; Douët d'Arcq, *Comptes de l'hôtel des rois de France*, p. 2, 193 ; le même, *Comptes de l'argenterie*, t. II, p. 113),

rence allait s'atténuant : comme il restait encore de la marge, les conseillers de Charles VI crurent possible d'élever légèrement le rapport légal de 10,66 à 10,79 et d'augmenter par ce moyen le seigneuriage[1] sur l'or. Grâce à cette mutation, celui-ci fut porté de 30 sous à 40 sous le marc[2]. C'était supprimer l'équivalence du denier d'or à la livre.

A la vérité, il ne semble pas que l'assimilation de la pièce d'or à la livre tournois méritât d'être respectée comme un avantage décisif. De pareilles équivalences (et celle-ci n'intéressait pas même ceux qui comptaient en parisis[3]) n'ont jamais pu se maintenir sous le régime de la monnaie de compte. Pas plus que le gros de saint Louis n'était resté un sou, le denier d'or de Charles V ne devait demeurer une livre. Instabilité du rapport de l'or à l'argent[4], augmentation de prix du métal précieux — comme de toute marchandise — due au développement de la civilisation[5], ou nécessité inéluctable des conditions du mon-

je vois que le franc est uniformément compté pour une livre tournois (ou 16 s. p.) de 1380 à 1385. Une fois, dans le premier de ces comptes, est inventorié un petit trésor de francs déclarés inégaux de valeur intrinsèque, soit pour leur poids, soit pour leur titre, et ce ne sont pas les meilleurs qui sont surélevés, mais au contraire les moins bons qu'on déprécie (p. 180). On trouve dans Saulcy (*Doc. inéd.*, t. I) ce qui s'appelait des calculs *d'empirance*, usités par les changeurs pour déterminer avec une grande précision la quantité de fin des monnaies d'or en cours et particulièrement celle des francs à pied (p. 73). Il est évident que les lots de ces monnaies ainsi triées ne se comptaient pas tous au même prix; puisque l'empirance était un rapport qui se calculait par un compte de livres, sous et deniers (autrement dit par 240mes), les pièces dont l'empirance était comme 1,5; 4; 8 et qui équivalaient théoriquement à une livre devaient être estimées à des cours variant en deniers ou 240mes de livres comme 1,5; 4; 8. Mais savons-nous quelles étaient celles qui valaient une livre? Les meilleures ou les moins bonnes? D'après ce qui vient d'être dit, il ne semble pas qu'une prime fût attribuée aux meilleures à cette époque.

1. Il faut déduire les frais de main-d'œuvre ou *brassage* et le bénéfice du maître; mais, abstraction faite de ces différences, le rapport reste le même.

2. Voici le calcul :

Charles V. Or, 62 l. 10 s. d'achat, 64 l. de cours, bénéf. : 30 sous.

1385. Or, 65 l. 10 s. d'achat, 67 l. 10 s. de cours, bénéf. : 40 sous.

3. Dans le système parisis, le franc valait 16 s., le parisis étant au tournois comme 5 à 4.

4. Ainsi, chaque fois que varie le rapport des métaux, il devient nécessaire de diminuer en titre ou en poids, ou d'élever de cours une des deux monnaies, parfois toutes les deux, l'opération inverse étant beaucoup plus malaisée.

5. Pour nous, modernes, l'augmentation des prix est synonyme d'avilisse-

nayage[1], quelle que fût la raison, aucune force ne pouvait arrêter dans son essor la monnaie de compte. Je doute seulement que le roi fût contraint à cette mutation par la force des choses dès l'époque de 1385. De fait, si le franc d'or était supprimé, l'écu qui le remplaçait était une pièce à peu près similaire, puisque, si on augmentait la valeur de cours (22 s. 6 den. t. au lieu de 20 sous), on renforçait le poids[2].

La suppression de l'argent fin s'imposait au contraire, mais peut-être est-ce parce que la mauvaise gestion des affaires ne l'engageait pas à se montrer qu'il devenait cher, et en tout cas l'objectif du pouvoir aurait dû être de le remettre en honneur le plus tôt possible, tandis qu'on y renonça tout de bon. La nouvelle pièce, l'écu dit *guénar*[3], au cours de 10 deniers tournois, n'était pas un gros, mais un blanc[4], au demi fin. En le

ment du métal précieux, puisque donner une plus grande quantité de métal pour le même objet c'est abaisser la valeur de ce métal, mais au moyen âge, où intervenait une commune mesure, la monnaie de compte, l'argent pouvait augmenter de valeur comme toute marchandise, en fonction de cette commune mesure, le mouvement était seulement ralenti par la hausse des prix.

1. Le roi tirait de la frappe des monnaies d'or et d'argent un certain bénéfice, quelque réduit qu'il pût être : par suite, le prix du marc brut tendait toujours à rejoindre celui du marc monnayé en ne laissant d'autre intervalle que celui correspondant aux frais de la main-d'œuvre; chaque fois le roi, obligé de subir un prix d'achat plus fort, élevait le rendement et ainsi de suite. Je crois que cette seule cause aurait suffi à élever graduellement le prix du marc (le colonel M. de Vienne lui a attribué une importance excessive sous Philippe le Bel). Ce qui prouve que c'était là un cercle vicieux, c'est que les économistes modernes se sont empressés d'en sortir en déniant à l'État tout bénéfice sur la monnaie d'or et d'argent; seule l'émission de la basse monnaie est fructueuse; mais au moyen âge la police du marché n'était pas assez stricte ni les frontières assez délimitées pour qu'une monnaie fiduciaire comme notre billon fût possible.

2. Écu d'or à la couronne. Taille : 60 au marc (4 gr. 07). Titre : 24 k. Cours : 22 s. 6 d. t. ou 18 s. p. (une taille de 60 au marc au lieu des 64 du franc à pied aurait dû donner 21 s. 4 d. t. de cours). — Sur l'écu, voy. F. de Saulcy, *les Écus d'or à la couronne de Charles VI et VII*, dans *Ann. de la Soc. fr. de numism.*, t. V, 1877, p. 143 (extrait des *Doc. inéd.*), et pour les variétés, mon article, *Récentes acquisitions du Cabinet des médailles*, dans *Rev. numism.*, 1911, p. 97 et suiv.

3. Blanc dit guénar. Hoffmann, XXVI, 22. Taille : 75 au marc (3 gr. 26). Titre : 6 d. (0,500). Cours : 10 d. t. On ignore d'où provient cette appellation de *guénar;* c'était vraisemblablement un nom propre d'homme. Il y eut aussi un demi-guénar (Hoffmann, XXVI, 25 et 26).

4. Dans la période qui commence, les termes de « gros » et de « blancs » feront fortune; ils seront même employés en monnaie de compte indépendam-

créant d'un poids et d'un titre meilleurs que le poids et le titre du blanc de Charles V, on ne réalisait pas un progrès, puisqu'il tenait lieu de la pièce supérieure : on se donnait du jeu pour les affaiblissements à venir.



FIG. 2. — GUÉNAR ET DEMI-GUÉNAR.

Enfin, on commit la faute de diminuer le poids des deniers parisis et tournois[1], c'est-à-dire de prélever davantage sur la petite monnaie des transactions journalières déjà si grevée[2].

ment des espèces pour désigner, le premier une somme de 20, le second une somme de 10 d. t.

1. Les petits parisis furent de 200 au marc au lieu de 192 et les petits tournois de 250 au lieu de 240.

2. La monnaie était mise sur le pied 25e au lieu du 24e; mais, ainsi que nous l'avons exposé, la chute était sensible. La simple mention du pied ne rend pas compte de toutes les données : on le verra bien lors de l'abandon du gros heaumé (note ci-dessous, 2e article) et même à la restauration de 1447 (2e article). — Voici en quels termes le *Religieux de Saint-Denis* (liv. VI, ch. I) apprécie l'émission de 1385 : « Regni Francie titulum longe lateque per orbem rex Karolus more predecessorum volens famosum reddere, ex auro atque argento monetam armis ejus et circumscripcione nominis insignitam statuit fabricari, edictali lege ubique precipiens ut in publicis commerciis ac rerum venalium foris teneret principatum. Utique etsi auctoritate ordinaria non negaverim id egisse, addam et laudabiliter; sed quod hac sola in regno uteretur, spretis aliis que priscorum regum adhuc tenebant ymagines (rejetant les autres monnaies qui portaient encore la marque des anciens rois), et quod genus aureorum erat ubique celebre (les francs à pied et peut-être les florins de Florence) sibi (= illi) monetarii persuaserunt, asserentes inde emolumentum maximum profuturum, sed revera in regnicolarum dampnum et gravamen. Nam ubique circumspecti, hoc presagientes futurum longe antequam promulgaretur publice voce preconia, ex pecuniarum habundancia jam tactu et usu pene consumptarum creditoribus suis satisfacere contendebant: sed inde accumulasse thesaurum doluerunt subito ab omnibus vilipensum nec alicujus

La mauvaise administration continua. Les armements qu'on faisait contre les Anglais, et qui ne se traduisaient que par d'effroyables dépenses sans résultat, épuisaient le trésor; le Languedoc, abandonné au duc de Berry, était pressuré. En 1388, le roi, déclaré majeur, remercie ses oncles et appelle les *Marmousets*, mais le goût du luxe, qui dominait à la cour, paralyse le bon vouloir de ceux-ci. La pompe funèbre de Du Guesclin, l'entrée à Paris de la reine Isabeau sont des occasions de frais inouïs[1].

C'est au passage des Marmousets que se rapporte une mesure qui marque un pas important dans la voie de l'organisation monétaire : l'institution des *points d'atelier*, dits points secrets, destinés à différencier les produits respectifs des vingt ateliers du royaume et à faciliter le contrôle de la gestion des maîtres[2]. Ce point, plein ou creux suivant les émissions, devait se placer au droit comme au revers sous la lettre dont la place, comptée du commencement de la légende, correspondait au numéro de l'atelier, savoir : 1re lettre, Crémieu; 2e, Romans; 3e, Mirabel[3]; 4e, Montpellier; 5e, Toulouse; 6e, Tours; 7e, Angers; 8e, Poi-

valoris reputatum. Quamvis eciam in regno affluencia omnium bonorum esset, qui tamen agriculture et mechanicis artibus inhyabant ex memorata pecunia abbhinc sibi non poterant victum cotidianum procurare, et dira fame eorum nonnulli periissent, nisi quam statuerat Karolus pater, ejus cursum habere aliquandiu permisisset. » Ainsi, le roi, à son ordinaire, en émettant une monnaie nouvelle, a prétendu abolir l'usage de toute autre, et comme d'ordinaire aussi il a dû se relâcher de cette prétention. Les gros tournois de Charles V (12 d. p.) et ses deniers blancs (4 d. p.) furent décriés en 1388 (même chronique).

1. De Barante (*Chronique des ducs de Bourgogne*, t. I, p. 259) raconte, d'après Juvénal et le *Religieux de Saint-Denis*, une anecdote curieuse. Voici le texte du premier : « Et fut lors advisé par le seigneur de Noviant, qui avoit la charge principale des finances, et autres du Conseil du Roy, qu'on ne garderoit point d'or monnoyé et que tout tantost fust amassé en gros lingots comme le faisoit faire le roi Charles cinquiesme. Et advisa ledict sire de Noviant qu'il feroit un cerf d'or pareil à la grandeur et corpulence de celui qui est au Palais entre deux piliers. Et fut commencé, et en fut fait la teste et tout le col et non plus » (cf. A. Blanchet, *Rev. numism.*, *Proc.-verb.*, 1910, p. LVII).

2. Pour plus de détails sur l'histoire des ateliers et de leurs marques respectives, voy. F. de Saulcy, *Éléments de l'hist. des ateliers monétaires du royaume de France* (renseignements extraits de ses *Doc. inéd.*, auxquels il vaut mieux recourir). Paris, Van Peteghem, 1877, in-4°; E. Faivre, *État actuel des ateliers monétaires français et de leurs différents*, 2e éd., avec *supplément*. Paris, Florange, s. d. (résumé puisé à bonne source).

3. Atelier plus tard transféré à Embrun, puis réinstallé à Mirabel, fixé à Montélimar en 1426.

tiers; 9e, La Rochelle; 10e, Limoges; 11e, Saint-Pourçain; 12e, Mâcon; 13e, Dijon; 14e, Troyes; 15e, Rouen; 16e, Tournai; 17e, Saint-Quentin; 18e, Paris; 19e, Saint-Lo; 20e, Saint-André-de-Villeneuve-lès-Avignon; ordre arbitraire, comme on voit, ou vaguement géographique. Nous ne possédons pas l'ordonnance qui le règle, et peut-être n'y eut-il pas, à proprement parler, d'ordonnance; c'était une pratique originaire du Dauphiné qu'on étendit à tout le royaume; toutefois, il faut reconnaître, par l'enchaînement du système, qu'il dut intervenir un acte d'initiative du pouvoir central, et cet acte est assigné par les seuls documents qu'on possède au 11 septembre 1389; il n'a jamais réglementé efficacement que l'or et l'argent, à l'exclusion de la monnaie noire[1]. Ainsi se réalisaient les progrès administratifs, à la veille des calamités qui allaient fondre sur la France. Celui-là fut, malgré la présence des Marmousets, l'occasion d'une légère accentuation dans l'affaiblissement de la monnaie.

En 1392, le roi devient fou. Ses oncles reprennent le pouvoir. Le duc Philippe le Hardi a bientôt pour successeur son fils Jean Sans-Peur, moins politique et plus violent que lui; il fait assassiner le duc d'Orléans, frère du roi, et l'on voit s'armer les deux factions rivales, Armagnacs et Bourguignons, qui vont se disputer le roi. La monnaie souffrait naturellement de cet état de choses : point de secousse violente, mais un dépérissement. De 1389 à 1414, l'écu d'or est un peu diminué de poids; au lieu de 60, on le frappe à 61 1/3, 62 et 64 au marc[2], de sorte qu'avec une valeur de compte supérieure, il ne pèse désormais pas plus que l'ancien franc de Charles V. Le guénar est diminué légèrement de poids et de titre : 5 den. 12 gr. et 5 deniers de fin au lieu de 6, et 80 au marc de taille au lieu de 75[3]. On passe ainsi du pied 25e de 1385 au pied 27e le 11 septembre 1389 et 32e le 20 octobre 1411.

1. Cette expression, pour désigner la petite monnaie d'argent saucé, vaut mieux que celle de « billon ». Au moyen âge, on appelle *billon* le métal brut, d'ordinaire saucé, destiné à être converti en espèces.

2. Savoir : 61 1/3 (3 gr. 99) le 28 février 1388 (n. st.); 62 (3 gr. 94) le 29 juillet 1394; 64 (3 gr. 82) le 20 octobre 1411. Au contraire des altérations de titre, les changements de poids, en principe reconnaissables d'eux-mêmes, n'étaient révélés par aucun différent.

3. Savoir : 5 d. 12 gr. le 11 septembre 1389 (les O longs sont remplacés par des o ronds; de plus, les points d'ateliers nouvellement institués servent de différent en fait); 5 d. (0,416) le 20 octobre 1411 (le point plein d'atelier est remplacé par un annelet).

Le 7 juin 1413, il y eut une réaction, au moment de la grande *Ordonnance cabochienne*[1]. Le gros d'argent fin reparut[2] tandis que la monnaie noire restait au pied 32ᵉ; mais cet essai ne dura pas; le gros dit *grossus*, du 3 novembre 1413, n'était plus qu'à 9 den. (3/4 de fin), titre racheté, il est vrai, par un poids plus fort[3], et le 4 juin 1414 on revenait à l'ancien guénar. Le roi avait mis ses joyaux en gage pour apaiser la révolte et employait maintenant l'argent à les racheter[4].

Après le désastre d'Azincourt, Bernard d'Armagnac, qui tient Paris, le roi et le dauphin, a recours aux expédients pour sou-

1. Voici le passage des Remontrances de l'Université et de la ville de Paris à Charles VI relatif aux monnaies (H. Moranvillé, dans *Bibl. de l'Éc. des chartes*, t. LI, p. 436) : « Item et n'est pas à oublier, comme depuis aucun temps en ça vostre monnoie est grandement [diminuée] en pois et en aloy, tant que ung escu est de mandre valleur deux solz qui ne souloit et [blans] (?) de mandre valleur chascune pièce d'un denier et maille ou environ, qui est en la fraude et [prejudice de vous] et de tout le peuple; car quant ung homme a vendu pour cent escus de denrées et ..... nouveaulx, il se treuve de ce de douze frans pour cent; ..... ainsi ce royaume est ..... toute bonne monnoie, car les changeurs et les Lombars cueillent tout le bon or et la b[onne monnoie] et font leur paiement en monnoie nouvelle. Et fault savoir par quel pourchas ceste monnoie est ainsi diminuée, combien que la commune renommée est que c'est par le pourchas du prevost des marchans et Michault Lailler, lesquelz ont attrait à eulx la congnoissance des monnoies et empeschié les autres maistres des monnoies que plus s'en meslent.

« Item et supposé que ceulx dont dessus est faicte mencion vous facent aucun prouffit d'aucune somme pour occasion de ladite diminucion, toutesfoiz se ne pourroit aucunement acomparagier à la grant perte et dommaige que vous et le royaume y avez, comme appert plus clerement par gens en ce congnoissans sera declairé. »

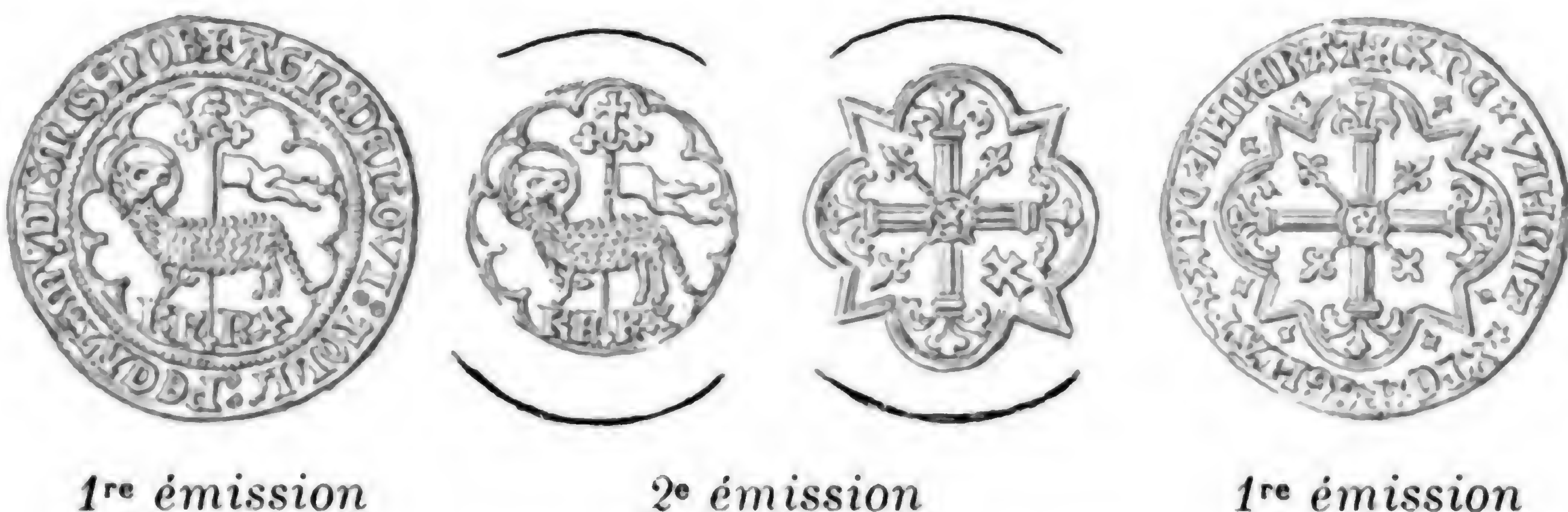
Ces accusations sont singulières. La dernière, dirigée contre le prévôt des marchands, n'est sans doute qu'une invention de l'esprit de parti. Quant aux écus de Charles VI, nous savons qu'ils avaient été diminués de poids, de sorte que tout vendeur recevait pour un même nombre d'écus moins d'or en proportion, non pas 2 s. p. (1/9) en moins par pièce, comme le prétend la Remontrance, mais 1/16, soit 1 s. p. 1/8 d'après les édits. Il se peut aussi qu'à la faveur des troubles le nombre des irrégularités augmentât, et nous savons que les changeurs étaient à l'affût des moindres défaillances de la fabrication, si même ils n'en étaient avertis en sous-main (voy. ce que nous avons dit de la recherche de l'empirance, p. 478, n. 2).

2. Gros aux fleurs de lis. Hoffmann, XXVI, 15. Taille : 84 au marc (2 gr. 91). Titre : 11 d. 16 gr. Cours : 20 d. t. Pied 29ᵉ. — Le 1/2 gros et 1/4 de gros de fin également prescrits par l'ordonnance n'ont probablement jamais été frappés (sur l'*Ordonnance cabochienne*, voy. le livre de M. A. Coville).

3. Grossus. Hoffmann, XXVI, 11. Taille : 65 au marc (3 gr. 76). Titre : 9 d. Cours : 20 d. t. Pied 29ᵉ.

4. Ordonnance du 20 juillet 1414.

tenir la guerre. Le 10 mai 1417, les écus sont supprimés et remplacés par les « agnels » ou *moutons* d'or, pièce plus menue, qui fait revivre pour un temps la livre monnayée, mais au titre



1re émission *2e émission* *1re émission*

FIG. 3. — MOUTON D'OR.

de 23 karats au lieu de 24[1]; les guénars sont mis à 4 deniers (tiers de fin)[2]; surtout le gros, qu'on ne frappait plus, mais dont

1. Mouton de Ch. VI. Hoffmann, XXV, 3. Taille : 96 au marc (2 gr. 55). Titre : 23 k. Cours : 1 l. t. Ainsi, le mouton a la valeur de compte de l'ancien franc et l'écu d'or, de valeur supérieure, en a le titre et le poids. C'est le troisième « mouton » des rois de France, le premier étant celui de Philippe le Bel et de Louis X (cet agnel dont on a attribué longtemps la création à saint Louis), le second celui de Jean II, le troisième celui de Charles VI, tous trois de poids et module différents. — Le *Religieux de Saint-Denis* se plaint de cette substitution d'une pièce de 16 s. p. à celle de 18 s. : trois agnels, dit-il, ne pesaient pas autant que 2 écus! Et après? Mais le *Bourgeois de Paris* est plus explicite. D'abord, dit-il, fut renouvelée la défense de marchander autrement qu'à sols et à livres. Or, les marchands, pour éviter la fluctuation des cours entre la conclusion d'une affaire et son règlement (sur les contestations qui en résultaient, voy. mes *Mél. num.*, t. I, p. 356 = *Rev. numism.*, *Proc.-verb.*, 1906, p. XCV), préféraient compter par espèces sonnantes, florins ou écus, surtout avec l'étranger, mais le roi n'admettait pas qu'on éludât ainsi la taxation des monnaies dont il prétendait rester maître; sans doute, en 1417, beaucoup avaient des marchés à régler à raison de tant d'écus, que les moutons ne pouvaient remplacer sans monnaie d'appoint : *inde iræ*. En second lieu, dit le *Bourgeois*, les moutons qu'on émettait à 16 sols parisis, pour remplacer la pièce de 18, n'en valaient pas plus de 11. Il exagère, du moins d'après nos sources. Le calcul du rapport des poids du fin de chaque espèce donne 3 gr. 82 : : 2 gr. 44 = 18 : : 14. Or, justement, le 17 août 1417, le roi accorde que les lettres de change tirées avant le 10 mai seraient acquittées à raison de 138 moutons pour 100 écus de 18 sols parisis, autrement dit à 13 sols parisis le mouton.

2. Le signe d'émission de ce guénar est : un point entre les deux fleurs de lis supérieures et au bout du bâton inférieur de la grande croix.

la place restait libre en attendant qu'il fût restauré, est remplacé par la *florette*, ainsi nommée de son type aux fleurs de lis, pièce de même poids que le guénar, double de cours et au titre équivoque de 8 deniers, sur laquelle va se porter la spéculation [1]. La monnaie était au pied 40e, elle n'y resta pas plus de cinq mois.

Lors de l'émission du 21 octobre 1417, la dernière qui ait été ordonnée pour la France entière à la veille du démembre-



Fig. 4. — Florette.

ment, le mouton n'est plus qu'à 22 karats [2]; le gros, dit florette, à 5 den. 8 gr., le guénar à 2 den. 16 gr. [3], le seigneuriage est de plus de 4 livres par marc d'argent (au lieu de quelques sous en 1385!), données qui correspondent au pied 60e. Arrivée à ce degré, avec une espèce qui prétendait au rôle de gros sans

1. Florette. Pied 40e. Hoffmann, XXVI, 17. Taille : 80 au marc (3 gr. 06). Titre : 8 d. (0,666). Cours : 20 d. t. (16 d. p.). Le 10 mai 1417, les petits parisis et tournois restent à 1 d. 12 gr., mais sont abaissés de poids (240 et 300 au marc).

2. Ce nouveau mouton, à 22 k., se distingue du précédent en ce que le pennon est recroisetté, outre qu'une des fleurs de lis de la rose du revers est aussi remplacée par une croisette (Hoffmann, XXV, 4).

3. Florette. Pied 60e. Taille : 80 au marc (3 gr. 06). Titre : 5 d. 8 gr. (0,444). La nouvelle florette et le nouveau guénar se distinguent des précédents en ce que la croisette initiale hospitalière est remplacée par une croisette bâtonnée. Ici commence l'histoire des nombreux différents de la florette, sur lesquels voy. comte de Castellane, *les Gros de 20 deniers tournois, dits florettes, frappés par Charles VI et par le dauphin au nom de Charles VI*, dans *Ann. de la Soc. fr. de numism.*, 1894, p. 1 et 57. Cet excellent article nous a été on ne peut plus précieux, ainsi que de nombreuses notes manuscrites accompagnées des obligeants conseils de l'auteur : nous lui en sommes sincèrement reconnaissant.

même atteindre le demi fin et des blancs à peine supérieurs au sixième de fin (je ne parle pas de la monnaie noire, qui était moitié moindre que ceux-ci et moitié moindre que ce qu'elle avait été en 1385[1]), la situation monétaire devenait franchement mauvaise. Elle devait empirer bien davantage.

Le 4 septembre, Henri V était débarqué en Normandie et, pour affirmer sa prise de possession, avait frappé à Caen un guénar à son nom, conforme pour le reste aux ordonnances royales[2]. En même temps, la question du *droit de monnaie* prenait, avec l'accaparement du roi par les Armagnacs et leur hostilité systématique au duc de Bourgogne, un aspect inattendu.

Il y avait longtemps que les intrigues de ce puissant prince inquiétaient les conseillers de la couronne[3]. Philippe le Hardi, fils de Jean le Bon, en recevant le duché de Bourgogne, n'avait pas hérité les droits monétaires de la précédente dynastie ducale; à Dijon (et Chalon sa succursale), qui était de son apanage, à Mâcon, dont il acquit le comté, le duc était obligé de laisser monnayer les officiers du roi. Il le souffrait donc, non sans protester, faisait rédiger par ses gens des mémoires auxquels on faisait la sourde oreille; il ouvrait ou remettait en activité à son nom des ateliers en terre d'Empire : à Auxonne (1387), à Cuisery (1412), à Saint-Laurent-lès-Chalon (1411), en face de Chalon, mais de l'autre côté de la Saône, dans la comté; il créait une Chambre des comptes de Bourgogne (1386).

1. Le titre des parisis et des tournois (mêmes poids) tombe à 1 denier de loi.

2. C'est le Hoffmann, XXIX, 9. Cf. Castellane, *Demi-gros de Henri V d'Angleterre frappé à Caen*, dans *Rev. numism.*, 1895, p. 557. Premier stade de la monnaie de Henri V, pareille à celle de Charles VI, sauf le nom *Henricus Francorum rex*.

3. L'histoire des prétentions monétaires des ducs de Bourgogne de la seconde race, qui commence ici, a été esquissée d'abord dans l'*Essai sur les monnaies des ducs de Bourgogne*, par A. de Barthélemy, reprise ensuite et exposée avec une clarté décisive par le colonel M. de Vienne, *la Fin du monnayage féodal en France*, dans *Mém. de l'Acad. de Stanislas* (Nancy, 5e série, t. XV, 1898, p. 42 et suiv.). Mais, déjà, dans les textes réunis par Barthélemy, on voit bien qu'il n'y en a pas un seul qui fasse allusion à la frappe d'une monnaie au nom ou aux armes du duc dans les limites du royaume. C'est ainsi que des monnaies, même avec le seul nom de *Dux*, sans *Comes*, doivent être attribuées à l'atelier d'Auxonne, suivant l'usage médiéval de donner au prince son titre le plus élevé, contrairement à ce qu'a admis Poey d'Avant (*M. féod.*, t. III, p. 204).

Au reste, le monnayage royal de cette région fut peu actif au commencement du règne de Charles VI; faute de trouver un maître (1389), on était réduit à exploiter en régie l'atelier de Dijon et de Chalon, sa succursale des temps de foire, et à fermer Mâcon (1413).

Aux environs de 1417 s'ouvre une tout autre période. La monnaie va devenir onéreuse sans doute aux transactions, mais par contre singulièrement profitable aux détenteurs du droit monétaire, et le duc Jean aurait voulu être détenteur de ce droit. Loin de traiter avec lui, le parti d'Armagnac fait ordonner par le roi le 14 juillet la fermeture de l'atelier de Dijon; la situation des officiers de la couronne n'y était plus tenable. Alors le duc de Bourgogne se saisit de l'atelier pour le rouvrir le 13 octobre, — au nom du roi mieux informé s'entend, — et continua la fabrication en retenant les profits. Il mit aussi la main sur l'atelier de Troyes en Champagne, dont les comptes seront rendus à Dijon jusqu'au 11 mai 1418[1].

Les événements se précipitaient. Le 2 novembre 1417, le duc de Bourgogne va à Tours, d'où il enlève la reine Isabeau, exilée par le dauphin et les Armagnacs. Il la conduit à Chartres. Là elle se déclare régente et envoie tenir à Amiens, en vertu des pleins pouvoirs que le roi lui avait donnés jadis puis retirés, une cour souveraine en remplacement de celle de Paris : c'est par le soin de cette cour que furent frappées quelques florettes, reconnaissables à un point secret sous la troisième lettre, au profit d'Isabeau[2]. Quant à la reine, elle se rendit directement de Chartres à Troyes par Sens. Le dauphin répondit (6 novembre) en se faisant nommer lieutenant général du royaume. Mais Jean Sans-Peur ne songeait plus à s'arrêter dans la voie de la rébellion. Le 18 décembre, il provoquait, chose inouïe, une association de ses monnayeurs de la comté d'Empire avec ceux de

1. Le duc de Bourgogne a dominé l'atelier de Troyes d'août 1417 (Boutiot, *Hist. de Troyes*, t. II, p. 361-362) à la fin de mai 1418 (ou peu après), époque où le gouvernement d'Isabeau restauré eut qualité pour en obtenir la remise. Mais, lorsque Jean Sans-Peur arriva, il trouva des fabrications qui n'avaient pas encore été transmises à la Cour des monnaies à partir du 16 mai 1417, et inversement, quand il se retira, les comptes ne lui avaient été rendus que jusqu'au 11 mai : de là ces deux dates extrêmes dans les registres de Dijon.

2. Coll. Castellane, *Catalogue de vente* (avril 1886), n° 296. Ce n'est d'ailleurs qu'une conjecture due à l'examen du style.

Dijon et Mâcon et en conséquence mettait de sa propre autorité le guénar au titre de 3 deniers, qui était celui d'Auxonne[1] : affaiblissement de 4 à 3 qui n'a rien d'extraordinaire, puisque le roi avait lui-même abaissé le titre à 2 den. 16 gr., mais qui prouvait que le duc entendait suivre sa voie.

En janvier 1418 (n. st.), la reine se rencontre avec le duc Jean à Troyes où, par lettres du 6, elle le crée gouverneur général du royaume; ils établissent dans cette ville le siège de leur gouvernement, un parlement, une chancellerie et une Cour des monnaies. Ces lettres étaient nulles, puisque le dauphin, qui avait la délégation du roi, avait révoqué les pouvoirs de la reine; cependant, le duc recherchait ainsi un semblant de légalité pour couvrir son usurpation. Isabeau lui faisait don, pour un an, *des profits* des Monnaies de Troyes, Châlons-sur-Marne (atelier créé après 1389)[2], Mâcon et Dijon : cette délégation lui était concédée à titre de compensation et d'indemnité pour les sacrifices consentis par lui au bien public. Il lui était permis de frapper à « tel pié, poix et aloy que bon lui semblera », mais nullement à un autre *coin* ou *karactère* que celui du roi. Presque aussitôt, le duc en prenait texte pour faire franchir le pas à la monnaie du duché qui, de supérieure qu'elle était demeurée à celle du reste du royaume, se mit à la précéder dans l'affaiblissement. Ce fut le pied 64e avec une florette de 5 deniers (au lieu de 5 den. 8 gr.) et un guénar de 2 den. 12 gr. (2 den. 16 gr. en France)[3].

Le 29 mai 1418, les Bourguignons, introduits par Perrinet Leclerc, rentrent à Paris et s'emparent du roi, le dauphin s'enfuit, les Armagnacs sont massacrés. Le dauphin gagne Bourges,

1. Cf. le *Cahier de délivrances de la monnaie d'Auxonne en 1417*, publié avec commentaires par MM. Caron, Soullard, Castellane et Dieudonné, dans *Rev. numism.*, 1907, p. 107 et suiv., et *Proc.-verb. de la Soc. fr. de numism.*, même *Revue*, 1907, p. II. — La florette ne fut pas frappée. Pied 53e.

2. Châlons-sur-Marne succédait à Sainte-Menehould, atelier ouvert en 1392. Il ne faut pas le confondre avec Chalon-sur-Saône, qu'on ne cite pas d'ordinaire parce que ce n'était qu'une succursale de Dijon pour les périodes de foire.

3. Florette. Pied 64e. Taille : 80 au marc (3 gr. 06). Titre : 5 d. (0,416). Le classement des monnaies à l'atelier de Dijon n'est pas aisé. Il est probable, toutefois, qu'on doit attribuer au pied 64e une florette qui a un point secret sous la première lettre de la légende (différent pris abusivement par le duc pour l'atelier de sa capitale).

dont la Monnaie, — qui avait autrefois fonctionné[1], — est aussitôt rouverte; là il se qualifie lieutenant, puis régent du royaume, et au mois de septembre il institue une Chambre des comptes et une Cour des monnaies. Il possédait déjà le Dauphiné par droit de naissance et, en vertu des contrats qui liaient cette province à la couronne, il avait reçu du roi la permission d'y monnayer[2]. Peu à peu, les provinces du centre, de l'ouest et du midi reconnaissent l'autorité de ce fils de France, et les ateliers de la région se rangent à ses ordonnances.

De son côté, Henri V continuait ses progrès en Normandie et le duc de Bourgogne profitait de sa position pour faire confirmer les fameuses lettres, cette fois par le roi, le 12 octobre 1418. Mais il doit faire des concessions au droit régalien, laisser les boîtes[3] et les comptes de Troyes reprendre le chemin de Paris, et, renonçant à la monnaie 64ᵉ, la remettre partout au pied 60ᵉ comme dans le reste du royaume, de sorte que, pour avoir repris la haute main sur le gouvernement, il n'a pas tout gagné et se trouve un peu moins maître chez lui[4].

En résumé, à la fin de 1418, la situation des ateliers est ou va devenir la suivante :

1ᵉʳ groupe : Saint-Quentin, Tournai, Paris. Ateliers royaux reconnaissant l'autorité du roi Charles VI, c'est-à-dire obéissant au gouvernement d'Isabeau, mais ne se prêtant pas aux arrangements qui vont être dits.

1. F. de Saulcy, *Doc. inéd.*, t. I, p. 131 et 405 à 465. — Cf. P. Bordeaux, *l'Origine du différent de l'atelier de Bourges*, dans *Rev. numism.*, 1908 (dont les raisons ne nous paraissent pas décisives pour diminuer la période de cessation).

2. Il n'usa pourtant point de cette permission dès mai 1417, mais à partir de la Saint-Jean 1418 (Castellane, *loc. cit.;* Beaucourt dit le contraire, avec références, mais qui sont interprétées abusivement). Il était duc de Berry, mais cet apanage ne lui donnait aucun droit de monnaie; l'idée de lui attribuer une maille blanche tournois de l'ancien type où il serait qualifié « duc de Touraine » (*Rev. numism.*, 1844, p. 370) est inacceptable.

3. Où l'on enfermait les monnaies prélevées pour l'essai.

4. Voici le résumé des fabrications d'après les édits : du 10 mai 1417, pied 40ᵉ; du 21 octobre 1417, pied 60ᵉ (France seulement); de décembre 1417, pied 53ᵉ (Bourgogne); de février 1418, pied 64ᵉ (Bourgogne); du 18 sept. 1418, pied 60ᵉ comme en France (Bourgogne); du 7 mars 1419, pied 96ᵉ (Paris seul); du 24 mars 1419, pied 80ᵉ (Bourgogne); du 18 juin 1419, pied 80ᵉ (France du nord); du 2 juillet 1419, pied 96ᵉ (partout). A. de Barthélemy a obtenu des dates plus tardives, mais dans le même rapport de succession, d'après les registres de délivrances.

2e groupe : Châlons-sur-Marne, Troyes. Ateliers placés sous l'autorité d'Isabeau et dont les profits vont au duc de Bourgogne.

3e groupe : Mâcon, Dijon. Le duc de Bourgogne s'arroge non seulement les profits, mais un droit de surveillance; il dispose des offices.

4e groupe : ateliers passés au régent, c'est-à-dire Crémieu, Romans, Montélimart, en Dauphiné; Montpellier, en Languedoc; Tours, Angers, Poitiers, La Rochelle, Limoges, Saint-Pourçain, Bourges, dans le bassin de la Loire.

5e groupe : Toulouse. Il faut faire une place à part à cette ville, capitale du Languedoc, qui, par hostilité à la maison d'Armagnac, s'était donnée depuis longtemps au duc de Bourgogne

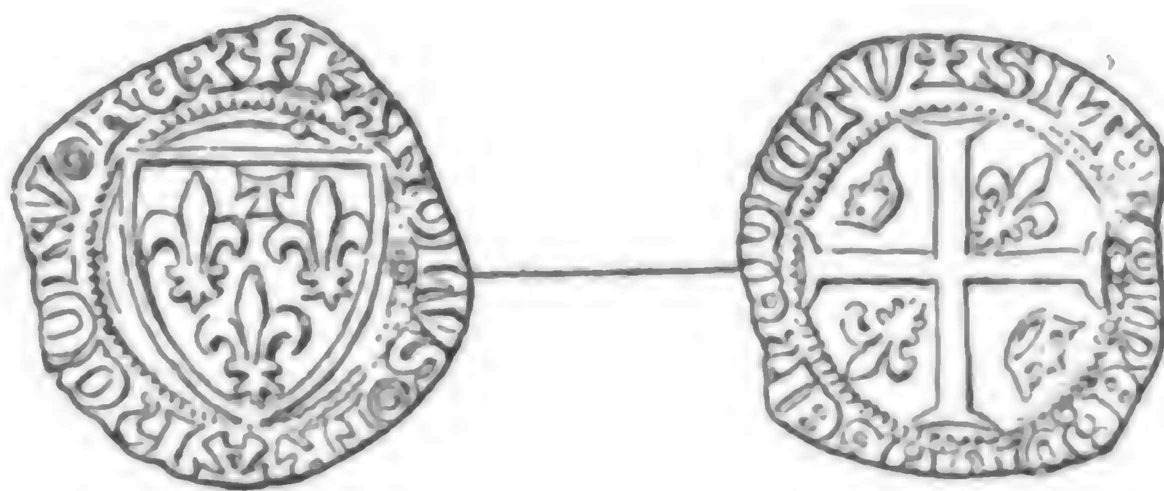


FIG. 5. — GUÉNAR DE TOULOUSE.

et qui profita de son éloignement pour jouir d'une sorte d'autonomie pendant la plus grande partie de l'année 1418. A cette circonstance paraît se rattacher un guénar avec point sous la cinquième lettre, marqué dans l'écu de la lettre T, initiale de la ville[1]. Le dauphin finit par y rétablir son autorité. Mais le Languedoc ne fut jamais tout à sa dévotion; il dut lui concéder des émissions spéciales et, d'une façon générale, des monnaies plus fortes que dans le reste du royaume jusqu'en 1436[2].

1. Publié par D. Mater, *Mém. de la Soc. des antiq. du Centre*, 1907 (sous le nom de demi-guénar), et par P. Bordeaux (qui l'appelle à juste titre guénar), dans *Proc.-verb. de la Soc. fr. de numism.*, *Rev. numism.*, 1909, p. XIII, avec référence à Dom Vaissète, *Hist. du Languedoc*, t. IV, p. 433 et suiv. On peut comparer ce qui se passe alors à ce qui devait arriver au temps de la Ligue.

2. Par exemple en 1426. Le 20 novembre de cette année, la ville de Lyon demande pareille faveur, qui lui est refusée (L. Caillet, *Gaz. numism. fr.*, 1908, p. 193, commenté par Castellane dans *Rev. numism.*, *Proc.-verb.*, 1909, p. XXIV).

6e groupe : Saint-Lo et Rouen aux Anglais. Saint-Lo reste fermé. Rouen est pris le 13 janvier 1419 (n. st.). Henri V y frappe des agnels, des florettes et des guénars ne différant des pièces royales que par son nom *Henricus* et l'adjonction du *léopard* aux fleurs de lis[1]. Quant à la Guyenne, elle n'avait pas cessé d'appartenir au roi d'Angleterre, qui y prend le titre de duc, et ses monnaies sont classées dans les collections comme féodales[2].

Le 7 mars 1419 (n. st.), Paris, à court d'argent, coupé qu'il était d'une grande partie de la France, institue une émission affaiblie d'écus à 23 k.[3] et de florettes à 3 den. 8 gr., pied 96e[4]. Le 24 mars, le duc de Bourgogne, arguant du préjudice, établit à Troyes, à Dijon le pied 80e (florettes à 4 deniers)[5] : il antici-

1. Hoffmann, XXIX, 1 (mouton; le n° 2 lui est attribué à tort, étant de Charles VI ; voy. Castellane, dans *Ann. Soc. numism.*, 1896, et *Rev. numism.*, *Proc.-verb.*, 1897, p. XXIII), 6 (florette), 9 (guénar, mais sans étoile, avec couronnes remplacées par des léopards). Second stade de la monnaie de Henri V : pareille à celle de Charles VI, sauf le nom *Henricus* et l'adjonction du léopard aux lis.

2. Une étude d'ensemble sur les monnaies anglo-françaises de Guyenne est due à L. M. Hewlett, dans *Num. chron.*, 1906, p. 290, et 1908, p. 109 et suiv.

3. Le mouton avait déjà été affaibli, et à 22 k.; mais c'était la première fois qu'on frappait un écu au-dessous du fin. Celui-ci, à 23 k., qui devait avoir pour différent une croisette après *Karolus* et le premier *Xpc* du revers, n'a pas été retrouvé; l'écu frappé du 26 février 1419 (n. st.) au 24 août 1421, qui eut un annelet à croix et à pile sous la 26e lettre, était de même titre, et c'est tout ce qu'on signale d'affaiblissement pour la France du nord. Quant au duc de Bourgogne, on voit par les comptes de Dijon qu'il a frappé à plusieurs reprises des écus de 23 k. et de 22 k. D'autre part, les seuls moutons qu'on voie tomber au-dessous de 22 k. sont émis à 21 k. et demi également par le duc (on connaît en nature un écu avec point secret sous la première lettre, de style menu, qui appartient à Dijon). Du côté du régent, l'écu est également de 24 k. (sauf l'écu de juillet 1421, qui a une croisette à la place du point d'atelier, coll. Marchéville), le mouton de 22 k. Son écu heaumé (Hoffmann, XXV, 5; celui ordonné le 27 mars 1419 (n. st.) à 22 k., ne paraît pas avoir été fait), sa chaise ou double (Hoffmann, XXV, 9; Castellane, *Ann. Soc. numism.*, 1893, p. 329), son écu de Fouras accosté de deux couronnelles (Hoffmann, XXXI, 3, attribué à Ch. VII) furent émis à 24 k. : sans doute il recevait un peu d'or par La Rochelle, qui lui était resté et qui est l'atelier de presque toutes ces frappes. Quoi qu'il en soit, on voit que l'affaiblissement ne fut jamais très sensible pour l'or dans cette période.

4. Cette florette (voy. les conditions à la n. 1 de la p. 494) avait une fleur de lis en tête de la légende; un point plein, au revers, sous la seizième ou dix-septième lettre.

5. La florette 80e du duc de Bourgogne à Dijon est vraisemblablement celle qui a en tête de la légende une sorte de briquet renversé.

pait sur l'ordonnance royale qui étendit ce pied à la France du nord et qui est du 18 juin[1]; mais il avait voulu, la veille de l'expiration de son *bail*, mettre le conseil du roi en face du fait accompli. C'était la course aux affaiblissements qui commençait.

Le 25 mars 1419 (n. st.) expirait le bail de Jean Sans-Peur[2]. Des lettres patentes lui furent délivrées. Elles donnent au duc pleine décharge de ce qu'il a fait. On n'insiste pas sur cette saisie de Troyes, opérée dès août 1417, acte de rébellion ouverte, usurpation sans excuse antérieure à la concession par Isabeau. On reconnaît que tous les profits et revenus avaient été bien et dûment octroyés par celle-ci puis par le roi au duc, avec faculté de faire telle monnaie qui lui plairait. On confirme les mesures qu'il a prises; on maintient les personnes qu'il a nommées, à leur tête Guillaume Courtois et Étienne de Sens, maîtres des comptes à Dijon, qui ont ouvert les boîtes de mois en mois, mais qui, à l'avenir, devront rendre leurs comptes à Paris. C'est ainsi que la décharge réserve pour l'avenir tous les droits du roi. Dijon n'y est pas traité autrement que Troyes et Châlons-sur-Marne; en fait, Dijon reste au duc, le roi a renoncé à s'en occuper; au contraire, les comptes de Troyes (après le 11 mai 1418) et de Màcon, concernant l'époque de la concession, sont rentrés à la Chambre des comptes de Paris après l'apurement et ils ne prendront plus d'autre voie.

Jean Sans-Peur aurait voulu quelque chose de plus que la jouissance acquise de l'atelier de sa capitale; il voudrait convertir sa possession en droit. Il imagine d'invoquer les précédents de la première race des ducs, il produit des lettres de Philippe le Bel au duc Robert, limitant à trois ans la période pendant laquelle la monnaie tournois aura seule cours dans la Bourgogne et après laquelle le duc remettra en circulation la monnaie dijonnaise; puis les lettres de non préjudice du roi Jean comme baillistre de Philippe de Rouvre : malheureusement pour cette thèse, le roi Jean n'a pas dit un seul mot, lors de la concession de l'apanage à Philippe le Hardi, qui pût faire supposer qu'il accordait à son fils le droit de monnaie.

La réponse de Charles VI à Jean Sans-Peur est contenue dans

1. Pied 80e. Taille : 80 au marc (3 gr. 06). Titre : 4 d. (0,333). Couronnelle en tête de légende et les O longs.

2. M. de Vienne, *loc. cit.*

les lettres patentes du 18 avril 1419, addition aux lettres royaux du 25 mars. On énumère les sacrifices que le duc a consentis; on lui donne acte de ses revendications, mais on ne les examine pas au fond. En attendant, on lui laisse les profits de Dijon; il pourra y mettre ses officiers, « mais ne pourra forger et monnoyer qu'en notre coin, à tel poix, loy, karactère et remède comme l'on ouvrera dans nos autres Monnoies »; jusqu'à nouvel ordre seulement, les comptes de cette Monnaie seront rendus à Dijon même.

Ainsi, le duc de Bourgogne, si puissant dans les conseils de la couronne, ne put avec tout son crédit faire plier la ténacité des gens du roi, tant l'idée de la *monnaie régalienne* était profondément imprimée dans les esprits. Il garda en fait l'atelier de Dijon, mais en fait seulement, pour y fabriquer la monnaie du roi son maître, et toutes ces espèces dont il tire tant de bénéfice se distinguent à peine des autres par quelques signes accessoires. Le plus haut terme de son succès en droit fut cette *association de monnayeurs*, dont nous avons parlé, mi-partie en terre d'Empire, mi-partie dans le royaume : encore Mâcon se retirait-il de l'association le 20 avril 1419. Le duc se le tint pour dit : jusqu'à la fin du règne de Charles VI, il monnaye dans le duché sur le même pied que dans la France royale; ses ordonnances répètent celles du roi, et il n'a de monnaies à lui que dans la comté d'Empire.

Nous avons vu que les ateliers rentrés sous la main du roi, Châlons-sur-Marne, Troyes, Màcon, frappaient la monnaie 80e. Le 18 juin 1419, cette monnaie fut étendue aux ateliers du nord, Saint-Quentin et Tournai, et le 2 juillet le pied 96e, déjà usité à Paris, fut décrété pour toute la province[1]. Il comportait une florette de 80 au marc et de 3 den. 8 gr. de loi, un guénar de 1 den. 16 gr.; la monnaie noire, qui ne pouvait pratiquement être abaissée, restait à 1 denier le double, 0 den. 18 gr. le petit parisis, soit à un pied un peu moins réduit que la soi-disant monnaie blanche.

Que devenait cependant le régent? Après avoir suivi le gouvernement de son père dans ses affaiblissements monétaires, il se mit à le précéder[2]. Le premier il atteignit le 17 juin 1419 le

1. Florette. Pied 96e. Taille : 80 au marc (3 gr. 06). Titre : 3 d. 8 gr. (0,277). Lis initial.

2. Les florettes du régent sont : 1° sur le pied 60e d'octobre 1417 (croisettes

pied 100e, en septembre le pied 108e et le 12 octobre 1419, date du bail passé avec Marot de Betons, le pied 120e[1]. En dépit d'un prix d'achat de 18 livres le marc, le bénéfice était de 6 livres partagées entre le roi et l'entrepreneur, comme si, après avoir réalisé de tels profits en payant de sa monnaie, le prince n'allait pas être obligé de la recevoir lui-même en paiement. Même le gain immédiat était difficile; le bail devait lui rapporter 2,160,000 livres; mais le prix du marc, en montant toujours, obligea Marot de Betons à résilier son contrat. Le régent reprit l'affaire en régie. Pour attirer le peu de billon[2] qui restait encore entre les mains des changeurs et qui ne se fût pas exposé sans peine à de périlleux voyages[3], on vient le solliciter sur place, on crée de toutes parts des officines[4] : à Chinon, à Loches, à Fontenay-le-Comte, à Saumur, à Orléans, à Villefranche-de-Rouergue, à Figeac, au Puy, à Riom, à Beaucaire, à Pont-Saint-Esprit, à Lyon. Le régent ouvre même des forges en terre

initiales bâtonnées, croisettes ordinaires en Dauphiné où la première émission n'avait pas eu lieu); 2e et 3e pieds 64e et 68e de mars et avril 1419 (mêmes avec point plein au-dessous); 4e pied 72e d'avril 1419 (point entre deux bâtons de la croisette); 5e, 6e et 7e pieds 80e, 84e et 100e de mai-août avec différence de poids (deux points entre les bâtons); 8e et 9e pieds 108e et 120e de septembre et octobre (mêmes, 0 longs). On trouvera sur la politique du régent d'intéressants détails et aussi des chiffres de recettes et dépenses dans du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, t. I (pour les monnaies), p. 389 et suiv.

1. Florette. Pied 120e. Taille : 100 au marc (2 gr. 44). Titre : 3 d. 8 gr. (0,277).

2. Sur le sens du mot *billon*, voy. ci-dessus, p. 483, n. 1.

3. Des habitants du Puy ayant voulu porter dans les Monnaies de Charles VI 500 marcs d'argent fin et 700 marcs de billon, le bailli de Saint-Pierre-le-Moustier, partisan du dauphin, s'en empara au printemps de 1419 (de Beaucourt, t. I, p. 396).

4. Sur tous ces ateliers, voy. les ouvrages cités plus haut, p. 482, n. 2. Les listes d'ateliers sont nombreuses dans les textes. On peut établir les suivantes : ateliers mentionnés dans le bail du 12 octobre 1419; existant à la fin de 1420 (anc. st.); ouverts depuis la fin de 1420 (anc. st.); nommés dans les commissions de Jean de Serre et André de Villeneuve en 1420 (Arch. nat., KK 50), dans la commission de Jean de Serre en 1421 (Bibl. nat., ms. nouv. acq. franç. 21203, signalée par Planchenault, *la Monnaie d'Angers*); ateliers abolis le 4 novembre 1423; fermés depuis le 4 novembre 1423 et avant le 28 mars 1430 (anc. st.); maintenus par la déclaration du 28 mars 1430; abolis par cette déclaration; rentrés au traité d'Arras (Guise); cédés par le traité d'Arras; maintenus le 31 décembre 1442. Encore ces listes doivent-elles être contrôlées par l'examen des monnaies et il faut se méfier de certaines autres telles que celles de 1435 (Bibl. nat., ms. fr. 1823, fol. 90), de 1420 (Saulcy, t. II, p. 248). Les ateliers sont généralement différenciés par leur initiale pla-

ennemie[1] pour drainer l'apport de ses partisans clairsemés, à Sens sur la frontière bourguignonne, à Mouzon et Guise dans le nord, un peu plus tard au Mont-Saint-Michel en pleine zone anglaise, le tout sans compter les ateliers plus ou moins tolérés de ses capitaines, comme celui du comte de Foix à Pamiers, comme ceux du Crotoy, de Niort, de Périgueux, Angoulême, Nontron, Saint-Yrieix, etc. Des commissions sont confiées à André de Villeneuve, puis à Jean de Serre pour inspecter ces ateliers et recueillir les produits de la frappe, florettes dont les meilleures débutaient par 3 den. 8 gr. de loi.

Evidemment, les embarras du régent étaient grands. De là la tentation de spéculer à outrance sur une monnaie déjà avilie au delà de toute mesure. Cependant, cette politique, qui pouvait passer pour malhonnête, ne contribua pas peu à lui aliéner la France du nord et la Normandie. Combien plus sage était la politique de Henri V, qui s'en tenait encore au pied 60e! Cette situation ne pouvait d'ailleurs se maintenir. Les trois Frances, qu'on le voulût ou non, étaient solidaires; les pratiques monétaires du régent avaient pour effet d'attirer à lui le billon, toujours en quête des plus hauts prix, et les espèces rivales qui, un peu moins mauvaises que les siennes, étaient remplacées par elles dans leur pays d'origine. « La mauvaise monnaie chasse la bonne », dit un axiome connu. En vain Henri V ordonnait, le 25 septembre 1419, pour différencier ses espèces, de les marquer d'un *h* au centre de la croix[2]; en vain il fulminait contre

cée en fin de légende. Pour ceux qui ont même initiale, on consultera les trouvailles et le style de la région (Figeac, Fouras, Fontenay), ou les dates (Sens est pris par les Anglais dès le 11 juin 1420; l'S final employé postérieurement désigne Saumur), ou la forme de la lettre (B à Bourges, b à Beaucaire; 𝔪 au Mont-Saint-Michel, m à Mouzon); enfin, le Puy a une étoile. La question Figeac-Fontenay-Fouras a été étudiée par Castellane dans *Rev. numism.*, 1894, p. 322, et *Bull. de numism. Serrure*, 1895, p. 177, résumée par nous dans *Rev. numism.*, 1911, p. 238; sur le Puy, cf. Castellane, dans *Ann. Soc. fr. de numism.*, 1896, p. 287; sur Riom, Castellane, dans *Proc.-verb. Soc. fr. de numism.*, *Rev. numism.*, 1900, p. II; sur Mouzon, N. Goffart, dans *Ann.*, 1891, p. 166; sur Sens et Saumur, Dr Farge, dans *Ann.*, 1894, p. 276.

1. Le roi fit de même en Auvergne à Marvejols, qui d'ailleurs ne tarda point à tomber aux mains du régent.

2. Hoffmann, XXIX, 7 (florette), 10 (guénar). C'est le troisième stade de la monnaie de Henri V : pareille à celle de Charles VI avec le nom *Henricus*, l'adjonction du léopard aux fleurs de lis et un *h* au centre de la croix du revers.

le régent et l'accusait de « fraudes, mauvoisies et déceptions »[1] : il doit passer au pied 96[e] le 12 janvier 1420 (n. st.).

A partir de mai 1420, la France anglaise et la France royale sont soumises à la même politique. Après avoir longtemps hésité entre l'alliance de Henri V et une réconciliation avec le dauphin, le duc de Bourgogne Jean Sans-Peur était près de prendre ce dernier parti lorsqu'il avait été assassiné à Montereau (10 sep-



Fig. 6. — Florette de Henri V.

tembre 1419). Par représailles, Philippe le Bon son fils avait livré la France aux Anglais et conclu avec Isabeau le traité de Troyes (21 mai 1420), qui faisait de Henri V l'héritier présomptif du trône[2].

La monnaie contemporaine du traité de Troyes est déplo-

1. On a dit que Henri V avait accusé le régent de contrefaire ses monnaies. C'était bien le fond de sa pensée, mais, de tous les textes réunis (Saulcy, *Doc. inéd.*, t. II, p. 322, 328, 336, 347), il n'y en a pas un seul où il lui reproche de monnayer à son coin, c'est-à-dire « à nos armes de France et d'Angleterre ». Il lui en veut de porter « nos plaines armes de France » *au type desquelles il ne frappait pas lui-même*, autrement dit les armes de « notre cher père de France », soit d'émettre des monnaies qu'on pouvait attribuer à Charles VI et qui, de « moindre poids et alloy » que les siennes, s'introduisaient à leur suite en Normandie. Ces monnaies du régent sont dites « semblables de forme et façon aux écuz, moutons et doubles deniers tournois que l'en faisoit en nostre dite ville de Rouen, au devant de nostre dite entrée ou conqueste », ou encore semblables à ceux « qui de présent ont cours en nostredit royaume de France » (on ne dit pas : à ceux que nous faisons frapper). C'est en monnayant au nom de Charles VI que le régent faisait de la contrefaçon, aux yeux de Henri V.

2. C'est le quatrième stade de la monnaie de Henri V : pareille à celle de Charles VI, mais avec le nom *Henricus*, l'adjonction du léopard aux fleurs de lis, l'*h* au centre de la croix du revers et le titre *Rex Anglie*, *heres Francie*. Hoffmann, XXIX, 8 (florette).

rable[1]. La florette, de 100 au marc, 2 den. 12 gr. de loi, correspondait au pied 160e[2]. Ce qu'on donnait ainsi pour tenir lieu de gros n'était en somme qu'une mauvaise monnaie noire, et le roi, pour la frapper, comme s'il n'avait pas assez des ateliers existants, en ouvrait de nouveaux en pays bourguignon : à Nevers, à Auxerre...[3]. L'argent était monté à un tel prix que le tarif légal n'accusait pas entre l'or et le métal blanc un rapport supérieur à 4,06[4].

Officiellement, les ateliers de Charles VI et de Henri V n'allèrent pas au delà. Même, d'un commun accord, les deux princes décidèrent de tenter un grand effort pour restaurer la bonne monnaie. Alors, pour se soustraire aux conditions léonines des détenteurs de métal, ils levèrent sur les bonnes villes du royaume un impôt; puis le 19 décembre ils décrétèrent la création d'un gros d'argent fin (11 den. 12 gr.). C'est en France le *gros heaumé*[5], une des jolies pièces de notre série, au type de l'écu timbré, dont l'usage commençait à s'introduire dans les armoiries[6]; c'est en Normandie le *gros au léopard*, dont l'image couronnée occupe tout le champ[7].

Mais il ne suffisait pas de créer une pièce d'argent fin pour avoir rétabli la bonne monnaie. Il fallait être assez fort pour l'empêcher de prendre le chemin du creuset ou encore d'entrer

1. Florettes royales (suite au pied 96e, p. 494, n. 1). Florette d'avril 1420 (n. st.) sur le pied 128e (rosettes initiales à cinq pointes, Paris exclu); du 6 mai 1420, pied 160e (à Paris, la florette, qui passe du pied 96e au 160e, conserve la fleur de lis initiale; en province, rosette initiale à cinq pointes à pile et sautoir initial à croix. En outre, la couronne à feuilles d'ache, — les ordonnances disent : feuilles de trèfle, — est remplacée partout par une couronne fleurdelisée).

2. Florette. Taille : 100 au marc (2 gr. 44). Titre : 2 d. 12 gr. (0,208). Pied 160e.

3. Une nouvelle hiérarchie des ateliers est élaborée dans la France bourguignonne : Dijon (ou Châlons-sur-Marne), Auxerre, Nevers, Arras signent respectivement leurs produits sous la première, deuxième, troisième et quatrième lettre (voy. E. Faivre, *op. cit.*).

4. N. de Wailly, *Variations de la livre tournois*, p. 225.

5. Ou heaume d'argent. Hoffmann, XXVI, 10. Taille : 86 au marc (2 gr. 84). Pied 30e. Le gros heaumé a été retrouvé en 1863; mais l'article du baron Pichon (*Rev. numism.*, 1863, p. 251), ingénieuse dissertation en marge des documents, n'est pas à retenir.

6. « Écu timbré » est synonyme d' « écu heaumé ». Voy. une note de M. Prinet, *l'Origine du type des sceaux à l'écu timbré*, dans *Bull. archéol. du Comité des trav. histor.*, 1910, p. 63 (cf. *Rev. numism.*, 1911, p. 123).

7. Gros au léopard ou léopard d'argent. Hoffmann, XXIX, 5.

dans la circulation comme un joyau rare, à un taux en rapport avec les espèces courantes; il fallait la lancer en assez grande quantité pour que son cours commandât celui des autres espèces et permît d'en réduire la valeur avec celle des prix de toutes choses : conversion onéreuse, compliquée de banqueroute, que la guerre et les embarras du présent rendaient singulièrement difficile[1].

Le mauvais vouloir du régent fit avorter la tentative. En effet, il s'engageait toujours plus avant dans cette course à l'altération[2]; et c'était comme un tourbillon où les rares bonnes espèces du voisin qui survivaient allaient se perdre. Sa florette se frappait au pied 180e en juin 1420, 200e en octobre, 216e en décembre, 220e en janvier 1421 (n. st.), 240e en février, 246e en mars, 320e en avril, 408e en octobre, 480e en février 1421 (n. st.), 960e à la fin du même mois et 1441e en juin 1422[3]! Et le prix du marc atteignait 50 livres! Parvenue à ce terme, une monnaie n'a plus de raison d'être; on le comprit si bien qu'on avait renoncé à différencier les émissions par le moindre signe. La florette n'était désormais qu'un jeton de caractère fiduciaire, valant ce que valait le crédit public, c'est-à-dire en ce temps de guerres et de désastres à peu près rien. Quelques moutons d'or, quelques écus de bon aloi circulaient encore, hormis lesquels l'échange des objets en nature devenait le mode normal de transaction, comme dans les civilisations primitives.

A. Dieudonné.

(A suivre.)

1. Le renforcement de la monnaie fut, pour des raisons analogues, longtemps annoncé et différé sous Philippe le Bel. Voy. mes *Variations monétaires sous Philippe le Bel*, d'après Borrelli de Serres, p. 239 du *Moyen-Age*, 1905 = p. 161 de mes *Mélanges numism.*, t. I.

2. Florettes du régent (suite à la p. 494, n. 2) : 10, pied 160e de mai 1420 (croisettes initiales à pied fiché et tranché); 11, pied 180e de juin 1420 (mêmes avec O longs pointés); 12, 13, 14, avec différence de poids, pieds 200e, 216e et 220e d'octobre-décembre (mêmes avec annelets dans la figure); 15 et 16, pieds 240e et 246e de février-mars 1421 (n. st.) (mêmes avec o ronds pointés); 17, pied 320e d'avril 1421 (O longs ouverts sans autre différent); cette florette, la dernière qui ait un signe d'émission, est à 1 d. 4 gr. de loi (0,097).

3. Florette. Pied 1441e. Taille : 120 au marc (2 gr. 04). Titre : 0 d. 8 gr. (0,027).

NOTICE

D'UN DES PLUS IMPORTANTS LIVRES DE PRIÈRES

DU ROI CHARLES V

LES HEURES DE SAVOIE

OU

« TRÈS BELLES GRANDES HEURES » DU ROI

I.

HISTOIRE DU MANUSCRIT.

Parmi les manuscrits qui ont péri dans l'incendie de la bibliothèque de Turin en 1904[1] se trouvaient deux très précieux livres d'Heures ayant passé, l'un et l'autre, à une certaine époque, par les mains du duc Jean de Berry, et que notre illustre et à jamais regretté confrère Léopold Delisle avait signalés dès 1884 à l'attention du monde savant, en leur attachant les noms d'HEURES DE SAVOIE et d'HEURES DE TURIN[2].

Je ne mentionne ici absolument que pour mémoire les HEURES DE TURIN. Je me suis en effet déjà longuement occupé ailleurs de celles-ci, après avoir découvert qu'elles n'étaient en réalité

1. Cf. Paul Durrieu, *les Manuscrits à peintures de la bibliothèque incendiée de Turin*, dans la *Chronique des arts*, n°ˢ des 6, 13 et 20 février 1904, et dans la *Revue archéologique*, 1904, t. I, p. 394-406 [a été tiré à part].

2. Léopold Delisle, *les Livres d'heures du duc de Berry*. Paris, 1884, in-8° (extrait de la *Gazette des beaux-arts*, numéros de février, avril et mai 1884), p. 19 et 22 du tirage à part. — Cf. comte Paul Durrieu, *les Aventures de deux splendides livres d'Heures ayant appartenu au duc Jean de Berry*. Paris, 1911, in-4° (extrait de la *Revue de l'art ancien et moderne*, t. XXX).

qu'un morceau d'un livre qualifié au temps du duc de Berry de « Très belles Heures de Nostre Dame », volume bien autrement considérable dans son ensemble qui a été, au cours des temps, partagé successivement en plusieurs fragments et dont j'ai pu parvenir à rapprocher idéalement, sur le papier, les *membra disjecta* épars à travers le monde[1].

C'est uniquement à l'autre manuscrit brûlé : les HEURES DE SAVOIE, que je me propose de consacrer ici une monographie détaillée.

Cette étude minutieuse restait à faire; et je suis d'autant plus encouragé à publier mon travail que je me trouve, à l'égard du manuscrit, dans une situation privilégiée, devenue même aujourd'hui exceptionnelle par la force des choses.

En effet, à partir de l'année 1887, j'ai été, à diverses reprises, travailler dans la bibliothèque de Turin, où je suis heureux de proclamer en passant que MM. les directeurs et bibliothécaires m'ont toujours fait l'accueil le plus charmant et le plus libéral. Ces visites répétées m'ont permis de prendre une description extrêmement poussée, procédant souvent page par page, du manuscrit des Heures de Turin. J'ai conservé ainsi la mémoire de quantité de particularités que je suis seul, du moins je le crois, à avoir songé à noter; et ces relevés, nul maintenant ne pourrait les recommencer, puisque le manuscrit a péri dans les flammes.

Ma collation très attentive du texte m'avait amené à me rendre un compte parfaitement net de deux faits, très importants à observer et qui s'imposaient comme devant dominer toute étude réellement scientifique à entreprendre sur le manuscrit.

Le premier fait, qui a également frappé en gros la plupart des érudits qui ont vu le manuscrit au XIXe siècle, c'est que le volume, tel qu'il existait à Turin lors de l'incendie, présentait plusieurs lacunes dans la suite du texte. Un nombre assez considérable de feuillets avait été certainement enlevé d'ancienne date aux Heures de Savoie.

Bien antérieurement au moment où M. Delisle, puis moi-même, nous avons commencé à nous occuper du manuscrit, peut-être

1. Pour le résumé de tous mes travaux consacrés à ce manuscrit, voir mon mémoire intitulé : *les « Très belles Heures de Notre-Dame » du duc Jean de Berry*. Paris, 1910, in-8° (extrait de la *Revue archéologique*, 1910, t. II, p. 30-51 et 246-279).

plus de cent ans auparavant, un ancien bibliothécaire de Turin avait fait la même remarque; et, avec beaucoup d'à-propos, à plusieurs des endroits où des pages avaient été enlevées, il avait inséré dans le volume des feuillets blancs[1]. Ces feuillets blancs ainsi ajoutés étaient loin d'être aussi nombreux que l'eût exigé la totalité des lacunes. Néanmoins, cette manière de souligner les manques m'a été fort utile, ne serait-ce que parce qu'elle a contribué à éveiller mon attention.

Ainsi mis en garde, j'ai voulu aller plus loin. J'ai cherché, par l'examen attentif des feuillets subsistant à Turin qui se plaçaient soit immédiatement avant, soit immédiatement après les pages disparues, j'ai cherché, dis-je, à me rendre compte de ce qui avait pu se trouver écrit, ou même peint, sur les dites pages disparues.

Un des feuillets manquant au volume, et remplacé à Turin par une feuille blanche paginée 449-450, venait après une page (448) se terminant par cet appel : « De saint Antoine, antienne » et avant une autre page (451) qui débutait par une antienne à saint Louis, roi de France. Je pouvais donc affirmer que le feuillet manquant avait porté, sur le haut de son recto, une antienne à saint Antoine, accompagnée d'une miniature représentant ce saint, et au bas de son verso cet appel : « De saint Loys de France, antienne », — ou en abrégé « á e ». — De même façon, le contexte m'apprenait qu'un autre feuillet disparu et remplacé par la feuille blanche paginée 443-444 devait débuter au recto par une antienne à saint Jean l'Évangéliste, avec sa miniature, et se terminer au bas du verso par l'appel « de tous évangélistes, antienne ». Je pouvais établir encore que deux feuilles blanches, paginées 219-220 et 221-222, remplaçaient des feuillets enlevés qui contenaient indubitablement, comme texte, la fin de sexte, la totalité de none et le commencement de vêpres des « Heures des Anges », avec une miniature pour none et une autre pour vêpres.

En dehors des indications fournies par la lecture du texte du volume de Turin, j'avais aussi à ma disposition un précieux guide. En 1409, suivant une attestation de l'époque dont je donnerai

1. L'insertion de ces feuillets est postérieure à la publication du catalogue des manuscrits de Turin par Pasini, qui a paru en 1749. C'est là malheureusement le seul renseignement précis que je puisse donner quant à la date de l'opération.

plus bas la copie, le livre d'Heures est arrivé aux mains du duc Jean de Berry ; et un des secrétaires du duc qui s'occupait de sa bibliothèque, Jean Flamel, a inscrit à la fin du volume une table très détaillée de tous les morceaux qui en constituaient le texte. Or, en confrontant cette table avec l'état du manuscrit de Turin, que feuilletait alors ma main, j'ai été édifié sur l'existence d'autres lacunes, parfois très considérables, qui n'étaient pas signalées, comme ailleurs, dans le volume par l'adjonction de feuilles blanches. Par exemple, la table de Flamel mentionnait au début du livre d'Heures, immédiatement après le calendrier, un *psautier ;* et ce psautier n'était pas à Turin. Plus loin, la table indiquait la présence à un endroit d'un « mémoire... de la Trinité » et à un autre endroit celle d'un second mémoire analogue, « item derechief mémoire de la Trinité ». A Turin, je trouvais bien le premier texte (page 348), mais le second, qui eut dû se trouver après la page 438 et avant la page 439, faisait défaut. Entre ces deux mêmes pages 438 et 439, et venant, d'après la table de Flamel, avant le susdit second mémoire de la Trinité, il aurait dû y avoir encore plusieurs autres séries de prières, des mémoires de différentes vierges, des prières pour le pape, pour les rois et les princes, pour les laboureurs, pour ceux qui sont en péché mortel ou en péril de mer, pour les prisonniers, pour ceux qui font aumônes, pour parents et amis, pour soi-même, pour ceux qui sont en Purgatoire; et tout cela manquait également à Turin.

Ainsi donc, la collation générale du texte du volume de Turin, rapprochée des indications fournies par la table de Flamel, ne me donnait pas seulement l'ordre régulier des feuillets que je pouvais voir de mes yeux ; elle me renseignait encore sur toute une série d'autres feuillets enlevés du volume, dont j'ignorais alors totalement le sort, mais que je pouvais me représenter sûrement en pensée, sinon dans leurs détails, du moins dans leur ensemble.

Voilà pour le premier fait; le second est d'ordre purement matériel. Il pourra paraître, au premier abord, d'intérêt secondaire; il convient cependant d'insister fortement en ce qui le concerne, parce qu'il a été déjà, et qu'il risque de rester peut-être encore dans l'avenir, la source de graves erreurs. Le fait en question est celui-ci :

A l'origine, c'est-à-dire au XIVe siècle et au commencement

du xve, les feuillets du manuscrit ne portaient aucune numérotation. Nous sommes cependant parfaitement instruits de l'ordre d'après lequel se suivaient alors les diverses portions du volume par deux descriptions, ou analyses, que je reproduirai plus loin et qui datent, l'une de 1380, l'autre de 1409. Ces deux descriptions, quoique d'origines différentes et rédigées à trente ans de distance, concordent entre elles; elles constituent un guide tout à fait sûr et d'une autorité indiscutable.

Si maintenant nous envisageons l'état de choses que l'on pouvait étudier dans le manuscrit, tel qu'il a brûlé en 1904, nous avons à indiquer que les feuillets portaient alors une double numérotation en chiffres arabes d'aspect relativement récent. Une de ces séries de chiffres arabes était tracée à l'encre au haut des rectos; c'était une *foliotation*, ne comptant qu'un seul numéro par feuillet. La seconde série de chiffres arabes avait été ajoutée au crayon au bas des rectos; ce n'était plus une foliotation, mais une *pagination*, comptant un numéro pour chaque page, comme dans nos imprimés modernes, les numéros impairs étant pour les rectos et les numéros pairs étant réservés pour les versos.

La *pagination au crayon* correspondait à l'état réel du manuscrit de la bibliothèque de Turin, comprenant même, dans sa série de numéros, les feuilles blanches qui avaient été intercalées au volume, ainsi que je l'ai expliqué, pour remplacer quelques-uns des feuillets égarés, dont l'absence avait été remarquée. Elle était également en harmonie avec les antiques descriptions du manuscrit faites dans les années 1380 et 1409.

La *foliotation à l'encre*, au contraire, se trouvait en complet désaccord, aussi bien avec l'ordre du volume, tel qu'il a brûlé, qu'avec l'ordre primitif du xive et du xve siècle. Il était évident qu'à une certaine époque le manuscrit avait subi un bouleversement général, que les différentes parties en avaient été transposées pour être rangées dans un ordre tout à fait fantaisiste, et que c'était au moment où il était dans cet état transitoire qu'on y avait apposé la foliotation à l'encre. Celle-ci n'a donc qu'un caractère purement arbitraire.

La chose apparaissait avec la dernière évidence si l'on s'amusait à rétablir sur le papier la combinaison correspondant aux numéros de la foliotation. Dans le manuscrit, comme je l'expliquerai plus loin en détail, entrent trois éléments de dates différentes :

1° un fonds d'origine qui est de la première moitié du XIVe siècle; 2° des additions faites pour Charles V (1364-1380); enfin 3° une dernière addition introduite en 1409 pour le duc Jean de Berry. Le fonds d'origine lui-même se subdivise en vingt-neuf portions dont la description de 1409, je veux dire la table de Jean Flamel inscrite sur le volume même, nous donne la suite respective, les unes par rapport aux autres. Or, voici de quelle étrange façon la foliotation à l'encre, si on la prenait en considération, montrait les éléments des trois époques mélangés et intervertis :

[Non compris dans la foliotation.] Première partie du fonds primitif[1].

[Fol. 1-21.] Cinquième partie du fonds primitif[2].

[Fol. 22.] Feuillet du temps de Charles V.

[Fol. 23-37.] Treizième et quatorzième parties du fonds primitif[3].

[Fol. 38-54.] Sixième partie du fonds primitif[4].

[Fol. 55-67.] Quatrième partie de ce fonds[5].

[Fol. 68.] Feuillet du temps de Charles V.

[Fol. 69-94.] Troisième partie du fonds primitif[6].

[Fol. 95-112.] Huitième et neuvième parties de ce fonds[7].

[Fol. 113-124.] Seizième et dix-septième parties[8].

[Fol. 125-140.] Quinzième partie[9].

[Fol. 141-156.] Dix-huitième partie[10].

[Fol. 157-212.] Additions faites pour Charles V.

[Fol. 213-215.] Addition de l'époque du duc Jean de Berry.

[Fol. 216-253.] Dixième, onzième et douzième parties du fonds primitif[11].

[Fol. 254-267.] Septième partie du fonds primitif[12].

1. Calendrier.
2. Heures de la Vierge à l'usage de Paris.
3. Heures de la Madeleine; mémoires de la Passion, des anges, etc.
4. Heures de la Passion.
5. Heures du Saint-Esprit.
6. Heures de la Trinité.
7. Heures des anges; oraisons à la Vierge.
8. Psaumes de la pénitence et litanie des saints; les XV psaumes.
9. Vigiles des morts.
10. Mémoires de Dieu, de Notre-Dame, des apôtres et de plusieurs autres saints et saintes.
11. Heures de saint Jean l'Évangéliste; de saint Louis, roi de France; de saint Louis de Marseille.
12. Heures de saint Jean-Baptiste.

(Manquaient dans le volume les onze dernières parties du fonds primitif, de la dix-neuvième à la vingt-neuvième.)

Ajoutons que, dans cette foliotation, il n'était tenu aucun compte des lacunes du texte et qu'elle laissait aussi complètement en dehors de sa suite de chiffres, non seulement les feuilles blanches ajoutées pour suppléer à des feuillets enlevés, mais aussi les six feuillets de début du volume, contenant le calendrier, feuillets qui appartenaient bien cependant au manuscrit primitif dans sa partie la plus ancienne.

Le désordre que je viens de mettre en évidence par ce petit tableau était fait pour choquer, quand on trouvait la preuve indéniable de son caractère hautement fantaisiste sans avoir à chercher ailleurs que dans le manuscrit. Que l'on examinât dans celui-ci le texte, ou que l'on y lût la table dressée en 1409 par Jean Flamel, les interversions sautaient aux yeux.

Aussi est-il arrivé, ainsi que le démontrait l'examen du dernier état du volume avant l'incendie, qu'on s'est avisé de corriger les erreurs commises. On a atteint ce but en remaniant à nouveau le livre, pour en ranger cette fois toutes les parties subsistantes conformément à la disposition ancienne indiquée par la table de Flamel. Ce travail n'était pas encore effectué quand Pasini a publié en 1749 son catalogue des manuscrits de Turin[1]; mais il était achevé avant que le volume ait reçu la reliure dans laquelle il a brûlé, et cette reliure semblait être de la fin du XVIIIe siècle, ou tout au plus des premières années du XIXe.

C'est aussi avant la dernière opération de reliure qu'on a procédé à l'insertion de feuilles blanches aux endroits où l'on avait reconnu quelques-unes des lacunes. Enfin, c'est à cet arrangement ultime, réformé d'après la table de 1409, que s'est appliquée la pagination au crayon.

Il résulte de ces explications que, pour toute étude des Heures de Savoie, seuls les numéros de *pages au crayon* peuvent servir de guides, et qu'il faut se garder de faire état de la *foliotation à l'encre*. Or, malheureusement, à plusieurs reprises autrefois, en citant tel ou tel endroit du volume, on a fait les références à cette foliotation fantaisiste, au lieu de se servir des bons numéros de pagination. Qui voudrait se servir de ces références à la foliota-

1. *Codices manuscripti Bibliothecae regii Taurinensis Athenaei*. Turin, 1749, 2 vol. in-fol.

tion pour essayer de raisonner sur le volume brûlé, sans avoir collationné celui-ci avant 1904, sans connaître la correspondance des séries de chiffres de foliotation et de pagination, ou sans vouloir profiter de la restitution par laquelle je termine ce travail, celui-là, dis-je, ne pourra que tomber dans l'erreur, puisqu'en utilisant uniquement les numéros de la foliotation à l'encre, il s'appuiera sur des données entachées de fausseté.

* * *

La nécessité de faire ressortir les deux points que je viens de développer m'a paru d'autant plus grande que le premier d'entre eux n'a jamais été indiqué que d'une façon sommaire, et que le second a été, ou peu s'en faut[1], toujours passé sous silence dans tout ce qui a été imprimé jusqu'ici à propos du volume des Heures de Savoie.

De ces indications imprimées concernant notre manuscrit, la plus ancienne se trouve dans le catalogue de la bibliothèque de Turin, de Pasini, paru en 1749. Le livre est mentionné seulement en quelques mots qui, suivant la juste remarque de Léopold Delisle, ne permettaient pas d'en deviner ni la date, ni la nature[2].

1. Les rédacteurs du texte de l'*Atlante paleografico artistico* (publication parue en 1899, dont nous reparlerons plus loin), en se référant, pour deux pages des Heures de Savoie, dont ils donnaient la reproduction, aux chiffres de la *foliotation*, ont ajouté en note de leur page 39 ce court avertissement : « Diamo questi numeri che si trovano nelle carte del Codice, ma che non corrispondono alla composizione attuale del volume. »

Or, c'est là tout ce qui a été imprimé jusqu'ici au sujet des divergences existant, dans le manuscrit de Turin, entre les chiffres de *foliotation* et l'état réel du volume auquel correspondaient les numéros de *pagination*. On voit qu'il était évidemment impossible, d'après cette seule indication, de deviner l'importance de la question pour l'analyse critique de la disposition d'ensemble des Heures de Savoie.

2. « Cod. DCCCLII. Membranaceus, cui folia 267. Pulcherrimis ubique pictus figuris, et scriptus *mense julio anni* MCCCCIX, ut dicitur fol. 213. Continet *Horas* VIRGINIS MARIÆ *secundum usum Parisiensem*. Adjecta sunt officia plurimorum *Sanctorum* quibus premittitur KALENDARIUM *Lingua Gallica* scriptum, in quo præcipui dies festi litteris aureis adnotantur » (Pasini, *op. cit.*, t. II, p. 275).

Je ferai remarquer que le chiffre de 267 feuillets indiqués par Pasini a toujours été faux, parce qu'il est déduit de la foliotation arbitraire, laquelle ne comprenait pas les six feuillets contenant le calendrier qui se trouvaient en tête du volume.

C'est l'illustre savant dont je viens de prononcer le nom qui a véritablement révélé l'existence des Heures de Savoie en leur consacrant la valeur de trois pages dans sa magistrale étude sur les *Livres d'Heures du duc Jean de Berry*[1], publiée en 1884 dans la *Gazette des beaux-arts*. A cette époque, M. Delisle n'avait pas encore vu de ses yeux le volume. Il le connaissait seulement par des notes qu'avait prises, à Turin, notre autre confrère M. Paul Meyer. En 1885, les circonstances ont permis à Léopold Delisle de se rendre à Turin pour y examiner lui-même le manuscrit. Aussi, c'est en pouvant parler cette fois *de visu* qu'il lui a consacré à nouveau, en 1907, quelques pages de ses *Recherches sur la librairie de Charles V*[2].

Dans l'intervalle, quelques indications sur les Heures de Turin avaient été données à l'impression : en 1891, par Monseigneur Dehaisnes[3]; en 1899, par MM. Carta, Cipolla et Frati dans leur grande publication des *Monumenta paleographica sacra* ou *Atlante paleografico artistico*[4]; en 1904, par moi[5]; en 1905, par M. S. C. Cockerell[6]. Mais toutes ces indications se maintiennent dans des limites infiniment trop restreintes pour pouvoir donner autre chose qu'une idée extrêmement générale et toujours vague de ce que furent effectivement les Heures de Savoie.

HEURES DE SAVOIE, c'était le nom, comme nous le verrons un peu plus loin, que l'on donnait au manuscrit à l'époque où il parvint au duc Jean de Berry, en 1409.

1. Tirage à part, du milieu de la page 19 au milieu de la page 22.

2. *Recherches sur la librairie de Charles V.* Paris, 1907, 2 vol. in-8° et un album in-4°, t. I, p. 208-213.

3. *Les Œuvres des maîtres de l'École flamande primitive conservées en Italie et dans l'est et le midi de la France*, dans les comptes-rendus des *Réunions des Sociétés des beaux-arts des départements*, année 1891, p. 100-101 (ou p. 24-25 du tirage à part). Dans ce travail de Mgr Dehaisnes, les Heures de Savoie ne sont l'objet que d'une courte note qui ne dépasse pas une cinquantaine de lignes.

4. *Monumenta palaeographica sacra. Atlante paleografico artistico compilato sui manoscritti esposti in Torino alla mostra d'arte sacra nel 1898.* Turin, 1899, in-fol., p. 38-39.

5. Articles, cités dans la première note de ce mémoire, sur *les Manuscrits à peintures de la bibliothèque incendiée de Turin*, p. 7-8 du tirage à part, ou dans la *Revue archéologique*, 1904, t. I, p. 400-401.

6. *The book of Hours of Yolande of Flanders. A manuscript of the fourteenth century in the library of Henry Yates Thompson.* Londres, 1905, in-4°, p. 15 et 20 (une vingtaine de lignes seulement sur les Heures de Savoie).

Heures de Savoie, c'était aussi le titre frappé sur le dos de la reliure en maroquin rouge qui recouvrait le volume au moment où il a brûlé.

A ce même moment, les feuillets mesuraient environ 200 millimètres de haut sur 147 millimètres de large; mais ils avaient été extrêmement rognés à la reliure, le couteau du relieur ayant à certains endroits entamé jusqu'à l'ornementation elle-même. Le nombre des feuillets, y compris les feuilles blanches rajoutées, était de 282, soit 564 pages, paginées de 1 jusqu'à 564.

La manière barbare dont les feuillets avaient été rognés nuisait beaucoup à la beauté d'aspect du volume; mais l'attention était frappée par le grand nombre des miniatures qui illustraient le manuscrit. Beaucoup de feuillets portaient des images sur leurs deux faces; et, sur quelques pages même, il y avait deux miniatures, placées l'une au-dessus de l'autre. Toutes ces miniatures étaient insérées dans le texte, couvrant des espaces à peu près carrés mesurant 52 à 64 millimètres de côté. Sur chacun de ces carrés, le sujet était circonscrit dans un cadre quadrilobé, avec ressauts en angles aigus entre chaque demi-cercle; le listel qui dessinait ce quadrilobe étant tricolore, bleu, blanc, rouge, ou rouge, blanc, bleu. Dans toutes les images, le fond était exclusivement un fond d'ornement, généralement un quadrillé, ou losangé très fin. Des ornements couraient sur les marges latérales, consistant dans une tige principale rectiligne, qui s'épanouissait aux deux extrémités, tantôt en branchages terminés par des feuilles de lierre, tantôt en figures de dragon.

Le pourtour de beaucoup de pages était encore animé par de nombreuses figurines, personnages réels ou fantastiques, oiseaux, papillons. Parfois même des petites scènes se déroulaient sur la marge inférieure. Les grandes lettres elles-mêmes étaient fréquemment historiées, renfermant des têtes de personnages.

La réunion de toute cette partie peinte, où la décoration venait se combiner avec infiniment de goût aux miniatures proprement dites, constituait un ensemble extrêmement riche et dont on devinait aisément qu'il devait être encore bien plus beau d'aspect, avant que les marges eussent été si fortement réduites par le couteau des relieurs.

Dès la première inspection du volume, à la bibliothèque de Turin, il apparaissait avec évidence, d'une manière presque matérielle, que le manuscrit comprenait deux parties qui ne

remontaient pas exactement à la même époque, tout en étant cependant, l'une comme l'autre, du XIVe siècle.

Dans la partie la plus ancienne, le style des miniatures indiquait comme date approximative d'exécution le deuxième quart du XIVe siècle. Le texte montrait, d'autre part, que cette première partie avait été exécutée pour une femme, et que cette femme devait être une princesse descendant de saint Louis. Une des prières contenait en effet les mots : « Famulam tuam » mis dans la bouche de la personne qui devait réciter cette prière ; et la *rubrique* placée en tête des « Heures de saint Louis » faisait visiblement allusion à une parenté de cette personne avec le monarque canonisé :

Ci commencent les heures Monseigneur saint Loys, roy de France, convenables à dire tous les jours à ceulz qui ont especial devotion à lui, mesmement à personnes qui sont de si sainte et de si très noble lignié comme est celle de France[1].

Des particularités offertes par les miniatures et les ornements corroboraient ces indications. Parmi les peintures, en effet, il y en avait toute une série qui montraient la princesse elle-même, sous le costume d'une grande dame, occupée à prier. Sur les pages de la plus ancienne partie apparaissaient encore des armoiries, tantôt disposées dans le fond des miniatures, tantôt employées dans l'ornementation des marges ou dans l'intérieur des lettrines, tantôt même utilisées comme un élément des images[2] ; et ces armoiries faisaient alterner, ou combinaient entre elles, les armes de la maison de Savoie, avec le blason royal de France et avec celui des ducs de Bourgogne de la première maison capétienne.

A cette première partie appartenait le calendrier qui ouvrait le volume et tout ce qui suivait jusqu'à la page 438.

Quelle était cette princesse dont le portrait revenait ici à maintes reprises? Étant donné que cette partie du manuscrit n'était pas plus récente que le milieu du XIVe siècle, aucune hésitation n'est possible ; la princesse en question ne peut être

1. Ms. brûlé de Turin, p. 263.
2. Voir, dans ma *Restitution* qui termine le présent mémoire (chapitres ou articles VIII et XVIII), la description des miniatures peintes sur les pages 199 et 425 de Turin.

que Blanche de Bourgogne, fille de Robert II, duc de Bourgogne, et petite-fille de saint Louis par sa mère, Agnès de France, femme de Robert II. Appartenant par sa naissance à la maison royale de France et à la branche ducale de Bourgogne, Blanche était entrée dans la maison de Savoie en épousant, en 1307, Édouard de Savoie. Voilà donc expliqué à la fois la juxtaposition des trois blasons : Savoie, France et Bourgogne, et l'application au manuscrit du nom d'Heures de Savoie.

Blanche de Bourgogne eut le titre de comtesse de Savoie à partir de 1323, année où son mari devint le chef de sa maison. Elle resta veuve en 1329 et mourut en 1348. Dans les miniatures du manuscrit, Blanche de Bourgogne est toujours représentée seule, en présence des bienheureux auxquels elle adresse des prières. Nulle part on ne rencontre aucun souvenir de son mari Édouard. Il est donc vraisemblable que le manuscrit n'a dû être peint qu'après que Blanche de Bourgogne fut devenue veuve, ce qui en placerait l'exécution entre 1329 et 1348.

Les peintures trahissaient plusieurs mains d'exécutants ; mais, dans toutes, le style était ce style qui a dominé chez les miniaturistes travaillant dans la région de Paris à l'époque voulue, je veux dire le deuxième quart du XIVe siècle ; il y a donc grande apparence que le manuscrit est sorti d'un atelier parisien.

Cette déduction se trouve fortifiée par cette observation que, dans la partie écrite, le calendrier et les « Heures de la Vierge » étaient « à l'usage de Paris ».

Certains auteurs se sont demandé, il est vrai, si les armoiries ne viseraient pas la personne de Marie de Bourgogne, fille de Philippe le Hardi, morte en 1422, femme d'Amédée VIII, comte de Savoie ; mais toutes sortes de raisons paléographiques, historiques, généalogiques et héraldiques s'opposent absolument à la prise en considération d'une telle hypothèse[1].

Une seconde partie du manuscrit commençait avec la page 439. Il ressortait très visiblement de l'aspect de tous les feuillets du volume que, lors de la confection matérielle de cette seconde partie, les calligraphes et les enlumineurs chargés du travail avaient cherché à imiter aussi servilement que possible les dispositions adoptées dans la partie la plus ancienne. Même justification du texte, écrit pareillement à raison de vingt-six lignes

1. Cf. L. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. I, p. 212-213.

par page; même manière de placer les rubriques, semblablement rédigées en français; même arrangement des miniatures dans des quadrilobes à bordures tricolores; même système de fonds d'ornements; même décoration des marges. Mais ce qui était néanmoins très sensible, c'était une différence de style dans les images. Celles-ci, qui étaient au moins de quatre mains différentes, s'apparentaient, non plus avec les productions de l'école parisienne du deuxième quart du XIVe siècle, mais avec les images, au modelé déjà plus savant et tenant un plus grand compte de l'élément architectural, que l'on peut rencontrer dans la série des beaux manuscrits faits pour le roi Charles V.

D'ailleurs, dans beaucoup de ces miniatures de la deuxième partie, un roi était représenté en prières; et ce roi offrait les traits caractéristiques, et aujourd'hui si bien connus, du roi Charles V. C'était donc pour ce monarque qu'avait été introduite cette addition.

Les miniatures seules suffisaient à rendre certaine cette conclusion. On pouvait encore la fortifier en relevant sur la page 495 du manuscrit brûlé le texte d'une prière à saint Louis qui est rédigée expressément pour être dite par un roi, successeur du fils de Blanche de Castille. Léopold Delisle a cité cette prière et j'en redonnerai moi-même le texte un peu plus loin. Dans le même ordre d'idées, j'indiquerai encore un autre argument qui n'a jamais été produit jusqu'ici : sur une page de cette seconde partie se trouvait une miniature consacrée à sainte Agnès, et dans cette miniature on voyait, en prière devant la sainte, Charles V représenté comme souverain, accompagné d'un de ses serviteurs portant une masse. C'était là une disposition exceptionnelle, dont le manuscrit n'offrait pas un deuxième exemple. Il y avait donc une intention évidente de mettre en relief l'oraison à sainte Agnès et d'attacher une certaine solennité à la récitation de cette oraison par le roi. Or, on sait, par les recherches de Léopold Delisle[1], que Charles V avait une dévotion toute particulière pour sainte Agnès, parce que c'était le jour de la fête de cette sainte qu'il était né.

Dans cette partie datant du règne de Charles V, aucune prière, contrairement à ce que l'on a pu croire et imprimer à ce sujet,

1. L. Delisle, *la Coupe d'or du roi Charles V*, dans le *Journal des Savants*, cahier de mai 1906, p. 233-239.

ne faisait réellement doublet avec la partie la plus ancienne du manuscrit. On y rencontrait bien quelques exercices de dévotion en l'honneur de saints déjà invoqués dans la première partie ; mais la rédaction des prières se présentait alors sous une version différente. Il y avait également des divergences dans les arrangements iconographiques, divergences qui semblaient bien avoir été voulues. Là, par exemple, où, dans la première partie, tel saint apparaissait ayant devant lui Blanche de Bourgogne, on le voyait dans la seconde partie représenté tout seul ou bien accompagné de Charles V ; et réciproquement.

En un mot, l'ensemble du manuscrit, tel que je l'ai examiné à tant de reprises à Turin, donnait l'impression la plus nette, non pas de deux portions d'époques différentes accolées fortuitement l'une à l'autre, mais d'un livre d'Heures arrêté d'abord à certaines limites pour la première propriétaire, Blanche de Bourgogne, et que l'on avait ensuite accru, à l'intention de Charles V, d'une nouvelle série d'exercices de piété, exercices tous nettement différents de ce qui les précédait au volume, soit par leur objet, soit par leur rédaction. On pouvait constater en outre que, comme je l'ai déjà indiqué, cet accroissement du manuscrit avait été fait avec le plus grand souci de donner aux deux portions une apparence matérielle tout à fait identique, aussi bien pour la manière de transcrire le texte que pour l'arrangement du cadre des images et la disposition des ornements sur les marges.

Dans une des miniatures de la partie ajoutée pour Charles V, l'artiste avait représenté en prières, devant les saints Pierre et Paul, non seulement le roi, mais aussi la reine Jeanne de Bourbon. Cette image doit être antérieure à la mort de la reine qui est décédée en 1378. C'est donc entre 1364, année de l'avènement de Charles V, et 1378 que le manuscrit avait été complété. Nous avons dit, d'autre part, que la partie primitive semblait contemporaine de l'époque où Blanche de Bourgogne était devenue veuve, ce qui équivaut à la période de 1329 à 1348. L'intervalle qui a séparé l'exécution des deux parties successives du manuscrit de Turin n'est donc au maximum que d'un demi-siècle. La brièveté relative de cet écart explique comment les additions ont pu être soudées au reste sans détruire un aspect général d'unité d'ensemble.

A l'époque où le manuscrit appartenait à Charles V[1], on avait aussi introduit au volume deux feuillets d'aspect assez curieux. Ces feuillets étaient écrits en caractères grecs; mais sous cette apparence hellénique se cachaient en réalité, d'une part quelques phrases en latin contenant des préceptes de conduite pour un roi et, d'autre part, une courte prière en langue française[2].

La partie exécutée pour Charles V allait dans le manuscrit brûlé jusqu'à la page 558. Elle se terminait par l'exercice de dévotion que l'on appelait dans les habitudes de la librairie française sous les premiers Valois le « psautier de saint Jérôme », texte qu'il faut bien se garder de confondre avec le vrai psautier et qui est infiniment plus court que celui-ci.

Les trois derniers feuillets du manuscrit de Turin, paginés 559 à 564[3], n'avaient été écrits qu'au commencement du XVe siècle. On y reconnaissait la graphie bien connue du secrétaire du duc Jean de Berry, Jean Flamel. Sur le recto du premier de ces feuillets (p. 559), Flamel avait calligraphié et signé un ex-libris ainsi disposé ligne pour ligne :

CES HEURES FURENT AU ROY
CHARLES LE QUINT ET SONT APPELÉES LES
HEURES DE SAVOYE ET DONNA LES PRESENTES HEURES
LE ROY CHARLES LE SIZIÈME FILZ
DU ROY CHARLES LE QUINT DEVANT DIT A SON
ONCLE LE DUC DE BERRY LE VIIe
JOUR DE JUILLET L'AN DE GRACE MIL
QUATRE CENS ET NEUF.

J. FLAMEL.

Sur le verso de ce même feuillet et sur les deux faces de chacun des deux feuillets suivants (pages 560-564), Jean Flamel avait dressé la table à laquelle j'ai déjà fait allusion et qui donnait le contenu détaillé du volume.

1. Un des feuillets en question portait des préceptes rédigés à l'intention d'un *roi;* et leur aspect matériel les classait également parmi les additions faites pour Charles V.

2. Voir, dans notre *Restitution* qui forme la seconde partie de ce mémoire, les chapitres ou articles IV *bis* et V *bis*.

3. Dans la foliotation arbitraire, datant de l'époque où plusieurs parties du volume se trouvaient transposées dans un ordre factice, ces feuillets écrits par Flamel avaient été numérotés 213, 214 et 215.

Le texte de cette table a été publié pour la première fois par Léopold Delisle dans ses articles de la *Gazette des beaux-arts* en 1884. Mais, à cette date, M. Delisle n'avait pas encore vu le manuscrit; il a été réduit à employer une copie qui lui avait été procurée; et malheureusement cette copie se trouvait être fautive. Sur le haut de la page 562 du manuscrit de Turin, l'original portait deux articles, formant chacun un paragraphe distinct et ainsi conçus :

Item, derechief memoire de la Trinité et de pluseurs sains et saintes.

Item, pluseurs memoires de Dieu, de Nostre Dame, de pluseurs martires, appostres, confesseurs et d'autres sains et vierges et saintes.

Or, dans la copie transmise à M. Delisle et imprimée par lui en 1884 et en 1907, la presque totalité des mots du premier article avaient été sautés, par une inadvertance résultant probablement de la répétition à une ligne d'intervalle sur l'original du même mot « mémoire ». La conséquence de cet oubli regrettable était la fusion des deux paragraphes différents en un unique article hybride. Pour rendre l'erreur bien visible, je donne ci-dessous en caractères romains le texte fautif tel qu'il a été publié jusqu'à ce jour, en y rétablissant entre crochets et en *italique* les mots indûment supprimés :

Item, derechief [*memoire de la Trinité et de pluseurs sains et saintes. — Item*] pluseurs memoires de Dieu, de Nostre Dame, etc.

Erreur légère, pensera-t-on. Erreur grave, au contraire, car la fatalité a voulu que l'omission d'un membre de phrase portât justement sur un passage capital, l'endroit même où les additions faites pour Charles V venaient se raccorder à la portion exécutée pour Blanche de Bourgogne. En effet, des deux paragraphes si malencontreusement tronqués et agglutinés en un seul, le deuxième « item pluseurs memoires » correspondait au début des additions faites pour Charles V, tandis que le précédent : « item derechief memoire de la Trinité », visait encore des feuillets remontant au temps de Blanche de Bourgogne.

Dans ces conditions, il me paraît nécessaire de redonner ici le texte de la table de Flamel, présenté pour la première fois au

complet, d'après une copie prise par moi-même, et que j'ai ensuite collationnée très soigneusement sur l'original.

Dans le manuscrit de Turin, chaque article de la table formait un alinéa. Je répéterai ici cette disposition de manière à me rapprocher autant que possible de l'aspect de la réalité. Je me permets seulement d'ajouter en tête de chaque alinéa un numéro d'ordre entre crochets, de manière à pouvoir y renvoyer dans la « Restitution de l'état primitif du manuscrit » qui terminera la présente notice :

(Ms. de Turin, page 560.)

Cy après s'ensuivent les choses qui sont escriptes en ces Heures :

[I.] Premierement, le Kalendrier.
[II.] Item, le Psaultier.
[III.] Item, les Heures de la Trinité.
[IV.] Item, les Heures du Saint Esperit.
[V.] Item, les Heures Nostre Dame à l'usaige de Paris.
[VI.] Item, les Heures de la passion Nostre Seigneur.
[VII.] Item, les Heures de saint Jehan Baptiste.
[VIII.] Item, les Heures des Angres.
[IX.] Item, plusieurs oroisons de Nostre Dame.
[X.] Item, les Heures de saint Jehan l'Euvangeliste.
[XI.] Item, les Heures de saint Loys de France.
[XII.] Item, les Heures de saint Loys de Marseille.

(Ms. de Turin, page 561.)

[XIII.] Item, les Heures de la Magdelaine.
[XIV.] Item, pluseurs memoires de la Passion, des Angres, de Tous sains et de la Trinité.
[XV.] Item, vigiles de mors.
[XVI.] Item, les pset [*sic*, pour : sept] pseaumes et la letanie.
[XVII.] Item, les xv pseaumes.
[XVIII.] Item, pluseurs memoires de Dieu et de Nostre Dame, des appostres, de pluseurs martirs, de pluseurs confesseurs et de pluseurs vierges.
[XIX.] Item, memoire du pape et des personnes de l'Eglise.
[XX.] Item, pour les roys et pour les princes de terre.
[XXI.] Item, pour les laboureurs.
[XXII.] Item, pour ceulz qui sont en pechié mortel.
[XXIII.] Item, pour ceulz qui sont en peril de mer.

[XXIV.] Item, pour les prisonniers.
[XXV.] Item, pour ceulz qui font aumosnes.
[XXVI.] Item, pour parens et pour amis.
[XXVII.] Item, pour soy mesmes.
[XXVIII.] Item, pour ceulz qui sont en purgatoire.

(Ms. de Turin, page 562.)

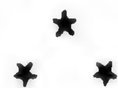
[XXIX.] Item, derechief memoire de la Trinité et de pluseurs sains et saintes.
[XXX.] Item, pluseurs memoires de Dieu, de Nostre Dame, de pluseurs martires, appostres, confesseurs et d'autres sains et vierges et saintes.
[XXXI.] Item, des reliques.
[XXXII.] Item, de la paix.
[XXXIII.] Item, pluseurs oroisons à Dieu.
[XXXIV.] Item, oroisons quant on dit la messe.
[XXXV.] Item, oroisons qu'on dit quant on se liève et couche.
[XXXVI.] Item, oroisons de la Croix.

(Ms. de Turin, page 563.)

[XXXVII.] Item, oroison de saint Denis.
[XXXVIII.] Item, oroison de saint Loys de France.
[XXXIX.] Item, oroisons quant on doit escommicher [*sic*, pour : communier].
[XL.] Item, oroisons à la Trinité.
[XLI.] Item, autres oroisons à Dieu.
[XLII.] Item, autre oroison quand on se liève.
[XLIII.] Item, l'euvangille saint Jehan.
[XLIV.] Item, une autre messe de la Trinité.
[XLV.] Item, une messe de saint Denis.
[XLVI.] Item, une messe de Requiem.
[XLVII.] Item, une messe de saint Loys de France.
[XLVIII.] Item, une messe des Angres.
[XLIX.] Item, une messe du Saint Esperit.

(Ms. de Turin, page 564.)

[L.] Item, une messe de la Croix.
[LI.] Item, une messe des Reliques.
[LII.] Item, une messe de Nostre Dame.
[LIII.] Item, memoire de saint Pierre et de saint Pol.
[LIV.] Item, le psaultier saint Jheroisme.



L'ex-libris calligraphié par Jean Flamel nous apprend de quelle manière le manuscrit était arrivé au duc Jean de Berry, le 7 juillet 1409, par un don du roi Charles VI, qui, lui-même, avait hérité ce volume de son père, Charles V. Pour ce monarque, nous l'avons vu, avaient été introduits des compléments de prières qui étaient venus accroître le fonds primitif du manuscrit exécuté pour Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie. Comment ce fonds primitif lui-même devint-il la propriété de Charles V? Nous n'avons aucune donnée certaine à cet égard. Mais un savant bénédictin de Solesmes, Dom P. Blanchard, a formulé récemment à ce propos des observations qui paraissent très judicieuses. « Blanche, dit-il, eut pour héritière sa nièce Jeanne de Bourgogne. Celle-ci vint à Paris et y mourut en 1361, laissant ses biens aux personnes de sa maison, avec faculté accordée aux exécuteurs testamentaires de les vendre pour opérer une répartition plus équitable[1]. Dans ces conditions, il était facile à Charles V, amateur de beaux livres, bien renseigné par des agents en quête de plaire à leur maître, d'en devenir l'heureux propriétaire[2]. »

A la fin de sa vie, le roi Charles V fit dresser, de 1379 à 1380, un inventaire de son mobilier. Le livre de prières qui nous occupe renfermait, dans sa partie additionnelle, un portrait de la reine Jeanne de Bourbon qui est morte dès 1378. Il appartenait donc au roi avant 1379 et doit par conséquent figurer dans l'inventaire commencé à partir de cette année. Léopold Delisle l'a reconnu, en effet, avec sa clairvoyance habituelle, dans un article d'un des chapitres de l'inventaire qui a été établi le 11 avril 1380, en présence de Gilles Malet, valet de chambre de Charles V et garde de sa librairie. Notre manuscrit, recouvert d'une splendide reliure enrichie de garnitures en or, de grosses perles, de saphirs et de rubis balais, et que l'on qualifiait de « très belles grandes Heures », se trouvait alors au châ-

1. D. Plancher, *Histoire de Bourgogne*, t. II, p. CCLVIII.

2. Page 9 de la notice jointe à la publication de M. H. Yates Thompson sur *les Heures de Savoie*, dont nous parlerons longuement plus loin.

teau de Vincennes, dans une des pièces de l'appartement privé du roi, son « estude » (nous dirions aujourd'hui son « cabinet »). Le susdit inventaire de 1380 le décrit de la manière suivante :

Item, oudit estude du Roy estoient les très belles grans Heures dudit seigneur, très bien escriptes et très noblement enluminées et historiées; et au commencement desdictes Heures, tantost après le kalendrier, est le Psaultier, les Heures de la Trinité, de Nostre Dame, de la Passion, de saint Jehan Baptiste, des Angelz, oroisons de Nostre Dame, Heures de saint Jehan l'Évangéliste, celles de saint Loys roy de France, saint Loys de Marceille; de la Magdaléne, mémoire de plusieurs saints, vigilles de mors, sept pseaulmes et létanie, et plusieurs mémoires de saints et sainctes.

Toutes les choses dessus escrites et enluminées comme dit est, et se commance le second feuillet : *portatus sum*. Lesquelles Heures sont couvertes de brodeure à plusieurs ymages, à lozenges et à rondeaulx de perles; et sont les courroyes des fermouers couvertes chascune de sept fleurs de lys d'or, à compter le clou qui tient aiz desdictes Heures, et en chascune fleur de lys a quatre perles; et sont les fermoers desdictes Heures d'or, garny chascun de deux balaiz, deux saphirs et cinq grosses perles, et les tirouers d'un laz de soye à or, en chascun ung gros bouton de perles; et est la pippe desdictes Heures garnye de deux balais et ung saphir et quatre grosses perles; lesquelles sont en ung estuy de cuir boully, pendant à ung large laz de soye azurée, semée de fleur de lys d'argent doré[1].

Si l'on rapproche cette description de notre édition de la table de Flamel donnée ci-dessus, on voit qu'il y a correspondance exacte pour tous les articles jusqu'au n° [XVI] de notre édition, sauf que dans la description de l'inventaire on ne voit pas indiquer, entre les Heures de la Trinité et celles de Notre-Dame, les « Heures du Saint-Esprit » mentionnées par Flamel [n° IV]. Mais les Heures du Saint-Esprit se trouvaient parfaitement dans le manuscrit brûlé à Turin; et elles appartenaient, sans aucun doute possible pour qui avait le volume sous les yeux, à la partie primitive du livre exécutée pour Blanche de Bourgogne. Il n'y a donc, dans cette divergence apparente, qu'un oubli dans l'in-

1. L. Delisle, *les Livres d'heures du duc de Berry*, p. 21 du tirage à part, et *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. I, p. 209.

ventaire. Il est même très possible que cet oubli n'ait pas été commis en réalité. En effet, il convient de le bien signaler, l'inventaire de Charles V ne nous est pas parvenu en original. Nous n'en possédons plus qu'une simple copie, postérieure d'au moins onze ans à la mort de Charles V ; et nous avons vu, par l'exemple de ce qui s'est produit pour la table de Flamel, publiée toujours jusqu'ici de façon incomplète, comment un scribe, même très attentif, peut en copiant oublier des mots, surtout dans un passage qui contient une énumération où le même mot « Heures » revient à plusieurs reprises et à intervalles très rapprochés.

A partir de l'article [XVII] de la table de Flamel, la description de l'inventaire de 1380 cesse d'entrer dans les détails, et elle conclut par un résumé général de quelques mots : « Et plusieurs mémoires de saints et sainctes. » C'est qu'un *article d'inventaire* est une autre chose qu'une *table de livre ;* il peut être arrêté quand l'essentiel a été dit, en se terminant par une sorte d'etc..., la table au contraire doit être complète jusqu'au bout.

On s'est imaginé, depuis que le manuscrit de Turin a brûlé et qu'on ne peut plus l'étudier, que la description de l'inventaire de 1380 visait seulement le fonds primitif des Heures de Savoie exécuté pour Blanche de Bourgogne et que les parties sur lesquelles il se taisait étaient celles qui dataient seulement du règne de Charles V. C'est une complète erreur. Dans la rédaction de l'inventaire de 1380, on a englobé dans la même phrase finale aussi bien une notable portion du fonds primitif que les feuillets plus récents. L'inventaire de 1380 passe sous silence, par exemple, les prières « pour parens et pour amis » et « pour soy mesmes », énumérées dans la table de Flamel n^os [XXVI] et [XXVII] ; et cependant ces prières appartiennent si bien au fonds primitif du manuscrit que, dans les miniatures qui les accompagnaient, l'artiste avait placé le portrait de Blanche de Bourgogne[1].

L'aspect même du manuscrit de Turin expliquait comment les rédacteurs de l'inventaire de Charles V avaient été amenés, à partir d'un certain endroit, à résumer en un seul membre de

1. Voir, dans notre *Restitution* qui forme la seconde partie de ce mémoire, les articles XXVI et XXVII.

phrase l'analyse de la fin du volume qui était à Vincennes sous Charles V. Toutes les premières parties du fonds primitif, contenant les différentes heures proprement dites et les psaumes de la pénitence avec les litanies des saints, se distinguaient très nettement à l'œil par des titres annonçant chacune d'elles, tandis que la suite, contenant des mémoires et prières diverses, aussi bien les plus anciennes que celles qui avaient été rajoutées après coup ne semblaient former qu'un seul bloc, dans lequel les exercices de dévotion se succédaient sans grandes divisions générales tranchées. Le fait est si vrai qu'en consultant mes vieilles notes de Turin, j'ai constaté que, sans en avoir aucunement conscience, j'avais procédé d'abord, la première fois que j'ai étudié le volume, exactement comme les agents de Charles V; c'est-à-dire que j'avais bien distingué les différentes heures du début du volume, mais que, pour la suite, j'avais tout bloqué en une seule catégorie à partir du moment où commençaient les mémoires et prières diverses.

Voilà donc élucidé le petit problème posé par ces deux différences partielles existant entre la table de Flamel, que nous avons eue sous les yeux en original, et l'article, parvenu simplement à nous en copie postérieure, de l'inventaire de Charles V. On voit qu'il n'y a en réalité aucune importance à attacher à ce fait que la rédaction de Flamel, dans l'original de sa table, est plus complète que celle de l'inventaire, sous la forme de la réplique plus ou moins exacte que nous possédons de celui-ci.

*
* *

Les note et table inscrites par Jean Flamel à la fin du manuscrit, quand celui-ci fut parvenu en 1409 aux mains du duc de Berry, constituent la dernière addition qui ait été apportée à la constitution définitive des Heures de Savoie.

Le duc Jean de Berry, ainsi que j'ai eu l'occasion de le faire ressortir ailleurs à diverses reprises, aimait beaucoup les belles choses dans tous les genres, mais il aimait aussi beaucoup le changement. Pour ne parler que de ses livres, il y a toute une série de superbes manuscrits, que nous savons pertinemment être arrivés soit par un don, soit par un achat au duc de Berry, et qui n'ont fait que traverser ses collections, ayant été ensuite

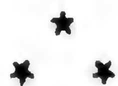
aliénés par le duc, parfois très peu de temps même après leur arrivée entre ses mains[1]. C'est ce qui advint des Heures de Savoie. L'étude des documents d'archives démontre en effet que les Heures de Savoie, données au duc par Charles V le 7 juillet 1409, ne se trouvaient déjà plus chez lui à la fin du mois de janvier 1413[2].

Ici commence, dans l'histoire du manuscrit, une longue période d'obscurité. Tout ce que je puis dire, c'est que le manuscrit a passé par de graves épreuves. Un assez gros lot de feuillets a été enlevé du volume; on en a distrait notamment le psautier qui originairement ouvrait le texte, à la suite du calendrier, dans la partie primitive faite pour Blanche de Bourgogne. Il y eut encore, pour l'ensemble qui restait après les détournements opérés, les transpositions dont j'ai parlé. Celles-ci aboutirent à ce véritable pêle-mêle de morceaux d'époque différente dont on a vu plus haut le tableau, confusion qui devait être plus tard rectifiée, mais qui, durant son existence transitoire, a donné naissance à la si malencontreuse foliotation arbitraire.

Dans les vingt premières années du XVIII[e] siècle, au plus tard, le manuscrit avait fini par devenir la propriété de la maison de Savoie. Il fut compris dans la grande donation de manuscrits que le chef de la maison de Savoie à cette époque, le roi de Sardaigne Victor-Amédée, a faite vers 1720 à la bibliothèque de l'Université de Turin. Le manuscrit est resté dès lors, jusqu'à l'incendie de 1904, dans cette bibliothèque, qui a pris au XIX[e] siècle le nom de « Biblioteca nazionale ». Pendant cette dernière phase de son histoire, il a subi un dernier avatar. En 1749, les feuillets y étaient encore rangés dans l'ordre arbitraire. Plus tard, le lecteur le sait maintenant, on a relié à nouveau le volume en rétablissant la disposition indiquée par la table de Flamel et en grossissant le manuscrit de ces feuilles blanches introduites à l'endroit de quelques-unes des lacunes constatées dans le texte.

1. Cf. C[te] Paul Durrieu, *les Antiquités judaïques et le peintre Jean Foucquet* (Paris, 1907, in-fol.), p. 12 et 13, et *la Bible du duc Jean de Berry conservée au Vatican* (Paris, 1910, in-4°. Extrait de la *Revue de l'art ancien et moderne*, t. XXVII) à la première page de ce travail.

2. Les Heures de Savoie ne se trouvent, en effet, déjà plus mentionnées dans un inventaire, ou plus exactement un compte-matière, que le garde des joyaux



Il y a un an, je me serais arrêté ici, en déplorant que, comme souvenir matériel des Heures de Savoie, il ne fût resté que des reproductions de deux de ses pages qui ont été données en 1899 dans la grande publication déjà citée de MM. Carta, Cipolla et Frati[1]. Mais un très heureux événement est venu modifier les choses et attacher, — si j'ose dire, — un intérêt d'actualité à ma présente étude.

Dans la séance du 10 mars 1911, j'avais le grand plaisir de pouvoir annoncer à l'Académie des inscriptions et belles-lettres que vingt-six feuillets, jadis arrachés du manuscrit, avaient été retrouvés par l'érudit bénédictin de Solesmes, Dom P. Blanchard, dans la bibliothèque de l'évêché catholique de Portsmouth. Jadis recueillis par Mgr Virtue, prédécesseur de l'évêque actuel, Mgr J. B. Cahill, ces précieux fragments, que la sagacité de Dom Blanchard avait su reconnaître, formaient à Portsmouth un album contenu dans une reliure récente.

Il y avait en Angleterre un homme qu'une pareille découverte ne devait pas laisser indifférent; c'était le grand bibliophile de Londres, M. H. Yates Thompson. M. Yates Thompson ne se contente pas d'avoir formé une collection merveilleuse de manuscrits à miniatures, il veut encore donner au public érudit la possibilité d'utiliser ses trésors, il les popularise en quelque sorte par de superbes publications ornées de nombreuses reproductions. Or, parmi les précieux livres de sa bibliothèque personnelle que M. Thompson a fait ainsi connaître, il en est deux : les *Heures de Yolande de Flandre* et les *Heures de Jeanne de Navarre*[2], qui, par leur date d'exécution et par le caractère

du duc de Berry, Robinet d'Estampes, a dressé à partir de la fin de janvier 1413.

1. *Monumenta palaeographica sacra. Atlante paleografico artistico.* La planche LVII de cet ouvrage reproduit d'une part une des pages à inscription pseudo-grecque (p. 136 du ms. brûlé) et d'autre part une page à miniature empruntée aux « Heures de saint Louis, roi de France » (p. 279 du ms. brûlé).

2. *The book of Hours of Yolande of Flanders... in the library of Henry Yates Thompson*, avec note de M. S. C. Cockerell (déjà cité plus haut). — *Thirty-two miniatures from the book of Hours of Joan II. Queen of*

de leurs images, offrent des affinités avec la partie primitive des Heures de Savoie. Inspiré par la générosité qui lui est habituelle et dont la France a bénéficié jadis par le don du tome II du fameux *Josèphe* ayant appartenu à Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, M. Yates Thompson a fait les frais d'un volume dans lequel les deux faces de chacun des vingt-six feuillets retrouvés à Portsmouth, soit en tout cinquante-deux pages, ont été reproduites d'excellente façon[1].

Dans cette publication de M. Thompson, j'ai vu réapparaître, à ma vive satisfaction, une partie des feuillets dont j'avais noté l'absence à Turin et dont ma minutieuse collation du texte environnant m'avait permis de dresser d'avance le signalement. A Portsmouth se trouvent, par exemple, deux feuillets contenant la fin de sexte, none et le commencement de vêpres des Heures des Saints-Anges[2] qui étaient suppléés à Turin par les feuilles blanches paginées 219-220 et 221-222. L'album de Portsmouth a livré aussi le feuillet qui devait commencer par une image de saint Jean l'Évangéliste et se terminer par les mots de « touz évangélistes, antienne », et celui qui devait commencer par une image de saint Antoine, abbé, et se terminer par les mots de « saint Loys de France, antienne » [ou « a e »], feuillets suppléés à Turin par les feuilles blanches paginées 443-444 et 449-450. J'ai vu, grâce à la publication de M. Thompson, surgir encore de l'ombre tout ou partie de morceaux signalés par la table de Flamel et que j'avais constatés manquer à Turin, sans qu'on eût pris pour ceux-ci la précaution de les remplacer, dans le volume brûlé, par des feuillets blancs. C'est le cas pour les mémoires des Vierges (Flamel, article [XVIII], fin), et pour le second mémoire de la Trinité (Flamel, article [XXIX], au début). Il en est de même des prières ou mémoires pour le pape, les

Navarre... presented to the members of the Roxburghe Club by Henry Yates Thompson. Londres, 1899, 2 vol. in-4°.

1. *Les Heures de Savoie. — Facsimiles of fifty-two pages from the Hours executed for Blanche of Burgundy, being all that is known to survive of a famous Fourteenth-Century Ms., which was burnt at Turin in 1904*. With a notice by Dom P. Blanchard. London, printed at the Chiswick press for Henry Yates Thompson, 1910, in-4°, 24 p. de texte et 52 pages (rectos et versos) de fac-similés en phototypie.

2. Thompson, pl. IX, X, XXIII et XXIV.

rois, les laboureurs; pour ceux qui font aumônes; pour les parents et les amis, pour soi-même, pour les âmes du Purgatoire (articles [XIX, XX, XXI, XXV, XXVI, XXVII et XXVIII] de la table de Flamel).

Les fragments de Portsmouth sont d'accord avec ce que révélait déjà le manuscrit brûlé à Turin pour achever de nous convaincre que dans le manuscrit tel que l'a possédé Charles V rien de ce qui avait été ajouté après coup ne faisait effectivement doublet avec la partie primitive des Heures de Savoie. Deux prières se trouvaient-elles adressées, dans l'une et l'autre partie, à un même saint? On pouvait observer que, bien qu'ayant un même objet, elles différaient notablement par leur rédaction. Il y a en quelque sorte, si l'on me permet l'expression, comme deux « rites » distincts, suivant que les exercices de piété ont été destinés à l'usage de la comtesse de Savoie Blanche de Bourgogne ou à l'usage du roi Charles V.

Voici, par exemple, le début de deux oraisons semblablement adressées à saint Louis, roi de France. On constatera que, dans la plus récente, le texte est complètement modifié par rapport à la plus ancienne et arrangé, dans cette nouvelle version, de manière à convenir spécialement à un roi successeur de saint Louis tel que l'était Charles V; préoccupation dont la première leçon n'avait pas eu à tenir compte, puisque celle-ci avait été copiée seulement pour une simple princesse :

Partie primitive venant de Blanche de Bourgogne.

Sancte Ludovice, dulcedo pauperum, tu pius consolator miserorum, ora pro nobis.

Ora pro nobis, sancte Ludovice.

Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

(Fragments retrouvés à Portsmouth, fol. 3 v°. Cf. la publication H. Yates Thompson, pl. VI.)

Additions faites pour le roi Charles V.

Sancte et pie Ludovice, unus de gloriosis confessoribus Dei, unus de regibus magis amicis Dei, iste peccator, iste indignus, iste successor tuus, licet ineptus, licet nimis inconveniens, heres tuus, dubius, nescius, sollicitus et anxius de populo tuo, commisso regimini suo, ego scilicet inutilis persona, nullis bonis ornata, sed profunda ignorancia tenebrata, in-

numeris viciis deformata, immensis peccatis onerata, ego, inquam, quem Deus, et tu post Deum voluisti fieri regem in populo tuo, etc.

(Ms. brûlé de Turin, p. 495.)

La divergence de rédaction est de règle entre les parties d'âge différent. Je me contenterai de citer encore, à cet égard, l'antienne à « saint Liénart » [Léonard] dont les deux rédactions successives, insérées autrefois au manuscrit, se sont retrouvées avec les fragments de Portsmouth :

Rédaction ancienne de la partie copiée pour Blanche de Bourgogne.	*Rédaction nouvelle de la partie ajoutée pour le roi Charles V.*
Sanctissime confessor Domini, monachorum pater et dux, Leonarde, intercede pro nostra omniumque salute.	Confessor Domini, Leonarde, astantem plebem corrobora sancta intercessione, ut, qui viciorum pondere premimur, beatitudinis tue gloria sublevemur, et te duce eterna premia consequamur.
Verset. Justus ut palma florebit in domo Domini.	*V*[*erset*]. Ecce Sacerdos magnus.
R. Sicut cedrus Libani multiplicabitur.	*R.* Qui in diebus suis placuit Deo.

(Fragments de Portsmouth, fol. 16 r° et 4 v°. Cf. la publication H. Yates Thompson, pl. XXXI et VIII.)

*
* *

La trouvaille de Portsmouth ne nous a pas rendu intégralement tout ce qui manquait au manuscrit de Turin, d'après les données de ma collation faite sur place. Nous ignorons encore le sort actuel d'un morceau très considérable, le « Psautier » qui, dans l'état primitif, ouvrait les Heures de Savoie immédiatement après le calendrier (Flamel, n° II). Nous ignorons également toujours ce que sont devenus :

1° Un feuillet au moins des « Heures des Anges », contenant

probablement le commencement de sexte (avec une miniature);

2° Deux feuillets au moins des « Heures de saint Jean l'Évangéliste », contenant le commencement de vêpres (avec une miniature) et la fin de complies;

3° Deux feuillets au moins des « Heures de la Madeleine », contenant la fin de laudes, prime et le commencement de tierce (avec deux miniatures, l'une pour prime, l'autre pour tierce);

4° Un feuillet ou deux portant les prières ou mémoires « pour ceux qui sont en péché mortel, pour ceux qui sont en péril de mer et pour les prisonniers (trois miniatures);

5° Enfin, deux feuillets de la partie ajoutée pour Charles V, enlevés au milieu des prières diverses et qui avaient été remplacés à Turin par des feuilles blanches paginées 475-476 et 481-482.

Ces renseignements se réfèrent à des fragments égarés pour lesquels je puis raisonner dès maintenant en toute certitude. Il se pourrait qu'il y eût d'autres cas de même nature que le contexte du manuscrit ne permet pas malheureusement de préciser avec la même rigueur. Peut-être, par exemple, y a-t-il des manques, impossibles à énumérer quant à présent, dans la série des mémoires de saints, qui forment le chapitre XVIII de ma Restitution du manuscrit d'après la table de Flamel, ou dans les mémoires et prières diverses qui terminaient la partie primitive exécutée pour Blanche de Bourgogne, chapitre XXIX de ma Restitution. Un des feuillets de Portsmouth autoriserait aussi l'hypothèse de l'existence ancienne, dans la partie visée par ce même chapitre XXIX, d'un feuillet égaré se terminant vers le bas de son verso par une image de saint Pierre martyr.

Pourquoi une nouvelle bonne fortune n'amènerait-elle pas quelque jour le complément de la précieuse découverte de Dom P. Blanchard? Pareil vœu n'a rien de déraisonnable en principe.

Je conserve surtout de l'espoir pour ce qui concerne la partie égarée ayant renfermé le « Psautier ». Ce morceau se prêtait à constituer un tout homogène; détaché du reste du volume, il peut offrir l'apparence d'être bien complet par lui-même, sans que rien y fasse soupçonner qu'il doit en réalité son existence indépendante à un démembrement des Heures de Savoie. Peut-être ce fragment repose-t-il, ignoré, tout simplement dans quelque grande bibliothèque journellement fréquentée par les travail-

leurs. Aussi je tiens à signaler d'avance les particularités qui pourront servir à l'identifier. Au point de vue matériel, le Psautier doit être tout pareil de disposition aux feuillets des Heures de Savoie reproduits dans l'*Atlante paleographico* de MM. Carta, Cipolla et Frati et la publication de M. Thompson. Le texte y est écrit par vingt-six lignes à la page ; les miniatures, à fonds d'ornements et dans le style parisien du second quart du xive siècle, sont encadrées dans des quadrilobes à bordure tricolore. Leur nombre, très vraisemblablement, s'élève, au minimum, à huit, tout en pouvant cependant être à la rigueur plus considérable. Les marges des pages miniaturées montrent des ornements analogues à ceux dont les reproductions citées à l'instant donnent des spécimens. Enfin, l'inventaire de Charles V, dressé en 1380, ajoute encore ce renseignement très utile que le deuxième feuillet commence par les mots : *portatus sum*.

Puissent ces indications, que je signale à l'attention des érudits et chercheurs du monde entier, amener promptement la reconnaissance de ce grand fragment disparu des Heures de Savoie !

En attendant, la trouvaille de Portsmouth est infiniment intéressante et je ne saurais trop féliciter Dom Blanchard de sa perspicacité, en même temps que M. H. Yates Thompson de la libéralité avec laquelle il a mis à la disposition des érudits le moyen de profiter de cette découverte.

Dans la publication due à M. H. Yates Thompson, le facsimilé des cinquante-deux pages de l'album de Portsmouth est accompagné d'une notice de Dom Blanchard, dont quelques pages sont consacrées à disserter sur l'ensemble du manuscrit des Heures de Savoie. Pour cette partie de la tâche, Dom Blanchard se trouvait malheureusement dans une situation très défavorable, je dirais même presque périlleuse : il ne pouvait plus aller voir le manuscrit de Turin, puisque celui-ci était brûlé, et il ignorait l'existence de ma collation complète de ce manuscrit que j'aurais eu grand plaisir, si j'avais connu ses projets, à mettre à sa disposition. Il était donc condamné, dès qu'il voulait parler de l'ensemble du volume primitif, à raisonner, la plupart du temps, dans le vide. Bien plus, il était exposé à tomber dans un piège qu'il ne soupçonnait pas, en se servant des malencontreux chiffres de la foliotation arbitraire, qui n'ont jamais corres-

pondu qu'à un état transitoire et fautif. Enfin, il devait être encore trompé par l'erreur de l'ancienne copie de la table de Flamel, dans laquelle l'omission de plusieurs mots a amené la regrettable fusion de deux articles en un seul, et cela à l'endroit où la distinction était peut-être la plus nécessaire.

Que, dans de pareilles conditions, des erreurs aient été commises, la chose n'est que trop facilement explicable. Il importe cependant de ne pas laisser se propager des assertions contraires à la vérité des faits. Aussi, le savant bénédictin me permettra-t-il, après avoir de nouveau loué sa découverte, de ramener au véritable point quelques-unes des théories exposées au cours de sa notice.

Dans celle-ci, il est dit, p. 13, que « la seconde moitié du livre d'heures [c'est-à-dire la partie faite pour Charles V] commence à ces mots [de la table de Flamel] : « Item, derechief memoires... » La véritable leçon du texte de la table de Flamel impose la correction de ce passage. L'article qui commence dans la table par les mots : « *Item derechief* memoire de la Trinité, etc. » (n° [XXIX] de ma copie imprimée plus haut) visait encore un morceau qui appartenait au fonds primitif exécuté pour Blanche de Bourgogne, morceau qui est même représenté dans la trouvaille de Portsmouth au moins par un feuillet[1]. Le début de la partie ajoutée du temps de Charles V coïncide seulement avec l'article suivant de la table (n° [XXX] de mon édition) : « *Item pluseurs* memoires de Dieu, etc. »

Ceci n'est encore que peu de chose. Mais, plus loin, à la page 14 de la notice, on lit ce qui suit : « Un bon nombre des morceaux introduits dans cette nouvelle portion[2] du manuscrit constituent des doublets; et il serait extraordinaire qu'on eût répété pour compléter, comme on l'a toujours dit, un livre à l'usage de Charles V, presque tout le contenu de la première partie qui existait auparavant. Il y a plus. Le psautier d'un livre d'Heures se place invariablement après le calendrier, et tel était l'ordre observé dans les Heures de Savoie. Or, à la fin du manuscrit de Turin figurait encore un psautier qui n'a pu être transféré en cet endroit que d'une façon fortuite et nulle-

1. Feuillet 2 de Portsmouth, reproduit dans Thompson, pl. III. — Voir, dans ma *Restitution*, le chapitre XXIX.
2. C'est-à-dire la portion datant du règne de Charles V.

ment raisonnée. » Tout ce passage est complètement à rectifier. Contrairement à ce qu'imagine Dom Blanchard, il n'y avait pas à la fin du volume de Turin « encore un psautier », il y avait, ce qui est tout différent, un exercice particulier de dévotion, qui, au temps des rois Charles V et Charles VI, était appelé populairement en France, d'après le nom du saint auquel une légende en attribuait la rédaction, sous une inspiration divine, « le psautier de saint Jérôme »[1]. C'est ce même titre, à signification spéciale et courante dans la librairie d'alors, que nous donne aussi la table de Flamel, bien d'accord à cet endroit avec le manuscrit brûlé : « Item le psautier saint Jheroisme », et non pas, comme au début de la table : « Item le Psaultier », sans plus. Quant aux prétendus « doublets », ils n'existaient pas. Je me suis assez étendu plus haut sur ce point, en donnant des exemples topiques, pour avoir besoin d'y revenir.

De ces imaginations fantaisistes, l'auteur de la notice tire cette conséquence qu' « il n'est donc pas possible de voir dans les Heures de Savoie un livre *adapté* à l'usage du roi de France ». Si Dom Blanchard avait pu effectivement VOIR les Heures de Savoie, il aurait été d'accord avec Léopold Delisle et avec moi pour penser exactement l'inverse de l'idée qu'il s'est faite d'après des prémisses fausses.

Je pourrais multiplier les observations de ce genre[2], mais je

1. Dans certains manuscrits de l'époque en question, ce « psautier de saint Jérôme », dont le texte se lisait à la fin des Heures de Savoie, est précédé de quelques lignes d'introduction qui en établissent la nature : « Beatus vero Iheronimus in hoc modo psalterium David istud disposuit, sicut angelus Domini docuit eum per Spiritum Sanctum... Et qui animas suas salvas volunt facere, secundum misericordiam Dei, et vitam eternam volunt habere, assidue cantent hoc psalterium; et possidebunt regnum eternum. Amen. » En réalité, le susdit « psautier de saint Jérôme » n'est qu'un centon formé de passages empruntés à divers psaumes. Il *débute* par ces deux versets tirés du commencement du psaume V :

« Verba mea auribus percipe, Domine; intellige clamorem meum. — Intende voci orationis mee, Rex meus et Deus meus. »

Cette façon de commencer suffit, à elle seule, pour le différencier, au premier coup d'œil, du vrai Psautier.

2. Ainsi, à la page 15 de la notice de Dom Blanchard, note 1, il est dit que « l'office du Saint-Esprit ne faisait pas partie des Heures de Savoie ». Si Dom Blanchard avait pu revoir le manuscrit brûlé à Turin, jamais il n'aurait risqué pareille hérésie.

ne voudrais nullement laisser croire ici à une apparence de sévérité critique, qui n'est pas du tout dans mon esprit. Il est cependant un point sur lequel le souci de la vérité et le respect que je professe à juste titre pour une grande mémoire m'obligent à ne pas dissimuler ma pensée. Au bas de la même page 14, la notice de Dom Blanchard renferme les lignes suivantes : « Jean Flamel a relaté le fait de la donation [du manuscrit au duc de Berry] sur une page du manuscrit brûlé. Mais Jean Flamel, bibliothécaire avisé et méthodique, comme sont presque tous les gens de son métier, écrivait ses observations soit au début, soit à la fin des manuscrits du duc de Berry, ainsi que le fit ressortir M. Delisle; pourtant, dans le cas présent, la note de Flamel figurait vers le milieu du manuscrit de Turin, « au folio 213 », écrivait M. Delisle en 1884. Quand le même savant auteur écrit en 1907 que cette note est calligraphiée à la fin du manuscrit, il se trompe [*sic!*] et laisse surprendre son érudition par l'habitude de Flamel. »

Je suis, je l'avoue, quelque peu stupéfait de la légèreté avec laquelle, sans être à même, par suite de l'incendie de 1904, de pouvoir vérifier les choses, l'auteur de la notice jointe à la publication de M. Thompson décrète de sa propre autorité qu'un savant aussi attentif que M. Delisle « se trompe ». En 1884, M. Delisle, qui, je le rappelle, n'avait pas encore vu à cette date le manuscrit de Turin et s'appuyait alors seulement sur des renseignements de seconde main, a bien indiqué que la note de Flamel était sur un folio 213, mais, en faisant précéder cette référence de trois mots essentiels que je souligne « *sur la fin*, au folio 213, Jean Flamel a tracé une inscription »[1]. En 1907, M. Delisle, parlant cette fois *de visu*, répète la même indication en citant « la note que Jean Flamel a calligraphiée *à la fin* du volume »[2]. M. Delisle a donc été toujours conséquent avec lui-même; et ce qu'il a dit et redit était l'expression de la vérité même, comme je l'ai constaté moi-même à plusieurs reprises à Turin. Les notes et la table de Flamel étaient parfaitement A LA FIN du volume brûlé.

Ce qui a entraîné Dom Blanchard à concevoir l'idée si malheureuse de se lancer témérairement dans une prétendue rectifi-

1. Delisle, *les Livres d'heures du duc de Berry*, p. 19 du tirage à part.
2. Delisle, *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. I, p. 211.

cation au témoignage formel de M. Delisle, c'est évidemment le piège de la fatale foliotation arbitraire. Oui, il y a eu une époque où les feuillets qui portent les notes de Flamel ont reçu, du fait de l'emplacement qu'ils avaient alors, les chiffres 213, 214 et 215. Mais c'était le moment où la suite des morceaux avait été bouleversée dans le volume, où des sections de la partie primitive venant de Blanche de Bourgogne se trouvaient sans rime ni raison rejetées après la partie rajoutée pour Charles V et dans un désordre en pleine contradiction, je ne dis pas seulement avec la table de Flamel, mais avec la description de l'état du manuscrit sous le règne de Charles V, telle que nous l'avons dans l'inventaire de 1380. Le tableau que j'ai donné plus haut en fait foi. Il nous montre que si, à un certain moment, la table de Flamel s'est trouvée reportée vers le milieu du volume, c'est qu'on avait indûment *transposé à sa suite* les « Heures de saint Jean l'Évangéliste », celles des deux « saints Louis » et celles de « saint Jean-Baptiste », morceaux copiés tous pour Blanche de Bourgogne et qui, d'après la description de 1380, appartenaient sans nul doute possible au début des Heures de Savoie.

Je me hâte d'ajouter que, lorsque Dom Blanchard a parlé des portions du manuscrit qu'il était à même d'étudier directement, après avoir eu le grand mérite de les découvrir, c'est-à-dire des fragments de Portsmouth, il s'est toujours montré très sagace. S'il lui est arrivé d'errer le plus souvent au sujet des parties brûlées à Turin, son excuse c'est qu'il était réduit comme source d'information, en ce qui concernait ces parties aujourd'hui détruites, à des indices qui étaient tout à fait insuffisants pour ce qu'il tentait de faire, ou même, et cela à son insu, viciés dans leur principe.

Moi-même, je dois le confesser, qui ai cependant l'énorme avantage d'avoir vu et revu le manuscrit de Turin, j'ai eu assez de peine à ne pas perdre le fil conducteur au milieu des références contradictoires, visant tantôt la pagination vraie, tantôt la foliotation arbitraire.

A propos des feuillets retrouvés à Portsmouth, Dom Blanchard, aux pages 13 et 14 de sa *Notice*, donne cette indication qu'un ancien foliotage chiffre de 23 à 37 certains des feuillets des Heures de la comtesse de Savoie, et qu'un des feuillets ajoutés pour Charles V (celui qui débute par le « mémoire de

saint Jean l'Évangéliste ») porte le numéro 40. Je n'ai pas pu arriver à distinguer ces numéros sur les fac-similés de la publication de M. Thompson. Ce qui est certain, en tout cas, c'est qu'il est impossible de présenter, à propos de ces chiffres, une explication qui se rattache à l'état ancien des Heures de Turin. Les indications à tirer de l'inventaire de Charles V dressé en 1380, combinées avec la collation que j'ai faite jadis du manuscrit brûlé, prouvent que, si on avait effectivement attribué des numéros d'ordre, avant que le manuscrit eut commencé à être démembré, soit aux pages, soit aux miniatures, les chiffres normaux à affecter aux feuillets retrouvés à Portsmouth devraient être beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont dans la série numérale.

*
* *

La seconde partie de ce mémoire va être consacrée à la restitution aussi complète que possible du manuscrit primitif dans l'état où il était en 1409 au moment où le duc Jean de Berry venait de le recevoir du roi Charles VI. Le cadre de cette restitution me sera fourni par la table de Jean Flamel. Celle-ci me permettra de partager ma description en une série de chapitres ou articles dont la suite se déroulera exactement dans l'ordre ancien. Dans chaque chapitre, je combinerai les notes très minutieuses que j'avais prises jadis à Turin, devant le manuscrit brûlé, avec les nouveaux éléments d'information qui sont maintenant fournis par la découverte de Portsmouth. Des places d'attente se trouveront réservées aux endroits voulus pour les parties qui sont encore égarées. Je souhaiterais de tout cœur que celles-ci viennent bientôt s'incruster à leur tour dans ces espaces ménagés pour elles et que la collation du texte me met à même de préciser d'avance.

Un mot encore avant de passer à la restitution. Si on fait abstraction des trois feuillets calligraphiés à la fin du volume par Flamel pour le duc de Berry, cette restitution va, en quelque sorte, ressusciter pour nous les grandes lignes du manuscrit tel que l'a possédé vers la fin de sa vie le roi Charles V. Nous avons été amenés à constater, par le développement de ce travail, que les Heures de Savoie, commencées pour Blanche de Bourgogne

et complétées pour Charles V, méritent d'être classées, dans l'ensemble des livres de prières d'origine française datant du XIVe siècle, au nombre de ceux qui sont les plus importants, soit par l'étendue du texte, soit par le nombre des images.

La partie du texte pour laquelle je puis sûrement raisonner dépasse déjà six cent huit pages. A ce total venaient autrefois s'ajouter tout au moins les feuillets du Psautier; et ceux-ci, pour contenir la totalité des cent cinquante psaumes, devaient être en nombre relativement élevé.

Les miniatures, toujours sans parler du Psautier égaré, atteignaient au minimum le chiffre de deux cent cinquante-quatre images différentes, rehaussées par la riche efflorescence des ornementations disposées en bordure des pages[1]. Les feuillets, si maltraités par les relieurs, avaient certainement des dimensions beaucoup plus grandes quand ils se paraient encore de toutes leurs marges intactes. Dom Blanchard suppose qu'ils ont pu atteindre jusqu'à 250 × 170 millimètres. Cette opinion, d'après mes observations personnelles à Turin, me paraît tout à fait admissible. Il faut encore ajouter qu'au moment où le manuscrit était à Vincennes « dans l'estude » du roi Charles V, il était recouvert d'une splendide reliure, qui avait la valeur d'un très riche joyau, brodée de perles, munie de fleurs de lys d'or, avec des fermoirs d'or garnis, ainsi que la pipe, ou attache des signets, de gemmes précieuses.

Dans ces conditions, on comprendra aisément que les rédacteurs de l'inventaire de Charles V, en enregistrant le manuscrit à la date du 11 avril 1380, aient admiré en lui « les très belles grans Heures dudit seigneur [le roi], très bien escriptes et très noblement enluminées et historiées ».

1. Sur le caractère d'art de ces miniatures, appartenant tant au fonds primitif du manuscrit qu'aux additions faites pour Charles V, voir comte Paul Durrieu, *les Aventures de deux splendides livres d'Heures ayant appartenu au duc Jean de Berry* (travail déjà cité plus haut, dans la deuxième note de la présente notice), p. 14-15 et figures 1-5.

II.

Restitution de l'état primitif des Heures de Savoie.

(D'après l'ordre indiqué par la table de Jean Flamel.)

I.

Premierement le Kalendrier.

Ce calendrier ouvrait le volume de Turin et a péri par conséquent dans l'incendie de 1904. Il occupait six feuillets (non compris dans la foliotation arbitraire) ou douze *pages* numérotées 1-12. Le texte en était en langue française et à l'usage de Paris. L'encre d'or y servait à mettre en évidence les fêtes particulièrement importantes. L'élégance de l'aspect d'ensemble des feuillets était rehaussée par la présence, dans les marges inférieures, de vingt-quatre petits tableaux, deux pour chaque mois, inscrits dans des quadrilobes à bordure tricolore. Ces petits tableaux, suivant la coutume habituelle, mettaient en regard le signe du zodiaque, qui s'applique au mois, et une des occupations auxquelles on se livre de préférence à ce moment de l'année.

II.

Item, le Psaultier.

Cette partie était déjà distraite du manuscrit de Turin quand on a procédé à la foliotation arbitraire. Elle reste à retrouver. Je rappelle que, d'après l'inventaire de Charles V, son second feuillet commence par les mots : *portatus sum.*

III.

Item, les Heures de la Trinité.

Correspond aux pages 13-64 (ou aux feuillets numérotés arbitrairement 69-94) du volume de Turin, détruit par l'incendie. Cette partie, restée complète à Turin, comprenait une miniature pour

chaque division des Heures, soit en tout huit peintures se suivant ainsi :

Page 13 : la Trinité (croix de Savoie peinte dans l'initiale). Page 33 : Création de l'homme par la Trinité. Page 42 : Apparition de la Trinité à un prophète. Page 45 : le Christ trônant. Page 49 : Baptême du Christ. Page 52 : le Christ, ou le Saint-Esprit, sous forme d'un homme assis, adoré par Moïse et Aaron. Page 55 : Un apôtre prêchant. Page 61 : le Saint-Esprit sous la forme humaine, adoré par les Juifs sur l'arche d'Alleance.

IV.

Item, les Heures du Saint Esperit.

Correspond aux pages 65-90 (ou feuillets numérotés arbitrairement 55-67) du volume de Turin, détruit par le feu. Cette partie était au complet, comprenant huit miniatures :

Page 65 : Baptême du Christ. Page 71 : la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres assis par terre. Page 74 : la Trinité en deux personnes semblables, assises sur un trône, leurs bouches reliées par les ailes de la colombe du Saint-Esprit. Page 77 : Prédication de saint Pierre. Page 79 : Un saint attirant les fidèles à l'église. Page 82 : Saint Pierre et saint Paul administrant le baptême. Page 84 : Saint Pierre disant la messe. Page 87 : Un saint pape dictant sous l'inspiration du Saint-Esprit.

IV *bis*.

Là se plaçait dans le volume brûlé à Turin un feuillet paginé 91-92 (marqué 68 dans la foliotation arbitraire), sur lequel étaient tracés des caractères grecs ainsi disposés :

ω BIEPE MEPE
TV MIΛITE
BEP' ΔIEV ΛE ΠEPE
A VNITE
XAPAEITE
KA MIΛITE
ΠAP MOP AME'
ΛENΦEP ȣ EPE
ΛVMANITE

Transcrite en caractères romains, cette inscription pseudo-grecque donne ceci :

O BIERE MERE
TV MILITE
BERS DIEV LE PERE
A UNITE
CHARAEITE
KA MILITE
PAR MOR AMES
LENFER OV ERE
LVMANITE.

On devine donc ici, sous cet habit hellénique, une simple prière en français. J'en propose l'interprétation suivante qui, je dois l'avouer, ne présente pas toujours un sens bien clair :

O Vier[g]e Mère
Tu milite[s]
Vers Dieu le Père
A Unité,
Charité,
Qu'a milité [c'est-à-dire : combattu]
Par mor[t] [des] âmes
L'enfer, où er[r]e
L'humanité.

Nous allons retrouver un peu plus loin une autre inscription du même genre. Mais dans celle-ci le texte sera, non plus en français, mais en latin.

V.

Item, les Heures Nostre Dame à l'usaige de Paris.

Correspond aux pages 93 à 134 (ou feuillets numérotés arbitrairement 1 à 21) du volume brûlé à Turin. Cette partie était complète, renfermant huit miniatures :

Page 93 : l'Annonciation. Page 106 : la Visitation. Page 113 : la Nativité du Christ. Page 117 : Un ange annonce aux bergers la naissance du Christ. Page 120 : l'Adoration des mages. Page 123 : Présentation de l'Enfant Jésus au temple. Page 126 : Fuite en Égypte. Page 131 : Couronnement de la Vierge.

V *bis*.

Ici se plaçait dans le volume brûlé à Turin un feuillet paginé 135-136 (marqué 22 dans la foliotation arbitraire), qui portait sur le verso une seconde inscription pseudo-grecque. Le fac-similé de cette page a été donné par MM. Carta, Cipolla et Frati, sur la planche LVII de leur *Atlante paleografico artistico*, déjà plusieurs fois cité. Aidés du concours de M. le professeur C.-O. Zuretti, les auteurs de l'*Atlante*[1] ont lu ainsi le texte :

RENU KAI DESÈT.

Kuncta audiat nec nisi beritati krdat
omnia fachienda alteri kaomitat
pauperes kurias prosekanthes diliénter[2] expédiri fachiat
ustichiam ne viris eré koruptibibelus[3] konmiserit
èn omnibus sollitudinem exubeat nec laborem[4] ulum
permetuat
nisi rachioném koaktus non èndinetur
vel aperthe iram suam non èmonstret
nonkam malon pro malo réndat
sed èn bono malon konbértat
luans kod debueri pachienchia
averchitatem bènkat.

Ils en donnent une interprétation que je reproduis ici, en proposant seulement deux corrections pour la seconde ligne après le titre et pour le premier mot de l'avant-dernière ligne :

RE[G]NU[M] QUAE DECE[N]T.

Cuncta audiat, nec nisi veritati cr[e]dat.
Omnia facienda alteri [non][5] com[m]it[t]at.
Pauperes curias prosequentes dili[g]enter expediri faciat.
[J]usticiam ne viris ære cor[r]uptibilibus commiserit.

1. Page 39 du texte explicatif.
2. Les lettres *li* au-dessus de la ligne.
3. La lettre *o* au-dessus de la ligne.
4. La lettre *o* et la finale *em* au-dessus de la ligne.
5. Je propose d'introduire ici le mot *non* qui ne se trouve pas, il est vrai, dans le texte pseudo-grec, mais qui me parait indispensable pour donner au précepte un caractère de moralité.

In omnibus solli[ci]tudinem ex[hi]beat, nec laborem ul[l]um
permetuat.
Nisi racione coactus non indi[g]netur,
Vel aperte iram suam non [d]emonstret.
Nunquam malum pro malo reddat,
Sed in bono malum convertat.
Luens[1] quod debueri[t], paciencia
Adversitatem vincat.

VI.

Item, les Heures de la Passion Nostre Seigneur.

Correspond aux pages 137-170 (ou feuillets numérotés arbitrairement 38-54) du volume brûlé à Turin. Partie complète, comptant huit miniatures :

Page 137 : l'Arrestation du Christ au jardin des Oliviers. Page 144 : le Christ devant Pilate. Page 148 : la Flagellation. Page 151 : la Montée au calvaire. Page 155 : Mort du Christ sur le calvaire. Page 159 : Descente de croix. Page 163 : la Mise au tombeau. Page 165 : la Résurrection.

VII.

Item, les Heures de Saint Jehan Baptiste.

Correspond aux pages 171-198 (ou feuillets numérotés arbitrairement 254-267) du volume brûlé. Partie complète, comptant huit miniatures :

Page 171 : Zacharie au temple. Page 173 : la Visitation. Page 183 : Nativité de saint Jean-Baptiste. Page 185 : Saint Jean au désert. Page 187 : Baptême du Christ par saint Jean-Baptiste. Page 189 : l'Arrestation de saint Jean-Baptiste. Page 191 : Danse de Salomé devant Hérode. Page 194 : la Tête de saint Jean-Baptiste apportée à Hérodiade.

VIII.

Item, les Heures des Angres.

Cette partie présentait des lacunes dans le volume brûlé à Turin. Il y manquait au moins trois feuillets, auxquels on avait suppléé,

1. Le texte portait ici *luans*. Les auteurs de l'*Atlante paleografico* ont pro-

lors de la remise en ordre d'après la table de Flamel, par l'adjonction de deux feuillets blancs. Ce qui restait à Turin de cette portion du texte correspondait aux pages 199-229 du manuscrit brûlé, les feuillets blancs rajoutés étant paginés 219-220 et 221-222 (ou aux chiffres 95 à 108 de la foliotation arbitraire, le fol. 108 n'entrant dans cette partie que pour son recto et les deux feuillets blancs rajoutés étant en dehors de la foliotation). Quant aux feuillets manquant d'ancienne date à Turin, deux d'entre eux ont été retrouvés à Portsmouth, fol. 5 et 12 du livret découvert par Dom Blanchard et publié par les soins de M. H. Yates Thompson.

Cette partie comprenait huit miniatures illustrant chacune des huit parties des Heures des Anges. De ces huit miniatures, cinq ont brûlé à Turin, deux sont à Portsmouth, la huitième reste à retrouver. Elles se présentaient dans cet ordre :

Pour matines, page 199 de Turin : Victoire de saint Michel sur le démon. Le bouclier de l'archange orné de la croix de Savoie.

Pour laudes, prime, tierce et sexte, page 208 de Turin : Un ange pesant les âmes. Page 214 : Apparition de deux anges à Abraham. Page 216 : Lutte de Jacob avec l'ange. Feuillet encore égaré : sujet inconnu (s'appliquant probablement à sexte, mais pouvant être aussi, à la rigueur, le sujet pour laudes, ou pour prime, ou pour tierce).

Pour none, Portsmouth, fol. 5 recto : les Anges protégeant un chevalier[1]. [Provenant de la portion jadis enlevée et suppléée à Turin par l'adjonction des pages blanches numérotées 219-222.]

Pour vêpres, Portsmouth, fol. 12 verso : les Anges servant le Christ au désert après sa tentation[2]. [Provenant également de la portion enlevée suppléée à Turin par l'adjonction des pages blanches 219-222.]

Pour complies, page 227 de Turin : Un saint, à l'apparence juvénile, sans doute saint Jean l'Évangéliste, écrivant sous la dictée d'un ange.

IX.

Item, plusieurs oroisons de Nostre Dame.

Cette partie, qui était au complet dans le volume brûlé, suivait

posé la correction *lu[g]ens*. Mais le mot *luens* donne un sens beaucoup plus clair et présente en outre l'avantage de se rapprocher plus complètement de ce qui est effectivement écrit.

1. Planche IX de la publication de M. H. Yates Thompson.

2. Planche XXIV de la même publication.

immédiatement la précédente, commençant au verso d'un feuillet dont le recto portait la fin des Heures des Anges. Elle correspondait aux pages 230-238 (ou aux numéros 108 (pour le verso seulement) à 112 de la foliotation arbitraire). Une seule miniature, page 230, représentant Blanche de Bourgogne en prière devant la Vierge.

Il y avait, en outre, à la page 232 une lettrine historiée renfermant un buste de la sainte Vierge.

X.

Item, les Heures de saint Jehan l'Euvangeliste.

Cette partie présentait dans le volume brûlé une lacune de deux feuillets auxquels on avait suppléé par l'adjonction de deux feuillets blancs. Elle était paginée 239 à 262, les feuillets blancs ajoutés formant les pages 255-256 et 261-262 (et avait reçu dans la foliotation arbitraire les numéros 216-225, les feuillets blancs étant en dehors de la foliotation).

Huit miniatures, dont une est égarée et dont les sept autres ont brûlé, se suivant dans cet ordre :

De matines à none, toutes brûlées à Turin. Page 239 : Saint Jean l'Évangéliste écrivant. Page 243 : Saint Jean plongé dans l'huile. Page 246 : Saint Jean au désert. Page 248 : Saint Jean guérissant un malade. Page 251 : Saint Jean tenant le calice d'où s'échappe un serpent. Page 253 : Saint Jean procédant, semble-t-il, à un mariage.

Pour vêpres, miniature encore égarée.

Pour complies, miniature brûlée à Turin. Page 257 : Saint Jean à demi enfoui en terre, au milieu des flammes, et adorant la sainte hostie.

XI.

Item, les Heures de saint Loys de France.

Correspond aux pages 263 à 294 (ou feuillets numérotés arbitrairement 226-241) du volume brûlé. Partie complète, avec les huit miniatures suivantes :

Page 263 : Saint Louis sur son trône céleste, entouré de quatre anges. Dans la marge d'en bas son sacre. Page 271 : Saint Louis recevant la discipline, barbu et grisonnant. Page 279 : Saint Louis portant les reliques, barbu et grisonnant[1]. Page 281 : Saint Louis

1. Page reproduite sur la planche LVII de l'*Atlante paleografico artistico.*

malade prend la croix, type barbu et grisonnant. Page 284 : Saint Louis sur mer, en armure de guerre. Page 286 : Saint Louis en armure recevant un messager du ciel. Page 288 : Saint Louis enterrant les os des chrétiens de Sayette. Page 291 : Saint Louis servant à table un lépreux.

XII.

Item, les Heures de saint Loys de Marseille.

Correspond aux pages 295-318 (ou feuillets numérotés arbitrairement 242-253) du volume brûlé. Partie complète avec les huit miniatures suivantes :

Page 295 : Saint Louis de Marseille remettant sa couronne au pape. Page 301 : le même saint Louis prend l'habit de frère mineur. Page 306 : il sert les pauvres à table. Page 308 : il ressuscite des morts. Page 310 : le même saint voyageant à cheval donne son manteau à un pauvre. Page 312 : Enterrement du saint. Page 314 : Miracle d'un petit enfant guéri par l'intercession du même saint Louis, évêque. Page 315 : Autre miracle d'une femme délivrée du démon par l'intercession du même saint Louis.

XIII.

Item, les Heures de la Magdelaine.

Cette partie présentait, dans le manuscrit brûlé, une lacune d'au moins deux feuillets, auxquels on avait suppléé, lors de la remise en ordre d'après la table de Flamel, par l'adjonction de deux feuillets blancs. Elle était paginée 319-336 (portant dans la foliotation arbitraire les numéros 23-30) avec la fin des Heures se prolongeant encore de quelques lignes sur la page 337 (fol. 31 r°).

Huit miniatures, dont deux sont égarées et dont les six autres ont péri, se succédant dans cet ordre :

Pour matines et laudes, brûlées à Turin, page 319 : Sainte Marie-Madeleine aux pieds du Christ durant la Cène. Page 323 : le Christ apparaissant à la Madeleine « Noli me tangere ».

Pour prime et tierce, deux miniatures égarées, aux sujets inconnus.

De sexte à complies, quatre miniatures brûlées à Turin, page 328 : Sainte Marie-Madeleine chassant les démons. Page 330 : Un prêtre voit sainte Madeleine enlevée au ciel. Page 332 : la sainte reçoit la communion d'un saint évêque. Page 334 : Pendant la messe d'un saint évêque, l'âme de la sainte apparait au ciel.

XIV.

Item, pluseurs memoires de la Passion, des Anges, de Tous sains et de la Trinité.

Cette partie du texte, au complet dans le manuscrit brûlé, faisait directement suite aux Heures de la Madeleine, vers le milieu de la page 337. Elle était paginée 337-350 (portant dans la foliotation arbitraire les numéros 31-37).

Six miniatures brûlées à Turin, se succédant ainsi :

Page 337 : Calvaire. Page 340 : Chœur d'anges debout. Page 343 : Chœur d'anges à genoux. Page 345 : Saint Michel pèse les âmes. Page 347 : Réunion des saints. Page 348 : la Trinité, avec le Père tenant devant lui la croix qui porte le Fils, et la colombe du Saint-Esprit planant entre eux deux.

XV.

Item, Vigiles de mors.

Correspond aux pages 351-382 (ou feuillets numérotés arbitrairement 125-140) du volume brûlé.

Cette partie comprenait une miniature, page 351, représentant un service funèbre.

XVI

Item, les pset [lisez : *sept*] *pseaumes et la letanie.* [Psaumes de la Pénitence et litanies des saints.]

Correspond aux pages 383-398 (ou feuillets numérotés arbitrairement 113-120) du volume brûlé.

Une miniature, page 383 : le Christ de gloire au milieu d'un cercle à fond fleurdelisé, avec les quatre symboles des évangélistes placés dans les angles de l'image.

XVII.

Item, les XV pseaumes.

Correspond aux pages 399-406 (ou feuillets numérotés arbitrairement 121-124) du manuscrit brûlé.

Une miniature, page 399, montrant Blanche de Bourgogne en prière devant trois statues dorées formant la représentation d'un calvaire, qui apparaissent au ciel.

XVIII.

Item, pluseurs memoires de Dieu et de Nostre Dame, des appostres, de pluseurs martirs, de pluseurs confesseurs et de pluseurs vierges.

A une portion de cet article de la table de Flamel correspondaient dans le manuscrit brûlé de Turin seize feuillets paginés 407-438 (nos 141-156 de la foliotation arbitraire).

Au premier abord, cette suite de feuillets pouvait paraître homogène et complète. C'est ainsi qu'en avaient jugé successivement l'auteur de la foliotation arbitraire et, après lui, l'auteur de la pagination postérieure à la remise en ordre du manuscrit suivant l'ordre de la table de Flamel, l'un et l'autre ayant établi un numérotage continu ne supposant pas de lacune. Leur illusion était d'autant plus excusable que, sur chaque feuillet, le texte était bien entier et que, d'autre part, sur aucun des mêmes feuillets il n'y avait rien qui fût analogue à une *réclame* permettant de connaître le contenu du feuillet suivant. Cependant, pour qui se reportait à l'énumération des prières données par la table de Flamel, il devenait évident que, dans cette partie du manuscrit, il y avait eu des distractions de feuillets s'étant produites antérieurement à l'époque de la foliotation arbitraire. Par exemple, la table de Flamel parlait de « memoires... de pluseurs vierges »; or, cette catégorie de prières faisait complètement défaut dans le volume tel qu'il existait à Turin. La découverte effectuée à Portsmouth a pleinement confirmé cette déduction. En effet, le plus grand nombre des feuillets si heureusement retrouvés par Dom Blanchard proviennent précisément de cette portion du manuscrit primitif. Ils contiennent en particulier toute une suite de mémoires « de pluseurs vierges ».

Cette découverte de Portsmouth comprend-elle la totalité des feuillets jadis enlevés de ce chapitre du volume avant la foliotation arbitraire? Il me semble bien que non, certaines séries de « mémoires », telles que celle « des appostres », me paraissant encore incomplètes. Je ne serais donc nullement surpris que d'autres fragments analogues ne viennent encore au jour, à la suite d'une nouvelle bonne fortune.

Quoi qu'il en soit, le libellé de la table de Flamel permet de proposer, avec de très grandes chances de se rapprocher de l'exactitude, un essai de restitution de l'ordre réciproque d'après lequel devaient

être rangés, dans l'état primitif, les divers fragments dont l'existence est aujourd'hui certaine. Cet ordre serait, d'ailleurs, tout à fait en conformité avec les habitudes qui sont devenues en quelque sorte traditionnelles en pareil cas, à partir du XIVe siècle, dans les productions de la librairie française.

« Pluseurs memoires de Dieu et de Notre Dame » [Flamel]. Turin, pages 407 à 424 et 435 (foliotation arbitraire 141 à 149 et recto du 155).

Dix-neuf miniatures, aujourd'hui brûlées. Page 407 : l'Annonciation. Page 408 : la Nativité du Christ. Page 409 : l'Épiphanie. Page 410 : Présentation de l'Enfant Jésus au Temple. Page 411 : le Christ parmi les docteurs. Page 412 : les Rameaux : Page 413 : la Cène. Page 414 : le Christ au jardin des Oliviers. Page 415 : Flagellation du Christ. Page 416 : le Christ mené au supplice. Page 417 : le Christ en croix sur le calvaire. Page 418 : la Descente de croix. Page 419 : la Mise au tombeau. Page 420 : la Résurrection. Page 421 : autre image de la Résurrection. Page 422 : les Saintes Femmes au tombeau. Page 423 : l'Ascension. Page 424 : la Descente du Saint-Esprit sur les apôtres. Page 435 (recto du feuillet folioté arbitrairement 155) : l'Assomption.

« Des Appostres » [Flamel]. Turin, page 436 (verso du 155 de la foliotation arbitraire), miniature brûlée. Un groupe d'apôtres. Portsmouth, fol. 11 et 6, quatre miniatures; fol. 11 r° : groupe d'apôtres. Fol. 11 v° : Blanche de Bourgogne en prière devant l'apôtre saint Jean l'Évangéliste[1]. Fol. 6 r° : Blanche de Bourgogne en prière devant l'apôtre saint André. Fol. 6 v° : la même en prière devant l'apôtre saint Jacques[2].

« De pluseurs martirs » [Flamel]. Turin, pages 425 à 434 (foliotation arbitraire 150 à 154), et Portsmouth, recto du fol. 3.

Dix miniatures brûlées à Turin. Page 425 : Saint Maurice, représenté à cheval portant sur sa cotte d'armes et sur la housse de son cheval la croix blanche sur fond rouge de l'écusson de Savoie. Page 426 : Saint Nicaise. Page 427 : Saint Étienne. Page 428 : Blanche de Bourgogne en prière devant saint Lambert. Page 429 : la même en prière devant saint Christophe. Page 430 : Saint Laurent. Page 431 : Saint Georges à cheval. Page 432 : Martyre de saint Thomas Becket. Page 433 : Saint Vincent. Page 434 : Saint Clément martyr et évêque.

1. Ces deux pages reproduites par M. Thompson, *op. cit.*, pl. XXI et XXII.
2. *Ibid.*, pl. XI et XII.

Une miniature retrouvée à Portsmouth, fol. 3 r°. Plusieurs martyrs suppliciés ensemble[1].

« De pluseurs confesseurs » [Flamel]. Portsmouth, verso du fol. 3. Turin, pages 437-438 (foliotation arbitraire 156). Portsmouth, fol. 13 à 16, 7 et recto du fol 17.

Une miniature retrouvée à Portsmouth, fol. 3 v° : Blanche de Bourgogne en prière devant saint Louis, roi de France[2].

Deux miniatures brûlées à Turin. Page 437 : Saint Ligier. P. 438 : Blanche de Bourgogne en prière devant saint Dominique.

Onze miniatures retrouvées à Portsmouth. Fol. 13 r° : Blanche de Bourgogne en prière devant saint Silvestre. Fol 13 v° : la même en prière devant saint Augustin[3]. Fol. 14 r° : Saint Martin à cheval coupant son manteau. Fol. 14 v° : Blanche de Bourgogne en prière devant saint Rémy[4]. Fol. 15 r° : la même en prière devant saint Éloy. Fol. 15 v° : la même en prière devant saint Antoine, abbé[5]. Fol. 16 r° : Saint Léonard, vénéré par deux captifs dont il tient les chaînes. Fol. 16 v° : Blanche de Bourgogne en prière devant saint Grégoire[6]. Fol. 7 r° : la même en prière devant saint Benoît. Fol. 7 v° : Réunion de saints confesseurs, au milieu desquels est placé au premier rang le roi saint Louis, avec le visage barbu[7]. Fol. 17 r° : Blanche de Bourgogne en prière devant « saint Romeri » (Romaricus)[8].

« De pluseurs vierges » [Flamel]. Portsmouth, verso du fol. 17, fol. 18, 19, 20, 21, 8 et 9 et recto du 22.

Quatorze miniatures retrouvées à Portsmouth. Fol. 17 v° : Mort de sainte Agnès[9]. Fol. 18 r° : Martyre de sainte Agathe[10]. Fol. 18 v° : Sainte Cécile et son fiancé Valerien assis côte à côte et priant, tan-

1. Thompson, pl. V.
2. Thompson, pl. VI.
3. Thompson, pl. XXV et XXVI.
4. Thompson, pl. XXVII et XXVIII.
5. Thompson, pl. XXIX et XXX.
6. Thompson, pl. XXXI et XXXII.
7. Thompson, pl. XIII et XIV. Je dirai plus loin que le fol. 7 de Portsmouth pourrait aussi provenir d'une autre partie (la vingt-neuvième) du volume primitif.
8. Thompson, pl. XXXIII.
9. Thompson, pl. XXXIV.
10. Cette miniature a été volontairement effacée, peut-être par une raison de pruderie intempestive, la nature du supplice de sainte Agathe, qui eut, on le sait, les seins tenaillés, exigeant que, dans l'image, le buste de la martyre fût représenté nu.

dis qu'un ange descend du ciel pour placer derrière leurs têtes le nimbe des bienheureux[1]. Fol. 19 r° : Blanche de Bourgogne en prière devant sainte Lucie. Fol. 19 v° : la même en prière devant sainte Ursule[2]. Fol. 20 r° : Sainte Élisabeth, recevant la visite de la sainte Vierge. Fol. 20 v° : Blanche de Bourgogne en prière devant sainte Geneviève[3]. Fol. 21 r° : la même en prière devant sainte Gertrude. Fol. 21 v° : la même en prière devant sainte Barbe[4]. Fol. 8 r° : la même en prière devant sainte Madeleine. Fol. 8 v° : la même en prière devant sainte Catherine[5]. Fol. 9 r° : Sainte Marguerite dans sa prison. Fol. 9 v° : Groupe de toutes les vierges[6]. Fol. 22 r° : Blanche de Bourgogne en prière devant sainte Claire[7].

XIX.

Item, mémoire du pape et des personnes de l'Église.

Portsmouth, verso du fol. 22 : miniature représentant le pape siégeant entouré des divers ordres du clergé[8].

XX.

Item, pour les roys et pour les princes de terre.

Portsmouth, recto du fol. 23 : miniature représentant un groupe de rois et de seigneurs debout[9].

XXI.

Item, pour les laboureurs.

Portsmouth, verso du fol. 23 : miniature représentant trois paysans travaillant la terre[10].

1. Les deux faces de ce fol. 18 dans Thompson, pl. XXXV et XXXVI.
2. Thompson, pl. XXXVII et XXXVIII.
3. Thompson, pl. XXXIX et XL. Comme je le dirai plus loin, le fol. 20 de Portsmouth, que je classe ici, pourrait aussi avoir occupé une autre place dans le volume primitif (en appartenant à la vingt-neuvième partie).
4. Thompson, pl. XLI et XLII.
5. Thompson, pl. XV et XVI.
6. Thompson, pl. XVII et XVIII.
7. Thompson, pl. XLIII.
8. Thompson, pl. XLIV.
9. Thompson, pl. XLV.
10. Thompson, pl. XLVI.

XXII.

Item, pour ceulz qui sont en pechié mortel.

Partie qui n'était pas à Turin et qui n'a pas été retrouvée non plus à Portsmouth.

XXIII.

Item, pour ceulz qui sont en peril de mer.

Même cas que ci-dessus.

XXIV.

Item, pour les prisonniers.

Même cas que ci-dessus.

XXV.

Item, pour ceulz qui font aumosnes.

Portsmouth, recto du fol. 24 : miniature représentant deux personnages distribuant des aumônes aux pauvres[1].

XXVI.

Item, pour parens et pour amis.

Portsmouth, verso du fol. 24 : miniature représentant Blanche de Bourgogne en prière devant un autel sur lequel sont posées trois statues, le Christ en croix entre la Vierge et saint Jean[2].

XXVII.

Item, pour soy mesmes.

Portsmouth, recto du fol. 25 : miniature représentant, avec quelques légères variantes, le même sujet que la précédente[3].

XXVIII.

Item, pour ceulz qui sont en purgatoire.

Portsmouth, verso du fol. 25 : miniature représentant, dans les

1. Thompson, pl. XLVII.
2. Thompson, pl. XLVIII.
3. Thompson, pl. XLIX.

flammes du purgatoire, les âmes, sous forme de figures nues, dont deux vont être délivrées par les anges[1].

XXIX.

Item, derechief memoire de la Trinité et de pluseurs sains et saintes[2].

De cette partie provient certainement le fol. 2 de Portsmouth qui est ainsi disposé : recto du fol. 2, « mémoire de la Trinité » : une miniature représentant Blanche de Bourgogne en prière devant la Trinité[3]. Verso du fol. 2, « mémoire des Angres » : miniature représentant un groupe d'anges[4].

Il est possible qu'il y ait des fragments provenant de ce même chapitre des Heures de Savoie qui soient encore égarés. Mais je crois qu'on peut considérer dès maintenant, comme provenant de cette portion du manuscrit, les fol. 10 et 26 de Portsmouth qui se présentent comme suit : fol. 10 r°, « mémoires de tous sains » : dans la miniature, groupe de saints debout. Fol. 10 v°, « memoire de la pais » : miniature représentant Blanche de Bourgogne, debout, assistant à la célébration de la messe[5]. Fol. 26, ne portant que du texte, celui-ci débutant par une « oroison de saint Père, martyr », qui occupe le haut du recto, et se continuant immédiatement par « les V joiez Nostre Dame », dont la copie se termine en haut du verso[6].

Les deux feuillets 7 et 20 de Portsmouth, que j'ai classés plus haut (XVIII) parmi les mémoires « de pluseurs confesseurs » et « de pluseurs vierges », pourraient bien se rattacher aussi à la partie que nous envisageons ici.

* * *

Le fol. 26 de Portsmouth, finissant par « les cinq joies Notre Dame », devait très probablement clore le manuscrit dans le premier état du volume, tel qu'il avait été exécuté pour sa destinatrice d'origine, Blanche de Bourgogne, comtesse de Savoie. En effet, sur ce

1. Thompson, pl. L.
2. Je rappelle que ce paragraphe de la table de Flamel a été omis dans la copie qui a servi de base fautive à toutes les éditions de la table de Flamel données antérieurement à celle que je publie au cours du présent mémoire.
3. Thompson, pl. III.
4. Thompson, pl. IV.
5. Thompson, pl. XIX et XX.
6. Thompson, pl. LI et LII.

feuillet, tandis que le recto porte vingt-six lignes d'écriture, le verso n'est écrit que sur six lignes et demie, donnant les dernières phrases des « cinq joies », et tout le reste de la page a été laissé en blanc, comme il arrive à la fin d'un livre dont le texte est achevé.

Ce qui est certain, d'ailleurs, c'est qu'à partir de l'endroit où nous sommes parvenus, la suite entière des feuillets qui ont péri dans l'incendie de Turin ne contenait plus exclusivement, en fait de prières et autres exercices de piété, que des parties rajoutées à l'ancien livre d'Heures de Blanche de Bourgogne, après que celui-ci fut devenu la propriété du roi Charles V, parties copiées et illustrées à l'intention de ce souverain lui-même.

La table de Flamel permet de constater que toute cette seconde part du manuscrit, plus récente que la première, est toujours restée bien en ordre, même au temps où l'on a procédé à la foliotation arbitraire. Il y manquait à Turin quatre feuillets, dont l'absence avait été constatée et qui avaient été remplacés par quatre feuillets blancs paginés 443-444, 449-450, 475-476 et 481-482. De ces feuillets remplacés par des pages blanches, les deux premiers se sont retrouvés dans l'album de Portsmouth, fol. 1 et 4. Les deux autres restent à découvrir.

En reprenant la série des morceaux tels qu'ils sont énumérés dans la table de Flamel, cette partie du livre d'Heures exécutée seulement sous Charles V se présente comme suit :

XXX.

Item, pluseurs memoires de Dieu, de Nostre Dame, de pluseurs martires, appostres, confesseurs et d'autres sains et vierges et sainctes.

Cette partie présentait dans le volume brûlé une lacune de deux feuillets auxquels on avait suppléé par l'adjonction de deux feuillets blancs. Elle était paginée 439 à 457, les feuillets blancs rajoutés formant les pages 443-444 et 449-450 (correspondant aux chiffres 157 à 164 de la foliotation arbitraire, le fol. 164 n'entrant dans cette partie que pour son recto et les deux feuillets blancs étant en dehors de la foliotation). Les deux feuillets manquants ont été retrouvés à Portsmouth, fol. 1 et 4 du livret découvert par Dom Blanchard.

Partie illustrée de vingt-huit miniatures, dont vingt-deux ont brûlé à Turin, tandis que les six autres sont à Portsmouth. Les sujets se succédaient dans cet ordre :

Turin, page 439 (deux miniatures à la page) : la Trinité; et l'An-

nonciation. Page 440 : le Calvaire. Page 441 (deux miniatures à la page) : Charles V vénérant les saintes Reliques disposées sur un autel; et un groupe d'Anges. Page 442 : Saint Jean-Baptiste.

Portsmouth, fol. 1 r° (deux miniatures à la page) : l'Apôtre saint Jean; et l'apôtre saint Jacques. Fol. 1 v° : Réunion de tous les apôtres[1]. [Feuillet suppléé jadis à Turin par l'adjonction des pages blanches 443-444.]

Turin, page 445 (deux miniatures) : les Quatre symboles des évangélistes; et le Martyre de saint Denis. Page 446 : Saint Côme et saint Damien. Page 447 (deux miniatures) : Saint Laurent; et tous les martyrs. Page 448 : le roi Charles V, vu de profil, en prière devant saint Remi.

Portsmouth, fol. 4 r° (deux miniatures) : Charles V en prière devant saint Antoine, abbé; et saint Julien l'Hospitalier dirigeant une barque en compagnie de sainte Marthe. Fol. 4 v° : Saint Léonard[2]. [Feuillet suppléé jadis à Turin par l'adjonction des pages blanches 449-450.]

Turin, page 451 (deux miniatures) : Charles V en prière devant le roi saint Louis; et le même en prière devant l'évêque saint Louis de Marseille. Page 452 : Saint Gilles, avec la biche. Page 453 (deux miniatures) : Saint Charlemagne; et un groupe de saints confesseurs. Page 454 : Sainte Marie-Madeleine. Page 455 (deux miniatures) : Sainte Catherine devant les docteurs; et sainte Apolline. Page 456 : Charles V, vu de trois quarts et ayant un massier debout derrière lui, à genoux en prière en face de sainte Agnès. Page 457 (deux miniatures) : Sainte Ursule avec les onze mille vierges; et toutes les vierges.

XXXI.

Item, des reliques.

Correspond à la page 458 de Turin (verso du n° 164 de la foliotation arbitraire) : miniature représentant Charles V en prière.

XXXII.

Item, de la paix.

Turin, page 459 (recto du n° 165 de la foliotation arbitraire), deux miniatures : groupe de saints et le roi Charles V en prière, vu de profil.

1. Ces deux pages reproduites dans Thompson, pl. I et II.
2. Thompson, pl. VII et VIII.

XXXIII-XXXIV-XXXV.

Item, pluseurs oroisons à Dieu. — Item, oroisons quand on dit la messe. — Item, oroisons qu'on dit quand on se liève et couche.

Turin, pages 460 à 488; avec deux feuillets blancs, rajoutés en remplacement de feuillets égarés et paginés 475-476 et 481-482 (n°s 165 v° à 177 de la foliotation arbitraire dans laquelle ne sont pas comptés les feuillets blancs rajoutés).

Cette partie, dans les feuillets existant à Turin, comprenait quinze miniatures.

Page 460 : Charles V en prière, vu de trois quarts. Page 462 : le même (de trois quarts) en présence du Christ. Page 463 : le même (de profil) en présence de la Trinité. Page 465 : le même (trois quarts) en présence de la Vierge. Page 468 : le même (profil), devant un crucifix. Page 470 : le même, devant une statue d'or du Christ. Page 472 : la Présentation au Temple. Page 473 (deux miniatures) : la Mise au tombeau du Christ; sur la gauche de la composition, Charles V agenouillé et baisant la main du Christ. Autre miniature : Charles V priant la Trinité. Page 478 : le même (de profil) en prière. P. 479 : le même (de trois quarts) placé sur la gauche, en face d'un calvaire. Page 485 : le même en prière. Page 486 (deux miniatures) : le même assistant à la messe; et le même priant Dieu. Page 487 : le même en prière.

XXXVI.

Item, oroisons de la Croix.

Turin, page 489 (n° 178 de la foliotation arbitraire), miniature : Charles V baisant une croix.

XXXVII.

Item, oroisons de saint Denis.

Turin, page 492 (foliotation arbitraire 179 v°), miniature : Charles V en prière devant des statues d'or de saint Denis, saint Rustique et saint Éleuthère.

XXXVIII.

Item, oroisons de saint Loys de France.

Turin, p. 495 (foliotation arbitraire 181), miniature : Charles V en prière devant une statue d'or représentant le roi saint Louis.

XXXIX.

Item, oroison quant on doit escommicher [lisez : *communier*].

Turin, page 499 (foliotation arbitraire 183), miniature : Charles V faisant la communion.

XL-XLI.

Item, oroisons à la Trinité. — Item, autres oroisons à Dieu.

Turin, pages 501 à 518 (foliotation arbitraire 184 à 192), quatre miniatures, page 501 : Charles V en prière devant une statue d'or. Page 513 : Charles V devant le Christ vivant. Page 516 : Charles V devant le Christ qui apparaît au ciel. Page 517 : Charles V assistant à la messe.

XLII.

Item, autre oroison quant on se liève.

Turin, page 519 (foliotation arbitraire 193), miniature : Charles V, dans son lit, la tête de trois quarts à gauche, le buste nu, priant Dieu à son réveil, tandis qu'on lui apporte sa chemise et un vêtement de couleur bleu.

XLIII.

Item, l'euvangille saint Jehan.

Turin, p. 525 (foliotation arbitraire 196), miniature : l'Apôtre écrivant.

XLIV.

Item, une autre messe de la Trinité.

Turin, page 526 (foliotation arbitraire 196 v°), miniature : le Père

et le Fils assis côte à côte et la colombe du Saint-Esprit planant entre eux deux.

XLV.

Item, une messe de saint Denis.

Turin, page 530 (foliotation arbitraire 198 v°), miniature : Saint Denis portant sa tête entre ses mains.

XLVI.

Item, une messe de requiem.

Turin, page 533 (foliotation arbitraire 200), miniature : Célébration d'une messe pour les morts.

XLVII.

Item, une messe de saint Loys de France.

Turin, page 535 (foliotation arbitraire 201), miniature : Saint Louis (avec la face barbue) ensevelissant des morts.

XLVIII.

Item, une messe des Angres.

Turin, page 537 (foliotation arbitraire 202), miniature : un groupe d'anges.

XLIX.

Item, une messe du Saint-Esperit.

Turin, page 539 (foliotation arbitraire 203), miniature : le Saint-Esprit descendant sur les apôtres.

L.

Item, une messe de la Croix.

Turin, page 541 (foliotation arbitraire 204), miniature : Charles V (la tête de trois quarts) embrassant le pied de la croix.

LI.

Item, une messe des reliques.

Turin, page 543 (foliotation arbitraire 205), miniature : Charles V

en prières devant les saintes Reliques du Palais figurées par trois reliquaires d'or.

LII.

Item, une messe de Nostre Dame.

Turin, page 545 (foliotation arbitraire 206), miniature : Charles V (de profil) en prière devant la Vierge.

LIII.

Item, memoires de saint Pierre et de saint Pol.

Turin, page 548 (foliotation arbitraire 207 v°), miniature : Saint Pierre et saint Paul debout; auprès d'eux, et en prière, sur la gauche Charles V (tête de profil) et sur la droite la reine Jeanne de Bourbon (tête de trois quarts).

LIV.

Item, le psaultier saint Jheroisme.

Turin, pages 549 à 558 (foliotation arbitraire 208-212), miniature à la page 549 : Saint Jérôme écrivant.

*
* *

Ici s'arrête le livre d'heures proprement dit. Venaient ensuite dans le volume tel qu'il était au moment de l'incendie de 1904 :

Page 559 (ou recto du n° 213 de la foliotation arbitraire), la note signée de Flamel, expliquant comment les « Heures de Savoie » étaient arrivées au mois de juillet 1409 aux mains du duc Jean de Berry. Puis :

Pages 560 à 564 (ou verso du n° 213 et rectos et versos des n°s 214 et 215 de la foliotation arbitraire), le texte de la table dressé par Flamel.

Paul Durrieu.

NOTICES

SUR LES

MANUSCRITS PETAU

CONSERVÉS A LA

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

(FONDS AMI LULLIN).

(Fin[1].)

Manuscrits français.

Ms. fr. **176** (Petau 185). Ovide. *Métamorphoses moralisées;* adaptation avec commentaires, par Chrétien Legouais.

2e moitié du xive siècle. Paris. Parchemin. 396 feuillets (4 feuillets préliminaires non numérotés, dont la table des rubriques occupe les fol. 2 et 3; puis le texte, avec une foliotation ancienne, I à CCC. IIIIxx. XII). 423 sur 300 millimètres. Écriture à deux colonnes. Miniatures; lettrines en or bruni sur fonds bleus et roses. Reliure veau brun, xviie siècle, aux armes de Petau; ex-libris d'Alexandre Petau.

Vers la fin du xve siècle, ce manuscrit appartenait à Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier et dauphin d'Auvergne. Son ex-libris se voit au verso du premier feuillet préliminaire : *Ce present livre, nommé Ovide De metamorfose, est au comte de Montpencier, daulphin d'Auvergne*, avec la signature autographe : *Gilbert*. Il a passé ensuite au fils de Gilbert, Charles de Bourbon, comte de Montpensier, plus tard duc de Bourbon, bien

1. Voir *Bibl. de l'École des chartes*, t. LXX, p. 247 et 471; t. LXXII, p. 279.

connu sous le nom de connétable de Bourbon[1]. En effet, M. Th. Dufour a identifié ce volume avec le numéro 133 de l'*Inventaire des meubles du château d'Aigueperse*, dressé en 1507 : « Ovide Metaforzeaulx, escript à la main en parchemin couvert de veloux[2] ».

L'illustration, sans être extrêmement riche, est de bon goût. En tête de chaque livre, une miniature (occupant à peu près le quart d'une colonne du texte), où les personnages s'enlèvent sur des fonds composés, bleus ou rouges, diaprés d'or mat, et une bordure de guirlandes de lierre à feuillage bleu, rose ou or. Les vignettes, exécutées dans un atelier parisien, sont d'une bonne facture. La première représente Saturne s'apprêtant à dévorer un de ses fils, tandis que trois autres, soustraits par leur mère à ce sort, et leurs deux sœurs s'éloignent et vont franchir une rivière qui forme le premier plan. A noter, au début du livre XV (fol. CCCLI), la curieuse image d'un faune à la figure couleur de vermillon, la poitrine parsemée d'étoiles d'or. Les costumes se rapportent à la période de 1350 à 1370.

Plusieurs scribes ont travaillé à la copie. Le texte des rubriques, préparé au bas des pages, et qui devait tomber sous le couteau du relieur, a été conservé en plusieurs endroits. C'est le rubricateur, dont l'écriture a une apparence un peu plus récente que celles des copistes du texte, qui a transcrit la table. Une description très exacte de ce beau manuscrit, due à M. Théophile Dufour, a été publiée par M. Gaston Paris dans sa notice sur le traducteur d'Ovide et son ouvrage, à laquelle nous faisons de larges emprunts[3].

1. Fils de Louis Ier de Bourbon, comte de Montpensier, dauphin d'Auvergne, et de Gabrielle de la Tour. Il succéda en 1486 à son père et mourut à Pozzuolo en 1498. V. Père Anselme, *Histoire généalogique...*, t. I, p. 315. Cf., au sujet d'un manuscrit de la *Cité de Dieu*, qui porte aussi sa signature (aujourd'hui à la bibliothèque de l'Arsenal, ms. 5135), comte A. de Laborde, *Les manuscrits à peintures de la Cité de Dieu*, Paris, 1909, t. I, p. 106.

2. Cet inventaire a été publié par M. Leroux de Lincy dans son *Catalogue de la bibliothèque des ducs de Bourbon en 1524*, p. 78 et suiv. Une seconde édition en a été donnée dans le *Cabinet historique*, t. IX (1863), p. 306. Cf. aussi Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I (1868), p. 172-173.

3. G. Paris, *Chrétien Legouais et autres traducteurs ou imitateurs d'Ovide*, dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. XXIX (1885), p. 455-525 (voir p. 508). M. Dufour a noté que certains vers, que le copiste n'avait pas pu lire et qu'il avait laissés en blanc, ont été transcrits après coup par une autre main, soit au bas de la page (fol. 3 r°, etc.), soit à la place même qui leur avait été réservée (fol. 367 r°). D'autres sont restés en blanc (fol. 17 r°, etc.). Nous donnons ci-après un résumé du travail si complet de M. Gaston Paris.

M. G. Paris a établi que, sur quatorze manuscrits connus (en 1885) des *Métamorphoses d'Ovide moralisées*, onze sont dépourvus de toute indication relative à l'auteur; un présente une note de la fin du xve siècle, qui attribue à tort cet ouvrage à Philippe de Vitry, évêque de Meaux; deux enfin, le manuscrit de Genève et un manuscrit Cottonien (ce dernier ne contenant que la table des rubriques), indiquent le nom de Chrétien Legouais, de Sainte-Maure, près Troyes, renseignement qui se trouve confirmé d'autre part. On lit en effet dans le manuscrit de Genève, en tête de la table, et de la même main que celle-ci, cet intitulé : *Ci commencent les rubriches d'Ovide le grant dit Methamorphoseos, translaté de latin en françoys par Chrestien Le Gouays, de Saincte More vers Troye.*

La note du manuscrit Cottonien nous apprend que Chrétien Legouais était franciscain, et un passage de Pierre Bersuire, qui est l'auteur de commentaires moraux, en latin, des fables d'Ovide[1], prouve que Legouais a rédigé son travail pour Jeanne de Champagne-Navarre, reine de France (morte en 1305), et par conséquent dans les dernières années du XIIIe siècle, ou les premières du XIVe.

Incipit du fol. 2 (1er feuillet de la table), voir ci-dessus.

Incipit du fol. 3 (2e feuillet de la table) : envoyé ou pais pour les biens destruire.

A la fin de ce feuillet, une remarque : Nota, que plusieurs fables et mutations sont contenues en ce livre, dont aucune mention n'est faite ès rubriches precedentes, qui apparront aux lisans.

Début du texte, fol. 5 (fol. I de l'ancienne foliotation) :

Se l'Escripture ne me ment,
Tout est pour nostre enseignement[2]...

Fol. 6 (ancien fol. II), incipit :

Nul sa propre fourme n'avoit
Et li uns d'eulx l'autre grevoit...

1. Ces commentaires forment le XVe livre de son *Reductorium morale*. Pierre Bersuire en a fait deux rédactions. Dans le prologue de la première, composée entre 1337 et 1340, il a fait allusion à la rédaction française de l'Ovide moralisé, commandé par la feue reine Jeanne de France, mais il ne connaissait pas encore l'ouvrage. Quand il prépara une seconde édition, revue et augmentée, de ses fables d'Ovide moralisées, il y inséra tout ce qui, dans l'ouvrage composé pour la reine Jeanne, lui paraissait digne d'être recueilli.

2. M. Gaston Paris a publié, *op. cit.*, p. 514-523, d'après le ms. fr. 373 de la

Fin de l'ouvrage, fol. 396 (ancien fol. CCC. IIII^{xx}. XII) :

> Et mon non soit escrit ou livre
> Ou Dieux fait ses amis escripre.

Explicit les fables d'Ovide, avec les exposicions et les alegories. Et hic finis.

Ms. fr. **177** (Petau 211). Jacques MILET. *Istoire [de la destruction] de Troye la Grande.*

2e moitié du xve siècle. Parchemin. 228 feuillets (dont 6 feuillets de garde de papier et parchemin, et 222 feuillets pour le texte). 375 sur 282 millimètres. Encadrements de rinceaux, fleurs et feuillage aux fol. 1, 3 v°, 165. Reliure veau brun, xviie siècle, aux armes et chiffre d'Alexandre Petau.

Un espace avait été réservé au fol. 1 pour une miniature qui n'a pas été exécutée. Au bas de la page, dans l'encadrement, deux écussons restés vides.

Quelques anciens propriétaires du volume ont inscrit leur nom. Au verso du second feuillet liminaire, on lit : *A Tabourot, du don de Monsieur le baron de Lux, 1590. A tous accords.* Au verso du fol. 223 : *Malain à Oudot* (d'une écriture du commencement du xvie siècle); au recto du feuillet suivant : *F. Chantemerle. C. Le Mardelay* (lecture douteuse, pour ce dernier nom).

Ce mystère, dont les personnages sont Machabrum, Priam, Anchises, Polidamas, etc., a été composé en 1450. L'auteur, Jacques Milet ou Millet, Parisien, était né vers 1425 et mourut à Paris en 1466[1]. Son œuvre obtint un succès durable : il en a été fait une dizaine d'éditions, aux xve et xvie siècles, dont la 1re est de Paris, 1484[2]. Les manuscrits en sont assez nombreux[3].

Le manuscrit de Genève présente cette particularité dans le titre placé au début et à la fin du prologue, que le copiste a omis, volontairement ou par mégarde, les mots : *de la destruction* et écrit à

Bibliothèque nationale, quelques-uns des passages caractéristiques de l'Ovide moralisé de Chrétien Legouais.

1. Cf. Curt Wunder, *Ueber Jacques Milet's Destruction de Troye la grant*, Leipzig, 1869, in-8°.

2. Imprimées par Jehan Bonhomme, in-fol. goth. V. Brunet, *Manuel*, t. II (1861), 656-659. Cf. aussi Petit de Julleville, *Les Mystères*, t. II, p. 569.

3. Il y en a cinq à la Bibliothèque nationale, la plupart sur papier, de la 2e moitié du xve siècle.

deux reprises : *Istoire de Troye la grant*, tandis que les autres manuscrits donnent : *Istoire de la destruction de Troie la grant*.

Fol. 1 : Ensuit le prologue de l'*Istoire de la grant Troye*, composée par maistre Jaques Milet, natif de Paris, estudiant à Orleans, ouquel est contenu le principe de la lignée de France :

En passant par une lande,
Plaine de roses et de flours...

Ce prologue se termine au fol. 3 v° par cette note : Cy fine le prologue de l'*Istoire de Troye la grant*, faite par personnages par maistre Jaques Millet dessus nommé, commencée l'an de grace mil CCCC cinquante, le dixiesme jour de septembre.

Suit le texte du mystère : Et commence Priams, le roy de Troye, en remerciant les dieux :

Le roy Priam de Troye.
O deesses et dieux...

Fin, fol. 222 v° :

Et puis les Grecs mis en grant peine
Et Troye arse finablement.

Explicit historia destructionis Troyane.

Ms. fr. **178** (Petau 93). Guillaume de Lorris et Jean de Meung. *Le Roman de la Rose*. — Jean de Meung. *Le Testament*.

Milieu du xiv° siècle. Paris. Vélin. 191 feuillets (soit 24 cahiers de 8 feuillets; le dernier feuillet est collé contre la couverture). 288 sur 210 millimètres. Écriture à deux colonnes. Peintures; grandes initiales et lettrines enjolivées; sommaires et noms des interlocuteurs rubriqués. Reliure maroquin vert, décorée aux petits fers, xvi° siècle.

Ce charmant spécimen de l'art de la librairie parisienne au milieu du xiv° siècle mérite une mention toute particulière. C'est une des perles du fonds que nous étudions, et l'un des trois manuscrits, choisis parmi les plus précieux de sa collection, dont Ami Lullin avait tenu à faire don à la bibliothèque de Genève dès 1742. Par là, on peut juger que cet amateur éclairé savait apprécier dès lors à leur valeur les œuvres des artistes enlumineurs des xiv° et xv° siècles.

Le luxe de la décoration et le soin apporté à la copie de ce volume montrent qu'il a été exécuté pour un personnage d'importance;

d'autre part, le goût parfait et la bonne facture de l'illustration permettent de l'attribuer à l'un des meilleurs ateliers de l'époque, sans qu'il nous soit possible de prononcer de noms[1]. Seul celui du scribe nous est connu. Il a signé deux fois son travail et l'a daté à la fin.

Au fol. 160 v°, après l'explicit du *Roman de la Rose*, l'écrivain a noté dans la marge du bas de la page : *Girars de Biaulieu m'escript*, et après l'explicit du *Testament* de Jean de Meung, au fol. 190 v°, on lit :

Explicit, expliceat. Ludere scriptor eat[2].

Girart de Biaulieu, clerc de Sainct Sauveur de Paris, a escript cest livre. Diex le gart. Et fu parfait l'an cinquante trois [1353].

L'ensemble de la décoration se distingue par l'harmonie des couleurs. Les bleus, les rouges et l'or bruni prédominent, mais l'emploi de ces teintes vives ne dégénère pas en un abus criard, en un conflit de tons durs et heurtés. Le travail des arabesques, des bordures, des fonds composés, des capitales enjolivées, est très soigné et élégant. On remarque le dessin correct et sûr des *histoires* abondamment répandues dans le texte.

Ces miniatures sont en général de forme carrée, d'environ 60 millimètres de côté. Un ruban tricolore dessine un cadre inté-

1. La copie ayant été achevée en 1353, la décoration a dû être exécutée peu après. La présence, dans les encadrements des vignettes, du ruban tricolore qui a été parfois considéré comme une marque distinctive des manuscrits exécutés sous Charles V, et pour ce prince, n'est pas une preuve absolue que l'illustration soit postérieure à 1364. Car il est certain que cet ornement était en usage dans la librairie parisienne avant le règne de Charles V, et qu'il n'a pas été réservé exclusivement aux manuscrits royaux (cf. S. Berger, *La Bible française*, p. 285-286). D'autre part, les costumes des personnages se rattachent plutôt à la mode de la fin du XIVe siècle, qu'à celle du milieu. Ce sont tout à fait les mêmes que ceux des personnages figurés dans le beau manuscrit des *Grandes Chroniques* (ms. fr. 2813 de la Bibl. nat.) qui date des dernières années du XIVe siècle. Aussi, en l'absence d'indices précis, devons-nous nous contenter de voir dans notre manuscrit l'ouvrage remarquable d'enlumineurs parisiens de la période de 1353 à 1375, auquel aurait travaillé peut-être l'un des trois artistes qui ont collaboré à la décoration des *Grandes Chroniques*.

2. Cette formule d'adieu du scribe se rencontre ailleurs. M. Ch. Kohler a cité un explicit commençant par ces deux vers, suivis de plusieurs autres, qui se trouve à la fin d'un traité anonyme de la messe, de la fin du XIVe ou du commencement du XVe siècle (cf. *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque Sainte-Geneviève*, t. II, p. 167).

rieur, en forme de ces médaillons à quatre lobes séparés par des angles droits, si usités dans l'ornementation sculpturale et picturale de l'époque. Les personnages aux visages pâles dont les traits sont indiqués par un trait brun foncé, aux chevelures et barbes bouclées, se détachent soit sur un fond d'or bruni, soit sur des fonds composés de couleurs diverses, quadrillés, losangés, diaprés, rehaussés d'or. L'artiste ignore encore les lois de la perspective. Il pose tous ses personnages sur le même plan, les uns à côté des autres, à la manière des bas-reliefs archaïques. Mais les attitudes sont rendues avec un réalisme de bonne foi. Types et gestes sont vrais : ces figures donnent l'impression de la vie.

Des notes brèves, indiquant le thème de chaque *histoire*, sont inscrites à l'encre rouge au-dessus de l'image. En général, les indications de ce genre, notées en traits légers dans la marge ou dans l'espace réservé à la vignette, étaient effacées à la pierre ponce, une fois la miniature achevée. Mais il n'est pas rare qu'on les ait laissées subsister. Parfois, comme c'est le cas ici, on les a transcrites intentionnellement au-dessus ou au-dessous des *histoires*, à la façon de légendes explicatives, souvent indispensables. Ainsi, au fol. 2, le sujet de la vignette, une femme en robe rouge qui se poignarde, est expliqué par la légende : *Hayne pourtraicte*.

Indépendamment de ces nombreuses petites vignettes, le volume est enrichi de deux grandes peintures[1]. En tête du texte du *Roman de la Rose* on voit une miniature-frontispice partagée en quatre compartiments quadrilobés. Dans le premier, l'auteur repose sur un lit drapé d'une couverture rose, derrière lequel un rosier étale

1. Si nous comparons notre manuscrit avec quelques autres exemplaires à peu près contemporains du *Roman de la Rose*, nous pouvons le placer en bon rang au point de vue du mérite artistique de la décoration. Pour ne citer que deux ou trois manuscrits de l'ouvrage de Guillaume de Lorris datant du XIVe siècle, conservés à la Bibliothèque nationale, le plus beau de ceux-ci, le ms. fr. 380, d'un goût si délicat et d'une exécution si habile, qui porte l'ex-libris du duc de Berry, est assurément supérieur au manuscrit genevois, d'un style plus fruste et archaïque. Le ms. fr. 1576 paraît un peu plus âgé ; il viendrait après pour la valeur des images. Celles du ms. fr. 1575 ne valent pas les vignettes du ms. de Genève, mais présentent certaines analogies avec elles. D'une façon générale, sans qu'il y ait identité, l'illustration des divers exemplaires du *Roman de la Rose* présente des rapports de parenté. Les scènes représentées sont les mêmes et comprises de même façon. En particulier, le type des deux vignettes-frontispices du *Roman de la Rose* et du *Testament* de Jean de Meung n'a guère varié que dans les détails et le nombre des scènes qui entrent dans la composition.

ses rameaux fleuris. La tête appuyée sur sa main droite, il songe. Dans le second tableau, il s'apprête à sortir. Il a revêtu sa robe de clerc et se chausse. Troisième compartiment (à l'étage inférieur) : l'auteur se promène dans un jardin planté d'arbres en fleurs; des oiseaux voltigent dans les branches et le réjouissent de leurs chants. Enfin, dans le quatrième compartiment, l'auteur ou *Acteur* rentre dans la ville, figurée sous les dehors d'un château fort. L'encadrement, formé d'arabesques à feuillage de lierre, comporte six petits médaillons à fond d'or bruni, ornés d'une tête : roi, moine, guerrier, cardinal, évêque. La seconde grande vignette, qui est le frontispice du *Testament* de Jean de Meung (fol. 161), montre Dieu le Père, jeune, la barbe blonde, tenant dans ses mains le crucifix. Près de lui vole le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe. Le fond se compose de losanges alternés, les uns bleus fleurdelisés, les autres d'or bruni. Les emblèmes des quatre évangélistes sont disposés autour de ce tableau.

Cet exemplaire si riche et d'un si bon goût du *Roman de la Rose*, aurait-il été copié et décoré pour Charles V, peut-être avant son avènement au trône? On serait vraiment tenté de l'affirmer, en se basant, non pas sur la présence du ruban tricolore, comme motif du décor, puisque son emploi a été constaté, entre 1350 et 1390, dans d'autres produits de la librairie parisienne que ceux destinés au prince bibliophile et lettré, mais bien sur le soin extrême apporté à la confection et à la décoration de ce charmant volume. Nous avions même cru reconnaître, dans un mot minutieusement effacé au recto du dernier feuillet de garde (une signature sans doute, tracée en grands caractères), quelques vestiges du nom de *Charles*. Mais les tentatives pour faire réapparaître ce mot n'ont donné d'autre résultat que de nous prouver que ces traces illisibles ne peuvent pas concorder avec la signature connue de Charles V. Nous n'insistons donc pas sur cette présomption[1]. Nous constatons en revanche et croyons pouvoir identifier avec certitude deux autres marques de propriété intéressantes. La première consiste en un blason, qui avait été ajouté après l'achèvement de la décoration du premier feuillet, au bas de la page. Il a été lavé plus tard, mais on en distingue les traces : d'argent à un chevron de gueules, accompagné de trois pièces. Ce sont

1. D'autant plus que l'incipit du second feuillet ne permet pas d'identifier ce volume avec aucun des manuscrits du *Roman de la Rose* décrits dans les catalogues de la librairie de Charles V (cf. Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III (1881), p. 168).

là évidemment les armes d'un membre de la famille Budé[1]. Enfin, au verso du fol. 190, à la suite de la souscription du copiste, des marques d'usure du vélin laissent voir qu'il y a eu en cet endroit une note de trois lignes et demie, suivie d'une signature avec paraphe. Le tout a été gratté et poncé. Mais, quoique les vestiges de cet ex-libris soient peu apparents, quelques lettres et le dernier mot de la seconde ligne : *Berry*, peuvent encore se déchiffrer... ou se deviner. Nous croyons donc pouvoir reconstituer cet ex-libris en ces termes :

« C[e li]vre, [appelé le] *R*[*omans de la*] *R*[*ose*, est à monseig]neur [Jehan, fils de roy, duc de] Berry, [conte de Poitou et d'Auvergne]. [Signé : JEHAN][2]. »

Nous ignorons entre quelles mains ce volume a passé, depuis le XVe siècle jusqu'au moment de son entrée dans le cabinet des Petau. Un possesseur du XVIe siècle, qui n'a pas laissé son nom, a inscrit sur le dernier feuillet quelques mots inintelligibles : *A qui fortune a. Puis que de vous.* Ce ne sont là probablement que des essais d'écriture.

Début du *Roman de la Rose*, fol. 1 :

Maintes gens dient que en songes...

Fin du poème de Guillaume de Lorris et début de la continuation de Jean de Meung, fol. 31 vo.

L'amant parle :

Hé Belaccueil, je scé de voir...

[Rubrique :] Ci comm[enc]e le rommant maistre Jehan de Meum, et le parfist jusqu'en la fin.

L'amant parle :

Et si l'ai-je perdu espoir...

Fin, fol. 160 vo :

Est finé et pure verité.
Explicit li roumans de la Rose,
Ou l'art d'amours est toute enclose.

1. Les Budé portent : d'argent, à un chevron de gueules, accompagné de trois grappes de raisin de pourpre. On peut supposer que ce livre a appartenu à Jean Budé, secrétaire de Charles V, trisaïeul du célèbre humaniste. La forme de l'écu peut se rapporter à la fin du XIVe siècle ou au XVe.

2. Ce serait peut-être le no 275 du *Catalogue du duc de Berry* (cf. Léopold

Nature rit, si com me semble
Quant *hic* et *hec* joingnent ensemble.

Début du *Testament* de Jean de Meung, fol. 161 :

Li Peres et li Filz, et li sains Esperis...

Fin, fol. 190 : Explicit le testament maistre Jehan de Meun.
(Suit l'explicit du copiste, reproduit plus haut.)

Il ne saurait être question de reproduire ici la bibliographie très importante des travaux consacrés au *Roman de la Rose* ou à ses auteurs, Guillaume de Lorris (mort vers 1240)[1], à qui l'on doit la première partie, et Jean de Meung, surnommé Clopinel (mort en 1279 ou 1280)[2], qui a composé la fin du *Roman* et le *Testament*. Nous nous bornerons à signaler l'étude critique très intéressante que M. Ernest Langlois a donnée des *Origines et sources du Roman de la Rose*[3], et surtout la description qu'il a récemment fait paraître de tous les manuscrits connus[4].

En attendant l'édition critique que M. Langlois vient de mettre sous presse, la meilleure édition est celle de Méon[5].

Ms. fr. **179** (Petau 69). [Jean Le Maire.] *Épître faicte et composée aux Champs Élisées par le preux Hector de Troye la grant, transmise au treschrestien roy de France, Loys dousiesme de ce nom.*

xvi[e] siècle. Parchemin. 15 feuillets. 250 sur 175 millimètres. Une miniature. Reliure ancienne, veau brun gaufré.

Une vignette-frontispice, au verso du fol. 2, montre le preux Hector remettant son épître à un satyre. Au second plan, une foule de

Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 192, et Guiffrey, *Inventaires...*, t. II, p. 127). Le début du second feuillet n'est pas indiqué pour cet article.

1. Voir Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge. Bio-bibliographie*, 2[e] éd., t. I (1905), p. 1955-1956.

2. Ulysse Chevalier, *op. cit.*, 1[re] éd., (1877-1883), p. 1209.

3. Paris, 1890, in-8°, viii-203 p. Publ. dans la *Bibl. des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. 58. Paris, 1891.

4. *Les Manuscrits du Roman de la Rose*. Lille et Paris, 1910, in-8° (Travaux et mémoires de l'Université de Lille, Droit-Lettres, vol. VII).

5. *Le Roman de la Rose*, par Guillaume de Lorris et Jehan de Meung; nouvelle édition revue et corrigée sur les meilleurs et les plus anciens manuscrits, par M. Méon. Paris, 1814, 4 vol. in-8°.

chevaliers en cuirasses dorées, qui, détail curieux, ont tous le type hébraïque accentué. La peinture est d'ailleurs fort médiocre.

A la fin, au verso du fol. 14, cet ex-libris, d'une grande écriture du XVI[e] siècle : « Ce livre est à moy. Jehan Sala. »

M. L. Delisle a signalé plusieurs membres de la famille Sala qui cultivèrent les lettres françaises et possédèrent des bibliothèques importantes au XVI[e] siècle. Il a cité en particulier un manuscrit ayant appartenu à Jean Sala[1].

Sur le feuillet de garde de parchemin collé contre la couverture, on lit cette devise, de la main du même :

Riens ou cela,
J'atens l'eure.

Le nom de Jean Le Maire[2], à qui cette pièce est attribuée, ne figure pas dans le texte. Le poème a été composé en 1508, comme on le voit par les vers suivants, détachés de ce pompeux panégyrique des talents et de la bravoure de Louis XII :

Car ton hault bruit et tes merveilleux faiz...

Nous n'avons pas trouvé ce dithyrambe dans les œuvres imprimées de Jean Le Maire, dont nous avons pu prendre connaissance.

Commencement, fol. 3 :

HECTOR.

Roy des François, Loys très crestien,...

Fin, fol. 14 r° :

Et en futeur eternelle memoire. — Fin.

Ms. fr. **180** (Petau 48). CHRISTINE DE PISAN. *La Cité des dames.*

2[e] moitié du XV[e] siècle. Paris. Vélin. 135 feuillets. 280 sur 200 millimètres. Écriture à deux colonnes, minuscule semi-cursive. Peintures; lettrines enjoli-

1. Cf. *Le Cabinet des manuscrits*, t. I, p. 285; t. II, p. 367.
2. Voir ci-devant ms. fr. 74 (t. LXX, p. 491). Jean Le Maire, dit de Belges, né vers 1473 à Belges (aujoud'hui Bavay en Hainaut), mort vers 1547, fut clerc des finances du roi de France et du duc de Bourbon; en 1503, il passa au service de Marguerite d'Autriche, dont il fut bibliothécaire. Puis il revint en France et devint historiographe de Louis XII, qui le chargea de plusieurs missions à Venise et à Rome.

vées. Reliure veau fauve, XVIIe siècle, aux armes, chiffre et devise d'Alexandre Petau. Une cote ancienne du XVe siècle : *ABBB*, qui rappelle celle des mss. fr. 75 et 76[1].

Au verso du premier feuillet est peint un grand écusson carré[2], contemporain du manuscrit, que M. Prinet a bien voulu identifier pour nous, et dans lequel il a reconnu les armoiries de Gillette de Derval[3], femme de Jean de Malestroit. Un nom, inscrit à la fin du texte, fol. 130, a été complètement gratté et ne peut plus se déchiffrer.

Les miniatures, au nombre de huit, occupent à peu près le quart d'une colonne du texte. Elles ne dépassent pas l'illustration banale, et présentent quelque analogie avec les vignettes d'un autre exemplaire contemporain de la *Cité des dames* (ms. fr. 609 de la Bibl. nat.), Christine[4], assise dans son étude, ou sortant pour travailler à la construction de la *Cité*, est en général vêtue d'une robe rose, relevée sur un jupon bleu. Sa coiffure se compose d'un hennin doré avec un voile de gaze, tandis que les images plus anciennes[5] la montrent, avec plus de vraisemblance, la tête couverte d'une coiffe carrée, comme on en portait au commencement du XVe siècle. Près de l'auteur se tiennent les trois personnages allégoriques, Dames Raison, Droicture et Justice. Ces peintures sont d'une exécution sèche et d'un coloris maigre. Les demi-encadrements, composés de guirlandes à feuillage d'or, de fleurs et de rinceaux d'or et d'azur, sont travaillés finement.

La *Cité des dames*, compilation historico-philosophique qui obtint du succès, a été imprimée dès le XVe siècle[6].

1. Voir t. LXX, p. 493 et 495.

2. Parti : au 1, de gueules à dix besants d'or posés 3, 2, 3, 2 (Malestroit, porte de gueules à neuf besants d'or); au 2, coupé : au 1er, d'argent à deux fasces de gueules (Derval); au 2e, d'argent plein (devrait être d'hermine plein, pour Bretagne; peut-être les mouchetures d'hermine se sont-elles effacées). L'écu est entouré d'une guirlande de fleurs, œillets, pervenches, marguerites, fraises, etc., un peu plus grosses que celles qui sont représentées dans les bordures.

3. Elle était fille de Geoffroy de Malestroit, seigneur de Combourg, et de Valence de Châteaugiron, dame de Derval, et épousa Jean de Raguenel, dit de Malestroit, auquel elle apporta la seigneurie de Derval (voir Bibl. nat., Nouveau d'Hozier 220, pièces 2 et 3 : *Preuves de la Juveigneurie de Gillette de Malestroit*).

4. Fille de l'astrologue Thomas de Pisan, née à Venise vers 1363, épousa vers 1378 d'Estienne du Castel, veuve en 1389, morte en 1431 (cf. Pougin, *Christine de Pisan, sa vie et ses œuvres*, dans la *Bibl. de l'École des chartes*, t. III (1857), p. 535-557).

5. Cf. Couderc, *Album de portraits*, p. 24-25, pl. LIII-LVI.

6. V. Brunet, *Manuel*, t. I, 1856; *Suppl.*, t. I, 259, t. II, 1002.

Le texte que présente ce manuscrit est un peu plus abrégé que celui qui est donné par d'autres copies.

Fol. 2 r°, commencement de la table : Cy commence la table des rubriches du livre de la *Cité des dames*, lequel livre est party en trois parties.

Fol. 3 v°, début du texte : Selon la maniere que j'ay...

Ms. fr. **181** (Petau 27). *Le Livre du pelerinaige de la vie humaine* (adaptation en prose de la première partie du poème de Guillaume de Digulleville : *Le Roman des trois pélérinages*).

Fin du xv° siècle. Vélin. 107 feuillets. 315 sur 215 millimètres. Écriture à longues lignes. Peintures. Reliure veau fauve, xvii° siècle, aux armes, chiffre et devise d'Alexandre Petau.

Ce volume porte, au bas du premier feuillet, les armes d'Aymar de Poitiers, comte de Saint-Vallier[1]. Il est abondamment illustré : soixante-dix-huit vignettes rectangulaires, d'environ 80 sur 100 millimètres, en ornent les pages et nous font assister à divers épisodes du voyage allégorique du pèlerin. Celui-ci, un clerc tonsuré, qui porte, sur un vêtement de dessous bleu vif, dont les manches passent, une longue robe d'un rose éteint avec un collet gris à capuchon blanc, est en général accompagné d'une figure féminine de belle apparence, aux cheveux blonds, dont la robe de damas vert est à demi cachée par un manteau bleu à collet noir. C'est *Grâce de Dieu* qui assiste l'*Acteur* de sa présence salutaire dans ses rencontres avec les vices, personnifiés par des vieilles hideuses, munies de bizarres attributs, et dans de singulières postures, tantôt rampant, tantôt chevauchant à deux sur le dos d'une troisième, etc. Les personnages sont trop grands pour les décors d'architecture, qui forment le fond de ces compositions. Parfois ils atteignent de leur tête l'encadrement. Les gestes sont plutôt gauches et empesés. Pourtant quelques-unes de ces figures des vices ne manquent pas de caractère.

La vignette-frontispice représente l'offrande de l'ouvrage par l'adaptateur à la reine Jeanne de Laval[2]. Le tableau de dédicace seul est accompagné d'un encadrement, qui est une fort jolie pein-

1. Cf. plus haut les mss. fr. 57 et 77, t. LXX, p. 481 et 499.

2. Voir sur Jeanne de Laval, duchesse d'Anjou, reine de Jérusalem, ms. fr. 5, t. LXX, p. 476.

ture de fleurs mêlées de rinceaux. L'enlumineur a su varier et animer le style trop souvent compassé des décors fleuris. Il présente de côté certaines fleurs, telles que les véroniques, qui sont ordinairement posées de face et à plat, et conserve à chaque plante comme une saveur fraîche et rustique.

On a souvent attribué à tort cette version en prose française du poème de Guillaume de Digulleville[1] à Jean Gallopes, dit le Gallois[2], qui vivait dans la première moitié du xve siècle. Mais il y a eu confusion. Jean Gallopes a fait une traduction en prose latine du poème de Guillaume de Digulleville, qui a été conservée. Tandis que l'auteur de la version en prose française dit expressément dans sa préface qu'il habite Angers, et qu'il a commencé son travail de transposition en février 1464, pour la reine Jeanne de Laval[3]. On ne connait pas son nom. Son ouvrage a été publié, d'après une rédaction fautive, à Lyon en 1485, par Mathis Husz[4].

Commencement de la préface, fol. 1 : A l'onneur et gloyre de Dieu tout puissant, et pour obeir à la requeste de treshaulte et excellente princesse et ma tresredoubtée dame Jehanne de Laval, par la grace de Dieu royne de Jherusalem et de Sicille, duchesse d'Anjou et de Bar et contesse de Prouvence, etc., je, treshumble clerc, serviteur et subgiet d'icelle damme, demourant [à] Angiers, indigne de moy nommer pour evader gloyre vaine, reputant ladicte requeste pour espicial commandement, me suys mis à convertir de rime en prose françoyse le livre du *Pelerinaige de vie humaine*. Et y commançay ou moys de febvrier, l'an que l'on disoit mil quatre cens soixante quatre, soubz la noble correction et benigne interpretation de la dicte dame et de tous aultres qui mieulx le sauront...

Fin, fol. 106 : Celle fin est le guerredon, le louier et la remuneracion de la gloire de paradis, que Dieu doint aux mors et aux vifs. Amen. Cy fine le Pelerin en prose.

1. Alias de Degulleville ou, comme dans notre manuscrit, de Guilleville, né vers 1295, moine cistercien à Pontigny et prieur de Chaalis, mort vers 1358. Cf. sur l'auteur des trois *Pèlerinages* (Pèlerinage de la vie humaine, de l'âme, de Jésus-Christ) l'article de M. Paul Meyer, dans les *Notices et extraits des manuscrits*, t. XXXIV (1891), 1re partie, p. 171. Il a composé le *Pélerinage de vie humaine* vers 1230. Une édition en a été donnée par J.-J. Stürzinger.

2. Il était doyen de l'église de Saint-Louis de la Saussaye, au diocèse d'Évreux, et remplit les fonctions de chapelain de Jean de Lancastre, duc de Bedford.

3. Cf. Henry Martin, *Catalogue des manuscrits de l'Arsenal*, t. II (1886), p. 475.

4. V. Brunet, *Manuel*, t. II, 1823.

Ms. fr. **182** (Petau 189). *Le Livre du pelerinage de vie humaine* (adaptation en prose de la première partie du poème de GUILLAUME DE DIGULLEVILLE : *Le Roman des trois pélerinages*). — [Pierre MICHAULT.] *La Danse des aveugles.*

Fin du xv[e] siècle ou premières années du xvi[e]. Flandre. Parchemin. 232 feuillets. 432 sur 315 millimètres. Écriture à deux colonnes. Peintures; lettrines enjolivées. Reliure maroquin rouge « à la fanfare », xvii[e] siècle; tranches dorées.

Ce manuscrit appartenait, au commencement du xvii[e] siècle, à Charles-Alexandre, duc de Croy[1], qui y a fait peindre son nom, ses armes, devises et emblèmes, avec la date : 1618.

Un peu plus jeune que l'exemplaire décrit ci-dessus (ms. fr. 181), du *Pelerinaige de vie humaine*, ce luxueux volume est enrichi d'un très grand nombre de peintures. On compte 31 grandes compositions occupant plus de la moitié de la page, avec un encadrement historié et 112 vignettes de moindre dimension, mesurant environ 110 sur 80 millimètres. Il n'y a pas de décoration florale. Les lettrines sont agrémentées de rinceaux et, quand la marge est décorée, l'encadrement se compose d'une série de sujets se rapportant au texte. L'illustration du volume n'a pas été achevée. A partir du fol. 170, les espaces réservés pour les images sont restés en blanc, et les lettrines enjolivées ne sont plus qu'indiquées, ou simplement ébauchées. On trouve encore neuf esquisses de vignettes tracées à la plume; la sûreté du trait dénote la main d'un maître. Les compositions sont bien construites, d'un dessin solide et souple à la fois. Des scènes d'intérieur, des épisodes de la vie courante bien observés forment de véritables petits tableaux. Les petites vignettes, où les personnages sont bien groupés, sont d'un effet plus heureux que les grandes peintures, formées de la juxtaposition de plusieurs scènes. Il y aurait lieu de signaler plusieurs de ces miniatures qui mériteraient d'être reproduites. Ainsi, au fol. 20 v°, un festin où Moïse change le pain en chair et le vin en sang; les assistants, convives et échansons, sont vivants et pleins de naturel. Au fol. 37, Charité et Sapience, occupées comme deux servantes à pétrir le pain de vie, sont abordées par Aristote, que Nature envoie prendre les avis de Dame Sapience, et tant d'autres épisodes. Des figures de femmes, en de longs vêtements habilement drapés, témoignent d'un sens très

1. Cf. ci-dessus, p. 281, ms. fr. 85.

fin de la beauté et de la grâce féminines, tandis que les vieilles aux allures bizarres, qui personnifient les vices, sont traitées avec une verve caricaturale. Citons, au fol. 30 v°, une figure charmante de Pénitence, sous les traits d'une religieuse vêtue d'une ample robe bleue, que recouvre un voile blanc. L'expression est touchante : c'est une Vierge de Van Eyck. Mais les mains laissent à désirer.

A considérer l'illustration de ce volume, qui est sorti sans aucun doute d'un atelier d'enlumineurs flamands, on peut formuler une remarque souvent faite à propos d'autres manuscrits. Le dessin vaut bien mieux que le coloris. C'est que les esquisses ont été tracées par le maître, qui les a fait colorier par ses aides. La couleur est à la fois fade et lourde. Les ciels, d'un bleu grisâtre, n'ont pas de transparence. Des prairies d'un vert très clair et faux, des arbres affectant tous la forme de boules, des lointains bleuâtres et opaques constituent à des figures bien campées des fonds de paysage trop médiocres.

Le *Pelerinaige de vie humaine*[1] est suivi, dans ce manuscrit, de l'ouvrage en vers et prose de Pierre Michault[2], la *Danse des aveugles*, qui a été imprimé à plusieurs reprises[3]. Le nom de l'auteur, qui est donné au dernier vers dans plusieurs autres manuscrits[4], ne se trouve pas dans le présent exemplaire. Les vers y sont transcrits à la suite, comme de la prose.

Début de la préface du *Pèlerinage*, fol. 2 : Cy commence le prologue du translateur de ce present livre intitulé le *Pelerinaige de vie humaine*. Le prologue. A l'honneur et gloire de Dieu tout puissant, et pour obeir à la requeste de treshaulte et excellente princesse, et ma tresredoubtée dame, dame Jehanne de Laval... — Fin, fol. 197 v° : Celle fin est le guerdon, le loyer et la remuneration de la gloire de paradis, que Dieu doint aux mors et aux vifz. Amen.

Début de la *Danse des aveugles*, fol. 198 : Cy commence la *Dance des aveugles*.

1. Cf. ci-dessus, ms. fr. 181, p. 569.
2. Pierre Michault, *alias* Michaud, est l'auteur d'autres traités, *le Doctrinal de Cour*, *le Passetemps*, *le Traité de fortune*.
3. V. Brunet, *Manuel*, t. III, 1701; *Suppl.*, 1026.
4. Plusieurs manuscrits de la *Danse aux aveugles*, conservés à la Bibliothèque nationale, se terminent par ces vers :

« Les prians tous que par voie docille
Il leur plaise corriger bas et hault
Leur escholier et disciple Michault. »

Cf. aussi le *Catalogue des manuscrits de Chantilly*, t. I, p. 143.

L'ACTEUR.

Ataint au cueur par un courroux trestre...

Fin, fol. 230 :

Et remonstrer, j'en seray plus habille.

Cy finist la *Danse des aveugles*.

Ms. fr. **183** (Petau 175). PHILIPPE DE MÉZIÈRES. *Le Songe du viel pelerin*.

2e moitié du XVe siècle. Papier. 2 volumes : t. I, 263 feuillets ; t. II, 232 feuillets. 375 sur 265 millimètres. Écriture à deux colonnes. Dessins à la plume légèrement coloriés. Reliure basane, XVIIe siècle. Quelques mouillures au t. I.

Ce manuscrit parait avoir été exécuté pour un membre de la famille de Créquy. La première initiale décorée du livre I renferme dans sa panse un écu aux armes des Créquy, d'or au créquier de gueules. Alexandre Petau a inscrit son nom au bas du premier feuillet du tome I : « Alexander, Pauli filius, Petavius, senator Parisiensis, anno 1650. » On remarque encore, à la fin du tome II, une fleur de lis dessinée à la plume et une sorte de paraphe en forme de losange fleuronné.

L'illustration comporte treize vignettes au tome I, et sept au tome II. Un trait noir très vigoureux, passé sur une première esquisse plus indécise, cerne les personnages. On a ajouté quelques touches de couleur. Le dessin est assez bon.

Le présent exemplaire du *Songe du verger* ne mentionne pas le nom de l'auteur. Mais il est bien connu : c'est Philippe de Mézières[1], qui a composé cet ouvrage allégorique dans le courant de l'année 1389. Il l'a dédié à Charles VI, dont son protecteur et ami, Bureau de la Rivière, était alors un des nouveaux conseillers les plus écoutés. Le roi est désigné par le symbole du *blanc faucon au bec et piez dorez*. Sous prétexte de raconter le voyage de la reine Vérité à travers l'Europe et les parties connues de l'Asie et de l'Afrique, l'auteur dépeint avec vivacité les mœurs contemporaines. D'après le biographe de Philippe de Mézières, M. N. Jorga[2], le meilleur d'entre

1. Cf. l'abbé Lebeuf, *Dissertations sur l'histoire de Paris*, t. III (1743) ; et, du même, *Notice des ouvrages de Philippe de Mézières*, dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, 1re série, t. XVI (1752).
2. N. Jorga, *Philippe de Mézières, 1327-1405*. Paris, 1896, in-8°.

les manuscrits assez nombreux du *Songe du vieil pèlerin*, serait celui de la bibliothèque de l'Arsenal (n°s 2652-2683), de la fin du xiv[e] siècle. Le texte que présente l'exemplaire de Genève est le même, à quelques variantes orthographiques près, que celui d'un manuscrit conservé à la Bibliothèque nationale (fr. 9200 et 9201), qui a été copié à Bruxelles en 1465, par Guiot d'Augerans[1].

Des fragments du *Songe du vieil pèlerin* ont été publiés par l'abbé Lebeuf[2] et plus récemment par le comte A. de Mas-Latrie[3].

Début du prologue, t. I, fol. 1 : Le prologue de cestui livre nommé *le Viel pelerin*. Il est escript en la sainte Evangille...

Commencement de la table, fol. 16 : Cy commence l'acteur son livre intitulé du *Songe du viel pelerin au blanc faucon au bec et piez dorés*... — Début du texte, fol. 36 : Le songe du viel pelerin adressant au blanc faucon pelerin couronné au bec et piés dorés. — Cy commence l'acteur son livre...

T. II, fol. 1 : Cy commence le tiers livre du *Songe du viel pelerin adressant au blanc faucon pelerin couronné au bec et piés dorez.* Une piteuse tragedie et lamentacion amere que fait Ardant Desir et sa sœur Bonne Esperance...

Fin, t. II, fol. 232 v° : ... Et recapitulant en gros en son entendement de son songe ou vision les grans vertus des roynes et des dames aud. songe. Laus Deo.

Ms. fr. **184** (Petau 212). PHILIPPE DE MÉZIÈRES. *Le Songe du verger.*

Fin du xv[e] siècle. Paris. Parchemin. 247 feuillets. 365 sur 253 millimètres. Écriture à deux colonnes. Peintures ; encadrements ou demi-encadrements ; lettrines en or bruni sur cartouches bleus et roses ; quelques grandes initiales en forme de rinceaux sur fond d'or mat parsemé de fleurs. Reliure veau brun, xvii[e] siècle, aux armes de Petau ; ex-libris d'Alexandre Petau. — Par suite d'un accident, le coin supérieur droit du volume avait été enlevé ; il a été réparé avec soin au xvii[e] siècle. Jusqu'au fol. 10, quelques mots, au haut des pages, ont disparu ; à partir du fol. 11, le dégât n'intéressait plus que la marge.

Ce manuscrit, qui ne porte pas d'anciennes marques de propriété, est orné de trois jolies vignettes. La miniature de présentation, au

1. La Bibliothèque nationale possède deux autres exemplaires de cet ouvrage, mss. fr. 1465 et 22542, ce dernier écrit au commencement du xv[e] siècle pour le connétable Arthur de Richemont (cf. H. Omont, *Catalogue des mss. français de la Bibliothèque nationale. Ancien supplément français*, t. I, p. 324).

2. Dans les deux publications désignées ci-dessus, p. 572, note 1.

3. *Histoire de l'île de Chypre*, t. II (1842-1853).

fol. 7, en tête du prologue, occupe près de la moitié de la page. Charles V y est représenté assis sur une chaire drapée de brocart d'or, les pieds sur une carpette turque fidèlement reproduite, et les personnages qui l'entourent portent les costumes du temps de Louis XI ; la seconde image, fol. 11 v°, au début du texte, de plus petites dimensions, montre le Chevalier assis, drapé dans une houppelande noire, conversant avec le Clerc, debout devant lui. L'armure dorée du Chevalier est suspendue à la paroi du fond. Enfin, dans la troisième peinture, placée en tête du livre II, fol. 167, le Chevalier et le Clerc, debout tous deux, devisent. Le Chevalier énumère les griefs que les papes causent aux rois ; il compte sur ses doigts, et le dessin des mains, dans ce geste assez difficile à rendre à cause des raccourcis, est excellent. Par les fenêtres entr'ouvertes, on aperçoit un paysage aux lointains bleuâtres ; l'air et la lumière entrent à flots. Les personnages sont bien posés dans l'espace ; ils ne sont plus appuyés contre les fonds. La couleur dénote un goût délicat. Et si l'on passe à l'enlumineur l'abus des hachures d'or pour marquer les clairs, parce que c'est un défaut de son temps, et le modelé trop sommaire des têtes (surtout dans la vignette-frontispice), on peut dire que l'illustration de ce volume est d'un effet sobre et d'un style correct. Au point de vue purement décoratif, les encadrements ou demi-encadrements, fleurs et rinceaux sur fond à compartiments blancs et dorés, sont trop lourds et sans originalité.

Le *Songe du verger* a été souvent attribué à Raoul de Presles, le traducteur de la *Cité de Dieu ;* parfois aussi à Charles de Louviers. Mais, aujourd'hui, la question de paternité de cet ouvrage paraît avoir été définitivement tranchée en faveur de Philippe de Mézières, dont le plus récent biographe, M. N. Jorga[1], a clairement établi les droits. L'explicit d'un manuscrit du *Songe*, qui a été publié par Paulin Paris[2], indique la date de composition de l'ouvrage et ajoute quelques renseignements qui concordent avec les circonstances de la vie de Philippe de Mézières. En outre, la comparaison du *Songe du verger* avec l'ouvrage postérieur et bien avéré de Philippe de Mézières, le *Songe du vieil pèlerin*[3], permet

1. Cf. N. Jorga, *Philippe de Mézières, 1327-1405.* Paris, 1889, p. 429-432, auquel nous empruntons la plupart des renseignements qui suivent.

2. Cf. Paulin Paris, *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, t. V, p. 302-303, et un article du même dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, nouvelle série, t. XV (1843), p. 349.

3. Voir ci-dessus, p. 572, ms. fr. 183.

d'affirmer que ces deux écrits sont dus à la même plume. Au point de vue des idées comme sous le rapport du style, on relève dans les deux *Songes* des ressemblances tout à fait probantes. On retrouve notamment dans l'un et dans l'autre la même conception du pouvoir royal. Philippe de Mézières avait d'abord rédigé son ouvrage en latin. Il acheva, le 16 mai 1376, le *Somnium viridarii*[1], dont il existe plusieurs manuscrits, et qui a été publié pour la première fois en 1516. Puis il en fit, entre le 13 septembre 1376 et le mois de mars 1378, la traduction française qui nous occupe.

Fol. 1, début : Cy commence la table du premier livre du *Songe du vergier*. — Début du prologue de l'acteur, dédié au roi, fol. 7 : Audite sompnium meum quod vidi. Ces paroles sont escriptes, Genesis...

Début du texte, fol. 11 v° [Rubrique] : Le clerc se esmerveille de ce que le temps est ainsi bestourné. Mainteffois me suy esmerveillé de ce que voy que le temps est ainsi comme du tout changé...

Fin du texte du *Songe*, fol. 242 r° : ... de sainte Eglise, laquelle est fondée de Jhesucrist le benoit filz de Marie, qui cum Patre et Spiritu sancto vivit et regnat per infinita seculorum secula. Amen. — Cy finist le second livre du *Songe du vergier*. Et parle le songant : Ecce soporatus sum et exurrexi. J'ay pris sompne et me suy esveillé de mensonge. Tressouverain et tresredoubté prince, prenez doncques ce merveilleux songe, lequel je vous presente treshumblement pour le corriger...

Fin de l'épître de dédicace à Charles V, fol. 247 : ... Et sit semen vestrum benedictum a Domino Deo Israel, qui regnat in secula seculorum. Amen. Deo Gracias. [Ces deux derniers mots, d'une autre main.]

Ms. fr. **186** (Petau 58). DIEGO DE SAN PEDRO. *La Prison d'amour* ou *Les Amours de Leriano et de Laureole;* version française par François D'ASSY (ou d'Acy), d'après la traduction toscane par Lelio MANFREDI de l'original castillan (*Carcel de amor*).

1re moitié du XVIe siècle. Vélin. 79 feuillets (le 1er feuillet avait déjà disparu anciennement). 370 sur 280 millimètres. Écriture à longues lignes. Une miniature; lettrines en or mat sur fond bleu ou rouge; intitulés en lettres d'or. Reliure ancienne, velours grenat; tranches dorées.

Au moment où ce volume est entré dans la bibliothèque de Petau, il était déjà privé de son premier feuillet. Aussi Paul Petau (ou

1. Cf. Marcel, dans la *Revue de législation et de jurisprudence*, t. XXI-XXII

peut-être Alexandre, nous ignorons lequel des deux) a-t-il confié à l'enlumineur, dont nous avons déjà relevé certains travaux[1], le soin d'orner le commencement du livre, soit l'ancien feuillet 2. Cet artiste a peint un encadrement avec le blason des Petau, en s'efforçant de pasticher les décorations marginales du xv[e] siècle. De même, la miniature très insignifiante figurant la rencontre de l'auteur avec le cavalier sauvage, qui mène en croupe son prisonnier Leriano, nous paraît bien ne dater que du xvii[e] siècle. En même temps, on donna un titre à ce livre dépourvu de son commencement; et comme on ne connaissait plus ni les noms de l'auteur ou du traducteur, ni le titre exact de l'ouvrage, on l'intitula : *Roman de Leriano*, titre qui a passé de la liste de vente Petau dans le *Catalogue* de Senebier.

Vers la fin du xviii[e] siècle, il advint à ce petit volume une aventure assez singulière. Sur la demande de M. de Choiseul, qui tenait à obliger le duc de La Vallière, désireux de posséder ce manuscrit, il fut donné, sans trop d'enthousiasme, mais avec un empressement significatif, par le Conseil de Genève au puissant ministre des Affaires étrangères du royaume voisin, dont on tenait à se ménager les bonnes grâces. Pareil destin était déjà échu, peu auparavant, à d'autres manuscrits de la bibliothèque de Genève, des *Mystères de la Passion*, que l'on croit avoir été joués à Genève au xv[e] siècle, et dont on aimerait à retrouver la trace aujourd'hui. Mais le curieux de l'affaire, en ce qui concerne notre manuscrit, c'est que, par l'effet d'un scrupule de délicatesse qui fait honneur au collectionneur qu'était le duc de La Vallière, ce livre a fait retour à la bibliothèque qui s'en était dessaisie à son corps défendant. Les passages du *Registre du Conseil de Genève*, qui relatent cet épisode, nous ont paru intéressants, et on les trouvera en note[2].

(1861-1863), et Müller, *Ueber das Somnium viridarii*, dans la *Zeitschrift für Kirchenrecht*, t. XIV (1877).

1. Voir ci-dessus, mss. fr. 1, 83 et 168.

2. *Registres du Conseil (Archives d'État, Genève). 10 décembre 1759 : Présent d'un manuscrit de la Bibliothèque publique à faire à M. le duc de Choiseul.* Noble Lullin de Châteauvieux, seigneur scolarque, a fait lire un mémoire qui a été remis à noble Jalabert, conseiller, par Monsieur le Résident de France, par lequel S. E. M. le duc de Choiseul marque son désir de procurer à M. le duc de La Valière, en original, un manuscrit que nous avons dans notre Bibliotèque publique, intitulé *les Amours de Neriano*, marquant ses dispositions à nous donner ce qui pourroit nous être agréable dans le même genre, en le lui faisant connoître, et sa reconnoissance des trois livres [désignés, dans la séance du 12 novembre 1759, en ces termes : trois vieux livres que nous avons dans

Le préambule du traducteur français, où il expose les circonstances dans lesquelles il a eu connaissance de la traduction toscane, par Lelio Manfredi, de l'ouvrage de Diego de San Pedro, manque dans cet exemplaire, par suite de la disparition du premier feuillet. On

notre Bibliotèque publique, qui renferment quelques pièces de théâtre sur la Passion de Notre-Seigneur], qui lui ont déjà été envoyés en présent, en suite de la résolution du 12 novembre dernier. Rapport fait que le manuscript demandé fait partie du legs considérable fait à la Bibliothèque par feu M. le professeur Lullin et, étant opiné sur ladite demande, l'avis a été qu'on dise à Monsieur le Résident que, quoique les directeurs de la Bibliotèque publique, qui connoissent la rareté de ce manuscript et des autres livres déjà envoyés, et qui les tiennent de la libéralité récente de feu M. le professeur Lullin, se soyent fait de la peine d'en priver la Bibliotèque publique [ils avaient protesté contre le don « d'un volume faisant partie d'une collection de grande valeur, et par lui-même intéressant et utile pour le public »], le Conseil, néanmoins, pour faire plaisir à M. le duc de Choiseul, qui nous les a fait demander, s'est porté à lui faire présent encore de ce manuscript, mais en tant que les héritiers de feu M. le professeur Lullin, qui les a légués, y donneront leur agrément. Chargeant ledit noble Jalabert [il était membre de la direction de la Bibliothèque] de les en prévenir, et dans le cas où il n'y formeront pas d'empêchement, de rendre ladite réponse à Monsieur le Résident.

11 décembre 1759 : Rapport de noble Jalabert de sa mission à Monsieur le Résident de France. Noble Jalabert a rapporté qu'il s'acquita hier auprès de Monsieur le Résident de France de la commission qui lui avoit été donnée relativement à la demande qu'il avoit faite pour M. le duc de Choiseul d'un manuscript intitulé *les Amours de Neriano* et à la résolution prise de congédier, etc. (la suite concerne diverses affaires)... que sur le premier chef Monsieur le Résident lui fit des remercimens...

11 janvier 1760 : Monsieur le Résident de France. Remerciement de la part de M. le duc de Choiseul. Noble Pictet a rapporté que Monsieur le Résident de France lui dit hier qu'il avoit oublié de prier noble Jalabert, la dernière fois qu'il a été chez lui de la part du Conseil, de rapporter que M. le duc de Choiseul l'a chargé de faire des remerciemens très particuliers au Conseil du présent qu'il lui a fait de quelque manuscript, qui étoit dans la Bibliotèque publique, qu'il avoit fait demander; que ce ministre a été extrêmement sensible à cette attention du Conseil pour lui; que Monsieur le Résident lui en marqua aussi ses sentimens particuliers.

31 octobre 1760 : Monsieur le Premier [Syndic] a rapporté qu'étant allé faire une visite chez M. de Montpéroux, résident de France, M. de Montpéroux lui avoit communiqué une lettre de S. E. M. le duc de Choiseul, par laquelle il le charge de remercier encore le Conseil du manuscrit de la Bibliotèque, qui lui fut envoyé le 10e jour de décembre dernier pour M. le duc de La Vallière; qu'il lui ajouta que M. de La Vallière, ne voullant pas priver la Bibliothèque de ce manuscrit, l'avoit fait copier et qu'il le renverroit, et qu'il désiroit qu'au cas qu'il se trouvât encore quelques livres de cette espèce on voulût bien lui en faire part.

Le Catalogue des livres de la bibliothèque de feu M. le duc de La Vàl-

en trouve le texte dans d'autres manuscrits[1], précédé dans l'un d'eux d'une pièce de vers, qui donne le nom du traducteur, François d'Assy ou d'Acy.

Le *Carcel de Amor* de Diego de San Pedro, qui eut beaucoup de succès, a été publié à maintes reprises, soit dans le texte original espagnol, soit dans la traduction en langue italienne ou française[2].

Commencement, fol. 1 : Despuis la guerre faicte et finie de l'an passé, venant tenir mon yver et me repouser en mon pouvre repaire...

Fin, fol. 76 v° : ... La funebre pompe et les honneurs mortuaires luy furent faictz selon le merite de ses vertus.

Ms. fr. **187** (Petau 98). JEAN DE BUEIL. *Le Jouvencel.*

Fin du xv[e] siècle. Vélin. 207 feuillets. 258 sur 175 millimètres. Écriture cursive à longues lignes. Peintures; bordures fleuries; initiales enjolivées d'arabesques. Réglure à l'encre rouge. Reliure parchemin blanc, xvii[e] siècle.

Ce volume ne porte aucun nom d'ancien possesseur. On y relève seulement deux cotes anciennes, l'une au dos : 7. *14*, l'autre en tête du premier feuillet : *0. 21*.

D'après M. Camille Favre, le manuscrit serait originaire d'une région voisine de la Touraine, ou peut-être de la Touraine même. Sa présence dans la collection Petau rend cette conjecture très vraisem-

lière, par G. De Bure, fils aîné, mentionne parmi les manuscrits, n° 4193 (t. II (1783), p. 657-658), un exemplaire des « *Amours de Leriano et de Laureole* (par Diego San Pedro), in-fol., ms. Beau manuscrit du xvi[e] siècle, sur vélin, contenant 66 feuillets écrits en ancienne bâtarde, à longues lignes et enrichis de 68 belles *tourneures*, qui représentent différents sujets peints en miniature... » Il n'est plus question de la copie faite d'après le ms. de Genève. Le duc de La Vallière l'aurait-il éliminée, quand il trouva cet exemplaire ancien de *Leriano*, si bien illustré, qui est resté dans sa bibliothèque? On peut croire plutôt que cette copie n'a probablement jamais existé et que La Vallière a renvoyé l'exemplaire de Genève au moment où il fit l'acquisition d'un autre manuscrit plus beau du même ouvrage. Mais il lui aura paru plus poli de ne pas donner une explication qui eût pu provoquer certains froissements. Car s'il s'était contenté d'une copie, n'aurait-il pas fait faire celle des *Mystères de la Passion*, dont on regrette la disparition, et n'aurait-il pas renvoyé les originaux en même temps que les *Amours de Neriano*?

1. Notamment les mss. fr. 4382 et nouv. acq. fr. 7583 de la Bibliothèque nationale. La pièce de vers indiquant le nom du traducteur se trouve dans le second. Cf. dans le *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, C. Couderc et Ch. de La Roncière, *Anciens petits fonds français*, t. II (1902), p. 336.

2. V. Brunet, *Manuel*, t. V, p. 110-111.

blable. On sait, en effet, qu'une notable partie des manuscrits de Paul Petau provenait de l'abbaye de Fleury, ou Saint-Benoît-sur-Loire, dont les richesses avaient été sauvées par Pierre Daniel, pendant les guerres de religion de la fin du XVIe siècle.

Une vignette, occupant à peu près la moitié d'une page, ouvre chacune des trois parties de l'ouvrage. La facture de ces images est soignée; les personnages, finement traités, sont bien campés. Mais la composition est dénuée d'originalité. La seule note curieuse de ces peintures consiste dans une particularité du coloris : c'est la teinte lilas des ciels.

Il a été donné du *Jouvencel* une bonne édition critique[1]. Les éditeurs ont assigné à la version qu'offre le présent manuscrit, qu'ils ont coté *H*, une place intermédiaire entre un exemplaire de la bibliothèque de Gotha et un autre de la Bibliothèque nationale (fr. 24381). La copie commence avec la table et n'est pas tout à fait complète, car elle s'arrête dans le 3e chapitre du livre III, au moment où le Jouvencel annonce à son épouse qu'il ne mettra pas la main sur l'héritage du roi Amydas[2]. Le *Commentaire* de Guillaume Tringant, ordinairement joint au texte, fait défaut dans ce manuscrit, qui ne renferme presque aucun des sommaires généralement placés en tête des chapitres; il contient les *Cérémonies des gages de bataille*[3]. Le copiste a fréquemment sauté des mots.

Commencement, fol. 1 : Ci commance la table du livre appelé *le Jouvencel*, nouvellement fait et compillé par ung discret et honnorable chevalier[4] pour introduire et donner couraige et hardement à tous jeunes hommes qui ont desir et voulenté de suivre le noble stille et exercice des armes...

Fol. 2, texte : Au commencement du monde, après que Dieu eut creé l'omme et la femme, et qu'il eut produit toutes chouses pour servir à l'omme... — Fol. 4 : Après s'ensuit le premier chapitre de ce present livre. Ou nom du Pere et du Filz et du saint Esprit...

Fin, fol. 207 : ... ce seroit tolir à vostre frere son heritaige, ce que je ne vueil faire pour nulle chose de ce monde.

1. *Le Jouvencel*, par Jean de Bueil. Introduction biographique et littéraire par Camille Favre. Texte établi et annoté par Léon Lecestre. Paris, 1887-1889, 2 vol. in-8° (publication de la Société de l'histoire de France).

2. La fin du *Jouvencel*, après le passage où s'arrête la copie en question, occupe les p. 255 à 261 de l'édition Favre-Lecestre.

3. *Ibid.*, p. CCCXV-CCCXVI.

4. Jean de Bueil, né en 1406, mort le 7 juillet 1477, a composé le roman du *Jouvencel* dans sa vieillesse.

Ms. fr. **189** (Petau 186). *Roman de Tristan*, en prose.

Fin du xve siècle. Parchemin. 247 feuillets. 452 sur 338 millimètres. Écriture à deux colonnes. Peintures; encadrements; initiales en or bruni sur cartouches bleus et rouges. Reliure veau brun, xviie siècle, aux chiffre et armes d'Alexandre Petau; son ex-libris à l'intérieur; tranches jaspées.

L'illustration très abondante de ce volume (on compte 99 miniatures d'environ 100 sur 105 millimètres) donne au premier abord l'idée d'une décoration riche et magnifique; cette impression, il est vrai, est vite atténuée par la qualité médiocre de ces images. Pourtant le dessin n'est pas mauvais, et les mérites de composition et de vérité que devaient présenter les esquisses ou les modèles apparaissent encore dans ces vignettes, en dépit d'une facture insuffisante et d'une peinture très gouachée et pâteuse. La hâte évidente avec laquelle on a voulu mener le travail de copie et de décoration se trahit par plusieurs indices : le texte n'a pas été transcrit en entier (il s'arrête, vers la fin du roman, dans la description du tournoi), les lettrines, à partir du fol. 188, ne sont plus qu'ébauchées, et le travail de diaprure de celles qui ont été achevées est lourd et sans souplesse. D'après les costumes, on peut dater les images des années 1470 à 1480. Il y aurait sans doute beaucoup à critiquer : les mains sont très défectueuses; les chevaux aux corps ballonnés, aux membres trapus et informes, sont des bêtes impossibles; les ciels sont d'un gris de fer bleuâtre absolument opaque. L'air manque dans les paysages comme dans les tableaux d'intérieur. D'autre part, les attitudes des personnages sont très naturelles et même expressives. Ainsi, dans la miniature frontispice, l'auteur présumé, Luce du Gast, dicte son œuvre à trois secrétaires. Rien de plus vivant que cette scène. Un des scribes est vu de dos; le second relève la tête pour bien saisir une phrase; le troisième écrit fiévreusement, tenant le feuillet de parchemin posé sur son genou droit, la jambe gauche étendue. Le caractère de la peinture, la nature des paysages, le type des maisonnettes à pignons aigus et hauts toits de chaume nous permettent d'assigner une origine flamande à ce manuscrit, dont l'illustration, malgré ses défauts, n'est pas indifférente.

Ainsi que l'a démontré M. G. Paris[1], le *Roman de Tristan* n'est qu'une adaptation en prose, par un écrivain anonyme, du

1. Gaston Paris, *Note sur les romans relatifs à Tristan*, dans *la Romania*, t. XV (1886), p. 597-602.

poème de Chrétien de Troyes. Longtemps, sur la foi du prologue, qui attribue cette version en prose à « Luce, chevalier et seigneur du Chastel du Gast, voisin prochain de Salebières (soit Salisbury) », on avait admis que c'était l'œuvre propre de Luce du Gast, rédigée antérieurement à 1180 d'après le poème latin sur Tristan, composé entre 1150 et 1170 par Thomas[1].

Le *Roman de Tristan*, en prose, a été imprimé pour la première fois à Rouen, chez Jehan Le Bourgois, en 1489, et réédité à plusieurs reprises[2].

Début du prologue, fol. 1 : Après ce que j'ay leu, et releu et parleu par plusieurs fois le grant livre de latin, celuy mesmes qui devise apertement l'ystoire du saint Graal, moult m'esmerveil que aulcun preudomme ne vient avant, qui entreprengne à translater de latin en françois... Je Luce, chevalier et seigneur du Chastel du Gast, voisin prochain de Salebiere, comme chevalier amoureux et joyeux, entreprens à translater de latin en françois une partie de cette hystoire, ja soit que je ne sais gaire de françois, car plus apartient ma langue et ma parleure à la maniere d'Angleterre que à celle de France, comme celui qui fuz en Engleterre nez...

Fol. 2, incipit : le porc et assaillit Sadoc. Et il descendit...

Au fol. 187, on paraît avoir prévu la division du manuscrit en deux tomes. Le texte s'arrête, au verso du feuillet, à ces mots : « cestui soir pourrons nous bien estre devers le roy Artus, pour ce que ». Les deux tiers de la colonne sont restés en blanc, et la copie reprend ainsi au fol. 188 : « le bon chevallier de son hostel ne reporteront par armes ceste vesprée, mais demain... ».

Fin, fol. 247 : Or saichés que Morgain, la seur du roy Artus, le me bailla, et me pria moult durement que je à cette assemblée le portasse. Pour ce lui ay-je porté. Ce m'est advis que je me suis bien acquittez de la promesse que je lui fiz.

Ms. fr. **190** (Petau 187). BOCCACE. *Livre des cas des nobles hommes et femmes ;* traduit du latin par LAURENT DE PREMIERFAIT (première rédaction, avec la dédicace au duc de Berry).

Commencement du XVe siècle. Vélin. 2 volumes : t. I, 179 feuillets; t. II, 189 feuillets. 405 sur 292 millimètres. Écriture à deux colonnes, belles « lettres de forme ». Peintures, marges décorées (au total 142 feuillets historiés et enluminés et 33 feuillets enluminés). Lettrines en or et couleur. Titres courants en lettres d'or sur fond bleu et rose. La division du manuscrit en deux tomes ne

1. Cf. *Histoire littéraire de la France*, t. XV (1820), p. 494-495.
2. V. Brunet, *Manuel*, t. V, 955.

paraît dater que du XVIIe siècle, au moment où le manuscrit reçut une reliure en veau brun, aux armes et chiffre d'Alexandre Petau; ex-libris de celui-ci à l'intérieur.

Ce magnifique manuscrit, que la beauté de sa décoration met hors de pair, n'a pas encore été signalé comme ayant fait partie de la librairie du duc de Berry. Cette provenance est certaine. L'ex-libris fameux, constatant la présence de ce volume dans la collection de Jean de France existe encore, très minutieusement gratté, il est vrai, à la fin du second volume. Mais en dépit de la peine prise pour l'effacer, il est encore possible de déchiffrer certaines lettres, et même quelques mots de cette note, que nous pouvons reconstituer ainsi : « Ce l[ivre e]s[t au du]c de Berry. » La signature avec paraphe : *Jehan*, reste assez lisible.

Cet exemplaire des *Cas des nobles hommes et femmes* est décrit dans les *Inventaires du duc de Berry*, auquel il avait été offert pour les étrennes de 1411 par l'évêque de Chartres, Martin Gouge. Après la mort du duc de Berry, il fut attribué au comte d'Armagnac, mais on ne retrouve aucune marque de propriété de celui-ci, ni d'autres membres de sa famille, en particulier de son petit-fils Jacques d'Armagnac, le fameux duc de Nemours. On a souvent cherché, inutilement, à identifier, avec l'un des exemplaires de Boccace conservés à la Bibliothèque nationale, l'article des *Inventaires du duc de Berry* qui se rapporte à ce manuscrit, dont la présence à Genève était ignorée[1].

1. C'est le n° 208 du *Catalogue des livres du duc de Berry*, publié par M. Léopold Delisle. Voir *Le Cabinet des manuscrits*, t. III (1881), p. 187, et *Recherches sur la librairie de Charles V*, t. II (1907), p. 256*. Cf. aussi, dans les *Inventaires du duc de Berry*, publiés et annotés par Jules Guiffrey, t. I (1894), p. 265, la liste des *Livres acquis après 1401* : « N° 993. Item, un livre de Jehan Boccasse, des *Cas des nobles hommes et femmes*, translaté de latin en francoys par Laurens de Premierfait, clerc, escript de lectre de fourme, bien enluminé et historié; et au commencement du second feuillet a escript : *il ont plaisir;* couvert de drap de damas noir et fermant à deux fermouers d'argent dorez, esquelz est escript le nom dudit livre; lequel Monseigneur l'évesque de Chartres donna à Monseigneur aux estraines, le premier jour de janvier mil CCCC et X. » Dans l'inventaire conservé à la bibliothèque Sainte-Geneviève, ce manuscrit porte le n° 523, « prisé c livres t. ». — La description ci-dessus indique, il est vrai, pour l'incipit du *second* feuillet : *ilz ont plaisir*, tandis que c'est le *troisième* feuillet de notre manuscrit qui commence par les mots : *ilz ont plaisir.* Mais on a dû tourner le second feuillet avec le premier, et compter le troisième comme second, car le fragment du premier prologue qui précède ce membre de phrase : *ilz ont plaisir*, est trop considérable pour que ces mots puissent se trouver en tête du second feuillet. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter

Mais, indépendamment de cette provenance illustre, c'est surtout par sa valeur artistique que ce manuscrit mérite d'attirer et de retenir l'attention. A l'appui de ce dire, nous pouvons invoquer un témoignage émanant d'un critique particulièrement qualifié, M. Salomon Reinach. Ayant eu l'occasion, il y a quelques années, d'examiner en passant quelques-uns des manuscrits à peintures de la bibliothèque de Genève, M. S. Reinach a été frappé de la beauté de plusieurs volumes de cette collection, qu'il estime trop peu connue, et les a signalés aux amateurs d'art ancien. Après avoir cité, en particulier, un certain nombre de vignettes de cet exemplaire de Boccace, il conclut en ces termes : « Toutes ces vignettes, dont pas une n'est publiée, sont des merveilles[1]. »

à cette contradiction apparente. — M. Paulin Paris avait proposé d'identifier l'exemplaire cité dans le *Catalogue du duc de Berry*, en premier lieu avec le ms. fr. 131 de la Bibliothèque nationale (voir *les Manuscrits français*, t. I, p. 247). Plus tard, il a supposé que cet article se rapportait à un autre Boccace de la Bibliothèque nationale, ms. fr. 226 (voir *les Manuscrits français*, t. II, p. 231). Mais, comme l'a fait remarquer avec raison L. Delisle, aucune de ces deux hypothèses n'est acceptable. Ni dans l'un ni dans l'autre de ces manuscrits il n'y a de feuillets commençant par les mots : *ilz ont plaisir*. La présence de l'ex-libris du duc de Berry dans notre manuscrit rend l'identification évidente.

1. Salomon Reinach, *Manuscrits à miniatures de Genève*, dans la *Revue archéologique*, 4e série, t. X (1907), p. 172-173. M. S. Reinach ignorait que ce volume eût appartenu au duc de Berry, car il faut un examen minutieux pour arriver à reconnaître les traces de l'ex-libris reproduit plus haut. Mais, guidé par son goût si avisé et si sûr, il a noté, au cours d'une visite rapide, et signalé quelques-uns des manuscrits les plus remarquables du fonds Ami Lullin. — Nous relèverons seulement une légère erreur dans l'intéressant article de M. S. Reinach. D'après des renseignements, assurément inexacts, qui lui ont été donnés, le savant écrivain a cru que ces beaux manuscrits à peintures *n'étaient jamais consultés* à la bibliothèque de Genève et que leur existence même était généralement ignorée dans la ville qui possède cette précieuse collection. Or, de tout temps, ces manuscrits, ouverts à leurs plus belles pages dans les vitrines de la salle d'exposition de la bibliothèque, ont attiré de nombreux visiteurs et admirateurs, tant genevois qu'étrangers, les premiers toujours fiers de faire les honneurs de cette collection réunie par un des leurs. La Salle Ami Lullin figure en effet au nombre des *curiosités* de Genève, pour parler comme Baedeker. En outre, ces manuscrits sont fréquemment *communiqués et consultés* dans la salle de travail. Jamais on ne les a négligés. Après les notices de Jallabert, Baulacre et Senebier, au XVIIIe siècle, ils ont fait l'objet de travaux plus récents dont plusieurs ont été cités au cours des présentes *Notices*. Et je ne puis manquer de rappeler ici encore les notes si précieuses que notre confrère M. Théophile Dufour, directeur honoraire de la bibliothèque de Genève, a eu l'occasion de communiquer, au sujet de certains de ces manuscrits, à MM. Gaston

Les vignettes ne sont pas toutes de la même main. Tandis que l'on peut, sans exagération, qualifier d'admirables nombre de ces illustrations, d'autres pages sont inférieures et sans individualité. A titre de remarque générale, nous dirons que cette illustration se distingue par des qualités de précision et de vigueur, plutôt que par une inspiration poétique ou de l'envolée. Au nombre des détails caractéristiques, qui pourraient peut-être servir à identifier l'auteur[1] des plus belles miniatures, mentionnons des têtes d'hommes, jeunes ou vieux, le plus souvent blonds, portant la barbe à deux pointes, d'un type singulièrement distingué. Les mains sont encore d'un dessin sommaire et maladroit. La silhouette générale des personnages est nette, le mouvement franc, énergique et bien saisi : ils vivent et agissent. Qu'il nous suffise de citer, pour l'animation et la vérité des scènes, outre les miniatures signalées par M. S. Reinach, au tome I, fol. 80 v°, l'écartèlement de Metius Suffetius; fol. 95 v°, la folie de Cambise, qui se transperce la cuisse de son épée; au fol. 108 v°, le supplice d'Hannon, duc de Carthage; on l'a dépouillé de tous ses vêtements, sauf un caleçon blanc; le bourreau vient de lui trancher pieds et mains; le torse nu est très bien traité; au fol. 169, l'assassinat, par des brigands, d'Antiochus, roi de Syrie; au tome II, fol. 96 v°, une composition à deux étages, d'un accent et d'une allure superbes, représentant la destruction de Jérusalem et l'exode des Juifs enchaînés; des femmes s'enfuient, emportant leurs

Paris, Samuel Berger et autres, et celles qu'il a bien voulu me remettre. Est-ce bien sérieusement que M. S. Reinach suggérait aux Genevois, en vue de constituer une splendide collection d'œuvres des anciens peintres-enlumineurs français et flamands, l'idée de détacher des volumes et de mettre sous verre, pour les exposer au Musée d'art, les plus belles vignettes des manuscrits à peintures des XIV[e] et XV[e] siècles? Combien ces images, même les meilleures, séparées des livres qu'elles illustrent, perdraient de charme et de vie! Et ne vaut-il pas mieux encore courir le risque de voir leur fraîcheur éblouissante se faner peut-être un peu et leur coloris s'estomper sous la patine du temps, parce que ces volumes sont parfois feuilletés, plutôt que d'en faire, d'une part, des pièces de musée mornes et sans âme, et, de l'autre, des livres mutilés, dépouillés de leur parure? Aussi la solution indiquée par M. E. Pottier (*Revue archéologique*, 4[e] série, p. 373), en réponse à M. S. Reinach, paraît-elle préférable. Elle consisterait à faire photographier en couleur les plus belles peintures et à exposer les clichés à la façon de vitraux. On peut souhaiter aussi que plusieurs des miniatures les plus remarquables soient reproduites par la photogravure ou la phototypie.

1. Y aurait-il lieu ici encore de penser à Jacquemart de Hesdin (cf. ms. fr. 77)? Il serait intéressant de savoir à quel artiste l'évêque de Chartres confia la décoration de ce Boccace, qu'il destinait au duc de Berry.

enfants. Quand le fond n'est pas composé — et généralement c'est une mosaïque de losanges bleus, rouges et or, fleurdelisés — les personnages s'enlèvent sur des ciels d'un azur très foncé, posé à petits coups de pinceaux. Le paysage est des plus rudimentaires, et simplement indiqué par quelques arbres.

Les couleurs des vêtements, où dominent le bleu de ciel, le vermillon, le rose et le vert clair, sont plutôt crues. En plusieurs endroits, parmi les traits de diverses couleurs qui composent les ombres, parmi les herbes des prairies, on distingue à la loupe des lettres dont la signification nous échappe. Faut-il y chercher des marques ou notes d'enlumineurs?

Les bordures, composées de rameaux de lierre à feuillage bleu, rouge et or, parsemé de fleurs stylisées, avec des bêtes chimériques, sont d'un style correct et d'une exécution soignée.

Le texte que présente ce manuscrit est celui de la première rédaction de la traduction du *De casibus virorum illustrium*, de Jean Boccace[1], par Laurent de Premierfait[2], qui est précédée de la dédicace du livre au duc de Berry, et que le traducteur a datée du 15 avril 1409[3].

Début de la dédicace, t. I, fol. 1 : Premier prologue sur le *Livre des cas des nobles hommes et femmes*, translaté de latin en françois. A puissant, noble et excellent prince, Jehan, filz de roy de France, duc de Berry et d'Auvergne, conte de Poitou, d'Estampes, de Bouloigne et d'Auvergne, Laurens de Premierfait, clerc et vostre moins digne secretaire et serf de bonne foy, toute obedience et subjection dehue comme à mon tresredoubté seigneur et bienfaiteur...

Fol. 2 (coté anciennement *B*), incipit : Sommes par droit compaignons de celle perte... — Fol. 3 (coté anciennement *C*), incipit : Ilz ont plaisir et joie despendre sang....

Début du prologue du traducteur, fol. 6 : Cy commence le prologue du translateur du livre de Jehan Boccace des *Cas des nobles hommes et femmes*.

1. Jean Boccace, né à Paris en 1313, mort à Certaldo (Florence), d'où il était originaire, le 21 décembre 1375.

2. Laurent, natif du village de Premierfait (Aube, arr. d'Arcy-sur-Aube, cant. de Méry-sur-Seine), au diocèse de Troyes, obtint la protection de Bureau de Dammartin, originaire de Semoine, localité voisine de Premierfait, et devint secrétaire du duc de Berry. Il est mort vers 1420 (cf. Leroux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens* (1867), p. 412-415).

3. V. Emil Kœppel, *Laurent's de Premier-Fait und John Lydgate's Bearbeitungen von Boccacio's de casibus virorum illustrium; ein Beitrag zur Literaturgeschichte des XV. Jahrhunderts*. Munich, 1885, in-8°, 112 p.

Selon raison et bonnes meurs, l'omme soy exerçant en aulcune science speculative ou aultre puest honnestement muer son conseil de bien en mieulx...

Début du prologue de Jean Boccace, fol. 6 v° : C'est la translation du prologue Jehan Boccace ou *Livre des cas des nobles hommes et femmes*, commençant en latin : Exquirenti mihi...

Début de l'ouvrage, fol. 7 v° : De Adam et Eve. Premier chapitre, commençant en latin : Majorum nostrorum.

Le tome I se termine à la fin du 5e chapitre du livre V. Le sommaire du 6e chapitre forme les dernières lignes du feuillet 179 et dernier du tome I : Le 6e chapitre contient le cas de Siphax, roy de Numidie. Et commence ou latin : Non satis, et cetera.

Tout au bas du feuillet, en réclame : *Je n'ay pas*, premiers mots du feuillet suivant, aujourd'hui fol. 1 du tome II. Il est certain qu'à l'origine le manuscrit ne formait qu'un seul volume, autrement on aurait transcrit le sommaire du chapitre au commencement du feuillet où se trouve le texte de ce chapitre.

T. II, fol. 1, incipit : Je n'ay pas assez pleinement cogneu par les histoires quel fut le lignaige de Siphax, le roy de Numidie.

Fin de l'ouvrage, t. II, fol. 189 : Et se il advient que vous trebuchiez en bas, faites tant que l'en-voie que ce n'est pas vostre default, mais par la rudesse et cruaulté de fortune, qui tourne toutes choses mondaines. — Ci fine le livre de Jehan Boccace des *Cas des nobles hommes et femmes*.

Le texte de la première rédaction des Cas des nobles hommes, contenant la dédicace du livre, le prologue de Laurent de Premierfait et celui de l'auteur, a été imprimé pour la première fois à Paris, le 26 février 1484 (1483 anc. st.), par Jean du Pré[1]. Il a été fait plusieurs autres éditions du même ouvrage, où le style a été rajeuni et le prologue du traducteur modifié.

Ms. fr. **191** (Petau 188). Boccace. *Livre des cas des nobles hommes et femmes;* traduit du latin par Laurent de Premierfait (seconde rédaction, sans la dédicace du duc de Berry).

2e moitié du xve siècle. Vélin. 329 feuillets (plus deux feuillets de garde de parchemin, anciens). 420 sur 308 millimètres. Écriture à deux colonnes; sommaires des chapitres rubriqués. 9 grandes peintures; encadrements fleuris; lettrines enluminées, en bleu, rouge ou rose, sur fond d'or bruni. Reliure veau fauve, xviie siècle, aux armes et chiffre d'Alexandre Petau; tranches jaspées.

1. Cf. Brunet, *Manuel*, t. I (1860), 988.

En fait de marques anciennes de propriété, on trouve au fol. 328, à la fin du texte, ces notes : *1553. Duval* (ou peut-être *Menval?*), et plus bas la date : *1592;* immédiatement au-dessous, une cote : *183*, inscrite dans un carré. Au fol. 329 v°, on lit : *En Malan doctalan. A. Rani* (lecture douteuse), et au fol. 102, entre les deux colonnes du texte, ces mots, qui sont évidemment à rapprocher de la note finale : *Hem. Maloen. Bekal.* Quelle est cette mystérieuse signature, d'apparence vaguement flamande?

De quelque soixante ans plus jeune que l'exemplaire précédent des *Cas des nobles hommes* (ms. fr. 190), ce volume est aussi enrichi d'une décoration de tout premier ordre. M. le comte Paul Durrieu l'a signalé[1] au nombre des manuscrits dont les peintures lui paraissent pouvoir être attribuées à Jean Foucquet, dans sa jeunesse. Bien que nous ne partagions pas à cet égard l'opinion de notre éminent confrère, nous sommes heureux de rappeler qu'il a été l'un des premiers à mettre en lumière la très grande valeur de ce manuscrit. De son côté, dans les notes qu'il a consacrées en 1907 aux *Manuscrits à miniature de Genève*, M. Salomon Reinach a qualifié de *chefs-d'œuvre* quelques-unes des peintures de ce Boccace[2]. Ces appréciations de deux critiques aussi compétents nous éviteront le reproche d'exagérer le mérite de ces peintures.

A qui doit-on les meilleures de ces illustrations (car, dans la série, il en est trois ou quatre de médiocres : il est donc difficile de les attribuer toutes à la même main)? Nous l'ignorons. Mais certaines pages, malgré des défauts, s'imposent à coup sûr comme les créations d'un grand artiste[3]. Peut-être certains procédés, qu'affectionne notre peintre anonyme, le feront-ils reconnaître. Car il a dû laisser d'autres œuvres : il est possible que, par comparaison, on retrouve son nom. La question mériterait d'être étudiée. Sans prétendre la résoudre, nous chercherons à caractériser la facture des miniatures du grand Boccace de Genève et à noter certains indices typiques.

L'artiste a compris l'illustration dans le sens anecdotique. On

1. Dans un mémoire paru en 1904 sur *La Question des œuvres de jeunesse de Jean Foucquet* et dans son bel ouvrage sur *Les Antiquités judaïques et le peintre Jean Foucquet*. Paris, [1908.]

2. *Revue archéologique* (1907), 4e série, t. X, p. 172.

3. Nous n'y relevons pas de signes d'inexpérience; le peintre nous paraît en pleine possession de toute sa personnalité, maître de son métier. C'est là une des raisons pour lesquelles nous ne nous rangeons pas à l'hypothèse très séduisante de M. Durrieu.

constate quelquefois dans le groupement des personnages certaine gêne, un manque de souplesse.

Les images de grandes dimensions (environ 220 sur 195 millimètres), placées en tête de chacun des livres de l'ouvrage, sont en général partagées par un motif architectural en deux compartiments juxtaposés.

La couleur est plaquée sur des esquisses à la plume, fermes et très poussées. Les valeurs sont assez bien observées et justes. Les figures de second et d'arrière-plan sont tenues dans un coloris atténué, tandis que les personnages posés au premier plan, vigoureusement modelés, se détachent bien.

L'enlumineur pose ses ombres et modèle ses chairs, non pas au moyen de teintes ou de traits sombres, mais selon un procédé de pointilliste : ainsi pour modeler les nus, il pointille en brun; il exprimera par un pointillé rouge l'éclat des carnations[1]. Ses ciels, très bleus et peu transparents, sont parsemés, surtout vers la ligne de l'horizon, de petites nuées dorées, uniformément représentées par un amoncellement de nuages moutonnés, reposant sur un ou deux traits d'or[2]. Les terrains des premiers plans, aux tons jaunes ou verdâtres, manquent de solidité[3], tandis que les lointains sont parfois trop durs. Les paysages sont généralement très accidentés; on y voit des lacs, des villages, de nombreux clochers et des séries de collines, en forme de pains de sucre, qui s'estompent dans une buée bleuâtre. Ce qui est tout à fait supérieur dans les meilleures miniatures de ce Boccace, c'est la représentation des têtes, pleines d'expression et de personnalité (à noter, en particulier, la figure de Boccace), et des nus; il y a là des académies admirables : le plus souvent des corps amai-

1. L'artiste qui a peint le tableau placé en tête d'un manuscrit des Statuts de l'Ordre de Saint-Michel, représentant le roi Louis XI tenant un chapitre de l'Ordre, usait du même procédé; or cette miniature est attribuée à Jean Foucquet (cf. P. Durrieu, *Les Antiquités judaïques*, Paris, [1908,] p. 98 et pl. XIX). Mais d'autres peintres-enlumineurs ont employé le pointillage pour modeler leurs figures.

2. On remarque souvent des nuages de ce type-là, ou de formes conventionnelles s'en rapprochant, dans les œuvres d'enlumineurs de la seconde moitié du xv[e] siècle, en particulier chez les Flamands.

3. M. Paul Durrieu a fait observer que Foucquet tient en général ses premiers plans dans une gamme discrète, même assourdie; les fonds sont au contraire plus clairs et plus riants d'aspect (cf. *Les Antiquités judaïques et le peintre Jean Foucquet*, p. 40). Mais ici il y a dans les premiers plans autre chose que de la discrétion, il y a de la mollesse.

gris et fatigués. Un type qui reparaît souvent parmi les visages masculins, c'est une figure commune, au nez retroussé, les narines largement trouées, la bouche entr'ouverte, laissant voir les dents. Les gestes sont parfois empreints de quelque gaucherie. Les vêtements, amples et longs, se cassent en plis secs et anguleux : les draperies de notre peintre ne nous paraissent pas avoir de rapport avec celles de Foucquet. En résumé, plutôt que la main du grand peintre tourangeau, nous serions portés à reconnaître, dans ces peintures, le style et la manière d'un artiste flamand[1].

Sans vouloir nous attarder à décrire toutes les peintures du volume, nous indiquerons les pièces capitales. La miniature-frontispice, partagée en deux compartiments, montre à gauche, le traducteur écrivant à son pupitre; à droite, l'ange de l'Éternel, expulsant nos premiers parents du jardin d'Éden. Les murailles qui enclosent le paradis terrestre sont devenues incandescentes; une teinte rouge écarlate marque ce flamboiement; rouge aussi est l'ange qui se tient impassible, glaive en main, à l'entrée du jardin. Adam et Ève fuient en se donnant la main. Adam est marqué des stigmates de la décrépitude, et son corps décharné, aux muscles affaiblis, est une étude remarquable d'académie de vieillard; il a une belle tête, chenue et barbue. Quant à Ève, elle est encore jeune, blonde et belle.

On observe cette même conscience dans le dessin et le modelé anatomiques, et ces mêmes qualités d'observation pénétrante dans d'autres compositions. Tout particulièrement dans celle qui ouvre le livre III (fol. 72) et représente le débat de Fortune et de Pauvreté. Au premier plan, Pauvreté, sous les traits d'une vieille, revêtue d'une chemise en lambeaux qui ne cache pas son corps amaigri et nerveux, a terrassé Fortune, une jeune et belle princesse en grand atour, surcot fendu et long manteau, et cherche à l'étrangler. Un roi âgé et deux autres personnages assistent à cette lutte. Plus à droite, Fortune vient de lier fortement à un poteau un homme grisonnant (Malheur), seulement vêtu d'une courte chemise. Au deuxième plan, vers la gauche, se dresse la roue de Fortune, à laquelle sont étroitement attachées plusieurs de ses victimes. Une cavalcade passe au loin sur une route.

1. On pourrait trouver par exemple quelque parenté entre ces miniatures et celles de Simon Marmion (cf. S. Reinach, *Manuscrit des Grandes Chroniques à Saint-Pétersbourg*, dans les *Monuments et Mémoires de la Fondation Piot*, t. XI).

Au fol. 249, en tête du livre VIII (notons en passant, à propos des miniatures intermédiaires, que celles qui se trouvent au début du livre IV : le supplice de Manlius, précipité de la roche Tarpéienne, et du livre V : les batailles de Seleucus et d'Antiochus, sont très inférieures), Boccace, couché, reçoit la visite de Pétrarque, qui lui reproche son oisiveté; dans le second compartiment du tableau se presse une foule de rois infortunés, qui viennent supplier Boccace de redire leurs aventures.

Enfin, la belle scène du supplice de Brunehaut, écartelée en présence d'une foule curieuse et impassible (fol. 289, commencement du livre IX), clôt la série des illustrations par un tableau très vivant, d'une notation naturaliste.

Ces images sont accompagnées d'encadrements luxueux, composés de rinceaux d'or et d'azur, de feuillages dorés, de bouquets de fraises, de chardons, de pervenches et autres fleurs, et de personnages fantastiques ou grotesques.

Plus soigneux de sa renommée que les enlumineurs qui ont décoré le volume, le scribe, bon calligraphe et habile à prolonger en floritures et en dessins variés les hastes des lettres à la première ligne des pages, a tenu à perpétuer le souvenir de son nom, Philippe, dans cette souscription finale (fol. 328) :

Finito libro, sit laus et gloria Christo.
Laus tibi sit, Christe, quoniam liber explicit iste.
Si Phy ponatur, et Ly simul addiciatur,
Et Pus addatur, qui scripsit ita vocatur.

Début du prologue du traducteur, fol. 1 : Cy commence le prologue du traducteur du livre de Jehan Boccace des *Cas des nobles hommes et femmes*. Selon raison et bonnes meurs, l'omme soy exerçant en aucune science speculative ou autre peust honnestement muer son conseil...

Fol. 2, incipit : sans delesser que très pou le texte de l'auteur. Si prie Dieu que à ceste euvre commencer, moienner et finir, me vueille donner faveur et aide.

Début du prologue de Jean Boccace, fol. 2 : C'est la translation du prologue de Jehan Boccace ou livre des *Cas des nobles hommes et femmes*, commence ou latin : Exquirenti mihi... Quand je enqueroye quel prouffit je pensse faire à la chose publique par le labour de mon estude...

Commencement de l'ouvrage, fol. 3 : Quand je considere et pense en diverses manieres les plourables maleurtés de noz predecesseurs... — Fin, fol. 328 : Et se il advient que vous tresbuchiez en bas, faictes tant que l'en voie que ce n'est pas par vostre deffault, mais par la

rudesse et cruaulté de fortune, qui tourne toutes choses mondaines.— Deo gratias.

Cy fine le livre de Jehan Boccace des *Cas des nobles hommes et femmes*, translaté de latin en françois par moy Laurens de Premierfait, clerc du diocese de Troyes; et fust compilé ceste translation le xve jour d'avril mil IIII^{c} et neuf, c'est assavoir le lundi après Pasques. [Suit l'explicit du copiste, reproduit plus haut.]

Manuscrits en langues modernes étrangères.

Ms. l. e. **198** (Petau 128). DIEGO ENRIQUEZ DEL CASTILLO. *Historia y chronica de el rey Don Henrique quarto de Castilla y de Leon, hijo de el rey Don Juan el secundo* (1454-1474).

Fin du xvie siècle. Papier. 161 feuillets. 292 sur 202 millimètres. Reliure ancienne, basane noire gaufrée, fermoirs de laiton; tranches jaspées.

Ce volume a appartenu à un personnage connu, dont l'ex-libris se voit au-dessous du titre manuscrit ci-dessus reproduit : *Es de Don Gutiere de Teran y Castaneda, señor y mayor de la cassa de Teran y Castañeda y de la Saça*[1].

L'auteur est appelé *Diego Henriquez de Castilla*, comme dans d'autres manuscrits[2]; mais, en tête du volume, on a collé un titre imprimé au xvie siècle, libellé comme suit : *Cronica del serenissimo don Henrico quarto deste nombre, rey de Castilla y de Leon, hijo del esclarecido rey Don Iuan el segundo, compuesta por Diego Henriquez del Castillo, su capellan y coronista.*

Au-dessous, dans un cartouche, un écusson aux armes de Castille et de Léon.

Le texte débute par un court prologue et comprend 167 chapitres. Il s'arrête à la mort du roi Henri IV, survenue à Madrid en 1474. La *Chronique* de Diego Enriquez del Castillo a été publiée par Miguel de Flores, dans la collection des *Cronicas de los reyes de Castilla*, Madrid, 1787, in-4°, et réimprimée dans la *Biblioteca Rivadeneyra*, t. III, p. 97 et suiv.

1. M. Alfred Morel-Fatio a cité un ex-libris de Don Gutiere de Teran apposé sur un autre exemplaire de cette même *Chronique* (Bibliothèque nationale, ms. espagnol 149), avec la date : Madrid, 4 mai 1630 (cf. *Catalogue des manuscrits espagnols de la Bibliothèque nationale*. Paris, 1892, p. 52).
2. *Ibid.*, p. 51-52.

Début du prologue, fol. 11 (fol. 1 de l'ancienne foliotation) : Mucen e noten los que leyeren que de el muy esclarecido rey Don Henrique...

Commencement de la *Chronique*, fol. 12 (ancien fol. 2) : Capitulo primo de la filosomia y condicione de el rey Don Henrique. Quanto mas clara cosa es aquella que si deve tratar tanto...

Ms. l. e. **198** *bis* (Petau 128). *Cronica del rei Don Enrique quarto deste nombre en Castilla y en Leon, fecha por Antonio Alonso de Palençia.*

XVIIe siècle. Papier. 373 feuillets (3 feuillets blancs préliminaires et un titre, 368 feuillets pour le texte, 1 feuillet de garde à la fin). 292 sur 205 millimètres. Reliure XVIIe siècle, basane brune, filet et fleurons dorés, tranches dorées.

Au bas du titre, on remarque la signature peu nette d'un possesseur : Ellinpard. de Herrilla (?).

Les manuscrits de cette *Chronique*, du règne de Henri IV de Castille (1454-1474), sont nombreux. Elle est attribuée, mais sans preuves, à Alonso de Palencia. Au XIXe siècle, trois extraits en ont été publiés d'après deux manuscrits (154 et 157) de la Bibliothèque nationale, par M. W.-L. Holland[1].

Dans ce manuscrit, le texte est subdivisé en 197 chapitres et s'arrête au récit de la mort de la reine doña Juana.

Début, fol. 2 : Capitulo primero, del nascimiento e genealogia. E comienço del reino del rei Don Enrique. Nascio este rei Don Enrique en la villa de Valladolid...

Ms. l. e. **199** (Petau 128). *Historia de el rey Don Alfonso* [*XI*] *de Castylla y de Leon* (1312-1350).

Fin du XVe siècle ou commencement du XVIe. Papier. 351 feuillets (foliotation ancienne I-CCCL; il y a deux fol. CCCXLI, et entre les fol. CCCXLVIII et CCCXLIX on constate les onglets de trois feuillets coupés). 285 sur 210 millimètres. Reliure ancienne, parchemin blanc.

On relève un certain nombre de notes marginales du XVIe siècle et, en tête du volume, cette mention : *Deta historia es del rey Don Alonso, que Ganola de Vellamarin, etc., ut folio sequenti plenè dicitur.* A la fin, le copiste a signé de ses initiales, dans un

1. *Zur Geschichte Castiliens. Bruchstücke aus der Chronik des Antonio de Palencia.* Tubingue, 1850, in-8°. Cf. Alfred Morel-Fatio, *Catalogue des manuscrits espagnols ... de la Bibliothèque nationale*, p. 51 (voir aussi *Bibliotheca vetus Hispaniae*, t. II, p. 226).

explicit à l'encre rouge : *R. R. quis est escrisit semper escribat, cum Domino vivat. Amen.*

Ce manuscrit comprend, à la suite de la *Chronique d'Alphonse XI*, deux chapitres (342 et 343) donnant l'énumération des rois de Castille et un résumé de la vie de Ferdinand IV de Castille (de même que dans le manuscrit espagnol 141 de la Bibliothèque nationale)[1].

Cette *Chronique* a été publiée au XVI[e] siècle. Une nouvelle édition en a été donnée par Francisco Cerda y Rica, Madrid, 1787, in-4°. Elle a été réimprimée dans les *Cronicas de los reyes de Castilla* de la *Biblioteca Rivadeneyra*, t. I, p. 171-392[2].

Elle débute par une invocation à la Trinité, fol. 1 : En el nombre de la muy alta y muy santisima Trinidad, Padre, Hijo e S. Spiri. n. zanto nostro señor Dios Padre muy poderoso ayuda nos...

Début de la *Chronique*, fol. 2 v° : Capitulo primero de como el rreys Don Hernando... Los sabyos antyguos conoscendo que l'omo...

Ms. l. e. **200** (Petau 128). *Suma de la Coronica de los reyes serenissimos de Portogal, trasladada y fielmente sacada de lenguage portugues en romance castellano.*

XVI[e] siècle. Papier. 360 feuillets. 302 sur 215 millimètres. Reliure ancienne, parchemin blanc.

Au verso du fol. 1, on lit une note signée : *M° Alonso de Villegas*, dans laquelle ce personnage dit tenir ce livre des héritiers de Juan Lopez de Léon, chapelain des rois en la cathédrale de Tolède. Il ajoute un éloge de la science du traducteur (en réalité l'auteur de la compilation) : *El que la traduxe fu persona muy docta en historias, por que pone annotationes muy acertadas en casos particolares, quando ve que la historia favorece su nation mas de lo juste.*

Le texte de cette chronique, divisée en six livres, est le même que celui d'un manuscrit de la fin du XVI[e] siècle, conservé au British Museum, décrit par M. Pascual de Gayangos[3]. Il contient une compilation rédigée d'après les chroniques de Duarte Galvão, Ruy de Pina et autres auteurs, par un Espagnol résidant à Lisbonne,

1. Cf. Alfred Morel-Fatio, *Catalogue des manuscrits espagnols...*, p. 50.
2. Voir P. Salva, *Catalogo*, n°° 2887-2889, et Morel-Fatio, *ut supra*.
3. *Catalogue of the manuscripts in the Spanish language in the British Museum*, t. I (Londres, 1875), p. 600. (Egerton 521.)

avec quelques additions tirées des chroniques espagnoles. Ce résumé s'achève à la mort de Doña Maria, femme de Don Manoel, en 1517.

Ms. l. e. **201** (Petau 128). [*Recueil de généalogies et blasons de maisons nobles d'Espagne.*]

XVIIe siècle. Papier. 169 feuillets (plus 4 feuillets volants de tables se rapportant à un autre volume de l'ouvrage). 307 sur 215 millimètres. Blasons dessinés à la plume. Reliure ancienne, parchemin blanc.

C'est le premier volume d'un ouvrage plus étendu[1], car il porte au dos ce titre : *Linages y armas, T° 1°*. Il contient 254 notices. La première est consacrée à la maison de la Peña (*Linaxe y armas de los de la Peña*); la dernière est une dissertation sur les armoiries de Madrid (*De las armas de la Villa de Madrid*). Au fol. 153, on en trouve une sur *las insignias antiguas de los Romanos*. Un peu plus loin, fol. 160 v°, une des sources de l'ouvrage est mentionnée ainsi : *traslado de un libro de linages, que tenia el conde de Fuensabida*.

Les blasons sont dessinés hâtivement.

Ms. l. e. **202** (Petau 128). PEDRO MEXIA. *Cronica de Don Carlos Quinto deste nombre.*

XVIIIe siècle. Papier. 408 feuillets. 302 sur 205 millimètres. Il y a eu deux copistes, l'écriture change au fol. 216. Reliure ancienne, parchemin blanc; une cote ancienne : *235-36*.

Le fol. 1 porte le titre suivant : *Cronica de l'invictissimo emperador de los Romanos, rey de España y de Alemania, de las dos Sicilias y de las Indias, Don Carlos quinto deste nombre entre los emperadores, y primero de este nombre entre los reyes de España y de las Indias occidentales. Escriviola el onrado cavallero y su cronista, Pedro Mexia, natural de la ciudad de Sevilla*. Un propriétaire a ajouté cette note : *No passo el autor adelante con esta historia mas de hasta el año de 15*[*30*, la fin de la date en blanc], *anque el Emp^or vivió hasta el de 1558*. En effet, la *Chronique* de Pedro Mexia[2] ne va que jusqu'à la diète

1. S'agirait-il par hasard du tome I de l'ouvrage dont la *seconde partie* est conservée à la Bibliothèque nationale (ms. espagnol 489; cf. Alfred Morel-Fatio, *Catalogue des manuscrits espagnols...*, p. 146 : *Libro de linages y casas de España. Segunda parte*; voir aussi Pascual de Gayangos, *Catalogue of the mss. in the Spanish language*, t. I, p. 576-582.

2. Cf. Nic. Antonio, *Bibliotheca hispana nova*, t. II, p. 175, et Pascual de

d'Augsbourg, en 1530. Elle se termine avec le récit du siège de Florence par les troupes réunies de Clément VII et de Charles-Quint, qui eut lieu cette année-là. Il est pourtant encore fait mention de l'avènement d'Alexandre de Médicis au trône ducal de Florence (1532), et de son mariage avec Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint (1536).

Ms. l. e. **203** (Petau 128). [*Recueil de généalogies et d'armes de maisons nobles d'Espagne*, d'après le *Lucero de nobleza de* PEDRO GERONIMO DE APONTE, revu et continué.]

XVII[e] siècle. Papier. 315 feuillets (303 foliotés et 12 feuillets blancs entre les fol. 171 et 172). 300 sur 215 millimètres. Reliure parchemin blanc.

Le manuscrit ne porte pas de titre. On en a ajouté un à une date postérieure : *Pedro Hieronimo de Aponte. Lucero de nobleça*, qui ne correspond pas exactement au contenu. Il ne s'agit pas, en effet, de l'ouvrage même de Geronimo de Aponte[1], mais d'une refonte postérieure de ce travail, avec des additions. L'auteur cite souvent : *el espejo de nobleça*; il désigne sans doute ainsi l'ouvrage de Aponte, que celui-ci avait dédié à Don Carlos, fils de Philippe II. On ne trouve pas cette dédicace ici. Le texte s'ouvre par la *Sucecion de los reyes de Navarra y Aragon*, qui se termine par une lettre de Pedro Geronimo de Aponte au roi, datée de Madrid *a los 20 de agosto de 1565*.

Les notices généalogiques débutent par la filiation de la maison Pacheco; la dernière est celle de Laras. Plusieurs généalogies ont été continuées jusqu'aux premières années du XVII[e] siècle (dans celle des Ayala, ducs de l'Infantado, on a noté des événements qui se passèrent en 1593, et la filiation se poursuit jusqu'à *Don Inigo, conde de Saldana, successor y heredero del ducado de l'Infantado*; la date de 1604 est mentionnée dans la notice consacrée aux Henriquez).

Ms. l. e. **204** (Petau 128). [*Chronique des rois d'Espagne, depuis Ferdinand I[er] jusqu'à Alphonse XI* (1307-1350).]

Fin du XVI[e] siècle. Papier. 319 feuillets (à la reliure, ces feuillets, numérotés, ont été intervertis et se trouvent placés dans l'ordre suivant : 1-50, 142-146,

Gayangos, *Catalogue of the mss. in the Spanish language in the British Museum*, t. I (1875), p. 220.

1. Cf. Nic. Antonio, *Bibliotheca hispana nova*, t. II, p. 160; Fanckenau, *Bibliotheca heraldica*, p. 341; Pascual de Gayangos, *Catalogue of the mss.*

97-141, 51-96, 147-319). 285 sur 200 millimètres. Reliure ancienne, parchemin blanc.

Cette compilation, qui ne porte pas de titre, paraît être tirée en grande partie de la *Cronica general de España*, qui forme la quatrième partie de l'*Estoria de España*, rédigée sous les auspices d'Alphonse X, et qui embrasse l'histoire des rois depuis Ferdinand Ier jusqu'à la mort de Ferdinand III[1], avec des additions relatives aux règnes postérieurs. La chronique de Don Sanche II et de Don Alfonso IV a reçu plus de développement que celle des autres règnes.

Commencement : Don Fernando el primero. Como el rey Don Fernando tovo el reyno de Leon. Despues que fue muerto el rey Don Bermudo segundo,...

Ms. l. e. **205** (Petau 128). [Juan Antolinez de Burgos. *Historia de Valladolid.*]

xviie siècle. Papier. 255 feuillets. 302 sur 203 millimètres. Reliure ancienne, parchemin blanc; une cote ancienne, du xviie siècle : *40*.

Le manuscrit ne porte pas de titre, mais on connait de nombreux exemplaires de cet ouvrage, que l'auteur, regidor de Valladolid, en 1615, a dédié à cette ville. Il a poursuivi son histoire jusqu'à la mort de Philippe III, en 1621[2]; à partir de cette date, elle a été continuée par Gaspar Uriarte, qui a dû achever son travail vers 1641. En effet, dans la série des évêques de Valladolid, le dernier mentionné est le neuvième, Gregorio de Pedrosa, qui occupa le siège épiscopal de 1633 à 1645[3]. Cette histoire est divisée en cinquante-six chapitres. En tête du dernier, on lit : *Prometese volumen a parte de los barones illustres, hijos de Valladolid.*

Ms. l. e. **210** (Petau 119). Luca Paciolo da Borgo San Lepoldro. *De la divina proportione.*

Fin du xve siècle. Vélin. 132 feuillets (2 feuillets préliminaires. 9 feuillets pour la table, 1 feuillet blanc, puis 120 feuillets avec une foliotation ancienne

in the Spanish language..., t. I, p. 569; Alfred Morel-Fatio, *Catalogue des manuscrits espagnols...*, p. 145.

1. Cf. Alfred Morel-Fatio, *Catalogue des manuscrits espagnols...*, p. 48-49 (mss. espagnols 137-139).

2. Cf. Muñoz Romero, *Diccionario bibliografico-historico...*, p. 285, et Pascual de Gayangos, *Catalogue of the mss. in the Spanish language in the British Museum*, t. I (1875), p. 366-367.

3. Voir Gams, *Series episcoporum*, p. 89.

pour le texte et les figures); un certain nombre de feuillets ont été atteints de décomposition, mais le texte et les planches n'ont pas trop souffert. Une miniature et des figures tracées à la plume et coloriées. Reliure parchemin blanc, ancienne.

C'est l'exemplaire même présenté par l'auteur au duc de Milan, Ludovic-Marie Sforza, pour lequel il avait composé cet ouvrage. Les armes du duc[1] sont peintes au bas du premier feuillet du texte (fol. 13, soit I de la foliotation ancienne), et au verso du fol. LXII figure son emblème : un dextrochère vêtu d'azur, issant d'une nuée du même, tenant une hache au naturel, dont il se sert pour équarrir une pièce de bois; des copeaux sont répandus tout autour. Une banderole blanche est entortillée autour du dextrochère et porte la devise : *El va in tuto*. Au-dessous de cet emblème, une légende explicative : *Mottivo ducale*, écrite en caractères identiques à ceux du texte.

Enfin, encadrée dans un grand E, qui constitue la première lettre de la dédicace de l'auteur au duc, on trouve une miniature de présentation très finement peinte. Les très petites figures de cette scène sont autant de portraits remarquables. Ludovic le More, assis, entouré de quatre seigneurs, reçoit l'offrande du livre, que lui présente Fra Luca Paciolo, accompagné d'un autre religieux. Quant aux belles figures des corps géométriques[2] qui composent l'illustration du traité, on sait, grâce aux travaux des savants italiens B. Boncompagni[3], G. Manzoni[4] et G.-B. de Toni[5], qu'elles ont été con-

1. Écartelé : au 1 et 4, d'or à l'aigle de sable; au 2 et 3, d'argent à la guivre d'azur dévorant un enfant de gueules. L'écu est surmonté d'une couronne ducale et accompagné de six rameaux écotés, trois de chaque côté, à chacun desquels sont suspendus deux seaux. Cf. sur la librairie de Ludovic-Marie Sforza, Léopold Delisle, *Le Cabinet des manuscrits*, t. I (1868), p. 137-138, et marquis d'Adda, *Indagini storische, artistiche e bibliografiche sulla libreria Visconteo-Sforzesca del castello di Pavia*. Milan, 1875-1879, in-8°.

2. Il y a 60 planches au recto et au verso des fol. 90 v° à 120 r° et un certain nombre de figures dans les marges. Les corps géométriques sont représentés d'abord à l'état de corps solides, puis évidés, et construits au moyen de planchettes étroites.

3. Cf. B. Boncompagni, *Intorno alle vite inedite di tre matematici ... scritte da Bernadino Baldi*, dans le *Bollettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche*, t. XII (1879), p. 399.

4. Cf. G. Manzoni, *Studii di bibliografia analitica. Studio secondo*. Bologne, 1882, p. 112.

5. Cf. G.-B. de Toni, *Leonardo da Vinci e Luca Paciolo*, communication parue dans les *Atti del reale Istituto Veneto di scienze, lettere ed arti*, t. XLV, 1905-1906, p. 1145-1148. Puisque l'occasion s'en présente en citant cet intéressant article, il me sera permis de rectifier un point de détail, d'ailleurs sans

çues par Léonard de Vinci, dont le nom revient à plusieurs reprises dans le texte de Paciolo, son ami et compatriote. Mais il n'est pas possible d'affirmer que l'illustre artiste ait exécuté de sa main les figures mêmes de notre manuscrit; elles ont probablement été copiées d'après les esquisses du maître.

On relève encore, sur le second feuillet préliminaire, cet ex-libris d'une grande écriture méridionale du XVIe siècle : *P. Calverius*, et au-dessous : *La Palma*.

Commencement : Don Fernando el primero. Como el rey Don Fernando tovo el reyno de Leon. Despues que fue muerto el rey Don Bermudo segundo, ya avedes oydo el rey Don Fernando...

Commencement de la table (sommaire rubriqué), fol. 3 : Tavola de la presente opera e utilissimo compendio detto de la divina proportione de le matematici discipline electo. Composto per lo reverendo padre e de sacra theologia professore, M° Luca dal Borgo San Sepolcro, del Ordine de li Minori, e a lo ex^mo e potentissimo principo Ludovico Mª Sfor. Angl°, duca di Milano, de la d[ucale] cel[situdi]ne ornamento, e de tutti litterati e virtuosi maximo fautore, dicato.

A cio più facilmente quel che in questo se contene se habia a trovare la seguente tavola...

Au début du texte, fol. 13 (ancien fol. 1), un cartouche écarlate renferme l'inscription suivante en lettres capitales d'or :

Ex[imio] P[rincipi] Ludovico M[ariæ] Sf[ortiæ] An[glerio], Mediolane[nsi] duci inclito, pacis et belli ornamento, Fr[atris] Luce ex Burgo S[anc]ti Sepulcri, Or[dinis] Mi[norum], sacræ theo[logiæ] profes[soris] De divina proport[ione] epistola.

Suit le texte de la dédicace : Essendo, ex[cellentissim]o D[uca] a di VIIII° de febraro de nostra salute gli anni o 1498 correndo, nel impugnabil arce de l'inclyta vostra cita de Milano, dignissimo luogo de sua solita residantia, a la presentia di quella constituto...

Au fol. III, on lit : ... Ma da quelle grandemente excitato, represi lena a la piagia diserta, e per condimento de ogni altra opera nostra de simili faculta composta ... nel gusto de tutte le prefate scientie e matematici discipline a V. Cel^ne e a utilita de li reverenti subditi di

grande importance. M. De Toni dit (p. 1146) avoir *découvert* en 1905 que ce manuscrit de l'ouvrage de Luca Paciolo était provenu à la bibliothèque de Genève de la collection Petau, et avoir fait part de cette observation à la direction. Or cette provenance a toujours été connue, et comme nous avions commencé, dès cette époque, à réunir des notes sur les manuscrits Petau de Genève, cette circonstance nous permit d'indiquer à M. de Toni dans quelle bibliothèque ce précieux manuscrit se trouvait avant d'arriver à Genève, et de révéler au savant italien l'histoire du cabinet des Petau et l'existence du *Catalogue* de vente de leurs manuscrits.

quella, a decore anchora, e perfetto ornamento de la sua et dignissima biblioteca de innumerabile multitudine de volumi in ogni faculta e doctrina adorna, a disponere questo breve compendio.

Voici quelques-unes des mentions du peintre de la Joconde :

Fol. II : « Leonardo da Venci, nostro compatriota fiorentino » est cité comme ayant assisté aux entretiens entre l'auteur et le duc de Milan sur la matière du présent traité.

Fol. X v°, à propos de la Cène : ... quando esse : Unus vestrum me traditurus est. Dove con acti e gesti l'uno l'altro, e l'uno a l'altro con viva e aflicta admiratione par che parlino, si degnamente con sua ligiadra mano el nostro Leonardo lo dispose...

Fol. 85 r° : ... E quella tal figura tira del dicto corpo facto in piano con tutta perfectione, commo fa el nostro Leonardo Vinci...

Le texte du traité s'arrête au fol. 88 : ... E sia per conclusione del nostro processo la humile venia e debita reverentia del perpetuo servo de V. Cel., a la quale infinitamente in tutti modi se ricomanda. Que iterum atque iterum felicissime valeat. Finis.

A di XIIII° dicembre, in Milano, nel nostro almo convento, governando tutta la provincia el Rdo P[adre], de sacra theologia professore, M° Francesco Mozanico, dignissimo ministro di quella, MCCCCLXXXXVIII, sedente summo pontifice Alexandro VI°, del suo pontificato anno VII°.

Au verso de ce feuillet, on trouve des vers adressés par les figures de l'ouvrage au lecteur :

CORPORA AD LECTOREM.

El dolci fructo vagho e si dilecto
Construise gia phylosophi cercare
Causa de noi : elle pasci l'intellecto.

DISTICON.

Querere de nobis fructus dulcissimus
Phylosophos causam : mens ubi leta manet.

Ce traité de mathématiques appliquées, de Luca Paciolo, a été imprimé à Venise en 1509, très probablement d'après l'exemplaire manuscrit offert par l'auteur à Pietro Soderini[1]. L'ordre des figures n'est pas le même que dans le manuscrit de Genève.

Hippolyte AUBERT.

1. Cf. C.-B. de Toni, *op. cit.*, p. 1147.

PREMIÈRES TENTATIVES

DE

CENTRALISATION DES IMPOTS INDIRECTS

(1584-1614).

LES CINQ GROSSES FERMES.

I. — *Perception des impôts indirects avant le règne de Henri III.*

II. — *Henri III en 1584 réunit les principaux impôts indirects perçus dans le royaume et en centralise l'administration. — « Les cinq grosses fermes. »*

III. — *Henri IV tente d'améliorer l'administration des impôts indirects.*

IV. — *Sully réorganise, en 1599, le système des cinq grosses fermes.*

I. — PERCEPTION DES IMPÔTS INDIRECTS AVANT LE RÈGNE DE HENRI III.

A partir de la fin du xv[e] siècle, les impôts directs perçus par les trésoriers et les receveurs généraux des finances furent soumis à une administration régulière assez homogène, qui en facilita le recouvrement. Grâce à elle, le taux de l'impôt, sans aucune fixité jusqu'alors, fut protégé contre les variations subites qui avaient été pendant de longues années la terreur des contribuables. Il ne faut pas croire toutefois que ce taux resta le même durant les quatre siècles qui s'écoulèrent jusqu'au jour où fut élaboré notre système financier actuel. Plus d'une fois pendant ce long laps de temps, mais à de très rares intervalles,

la royauté se décida à augmenter la taille; elle ne s'y résigna chaque fois que contrainte par les événements et pour des motifs très graves, la sachant odieuse à tout le monde, sans distinction de rang social.

Un phénomène contraire se produisit pour l'impôt indirect; son origine et la multiplicité des formes qu'il revêt lui permettant impunément de subir des augmentations considérables sans susciter de sérieuses protestations. Cet état de fait, l'impôt indirect le doit à sa nature même; en effet, il n'est pas établi contre un individu déterminé, mais seulement à l'occasion d'un déplacement de richesse, abstraction faite de son possesseur, ou, si l'on préfère, il frappe impersonnellement les éléments changeants de l'activité économique et sociale.

Ces principes, énoncés sous une forme un peu moderne, sont connus depuis bien longtemps; ils amenèrent la royauté à utiliser un mode tout spécial de perception pour l'impôt indirect : la ferme.

On a voulu voir là un système très ancien, et quelques érudits vont même jusqu'à le faire remonter directement aux Romains[1]. Sans aller aussi loin, il nous suffit de savoir que, dès le XIIIe siècle, la ferme était d'un usage fiscal courant dans les différentes parties du royaume[2]. Elle se basait sur la loi de l'offre et de la demande. Le roi chargeait un produit de consommation quelconque d'une taxe nouvelle destinée à lui fournir l'argent qui lui manquait. Au lieu de confier à ses agents le soin de faire rentrer le nouvel impôt, il le mettait en adjudication sur une mise à prix égale à la somme dont il avait besoin. L'importance de l'impôt et les facilités de le faire rentrer produisaient une hausse plus ou moins forte des enchères parmi les financiers qui se spécialisaient dans ce genre d'opérations. Le dernier enchérisseur présentant des garanties suffisantes était agréé. Aux termes d'un contrat bilatéral, véritable bail, il versait annuellement au trésor royal, pendant une durée plus ou moins longue, la

1. Vuitry (E.), *Études sur le régime financier avant la révolution de 1789*, Paris, 1878, in-8°, p. 51 et suiv.; Moreau de Beaumont, *Mémoires concernant les impositions et droits*, Paris, 1769, 5 vol. in-4°, t. III, p. 478; Clamagéran, *Histoire de l'impôt en France*, Paris, 1876, 3 vol. in-8°, t. I, p. 73 et suiv., 160 et suiv.

2. Laurière, *Ordonnances des rois de France...*, t. VII; préface, p. x et suiv. Cf. Encyclopédie méthodique, *Finances*, t. I, § *fermes;* et Bosquet, *Dictionnaire raisonné des finances et droits domaniaux*. Rennes, 1782, 4 vol. in-4°.

somme globale de la taxe sur laquelle la vente avait été close. En échange, on lui abandonnait toute la perception du nouvel impôt; il était libre d'organiser, à sa guise, son administration, de créer tous les agents qu'il jugeait utiles, de choisir les emplacements de ses bureaux et le mode de recouvrement le plus rénumérateur pour lui. Le gouvernement, dont le rôle était dès lors terminé, à moins d'abus très graves dans la gestion, n'avait plus à intervenir, tout contrôle étant presque impossible; le contribuable se trouvait donc abandonné au fermier qui, ne voyant là qu'une affaire financière, se montrait trop souvent impitoyable.

Cette organisation, malgré ses graves défauts, était d'un usage constant pour toute espèce d'impôts indirects dans le domaine royal au XIIe et au XIIIe siècle[1]; seule son application, qui différait d'une province à l'autre sous l'influence des mœurs et des usages locaux, subit à la suite des guerres du XIVe et du XVe siècle de fréquentes altérations, de fréquents changements rendant actuellement fort difficile une étude d'ensemble des fermes pendant ces périodes troublées. Aussi faut-il arriver au règne de François Ier si l'on veut suivre jusqu'à nos jours avec quelque certitude les transformations de ce système financier, mais ce n'est vraiment que sous Henri III qu'il est possible de constater un sérieux effort pour centraliser et rendre à peu près homogène les plus importants des droits d'aides et des droits domaniaux. C'est cette première tentative que nous nous proposons actuellement d'étudier, car elle est l'origine lointaine, mais indiscutable, des fermiers généraux, ces banquiers de la royauté au XVIIIe siècle.

Les aides étaient à la fois des droits d'entrée et de sortie dont l'usage se généralisa au XIVe siècle. D'après l'opinion la plus répandue, elles avaient été alors accordées par les États-Généraux à titre de secours temporaires. Devenues plus tard permanentes, elles se multiplièrent dans tout le royaume, changeant de nom d'une province à l'autre et altérées, quant à leur nature, suivant les différentes contrées où elles furent établies. D'ailleurs, des historiens éminents ont étudié ces transformations, et, sans suivre dans leurs discussions les Desmaisons, les Dufresne de Francheville, les Forbonnais, les Moreau de Beau-

1. Laurière, *Ordonnances des rois de France*, *Ordonnance de 1254*, t. I, p. 442; *Ordonnance du 22 juin 1347*, t. II, p. 303; *Ordonnance du 8 novembre 1371*, etc.

mont, nous rappellerons seulement ici que les aides ressemblent beaucoup à nos droits de douanes actuels. Perçues en principe à l'entrée du royaume, il n'était pas rare, toutefois, de voir certaines d'entre elles levées à la limite de deux provinces, qui formaient chacune une unité douanière distincte; les produits qu'elles imposaient devaient alors acquitter un double droit d'importation et d'exportation autant de fois qu'ils franchissaient les frontières intérieures.

Une organisation aussi compliquée apportait au commerce et à la circulation des marchandises des entraves considérables, car ces taxes, de quelque nom qu'on les appelle, changeaient constamment soit par simple augmentation, soit par création et addition de nouveaux tarifs. En 1542, François Ier ému par ces abus et trouvant insuffisant le rendement des principaux de ces impôts, en particulier du rêve ou domaine forain, de l'imposition foraine et du haut passage, décida de casser les baux alors en cours[1]. Le haut passage était le plus ancien des droits visés par le roi; il tirait son nom de taxes levées sur les toiles et le fil; il remontait à l'année 1304[2]. Le rêve, établi en 1324, réglementait la sortie des grains, du vin et de la viande[3], enfin l'imposition foraine s'appliquait aux autres marchandises[4]. Depuis deux siècles, les conditions économiques de la France

1. Arch. nat., AD IX, 403. — *Ordonnance du 20 avril 1542* : « ... et nous estans par cy devant advertis que les dits droits tant par négligence de nos officiers que pour avoir esté longuement ès-mains de nos fermiers s'estoient grandement diminuez et pourroient encore plus cy après... » Cf. *Ordonnances des 28 mars 1542 et 21 juin 1543*. L'ordonnance du 21 juin 1543 revisa le tarif qui existait alors; il ne varia pas jusqu'en 1581, date où une nouvelle ordonnance du 10 novembre lui fixa une dernière échelle; à cette occasion, Henri III jugea utile de venir personnellement au Parlement.

2. Créé par mandement du 1er février 1304 et organisé par celui du 6 février suivant, il se payait aux maîtres des ports et des passages du royaume pour avoir la liberté d'en faire sortir des marchandises dont la traite était prohibée. Le taux de la taxe était de sept deniers par livre de la valeur de la marchandise. Le royaume fut divisé en cinq parties, à la tête de chacune desquelles se trouvait un receveur spécial. Cf. Dufresne de Francheville, *Histoire du tarif de 1664*. Paris, 1738, 2 vol. in-4°.

3. Le rêve, créé en décembre 1324, était également un droit d'exportation fixé primitivement à deux deniers par livre, puis à quatre deniers. On l'appliquait au vin, aux grains, aux poissons, à la viande, au foin, au sel, etc. Du Cange lui donne comme étymologie : *rogare, demander* ou *recevere*, bas-latin, pour *recipere*.

4. L'imposition foraine concernait l'exportation des marchandises énumérées

avaient tellement changé qu'il était de toute nécessité de reviser les tarifs de ces droits fort dénaturés après être passés dans tant de mains. Le roi les fit réduire à leur juste valeur, et, les réunissant en un tout bien homogène, les mit entre les mains des receveurs des aides pour être perçus en son nom[1]. Cette réforme dura une trentaine d'années, mais en 1574 déjà on était revenu aux anciens errements et on connaît des baux où ces droits, tout en restant groupés, sont affermés par province[2]. Le tiers-état protesta à juste titre contre ce changement et consigna dans les cahiers des États-Généraux de 1577 des remontrances motivées par les abus qui avaient réapparu[3].

II. — Les cinq grosses fermes.

Peu après d'ailleurs, mais pour d'autres raisons, Henri III jugea utile de modifier son organisation financière. A la suite de tous les troubles qui avaient bouleversé le royaume, il avait fallu augmenter la gendarmerie et l'infanterie; quoiqu'on eût réduit autant que possible les dépenses indispensables au gouvernement et à l'entretien de la maison royale, un déficit important s'était produit dans le budget et, dès 1583, il avait fallu entamer les crédits de l'année 1584 pour faire face aux obligations nouvelles. En présence de cette triste nécessité, le roi avait envoyé dans les provinces des députés chargés de recueillir les doléances des habitants et d'examiner sur les lieux tous les moyens de remédier au désordre actuel. A leur retour, en

dans l'édit de 1360; elle était de douze deniers par livre. Il faut la distinguer du haut passage qui n'était qu'un droit de circulation.

1. Édit du 20 avril 1542.

2. Dufresne de Francheville cite un bail de 1574 fait à Martin Houldry pour la Picardie et la Champagne; un autre de 1583 à François le Comte pour les mêmes pays.

3. Bibl. nat., ms. fr. 10871. États de 1577. Cahiers du tiers-état, § des finances: traites et imposition, fol. 94, § 345. « Vous plaise aussi ordonner que les estrangers ne soient fermiers de vos fermes ou autres seigneuriales ne des bénéfices du royaume, et qu'ils ne puissent s'immiscer aucunement au maniement des finances de France pour le transport qu'ils en font hors le royaume et billonnage qu'ils font le plus souvent entre eux, nonobstant quelques baux à eulx faicts ou à faire ne qui sont ou puissent être obtenus au contraire ny pareillement estre associez ne avoir part ausdites fermes sur peyne de confiscation de corps et de bien. » On demandait aussi à simplifier les différentes taxes.

février 1584, il convoqua à Saint-Germain une assemblée composée de la reine mère, des princes du sang, des grands officiers de la couronne et de notables personnages. On y écouta la lecture des rapports des députés, l'exposé de la situation lamentable du trésor et on chercha le moyen d'y remédier. La meilleure solution parut être la création de 60,000 écus de rentes au denier douze[1] sur les impôts indirects, c'est-à-dire sur les fermes royales[2].

Les lettres patentes expédiées à la suite de cette décision restèrent plusieurs mois en souffrance, car le Parlement et la Chambre des comptes hésitèrent avant de se décider à les enregistrer; ils ne s'y résolurent qu'au mois d'août. La ville de Paris à elle seule supporta la moitié de l'emprunt. A Saint-Germain, aussitôt après cette décision, on avait choisi les fermes royales les plus considérables pour leur faire supporter la moitié de cette nouvelle charge, soit trente mille livres de rentes. Après un examen sérieux, on avait, d'accord avec le roi, désigné six fermiers que signalait l'importance de leurs baux; c'était : François le Comte, fermier de la douane de Lyon[3], de l'ancien subside du vin dans cette ville et de la traite foraine en Picardie, en Bour-

1. Soit 8,33 °/₀.

2. Arch. nat., X¹ᵃ 8637, fol. 295, et KK 1013, fol. 194. « Il sera fait vente et aliénation à nos subjects tant des villes, corps et communautés d'icelles que de plat pays à constitution de rente, à la raison ordinaire du denier douze et faculté de rachapt perpétuel, spécialement sur les deniers de nos grosses fermes, assavoir : l'imposition de douze deniers pour livre sur la manufacture de draperie, celle des droits du domaine forain, traite et imposition foraine, espiceries et drogueries pour la province de Normandie et de l'entrée des grosses denrées en ce royaume, et celle des traites domaniales, ferme de nos droits de douane de Lyon et généralement sur tous nos aides et autres deniers ordinaires de nos recettes générales des généralités de Paris, Rouen, Caen, Orléans, Amiens, Chaalons, Tours, Bourges, Riom et Lyon, jusqu'à la somme de 60 mille escus de rente pour en jouir par les acquéreurs par les mains de nos receveurs généraux et particuliers des fermes à leur choix et option en telle de nos villes qu'ils voudront choisir. »

3. Arch. nat., Z¹ᵃ 530. Cf. Ibid., P 2328, fol. 715, et Bibl. nat., ms. fr. 653. La douane de Lyon comprenait : 1° un subside de 5 °/₀ sur les étoffes d'or, d'argent et de soie; 2° un droit de gabelle sur les fils d'or et d'argent; 3° un droit de deux écus pour chaque pièce de velours de Gênes; 4° les droits d'entrée des épiceries et drogueries; 5° une taxe de six deniers pour livre sur toutes les marchandises entrant à Lyon; 6° une taxe différente de six deniers pour livre sur les marchandises étrangères; 7° un subside de cinq sous par muid de vin entrant.

gogne et en Champagne; Jean le Sire, fermier de la traite foraine en Normandie et de l'entrée des grosses denrées étrangères des épiceries et drogueries « arrivans par la mer Océane »; Mathurin Sanguin, fermier des traites domaniales en Normandie, en Picardie, en Champagne et en Bourgogne; Jacques le Tanneur, fermier du sou pour livre sur la draperie dans les parlements de Paris, Rouen et Dijon; enfin Jean de Pouchon et Jean Millet, sieur Desmorelles, fermiers du nouveau subside de cinq sous par muid de vin, le premier pour la généralité de Paris, le second pour les généralités de Rouen, de Caen, d'Amiens, de Châlons, de Tours, de Bourges, de Lyon et de Riom[1].

Cet ensemble fut appelé dès lors les cinq grosses fermes. En décomposant chacun de ces baux, on voit en effet qu'ils ne comprennent en tout que cinq espèces de droits :

1° La douane de Lyon et l'imposition foraine;
2° La traite domaniale;
3° L'entrée des grosses denrées et marchandises;
4° Le sol pour livre sur la draperie;
5° Les cinq sous par muid de vin.

On résolut de rebailler ces fermes à un prix plus élevé en interrompant les baux en cours. Des lettres patentes en forme de commission furent expédiées en février 1584 aux trésoriers généraux des finances pour leur faire publier chacun dans son ressort que ces fermes seraient remises en adjudication au conseil du roi le 9 avril de la même année et les jours suivants[2]. A cette date, on fit savoir « publiquement à huis ouvert en présence de grand nombre de personnes, estans par cet effet assemblées au château du Louvre, qu'on allait procéder à la réception des enchères pour être par après les dittes fermes délivrées et

1. Bibl. nat., mss. fr. 16237, fol. 92, et Clair. 653, *passim*.

La ferme de	Le Comte	rapportait au roi par an. .	109,500	écus.
—	Le Sire	— — . .	46,000	—
—	Mathurin Sanguin	— — . .	17,000	—
—	Jacques Le Tanneur	— — . .	46,000	—
—	Jean de Pouchon et Jean Millet	— — . .	63,333	—
		Soit au total.	281,833	écus.

2. Un procès-verbal signé par chaque trésorier et envoyé au roi attesta que la publication avait été faite dans toutes les provinces du royaume.

adjugées, à l'exstinction de la chandelle, afin que ceux qui désireroient les enchérir s'avançassent de les mettre à prix, s'ils avisoient que bon fust »[1].

Ni le 9 avril, ni les autres jours, personne ne se présenta pour mettre la moindre enchère sur ces fermes, car on ne croyait pas encore que de nouveaux fermiers seraient préférés aux anciens. Il fallut, pour dissiper ce malentendu, déclarer expressément que, « sans exception de personnes, les dites fermes seroient adjugées à qui s'y trouveroit le dernier enchérisseur et feroit la condition la plus avantageuse ». Dans l'intervalle, Le Comte, Le Sire, Sanguin, Le Tanneur, Pouchon et Millet furent mandés au conseil, qui leur dévoila les nouveaux projets financiers du gouvernement et les pria de se départir volontairement de leurs baux dès qu'un nouveau preneur se serait présenté. Cette convocation arrivait un peu tard, car, officieusement avertis de ce qui se préparait et tenus jusque-là systématiquement à l'écart, les fermiers étaient assez prévenus contre la nouvelle réforme quand on leur exposa ce que l'on attendait d'eux. Ils soulevèrent aussitôt de sérieuses objections, rappelant que le roi, plus d'une fois, et tout récemment encore à propos du payement des Suisses, avait eu recours à eux pour de gros emprunts; qu'il avait exigé qu'ils modifiassent à diverses reprises les tarifs des droits dont ils avaient la charge et leur avait confié la gestion de nouvelles taxes. Tout cela leur avait occasionné des frais assez élevés et surtout ils avaient été obligés, pour satisfaire aux besoins répétés du roi, de recourir eux-mêmes à des banquiers italiens, bien connus d'ailleurs par leur ingérance incessante dans toutes les affaires financières d'alors : Octavio Dony, Barthélémy Cenamy, Jérôme de Gondy, gentilhomme ordinaire de la chambre, et Jean-Baptiste de Gondy[2], presque tous déjà créanciers directs de Henri III.

Les fermiers, débiteurs de ces tiers pour des sommes très importantes, ne pouvaient pas ainsi, « sous peine de perdre

1. Arch. nat., P 2328, fol. 715. Lettres patentes du 24 mai 1584.

2. Gondy, fils de François Gondy, ambassadeur du grand-duc de Toscane en Espagne. Il alla à Rome avec Jean de Vivone, marquis de Pisani, pour demander au Pape l'absolution de Henri IV. Ce prince, monté sur le trône, le nomma premier gentilhomme de sa chambre. Son fils Jean-Baptiste, né le 12 août 1576, succéda à son père dans ses charges et devint introducteur des ambassadeurs, puis conseiller d'État le 17 décembre 1607.

entièrement leur crédit et réputation », accepter la résiliation que le roi leur demandait s'ils ne possédaient pas un moyen quelconque de faire face à leurs engagements[1]. Devant la justesse de ces observations, il leur fut promis « en bonne foy et parolle de roy » de les dédommager entièrement et de leur rembourser tous les frais qu'ils avaient dû faire et les sommes provenant « tant de leurs dittes avances, rentes d'icelles, non jouissances, que des desdommagements selon leurs dits contrats et la liquidation qu'ils nous suplioient en faire faire par telles personnes que nous voudrions à ce commettre et députer ». Ils jugèrent prudents d'accepter ces conditions, craignant à juste titre, s'ils se montraient trop difficiles, de se voir tout simplement débouter de leur demande sans aucune indemnité et de rester désarmés en face de leurs créanciers.

Le roi chargea, le samedi 17 avril 1584, M. de Lénoncourt, l'évêque de Paris, l'archevêque de Lyon, Nicolaï, Tambonneau, Mylon, conseillers de la Chambre des comptes, Marcel et Myron, conseillers du roi et receveurs généraux des finances[2], de vérifier et de liquider les comptes présentés. La commission siégea le lendemain dimanche, matin et soir, et arrêta à 666,389 écus le remboursement total à faire tant aux fermiers qu'à leurs créanciers. Elle remit le résultat de ces décisions au roi. Dès le lundi 19, on rouvrit les enchères; quelques offres timides se produisirent, mais personne ne voulait encore croire que les anciens fermiers ne seraient pas favorisés au détriment des nouveaux acquéreurs; il fallut, pour rendre confiance au public, un arrêt spécial du conseil par lequel le roi déclara « qu'il n'a aucunement entendu et entend donner aucune préférence ausdites fermes à quelques personnes que ce soit, ainsi veult et entend que, à ceulx qui feront sa condition meilleure et plus advantageuse, soit sur le général ou particulier, elles soient baillées et délivrées... »[3].

Malgré cette mesure, l'affaire n'avança pas aussi rapidement qu'on l'aurait cru; il y avait bien de temps en temps quelques

1. Bibl. nat., ms. fr. 16231, fol. 338 et suiv. Sur la douane de Lyon, Le Comte devait 318,314 écus aux Gondy; sur les traites domaniales, Le Comte devait 98,011 écus à Dony et à Cenamy.

2. Bibl. nat., ms. fr. 16231, fol. 277 et 337.

3. Bibl. nat., ms. fr. 16231, fol. 277 v°. Arrêt rendu à Saint-Maur-des-Fossés le 24 avril 1584.

enchères, mais trop faibles pour décider le roi à accepter les offres qu'on lui faisait. Enfin un bourgeois de Paris, René Brouart, présenta des conditions qui parurent assez avantageuses ; « lequel offre ayant été veu et meurement délibéré en notre dit conseil, où nous étions présens, auroit esté trouvé beaucoup plus advantageux pour nostre service que ceux qu'au précédent nous auroient esté faits tant en ce qu'il rend nostre condition meilleure que pour le moien qui nous est donné par iceluy de promptement rembourser et satisfaire lesdits fermiers de ce qui leur est deu de leurs dites advances et non jouissances, ainsy que leur avons promis suivant leurs dits contrats ». Toutefois, « pour savoir s'il y avoit quelqu'un qui vousist surdire audit offre, nous aurions ordonné qu'il seroit publié comme il a esté les treizième et seizième jours du présent mois de may ». Pendant une semaine environ, on laissa le texte de cette proposition aux mains du secrétaire du conseil pour le mettre à la disposition de toute personne qui aurait voulu en prendre connaissance.

Le 24 mai, « on fit de rechef publier les dites fermes sur le dit offre et fait savoir publiquement que nous allions procéder à l'adjudication et délivrance d'icelle au plus offrant et dernier enchérisseur. Ne s'estant comparu aucun qui ait voulu surdire avons, de l'avis de la royne nostre très honorée dame et mère, à laquelle le dit offre a esté communiqué, et des gens de nostre dit conseil, après l'exstinction de trois chandelles pour ce allumées en la manière accoustumée, fait et faisons bail, adjudication et délivrance au dit Brouart ».

Le bail était fait pour huit ans, du 1er octobre 1584 au 1er octobre 1592[1] ; il embrassait la traite foraine, la traite doma-

1. Arch. nat., Z1a 530 et P 2328, fol. 715. Les lettres patentes du bail furent enregistrées à la Cour des aides le 27 octobre 1584. Le point de départ du bail général des cinq grosses fermes fut fixé au 1er octobre, car le bail de chacune d'elles partait tous les ans d'une date fixe, mais différente pour toutes les fermes. Ainsi : la douane de Lyon commençait le 1er septembre ; l'imposition foraine le 1er octobre ; les traites domaniales de Bourgogne le 1er juillet ; de Normandie le 1er juillet ; de Champagne le 25 octobre. Le sol sur la draperie (suivant les parlements) le 1er septembre ou le 1er octobre. Le nouveau subside de cinq sous (suivant les généralités) le 6 septembre ou le 1er janvier. Les droits perçus entre les échéances de ces fermes particulières en 1584 et le 1er octobre de la même année le furent par les soins de Brouart qui les versa intégralement au trésor royal.

niale, la douane de Lyon, le droit sur la draperie et le droit sur le vin. Avant d'entrer en jouissance, le nouveau fermier versait, sur simples quittances, entre les mains du trésorier de l'épargne, Jacques le Roy, 666,339 écus pour rembourser Pouchon, Desmorelles, Le Sire, Cenamy, Dony et les deux Gondy[1]. Il s'engageait, en outre, à avancer avant le 15 juillet 60,000 écus destinés à « subvenir aux pressez et urgens affaires du roi », soit en tout 726,389 écus. Pour son bail, il versait par an, en quatre paiements espacés de trois en trois mois, 389,833 écus, y compris les rentes créées sur les cinq grosses fermes; cette réforme augmentait de 60,000 écus les revenus du trésor. Les anciens titulaires des baux furent intégralement remboursés du capital et de son intérêt au denier douze, conformément aux termes du contrat, sur les premiers produits de la nouvelle ferme; ce ne fut que postérieurement à ce remboursement que les fonds perçus furent versés aux mains du trésorier de l'épargne. A ce moment seulement, Brouart dut fournir une caution équivalente au quart de sa ferme[2].

Le roi, de son côté, s'engagea à le faire jouir de tous les droits, édits et déclarations donnés au profit des autres financiers; il fit estimer par généralité le revenu des cinq grosses fermes pour faciliter les indemnités à accorder en cas de guerres civiles ou étrangères et en cas de peste dans le royaume ou en Italie, entraînant l'interdiction de l'importation et du transport de certaines marchandises; enfin, il accorda à Brouart les deux tiers de toutes les amendes, les confiscations et les forfaitures, le troisième tiers restant au dénonciateur. En principe, tout le produit de ces impôts demeurait dans les provinces pour payer le traitement des fonctionnaires du roi; si, contrairement à cet usage, le trésorier se faisait envoyer de l'argent à Paris, et que

1. Pour simplifier les opérations de virement, le trésorier de l'épargne rapporta au moment de la reddition de son compte à la Chambre des comptes de Paris toutes les pièces (contrats, obligations, quittances) des anciens fermiers vérifiés par la commission spéciale que présidait Nicolaÿ. La recette eut lieu sous le nom de Brouart et la dépense sous celui des autres fermiers.

2. Bibl. nat., ms. fr. 16237, fol. 301 v° et suiv. Toutefois, pour avoir exactement le montant de ce bail, il faut déduire une somme de 45,666 écus qui représentait une diminution de droits due à l'interdiction de l'usage des « draps, toille, passemens et ouvrages d'or et d'argent », de l'exportation des grains et de quelques autres articles analogues; défenses toutes passagères, mais venant du fait même du roi et dont il était juste de décharger Brouart.

les fonds fussent volés sur la route « sans la faulte et coulpe du fermier », celui-ci n'en était pas rendu responsable. La Chambre des comptes ne devait se mêler en rien de cette administration; chaque année, elle recevait seulement un état au vrai du paiement des charges ordinaires et des retenues provenant des exemptions, des modérations et des non jouissances.

Brouart, sous sa propre responsabilité, pouvait s'associer des officiers, des nobles et d'autres personnages sans leur faire perdre leurs privilèges; il avait la faculté de céder ou de sous-affermer en totalité ou partiellement son bail. Grâce à des faveurs juridiques tout à fait spéciales, il choisissait les juges des lieux devant qui il devait être appelé, sans qu'on pût le forcer à comparaître devant l'un plutôt que devant l'autre. Si ces magistrats lui étaient suspects, il demandait la formation d'une commission spéciale pour connaître de son cas. En appel, il allait devant le Grand Conseil, et les poursuites étaient exercées par les procureurs royaux comme si les droits étaient levés au nom de Henri III.

Les maisons et les bureaux, les poids, les ustensiles créés pour la perception des grosses fermes étaient prêtés à Brouart à la charge de les entretenir. Dans les villes où il n'y en avait pas, à Rouen notamment, il pouvait en construire aux frais du trésor. Il avait la plus entière liberté pour choisir ses commis et ses auxiliaires et pour les installer là où il voulait[1]. Tous ils avaient l'autorisation de porter des armes quelles qu'elles fussent : pistolets, arquebuses, malgré les édits existants, et ils pouvaient requérir les lieutenants généraux et les gouverneurs de leur prêter main-forte en cas de violences. Le roi s'interdisait de donner aucun congé ni aucun passeport aux marchands et laissait Brouart libre d'agir à sa guise à ce sujet en temps de paix.

Les fraudeurs étaient passibles d'une amende de 1,000 écus, sans compter la confiscation des marchandises avec les voitures et les chevaux qui les transportaient. En outre, il était stipulé que pendant toute la durée du bail les droits existants ne subiraient aucune augmentation et qu'il n'en serait pas créé de nouveaux dans les provinces où ils étaient appliqués. Toute une

1. Bibl. nat., ms. fr. 18159, fol. 218. Arrêt du 2 juillet 1594. Les gages de ces commis étaient les uns fixes, les autres « limités au tant pour livres ».

série de prescriptions sans grand intérêt maintenant se rapportaient aux routes à suivre, aux droits à acquitter pour le trafic avec la Bretagne, au payement des taxes, des marchandises allant à Lyon et arrivant d'Allemagne, aux certificats d'origine des produits venant des pays frontières et à de nombreux détails d'administration.

On se rappelle que, d'après les clauses mêmes de ce contrat, Brouart devait chaque année acquitter 30,000 écus de rente. Cette prescription mécontenta grandement la municipalité de Paris, « le corps de la ville de Paris », comme on disait alors, car elle reçut l'ordre d'acheter cette rente. Achille de Harlay, premier président du Parlement de Paris, Antoine Nicolaÿ, premier président de la Chambre des comptes, Claude Marcel, contrôleur général des finances, et un trésorier général reçurent une procuration pour « vendre au corps de la ville de Paris trente mil escus sol de rente pour trois cens soixante mil escus sol en principal... ». Le roi n'admettait pas un instant que la municipalité protestât contre cette injonction, et il lui manifesta nettement sa volonté dans une lettre close, « ... à quoy vous userez en telle diligence que nostre service n'en soit autrement retardé d'autant que les deniers provenans des dites constitutions sont destinés pour affaires pressées. Si n'y faictes faucte, car tel est notre bon plaisir »[1]. La municipalité ne tint aucun compte de ces instructions. Catherine de Médicis, que les questions financières intéressaient au plus haut point, jugea utile d'intervenir : « Messieurs..., j'ai entendu qu'en l'assemblée qu'avez voulu faire il s'est trouvé un si petit nombre de conseillers de la ditte ville qu'il n'a rien esté faict pour l'advencement de c'est affaire, qui est cause que je vous faiz la présente, affin de vous faire souvenir de l'intention et volonté du Roi mon dit sieur et fils... et que vous mandiez derechef ceulx du conseil de la dicte ville qui sont à appeler et au cas qu'ils facent reffus de s'y trouver que vous en preniez acte pour le faire entendre au dit Roy, afin qu'il connaisse ceux qui ont si peu d'affection, à suivre ses commandemens et qu'il y donne l'ordre qui est nécessaire pour son dit service...[2]. »

1. Arch. nat., H 1788. *Registres du bureau de la ville de Paris*, fol. 410 r° (29 juillet 1584). Cf. X[1a] 8637, fol. 318 r°.
2. Arch. nat., H 1788, fol. 411 r°, 10 août 1584.

A la suite de cette lettre, le bureau de la ville de Paris se réunit et accepta de se charger du recouvrement des 360,000 écus, mais « à la charge que ce soit de gré à gré et sans aucune contrainte »[1]. Dans la même séance, il supplia Henri III que dorénavant le prévôt des marchands, Étienne de Milly, et les échevins fussent présents à la rédaction des baux des cinq grosses fermes, puisqu'ils étaient directement intéressés à la bonne gestion de ces impôts. Dès que cette réponse parvint au roi, on dressa le contrat de constitution de rentes. En son nom, Achille de Harlay, Antoine Nicolaÿ et Claude Marcel vendirent au prévôt et aux échevins les 30,000 écus d'or en présence de deux notaires[2]. Aux termes de cet acte, les fonds, au fur et à mesure de leurs recouvrements, étaient versés aux mains du trésorier de l'épargne et les revenus payés tous les trois mois[3]. Enfin, le roi se réservait la faculté de racheter ces rentes perpétuellement. Toutes ces négociations étant terminées, le « corps de la ville de Paris » eut connaissance du nouveau bail, et après s'être assuré que toutes ses créances antérieures seraient sauvegardées, il approuva l'acte de Brouart le 17 septembre. On transmit à la Chambre des comptes le dossier de l'affaire, et, sur la production des quittances des 60,000 écus versés au trésorier de l'épargne, la Chambre enregistra le bail huit jours plus tard[4].

Les recettes des cinq grosses fermes, durant les quatre premières années, demeurèrent à peu près stationnaires, variant de 376,124 livres en 1586 à 371,982 en 1588; mais la chose la plus extraordinaire pendant cette période, c'est que tout l'argent passa à payer des gages d'officiers et de commis, à acquit-

1. Arch. nat., H 1788, fol. 411 r°, 11 août 1584.

2. Bonaventure Hévrard et Guillaume Haudry.

3. Arch. nat., P 2258, fol. 859. Cf. X1a 8637, fol. 386 r°. Le contrat est du 13 août 1584; il fut vérifié le 7 septembre de la même année au Parlement et le 13 avril 1586 à la Cour des aides.

4. Arch. nat., H 1788, fol. 419 v°, 431 v° et suiv. Depuis que l'hôtel de ville avait des rentes garanties par les différentes fermes, maintenant réunies, tous les baux étaient soumis à la vérification et à l'approbation des échevins avant d'être enregistrés par la Chambre des comptes. Cette surveillance s'exerça souvent d'une façon efficace; on en trouve notamment la preuve le 17 novembre 1584 quand le prévôt des marchands obligea Brouart, un peu lent à fournir la caution qu'on lui avait demandée, à s'acquitter, « faute de ce faire dedans trois jours pour tous délais, ils se pourvoieront à l'encontre de luy et aultres de ses associés ... par emprisonnement de leurs personnes et autres voies de justice ».

ter des rentes et à rembourser partiellement les anciens fermiers; Henri III non seulement ne toucha pas un denier, mais encore il se vit contraint d'emprunter 103,000 livres à Brouart à la même époque[1]. Peut-on, devant un état de choses tellement contraire à nos théories fiscales modernes, trouver étonnant ce système d'avances si courant sous l'ancienne monarchie? Le roi, aux mains de financiers sans aucune moralité et esclave d'une mauvaise administration, voyait s'accumuler sans cesse les dépenses du royaume; il lui fallait trouver à tout prix les fonds nécessaires à son armée, à son gouvernement. Il n'avait qu'un moyen : créer des droits et emprunter; c'est le spectacle que nous avons ici sous les yeux. A partir de l'année 1588, le peu d'argent qui était rentré jusque-là dans les bureaux des fermes cessa d'être perçu, devant l'impossibilité matérielle de faire recouvrer les impôts au milieu des guerres de religion, du soulèvement de Paris et de la multiplicité des troubles. Brouart, en signant son bail, n'avait pas envisagé la possibilité de perturbations aussi graves; il lutta néanmoins de tous ses efforts contre ce désordre qui causait sa propre ruine, mais au bout de quelques mois il dut y renoncer, car les communications étant interrompues partout et le royaume sillonné de troupes, il n'avait aucun moyen de contrôle vis-à-vis de ses commis. Ceux-ci, d'ailleurs, abandonnés à eux-mêmes et ne pouvant plus communiquer ni entre eux, ni à Paris avec leurs chefs, furent obligés par la violence de livrer leurs deniers aux gens de guerre. Dans bien

1. Bibl. nat., mss. fr. 16233, fol. 13 r° et Clairambault 654, fol. 4 v° et suiv.

Années.	Recettes des 5 grosses fermes.	Dépenses.	Remboursement des avances de Brouart.
1584-1585	374,935 l. 27 s. 2 d.	282,287 l. 16 s.	92,648 l. 11 s. 8 d.
1585-1586	376,124 l. 19 s. 8 d.	269,751 l. 10 s. 5 d.	107,473 l. 9 s. 3 d.
1586-1587	375,903 l. 9 s. 7 d.	301,411 l. 8 s. 3 d.	74,492 l. 1 s. 4 d.
1587-1588	371,982 l. 5 s.	293,982 l. 33 s. 3 d.	77,998 l. 51 s. 9 d.

Détail des dépenses pendant l'année 1586-1587 :

Gages d'officiers	4,800 l.
Rentes et octrois	61,151 l.
Décharges	93,531 l.
Charges de Normandie	46,801 l.
Prêts faits au roi	48,000 l.
Intérêt des avances de Brouart pour rembourser les fermiers précédents	99,595 l.
Épices de comptes et divers	533 l.

des endroits même, à mesure que les provinces tombaient aux mains de tel ou tel parti, ces agents durent quitter leurs postes pour laisser la place au premier capitaine venu qui s'installait dans les bureaux des fermes et percevait l'impôt *manu militari* au nom de la faction qu'il servait. Ainsi prenons un exemple entre beaucoup d'autres; en Bourgogne, c'est dès le mois de juin 1588 que le duc de Mayenne arrêta le revenu des cinq grosses fermes pour payer son armée, empêchant de la sorte Brouart d'acquitter les rentes de la ville de Paris au grand mécontentement des échevins. Ceux-ci écrivirent au duc pour protester, semblant ignorer qu'en de telles occurrences la force du plus fort est toujours la meilleure. Leur démarche n'eut aucun résultat; ils s'inclinèrent devant les événements quand ils virent les mêmes désordres en Picardie, en Normandie, à Lyon et ils attendirent une occasion plus favorable pour revendiquer leurs droits. On pourrait d'ailleurs citer aussi plus d'un gouverneur royal, tel ce M. de Saveuze, commandant Dourlens, qui agissait de la même façon dans son ressort[1]. Peut-on alors s'étonner que les fermes soient devenues des « non valeurs à faulte d'estre maniées par personnes entendus au faict d'icelles »[2].

III. — Henri IV tente d'améliorer l'administration des impôts indirects.

Cet état d'anarchie se prolongea pendant six ans, durant lesquels on ne constate pas d'efforts durables pour restaurer la perception régulière des impôts. Seuls, les États-Généraux de 1593 y mirent fin en consacrant définitivement les droits du roi à la couronne de France; ils lui permirent d'arracher ses provinces à la ligue et à la suite des succès remportés de réorganiser son administration financière pour faire face aux énormes dépenses qu'exigeait la situation du pays[3]. Henri IV, avant d'entreprendre la moindre réforme, jugea prudent de confirmer l'autorité et les attributions de tous les commis, gardes et

1. Arch. nat., H 1789, fol. 162 et 165 v°, 15 juin 1588.
2. Bibl. nat., ms. fr. 18159, fol. 218. Arrêt du 2 juillet 1594.
3. Arch. nat., H 1789, fol. 430 v°, 26 août 1593. Nous aurions voulu trouver quelques détails complémentaires sur les phases traversées pendant la ligue par les différentes grosses fermes, mais nous en avons été empêchés par la pénurie de documents financiers relatifs à cette époque.

officiers employés autrefois par Brouart là où on pouvait encore les retrouver. Il chargea seulement les trésoriers généraux de France de leur payer leurs gages et de vérifier de quartier en quartier les revenus des cinq grosses fermes. Le 2 juillet, le roi fit appeler Brouart au Conseil pour lui demander compte de sa gestion financière depuis 1584. Il ordonna à un de ses conseillers des finances, Desbarreaulx, de vérifier les allégations du fermier. L'enquête reconnut que Brouart avait joui du bail quatre ans et trois mois, pendant lesquels il avait réussi à se rembourser d'une partie importante des 813,500 livres qu'il avait avancées pour désintéresser ses prédécesseurs, mais le roi lui devait encore plus de 460,000 livres[1].

C'était une grosse dette que Henri IV aurait pu acquitter par petites annuités s'il n'avait pas eu affaire à Brouart, derrière lequel se cachaient des personnalités autrement gênantes pour lui : les deux Gondy, Jérôme et Jean-Baptiste, et Zamet[2], à qui il avait déjà emprunté des sommes énormes. Mêlés à toutes les affaires de finances, prêteurs presque permanents du souverain, ils avaient droit, par là, à toutes sortes d'égards. Si Sully dans ses mémoires est bien renseigné en disant qu'ils étaient à Paris les représentants du duc de Florence et que celui-ci par leur intermédiaire devenait le banquier du roi de France, on comprend que Henri IV ait tenu à trouver un moyen rapide de les désintéresser entièrement, ce qu'il n'aurait peut-être pas fait avec des créanciers ordinaires. Il lui fallait obtenir immédiatement les fonds nécessaires; pour y arriver, il revint à l'ancien ordre de choses et fit directement percevoir en son nom les impôts indirects[3].

1. Bibl. nat., Clairambault 653. Conseil des finances du 8 janvier 1595.

2. *Mémoires de Sully* (éd. Michaud et Poujoulat, 2 vol. in-4°), t. I, p. 293; et Bibl. nat., ms. fr. 18175, fol. 311. Brouart avait avec eux d'autres associés (ou plutôt d'autres « cessionnaires », pour employer le terme de l'époque) : d'Incarville, conseiller du roi, Thomas de Saldaigne, Le Grand, Ygon. — Si l'association des Gondy et de Zamet pouvait être mise en doute, un acte du 26 septembre 1602 enlèverait à cet égard toute espèce de suspicion (Bibl. nat., ms. fr. 18175). Il commence ainsi : « Entre messire Jérôme de Gondy, chevalier d'honneur de la reine, et Bastien Zamet, intendant général de la maison de la dite dame, associés au bail des cinq grosses fermes en 1584... »

3. Bibl. nat., ms. fr. 18175, fol. 311, et ms. fr. 18177, fol. 295 v°; cf. Arch. nat., E 25b, *passim*, et E4a, arrêt du 5 février 1602. Ce remboursement fut extrêmement long et difficile. En 1602, sur les 466,000 l., il restait encore dû

Les lettres patentes, rétablissant cette organisation disparue depuis cinquante ans, sont du 1[er] septembre 1594; elles expliquent que le malheur des temps, seul, a ramené ce système dont on avait déjà éprouvé les inconvénients : « La misère que la longueur de la guerre qui, depuis neuf ans, a eu cours en cestuy nostre royaume a tellement alterré et perverty toutes choses qu'il ne se connoist presque plus aucunes vestiges de ce bel ordre ancien qui soulloit reluire en toutes les parties de cet estat...[1]. » Le roi organisa la nouvelle administration en créant des receveurs et des contrôleurs généraux et particuliers dans les provinces des cinq grosses fermes, « espérant que les officiers titulaires, avec le serment de fidélité qu'ils nous doibvent, s'acquiteront plus soigneusement de leurs charges que ceux qui sont seulement employez par commission... »[2].

Tout aurait été pour le mieux si cette réforme avait pu être durable, mais Henri IV avait hérité d'un tel passé financier que, malgré lui, il se vit contraint de reprendre les errements de ses prédécesseurs, « afin de trouver secours de bled pour la nourriture de son armée et d'avoine pour les chevaux d'icelle... »[3]. La cause immédiate était le mécontentement des Suisses qui, sans solde depuis longtemps, réclamaient l'arriéré de ce qui leur était dû. Le roi avait besoin de 100,000 écus tout de suite, et, pour les trouver, il lui fallut reprendre le système de la ferme qui seul pouvait lui procurer sur-le-champ une somme importante. Aussi, dès le printemps de 1596, la douane de Lyon fut-elle remise en adjudication et affermée naturellement à

352,059 l. du capital; en y ajoutant les intérêts au denier vingt accumulés depuis quatorze ans, on arrivait au chiffre de 580,897 l. A cette date, le roi ordonna d'acquitter cette somme sur les deniers des cinq grosses fermes. En 1609, il restait encore à distribuer 387,273 l. (110,235 l. de principal — 277,038 l. d'intérêts); l'arrêt du 28 mars 1609 chargea le trésorier de l'épargne d'acquitter cette dette « quand les affaires de S. M. le pourront permettre ». Enfin Pierre Puget, trésorier de l'épargne, paya le reliquat de cette somme à Gondy et à Zamet le 6 mars 1610. Il y avait vingt-six ans que cette dette existait!

1. Arch. nat., P 2334, 1[er] septembre 1594; et Bibl. nat., ms. fr. 46894, n° 16.

2. Arch. nat., P 2334, 1[er] septembre 1594. Dans chaque bureau, on créait « deux receveurs et deux controlleurs alternatifs pour faire la recette particulière et contrôlle d'iceux droits et pareillement en la ville principale des dittes provinces, où est estably le principal bureau de la recette d'iceux droits, deux receveurs et controlleurs généraux provinciaux pour faire la recette et controlle généralle de tous les deniers des dits bureaux particuliers... »

3. Arch. nat., E[3a], fol. 369.

Jérôme de Gondy, le 21 juin, pour quatre années, à partir du 1er juillet suivant[1].

Aux termes du contrat, le preneur avançait 100,000 écus immédiatement après l'enregistrement du bail à la Chambre des comptes; Gondy prenait ses précautions, car, créancier déjà de Henri IV pour plus de 400,000 écus, il craignait sans cesse de se voir déposséder de tous les titres de ses créances.

L'affaire traîna en longueur; la Chambre des comptes trouvait onéreuses les conditions du contrat, et les receveurs royaux faisaient de l'opposition à cette nouvelle organisation qui supprimait leur charge. Le roi lui-même se dérangea et vint à Paris activer l'affaire. Il dut, le 8 août, envoyer des lettres de cachet à la Chambre pour la contraindre à vérifier le bail[2]. Devant cette insistance, les conseillers aplanirent les difficultés et enregistrèrent l'acte au nom de Guillaume de Limbourg, qui était alors l'homme de paille de Jérôme de Gondy. Mais Gondy n'était pas seul à travailler en France pour le duc de Florence et à côté de lui on découvre dans la coulisse d'autres Italiens non moins puissants, tels que Zamet et Cenamy, pour ne citer que les plus influents, qui, tout en surveillant les intérêts de leur prince, travaillaient sans cesse depuis plus de quinze ans pour leur propre compte. A propos de ce bail, on retrouve la trace palpable de tous les agissements de ces financiers étrangers, distribuant habilement des pots de vin aux personnes de l'entourage même du roi pour avoir une entière liberté d'action; ils n'avaient d'ailleurs rien trouvé de mieux que d'intéresser directement à leurs bénéfices les membres les plus influents du Conseil des finances[3].

1. Arch. nat., P 2748, fol. 351.

2. Arch. nat., P 2748, fol. 409. « Noz améz et féaux, nous avons plusieurs fois fait entendre par nos lettres et par notre commandement verbal que notre volonté est que le contrat fait avec le sieur de Gondy soit promptement vérifié; il importe grandement à notre service que la dite vérification ne soit d'advantage retardée, qui est cause que nous voulons et vous mandons que toutes affaires cessantes vous vacquiez à la vérification du dit contrat, lequel nous entendons et voulons être vérifié auparavant que vous puissiez prendre le congé que nous avons donné à cause des maladies, à quoi vous ne ferez faute d'autant que vous aimez le bien de notre service. Donné à Monceaux, le 8 août 1596. HENRY. — Patier. » [Au dos est écrit : « A nos amis et féaux conseiller les gens de nos comptes à Paris. »]

3. *Mémoires de Sully*, t. I, p. 226, année 1596.

Sully, tout jeune encore, et en qui le roi commençait à avoir confiance, fut chargé de surveiller cette question de la douane de Lyon et des cinq grosses fermes. Il ne cessa de se heurter pendant ses enquêtes à une opposition systématique de cette assemblée, qui lui parut immédiatement suspecte, quand il eut découvert les rabais très importants accordés dans le nouveau bail, motivés soi-disant par la prise de Calais, d'Ardres et de Cambrai. Signalant ces abus à Henri IV, il sut l'intéresser si vivement qu'il reçut la mission spéciale de suivre les agissements du Conseil des finances pour y découvrir les gens qui osaient ainsi voler avec tant d'effronterie. Cette enquête n'était pratiquement possible que si Sully avait l'entrée au Conseil; il le fit remarquer au roi, et celui-ci, qui hésitait encore un peu à accorder cette faveur à son habile auxiliaire, se décida à vaincre toutes les résistances de ses conseillers et leur imposa ce nouveau collègue.

Une fois dans la place, Sully regarda attentivement tout ce qui se passait autour de lui. Il ne tarda pas à constater que les sous-fermages faits par Gondy pour certaines parties de son bail représentaient pour le moins deux fois le prix de l'adjudication consentie au Conseil en 1596. Il avertit le roi qui, plein de confiance en lui, le laissa libre d'agir à sa guise et l'assura qu'il ratifierait tous ses actes.

Les sous-fermiers reçurent l'ordre, en premier lieu, de ne plus rien payer à Gondy et de verser tout ce qu'ils percevraient entre les mains des trésoriers de l'épargne; cette décision souleva une tempête de protestation même à la cour et permit de découvrir que les fermiers généraux avaient comme associés presque tous les conseillers du roi[1], plusieurs trésoriers de France, la reine d'Angleterre, le comte Palatin, le duc de Wurtemberg, Madame sœur du roi, le connétable H. de Montmorency, MM. de Bouillon et du Plessis et de nombreux banquiers italiens, sans parler du duc de Florence. Ces hauts personnages se gardaient bien de paraître officiellement dans les contrats d'association pour ne pas se compromettre, mais ils avaient pour la plupart des hommes de paille qui faisaient sous leur propre nom toutes les transactions. La reine d'Angleterre était repré-

1. Bibl. nat., ms. fr. 18175, fol. 311. D'Incarville, notamment, était associé dans le bail Lymbourg aux Gondy et à Zamet.

sentée par un agent appelé dans les mémoires de l'époque « le petit Edmond », le duc de Wurtemberg par un gentilhomme allemand, le duc de Florence par Gondy.

Des réclamations, « des crieries » sans nombre assaillirent le roi dès que l'on connut les menées du nouveau conseiller; mais ce fut inutile et Henri IV résista à tous les assauts[1]. Sully voulut profiter de la victoire considérable qu'il venait de remporter en adoptant une organisation toute différente. Il confia les impôts, confisqués aux fermiers, à des contrôleurs qu'il établit dans chaque bureau et qu'il érigea en titre d'office, espérant ainsi augmenter sensiblement les revenus du roi grâce d'abord à l'achat de nouvelles charges et ensuite à la facilité plus grande de surveiller les rentrées des différents droits. Il introduisit cette réforme en Picardie, en Champagne, en Normandie et en Bourgogne, sans s'occuper de Lyon, car la douane en avait été affermie à G. de Lymbourg. Malheureusement, c'était un système hybride dont on vit bientôt les inconvénients. Les nouveaux agents, voulant se rembourser en premier lieu des dépenses faites pour acquérir leurs charges, se payaient avant le roi et, une fois ce résultat atteint, ils s'intéressaient peu au rendement des impôts[2]. Sully aperçut rapidement les défauts de l'organisation qu'il avait adoptée; il tâcha d'abord d'enrayer ces graves abus et, comme il n'avait pas en mains le moyen d'y parer, il y renonça bientôt entièrement et, à regret, pria Henri IV de rétablir l'ancien mode de perception aboli depuis onze ans.

IV. — Sully réorganise en 1599 le système des cinq grosses fermes.

Dès le mois de janvier 1599, le conseil résilia le bail de la douane de Lyon pour la réunir aux quatre autres fermes[3]; il

1. *Mémoires de Sully*, t. I, p. 293.

2. On retrouverait la plupart de ces fonctionnaires provinciaux en dépouillant aux Archives nationales les séries E^{1a}, E^{1b}, etc., P 2337 et suiv., P 2749. Voir dans P 2337, fol. 12, une lettre de provision de Louis Monereau, receveur général provincial de Champagne. On peut ici contrôler une fois de plus la véracité des *Mémoires de Sully*. Ainsi t. I, p. 293, année 1598, le récit est vérifié par les documents des Arch. nat. E^{1b}, fol. 10; P 2317, fol. 12; P 2749, fol. 218; X^{1a} 207, pièce 30.

3. Bibl. nat., Clairambault 653, fol. 257 et 323. Cette mesure ne rencontra

rédigea une affiche annonçant au public leur mise aux enchères et l'envoya aux trésoriers généraux des provinces soumises à ces droits « pour faire publier et proclamer à son de trompe et cry publicq èz lieux et endroictz que besoing sera et ansi qu'il est accoustumé de faire en tel cas la dite ferme estre à bailler... ». On ne devait envisager que les offres supérieures à une enchère de 50,000 écus. Sully avait fixé l'adjudication au 15 mars 1599, espérant trouver rapidement quelques financiers sérieux capables de donner au roi toutes les garanties dont il avait tant besoin. Il dut vite abandonner cette illusion en voyant arriver la date indiquée sans que personne se fût présenté pour prendre à sa charge la perception des impôts. Au mois de mai seulement, de rares banquiers se risquèrent à faire quelques offres timides pour prendre une ou deux fermes. Mais aucun ne voulut acquérir les cinq fermes réunies. Faut-il voir là un symptôme du malaise général qui opprimait encore la France depuis la fin des guerres civiles et attribuer ce peu d'empressement aux événements terribles que le royaume venait de traverser et qui n'étaient pas faits pour donner confiance aux gens d'affaires; ou bien ne vaut-il pas mieux voir ici une crise passagère créée par des gens qui avaient avantage à prolonger ces malentendus? Cette seconde hypothèse semble vraisemblable et explique bien des côtés restés obscurs du rôle joué par tous les Italiens; créanciers tout-puissants du roi, ils étaient d'autant plus redoutables qu'il n'y avait pas un financier français capable de lutter avec eux. Furieux contre Sully, dont les enquêtes si indiscrètes contrecarraient leurs projets et démasquaient leurs calculs, il serait tout naturel de les voir, pour parler un langage moderne, se syndiquer, s'abstenir de paraître aux séances d'adjudication et mettre à l'index les fermes royales.

Devant la force des événements et en présence des besoins d'argent plus pressants tous les jours, Sully dut se résoudre à diviser les grosses fermes au gré des adjudicataires. C'est ainsi

aucune difficulté, car un édit de janvier 1599, enregistré au Parlement le 15 mars suivant, interdit l'importation du drap d'or, d'argent et de soies manufacturées et autorise au contraire l'entrée de la soie crue, car « c'était un sujet de travailler et faire gaigner la vie à tant de pauvres peuples, lequel, à faute d'être employé, demeurait nécessairement nécessiteux... ». G. de Lymbourg fit remarquer au roi le tort que lui causait cette mesure et résilia de lui-même son bail.

que Jean le Roy[1] prit les traites domaniales et les impositions foraines de Picardie le 5 août 1599 pour 55,000 livres[2] et que René Brunet, au nom de Léon Lucquin, le 13 septembre, se rendit acquéreur pour cinq ans, du 1er octobre 1599 au 1er octobre 1604, de la ferme de Champagne moyennant 23,933 écus, de la douane de Lyon moyennant 50,000 écus et du subside de cinq sous par muid de vin entrant à Paris moyennant 18,500 écus. Jean Le Roy céda ses droits à Brunet au bout de quelques semaines[3].

La municipalité de Paris n'ayant pas été consultée sur le bail comme elle aurait dû l'être à cause des 30,000 livres de rentes créées sur les cinq grosses fermes en 1584 s'opposa à l'enregistrement de l'acte. La Chambre des comptes, à qui l'affaire fut soumise, trouva qu'elle n'était pas de sa compétence et la renvoya devant le roi. Cette question de juridiction menaçant de retarder beaucoup l'enregistrement des lettres patentes, et Sully étant pressé par les besoins d'argent, le roi se mêla directement aux débats. On retrouve du reste la trace de cette intervention dans les registres de la Cour des comptes[4]; elle n'eut pas d'ailleurs tout le succès qu'en attendait Henri IV

1. Arch. nat., E4b, fol. 288. Zamet figure dans cet acte comme caution de Jean Le Roy.

2. Ibid., E2a, fol. 23.

3. Ibid., Z1a, fol. 207, pièce 23.

4. Arch. nat., P 2749, fol. 647, 707, 708, 715, 27 octobre 1599. « Ce jour, M. le président Tambonneau a raporté que le sr de Rosny luy a mandé qu'il priait la Chambre vérifier le bail des traites domaniales de Picardie, entrée des grosses denrées et autres impositions y déclarées, d'autant que les fermiers veuillent quitter le dit bail pour avoir reconnu par la vérification qu'ils ont fait des deux quartiers échus de la dite ferme qu'ils y recevront grande perte et iceluy délaissé le Roy y recevrait de grands dommages et intérêts. Sur quoy, aiant délibéré et sur le dit bail a ordonné iceluy être registré, comme il est contenu au registre. 15 novembre 1599.

« Ce jour, Guéroult, huissier du Conseil, est venu au bureau de la part de M. le Chancelier dire à Monsieur que le Roy mande à MM. les premiers présidents et Tambonneau et deux MM. les maîtres qu'ils se trouvent au Louvre demain matin pour y porter le règlement et l'état des fermes, et après que la Chambre avait envoié vers le dit sieur président et ayant été raporté que le dit sieur premier président avait pris médecine et que le dit sr président Tambonneau n'était de retour de sa maison des champs, aurait commis Me Adrien Danes, greffier en la dite Chambre, pour en aller avertir le dit sieur Chancelier ... et que le Roy s'en allait à la chasse et que l'on ne pourrait parler à luy que le lendemain. »

et il dut laisser la procédure ordinaire suivre son cours. Les baux ne furent enregistrés que le 27 novembre. Ils devaient durer jusqu'au 1er octobre 1604. Ils étaient, quant à leur disposition, semblables dans leur ensemble à celui de 1584. Toutefois, le roi se réservait la faculté de prohiber le port des vêtements de telle ou telle espèce de soie ou de velours; les commis des fermiers pouvaient faire leurs procès-verbaux sans le ministère des huissiers et perquisitionner partout où ils le jugeraient utile, accompagnés d'officiers du royaume et en vertu d'une commission des juges des lieux; enfin le roi se réservait la possibilité de nommer des contrôleurs pour vérifier si l'administration de la ferme se faisait régulièrement[1]. Ici encore, Brunet était l'homme de paille de deux personnalités fort en évidence : Jérôme de Gondy et Sébastien Zamet, toujours mêlés aux affaires financières du royaume, malgré les réformes de Sully; maintenant, pourtant, ils prenaient leurs précautions pour n'apparaître qu'au moment opportun. Le 25 avril 1601, ils vendirent soi-disant leur bail à Pierre de Pomey par un acte public et, en agissant ainsi, ils ne firent que changer le titulaire officiel des fermes[2]. Quoi qu'il en soit, ce contrat ne subit aucune altération dans la suite et, pour la première fois depuis vingt ans, le pouvoir royal n'eut pas à intervenir pour en modifier la teneur d'une façon quelconque jusqu'à la date de son expiration. A ce moment, on remit le tout aux enchères en y adjoignant les droits levés à Calais, puisque la ville avait été définitivement réunie au royaume après la paix de Vervins.

Le nouvel acquéreur fut Charles du Ham; il se fit adjuger le bail le 23 septembre 1604 au prix de 670,000 livres pour cinq années finissant le 1er octobre 1609. Ses associés étaient : Jacques Favier, commissaire ordinaire des guerres, Pierre Hérouard, secrétaire de la Chambre du roi, Claude Tiret, Jean Le Pilleur, François Jean, Nicolas Chantemerle, tous contrôleurs ou receveurs des fermes, Pierre de Pomey et Jacques Joly, bourgeois de Paris. Suivant la règle établie par Sully, ils ne devaient avoir avec eux comme participants à leurs parts

1. Arch. nat., Z^{1a} 207, pièce 36.

2. Arch. nat., E^{4a}, fol. 96; E^{6a}, fol. 90. Le bail de Pomey part du 1er avril. — Ibid., $E^{6}b$, fol. 499 r° et *passim*. On retrouve plusieurs mentions de Pierre de Pomey : « Ayant le droit céddé de Sébastien Zamet et Baptiste Gondi ».

aucun étranger sous peine d'une amende de 100,000 livres[1]. On attachait à cela une telle importance qu'on leur fit promettre par-devant huissier, le 2 novembre 1604, d'observer scrupuleusement cette clause[2].

Le bail, qui régulièrement devait durer jusqu'au 1er octobre 1609, fut prolongé, moyennant une augmentation annuelle de 100,000 livres du prix de la ferme, jusqu'en 1611[3]. Ce fut alors Pierre de la Sablière qui se chargea des cinq grosses fermes. Il en était encore le détenteur quand se réunirent les États généraux de 1614, où on discuta si sérieusement cette question de l'administration des impôts indirects. Tout le monde était unanime à réclamer une réforme générale et une organisation plus stable, pour être désormais à l'abri de tous les changements qui, depuis trente ans, ne cessaient de jeter une perturbation indescriptible dans le commerce. Les cahiers du tiers état, surtout, sont remplis de ces doléances et résument très nettement les désirs de l'assemblée.

On demandait en premier lieu, comme garantie, de soumettre tous les actes sans exception à la vérification « des chambres auxquelles la connaissance des finances appartient » et de ne permettre aux fermiers d'entrer en jouissance qu'après la signature du bail. Dans un autre ordre d'idées, on suppliait le roi d'interdire aux étrangers de s'occuper des affaires financières de France et d'exiger des fermiers la cessation de toute poursuite six mois après l'expiration de leurs pouvoirs. On aurait voulu aussi que les juges des lieux eussent la connaissance des différends qui jusqu'alors étaient évoqués sans cesse au Conseil du roi; on envisageait enfin une foule de détails relatifs à la capacité des fermiers. Mais le principal de tous ces nombreux griefs concernait les entraves sans nombre que rencontraient les commerçants à l'intérieur du royaume quand les marchan-

1. Arrêt du 26 octobre 1604.

2. *Mémoires de Sully*, t. I, année 1604.

3. Bibl. nat., mss. fr. 18510, 16627, fol. 67, § espargne; Dupuy 591, fol. 158, état abrégé des fermes de France. — La ferme ne rapporta jamais au trésor royal la somme prévue dans le bail primitif ou dans ses renouvellements. Voici le montant des cinq grosses fermes : en 1607, 452,554 l., en 1610, 434,428 l., en 1611, 441,629 l., en 1614, 669,316 l.; il fallait en déduire 208,371 l. de charges annuelles (rentes et gages) et à partir de 1609 13,500 l., car la trêve avait été faite dans les Pays-Bas; le roi touchait donc 200,000 l. environ pendant les premières années.

dises passaient d'une province dans l'autre. Ces taxes, variant à l'infini par leur nature, par leur mode de perception, causaient un tort considérable à tout le monde, acheteurs et vendeurs. On supplia le roi de réunir ces tarifs douaniers, de les unifier et d'en établir uniquement la perception aux frontières du royaume pour assurer à l'intérieur la libre circulation[1].

Ces mesures auraient été très simples à réaliser rapidement si elles n'avaient pas trouvé dans l'entourage même du roi et surtout chez les familiers de la reine une opposition systématique qui arrêta toute idée de réforme. Les États de 1614 se séparèrent sans que rien n'eût été tenté pour prendre en considération leurs justes doléances; les leçons du passé ne furent pas écoutées et les fermiers se succédèrent pendant cinquante ans encore sans que l'on songeât à améliorer en quoi que ce fût le sort du contribuable. Bien des fois durant cet espace de temps, des voix s'élevèrent pour protester contre les abus sans nombre inhérents à un tel ordre de choses, espérant toujours se faire entendre; longtemps ce fut en vain. Pourtant un jour, en 1664, Colbert prêta l'oreille à ces réclamations et, après avoir étudié à fond cette question si complexe où avaient échoué tant de ses prédécesseurs, il donna aux impôts indirects une solide administration d'où sortit la toute-puissance des fermiers généraux. Elle dura jusqu'au moment où la Convention nous dota d'un nouveau régime financier.

Cte Elphège Frémy.

1. Florimond Rapine, *Recueil très exact et curieux de tout ce qui s'est fait en l'assemblée des États de 1614*. Paris, 1651, in-8°. On désirait aussi que les gens qui habitaient les pays frontières, dans un certain rayon, ne payassent aucun droit de sortie et d'entrée « pour les denrées qu'ils portent à main, à bras ou à col aux marchés des villes frontières ».



BIBLIOGRAPHIE

Al. CARTELLIERI. *Philipp II August, König von Frankreich.* Band III : *Philipp August und Richard Löwenherz (1192-1199).* Leipzig, Dyk, 1910. In-8°, 263 pages.

Le tome III de la belle histoire de Philippe-Auguste, de M. Cartellieri, traite de la période la plus critique du règne. Philippe-Auguste ne réussit ni à obtenir de l'empereur Henri VI qu'il garde en captivité Richard Cœur-de-Lion, ni à tirer un utile parti de la trahison du jeune Jean Sans-Terre. Il est moins puissant, moins riche, moins heureux guerrier que le redoutable Richard, il est plusieurs fois battu et mis en fuite, et il assiste, la rage au cœur, à la dévastation de ses provinces par les routiers de Mercadier. Il est obligé de demander la paix, d'accepter une trêve à des conditions humiliantes, il a à craindre une coalition féodale et n'est tiré de ses inquiétudes que par la mort prématurée de son rival.

M. Cartellieri a raconté tous ces faits avec sa précision et sa richesse d'informations habituelle. Il a mis en pleine valeur la complexité des relations diplomatiques qui attestent les profondes divisions, mais aussi les intérêts communs et l'unité religieuse du monde chrétien. La lutte entre les deux rois importe aussi bien aux marchands flamands et au Danemark qu'à la Papauté et à l'Empire. Les rapports de Henri VI avec Philippe-Auguste et Richard ont depuis plusieurs années fait l'objet de travaux approfondis en Allemagne. L'exposé de M. Cartellieri est sans doute définitif.

C'est pendant cette période que Philippe-Auguste épouse, répudie et emprisonne Ingeburge; épisode qu'un autre érudit allemand, M. Davidsohn, a étudié avec le plus grand soin, il y a quelques années, sans arriver à expliquer clairement la brusque répulsion de Philippe pour sa femme. Il est évident que nous n'en saurons jamais plus long que les contemporains eux-mêmes, qui n'y comprenaient pas grand'chose. On peut s'en tenir aux sages conclusions de M. Cartellieri : sans doute, nous dit-il, le roi de France éprouva pour sa femme une soudaine aversion, en relation avec le « détraquement nerveux » qu'il avait rapporté de sa croisade en terre sainte; mais, d'autre part, ce mariage pouvait lui aliéner complètement l'empereur dont il craignait l'hostilité, et lorsqu'il s'aperçut qu'il n'aimait pas Ingeburge, le senti-

ment de l'imprudence politique qu'il avait commise exaspéra ses regrets; ainsi s'explique la torture physique et morale qu'il subit visiblement le jour du mariage et qui frappa tout son entourage.

Les appendices contiennent : 1° deux actes inédits de Philippe-Auguste (nos 363 et 540 du Catalogue de Léopold Delisle) et une charte de Pierre, comte de Nevers; 2° un catalogue d'actes de Richard Cœur-de-Lion, du 26 mars 1193 au 5 avril 1199, servant à établir son itinéraire et à fixer la chronologie de ses campagnes contre Philippe-Auguste; 3° un catalogue d'actes de Jean Sans-Terre, comte de Mortain, ébauché pour éclairer également la chronologie de ses rapports avec Philippe-Auguste; 4° un relevé des formes différentes du nom d'Ingeburge en latin et en français.

Le cinquième appendice est constitué par des additions et corrections minutieuses aux tomes I et II de l'ouvrage. M. Cartellieri ne veut rien laisser passer. Il prend même le soin de rapporter une allégation de Tarbé qui, dans son *Romancero de Champagne*, cite la *Chanson du petit roi d'Angleterre* et y trouve une allusion aux prétendues amours de Henri II d'Angleterre et d'Adélaïde de France. M. Cartellieri aurait pu se dispenser de remettre au jour cette hypothèse, qu'il considère d'ailleurs comme tout à fait invraisemblable. La susdite chanson est célèbre; M. Julien Tiersot, au tome I de ses *Mélodies populaires des provinces de France*, en a recueilli et publié une version, qu'il a intitulée *la Ronde du roi d'Angleterre;* la bergère dit au roi étranger :

> Prends ton épée en main, et moi ma quenouillette!
> Au premier coup donné, le roi tomba par terre.
> Le maudit roi est mort, nous n'aurons plus de guerre.

Il me paraît évident que cette chanson ne remonte pas au delà du xve siècle et qu'il faut y voir un naïf souvenir du séjour de Henry VI en France et des victoires de Jeanne d'Arc.

PETIT-DUTAILLIS.

Ex Guidonis de Bazochiis Cronosgraphie libro septimo, hrsg. von Alexander CARTELLIERI. Iéna, 1910. In-8°, 23 pages.

M. Al. Cartellieri édite dans cette plaquette, à l'usage des séminaires d'histoire, la fin de la *Chronographie* de Guy de Bazoches, qu'il avait eu occasion d'étudier et d'apprécier en préparant son histoire de Philippe-Auguste. On sait que Guy de Bazoches, depuis longtemps connu par les passages que lui avait empruntés Aubry de Troisfontaines, est considéré par la critique d'aujourd'hui, qui a retrouvé ses œuvres, comme un des meilleurs littérateurs de la fin du XIIe siècle. Le texte choisi par M. Al. Cartellieri a été transcrit par le Dr W. Fricke d'après

le ms. lat. 4998 et amélioré avec l'aide des citations d'Aubry et des travaux modernes de Wattenbach. Il n'y a ni notice sur l'auteur, ni commentaire au bas des pages, mais seulement un index des noms, sans identifications.

PETIT-DUTAILLIS.

Die Anfænge der franzœsischen Ausdehnungspolitik bis zum Jahre 1308, mit einer Karte, von Fritz KERN. Tubingue, Mohr, 1910. Gr. in-8°, XXXII-375 pages.

Voici un ouvrage désiré depuis longtemps par les historiens qui se rendent compte de la place qu'a tenue le conflit franco-allemand dans la politique du moyen âge, — un ouvrage que nous pouvions espérer de la science d'un Himly ou d'un Longnon, mais qui ne perd pas grand'chose à sortir de la plume de M. Fritz Kern. La documentation en est étendue, la critique des faits judicieuse, l'intelligence du sujet en particulier et de l'histoire de France en général, indéniable. Nous ne nous attarderons donc pas à lui faire grief d'avoir joint une seule carte à un livre qui en exigeait plusieurs, ni d'avoir mêlé les recueils de documents et les travaux d'érudition dans le long relevé qui remplit les pages VIII à XXVII. Tout au plus lui reprocherions-nous d'avoir rejeté en appendice (p. 315-322) les pages qui nous montrent les premières variations de la frontière franco-allemande après le traité de Verdun. Il y a là une véritable erreur de composition.

M. Fritz Kern n'entre dans son sujet qu'avec le livre II (*les Premiers succès*), pour le continuer avec le livre III (*les Temps de la prépondérance française*) jusqu'à l'année 1308. Les faits consignés dans ces 250 pages sont-ils tous exacts? Les dates sont-elles bonnes? N'y a-t-il ni lacunes ni prétéritions? Je n'ai point eu le loisir de pousser si loin mon examen. L'auteur est de ceux à qui l'on fait volontiers créance sur tous ces points, tant sa méthode paraît excellente et sa probité scientifique évidente.

Le livre I (cinq chapitres, soixante-six pages) est rempli par des considérations générales qui, incontestablement, sont à leur place, puisqu'elles éclairent le sujet. Par une forte application de la méthode analytique, l'auteur est arrivé à discerner très nettement les multiples éléments de l'histoire qu'il raconte; ceux de fait et ceux de droit, la tradition et la conquête, les conceptions et les intérêts, les sentiments et les préventions en jeu. Et, pourtant, il n'est guère possible d'être d'accord avec lui sur toutes les parties de cette sorte d'introduction. Les interprétations sont souvent sujettes à contestation, faute peut-être de reposer sur une étude de la question du Rhin à ses origines, au temps où les Celtes seuls occupaient la rive gauche du fleuve. Prendre le traité de Verdun pour point de départ historique est un

tort. C'en est un autre de croire que les *premiers* empiétements des rois de France sur la frontière de l'Est procédaient du désir de conquérir la vallée du Rhin et que leur politique fut un perpétuel attentat aux droits du Saint-Empire. Ces idées inspirent cependant, plus ou moins visiblement, le livre de M. Kern. J'aurais très long à dire sur ces trois points, plus long que ne comporte un compte-rendu comme celui qu'on me demande ici.

Je me bornerai donc à remarquer que la mainmise de l'Allemagne sur la Lorraine était chose faite depuis longtemps quand, avec l'appui du fameux archevêque Adalbéron et de l'empereur Otton, s'accomplit l' « illégale » substitution de la famille capétienne à la famille carolingienne sur le trône de France; n'étant ni ducs de Lorraine ni descendants directs de Charlemagne, les Capétiens ne pouvaient prendre vis-à-vis de l'Allemagne la même position que Charles le Simple et Louis d'Outre-Mer, d'autant moins que le roi d'Allemagne était maintenant empereur. De là l'espèce de vassalité à laquelle ils parurent d'abord se soumettre. Mais ils ne tardèrent pas à s'y dérober, à mesure qu'ils prirent conscience de leur droit et de leur puissance. Quoi d'étonnant s'ils poussèrent leur ambition jusqu'à vouloir faire rentrer dans leur mouvance les pays de langue française qui bordaient la Meuse et l'Escaut, à l'instar de ce qu'ils tenteront bientôt sur les bords du Rhône et de la Saône? Ce que l'histoire peut voir dans leur conduite, ce n'est pas la violation délibérée d'une frontière moralement intangible, reconnue et acceptée par les populations limitrophes; c'est le redressement du tort qu'avaient eu les négociateurs de Meerssen et de Ribémont de placer sous le sceptre des rois d'Allemagne des territoires romans qui, au IXe siècle, se sentaient plus naturellement attirés vers l'ouest que vers l'est.

Après les lignes de l'Escaut et de la Meuse, la royauté française songea à celle de la Moselle supérieure, et M. Kern nous racontera sûrement un jour, dans un nouveau volume, ce qu'entreprit cette royauté aux XIVe et XVe siècles pour gagner Metz, Luxembourg, Épinal. Mais, jusqu'à preuve certaine du contraire, je me refuse à admettre qu'elle ait, dès le XIIIe siècle, essayé de s'annexer la rive gauche du Rhin, bien que la notion de la Gaule impériale eût dès lors repris vigueur dans l'esprit des lettrés par l'étude des *Commentaires* de César et que les contemporains aient prêté des projets en ce sens à Philippe le Bel et à Charles le Bel. La « convoitise du Rhin », selon l'expression de Janssen, est, comme acte, sinon comme sentiment, chose moderne dans l'histoire de France. Même l'expédition du dauphin Louis sur Bâle, en 1444, avait, à mon sens, d'autres fins que celle de conquérir l'Alsace pour la France. Si pourtant le contraire était prouvé, j'y verrais une initiative imputable au jeune et présomptueux prince, nullement une inspiration du roi son père qui se mon-

tra toujours timide dans ses négociations avec l'Empire. Les efforts mêmes de Charles V et de ses successeurs pour gagner Aix-la-Chapelle[1] procèdent d'un autre dessein que celui de se rapprocher du Rhin : ces rois ne visaient qu'à posséder le tombeau de Charlemagne, dont ils se croyaient les descendants et aspiraient à devenir les successeurs. Je me suis, il y a quelques années déjà, inscrit en faux contre une interprétation contraire de M. Peltzer[2]. Je ne m'en dédis point. La rive gauche du Rhin! Fichtre! C'était à la fin du moyen âge un très gros morceau : rien moins que les trois électorats ecclésiastiques de Mayence, Trèves et Cologne, les comtés de Hollande et de Hainaut, le marquisat de Namur, le duché de Brabant et celui de Haute-Lorraine, le duché de Gueldre et celui de Luxembourg, le comté de Juliers, le palatinat rhénan, les évêchés de Liège, Metz, Strasbourg et Bâle qui étaient de véritables principautés féodales, enfin, les deux landgraviats d'Alsace et le comté de Ferrette, qui appartenait aux ducs d'Autriche, comme le pays de Montbéliard aux comtes de Wurtemberg. Charles VII et Louis XI y ont renoncé; ni Henri IV, ni Richelieu, ni Louis XIV n'ont osé le prendre tout entier, quoique sans doute ils l'eussent pu. Ils ont borné leur ambition à mettre la main sur l'Alsace, bien que la frontière du moyen Rhin importât moins à la sécurité du royaume que celle du bas Rhin plus rapprochée de Paris.

Il faut cette longue histoire bien présente à l'esprit, comme je crois l'avoir, dans son ensemble et dans ses détails, pour soupeser la valeur exacte de certains actes isolés et mesurer leur portée. C'est parce que cette vue générale me parait manquer à M. Kern que j'ai cru qu'il m'était permis de m'écarter des limites chronologiques du sujet qu'il traite.

Toujours est-il que l'attaque des premières lignes fluviales fut molle et les résultats faibles. Il suffira de rappeler que Louis XI rendit Luxembourg, Metz, Épinal[3], comme Charles VIII rendra la Franche-Comté en 1493, — et que les Trois-Évêchés ne furent acquis d'une manière définitive qu'en 1552. Reste, il est vrai, la grande agression bourguignonne contre l'Empire, commencée vers 1368, hardie jusqu'à la témérité, mais qui s'inspirait, comme on sait, d'une conception politique toute différente de celle que pouvaient avoir Philippe le Bel, Charles VII ou Louis XI. Je m'en expliquerai plus pleinement quelque jour[4].

1. Sise dans le comté de Juliers.

2. Dans la *Revue historique*, t. XCVI, p. 210, à propos d'un livre intitulé : *Die Beziehungen Aachens zu den franz. Kœnigen.*

3. Comme il rendit Savone et Gênes à l'Italie.

4. Dans le troisième volume de mes *Recherches sur les relations politiques* des deux pays.

En terminant, je voudrais convaincre M. Kern que les préoccupations des Capétiens et des Valois furent tournées bien moins vers l'extension territoriale du côté de l'Est que vers l'acquisition de la couronne impériale. C'est cette ambition-là, poursuivie pendant plusieurs siècles, sans succès d'ailleurs, à force d'intrigues et de subornements auprès des grands électeurs, qui fait le grand et perpétuel intérêt des relations entre la France et l'Allemagne. Je crois l'avoir suffisamment prouvé ailleurs, pour n'avoir point à en recommencer ici la démonstration. Antérieurement à la mort de Charles le Téméraire, les conflits sur la frontière de l'Est, entre le roi et l'empereur, n'eurent jamais beaucoup d'importance.

Alfred Leroux.

A. Morel-Fatio. *Une histoire inédite de Charles-Quint par un fourrier de sa cour.* Paris, C. Klincksieck, 1911. In-4°, 40 pages, 1 planche. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions.*)

Le manuscrit original, que reçut naguère la Bibliothèque nationale de la munificence de Mme la marquise Arconati-Visconti, a été scruté par M. Morel-Fatio, en sorte que nous en savons aujourd'hui et l'auteur et la valeur. Cette histoire inédite est l'œuvre de Hugues Cousin le Vieux, fourrier de la maison de Charles-Quint; elle suit la traduction de Sleidan par Le Prévost (1557) et y ajoute, au gré des souvenirs de l'auteur, une substance précieuse et savoureuse qui devient plus abondante depuis l'année 1549 jusqu'à l'année 1557, où le manuscrit s'achève; enfin, cette histoire, dont les tendances naturellement impérialistes corrigent la couleur protestante de Sleidan, est sortie d'un esprit dépourvu de lettres, mais bon observateur.

L'éditeur à venir de cette œuvre n'aura plus guère qu'à utiliser et à développer les fermes conclusions établies par M. Morel-Fatio. Il devra aussi se demander si Cousin n'a pas comparé la version de Sleidan à d'autres sources. Dans les extraits que publie M. Morel-Fatio, on trouverait, ce semble, des traces de ces retouches. Par exemple, p. 12 et n. 4 : la correction « qui est en Puglia et port de mer » offre l'apparence d'un emprunt; aussi, p. 26-27, tandis que le traducteur de Sleidan écrit « Horace Fernese » à la mode française, Cousin emploie une locution de forme et de sonorité tout italiennes : « le duc Oratio de la maison Fernese ». Enfin, quelque obscurité demeure sur les raisons qui ont incité Cousin à rédiger cette œuvre. A-t-il eu l'intention de répondre aux histoires anti-espagnoles de Paradin et de Rabutin, qui obtenaient alors un grand succès? Y a-t-il connexité entre cette apologie de l'empereur et les mouvements belliqueux qui troublèrent en 1557 la Franche-Comté? En tout cas, l'objectivité et la modestie de l'auteur, d'un ancien soldat, surprennent un peu.

De cette savante notice, on ne peut s'empêcher d'admirer autant la forme exquise que la solide critique : œuvre d'un maître érudit qui est aussi un maître écrivain.

In fine, reproduction d'une figure des logis de Marck, d'une naïve et précieuse vérité.

L. ROMIER.

Jean LESTRADE. *Les huguenots en Comminges* (nouvelle série). Paris, Champion, 1910-1911. In-8°, XII-356 pages. (Archives historiques de la Gascogne.)

Ce recueil de documents offre des matériaux excellents, pleins de saveur et de nouveauté. L'auteur y montre une érudition bien avertie, sobre et claire.

Tirées en majeure partie des archives des États de Comminges, quelques-unes des archives de Toulouse et de la Haute-Garonne, les pièces publiées dans ce volume intéressent les années 1561 (31 mars) à 1621 (5 novembre). Elles donnent des renseignements fort intéressants sur le gouvernement et l'action de Blaise de Monluc, la célèbre chevauchée de Montgommery, les premiers germes locaux de ligue catholique. A noter des textes inédits de Blaise de Monluc, des lettres de Charles IX, de Henri III et de Henri de Navarre, ainsi que de Lavalette, Matignon et Villars.

Le commentaire entoure les textes, — méthode dangereuse, en général, mais opportune ici, — et les éclaire d'une lumière satisfaisante. Il est à désirer que M. Lestrade indique désormais la nature de chaque document (original, copie, insinuation, etc.) et sa date de lieu (en tête).

L. ROMIER.

Procès-verbaux de l'assemblée générale de la section des Postes, 4 décembre 1790-5 septembre 1792, publiés et annotés par F. BRAESCH. Paris, Hachette, 1911. In-8°, XIII-278 pages.

Depuis que Labat a fait le recensement des documents des archives de la Préfecture de police détruits dans les incendies de 1871, on sait que tous les registres de délibérations des sections de Paris pendant la Révolution renfermés en ce dépôt ont été anéantis. Étant donné le rôle considérable des sections dans l'histoire de Paris durant la plus grande partie de cette période, et comme, d'autre part, les registres dont il s'agit n'avaient guère été utilisés que par un seul historien, Mortimer-Ternaux, on peut apprécier l'étendue de cette perte. Il faut donc savoir grand gré à notre confrère, M. Marius Barroux, d'avoir découvert, il y a quelques années, le registre des procès-verbaux de l'assem-

blée générale de la section des Postes, resté par hasard à la mairie du IIe arrondissement, et d'en avoir opéré le versement aux archives départementales de la Seine. C'est ce registre que publie M. Braesch. Malheureusement, la section des Postes (Halles, Saint-Eustache), a eu une existence peu mouvementée et, par suite, ses délibérations sont en général assez ternes. Néanmoins, M. Braesch en a préfacé, commenté, annoté le texte avec un soin aussi scrupuleux que s'il eût eu affaire à un fragment inédit de Montaigne ou de Pascal. Ce n'est pas une critique, c'est un compliment.

E. W.

La Commune du 10 août 1792. Étude sur l'histoire de Paris, du 20 juin au 2 décembre 1792, par F. BRAESCH. Paris, Hachette, 1911. In-8°, x-1236 pages.

L'auteur de ce très gros ouvrage, grâce à une longue et studieuse préparation, connaît à fond le sujet dont il parle, c'est une première justice à lui rendre. Il s'y intéresse, mais il n'en est pas l'esclave, et c'est un autre mérite non moins estimable : car la Commune du 10 août n'avait guère rencontré jusqu'ici parmi les historiens que des écrivains également passionnés, soit contre elle, soit en sa faveur. M. Braesch parle avec sympathie du grand coup de barre que la Commune imprima au gouvernail de la Révolution ; mais il n'a pas l'admiration aveugle. Il sait voir les erreurs, les fautes, les crimes et il ne jette sur eux aucun voile. J'insiste sur ce point, parce que cette alliance de fermeté, de modération et de sincérité, qualités toujours précieuses chez l'historien, l'est plus encore peut-être chez l'historien de la Révolution.

La documentation de ce livre est immense et des plus méritoires[1]. Je souhaiterais pouvoir ajouter que l'auteur a déployé autant d'habileté pour la mise en œuvre de ses matériaux que de labeur pour les

1. M. Braesch déclare qu'il s'est, en général, fort peu servi des *Mémoires* et autres sources postérieures aux événements. Il n'a guère utilisé, dit-il, que Chaumette et Fournier l'Américain. Soit. Mais si Robespierre, Danton, Marat, Paris, Sergent, Tallien avaient laissé, eux aussi, des Mémoires, je suppose qu'il ne les aurait pas dédaignés. Car, s'il y a quelque chose de fondé dans la suspicion où l'on tient les récits ultérieurs des acteurs contemporains, on oublie peut-être trop qu'ils ont été acteurs, c'est-à-dire qu'ils savent beaucoup de choses que les documents d'archives ne sauraient dire. Outre leurs propres souvenirs, beaucoup d'entre eux ont gardé des pièces officielles, des correspondances; ils ont causé avec d'autres acteurs, ils ont eu le temps de réfléchir sur leurs actes. Par conséquent, leur témoignage a son prix. Il faut donc n'être pas trop exclusif et savoir prendre son bien où on le trouve. C'est le propre de l'historien de *peser* les témoignages.

rassembler et les étudier. Mais, en réalité, il y a deux histoires dans cette histoire : celle de la Commune du 10 août et celle de la ville de Paris du 20 juin au 2 décembre 1792. La première est avant tout d'ordre administratif; c'est l'histoire d'une institution municipale. La seconde est plutôt d'ordre narratif; c'est une histoire d'événements. Je veux bien que l'une et l'autre se pénètrent et s'expliquent l'une par l'autre, ou à peu près. Cependant, je le répète, ces deux histoires ne sont ni de même ordre, ni de même importance, ni de même intérêt. La seconde prime de beaucoup la première qui pouvait être sensiblement allégée, ou, sinon, faire le sujet d'un autre livre.

Il est hors de doute que l'étude de M. Braesch, faite à l'aide de documents ou inédits ou tout récemment publiés, va jeter dans la circulation quantité de notions nouvelles ou plus précises ou plus exactes, — *mais toutes de détail*, — sur l'histoire parisienne durant cette période si courte et cependant si pleine et si féconde. Ce sera là, très probablement, le plus grand profit que l'on retirera de cette enquête si minutieusement conduite. Mais je ne pense pas que les conclusions auxquelles l'auteur aboutit modifient notablement le jugement d'ensemble que l'histoire avait déjà porté sur la Commune du 10 août. « Dès le début, dit M. Braesch, les violents s'emparèrent de la Commune. La révolution [du 10 août] établit leur crédit, fondé sur la peur; les tribunes se chargèrent de le maintenir, quand on fut revenu à des temps plus calmes. Eux et Robespierre, dont l'influence grandissait chaque jour, *menèrent* la Commune à l'assaut de la Gironde... La conséquence de la scission [entre la Montagne et la Gironde], fut de faire passer les Girondins, ces généreux idéalistes, pour des réactionnaires, des aristocrates, ce qu'ils n'étaient certes pas, en principe du moins, et, d'autre part, de rendre la Commune prisonnière de la populace, de l'obliger à soutenir, non seulement la population ouvrière intéressante, mais encore ce « prolétariat en haillons », toujours si considérable dans les capitales, ce ramassis de fainéants et de vauriens qui faisaient émeutes sur émeutes au Camp-sous-Paris. » Je ne sais si je me trompe : mais il me semble que ces conclusions étaient déjà admises avant que M. Braesch se fût donné tant de mal pour les tirer.

Deux tables terminent l'ouvrage. Je n'ai qu'un mot à dire de celle « des noms de personnes et de collectivités ». Elle était indispensable. Mais, si développée qu'elle soit et dût-elle encore grossir un livre déjà exceptionnellement volumineux, je l'eusse souhaitée plus détaillée encore. Car, malgré l'apparence, cet index ne rendra pas tous les services qu'on pourrait en attendre. Si, par exemple, je cherche à savoir la part de responsabilité qui revient à Paris et à Sergent dans les massacres de septembre, l'index alphabétique se borne à m'apprendre que le nom de Paris est cité cinquante-sept fois et celui de Sergent

soixante-dix fois; ce qui m'est tout à fait indifférent; mais la page que je dois lire pour me renseigner sur la question qui m'intéresse, l'index ne me la donne pas. C'est là, au demeurant, un défaut tellement secondaire, eu égard aux mérites du livre de M. Braesch, que j'aurais mauvaise grâce de m'y appesantir.

Eugène WELVERT.

Histoire de la guerre de la Vendée, par le chanoine DENIAU, dom CHAMARD et l'abbé UZUREAU. T. V et VI. Angers, s. d., 2 vol. gr. in-8°, 821 et 825 pages.

Avec ces deux volumes se termine la grande histoire des insurrections de l'ouest pendant la Révolution, histoire à laquelle les deux abbés Deniau auront attaché leur nom, mais dont le mérite doit se partager entre eux et leurs collaborateurs, dom Chamard et l'abbé Uzureau. Ces tomes V et VI sont consacrés, le Ve et une partie du VIe à la « pacification », qui n'embrasse pas moins de vingt-neuf chapitres; le reste aux prolongements de la guerre civile sous le Consulat et l'Empire et à l'insurrection de 1832. Un fascicule séparé contient des cartes du théâtre des guerres de la Vendée et de la chouannerie.

Lorsqu'on songe qu'à cette dernière période de la guerre appartiennent l'exécution de Charette, le drame de Quiberon, la tentative de Cadoudal, le réveil des Vendéens pendant les Cent-Jours, l'équipée de la duchesse de Berry en 1832, et si l'on ajoute que ces deux volumes sont, ce n'est pas assez de dire parsemés, mais bourrés d'anecdotes, on peut être certain que l'intérêt du récit se soutient aussi puissant, aussi varié qu'auparavant. Non que les défauts signalés dans les quatre premiers tomes[1] ne se retrouvent dans les deux derniers. Le parti pris y est égal, si même il ne s'y est développé. Ainsi, le « compte » de Chambord y fait (t. VI, p. 772) une apparition pour le moins inopportune; le panégyrique et le ton oratoire y tiennent trop souvent la place de la langue propre à l'histoire. Ce sont là des taches ou des faiblesses qu'on ne peut nier, mais auxquelles on a si bien fini par se résigner qu'on n'y fait plus guère attention; on les oublie d'ailleurs devant l'immensité de la tâche accomplie.

Mais il est une lacune qu'on ne pardonnerait pas à M. l'abbé Uzureau : c'est de priver ce grand ouvrage d'une table générale des personnes, des événements et des localités. Cette insurrection de l'ouest, qui a duré quarante ans et qui s'est étendue sur un quart de la France, nous est racontée dans six énormes volumes grand in-8°, formant ensemble près de cinq mille pages et où se meuvent des milliers d'individus. La vie est devenue trop affairée pour qu'on puisse lire à tête

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 1911, t. LXXII, p. 129.

reposée et d'une haleine de pareils livres. Ce sont là surtout des ouvrages de référence. Il est donc indispensable que le lecteur soit aidé dans ses recherches par une table générale alphabétique aussi détaillée que possible. Ce dernier service, qu'on attend de M. l'abbé Uzureau, n'est peut-être pas celui qui lui vaudra le moins de reconnaissance du public.

Eugène WELVERT.

Dr P. PANSIER. *L'œuvre des Repenties à Avignon du XIIIe au XVIIIe siècle.* (*Recherches historiques et documents sur Avignon, le Comtat-Venaissin et la principauté d'Orange*, V.) Paris, Champion; Avignon, Roumanille éditeur, 1910. In-8°.

M. Labande a rendu compte dans la *Bibliothèque* (t. LXV, p. 429) d'une publication de M. l'abbé Chaillan relative à la maison des Repenties d'Avignon, dans laquelle l'auteur a mis au jour un certain nombre de documents pontificaux tirés des archives du Vatican et concernant cette institution de bienfaisance. M. le Dr Pansier complète les renseignements donnés par M. l'abbé Chaillan à l'aide des pièces qu'il a pu trouver sur cette maison dans les archives départementales du Vaucluse. La maison des Repenties d'Avignon existait dès le XIIIe siècle, mais elle fut complètement réorganisée en 1376 par le pape Grégoire XI, qui lui donna de nouveaux règlements. Le XIVe siècle semble avoir été pour elle une époque florissante, grâce à l'intérêt que les papes lui portaient. Dans la suite, elle tomba en complète décadence et dévia même singulièrement de son but primitif puisqu'elle était devenue un couvent où les filles des meilleures familles pouvaient trouver un asile. L'échange de l'ancienne règle contre celle de la Visitation en 1642 consomma cette évolution au moins imprévue. A cette époque existait déjà à Avignon une autre maison de Filles Repenties, fondée en 1627 sous le vocable de sainte Marie l'Égyptienne, mais dont le but était en partie différent de celui de la précédente institution. Alors que la première maison était un véritable monastère où les femmes reçues devaient prononcer des vœux, celle de sainte Marie l'Égyptienne n'était plus qu'un asile où les réfugiées ne passaient que le temps jugé nécessaire pour les ramener dans une voie meilleure. On n'y recevait pas néanmoins les filles incorrigibles ou condamnées par justice. Pour cette dernière catégorie, on créa, au XVIIIe siècle, les maisons du Bon-Pasteur et des Recluses. En fin de compte, les trois maisons furent réunies en une seule, en 1770, mais le but primitif et les fondations de sainte Marie l'Égyptienne durent être conservés. M. le Dr Pansier donne ces détails dans la première partie de son travail, où il analyse également les règlements administratifs et l'organisation intérieure de ces différentes institutions. La deuxième par-

tie, qui comporte plus de la moitié du volume, est occupée par des pièces justificatives tirées des fonds de la Visitation, de l'archevêché et du chapitre d'Avignon, aussi bien que des archives de la ville et des minutes de notaires. L'auteur a sans doute réuni sur son sujet tout ce qui pouvait exister de documents. Beaucoup d'entre eux, à vrai dire, reconnaissances, échanges, etc..., ne présentent qu'un intérêt très secondaire pour l'histoire de l'œuvre des Repenties, mais seraient encore utiles à l'étude de la topographie d'Avignon et de l'emplacement occupé par les hôtels ou les habitations des personnages de la cour pontificale. Il est regrettable, à ce point de vue, que M. le Dr Pansier n'ait pas jugé bon de donner une table des noms de lieux et de personnes plus détaillée que celle qui se trouve à la fin de son volume. Enfin, si les pièces paraissent en général fidèlement copiées, la correction typographique laisse beaucoup à désirer. M. le Dr Pansier laisse constamment imprimer (p. 232, 235, etc...) le nom propre *Ricana* sous cette forme; ne serait-ce pas plutôt *Ricava* qu'il faudrait? Il n'y a jamais eu, à ma connaissance, d'église placée sous le vocable de saint Marc à Forcalquier; il s'agit sans doute, p. 247, de l'église prévôtale de *Saint-Mary*.

L. ROYER.

Raoul BUSQUET, archiviste en chef des Bouches-du-Rhône. *Les cadastres et les « unités cadastrales » en Provence du XVe au XVIIIe siècle.* Aix-en-Provence, impr. ouvrière, 1910. In-8°, 37 pages, tableaux. (Extrait des *Annales de Provence.*)

L'étude de M. Busquet nous fait connaître l'un des chapitres les plus obscurs de l'histoire financière sous l'ancien régime. Pays de taille réelle, comme le Dauphiné et beaucoup d'autres provinces, la Provence possédait des cadastres. Le cadastre était ordinairement[1] « un registre sur lequel on inscrivait, par paragraphes, sous le nom de chaque possédant, l'indication sommaire et distincte de chacun de ses biens immobiliers soumis à la taille ». Ces cadastres n'existaient pas dans toutes les communautés. En un style d'une grande clarté, M. Busquet nous expose les divers genres d'encadastrement, les procédés employés pour faire les réaffouagements généraux des communautés en 1471, 1698 et 1728, les systèmes d'évaluation cadastrale (par unités monétaires, par unités d'origine pondérale, par mesures agraires). La déclaration du 9 juillet 1715 et la délibération de l'assemblée générale des communautés du 26 juillet 1724 formulèrent les principes généraux de la confection des cadastres; elles ne furent

1. Dans certaines localités, le cadastre est un bâton marqué de coches; ailleurs, les livres cadastrales sont figurées par des entailles sur les portes.

guère suivies d'effet. En somme, comme l'a très bien montré M. Busquet, l'étude des cadastres et des procès-verbaux les concernant est intéressante non seulement au point de vue financier, mais encore elle nous fournit d'utiles renseignements sur les prix de vente des immeubles.

Georges LARDÉ.

A. CAUCHIE et L. VAN DER ESSEN. *Inventaire des archives farnésiennes de Naples au point de vue de l'histoire des Pays-Bas catholiques.* Bruxelles, 1911. In-8°, CCXXVI-557 pages. (Académie royale de Belgique, Commission royale d'histoire.)

Ce travail, dans son fond, offre beaucoup d'intérêt; il donne aux historiens du XVIe siècle quantité de renseignements tout nouveaux et aussi précieux, mais il est mal composé et ne doit servir de modèle que par la richesse de sa matière.

L'introduction est savante, copieuse et nourrie. Elle se compose de deux parties. Dans la première, l'érudit trouvera un exposé original et fort utile de l'histoire des archives farnésiennes, une série de notices sur les *Carte* des principaux membres de la famille Farnèse et sur les correspondances de quelques agents de cette famille, une étude sommaire, mais précise, de la diplomatique de ces papiers, enfin des renseignements sur l'organisation actuelle des archives de Naples. La seconde partie est un résumé, fort long et appuyé d'extraits de pièces, des matières historiques que contiennent les *Carte Farnesiane*, « au point de vue belge », comme disent les auteurs. A dire vrai, cette seconde partie est tout à fait inopportune. Non que nous en contestions l'intérêt en soi, mais ce n'est point le lieu, en tête d'un inventaire, d'assembler une collection de documents, si curieux qu'ils soient.

L'inventaire même nous offre la simple « photographie » du désordre qui règne, depuis longtemps, dans les *Carte Farnesiane*. Les auteurs peuvent s'en excuser par de bonnes raisons, dont nous ne discuterons pas la force. Mais d'autres critiques s'imposent. D'abord, cet inventaire devrait contenir aussi les archives Farnèse de Parme, que rien ne distingue de celles de Naples et qui en sont absolument inséparables. De plus, les auteurs se sont enfermés dans un « point de vue belge » trop étroit et, puisque l'on faisait tant que de nous donner 550 pages d'inventaire, on aurait pu y mentionner facilement, en notes brèves, tous les *fasci*. Enfin, une table chronologique n'eût guère alourdi, mais bien servi le volume.

Pour conclure, l'utilité de ce travail sera très grande et les ressources en seront suffisantes, ce semble, pour l'histoire de Belgique. Mais, au regard de l'histoire des autres nations, il ne vaut ni ne rem-

place les inventaires manuscrits que l'administration des archives de Naples met à la disposition des chercheurs.

L. ROMIER.

P. GENTIL DE VENDÔME et Antoine ACHÉLIS. *Le siège de Malte par les Turcs en 1565, publié en français et en grec d'après les éditions de 1567 et 1571*, par Hubert PERNOT. Paris, Alph. Picard, 1910. In-8°, xvi-198 pages.

L'ouvrage d'Antoine Achélis sur le siège de Malte par les Turcs, paru à Venise en 1571, est une rareté bibliographique. Legrand, dans sa *Bibliographie hellénique des XVe et XVIe siècles*, t. IV, p. 173, en a signalé un exemplaire, aujourd'hui dans la bibliothèque Baltazzi. Un second exemplaire a été récemment signalé, sous le n° 958, dans le *Catalogue*, n° 45, de la librairie E. Martinelli de Bologne. M. Pernot, ayant eu connaissance de l'exemplaire Baltazzi, s'est aperçu que l'œuvre d'Achélis n'avait pas un caractère original, mais était simplement une adaptation, en crétois littéraire, du récit du siège de Malte, par Pierre Gentil de Vendôme; il s'est décidé à republier l'œuvre de ce dernier en y joignant l'œuvre d'Achélis.

Composé immédiatement après le siège (la fin du siège est du 11 septembre 1565 et l'épître dédicatoire au cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, est datée du 4 décembre de la même année), l'ouvrage de Pierre Gentil de Vendôme, attribué parfois à Marino Fracasso, eut rapidement plusieurs éditions. Entre 1565 et 1567, M. Pernot en signale quatre, dont trois en italien et une en français; c'est cette dernière qu'il reproduit. Par sa situation dans le monde diplomatique à Rome, au moment du siège de Malte, l'auteur était à même de bien connaître les faits qu'il voulait raconter; il a été effectivement renseigné de manière remarquable et tenu au courant presque jour par jour des événements du siège; il a eu entre les mains les lettres du grand maître adressées au pape et au capitaine des galères du roi catholique, à Naples; il a dû, en outre, utiliser les renseignements de témoins oculaires (cf. la manière dont s'exprime l'auteur en divers passages, par exemple p. 12 et 16). L'œuvre de Pierre Gentil de Vendôme est la meilleure source narrative du siège que nous possédions; la réimpression de M. Pernot permettra de consulter plus facilement un ouvrage dont les erreurs chronologiques, que l'on peut relever dans certaines œuvres récentes, montrent qu'on n'a peut-être pas tiré tout le parti possible.

M. Pernot, en republiant l'œuvre de Pierre de Vendôme, a voulu surtout permettre de saisir les procédés de composition d'Achélis et s'est borné à reproduire l'édition française de 1567, sans y ajouter

aucune note; on peut regretter l'absence complète d'éclaircissements.

Dans son adaptation, Achélis s'est le plus souvent borné à ajouter quelques ornements littéraires à son modèle et à abréger les descriptions de bataille. Une concordance indique à chaque page à quels passages de l'original se rapporte le texte grec. En terminant, l'éditeur a réuni en quelques pages ses observations grammaticales sur la langue du poème d'Achélis.

F. CHALANDON.

R. P. Prosper VIAUD, O. F. M. *Nazareth et ses deux églises de l'Annonciation et de Saint-Joseph, d'après des fouilles récentes.* Paris, Alph. Picard, 1910. In-4°, XIII-200 pages.

Avant d'exposer le résultat des fouilles qu'il a dirigées pendant les années 1907-1909, le P. Viaud examine les divers textes relatifs à l'histoire de Nazareth. Ce même exposé avait été fait, et de façon plus complète, par M. le chanoine Ulysse Chevalier, dans son *Étude historique sur l'authenticité de la Santa Casa* (Paris, 1910). On s'étonne de voir le P. Viaud citer la traduction latine du *Voyage de Phocas*, au lieu de donner le texte grec ou une traduction en français.

Les fouilles entreprises à Nazareth, dans l'église de l'Annonciation, ont amené la découverte de l'église bâtie par les croisés sur une ancienne basilique du IVe ou Ve siècle. Cette église, bien orientée, mesurait 75 mètres de long sur 35 de large; elle avait trois nefs se terminant par trois absides dont le chevet était de plan carré. Les absides étaient précédées d'un transept surmonté d'une coupole. Il ne subsiste aujourd'hui que l'abside nord; celle-ci a conservé sa fenêtre en plein cintre en forme de meurtrière; dans l'angle nord de cette même abside est un escalier tournant. Le mur latéral nord de l'église subsiste dans toute sa longueur sur une hauteur de 2m40 environ, il fait partie du mur actuel du couvent; six pilastres y demeurent encore engagés.

De la façade de la basilique des croisés subsistent également le mur et la porte. Celle-ci est aujourd'hui la porte du couvent; elle a conservé ses montants et son seuil monolithe.

Le sanctuaire, sis dans la partie gauche (en entrant) de l'église, formait un monument distinct et isolé, analogue à celui du Saint-Sépulcre à Jérusalem. Entre le cinquième et le sixième pilastre de la nef latérale s'élevait le rocher sous lequel était la grotte dite de l'Annonciation; celle-ci était flanquée d'une chambre bâtie dont la partie inférieure subsiste encore et porte le nom de chapelle de l'Ange; deux escaliers, situés l'un à l'ouest, l'autre au midi, y donnaient accès. Avant le second escalier, le sol ancien était couvert d'une mosaïque du Ve ou VIe siècle dont on a retrouvé les fragments. On a également découvert les arasements des piliers qui soutenaient la coupole du

chœur et ceux du mur du chœur ; enfin, dans l'abside centrale, on a retrouvé le blocage de l'autel majeur construit par les Croisés.

Des fouilles faites dans le salon du couvent, contigu au mur latéral nord de l'ancienne église, ont amené la découverte des piédroits romans d'une porte, en face de laquelle on a trouvé une ancienne habitation composée d'une chambre et d'une grotte taillées toutes deux dans le rocher.

Les fouilles entreprises à une centaine de mètres de l'église de l'Annonciation, à l'endroit désigné sous le nom d'atelier de Saint-Joseph, ont eu pour résultat la découverte d'une église de l'époque des croisés, bâtie sur l'emplacement d'une ancienne basilique du vᵉ ou vıᵉ siècle. Cet édifice, long de 29 mètres, large de 16, comportait trois nefs divisées par deux rangées de cinq piliers formant six travées. Le P. Viaud tend à penser que cette église était voûtée. Aux pilastres des murs correspondaient à l'extérieur des contreforts. Trois absides, rondes à l'extérieur, terminaient les nefs, celle du milieu, plus large, était flanquée de deux contreforts. On a retrouvé également les piédroits du portail principal.

Les fouilles du P. Viaud ont eu pour résultat de montrer que la basilique actuelle de l'Annonciation était construite à peu près à angle droit avec l'église des croisés, dont elle englobe seulement la partie abritant la grotte. On pourra désormais comprendre mieux les renseignements qui nous ont été transmis sur les divers sanctuaires de Nazareth, car il semble bien que le P. Viaud ait mis au jour à peu près tous ceux dont parlent les pèlerins du moyen âge.

Enfin, le P. Viaud aura rendu un service important à l'histoire de l'art en découvrant, lors des fouilles faites dans le salon du convent, cinq très intéressants chapiteaux historiés du xııᵉ siècle. « Tous ont leur partie supérieure décorée d'une sorte de dais, à chaque face correspond une arcade en plein cintre surbaissé sous laquelle se dressent les figures. » Parmi les sujets représentés, on a pu identifier les suivants : scène de l'Incrédulité de saint Thomas, Apparition de Jésus sur les bords du lac de Génésareth, Résurrection de Tabithe, scènes de la Vie de saint Mathieu. D'après MM. de Lasteyrie et Mâle, la sculpture de ces chapiteaux présenterait des traces d'influence allemande.

F. CHALANDON.

Études critiques sur le Décret de Burchard de Worms, par Paul FOURNIER. Paris, L. Larose et L. Tenin, 1910. In-8°, 145 pages. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*, 1910.)

Le Décret de Burchard est, avec et avant le Décret de Gratien, une des collections canoniques les plus célèbres et les plus répandues du

moyen âge; il a exercé une influence considérable soit directement, soit par l'intermédiaire d'autres collections[1]. La détermination des sources auxquelles il a puisé, l'examen de l'usage qu'il en a fait, la reconnaissance des principes qui ont présidé à sa composition sont des questions d'un intérêt général. Depuis Baluze, qui a montré que le Décret est dans une étroite dépendance des *Libri de synodalibus causis* de Réginon de Prüm, plus d'un érudit a étudié la question des sources; le plus récent est M. Eduard Diederich[2], qui en a fait en 1908 l'objet d'une dissertation inaugurale soutenue devant la Faculté de théologie de Breslau. M. P. Fournier la reprend à son tour, complétant et rectifiant sur plus d'un point l'œuvre de ses devanciers.

Une courte esquisse biographique nous renseigne suffisamment sur l'auteur principal du Décret; M. P. Fournier admet en effet que Burchard a dû avoir des collaborateurs, notamment Olbert de Gembloux, qu'il aurait connu à l'école de Lobbes comme condisciple plutôt que comme maître[3].

Si Réginon et l'*Anselmo dedicata* sont bien, comme on l'a déjà dit, la source la plus importante de Burchard, — M. Fournier établit que ces deux recueils ont même inspiré son plan dans une large mesure, — les emprunts faits à d'autres sources sont encore considérables; Maassen les estimait à environ 800; M. Fournier, évaluant à 863 le nombre des emprunts faits aux deux sources principales, montre ainsi que 922 articles (le Décret en compte 1,785) ont une autre origine : collection *Dionysio-Hadriana*, *hispana*, pseudo-Isidore, lettres isolées des papes, capitulaires, conciles, capitula d'évêques, pénitentiels, écrivains ecclésiastiques. Toutes ces sources différentes sont étudiées en quinze sections; et M. Fournier a pu déterminer ainsi, avec précision, l'origine de tous les chapitres du Décret, sauf cinquante-neuf. Il est curieux de constater combien est réduit le nombre des emprunts faits directement à la Bible (un tout au plus).

Des cinquante-neuf articles dont la source n'est pas retrouvée d'une manière précise, dix-sept apparaissent à M. Fournier comme l'œuvre de Burchard qui les aurait complètement fabriqués. Du reste, le compilateur du Décret a pris des libertés singulières avec les textes mêmes

1. M. Fournier a établi notamment dans cette *Revue* (t. LVIII, 1897, p. 29 et suiv.) avec plus de netteté et de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'alors que le Décret de Burchard a passé presque entier dans celui d'Yves de Chartres.

2. A plusieurs reprises, M. Fournier a écrit Diedrich, au lieu de la forme correcte Diederich (p. 17, l. 21-22 et n. 1; p. 19, l. 5, l. 10 et n. 3; p. 25, l. 16, etc.)

3. Dans une thèse récente de Tubingue, M. Oscar Hirzel considère aussi Olbert comme le condisciple de Burchard et leur donne pour maître commun, sans d'ailleurs en apporter de preuves, Heriger, le futur abbé de Lobbes (*Abt Heriger von Lobbes*. Leipzig, B.-G. Teubner, 1910, in-8°, p. 21).

qu'il emprunte à des sources antérieures. Les érudits qui se sont occupés de son œuvre, à commencer par Baluze, avaient déjà observé qu'il démarque certains textes. L'étude minutieuse poursuivie par M. Fournier lui permet d'établir que l'évêque de Worms a pris soin de dissimuler systématiquement quelques-unes de ses sources : par exemple les capitula d'evêques, les capitulaires de princes séculiers, les pénitentiels autres que ceux de Bède, de Théodore et le romain. Il les a attribués soit à des conciles, soit à des papes, soit à des Pères de l'Église. Il a jeté ainsi dans la circulation nombre de décrétales ou de canons de conciles apocryphes. M. Fournier a relevé plus d'un demi-millier d'*inscriptiones* fausses ; il a montré également que Burchard n'a pas hésité à modifier les textes qu'il empruntait à ses devanciers, soit pour les expliquer, soit pour les accommoder à ses idées ou à celles du temps. Si ces falsifications, — sans parler des erreurs qui proviennent d'inadvertances, — s'expliquent souvent soit par le désir de donner plus d'autorité aux textes allégués en les couvrant d'un nom célèbre, soit par la volonté de ne pas reconnaître l'autorité civile, parfois aussi les raisons n'en apparaissent pas clairement.

Ce que nous avons dit suffit à montrer l'intérêt et l'importance de ce nouveau travail de notre savant confrère. Ajoutons que, dans un appendice à sa première étude, il montre combien sont fragiles les arguments par lesquels on a voulu retirer à Burchard la paternité du l. XIX du Décret, le *Corrector*.

E.-G. L.

R. Génestal. *Le procès sur l'état de clerc aux XIII*[e] *et XIV*[e] *siècles*. Paris, Impr. nationale, 1909. In-8°, p. 1-39. (Annuaire de l'École pratique des Hautes-Études. Section des sciences religieuses.)

Dans les cours par lui professés à la Faculté de droit de Caen et à Paris à l'École des Hautes-Études, M. Génestal a maintes fois examiné la question si intéressante du *privilegium fori*. Quand et comment le juge temporel a-t-il commencé de devenir juge de sa compétence? C'est ce que l'auteur recherche dans cette étude. Assez larges au XIII[e] siècle, les droits du juge séculier sont restreints par la décrétale de Boniface VIII *si judex laicus*, qui figure au *Liber Sextus*. Malgré cette décrétale, le juge temporel ne se tient pas pour battu et l'auteur nous donne de curieux détails sur les efforts faits par les tribunaux séculiers pour reconquérir le terrain perdu. Le Parlement de Paris, le Châtelet leur prêtent une aide efficace. D'abord facultative, la présentation du titre de cléricature par celui qui se prétend clerc est exigée par les tribunaux laïques. Il peut même y avoir contestation sur la valeur des lettres de tonsure. Il y a plus; par suite de certains

délits, le clerc perd *ipso facto* sa qualité. Les juges séculiers maintiennent cette règle et ils en étendent l'application. Telle est, en résumé, l'étude très claire et très documentée de M. Génestal.

Georges Lardé.

A. Galante. *Kulturhistorische Bilder aus der Trientiner Konzilzeit*, frei ins deutsche vebertragen von Eduard Spitaler. Innsbruck, 1911. In-16, vi-98 pages, frontispices et 20 planches.

Petit livre de vulgarisation, composé avec goût et science, excellemment illustré, où l'on trouvera un clair exposé des phases et de la « civilisation » du concile de Trente, suivi d'une chronologie et d'une bonne bibliographie. Il est souhaitable qu'il en paraisse une édition française, dans laquelle on mettra la bibliographie au courant : ajoutez surtout les travaux de M. G. Constant et de R. Ancel[1].

L. Romier.

Dr Carl Baeumker. *Witelo, ein Philosoph und Naturforscher des XIII. Jahrhunderts.* Münster, Aschendorff, 1908. In-8°, xxii-686 pages. (*Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte und Untersuchungen*, Band III, Heft 2.)

Dr Joseph Lappe. *Nicolaus von Autrecourt, sein Leben, seine Philosophie, seine Schriften.* Münster, Aschendorff, 1908. In-8°, 31 et 48* pages. (*Beiträge*, etc., Band VI, Heft 2.)

Dr Georg Grunwald. *Geschichte der Gottesbeweise im Mittelalter bis zum Ausgang der Hochscholastik. Nach den Quellen dargestellt.* Münster, Aschendorff, 1907. In-8°, x-164 pages. (*Beiträge*, etc., Band VI, Heft 3.)

Dr P.-Parthenius Minges, O. Fr. Min. *Der angebliche excessive Realismus des Duns Scotus.* Münster, Aschendorff, 1908. In-8°, 108 pages. (*Beiträge*, etc., Band VII, Heft 1.)

Witelo, — et non Vitello, Vitellio, ni Ciolek, — naquit vers 1230 dans cette partie de la Silésie qui s'étend de Liegnitz à Breslau. Son père était originaire de Thuringe; sa mère, de Pologne. Il alla étudier à Padoue la philosophie, les mathématiques et les sciences naturelles. Peu après, il fit un séjour à Viterbe, où il se lia avec Guillaume de Moerbeke. Il travaillait à cette époque à un *De ordine entium* qu'il interrompit pour achever une *Perspective*. Elle fut dédiée, probablement vers 1270, précisément à Guillaume. Suivant

1. P. 86, dans la chronologie des papes, on a oublié Marcel II.

toute vraisemblance, Witelo était entré dans les ordres. Il mourut peu après 1270, peut-être au cloître des Prémontrés de Vicoigne, près Valenciennes.

Son activité intellectuelle paraît avoir été assez considérable. Mais la plupart de ses œuvres ne nous sont connues que par des citations. *De elementatis conclusionibus*, *Philosophia naturalis*, *Scientia motuum cœlestium*, *Naturales animæ passiones*. On ne possédait même jusqu'ici, sous son nom, que la *Perspective*, dont il a été question et dont le fond a été emprunté à l'*Optique* d'Alhacen. Le Dr Baeumker est parvenu à identifier le *De ordine entium* du prologue de la *Perspective* avec un *Liber de intelligentiis* conservé dans six manuscrits dont quatre sont anonymes et deux comportent des attributions fantaisistes à Alain et à Alexandre.

On y retrouve, en effet, les idées caractéristiques, — et propres à Witelo, — de la *Perspective*. Le traité répond, en outre, parfaitement à ce qu'on pouvait attendre d'un néo-platonicien qui annonce un *De ordine entium*.

Indépendamment de la démonstration, — péremptoire à notre avis, — de cette thèse, le Dr Baeumker, dont la compétence, sur le terrain de la philosophie médiévale, est bien connue, nous offre, dans son volumineux travail, une édition critique du *Liber de intelligentiis* et des principaux passages de la *Perspective*, une biographie documentée de Witelo et surtout une minutieuse analyse des deux traités qui en fait ressortir toute l'importance au point de vue de l'histoire de la philosophie.

Le *Liber de intelligentiis* se rattache à ce mouvement proprement philosophique qui, au XIIIe siècle, atteignit une certaine ampleur à côté de et même dans la scolastique théologique, non seulement sur le terrain de la dialectique, comme au siècle précédent, mais encore sur celui de la métaphysique et de la psychologie.

Plus spécialement, il appartient au courant néo-platonicien qui dérive de Plotin par le *Liber de causis* de Proclus et le pseudo-Aréopagite (théorie de Dieu, participation des êtres à l'être, à la lumière et à la vie divines).

Mais il doit à saint Augustin et à l'ancienne scolastique des idées platoniciennes (nature de l'âme, théories de la connaissance, de l'éternité et du temps).

Naturellement aussi, puisque l'auteur appartient au XIIIe siècle, il a subi, sinon pour le fond même de sa doctrine, du moins sur plus d'un point, l'influence des idées aristotéliciennes (division des facultés de l'âme, distinction de l'intellect agent et de l'intellect passif, rôle de la chaleur vitale, concepts de l'acte et de la puissance). Il a utilisé aussi Averroès et l'auteur du *Liber sextus naturalium*.

Bien que pur philosophe, il n'est point cependant un adversaire de

la théologie. Il évite avec soin de tirer des principes néo-platoniciens des conclusions non orthodoxes.

Sans prétendre aucunement à l'originalité, il a des idées qui lui sont, dans une certaine mesure, bien personnelles (métaphysique de la lumière, théorie de la connaissance expliquée par une automultiplication de l'esprit).

La *Perspective* nous montre que chez Witelo la haute spéculation du néo-platonicien, qui voit dans le monde sensible l'image du monde supérieur intelligible, s'allie au goût de l'étude de la nature et de la recherche scientifique.

Son analyse de la perception dans laquelle il distingue de la sensation directe et primitive les phénomènes concomitants d'association, ses théories des raisonnements inconscients, de la perception de l'espace, des conditions du beau constituent des contributions intéressantes à l'histoire de la psychologie et des sciences exactes. Sans doute, dans ce traité, Witelo est plutôt un traducteur qu'un chercheur original. Son mérite est surtout d'avoir répandu les idées d'Alhacen. Mais la gloire de son contemporain, Roger Bacon, ne doit point faire oublier qu'il fut comme lui un « curieux de la nature » et, plus que lui, « un philosophe ».

La carrière de Nicolas d'Autrecourt (fin XIII[e]-XIV[e] siècle) se résume en deux lignes : il étudie et professe à Paris; une commission ecclésiastique, réunie à Avignon sous Clément VI, examine, discute et finalement condamne ses doctrines. De son activité littéraire, qui d'ailleurs ne paraît pas avoir été très grande, il ne nous reste que quelques pages (deux lettres, un traité théologique, des fragments) et une liste de propositions condamnées ou suspectes. On ne peut que le regretter. Il est difficile, en effet, de bien se rendre compte de la doctrine de ce philosophe qui, peu fervent d'Aristote et de ses laborieux commentateurs, s'appuie sur le principe de contradiction, institue une critique de l'idée de cause et en tire des conclusions déconcertantes pour l'orthodoxie de son époque, aboutissant à l'atomisme et au phénoménalisme sceptique.

La monographie de M. Lappe mérite tous les éloges : elle est claire, sobre, bien documentée. Je regrette seulement que le traité de Nicolas sur la vision béatifique y soit simplement mentionné. Sans doute, c'est de la théologie pure. Mais, d'abord, il traite d'un sujet *actuel* à l'époque de l'auteur. Il offre donc un intérêt biographique. En second lieu, il n'était pas indifférent d'examiner comment ce philosophe audacieux se comporte sur le terrain purement théologique.

M. Lappe aurait pu aussi peut-être regarder davantage autour de son auteur. L'indépendance doctrinale de ce dernier ne doit être qu'apparente. Est-il exact de le considérer comme un isolé? Sa tour-

nure d'esprit, si peu scolastique, le rapproche singulièrement du paradoxal Roger Bacon et du positif Nicolas de Lyre, son contemporain d'ailleurs. Il en est certainement d'autres.

Le docteur Grunwald s'est proposé de retracer l'histoire des preuves de l'existence de Dieu au moyen âge, depuis le VII[e] siècle (Isidore de Séville) jusqu'à la fin du XIII[e] (Thomas d'Aquin).

Son but a été, non d'exposer en détail ces différentes preuves, encore moins d'en critiquer la valeur, mais essentiellement de déterminer les rapports historiques qui existent entre les principaux écrivains qui ont abordé ce problème.

Une heureuse introduction de quelques pages, où l'on doit regretter seulement que Plotin ne soit pas même mentionné, nous donne un exposé sommaire et très net des idées de saint Augustin sur la matière.

Puis, l'auteur étudie successivement les premiers essais de démonstration de l'existence de Dieu, le *Monologium* de saint Anselme, le seul traité spécial qu'ait produit le moyen âge sur la question, les écrivains de la première moitié du XII[e] siècle, Abélard, Rupert de Deutz, Robert Pullus, Pierre Lombard, Pierre de Poitiers, Garnier de Rochefort, Alain de Lille, Guillaume de Conches, Honorius d'Autun, qui insistent sur les idées du *tout* et de la *partie* et tirent argument de l'insuffisance du composé à s'expliquer lui-même; les Victorins qui s'écartent décidément de la méthode purement dialectique pour s'appuyer sur l'expérience; la fin du XII[e] siècle et le début du XIII[e] siècle, où Guillaume d'Auvergne, Alexandre de Halès, Albert le Grand, Siger de Brabant, tout en compilant les preuves de leurs devanciers, s'attachent à Aristote; saint Bonaventure, qui affirme plutôt qu'il ne prouve l'existence de Dieu, et enfin saint Thomas d'Aquin, qui marque le triomphe du réalisme aristotélicien.

Pour conclure, l'auteur consacre quelques lignes à Duns Scot et à Guillaume Occam, dont il renonce à discuter les idées, ne s'étant proposé l'histoire du problème que dans son *devenir*, jusqu'au moment de son plein développement.

Ce travail est tout à fait recommandable par la sûreté de l'information, la clarté et la sobriété de l'exposition. L'auteur a une connaissance directe des textes et a su très heureusement faire un choix dans la masse des théologiens ou philosophes qui plus ou moins prolixement ou plus ou moins originalement ont écrit sur cette grave question.

Le D[r] Grunwald s'est limité au monde chrétien; mais peut-être pouvait-il, dans son exposé, tenir compte davantage des préoccupations de polémique ou d'apologétique, à l'égard des Juifs et des Arabes, qui, dans cette question comme dans beaucoup d'autres, se trouvent

avoir été le facteur le plus important de l'évolution de la pensée religieuse.

On regrettera aussi l'absence d'une liste bibliographique des ouvrages cités, d'ailleurs copieusement, au bas des pages.

Le travail du Père Minges est une apologie de Duns Scot relativement à ses idées sur le problème des universaux.

On sait que ce dernier consiste à déterminer la nature du rapport qui unit le général et l'individuel. Les réalistes prétendent que le général existe réellement, objectivement, indépendamment de toute pensée, constituant soit un monde à part, à côté des choses individuelles, soit même la seule et vraie réalité, dont les choses individuelles ne seraient que la manifestation. Nominalistes et conceptualistes, au contraire, ne voient dans le général qu'un mot ou une idée de l'esprit, l'individuel seul ayant une existence objective. Telles sont les positions extrêmes. Mais on ne saurait admettre une séparation absolue entre l'un et l'autre, entre la pensée et les choses. La vérité est donc dans une solution intermédiaire. Le général a son fondement dans l'individuel, l'intellect saisit l'universel dans la réalité concrète, disent les thomistes. Qu'en pense Scot? Le Père Minges s'efforce de nous l'expliquer. Il tient surtout à nous persuader que son docteur préféré ne doit à aucun degré être suspecté de réalisme. Non seulement Scot n'en a jamais fait explicitement profession, quoi que puissent dire Stöckl et autres, mais encore il n'a nulle sympathie pour lui. Autant et même plus que les thomistes, Scot proclame que l'individuel seul a une réalité objective, indépendante.

Il ne se distingue d'eux que pour accorder une certaine réalité à ce qui, dans l'individuel, sert, suivant l'expression thomiste, de *fondement* au général, ce qu'y perçoit l'intellect et qui, par suite, doit avoir une existence indépendante de celle de cet intellect même et être autre chose qu'un pur *ens rationis*. Condensant sa pensée en une formule célèbre qui n'est ni aussi obscure, ni aussi illogique que des philosophes ont voulu le faire croire, Scot déclare que le général est dans l'individuel, distinct de lui non *matériellement*, mais *formellement*. Subtilité, dira-t-on, mais le moyen qu'il en soit autrement dans une question où un théologien doit faire des prodiges d'équilibre pour ne point choir en des abîmes.

Prenant pour base de discussion l'exposé de la doctrine de Scot, donné par Stöckl, le P. Minges montre que ses déclarations relatives à la *materia prima*, aux formalités qui constituent les êtres, aux universaux considérés en eux-mêmes ne peuvent fournir une réelle justification des qualificatifs de réaliste, de panthéiste, de précurseur du spinosisme dont la plupart des historiens de la philosophie le gratifient. Qu'il y ait eu parfois quelque indécision dans la pensée,

ou plus exactement dans son expression, doit-on s'en étonner? La lettre tue et l'esprit vivifie. Il ne faut point être l'esclave d'une phrase rencontrée au détour d'une page, et Duns Scot est son propre avocat.

Cette excellente dissertation qui dénote, pour le moins, une connaissance très approfondie de la pensée de Duns Scot, montre, une fois de plus, combien il importe de se défier des jugements tout faits ou fondés sur une interprétation hâtive de textes épars. Les questions de philosophie médiévale ne se traitent point au pied levé! Un peu de subtilité n'y messied point, surtout lorsqu'il s'agit du *Doctor subtilis*.

H. Labrosse.

Émile Collas. *Valentine de Milan, duchesse d'Orléans.* Paris, Plon-Nourrit, 1911. In-8°, III-441 pages, avec un portrait.

Hilaire de Barenton. *Jeanne d'Arc franciscaine.* Paris, Action franciscaine, 1909-1910. In-8°, 65 et 20 pages, avec figures.

Dom J.-B. Monnoyeur. *Traité de Jean Gerson sur la Pucelle.* Paris, Champion, 1910. In-8°, 40 pages, avec figures.

La figure de Valentine de Milan, duchesse d'Orléans, est une des plus touchantes de son époque et de toute notre histoire. Elle méritait bien assurément qu'un livre lui fût consacré. Mais la difficulté, c'était que ce que nous savons d'elle n'en fournit point la matière, et que, pour y réussir, il fallait que son portrait, tout en conservant dans l'ouvrage une suffisante saillie, se transformât en un tableau du temps et du milieu où elle a vécu. M. Émile Collas n'a pas reculé devant cette tâche et, grâce à des recherches patientes et bien conduites, en s'aidant aussi de travaux tels que ceux de nos confrères Eugène Jarry, Marcel Thibaud et Henri Moranvillé, il nous a donné, sous le nom et sous les auspices de Valentine, une peinture détaillée, précise et vivante des dernières années du XIVe siècle et des premières années du XVe, qui fait très grand honneur à ses qualités d'érudit et de critique et à son talent d'écrivain. Il n'a fui aucune occasion d'introduire dans son livre des digressions, un peu étendues parfois, mais toutes pleines de faits intéressants, exacts, très utiles pour l'histoire des mœurs, groupés et caractérisés avec justesse et finesse, et qui ont le double avantage d'une érudition solide et d'un pittoresque de bon aloi. Aussi nous permettons-nous, en particulier, de recommander à nos jeunes confrères le livre de M. Collas, comme un remarquable exemple de bonne mise en œuvre des détails recueillis dans les textes originaux et les documents d'archives. Le jugement que nous en portons après une lecture attentive nous dispense, croyons-nous, d'un plus long compte-rendu. C'est un très bon livre, très conforme aux méthodes de notre École, pour lesquelles il est évident que l'auteur, bien que con-

duit ailleurs par sa carrière, avait un penchant, une disposition naturelle, qu'il s'est plu à cultiver avec un excellent fruit.

L'intérêt qui s'attache à une peinture exacte et animée de l'époque de Valentine s'accroît encore de ce fait qu'elle précède immédiatement celle de Jeanne d'Arc et s'y relie de façon étroite. On sait combien l'attention est maintenant attirée sur l'héroïque vierge et sur son milieu. C'est à qui tirera dans son sens les traits de son caractère et les circonstances de sa vie. Le P. Hilaire de Barenton, après d'autres écrivains récents, veut à toute force que Jeanne ait formellement appartenu au Tiers Ordre de Saint-François, et il accumule pour le prouver des faits et des inductions qui, selon nous, n'imposent pas cette conclusion et laissent voir chez le respectable auteur l'inexpérience de la vraie méthode historique et critique. On trouve d'ailleurs dans son travail des renseignements intéressants, notamment sur les béguinages et tiers ordres au moyen âge.

C'est une bonne idée qu'a eue Dom J.-B. Monnoyeur de traduire et de publier, en une édition spéciale, le célèbre traité composé par Jean Gerson en faveur de la Pucelle. On remarque dans son introduction l'argument tiré d'un passage de la *Chronique* de Morosini, où est mentionné le travail de Gerson. Ce passage, dit Dom Monnoyeur, « nous apprend que l'intervention de Gerson fut provoquée par l'odieuse et partiale opposition, déjà irréductible, de l'Université de Paris. Son traité fut, par conséquent, connu des juges de Rouen, et la façon irréfutable dont il répond à leur chef d'accusation relativement au port de l'habit d'homme fait éclater une fois de plus la mauvaise foi des juges-parties, qui ne tinrent nul compte d'une consultation aussi sage et aussi décisive. Si la bienheureuse Jeanne d'Arc avait eu en face d'elle, non point un tribunal d'adversaires politiques, mais de juges vraiment ecclésiastiques, le mémoire si topique de Gerson sur la Pucelle eût certainement été versé au procès de condamnation, comme il le fut à celui de la réhabilitation ».

Marius SEPET.

*L'Idéalisme franciscain spirituel au XIV*e *siècle, étude sur Ubertin de Casale*, par Frédégand CALLAEY, O. M. Cap... Louvain, 36, rue de Bériot. In-8°, XXVII-280 pages. (Université de Louvain. Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie..., 28e fasc.) Prix : 5 fr.

En 1903, deux monographies avaient été déjà publiées sur Ubertin de Casal, l'une par le Dr Joh. Chrysost. Huck (*Ubertin von Casale und dessen Ideenkreis, ein Beitrag zum Zeitalter Dantes*, Freiburg-in-Breisgau, in-8°), l'autre par le Dr Ernst Knoth (*Ubertino von Casale, ein Beitrag zur Geschichte der Franziskaner an der*

Wende des 13. und 14. Jahrhunderts, Marburg, in-8°), la première assez confuse, la seconde apportant quelque lumière sur les sources où a puisé l'écrivain franciscain.

La présente biographie est de beaucoup supérieure aux études qui l'ont précédée; le P. Callaey y fait montre d'une grande clarté d'esprit, d'un jugement qui sait peser les arguments à leur exacte valeur. Le sujet est bien réparti dans les différents chapitres et les paragraphes se suivent et s'enchaînent pour le plus grand agrément du lecteur; il aurait été à souhaiter, cependant, que la langue eût été maniée avec moins de lourdeur, que le choix des mots eût été plus sévère et les règles de la syntaxe observées plus rigoureusement[1]; mais c'est là un reproche qui ne s'adresse qu'à la forme et ne touche nullement le fond de l'ouvrage.

L'auteur établit, avec une méthode très sûre, les principales dates de la vie d'Ubertin, d'après le *Prologue de l'« Arbor vitae »* et les *Opuscules de polémique* publiés par le P. Ehrle. Né à Casal en 1259, Ubertin entre dans l'Ordre de saint François en 1273; il est envoyé à Paris vers 1889, pour y compléter ses études, et revient en Italie en 1298; il s'y livre à une propagande spirituelle tellement vive qu'il est cité en cour de Rome par Benoît XI, que les ministres franciscains l'obligent au silence et le relèguent au mont Alverne au début de 1304. C'est là qu'Ubertin compose son *Arbor vitae*, cette œuvre si intéressante pour l'étude des doctrines spirituelles au début du XIVe siècle. Il quitte l'Alverne vers 1307; assiste, en 1309, au concile de Vienne, où il se fait le porte-parole des rigoristes de l'Ordre contre le parti de la communauté. Sa situation au milieu de ses frères étant devenue intenable, il est autorisé par le pape à passer dans l'Ordre de saint Benoît (1317). Attaqué en 1325 pour ses doctrines entachées des erreurs de Pierre de Jean Olivi, il disparaît d'Avignon et à partir de ce moment sa trace se perd. Il dut mourir, selon le P. Callaey, vers 1330.

Partisan de l'observance étroite de la règle de saint François, Ubertin s'est fait avec fougue l'apôtre du retour aux premiers temps de l'Ordre, du retour à l'usage pauvre, tel que l'avait conçu saint François, et, dans sa prédication comme dans ses écrits, aussi bien que dans ses déclarations au concile de Vienne, il a attaqué furieusement les conventuels trop attachés selon lui aux dispenses qui leur avaient été accordées par le Saint-Siège. Fortement imbu des doctrines de Joachim de Flore et persuadé de la réalisation prochaine de ces rêves apocalyptiques, il a blâmé avec la plus grande sévérité les mœurs de son temps. Aussi sa physionomie puissamment marquée est-elle des plus intéressantes. On peut dire que le P. Callaey a très bien su ana-

1. Notamment sous le rapport de la concordance des temps.

lyser sa personnalité, mettre en lumière les traits saillants de son caractère et, malgré la rareté des documents, nous le rendre très vivant[1].

Henri LEMAÎTRE.

Un monastère de Clarisses à Beaumont-le-Vicomte (1632-1757), par l'abbé L. BESNARD. Mamers, impr. de Fleury, 1910. In-8°, 336 pages, planches et plans.

Le monastère de Beaumont-le-Vicomte est une des nombreuses maisons fondées dans le mouvement de ferveur religieuse qui marqua le début du XVII[e] siècle. Ce furent deux urbanistes du couvent de la Patience de Laval qui, après avoir organisé le couvent des Ponts-de-Cé, furent chargées de la direction du nouvel établissement. Les bâtiments furent achevés vers 1650. Après une existence assez terne d'environ un siècle, le monastère fut supprimé en 1757 et ses biens furent alors réunis au couvent des Filles de la Ferté-Bernard.

Les archives de la communauté ayant disparu, M. l'abbé L. Besnard a tiré ce qu'il a pu des archives de la région et des documents déjà publiés; mais son livre serait bien mince s'il ne l'avait grossi de renseignements nombreux sur l'histoire de la ville et sur les familles de la région; il aurait pu toutefois y ajouter un chapitre intéressant si, au lieu de se confiner dans la localité, il avait tenté de retracer les rapports que la maison devait entretenir avec les maisons du même Ordre disséminées dans la région.

Henri LEMAÎTRE.

Les Mémoires du R. P. dom Bernard Audebert, estant prieur de Saint-Denis et depuis assistant du R. P. général, publiés par le R. P. dom Léon GUILLOREAU, moine bénédictin. Paris, Jouve et C[ie], 1911. In-8°, XVI-333 pages. (Archives de la France monastique, t. XI.)

Il est impossible de s'intéresser à l'histoire de la congrégation de Saint-Maur, c'est-à-dire à l'histoire des plus célèbres représentants de l'érudition française, et de ne pas savoir gré au R. P. dom Guilloreau d'avoir exhumé du vénérable manuscrit de la Bibliothèque nationale, où ils reposaient, les *Mémoires* de dom Audebert, à qui un bibliothécaire avisé a donné le sous-titre de *Chroniques de la congrégation de Saint-Maur depuis 1642 jusqu'en 1654*. La nature du livre est

1. La bibliographie aurait pu être considérablement allégée, si l'auteur n'y avait pas fait figurer des ouvrages d'intérêt général qui n'y avaient que faire, comme Wadding ou le Bullaire d'Eubel. Par contre, la table aurait gagné à être complétée par maints noms propres qui se trouvent dans les notes.

ainsi fort bien indiquée et si, lisant la substantielle préface de l'éditeur, on apprend l'importance du rôle joué dans la congrégation par le moine qui y occupa des postes élevés, y jouit d'une haute autorité, y organisa les études, devina et tira de l'ombre dom Mabillon et lui suggéra l'entreprise de ses plus fameux travaux, forma plusieurs autres savants moines comme dom Garet, dom Gerberon, dom Guérard, on comprend facilement l'intérêt que peuvent présenter les récits, les observations et les jugements d'un homme supérieur par l'esprit et par le rang, portant sur la vie du plus laborieux des Ordres pendant douze années du grand siècle. Quand dom Audebert entra dans l'Ordre de saint Benoît, la congrégation comptait soixante-seize membres. Lorsqu'il mourut, en 1675, « plus de trois mille religieux occupaient les cent soixante dix-huit monastères qu'avait reconquis la Réforme », à laquelle ce puissant cerveau avait activement collaboré. Il n'en faut pas dire plus pour faire regretter vivement que ses souvenirs, qui fourmillent de gros et de menus faits, d'événements historiques comme la désunion d'avec Cluny et les troubles suscités par les menées de dom Faron de Chalus, et de minces épisodes de vie intérieure, ne soient consignés que pour un petit laps de temps.

L'édition est de tous points satisfaisante. Le R. P. dom Guilloreau ne l'a pas seulement pourvue d'une excellente introduction sur la vie et les mérites de l'auteur, mais discrètement, sans la charger de commentaires inutiles et fastidieux, il en a éclairé le texte par d'excellentes notes biographiques sur tous les personnages cités et ayant quelque notoriété, ainsi que par d'exactes et complètes identifications des noms de lieux. Une bonne table onomastique couronne l'œuvre qui fait honneur à la collection des *Archives de la France monastique*, dont elle forme un des meilleurs volumes.

J. CHAVANON.

L'architecture romane en France. Préface de Jules BAUM. Paris, Hachette, 1911. In-4°, XIX pages, 226 planches.

Depuis quelques années, les travaux d'archéologie et d'histoire de l'art sont rendus plus aisés par la publication d'un très grand nombre de documents : documents d'architecture, de peinture, de sculpture, d'iconographie. Pour le moyen âge, entre autres, nous possédions déjà plusieurs recueils de ce genre; malheureusement, leur grande dimension et leur prix élevé empêchaient les travailleurs de s'en servir communément. Ce volume-ci présente au contraire, sous un format courant, et cependant à une échelle suffisamment grande, des documents très judicieusement choisis et reproduits avec beaucoup de soin sur l'architecture et la sculpture romane en France. L'éditeur s'est efforcé de choisir ses exemples un peu dans toute la France, mais

les séries les plus abondantes sont évidemment celles qui se rapportent à des monuments du midi de la France, de la Vendée et des Charentes, du Calvados. Des vues d'ensemble, beaucoup de détails des portails, façades, frises, corniches, chapiteaux donnent une idée très complète de la beauté et de la richesse de notre architecture et de notre sculpture à cette époque. Une courte préface de M. Jules Baum sur l'histoire et les principaux caractères de l'architecture et de la plastique romane en France et une table toponomastique des planches complètent ce beau volume.

Marcel AUBERT.

Jean LARAN. *La cathédrale d'Albi.* — Amédée BOINET. *La cathédrale de Bourges.* — Victor NODET. *L'église de Brou.* Paris, H. Laurens, 1911. In-8°, planches, figures. (*Petites monographies des grands édifices de la France*, publiées sous la direction de M. E. Lefèvre-Pontalis.)

Le livre de M. Laran est remarquable par la netteté de son plan et de son exposition et pourrait servir de modèle à ces petites monographies destinées non seulement à être pour les archéologues un instrument de travail, mais encore à intéresser le grand public aux monuments qu'elles décrivent. L'illustration, pittoresquement présentée, vient encore rendre ce volume plus aimable. Sainte-Cécile, robuste construction en briques, forteresse autant qu'église, type de l'architecture gothique du midi de la France, peut être considérée sous un triple aspect : son architecture (XIIIe-XIVe siècles), sa sculpture flamboyante, ses peintures de la Renaissance; à chacun de ces aspects correspond une des divisions du livre de M. Laran. L'église, du XIIIe siècle, se trouvait en 1277 dans un état très précaire, et l'évêque, Bernard de Castanet, conçut le projet d'élever une nouvelle cathédrale; le 15 août 1282 eut lieu la pose de la première pierre; en 1306, le chœur était très avancé et, en 1330, la moitié orientale de l'église devait être achevée; à la fin du XIVe siècle, la cathédrale, dont les travaux avaient dû être suspendus lors des ravages des Anglais, était complètement terminée. L'époque troublée des guerres religieuses et les mœurs batailleuses des chanoines et de l'évêque, expliquent l'aspect de forteresse que présente Sainte-Cécile, grande basilique à une nef, terminée à l'est par une abside à pans coupés, à l'ouest par un donjon; des chapelles se dressent entre les puissants contreforts surmontés de tourelles. Un grand escalier accroché au flanc sud de la cathédrale conduit au baldaquin et à la grande porte (1519-1535). A l'intérieur, le chœur est entièrement entouré par le jubé et par une grande balustrade de pierre, ornée de statues de prophètes et d'apôtres, aux proportions ramassées, au visage empreint d'un naturalisme outran-

cier qui donnent une impression d'angoisse ; les stalles sont surmontées d'une jolie frise d'anges. L'étude des peintures murales forme la troisième partie du beau volume de M. Laran. Au revers de la façade est peint un horrifiant *Jugement dernier* de la fin du xv[e] siècle ; dans les chapelles, et sur la grande voûte du vaisseau central, des peintres italiens, dont quelques-uns ont signé leurs œuvres, comme ce J. F. Donella, de Carpi, que M. Laran s'est efforcé d'identifier, ont représenté, au commencement du xvi[e] siècle, des scènes de la vie de la Vierge et du Christ, des apôtres, des personnages de l'Ancien Testament, des saints et des saintes. Et cette série de sculptures et de peintures forme à côté de la construction même, déjà très importante, un ensemble décoratif et iconographique unique dans le midi de la France.

La cathédrale de Bourges n'a jamais encore été étudiée d'une manière complète, et il faut savoir gré à M. Boinet, qui prépare un volume sur les sculptures de la façade occidentale, d'en avoir donné la monographie. Après une substantielle notice historique, M. Boinet décrit les restes des cathédrales anciennes, puis l'édifice actuel : crypte, intérieur et extérieur, en insistant particulièrement sur les sculptures de la façade occidentale et sur les scènes représentées dans les différents portails. M. Boinet étudie ensuite les accessoires, chapelle par chapelle, et, enfin, la suite remarquable des vitraux du xiii[e] au xvii[e] siècle. Comme le démontre M. Boinet, il semble bien que, conçue peut-être à la fin du xii[e] siècle sur le plan de Notre-Dame de Paris, la cathédrale de Bourges ne commença à sortir de terre qu'au début du xiii[e] siècle, sous l'épiscopat de saint Guillaume ; les travaux furent d'ailleurs conduits avec activité, et, dès 1218, le chœur était à peu près terminé. En 1266, la nef était à son tour achevée. A la fin du xiii[e] siècle et au commencement du xiv[e], on éleva les porches latéraux et le pilier contre-buttant la tour du nord, précaution qui ne fut pas inutile, car la tour du sud, laissée isolée, s'effondra au xvi[e] siècle. Vers 1390, le duc Jean de Berry fit exécuter par son architecte Guy de Dammartin le grand fenestrage de la façade occidentale, dont les cinq portes sculptées du xiii[e] au xvi[e] siècle forment un ensemble iconographique très important. Depuis le milieu du xvi[e] siècle, la cathédrale dut subir les dévastations des protestants, les malheureux embellissements des chanoines, les ravages de la Révolution, puis les restaurations du xix[e] siècle. Malgré tout, elle est encore, par sa construction, mais aussi par ses sculptures et ses vitraux, un des plus beaux monuments du centre de la France.

Tout le monde connaît, au moins de renommée, la jolie église de Brou, construite par Louis Van Boghem de 1513 à 1532 et qui abrite

un magnifique jubé et de très beaux tombeaux exécutés dans la première moitié du XVI[e] siècle par Conrad Meït et son atelier, par Jean de Room et par les Flamands installés à Brou. Les vitraux, peints par Jean Brachon, Jean Orquois et Antoine Noisin, et les stalles sculptées par Pierre Terrasson viennent encore compléter cette riche décoration. M. le D[r] Nodet, qui a déjà consacré plusieurs articles à l'église de Brou, en étudie successivement, avec beaucoup de science et de goût, l'architecture, le jubé et les chapelles, les tombeaux, les stalles et le pavement, les vitraux et enfin les cloîtres, exécutés en partie au commencement du XVI[e] siècle par Amé de Rogemont, Benoît Balichon et Claude Chardon.

Marcel AUBERT.

L. CADDAU. *Monographie de la cathédrale de Tarbes.* Paris, H. Champion, et Tarbes, J. Lesbordes, 1911. In-8°, 234 pages, figures et planches.

En signalant ici la *Monographie de la cathédrale de Tarbes*, je n'ai point l'intention de rouvrir le débat sur le point de savoir si la cathédrale occupe ou non l'emplacement de l'ancien *Castrum Bigorra*. Examinant la question de savoir si le *Castrum Bigorra* et Sainte-Marie de Bigorre ont existé à Tarbes, sur l'emplacement de la cathédrale, M. Caddau se borne pour le premier à poser des points d'interrogation. Plus affirmatif en ce qui concerne Sainte-Marie d'Orre, il estime avec d'autres auteurs que la cathédrale a toujours existé à Tarbes. Avant lui, deux érudits bigourdans[1], avec non moins de bonne foi et autant de documentation, donnant au mot *civitas* du passage de la *Noticia provinciarum : Civitas Turba, ubi Castrum Bigorra*, plus d'extension, avaient placé à Saint-Lézer[2] le siège du *Castrum*, et ils en arrivaient tout au moins à cette conclusion que les vestiges gallo-romains retrouvés en abondance sur le plateau de Saint-Lézer démontrent de façon indéniable qu'il y avait en ce lieu une « station inconnue du monde savant qui a droit à une bonne place sur la carte de la Gaule romaine ». Faute de documents, la question ne sera vraisemblablement jamais vidée, non plus que celle de savoir ce qu'étaient les primitives églises de Tarbes. La première impression qui frappe à la lecture de l'ouvrage de M. Caddau, et j'ajouterai de la plupart des monographies concernant notre région, c'est l'extrême pénurie de sources avant le XV[e] siècle. Tandis que l'auteur est extrêmement copieux sur les événements dont la cathédrale a été l'objet au

1. N. Rosapelly et X. de Cardaillac, *La Cité de Bigorre*. Paris, Champion, 1890, in-8°; *Le Castrum Bigorra*. Tarbes, Lesbordes, 1909, in-8°.

2. Saint-Lézer, arrondissement de Tarbes, canton de Vic-Bigorre, à 20 kil. environ au nord de Tarbes.

XVIe siècle, il ne dit que fort peu de choses sur les origines de la cathédrale et sur les églises primitives qu'elle a remplacées. Ce n'est point sa faute et je ne lui en fais point un grief, mais je constate une fois de plus notre pauvreté à cet égard. Il est certain que ce pays a été évangélisé dès les premiers temps du christianisme : les documents font mention au VIe siècle de l'évêque de Tarbes; cependant, nous ne savons rien sur les édifices religieux de ce temps-là. Force nous est d'arriver au XIIe siècle, date de la construction du chevet de notre cathédrale.

L'histoire de la cathédrale de Tarbes est l'histoire de ses malheurs, déclare M. Caddau. Elle eut même le malheur de naître dans un pays privé de ressources et d'être conçue sur un plan très modeste, puisque la nef n'avait que deux travées sans bas côtés et qu'elle ne présentait sans doute primitivement qu'une abside sans absidioles. J'avance cette hypothèse qui, démontrée, donnerait l'explication de ce fait, que les absidioles, tout en étant de la seconde moitié du XIIe siècle, sont extrêmement petites et accolées contre l'abside. Il est intéressant, en outre, de constater, d'une part, que des contreforts romans émergent aujourd'hui extérieurement contre l'abside, sur les côtés au-dessus des absidioles, au nord comme au sud : procédé tout au moins bizarre dans une construction du XIIe siècle, si les absidioles avaient existé dès le début et, d'autre part, que les absidioles s'ouvrent sur le transept par un arc brisé, tandis que les fenêtres donnant du jour dans l'abside sont en plein cintre ainsi que celles du transept sud. Sans doute, l'abside principale présente également un arc triomphal brisé, mais j'estime que l'on a remplacé l'ancien arc en plein cintre par un arc brisé à la fin du XIIe siècle, à l'occasion de remaniements que nous ne connaissons pas, pour le mettre en harmonie avec les principes nouveaux de construction qui tendaient à se faire jour et avec les ouvertures des absidioles que l'on venait de construire. M. Caddau signale d'ailleurs la différence d'appareil entre les murs du sanctuaire et ceux des chapelles absidales, et tout en donnant plusieurs raisons pouvant motiver cette différence, il déclare que toutes les suppositions sont permises. Je me suis autorisé, de ce fait, à essayer d'étayer celle qui me paraît la plus vraisemblable et qu'il n'a pas mise en lumière.

Après avoir signalé les progrès de la construction au XIIIe siècle, l'édification de la tour lanterne montée sur trompes qui domine le transept, puis de la nef, l'auteur signale l'incendie de 1460 et les événements malheureux du XVIe siècle qui délabrèrent l'édifice. Cette dernière partie est particulièrement bien documentée, grâce aux nombreuses sources dans lesquelles il a su puiser. Il nous fait ensuite le tableau des modifications que subit la cathédrale dans les siècles suivants, allongement de la nef et embellissements intérieurs.

M. Caddau nous parle de la cathédrale en historien et en artiste : il

a eu le privilège, comme inspecteur d'abord, comme architecte diocésain ensuite, de diriger les grands travaux de restauration qui, de 1895 à 1906, ont rendu à l'édifice sa physionomie d'antan : aussi, c'est en véritable anatomiste qu'il décrit la structure de l'œuvre, la façon dont les travaux ont été menés, leurs résultats. On trouve réuni dans son ouvrage tout ce qui, de près ou de loin, se rattache à son sujet, l'histoire des divers objets renfermés dans la cathédrale, des autels, des tombeaux d'évêques, de ses évêques concordataires. Il fait même une digression sur le chapitre, dépassant en quelque sorte les limites de son plan. Faut-il s'en plaindre? Je ne le pense pas, car il trouve ainsi, par la présence d'Augustins à Tarbes et à Toulouse, le moyen d'expliquer cette analogie frappante entre la facture de la cathédrale et l'architecture toulousaine. Des plans très nets, des dessins et des photographies à profusion en rendent la lecture des plus agréables et la compréhension des plus aisées.

Je mentionnerai, maintenant, deux termes impropres dans son exposé : M. Caddau, suivant en cela l'école de Caumont, continue à dénommer *ogive* ce que l'on est convenu d'appeler *arc brisé*, et il applique le terme de voûte d'arêtes à la voûte sur croisées d'ogives[1]. Cette remarque me paraissait nécessaire pour la parfaite compréhension du texte. Elle n'enlève rien, d'ailleurs, à la valeur de l'objet : l'ouvrage de M. Caddau constitue dans l'ensemble une excellente et intéressante monographie : la cathédrale de Tarbes possédera désormais son histoire.

G. Balencie.

Camille Martin. *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*. Publication de l'Association pour la restauration de Saint-Pierre. Genève, Kündig, [1911]. In-fol., 222 pages et 45 planches en phototypie.

La belle cathédrale de Genève a fait l'objet d'une très luxueuse publication qui compte parmi les meilleures monographies d'édifices religieux du moyen âge et que nous devons tout particulièrement signaler ici.

On ne connaît pas la date exacte à laquelle les travaux de l'édifice actuel ont été entrepris, mais il est probable qu'ils le furent au milieu du xii[e] siècle, sous l'épiscopat d'Arducius de Faucigny. En 1232, l'édifice était en grande partie achevé. La magnifique chapelle des Macchabées fut adossée au flanc sud à la fin du xiv[e] siècle ou au début du

1. Viollet-le-Duc lui-même, bien qu'il signale comme impropre le mot *ogive* appliqué à l'arc brisé, emploie fréquemment ce terme dans son *Dictionnaire*, au cours de l'article *Ogive*, vol. VI, p. 422, 432, 434, 437, etc.

xve. En 1430, la cathédrale eut à souffrir d'un incendie très violent qui endommagea les toits et une partie des tours. La tour sud fut réédifiée au début du xvie siècle, de 1510 à 1530 environ. A partir de 1535, Saint-Pierre devint le temple de la Réforme, l'église de Calvin. Le zèle destructeur des premiers adeptes de la Réforme se porta surtout sur le mobilier, les ornements, les objets du culte; l'architecture ne subit aucune modification. Au xviiie siècle, on s'aperçut que la voûte de la nef abandonnait la muraille, que les colonnes et le mur de la face nord s'inclinaient vers l'extérieur et que la façade occidentale penchait aussi au dehors. Une catastrophe épouvantable était à craindre. C'est pour la conjurer qu'on édifia de 1752 à 1755 une nouvelle façade à l'ouest, précédée d'un portique ou vestibule et dont les plans sont dus au comte Alfieri, architecte italien. Au xixe siècle, la cathédrale a fait l'objet de restaurations importantes, surtout de 1890 à 1901.

Le plan de Saint-Pierre comprend une longue nef à cinq travées, flanquée de bas côtés simples, un transept, dont chaque croisillon comporte deux travées de largeur inégale, et un chœur de très petites dimensions, à deux travées droites et à abside semi-circulaire. Chaque croisillon comporte à l'est deux chapelles rectangulaires très peu profondes. La chapelle des Macchabées, complètement en dehors, contre le côté sud, à une longueur égale aux deux premières travées réunies de la nef.

Il faut distinguer différentes époques dans la construction. Les travaux commencèrent par l'ouest. Dans une première campagne furent élevées la partie basse de l'ancienne façade avec son portail, les trois premières piles et les arcades de la nef jusqu'au cordon inférieur du triforium, enfin les quatre premières travées des bas côtés avec leurs voûtes actuelles. Les quatrièmes piliers de la nef avec les arcades correspondantes, ainsi que les voûtes des bas côtés, puis au sud seulement la cinquième pile avec son arcade et la dernière travée du collatéral appartiennent à une seconde phase des travaux très près de la première. A une troisième, on peut attribuer : la base du croisillon sud du transept avec les chapelles, la première travée du chœur, la base de l'abside, le bras nord et enfin la cinquième travée du collatéral nord. L'édification des parties hautes fut poursuivie en plusieurs points. Le chœur, qui était resté inachevé, fut terminé d'un seul jet. Les chapiteaux qu'on y rencontre sont nettement gothiques. L'architecte du chœur couvrit la nef de voûtes sexpartites qui furent remplacées au xve siècle par des voûtes simples.

Quant aux dates, voici les conclusions de M. Martin : dans le troisième quart du xiie siècle, la construction de la nef fut commencée à l'ouest; on édifia successivement les quatre travées du collatéral nord et les cinq travées du collatéral sud; le dernier quart du xiie siècle

vit s'élever les chapelles du transept et la base de l'abside en s'avançant du sud vers le nord; enfin le bas côté nord fut complété par la construction de la cinquième travée. A la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, le chœur était achevé, le transept voûté et les parties hautes de la nef, à l'ouest, en construction. Après une interruption des travaux, dont on ne peut déterminer la durée, la nef fut achevée après 1232.

M. Martin a montré les analogies qui existent entre la cathédrale de Genève et certains monuments de l'école bourguignonne, de la Lombardie, de la Provence et de la vallée du Rhône. Plusieurs rapprochements ont été faits par lui avec la cathédrale de Lyon quant au plan et à l'élévation. « La base de l'abside et du transept de Saint-Pierre est antérieure au chœur de Lyon. Celui-ci a été élevé d'un seul jet jusqu'aux chapiteaux des grandes colonnes et a servi peut-être alors de modèle à l'architecte qui dirigea la construction des parties hautes de l'abside de Genève. Mais c'est principalement sur les grandes lignes de l'ordonnance qu'a pu s'exercer l'influence de ce monument. Les détails des galeries et des fenêtres, dans l'abside comme dans le reste de l'édifice, sont d'un style très différent. Dans ces régions, l'architecture de Saint-Pierre se rapproche davantage de celle de la Bourgogne proprement dite; la cathédrale de Genève inaugure, pour ainsi dire, l'école monumentale, qui compte, parmi ses plus belles créations, les églises Notre-Dame à Dijon et à Semur, les cathédrales d'Auxerre et de Lausanne. Ce dernier édifice trahit certainement en beaucoup de points l'influence de Saint-Pierre de Genève ».

La seconde partie de l'ouvrage se rapporte à la sculpture et au mobilier. L'auteur décrit tout d'abord avec un soin extrême la série de chapiteaux sculptés qui forment un merveilleux répertoire d'ornementation romane et gothique. Ces chapiteaux appartiennent à plusieurs époques plus ou moins rapprochées, et c'est un grand mérite, de la part de M. Martin, d'en avoir si bien analysé le style et surtout de ne pas s'être laissé entraîner dans des explications symboliques, comme l'ont fait ses devanciers. Les artistes ont figuré des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, des animaux de toute sorte, réels ou fabuleux, et des motifs de décoration extrêmement variés, empruntés à la flore et au répertoire géométrique. Un très grand nombre de ces chapiteaux sont reproduits en phototypie avec une netteté parfaite.

Il faut encore signaler à Saint-Pierre de Genève les curieuses stalles de l'extrême fin du XVe siècle, avec les figures des prophètes opposées à celles des apôtres, suivant l'iconographie du moyen âge qui mettait en parallèle l'Ancien et le Nouveau Testament. Enfin on peut rappeler que quelques vitraux des dernières années du XVe siècle ont pu être sauvés et sont déposés au Musée d'art et d'histoire de Genève. Ils représentent des apôtres et sainte Marie-Madeleine.

Félicitons M. Martin de la conscience qu'il a apportée à l'étude d'un des plus beaux édifices de la Suisse et de la critique qu'il a témoignée dans l'examen archéologique et dans la discussion des textes. Sa remarquable monographie encouragera peut-être un de ses compatriotes à consacrer un travail aussi magistral à la belle cathédrale de Lausanne.

A. BOINET.

Lucien GILLET. *Nomenclature des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure, lithographie, se rapportant à l'histoire de Paris et qui ont été exposés aux divers Salons depuis l'année 1673 jusqu'à nos jours, dressée d'après les livrets officiels.* Paris, H. Champion, 1911. In-8°, 431 pages.

M. Lucien Gillet a fait œuvre utile en publiant la nomenclature dont nous venons de donner le titre. Que de renseignements curieux et peu connus se rencontrent, en effet, dans les livrets des anciens Salons. Le dépouillement que nous en possédons maintenant facilitera beaucoup les recherches de l'historien ou du critique d'art. Après avoir donné un historique des Salons, l'auteur donne la nomenclature des ouvrages indiqués dans les cinquante livrets parus de 1673 à 1814. Puis viennent plusieurs index, dont l'intérêt n'est pas à démontrer : table analytique des ouvrages (allégories, cérémonies, épisodes, scènes, sujets historiques, vues, etc.); table alphabétique des portraits des personnalités qui, par une attache quelconque, appartiennent à l'histoire de Paris; table chronologique des expositions, indiquant les années d'exposition, la date de leurs ouvertures, leurs emplacements, le nombre des ouvrages admis, le nombre des ouvrages cités relatifs à l'histoire de Paris.

La publication de M. Gillet est, on le voit, fort bien comprise comme plan. Elle permet de trouver avec la plus grande facilité des renseignements de toute nature. On ne saurait trop féliciter l'auteur de l'avoir menée à bonne fin.

A. B.

Gustav GLÜCK. *Les tableaux de Peter Bruegel le Vieux au Musée impérial de Vienne.* Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1910. Petit in-fol., 52 pages et 15 planches.

Il n'est pas de musée au monde qui puisse présenter une série aussi complète de tableaux de Peter Bruegel le Vieux que celle de la Galerie impériale de Vienne. On connaît à peu près trente peintures du célèbre maître flamand et Vienne en possède une quinzaine, c'est-à-

dire la moitié. La plus grande partie de ces tableaux provient de la collection de l'empereur Rodolphe II, à Prague, et de celle de l'archiduc Léopold-Guillaume, à Bruxelles. Ils représentent presque tous les différents genres adoptés tour à tour par l'artiste : scènes d'histoire religieuse (*le Suicide de Saül, la Tour de Babel, le Portement de croix, le Massacre des Innocents, la Conversion de saint Paul*), compositions allégoriques qui surprennent et paraissent fantastiques (*Combat entre Carnaval et Carême*), traductions figurées de proverbes (*le Dénicheur*), tableaux de mœurs, parmi lesquels les paysanneries (*Repas de noces, Danse de paysans*), et enfin paysages (*la Rentrée des troupeaux, la Journée sombre, les Chasseurs dans la neige, Marine*). Les diableries seules ne sont pas représentées à la Galerie impériale.

M. Glück a très heureusement compris l'intérêt qu'il y avait à publier un catalogue raisonné des quinze œuvres conservées à Vienne. Ses descriptions minutieuses sont accompagnées de magnifiques reproductions pour lesquelles M. Van Oest n'a reculé devant aucun sacrifice. Il a, de plus, rédigé une introduction de quelques pages où il a essayé de définir le caractère et le style de Bruegel et d'expliquer comment l'artiste est arrivé à cette variété inépuisable et à cette profondeur de sentiments et d'idées qui sont faites pour nous étonner. Il a été aidé dans ses recherches par les deux ouvrages de M. René Van Bastelaer : *Peter Bruegel l'Ancien, son œuvre et son temps; les Estampes de Peter Bruegel l'Ancien* (Van Oest, 1907 et 1908), le premier publié en collaboration avec M. Georges H[ulin], de Loo.

Parmi les observations présentées par M. Glück, il faut en noter quelques-unes. L'auteur voit l'origine d'une partie des compositions de Bruegel dans les mystères, où se mêlaient le sérieux et le ridicule (représentations de l'enfer, par exemple), dans les tapisseries et dans les peintures murales des châteaux ou des maisons princières. Ainsi le motif du mercier dépouillé dans son sommeil par des singes était figuré au XIVe siècle sur les murs du château de Valenciennes et une pantomime jouée en 1468 à l'occasion des noces de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York traitait le même sujet. Les représentations des mois et des saisons apparaissent avec un caractère réaliste intense au début du XVe siècle dans les illustrations des calendriers des livres d'heures du duc de Berry. C'est dans des manuscrits de ce genre que Bruegel a pu puiser son inspiration pour les puissants tableaux des mois de la Galerie impériale.

Les tapisseries représentaient souvent des scènes de mœurs : seigneurs et dames à la chasse, bergers et bergères, campagnards au travail. M. Glück insiste sur une série de tentures néerlandaises qui nous montrent d'une façon éminemment naturaliste des bûcherons au travail et dont on doit rapprocher les paysanneries de Bruegel. Enfin

il faut encore tenir compte de la peinture profane à la détrempe sur toile, qui remplaça d'une façon économique la tapisserie et qui eut une si grande vogue. Ces toiles étaient spécialement exécutées à Malines. Nous en avons conservé fort peu, mais les textes nous énumèrent les sujets familiers qu'elles représentaient et l'hypothèse d'une influence de ces œuvres sur le tempérament de Bruegel est tout à fait acceptable. M. Glück pense même que notre artiste a été, comme Jérôme Bosch, qui a tant d'affinité avec lui, un peintre à la détrempe et qu'il a débuté dans cette forme d'art modeste. Il est d'ailleurs à remarquer que dans les tableaux de Bruegel le clair-obscur est absent; les figures ont quelque chose de plat et la perspective est obtenue beaucoup plus par le dessin que par le modelé des couleurs. Ces particularités sont justement celles des tapisseries aux teintes plates et des toiles peintes qui leur ont été substituées.

L'ouvrage de M. Glück mérite, on le voit, d'être lu de près; il contient certaines idées générales de grande importance pour l'histoire de l'art et qui éclairent d'un jour nouveau les connaissances que nous avions jusqu'ici d'un des maîtres les plus surprenants du XVIe siècle flamand.

A. BOINET.

Les anciennes écoles de peinture dans les palais et collections privées russes, représentées à l'exposition organisée à Saint-Pétersbourg en 1909 par la Revue d'art ancien « Staryé Gody ». Texte par MM. P. P. Weiner, E. de Liphart, James Schmidt, baron N. Wrangell, A. A. Troubnikoff, Alexandre Benois et Serge Makowsky. Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1910. Gr. in-4°, 137 pages et 117 planches.

La belle manifestation d'art organisée en 1909 à Saint-Pétersbourg et à laquelle, par suite de circonstances malheureuses, il ne fut permis de prendre part que durant quelques jours, a donné lieu à une luxueuse publication dont M. Van Oest a bien voulu supporter toutes les charges et à laquelle les collectionneurs qui avaient libéralement envoyé leurs tableaux se sont prêtés de fort bonne grâce. Le magnifique ouvrage que nous possédons à présent nous révèle des richesses ignorées du public et des historiens de l'art.

Après une introduction sur les collections et les expositions de peinture en Russie, par M. P. P. Weiner, les œuvres, qui étaient au nombre de 466, sont minutieusement décrites par des spécialistes dont l'éloge n'est plus à faire : peintures italiennes et espagnoles, par M. E. de Liphart; primitifs septentrionaux (peintures néerlandaises, françaises et flamandes), par M. James Schmidt; peintres de genre et portraitistes néerlandais des XVIIe et XVIIIe siècles, par le baron

N. Wrangell; paysagistes néerlandais, par M. A. Troubnikoff; peintures françaises, italiennes et anglaises des XVII[e] et XVIII[e] siècles, par M. Al. Benois; peintures russes, par M. Serge Makowsky.

Que d'œuvres dans cet ensemble mériteraient d'être discutées et analysées! Nous nous bornerons à quelques indications très brèves. S. A. I. le duc Georges de Leuchtenberg possède une *Annonciation* attribuée à Filippino Lippi, de tout premier ordre. Le charme virginal de la Vierge et la pureté du dessin font de ce tableau une œuvre exquise. Tout à côté se voyait une *Sainte-Famille*, de Lorenzo di Credi (collection du prince Kotchoubey), d'une valeur incontestable. L'admirable *Saint Sébastien* signé du Pérugin et qui appartenait alors à la marquise Campanari, à Rome, est aujourd'hui à l'Ermitage. Le modelé des épaules, l'expression d'extase religieuse dont l'artiste a le secret, la « morbidesse » de ce beau corps de jeune homme font de ce tableau un monument capital dans l'histoire de l'art italien. Je citerai encore un beau portrait du Titien, appartenant à M. E. de Liphart, et une tête d'oriental de Tiepolo à M. Jean Balachow.

La peinture espagnole était surtout représentée par un Zurbaran (*Christ en croix*, de la collection de S. A. I. le grand-duc Constantin) et un Greco (*Saint Pierre et saint Paul*, à M. P. Dournowo).

Parmi les primitifs, citons une *Sainte-Famille*, qui rappelle tout à fait le style du « Maître de la mort de Marie » (comtesse Schouwaloff), une curieuse *Rencontre de sainte Anne et de Joachim*, de l'école de Nuremberg (comte A. Golénistcheff-Koutousoff), et un portrait de vieillard d'une expression vivante de Barth. Bruyn le Vieux (M. W. Issakoff).

Rembrandt figurait en belle place par quelques portraits d'une incomparable beauté : portraits du père de l'artiste (M. et M[me] Khanenki, à Kiew), — œuvre de jeunesse, vers 1629, « charmant comme un bronze ciselé, caressé par un lumineux rayon de soleil qui brille et se reflète en pluie d'or », — d'une jeune femme mélancolique et d'un homme coiffé d'un large chapeau (princesse Youssoupoff), exécutés tous deux vers 1662, c'est-à-dire à l'époque de la plus grande puissance créatrice du maître. Le grand-duc Constantin avait envoyé une *Tête de Christ*, incontestablement aussi de la main du peintre. De l'admirable Pieter de Hooch, la princesse Youssoupoff a l'heureuse fortune de posséder deux œuvres qui sont capitales : *la Dame et la Servante* et *l'Enfant malade*. La première surtout se distingue par le lumineux crépuscule qui enveloppe la pièce et par un sentiment intime de la vie heureuse.

Parmi les toiles de l'école française, nous ne saurions passer sous silence un Nicolas Poussin : *l'Enlèvement de Proserpine* (M. Al. Benois); deux Claude Lorrain : *l'Enlèvement d'Europe* et *Combat*

sur un pont (princesse Youssoupoff); deux Watteau : la *Sainte-Famille* et *Scène de la comédie italienne* (palais de Gatchina); deux Lancret : les *Troqueurs* (palais de Gatchina) et *Amusements champêtres* (princesse Youssoupoff); un Boucher d'un modelé merveilleux : *Hercule et Omphale*, perle de la collection Youssoupoff, etc.

La peinture russe du XVIII[e] et du commencement du XIX[e] siècle était admirablement représentée, et cela se conçoit, par des œuvres de M. Worobieff, A. Orlowsky, D. Lewitzky, Borovikovski, Schédrine, Vénétzianoff, Kiprensky, Tropinine, Fédotoff, Ivanoff, etc., presque tous portraitistes, qui, sans égaler ceux des écoles française et anglaise, soutiennent sans trop de désavantage la comparaison et méritent d'être appréciés.

A. BOINET.

Abbé Ferdinand CROOŸ. *Les Orfèvreries anciennes conservées au trésor de Hal.* Bruxelles, G. Van Oest, 1910. In-fol., 57 planches et 23 planches.

Le bel album publié par M. l'abbé F. Crooÿ, à l'occasion du cinquième centenaire de la consécration de la remarquable église de Hal, nous fait connaître tout un ensemble de pièces du plus haut intérêt pour l'histoire de l'orfèvrerie du XV[e] au XVII[e] siècle. On sait que l'auteur prépare, avec son frère, M. l'abbé Louis Crooÿ, un ouvrage sur l'orfèvrerie belge qui, grâce à des recherches entreprises depuis de longues années et dont on a pu déjà constater, l'an dernier, certains résultats dans le catalogue de l'Exposition d'art du XVII[e] siècle organisée à Bruxelles, apportera des conclusions tout à fait nouvelles et de première importance.

Le trésor de Hal, aujourd'hui bien amoindri, comme tant d'autres, a bénéficié de tout temps de la générosité et de la magnificence des princes et souverains qui venaient en grand nombre s'agenouiller au pied de la statue miraculeuse de la Vierge, vénérée dans l'église.

Parmi les donations les plus célèbres, les chroniques anciennes citent celles de Philippe le Bon, Charles le Téméraire, Louis XI, de l'empereur Maximilien et de son fils Philippe, de Charles-Quint, Philippe II, Marguerite d'Autriche, Albert et Isabelle, Henri VIII d'Angleterre, Casimir, roi de Pologne, etc. On ne peut s'empêcher d'être saisi d'un sentiment de tristesse quand on songe à la quantité de chefs-d'œuvre aujourd'hui disparus.

La pièce la plus célèbre du trésor de Hal est sans contredit l'ostensoir en argent que la tradition fait passer pour un don de Henri VIII, roi d'Angleterre, avant l'époque où il abandonna l'Église catholique. Entièrement gothique, il date du début du XVI[e] siècle ; c'est un travail bruxellois, qui se distingue par la pureté des lignes et l'élégance de la

flèche ajourée. L'artiste a pour ainsi dire copié l'admirable beffroi de l'hôtel de ville de Bruxelles.

Le plus pur joyau du trésor, moins connu peut-être que la pièce précédente, mais d'un prix inestimable, est l'ostensoir-reliquaire qui a été donné par Louis XI, au temps sans doute où, encore dauphin, il était exilé en Belgique et résidait au château de Genappe. M. l'abbé Crooy en a fait ressortir tout l'intérêt et montré l'originalité de sa conception et l'extrême finesse de son exécution. Le donateur et sa femme, Charlotte de Savoie, sont figurés agenouillés; au-dessus, on voit la Vierge et saint Jean et, dans des médaillons, les symboles des évangélistes et les quatre docteurs de l'Église. L'œuvre a été exécutée à Bruxelles.

Sont décrits ensuite : une couronne de la Vierge (xve-xvie s.), en vermeil repoussé et ciselé, avec pierreries; une masse de bedeau (xvie s.), de style gothique, avec au sommet une statuette de la Vierge et un saint Martin partageant son manteau; le reliquaire du voile de la Vierge (xve-xvie s.); un calice, un plateau, des burettes et un ciboire en vermeil, sortis des ateliers bruxellois au xviie siècle; enfin, de la même époque, une couverture de missel, en appliques d'argent sur fond de velours, et un tabernacle avec décoration de plaques d'argent et de vermeil. Toutes ces pièces sont minutieusement décrites, avec une critique parfaite et une connaissance approfondie de la technique. Les planches qui les reproduisent sont d'une netteté irréprochable.

A. Boinet.

Congrès international des éditeurs. Vocabulaire technique de l'éditeur, élaboré et publié par le Cercle de la librairie de Paris [par Paul Delalain]. Paris, Cercle de la librairie, 1910. In-8°, vii-128 pages.

Le Comité exécutif du Congrès international des éditeurs, ayant décidé l'établissement d'un *Vocabulaire international technique de l'éditeur*, reconnut rapidement les difficultés du travail. Comme il n'y a jamais synonymie parfaite d'une langue à une autre, il était impossible de classer sous les mêmes mots-souches pour toutes les langues les mêmes définitions. Pour simplifier la besogne, M. Brockhaus proposa, en 1907, le projet, qui a été adopté, de dresser un vocabulaire en français pour servir de base au dictionnaire international.

C'est ce dictionnaire français qui paraît aujourd'hui soigneusement élaboré par M. Paul Delalain, que son passé et ses connaissances techniques désignaient spécialement pour ce travail. M. Delalain s'est acquitté de la tâche avec sa conscience habituelle; il a relevé avec soin tous les termes pouvant intéresser l'éditeur, classant avec une juste méthode leurs différents sens.

Les lexicographes lui seront reconnaissants d'avoir fait figurer dans

son vocabulaire quelques mots rares qu'on ne retrouve pas dans les dictionnaires, tel le mot « épair », qui signifie « l'aspect que prend une feuille de papier nue par transparence [nuageux, fondu, etc.] »[1]. Nous ne saurions lui faire grief de quelques oublis, — le mot « transparent », par exemple, feuille de papier mince qu'on insère en face des gravures pour empêcher que l'encre ne reporte soit sur elles, soit sur le texte, — les meilleurs dictionnaires ont de ces lacunes.

Une critique pourtant pourrait lui être faite, c'est d'avoir accepté un trop grand nombre de mots qui ne sont point spéciaux au métier d'éditeur : des mots comme « acompte, acquéreur, acquit, actes, adjudicataire, aliénation, etc. », qui sont communs à tous les commerces et industries; des mots comme « autobiographie, autographe, bibliographie, bibliothèque, bibliophile », etc., qui appartiennent plutôt au vocabulaire de l'érudition. Des expressions latines telles que « ad valorem, in extenso, passim, ne varietur » auraient pu être également omises sans inconvénient. Enfin, il y aurait eu avantage à classer à la lettre L la locution « Avant la lettre », à D « Bureau de douane », à P « Vient de paraître ».

Ces quelques remarques ne sont pas pour ôter de la valeur au travail de M. P. Delalain; il rendra, nous en sommes sûrs, grand service à ses confrères et sera une base excellente pour la rédaction du *Vocabulaire international*.

Henri Lemaître.

LIVRES NOUVEAUX

SOMMAIRE DES MATIÈRES.

Généralités, 1062, 1063, 1085, 1213, 1239, 1296, 1382.

Sciences auxiliaires. — Épigraphie, 1142, 1319. — Chronologie, 1355, 1357. — Diplomatique, 1147, 1257, 1281, 1424. — Paléographie, 1074, 1103, 1221, 1230, 1295. — Papier, 1435 *bis*. — Papyrus, 1203, 1240, 1290, 1315, 1376, 1434, 1435. — Manuscrits, 1040, 1059, 1080, 1082, 1197, 1198, 1199, 1200, 1206, 1219, 1260, 1288, 1313, 1339, 1408. — Bibliothèques, 1258, 1368, 1389. — Bibliographie, 1066. — Imprimés, 1093, 1094, 1266, 1270, 1353, 1379, 1442.

Sources. — Chroniques, 1090, 1100, 1166, 1301. — Correspondances

1. Ce mot est cité pour la première fois par G. Olmer dans *Du papier mécanique et de ses apprêts dans les diverses impressions*... Paris, E. Rouveyre, 1882, in-8°, p. 61-63.

Archéologie, 1037, 1046, 1047, 1049, 1051, 1058, 1063, 1067, 1101, 1104, 1111, 1113, 1122, 1129, 1130, 1131, 1133, 1165, 1171, 1177, 1184, 1194, 1207, 1210, 1214, 1217, 1229, 1231, 1236, 1241, 1246, 1251, 1252, 1254, 1259 *bis*, 1261, 1265, 1268, 1269, 1285, 1303, 1305, 1316, 1321, 1351, 1352, 1372, 1373, 1388, 1403, 1430. — Architecture, 1054 *bis* et *ter*, 1096, 1118, 1120, 1169, 1170, 1179, 1189, 1196, 1242, 1243, 1244, 1245, 1273, 1317, 1349, 1386, 1419, 1423, 1432. — Sculpture, 1076, 1110, 1174, 1293, 1300, 1367. — Peinture, 1054 *bis*, 1071, 1174, 1178, 1204, 1385, 1429, 1433. — Mosaïque, 1308. — Miniatures, 1059, 1080, 1135, 1197, 1282, 1283, 1288, 1408. — Gravure, 1162, 1266. — Émaillerie, 1114, 1272. — Orfèvrerie, 1114, 1278. — Sépultures, 1238, 1286. — Musique, 1035, 1354. — Numismatique, 1085, 1280, 1340, 1390, 1438. — Sigillographie, 1121, 1137, 1333, 1384. — Héraldique, 1187.

Langues et littératures, 1211. — Langues celtiques, 1108. — Latin, 1216, 1327. — Langues romanes, 1399; français, 1054, 1149, 1309, 1310, 1311, 1323, 1396, 1407; italien, 1064, 1106, 1152, 1158, 1159, 1215, 1262, 1269-1271, 1330, 1332, 1336, 1344, 1355, 1358, 1381, 1401, 1404, 1410, 1411, 1413, 1414, 1416, 1417, 1440, 1441. — Langues germaniques : allemand, 1134, 1148, 1160, 1188, 1307; anglais, 1089, 1223, 1320; néerlandais, 1437. — Langues slaves, 1061.

SOMMAIRE GÉOGRAPHIQUE.

Abegna (Val d'), 1303; Agnetz, 1317; Ain, 1268; Albi, 1236, 1425; Allemagne, 1033, 1071, 1110, 1111, 1207, 1224, 1225, 1228, 1285, 1325, 1383, 1432; Ambleny, 1244; Angleterre, 1239, 1326, 1360, 1361, 1368, 1377, 1386; Annecy, 1256; Anvers, 1164; Arabie, 1083; Arras, 1099; Auvergne, 1073; Bagnères-de-Bigorre, 1086; Bâle, 1265; Bari, 1117, 1427; Barten, 1297; Beaulieu, 1151; Beine, 1356; Belgique, 1184; Berlin, 1227; Biberach, 1321; Blaubeuren, 1051, 1171, 1321; Blécourt, 1293; Blicquy, 1109; Blütow, 1252; Bologne, 1102. 1135; Bourges, 1067; Bourgogne (canton de), 1217; Brabant, 1391; Bretagne, 1443; Brixen, 1183; Brou. 1305; Brugnera, 1324; Camerino, 1144; Campo S. Pietro, 1175; Catane, 1092; Celle-Bruère (la), 1245; Cerny-en-Laonnois, 1242; Cerreto d'Esi, 1057; Chieti, 1340; Cholsey, 1104; Cologne, 1189; Côme, 1294; Constantinople, 1038, 1047, 1081, 1397; Contilly, 1422; Courtrai, 1115; Déols, 1120; Dol, 1349; Dombes, 1179; Domodossola, 1052; Dorinne, 1387; Draguignan, 1335; Dresde, 1284 *bis*, 1388; Espagne, 1070; Eton, 1263; Eu, 1248; Évian, 1072; Farfa, 1378; Finalmarina, 1390; Flandre, 1214; Florence, 1079; France, 1090, 1156, 1157; Franxault, 1264; Freiberg, 1388; Frioul, 1324, 1415; Gaggio Montano, 1394; Gargnano, 1318; Glogau, 1277; Granville, 1167; Gray, 1161; Groitzsch Pegau, 1181; Guérande, 1343; Hal, 1276; Hemstede,

1032. Abbamondi (Alf.). S. Anselmo d'Aosta nella storia, nella pedagogia, nella filosofia : contributo alla coltura italiana medioevale. Napoli, tip. Melfi e Joele, 1911. In-8°, xv-277 p. 5 l.

1033. Abt (Emil). Missheiraten in den deutschen Fürstenhäusern unter besond. Berücksicht. der standesherrlichen Familien. Heidelberg, C. Winter, 1911. Gr. in-8°, 135 p. (Deutschrechtliche Beiträge, VII. Bd., 2. Heft.) 3 m. 40.

1034. Actus s. Francisci in valle Reatina : leggenda tratta dal codice 679 della biblioteca comunale di Assisi, pubblicata dal F. Pennacchi. Foligno, F. Salvati, 1911. In-16, 61 p.

1035. Aerde (Raymond van). Ménestrels communaux et instrumentistes divers établis ou de passage à Malines, de 1311 à 1796. Malines, L. et A. Godenne, 1911. In-8°, 108 p. et fig. (Extrait du t. XXI du *Bulletin du Cercle archéologique, littéraire et artistique de Malines*, 1911.) 4 fr.

1036. Albert-Petit (A.). Histoire de Normandie. 2e édition. Paris, Boivin et Cie, 1911. Petit in-8°, vii-257 p., ill. 3 fr.

1037. Aleandri (Vitt. Emanuele). Artisti ed artieri lombardi a Vitorchiano nei secoli xv-xvi. Milano, L.-F. Cogliati, 1911. In-8°, 31 p. (Extrait de l'*Archivio storico lombardo.*)

1038. Alexios Studites (des Patriarchen v. Konstantinopel) Erlasse. Veröffentlicht v. Gerh. Ficker. (Festschrift der Universität Kiel zur Feier des Geburtsfestes Sr. Maj. des Kaisers u. Königs Wilhelm II.) Kiel, Lipsius u. Tischer, 1911. Gr. in-8°, 58 p. 0 m. 60.

1039. Alfonso II d'Aragona. Alcune lettere alla repubblica di Siena, 1454-1457, per cura di L. de Thalloczy. Siena, tip. Sordomuti, ditta L. Lazzeri, 1911. In-8°, 16 p. (Extrait du *Bullettino senese di storia patria.*)

1040. Anthologia Palatina. Codex Palatinus et codex Parisinus. Praefatus est Carolus Preisendanz. Lugduni Batavorum, A.-W. Sijthoff, 1911. Gr. in-fol., 150 p., 709 pl. en facs. (Codices graeci et latini photographice depicti duce Scatone de Vries, XV.) 306 fr.

1041. Antony (C. M.). Saint Antony of Padua, the miracleworker (1195-1231). New York, Longmans, 1911. In-16, xvi-110 p., 4 ill. (Friar saints ser.; Dominican lives.) 50 c.

1042. Arndt (Helene). Studien zur inneren Regierungsgeschichte Manfreds. Mit e. Regestenanh. als Ergänzung zu Regesta imperii V. Heidelberg, C. Winter, 1911. Gr. in-8°, ix-234 p. (Heidelberger Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte, 31. Heft.) 6 m. 50.

1043. Audisio (Guido). Carte dell' archivio di S. Maria di Novara anteriori al mille. Novara, tip. G. Parzini, 1911. In-8°, 47 p. (Extrait du vol. LXXIII de la *Biblioteca della società storica subalpina, Corpus chart. Italiae.*)

1044. Aufhauser (Joh.-B.). Das Drachenwunder des hl. Georg in der griechischen u. lateinischen Ueberlieferung. Leipzig, B.-G. Teubner, 1911. Gr. in-8°, xii-255 p., 19 fig., 7 pl. (Byzantinisches Archiv, 5. Heft.) 10 m.

1045. Baraud (Abbé). Saint Lienne, son culte, ses reliques et pèlerinages en Poitou. La Roche-sur-Yon, impr. centrale de l'Ouest, 1911. In-16, 48 p. avec plan et grav.

1046. Bargagli-Petrucci (F.). Pienza, Montalcino e la Val d'Orcia senese. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1911. In-8°, 163 p., fig. et pl. (Collezione di monografie illustrate : serie I. Italia artistica, diretta da Corrado Ricci, n° 63.) 5 l.

1047. Barth (Herm.). Konstantinopel. Leipzig, E.-A. Seemann, 1911. Gr. in-8°, 211 p., 103 fig. (Berühmte Kunststätten, Nr. 11.) 4 m.

1048. Bascoul (Louis). Essai historique sur le château de Saint-Privat. La Vallée du Pont du Gard, ses seigneurs et ses possesseurs. Nîmes, Impr. générale, 1911. In-8°, 443 p. et grav.

1049. The Basilica of St. Clement in Rome, illustrated. Roma, tip. Cuggiani, 1911. In-24 obl., 18 p. et 73 pl.

1050. Bauer (Hans). Die Psychologie Alhazens. Auf Grund v. Alhazens Optik dargestellt. Münster, Aschendorff, 1911. Gr. in-8°, VIII-73 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. Texte u. Untersuchgn. X. Bd., Heft.) 2 m. 75.

1051. Baum (Jul.). Die Kunst u. Altertums-Denkmale im Königr. Württemberg. Inventar. 42.-44. Lfg. : Donaukreis. Oberamt Blaubeuren. Esslingen, P. Neff, 1911. Gr. in-8°, II-136 p., fig., 12 pl., 1 carte. 4 m. 80.

1052. Bazzetta (Nino). Storia della città di Domodossola e dell'Ossola superiore, dai primi tempi all' apertura del traforo del Sempione. Gozzano-Omegna-Domodossola, la Cartografica, 1911. In-4°, 574 p. et pl.

1053. Beaurain (Georges). Déchéance d'un vicomte sous Philippe le Hardi. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, 10 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2e série, t. XV, mai-juin 1911).

1054. Bellevue (Marquis de). Paimpont. Les Druides et les Romans de la Table ronde. La Forêt druidique. La Forêt enchantée. La Forêt chrétienne. La Forêt féodale. La Forêt historique. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, 273 p.

1054 *bis*. Beltrami (Luca). La chiesa di S. Maria delle Grazie in Milano ed il cenacolo di Leonardo da Vinci. Milano, E. Bonomi, 1911. In-24, XIV p. et pl. (L'Italia monumentale : monografie, n° 12). 1 l.

1054 *ter*. Beltrami (Luca). Contratto colla amministrazione della fabbrica del duomo di Milano per la fornitura del marmo occorrente alla facciata della certosa di Pavia, 14 gennaio MCCCCLXXII. Milano, tip. U. Allegretti, 1911. In-8°, 23 p. et fig.

1055. Benham (Canon). The Letters of Peter Lombard. Edited by Ellen Dudley Palmer. London, Macmillan, 1911. In-8°, 304 p. 3 s. 6 d.

1056. Benoît XII (Lettres communes de), 1334-1342, analysées d'après les registres dits d'Avignon et du Vatican, par J.-M. Vidal, chapelain de Saint-Louis-des-Français à Rome. Introduction. Index nominum personarum et locorum (M. Z.). Index analyticus notabilium rerum, 6e fasc., t. III. Paris, Fontemoing et Cie, 1911. In-4° à 2 col., CIII p. et p. 161 à 346. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 3e série, 2 *bis*. Lettres communes des papes d'Avignon.) 22 fr. 50.

1057. Benoît XIII. Rescritto circa l'istituzione della fiera del 5, 6 e 7 agosto in Cerreto d'Esi, pubblicato a cura del dott. Tommaso Lippera. Camerino, tip. Mercuri, 1911. In-8°, 12 p.

1058. Berlam (A.). Trieste. Milano, E. Bonomi, 1911. In-24, XXIX p. et pl. (L'Italia monumentale : monografie, n° 15). 1 l.

1059. Berliner (Rud.). Zur Datierung der Miniaturen des Cod. Par. Gr. 139. Weida. Berlin, K. Streisand, 1911. Gr. in-8°, 50 p. 1 m. 80.

1060. Bernard (Dr Albert). Histoire de Landres. Châlons-sur-Marne, A. Robat, 1911. In-8°, 270 p.

1061. Berneker (Erich). Slavisches etymologisches Wörterbuch. Heidelberg, C. Winter, 1911. In-8°, 481-560 p. (Indogermanische Bibliothek. I. Abtlg. Sammlung indogerman. Lehr- u. Handbücher. II. Reihe : Wörterbücher. 2. Bd., 7. Lfg.) 1 m. 50.

1062. Berr (Henri). La Synthèse en histoire. Essai critique et théorique. Paris, F. Alcan, 1911. In-8°, XVI-272 p. (Bibliothèque de philosophie contemporaine.) 5 fr.

1063. Bertaux (E.). Études d'histoire et d'art. Paris, Hachette et Cie, 1911. In-16, 263 p., 33 grav. 3 fr. 50.

1064. Bertoni (Giulio). Il duecento. Milano, F. Vallardi, 1911. In-8°, XI-309 p. (Storia letteraria d'Italia, fasc. 141-148.) 1 l.

1065. Biscaro (Gerolamo). Pisanus pictor alla corte di Filippo Maria Visconti nel 1440. Milano, tip. ed. L.-F. Cogliati, 1911. In-8°, 4 p. (Extrait de l'*Archivio storico lombardo*.)

1066. Bogeng (G.-A). Umriss e. Fachkunde f. Büchersammler. Mit Beiträgen v. Ed. Grisebach †, Ch. Hottinger, J. Loubier, F. Zobeltitz. (Jahrbuch f. Bücherkunde u.- Liebhaberei. I-III.) Nikolassee (-Berlin), M. Harrwitz, 1911. In-8°, VII-III-139; III-180 u. 160 p., 3 pl. et fig. 16 m.

1067. Boinet (Amédée). La Cathédrale de Bourges. Paris, H. Laurens, s. d. Petit in-8°, VII-145 p., 49 grav., 2 plans. (Petites monographies des grands édifices de la France.)

1068. Bologna (Gius.). Note e studi sul Petrarca. Milano, C. Signorelli, 1911. In-16, iv-166 p. 2 l. 50.

1069. Boniface VIII (Les Registres de). Recueil des bulles de ce pape, publiées ou analysées d'après les manuscrits originaux des archives du Vatican, par Georges Digard, Maurice Faucon et Antoine Thomas. 12e fascicule publié par Georges Digard, feuilles 37 à 44. Paris, Fontemoing et Cie, 1911. In-4° à 2 col., p. 558 à 683. (Bibliothèque des écoles françaises d'Athènes et de Rome, 2e série, t. IV, fasc. 7.) 4 fr. 80.

1070. Bonilla y San Martin (Adolfo). Historia de la filosofía española (siglos viii-xii : Judios). Madrid, V. Suárez. In-8°, 491 p. (Biblioteca de derecho y de ciencias sociales.) 8 p.

1071. Borrmann (Rich.). Aufnahmen mittelalterlicher Wand- u. Deckenmalereien in Deutschland. Unter Mitwirkg. v. H. Kolb u. Cl. Vorlaender hrsg. II. Bd. 5. Lfg. Berlin, E. Wasmuth, 1911. In-fol., 5 p., texte illustré, 5 pl. en couleurs. 20 m.

1072. Bouchet (Ch.-A.). Les Archives de la ville d'Évian en Chablais. Inventaire des archives antérieures à l'année 1790. Évian-les-Bains, impr. Munier, 1911. In-8°, 43 p. avec grav.

1073. Bougon (Louis). Le Testament en Auvergne, du xiiie siècle à la rédaction de la coutume (1510). Paris, A. Rousseau, 1911. In-8°, 146 p.

1074. Brandi (Karl). Unsere Schrift. 3 Abhandlgn. zur Einführung in die Geschichte der Schrift u. des Buchdrucks. Mit 89 Abbildgn. im Text u. 3 Beilagen. Göttingen, Vandenhoeck u. Ruprecht, 1911. Gr. in-8°, vii-80 et 12 p. 2 m. 60.

1075. Braun (Karl). Geschichte v. Königshofen bei Strassburg. Festschrift zur Grundsteinlegung der evangel. Kirche in Königshofen am 15. 10. 1911. Strassburg, K.-J. Trübner, 1911. In-8°, viii-104 p., 7 fig. dans le texte et sur 3 pl., 1 carte. 1 m. 50.

1076. Bréhier (Louis). Études sur l'histoire de la sculpture byzantine. Paris, Impr. nationale, 1911. In-8°, 92 p. et pl. (Extrait des *Missions scientifiques*, nouv. série, fasc. 3.)

1077. Brepohl (F.-W.). Die Zigeuner im byzantinischen Reich. Wiesbaden (Falkenhagen-Seegefeld, Verlag « Das Havelland »), 1911. In-fol., 8 p. 0 m. 50.

1078. Brun (Carl). Schweizerisches Künstler-Lexikon. 11. Lfg., 3. Bd. Frauenfeld, Huber, 1911. Gr. in-8°, 241-400 p. 3 m. 20.

1079. Bruscoli (Gae). L'archivio del r. spedale di S. Maria degl'In-

nocenti di Firenze : lettura detta alla società Colombaria di Firenze l' 8 aprile 1910. Firenze, tip. E. Ariani, 1911. In-8°, 30 p.

1080. BUBERL (Paul). Die illuminierten Handschriften in Steiermark. 1. Tl. : Die Stiftsbibliotheken zu Admont u. Vorau. Leipzig, K.-W. Hiersemann, 1911. In-fol., v-264 p., 25 pl., 237 fig. dans le texte, d'après les photographies originales de l'auteur. (Beschreibendes Verzeichnis der illuminierten Handschriften in Österreich. 4. Bd.) 90 m.

1081. BURY (J. Bagnell). The British Academy supplemental paper. I. The imperial administrative system in the ninth century, with a rev. text of the Kletorologien of Philotheos. New York, Oxford Univ., 1911. In-8°, 179 p. 4 d. 20.

1082. BUSTICO (Guido). I manoscritti della biblioteca dell' Ateneo di Salò. Brescia, tip. F. Apollonio, 1911. In-8°, 21 p. (Extrait des *Commentari dell' Ateneo.*)

1083. CAETANI (Leo). Studi di storia orientale. Vol. I. (Islam e Cristianesimo. L'Arabia preislamica. Gli Arabi antichi.) Milano, U. Hoepli, 1911. In-8°, xv-419 p., 5 pl. 8 l.

1084. CAETANI (Leo). Annali dell' Islām. Vol. III-IV (dall' anno 13 al 22 H.). Vol. I et III. Milano, U. Hoepli, 1910-1911. In-4°, LXXXI-973, XXXV-701 p. 50 pl.

1085. CAGIATI (Memmo). Le monete del reame delle due Sicilie da Carlo I d'Angiò a Vittorio Emanuele II. Fasc. I. Napoli, tip. Melfi e Joele, 1911. In-8°, 73 p. et fig.

1086. CAILLET (Louis). Le roi René d'Anjou et Siffroy de Baschi (1470). Angers, G. Grassin, 1911. In-8°, 4 p. (Extrait de la *Revue de l'Anjou.*)

1087. CANET (Louis). Histoire du corps des prébendés de l'église collégiale Saint-Vincent de Bagnères-de-Bigorre (1401-1789). Toulouse, E. Privat, 1911. In-8°, 267 p. avec grav.

1088. CAPASSO (Car.). I provvisionati di Bernabò Visconti. Milano, L.-F. Cogliati, 1911. In-8°, 20 p. (Extrait de l'*Archivio storico lombardo.*)

1089. CAPGRAVE (John). The Solace of pilgrimes, a description of Rome circa A. D. 1450. Edit. by C. A. Mills. London, Frowde, 1911. In-4°. 7 s. 6 d.

1090. CARTELLIERI (Alex.). Vor u. nach Bouvines (1213-1215). 3 Jahresabschnitte aus den grossen latein. Annalen v. St-Denis der Mazarine-Handschrift 2017. Für akadem. Übgn. hrsg. Bearb. v. Rud. Malsch. Leipzig, Dyk, 1911. Gr. in-8°, 45 p. 1 m. 80.

1091. Cartulaires de l'abbaye de Molesme, ancien diocèse de Langres, 916-1250. Recueil de documents sur le nord de la Bourgogne et le midi de la Champagne, publié avec une introduction diplomatique, historique et géographique par Jacques Laurent. T. II : Texte et Index. Paris, A. Picard, 1911. In-4°, xxiv-740 p. (Collection de documents publiés avec le concours de la commission des antiquités de la Côte-d'Or, I.)

1092. Casagrandi (Vinc.). Nuove ricerche sulla formazione e sulla onomastica del Castello Ursino di Catania nelle epoche romana, araba, mormanna. Catania, tip. Giannotta, 1911. In-8°, 17 p. (Extrait de *Archivio storico per la Sicilia orientale.*)

1093. Catalogue de la bibliothèque de la ville de Quimper. 1re partie : manuscrits, histoire, géographie, archéologie ; 2e partie : belles-lettres, littérature ancienne, littérature française, littérature étrangère, poésie, théâtre, romans, études critiques et littéraires, etc., ouvrages en langue bretonne. Quimper, impr. E. Ménez, 1909-1911. 2 vol. in-8°, à 2 col., 258 et 231 p.

1094. Catalogue général des livres imprimés de la Bibliothèque nationale. Auteurs. T. XLV : Duplom-Dutirou. Paris, Impr. nationale, 1911. In-8° à 2 col., 1276 col. (Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.)

1095. Champeval (J.-B.). Dictionnaire des familles nobles et notables de la Corrèze. T. I. Tulle, J. Mazerie, 1911. In-8°, viii-556 p.

1096. Chappée (J.) et Aubert (M.). La Date de la façade septentrionale du château de Josselin. Caen, Delesques, 1911. In-8°, 7 p. et 1 pl. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1097. Charles-Roux (J.). Saint Gilles. Sa légende, son abbaye, ses coutumes. Paris, Bloud, 1911. In-16, 413 p. et 89 ill. (Bibliothèque régionaliste.) 5 fr.

1098. Chevalier (Chanoine Ulysse). Antiquités de l'église de Vienne, par Clément Durand (ms. 5662 du fonds latin de la Bibliothèque nationale de Paris. Notice bibliographique et historique. Paris, A. Picard et fils, 1911. In-8°, 15 p. (Documents historiques inédits sur le Dauphiné. 11e livraison.)

1099. Chevallot (P.). La Piramide du Petit-Marché (MCC). Arras, impr. de la Presse populaire, 1911. In-8°, 30 p. (Extrait de l'*Annuaire du diocèse d'Arras*, trentième de la collection, p. 199-222.)

1100. Chronique de Morée (1204-1305), publiée pour la Société de l'histoire de France, par Jean Longnon. 1er volume. Paris, H. Lau-

rens, 1911. In-8°, cxx-438 p. et 1 carte. (Livre de la conqueste de la Princée de l'Amorée.) 9 fr.

1101. Cioni (Mich.). La Valdelsa : guida storico-artistica. Firenze, F. Lumachi, 1911. In-16, xxiv-266 p., 7 pl. et fig. (La Toscana illustrata, IV.) 3 l.

1102. Cipolla (Car.). Le fazioni politiche di Bologna e i signori di Lombardia (1298-1299) : memoria. Torino, tip. V. Bona, 1911. In-4°, 21 p. (Extrait de *Memorie della r. Accademia delle scienze.*)

1103. Clemen (O.). Handschriftenproben aus der Reformationszeit. 1. Lfg. : 67 Handschriftenproben nach Originalen der Zwickauer Ratsschulbibliothek. Zwickau, F. Ullmann, 1911. In-fol., vi-65 et xv p. 15 m.

1104. Cole (F. J.). An analysis of St Mary, Cholsey, in the county of Berkshire. London, Frowde, 1911. In-8°. 5 s.

1105. Dangu (Ed.). L'Abbaye et le village de Saint-Jean-aux-Bois en la forêt de Cuise. Compiègne, impr. du « Progrès de l'Oise », 1911. In-8°, ii-100 p. avec grav.

1106. Dante Alighieri. La Vita nuova, per cura di Michele Scherillo. Milano, U. Hoepli, 1911. In-8°, lxi-388 p. 17 pl.

1107. David (Joseph). S. Marie Antique : étude liturgique et hagiographique. Rome, M. Bretschneider, 1911. In-4°, iv-120 p. (Extrait de *Sainte Marie Antique*, par W. de Grüneisen.) 12 l.

1108. Davies (J. D.). Welsh metrics. Vol. I : Cynyda Denair Hirion, Part I. London, Constable, 1911. In-8°. 4 s. 6 d.

1109. De Bruycker (Charles). Histoire de Blicquy. Leuze, A. Van Geebergen-Warny, 1911. In-8°, ii-228 p. et pl. 4 fr. 50.

1110. Dehio (Geo.), Bezold (Gust.). Die Denkmäler der deutschen Bildhauerkunst. 10. Lfg. (II. Serie. 6.-10. Lfg.) Berlin, E. Wasmuth, 1911. In-fol., 20 pl. en couleurs. 20 m.

1111. Dehio (Geo.). Handbuch der deutschen Kunstdenkmäler. IV. Bd. Südwestdeutschland. Berlin, E. Wasmuth, 1911. In-8°, vi-482 p., 1 carte. 5 m.

1112. De Jongh (H.). L'Ancienne Faculté de théologie de Louvain au ier siècle de son existence (1432-1540). Ses débuts, son organisation, son enseignement, sa lutte contre Érasme et Luther, avec des documents inédits. Louvain, bureaux de la *Revue d'histoire ecclésiastique*, 40, rue de Namur, 1911. In-8°, 268-89-xlvii p. 6 fr.

1113. Demaison (L.), Lefèvre-Pontalis (E.), Jadart (H.),

Broche (L.). Société française d'archéologie. Guide du Congrès de Reims en 1911. Caen, Delesques, 1911. In-8°, 431 p. et plans.

1114. Demartial (André). Chronique de l'orfèvrerie et de l'émaillerie anciennes de Limoges en 1910. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1911. In-8°, 23 p. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.*)

1115. De Pauw (Napoléon). Courtrai sous Artevelde. Enquête sur les abus des capitaines (1338-1340). Bruxelles, M. Weissenbruch, 1910. In-8°, 72 p. (Extrait des *Bulletins de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 1910, t. LXXIV, p. 219 et suiv.) 1 fr.

1116. Depoin (Joseph). Chartrier de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, 1er fasc. (1200-1250). Montdidier, impr. J. Bellin, 1911. In-4°, 76 p. (Publications de la Société historique du Vexin.)

1117. De Santis (Giuseppe). Un Contratto nuziale barese del 1365, pubblicato e illustrato. Trani, ditta tip. Vecchi e C., 1911. In-16, 38 p. (Extrait de *Rassegna pugliese.* — Per nozze Perotti-Consiglio.)

1118. Des Forts (Philippe). Le Château de Lucheux (Somme). Caen, Delesques, 1910. In-8°, 35 p. avec plan et grav. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1119. Deshayes (Émile). Jeanne d'Arc à Rouen. Sa captivité, son procès, son supplice, d'après les documents authentiques. Préface par Albert Sarrazin. Nancy, impr. A. Barbier, s. d. Gr. in-4°, 60 p. et grav.

1120. Deshoulières (F.). Le Plan primitif de l'église de Déols. Caen, Delesques, 1910. In-8°, 8 p. avec 1 grav. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1121. Des Marez (G.). Les Sceaux des corporations bruxelloises, deuxième étude. Bruxelles, Vromant et Cie, 1911. In-8°, 30 p. et fig. (Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, t. XXIV, 3e et 4e livraisons, 1910, p. 459 à 484.)

1122. Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie, publié sous la direction du Révérendissime dom Fernand Cabrol et du R. P. dom H. Leclercq, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fasc. 24 : Chalcédoine-Chapelle. Paris, Letouzey et Ané, 1911. Gr. in-8° à 2 col., col. 130 à 146 avec grav.

1123. Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastique publié sous la direction de Mgr Alfred Baudrillart, M. Albert Vogt et M. Urbain Rouziès, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fasc. 3 : Adulis-Agde; fasc. 4 : Agde-Aix-la-Chapelle. Paris, Letouzey et Ané, 1911. 2 fasc. gr. in-8° à 2 col., col. 457 à 1248.

1124. Dictionnaire de théologie catholique contenant l'exposé des

doctrines de la théologie catholique, leurs preuves et leur histoire, commencé sous la direction de A. Vacant, continué sous celle de E. Mangenot, avec le concours d'un grand nombre de collaborateurs. Fasc. 34 : Enchantement-Époux (devoir des). Paris, Letouzey et Ané, 1911. Gr. in-8°, col. 1 à 384.

1125. DOORNINCK (P. N. VAN). Inventaris van het archief van de heerlijkheid Heemstede. Met kaarten en zegelafbeelding. Haarlem, Gebr. van Brederode, 1911. In-8°, VIII-175 p., 1 pl., 2 kart. 6 fr.

1126. DORLING (E. E.). A History of Salisbury. London, Nisbet, 1911. In-12, 204 p. 2 s.

1127. DORVEAUX (Paul). Droits de courtage établis à Paris au XVe siècle, sur quelques marchandises d'épicerie. Document inédit. 2e édition. Paris, H. Champion, 1910. In-8°, 18 p. (Bibliothèque historique de la France médicale.)

1128. DORVEAUX (Paul). Le Sucre du moyen âge. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, 40 p. (Bibliothèque historique de la France médicale.)

1129. DURAND (Georges). Saint-Riquier. Paris, A. Picard et fils, 1911. In-fol., 353 p. avec fig. et pl. hors texte. (La Picardie historique et monumentale. T. IV, n° 3. Arrondissement d'Abbeville, canton d'Ailly-le-Haut-Clocher.)

1130. DU RANQUET (H.). Les Églises de Saint-Saturnin (Puy-de-Dôme). Caen, Delesques, 1910. In-8°, 25 p. avec grav. et 1 pl. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1131. DVOŘÁK (Max). Österreichische Kunsttopographie. V. Bd. 2. Tl. Die Denkmale des politischen Bezirkes Horn in Niederösterreich. 2. Tl. : Tietze (Hans), Die Denkmale des Gerichtsbez. Horn. Mit Beiträgen v. Hoernes (Mor.), u. Krahuletz (Joh.). Wien, A. Schroll, 1911. In-fol., VII-259-281 p., 391 fig., 7 pl., 1 carte coloriée. 23 m.

1132. EINFALT. Die Geschichte der Stadt, des Klosters u. der Pfarrei Langenzenn. (Extrait du *Jahresber. d. Ver. f. Mittelfranken.*) Ansbach, Fürth, G. Rosenberg, 1910. In-8°, IV-119 p. 1 m. 30.

1133. Elsässische Altertümer, in Burg u. Haus, in Kloster u. Kirche, Inventare vom Ausgang des Mittelalters bis zum 30jähr. Kriege aus Stadt u. Bist. Strassburg. Unter der Leitg. v. Johs. Ficker hrsg. v. Edm. Ungerer. Gedruckt m. Unterstützg. der Cunitz-Stiftg. 1. Halbbd. Strassburg, K.-J. Trübner, 1911. Gr. in-8°, 183 p. 6 m.

1134. ENGEL (Eduard). Geschichte der deutschen Literatur von den Anfängen bis in die Gegenwart. Wien, F. Tempsky. 1. Bd. Von den Anfängen bis zum 19. Jahrh. 2 Bd. Das 19. Jahrh. u. die

Gegenwart. Leipzig, G. Freytag, 1912. In-8°, xv-601 p. et 534 p., fig. et facs. 15 m.

1135. ERBACH DI FUERSTENAU (Adalberto). La miniatura bolognese nel trecento; studi su Nicolò Di Giacomo. Roma, tip. Unione ed., 1911. In-4°, 11 p. et fig. (Extrait de *L'Arte*.)

1136. ESCHER (J.), SCHWEIZER (P.). Urkundenbuch der Stadt u. Landschaft Zürich. Hrsg. v. e. Kommission der antiquar. Gesellschaft in Zürich. VIII. Bd. 2. Hälfte. Zürich, Beer, 1911. In-fol., IV-201-443 p. 8 m. 80

1137. EWALD (Wilh.). Siegelmissbrauch u. Siegelfälschung im Mittelalter, untersucht an den Urkunden der Erzbischöfe v. Trier bis zum J. 1212. [Extrait de la *Westdeutsche Zeitschr. f. Gesch. u. Kunst.*] Trier, F. Lintz, 1911. Gr. in-8°, 100 p., 7 pl. 3 m. 50.

1138. FABRICIUS (Wilh.). Güter-Verzeichnisse u. Weistümer der Wild- u. Rheingrafschaft. Trier, F. Lintz. Gr. in-8°, v-128 p. (Trierisches Archiv. XII. Ergänzungsheft.) 6 m.

1139. FAVA (Arrigo). Jacopone da Todi e S. Francesco d'Assisi, saggio critico. Napoli, tip. S. Morano, 1910. In-8°, 78 p.

1140. FAVARO (Antonio). Atti della nazione germanica artista nello studio di Padova. Vol. I. Venezia, tip. Emiliana, 1911. In-4°, LVI-317 p. (Monumenti storici pubblicati dalla r. deputazione veneta di storia patria, vol. XIX : serie I. Documenti, vol. XIII). 15 l.

1141. FEDELE (Pietro). Sull' origine dei Frangipane, a proposito di un recente lavoro. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1911. In-8°, 16 p. (Extrait de l'*Archivio della r. società romana di storia patria.*)

1142. FEDERICI (Vinc.) L'Épigraphie de l'église Sainte-Marie Antique. Rome, M. Bretschneider, 1911. In-4°, 13 p. et fig. (Extrait de *Sainte Marie Antique*, par W. de Grüneisen.)

1143. FEIGEN (C.). Geschichte der Stadt Homburg v. d. Höhe. 2. Ausg. Homburg v. d. H., J. G. Steinhäusser, 1911. Gr. in-8°, 93 p., fig., 1 pl. 1 m. 80.

1144. FELICIANGELI (B.). Un viaggio da Camerino a Roma nel secolo XV. Sanseverino-Marche, tip. C. Bellabarda, 1911. In-8°, 28 p.

1145. FERRANDO (Em.). L'Itinerario di papa Innocenzo IV da Roma a Lione : studio, con annotazioni del prof. Federico Eusebio. Alba, tip. Sansoldi, 1910. In-8°, 31 p.

1146. FILIPPINI (Fr.). Andrea da Bologna, miniatore e pittore del secolo XIV. Roma, E. Calzone, 1911. In-4°, 15 p., fig. et 4 pl. (Extrait du *Bollett. d'arte del ministero della pubblica Istruzione*, part I.)

1147. Flach (Jacques). Les Diplômes de Philippe Ier. Paris, Impr. nationale, 1911. In-4°, 15 p. (Extrait du *Journal des savants*, septembre 1911.)

1148. Förstemann (Ernst). Altdeutsches Namenbuch. II. bd. Orts- u. sonst. geograph. Namen (Völker-, Länder-, Siedlungs-, Gewässer-, Gebirgs-, Berg-, Wald-, Flurnamen u. dgl.) 3., völlig neu bearb., um 100 Jahre (1100-1200) erweit. Aufl., m. Beiträgen v. Emil Seelmann hrsg. v. H. Jellinghaus. 1. Lfg. Bonn, P. Hanstein, 1911. In-fol., 14 p. et 144 col. 5 m.

1149. Förster (Wendelin), Koschwitz (E.). Altfranzösisches Übungsbuch. (Die ältesten Sprachdenkmäler m. e. Anh.) Zum Gebrauch bei Vorlesungen u. Seminarübungen. Leipzig, O.-R. Reisland, 1911. Gr. in-8°, vi-302 p. 4 m. 80.

1150. Fossati (Fel.). Appunti e note per la storia economica di Vigevano, prima metà del secolo xv. Vigevano, tip. Nazionale, A. Borrani ved. Morone, 1911. In-8°, 134 p. (Extrait de *Viglevanum*, anni III-V.)

1151. Fowler (Sir James K.). A History of Beaulieu Abbey, a. d. 1204-1539. London, Car, 1911. In-8°, 242 p., ill. 10 s. 6 d.

1152. Franciosi (Rod.). Il volgare in terra d'Otranto nel quattrocento. Trani, ditta Vecchi e C., 1910. In-8°, 27 p. (Extrait de *Rassegna pugliese*.)

1153. Fred (W.). Abälard u. Heloise; Briefe. Leipzig, Insel-Verlag, 1911. In-8°, 311 p. 5 m.

1154. Frey (Walt.). Beiträge zur Finanzgeschichte Zürichs im Mittelalter. Zürich, G. Leemann, 1911. Gr. in-8°, 278 p. (Schweizer Studien zur Geschichtswissenschaft. III. Bd. 1. Heft.) 4 m.

1155. Gaddoni (Serafino). I Frati minori in Imola e i tre Ordini francescani nella città e diocesi Imolese. Quaracchi, tip. Collegio S. Bonaventura, 1911. In-8°, 294 p., fig. et pl. 6 l.

1156. Gagnol (Abbé P.). La Dîme ecclésiastique en France. Paris, J. de Gigord, 1911. In-8°, 439 p.

1157. Gagnol (Abbé P.). Les Décimes et dons gratuits. Paris, J. de Gigord, 1911. In-8°, 113 p.

1158. Gallo (Lu.). Nota dantesca, a proposito dei vapori accesi; Nota pindarica, a proposito dell' Asopo della III Nemea. Noci, tip. ditta E. Cessati, dei fratelli Cessati, 1911. In-8°, 16 p.

1159. Gamerra (Edgardo). Sentimento e dolore in Giovanni Boccaccio. Firenze, Il Cimento, 1911. In-16, 38 p. 1 l.

1160. Gärtner (Erich). Die epitheta bei Walther v. der Vogelweide. Eine stilgeschichtl. Darstellung des Sprachgebrauches. Kiel, W.-G. Mühlau, 1911. Gr. in-8°, 150 p. 3 m. 50.

1161. Gauthier (Jules). L'Hôpital du Saint-Esprit de Gray (1238-1790). Réédité par Gilbert Roux. Gray, impr. G. Roux, 1910. In-8°, 53 p. et grav.

1162. Geisberg (M.). Die Formschnitte des 15. Jahrh. im kgl. Kupferstichkabinett zu Dresden. Strassburg, J.-H.-E. Heitz, 1911. In-fol., 28 p., 52 pl. (Einblattdrucke des 15. Jahrh. Hrsg. v. Paul Heitz.) 80 m.

1163. Génestal (R.). Le Parage normand. Caen, L. Jouan, 1911. In-8°, 51 p. (Bibliothèque d'histoire du droit normand, publiée sous les auspices de la Faculté de droit de l'Université de Caen, par la Société de l'histoire du droit normand. 2e série : Études, t. I, fasc. 2.)

1164. Geudens (Edm.). Droits féodaux dans le quartier d'Anvers sous les ducs de Bourgogne. Anvers, impr. J. Van Hille-De Backer, 1911. In-8°, 34 p. (Extrait des *Annales de l'Académie royale d'archéologie de Belgique*.)

1165. Geuewein (Ant.). Vom Rumänischen bis zum Empire. (1. Tl. Die Stile des Mittelalters. Der roman. u. der got. Stil. — 2. Tl. Die Stile der Neuzeit.) Leipzig, F. Hirt, 1911. In-8°, 140 et 432 p., 947 fig. 9 m.

1166. Gherardi (Jacopo). Il diario romano, a cura di Enrico Carusi. Appendice : Diario di Sebastiano Tedallini (fine). Città di Castello, casa ed. S. Lapi, 1911. In-4°, p. 343-346 (Rerum italicarum scriptores da L.-A. Muratori. Nuova edizione, riveduta, ampliata e corretta con la direzione di Giosué Carducci e Vittorio Fiorini, fasc. 90 (tomo XXIII, p. iii, fasc. 5). 10 l.

1167. Gibon (Vicomte de). Le Port de Granville depuis ses origines. Caen, Delesques, 1911. In-8°, 36 p. (Extrait de l'*Annuaire de l'Association normande*, année 1910.)

1168. Gilliodts-Van Severen (L.). Coutumes des pays et comté de Flandre. Quartier d'Ypres. Coutume de la salle et châtellenie d'Ypres. T. I. Bruxelles, J. Goemaere, 1911. In-4°, lxxvi-411 p. (Recueil des anciennes coutumes de la Belgique.) 12 fr.

1169. Godfrey (Wa. H.). A history of architecture in London, arranged to illustrate the course of architecture in England until 1800; with a sketch of the preceding European styles; with a preface by Philip Norman. New York, Scribner, 1911. In-8°, xxiii-390 p., 250 ill. 3 d.

1170. Gosset (Alphonse). Origine architecturale de la basilique de Saint-Rémi de Reims. Reims, impr. coopérative, 1911. Petit in-8°, 12 p. avec grav.

1171. Goessler (P.). Die Altertümer des Oberamts Blaubeuren, Stuttgart, P. Neff, 1911. Gr. in-8°, vii-48 p., 13 fig. dans le texte, 5 pl. et 1 carte archéol. (Die Altertümer im Königr. Württemberg. Donaukreis.) 2 m.

1172. Graber (Hans). Beiträge zu Nicola Pisano. Strassburg, J.-K.-E. Heitz, 1911. Gr. in-8°, v-109 p., 5 pl. en couleurs. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes, 90. Heft.). 6 m.

1173. Gräfe (Kurt). Die Persönlichkeit Kaiser Heinrichs VII. Leipzig, Dyk, 1911. Gr. in-8°, 61 p. 2 m.

1174. Granberg (Olof). Inventaire général des trésors d'art, peintures et sculptures, principalement de maîtres étrangers (non scandinaves) en Suède. I. Stockholm, 1911. In-4°, xiii (2), 142 p., 91 pl. 100 kr.

1175. Granie (Hier.). Documenta varia ad historiam conventus Campi S. Petri, O. Min., spectantia. Ad Claras Aquas, typ. Collegii S. Bonaventurae, 1911. In-8°, 37 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

1176. Grosse-Duperon (A.). L'Église de Notre-Dame de Mayenne. Notes et documents. T. I. Mayenne, impr. Poirier frères, 1911. In-8°, 415 p. et pl. hors texte.

1177. Grüneisen (W. de). Sainte Marie Antique, avec le concours de Huelsen, Giorgis, Federici, David. Rome, M. Bretschneider, 1911. In-4°, 629 p., fig. et pl.

1178. Grüneisen (W. de). Sainte Marie Antique : le caractère et le style des peintures du vi° au xiii° siècle. Rome, M. Bretschneider, 1911. In-4°, 179 p. 25 l.

1179. Guédel (Jean). L'Architecture romane en Dombes. Bourg, impr. du « Courrier de l'Ain », 18, rue Lalande, 1911. In-8°, 79 p. et grav.

1180. Guerrieri-Crocetti (Cam.). Ancora degli antenati di Dante : 1ª leggenda. Lereto Aprutino, tip. del Lauro, 1911. In-16, 23 p. (Extrait de *L'Abruzzo letterario.*)

1181. Gündel (Alex.). Landesverwaltung u. Finanzwesen in der Pflege Groitzsch-Pegau von der Mitte des 14. bis zur Mitte des 16. Jahrh., e. Beitrag zur Geschichte der sächs. Ämterverwaltg. Leipzig, S. Hirzel, 1911. Gr. in-8°, xvi-250 et iii p., 1 carte coloriée. (Biblio-

thek der sächsischen Geschichte u. Landeskunde. II. Bd. 2. Heft.) 4 m.

1182. GUTTMANN (Jac.). Die philosophischen Lehren des Isaak ben Salomon Israeli. Münster, Aschendorff, 1911. Gr. in-8°, VI-70 p. (Beiträge zur Geschichte der Philosophie des Mittelalters. X. Bd. 4. Heft.) 2 m. 50.

1183. HAID (Kassian). Die Besetzung des Bist. Brixen in der Zeit von 1250-1376. Ein Beitrag zur Geschichte der Bischöfe v. Brixen. Wien, F. Tempsky, 1912. Gr. in-8°, XII-108 p. (Publikationen des österreichischen historischen Instituts in Rom. II. Bd.) 6 m.

1184. HALKIN (Léon). La statistique archéologique de la Belgique ancienne. Louvain, Ch. Peeters, 1911. In-8°, 14 p. 6 fr. 75.

1185. HALPHEN (Louis). A propos du Capitulaire de Quierzy-sur-Oise. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1911. In-8°, 9 p. (Extrait de la *Revue historique*, t. CIX, 1911.)

1186. HAMPE (K.). Mitteilungen aus der Capuaner Briefsammlung. III. Heidelberg, C. Winter, 1911. Gr. in-8°, 31 p. (Sitzungsberichte der Heidelberger Akademie der Wissenschaften. 5. Abhandlung.) 1 m.

1187. HAROT (Eugène). Essai d'armorial des grands maîtres de l'ordre de S. Jean de Jérusalem. Rome, Collegio araldico, 1911. In-8°, 31 p., 50 pl. (Extrait de la *Rivista araldica*.)

1188. HARTMANN (Aue). Der arme Heinrich u. 2 jüngere Prosalegenden verwandten Inhaltes. Mit Anmerkgn. u. Abhandlgn. v. Wilh. Wackernagel. Neu hrsg. v. Ernst Stadler. Basel, B. Schwabe, 1911. Gr. in-8°, VIII-250 p. 3 m. 60.

1189. HASAK (Max). Der Dom des hl. Petrus zu Köln am Rhein. Berlin, H. Walther, 1911. In-fol., 171 p. et pl. (Die deutschen Dome. Eine Geschichte mittelalterl. Baukunst. 1. Bd.). 27 m.

1190. HEER (Jos.-Mich.). Biblische u. patristische Forschungen. 1. Heft. Ein karoling. Missions-Katechismus : Ratio de cathecizandis rudibus u. die Tauf-Katechesen des Maxentius v. Aquileia u. e. Anonymus im Kodex Emmeram. XXXIII. saec. IX. Freiburg-en-B., Herder, 1911. Gr. in-8°, VIII-103 p.

1191. HEFELE (Charles-Joseph). Histoire des conciles, d'après les documents originaux. Nouvelle traduction française faite sur la 2e édition allemande, corrigée et augmentée de notes critiques et bibliographiques, par Dom H. Leclercq. T. IV, 1re partie. Paris, Letouzey et Ané, 1911. In-8°, p. 615 à 1458.

1192. HEIDELBERGER (Frz.). Kreuzzugsversuche um die Wende des

13. Jahrh. Berlin(-Wilmersdorf), W. Rothschild, 1911. Gr. in-8°, VI-84 p. (Abhandlungen zur mittleren u. neueren Geschichte. 31. Heft.) 2 m. 50.

1193. HEINRICH (Arth.). Geschichte des Fürstent. Sagan. 1. Tl. bis zum Ende der sächs. Herrschaft im J. 1549. Sagan, R. Schönborn, 1911. Gr. in-8°, XIV-724 p. 6 m.

1194. HELBIG (Jules). L'Art mosan, depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la fin du XVIII° siècle. Achevé et publié par Joseph Brassinne. T. II. Du début du XVI° siècle à la fin du XVIII° siècle. Bruxelles, G. Van Oest et Cie, 1910. In-4°, 191 p., fig. et pl. 20 fr.

1195. HELMSTÄDT (Karl), Lankwitz. Geschichtliches im Wort u. Bild aus Vergangenheit und Gegenwart. Berlin-Lankwitz, H. Rübner, 1911. Gr. in-8°, 104 p. et fig. 3 m.

1196. HERAIN (J.). Pražské portály kostelů, paláců a patricij. domů z obdobó XIV.-XIX. stol. [Portails des églises et palais de Prague, du XIV° au XIX° siècle.] I. Prague, Lidové nakladatelstvi, 1911. Gr. in-fol., 8 pl. 3 k.

1197. HERBERT (J. A.). Illuminated manuscripts. London, Methuen, 1911. In-8°, 378 p. (Connoisseurs' library.) 25 s.

1198. HERZOG (D.). Zwei hebräische Handschriftenfragmente aus der Steiermark. Wien, A. Hölder, 1911. Gr. in-8°, 11 p., 2 pl. (Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. 166. Bd. 7. Abhandlung.) 0 m. 80.

1199. Historical manuscripts Commission. Historical manuscripts of Earl of Denbigh. Part 5. London, Wyman, 1911. In-8°, 1 s. 11 d.

1200. Historical manuscripts Commission. Report on the Pepys manuscripts. London, Wyman, 1911. In-8°, 2 s.

1201. HOGAN (Stanislaus M.). Saint Vincent Ferrer, O. P. London, Longmans, 1911. In-12, 130 p. (The Friar saints ser.) 1 s. 6 d.

1202. HOHENSTATT (Otto). Die Entwicklung des Territoriums der Reichsstadt Ulm im XIII. u. XIV. Jahrh. Stuttgart, W. Kohlhammer, 1911. Gr. in-8°, XIV-134 p., 1 carte. (Darstellungen aus der württembergischen Geschichte. 6. Bd.) 2 m. 50.

1203. HOHMANN (Frz.). Zur Chronologie der Papyrusurkunden. (Römische Kaiserzeit.) Berlin, F. Siemenroth, 1911. Gr. in-8°, III-82 p., 1 pl. 2 m. 50.

1204. HOLBROOK (Richard Thayer). Portraits of Dante, from Giotto to Raffael : a critical study, with a concise iconography. London, P. Lee Warner, 1911. In-8°, 284 p. 21 s.

1205. Holthaus (Karl). Die Georgskommende in Münster, e. Niederlassung des deutschen Ritterordens von ihrer Gründung bis zum westfälischen Frieden. Hildesheim, A. Lax, 1911. Gr. in-8°, 102 p., 1 pl. (Beiträge f. die Geschichte Niedersachsens u. Westfalens. 30. Heft. V. Bd. 6. Schluss-Heft.) 2 m. 60.

1206. Holzinger (Karl). Die Aristophaneshandschriften der Wiener Hofbibliothek. Ein Beitrag zur Systematik der Aristophaneshandschriften. I. Die Busbeckeschen Aristophaneshandschriften. Wien, A. Hölder, 1911. Gr. in-8°, 122 p. (Sitzungsberichte der kais. Akademie der Wissenschaften in Wien. Philosophisch-historische Klasse. 167. Bd. 4. Abhandlung.) 3 m. 20.

1207. Hoops (Johs.). Reallexikon der germanischen Altertumskunde. Unter Mitwirkung zahlreicher Fachgelehrten. I. Bd. 1. Lfg. Strassburg, K.-J. Trübner, 1911. Gr. in-8°, xi-152 p., 26 ill., 11 pl. 5 m.

1208. Hörovitz (S.). Die Stellung des Aristoteles bei den Juden des Mittelalters. Ein Vertrag. Leipzig, G. Fock, 1911. Gr. in-8°, 18 p. (Schriften hrsg. v. d. Gesellschaft zur Förderung der Wissenschaft des Judentums.) 0 m. 40.

1209. Hoser (Josef), Brabec (Josef), Peprny (Karel). Pošumaví. I. Pisecko, Strackonicko a Prachaticko. [Villes tchèques antiques : Pisek, Strakonic, Prachatic.] Prague, Paul Kőrber, 1911. Gr. in-8°, 74 p. (Kőrbrovy Monografie starobylých mêst českých. 5.) 1 k. 80.

1210. Hourticq (Louis). Histoire générale de l'art. France. Paris, Hachette et Cie, 1911. In-16, xvi-477 p. avec grav. (Ars una, species mille.) 7 fr. 50.

1211. Huet (G.). La Légende de Charlemagne Bâtard et le témoignage de Jean Boendale. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, 15 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2e série, t. XV, mai-juin 1911.)

1212. Huisman (Georges). Un compte des réparations effectuées à l'hôtel du comte de Flandre, à Paris (1374-1376). Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur; Paris, 1910. In-8°, 18 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXVII, 1910.)

1213. Inostrancey (C.). Note sur les rapports de Rome et du Califat abbaside au commencement du xe siècle. Roma, casa ed. Italiana, 1911. In-8°, 6 p. (Extrait de la *Rivista degli studi orientali*.)

1214. Inventaire archéologique de la Flandre orientale. Fasc. 1, 2, 3. Gand, A. Siffer, 1911. 3 broch. in-8°, avec fig. et pl. (Comité provincial des monuments.) 3 fr. 75.

1215. Jaconizzi (Giov.). Il precursore immediato ed intimo della Divina Commedia. Udine, tip. del Crociato, 1911. In-8°, 34 p.

1216. Jacques de la Marche (S.). Sermo de excellentia Ordinis S. Francisci, ex codice autographo, cura p. Nicolai Dal Gal. Ad Claras Aquas, typ. Collegii S. Bonaventurae, 1911. In-8°, 11 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

1217. Jadart (H.), Demaison (L.). Répertoire archéologique de l'arrondissement de Reims. Canton de Bourgogne, 1re partie. Reims, L. Michaud, 1911. In-8°, 371 p. avec pl., fig. et plans dans le texte.

1218. Jadart (Henri). Saint Nicaise, évêque et martyr rémois, son culte à la cathédrale de Reims, son iconographie, sa liturgie. Reims, L. Michaud, 1911. In-8°, 50 p., 5 fig. (Extrait du t. CXXVIII des *Travaux de l'Académie de Reims.*)

1219. James (Montague Rhodes). A descriptive catalogue of the manuscripts in the library of Corpus Christi College, Cambridge. Part 5. Cambridge, Univ. Press, 1911. In-8°. 7 s. 6 d.

1220. Jecht (R.). Der Oberlausitzer Hussitenkrieg u. das Land der Sechsstädte unter Kaiser Sigmund. I. Görlitz, H. Tzschaschel, 1911. Gr. in-8°, 247 p. 5 m.

1221. Johnen (Chr.). Geschichte der Stenographie in Zusammenhang m. der allgemeinen Entwicklung der Schrift u. der Schriftkürzung. 1. Bd. Die Schriftkürzg. u. Kurschrift im Altertum, Mittelalter u. Reformationszeitalter. Mit e. Einleitg. üb. das Wesen der Stenographie u. die stenograph. Wissenschaft. Berlin. F. Schrey, 1911. Gr. in-8°, IV-320 p. et fig. 5 m.

1222. Kaczmarczyk (Kazimierz). Ciężary ludności wiejskiej i miezkiej na prawie niemeckiem w Polsce XIII i XIV w. [Charges de la population rurale et urbaine en droit allemand dans la Pologne du XIIIe et XIVe siècle.] Varsovie, impr. Wl. Pazarski, 1911. In-8°, 58 p. (Extrait du *Przeglad historyczni.*)

1223. Kaluza (Max). A short history of English versification, from the earliest times to the present day; tr. by A. C. Dunstan. New York, Macmillan, 1911. In-12, XVI-396 p. 1 d. 10.

1224. Kehr (Paul Fridolin). Regesta pontificum romanorum. Germania pontificia sive repertorium privilegiorum et litterarum a romanis pontificibus germanis ecclesiis singulisque personis concessorum, congessit Albertus Brackmann. Vol. I, pars II. Provincia Salisburgensis II et episcopatus Tridentinus, auctore Alberto Brackmann. Berlin, Weidmann, 1911. Gr. in-8°, XXXIV-267-412 p. 6 m.

1225. Kerrl (A). Über Reichsgut u. Hausgut der deutschen Könige des früheren Mittelalters. Oldenburg, G. Stalling, 1911. Gr. in-8°, IV-96 p. 1 m. 80.

1226. Klaiber (Hans). Der Ulmer- Münsterbaumeister Matthäus Böhlinger. Heidelberg, C. Winter, 1911. In-fol., 305-382 p., 13 fig. (Zeitschrift f. Geschichte der Architektur. 4. Beiheft.) 8 m.

1227. Klinkenborg (Melle). Geschichte des geheimen Staatsarchivs zu Berlin. 1. Abtlg. Die Begründung des markgräflich brandenburg. Archivs im 15. Jahrh. Leipzig, S. Hirzel, 1911. Gr. in-8°, vii-83 p. (Mitteilungen der preussischen Archivverwaltung. 18. Heft.) 2 m. 80.

1228. Kopp. Geschichte des deutschen Bauerntums. Pritzwalk, A. Tienken, 1911. In-8°, 78 p. 1 m.

1229. Köpp (Frdr.). Archäologie. Einleitung. Wiedergewinnung der Denkmäler. Beschreibung der Denkmäler. Erklärung der Denkmäler. Zeitbestimmung der Denkmäler. Leipzig, G.-J. Göschen, 1911. Petit in-8°, 109, 102 et 131 p., fig. et pl. (Sammlung Göschen. 538-540.) 2 m. 40.

1230. Krohn (F.). Ad, in u. andere Palaeographica. Münster (Leipzig, G. Fock), 1911. In-8°, 20 p. 1 m.

1230 *bis*. Krumbacher (Karl). Der hl. Georg in der griechischen Überlieferung. Aus dem Nachlasse des Verf. hrsg. v. Alb. Ehrhard. München, G. Franz, 1911. Gr. in-8°, xlii-332 p., 3 pl. (Abhandlungen der königl. bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische u. histor. Klasse. XXV. Bd. 3. Abhandlung.) 16 m.

1231. La Barre de Nanteuil (Alfred). Le Château de Tonquédec. Notice archéologique. Caen, impr. Delesques, 1911. In-8°, 37 p., avec grav. hors texte et fig. dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1911.)

1232. Lacombe (M.). La Vie conjugale au xve siècle. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, 43 p. (Extrait de la *Correspondance historique et archéologique*, année 1911.)

1233. La Martinière (Jean de). Archives du Morbihan. Rapport annuel. Vannes, impr. Galles, 1911. In-8°, 10 p.

1234. Lang (Alois). Jindřich Suso, studie z německé mystikystředověké. [Henri Suso, étude sur le moyen âge mystique allemand.] Prague, revue Meditace, 1911. In-8°, 202 p., ill. 6 k.

1235. Lange (F.-A.). Histoire du matérialisme et critique de son importance à notre époque. Traduit de l'allemand sur la 2e édition, avec l'autorisation de l'auteur, par B. Pommérol. T. I : Histoire du matérialisme jusqu'à Kant; t. II : Histoire du matérialisme depuis Kant. Paris, Schleicher frères, 1911. 2 vol. petit in-8°, vii-528 et 692 p. (Les Chefs-d'œuvre des grands philosophes). Chaque volume, 3 fr.

1236. Laran (Jean). La Cathédrale d'Albi. Paris, H. Laurens, s. d.

Petit in-8°, 116 p., 48 grav., 1 plan. (Petites monographies des grands édifices de la France.)

1237. LAUNAY (Abbé DE). Pierre de Montreuil. Versailles, L. Bernard, 1911. In-8°, 24 p. (Extrait de la *Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.*)

1238. LAURAIN (Ernest). Pierres tombales de Saint-Gervais de Pontpoint (XIVe siècle). Paris, Impr. nationale, 1911. In-8°, 8 p. et 5 pl. (Extrait du *Bulletin archéologique*, 1910.)

1239. LAWRENCE (W. Witherle). Medieval story and the beginnings of the social ideals of English speaking people. New York, Lemcke and B., 1911. In-12, XIV-236 p. 1 d. 50.

1240. LEFEBVRE (Gust.). Papyrus de Ménandre. Le Caire, 1911. In-fol., XXVII-46 p., 58 pl. (Catalogue général des antiquités égyptiennes du musée du Caire, vol. 52, n° 43227.)

1241. LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène). L'École orthodoxe et l'archéologue moderniste. Caen, impr. H. Delesques, 1911. In-8°, 40 p. avec grav. hors texte. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1911.)

1242. LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène). L'Église de Cerny-en-Laonnois. Caen, impr. Delesques, 1911. In-8°, 13 p. avec grav. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1243. LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène). L'Église Notre-Dame du Thor. Caen, impr. Delesques, 1911. In-8°, 26 p. avec plan et grav. (Extrait du *Compte-rendu du 76e Congrès archéologique de France tenu en 1909 à Avignon.*)

1244. LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène). Le Donjon quadrilobé d'Ambleny. Caen, Delesques, 1910. In-8°, 8 p. avec plans et grav. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1245. LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène). L'Église de La Celle-Bruère (Cher). Caen, Delesques, 1910. In-8°, 15 p. avec grav. et pl. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1246. LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène). École nationale des chartes. Leçon d'ouverture du cours d'archéologie du moyen âge. Caen, impr. H. Delesques, 1911. In-8°, 15 p.

1247. Leggenda (La) di Dante : motti, facezie e tradizioni dei secoli XIV-XIX, con introduzione di G. Papini. Lanciano, R. Carabba, 1911. In-16, 128 p. et pl. 1 l.

1248. LEGRIS (Abbé A.). Le Livre rouge d'Eu, 1151-1454. Avec introduction, notes et table. Paris, A. Picard fils et Cie, 1911. In-8°, XXXII-363 p. (Société de l'Histoire de Normandie.)

1249. LEICHT (Pietro-Silverio). Il diploma ottomano del 996 e i primordî di Udine. Cividale del Friuli, tip. fratelli Stagni, 1911. In-8°, 8 p. (Extrait de *Memorie storiche forogiuliesi.*)

1250. LEICHT (Pietro-Silverio). La formula della Morgengabe nel formulario lombardo-tosco. Siena, tip. Sordomuti, ditta L. Lazzeri, 1911. In-8°, 3 p. (Extrait du *Bulletino senese di storia patria.*)

1251. LEITSCHUH (Frdr.). Würzburg. Leipzig, E. A. Seemann, 1911. In-8°, VIII-293 p., 146 fig. (Berühmte Kunststätten. 54. Bd.) 4 m.

1252. LEMCKE (Hugo). Die Bau- u. Kunstdenkmäler des Reg. Bez. Köslin. II. Bd. 2. Heft. Der ganzen Reihe 5. Heft. Die Kreise Blütow u. Lauenburg. Stettin, L. Saunier, 1911. Gr. in-8°, 113-320 p., fig. et pl. (Die Baudenkmäler der Prov. Pommern, III. Tl.) 10 m.

1253. LÉON (Frère). Miroir de la perfection du bienheureux François d'Assise. Version française de Paul Budry. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1911. In-16, XII-869 p. 3 fr. 50.

1254. LEROUX (Alfred). La Légende de saint Martial dans la littérature et l'art anciens. Limoges, Ducourtieux et Gout, 1911. In-8°, 38 p. et grav.

1255. LESAGE (Abbé). Yvignac autrefois. La paroisse, ses prêtres, les maisons nobles et leurs seigneurs, la commanderie de la Trouée. Revue et considérablement augmentée. Saint-Brieuc, impr. Saint-Guillaume, 1911. In-8°, 48 p. avec grav.

1256. LETONNELIER (G.). Annecy aux XVe et XVIe siècles. Annecy, impr. J. Dépollier, 1911. In-16, 105 p. avec grav.

1257. LEVILLAIN (L.). La Souscription de la chancellerie dans les diplômes mérovingiens. Mémoire lu à l'Académie des inscriptions et belles-lettres dans la séance du 20 janvier 1911. Paris, A. Champion, 1911. In-8°, 38 p., 3 pl. (Extrait du *Moyen âge*, 2e série, t. XV, mars-avril 1911.)

1258. Libri e masserizie di Giovanni di Pietro di Fece (Fecini) nel 1450 in Siena : documento pubblicato di Curzio Mazzi. Siena, tip. Sordomuti ditta L. Lazzeri, 1911. In-8°, 23 p. (Extrait du *Bullettino senese di storia patria.*)

1259. LIEBEL (Fridolin). Die Würtembergische Torfwirtschaft. Eine wirtschaftsgeschichtl. Studie unter besond. Berücksicht. Oberschwabens nach den Ergebnissen e. Privaterhehg. Stuttgart, J.-G. Cotta, 1911. Gr. in-8°, VIII-288 p. (Münchener volkswirtschaftliche Studien. 114. Stück.) 6 m.

1259 *bis*. LILL (Geo.), WEYSSER (Karl). Stadt u. Bez.-Amt Kitzingen.

Mit e. histor. Einleitg. v. Paul Glück. Mit zeichner. Aufnahmen v. Frdr. Karl Weysser. München, R. Oldenbourg, 1911. Gr. in-8°, VI-264 p., 175 fig., 16 pl., 1 carte. (Die Kunstdenkmäler des Königr. Bayern. 3. Bd. Reg.-Bez. Unterfranken u. Aschaffenburg. 11. Heft.) 11 m.

1260. LOPEZ (Athanasius). Descriptio codicum franciscanorum bibliothecae Riccardianae fiorentinae. Ad Claras Aquas, typ. Collegii S. Bonaventurae, 1911. In-8°, 6 p. (Extrait de l'*Archivum franciscanum historicum.*)

1261. LORENZ (Fel.). Mailand. Leipzig, Klinkhardt u. Biermann, 1911. In-8°, IV-163 p., 36 pl. (Stätten der Kultur. 25.) 3 m.

1262. LORENZINI (Demetrio). Spicilegio dantesco, e una epigrafe in occasione del cinquantenario della proclamazione del regno d'Italia. Bologna, N. Zanichelli, 1911. In-8°, 33 p.

1263. LYTE (Sir H. C. Maxwell). A History of Eton College, 1440-1910. 4th edit, rev. and enlarged. London, Macmillan, 1911. In-8°, XXIV-627 p. 21 s.

1264. MAILLARD (Jean-Louis). Franxault, village bourguignon. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, 167 p. avec grav., tableaux généalogiques et carte.

1265. MAJOR (E.). Basel. Leipzig, Klinkhardt u. Biermann, 1911. In-8°, VIII-144 p., 22 pl. (Stätten der Kultur. 28.) 3 m.

1266. MAJOR (Emil). Frühdrucke v. Holz- u. Metallplatten aus den Bibliotheken des Barfüsserklosters in Freiburg i. S. u. des Kapucinerklosters in Luzern. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1911. In-fol., 14 p. de texte, 10 pl., dont 7 coloriées à la main. (Einblattdrucke des 15. Jahrh. Hrsg v. Paul Heitz.) 40 m.

1267. MALSCH (Rud.). Heinrich Raspe, Landgraf v. Thüringen u. deutscher König († 1247). Versuch e. historisch-psycholog. Würdigung. Halle, Gebauer-Schwetschke, 1911. Gr. in-8°, 76 p., 1 pl. (Forschungen zur thüringischsächsischen Geschichte. 1. Heft.) 2 m.

1268. MARCHAND (Abbé). Études archéologiques du département de l'Ain. 1re part. Bourg, impr. du « Courrier de l'Ain », 18, rue Lalande. In-8°, 628 p. et grav. (Extrait des *Annales de la Société d'émulation de l'Ain.*) 5 fr.

1269. MARIGNAN (A.). Études sur l'histoire de l'art italien du XIe-XIIIe siècle. Le paliotto de Saint-Ambroise de Milan. La porte de bronze de Saint-Zénon de Vérone. Le poème de Pietro d'Eboli sur la conquête de la Sicile par l'empereur Henri VI. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1911. Gr. in-8°, 66 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. 88. Heft.) 4 m.

1270. Marinelli (Ang.). La stampa della Divina Commedia nel xv secolo. Firenze, tip. S. Landi, 1911. In-16, 29 p., pl. et fac-similé. (Extrait de *Arte della stampa.*)

1271. Marino (Fil.). La Cupidigia nella Divina Commedia. Avellino, tip. E. Pergola, 1911. In-8°, 38 p. et vue.

1272. Marquet de Vasselot (J.-J.). Pour dater quelques émaux de Monvaerni. Paris, E. Leroux, 1911. In-8°, 8 p. et planche. (Extrait de la *Revue archéologique.*)

1273. Marucchi (Orazio). L'antica basilica di S. Crisogono in Trastevere recentemente scoperta sotto la chiesa attuale. Roma, Spithöver, 1911. In-8°, 21 p., 7 pl. (Extrait de *Nuovo Bollettino di archeologia cristiana.*)

1274. La Maschera di Dante donata al comune di Firenze dal sen. Alessandro d'Ancona. Firenze, tip. Barbèra, di Alfani e Venturi, 1911. In-8°, 31 p. 3 pl.

1275. Matthiae de Janov, dicti Magister Parisiensis, regulae Veteris et Novi Testamenti. Primum in lucem ed. Vlastimil Kybal. Vol. III. Subsidio Academiae scientiarum, artium et litterarum bohemicae Pragensis. Tractatus de antichristo. Accedit tractatus magistrorum Parisiensium de periculis novissimorum temporum nec non Milicii libellus de antichristo. Innsbruck, Wagner, 1911. Gr. in-8°, xxxiv-455 p. 15 m.

1276. Matthieu (Ernest). Souvenirs historiques inédits de la ville de Hal. Enghien, A. Spinet, 1910. In-8°, 137 p. 3 fr.

1277. Matutzkiewicz (Fel.). Die mittelalterliche Gerichtsverfassung des Fürstent. Glogau. Breslau, F. Hirt, 1911. Gr. in-8°, xii-162 p. (Darstellungen u. Quellen zur schlesischen Geschichte. Hrsg. vom Verein f. Geschichte Schlesiens. 13. Bd.) 3 m.

1278. Mauceri (Enr.). Oreficeria siciliana del sec. xv. Siena, tip. ditta L. Lazzeri, 1911. In-4°, 11 p., pl. et fig. (Extrait de *Vita d'arte.*)

1279. May (Jobs.). Die hl. Hildegard v. Bingen aus dem Orden des hl. Benedikt (1098-1179). Ein Lebensbild. Kempten, J. Kösel, 1911. In-8°, xii-564 p., 7 pl., 1 facs. 5 m. 20.

1280. Mazzi (Ang.). Per una vecchia questione : l'Ambrosino d'oro della prima repubblica milanese, 1250-1310. Milano, tip. ed. L. F. Cogliati, 1911. In-8°, 12 p. (Extrait de *Rivista italiana di numismatica.*)

1281. Mell (Rich.). Beiträge zur Geschichte der steirischen Privaturkunde. I. Die Zeit der Traditionsbücher. II. Die Besiegelung der

Privaturkunde u. deren rechtl. Bedeutung Graz, Styria, 1911. Gr. in-8°, viii-111 p. (Forschungen zur Verfassungs- u. Verwaltungsgeschichte der Steiermark. Hrsg. v. der histor. Landes-Kommission f. Steiermark. VIII. Bd. 1. Heft.) 2 m.

1282. Mély (F. de). Les Miniaturistes et leurs signatures. Réponse à MM. H. Omont et P. Durrieu. Paris, E. Leroux, 1911. In-8°, 10 p. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

1283. Mély (F. de). Signatures de primitifs. L' « Ecce Homo » de Jean Hay. Paris, E. Leroux, 1911. In-8°, 5 p. et planche. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

1284. Mengozzi (N.). Il feudo del vescovado di Siena. Siena, tip. Sordomuti, ditta L. Lazzeri, 1911. In-8°, 286 p. et pl. (Extrait du *Bullettino senese di storia patria*.)

1284 *bis*. Meschwitz (Heinr.). Geschichte der Dresdner Heide u. ihrer Bewohnerschaft, m. Benutzung offizieller Quellen bearb. Dresden, C. Heinrich, 1911. Gr. in-8°, 278 p., ill., 1 carte en couleurs et plans. 6 m.

1285. Michael (Emil). Geschichte des deutschen Volkes vom 13. Jahrh. bis zum Ausgang des Mittelalters. 5. Bd. Die bild. Künste in Deutschland während des 13. Jahrh. (Kulturzustände des deutschen Volkes während des 13. Jahrh. 5. Buch.) 1-3. Aufl. Freiburg-i.-B., Herder, 1911. Gr. in-8°, xxx-443 p., 24 pl. 7 m.

1286. Michel (Robert). Le Tombeau du pape Innocent VI à Villeneuve-lès-Avignon. Paris, H. Champion, 1911. In-4°, 6 p., fig. (Extrait de la *Revue de l'art chrétien*, mai-juin 1911.)

1287. Mills (J. Travis). The great days of Northumbria; three lectures. New York, Longmans, 1911. In-12, vi-214 p. 1 d. 50.

1288. Le Miniature delle omilie di Giacomo Monaco (Vatic. gr. 1162) e dell' evangelario greco urbinate (Vatic. Urbin. gr. 2), con breve prefazione e sommaria descrizione di Cosimo Stornajolo. Roma, Danesi, 1910. In-8°, 22 p., 2 facs., 91 pl. (Codices e vaticanis selecti phototypice expressi, series minor, vol. I.)

1289. Mirbt (Carl). Quellen zur Geschichte des Papsttums u. des römischen Katholizismus. Tübingen, J. C. B. Mohr, 1911. Gr. in-8°, xxiv-515 p. 8 m.

1290. Mitteis (Ludw.), Wilcken (Ulr.). Grundzüge u. Chrestomathie der Papyruskunde. Leipzig, B.-G. Teubner, 1912. 2 vol. gr. in-8°. 40 m.

1291. Montalenti (Teresa). I feudatari napoletani e Ferdinando II

d'Aragona. Mondovi, tip. Manassero, Torto e Moletta, 1910. In-8°, 114 p.

1293. MONTREMY (F. DE). La Vierge de Blecourt et la sculpture dans la région de Joinville aux XIIIe et XIVe siècles. Caen, H. Delesques, 1911. In-8°, 16 p. avec grav. hors texte. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1294. MONTI (Santo). Carte di s. Fedele in Como, Disp. 1-4. Como, tip. Ostinelli, di Bertolini, Nani e C., 1910-1911. In-8°, p. 1-192. (Società storica comense : raccolta storica, vol. VI).

1295. Monumenta palaeographica. Denkmäler der Schreibkunst des Mittelalters. 1. Abtlg. : Schrifttafeln in latein. u. deutscher Sprache. In Verbindg. m. Fachgenossen hrsg. v. Ant. Chroust. Serie 8. Lfg. München, Fr. Bruckmann, 1911. In-fol., 26 p., 9 pl. 20 m.

1296. MORRIS (J. E.), JORDAN (Humphrey). A introduction to the study of local history and antiquities. New York, Dutton, 1911. In-12, XVI-400 p. 2 d.

1297. MÜLLER (Otto). Barten u. seine Vergangenheit. Beiträge zur Geschichte der Stadt Barten. Aus Anlass des 550jähr. Stadtjubiläums im J. 1911 zusammengestellt. Rastenburg (Königsberg, Gräfe u. Unzer), 1911. In-8°, 164 p., 1 fig., 2 pl. 1 m. 50.

1298. MULLINGER (Ja. Bass.). The schools of Charles the Great and the restoration of education in the 9th century; anastatic reprint of the edition, London, 1877. 2 d. ed. New York, Stechert, 1911. In-8°, XIX-193 p. 4 d.

1299. MUND (Ludw.). Die Siegerländer Landgemeinde u. ihre Bewohner bis zum Ende der oran. Herrschaft im J. 1806. Hildesheim, A. Lax, 1911. Gr. in-8°, 258 p. (Beiträge f. die Geschichte Niedersachsens u. Westfalens. 29. Heft.) 5 m.

1300. MUÑOZ (Ant.). La decorazione e gli amboni cosmateschi della basilica di San Pancrazio fuori le mura. Roma, tip. Unione ed., 1911. In-4°, 10 p. et fig. (Extrait de *L'Arte*.)

1301. NICOLAI de prelijs et occasu ducis Burgundie historia. Geschichte v. den Schlachten u. dem Untergang des Herzogs v. Burgund ca. 1478. Edita, conversa et notis illustrata curante Rud. Luginbuehl. Basileae (Strassburg, J. H. T. Heitz), 1911. Petit in-8°, 97 p., 1 fig. 5 m.

1302. NICOLAS. Un pape saint-gillois, Clément IV dans le monde et dans l'Église, 1195-1268. Nimes, impr. générale P. Gellion et Bandini, 1910. In-8°, XXI-651 p. et portraits.

1303. NICOLOSI (C.-A.). La montagna maremmana, val d'Abegna, la contea Ursina. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1911. In-8°,

166 p. et fig. (Collezione di monografie illustrate : serie I. Italia artistica diretta da Corrado Ricci, nº 60.) 5 l.

1304. Nieuw Nederlandsch biografisch Woordenboek onder redactie van P. C. Molhuysen en P. J. Blok. Met medewerking van tal van geleerden. Dl. I. Lieuden, A. W. Sythoff's Uitgevers-maatschappij, 1911. In-8º, 4 en 6 f. et 1000 col. 10 fr.

1305. NODET (Victor). L'Église de Brou. Paris, H. Laurens, s. d. Petit in-8º, 100 p., 40 grav., 1 plan. (Petites Monographies des grands édifices de la France.)

1306. O'CALLAGHAN (Ramón). Terminación del Cisma de Occidente y Concilio provincial de Tortosa. Tortosa, impr. de Salvador Isnar, 1911. In-8º,.69 p. 1 p.

1307. OCHS (Ernst). Lautstudien zu Notker v. St Gallen. (Zum Oberdeutschen des 11. Jahrh.) Freiburg-i.-B., C. Troemer, 1911. Gr. in-8º, 47 p. 2 m.

1308. OLIGER (Livario). Due musaici con s. Francesco della chiesa di Aracœli in Roma. Quaracchi, tip. Collegio di S. Bonaventura, 1911. In-8º, 43 p., 3 pl. et fig. (Extrait de *Archivum franciscanum historicum.*)

1309. OULMONT (Charles). Étude sur la langue de Pierre Gringore. Paris, H. Champion, 1911. In-8º, VII-157 p. (Bibliothèque du XVe siècle, t. XV.)

1310. OULMONT (Charles). Les Débats du clerc et du chevalier dans la littérature poétique du moyen âge. Étude historique et littéraire, suivie de l'édition critique des textes. Paris, H. Champion, 1911. In-8º, XVI-237 p. et facsimile. 5 fr.

1311. OULMONT (Charles). Pierre Gringore. Paris, H. Champion, 1911. In-8º, XXXII-383 p. (La Poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance. Bibliothèque du XVe siècle, t. XIV.)

1312. PAGGI (Giov.). Contributo statistico alla biografia di Dante. Jesi, tip. ed. Flori, 1911. In-8º, 40 p. et fig.

1313. Pagine scelte di due codici appartenenti alla badia di S. Maria di Coupar-Angus in Scozia, con una breve descrizione di H. M. Bannister : contributo alla storia della scrittura insulare. Roma, Danesi, 1910. In-8º, 13 p., 5 pl. (Codices e vaticanis selecti phototypice expressi, series minor, vol. II.)

1314. PALEOLOGO (Arnaldo). Diplomi dell' imperatore Federico III, existenti nel r. archivio di stato a Venezia. Roma, Collegio araldico, 1911. In-8º, 12 p. (Extrait de *Rivista del collegio araldico.*)

1315. Papiri greco-egizii, pubblicati dalla r. Accademia dei Lincei

sotto la direzione di D. Comparetti e G. Vitelli. Vol. II (Papiri fiorentini : papiri letterari ed epistolari, per cura di Domenico Comparetti), fasc. 3. Milano, U. Hoepli, 1911. In-4°, p. 125-298 et fig. (Supplementi filologicostorici ai Monumenti antichi). 55 l.

1316. PAQUAY (Jean). Monographie illustrée de la collégiale Notre-Dame à Tongres. Publiée sous les auspices de la Société scientifique et littéraire du Limbourg. Tongres, impr. Collée, 1911. In-8°, 197 p. et pl. 2 fr.

1317. PARMENTIER (Dr René). L'Église d'Agnetz (Oise). Clement (Oise), Bilheux, 1911. In-8°, 21 p., avec 1 plan et grav. hors texte et dans le texte. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1318. PARISINI (Arnaldo). Note sull' archivio del comune di Gargnano. Salò, tip. G. Devoti, 1911. In-8°, 35 p.

1319. PATETTA (Fed.). Il preteso epitaffio di Ugo Visconte, morto nella spedizione dell' anno 1087 contro i pirati saraceni di Mehdia : nota. Torino, tip. V. Bona, 1911. In-8°, 19 p. (Extrait de *Atti della r. accademia delle scienze.*)

1320. PATTERSON (Fk. Allen). The middle English penitential lyrics; a study and collection of early religious verse. New York, Lemcke and B., 1911. In-8°, IX-203 p., 6 pl. (Columbia Univ. studies in English.) 1 d. 50.

1321. PAULUS (Eduard), GRADMANN (Eug.). Die Kunst- u. Altertums-Denkmale im Königr. Württemberg. Atlas. Mappe IX. Donaukreis. Biberach. Blaubeuren. Esslingen, P. Neff, 1911. In-fol., 22 pl. 12 m.

1322. PAWLOWSKI (Auguste). L'Ile d'Yeu à travers les âges, d'après la géologie, la cartographie et l'histoire. Paris, Impr. nationale, 1911. In-8°, 16 p. (Les Transformations du littoral français. Extrait du *Bulletin de géographie historique et descriptive*, n° 3, 1910.)

1323. Il Pellegrinaggio di Carlomagno : brani scelti dal poema in antico francese, e glossario per A. Bacciarello. Roma, E. Loescher e C., 1911. In-8°, 19 p. (Testi romanzi per uso delle scuole, a cura di E. Monaci.) 0 l. 70.

1324. PELLEGRINI (Ant. DE). Le Incursioni turchesche in Friuli e i castelli di Porcia e Brugnera : note e documenti (1470-1499). Udine, tip. D. Del Bianco, 1911. In-8°, 97 p. 1 l.

1325. PETERKA (Otto). Das offene zum Scheine Handeln im deutschen Rechte des Mittelalters. Heidelberg, C. Winter, 1911. Gr. in-8°, 52 p. (Deutschrechtliche Beiträge. VII. Bd., 1. Heft.) 1 m. 40.

1326. PETIT-DUTAILLIS (Charles). Studies and notes supplementary

to Stubbs' Constitutional history down to the Great Charter. 2d edit. London, Sherratt and H., 1911. In-8°, 168 p. 4 s.

1327. PETRARCH'S secret; or, The Soul's conflict with passion : three dialogues between himself and s. Augustine. Translated from the Latin by William E. Draper. London, Chatto, 1911. In-8°, 216 p. 6. s.

1328. PIJPER (F.). Middeleeuwsch christendom. De heiligenvereering. 's Gravenhage, Mart. Nijhoff, 1911. In-8°, VIII-315 p. 3 fr. 50.

1329. PISSARD (H.). La Clameur de Haro dans le droit normand. Caen, L. Jouan, 1911. In-8°, 134 p. (Bibliothèque d'histoire du droit normand, publiée sous les auspices de la Faculté de droit de l'Université de Caen, par la Société d'histoire du droit normand, 2e série; Études, t. I, fasc. 1.)

1330. POMA (Ces.). I cognomi longobardi in Italia; i cognomi in -olfo, -uino, -elmo : saggio di onomastica italiana. Torino, tip. Artigianelli, 1911. In-8°, 60 p. 2 l.

1331. POMETTI (Fr.). Il Decretum di Graziano nei suoi precedenti storici e nelle sue conseguenze storico-ecclesiastiche : contributo alla storia della Chiesa. Corigliano Calabro, tip. del Popolano; di F. Dragosei, 1910. In-8°, 234 p. et pl.

1332. PONTI (Ces.). Nota alla terzina XXIX del canto X del Paradisa. Milano, tip. Artigianelli, 1911. In-8°, 7 p.

1333. POSSE (Otto). Die Siegel des Adels der Wettiner Lande bis zum J. 1500. Im Auftrage der königl. sächs. Staatsregierg. hrsg. IV. Bd. Buchstaben Her bis M. Dresden, Buchdruckerei der Wilhelm -u. Bertha v. Baensch-Stiftg., 1911. In-fol., VIII-134 p., 59 pl. 25 m.

1334. POUPARDIN (R.). Une nouvelle édition de la Vie de sainte Geneviève. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur, 1911. In-8°, 6 p. (Extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XXXVIII, 1911.)

1335. POUPÉ (E.), MIREUR (F.). Petite histoire de Draguignan. Draguignan, impr. Latil frères, 1911. In-16, 119 p., 14 ill. 1 fr.

1336. POZZI (Em.). L'Accenno a Ciprano nella Divina Commedia : nota di esegesi dantesca. Torino, E. Loescher, 1911. In-8°, 22 p. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana*.)

1337. PRENTOUT (Henri). Essai sur les origines et la fondation du duché de Normandie. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, 302 p. 5 fr.

1338. PRESSUTTI (Gius.). I Colonna di Biofreddo, sec. XIII et XVI. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1911. In-8°, 24 p. (Extrait de l'*Archivio della r. società romana di storia patria*.)

1339. Propertius. Codex Guelferbytanus Gudianus 224 olim Neapolitanus, phototypice ed. Praefatus est Theodor. Birt. Leiden, A. W. Sijthoff, 1911. In-8°, lvi col. et 142 pl. en phototypie. (Codices graeci et latini photographice depicti, t. XVI.) 130 m.

1340. Prota (Car.). Moneta inedita del re Carlo VIII di Francia, coniata nella zecca di Chieti. Milano, tip. ed. L. F. Cogliati, 1911. In-8°, 2 p. et fig. (Extrait de *Rivista italiana di numismatica*.)

1341. Prutz (Hans). Jacques Cœur v. Bourges, Geschichte e. patriot. Kaufmanns aus dem 15. Jahrh. Berlin, E. Ebering, 1911. Gr. in-8°, viii-438 p., 7 pl. (Historische Studien. 93. Heft.) 12 m.

1342. Puff (Alex.). Die Finanzen Albrechts des Beherzten. Leipzig, Quelle u. Meyer, 1911. Gr. in-8°, xv-205 p. (Leipziger historische Abhandlungen. 26. Heft.) 7 m.

1343. Quilgars (Henri). Géographie historique du pays de Guérande du vi° au x° siècle. Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1911. In-8°, 59 p. et carte.

1344. Ravazzini (Emiliano). Il volgare modenese nella Divina Commedia. Modena, soc. tip. Modenese, 1910. In-8°, 35 p.

1345. Regula sancti patris Benedicti abbatis et monachorum patriarchae, cum declarationibus et constitutionibus congregationis brasiliensis a S. Sede approbatis, jussu d. Gerardi De Calven typis mandata. Romae, ex typ. R. Garroni, 1911. In-8°, viii-185 p.

1346. Reichenbach (Giulio). Date di nascita di umanisti. Torino, E. Loescher, 1911. In-8°, 7 p. (Extrait de *Giornale storico della letteratura italiana*.)

1347. Reichert (Bened. Maria). Registrum litterarum Raymundi de Capua 1386-1399, Leonardi de Mansuetis 1474-1480. Leipzig, O. Harrassowitz, 1911. Gr. in-8°, vii-151 p. (Quellen u. Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens in Deutschland. Hrsg. v. Paulus Loë u. Bened. Maria Reichert. 6. Heft.) 6 m.

1348. Repossi (Pietro). Memorie storiche della città di Valenza. Valenza, tip. Artistica, L. Battezzati, 1911. In-8°, 195 p. 2 l. 50.

1349. Rhein (André). La Cathédrale de Dol. Caen, H. Delesques, 1911. In-8°, 67 p., 1 plan et grav. hors texte. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1350. Ribardière (Marcel). Étude historique sur la formalité de l'enregistrement et les impôts de mutation depuis l'antiquité jusqu'à la loi de 1790. Paris, A. Rousseau, 1911. In-8°, 194 p.

1351. Ricci (Corrado). Lombardia, Piemonte e Liguria. Bergamo,

Istituto italiano d'arti grafiche, 1911. In-16, VII-168 p. et fig. (L'Arte in Italia, nº 1.)

1352. Ricci (Corrado). Venezia e il Veneto. Bergamo, Istituto italiano d'arti grafiche, 1911. In-16, VII-148 p. et 2 pl. (L'Arte in Italia, nº 2.)

1353. Ricci (Seymour de). Catalogue raisonné des premières impressions de Mayence (1445-1467). Mainz, Gutenberg-Gesellschaft, 1911. Gr. in-8º, IX-166 p., 1 pl. (Veröffentlichungen der Gutenberg-Gesellschaft, VIII-IX.) 20 m.

1354. Riemann (Hugo). Musikgeschichte in Beispielen. Eine Auswahl v. 149 Tonsätzen geistl. u. weltl. Gesänge u. Intrumentalkompositionen zur Veranschaulichg. der Entwicklg. der Musik im 13.-18. Jahrh. In Notierg. auf 2 Systemen. I. Tl. Nr. 1-54. Leipzig, E. A. Seemann, 1911. Gr. in-8º, IV-106 p. 3 m. 50.

1355. Rizzacasa d'Orsogna (Giov.). La cronologia quale materia di scienza astronomica nella Divina Commedia. Palermo, tip. Virzi, 1910. In-8º, 48 p. 2 l. 50.

1356. Robert (Gaston). Documents sur Beine. Reims, impr. L. Monce, 1911. In-8º, 51 p. (Extrait du t. CXXIX des *Travaux de l'Académie de Reims.*)

1357. Robert (G.). Le Style usité pour dater les actes à Reims depuis le XIIIᵉ siècle. Paris, H. Champion, 1911. In-8º, 20 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2ᵉ série, t. XV, juillet et août 1911.)

1358. Rosadi (Giov.). Lectura Dantis : il canto VI del Paradiso, letto nella sala di Dante in Orsanmichele. Firenze, G. C. Sansoni, 1911. In-8º, 51 p. 1 l.

1359. Rosario (Pas.). Saladino Ferro da Ascoli, medico condotto : contributo alla storia della medicina pugliese nel secolo XV. Faenza, tip. Sociale faentina, 1910. In-8º, 29 p. (Extrait de *Rivista di storia critica delle scienze mediche e naturali.*)

1360. Ross (Estelle). The birth of England (449-1066); illustrated by Evelyn Paul. New York, Crowell, 1911. In-12, 254 p. 1 d. 25.

1361. Ross (Estelle). From conquest to charter (1066-1215); illustrated by Evelyn Paul. New York, Crowell, 1911. In-12, 288 p. 1 d. 25.

1362. Rostok (Alb.). Kloster Lehnin in Geschichte u. Sage. Görlitz, C. A. Starke, 1911. In-8º, 75 p. 1 m. 50.

1363. Sahuc (J.). Dictionnaire topographique et historique de l'arrondissement de Saint-Pons, comprenant les noms de lieux anciens et modernes. Montpellier, impr. générale du Midi, 1910. In-8º, 194 p. et

carte. (Extrait du *Bulletin de la Société languedocienne de géographie.*)

1363 *bis*. Sainsot. Pierre L'Hermitte est-il Chartrain? Chartres, P. Renier, 1911. In-8°, 16 p.

1364. Salvioli (Gius.). Il monachismo occidentale e la sua storia economica. Roma, Rivista italiana di sociologia, 1911. In-8°, 30 p. (Extrait de *Rivista di sociologia italiana.*)

1365. Sangiuliani (Antonio Cavagna). Documenti vogheresi dell'archivio di Milano. Pavia, tip. Artigianelli, 1910. In-8°, xv-400 p. (Biblioteca della società storica subalpina, diretta da Ferdinando Gabotto, XLVII : corpus chartarum Italiae XXXV.) 8 l.

1366. Sauvage (R.-N.). Une procédure devant la sénéchaussée de Normandie, en 1423. Caen, L. Jouan, 1911. In-8°, 21 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1910.)

1367. Sauvage (R.-N.). Note sur un sarcophage roman découvert à Troarn (Calvados). Caen, L. Jouan, 1910. In-8°, 8 p., avec 1 grav. et 1 pl. (Extrait corrigé du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1368. Savage (Ernest A.). Old English libraries : the making, collection, and use of books during the middle ages. London, Methuen, 1911. In-8°, 314 p. (Antiquary's books.) 7 s. 6 d.

1369. Schäfer (Karl Heinr.). Deutsche Ritter u. Edelknechte in Italien während des 14. Jahrh. 1. Buch. Im päpstl. Dienste, Darstellg. Paderborn, F. Schöningh, 1911. Gr. in-8°, xvi-198 p. (Quellen u. Forschungen aus dem Gebiete der Geschichte. In Verbindg. m. ihrem histor. Institut in Rom hrsg. v. der Gorres-Gesellschaft. XV. Bd. 1. Hälfte.) 8 m. 40.

1370. Schäfer (K. H.). Die Ausgaben der apostolischen Kammer unter Johann XXII, nebst den Jahresbilanzen von 1316-1375. Mit darstell. Einleitg. hrsg. Paderborn, Fr. Schöningh, 1911. Gr. in-8°, xi-151 et 911 p. (Vatikanische Quellen zur Geschichte der päpstlichen Hof- u. Finanzverwaltung 1316-1378. 2. Bd.) 42 m.

1371. Schiller (Theob.). Oberschönenfeld 1211-1911. Gedenkblätter zum 7. Centenarium seiner Gründg. Oberschönenfeld, 1911. Petit in-8°, viii-146 p., fig. et pl. 1 m. 50.

1372. Schillmann (Fritz). Viterbo u. Orvieto. Leipzig, E.-A. Seemann, 1911. In-8°, viii-174 p., 110 fig. (Berühmte Kunststätten. 55. Bd.) 3 m.

1373. SCHIPPERS (Adalb.). Maria-Laach u. die Kunst im 12. u. 13. Jahrh. Trier, Mosella-Verlag, 1911. In-8°, 111 p. fig., 1 pl. 2 m.

1374. SCHMID (Jos.). Die Urkunden-Regesten des Kollegiatstiftes U. L. Frau zur Alten Kapelle in Regensburg. 1. Bd. Regensburg, J. Habbel, 1911. Gr. in-8°, XII-517 p. 10 m.

1375. SCHOOLMEESTERS. Les Statuts de l'ancienne collégiale de Saint-Paul, à Liège, suivis de la liste des noms des doyens et des prévôts. Louvain, bureaux des Analectes, 30, rue de Bruxelles, 1911. In-8°, 65 p. (Extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, t. V-VII (t. XXXV-XXXVII de toute la collection), 1910-1911.) 3 fr.

1376. SCHUBART (Wilhelm). Papyri græcæ Berolinenses. Bonnæ, Marcus et Weber, 1911. In-fol., 50 plates. (Tabulæ in usum scholarum editæ sub cura Johannis Lietzmann, 2.) 6 m.

1377. SCHULZ (Frdr.). Die Hanse u. England von Eduards III. bis auf Heinrichs VIII. Zeit. Berlin, K. Curtius, 1911. In-8°, XV-195 p. (Abhandlungen zur Verkehrs- u. Seegeschichte. 5. Bd.) 5 m.

1378. SCHUSTER (Ildefonso). Ugo I di Farfa : contributo alla storia del monastero di Farfa nel secolo XI. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1911. In-8°, 212 p. (Extrait du *Bollettino della r. deputazione di storia patria per l'Umbria.*)

1379. SCHWENKE (Paul). Calixtus III, Pabst : Die Türkenbulle. Ein deutscher Druck v. 1456 in der ersten Gutenbergtype. In Nachbildg. Mit e. geschichtlich-sprachl. Abhandlung v. Herm. Degering. Berlin, M. Breslauer, 1911. Gr. in-8°, 13 pl., 38 p. texte. (Seltene Drucke der königl. Bibliothek zu Berlin. 1.) 16 m.

1380. SCOLA (Mar.). La Storia nostra : Termini Imprese dalle sue origini ai nostrì giorni. Adernò, tip. Alongi e Platania, 1911. In-16, 202 p.

1381. SECRÉTANT (Gilberto). Lectura Dantis : il canto IX del Paradiso, letto nella sala di Dante in Orsanmichele il di 23 di marzo 1911. Firenze, G.-C. Sansoni, 1911. In-8°, 39 p. 1 l.

1382. SEECK (Otto). Geschichte des Untergangs der antiken Welt. 4. Bd. Berlin, F. Siemenroth, 1911. In-8°, V-371 p. 6 m.

1383. SEELMANN (Walth.). Der Rechtszug im älteren deutschen Recht. Ein Beitrag zur Geschichte der Berufg. Breslau, M. u. H. Marcus, 1911. Gr. in-8°, X-216 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- u. Rechtsgeschichte, hrsg. v. Otto Gierke. 107. Heft.) 7 m. 20.

1384. SELTMAN (E.-J.). Il sigillo di stato di Edmondo re di Sicilia e

l'Apulia (1254-1263). Milano, L.-F. Cogliati, 1911. In-8°, 8 p. et fig. (Extrait de la *Rivista italiana di numismatica.*)

1385. SERAFINI (Ang.). L'Epopea cristiana nei dipinti di Beato Angelico, con appendice di documenti tratti dall' archivio dell' opera di Orvieto. Orvieto, tip. M. Marsili, 1911. In-8°, 129 p. et 5 pl.

1386. SERBAT (L.). L'Architecture des Cisterciens dans leurs plus anciennes églises en Angleterre, d'après l'étude de M. J. Bilson. Caen, Delesques, 1911. In-8°, 14 p. et pl. (Extrait du *Bulletin monumental*, année 1910.)

1387. SERVAIS (P.-A.). Histoire de Dorinne. Namur, Auguste Godenne, s. d. In-8°, VII-326 p. 3 fr. 50.

1388. SERVIÈRES (Georges). Dresde, Freiberg et Meissen. Paris, H. Laurens, 1911. Gr. in-8°, 168 p., 119 grav. (Les Villes d'art célèbres.)

1389. SHELLEY (H. C.). The British Museum; its history and treasures; a view of the origins of that great institution, sketches of its early benefactors and principal officers, and a survey of the priceless objects preserved within its walls. Boston, L. C. Page, 1911. In-12, XII-355 p., pl., portr. et facs. 4 d.

1390. SILLA (G. A.). Monete medioevali rinvenute a Finalmarina. Milano, tip. C. Crespi, 1911. In-8°, 2 p. (Extrait du *Bullettino italiano di numismatica.*)

1391. SMIT (J. P. W. A.). Het Brabantsche Jachtrecht vóór de regeering van Karel den Stouten. Amsterdam, C.-L. Van Langenhuysen, s. d. In-8°, XV-116 p. 6 fr. 50.

1392. SOL (Eugène). Le Dépôt des Archives nationales. Aperçu historique. Cahors, impr. G. Rougier, 1911. In-8°, 24 p. (Extrait du *Bultin de la Société des études du Lot*, t. XXXVI, 2e fasc.)

1393. SOLMI (Arrigo). Documenti per la storia aneddotica dei glossatori bolognesi : Alberico glossatore. Bologna, coop. tip. Azzoguidi, 1911. In-8°, 14 p. (Extrait des *Studi e memorie per la storia dell' università*, vol. II.)

1394. SORBELLI (Albano). I Privilegi concessi da Niccolò Piccinino a Gaggio Montano nel 1442. Bologna, s. tip., 1911. In-8°, 17 p. (Per le nozze del prof. Lavaro Amaduzzi con Ester Sassòli.)

1395. Statuta et ordinamenta artis piscium civitatis Perusii, 1296-1376, a cura del prof. Antonio Scialoja. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1911. In-8°, 63 p. (Extrait du *Bollettino della r. deputazione di storia patria per l'Umbria.*)

1396. Stimming (Alb.). Der festländische Bueve de Hantone Fassung 1. Nach allen Handschriften m. Einleitg., Anmerkgn. u. Glossar zum ersten Male hrsg. Dresden, Halle, M. Niemeyer, 1911. Gr. in-8°, LXIII-535 p. (Gesellschaft f. romanische Literatur. IX. Jahrg. 1910. 1. Bd.) 22 m.

1397. Stöckle (Alb.). Spätrömische u. byzantinische Zünfte, Untersuchungen zum sogenannten ἐπαρχικὸν βιβλίον Leos des Weisen. Leipzig, Dietrich, 1911. Gr. in-8°, x-180 p. (Klio. Beiträge zur alten Geschichte. 9. Beiheft.) 9 m.

1398. Stoddart (Anna M.). The Life of Paracelsus Theophrastus von Hohenheim, 1493-1541. London, Murray, 1911. In-8°, 326 p. 10 s. 6 d.

1399. Studî letterarî e linguistici dedicati a Pio Rajna nel quarantesimo anno del suo insegnamento. Firenze, tip. E. Ariani, 1911. In-4°, XXVI-959 p. et pl.

1400. Suppliques d'Innocent VI (1352-1362) : textes et analyses publiés par D. Ursmer Berlière. Rome, M. Bretschneider, 1911. In-8°, XXX-993 p. (Analecta vaticano-belgica : documents relatifs aux anciens diocèses de Cambrai, Liège, Thérouanne et Tournai, publiés par l'Institut historique belge de Rome, vol. V.)

1401. Surra (Giac.). La conoscenza del futuro e del presente nei dannati danteschi. Novara, tip. Guaglio, 1911. In-8°, 47 p. 1 l. 50.

1402. Svampa (M.). Il capitolo di S. Ambrogio in Milano : brevi notizie storiche documentate e annotate. Seconda edizione. Milano, tip. Solesiana, 1911. In-16, 68 p.

1403. Syxtus (P.), O. C. R. Notiones archaeologiae christianae disciplinis theologicis coordinatae. Vol. II, pars III. Romae, Desclée et Soc., 1911. In-8°, 479 p., fig., 4 pl. 6 l.

1404. Tamassia (Nino). Lectura Dantis : il canto XVI del Purgatorio. (Società dantesca italiana : sezione di Padova.) Padova, fratelli Drucker, 1911. In-8°, 29 p.

1405. Tardif (J.). Notice sur l'église de Saint-Pair-sur-Mer. Caen, H. Delesques, 1911. In-8°, 17 p. (Extrait de l'*Annuaire de l'Association normande*, année 1911.)

1406. Thies (Wilh.). Niedersächsisches Bauerntum. Kulturgeschichtliche Bilder. Hannover, E. Giebel, 1911. In-8°, IV-240 p. 4 m. 80.

1407. Thuasne (Louis). Villon et Rabelais. Notes et commentaires. Paris, Fischbacher, 1911. In-8°, VI-469 p. et fac-similé d'autographe.

1408. TIETZE (Hans). Die Illuminierten Handschriften der Rossiana in Wien-Lainz. Leipzig, K.-W. Hiersemann, 1911. In-fol., xv-208 p., 12 pl., 187 fig. dans le texte d'après les photographies originales de l'auteur. (Beschreibendes Verzeichnis der illuminierten Handschriften in Oesterreich. 5. Bd.) 60 m.

1409. TINGSTEN (Karl). Stockholms renhållningsväsen från äldsta tider till våra dagar. Stockholm, Norstedt, 1911. In-4°, VIII-168 p. 6 k.

1410. TIVANO (Lazzarino). Le laude di Jacopone da Todi nel ms. parigino 559; varianti, critica, fonetica, valore estetico e morale. Terni, tip. L'Economica, 1911. In-8°, 96 p.

1411. TOMMASINI MATTIUCCI (P.). Una noticina dantesca a proposito dello stil novo. Torino, E. Loescher, 1911. In-8°, 28 p. (Extrait du *Giornale storico della letteratura italiana.*)

1412. TORRACA (Fr.). A proposito di Bonifazio VIII. Napoli, N. Jovene e C., 1911. In-8°, 32 p. (Extrait de la *Rassegna critica della letteratura italiana.*)

1413. TRABALZA (Ciro.). Lectura Dantis : il canto XXIII del Purgatorio, letto nella sala di Dante in Orsanmichele. Firenze, G.-C. Sansoni, 1911. In-8°, 60 p. et fig. 1 l.

1414. TRAUZZI (Alb.). Attraverso l'onomastica del medio evo in Italia. I. Rocca S. Casciano, L. Cappelli, 1911. In-8°, 81 p.

1415. TRAVERSA (Eduard). Das friaulische Parlament bis zur Unterdrückung des Patriarchates v. Aquileja durch Venedig (1420) (1. Tl.). Quellenmässig dargestellt. Wien, F. Denticke, 1911. Gr. in-8°, XI-143 p. 3 m.

1416. TREVES (Eug.). La satira di Cino da Pistoia contro Napoli. Torino, E. Loescher, 1911. In-8°, 19 p. (Extrait de *Giornale storico della letteratura italiana.*)

1417. TREVISSOI (Ant.). Il canto XVII del Purgatorio : lettura tenuta nell' Ateneo di Venezia la sera del 4 marzo 1909. Treviso, tip. coop. Trivigiana, 1911. In-8°, 19 p.

1418. TRUCCO (A. A. F.). Cartari dell' abazia di Rivalta Scrivia. Vol. I-II. Novi-Ligure, tip. S. Raimondi. 1910-1911. 2 vol. in-8°, XI-448 p. et 271 p. (Biblioteca della società storica subalpina, LIX-LX, I corpus chartarum Italiae, XLI-XLII.) 17 l.

1419. TRUCHIS (Vicomte Pierre DE). L'Architecture lombarde, ses origines, son extension dans le centre, l'est et le midi de l'Europe. Caen, Delesques, 1911. In-8°, 41 p. avec grav. et planches. (Extrait

du *Compte-rendu du 76e Congrès archéologique de France, tenu en 1909 à Avignon.*)

1420. Urkundenbuch zur Geschichte des Markgraft. Niederlausitz. Hrsg. im Auftrage der Stände des Markgraftums. II. Bd. : Urkundenbuch der Stadt Lübben. 1. : Die Lübbener Stadtbücher 1382-1526. Im Auftrage der Stände des Markgraft. Niederlausitz hrsg. v. Woldem Lippert. Dresden, Wilhelm u. Bertha v. Baensch-Stiftg, 1911. Gr. in-8°, VII-LII-II-254 p. 12 m.

1421. VANĚK (Ferdinand). Klatovsko. Prague, Paul Körber, 1911. Gr. in-8°, p. 339-389. (Körbrovy monografie starobylých měst českých, 8.) 1 k. 30.

1422. VAVASSEUR (Abbé J.). Contilly seigneurial. Mamers, impr. Fleury, 1911. In-8°, 104 p.

1423. VENTURA (Achille). Particolari di architettura classica : architettura bizantino-lombarda e gotica. Torino, soc. C. Crudo e C., 1911. In-fol., 2 fasc., 20 pl.

1424. VIARD (Jules). Diplômes et lettres solennelles de Philippe VI de Valois. Paris, H. Champion, 1911. In-8°, 13 p. (Extrait du *Moyen âge*, 2e série, t. XV, juillet-août 1911.)

1425. VIDAL (Auguste). Douze comptes consulaires d'Albi du XIVe s. T. II. Paris, A. Picard et fils, 1911. In-8°, XXXIX-300 p. (Archives historiques de l'Albigeois, fasc. 9.) 6 fr.

1426. VIERKANDT (Alfr.), WENGER (Leop.), HARTMANN (Mart.), FRANKE (O.), RATHGEN (K.), LUSCHIN V. EBENGRENTH (Arn. Ritter), HINTZE (O.). Allgemeine Verfassungs- u. Werwaltungsgeschichte. Leipzig, B.-G. Teubner, 1911. Gr. in-8°, VII-373 p. (Die Kultur der Gegenwart. Ihre Entwicklg. u. ihre Ziele. Hrsg. Paul Hinneberg. II. Tl. Abtlg. II, 1.) 10 m.

1427. VITALE (Vito). Nobili et mercanti in terra di Bari nel secolo XV. Trani, ditta Vecchi e C., 1911. In-8°, 14 p. (Extrait de *Rassegna pugliese*, 1910.)

1428. WACE (Henry), PIERCY (W. C.). Dictionary of Christian Biography and Literature, to the end of the 6th century A. D., with an account of the principal sects and heresies. London, Murray, 1911. In-8°, 1040 p. 21 s.

1429. WEBER (Siegfr.). Die Begründer der Piemonteser Malerschule im XV. u. Beginn des XVI. Jahrh. Strassburg, J. H. E. Heitz, 1911. Gr. in-8°, VIII-125 p. (Zur Kunstgeschichte des Auslandes. 91. Heft.) 8 m.

1430. WEESE (Art.). München. Eine Anregg. zum Sehen. Leipzig, E. A. Seemann, 1911. Gr. in-8°, 253 p., 159 fig. (Berühmte Kunststätten. Nr. 35.) 4 m.

1431. WEHRMANN (Mart.). Geschichte der Stadt Stettin. Stettin, L. Saunier, 1911. Gr. in-8°, XVI-548 p., 41 fig., 8 pl., 4 plans. 12 m.

1432. WIEDEL (Karl). Deutscher Kirchbau im Mittelalter. Steglitz-Berlin, Neue photograph. Gesellschaft, 1911. In-fol., 35 p., 1 pl. (Bilder aus der Kunst aller Zeiten. 5. Mappe.)

1433. WEIGELT (Curl. H.). Duccio di Buoninsegna. Studien zur Geschichte des frühsienes. Tafelmalerei. Leipzig, K. W. Hiersemann, 1911. Gr. in-8°, XIII-275 p., 79 fig. (Kunstgeschichtliche Monographie, XV.) 36 m.

1433 *bis*. WEISSENBORN (Franziska). Mühlhausen i. Th. u. das Reich. Breslau, M. u. H. Marcus, 1911. Gr. in-8°, 88 p. (Untersuchungen zur deutschen Staats- u. Rechtsgeschichte, hrsg. v. Otto Gierke. 108. Heft.) 2 m. 80.

1434. WENGER (Leop.). Vorbericht über die Münchener byzantinischen Papyri. München, G. Franz, 1911. Gr. in-8°, 28 p. (Sitzungsberichte der königl. bayerischen Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-philologische u. histor. Klasse. Jahrg. 1911. 8 Abhandlung.) 0 m. 60.

1435. WESSELY (Carl). Griechische u. koptische Texte theologischen Inhalts. II. Leipzig, E. Avenarius, 1911. In-fol., III-191 p. (Studien zur Palaeographie u. Papyruskunde, XI.) 12 m.

1435 *bis*. WIESNER (J.). Über die ältesten bis jetzt aufgefundenen Hadernpapiere. Ein neuer Beitrag zur Geschichte des Papiers. Wien, A. Hölder, 1911. Gr. in-8°, 26 p. et 3 fig. (Sitzungsberichte der kaiserl. Akademie der Wissenschaften. Philosophisch-historische Klasse. 168. Bd. 5. Abhandlung.) 0 m. 85.

1436. WOLFF (W.). Die Entwickelung des Unterrichtswesens in Hessen-Cassel vom 8. bis zum 19. Jahrh. Ein geschichtl. Überblick. Cassel, Marburg, N. G. Elwert, 1911. Petit in-8°, XII-526 p. 4 m. 50.

1437. Woordenboek der Nederlandsche Taal. 9de deel, 12de Aflevering : Nederstorten-Nevel, bewerkt door Dr A. Kluyver. 's Gravenhage, Martinus Nyhoff, Leiden, A. W. Sijthoff, 1911. Gr. in-8°, p. 1761-1920. 2 fr. 10.

1438. WROTH (Warwick). British Museum : Catalogue of the coins of the Vandals, Ostrogoths and Lombards, and of the Empires of

Thessalonica, Nicaea and Trebizond, with intro. and 43 plates. London, Frowde, Quaritch, 1911. In-8°. 22 s. 6 d.

1439. Wutke (Konr.). Stamm- u. Uebersichtstafeln der schlesischen Fürsten. Auf Grund v. H. Grotefends Stammtafeln der schles. Fürsten bis zum J. 1740 (2. Aufl. 1889) hrsg. Taf. VI-XII. Nebst e. Verzeichnis der Breslauer Bischöfe v. J. Jungnitz. Breslau, F. Hirt, 1911. In-fol., v-iii-45 p. 4 m.

1440. Zanfrognini (Pietro). Di due inavvertite fonti apocalittiche della Divina Commedia. Modena, tip. G. Ferraguti e C., 1911. In-8°, 14 p.

1441. Zaniol (Aug.). Lettura dantesca del primo canto del Paradiso, tenuta all' Ateneo Veneto la sera del 20 marzo 1911. Venezia, tip. T. Callegari, 1911. In-8°, 31 p.

1442. Zedler (Gottfr.). Die Bamberger Pfisterdrucke u. die 36zeilige Bibel. Mainz, Gutenberg-Gesellschaft, 1911. Gr. in-8°, vi-113 p., fig. et pl. (Veröffentlichungen der Gutenberg-Gesellschaft, X, XI.) 20 m.

1443. Zeller (Heinr. Ludw.). Die Noblessen v. Bretagne, nach den Handschriften Paris, bibliothèque de l'Arsenal n° 2570, Rennes n° 74 u. Haag O. 154. Diplomatische Abdrucke m. deutscher Uebersetzg., ergänz. Einleitg. u. Glossaren. Berlin, R.-L. Prager, 1911. Gr. in-8°, vi-21 p. (Sammlung älterer Seerechtsquellen. 7. Heft. II. Abtlg. Mittelalter.) 1 m.



CHRONIQUE ET MÉLANGES

— Par arrêté ministériel, en date du 11 novembre 1911, ont été nommés élèves de première année de l'École des chartes, dans l'ordre de mérite suivant :

MM.

1. Roche (*Joseph*-Paul), né à Versailles (Seine-et-Oise), le 24 février 1888.
2. Delemer (*Adolphe*-Corneille-Yves-Joseph-Ghislain), né à Lille (Nord), le 10 janvier 1886.
3. Perrenet (Pierre-Étienne-*Jean*), né à Dijon (Côte-d'Or), le 19 avril 1892.
4. Léonard (Guillaume-Jules-*Émile*), né à Aubais (Gard), le 30 juillet 1891.
5. Courtet (*André*-Gaston), né à Auxerre (Yonne), le 24 avril 1893.
6. Grimault (*Louis*-Camille-Adolphe), né à Segré (Maine-et-Loire), le 5 novembre 1880.
7. La Borie de La Batut (*Guy*-Paul-Jules-Ferdinand de), né à Paris, le 1er février 1890.
8. Roserot (*Joseph*-Marie-Gustave), né à Troyes (Aube), le 27 avril 1879.
9. Du Val d'Épremesnil (Jacques-Dominique-Georges-*Michel*), né à Paris, le 26 juin 1893.
10. Auniord (*André*-Henri-Alphonse-Marie), né à Blois (Loir-et-Cher), le 26 janvier 1894.
11. Lecestre (*Paul*-Léon), né à Palaiseau (Seine-et-Oise), le 13 mars 1894.
12. Le Bègue de Germiny (*Robert*-Camille), né à Paris, le 2 septembre 1886.
13. Alquier (Joseph-Antoine-*Prosper*), né à Castelnaudary (Aude), le 31 mars 1890.
14. Dupont (*François*-Marie-Joseph), né à Auch (Gers), le 6 février 1893.
15. Daucet (Marie-Joseph-*Raymond*), né à Barriac (Cantal), le 17 septembre 1887.
16. Abribat (Paul-Marie-Joseph-*René*), né à Angoulême (Charente), le 2 avril 1890.

A été en outre admis, à titre étranger, M. SIKORSKI (Heinrich-Johann), polonais, sujet allemand, né à Bentschen (province de Posen), le 22 mars 1884.

— Les Archives nationales viennent d'être réorganisées par un décret du Président de la République, en date du 14 décembre 1911 :

ARTICLE 1er. — Les Archives nationales sont divisées, au point de vue des documents qu'elles renferment, en deux sections :

1° La section ancienne, comprenant les archives antérieures à 1790. Elle a un chef, qui prend le titre de conservateur des archives anciennes, et deux sous-chefs, qui prennent le titre de conservateur adjoint.

2° La section moderne, comprenant les archives postérieures à 1790. Elle a un chef, qui prend le titre de conservateur des archives modernes, et deux sous-chefs, qui prennent le titre de conservateur adjoint.

ART. 2. — Une autre section est chargée du service administratif des Archives nationales et du service des Archives départementales, communales et hospitalières.

Elle a un chef, qui a titre de conservateur, et un sous-chef, qui a titre de conservateur adjoint.

ART. 3. — L'article 2 du décret du 8 avril 1903 est modifié comme suit :

« Le cadre du personnel des Archives nationales comprend trois conservateurs, cinq conservateurs adjoints, etc. (Le reste comme précédemment.) »

— Par arrêté ministériel, en date du 30 décembre 1911, ont été faites aux Archives nationales les promotions suivantes :

M. Tuetey, chef de section de 2e classe, a été promu conservateur de 1re classe.

MM. Welvert et Gerbaux, chefs de section de 3e classe, ont été promus conservateurs de 2e classe.

M. de Curzon, sous-chef de section de 2e classe, a été promu conservateur adjoint de 1re classe.

M. Stein, sous-chef de section de 3e classe, a été promu conservateur adjoint de 2e classe.

M. Viard, archiviste de 1re classe, a été promu conservateur adjoint de 3e classe.

MM. de Vaissière et Sœhnée, archivistes de 2e classe, ont été promus à la 1re classe. — M. Villepelet, archiviste de 3e classe, a été promu à la 2e classe. — M. Schmidt, archiviste de 4e classe, a été promu à la 3e classe. — MM. Samaran et Bourgin, archivistes de 5e classe, ont

été promus à la 4e classe. — M. Martin-Chabot, archiviste de 6e classe, a été promu à la 5e classe.

— Par décret du 30 novembre 1911, il a été institué au ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts une commission de trente-trois membres, chargée d'étudier la situation de la Bibliothèque nationale. Ont été nommés membres de cette commission nos confrères MM. E. Babelon, C. Bloch, Bourel de La Roncière, P. Chevreux, H. Omont et M. A. Vidier, secrétaire.

— Notre confrère M. Paul Fournier a été élu, le 10 novembre dernier, membre libre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, à la place de M. le duc de La Trémoïlle.

— L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 13 octobre 1911, a élu notre confrère M. Alfred Morel-Fatio membre du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, en remplacement de M. Auguste Longnon.

— Notre confrère M. Noël Valois a été récemment élu correspondant de l'Académie royale de Munich.

— Par décret en date du 30 novembre 1911, notre confrère M. Joseph Calmette, professeur d'histoire de la Bourgogne et de l'art bourguignon à la Faculté des lettres de l'Université de Dijon, a été nommé, sur sa demande, professeur d'histoire de la France méridionale à la Faculté des lettres de l'Université de Toulouse.

— Par arrêtés ministériels, en date des 30 novembre 1911 et 13 janvier 1912, nos confrères MM. Charles Bémont, Paul Marichal et René Poupardin ont été nommés membres de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et scientifiques.

— Par arrêté ministériel, en date du 4 décembre 1911, notre confrère M. R. Poupardin a été nommé directeur adjoint pour l'histoire à l'École pratique des Hautes-Études (section d'histoire et de philologie).

— Par le même arrêté, notre confrère M. Abel Lefranc a été nommé directeur d'études d'histoire littéraire de la Renaissance à l'École des Hautes-Études (section d'histoire et de philologie).

— Par arrêté ministériel, en date du 9 octobre 1911, notre confrère M. Henri Waquet a été nommé membre de l'École française de Rome.

— A la suite d'un vœu émis par la Faculté de droit de Paris, il a été institué à ladite Faculté, à titre de cours annexe, un enseignement des sciences auxiliaires de l'histoire du droit. Cet enseignement a été confié à notre confrère M. E. Lelong, qui le donnait déjà à titre de cours libre depuis 1897.

— Par arrêtés préfectoraux des 9 décembre 1911 et 11 janvier 1912, ont été nommés : notre confrère M. André Lesort archiviste départemental de Seine-et-Oise, à Versailles, et notre confrère M. Joseph Estienne archiviste de la Drôme, à Valence.

— Notre confrère M. Claude Faure, archiviste de la Drôme, a été récemment nommé archiviste du gouvernement général de l'Afrique occidentale française, à Dakar.

— Notre confrère M. Henri Léonardon a été récemment nommé conservateur de la bibliothèque de la ville de Versailles.

— Notre confrère M. François Gébelin vient d'être nommé bibliothécaire de la ville de Bordeaux.

— Notre confrère M. Georges Ritter a été de nouveau chargé cette année d'un cours libre de paléographie à l'École des sciences et des lettres de Rouen.

— Par décret présidentiel, en date du 15 octobre 1911, notre confrère M. Henry Martin a été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

— Notre confrère M. Trudon des Ormes a été récemment nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Sava par le roi de Serbie.

— Notre confrère M. Cordey vient d'être nommé chevalier de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

— Notre confrère M. Camille Pelletan a été élu le 7 janvier 1912 sénateur du département des Bouches-du-Rhône.

— Notre confrère M. R.-N. Sauvage, archiviste adjoint du Calvados, a obtenu, le 14 décembre 1911, le grade de docteur ès lettres, avec mention très honorable, devant la Faculté des lettres de l'Université de Caen, en présentant les deux thèses suivantes : 1. *L'Abbaye de Saint-Martin de Troarn, au diocèse de Bayeux, des origines au XVIe siècle.* — 2. *Le Fonds de l'abbaye de Saint-Étienne de Caen aux archives du Calvados.* Thèse complémentaire.

— Nous empruntons au discours lu par le président, notre confrère M. H. Omont, à la séance publique annuelle de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, le passage suivant, où sont appréciés les deux derniers volumes de l'*Histoire de la marine française* de notre confrère M. Ch. de La Roncière :

« L'*Histoire de la marine française*, de M. Charles Bourel de La Roncière, est un livre bien connu de l'Académie, qui a déjà accordé, en 1899, le second prix Gobert au premier volume, et, en 1901, le premier prix Gobert au second volume. C'est aux tomes III et IV de ce magistral ouvrage, dont le dernier a paru en 1910, que l'Académie a décerné cette année le premier prix Gobert. Le tome III de l'*Histoire de la marine française* embrasse la fin du xve et un peu plus

de la première moitié du xvie siècle; il commence par les guerres d'Italie, au temps de Charles VIII et de Louis XII, et se termine, après un long exposé des grands conflits entre François Ier et Henri II, d'une part, Charles-Quint et l'Angleterre, de l'autre, par le récit des exploits de nos hardis corsaires aux Indes occidentales. Les noms de Prégent de Bidoux, de Saint-Blancard, de Villegagnon, d'Ango et de Jacques Cartier sont inscrits en lettres d'or, soit dans les annales des guerres navales régulières, causées par les rivalités entre grandes nations chrétiennes, soit dans celles de la guerre de course, provoquée par la découverte des eldorados américains, que se disputent des aventuriers accourus de toutes parts. Le tome IV porte comme sous-titre : « En quête d'un empire colonial. Richelieu »; les noms de « France antarctique », de « Floride française », de « Terres neuves », de « France équinoxiale », de « Nouvelle France », d' « Acadie », qui se lisent en tête de ses différents chapitres, rappellent la splendide force d'expansion dont témoigna la France jusque vers le milieu du xviie siècle. La haute récompense attribuée de nouveau par l'Académie à l'*Histoire de la marine française*, de M. de La Roncière, sera pour l'auteur un puissant encouragement à continuer et à terminer une œuvre dont le mérite est universellement reconnu. »

NÉCROLOGIE.

PAUL GUÉRIN.

La Société de l'École des chartes vient de faire une perte nouvelle et bien sensible en la personne de notre confrère M. Paul Guérin, archiviste-paléographe de la promotion de 1869, chef de section aux Archives nationales, décédé à Paris le 26 octobre 1911, dans sa soixante-septième année.

Nous reproduisons les discours qui ont été prononcés sur sa tombe par M. Étienne Dejean, directeur des Archives[1], et par nos confrères MM. Eugène Lelong, président de la Société de l'École des chartes, et Gustave Fagniez, membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

DISCOURS DE M. ÉTIENNE DEJEAN, DIRECTEUR DES ARCHIVES.

Messieurs,

C'est avec une réelle douleur que je viens adresser à M. Guérin notre suprême adieu. Les Archives nationales sont atteintes jusqu'au

1. Paris, impr. L. Maretheux, 1911, in-8°, 11 p. et portrait.

fond du cœur par cette mort cruelle et presque subite. M. Guérin y jouissait d'une affection et d'une estime singulières. Lorsque, à la fin du mois dernier, se révéla la crise qui allait bientôt prendre une marche foudroyante et terrasser ce robuste et ce vaillant, ce fut une inquiétude sur tous les visages avec les vœux les plus ardents pour son rétablissement qu'on espérait, qu'on voulait prochain, tant sa présence était pour tous une chère et nécessaire habitude. Lorsqu'on le revit un instant dans l'après-midi du 10 octobre, maigri, pâli, miné déjà, hélas ! par la souffrance, mais courageux et décidé à triompher d'elle, ce fut un élan de tous vers lui. Lorsqu'on apprit, il a y huit jours, que le mal était plus fort, ce fut une stupeur unanime, un émoi général dans la maison. Et c'est aujourd'hui autour de ce cercueil une peine familiale.

Le secret en est, Messieurs, dans l'affection que M. Guérin portait lui-même à ces Archives où s'est écoulée plus de la moitié de son existence et qui représentaient le meilleur de sa vie. M. Guérin aimait les Archives dans les hommes et dans les choses. Il les aimait dans ceux qui les servaient à côté de lui, à quelque degré que ce fût. Il les aimait dans leur incomparable trésor de richesses documentaires, dans ce palais, pure merveille d'art, autour duquel ces richesses se développent et qui leur sert de vestibule. Mais ce n'était point amour égoïste de quelqu'un qui veut garder le trésor par devers lui pour son propre usage. C'est parce qu'il en savait l'infinie valeur qu'il voulait, en sa noble générosité intellectuelle et morale, appeler les autres à en jouir à leur tour, et par suite, admirable serviteur, en accroître encore le prix. Il l'aimait assez pour vouloir le faire connaître, et il voulait le faire connaître pour le faire aimer.

Il le connaissait à fond. Entré au palais Soubise en 1874, après un court séjour à la Bibliothèque nationale, il y fut chargé bientôt de la salle du public, fonction d'autant plus laborieuse alors qu'il était seul à la tenir et que déjà le grand mouvement d'investigation historique aux sources commençait. Mission délicate, Messieurs, mission essentielle aussi dans notre service. Il y faut de la complaisance, de la patience, une scrupuleuse attention et de la fermeté. Ajoutez une information complète du dépôt et des inventaires élaborés dans les sections pour en ouvrir les arcanes. Le président de la salle doit être un archiviste universel. M. Guérin, dans ces fonctions, fut bientôt un maître et méritera de demeurer un modèle. Il pénétra si avant en l'immense et complexe variété de nos Archives que, lorsque fut préparé l'*État sommaire par séries*, — qui est comme la grande clef du trésor, — il parut tout désigné pour en élaborer la table, et ici encore sa maîtrise éclata. C'est parce que déjà elle était réelle, Messieurs, qu'elle se penchait volontiers sur les chercheurs, en particulier sur les jeunes élèves de l'École des chartes auxquels, aîné affectueux, M. Guérin se complaisait à rendre service, accueillant leurs questions avec

sollicitude, élucidant pour eux un texte de lecture difficile, leur indiquant pour leurs thèses des documents ignorés. Deux de ses collègues qui ont commencé ainsi à le connaître et à l'aimer m'en parlaient naguère avec gratitude et émotion.

Devenu, en 1893, secrétaire des Archives nationales, il apporta à ces fonctions nouvelles, d'un ordre plus proprement administratif, des qualités précieuses. Il avait une autorité naturelle faite de rectitude dans le jugement, de bon sens natif, de ce parfait équilibre que respirait toute sa personne, que l'on sentait jusque dans sa démarche, qu'on lisait sur son visage et qui, l'accompagnant par delà la mort, se reflétait hier encore sur ses traits avec une calme et impressionnante sérénité. Cette droiture d'esprit ne l'empêchait pas d'être un sensible; il l'était au contraire à un degré extrême, et souvent on voyait chez lui l'émotion affleurer; mais il savait la contenir et jamais il n'était passionné. Comme il avait en plus une finesse instinctive et un rare don de pénétration, il mettait tout au point : les hommes et les actes. Mais s'il savait voir, comprendre et juger, il laissait à sa charmante bienveillance, qui parfois s'éclairait d'un sourire, le soin de prononcer à l'occasion l'arrêt définitif. Joints à ce sens des hommes, son dévouement absolu à la maison, son entente de tous les besoins du service, son expérience chaque jour accrue par ce dévouement et par cette entente mêmes faisaient de lui, pour le directeur des Archives, un collaborateur de premier choix. J'en jugeai, dès mon arrivée, comme mon cher et éminent prédécesseur, M. Servois, et il me fut singulièrement doux de pouvoir un peu plus tard obtenir pour lui, en même temps que la croix de la Légion d'honneur, le grade et le traitement de chef de section. Demeuré quelques années tout près de moi avec ce titre nouveau, il redoubla de zèle, s'employant un peu plus encore à procurer le bon ordre et le régulier fonctionnement de la maison, m'aidant en dernier lieu, — et les intéressés ne l'ignorent pas, — à trouver les moyens d'améliorer équitablement la situation de nos gardiens de bureau, ces indispensables auxiliaires du service.

Au mois de février 1908, notre ami M. Campardon qui, en cas d'empêchement ou d'absence du directeur, était plus spécialement son représentant et son fondé de pouvoirs, ayant pris la féconde retraite que vous savez, Messieurs, M. Guérin prit sa place à la tête de cette section judiciaire dans laquelle, trente ans plus tôt, il avait débuté comme archiviste. Quitter le secrétariat n'était pas pour lui chercher le repos. L'archiviste excellent qu'il était, si informé en particulier de nos séries et de nos fonds du moyen âge et de l'ancien régime, mettait un noble et légitime orgueil à faire maintenant œuvre d'initiateur et de directeur de travaux d'archives. Donnant l'exemple de la bonne besogne par un inventaire du Contrôle général, qui eût été un modèle et qui eût réjoui le regretté M. de Boislisle, il n'en tenait pas moins à être, ainsi qu'il convient et dans toute la force du terme, un chef

d'atelier scientifique, préoccupé sans cesse de l'ensemble et du détail du travail de la section, qu'il s'agît de répertoires ou de recherches, inspirant par suite à ses subordonnés une déférence faite de respect, de confiance et d'affection. Chef d'élite en vérité, il avait, peu après son arrivée à la section judiciaire, tracé un programme de travaux dans le présent et pour l'avenir qui attestait sa compétence exceptionnelle et qui, par l'étendue de l'information et la sûreté de la méthode, frappa la Commission supérieure des Archives. Rappellerai-je à ses collègues immédiats de quel cœur, persuadé qu'il était de nos obligations primordiales envers le public, il prit part, en mai et juin derniers, à nos conférences pour la préparation de règles aussi précises que possible en matière de rédaction d'inventaires et les lumières que son expérience apportait à nos entretiens? Déjà, à ce moment, il subissait les premières et sourdes atteintes de son mal; mais son assiduité à nos séances ne nous en laissait rien voir; il était tout entier à notre entreprise, et, il y a trois semaines, à notre dernière entrevue, hélas! la pensée de nous revenir bientôt, pour nous aider à l'achever, n'était pas la moindre, il s'en faut, de ses préoccupations.

Et c'est ainsi, Messieurs, que, voué à peu près exclusivement à sa fonction, M. Guérin, dont la modestie égalait la conscience, était de ceux qui font passer la renommée après la vertu. Les travaux personnels n'étaient pour lui, comme son jardin de Garches, que le délassement de la tâche journalière. Il aurait pu cependant s'avancer et s'honorer par là, lui aussi; car il avait tout du véritable érudit : connaissance des sources, perspicacité, ouverture d'esprit. Il n'ignorait aucun document et il savait interpréter les documents. M. le Président de la Société de l'École des chartes dira, comme il sied, ce que valait le savant, et le mérite propre des publications qui lui furent confiées, comme les *Documents sur l'histoire du Poitou*, extraits des registres de la Chancellerie de France, et les *Registres des délibérations du Bureau de la Ville de Paris*, ou de celles auxquelles il collaborait activement, comme le *Catalogue des actes de François Ier*. Il me suffira de marquer qu'on retrouve dans chacune d'elles, du commencement à la fin, ce qui caractérisait M. Guérin : la sûreté. « Excellent, » disaient à chaque volume nouveau les revues spéciales. M. Guérin semblait l'ignorer. Ses amis ne l'ignoraient pas et lui en voulaient presque de sa modestie. Nous en eûmes récemment une preuve touchante à la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques. Le nom de M. Guérin ayant été prononcé, — à son insu, Messieurs, — pour être proposé au Ministre, ce fut une spontanéité et une unanimité d'acclamation significatives. Qu'il me soit permis à ce sujet de rappeler d'un mot que, deux ans plus tôt, après la mort de M. Georges Picot, le Comité avait chargé M. Guérin du soin de publier les *Cahiers des États généraux de 1614*. J'avais quelque fierté, je l'avoue, à être le commissaire responsable de cette

publication qui, poursuivie et achevée par M. Guérin, aurait eu un prix inestimable et, j'ajoute, une réelle importance historique. Les recherches allaient bon train, les textes commençaient à être réunis, le plan était arrêté. Pourquoi faut-il que la mort soit passée par là?

Elle a, hélas! détruit mieux qu'un savant : un homme. Car, chez notre ami, l'homme était supérieur à tout. Préférant son devoir à tout le reste, il faisait son devoir avec simplicité. Il y ajoutait une délicatesse de cœur qui, en certaines circonstances, prenait la forme de l'héroïsme, lorsque notamment, par une torride journée du dernier été, atteint déjà aux sources de vie, il accompagnait des Archives au cimetière de Pantin le convoi funèbre de la femme d'un de nos gardiens de bureau, à qui il voulait donner cette preuve de sympathie. Et oui, Messieurs, en songeant à ce cœur qui a cessé de battre, je pleure l'ami, avec qui l'on se sentait en confiance, avec qui l'on avait joie à travailler, dont le pas un peu lent et posé, quand je l'entendais dans l'antichambre de mon cabinet, m'était déjà un plaisir; l'ami avec qui, la signature achevée ou la question traitée, on prolongeait la causerie, l'arrêtant à lui et à soi; l'ami enfin à qui, lorsqu'on s'en allait, on pouvait laisser la maison sans regarder en arrière.

Or, voici qu'il a quitté la maison, et notre cœur à tous est rempli de peine. Et plus encore que nous, il faut plaindre la digne compagne de sa vie et l'enfant né de leur affection qui, avec les chères Archives, étaient toute sa pensée. Puisse la légitime fierté de son souvenir réconforter aux heures douloureuses l'admirable veuve! Son fils voudra le continuer pour elle, et elle sait que frappés, nous aussi, par le coup qui l'atteint, nous nous serrerons autour d'eux en mémoire de lui. Pour vous, mon cher ami, reposez en paix. Votre œuvre a été bonne. Comme votre petit chalet de Garches, vous aviez élevé votre vie sur la hauteur sereine. Elle fut noble, elle fut utile, elle fut douce. Votre dernier sommeil est la fin de la belle journée dont vous fûtes le bon jardinier. Vous nous laissez un exemple!

DISCOURS DE M. EUGÈNE LELONG, PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Messieurs,

La mort frappe à coups redoublés dans les rangs de la Société de l'École des chartes. Il y a moins de trois mois, j'adressais en son nom le suprême adieu à Gaston Raynaud, enlevé si soudainement à notre affection. Il y a quelques semaines, Émile Raunié tombait, foudroyé en pleine rue, et, au milieu de la dispersion des vacances, aucun membre du bureau de notre Société n'a pu apporter au consciencieux éditeur de l'*Épitaphier du vieux Paris* l'hommage de nos regrets. Et, pour la troisième fois avant la reprise de nos séances, nous voilà réunis autour d'une tombe prématurément ouverte, celle d'un confrère

aimé de tous, que nous avions laissé, il y a si peu de temps, tout plein de vie et, nous semblait-il, à peine parvenu au seuil d'une vieillesse dont son allure juvénile paraissait défier les atteintes. Notre émotion, à la nouvelle de sa mort, a été égale à notre surprise.

Ce qu'a été chez Paul Guérin l'archiviste, le chef de section, vous venez de l'entendre de la bouche autorisée du directeur du grand établissement auquel il appartenait depuis plus de trente-cinq ans, et je n'ai point la pensée de le redire. Qu'il me soit permis cependant de joindre à l'hommage rendu par le chef l'expression des sentiments de tous ceux qui, comme moi, dans cette maison, furent si longtemps ses collègues, et aussi de ces générations successives d'élèves de l'École des chartes, de travailleurs de toute origine, qui, pendant les quinze années que Guérin, de 1878 à 1893, a passées à la salle du public des Archives, vinrent si souvent, à son bureau de président, faire appel pour un renseignement, pour l'intelligence d'une phrase, pour la lecture d'un mot difficile à son obligeance jamais lassée, à sa connaissance parfaite du dépôt, à sa science étendue de médiéviste, à son œil exercé de paléographe impeccable. Succédant, dans ce poste délicat et tout d'abnégation de président de la salle du public, à des érudits éminents, mais qui, peut-être, n'étaient pas tous d'abord aussi facile, il y a créé une tradition de courtoisie, de complaisance, de bonne grâce souriante qui, — j'en suis assuré, — n'est pas près de disparaître.

L'accomplissement exemplaire de ses devoirs professionnels n'absorbait pas toute l'activité de Guérin. Sa tâche quotidienne terminée, il sut toujours se réserver de longues heures pour des travaux, souvent arides, mais toujours méritoires et utiles, d'érudition. Notre confrère n'était point de ces privilégiés de la fortune pour qui le travail est une distraction et comme le délassement de l'oisiveté. Les nécessités de la vie lui ont sans doute, plus d'une fois, fait accepter des besognes que, plus maître de ses loisirs, il n'eût point spontanément choisies, mais ces besognes quasi-imposées, il s'en est acquitté avec une telle conscience, un tel souci de l'exactitude, de la précision, du fini dans le détail, qu'il les a, pour ainsi dire, élevées à la dignité de travaux personnels.

La rédaction des tables, qui exige des qualités particulières d'attention, de méthode et de sobriété, a été l'une des tâches dans lesquelles il a excellé. M. le Directeur des Archives vient de vous parler de celles qu'il a rédigées pour le service du public. M. de Boislisle, qui avait appris à l'apprécier dans un commerce de chaque jour, lui fit confier par la maison Hachette la rédaction de la table analytique des *Mémoires de Saint-Simon*, et vous savez tous quels services cette table excellente rend aux lecteurs du grand écrivain. La préparation de la table de l'*Histoire des États généraux* l'avait mis, dès ses débuts, en relations avec M. Georges Picot, et cette première collaboration avec

l'homme excellent, devenu pour lui un ami, a décidé d'une partie de ses travaux. M. Picot, chargé d'éditer dans la *Collection des documents inédits* les textes réunis par Stadler sur les États généraux antérieurs à 1350, confia à Guérin le soin de débrouiller cette masse énorme et passablement confuse de documents à peine dégrossis, qui réclamaient une revision sévère. Après vingt années d'une préparation laborieuse, le gros volume des *Documents relatifs aux États généraux et assemblées réunis sous Philippe le Bel* a vu le jour en 1901, et M. Picot a tenu à dire, dans la préface, toute la part qui revient à son collaborateur dans une œuvre dont il a voulu que celui-ci signât l'introduction technique. C'est à Guérin encore qu'il fit appel lorsque, chargé, il y a près de trente ans, par le Ministère de l'Instruction publique, de la direction du *Répertoire des travaux historiques*, il dut se préoccuper de rendre utilisables, au moyen de tables détaillées, les renseignements accumulés dans chacun des volumes annuels de cette publication. L'entreprise de 1881 a excité à l'étranger l'admiration de quelques bibliographes. Elle ne l'a point rencontrée au même degré de ce côté de nos frontières. De très bonnes tables, — et celles de Guérin sont excellentes, — ne suffiront jamais à sauver une œuvre mal conçue, et le succès médiocre du *Répertoire des travaux historiques*, décédé au cours de sa quatrième année d'existence, semble bien établir que, pour plus d'une raison, l'État est assez mal qualifié pour remplir le rôle de bibliographe et de critique.

M. Picot fut plus heureux en associant Guérin à une entreprise d'une tout autre portée, dont la direction lui était échue en qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques. L'Académie des inscriptions, estimant sa tâche terminée à la date de la mort de Louis XII, dans la publication du *Recueil des ordonnances des rois de France* commencé au XVIIIe siècle par Laurière, passa la main, pour la continuation de l'entreprise, à l'Académie des sciences morales. Avant d'entamer, pour le règne de François Ier, la publication des textes, l'Académie, sous l'heureuse inspiration de M. Picot, de M. Aucoc, de notre confrère M. Dareste, décida de faire procéder à l'établissement d'un catalogue général de tous les actes du règne. Guérin, d'abord à titre privé, puis, à partir de 1889, en qualité d'auxiliaire officiel de l'Académie, a été vraiment la cheville ouvrière de cet immense travail de dépouillement et d'analyses qu'il a mené à bonne fin avec le concours de quelques-uns de nos confrères. Les huit volumes in-4° d'analyses d'actes, — il y en a 33,000, — les deux volumes d'une table dont le mérite appartient à un autre membre de notre Société que Guérin s'était associé, constituent pour l'étude des faits et des institutions du règne de François Ier un instrument de travail vraiment incomparable et dont il est infiniment souhaitable que

les règnes de ses successeurs soient pourvus le plus promptement possible. Depuis l'achèvement du *Catalogue d'actes*, Guérin, aidé de ses collaborateurs, a poursuivi, sous le contrôle de notre confrère M. Rocquain, membre de l'Académie, la publication critique des actes les plus importants : le second volume est en cours d'impression.

Le *Catalogue des actes de François Ier*, s'il est en majeure partie l'œuvre de Guérin, demeure officiellement une œuvre anonyme et impersonnelle. D'autres travaux qui ne lui cèdent guère en importance ont été publiés sous son nom et sous sa responsabilité.

Lorsque, après l'incendie de son état civil et de ses archives modernes, au mois de mai 1871, la ville de Paris voulut assurer, par l'impression des textes les plus importants, la conservation de ses archives administratives anciennes, échappées à la destruction de 1871 grâce à l'heureuse erreur d'archivistique qui, en 1790, avait fait attribuer aux Archives nationales les archives municipales parisiennes, elle partagea entre plusieurs de nos confrères le soin de donner l'édition des *Délibérations du Bureau de la Ville*. Sur les seize volumes in-4°, parus de 1883 à 1910, qui contiennent les délibérations de la municipalité parisienne de 1499 à 1610, six sont l'œuvre de Paul Guérin. A des textes publiés comme il savait publier, il a joint une annotation empruntée aux divers fonds d'archives parisiennes et aux documents narratifs contemporains, qui forme comme un commentaire perpétuel des délibérations de l'échevinage parisien et qui fait des volumes parus du Bureau de la Ville comme la chronique au jour le jour de la vie municipale de Paris pendant plus d'un siècle.

Mais, de toutes les publications de Guérin, celle qui lui appartient en propre, celle qui demeurera sans doute son titre principal aux yeux des érudits, c'est la mise au jour des documents relatifs au Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France, publication de longue haleine, commencée en 1881 avec les documents du règne de Philippe le Bel, et poursuivie jusqu'aux deux tiers du règne de Louis XI avec le onzième volume paru l'année dernière; il achevait la copie et l'annotation du douzième volume lorsque la plume lui est tombée des mains.

Ce sera, j'imagine, l'un des étonnements de l'avenir de constater que cette mine incomparable de renseignements qui s'appelle les registres du Trésor des chartes, ouverte depuis près de quatre siècles aux érudits qui en ont tiré tant de matériaux, sera demeurée si longtemps sans avoir été l'objet d'une exploitation régulière. Les registres des papes du XIIIe et du XIVe siècle auront été analysés aux frais de la France, par des érudits français, avant que le même service ait été rendu aux registres de la Chancellerie royale. Je sais bien que, grâce à l'initiative de deux des membres de la Section historique, à laquelle M. le Directeur des Archives a été heureux de pouvoir donner satis-

faction, nous pouvons espérer voir paraître à bref délai l'analyse des registres du règne de Philippe le Bel et de celui de Louis XII. Il n'en est pas moins vrai qu'à l'heure actuelle les seules publications systématiques qui aient été faites sur les registres de la Chancellerie, du règne de Philippe le Bel à celui de Charles IX, sont dues à l'inspiration de l'esprit provincial et à des initiatives de particuliers ou de sociétés. C'est, je crois bien, le regretté Longnon qui a montré la voie par la publication, en 1877, pour la Société de l'histoire de Paris, des documents relatifs à Paris pendant la domination anglaise. Après lui, nos confrères, M. Viard, pour la même Société, M. Bertrand de Brousillon, pour celle des Archives historiques du Maine, ont fait paraître trois volumes de textes du XIV[e] siècle tirés des mêmes registres. Mais aucune de ces publications, d'ailleurs si méritoires, n'a l'ampleur de la grande entreprise poursuivie par Guérin, pendant plus de trente années, avec autant de persévérance que de soin et de critique.

L'honneur initial de ce beau travail revient à la Société des Archives historiques du Poitou, qui me demande de l'associer à notre deuil, et particulièrement à son secrétaire d'alors, — son président d'aujourd'hui, — notre confrère M. Alfred Richard, qui savait bien ce qu'on pouvait attendre d'un éditeur de textes tel que Guérin. Le jour où, en 1877, la Société reçut l'acceptation de celui-ci, elle ne soupçonnait sans doute pas le temps que réclamerait, l'étendue que prendrait cette publication, non plus que l'intérêt que saurait lui ajouter l'éditeur, en joignant à l'édition des textes, aux analyses et aux tables une annotation perpétuelle empruntée aux registres du Parlement, à ceux de la Chambre des comptes et à d'autres fonds d'archives, en faisant, de plus, œuvre d'historien en même temps qu'œuvre d'érudit, par la publication, en tête de chacun des onze volumes de documents, d'autant d'introductions dans lesquelles sont étudiés les incidents les plus importants de l'histoire du Poitou de 1302 à 1474. L'importance des événements qui se sont déroulés en Poitou pendant la période des guerres anglaises, le fait aussi que nombre des mandements insérés dans les registres du Trésor des chartes et édités par Guérin étaient adressés, en même temps qu'aux officiers royaux du Poitou, à tous les baillis et sénéchaux du royaume, donnent à cette publication un intérêt qui déborde le cadre de l'histoire locale. Par trois fois, l'Académie des inscriptions a reconnu la valeur et la portée d'une œuvre qu'elle a présentée comme un modèle à toutes nos sociétés de province. Dans quelques jours, le rapporteur du concours des Antiquités nationales de 1911, en annonçant que, pour la seconde fois, l'Académie vient de décerner aux derniers volumes la seconde médaille de ce concours, en fera un éloge solidement motivé, que l'auteur, hélas! ne sera plus là pour entendre.

D'autres corps que ceux que j'ai nommés ont rendu hommage au

mérite des travaux de Guérin. Le Comité des travaux historiques de la ville de Paris l'avait appelé, il y a plusieurs années, à siéger parmi ses membres. Il y a six mois, la Section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques le présentait, en première ligne, au choix du Ministre pour l'une des places vacantes dans la Section. Les lenteurs d'une procédure un peu compliquée ont retardé la signature de l'arrêté ministériel. Je ne puis que le déplorer. Membre du Comité, les travaux de l'érudit eussent été loués, avec une tout autre autorité, par celui de nos confrères qui préside, avec celle que vous savez, la Section d'histoire. Oserai-je dire pourtant qu'il n'aurait pu apporter plus de sincérité et d'émotion que celui qui vous parle dans l'expression des regrets profonds que cause à tous ceux qui l'ont approché la perte de l'homme, du confrère, du camarade, de l'ami, — d'un commerce si sûr, d'une conscience si droite, d'une bonté si délicate?

Que sa veuve, que son fils, — à qui il laisse le plus beau des héritages, celui d'une vie honorée, — veuillent bien agréer ici, comme un bien faible adoucissement à leur deuil, l'expression des sentiments qui sont dans le cœur de tous!

DISCOURS DE M. GUSTAVE FAGNIEZ,
MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Messieurs,

Je ne prévoyais pas que je serais appelé à prendre la parole sur cette tombe prématurément ouverte. Je n'ai aucun titre pour parler au nom de ceux qui ont été plus particulièrement atteints par la mort de Paul Guérin, au nom de la grande institution, ni des sociétés confraternelles que sa disparition imprévue met en deuil. Je n'appartiens plus depuis longtemps aux Archives nationales où toute sa carrière s'est écoulée, où il a rendu de si grands services, où il a honoré par son intelligence et son travail les situations assez différentes qu'il a occupées, où sa compétence, son esprit de camaraderie laissent des regrets, dont le langage que vous venez d'entendre vous a fait apprécier la vivacité.

Je ne suis pas pourtant sans comprendre pourquoi ceux qui pleurent en lui un mari et un père m'ont demandé d'adresser un adieu de plus à celui dont des voix plus autorisées viennent de dire les mérites. Je me plais à croire que le souvenir qu'il avait gardé de nos relations professionnelles et que les siens ont recueilli leur aura donné à penser que celui que j'en gardais moi-même n'était pas moins vif ni moins sympathique. Ils ne se sont pas trompés. On n'a plus le droit de garder le silence sous prétexte qu'on ne peut parler qu'en son nom personnel quand on a l'occasion de témoigner de l'estime et de l'attachement qu'un contact de près de dix ans vous a inspirés pour un

homme qui ne prenait pas le soin de se faire valoir soi-même. On peut prétendre à être cru quand on invoque une intimité quotidienne aussi prolongée, une inaltérable harmonie pour affirmer que Paul Guérin fut à la fois un érudit scrupuleux qui ne se contentait pas de l'à peu près, et un collègue sûr, réservé et affectueux.

Il fut aussi, pendant plus de vingt ans, l'auxiliaire diligent, sagace de l'Académie des sciences morales et politiques pour la publication des dix volumes de catalogue d'actes et du volume de textes des Ordonnances royales que cette Compagnie a mis au jour. C'est à ceux de mes confrères qui m'ont précédé dans la Commission chargée de cette belle publication qu'il appartiendrait de dire tout ce qu'elle lui doit. Elle recevait encore de lui ces jours-ci les épreuves corrigées d'un nouveau volume de la collection.

Je ne me refuserai pas du moins l'amère satisfaction de me rappeler devant vous que cette grande entreprise fit l'objet de notre dernière entrevue, de notre dernier entretien et qu'après avoir discuté avec lui les corrections que j'avais cru devoir apporter aux bonnes feuilles, qui n'attendaient plus que cette revision définitive, je le quittai en emportant l'impression qu'il ne tiendrait pas à lui que cette collection ne fût digne de l'Académie. J'étais loin de me douter alors, tant il se montrait comme d'habitude dispos, attentif, pénétrant, que la conversation que j'avais avec lui, il n'y a pas plus de quelques mois, serait la dernière, que la collaboration que j'inaugurais alors et dont je me promettais le retour de nos studieuses causeries d'autrefois serait sans lendemain!

On parle d'oubli. Pour en défendre votre mémoire, n'avez-vous pas, mon cher Guérin, tant que vivront ceux qui vous ont connu, l'universelle sympathie que votre droiture d'homme et d'érudit, votre modération d'esprit, votre charmante urbanité vous avaient conquise?

JOSEPH DELAVILLE LE ROULX.

C'est une très grande perte que fait l'érudition française, dans le domaine des études consacrées à l'Orient latin, par la mort si douloureusement prématurée de notre confrère Joseph Delaville Le Roulx, décédé au château de la Roche, en Indre-et-Loire, le 4 novembre 1911.

Né à Paris le 15 août 1855, Joseph Delaville Le Roulx était entré à l'École des chartes en tête de ses concurrents, au mois de novembre 1874, après d'excellentes études classiques au lycée Condorcet, études qui devaient conduire plus tard notre confrère à conquérir, à la Sorbonne, le grade de docteur ès lettres. Il sortit de l'École, en janvier

1878, le troisième d'une promotion qui, sur dix archivistes paléographes régulièrement classés, a fourni trois membres de l'Institut.

Arrière-petit-fils de son homonyme Joseph Delaville Le Roulx (mort en 1803), qui fut député aux États généraux de 1789 et membre du Sénat conservateur sous le Consulat, notre confrère possédait, par sa famille, d'étroites attaches avec le pays de Touraine. Aussi avait-il choisi, pour sujet de sa thèse à l'École des chartes, l'*Administration municipale à Tours sous le gouvernement des élus (1356-1462)*. Dans le même ordre d'idées, il avait entrepris la publication des *Comptes municipaux de la ville de Tours*, dont deux volumes ont paru en 1878 et 1881. En même temps qu'il suivait, avec une assiduité exemplaire, les cours de notre vieille École de la rue des Francs-Bourgeois, Joseph Delaville Le Roulx se faisait recevoir licencié en droit et prenait part aux conférences d'histoire de l'École des Hautes-Études. Pour cette dernière École, il écrivit, en 1880, une thèse sur la vicomté de Turenne.

Cependant, son activité scientifique n'avait pas tardé à se tourner vers un champ bien autrement vaste et dont la mise en valeur intéressait non plus telle ou telle province de France, mais la totalité de la chrétienté au moyen âge. On sait qu'à la suite de la prise de Rhodes par les Turcs, le siège de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, fixé primitivement en Terre-Sainte, puis à Chypre, fut transféré en 1530 dans l'île de Malte, d'où l'Institution a reçu aux époques récentes son nom populaire d'Ordre de Malte. Du fait de cette translation, de très précieuses archives existent à Malte. C'est à explorer ce dépôt, encore presque vierge, que notre confrère se consacra, bientôt après sa thèse passée. En 1878, quittant la France, il alla se fixer dans l'île des anciens chevaliers pour y travailler sans relâche, durant de longs mois, avec cette ténacité et cette persévérance dans l'étude qui formaient un des traits de son caractère. Il y puisa les éléments d'un volume très attachant sur *les Archives, la bibliothèque et le trésor de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem à Malte*[1].

Tandis qu'il était déjà à Malte, il reçut le titre de membre de l'École française de Rome, titre qu'il se vit renouveler pour la période de 1879-1880 sur un vœu de l'Académie des inscriptions[2]. Notre confrère fut extrêmement sensible à cette désignation et s'en montra toujours infiniment honoré. Je me permettrai de révéler, à ce sujet, qu'il contribua dans la suite, par une très généreuse participation financière, à une fondation ayant pour but d'aider aux travaux et publications de l'École de Rome, fondation dont deux des principaux artisans furent M. Engel-

1. Paris, 1883, in-8°. Fascicule 32e de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*.

2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLI (1880), p. 143-144.

Dolfus, grand industriel alsacien à l'âme patriote, et mon père, le dernier qui ait été, à Strasbourg, « receveur général du Bas-Rhin »[1].

Les archives de Malte continuèrent à être, longtemps même après son séjour dans l'île, l'objet de la sollicitude de notre confrère. Il en tira une immense et précieuse collection de copies et d'analyses. Cependant, il ne s'en tint pas là. C'est sur la surface du monde entier que Joseph Delaville Le Roulx, s'identifiant de plus en plus avec l'histoire de l'Orient latin, entreprit de rechercher les documents émanant de cet Ordre, qui devait devenir l'Ordre de Malte. Il se donna pour tâche de constituer, avec l'universalité de ces documents, un *Cartulaire général de l'Ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem*, pour la période qui s'étend depuis la fondation de l'Ordre en Terre-Sainte jusqu'à son départ pour Chypre (1100-1310). Par l'étendue des recherches préliminaires que nécessitait un tel programme, comme par la masse des matériaux à coordonner et à mettre en valeur, l'œuvre était vraiment colossale, comparable à ces grandes collections qui ne sont d'ordinaire l'apanage que de réunions d'érudits, telles qu'en peuvent grouper des instituts monastiques ou des académies. Joseph Delaville Le Roulx sut la mener jusqu'au bout sans défaillance, faisant paraître de 1894 à 1905 quatre majestueux volumes in-folio, qui forment un ensemble de plus de 3,300 pages d'impression, donnant près de 5,000 pièces relevées dans les bibliothèques et les archives sur tous les points de l'Europe. Léopold Delisle, dans ce recueil même[2], a qualifié cette publication « d'un des recueils diplomatiques les plus considérables et les plus importants qui aient été entrepris de nos jours en France ».

Tout en préparant de longue date et en poursuivant ensuite l'édification de cette œuvre maîtresse, Joseph Delaville Le Roulx publiait d'autres travaux se rapportant au même cycle d'études. Je citerai deux beaux volumes sur *la France en Orient au XIVe siècle*[3], que notre confrère présenta comme thèse pour le doctorat ès lettres, en même temps qu'une thèse latine sur les origines de l'Ordre des Hospitaliers[4], et une série de dix-huit dissertations parues de côté et d'autre, dont les tirages à part ont été réunis en un volume, muni d'une table générale, sous le titre de *Mélanges sur l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem* (1910). Cet Ordre, notre confrère ne voulait pas se borner à en

1. Sur cette fondation, cf. *Comptes-rendus des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, année 1881, p. 317, et *Bibl. de l'École des chartes*, t. XLII, p. 599.

2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LV (1894), p. 669.

3. Paris, 1886, in-8°. Formant les fascicules 44e et 45e de la *Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*.

4. *De prima origine Hospitalariorum Hierosolymitanorum*. Paris, 1885, in-8°.

publier les actes ; il se proposait d'en retracer lui-même l'histoire à travers les différents âges. En 1904, il publiait la première partie de cette histoire portant sur les *Hospitaliers en Terre-Sainte et à Chypre*. Au moment où la mort l'a frappé d'une manière presque subite, il achevait l'impression d'un nouveau volume sur les *Hospitaliers à Rhodes*, faisant suite au précédent et comprenant 358 pages de rédaction, plus les pièces justificatives et les tables. Il en corrigeait la dernière feuille de texte quand la plume lui est tombée des mains !

Notre confrère avait reçu en 1905 le grand prix Gobert à l'Académie des inscriptions pour son *Cartulaire* et ses *Hospitaliers en Terre-Sainte*. Déjà, en 1887, sa *France en Orient* avait attiré l'attention de l'Académie dans le concours pour le même prix[1]. Il était chevalier de cet Ordre de Malte, dont il restera l'historien pour les hautes époques. D'autres distinctions lui étaient venues de gouvernements étrangers. Il avait été président de la Société de l'Histoire de France et de la Société archéologique de Touraine. Mais il eût mérité plus encore. Ses camarades de l'École de Rome eussent été heureux de voir son nom inscrit sur la liste des nominations dans la Légion d'honneur faites en 1903 à l'occasion d'un jubilé de l'École. L'ampleur de ses travaux était digne de lui ouvrir les portes de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Hélas ! nous ne pouvons plus aujourd'hui qu'apporter l'expression de nos profonds regrets sur la tombe de cet infatigable travailleur, disparu avant l'heure, qui était aussi un parfait galant homme et un excellent ami. Mais il restera, pour conserver la mémoire de Joseph Delaville Le Roulx, « une œuvre de premier ordre », comme l'imprimait Delisle[2], sa création capitale du *Cartulaire des Hospitaliers*. Toujours l'emploi de cet ouvrage s'imposera à ceux qui voudront, dans l'avenir, s'occuper de l'Orient latin et des origines de l'Ordre de Malte, et, s'ils sont équitables, ils devront penser de l'érudit dont ils mettront à profit le labeur, en considérant l'immensité de son effort : « Vere exegit monumentum. »

Paul DURRIEU.

Nous avons le regret d'annoncer encore la mort de trois de nos confrères, MM. Émile Raunié, Henry Travers et le vicomte Maxime de Beaucorps.

M. Émile Raunié, décédé à Paris, le 28 septembre 1911, était né à Gruissan (Aude), le 18 novembre 1854 ; il appartenait à la promotion de 1878 et avait obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse sur les *Institutions municipales de Narbonne au moyen âge (1229-1508)*. Rédacteur au ministère de l'Instruction publique, il s'est

1. Cf. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. XLVIII (1887), p. 722.
2. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LV, p. 673.

fait connaître par différentes publications : *Études administratives : le Dépôt légal* (1879); *Chansonnier historique du XVIIIe siècle (Recueil Clairambault-Maurepas)*, 10 volumes (1879-1884); *Souvenirs et correspondance de Mme de Caylus* (1881); *Mémoires et réflexions sur les principaux événements du règne de Louis XIV, par le marquis de La Fare* (1884); *Épitaphier du vieux Paris* (1890-1899), 3 volumes, dans la collection de l'Histoire générale de Paris, etc.

M. Henry Travers, bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, est décédé le 2 novembre 1911 à Paris, où il était né le 29 juillet 1863. Il appartenait à la promotion de 1890 et avait obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe avec une thèse intitulée : *Recherches sur l'histoire de l'abbaye de Saint-Maur-des-Fossés jusqu'à la réunion du prieuré de Saint-Éloi (639-1108)*.

M. le vicomte Maxime de Beaucorps, père de notre confrère M. Charles de Beaucorps, est décédé au château de Latingy, commune de Mardié (Loiret), le 1er décembre 1911. Né à Orléans, le 11 août 1840, il appartenait à la promotion de 1868 et avait obtenu le diplôme d'archiviste-paléographe avec une *Étude sur les Maisons-Dieu au moyen âge et particulièrement aux XIIe et XIIIe siècles*.

MONUMENT DE LOUIS COURAJOD.

Le 25 juin 1911 a été inauguré, à Orbais-l'Abbaye (Marne), un médaillon de notre regretté confrère Louis Courajod, conservateur au Musée et professeur à l'École du Louvre, décédé à Paris le 26 juin 1896. Plusieurs discours ont été prononcés par M. Charlot, maire d'Orbais-l'Abbaye, par M. André Michel, successeur de Courajod au Louvre; on nous saura gré de reproduire ceux de nos confrères MM. Antoine Héron de Villefosse et Eugène Lefèvre-Pontalis.

DISCOURS DE M. HÉRON DE VILLEFOSSE.

Messieurs,

C'est ici que j'ai fait la connaissance de Louis Courajod. Nous étions jeunes tous deux; tous deux nous avions le cœur rempli d'espérances : il allait sortir de l'École des chartes, je venais d'y entrer. Ce souvenir de ma jeunesse est un des plus chers de mon existence! Je dois à cette rencontre une amitié solide qui, pendant trente années, fut une des joies de ma vie; je lui dois d'avoir aimé tendrement un homme dont le cœur était aussi noble que l'esprit, qui, par l'élévation de son caractère, par la générosité de son âme et la délicatesse de sa pensée, par la belle franchise qui rayonnait de toute sa personne, était bien digne de ne pas être oublié.

On vient de vous rappeler ses mérites d'artiste, d'archéologue, d'historien et de professeur. Personne ne pouvait les retracer devant vous avec plus de cœur et d'éloquence que son disciple de prédilection, qui, avec l'aide d'Henry Lemonnier, son ami, a publié ses leçons admirables, qui a été son successeur et qui méritait si bien de l'être, qui a été le continuateur de ses œuvres les plus chères, dans son enseignement comme dans ses fonctions de conservateur au musée du Louvre. Aucune voix plus sympathique ne pouvait s'élever aujourd'hui pour vous parler de lui, pour retracer sa carrière, pour le louer avec plus d'émotion et d'autorité. M. André Michel l'a fait d'une façon si touchante que je m'excuse de prendre la parole après lui.

C'est au nom de ses amis pour lesquels il se montra toujours si bon et si dévoué, au nom de ses contemporains, de ses vieux camarades, de ses collègues du Comité d'archéologie, de ses confrères de la Société de l'École des chartes ou de la Société des Antiquaires de France, que je me permets d'ajouter quelques mots. Tous conservent de Courajod le plus fidèle souvenir. Il y a quinze ans que nous l'avons perdu et depuis quinze ans sa renommée n'a fait que grandir. Sa perte n'a pas été moins ressentie à l'étranger que chez nous : l'étranger a proclamé hautement ses mérites et la valeur de son enseignement.

Il était de la race de ces Français loyaux et braves, à l'esprit largement ouvert, dont on admire sans réserve la vaillance et vers lesquels on se sent résolument attiré. Nous qui avons vécu près de lui, nous qui avons pénétré dans l'intimité de son cœur, il nous semble le voir encore; nous ne pouvons nous habituer à son absence. Nous entendons toujours sa voix chaude et vibrante, nous entendons ses accents convaincus! Ce fougueux remueur d'idées, cet apôtre incomparable, sous des dehors parfois un peu rudes, avec une sensibilité véritablement féminine ; dans son imagination, les événements les plus simples pouvaient prendre des proportions démesurées : il en devenait alors très malheureux. Si, au cours d'une discussion trop vive, il avait fait de la peine à un confrère, si un mot violent s'était échappé de ses lèvres, une fois le premier moment d'emportement passé, il ne pensait qu'à en effacer la trace. Confident de ses regrets, témoin de ses alarmes et de ses tourments, j'ai quelque droit de proclamer qu'il était foncièrement bon et généreux.

Il y avait un terrain sur lequel Courajod ne transigeait jamais : c'était celui de la vérité scientifique. Jamais il ne fit la moindre concession à l'erreur, jamais il n'accepta certaines idées courantes dont la fausseté le blessait. Quand il était convaincu, rien ne pouvait le faire reculer : il devenait intrépide dans sa foi; sa sincérité le faisait véritablement éloquent. Toutes les ardeurs de son âme se manifestaient dans la discussion; un torrent d'arguments s'échappait de ses lèvres; tout ce qu'il avait dans l'esprit sortait à la fois. Malheur à ses

contradicteurs! Ceux qui l'ont entendu à la Société des Antiquaires de France, où il avait toute liberté pour exposer ses idées et où son influence s'exerça d'une manière si particulière, ne peuvent avoir oublié les séances fameuses dans lesquelles il prit la parole. Ils se souviennent de la vigueur avec laquelle il défendait ses doctrines; ils savent dans quel religieux silence il était écouté et combien on l'admirait jusque dans ses plus fougueux emportements! A toutes ses entreprises, il apportait la même passion.

Pendant les dix dernières années de sa vie, il se consacra sans réserve à son enseignement; il ne travaillait, il ne respirait que pour ses élèves. Il leur a donné le meilleur de lui-même, il leur a donné sa vie. A l'École du Louvre, comme ailleurs, il a dépensé ses forces sans compter. Oui, il méritait d'être véritablement aimé! La meilleure preuve qu'il le fut sincèrement, c'est qu'après quinze années, à une époque comme la nôtre où l'on oublie si vite, ses amis et ses élèves se retrouvent encore si nombreux pour venir l'honorer aujourd'hui et lui apporter ici, loin du tumulte des villes, un précieux témoignage de leur reconnaissance, de leur attachement et de leur admiration.

Courajod n'a pas senti les atteintes de la vieillesse; jusqu'à la fin, il est resté vivant. La mort d'une mère tendrement aimée fut pour lui la plus douloureuse des épreuves : il la perdit à un âge et dans des circonstances où il ne lui était plus possible de réagir. Accablé par le vide que cette mort apporta dans sa vie, il ne pouvait songer à se refaire un intérieur. A partir de ce moment, son existence fut brisée; rien ne put lui rendre le calme, ni lui assurer le repos; sa douleur ne trouvait plus de consolations. Il en demeura comme anéanti et désemparé. Incapable de vivre seul, il alla rejoindre cette mère admirable, qui avait été son soutien de tous les jours, qui n'avait vécu que pour lui, dont la douce affection avait rempli sa vie et si souvent calmé ses inquiétudes et ses peines. Il s'endormit dans une ferme espérance, en pensant à elle.

C'est à Orbais que Courajod prit contact à la réalité et que sa vocation s'affirma, c'est ici qu'il entendit la voix qui l'appelait si impérieusement vers des études auxquelles il devait consacrer toute son activité. Orbais était bien le lieu qu'il fallait choisir pour une manifestation modeste et simple comme la nôtre. M. Camille Blondiot a été bien inspiré en nous réunissant à l'ombre de cette vieille église abbatiale que notre ami chérissait, dans ce petit coin de la Brie où s'était écoulée sa jeunesse, sur les bords de ce ruisseau limpide dont il fut le défenseur héroïque et l'historien érudit. Nous l'en remercions très cordialement. Nous savons déjà qu'il avait la religion du souvenir, il vient de nous prouver qu'il y joignait toutes les délicatesses d'une amitié véritable.

Vers la fin de sa vie, à l'heure où Courajod croyait avoir conquis des droits à une satisfaction très légitime, dont personne n'était plus digne que lui, il éprouva une déception cruelle. L'amertume qu'il en ressentit put assombrir ses derniers jours, mais ne fit pas plier son énergie : il travailla jusqu'au bout. La postérité s'est chargée de reviser le verdict injuste et d'assurer à sa chère mémoire le rang qui lui convient parmi celles des précurseurs et des maîtres. L'heure de la justice a sonné! Depuis que Courajod est entré dans la paix, après une vie de grands labeurs et de grandes agitations, tout le monde s'est incliné devant la supériorité de sa doctrine et de son talent, devant l'éclat de ses services. Aujourd'hui son nom nous apparait comme celui d'un chef d'école qui a exercé sur l'esprit de ses contemporains une influence très réelle, comme celui d'un grand historien de notre art national, comme celui du fondateur de l'admirable musée de la sculpture française du Louvre. Ce nom, synonyme de travail, d'honneur, de probité scientifique et de dévouement, restera désormais entouré d'une auréole de respect et de gloire!

DISCOURS DE M. EUGÈNE LEFÈVRE-PONTALIS.

Mesdames et Messieurs,

Au nom des dix-sept membres de la Société française d'archéologie qui sont venus à Orbais rendre un dernier hommage à la mémoire de Louis Courajod, je tiens à m'incliner devant le médaillon qui reproduit si fidèlement la bonhomie souriante de notre regretté confrère. C'est le culte du souvenir qui nous rassemble ici autour des deux membres de notre Comité d'honneur, M. André Michel et M. Héron de Villefosse, qui ont retracé de main de maître la vie laborieuse de l'ami que nous pleurons encore, et qui avait le don de communiquer à ses élèves le feu sacré dont il était animé.

C'est en 1887, pendant la session du Congrès archéologique de Soissons, que j'ai eu l'honneur de l'entendre pour la première fois disserter devant le château de la Ferté-Milon. La voix de ce bon géant se répercutait sur le mur colossal et ses arguments se succédaient comme des coups de tonnerre pour démontrer que Jean de Liège était l'auteur du couronnement de la Vierge, au-dessus de la porte d'entrée. Courajod émettait alors une hypothèse qui n'est plus admise par ses successeurs, mais qu'importe? La science d'aujourd'hui est faite de la rectification des erreurs d'hier, et notre éminent confrère fut surtout un semeur d'idées. Quand le laboureur lance le grain à la volée, il sème le blé qui lèvera comme le blé qui ne germera pas. Tel fut le rôle utile et fécond de Courajod qui était toujours heureux d'encourager les débutants.

Son enseignement, réchauffé à la flamme de l'enthousiasme, a porté

ses fruits. Il a su découvrir, au cours de ses pérégrinations, des chefs-d'œuvre ignorés de la sculpture française. Il a fait revivre le nom des grands artistes du xve et du xvie siècle qui travaillaient pour les ducs de Bourgogne. Il a fait entrer au Musée du Louvre des pièces capitales pour l'histoire de l'art.

Courajod fut aussi un grand lutteur, et ses tournois scientifiques à la Société des Antiquaires de France sont restés légendaires. C'est qu'il avait l'âme d'un preux. Il plaidait sa cause avec tant de chaleur, il réfutait les arguments de ses adversaires avec une conviction si sincère qu'il faisait partager son émotion à son auditoire. Le cycle de ses études l'obligeait à sortir des sentiers battus, à renouveler l'histoire des origines de notre art national, et les obstacles qu'il trouvait sur sa route surexcitaient son zèle et son dévouement à la science.

La ville d'Orbais, dont nous sommes les hôtes, a deux titres de reconnaissance à faire valoir devant ceux qui goûtent l'intimité de cette inauguration. Le premier, c'est d'avoir donné naissance à Jean d'Orbais, l'architecte de génie qui traça le plan de la cathédrale de Reims et qui fit bâtir son admirable chevet. Le second, c'est d'avoir déterminé la vocation de Louis Courajod, élevé à l'ombre de cette belle église abbatiale qu'il aimait tant et qu'il a su préserver de la ruine. Saluons donc ce grand travailleur, ce grand artiste qui fut aussi un noble cœur.

LE CONCOURS DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE EN 1911[1].

Si l'achèvement d'une période de cent ans est un terme fatal auquel il faut s'arrêter pour regarder vers le passé et qui invite à une commémoration, il convient maintenant de rappeler les origines du Concours des antiquités de la France. C'est en 1810, en effet, qu'à l'instigation du comte Alexandre de Laborde, plus tard membre de l'Institut, fut ouverte par le ministre de l'Intérieur une enquête administrative d'où ce Concours tire son origine.

Le comte de Laborde, homme d'action et d'initiative autant que savant archéologue, avait formé le dessein d'un recueil de notices

1. Notre confrère M. Maurice Prou a fait précéder le rapport, qu'il a lu le 21 juillet 1911 à l'Académie des inscriptions, sur le Concours des antiquités de la France, d'une attachante étude, dans laquelle il a retracé les origines de ce Concours, aujourd'hui centenaire. On nous permettra d'en reproduire les parties principales ainsi que les passages de son rapport où sont appréciés les travaux de plusieurs de nos confrères.

illustrées de tous les vieux monuments. Il n'était que temps de ressaisir le patrimoine artistique de la France, d'en compter les épaves afin d'en assurer la conservation. Car, si les siècles avaient détruit l'œuvre des hommes, « la Révolution, plus habile encore que le temps », pour reprendre l'expression de Laborde[1], leur avait porté un coup mortel. « On estime, ajoutait-il, que la moitié au moins des constructions monumentales relatives aux événements de notre histoire a été détruite pendant ce court espace de temps sans qu'il en reste, au moins pour la plupart, aucun dessin, aucun plan. »

Pour permettre au comte de Laborde de réaliser son projet, le ministre de l'Intérieur, comte de Montalivet, adressa le 10 mai 1810 une circulaire aux préfets, leur demandant de lui transmettre des renseignements sur les châteaux, les abbayes, les tombeaux et aussi de lui faire savoir s'il y avait dans leur département quelque personne avec laquelle on pût correspondre sur ces différents objets. Les renseignements devaient être déposés au bureau de la Statistique. C'était en effet d'une statistique monumentale qu'il s'agissait.

Nous avons dans nos archives les documents de cette enquête. Les réponses des préfets ne parvinrent qu'en petit nombre. Inégales de valeur, faites sur les plans les plus différents, elles ne fournirent et ne pouvaient fournir que des renseignements incomplets, incohérents, ne permettant en aucune façon de dresser un répertoire général. Absence d'instructions précises, difficulté de trouver des hommes compétents dans les provinces, manque d'argent, autant de causes d'échec pour l'entreprise.

La correspondance entre le ministre et les préfets dura à peine un an. Et ce ne fut que six ans plus tard, vers le milieu de 1817, que le ministre rappela aux préfets la circulaire de 1810 et les invita à y répondre. Cette fois, les autorités locales marquèrent plus d'empressement à entrer dans les vues de l'administration centrale. Quelques Conseils généraux votèrent des fonds pour l'impression d'ouvrages destinés à faire connaître les antiquités de leur département. Et certains préfets, pour stimuler le zèle de leurs collaborateurs, leur donnèrent, à défaut d'indemnité pécuniaire, le titre d'inspecteur ou de conservateur des monuments.

Cependant, sur quatre-vingt-sept départements qui composaient alors la France, quarante et un fournirent les renseignements complets, six répondirent sommairement et quarante n'envoyèrent rien. Au total, deux cartons suffisaient à contenir les dossiers : enquête bien sommaire, statistique très incomplète comme on le voit! Encore fallait-il tirer parti de ces renseignements. Le ministère, n'ayant pas

1. Rapport présenté à l'Académie des inscriptions dans la séance du 20 novembre 1818.

d'organes pour l'accomplissement d'une pareille tâche, eut recours à l'Académie des inscriptions, à laquelle il remit les réponses. L'Académie nomma une Commission composée de Walckenaer, Petit-Radel et le comte de Laborde, celui-ci tout désigné comme rapporteur, puisque le premier il avait conçu l'idée de cette enquête archéologique.

La Commission présenta son rapport à l'Académie dans la séance du 20 novembre 1818. Il lui parut qu'il appartenait à l'Académie de prendre en France le rôle que tenaient déjà en Angleterre la Société des antiquaires de Londres et en Espagne l'Académie d'histoire, c'est-à-dire de réunir des descriptions, des plans, des dessins, de façon à former les archives monumentales de la France, d'autant plus qu'avant la Révolution notre Compagnie avait commencé le même travail dont elle avait confié l'exécution au sieur de Beaumont. Celui-ci avait même rassemblé un assez grand nombre de dessins.

En conséquence, la Commission proposait à l'Académie de demander au ministre de vouloir bien continuer à servir d'intermédiaire entre l'Académie et les savants des départements et de renvoyer à l'examen de ladite Commission tous les écrits et dessins relatifs aux monuments de la France qui seraient classés et conservés au secrétariat. Mais les interprétations très différentes que les préfets et leurs collaborateurs avaient données à la circulaire ministérielle, une variété infinie dans la manière de répondre avaient frappé la Commission, qui en avait conclu à la nécessité de rédiger un questionnaire. C'est là un document très intéressant et dans lequel nous trouvons déjà toutes les questions qui forment encore aujourd'hui le fond du programme que chaque année le Comité des travaux historiques rédige à l'occasion du Congrès des Sociétés savantes et pour donner une direction aux études des savants qui travaillent isolément en province : rechercher et décrire les monuments celtiques (ceux que nous appelons mégalithiques), les tumulus, les vestiges des anciennes routes, les bornes milliaires, les inscriptions, dont on doit prendre des estampages, les édifices qu'on croit antérieurs au xe siècle, etc.

Les deux derniers paragraphes du questionnaire sont particulièrement remarquables parce qu'ils étendaient l'enquête aux monuments écrits, aux documents proprement dits, l'un invitant les érudits à relever dans les « titres » les noms anciens, noms latins et vulgaires, des localités jusqu'aux plus petits hameaux, et qui contenait ainsi la première idée de ces dictionnaires topographiques dont le ministère de l'Instruction publique a confié la publication au Comité des travaux historiques; l'autre leur demandant de « donner la liste des anciennes chartes, des anciens titres, des anciennes chroniques, des mémoires, des vies de personnages célèbres et enfin de tous les documents manuscrits utiles pour l'histoire, qui existent... soit dans des biblio-

thèques ou dépôts publics, soit entre les mains des particuliers », et de dresser des plus intéressants des notices plus ou moins étendues. C'était provoquer la rédaction de catalogues, de cartulaires et même de mémoires historiques. Telle est l'origine de l'admission des livres d'histoire à un concours dont le nom paraîtrait indiquer qu'il est réservé aux livres d'archéologie.

La Commission devait examiner les mémoires que lui enverrait le ministre, en faire des rapports à l'Académie et au ministre et même imprimer les plus remarquables.

L'Académie ayant approuvé les conclusions de sa Commission, le ministre de l'Intérieur, comte Decazes, adressa aux préfets, le 8 avril 1819, une nouvelle circulaire à laquelle était joint le questionnaire que nous venons d'analyser. Les préfets devaient choisir dans leur département « une personne habile et zélée » qui dirigerait les recherches[1].

Ainsi, comme l'a remarqué notre confrère M. Xavier Charmes[2], nous avons là l'ébauche du plan repris plus tard par Guizot quand, en 1833, il créa le Comité des travaux historiques. L'Académie des inscriptions, ou plutôt la Commission des antiquités de la France, s'apprêtait à devenir auprès du ministre le comité consultatif pour la recherche, l'étude et la publication des monuments et documents historiques. Le ministère aurait des correspondants dont la Commission académique centraliserait les travaux exécutés d'après un plan qui, dans les grandes lignes, est le même que traça plus tard le Comité.

Mais, si la machine centrale était bien construite, les organes provinciaux nécessaires à en assurer le fonctionnement ou n'existaient qu'à l'état de rudiments ou n'existaient pas du tout ; de telle sorte que le résultat fut tout autre qu'on ne l'attendait. Au lieu d'un inventaire des richesses archéologiques et historiques, ce fut un concours.

Afin d'exciter l'émulation des érudits qui ne secondaient les projets du gouvernement qu'avec tiédeur, l'Académie proposa au ministre de l'Intérieur de faire frapper chaque année trois médailles d'or de cinq cents francs chacune pour être attribuées aux trois meilleurs mémoires sur l'histoire et les antiquités d'un département. Le secrétaire perpétuel exposa au ministre les vues de l'Académie dans une lettre du 16 août 1820. Le 20 décembre suivant, le comte Siméon donna une réponse favorable. Les médailles furent distribuées pour la première fois en 1821 dans la séance du 27 juillet, à la suite d'un rapport présenté à l'Académie le 20 juillet par la « Commission d'histoire et

1. Circulaire du 8 avril, publiée dans *Mémoires de l'Institut royal de France*, Académie des inscriptions et belles-lettres, t. VII, *Histoire*, p. 5 et suiv.

2. Xavier Charmes, *le Comité des travaux historiques*, t. I, p. cxx.

d'antiquités de la France ». Les premiers lauréats furent Schweighaeuser fils, Delpon et A. du Mège.

Mais, le 23 juillet 1824, la Commission, par l'organe de son rapporteur, Raoul Rochette, déclarait s'acquitter pour la dernière fois de sa tâche. C'est que, dans l'intervalle, le ministère avait renoncé à toute enquête archéologigue. Par circulaire du 3 avril 1824, le ministre Corbière avait invité les préfets à « cesser toute correspondance relative à la recherche des antiquités ».

L'Académie s'émut aussitôt des conséquences funestes pour nos monuments qu'une pareille décision pouvait avoir, l'indifférence du gouvernement entraînant celle du public. Le 14 février 1825, l'Académie chargea quelques-uns de ses membres, Raoul Rochette, Abel Rémusat, le comte de Laborde, Quatremère de Quincy, Jomard, de chercher les moyens de reprendre l'œuvre que le ministère abandonnait. « L'Académie, écrit le secrétaire perpétuel Dacier, aurait dû se trouver satisfaite d'être affranchie des devoirs et des obligations que l'administration de l'Intérieur lui avait conférés et qui ajoutaient de pénibles travaux à ceux dont elle était déjà chargée. L'Académie n'en a pas jugé ainsi et n'a considéré dans cette circonstance que l'intérêt des recherches historiques spécialement confié à ses soins. »

Elle décida donc qu'elle recevrait tous les mémoires relatifs aux antiquités de la France, qu'elle en ferait des analyses et des rapports dont des extraits seraient lus à la séance publique annuelle et imprimés à la suite de l'histoire de l'Académie. Les médailles seules étaient supprimées. Les auteurs n'auraient d'autre récompense que les éloges académiques assaisonnés de critiques.

En 1828, un nouveau ministre de l'Intérieur, le vicomte de Martignac, s'étant fait rendre compte des travaux relatifs aux recherches sur les antiquités de la France, reconnut qu'ils méritaient d'être encouragés et rétablit la distribution des trois médailles. Depuis lors, elles n'ont jamais cessé d'être distribuées, et même, la valeur, plus que le nombre des ouvrages présentés au Concours, a amené l'Académie à prendre, quand il est nécessaire, sur ses fonds particuliers une quatrième médaille.

. . . .

La seconde médaille a été attribuée aux sept derniers volumes parus d'un ouvrage dont les quatre premiers volumes avaient obtenu la même récompense au Concours de 1889 : le *Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la chancellerie de France*, publiés par M. Paul Guérin, recueil d'un intérêt moins particulier qu'il n'apparaît tout d'abord, car s'il ne s'agit que d'une collection de documents relatifs à une seule province, il faut prendre garde que ces documents sont tirés des Archives royales et

que, par conséquent, ils nous apportent une série de témoignages sur l'action de la royauté dans cette province pendant près de cent ans, de 1376 à 1474. Et ce n'est pas un des moindres mérites de M. Guérin d'avoir compris, puis d'avoir su dégager tout ce qu'on peut trouver de renseignements utiles pour l'histoire de France dans ce rapprochement de pièces qui nous laissent tout d'abord assez indifférents puisque la plupart sont des lettres de rémission ou d'abolition. M. Paul Guérin, en effet, ne s'est pas montré seulement le paléographe impeccable que nous avaient révélé tant de volumes de *Délibérations du Bureau de la ville de Paris;* il ne s'est pas borné à transcrire, établir et ponctuer avec un soin intelligent et minutieux des textes dont l'incorrection est connue de tous ceux qui ont ouvert les registres du Trésor des chartes; il ne lui a pas suffi d'analyser correctement les pièces transcrites, d'y joindre de très nombreuses notes dont les éléments ont été souvent empruntés à d'autres textes inédits et qui en font un commentaire vraiment original, riche en notions nouvelles sur les choses et les hommes du Poitou; il a voulu encore mettre en lumière l'intérêt général et varié des documents qu'il a réunis, dessein qu'il a parfaitement réalisé dans une série d'introductions où il a affirmé la souplesse de son talent, passant de l'histoire politique à celle des institutions, traçant le tableau, tantôt de l'administration royale dans le Poitou et tantôt des misères qu'entraîna la rivalité de Georges de la Trémoïlle et du comte de Richemont, ou bien consacrant une dissertation à la fois juridique et diplomatique aux lettres de rémission et montrant comment, dès le xve siècle, elles pouvaient, quand elles étaient subreptices, aggraver la situation du bénéficiaire et de « lettres de grâce » devenir « lettres de rigueur »[1], nous donnant des exemples de cas tout aussi intéressants que celui de La Mothe-Canillac aux Grands Jours de Clermont, et à qui il n'a manqué que d'avoir eu pour témoin et héraut un écrivain de talent. N'oublions pas non plus l'introduction du tome XI, dans laquelle M. Guérin a raconté l'installation à Poitiers, en 1469, du Parlement qui, depuis sept ans, siégeait à Bordeaux.

M. Guérin a, pendant trente ans, poursuivi un labeur souvent ingrat, mais très utile, si utile qu'on souhaiterait que d'autres sociétés provinciales imitassent la Société des *Archives historiques du Poitou :* c'est cependant moins l'éditeur patient et exact de textes que l'historien bien informé, critique et avisé, que votre Commission a voulu distinguer.

Un archéologue, M. Marcel Aubert, a obtenu la troisième médaille. Il nous a donné une bonne *Monographie de la cathédrale de Sen-*

1. *Mémoires de Fléchier sur les Grands Jours d'Auvergne*, éd. 1856, p. 67.

lis, divisée, comme il convient, en deux parties, l'une consacrée à l'histoire, l'autre à la description du monument, la première inférieure à la seconde. Car, si les recherches dans les archives ont été poussées assez loin, si M. Aubert a dépouillé avec soin la compilation d'Afforty, qui nous a conservé tant de précieux documents senlisiens détruits par la Révolution, il n'a pas montré dans la présentation et la citation des témoignages recueillis l'habileté qu'on eût attendue d'un savant qui, d'ailleurs, est soucieux de l'exactitude et, au total, a su tirer parti des textes et, grâce à eux, nous a fait assister aux vicissitudes de la cathédrale de Senlis depuis ses origines, mais surtout depuis sa reconstruction par l'évêque Thibaud vers 1153. Il nous montre les clercs senlisiens promenant des reliques à travers la France pour obtenir des offrandes et suppléer ainsi aux ressources insuffisantes du diocèse de Senlis; les rois abandonnant de leurs revenus au profit de la construction; la rapide élévation de l'église solennellement consacrée le 16 juin 1191 par l'archevêque de Reims Guillaume aux Blanches-Mains; la construction du transept vers 1240 et celle de la flèche élégante qui s'élève au-dessus du clocher méridional; puis une période d'immobilité se terminant en 1504 par une catastrophe, un grand incendie qui, en détruisant les parties hautes de l'église, provoqua les reconstructions du XVIe siècle et modifia l'aspect général de l'édifice.

L'ordre suivi par M. Aubert dans la description de l'église n'est pas celui qu'il fallait choisir. La description d'un édifice aussi complexe qu'une cathédrale est chose difficile, à en juger par les tâtonnements des meilleurs archéologues quand ils en veulent disposer les parties. Votre Commission a retrouvé la même hésitation chez tous les auteurs qui, cette année, lui ont soumis des monographies de monuments. Quand il s'agit d'un monument dont le développement s'est fait à travers plusieurs siècles et surtout d'un monument qui, une première fois achevé, a été en partie démoli puis reconstruit, il importe que le souci d'en démontrer les états successifs détermine le plan de la description. Ainsi, pour ce qui regarde la cathédrale de Senlis, au lieu d'étudier la nef, puis le chœur, en troisième lieu le transept et enfin la façade, ce qui ne répond ni à la topographie, puisque la façade se trouve ainsi séparée de la nef, ni à la chronologie, puisque le chœur est plus ancien que la nef, il eût mieux valu commencer la description par le chœur, passer à la nef, puis à la façade, de façon à donner une idée complète de l'édifice tel qu'il fut conçu et qu'il se présentait au commencement du XIIIe siècle; on fût venu ensuite aux additions et transformations, d'abord le transept, puis les bas côtés de la nef et les chapelles. Voilà qui est moins une critique à l'adresse de M. Aubert qu'un avertissement aux archéologues, s'il en est qui lisent ce rapport.

Ces réserves faites, on louera dans la partie archéologique du livre

de M. Aubert un esprit d'analyse très développé, le recours à des comparaisons avec les édifices de la même région et du même temps, la connaissance de la technique architecturale, le goût dans le jugement des œuvres d'art, la clarté de l'expression et enfin l'heureux choix des gravures. Car ce serait donner une idée incomplète du volume que passer sous silence l'illustration qui en rend la lecture plus facile et plus agréable : plans, coupes, dessins exécutés par l'auteur, relevés de l'architecte Duthoit et enfin de belles photographies.

Nous avons décerné la quatrième médaille à la biographie d'*Amaury II, vicomte de Narbonne*, écrite par M. Jean Régné. Amaury II, né vers 1260, mort en 1328, mena pendant sa jeunesse la vie des hommes actifs de son temps, une vie que nous qualifions de « turbulente et batailleuse », mais qui était simplement celle d'un guerrier. Sa première campagne ne lui fut pas heureuse; il combattait à Perpignan en 1285 auprès du roi de Majorque, allié du roi de France, quand il tomba aux mains des gens du roi d'Aragon. Il resta prisonnier en Catalogne un an environ; puis, sa rançon payée, il revint à Narbonne. En 1288, il suivit Charles II d'Anjou en Italie; il exerça pendant deux ans, de 1289 à 1291, la charge de capitaine des Guelfes de Toscane. A la fin de 1291, il rentra en France, mais ce n'est qu'en 1298 qu'il succéda à son père Aimery dans la vicomté de Narbonne. Après comme avant, il se montre l'un des plus dévoués serviteurs du roi Philippe le Bel. Un personnage mêlé à tant d'affaires ne pouvait manquer d'appeler l'attention des historiens. Son nom paraît souvent dans les livres qui traitent de la France et de l'Italie à la fin du XIII[e] siècle et dans les premières années du siècle suivant. Dom Vaissète, notamment, lui a assigné la place qui lui convenait. Cependant, on ne l'avait pas jusqu'ici suivi dans toute son existence; on ne l'avait pas considéré isolément; on ne parlait de lui qu'à l'occasion, quand on le rencontrait en relation avec d'autres personnages. Personne ne s'était préoccupé de la façon dont il avait administré sa terre.

Le mérite de M. Régné est d'avoir étudié de première main et à fond toutes les parties du sujet, même celles qui semblaient l'avoir été suffisamment avant lui. Il a trouvé aux archives de la couronne d'Aragon des documents inédits importants pour la jeunesse d'Amaury. Sur le séjour d'Amaury en Toscane, il existait des études très approfondies, spécialement celles de M. Isidore Del Lungo; ici encore, M. Régné, parfaitement au courant des travaux étrangers, a su ajouter à ses devanciers ou les rectifier.

Mais c'est surtout pour le gouvernement du vicomte, bien plus, pour l'histoire administrative du Narbonnais pendant une période critique des relations de la royauté et de la féodalité, que les recherches de

M. Régné ont été fructueuses. Ses documents tirés des Archives nationales, de la Bibliothèque nationale, des archives départementales de l'Hérault et de l'Aude, des archives municipales de Narbonne, lui ont fourni les éléments d'une étude intéressante, non seulement sur la politique suivie par Amaury à l'égard du roi, de l'archevêque et des consuls de Narbonne, de ses vassaux, mais aussi sur la justice, les finances, les poids et mesures, les monnaies, les droits domaniaux, les droits de marché, etc.

Quant aux pièces justificatives, elles occupent près de cent pages et il importe de reconnaître que le texte en est parfaitement établi. Certes, c'est là un mérite tellement nécessaire qu'il serait inutile de le relever s'il n'était assez rare.

Ce n'est pas à dire que le livre de M. Régné soit exempt de défauts. La répartition des matières entre la seconde et la troisième partie ne paraît pas répondre toujours à la logique. Quelques menus faits sont insérés dans des paragraphes où ils paraissent étrangers; l'auteur, ne voulant rien jeter par-dessus bord, a ainsi encombré son livre de détails dont il n'a pas su trouver la place. L'auteur incline à exagérer l'importance de telle ou telle action parfois assez banale de son héros. Enfin le livre n'a pas de conclusion, car on ne peut ainsi qualifier la phrase insignifiante qui tient lieu du chapitre final que l'auteur avait annoncé.

Au demeurant, voilà une biographie excellente et d'autant plus intéressante que le récit des faits et gestes du personnage y tient moins de place que le tableau du milieu social où il a vécu.

Le premier livre que votre Commission doive mentionner après ceux auxquels elle a décerné des médailles est l'*Histoire du comté du Maine pendant le Xe et le XIe siècle*, par M. Robert Latouche. L'auteur n'a pas exécuté le dessein qu'il avait formé, et dont il nous fait part dans son Introduction, d'examiner les origines et le développement du régime féodal dans une région déterminée. Et, d'ailleurs, il ne le pouvait pas. La totalité des documents dont nous disposons nous donne à peine quelques clartés sur cette question : comment espérer la résoudre par un petit nombre de documents? Mais, ce à quoi M. Latouche a parfaitement réussi, c'est à nous montrer les origines et les progrès non du régime féodal, mais d'une maison féodale.

Il a dressé ou plutôt redressé la généalogie, il a écrit l'histoire des comtes héréditaires du Maine pendant deux siècles, en prenant pour fondement la première continuation des *Actus pontificum Cenomannis in urbe degentium*, complétée et contrôlée par Guillaume de Jumièges, Guillaume de Poitiers, Orderic Vital et surtout par les chartes, à l'examen desquelles M. Latouche a consacré plusieurs dissertations remarquables, dans lesquelles il a appliqué aux actes du

cartulaire de Saint-Vincent du Mans les principes de classification juridique et diplomatique formulés il y a quelques années par M. Colmant à propos des chartes de Marmoutier.

Il serait difficile d'expliquer en quelques lignes les corrections que M. Latouche a apportées à la succession des comtes du Maine telle que l'avaient établie les auteurs de l'*Art de vérifier les dates*, comment il a rejeté un comte David au nombre des personnages fabuleux, dédoublé les deux comtes Hugues et déplacé Herbert Éveille-Chien par rapport aux Hugues. En débrouillant ce chaos de personnages homonymes, il a fait preuve d'esprit critique et de finesse. Mais ce ne sera pas diminuer son mérite que de rappeler, comme il l'a fait, qu'il a pris pour point de départ de ses rectifications des recherches préliminaires de M. Longnon, dont le résultat a été consigné dans un livre de M. Flach; mais il a poussé les recherches et la discussion des textes à fond et fixé des dates plus précises.

Et, cependant, on regrettera que M. Latouche n'ait pas traité de deux questions qui devaient entrer dans le cadre de son livre. A l'occasion de Gersent, fille du comte Herbert Ier et mère du comte Hugues V, il n'a pas examiné s'il est vrai, comme l'affirme d'Arbois de Jubainville en son *Histoire des comtes de Champagne*, que cette dame eut de son premier mariage avec le comte de Blois un fils, Étienne-Henri, qui, du chef de sa mère, aurait pu prétendre au comté du Maine.

De même, il ne se préoccupe pas de savoir si le comte Hélie n'a pas été le prototype d'un personnage de l'épopée française, le comte Élie, père d'Aioul; et, cependant, dès 1877, la question a été posée et résolue affirmativement par les éditeurs du poème qui a pour titre *Aiol*.

M. Latouche a prétendu faire plus que l'histoire des comtes, celle du comté. Aussi a-t-il consacré aux institutions administratives plusieurs chapitres, dont le meilleur est celui dans lequel il a étudié l'établissement des châteaux dans le Maine; il a compris l'importance du château dans la constitution féodale et dans le développement des petites dynasties seigneuriales et tout l'intérêt qu'il y a à déterminer les conditions dans lesquelles ces châteaux furent établis et l'époque où cela se fit. Il a ainsi vérifié dans le Maine l'exactitude de la théorie générale formulée par M. Guilhiermoz sur le rôle des châteaux, comme l'avait fait M. Halphen pour l'Anjou.

Il faut louer encore la manière dont le texte des pièces justificatives a été établi. L'ouvrage est complété par une table des noms propres et des termes techniques, à la fois alphabétique et analytique, et par conséquent de l'usage le plus facile.

Le mérite de M. Latouche est d'avoir renouvelé un chapitre de l'*Art de vérifier les dates*. Son livre est bien composé; la langue en

est correcte, claire et même agréable. Nous oserons dire que la lecture en est attachante malgré la sévérité du sujet. Ayant reconnu à cet ouvrage de pareilles et si rares qualités, il faut dire pourquoi la Commission ne l'a pas classé en meilleur rang : c'est qu'il ne lui a pas paru qu'une étude de ce genre, si voisine fût-elle de la perfection, présentât en ce qui concerne les recherches les mêmes difficultés, par les résultats la même nouveauté, par le sujet la même ampleur que les œuvres que nous lui avons préférées.

. . . .

Les historiens qui s'attachent aux temps antérieurs au XIII[e] siècle ne sauraient espérer découvrir de nouveaux documents : ce qu'on leur demande, c'est une nouvelle interprétation de documents publiés, c'est par une analyse plus serrée, une critique plus aiguisée d'en tirer quelque chose qui vienne s'ajouter utilement aux notions qu'on y a déjà puisées. Au contraire, on exige de ceux qui prétendent éclairer des époques plus récentes de l'histoire qu'ils nous apportent de ces documents inédits dont les archives, après tant d'explorations, peuvent encore fournir une abondante et fructueuse moisson. M. Claude Faure, ancien membre de l'École française de Rome, a emprunté à des archives, dans lesquelles on pratique des recherches depuis plusieurs siècles et avec une ardeur renouvelée depuis que notre École française, et particulièrement notre confrère M. Élie Berger, en a provoqué la réouverture au monde savant, nous voulons dire les archives du Vatican, les matériaux d'une *Étude sur l'administration et l'histoire du Comtat-Venaissin du XIII[e] au XV[e] siècle*. Grâce aux comptes des trésoriers du Comtat, complétés par quelques documents des archives départementales de Vaucluse et de la bibliothèque de Carpentras, M. Faure a tracé le tableau le plus complet qu'on ait fait jusqu'ici de l'administration pontificale pendant le siècle et demi qui suivit la prise de possession de la province par Grégoire X.

On voit d'abord par quelle série d'acquisitions les papes arrondirent le domaine qui leur venait du comte de Toulouse, puis comment les différents pouvoirs se trouvèrent répartis entre les fonctionnaires du Comtat : le recteur, le vicaire général au temporel, le vice-recteur, le trésorier, le sénéchal, le viguier général, le légat, les clavaires, les juges, etc. M. Faure étudie les heureuses réformes de Jean XXII dans le domaine financier, de Benoit XII dans le domaine judiciaire. Nous pouvons nous former une idée de la façon dont la justice était rendue, au moins au criminel. Nous constatons encore que la pénalité était moins sévère que dans les autres cours séculières de l'époque ; comme aussi nous remarquons une tendance aux adoucissements et une certaine méfiance à l'égard de l'antique procédé de la torture. Nous suivons le juge mage, Étienne de Vidaillac, dans sa tournée d'assises en l'an 1325. On nous rapporte des faits divers, par exemple cette course

à travers la campagne et jusqu'au Mont-Ventoux pour ressaisir un taureau sauvage qu'un abbé de Saint-Victor avait légué au pape et qui, indomptable, échappait toujours à ses gardiens. Tout cela est très vivant; et c'est peut-être là le principal défaut du livre de M. Faure. L'énumération de petits faits fatigue le lecteur dans l'esprit de qui il ne reste aucune notion nette de l'organisation administrative du Comtat. L'auteur est comme en garde contre les abstractions et les idées générales; il se contente d'analyser et de grouper les documents.

Le mérite de M. Faure est d'avoir fait connaître un grand nombre de documents très intéressants. C'est pourquoi votre Commission lui a donné une troisième mention.

M. Prou.

LE MANUSCRIT DES FABLES DE PHÈDRE DE SAINT-REMI DE REIMS.

Le manuscrit des fables de Phèdre, conservé jadis dans l'abbaye de Saint-Remi de Reims et qui a péri dans l'incendie de 1774, n'est plus connu que par le calque de l'une de ses pages[1], conservé maintenant à la Bibliothèque nationale[2]. Au début du XVIIe siècle, Nicolas Rigault, dans sa seconde édition des fables de Phèdre (Paris, 1617, in-4°), avait utilisé les variantes de ce manuscrit, ainsi qu'il le rappelle en tête de sa dédicace à l'historien J.-A. de Thou[3], et l'un des derniers savants qui ont étudié les fables de Phèdre, Léopold Hervieux, dans ses *Fabulistes latins*[4], les croyait copiées « en marge d'un exemplaire de l'édition de Pithou ». Il semble plutôt que ces variantes, relevées par Jacques Sirmond, d'après la première édition de Rigault (Paris, 1599 ou 1600, in-12), ont été transcrites de sa main sur une petite feuille de papier, qui, plus heureuse que le manuscrit de Reims, a subsisté tout en restant jusqu'ici ignorée à la Bibliothèque nationale. Cette petite feuille, recueillie et sauvée, comme tant d'autres documents, par Baluze, est aujourd'hui conservée dans le volume 141, fol. 211,

1. Le fac-similé d'une autre page de ce même manuscrit publié par Pluche, *le Spectacle de la nature* (1746), t. VII, pl. XXII et p. 244, n'offre aucune garantie d'exactitude. — Cf. aussi la *Revue de philologie* (1887), t. XI, p. 81-88, dans laquelle M. Émile Chatelain a reproduit les variantes du manuscrit de Phèdre de Reims relevées en 1665 par un jésuite, le P. Denys Roche.

2. N. a. lat. 717. Voir *Bibl. de l'École des chartes* (1901), t. LXII, p. 156.

3. « Phædri libellos, a me nuper ad fidem Pithœani codicis et alterius item vetustissimi, quem nobis ex Remensi bibliotheca doctissimi viri Jac. Sirmondi cura deprompsit, recognitos, ut tibi, Præses amplissime, offerrem... »

4. Tome I, p. 65.

de la collection de ce célèbre érudit; on en trouvera ci-dessous la transcription, accompagnée d'une reproduction légèrement réduite[1].

H. O.

PHA[E]DRVS. LIB. I. † *Iac. Sirmond. ex vet. cod. biblioth. Remensis*[2].

Fab. 1. Libelli *mos* est. V. dos.
— 2. Subito *vadis* motu. V. vadi.
— 3. malè *multatus* Grac. V. mulcatus.
— 6. *solem velle* ducere. V. sol cum vellet.
— 14. *commiserit* pedes. V. commisit.
— 17. *commendasse*. F. commodasse.
— 21. *infestus* taurus. V. infestis.
frontem *exterit*. V. extudit.
— 22. *iactat* imprud. V. iactant.
— 25. lambe *ocius*. V. otio.
— 26. et *ei* liquidam. V. et illi.
— 27. *violauit* quia. V. violarat.
— 29. *dimissis pedibus*. V. dimisso pene.
— 30. *ratio est* sep. V. est ratio.
— 31. vesci *singulis*. V. singulas.

LIB. II.

verbosa *nescit*. F. ne sit.
— 33. Lacuna non est opis.
— 35. *toto* condidit. V. tuto.
— 36. *viridaria*. V. viridiara.
— 36. officium *comæ*. V. come.
— 36. *illum* in xystum. V. alium.
— 36. Tunc sic *locuta*. V. iocata.
— 36. *maiores*. F. maioris.
— 37. *effugeret*. V. fugeret.

LIB. III.

perstes vicem. V. præstes.
Erebique tenuit. V. Hebrique.
— 46. *cum* nox. V. nox cum.
— 48. *ex* populo. V. è populo.
— 49. se fecisse. V. suffici se.
transfigit. V. F. transigit.

1. La feuille originale mesure 180 millimètres sur 130.
2. Cette note est écrite à l'encre rouge et de la main de N. Rigault.

PHAEDRUS LIB. I. a Iac. Sirmond ex ms. cod. bibliot. Remensis: 211

Fab. 2. Libelli mor est v. dos
2. subito vadis mole v. vadi
3. male multatus grae. v. mulcatus
6. Solem velle ducere v. sol eum
14. commiserit pedes. v. commisit [illegible]
17. commendasse F. commendasse
21. infestus [illegible] v. infestis
frontem extulit v. optudit
22 [illegible] impend. v. [illegible]
25. [illegible] v. [illegible]
28 et [illegible] liquidum v. [illegible]
27 violavit quia v. violavit
29 dimissi pedibus v. dimisso pone
30 ratio est seq. v. est ratio
31. vestri frigalis v. frugalis

LIB. II.

verbosa nosent F. ne sit
33 Lacuna non est opus.
35. toto condidit v. tuto
36 viridaria v. viridiaria
36 obscenum comae v. come
36 illum in xystum v. alium
36 [illegible] locata v. [illegible]
36. maiores F. maioris
39 effugeret v. fugeret

LIB. III.

[illegible] v. [illegible]
Erubique tennis v. Hebrique
46 cum nos v. nos cum
48 ex populo v. a populo
49 se fecisse v. sufficit se
transfigit v. F. transfigit
opiniones v. opinione
55. gemmum capere v. cappae [illegible]

LIB. IV.

Prolo. in posteriore angulo. F. exteriore
Fabellam adiciam de vulpula et [illegible].
60. veta territus V. veteritus [illegible]
61 debebunt hoc v. hoc debebunt
64. [illegible] Parit libellus. v. Parva
ne unquam F. neunquam
72 v. capella cum [illegible]
77. cogites [illegible] v. cogitur [illegible]
78. Ceo insula v. Ceia
Porrigunt v. Portant. porrant
80 Labore [illegible] v. Laboro
81. pietè v. [illegible] l. [illegible]
conduxit F. condixit
ira te v. ira te te
[illegible] v. [illegible]

LIB. V.

85. [illegible] v. [illegible]
86 tunc simulat v. simulans
comparerat F. compererant
[illegible]
89 cur sit volucri v. [illegible]



opiniones. V. opinione.
Fab. 55. *somnum capere*. V. capere somnum.

Lib. IV.

Poeta. *inferiore* angulo. F. interiore.
Fabellam adiciam de mustela et muribus.
orrid
— 60. *rete* territus. V. reterritus (*sic*).
— 61. *debebunt* hoc. V. hoc debebunt.
— 64. Phædrus. *Parum* libellum. V. Parva.
ne unquam. F. nec unquam.
— 72. V. *capellæ* cum impetrassent.
— 77 [78]. *cogitet* livor. V. cogitur.
— 78 [79]. *Cęo* insula. V. Chia.
Porrigunt. V. portant, poriant.
— 80 [81]. *Labore* nihil. V. Laboro.
— 81. *pictè*. V. pictæ vel pyctæ.
conduxit. F. condixit.
ira te. V. ira te te.
defluentes. V. diffluentes.

Lib. V.

— 85. *reputaui* lucrum. V. vitaui.
— 86. tunc *simulat*. V. simulans.
compererat. F. compererant.
latens i. λανθάνων.
— 89 [88]. *cur sit* volucri. V. cursu[1].

LA NOUVELLE SOCIÉTÉ PALÉOGRAPHIQUE DE LONDRES.

La neuvième partie, publiée en 1911, de *The New Palaeographical Society*, dirigée par Sir E. M. Thompson, Sir G. F. Warner et MM. F. G. Kenyon et J. P. Gilson, contient vingt-cinq planches, dont voici le détail :

201. *Évangiles;* ms. grec en onciale, des v[e] et vii[e] (?) siècles. — Détroit (États-Unis), bibliothèque de M. C. L. Freer.

1. Cette dernière ligne est au verso de la feuille; elle a été ajoutée au bas du fac-simile.

202. *Deutéronome* et *Josué;* ms. grec en onciale, du VIe siècle. — Détroit (États-Unis), bibliothèque de M. C. L. Freer.

203. S. CYRILLE D'ALEXANDRIE, *de adoratione;* ms. grec en onciale, sur papyrus, du VIIe siècle. — Paris, Musée du Louvre, papyrus E. 10295.

204. HOMÈRE, *Iliade;* ms. grec en minuscule, copié en 1059. — Londres, British Museum, Burney ms. 86.

205. *Florilège* d'auteurs sacrés et profanes; ms. grec en minuscule, daté de 1198. — Londres, British Museum, Additional ms. 36753.

206. S. AUGUSTIN, *de civitate Dei;* ms. latin en onciale, du VIIe siècle. — Lyon, bibliothèque de la ville, ms. 607 (523 *bis*).

207-208. S. JÉRÔME, *Épîtres*, etc.; ms. latin en minuscule, daté de 744. — Épinal, bibliothèque de la ville, ms. 68.

209. S. AUGUSTIN, *de perfectione justitiæ hominis;* ms. latin en minuscule, copié en 798-814. — Lyon, bibliothèque de la ville, ms. 608 (524).

210. *Homélies* pour les dimanches; ms. anglo-saxon en minuscule, copié en 971. — Blickling Hall (Norfolk), bibliothèque du marquis de Lothian.

211. JUVÉNAL, *Satires;* ms. latin en minuscule, copié en 1034-1046. — Londres, British Museum, Additional ms. 30861.

212. *The Winton Domesday;* ms. latin en minuscule, copié vers 1150. — Londres, bibliothèque de la Société des Antiquaires.

213. ROGER DE HOVEDEN, *Chronique;* ms. latin en minuscule, copié vers 1200. — Londres, British Museum, Royal ms. 14 C. II.

214-216. *Psautier;* ms. latin en minuscule, avec peintures, XIIIe siècle. — Cambridge, bibliothèque de Trinity College, ms. B II. 4.

217. *Bibles* latines du XIIIe siècle, en petite minuscule. — Londres, British Museum, Egerton ms. 2867, Arundel ms. 303, Additional mss. 31830 et 37487.

218. *Vies de saints*, etc., en français; ms., avec peintures, du milieu du XIVe siècle. — Londres, British Museum, Egerton ms. 745.

219. GUYART DES MOULINS, *Bible historiale;* ms. français du XIVe siècle, ayant appartenu à Jean, duc de Berry. — Londres, British Museum, Harley mss. 4381-4382.

220. John LYDGATE, *Troy Book*, etc.; ms. anglais, copié en 1456-1461. — Londres, British Museum, Royal ms. 18 D. II.

221. *Missel* à l'usage de Tolède; ms. latin copié avant 1483. — Londres, British Museum, Additional ms. 38037.

222. S. AUGUSTIN, *de civitate Dei;* ms. latin copié sans doute à Naples avant 1485. — Londres, British Museum, Additional ms. 15246.

223. Quatre *chartes* de l'abbaye de Westminster (1363, 1377, 1380

et 1381). — Londres, Westminster abbey Muniments 13932, LVI, 9224 et 13894.

224. Trois *chartes* des années 1384, 1394 et 1399. — Londres, British Museum, Harley Charter 49 G. 54; Westminster abbey Muniments 13857 et LVII.

225. Charte de Richard II, roi d'Angleterre, pour le collège des « Minor Canons » de la cathédrale de Saint-Paul de Londres (1394). — Londres, Collège des « Minor Canons » de la cathédrale de Saint-Paul.

SOCIÉTÉ DES BIBLIOPHILES DE BOURGOGNE.

Une conférence sur l'*Esprit bourguignon dans la miniature cistercienne du XIIe siècle*, faite par notre confrère M. Joseph Calmette, le 9 mai dernier, devant la Société des bibliophiles de Bourgogne, vient d'être imprimée en une élégante plaquette (Dijon, impr. Jobard, 1911, gr. in-8°, 12 pages). A cette brochure sont jointes des photographies de miniatures de plusieurs manuscrits de la bibliothèque de Dijon, qui permettent d'apprécier quelques-uns des plus beaux spécimens de l'art du miniaturiste en Bourgogne au XIIe siècle : 1-2. Histoire de David et figure d'Esdras, de la Bible de saint Étienne Harding (ms. 14 [9 *bis*], t. III, fol. 13 et 110 v°). — 3. Miniature de dédicace de l'Exposition de saint Jérôme sur Jérémie (ms. 130 [97], fol. 104), avec les figures des abbés de Cîteaux et de Saint-Vaast et du copiste Oisbert. — 4. Vierge à l'Enfant; au frontispice du commentaire de saint Jérôme sur Isaïe (ms. 129 [96], fol. 4 v°). — 5. Initiale d'un manuscrit des Lettres de saint Jérôme (ms. 135 [102], fol. 2 v°). — 6. Initiale d'un manuscrit des Morales de saint Grégoire sur Job (ms. 168 [135], fol. 4 v°).

TABLE DE LA *REVUE DES BIBLIOTHÈQUES*

(1891-1910).

Fondée en 1891 par M. Émile Chatelain, qui s'est adjoint depuis 1894 notre confrère M. Léon Dorez, la *Revue des bibliothèques* compte aujourd'hui vingt années d'existence. Par la publication d'inventaires et de catalogues, elle a contribué à la diffusion des trésors littéraires conservés dans les dépôts publics et aussi dans les collections privées; des études spéciales sur différents points d'histoire littéraire, la description de manuscrits du moyen âge, des recherches

sur les origines et les premiers monuments de l'imprimerie lui ont assuré une place des plus honorables parmi les publications scientifiques. La table des matières contenues dans les vingt premières années (1891-1910), publiée à la librairie H. Champion par M. Étienne Deville, constitue un très utile répertoire, qui permet de se rendre compte de l'intérêt et de la variété des articles publiés dans la *Revue des bibliothèques* et y rendra les recherches des plus faciles. Cette table est divisée en sept parties : Table alphabétique des articles par noms d'auteurs, Table méthodique des mêmes articles, Table bibliographique des comptes-rendus et des chroniques, Table chronologique des documents, Table des documents officiels, Table des planches, enfin Table générale des matières.

TABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Une table des tomes LXI à LXX (1900-1909) de la *Bibliothèque de l'École des chartes* vient de paraître par les soins de notre confrère M. Charles Samaran. Elle comprend trois parties distinctes : Table alphabétique par noms d'auteurs et de matières, Table chronologique des documents datés, Table des fac-similés, dessins et plans.

SOCIÉTÉ DE L'ÉCOLE DES CHARTES.

Dans sa séance du 27 avril 1911, la Société de l'École des chartes a renouvelé comme suit son bureau et ses commissions pour l'année 1911-1912 : *président*, M. E. Lelong ; *vice-président*, M. P. Guilhiermoz ; *secrétaire*, M. L. Mirot ; *secrétaire-adjoint*, M. M. Aubert ; *archiviste-trésorier*, M. le comte M. de Germiny ; *commission de publication*, MM. H. Omont, H. Stein, N. Valois, membres ordinaires ; E.-G. Ledos, R. Poupardin, membres suppléants ; *commission de comptabilité*, MM. A. Bruel, E. Lefèvre-Pontalis, H. Moranvillé ; *commission des « Mémoires et documents »*, MM. P. Guilhiermoz, F. Lot, A. Morel-Fatio, M. Prou, N. Valois.

TABLE DES MATIÈRES.

TABLE ALPHABÉTIQUE[1].

1. Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des archivistes paléographes ou anciens élèves pensionnaires de l'École des chartes.

Bon à tirer, 5 février 1912.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

BIBLIOTHÈQUE

DE L'ÉCOLE

DES CHARTES

REVUE D'ÉRUDITION

CONSACRÉE SPÉCIALEMENT A L'ÉTUDE DU MOYEN AGE.

LXXII.

CINQUIÈME ET SIXIÈME LIVRAISONS.

Septembre-Décembre 1911.

PARIS
LIBRAIRIE ALPHONSE PICARD ET FILS
RUE BONAPARTE, 82
1911

La Bibliothèque de l'École des chartes *paraît tous les deux mois, par livraisons de six à huit feuilles, et forme tous les ans un volume grand in-8° d'environ quarante feuilles.*
Abonnement annuel, pour Paris, **10** fr. — Départements, **12** fr. — Étranger, **15** fr.

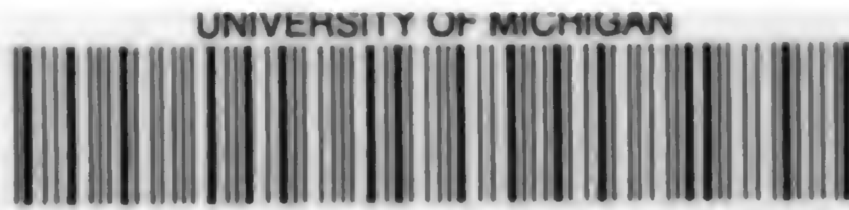
LES LIVRAISONS PRÉCÉDENTES CONTENAIENT LES ARTICLES SUIVANTS :

Nouvelles acquisitions du département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pendant les années 1909-1910, par H. Omont. — Le véritable texte de la *Justification du duc de Bourgogne* par Jean Petit (8 mars 1408), par A. Coville. — Pere Marsili et le *Libre dels feyts del rey en Jacme lo Conqueridor*, par E. Martin-Chabot. — Un diplôme mérovingien de protection royale en faveur de Saint-Denis, par L. Levillain. — Nouvelles recherches sur le texte et la *Chronique de l'abbaye de Saint-Riquier* par Hariulf, par F. Lot. — Deux prétendues lettres du Régent, fils aîné de Jean II, au comte de Savoie Amédée VI, par R. Delachenal. — Notices sur les manuscrits Petau conservés à la bibliothèque de Genève (fonds Ami Lullin) (*suite*), par H. Aubert.

Les réclamations relatives à la *distribution* de la revue doivent être adressées, pour ce qui concerne les *sociétaires*, à M. Léon Mirot, secrétaire de la Société, 15, rue de Grenelle, Paris, VIIe, et, pour ce qui concerne les *abonnés non sociétaires*, à M. Picard, éditeur, 82, rue Bonaparte, Paris, VIe.

Le gérant : A. PICARD.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04184 9657